EXHORTATIONS

MONASTIQUES

DU R.P. ESTIENNE

DE S. FRANCOIS XAVIER
PROVINCIAL des CARMES
de la PROVINCE de TOURAINE
SUR LA REGLE
DE L'ORDRE de la B. HEUREUSE
VIERGE MARIE du MONT CARMEL.
Reveues et imprimées par les
soins du R.P Placide de S. Joseph
Vicaire Général des Religieuses
Carmelites de Rennes et de Ploermel.



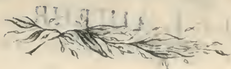
A RENNES
Chez PHilippes le Sainct, Imprimeur et
Libraire, rue Saint Germain
Avec permission et approbation

M.DC.LXXXVII

VOEU de L'AUTEUR
A LA DIVINE MARIE Mère de DIEU

Vierge Sacrée Auguste Reine du Ciel et de la terre, Mere et Patronne du Carmel. Je vous présente ce Livre comme une marque du zele que j'ai à vous honorer et comme un témoignage public de la consécration entière que je vous ai fait de mon cœur et de ma vie aussitôt que je vous ai connue. Le Père et la Mere qui m'ont donné l'être me vouërent au service de votre Magesté devant ma naissance : Je ratifie leur vœu quand j'eu l'âge de le faire, en entrant dans votre saint Ordre, et depuis je vous ai toujours régardée comme ma souveraine Princesse, j'ai cru fermement que j'étais tout à vous, que je devais, comme un de vos plus fidéles et plus acquis Serviteurs travailler jour et nuit pour votre gloire, et qu'il ne m'était pas permis de faire aucune chose sans vous la rapporter par une direction particulière. Je me suis très mal acquité de ce devoir, mais si j'y ai eté souvent infidele, je ne veux pas manquer en cette occasion à vous offrir ce fruit de mes études. Recevez le donc, Vierge incomparable avec quelque agrement, comme je vous le présente avec un cœur parfaitement soumis à votre Couronne et inséparablement attaché au service de votre Magesté. Prenez le sous votre protection, afin que les ténèbres que j'y ai répandues, étant dissipées par vos lumieres il puisse éclairer ceux qui le liront et les conduire heureusement dans les voies de la perfection religieuse

EPITRE



AUX TRES VERTUEUSES ET VENERABLES RELIGI-
-euses carmelites
Des Monastères du Saint Sépulchre A Rennes et de Bethléem à Ploermel



ES REVERENDES MERES
et tres honorées Sœurs

Lorsque je vous présente ce livre je ne prétens pas en faire une dédicace, mais une restitution, puisqu'il vous apartient.

Il est à vous puisque le rang que vous tenez dans le Carmel vous donne un droit sur tous les fruits de pieté et de perfection que produit cette sainte Montagne.

Il est à vous puisqu'il esplique la régle que vous observez tous les jours avec une fidetile inviolable; qu'il exhorte à la pratique des vertus, dont votre conduite est une expression animée, et qu'il censure les imperfections dont votre vie est une condamnation publique.

Mais il est encore à vous par un titre plus

exprès puisque son Auteur en mourant dans la charge de Provincial pour la première fois d'une des plus grandes et des plus belles provinces de l'Ordre, vous l'a légué comme le plus précieux gage de la vénération qu'il avait pour vos saintes communautés et qu'il vous a choisies pour être sur la terre les héritières de son esprit exprimé dans toutes les pages de ce volume, pendant que son âme jouira de la gloire des bien heureux dans le ciel.

Cet homme de Dieu étant au gouvernement de vos Monastères y avait reconnu tant de sainteté y avait remarqué tant de conformité à la haute idée qu'il s'était formé de la perfection de Carmel et en avait conçu tant d'estime que se voiant prêt à quitter la terre pour aller recevoir la recompense de ses travaux infatigables pour la gloire de Dieu, il n'a point cherché d'autres dépositaires de ses savants et pieux écrits. Je n'en suis pas surpris; car à qui pouvait il plus justement léguer ses sentiments de la perfection que demande notre Sainte règle qu'à celles qui n'ont d'autres désirs et d'autres occupations que d'en faire un Commentaire vivant dans toutes les actions de leur vie? à qui pouvait il mieux confier ses pensées sur l'esprit du Carmel, c'est à dire de recueillement de présence de Dieu, d'oraison et de contemplation qu'à celles dont c'est par excellence l'héritage et la possession et dont il fait sans contredit le caractère et la gloire? à qui pouvait il plus surement

adresser son Testament spirituel ou ses dernières paroles imprimées dans ses écrits qu'à celles dont il avait toujours admiré, et dont il n'avait jamais assez loué la ferveur et la fidélité dans la pratique des plus rigoureuses mortifications et dans l'exercice des plus sublimes vertus!

J'aurais ici lieu mes Reverendes Méres et tres honorées Sœurs de justifier le choix et de confirmer le sentiment de ce supérieur incomparable, parceque mon expérience me fait tous les jours connaître et admirer dans ce généreux mépris des maximes du siécle cette Cloture impenetrable aux vanitez de la terre cette entiere sépation du monde, ce profond recueillement des ames, cette parfaite abnégation de soi-même cette intime union avec Dieu qui fait de vos Monastères autant d'augustes sanctuaires, où l'esprit de Dieu conduit anime remplit et sanctifie tout. Mais par ce que votre vertu ne veut point d'autres temoins que les yeux de Dieu seul et croit avoir perdu quelque chose de sa pureté, quand elle est connue du monde dont elle affecte l'oubli, elle me ferme souvent la bouche pour ne pas dire, et dans cette occasion elle arrête ma plume pour ne pas decouvrir ce que mon esprit sçait et révére des merveilles que la grâce opére tous les jours dans vos saintes Maisons. Je n'ai donc point eu à déliberer sur le choix des personnes auxquelles je devais offrir ce livre puisqu'il est à vous par tant de raisons et que son auteur aprés avoir signalé son zéle pour l'honneur de Dieu et la beauté de vos Monastères dans les Chœurs et les Eglises magnifiques qu'il y a fait bâtir, a voulu le consommer et l'eterniser en fournissant dans ses divins écrits les moiens de cultiver d'embellir et de perfectionner les temples spirituels de vos ames. Mais si j'ai rempli mon devoir en vous rendant justice et faisant connaître combien cet illustre deffunt avait d'ardeur pour votre service, d'estime pour votre vertu et de zéle pour votre perfection.

J'ai cru en même temps pouvoir satisfaire à mon inclination en vous marquant que si je lui ai succédé dans votre conduite, j'ai aussi parfaitement entré dans ses sentiments, et qu'on ne peut être avec plus de vénération et de sincérité que je suis,

Mes Reverendes Mères et très honorées Sœurs,

Votre très humble et très affectionné en Jésus Christ.

F. Placide de Saint Joseph.

PREFACE

Quoique ces exhortations prononcées par leur auteur en qualité de Supérieur aient eu l'approbation de ceux qui les ont entendues, néanmoins, comme il est plus aisé de plaire aux Auditeurs, qu'aux Lecteurs, et plus facile d'inspirer des mouvements de dévotion par la voix, que par la plume, on peut aussi craindre que ceux qui les liront n'en aient pas les memes sentimens. Car on examine les choses d'une autre manière en les lisant qu'en les entendant, et on censure souvent avec une rigueur extrème ce qu'elle dans la bouche d'un Prédicateur ou d'un Orateur quand on le lit avec attention. Quoi qu'il en soit à l'egard de cet ouvrage et que son Auteur ait été disposé à souffrir cette critique, cependant comme je prévois assez les principales difficultés qu'on y formera je crois devoir les eclaircir par quelques reponses et quelques remarques.

On n'y trouvera pas peut être un stile assez fleuri ni recherché et on n'y remarquera pas un usage étudié de ce que l'on appele les beaux termes et les figures de l'éloquence. Mais l'auteur qui possédait tout ce qui peut faire un bon Orateur, et qui n'ignore pas les parties de l'éloquence, a affecté de les éviter par ce que les matieres dont il traitait et la qualité des personnes auxquelles il parlait l'obligeaient d'en user ainsi La religion ne se doit pas vêtir superbement, il semble que ce serait deshonorer la mortification et la penitence de les parer du vain eclat des paroles mondaines. Les ornements se doivent proportionner aux personnes qui les portent. Ce qui est bien séant aux jeunes ne l'est pas aux vieux et ce qui se peut souffrir

à la Cour serait intolérable dans le Cloitre. Et quand les sujets qui nesont que d'austerité et de perfection pourraient s'accorder avec les agremens de l'éloquence il aurait toujours du avoir de la considération pour ceux auxquels il les adressait. Il parlait à des Religieux et était persuadé qu'on ne les touche pas par des expressions élégantes par des paroles étudiées et par des figures pompeuses. Ils connaissent le fard et le deguisement, et ainsi ils n'en sont ni surpris ni étonnez ni émus. Ils veulent qu'on leur produise les choses en elles mêmes sans les contrefaire ni les altèrer. Ils veulent entendre les veritez et ils n'ont que du dégoût et du mépris pour l'ombre et pour l'aparance.

On n'aprouvera pas peut être aussi qu'il cite si souvent l'écriture sainte et les saints Pères et qu'il rapporte des passages si longs mais on répond encore à cela qu'il rapporte des passages si longs, mais on répond encore à cela qu'il parlait à des Religieux et qu'il sçavait par expérience qu'ils ne segaignent pas tant par des raisons que par des sentiments de l'écriture et des Pères. Ils se défendent de la raison par la raison: mais ils se rendent à la parole de Dieu et aux oracles de ceux qui ont été éclairez des lumières du Saint Esprit pour en être les interprètes. J'ajoute que pour la commodité de ceux qui n'aiment ou qui n'entendent les textes latins, il a tellement disposé ceux qu'il rapporte qu'on lespeut entièrement omettre sans perdre et sans interesser le sens qu'on trouvera ordinairement aussi parfait enles laissant sans les lire, comme si on les lisait.

Mais ce qu'on peut craindre d'avantage est qu'on ne blâme l'Auteur de faire connaître

les imperfections qui se trouvent quelquefois dans le cloître en les décriant d'une maniè re libre et forte, parce que ces Exhortations pourront tomber dans des mains ennemies qui en tireront avantages pour décrier l'état Religieux et faire voir qu'il n'y a pas tant de sainteté dans les Monastères qu'on se persuade.

Mais s'il est vrai qu'il reprend les fautes qui se commettent dans la Religion il est aussi constant qu'il ne fait que ce qui a été fait par les anciens Auteurs et par les modernes qui ont écrit des matières monastiques & même par les saints Pères. comme par saint Augustin, saint Grégoire saint Ephrem et saint Bernard, Ils ont tous assez avoué qu'il se trouve des imperfections dans tous les ordres Religieux tant saint et reglez qu'ils puissent être Il ne faut pas aussi que nous prétendions faire croire, que la Religion soit si sainte qu'il n'y ait rien de contraire à la sainteté. Il ne s'est jamais veu de congrégation, de Communauté ni de famille sans défaut et sans imperfection.

Je puis rapporter ici ce que saint Augustin disait à son peuple. Un des clercs ou des Religieux ou au moins un des domestiques de ce grand prélat avait commis une grande faute

Mais s'il eſt vrai qu'il reprend les fautes qui ſe commettent dans la Religion, il eſt auſſi conſtant qu'il ne fait que ce qui a été fait par les anciens Auteurs & par les modernes qui ont écrit des matiéres Monaſtiques & même par les ſaints Peres comme par ſaint Auguſtin, ſaint Gregoire, ſaint Ephrem, & ſaint Bernard. Ils ont tous aſſez avoüé qu'il ſe trouve des imperfections dans tous les Ordres Religieux, tant ſaint & reglez qu'ils puiſſent être. Il ne faut pas auſſi que nous prétendions faire croire, que la Religion ſoit ſi ſainte qu'il n'y ait rien de contraire à la ſainteté. Il ne s'eſt jamais veu de Congrégation, de Communauté ni de famille ſans défaut, & ſans imperfection.

Ie puis rapporter ici ce que ſaint Auguſtin diſoit à ſon peuple. Vn des Clercs où des Religieux, où aumoins un des Domeſtiques de ce grand Prélat avoit commis une grande faute dans ſa Ville. Les peuples en furent ſcandaliſez: ils en firent du bruit, & s'en plaignirent d'une maniére facheuſe. Ce qui obligea le ſaint Evêque de leur écrire en ces termes pour les apaiſer. Quelque grande que ſoit ma vigilance pour tenir ma Maiſon en bon ordre, quelque ſoin que j'aie de la régler & quelque aplication que j'y apporte, je ſuis toûjours homme & je vis toûjours parmi des hommes, & par conſéquent il y aura toûjours du foible en moi & en ceux qui vivent avec moi. Ie ne dois pas être aſſez téméraire ni arrogant pour préſumer que ma Maiſon ſoit meilleure que celle de Noë dans l'Arche, où de huit hommes qui y étoient renfermez il s'en trouva un réprouvé : ni qu'elle ſoit plus ſainte que celle d'Abraham qui fut obligé de chaſſer la Servante & ſon fils par l'ordre qu'il en reçût du Ciel: ni qu'elle ſoit plus vertueuſe que celle d'Iſaac dans laquelle de deux fils jumeaux, l'un fut l'objet de la haine de Dieu: ni qu'elle ſoit plus parfaite que celle de Iacob dont le lit fut honteuſement ſoüillé d'un in-

ceste par un de ses propres fils : ni qu'elle soit plus Religieuse que celle de David, dont un des enfans fut assez lâche pour perdre sa sœur en lui ravissant indignement ce qu'elle avoit de plus précieux, & dont un autre fut assez injuste & assez ingrat pour se révolter & prendre les Armes contre lui même qui étoit le plus doux de tous les peres. Ni qu'elle soit plus Chrétienne que la compagnie de saint Paul qui n'eût pas dit s'il n'eût conversé qu'avec des saints & des parfaits, j'ai des Guerres au dehors & j'ai des sujets de crainte au dedans; & en loüant la sainteté & la Foi de Timothée, je n'ai personne qui soit véritablement zélé de vôtre salut: car tous ne cherchent que leur intérêt & non pas la gloire de Iesus-Chrît : ni qu'elle soit plus divine que le Collége de Iesus-Chrît où onze Apôtres qui étoient saints souffrirent parmi-eux le perfide & detestable voleur Iudas; ni enfin qu'elle soit plus céleste que le Ciel où il y a eu des Anges apostats qui sont tombez dans les Enfers. *Quantum libet enim vigilet disciplina domûs meæ, homo sum & inter homines vivo, nec mihi Arrogare audeo ut domûs mea melior sit quam arca Noë, ubi tamen inter octo homines reprobus unus inventus est : aut melior sit quam domus Abrahæ, ubi dictum est, ejice ancillam & filium ejus: aut melior sit quam domus Isaac, cujus de duobus geminis dictum est, Iacob dilexi; esau autem odio habui : aut melior sit quam domus ipsius Iacob, ubi lectum Patris filius incestavit : aut melior sit quàm domus David, cujus filius cum sorore concubuit; cujus alter filius contra Patris tam sanctam mansuetudinem rebellavit: aut melior sit quam cohabitatio Pauli apostoli, qui tamen si inter omnes bonos habitaret, non diceret quod superius commemoravi, foris pugnæ, intus timores; nec diceret cum de sanctitate & fide Timothei loqueretur, neminem habeo, qui germanè de vobis sollicitus sit, omnes enim sua quærunt, non quæ sunt Iesu Christi : aut melior sit quam cohabitatio ipsius Domini Christi, in qua undecim boni perfidum & fu-*

S. Aug. epist. 78. aliàs 137.

rem Iudam toleraverunt : aut melior ſit proſtremè quam cœlum unde angeli ceciderunt.

Au reſte ſi on veut ſe ſcandaliſer de quelques fautes qui ſe commettent dans les Cloîtres, & qui dans la vérité ſont preſque inſéparables de la foibleſſe humaine, on doit bien plûtôt s'édifier de ce qu'on ne les ſouffre pas ſans les reprendre. On doit concevoir une haute eſtime de la Religion de ce qu'on y demande une ſi grande pureté que les moindres fautes y ſont corrigées, & que l'on y fait une continuelle guerre non ſeulement au peché, mais à tout ce qui en a l'ombre & l'apparence.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit tres-vrai que la crainte du mal n'ait ſouvent animé le zéle de ce grand Supérieur & qu'il n'ait invectivé contre des fautes qui ſe peuvent commettre comme ſi elles avoient été commiſes. Il prend ſouvent l'inclination au peché pour le peché même, & il donne des remédes autant & plus pour prévenir le mal que pour le guerir. Et ſans doute s'il avoit été de ſon devoir de faire l'éloge des Religieux comme il l'étoit de reprendre leurs fautes dans les Chapitres, il a ſouvent proteſté qu'il lui eût été plus facile de les loüer que de les blâmer. Car pour quelques imperfections qui ſe voient dans les Monaſtéres, il y a des vertus ſi admirables & en ſi grand nombre qu'il ne ſeroit pas poſſible de les raporter. Si nous nous affligeons comme dit ſaint Auguſtin, de quelques imparfaits qui ſe trouvent dans les Cloîtres & qui ne rempliſſent pas les devoirs de leur Profeſſion, nous devons nous conſoler de pluſieurs parfaits qui y paroiſſent avec éclat & qui s'avancent avec ferveur dans les exercices de la plus haute ſainteté. *Etſi contriſtamur de aliquibus purgamentis, conſolamur tamen etiam de pluribus ornamentis.* Idem Aug. epiſt. cit.

Les ſaints du monde ne ſeroient pas regardez dans la Religion. On éléve juſqu'au Ciel des vertus dans quelques

personnes du siecle qui ne se content point parmi nous. Quelques retraites, quelques jûnes, quelques heures d'oraison, quelques paroles de douceur, de patience, & de charité attirent dans le monde, l'admiration de tous & ces exercices se pratiquent tous les jours & à tous momens dans les Monastéres sans que nous y fassions la moindre réflexion. Nous y voions des Religieux qui jeûnent austérement la plus grande partie de l'année, qui couchent toûjours sur la paille, qui ne portent jamais de linge, qui font exactement trois & quatre fois la discipline toutes les semaines, qui n'en passent aucunes sans porter la haire, qui se levent indispensablement à minuit pour aller à Matines, qui ne manquent point à faire aumoins tous les jours deux heures d'oraison mentale qui ne voient point ou tres-peu le mõde, qui n'ont rien àleur usage que de tres-pauvre; & néanmoins on ne les admire point & personne ne s'avise de leur donner des loüanges. Ces vertus sont si communes qu'elles n'atirent l'estime que de celui qui en doit être la recompense dans l'éternité. Nous voions même souvẽt que ceux qui les pratiquent avec le plus de fidélité ne laissent pas d'être continuellement repris, mortifiez, & corrigez comme des laches. C'est ce que saint Bernard a observé en parlant à ses Religieux. Ie ne crois pas, dit ce saint Pere, qu'il y en ait aucun entre vous qui, s'il étoit dans le monde, & qu'il y fit la quatriéme partie de ce qu'il fait dans la Religion, ni fut adoré comme un saint, & ni fut estimé comme un Ange; & néanmoins il est tous les jours accusé de négligence & repris comme un paresseux. *Credo nullum hic esse, qui si quartam partem eorum quæ facit, in sæculo actitaret non adoraretur ut sanctus, reputaretur ut Angelus; nunc autem quotidie tanquam negligens arguitur & increpatur.*

Serm. 4. in psal. qui habitat.

Mais pour contenter absolument ceux qui pouront faire l'objection proposée, il est à propos qu'ils sçachent que l'au-

teur n'a pas prononcé ces Exhortations comme elles ſont imprimées. La vérité eſt que durant pluſieurs années qu'il a été Supérieur, il faiſoit ces Exhortations par la ſeule méditation, ſans en écrire aucun mot. Aprés il les compoſa en Latin. Il ſe reſolut enſuite de les compoſer en François. Mais ſans deſſein de les donner au public. Et lorselles n'étoient pas dans l'état oú elles paroiſſent aujourd'hui. Il y a de plus des réfléxions, des moralitez, des repréhenſions & des invectives qu'il n'a jamais prononcées, & qu'il n'eût pû raiſonnablement prononcer: car par la miſéricorde de Dieu, par la protection de la ſainte Vierge & par le zéle que les Religieux ont dans nôtre réforme pour leur perfection, nous ne tombons pas dans la plus part des fautes qu'il remarque & reprend. Mais quelque temps devant ſa mort aiant formé la réſolution de les faire Imprimer & de les rendre publiques, il y ajoûta pluſieurs choſes en conſidérant tous les Religieux, c'eſt à dire tant ceux qui vivent en l'exacte obſervance de leurs Régles & Conſtitutions, que ceux qui ſont relâchez & difformez: car quoi que cet ouvrage regarde principalement nôtre Ordre, il peut néanmoins ſervir à tous les autres Ordres Religieux; c'eſt auſſi pour cette raiſon qu'il s'eſt quelque fois étendu ſur les deſordres qui paroiſſent dans les Maiſons relachées & qui peuvent s'introduire dans les plus réformées, & par conſéquent qu'on ne peut trop décrier crainte qu'elles ne s'y gliſſent inſenſiblement.

Il faut encore obſerver que pour la commodité des Lecteurs qu'on marque à la marge au commencement de chaque Exhortation, le Chapitre de la Régle ſur lequel elle eſt compoſée, voila Lecteur équitable ce que j'ai crû vous devoir dire ſur cet ouvrage.

S'il ne répond pas en tout à vôtre attente, vous excuſerez facilement lors que vous ſçaurez que la mort aïant

ravi ce grand Supérieur à ses Religieux au temps qu'il travailloit avec plus de ferveur à la gloire de Dieu & avec plus d'utilité au bien de sa Province dans l'établissement d'un Desert ou d'une Maison de Solitude perpetuelle pour y conserver & entretenir l'esprit principal du Carmel, a empêché au grand regret de nôtre Ordre qu'il n'ait mis la derniere main à ses saintes entreprises, & en même temps à ce volume. Mais s'il vous contente donnez en la loüange à Dieu qui animoit l'esprit, la voix & la plume de l'Auteur & priez que son zéle soit couronné dans le Ciel.



Facultas Reverendissimi Patris Generalis.

F. ANGELUS MONSIGNANUS SACRÆ THEOLOGIÆ Magister ac humilis Prior Generalis Fratrum Beatissimæ Dei genitricis & Virginis Mariæ de Monte-Carmelo.

NOBIS EXPOSUIT R. ADMODUM P. PLACIDUS à Sancto Josepho Vicarius Generalis Monialium nostrarum Sancti Sepulchri Rhedonibus & Beetheleem Ploermeli, quod Reverendus admodum PATER STEPHANUS A SANCTO FRANCISCO XAVERIO in humanis agens, ad obeunda Prioris, Vicarii earumdem Monialium ac Provinciæ Turoniæ semel & iterùm Provincialis munera, plurimas elucubravit in Ordinis Regulam Exhortationes, Gallici idiomatis stilo, doctrinâ vitæque Monasticæ zelo eximias, quarum quidem sicut & cæterorum pietatis operum autographa nuper morti vicinus præfatis Monialibus pro sua erga eas existimatione tradi curaverat. At verò ne Pastoris adeo vigilantis lumina ponerentur sub modio, nobis supplicavit dictus admodum reverendus PATER PLACIDUS ut per nos sibi liceret ejusmodi Exhortationes ad publicam utilitatem edere, proinde nos qui zeli charissimi deffuncti testes persæpe experti sumus quantum ille impenderit & super impenderit tam in Provinciæ nostræ Turoniæ bonum quam in Ordinis decus promovenda, non possumus non laudare dicti Reverendi admodum PATRIS PLACIDI studium, ipsique meritum Sanctæ Obedientiæ concedentes facimus Facultatem Typis Imprimendi omnes & singulas Reverendi admodum PATRIS STEPHANI A SANCTO FRANCISCO XAVERIO Exhortationes à duobus in eadem Turoniæ Provinciâ Theologiæ Professoribus examinatas prius & approbatas, servatisque cæteris de jure servandis. In quorum Fidem &c. Datum Romæ nostro in Conventu Sanctorum Silvestri & Martini de Montibus die Martii 12. Anno Domini 1686.

F. Angelus Monsignanus Generalis Carmelitarum.

Locus Sigilli

F. Antonius Maria Tuschi Provincialis Scotiæ & Secretarius Ordinis.

Consentement du Reverend Pere Vicaire Provincial des Carmes de la Province de Touraine.

NOUS avons apris avec joie le dessein que le Révérend Pere Placide de Saint Ioseph Vicaire Général des Religieuses Carmelites du Saint Sépulchre à Rennes & de Beetheleem à Ploërmel a de faire Imprimer les *Exhortations Monastiques* du Reverend Pere Estienne de Saint François Xavier, décedé dans la Charge de Provincial pour la seconde fois de nôtre Province. Les bons effets que ces pieux, Sçavans & solides discours y ont produit pendant que l'Autheur en a dignement rempli les Charges de Supérieur & les profits que plusieurs maisons des autres Ordres en ont recüeilli nous font espérer qu'elles seront encore plus utiles aprés la mort de ce Docte & Vertueux Religieux qu'elles n'ont été pendant sa vie, & comme cette excellente production de son esprit est la véritable image de son cœur & la plus naïve expression de sa vie, puis qu'il n'a rien tracé par écrit qu'il n'ait mis en œuvre, sa plume servant d'écho à son Ame, & sa main n'aiant couché sur le papier que ce qu'elle avoit auparavant gravé dans sa propre personne par ses actions, nous pouvons dire qu'il nous a laissé dans cet Ouvrage un Tableau parlant & animé de soi même, qui le fera vivre aprés son trépas dans la mémoire de tous ceux qui travaillent à leur propre perfection dans la voie des conseils, la pratique des Vœux & l'observance des constitutions régulieres, & qui le fera honorer aprés sa mort comme une personne laquelle a en juger selon les traits de ce portrait joüit par une vie immortelle des fruits de ses sublimes lumiéres & des ardeurs de sa fervente Charité qui ont été les prémices de celles qui font la Couronne des Saints dans le Ciel ; c'est pourquoi pour déferer aux empressemens qu'ont plusieurs personnes Religieuses tant de nôtre Ordre que des autres d'entrer en communication de ses rares écrits, nous permettons & jugeons à propos qu'ils paroissent en public afin de seconder le Zéle que celui qui les a composez, avoit pour la sanctification & l'éminente perfection que Ames Consacrées à Dieu. Fait en nôtre Convent de Dol le dix-septiéme Septembre 1686.

F. Gabriel de la Vierge Marie Vicaire Provincial.

F. Barnabé de Saint Mathurin Assistant du Reverend Pere Vicaire Provincial.

APPROBATION.

JE Soussigné Michel le Breton, Prêtre Docteur de Sorbonne, Chantre & Chanoine de l'Eglise Chathedrale de Saint Brieuc, Official & Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque de Saint Brieuc, declare & certifie que dans le Livre intitulé *Exhortations Monastiques*, Composé par le R. P. Pere Estienne de saint François Xavier, Provincial des Carmes de Touraine, &c. Je n'ai non seulement rien lû de contraire à la Foi Catholique ni aux bonnes mœurs, mais encore qu'il sera tres-utile à toute sorte de personnes qui voudront arriver à la perfection Chrétienne & Religieuse étant une nette, & vraie explication des préceptes & des conseils de l'Evangile. Donné à saint Brieuc le 29. de Mars 1687.

MICHEL LE BRETON.

APPROBATIONS.

NOUS Soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris; certifions avoir lû, *Exhortations Monastiques sur la Regle des Religieux de l'Ordre de Nôtre Dame du Mont-Carmel*, faites par le Reverend Pere ESTIENNE DE S. FRANÇOIS XAVIER, Religieux du même Ordre, Provincial de la Province de Touraine; & n'y ayant rien trouvé qui ne fût tres-conforme aux Maximes de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine; & tres-utile aux Religieux dudit Ordre, Nous les avons aprouvées par ces présentes. Donné à Paris ce troisiéme Octobre mil six cent quatre-vingt-cinq.

Jac. THIRET Chevalier des Ordres de Nôtre Dame du Mont-Carmel & de St. Lazare de Jérusalem, & Commandeur de Ste. Magdelaine du Neuf-Bourg.

DELESCOLLE.

Ioan. 8. 47

Approbation des Théologiens de l'Ordre Profeſſeurs en Théologie.

NOUS Souſſignez Lecteurs en Théologie, certifions avoir lû le Livre Intitulé, *les Exhortations Monaſtiques* du tres-Reverend Pere ESTIENNE DE S. FRANÇOIS XAVIER, Provincial de nôtre Province des Carmes de Touraine &c. & de n'y avoir rien trouvé qui ſoit opposé à la Doctrine de l'Egliſe ni aux bonnes mœurs. Au contraire tout y exprime le zéle & la piété de ſon Auteur & ſera fort utile à toutes les Ames Religieuſes. En Foi de quoi nous avons ſigné. A Rennes le huitiéme jour d'Avril de l'an mil ſix cent quatre-vingt-ſept.

Frere Colomban du St. Eſprit Exprovincial & Prieur des Carmes de Rennes.

Frere Florent de St. Eſtienne Cuſtode & Prieur des Carmes de Sainte Anne.



EXHORTATIONS MONASTIQUES

SVR LA REGLE DE L'ORDRE DE LA Bien-Heureuse Vierge Marie du Mont-Carmel.

EXHORTATION PREMIERE.

L'Obligation qu'ont les Religieux d'acquérir une parfaite connoissance de leur Regle. Exhortation preliminaire.



SI LE PROPHETE JEREMIE REGARDOIT LA Prédication de la parole de Dieu aux peuples de la terre, comme une entreprise extrémement difficile, je n'estime pas moins grand le dessein d'exhorter des Religieux. Nous sçavons (M.) par une experience funeste qu'il y en a qui sont dans le dégoût des choses Spirituelles, ou au moins qu'ils y sont si delicats qu'il est tres - difficile de leur en dire qui flatent l'appétit intérieur de l'Ame, & qui leur soient agréables. Exorde

Cela vient de ce qu'ils n'ont jamais bien goûté la vraye vie intérieure & mystique, qui est la parfaite sagesse; car ceux qui la mangent ne s'en peuvent rassasier, & ceux qui la boivent en sont toûjours altérez, *qui edunt me adhuc esurient, & qui bibunt me adhuc sitient*, ou de ce que nous ne sommes sensibles qu'à la nouveauté, & qu'en ce qui regarde les choses spirituelles, on ne peut rien dire tout à fait nouveau pour les Religieux : ou ce qui seroit le dernier des mal-heurs, de ce qu'ils s'aveuglent aux rayons d'une trop grande lumiére, & de ce qu'en s'aveuglans peu à peu, ils quittent Dieu & se retirent du nombre des siens; car n'étans plus à Dieu, il faut par une mal-heureuse nécessité, qu'ils méprisent sa parole, qu'ils ne l'entendent plus, ou s'ils l'entendent, que ce Eccle. 24. 29.

Joan. 8. 47 soit avec dégoût, avec répugnance, & contre leur inclination. L'oracle en est écrit dans le Saint Evangile : *vos non auditis, quia ex Deo non estis.*

C'est pour cette raison qu'une des grandes peines de nos Supérieurs, est de choisir des matiéres qui puissent édifier leurs Religieux dans les Exhortations, qu'ils sont obligez selon l'Ordre de nos Constitutions de leur faire toutes les semaines. Il me semble neanmoins que nostre Ste. Régle nous en fournit de tres-belles, de tres-puissantes, & de tres-efficaces pour nous éclairer dans les voyes de nostre salut & de nôtre perfection, & pour nous animer à y courir avec ferveur, sans que nous ayons besoin d'en aller chercher dans des sources étrangéres.

Cette pensée m'a fait résoudre à vous faire l'explication de nôtre Régle dans le cours de nos Chapitres. J'ay crû que ce sujet naturel & domestique, vous étant agréable, seroit aussi extrémement fort pour toucher vos cœurs & pour les gagner parfaitement à Dieu ; ou s'il m'est permis de comparer nôtre Régle a l'Ecriture Sainte, dont elle est presque toute tirée, j'ay crû qu'elle auroit sur vous les trois effets que Saint Bernard donne aux paroles de l'Epoux ; c'est à dire qu'elle seroit délicieuse pour vous plaire, qu'elle seroit solide pour vous nourrir, qu'elle seroit efficace pour vous guérir. *Triplici quâdam eminet gratiâ, deliciosa*
S. Bern. Serm. 67. in cant. *ad saporem, solida ad nutrimentum, efficax ad medicinam*, je me suis persuadé qu'elle flatteroit par sa douceur vostre goût intérieur & spirituel, que par l'abondance des sentimens dont elle est remplie, elle nouriroit & fortifiroit vos ames, & qu'en vous inspirant les pensées de la crainte de Dieu & de vôtre salut, elle guériroit vôtre présomption, vôtre orgueil, vôtre insensibilité & vos autres maladies spirituelles.

Je commence donc (M.) cette riche matiére, & pour mieux captiver vos esprits à me donner leur attention, je le fais en vous montrant l'obligation que nous avons d'acquérir une parfaite connoissance de nôtre Régle ; & je dis que nous devons y travailler pour deux raisons. Nous devons étudier nôtre Régle & tâcher de la bien comprendre. 1. Pour connoître parfaitement la fin & les dépendances de nôtre état : 2. Pour en acquérir efficacement la perfection.

PREMIERE PARTIE.

NOUS ne devons pas vivre dans la Religion comme des personnes assemblées par hazard, nous devons sçavoir à quelle fin nous tendons, & par quels moyens nous y pouvons arriver. Ce seroit un étrange desordre, si un Pélerin s'engageoit dans un long voyage, & s'il marchoit toûjours sans sçavoir où il veut aller ; si un Laboureur cultivoit la terre sans dessein, sans espérance, & sans sçavoir quels fruits il veut recüeillir de son travail ; si un Marchand préparoit des Vaisseaux sans former l'intention du Négoce qu'il veut faire, & sans sçavoir à quels avantages son entreprise se pourra terminer. Mais le desordre seroit encore plus grand, si l'on choisissoit une condition sans la connoître, & si aprés l'avoir embrassée au lieu d'en étudier les droits, les charges, les fonctions, les dangers, les raports, & les intérests, on y vivoit avec indifférence. Que diriez vous d'un Architecte qui ne sçauroit point son Métier ; d'un Médecin

qui ignoreroit les Régles & les Principes de son Art; d'un Général d'Armée qui s'occuperoit de toutes choses, sinon de ce qui regarde la Guerre; d'un Magistrat qui viveroit dans sa Charge sans en connoître les obligations? Ils passeroient dans vos esprits pour des Phantômes, qui porteroient injustement des Titres, dont leur ignorance les rendroit indignes. Il est donc évident (M.) que ce seroit une extréme imprudence, de demeurer dans un état aussi Saint que le nostre sans en connoistre la fin essentielle, les devoirs, & les obligations.

Nous devons sur toutes choses examiner sérieusement le fonds de nôtre vocation: c'est à quoy saint Paul nous exhorte. Voyez (M.) dit le St. Apôtre, qu'elle est vôtre vocation, *videte vocationem vestram*, voyez l'état auquel Dieu vous a appélez par sa providence: & entre les priéres qu'il fait à Dieu pour les Ephésiens, il demande une lumiére qui les éclaire sur l'espérance, c'est à dire sur la fin de leur vocation. *Det vobis illuminatos oculos cordis vestri, & sciatis quæ sit spes vocationis ejus.* Cor. 1. 26. Eph. 1. 18.

Mais il ne faut pas croire que la fin de nostre vocation à l'état Religieux, considerée en elle-même & en toutes ses dépendances soit aisée à connoître. Nous ne devons pas nous persuader que la Religion ne consiste que dans des cérémonies extérieures, & que ce soit assez pour faire un véritable Religieux de le retirer du monde, de luy ouvrir la porte d'un Monastére, de le revêtir d'un Habit de Sainteté, de luy mettre un Bréviaire à la main, de l'enfermer dans une Cellule, de le conduire au Chœur, de l'obliger à quelques mortifications & pénitences, & de luy donner des Livres. Nous ne devons pas croire que le nom de Religieux soit un titre éclatant; mais qui ne signifie rien que de commun.

L'état Monastique est une profession si Sainte & si relevée que les expressions les plus eloquentes n'en pourroient pas faire dignement l'éloge. C'est la vraye Pphilosophie de ce monde, la portion la plus choisie & la plus sage de l'Eglise, le jardin fermé, le Paradis de la terre, le lit de l'Epoux, l'Echelle de Jacob, la Tour de David, la Montagne de Thabor, la fournaise du saint Esprit, le chariot d'Israël, la perle précieuse de l'Evangile, le port assûré de nôtre salut, la vie bien-heureuse, la vie des Anges. Saint Bernard entre les autres Peres, n'en parle que par des exclamations & des extases, & en avoüant que l'esprit ne peut concevoir de pensée, ny la langue former des paroles qui puissent autant loüer la Religion qu'elle mérite d'être loüée. O Religion glorieuse! s'écrie ce Saint Pere, O Religion admirable! quel esprit, quel entendement vous peut tout à fait comprendre? Qu'elle langue peut raporter tous les avantages dont vous êtes enrichie? *O Religio gloriosa & mirabilis! Quæ mens cogitare, quis intellectus plenè cognoscere quæ lingua humana te poterit sufficienter & dignè extollere*? Et quand il parle des Religieux, c'est avec de si grands sentimens d'estime & de vénération, qu'il ne sçait s'il les doit apeler des hommes célestes ou des Anges terrestres, *homines cælestes, an Angelos terrestres*? n'est-il donc pas vrai (M.) que nous devons faire nos efforts, & tous les efforts dont nous sommes capables pour connoître S. Bern. in serm. de di ver. Hom. sup. similis est Reg. cælo hom. nego. quær. bon. Marg.

la Religion, pour en connoître la fin, l'esprit, le carractére, les devoirs & l'excellence.

Mais comment pouvons-nous acquérir cette connoissance? nous ne le pouvons sans doute que par l'étude de nôtre Régle; car c'est nôtre Régle qui comprend cette fin, cet esprit & ces avantages. C'est seulement dans ce Livre où nous les trouvons & dans ce miroir où nous les voyons. La Philosophie, la Theologie, l'Histoire, toutes les sciences divines & humaines ne nous en donneront pas les véritables lumiéres: & ainsi comme il n'est rien qui nous soit si important que de connoître nôtre état & tout ce qui le regarde, vous voyez que nôtre grande & principale occupation doit être d'étudier & de méditer nôtre Régle, de nous rendre sçavans en nôtre Régle, de nous exercer en nôtre Régle,
Psal. 118. 78. comme le Prophéte s'exerçoit dans la Loy de Dieu, *in mandatis tuis exercebor.*

Quel est donc l'aveuglement de tant de Religieux, qui ne se peuvent contenter de vaines curiositez, & qui ne pensent jamais, ou ne pratiquent jamais leur Régle. Il semble à nous voir courir par les Villes, à nous voir lire les Philosophes, étudier les Théologiens, composer des Sermons, parler de la Cour, & de la Guerre, nous enquérir de ce qui se passe chez les Potentats, faire des visites dans le monde, que nous ne nous retirons dans les Cloîtres que pour vaquer aux grandes affaires, que pour devenir doctes, que pour paroître dans les Chaires, que pour connoître les intrigues de l'état, que pour nous faire des amis. Nous vivons dans la Religion comme des étrangers, nous y vivons en indifférens sans en connoître les droits, les titres & les obligations, nous y vivons comme des Serviteurs qui ne connoissent point le fonds des affaires, & qui n'y prennent aucun intérêt. Il semble que nous n'en soyons pas les Enfans & que nous ne cherchions qu'à y passer le tems, sans nous mettre en peine de sçavoir les secrets de la famille. Nous sommes les Enfans de la lumiére: car c'est par une vocation céleste & eclatante, que nous avons été appelés à la
Heb. 3. 1. vie Religieuse, *vocationis cælestis participes*; mais les mondains qui sont les Enfans des ténébres sont plus sages & plus prudens que nous, car il ne s'en voit point qui ayent cette indifférence pour leur maison, pour leurs affaires, pour leurs biens, pour leurs héritages, pour leur état, pour leur profession, que plusieurs de nous ont pour la Religion.

Parlez Mon cher Frere, & dites s'il n'est pas vrai que depuis le moment que vous avez fait vos Vœux, à peine avez-vous pensé une fois solidement à vôtre Régle. Vous l'entendez lire souvent, mais sans réflexion & sans application, & ainsi vous ne sçavez ny ce que vous êtes, ny ce que vous devez être, vous avez une Régle, mais vous l'avez comme un beau Titre qui vous est inconnû. Vos Régles sont de belles Lettres de Prince, mais vous les laissez dans vos archives, où elles ont esté mises par vos Auteurs. Vous ne sçavez ce qu'elles contiennent, parce que vous ne les avez jamais examinées, vous en avez entendu parler, vous en avez quelques idées, mais vous ne prenez pas le soin de les déveloper. Vôtre Noblesse, vos biens, vos trésors, vos espérances, vos priviléges & vos

devoirs y font marquez, mais vous les négligez, vous ne penſez qu'à vivre, vous allez miſérablement d'exercice en exercice, vous paſſez les jours les uns aprés les autres, ſans vouloir vous contraindre à étudier vos affaires, ſemblables à ces négligens qui ne s'appliquent à rien de ſérieux, qui ne ſe veulent ocuper à rien de ce qui les touche, à rien de ce qui mérite le nom d'affaire.

O Dieu ! Quel renverſement d'Ordre ! Qu'elle confuſion ! de ſçavoir tant de choſes inutiles, indifférentes, ſouvent mauvaiſes, & nous ignorer nous mêmes & ignorer nôtre vocation, parce que nous ignorons le fonds de nôtre Régle. Ah ! (M.) demandons à Dieu de l'eſprit & des lumiéres non pas pour connoître l'Ordre naturel & moral du monde, non pas pour devenir ſçavans dans les belles Lettres, mais pour comprendre le ſens & l'eſprit de nôtre Régle, c'eſt la priére que David faiſoit à Dieu pour ſa Loy. O mon Dieu ! diſoit ce Prince, donnez-moy de l'eſprit, éclairez mon entendement, afin que je puiſſe devenir docte dans vôtre Loy. *Da mihi intellectum & diſcam mandata tua*, afin que j'en pénétre le fonds, *& ſcrutabor legem tuam*, afin que je puiſſe en acquérir la vraie intelligence : & c'eſt la même que nous devons adreſſer à Dieu pour ce qui regarde nôtre Régle. Mais ſi nous devons tâcher de comprendre nôtre Régle afin de connoître le fond de nôtre état, nous le devons encore pour nous y perfectionner. Pſal. 118. 73.

II. PARTIE.

TOUTES les choſes du monde ont une Régle, qu'elles regardent comme la meſure de leur perfection. Dans les Arts, dans les Sciences, dans la vie civile & politique, dans toutes les affaires, on a des Régles, des principes & des maximes auſquelles il faut s'attacher pour les bien conduire. Nous devons donc à plus forte raiſon dans le Cloître avoir une Régle & une meſure, pour nous diriger dans l'eſprit de nôtre vocation, & dans les voies de nôtre perfection. La bonne conduite de la Religion eſt une affaire aſſez importante, pour mériter d'être bien ordonnée. C'eſt un Tableau aſſez délicat & difficile pour n'y pas travailler au hazard & ſans meſure.

Mais qu'elle eſt donc la Régle ſur laquelle toutes nos actions doivent être compaſſées ? Il ne faut pas croire que chacun doive être ſa Régle. Il ne faut pas croire que la propre volonté nous puiſſe ſervir de Régle. Une Régle doit être juſte, conſtante & infaillible, & n'eſt-il pas vrai que ces conditions ne ſe trouvent pas dans la volonté de l'homme. Elle eſt crée, dit Saint Thomas, elle a paſſé du non-être à l'être, & ainſi elle demeure toûjours ſujéte au changement. Elle a été tirée du néant: Elle conſerve toûjours un germe de corruption : Elle eſt eſſentiellement défectueuſe : Comme elle prend ſon origine du néant Phyſique, elle tombe aiſément dans le néant Moral. Les profanes même l'ont ſi peu eſtimée, qu'ils ont condamné comme des crimes les plus belles actions quand elle les a réglées, quand elles ont été entrepriſes & exécutées par ſon ordre. Ils ont crû que des victoires remportées par ſes impreſſions méritoient plûtôt des chaſtimens que des couronnes.

Nous ne devons pas auſſi nous gouverner par l'eſprit ny par les maxi-

mes du monde. Le monde n'est que tromperie, injustice & mensonge. C'est un Imposteur qui trompe ses Esclaves. Il a quelques agrémens, mais ce sont des illusions, par lesquelles il nous veut perdre. Il nous présente de fausses lumiéres, pour nous faire tomber dans de véritables abîmes. S'il a quelque sagesse, elle est, dit Saint Paul, une folie devant Dieu, elle est opposée à Dieu, elle est contraire à Dieu, *Sapientia hujus mundi stultitia est apud Deum* : Et ainsi au lieu de nous éclairer, elle nous aveugle ; au lieu de nous conduire dans les actions de la gloire de Dieu, elle nous jette dans l'égarement & dans le précipice. C'est ce qui oblige le même Apôtre de nous deffendre expressément de suivre ses maximes & de le prendre pour la forme de nôtre vie. *Nolite conformari huic sæculo.* Et comme nous y avons renoncé solennellement par nôtre Profession, il faut que nous soyons prodigieusement aveugles, pour ne pas voir que nous ne pouvons sans nous oublier tout à fait de ce que nous sommes, le regarder comme nôtre Régle, & que nous ayons perdu tous les sentimens de Dieu, pour nous conformer à ses Loix.

1. Cor. 3. 19.

Rom. 12. 2.

Nous avons plus de peine à nous deffendre de suivre l'exemple de nos fréres. Comme nous vivons toûjours ensemble, chacun fait aisément ce qu'il voit faire aux autres. Il en est peu qui ne croyent que ce qui est commun est permis, & que tous doivent faire ce qui se fait par la plus grande partie. Cependant il n'est rien de plus dangereux que de se conduire par l'exemple de la multitude. La perfection est trop difficile, elle est trop relevée, elle est trop divine pour estre commune. La grande Sainteté a tousiours esté grandement rare.

Nous devons même ordinairement avoir une mauvaise opinion de tout ce qui se fait par plusieurs. Les voyes larges & publiques sont condamnées dans l'Evangile. *Spatiosa via est quæ ducit ad perditionem.* Ce jugement de Nostre Seigneur nous asseure, que nous ne devons pas nous engager dans une voye seulement, parce qu'elle est fréquentée, que l'exemple des autres n'est pas la Regle qui doit asseurer nôtre conscience, & que ce qu'ils font ne nous montre pas infailliblement ce que nous devons faire. Qu'elle est donc la Régle qui doit diriger toute nôtre vie?

Math. 7. 13.

Il est évident (M.) que la Régle que nous avons professée est la véritable Régle que nous devons suivre. Cette Régle est nôtre Loy : Elle est comme nôtre Evangile. Je pourrois en vous la montrant vous adresser ces paroles d'un Prophéte. Voilà pour vous le Livre des Commandemens de Dieu & la Loy qui doit porter des fruits éternels. Tous ceux qui possédent bien ce Livre & qui s'en servent comme ils doivent, arriveront à la joüissance de la vie éternelle : Mais ceux qui le laissent & qui le méprisent, périront par une mort mal-heureuse. *Hic liber mandatorum Dei & Lex quæ est in æternum : omnes qui tenent eam pervenient ad vitam ; qui autem dereliquerunt eam, in mortem.* C'est cette Régle qui doit être le principe de toutes nos deliberations comme David prenoit la Loy de Dieu pour la Régle de tous ses conseils, *consilium meum justificationes tuæ.* nous la devons appliquer à toutes nos pensées, à toutes nos paroles, à tous nos desseins, à toutes nos actions. C'est la mesure générale sur la-

Baruch. 4. 1.

Psalm. 118. 24.

quelle nous devons mesurer toutes choses, tout ce qui n'est pas conforme à cette Régle est dereglé, & tout ce qui est compassé sur cette Régle est parfait. Nôtre Régle nous doit être dans le Cloître ce que la Foy est au juste dans l'Eglise. Le juste, dit Saint Paul, vit de la Foy *justus ex fide vivit*. Que veut dire le Saint Apôtre par ces paroles? il veut nous apprendre qu'un véritable Chrétien doit faire entrer sa foy dans toute la conduite de sa vie, que la Foy se doit mesler dans tous ses desseins, que la Foy le doit gouverner, qu'il ne doit agir que par les mouvemens de la Foy, que la Foy le doit soûtenir par ses impressions, que la croyance d'un Dieu, d'un Iésus-Christ, d'un Sauveur mort sur la Croix, d'une E'ternité bien-heureuse, d'une E'ternité mal-heureuse, des Oracles de l'E'vangile, de tous nos Mystéres, le doit régler en toutes choses. Et je dis, (M.) que c'est ainsi que les Religieux doivent vivre de leur Regle & par leur Régle. Nous ne devons raisonner que sur les maximes de nôtre Régle. Nous ne devons rien conclure, rien décider, rien entreprendre, rien excuser que par raport à ses Loix, à ses conseils & à son esprit.

C'est là une des plus belles instructions que saint Bernard nous ait données, ce Saint Pére faisant allusion aux Pasteurs qui veilloient sur leur Troupeau la nuit de la naissance de nôtre Seigneur, dit que nous devons prémiérement veiller sur nos actions afin de les rendre droites, *prima vigilia est rectitudo operis*, & il veut que nous leur donnions cette droiture, que nous les mesurions & les rendions conformes à la Régle que nous avons voüée, *ut ad hanc quam jurasti Regulam, omnem vitam exæquare coneris*, que dans les exercices de nôtre Profession nous nous tenions dans les bornes qui nous ont été marquez par nos Péres, *nec transgrediaris terminos quos posuerunt Patres tui in omnibus viæ & vitæ hujus exercitiis*, & que nous ne nous en éloignions en aucune maniére, *non declinans ad dexteram, neque ad sinistram.* (S. Bern. Ser. 3 in Vig. Nati. Domini.)

Nous sommes dans la Religion comme des Architectes. Nous voulons élever dans nos cœurs l'édifice d'une haute Sainteté. Nous voulons bâtir le Château de l'ame. Mais que fait l'Architecte qui conduit le dessein d'un magnifique Palais? Il mesure tout par sa Régle, & il ne souffre pas qu'on pose aucune piece qui n'y soit parfaitement conforme. Il sçait que quelqu'unes seulement qui ne seroient pas bien mesurées, seroient capables de gâter & de rüiner tout son ouvrage: ainsi dans la Religion, si nous voulons parler, prenons le Chapitre du silence, conformons nos paroles à cette Régle, & soyons asseurez que toutes celles qui n'y seront pas conformes, ne seront pas droites, qu'elles seront déréglées. Si nous voulons sortir de nos Cellules, jettons les yeux sur nôtre Régle; voyons ce qu'elle ordonne sur la retraite, voyons quelle solitude elle demande de nous, & croyons que toutes les sorties qui n'y auront pas de conformité, seront des égaremens de la voye que nous devons suivre pour nous unir à Dieu. Mesurons nôtre obeïssance, nôtre pauvreté, nôtre chasteté, nôtre oraison, nos meditations, nos travaux, nôtre abstinence, nos jeûnes, nôtre humilité, nôtre justice, nôtre foy, nôtre espérance, nôtre amour envers Dieu, nôtre charité envers le prochain, nos travaux

à ce qu'elle nous prescrit, si nous voulons pratiquer ces vertus d'une maniére droite, pleine, véritable & Religieuse.

Nous sommes obligez par nôtre Profession de tendre à la perfection : mais par quels moyens devons-nous travailler pour acquérir cette fin ? Ces moyens ne sont pas dans nôtre liberté, il ne dépend pas de nous de les choisir, ils nous sont marqués dans nôtre Régle, ce sera par les moyens qu'elle nous présente que nous arriverons à nôtre fin & que nous remplirons tous les desseins de Dieu sur nôtre vocation. Les plus grandes choses que nous pourions faire, si elles n'avoient pas de raport à nôtre Régle, pouroient être de grands pas, mais comme ils ne seroient pas dans l'ordre de nôtre fin, ils nous en éloigneroient au lieu de nous y conduire. Mais nous donnerons une entiére perfection à toutes les actions de nôtre vie, & nous unirons nos cœurs intimement à Dieu, si nous nous conformons à toutes les Loix, à tous les Conseils, à toutes les Exhortations de nôtre Régle. *Vt ad hanc quam jurasti Regulam, omnem vitam exæquare coneris.*

Mais pour nous servir ainsi à tous momens & en toutes occasions de nôtre Régle, n'est-il pas vray (M,) que nous la devons toûjours avoir à la main : c'est à dire qu'elle doit être toûjours presente à nôtre esprit, que nous la devons soigneusement méditer & étudier, que nous en devons aquérir une parfaite intelligence. Nous n'en devons pas seulement sçavoir les termes, & les expressions, mais nous devons par de sérieuses méditations en pénétrer le fonds, l'ame & l'esprit. C'est ainsi que le Prophéte étudioit & méditoit la Loy de Dieu. *Scrutabor legem tuam.* Le Chrêtien qui veut être juste doit selon l'esprit du Prophéte, & comme le remarque S. Bernard, avoir toûjours la Loy de Dieu dans son cœur. Il ne faut pas qu'il se contente de l'avoir écrite sur le papier. *Habes de justo, quia Lex Dei ejus in corde [illegible]us & non in codice* : ainsi le Religieux qui veut être parfait doit avoir continuellement sa Régle dans son cœur par une profonde méditation, pour l'apliquer selon les différentes occasions à ce qu'il pense, à ce qu'il désire, à ce qu'il ayme, à ce qu'il dit, à ce qu'il omet, à ce qu'il entreprend, à ce qu'il fait.

Psal. 118. 34.

S. Bern. in præf. vitæ S. Malach.

Représentons-nous donc que le Saint Esprit en nous montrant nôtre Régle, nous adresse les mêmes paroles, que Moyse qui estoit son organe, adressoit aux enfans d'Israël, en leur montrant la Loy de Dieu. Les commandemens qui sont compris dans cette Loy que je vous propose seront toûjours gravez dans vôtre cœur, *erunt verbà hæc quæ ego præcipio tibi hodiè in corde tuo.* Quand vous serez en repos vous les méditerez attentivement afin de les mieux concevoir. *Meditaberis in eis sedens in domo tuâ.* En faisant voyage & en vaquant à vos autres affaires, vous en occuperez vôtre esprit. *Et ambulans in itinere.* Vous y penserez même dans le temps de vôtre sommeil, & en vous éveillant vous y porterez vos prémiéres reflexions : *dormiens atque consurgens*, & afin qu'aucun autre objet ne vous en fasse perdre les idées, vous les attacherez sur vos mains. *Ligabis ea quasi signum in manu tua.* Vous les aurez toûjours devant vos yeux, *eruntque & movebuntur inter oculos tuos.* Enfin vous les écrirez

les écrirez ſur les portes & dans les autres principaux endroits de vôtre maiſon. *Scribeſque ea in limine & oſtiis domus tuæ.*

Voilà, (M.) la diſpoſition que nous devons avoir pour nôtre Régle. Cette ſainte Régle que nous avons voüée doit à tous momens occuper nos puiſſances. Retirons nos penſées de tous les objets qui nous en peuvent divertir. Soions comme les perſonnes qui n'ont qu'une affaire & qui eſt deciſive de toute leur fortune. Ils y penſent jour & nuit : ainſi dans le tems des affaires penſons à nôtre Régle; en veillant & en dormant penſons à nôtre Régle. *Hæc meditare, in his eſto.* Que toutes les loix de nôtre Ordre ſoient les compagnes inſéparables de nôtre vie. *Cum ambulaveris gradiantur tecum.* Que la penſée de nos Régles nous conſervent durant le ſommeil, *cum dormieris cuſtodiant te*, & en nous éveillant donnons y nos prémiéres penſées, *& evigilans loquere cum eis.* Si nous ſommes fidelles à cette ſainte occupation, nôtre Régle ſera nôtre flambeau; elle ſera la lumiére qui nous fera connoître la fin de nôtre état. *mandatum lucerna eſt, & lex lux.* Elle ſera la voye qui nous conduira à la perfection de nôtre état. *Via vitæ increpatio diſciplinæ.* Tim. 4. 15. Prov. 6. 22.

Cette méditation attirera ſur nous les Bénédictions de Dieu. Elle nous animera à ſon ſervice, elle nous donnera du cœur, elle nous donnera du courage, elle nous donnera des forces, elle nous inſpirera toute la ſageſſe que nous pouvons déſirer. *cogitatum tuum habe in præceptis Dei, & in mandatis illius maxime aſſiduus eſto : & ipſe dabit tibi cor & concupiſcentia ſapientiæ dabitur tibi.* Nere cherchons donc point la connoiſſance des choſes qui ſont au deſſus de nous. N'ayons pas la curioſité de ſçavoir ce qui ne nous touche point: mais appliquons nos eſprits à apprendre ce que Dieu demande de nous, en étudiant & méditant nôtre ſainte Régle. *Altiora te ne quæſieris, & fortiora te ne ſcrutatus fueris ſed quæ præcepit tibi Deus, illa cogita ſemper, & in pluribus operibus ejus ne fueris curioſus.* Les Exhortations que je vous en feray dans nos aſſemblées, ſi vous y étes attentifs contribueront à vous en donner l'intelligence, & cette ſcience, en vous éclairant des véritables lumiéres de vôtre ſalut & en vous faiſant marcher dignement à Dieu, ſera pour vous le principe des lumiéres de l'éternité bien-heureuſe. Eclé. 6. 37. Eclé. 3. 22.





EXHORTATION
DEUXIEME

Exhortation premiére sur la Régle.

DES AVANTAGES QVE NOVS TIRONS de nos Régles.

Exorde.

C'EST UNE GRANDE ERREUR DE SE PERSUADER que la meilleure Régle qu'on puisse avoir, est de n'en avoir aucune. C'est l'illusion où tombent ceux qui disent, que c'est une foiblesse de se rendre esclave, en se soûmettant à des Régles, aprés avoir acquis la liberté par la grace: Ils croient que c'est borner l'esprit de Dieu, & donner des Loix aux conduites de sa providence, que de s'attacher à des Régles, ils croient que c'est vouloir s'arrester dans la voye de la perfection, que de se charger de ce fardeau.

C'est pour guerir cét aveuglement qu'en commançant l'expliquation de nôtre Regle, afin de vous en donner une haute estime. Je pretends vous faire voir qu'un des plus grands avantages que nous aions dans le Cloître pour nous perfectionner, c'est d'avoir des Régles. Comment pourrions-nous faire nos actions de cette maniére forte, constante, généreuse, & asseurée que les anciens demandoient pour la perfection de la vertu, si nôtre vie n'étoit ordonnée par des Régles? Il est évident que nous ne pouvons agir de cette sorte si nôtre indifference n'est déterminée; si nôtre inconstance n'est captivée; si nous n'avons la résolution de nos doutes & de l'asseurance dans nos craintes; & enfin si nôtre foiblesse n'est fortifiée: & il ne l'est pas moins que sont nos Règles & qui 1. Déterminent nôtre indifférance; 2. Qui captivent nôtre inconstance; 3. Qui nous donnent la résolution de nos doutes nous asseurent dans nos craintes; 4. Qui fortifient nos foiblesses. Voilà les avantages que nous tirons de nos Régles. Et les raison qui nous montrent combien il nous est avantageux d'avoir des Régles.

I. PARTIE.

Les causes universelles & indifférentes n'agissent point, si leur action n'est déterminée. Le Soleil qui est la plus puissante des causes naturelles, n'agît que selon la détermination de la matiére, qui luy est présentée par les causes qui luy sont inférieures. Il peut avec un méme raion blanchir, noircir, fondre & desseicher; il ne produit néanmoins ces effets que selon qu'il est déterminé par les objets qu'on luy propose. Si son action tombe sur de la cire, il la blanchît; si elle tombe sur un beau visage, il la noircît; s'il porte ses influences sur de la glace, il la fond; s'il les étend sur une riviére, il la desseiche.

Il en est ainsi avec quelque proportion du cœur de l'homme., ce cœur est comme une cause universelle. Il est comme un abîme, il est sans bornes, & sans mesure. Il peut s'étendre à l'infini, il peut former mille sortes de desseins

presque en même tems. Nous pouvons demeurer dans la solitude. Nous pouvons-nous exercer aux œuvres de la miséricorde. Nous pouvons-nous adonner beaucoup aux pénitences corporelles. Nous pouvons faire nôtre principal des exercices spirituels de l'Oraison & de la contemplation. Nous pouvons prier Dieu, nous pouvons étudier, nous le pouvons dans un tems, nous le pouvons dans un autre. On peut dire que nous nous portons à toutes les vertus, & que nous ne nous portons à aucune en particulier.

Cette indétermination tient l'ame flotante & comme suspenduë entre plusieurs extrémités qu'elle regarde également. Elle ne sçait si elle doit Communier; si elle doit jeûner; si elle doit veiller; si elle doit prier. Elle est attirée à la Communion par des sentimens d'amour; elle en est retirée par des sentimens de respect: elle est partagée entre la confiance & la crainte. Elle à des pensées de mortification & de pénitence, par une sainte ardeur de se crucifier avec Iésus-Christ, de souffrir avec Iésus souffrant, de mourir avec ce Dieu mourant: Elle est retenuë dans les bornes d'une vie plus commune par la considération des foiblesses de la nature. La charité du prochain l'appele aux fonctions de la vie agissante: le zéle de sa propre perfection la retient dans la solitude, dans l'obscurité & dans les ténébres: ses inclinations se portent d'un côté à la vie de Marthe, & de l'autre à celle de Magdelaine. & il arrive souvent que les plus féconds en bonnes pensées & les plus sensibles aux mouvemens de la vertu, sont les plus lâche dans l'exécution. Ils roulent ces pensées & ces mouvemens dans eux-mémes, comme les atômes se choquent dans l'air, & comme les flots de la Mer se batent au pied d'un Rocher. Ils les conservent sous une chaleur apparente, sans les faire éclorre. Ils consultent & délibérent sans s'appliquer à aucune action particuliére. Ils ne sçavent ce qu'ils doivent faire ny par où ils doivent commencer.

C'est ce desordre que S. Paul remarque dans les Ephésiens, & auquel il les exhorte de remédier en les conjurant de n'être pas toûjours flotans comme des enfans, qui ne font que chanceler & qui ne sçavent quel party ils doivent prendre. *Iam non simus parvuli fluctuantes.*

C'est cét esprit indéterminé, qui anima le zéle de nôtre Pere Saint Elie contre ces Peuples qui étoient trompez par les faux Prêtres de Baal. Ils avoient de bonnes pensées pour le culte du vrai Dieu. Ils en avoient aussi de contraires, qui les portoient à l'adoration de Baal. ils demeuroient ainsi sans se déterminer ny pour l'un, ny pour l'autre. Mais ce grand homme ne pouvant les souffrir dans cette indétermination, *Vsquequò*, leur dit-il, *clandicatis in duas partes.* Pourquoi balancez-vous ainsi entre le vrai & le faux Dieu, entre le Dieu d'Israël & l'Idole? Si le Seigneur est Dieu, rendez luy les honneurs qu'il merite, si c'est Baal, suivez-le & l'adorez. *Si Dominus est Deus, sequimini eum, si autem Baal, sequimini illum.*

Ephe. 4. 14.

3. Reg. 18. 21.

Mais n'est-il pas vray (M.) que nous remarquons dans la plus part du monde, en ce qui regarde les mœurs, la vertu, & la dévotion, cette même indétermination, que nôtre Saint Prohéte reprenoit dans ces aveugles, en les choses de la foy. Ils sont flotans, ils sont chancelans. Ils ne s'avancent point dans la perfection, ils ne font rien, parceque leur indifférence n'est point déterminée.

Mais dans la Religion nous sommes déterminez par nos Régles. Comme

elles regardent des objets particuliers, & des actions singuliéres, elles nous retirent de cet état vague, & indéterminé. Elles nous ôtent la liberté de consulter & de déliberer sur ce que nous devons faire. Nos Régles sont des Loix vivantes, que nous avons toûjours devant les yeux, qui nous parlent, qui nous avertissent, qui nous déterminent au jeûne, à l'Oraison, à la solitude, au silence, à l'étude, à la conversation, au travail, au repos; elles nous apliquent en un mot selon les différentes obligations qu'elles nous imposent.

Ah! Quel bon-heur pour un Religieux de sçauoir à châque moment ce qu'il doit faire! Quel bon-heur d'être déterminé sans conseil & sans déliberation aux œuvres de la vertu! Mais si nos Régles déterminent nôtre indifférence, elles captivent aussi nôtre inconstance.

II. PARTIE. On se peut porter aux actions les plus saintes par les seules résolutions de la volonté, mais si ces résolutions ne sont soûtenuës, elle ne sont pas de durée.

De toutes les miséres de l'homme, il n'en est point de plus constante que son inconstance. Il ne demeure jamais dans un même état, dit le saint homme Job *nunquam in eodem statu permanet.* (Iob. 14. 2.) L'altération des humeurs, les différentes inclinations des sens, les divers mouvemens des passions, les tromperies de l'amour propre, le mauvais exemple, la crainte du travail les foiblesses de la nature l'exposent à un continuel changement. Il semble même qu'il y trouve le soulagement de ses peines, & qu'il se croiroit malheureux s'il demeuroit quelque tems luy-même. *Miserum se putat si ipse sit.* (S. Zenon de Veronne.) C'est cette inconstance que S. Paul reprochoit aux Galates, & qu'il ne pouvoit comprendre. Je m'étonne de vous, leur écrit le S. Apôtre, je ne conçois pas comment vous avez si tôt renoncé aux véritez que je vous ay prêchées, & comment vous avez abandonné l'Evangile de Iésus-Chrît pour en suivre un autre. (Gala. 1. 6.) *Miror quod sic tam citò transferimini ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi in aliud Evangelium.* Ainsi nous voyons qu'il n'y a point de fermeté dans les dévotions des personnes du monde. Ils ont de bons-jours, de bonnes-heures, de bons momens. Mais pour la plus-part ils n'ont que des dévotions de saillie, d'accez & d'intervale. Ils rompent un jeûne commencé pour complaire à la moindre compagnie. Ils quittent l'Oraison à la prémiére froideur. Ils oublient la visite des pauvres pour un léger intérêt. Ils abandonnent l'Autel pour un vain plaisir. Ils n'ont pas deux jours semblables. Ils sont aujourd'huy fervens, & demain ils ont la même lâcheté. Ils font tout à ce moment; un peu aprés ils ne font rien. Tout dépend des lieux, du tems, du hazard, de l'occasion, des dispositions actuelles & passagéres qui les affectent.

Mais il n'en est pas ainsi dans la Religion. Les Régles, qui nous y sont imposées, captivent nôtre inconstance. La Loy est un lien qui nous atache, par une heureuse néceßité; à faire toûjours les choses qu'elle nous commande. Quand nous promettons à Dieu l'obeissance à nos Régles, nous nous assûrons de nous-mêmes contre nous-mêmes, c'est à dire contre nôtre légéreté naturelle.

La Sainte épouse parlant de la charité dont elle étoit embrazée & voulant donner la cause de sa constance, qui fut si ferme & si assûrée, qu'elle ne pût étre éteinte par toutes les eaux de la douleur & de la persécution, (Cant. 8. 7.) *aquæ multæ non potuerunt extinguere charitatem*, dit qu'elle étoit réglée & ordonnée. Mon Bien-aymé, dit-elle, a ordonné la charité dans mon cœur. *Ordinavit in me cha-*

ritatem. C'est-là un terme de Guerre & de Combat, qui nous aprend, que le Saint Esprit avoit ordonné l'amour dans le cœur de son épouse de la même maniére qu'on range des Soldats dans une bataille, & qu'il luy avoit donné des Loix comme on en impose dans la milice, afin que nous jugions delà que comme il n'est rien de plus ferme qu'une Armée bien ordonnée. *Terribilis ut castrorum acies ordinata.* Ainsi l'amour de Dieu, avec toutes les vertus qui en doivent étre les compagnes inséparables, est à l'épreuve du changement & de l'inconstance, quand il est ordonné par des Régles. S. Bernard fait bien à ce propos, quand expliquant ces paroles. *Ordinavit in me charitatem*, il dit que la prudence doit donner de l'ordre & des Régles à toutes les vertus. *Discretio omni virtuti ordinem pariet.* & que cet Ordre leur donne l'ornement, la beauté & la constance, mais une constance perpétuelle, qui tient de la nature de l'Eternité. *Ordo modum tribuit & decorem, etiam & perpetuitatem.* Ce que ce Saint Pere confirme par ces paroles que le Prophéte adresse à Dieu. *Ordinatione tuâ perseverat dies.* Le jour, c'est à dire la vertu, comme explique S. Bernard, *diem virtutem appellans*, persévére par les Régles que vous lui donnez.

Cant. 6. 9

S. Bern. Serm. 49. In Cant. circa medium.

Psal. 118 19.

L'inconstance est l'effet de la duplicité, comme saint Jacques l'a remarqué en écrivant dans son épître que l'homme qui est double est inconstant dans toutes les voies. *Vir duplex animo inconstans est in omnibus viis suis*; & ainsi pour le rendre ferme & constant, il le faut réduire à l'unité. Et n'est-il pas vrai (M.) que nos Régles, qui sont toûjours les mêmes, nous donnent une parfaite unité, en nous soûmettant à une même conduite.

Jac. 1. 8.

C'est en cét esprit que quelques interprétes font réflexion sur cette extraordinaire loüange que le saint Esprit donne à Elcana Pere de Samuël, quand en commençant l'histoire Roiale, il l'apelle un homme. *Fuit vir unus.* N'étoit-ce pas assez de l'apeller homme, sans dire qu'il étoit un homme? Est-ce qu'il pouvoit étre homme sans étre un? Y-a-t-il quelque homme dans le monde, qui ne soit pas un homme? Ils disent que cette parole est mistérieuse, & qu'elle a été écrite par le saint Esprit pour nous aprendre que ce grand homme n'étoit point sujet au changement. Ils veulent que nous tirions de son unité une conséquence de sa fermeté & de sa constance.

Reg. 1. 1.

III. PARTIE.

MAIS si nos Régles captivent nôtre inconstance, elle nous assûrent aussi dans nos doutes & dans nos craintes; c'est à dire dans les doutes & dans les craintes que nous avons de ne pas plaire à Dieu dans nos actions.

Nous sçavons bien que nôtre perfection consiste à nous rendre conformes à la volonté de Dieu. Comme la volonté de Dieu est infiniment juste, sainte & parfaite, elle est la Régle de la justice, de la sainteté & de la perfection de toutes les volontés crées. C'est la volonté de Dieu qui donne la paix à nos vertus, c'est elle qui les rend véritables; c'est elle qui les distingue des apparentes, sans elle toutes les rigueurs de la pénitence, toutes les profusions de la charité, toutes les compassions de la miséricorde, toutes les extases de la contemplation, toutes les ardeurs du zéle, tous les tourmens des Martyrs n'auroient que l'ombre de la vertu, c'est ce que saint Thomas exprime en disant que toutes nos actions n'ont de mérite devant Dieu & ne lui sont agréables que par le rapport & la soûmission qu'elles ont à sa volonté. *Quæcumque virtutum opera ex hoc meritoria sunt apud Deum, quod fiunt ut obediatur voluntati divinæ.*

S. Thomas 2. 2. q 104. à 3. Inc.

La perfection d'un Serviteur ne consiste pas à travailler beaucoup & à faire de grandes choses pour son Maître, mais à faire ce qu'il veut, & de la maniére qu'il le veut. Que sommes nous dans la maison de Dieu? Nous sommes ses
Isa. 41. 9 Serviteurs, il nous honore de cette qualité. *Servus meus es tu*, nôtre perfection ne consiste donc pas à instruire les ignorans, à prêcher les infidelles, à convertir les pecheurs, à paroître dans les principales fonctions de l'Eglise ny à pratiquer les vertus les plus éclatantes ou les plus laborieuses, mais à nous conformer aux ordres de la volonté de Dieu.

C'est ce qui faisoit dire à sainte Thérése qu'il n'y avoit pas d'autre secret dans la vie Spirituelle, que de conformer nôtre volonté à celle de Dieu, & que les personnes d'Oraison n'aspiroient qu'à cette conformité par leurs soins & par leur diligence. C'est dans le même sens que saint François de Sales disoit que quelque ardente que fût l'inclination qu'il avoit à aimer Dieu, il n'eût pas voulu l'aimer contre sa volonté; & que sainte Marie Magdelaine de Pazzi assûroit que l'Enfer sous les ordres de cette adorable volonté lui eût été doux & adorable. Elle eût préferé tous les tourmens de l'Enfer en les considérant dans la volonté de Dieu à toutes les Couronnes du Ciel considérées sous un autre volonté.

Et saint Paul comprît si bien dés le moment de sa conversion, que la volonté de Dieu devoit être la Régle de sa vie, qu'en déposant la rage qu'il avoit dans
Act. 9. 6. le cœur, il s'écria hautement, *Domine quid me vis facere*. Seigneur que vous plaît-il que je fasse, il ne dît pas, mon Dieu je veux être vôtre Apôtre; je veux être Martyr. je veux porter la gloire de vôtre nom par toute la terre. Je veux être le témoin de vos mystéres par l'effusion de mon sang, je veux me retirer dans une solitude pour pleurer mes crimes, & pour en faire pénitence. Ah! il ne dît rien de semblable? mais seulement, *Domine quid me vis facere*? Parlez mon Dieu, donnez vos Ordres à mon cœur, dites-moy ce que je dois faire. Et Iésus-Christ qui est le Modéle de nôtre perfection ne cherchoit en toutes choses
Ioan. 5. 30. que l'accomplissement de la volonté de son Pere. *Non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus, qui misit me.* Cette conformité étoit la norriture de son
Ioan. 4. 34. ame. *Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus, qui misit me.* Il ne tiroit sa
Ioan. 8. 29. gloire que de l'obeïssance qu'il rendoit à celui qui l'avoit envoyé. *Quæ placita sunt ei facio semper.*

Mais (M.) la grande peine des hommes est de connoître la volonté de Dieu. Nous ne sommes pas sur la terre comme les Anges sont dans le Ciel. Les An-
Psal. 102. 21 ges font la volonté de Dieu. *Ministri ejus qui facitis voluntatem ejus.* Mais ils la font sans crainte, ils la font avec assûrance. L'Archange saint Raphaël ne doutoit pas qu'il n'eût accompagné Tobie par les ordres de la volonté Dieu. Il pouvoit dire sans crainte de se tromper, quand j'étois avec vous, j'y étois par-
Tob. 12. 18. ce que Dieu le vouloit. *Cum essem vobiscum, per voluntatem Dei eram.* Ils connoissent la volonté de Dieu, parce qu'ils la voient en Dieu même par la lumiére de gloire, ou qu'elle leur est révélée hors de Dieu par des lumiéres infuses qui sont également certaines & évidantes.

Mais comme nous vivons en ce monde dans les engagemens de la matiére & sous les obscuritez de la Foy, il nous est difficile de distinguer le vrai d'avec le faux, le météore, de l'Astre, l'ombre, du corps; & la figure de la vérité. Nous

prenons aisément la passion pour la raison ; nôtre inclination naturelle, pour une inspiration divine ; l'ambition de paroître, pour un zéle de gagner des ames, l'illusion, pour la lumiére ; la corruption d'Adam, pour la grace de Jésus-Christ ; nôtre volonté, pour la volonté de Dieu.

C'est ce qui donne de la crainte aux personnes du monde c'est ce qui les tient toûjours dans l'inquiétude, c'est ce qui les fait trembler dans les actions qui paroissent les plus vertueuses, & dans les fonctions qui semblent les plus Saintes. Dieu me veut-il en cet endroit ? me veut-il en cette Charge ? veut-il que je m'engage dans cet emploi ? veut-il que je vive de cette sorte ? demande-t'il de moi cette austérité, cette mortification, cette pénitence ? voilà comme les pensées des hommes sont douteuses & leur conduite incertaine. *Cogitationes mortalium timidæ, & incertæ provindéntia nostræ.* Sap. 9. 14.

Mais (M.) les Religieux sont au dessus de ces craintes. Nos Régles sont des résolutions de ces doutes. Les Régles que nous avons voüées apaisent nos inquiétudes. Elles aplanissent ces Montagnes de difficultez. Nous marchons sûrement, quand nous marchons dans la voie & sous l'Ordre de nos Régles. Nous sçavons que Dieu nous parle par nos Régles & qu'elles contiennent sa volonté. Elles nous font connoître ce qu'il veut que nous fassions tous les ans, tous les mois, toutes les semaines, tous les jours, tous les momens du jour. La Régle nous appele au Chœur, à l'Oraison, au Réfectoir, à la Récréation, à la Célule ; quand nous obeïssons à ses ordres, nous sommes assûrez que nous faisons la volonté ds Dieu. Si jay assisté à Matines, je puis dire avec autant d'assûrance que S. Raphaël, que ç'a été par l'ordre de la volonté de Dieu. *Per voluntatem Dei eram*; si jay conversé avec mes freres, que je l'ay fait pour obeir à la volonté de Dieu. *Per voluntatem Dei eram.* Si je me suis retiré dans la solitude, que jay suivi la volonté de Dieu dans ma retraite. *Per voluntatem Dei eram.* Ah ! Qu'elle paix (M.) qu'elle douceur, qu'elle consolation à un Religieux de pouvoir dire, je fais à ce moment ce que Dieu désire de moi, je ne puis rien faire de plus parfait que ce que je fais, par ce que je fais ce que Dieu veut. *Beati sumus Israël, quia quæ Deo placent manifesta sunt nobis.* Voilà ce que disoit un Prophéte, & c'est ce que nous pouvons dire à tous les momens de nôtre vie, que nos Régles nous sont avantageuses, puisqu'elles sont des lumiéres, qui nous font connoître avec assûrance la volonté de Dieu ! Baruch. 4.

Mais voions le dernier avantage que nous en recevons, c'est à dire qu'elles nous donnent de la force dans les exercices de la vertu. IV. PARTIE.

La foiblesse est une des playes que nous avons receuës par le peché, & elle est si dangereuse qu'elle nous expose à de continuelles chûtes. Mais entre les moiens qui nous peuvent soûtenir & fortifier, je n'en vois pas qui soient si puissans & si efficaces que nos Régles. Nos Régles nous conservent dans la fidélité que nous devons à Dieu, & nous donnent de la force pour courir dans la voie de la perfection, par ce que d'une part elles attirent sur nous les communications de la grace, & de l'autre qu'elles nous défendent des ennemis qui nous ataquent, & enfin qu'elles nous rendent les travaux de la vertu plus légéres plus doux & plus faciles.

Je sçay bien (M.) que si nous ne pouvons imposer de Loix au Soleil de la nature, pour atirer ses raions sur la Terre, que si nous ne pouvons jetter de fers

dans la Mer pour disposer de ses ondes, que si nous ne pouvons obliger les sources des Fontaines à couler pour arroser les Campagnes, il nous est beaucoup moins possible de contraindre la bonté de Dieu à nous communiquer ses graces il en est le Maître absolu, il en dispose comme il lui plaît. *Spiritus ubi vult spirat.* Il faut néanmoins avoüer que nous en pouvons atirer les influences par
Ioan. 3. 8. quelques dispositions ; & il est assûré qu'une conduite, qui devient égale par des Régles certaines, est particuliérement disposée à en être couronnée & remplie. La terre, qui est sans mouvement, reçoit à plomb les influences du Ciel, & d'une maniére toute autre que les roseaux, qui sont toûjours dans l'agitation, ainsi le Religieux qui est ferme par une vie réglée reçoit abondamment les impressions de la grace. *Irroratur frequentius præmiatur copiosiùs.* Saint Paul est
Heb. 13. 9. de ce sentiment, quand aprés avoir deffendu aux Hébreux de se conduire par des maximes différentes, *doctrinis variis nolite abduci*, il leur donne cette raison de sa deffense, *optimum est enim gratiâ stabilire cor*, parce que c'est une chose tres-avantageuse de fortifier son cœur par la grace ; car c'est comme si le saint Apôtre disoit, vôtre cœur ne sera jamais rempli de la grace, si vous suivez des maximes différentes ; mais il sera fortifié de sa vertu, si vous vous conduisez par l'unité des mêmes principes.

Psal. 101. 8. Dieu est toûjours le même. *Tu autem idem ipse es.* Il n'est point sujet au chan-
Mala 3. 6. gement. *Ego sum Dominus & non mutor.* Il est immuable sans altération & sans inconstance Et saint Paul, parlant de Iésus-Christ son Fils, assûre qu'il étoit
Heb. 13. 8 hier, qu'il est aujourd'huy, & qu'il sera le méme dans tous les siécles. *Iesus Christus heri, & hodiè, ipse est in sæcula.* L'égalité est le propre caractére de l'un & de l'autre, & ainsi comme ils se plaisent particuliérement en leurs semblables, & que leurs inclinations les portent à perfectionner les Images d'euxmémes qu'ils voient les mieux commencées, il ne faut pas douter qu'ils ne communiquent plus abondamment la grace aux ames qui sont toûjours ellesmémes par la pratique des mémes Régles. C'est pour cette raison que le saint Esprit nous exhorte de ne pas tourner à tout vent, *non ventiles te in omnem ventum*;
Eccl. 5. 11. de ne pas suivre toutes sortes de voies, *non eas in omnem viam*, & de demeurer fermes dans celle que nous avons embrassée. *Esto firmus in via Domini* ; car il ajoûte que par cette fermeté nous recevrons les visites & les communications de l'esprit de paix & de justice, c'est à dire de la grace, *& prosequatur te verbum pacis & justitiæ.*

Mais si dans la Religion nous sommes des Soldats qui combatons contre le Diable, la chair & le monde, disons que nos Régles sont comme des boucliers qui reçoivent les prémiers coups des ennemis, tant que nos cœurs sont en assûrance sous la garde des Loix de Dieu ; ou si nous avons la grace dans nous comme dans des Citadelles, disons que nos Régles sont comme des bastions &
Isai. 26. 1. des avant-murs, *ante murale*, qui résistent aux prémiéres attaques des tentations, & qu'étant conservées par nos Régles & par les Loix de Dieu, ainsi nous nous deffendons avec bien plus de force & d'assûrance ; que les séculiers qui ne sont couvers que de ces prémiéres Loix.

Ne vous étonnez donc pas, (M.) si les Religieux, comme dit saint Bernard
S. Bern. ubi supra. vivent plus purement, *vivit purius*, s'ils tombent plus rarement dans le peché, *cadit rarius*, & s'ils remportent tant d'Illu[illegible] sur les ennemis de leur salut

salut, c'est qu'ils vivent sous cette double garde. Il ne faut pas s'étonner si le Diable fait tomber plus aisément un homme du monde dans la médisance qu'un Religieux ; c'est que le prémier n'est conservé que par la Loy de la justice, & que l'autre l'est par la Loy de la Justice & par la Régle du silence. La chair triomphe bien plûtôt de l'homme du monde que du Religieux. Pour quoy? C'est que celuy-là n'est soûtenu que par la simple Loy de la pureté, & que le dernier est fortifié par la Loy de la pureté, par son vœu de chasteté & par toutes les Régles qui l'obligent à la mortification & à la pénitence.

Mais si les travaux de la vertu sont pénibles par raport à nôtre foiblesse, nos Régles les rendent faciles. Si la vertu est un fardeau, il devient leger par le secours de nos Régles. S. Bernard fait des merveiles sur ce sujet : C'est dans une Epître qu'il écrit à des Religieux, qui par une Sainte ardeur avoient ajoûté de nouvelles rigueurs à leurs anciennes Régles. J'aprouve vôtre zele, leur dit ce Saint Pere, de vous être obligez à un silence plus exact & plus rigoureux: *Benè fecistis, dilectissimi, addere aliquid ad priorem silentij regulam.* Je vous congratule de vous être davantage éloignez de la vie du monde. *Benè fecistis alienando vos magis ac magis ab actibus sæculi hujus.* Vous en serez soulagez & cette nouvelle ferveur vous rendra la pratique de vos anciennes Régles beaucoup plus aisée. Car dans la voie de la Religion, qui est la voie de la vie, tant que l'on court plus fervemment, on court plus facilement, & la charge de nôtre Seigneur est d'autant plus aisée à porter, qu'elle grossit d'avantage. *In viâ vitæ, quò citiùs : eò faciliùs curritur : & leve salvatoris onus, quò crescit amplius : eò portabilius est.* Il en est de nos Régles comme des plumes d'un Oiseau; Les plumes le rendent leger, ôtés luy les plumes, il tombe à terre. Ce sont les Plumes qui lui donnent la force & la vertu de voler. *Non ne & aviculas levat, non onerat pennarum, sive plumarum numerositas ipsa? tolle eas, reliquum corpus pondere suo fertur ad ima :* ainsi nos Régles, quoi qu'elles aient quelque pesanteur, nous font courir & voler. si nous voulions nous en decharger, nous tomberions accablez sous le poids de la nature. *Sic discipulis Christi, sic suave jugum, sic onus leve, quò deponimus, eò deprimimur ipsi.* C'est un fardeau agréable & qui nous porte plûtôt que nous ne le portons. *Portat potiùs quam portatur.* Il en est de toutes nos Régles comme de celle du silence. La régle qui nous oblige au silence, dit le même S. Bernard peut paroître onereuse, & néanmoins, comme l'assûre un Prophéte, elle nous donne de la force. *Onerosa videtur alicui silentij, disciplina, sed Propheta magis robur, quam onus esse considerans ait, in silentio & in spe erit fortitudo vestra.*

S. Bern. Epist. 341. circa med.

Isa. 30. 15.

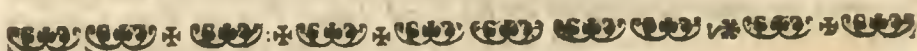
La Loy de l'Evangile, dit encore ailleurs ce Saint & & devot Pere, étant ajoûtée à l'ancienne Loy des commandemens de Dieu, en augmenta la perfection & en diminua la difficulté. *Oneri gravissimo legis accedens quadriga Evangelij & auxit perfectionem & difficultatem minuit :* Ainsi nous pouvons dire avec proportion de nos Régles Monastiques qu'étans ajoûtées à l'Evangile, elles nous rendent la pratique beaucoup plus aisée.

S. Bern. Epist. 27.

Concluons (M.) de tout ce discours que nos Régles nous étant extrémément avantageuses, nous les devons estimer & aimer comme un présent inestimable que nous avons reçu de Dieu. Ayons les mêmes sentimens pour nos Régles, que

Psal. 118. David avoit pour la Loy de Dieu, quand il s'écrioit j'ay aymé vôtre Loy. *Le-*
113. *gem tuam dilexi.* Nous les devons aimer comme un precieux héritage, que Dieu
Psal118.111 nous a donné comme à ses enfans. *Hæreditate acquisivi testimonia tua.* Nous
devons considerer cet heritage comme des châines glorieuses, qui nous capti-
Psal. 15. 6. vent heureusement sous l'Empire du Ciel. *Funes ceciderunt mihi in præclaris, etenim hæreditas mea præclara est mihi.* Si Sainte Marie Magdelaine de Pazzi baisoit avec tendresse & vénération les murailles de son monastére, par ce qu'elles la séparoient du monde, nous devons avoir des sentimens plus élevez pour nos Régles, puisqu'elles sont les vrayes chaînes qui nous retenant dans le Cloître nous éloignent de la vie des mondains.

Mais ne nous contentons pas d'estimer & d'aimer nos Régles. Si nous voulons qu'elles nous profitent, soions fidelles à les observer. Leur vertu est atachée au bon usage que nous en ferons. Elles nous seront inutiles & même désavantageuses, si nous ne les faisons passer de nôtre esprit & de nôtre cœur à nos mains, c'est à dire si nous ne les pratiquons exactement.



Exhortation troisiéme sur le Titre de la Régle.

EXHORTATION TROISIE'ME

DE L'HONNEVR QVE NOVS AVONS D'ESTRE LES Enfans de la tres-Sainte Vierge.

Exorde. Tit. Regu. Carmel.

LE TITRE DE NOSTRE REGLE NOVS EST SI GLORIEUX ET il montre si hautement les avantages de nôtre saint Ordre ; qu'il nous est tres-important de le bien entendre. Ces paroles *Regula Fratrum Beatissimæ Dei genitricis & Virginis Mariæ*, la Régle des Freres de la Bien-heureuse Vierge Marie Mere de Dieu, nous font voir que nous sommes les Religieux, c'est à dire les Enfans de la tres-sainte Vierge, qu'elle est nôtre Mere, que nôtre Ordre luy apartient singuliérement, qu'elle est nôtre Fondatrice.

Mais (M.) pouvons-nous rien concevoir de plus avantageux à nôtre Ordre? Ce seroit beaucoup d'avoir la Sainte Vierge pour Reine. Ce seroit beaucoup d'avoir la sainte Vierge pour Patrone : Ce seroit beaucoup de l'avoir pour Avocate. Qu'elle gloire donc de l'avoir pour Mere? Quel avantage de l'avoir pour Fondatrice? Si nous estimons les Ordres Religieux par la Sainteté des Patriarches qui leur ont donné la naissance qu'elle estime devons nous faire du nôtre, en considerant qu'il est l'ouvrage de la Divine Marie? Mais voions 1. comment on peut assurer à nôtre Ordre l'honneur d'avoir été fondé & établi par la tres-sainte Vierge. 2. qu'elle marque. Elle nous a donnée de sa maternité.

Il semble quand nous nous flatons de cet avantage, & quand nous nous donnons cette loüange d'être les Enfans de la Vierge, que nous proposons une Enigme & que nous avançons un Paradoxe : comment nôtre Dame a-t-elle pû fonder un Ordre qui étoit dans le monde, devant qu'elle y fût & qui reconnoissoit le Prophéte Saint Elie pour son Pere sur le Mont Carmel, devant qu'elle fût Née en Nazareth.

Cependant, (M.) quant à la substance de cette verité, il n'en est pas qui soit mieux établie. Si nous avons en cette matiére quelque liberté de raisonner, c'est seulement sur la maniére dont la sainte Vierge a fondé nôtre Ordre ; car nous ne pouvons pas douter qu'elle ne l'ait fondé, & qu'elle n'en soit la Mere, puisque les Souverains Pontifes qui sont les Oracles de l'Eglise, & les Organes du saint Esprit l'ont déterminé. SIXTE IV. le dit clairement, quand il assûre que nôtre Dame aiant engendré Iésus-Chrît, a aussi produit l'Ordre Sacré qui de son Nom s'appelle l'Ordre de la Bien-hureuse Marie du Mont Carmel. *Virgo Dei genitrix Gloriosissima . . . . . Dominum nostrum Iesum Christum . . . . . genuit, produxitque Sacrum Ordinem Beatæ Mariæ de Monte Carmelo*, & Gregoire XIII. cent ans aprés a déclaré la même chose par ces paroles, *Sacrum Ordinem . . . . . Beatæ Mariæ de Monte Carmelo . . . . . Virgo venustissima . . . . . . edidit.* Et comme les Patriarches qui établissent des Religions leur donnent ordinairement le Nom qu'ils portent; ainsi ces deux Papes aiant dit que la Sainte Vierge étoit nôtre Fondatrice, ils ajoûtent qu'elle nous a aussi honoré de son Nom *quem (Ordinem) Dei genitriciis, semperque Virginis Mariæ speciali titulo voluit insigniri.* Ce sont les paroles de SIXTE IV. *quem Ordinem Virgo venustissima . . . . . propriis Nominis titulo insignivit.* Ce sont celles de Gregoire 13. Elle a voulu que son Ordre fust distingué des autres par ce Titre Glorieux, & comme dit SIXTE IV. qu'il fût un motif aux fidéles d'honorer avec plus de vénération les Religieux qui le professent. *Vt ob ejus Virginis Reverentiam, Ordo ipse à Christi fidelibus, meritò per ampliùs veneraretur.*

Six. 4. in Bullâ dum attenta meditatione anno 1571.

Mais cette verité ainsi suposée comme indubitable, il la faut expliquer. Il faut voir comment la Sainte Vierge a pû fonder un Ordre qui a précedé sa naissance. Il faut concilier Sixte IV. avec soi-même, qui disant que la Sainte Vierge est Nôtre-Mere, ajoûte dans la même page que nous sommes les enfans des Prophétes. & que nous descendons originairement & par une succession héréditaire des Saints Elie, & Elisée & des autres Peres qui ont sanctifié le Mont-Carmel par leur présence. *Sanctorum Prophetarum Eliæ, & Elisei, & aliorum Patrum, qui Montem Sanctum Carmeli, juxta Eliæ fontem in habitarunt, successionem hereditariam tenentes.* Et cela (M.) n'est pas difficile. Il est aisé de repondre à cette difficulté & de soûtenir les oracles de l'Eglise.

Pour le faire, en distinguant avec l'Ecole les différentes causes, qui concourent à un même éffet, j'avoüe que le Prophéte Saint Elie a fondé & commencé nôtre Ordre, en assemblant des Religieux sur le Mont-Carmel ; mais je dis qu'il n'a eu les pensées & les lumiéres de faire cet établissement, que par des graces obtenuës par les merites de Nôtre Dame, qu'il ne la fait que pour l'honorer & qu'il ne la formé, que sur le modele de ses vertus; & ainsi que la Divine Marie, quoi qu'elle ne soit pas la cause qui a fondé effectivement nô-

tre Ordre, ne laisse pas d'en être la cause méritoire, la cause finale, & la cause exemplaire, ce qui luy donne avec Justice la qualité de fondatrice & de Mere, & même plus noblement que S. Elie ne peut porter le Titre de Pere ; car ce grand Prophéte n'ayant agi que par les merites de la tres-Sainte Vierge que dans le dessein de l'honorer, & en la regardant comme son idée il semble qu'il n'a été que son ministre, & comme son lieutenant dans ce grand ouvrage.

Les Théologiens ne trouveront pas étrange que je donne cette explication aux Oracles de l'Eglise. Ils sçavent que les effets sont atribuez aux causes morales. Ils reconnoissent que Iesus-Christ est autheur de la grace, quoy qu'il nous l'ait seulement méritée, & nous croions recevoir la grace par le Baptéme & les autres Sacremens, quoy qu'ils n'en soient que les causes morales. Ils doivent aussi avoüer que comme les anciens Peres, qui vivoient devant l'incarnation, ne recevoient néanmoins la grace que par les mérites de Iesus-Christ, *Regnum mortis* dit S. Augustin *sola in quolibet homine gratia destruit salvatoris, quæ operata est etiam in antiquis sanctis*, ainsi nôtre Pere S. Elie a pû recevoir des graces par les merites de la Sainte Vierge devant sa naissance. Ce qui est d'autant plus croiable que plusieurs des Saints Peres asseurent que le monde n'a jamais reçû aucune grace que par sa faveur. S. Bernard entre les autres est admirable sur ce sujet *Ad illam*, dit ce Saint Pere *(Virginem) sicut ad medium, sicut ad arcam Dei, sicut ad rerum causam, sicut ad negotium sæculorum respiciunt, & qui in cœlo habitant, & qui in inferno, & qui nos præcesserunt, & nos qui sumus, & qui sequentur, & nati natorum & qui nascentur ab illis.* Et ajoûte en confirmant sa pensée, par ce qu'elle même dit dans son Cantique, que toutes les générations la reconnoîtront Bien-heureuse, parce qu'elle leur a donné la vie & la gloire. *Ex hoc ergo beatam te di- omnes generationes, quæ omnibus generationibus vitam & gloriam genuisti.* 1 continuant, il l'apostrophe en ces termes, C'est par vous, Vierge Sainte, les Anges ont trouvé la joye, les justes la grace, les pecheurs, le pardon, aucune limitation, ou différence de tems. *In te enim Angeli lætitiam, gratiam, peccatores veniam invenerunt in æternum.* C'est vous que tou- es créatures considérent, c'est à vous qu'elles soupirent, parce que c'est ous, & par vous, & de vous qu'elles ont été rétablies dans la grace par ute-puissante main de mon Dieu. *Merito in te respiciunt oculi totius crea- ?, quia in te, & per te, & de te benigna manus omnipotentis, quicquid verat, recreavit.*

S. Aug. to. 7. l. 1. de pecc. meri. c. 11.

S. Bernard Sermo. 2. de Pente. circa medium.

n ne peut aussi douter que les effets ne dépendent des causes finales & tant plus parfaitement qu'elles sont les plus nobles de toutes les causes. On t encore quil n'est pas necessaire qu'elles soient en elles-même pour con- rir à la production de leurs Ouvrages, & ainsi on doit avoüer que la sainte rge devant que d'être crée a pû donner le mouvement interieur à saint Elie ablir un Ordre Religieux pour l'honorer.

Enfin ce saint Patriarche aiant connu en esprit les vertus que nôtre Dame de- it pratiquer sur la terre, & qu'elle possedoit de toute Eternité dans l'Ordre la predestination, à pû sur ce Divin Exemplaire fonder sa Religion. Ce qui se peut confirmer par l'autorité de saint Augustin qui apelle Marie la forme de Dieu, c'est à dire son idée & son exemplaire. *Si formam Dei (te, O Maria)*

S. Aug. to. 10. serm.

appelem digna existis; car si Dieu même regarde sur la sainte Vierge comme sur son exemplaire, & sur sa forme pour en tirer la perfection de ses autres créatures, pourquoy saint Elie n'auroit-il pas pû la considerer comme le modele des vertus qu'il vouloit inspirer à son Ordre. 11. de temp. qui est 2. de Assump.

La volonté de Dieu sur ce dessein fut principalement déclarée à saint Elie, lors qu'étant sur le Mont-Carmel, il vit cette petite nuée, dont il est parlé dans l'Histoire Roiale qui étoit comme la Sacrée Congrégation, aprés plusieurs grands Docteurs, l'a reconnu, la figure de Marie. En voiant l'Image il connut le prototipe, & il aprit par une nouvelle lumiére, dont il fut eclairé par la vertu des merites dont cette Vierge devoit un jour étre enrichie, que Dieu avoit choisi cette sainte Montagne pour étre le prémier Siége de sa Religion, & qu'il la devoit établir pour honorer cette incomparable Créature, qui devoit étre la Mere de son Créateur & qu'il la devoit former sur l'exemple de ses vertus. in 4. lect. off. N. D. de Monte Carmelo.

Ce saint Prophéte aiant dont assemblé plusieurs Enfans sur le Mont-Carmel, & aiant ainsi jetté les fondemens de son Ordre, il leur declara l'intention qu'il avoit eüe en les assemblant, qui étoit de composer une famille qui s'emploiât toute à servir & imiter cette heureuse Fille, qui devoit, sans perdre sa Virginité, devenir Mere de Dieu.

Cette croiance demeura comme une traduction fondementale parmi ces Sts. Religieux, & pour faire voir, de quelle maniére elle étoit gravée dans leurs esprits & dans leurs cœurs, ils commencérent à honorer la tres-sainte Vierge; aussi-tôt qu'elle eut commencé à paroître dans le monde. L'Eglise même confesse, que brulans du zele de sa gloire, ils furent les premiers qui bâtirent une Chapelle en son Honneur, & qu'ils l'établirent dans le lieu de la Montagne qui étoit le Berceau de leur Ordre, où saint Elie leur Pere avoit vû la Nuée qui la representoit. *Beatissimam Virginem adeò venerari cœperunt, ut primi omnium in eo Montis Carmeli loco, ubi Elias olim ascendentem nebulam Virginis Typo insignem conspexerat, eidem purissimæ Virgini Sacellum construxerint.* In lectione cit. In lectione cit.

Et Comme ils honoroient cette incomparable Vierge en qualité de Mere & & de Fondatrice, elle les reçût de sa part comme ses enfans. Elle accepta la donation que S. Elie luy avoit fait de son Ordre. Elle en adopta tous les Religieux. Elle leur donna son nom. *proprij nominis titulo insignivit.* Elle voulut qu'ayant été apelez jusqu'alors les enfans des Prophétes, ils s'apelassent à l'avenir les Freres, ou les Religieux de l'Ordre de la Bien-heureuse Vierge Marie du Mont-Carmel. Elle les traita, même durant sa vie, comme ses enfans. Elle les visitoit souvent dans leur solitude. Elle les nourissoit de laict de sa Divine science. Elle les éclairoit de nos mistéres & des plus hautes lumiéres de la grace.

Mais, ce qui est le plus considérable, la Sainte Vierge ne nous a pas adoptez d'une maniére foible & sterile. Elle a voulu que son adoption repondît à sa dignité, & qu'elle surpassât celle des hommes. Quand un homme dans la vie civile en veut adopter un autre, il le fait par une simple volonté qu'il déclare par sa parole. Ce contrat est seulement moral. Il ne change point l'enfant qui est adopté. Cette adoption ne produit rien de réel dans sa personne Elle ne luy donne qu'une denomination extérieure.

MAIS la Sainte Vierge nous change en nous adoptant. Son adoption pénétre II. PARTIE

l'essence de l'ame. Elle y porte les lumiéres, la chaleur, & la force, c'est à dire des graces intérieures, qu'elle nous obtient de Jesus-Christ. & comme nous ne sommes pas Anges, mais que nous vivons dans une chair mortelle & dans le commerce des sens, elle en a attaché les assûrances & les effets à une marque sensible. Elle a imité la conduite de son fils. Quand nôtre Seigneur nous adopte pour ses enfans, il se sert du Baptesme, qui est un signe matériel, pour nous donner la grace; ainsi nôtre Dame à voulu atacher les graces qu'elle nous obtient par la vertu de son adoption à une chose sensible. Et comme l'adoption imite la nature, elle a choisi le scapulaire, pour nous marquer qu'elle nous prend pour ses enfans. Les Peres & les Meres font principalement paroître ces qualités, qu'ils portent sur leurs propres enfans. en leur donnant des Habits; ainsi la Sainte Vierge a crû qu'elle ne pouvoit mieux se montrer Nôtre-Mere, qu'en nous vêtant de ce Saint Habit.

Vne Mere qui doit donner un enfant au monde lui prépare des Langes devant sa naissance, & elle l'en envelope aussitôt qu'il est né. La Divine Marie ne manqua pas de rendre ce devoir à son fils, comme il est remarqué dans l'E-
Lu. 27. vangile. *Pannis eum involuit.* Anne Mere de Samuël faisoit de petites Tuniques à ce cher fils, qu'elle lui portoit dans le Temple où elle l'avoit consacré à Dieu. Elle avoit plus de soing de le vêtir, que de le nourrir. Elle l'abandonna au
1.Rég.2.19 Prêtre pour sa nourriture, mais non pas pour ses Habits. *Tunicam paruam fafaciebat & mater sua, quam afferebat statutis diebus.* Jacob aimant d'une tendresse singuliére son fils Joseph, luy donna aussi une Tunique par laquelle il fit
Gen. 37: 3. connoître cet amour & le distingua de ses autres enfans. *Diligebat Ioseph super omnes filios suos, ... fecitque ei Tunicam polymitam* Quand l'enfant proprodigue revient de son égarement, la prémiére grace que son pere luy fit, fut de commander à ses Serviteurs d'aporter promptement sa belle Robbe, & de
Lu. 15. 22. l'en vêtir, *cito proferte stolam primam, & induite illum;* Quoique ce criminel devenu pénitent fut extremement travaillé des rigueurs de la faim. *Hic*
Lu. 15. 18. *fame pereo.* Ce Pere charitable pensa à luy donner des Habits, devant que de parler du festin qu'il lui vouloit faire. Adam & Eve paroissans nuds, aprés avoir perdu la grace dans le Paradis Terrestre, Dieu ne les laissa pas long-tems dans ce besoin; comme il s'êtoit montré leur Pere en les créant, il voulut faire voir sa bonté paternelle en les vêtant. *fecit Dominus Deus Adæ & uxori ejus Tuni-*
Gen. 3. 21. *cas pelliceas & induit eos.* Nôtre Pere S. Elie choisissant le Prophéte Elisée pour en faire le prémier de ses enfans, il le couvrit de son Manteau. *Misit pallium*
3.Reg.19.19 *suum super illum.* Et quand il voulut donner comme par succession son double esprit à ce fils aîné, il luy laissa tomber son Manteau en montant au Ciel; ce qui luy fit connoître qu'il avoit reçû l'heritage qu'il avoit demandé.

Quand on Baptise les Chrétiens, on leur donne une Robe blanche de la part de Jesus-Christ & de l'Eglise, dont ils deviennent les enfans. Comme la Sainte Vierge avoit envelopé son fils de Langes au moment de sa naissance, elle lui donna aussi quand il fut avancé en âge cette Tunique, que les Soldats par un Divin Mistére ne voulurent point partager au pied de la Croix. S. Jean Damascéne fait une autre remarque sur cette Bobe, qui est encore tout à fait à mon propos. Il observe que ce ne fut point par une disposition ordinaire qu'elle fut donnée aux Soldats Romains, mais par un Mistére, par ce qu'on ne leur

donna point les Habits des deux Larrons, qui furent crucifiez avec le fils de Dieu. Et dévelopant ce Mistére, il dit que nôtre Seigneur permît que les gentils héritassent de son Habit, pour leur faire voir par ce signe, qu'il vouloit leur donner la grace & leur envoier les Disciples qui les feroient ses enfans par le Baptesme. *Vestem militum sorti permittit, quod futurum sit ut resurgens à mortuis, mittat gentibus, quos ipse diligit, discipulos, fuitque ipse fidelibus divini Baptismatis indumentum.* S.Damasc. Homil. de sabb.Santo

N'est-il donc pas vray (M.) que la sainte Vierge ne pouvoit choisir une marque plus propre pour nous faire voir qu'elle devenoit nôtre Mere que l'Habit qu'elle nous à donné? n'est-il pas vrai qu'en voiant nôtre Scapulaire nous ne devons pas douter de sa maternité, ny de nôtre filiation? aussi quand elle en fit présent à S.Simon StoK elle l'apela son fils, *accipe dilectissime fili hoc tui ordinis Scapulare*, c'est comme si elle luy eût dit, je vous adopte pour mon enfant, & cet Habit, que je vous donnè, sera un témoignage éternel de mon adoption.

Mais quel bonheur (M.) & qu'elle gloire pour nous d'être les enfans de la Vierge! Quels avantages de grace ne devons nous point esperer d'une qualité si noble & si relévée, & dont la tres-sainte Vierge nous donne les assûrances par un Simbole qui nous la represente si clairement. Mais qui pourroit expliquer les graces particuliéres qui sont attachées à ce saint Habit?

Il me semble que je puis à ce propos comparer la tres-sainte Vierge à Iésus-Christ; le Scapulaire, à la Croix; & le Carmel, au Calvaire: & que je puis dire que nôtre Dame a fait sur le Carmel avec le Scapulaire quelque chose de semblable à ce que nôtre Seigneur a fait sur le Calvaire avec sa Croix. Je trouve que le Fils de Dieu a fait trois choses sur le Calvaire par la vertu de la Croix. Il a fermé l'Enfer, aiant desarmé les principautez & les puissances, & les aiant menées en triomphe à la face de tout le monde, aprés les avoir vaincües. *Expolians principatus & potestates, traduxit confidenter, palàm triumphans eos in semetipso.* Il nous a reconciliez avec son Pere, & nous a mérité la grace, en satisfaisant pour le péche, qui nous en rendoit indignes. *Cum inimici essemus reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus.* Il nous a retirez de la terre, & nous a attirez à soy pour nous rendre participans de sa gloire dans le Ciel. *Ego si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad me ipsum.* Colos. 2. 15. Rom. 5. 10. Ioan. 12. 32.

Mais quelque puissance qu'eût la Croix pour tenir fermées les portes de l'Enfer, pour faire couler les sources de la grace, & pour ouvrir le Ciel, nous en surmontions la vertu par nôtre malice. Nous ouvrions l'Enfer, que la Croix avoit fermé. Nous arrêtions le cours de la grace, que la Croix tiroit du cœur de Dieu, pour la répandre sur nos ames. Nous fermions le Ciel, que la Croix avoit ouvert.

Mais qu'a fait la tres-sainte Vierge en nôtre faveur? Elle a paru sur le Carmel, elle y a pris un Scapulaire, & elle y a ataché la vertu de ses graces & de ses bonnes œuvres. Et on peut dire que ça été alors que la justice a établi son trône sur le Carmel. *Iustitia in Carmel sedebit*, puisque la tres-sainte Vierge y a fait éclater sa justice & sa sainteté? Cet habit étant ainsi consacré, elle l'a montré à son Fils en le priant qu'il fît en nôtre faveur; ce que la Croix pouvoit faire en faveur de tous les hommes: c'est à dire qu'il nous fût un habit de Isa. 32. 16.

Prov. 31. 25. force & de beauté, *fortitudo & decor indumentum ejus*, qui nous fermât les portes de l'Enfer qui nous remplît de grace, & qui nous ouvrit le Ciel.

Voilà, (M.) le pouvoir du saint Scapulaire que nous portons & que nous avons reçû des mains de la sainte Vierge. Nous obtenons par sa vertu la persévérance finale à l'heure de la mort, & nous évitons ainsi les flammes éternelles. *In quoquis moriens æternum non patietur incendium.* Comme nôtre Dame nous a promis cette grace; elle est attentive à cette derniere heure pour nous l'obtenir & pour nous deffendre de tous les ennemis qui s'oposent à nôtre Salut, durant le cours de nôtre vie le saint Scapulaire est comme un Sacrement sur nos

Psal. 44. 10. cœurs; c'est un signe Sacré qui nous remplit des plus précieuses graces pour nous faire vivre saintement, *signum salutis.* Nous pouvons attribuer à nôtre saint Habit ces paroles du Prophéte: la Myrrhe, l'Aloës, & l'Ambre découlent de vos vêtemens. *Myrrha, & Gutta, & Casia à vestimentis tuis.* C'est ce saint Habit qui produit en nous les vertus Réligieuses, c'est cet habit qui nous inspire la pénitence, qui nous est représentée par la Myrrhe; la Chasteté, dont l'Aloës est le Symbole; la dévotion & l'amour de Dieu, dont l'Ambre est la figure. Nous ressentons même aprés la mort les effets du saint Scapulaire. Il nous ouvre le Ciel & nous conduit à la gloire éternelle. La tres-sainte Vierge ne peut souffrir que nous demeurions long-tems dans le Purgatoire; elle nous en retire bientôt pour nous faire joüir de la présence de son Fils.

Mais (M.) quelque grande que soit la vertu du saint Habit que nous portons & quelques puissantes que soient les graces que la divine Marie y a attachées, il ne laisse pas de dépendre de nous de les rendre efficaces ou inutiles. Si la Foy est morte sans les œuvres, nous ne devons pas croire que le Scapulaire nous donne la vie sans étre soûtenus & animez par des vertus intérieures. Si le tres-saint Sacrement demande des dispositions pour nous communiquer la grace, nous ne devons pas nous immaginer que les graces du saint Scapulaire ne soient pas dépendentes de quelques conditions surnaturelles. L'esperance qu'il nous donne ne doit pas être oposée à nôtre vigilance, & à la crainte de Dieu: Nous devons veiller & travailler de nôtre part pour recevoir les effets de sa vertu. Ce n'est pas assez pour participer aux promesses de la tres-sainte Vierge de porter extérieurement le Scapulaire. Nous devons toûjours avoir deux Scapulaires; l'un extérieur & matériel; l'autre intérieur & spirituel: l'un sur le corps & l'autre dans le cœur. Nous portons le Scapulaire pour honorer la tres-sainte Virge, & pour en l'honnorant nous mettre sous sa protection. Mais elle ne peut être honorée par des hommages extérieurs, s'ils ne sont animez par la vertu de l'esprit. Quand donc nous portons nôtre Scapulaire par coûtume, sans réflexion, sans le distinguer des autres habits, sans produire des actes intérieurs, nous ne rendons aucun honneur à la bienfaitrice qui nous la donné, nous faisons plûtôt une action qui est en quelque maniére injurieuse à sa gloire, parce qu'elle tient de l'hypocrisie & qu'elle peut nous attirer un reproche semblable à celuy que nôtre Seigneur faisoit aux Pharisiens en leur disant: Ce peuple m'honore des lévres, mais il a le cœur fort éloigné de moi.

Math. 15. 8. *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est à me.* Et ainsi nous ne recevons aucune des graces dont il est le Symbole.

Cependant (M.) n'est-il pas vrai que nous le portons ordinairement avec

cette

cette indifférence ! Mais ce seroit peu de dire que nous ne le portons point d'une maniére Morale, Sainte & surnaturelle. Ce seroit peu de dire que nous le portons sans attention, sans discernement & sans aucune aspiration de cœur à la sainte Vierge ; mais nous devons avoüer que nous le deshonorons & profanons tous les jours. Ah ! N'est-ce pas deshonorer l'habit de la tres-sainte Vierge, que de faire, en le portant, des choses si indignes de nôtre profession. Cette desobeïssance, cette irrégularité, cette négligence, cette immodestie, cette immortification ne sont-elles pas autant de taches sur nôtre Scapulaire. Ah ! (M.) ou quittons nôtre habit, ou vivons selon nôtre état. Je souffrirois tant d'actions si peu Religieuses, si mondaines & si profanes, si nous les pouvions faire sans être couvers de l'habit de la Sacrée Vierge ; mais de l'avoir au col, & de vivre de la sorte, quoy de plus monstreux & de plus intolérable ? O Dieu ! Que je crains qu'on ne puisse dire de nous qu'à la vérité nous avons un habit de Brebis, c'est à dire l'habit de Marie, que saint Chrisostôme appele excellemment de ce nom, parce qu'elle est la Mere du véritable Agneau, qui efface les pechez du monde, mais au fond que nous ne sommes que des loups. *Veniunt in vestimentis ovium intrinsecùs autem sunt lupi rapaces* ; & ainsi que cet habit ne nous attire des malédictions aulieu de bénédictions ; qu'il ne soit l'occasion de nôtre perte, aulieu d'être le signe de nôtre prédestination, & que la sainte Vierge qui nous l'a principalement donné pour en sa considération, nous obtenir la grace de la persévérance finale, ne s'en serve au jour du jugement pour augmenter nos hontes & nos désespoirs. Math. 7.1

Un Diacre de l'Eglise de Carthage étant sur l'échafaux, & voiant l'épée nüe qui lui aloit trancher la tête pour la cause de la Foy, tira une Robbe blanche qu'il avoit donnée à un jeune Apostat au jour de son Baptême, & le perçant de ses yeux, regarde, lui dit-il, mal-heureux, voilà une Robbe blanche, qui te reprochera ton infidélité & ta perfidie devant le Tribunal de nôtre Seigneur. Ah ! Vous dirai-je (M.) que si nous ne faisons un bon usage de l'habit de la sacrée Vierge, elle nous le fera paroître au jour du jugement ; mais en nous adressant ces terribles paroles. Allez nous dira la divine Marie, allez lâches, ingrats, & infidelles, voila l'habit dont je vous couvris au jour de vôtre Profession, qui vous étoit un second Batême, il vous devoit être un instrument de salut, mais il ne vous servira plus que pour augmenter vos peines dans l'Eternité.

O Dieu ! Serions-nous assez mal-heureux pour abuser ainsi de ce présent de la tres-sainte Vierge, & des desseins qu'elle a eu en nous le faisant. Ah ! (M.) prévenons ce désastre : détournons ce mal-heur dont nous sommes menacez. Et pour le faire efficacement, concevons de la douleur de nos négligences & de nos ingratitudes passées. Pleurons devant la sainte Vierge de l'avoir si souvent deshonorée en portant son saint habit ; & prenons de fortes résolutions de rendre toute nôtre vie conforme à la glorieuse qualité, de ses Enfans dont nous sommes enrichis.



Exhortation 3. sur le Titre de la Règle.

EXHORTATION QUATRIÉME

LA QVALITE' D'ENFANS DE LA SAINTE VIERGE Nous oblige de la servir avec zéle & de l'invoquer avec confiance.

Exorde

LA Glorieuse qualité, que nous portons, d'enfans de la tres-Sainte Vierge nous donne de l'éclat dans le monde, elle nous distingue avec honneur des autres Religieux, & nous pouvons dire qu'elle est le principal caractére de de nôtre gloire. Mais nous serions bien mal-heureux, si elle se terminoit à nous donner de l'estime devant les hommes. Ah! (M.) nous ne devons pas porter ce titre comme une ombre inutile & infructueuse. Ce ne doit pas étre seulement un raion éclatant, qui nous couvre de lumiére, sans rien opérer dans nos ames. Il nous doit inspirer des pensées nobles & relevées, des desseins généreux, des affections toutes divines & qui répondent à la grandeur de la chose qu'il signifie. Nous devons tirer principalement quatre conséquences pour la bonne conduite de nôtre vie.

Puisque nous sommes les enfans de la tres-Sainte Vierge, 1. Nous devons l'honorer & la servir avec un zéle tres-ardent, 2. Nous devons l'invoquer avec une grande confiance, 3. Nôtre vie doit étre tres-Sainte, 4. Nous devons imiter cette divine Mere avec une singuliére fidélité dans toutes les vertus qu'elle a pratiquées. Les deux prémiéres conséquences feront la matiére de cet entretien, & les deux autres du suivant elles méritent nos plus sérieuses réflexions.

PREMIERE PARTIE.

Les enfans doivent honorer les parens qui leur ont donné la vie pour trois raisons. Ils le doivent par justice. Ils le doivent par reconnoissance. Ils le doivent pour leur propre intérêt. La justice nous oblige d'honorer nos Peres & nos Meres, car aiant reçû d'eux l'étre, la substance, & la vie, ils ont droit que ces biens soient employez à leur service. Comme le fond de tout ce que nous pouvons possédér leur apartient, il est juste que nous en disposions en en leur faveur. Nous leur devons cette reconnoissance; car quoy que nous ne puissions pas leur rendre autant qu'ils nous ont donné, ny égaler leurs bienfaits par nos hommages, nous nous renderions toute-fois coupables d'une honteuse ingratitude, si nous manquions de le faire, au moins de tout nôtre pouvoir. Nous le devons par nôtre propre intérêt, c'est à dire afin qu'aiant reçû d'eux la vie, ils l'a perfectionnent par de nouvelles graces, & qu'ils nous laissent enfin leur Héritage.

Mais si ces raisons nous obligent à honorer & servir les Meres qui nous ont donné la vie naturelle, elles demandent principalement que nous honorions & servions la divine Marie.

Cette incomparable Vierge nous a donné une nouvelle naissance, quand elle nous a donné l'étre Religieux dans l'Ordre du Mont-Carmel; car comme elle est la Mere & la Fondatrice de cet Ordre, elle est aussi la Mere de tous les Religieux qui le composent. elle nous conçoit; elle nous porte dans son sein; elle nous enfante; elle nous conçoit d'une maniére toute pure par les lumiéres de la vocation. Elle nous porte dans son sein pendant le tems du Noviciat. Elle nous enfante le jour de nôtre profession. Les graces de cette conception, de ce travail maternel, & de cet enfantement ont paru avec éclat dans S. André Corsin, dans S. Albert, dans S. Pierre Thomas, dans S. Simon Stok, dans Ste. Thereze, dans Ste. Marie Madelaine de Pazzi, & en plusieurs autres Saints & Saintes qui ont fleuri en nôtre Ordre, & si elles n'ont pas été si sensibles & si éclatantes en nous, nous n'avons pas laissé de les recevoir d'une maniére extrémement puissante & efficace. Ne l'avoüez vous pas (M.) N'est-il pas vrai qu'il n en est aucun de vous qui ne confesse qu'il doit sa vocation & sa persévérance, c'est à dire sa naissance dans la Religion à la tres-Sainte Vierge.

Mais combien devons nous estimer cette naissance? elle est autant élevée au dessus de la naissance naturelle, que la grace, ou pour mieux dire que la perfection de la grace, l'est au dessus de la nature. l'admirable Job déploroit le jour de sa naissance, *Pereat dies in quâ natus sum*? Il vouloit du mal à la lumiére qui l'avoit éclairé; il souhaitoit que le Ciel l'effaçât du nombre des autres, & qu'il le chargeât de malédictions. *Maledixit diei suo.* C'est que la Mere qui l'avoit mis au monde, l'avoit fait naître pecheur & lui avoit donné une nature gâtée, corrompuë & sujéte à toutes sortes de miséres. Mais nous devons bien avoir d'autres sentimens pour le jour de la naissance que nous avons reçûë de la tres-Ste. Vierge. Nous devons donner mille bénédictions à ce jour heureux, qui nous a fait étre les enfans de Marie. Son Souvenir doit faire les plus agréables momens de nôtre vie. Il doit étre l'objet de nos joies & des plus tendres consolations de nos cœurs. Si la naissance de Job dans le monde étoit criminelle, la nôtre dans la Religion est toute Sainte, spirituelle & surnaturelle. La Sacrée Vierge en nous prenant pour ses enfans, repare cette nature malheureuse, que nous avons receuë d'Adam. Nous sommes par son adoption de nouvelles créatures. Nous devons oublier l'ancienne vie de nôtre premiére naissance, ou au moins nous ne la devons plus considérer, que comme reparée & renouvellée par l'adoption de nôtre Dame, & ainsi puisqu'elle lui apartient nous devons par justice l'employer à sa gloire. Nous ne sommes plus à nous. Nôtre esprit, nôtre cœur, nôtre ame, toutes nos puissances dépendent de la tres-Sainte Vierge. Quand elle nous adopte, elle éclaire nos esprits, elle annoblit toutes nos puissances. N'est-il donc pas vrai qu'il est juste de les employer au service de cette aimable Vierge. Vous n'étes plus à vous, dit S. Paul. *Non estis vestri*, vous apartenez à Jésus-Chrît, qui vous a rachetez par le prix de son sang, *Empti enim estis pretio magno*, & ainsi vous le devez honorer. *glorificate & portate Deum in corpore vestro.* Appliquons, (M.) ces paroles à la tres-sainte Vierge: avoüons que nous ne sommes plus à nous, & que nous apartenons à nôtre Dame qui nous a aquis par son adoption & par conséquent que nous la devons servir avec zéle.

Iob. 3. 3.

Iob 3. 1.

1. Cor. 6. 20

Nous devons à tous momens nous considérer sous la glorieuse qualité d'en-

fans de Marie, & ainsi nous ne devons rien faire qui ne la regarde. Nos puissances ne doivent avoir aucun mouvement, qui ne tende à son honneur. Il n'est aucune raison qui nous puisse dispenser de ce devoir. Il se trouve des Meres qui sont indifférentes au service de leurs enfans; mais la tres-sainte Vierge ne nous adopte, qu'afin que nous la servions avec plus de fidélité. Nos Meres meurent, & quand la mort les séparent de nous, elles nous délivrent de l'obligation que la nature nous avoit imposée de les servir; mais la tres-sainte Vierge demande que nous l'honorions singuliérement dans l'état de sa gloire. Nos Meres n'ont souvent que cette qualité par laquelle elles puissent nous attirer à leur rendre nos honneurs & nos services; Mais quand la tres-sainte Vierge ne nous auroit pas adoptez pour ses enfans, toutes les grandeurs, dont elle est enrichie, nous devroient toûjours soûmettre à son Empire.

Ah! (M.) Qu'elle est donc nôtre injustice? quand nous nous mesurons au service de la tres-sainte Vierge, quand nous abandonnons ses Autels, quand nous sommes négligens à chanter ses loüanges, quand nous n'avons pas de zéle pour l'honneur de sa maison, quans nous ne faisons pas servir à sa gloire des puissances qui lui apartiennent par la vertu de son adoption. Cependant ne devons nous-pas l'avoüer à nôtre confusion que c'est ainsi que nous en usons tous les jours, & que si l'on nous connoît pour les enfans de Marie, ce n'est pas par les services que nous lui rendons, mais seulement par le nom & l'habit que nous portons.

Mais si la justice nous oblige à honorer & servir la tres-sainte Vierge, nous le devons encore par reconnoissance. quand l'adoption de cette divine Mere ne demeureroit pas en nous comme un titre qui parle en sa faveur pour obtenir par justice nos hommages, cette grace demanderoit toûjurs nôtre réconoissance, & par la considération de sa valeur & par la considération de la préféranee avec laquelle nous l'avons reçuë. Ah! Vierge Sacrée pourrions-nous vous refuser les services que vous désirez de nous aiant le bon-heur d'étre de vôtre alliance? O Dieu! Quelle seroit cette ingratitude? combien seroit-elle lâche? ne seroit-elle pas tout à fait monstreuse? Car (M.) quelle plus grande grace peut-ons'imaginer que d'étre de la famille de la tres-sainte Vierge d'une maniére aussi honorable? que d'étre, non pas, les serviteurs, mais les enfans de Marie, c'est à dire de la Mere de Dieu & de la Reine des Anges. Nous pouvons sans doute

Gal. 4. 31. dire avec saint Paul, *non sumus ancillæ filii sed liberæ*, nous ne sommes pas les enfans de la servante, mais de la mere, nous ne sommes pas les enfans de l'esclave, mais de la Reine. On a de l'empressement pour servir les Reines de ce monde, c'est un honneur que chacune ambitione. Mais que ne feroit-on point pour être enfant de la Reine. Si l'on pouvoit espérer cette haute alliance, on feroit toutes choses pour y parvenir. Mais celle dont nous joüissons avec la sacrée Vierge est autant élevée au dessus de celle là, qu'il y a de différence entre une Reine mortelle & la Reine du Ciel & de la Terre.

Et ce qui augmente cette grace, c'est qu'elle nous a été donnée par préference. La sacrée Vierge nous a choisis entre plusieurs autres pour composer sa Famille. Cette Election ne doit-elle pas nous ravir, & n'est-elle pas une condennation de nôtre ingratitude, si nous ne la reconnoissons par nôtre zéle à l'honorer & à la servir? Quel a été le fondement de cette préférance? Il n'a pas été en nous

il n'a été que dans le cœur amoureux de la tres-sainte Vierge. Nous ne sçavons que trop qu'elle a pensé en nous, quand nous ne pensions pas en elle. Nous vivions dans l'oubli de ses grandeurs & de ses pouvoirs, quand par une céleste lumiére, elle nous a attirez à son ordre pour nous adopter, ensorte qu'elle nous peut dire ce que nôtre Seigneur disoit autre-fois à ses Apôtres. *Non vos ne elegistis, sed ego elegisti vos.* Vous ne m'avez pas eliie pour vôtre Mere; c'est moy qui vous ay choisis pour mes enfans. Iean. 15. 16.

Ajoûtons qu'elle nous a désirez pour ses enfans dans le tems que nous vivions peut-être en l'état mal-heureux du peché mortel, & que nous faisions la guerre à son Fils. Ah! Vierge Sacrée, on ne doit pas s'étonner, si vous avez adopté saint Iean par préférence aux bourreaux qui faisoient mourir nôtre Seigneur. Ce Disciple étoit juste,& ils étoient des Monstres d'impiété & de cruauté; Si vous l'avez adopté par préférence aux autres Apôtres, il étoit Vierge; il étoit le favory de vôtre Fils; il l'avoit suivi jusqu'à la Croix, il vous avoit toûjours accompagnée; il vous avoit donné toutes les marques possibles de sa fidélité, & ainsi il semble qu'il méritoit cette faveur: mais nous n'avions aucune de ses qualités, & nous en avions de toutes contraires, & néanmoins vous nous avez traitez sur le Carmel, comme saint Jean sur le Calvaire. Cette grace (M.) n'est-elle pas incomparable, & ne demande-t-elle pas les derniers efforts de la plus ardente dévotion pour étre dignement reconnuë.

Mais disons encore que nôtre propre intérêt demande aussi de nous ce zéle envers la tres-sainte Vierge; car si Dieu promet une longue vie temporelle aux enfans qui honorent les parens qui leur ont donné l'étre de la nature, les enfans de Marie ne doivent-ils pas espérer de Dieu non seulement une longue vie mais une vie éternelle de grace, s'ils sont fidéles à l'honorer & à la servir. Si le S. Esprit nous allûre que c'est aquerir des trésors dans ce monde, que d'honorer la Mere qui nous a donné la vie naturelle. *Sicut qui thesaurizat, ita & qui honorificat matrem suam,* parce que Dieu ne manque pas de recompenser hautement cet acte de piété,nous devons croire avec bien plus de raison que si nous sommes zélez au service de cette divine Mere, Dieu nous remplira des plus précieuses richesses de la grace. Comme nos Meres partagent avec Dieu l'autorité qu'il a sur nous, il s'interesse aussi particuliérement à couronner les honneurs que nous leur rendons. Mais quel intérêt croiez-vous que Dieu prenne dans l'honneur que nous rendons à nos Meres, en comparaison de celui qu'il prend dans l'ardeur que nous avons à honorer la sainte Vierge, qui est nôtre véritable Mere dans l'Ordre de la grace. Comme Dieu la souverainement estimée, honorée, aimée, servie, il ne peut pas qu'il ne regarde avec des complaisances incroiables l'estime que nous faisons de son mérite, les respects que nous avons pour sa grandeur, l'amour que nous lui portons, les services que nous lui rendons & qu'il ne les récompense avec des profusions dignes de sa magnificence. *Sicut qui Thesaurizat, ita & qui honorificat matrem suam.* Eccle. 3. 5.

Renouvelons donc, (M.) avec une sainte ferveur nôtre dévotion envers la tres-sainte Vierge. Ne demeurons pas inutiles dans sa maison. Courons, volons avec joie à toutes les actions qui regardent sa gloire. Soions industrieux à inventer de nouveaux moiens de l'honorer. Animons tout le monde à son ser-

vice. Ne nous lassons jamais de publier ses loüanges. Mais si nous la devons honorer & servir avec zéle comme nôtre Mere, disons que nous la devons invoquer sous la méme qualité avec une tres-grande confiance.

II. PARTIE. Nôtre confiance envers la tres-sainte Vierge doit répondre à l'amour qu'elle a pour nous. Mais quel est cet amour? Ah! (M.) c'est assez de sçavoir qu'elle est nôtre Mere, pour que nous soions assûrez qu'elle nous aime avec ardeur. La sainte Vierge n'est pas plûtôt Mere qu'elle est une Mere amoureuse, ou comme dit le saint Esprit qu'elle est une Mere de belle dilection. *Mater pulchræ dilectionis.*

Eccle. 24. 24. Il n'est point d'amour plus fort, plus tendre & plus sensible que celui des Peres & des Meres envers leurs enfans, parce qu'en les considérant comme des productions de leurs substances, ils les regardent comme des parties d'eux-mêmes, ou comme d'autres eux-mêmes. Le saint homme Job supporta la perte de tous ses biens avec une constance héroïque, ainsi qu'il est écrit dans son histoire, mais comme il aimoit extrémement ses enfans, quand on lui annonça

Iob. 1. 20. la nouvelle de leur mort, il déchira ses habits, *scidit vestimenta sua*, ce qui étoit le témoignage d'un excez de douleur. Absalon, aiant conspiré contre la

2. Reg. 18. 18. vie de David, éleva une colonne, sur laquelle il fit écrire ces paroles, *non habeo Filium*, je n'ay point de Fils, voulant dire, comme remarquent les interprétes, que l'amour d'un fils eût été capable de l'arrêter dans son devoir, par la crainte que Dieu n'eût vangé la rebellion du Pere par la mort du Fils, mais que n'ayant pas sujet de craindre ce châtiment, qu'il croioit étre le plus grand de tous ceux qui se présentoient à son imagination, il pousseroit les choses à l'extrémité. Et David lui-même étant obligé de combatre contre le plus dénaturé de tous les enfans, il commanda sur toutes choses à ses Soldats de lui conserver la vie, *servate mihi puerum Absalon.* Et quand il eut apris sa

2. Reg. 18. 33. mort, il en témoigna une douleur incroiable; il versa des torrens de larmes, en s'abandonnant à la tristesse; l'amour paternel triomphant de la rebellion, il le demandoit à toutes les Creatures, & le trepas lui eût été doux, si en mourant, il eût pû lui rendre la vie. C'est le sentiment qu'il exprimoit par ces paroles. *Absalon fili mi, quis mihi tribuat, ut ego moriar pro te.* Mon cher Absolon j'oublie aisément ta revolte, mais je me souviendray toûjours que tu étois mon fils, & je me croirois hevreux de mourir, si par ma mort je te pouvois faire vivre.

Mais la sagesse de Salomon n'a jamais parû avec plus d'éclat que sur ce sujet. Quand il voulut connoître laquelle des deux femmes étoit la véritable Mere d'un enfant dont elles disputoient & que châcune vouloit avoir, il crut qu'il en faloit juger par l'amour. Qu'on m'aporte un coûteau, dit ce Prince, *af-*

3. Reg. 3. 24. *ferte mihi gladium*, & qu'on divise cet enfant, *dividite infantem vivum in duas partes*, afin que châcun en ait une partie. Cet Arrêt fut bien reçû de la Mere supposée je m'y rends, dit-elle, j'y donne mon consentement, qu'il ne soit ny à moy ny à vous, mais qu'on le partage, *nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur.* Mais que repartit l'autre? je ne le puis souffrir, je ne sçaurois consentir à la mort de cet enfant, j'aime mieux qu'il vive, & qu'on le donne tout entier à cette injuste qui le demande : *date illi infantem vivum, & nolite interficere eum.* Quand Salomon les eut entenduës, la cruauté, dit-il, n'est

pas l'apanage des Meres, mais l'amour en est inséparble, & ainsi cette cruelle n'est pas la véritable Mere de cet enfant, c'est celle dont les entrailles se sont émeües, *commota sunt viscera ejus*, & qui par les impressions de son amour, s'est opposée à sa mort. *Hæc est Mater ajus.*

Enfin Dieu, voulant nous faire connoître le grand amour qu'il nous porte, s'est comparé à une Mere. Je vous consoleray, O hommes, dit-il par un Prophéte, comme les Meres consolent leurs enfans. *Quomodo si cui Mater blandiatur, ita & ego consolabor vos.* Je vous attacheray à mes mamelles, *ad ubera portabimini*, & pour vous caresser d'une maniére plus tendre, je vous mettray sur mes genoux, *super genua blandientur vobis.* C'est comme s'il nous disoit, voilà le plus beau & le plus assûré témoignage que je puisse vous donner de mon amour. Isac. 66 12

Mais quant les autres Meres n'aimeroient pas toûjours leurs enfans, la Ste. Vierge ne cessera jamais d'aimer les siens. Nous luy pouvons attribuer ces paroles, que l'esprit de Dieu nous adresse encore par le Prophéte Isaie. *Numquid oblivisci potest mulier infantem suum ..... & si illa oblita fuerit ego tamen non obliviscar tui.* Quand il se trouveroit des Meres qui n'auroient pas d'amour pour leurs enfans, & qui en perderoient la mémoire, pour moy je vous aimeray toûjours & je ne vous oubliray jamais. *Ego tamen tui non obliviscar.* Voilà ce que nous dit la sacrée Vierge. C'est que sa bonté surpasse infinîment celle des autres Meres. Elle ne fait jamais rien paroître de rude, dit S. Bernard, rien d'austére, rien de fâcheux, elle est la même douceur. *Nihil ansterum in eâ, nihil terribile, tota suavis est.* C'est que nous sommes les enfans de son cœur, de son amour, de son élection & de sa liberté; car vous sçavez que nous aimons les choses que nous avons désirées & choisies. Quant nous n'aurions pas d'autre raison de les aimer, nous les aimons pour cela seulement qu'elles ont été l'objet de nôtre élection, 3. C'est que nous nous sommes donnez à elle par les mouvemens de nôtre amour; car il est certain que nous aimons ceux qui nous aiment & qui se donnent à nous par l'amour qu'ils nous portent. La sainte Vierge même nous assûre qu'elle se conforme en cela à nos inclinations. J'aime, dit-elle, ceux qui ont de l'amour pour moy. *Ego diligentes me diligo.* Isa. 49. 15 S. Bernard Sermo. in mag. num. ini. Prov. 8 17

N'est-il donc pas vrai (M.) que nous devons invoquer la tres-Sainte Vierge avec une grande confiance. Il ne faut que nous présenter à elle, puisqu'elle nous aime. L'amour qu'elle nous porte parle en nôtre faveur. Les charitables Hôtesses de Jésus-Christ lui dirent seulement, Seigneur celui que vous aimez est malade. *Ecce quem amas infirmatur.* Elles avoient une parfaite confiance qu'aimant le Lazare leur frere, il ne l'abandonneroit pas dans sa nécessité, ainsi nous devons croire que puisque la sainte Vierge nous aime, elle nous assistera dans nos besoins. Ioan. 11 3

Elle est la Trésoriére générale de son fils pour tout le monde. Elle est la Porte du Ciel pour tous les hommes. Elle est l'Avocate des Pecheurs. Elle obtient des graces pour les ames les plus perduës & les plus désesperées. C'est par sa faveur, comme lui dit un de ses plus dévots & plus généreux enfans, que les Idolâtres sont éclairez des lumiéres de la vérité; c'est par elle que les Infidéles deviennent fidéles, & qu'ils sont consacrez par le Saint Batême, c'est par elle que les pecheurs se convertissent à Dieu & qu'ils font pénitence. *Per te.......* S. Ciril. Alex. hom 6 cont. nesto.

S. Cyill. Alex. Hom 6. Cont. nesto. *(Sancta Dei Mater) omnis creatura Idolorum errore detenta conversa est ad notitiam veritatis, & fideles homines ad Sanctum Baptisma pervenerunt ...... Te adjutrice gentes veniunt ad pœnitentiam.* Quel est donc (M.) le soin qu'elle à des enfans de son cœur ? Quel est l'intérêt qu'elle prend dans le salut de ces plus chers objets de son amour.

Nous ne devons pas douter qu'elle n'employe tout son pouvoir auprés de Nôtre Seigneur, pour nous obtenir les plus précieux trésors de ses graces. Nous devons croire avec assûrance qu'elle lui demande pour nous le Diadême de l'Eternité, comme Bethsabée demandoit à David pour Salomon son fils une Couronne temporelle. Nous devons croire qu'elle lui demande pour nous les prémiéres places dans le Royaume Céleste, comme la Mere des enfans de Zébédée, souhaitoit de les voir tenir les prémiérs rangs auprés de sa personne, & qu'elle nous procure les moiens les plus efficaces pour y arriver.

La tres-Sainte Vierge est comme une grande Dame qui aiant un fils aîné a aussi des cadets. Cette Dame ne pense point à la fortune de son aîné, par ce qu'il doit emporter le principal du bien, & ainsi qu'il ne peut manquer d'être riche, mais elle donne tous ses soins à l'avancement des cadets; ainsi la divine Math. 1.25. Marie à plusieurs enfans dans sa Famille. Jésus-Christ est l'aîné, *peperit filium suum primogenitum,* Nous sommes les cadets. Elle ne doit pas travailler pour l'aîné, puisqu'il est l'autheur de tous les biens, puisqu'il posséde toutes les richesses du Ciel & de la Terre; mais elle doit penser à nous, puisque nous sommes pauvres, elle doit nous ménager des richesses spirituelles, elle nous doit aider à faire nôtre fortune dans l'ordre de la grace; Elle nous favorise de sa protection; elle a toûjours les yeux ouverts pour nous soûtenir & nous défendre contre les ennemis de nôtre salut.

Et si, (M.) elle a cette amoureuse vigilance dans le tems de nôtre vie, elle l'aura principalement à l'heure de nôtre mort qui sera decisive de l'éternité. Si la Sainte Vierge vouloit souffrir nôtre perte, pourquoi nous auroit elle appelez à son Ordre ? pourquoi nous auroit-elle revêtus de son Habit ? Pourquoi nous auroit-elle donné tant de marques de son amour ? Si nous luy devions être indifférens à l'heure de la mort, pourquoi ne nous laissoit-elle pas périr avec le commun du monde ? Ah ? (M.) pouroit-on dire qu'elle vouloit en nous distinguant par son adoption, distinguer aussi nôtre perte & nous la rendre plus sensible ? Pouroit-on dire que ce cœur de Mere voulut souffrir que ses enfans descendissent devant ses yeux dans les Enfers, aiant le pouvoir de les en préserver ? pouroit-on dire qu'elle fût assez insensible à leurs disgraces pour les voir sous la puissance des Démons & séparez d'elle pour l'Eternité. Ces pensées sont trop desavantageuses à son amour & à sa gloire pour que nous les puissions admettre.

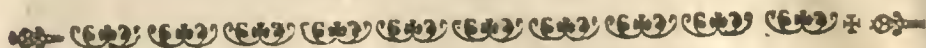
Agar étant Mere d'Ismaël ne se pouvoit résoudre à le voir mourir, c'est à dire à le voir mourir d'une mort temporelle & qu'elle sçavoit que la nature & le peché rendoient nécessaire à tous les hommes. *non videbo,* disoit-elle, *morien-*Gene. 21. 17. *tem puerum.* Je ne puis voir mourir l'enfant de mes entrailles. Cette séparation m'est trop douloureuse. Je ne puis voir la fin d'une vie dont je suis le principe. *Non videbo morientem puerum.* Mais (M.) ne devons nous pas croire que l'amour de la tres-sainte Vierge envers ses enfans lui donne des sentimens bien plus

plus tendres & plus généreux ſur leur ſalut. Je ne doute pas que quand elle les voit approcher de la mort, elle ne diſe d'une maniére plus ſpirituelle & plus Sainte que cette Mere affligée, *Non videbo morientem puerum.* Je ne ſçaurois voir mourir mes enfans de cette mort qui ſeule ſe doit craindre, c'eſt à dire de la mort Eternelle; je ne puis conſentir à une auſſi longue ſéparation; & je m'aſſûre que comme elle ne peut fermer les yeux ſur leur perte, ou leur en ôter la vuë en ſe retirant, pour adoucir la douleur qu'elle en auroit, elle emploie le pouvoir qu'elle a auprés de ſon fils pour l'empécher & pour leur aſſûrer la vie de la grace.

Entrons donc (M.) dans ces penſées & qu'elles nous obligent à recourir à la tres-ſainte Vierge, à nous adreſſer à elle, à la prier, à l'invoquer dans tous nos beſoins, mais avec une confiance filiale & qui réponde à la tendreſſe & à la générosité de ſon amour maternel. Conſidérons avec ſaint Bernard la divine Marie comme la belle étoile qui nous éclaire toûjours du haut du Ciel, pour nous conduire heureuſement ſur la mer orageuſe de ce monde au port de nôtre ſalut. *Ipſa eſt præclara & eximia ſtella ſuper hoc mare magnum & ſpatioſum.* Et voiant que nous flotons plûtôt ſur des vagues agitées par de furieuſes tempêtes, que nous ne marchons ſur la terre, ne détournons jamais les yeux de la lumiére de cet aſtre, ſi nous ne voulons étre abîmez ſous les ondes. *O quis quis te intelligis in hujus ſæculi profluvio magis inter procellas & tempeſtates fluctuare, quam per terram ambulare, ne avertas oculos à fulgore hujus ſideris, ſi non vis obrui procellis.* Si les vens des tentations s'élévent pour nous renverſer dans les voies de nôtre ſalut, ou ſi les rochers des afflictions s'y rencontrent pour ouvrir & briſer nôtre cœur chargé comme un vaiſſeau, des richeſſes du Ciel, jetons les yeux ſur cette étoile pour nous ſoûtenir & nous fortifier; appélons Marie à nôtre ſecours. *Si inſurgant venti tentationum, ſi incurras Scopulos Tribulationum, reſpice ſtellam, voca Mariam.* Si les flots de la vanité, de l'ambition, de la médiſance, de l'envie nous émeuvent & nous ébranlent, regardons cette étoile, invoquons la divine Marie, afin que nous puiſſions par ſa vertu demeurer fermes dans les bornes de l'humilité, & de la charité. *Si jactaris ſuperbiæ undis, ſi ambitionis, ſi detractionis, ſi æmulationis, reſpice ſtellam, voca Mariam.* Si nous ſommes troublez par l'horreur de nôtre vie criminelle, ſi nous ſommes confus de voir la laideur de nôtre conſcience, ſi nous ſommes agitez & conſternez de la crainte des jugemens de Dieu, ſi nous ſommes déja comme enſevelis dans un abîme de triſteſſe & de déſeſpoir, ne laiſſons pas d'eſpérer toûjours, eſpérons contre l'eſpérance, en implorant l'aſſiſtance de Marie. *Si criminum immanitate turbatus, conſcientiæ fœditate confuſus, judicij horrore perterritus, barathro incipias abſorberi triſtitiæ deſperationis abyſſo, cogita Mariam.* Enfin dans les dangers ou nous nous trouvons, dans les angoiſſes qui nous inquiétent, dans les doutes que nous ne pouvons réſoudre, penſons à Marie, & la prions de nous favoriſer de ſes lumiéres & de ſa protection. *In periculis, in Anguſtijs, in rebus dubijs, Mariam cogita, Mariam invoca.* Que cette bonne Mere, ne ſorte jamais de nos bouches, & de nos cœurs. *Non recedat ab ore; non recedat à corde.* En l'invoquant nous ne devons jamais déſeſpérer de la miſéricorde de Dieu. *Ipſam rogans non deſperas.* Si elle nous ſoûtient nous ne pouvons tomber. *Ipſa tenente non corruis.* Si elle nous protége, nous ne

S. Bern. hom. 2. in Miſſus. in fine.

devons rien craindre. *Ipsa protegente non metuis.* Si elle nous acompagne dans le chemin du Ciel, nous y marcherons avec ferveur sans nous fatiguer *Ipsa duce non fatigaris.* Si elle nous est favorable, nous arriverons heureusement au port de l'Eternité. *Ipsa propitia pervenis.* Dieu nous en fasse la grace.



Exhortation 4. sur le titre de la Régle.

EXHORTATION CINQUIEME

Exorde.

LA QVALITE' D'ENFANS DE LA SAINTE VIERGE nous oblige à vivre d'une Vie Sainte & parfaite, & patticuliérement à imiter ses Vertus.

SI L'AUGUSTE QUALITE' D'ENFANS DE LA SAINTE VIERGE dont nous sommes honorez nous oblige de la servir avec un zéle tres-ardent, & à l'invoquer avec une confiance tres-ferme comme je vous ay fait voir dans l'entretien précédent, il est encore certain que pour porter dignement ce glorieux titre, il nous engage 1°. à mener une vie toute Sainte & parfaite. 2°. à imiter particuliérement cette divine Mere dans les vertus qu'elle a pratiquées, ce sont les deux derniéres conséquences que nous avions proposées, & que nous alons traiter dans cette Exhortation.

I. PARTIE. On nous peut dire, (M.) ce que Tobie disoit autre-fois à l'Ange saint Raphaël, *ex magno genere es tu*, vous étes sortis d'une grande maison : car puisque nous sommes les enfans de Marie, nous sommes d'une haute naissance, & Tob. 5. 19. d'une famille également sainte, & illustre. Mais n'est-il pas vrai que l'honneur de cette alliance nous oblige à renoncer généreusement à tout ce qui peut ressentir la vie mondaine, séculiére, criminelle, lâche, & commune, & à nous consacrer à tous les exercices de la plus éminente sainteté. N'estil pas vrai que le sang, le lait, l'esprit de la Vierge qui est en nous, & qui nous anime, demande de nous la perfection la plus relevée.

Le bon Tobie réprésentoit à Sara son épouse, que dans sa famille ils ne pouvoient pas vivre comme les gentils, qui n'ont pas la connoissance de Dieu, mais qu'ils étoient obligez à une piété singuliére, parce qu'ils étoient les enfans des Saints. *Filii quippe Sanctorum sumus.* Voilà les sentimens que nous devons Tob. 8. 5. avoir dans l'ordre de la sainte Vierge. Voilà ce que nous devons répondre à nos sens, à nos passions, aux tentations, au diable, à l'esprit du monde ; nous ne pouvons pas vivre comme les pecheurs, comme les mondains, comme le commun des hommes ; nous sommes obligez non seulement de vaincre le peché, mais encore l'imperfection, & de nous unir à Dieu de la maniére la plus Sainte,

parce que nous sommes de la famille de Marie, parce que nous sommes ses enfans, *Filii quippe Mariæ sumus.*

Saint Paul voulant obliger les Chrétiens d'Ephése à l'humilité, à la douceur, à la patience, & à la charité, c'est à dire à toutes les vertus, il se sert de ce motif, comme du plus puissant de tous ; qu'ils ne sont plus des étrangers, mais qu'ils sont les citoiens de la même ville que les Saints & les domestiques de la maison de Dieu. *Iam non estis hospites, & advenæ : sed estis Cives Sanctorum, & domestici Dei.* Voilà le principe qu'il établit & qu'il explique fort amplement, & d'où aprés il tire cette conséquence, je vous prie donc de marcher dignement dans l'ordre de vôtre vocation, en toute humilité & douceur, avec patience, en vous supportant les uns les autres dans l'esprit de la charité. *obsecro itaque vos ego vinctus in Domino, ut dignè ambuletis vocatione, quâ vocati estis, cum omni humilitate, & mansuetudine, cum patientiâ supportantes invicem in charitate.* Faisons (M.) le même raisonnement par raport à la tres-sainte Vierge, & disons que puisque nous ne sommes pas seulement les domestiques de sa maison, mais que nous sommes ses enfans, nous devons soûtenir la gloire de ce rang par la sainteté de nôtre vie.

Ephé. 4. 2.
Ephé. 2. 19.
Epeh. 4. 1.

Le Prophéte Isaïe parlant à ceux du peuple de Dieu, qui étoient les plus fidéles, qui avoient le plus de justice, qui le cherchoient avec plus de zéle, & ainsi qui aspiroient à la plus haute perfection, il les exhorte d'arréter leurs réflexions sur Abraham & sur Sara qui étoient le Pere & la Mere de qui ils descendoient, *audite me qui sequimini quod justum est, & quæritis Dominum . . . . . attendite ad Abraham Patrem vestrum, & ad Saram quæ peperit vos*, afin d'en tirer des raisons & des motifs, qui les puissent conserver & faire croître dans la Sainteté. Entrons, (M.) dans les pensées de ce Prophéte ; considérons les grandeurs, les vertus, l'incomparable sainteté de Marie, qui est nôtre véritable Mere, & dont Sara n'étoit que la figure, afinque cette considération nous serve pour assûrer nôtre fidélité, pour ne rien faire qui soit indigne de cette alliance, pour nourrir en nos cœurs les plus nobles sentimens de la perfection. Si l'esprit du monde veut revivre en nous, *attendite*, & non pas, *ad Saram*, mais *ad Mariam, quæ peperit vos*, portons nos pensées, pour nous conserver dans l'esprit de nôtre profession, sur la sainte Vierge dont nous sommes les enfans. Si les actions de la perfection nous deviennent pénibles, *attendite ad Mariam quæ peperit vos* ; Pensons, pour ranimer nos ferveurs, que la sainte Vierge est nôtre Mere. Si nous sommes travaillez de quelque tentation, *attendite, ad Mariam quæ peperit vos*, considérons pour fortifier nôtre courage contre les ennemis qui nous attaquent, la gloire de nôtre naissance, c'est à dire l'auguste qualité d'enfans de Marie, dont nous sommes honorez.

Isa. 51. 1.

Quand un homme qui est né dans la poussiére & dans l'obscurité monte sur le Trône, & qu'il porte le Sceptre & la Couronne, il contracte une obligation indispensable de mener une vie qui réponde à la Majesté Roiale. Quand il commence à regner, il doit commencer à vivre en Roi. C'est pour cette raison que toute l'antiquité a condanné ces Princes, qui abaissoient des mains, qui portoient le Sceptre, à faire des actions basses & Roturiéres. Ainsi cette seule pensée que nous avons quitté le monde pour entrer dans la Maison de la sacrée Vierge, que nous ne sommes plus ce que nous étions, que nous sommes les enfans

de cette Princeſſe nous doit faire oublier toutes les œuvres du peché & nous inſpirer un zéle tout de feu pour la perfection la plus relevée. Nous ne devons vivre que comme des enfans de Marie, que comme des enfans de la Reine du Ciel, que comme des enfans de la Mere de Dieu.

Vous tirez vôtre prémiére origine des Ténébres diſoit S. Paul aux Ephéſiens, *Eratis aliquando tenebræ*. Mais par la grace de nôtre Seigneur vous avez receu
Eph. 5. 8. une ſeconde naiſſance, que vous avez tirée du ſein de la lumiére, *Nunc autem lux in Domino*, & ainſi vous ne devez plus faire d'actions de ténébres; vous devez, puiſque vous ſortez de la lumiére, vivre comme des enfans de lumiére. *Vt filij lucis ambulate*. Voila la conſéquence du Saint Apôtre; & comme elle eſt tres juſte, concluons à nôtre ſujet de la même maniére, en diſant que puiſque nous ſommes les enfans de Marie, *Vt filij Mariæ ambulate*; nous ne devons pas dégénérer de la Sainteté de cette aimable Mere; toutes nos actions doivent avoir du raport à la nature de ce principe. *Vt filij Mariæ ambulate.*

Les illuſtres profanes s'imaginoient qu'ils étoient deſcendus de la race des Dieux. Il eſt vrai que cette imagination étoit fauſſe; mais quelque vaine qu'elle fût, elle ne laiſſoit pas d'avoir de grans effets: elle nourriſſoit dans leurs eſprits des penſées héroïques, & dans leurs cœurs des paſſions magnanimes, courageuſes & élevées de la Terre: elle leur donnoit du mépris de ce qu'ils croioient opposé à la grandeur & à la Majeſté des Dieux, & elle les obligeoit à ſe porter vaillāment à tout ce qu'ils croioient avoir du raport à leur ſang & être conforme à leurs inclinations. Mais (M.) ce n'eſt pas par une extravagante vanité, que nous croions être les enfans de la divine Marie; c'eſt par une penſée ſolide & véritable. Et ſi donc cette fable a fait de ſi fortes impreſſions ſur ces aveugles, cette verité ſi tendre & ſi amoureuſe ne doit-elle pas en faire de plus puiſſantes ſur nos ames? Ne devons-nous pas avoüer que nous ſommes plus inſenſibles que les rochers, ſi elle n'excite en nos cœurs les plus nobles mouvemens de la perfection. Ne devons-nous pas avoüer que nous ſommes des enfans ingrats qui combatons les deſſeins de cette divine Mere; car que deſire-t-elle de nous, elle deſire ſeulement que nous nous élevions de la terre, pour ne regarder que le Ciel, pour ne penſer qu'à Dieu, pour ne reſpirer que Dieu. Je vous prie mon Fils de regarder le Ciel. *Peto nate ut cœlum aſpicias*. Voilà ce que la géné-
2 Mac 7. 28. reuſe Mere des Machabées dit au plus jeune de ſes enfans, Mon cher fils je te prie d'oublier tous les intérêts des ſens, de la nature & du monde; & de conſidérer le Ciel. Et c'eſt (M.) ce que la ſainte Vierge dit à tous les Religieux du Mont-Carmel. *Peto nate ut cælum aſpicias.* Mes enfans je vous demande, puiſque vous avez entré dans mon alliance par une ſi auguſte qualité dont je vous ay honorez, que vous n'ayez plus d'eſprit & de cœur que pour les choſes divines & céleſtes.

Et ſi nous nous oppoſons aux deſſeins de la ſacrée Vierge, nous profanerons l'alliance qu'elle a contractée avec nous: elle en ſera extrémement deſhonorée; elle en ſera ſenſiblement bleſſée, & elle aura raiſon de regretter de nous avoir
Gen. 6. 7. adoptez pour ſes enfans. *Pœnitet me feciſſe eos*, j'ay de la douleur d'avoir crée des hommes, qui abuſent de la grace que je leur ay faite, & qui au lieu de vivre comme des perſonnes deſtinées pour le Ciel, ne ſuivent que les paſſions de la nature corrompuë, c'eſt ce que Dieu dit dans la Genéſe. La ſainte Vierge aura les

mêmes sentimens sur nôtre adoption, si nous la profanons, que Dieu avoit sur la création, quand il la vît gâtée par le peché. Nous serons les objets de sa tristesse, & de sa douleur.

L'enfant qui est sage donne de la joie à son Pere, mais celui qui ne l'est pas afflige sa Mere. *Filius sapiens lætificat Patrem; filius verò stultus mæstitia est Matris suæ.* Si cela est vrai des peres & des meres, qui nous ont donné la vie naturelle, à cause de l'intérêt qu'ils prennent en nous, & de l'amour qu'ils nous portent, il le doit étre principalement de la tres-sainte Vierge, dont l'amour est plus réglé & plus ardent. Prov. 10 1

C'est par cette raison de l'intérêt que nos Peres & nos Meres prennent en ce qui regarde, que les enfans bien nez tâchent par leurs belles actions de soûtenir la gloire de leur Sang & de ne rien faire qui en soit indigne. Le génereux Eléasar dont il est parlé dans l'Histoire des Machabées, entre les raisons qu'il présenta à son Esprit pour fortifier son courage contre la crainte des tourmens & de la mort, il n'oublia pas celle de la noblesse de ses cheveux, *cogitare cœpit ingenitæ nobilitatis canitiem.* Il crût qu'il ne devoit pas deshonorer par son infidélité le sang de ses Peres, & qu'il en devoit porter la gloire par sa Foy jusque dans le tombeau. Boleslaüs quatriéme Roi de Pologne portoit l'Image de son Pere atachée à son col, & quand il étoit obligé de faire ou de dire quelque chose de conséquence, il la prenoit dans sa main, & en la baisant, Mon Pere disoit-il, que je soûtienne dans ma personne l'honneur de vôtre maison, que je ne fasse jamais aucune action, & que ma langue ne forme jamais aucune parole, qui soit indigne de vôtre nom & de vôtre sang. Nous devons (M.) mais avec bien plus de fondement avoir les mêmes sentimens qu'avoient ces grans hommes. Nous devons penser à l'ancienne noblesse de nôtre Ordre, laquelle nous tirons du cœur de la tres-sainte Vierge. *Cogitare cœpit ingenitæ nobilitatis canitiem*, & cette pensée nous doit donner de la force contre les Tyrans de nos ames; elle doit animer nôtre courage contre les ennemis de nôtre salut & de nôtre perfection; elle nous doit inspirer le zéle de mourir plûtôt que de rien faire contre les loix de la plus haute Sainteté, l'honneur de la sacrée Vierge qui est intéressé dans nos ferveurs, nous oblige à nous avancer toûjours dans les voies de la vertu au prix même de nôtre sang. Nous devons imiter ce Prince, nous portons l'Image de Marie. Nôtre Scapulaire nous la représente comme étant la marque de son adoption. N'entreprenons donc jamais aucune chose sans le toucher, afin de nous en rendre le souvenir plus sensible, & en le touchant élevons nous à la sainte Vierge & lui disons dans les sacrez transports du zéle de sa gloire. O Mere admirable qui étes la beauté du Carmel, je vous prie qu'en faisant cette action je ne dégénére point de vôtre esprit, qu'elle n'ait rien de contraire à l'honneur que j'ay d'être du nombre de vos enfans, que je n'y regarde pas tant l'intérêt de mon ame, comme celui de vôtre gloire; que je lui donne pour vous honorer toute la perfection dont elle est capable; que ma négligence ne soit pas une occasion aux mondains de mépriser les avantages de vôtre alliance. 2 Math. 6 23.

Mais (M.) est-ce ainsi que nous en usons? Parlons sincérement; quand pensons nous à nôtre adoption? & si nous y pensons, quel pouvoir cette pensée a-t-elle sur nous; n'est-il pas vrai que nôtre vie s'écoule sans que nous pensions

sérieusement au bon-heur que nous avons d'être enfans de la tres-sainte Vierge & sans que nous prenions cette qualité pour une des Régles de nôtreconduite. Voilà l'une des causes de nos mal-heurs ; nous nous abaissons à mille choses qui sont indignes de nous, parce que nous ne pensons pas à ce que nous sommes. Antigone voiant son petit Fils qui pensoit à faire une action mal-honéte, il lui dit seulement, *Filius Regis es*, vous étes Fils de Roi. Cette parole fût assez puissante pour l'arrêter dans son devoir. Je voudrois qu'ainsi à châque moment châcun de nous se dît à soi-même. Vous étes l'enfant de la Reine des Cieux, il ne faudroit que cette parole intérieure portée à nos cœurs & bien méditée pour nous retenir dans les bornes de nos obligations, pour nous conserver dans l'innocence, pour nous animer à la vertu, pour nous inspirer efficacement les désirs d'une parfaite Sainteté.

Mais ajoûtons que cette qualité d'enfans de Marie demande principalement de nous que nous l'imitions dans les vertus dont elle nous a donné l'exemple.

II. PARTIE. La tres-sainte Vierge commence nôtre adoption par son amour, mais nous la devons perfectionner en imprimant sur nous son Image. La ressemblance est essentielle à la filiation. Les enfans doivent étre semblables aux principes d'où ils procédent, & ils sont d'autant plus parfaits sous cette qualité, qu'ils ont plus de raport aux principes qui leur ont donné l'étre. C'est pour cette raison que les Théologiens disent que le verbe eternel est le plus parfait de tous les Fils ; la nature qui lui est communiquée par la vertu de sa procession n'est pas seulement semblable à celle du Pere qui l'engendre, mais elle est la même par identité, & ainsi sa filiation surpasse en perfection toutes celles qui sont crées. La sainte Vierge ne nous reconnoîtra donc pas pour ses vrais & legitimes enfans, si elle ne voit en nous ses caractéres, si nous ne l'imitons, & ne lui devenons semblables.

Rom. 9. 6. Tous ceux, dit saint Paul, qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela vrais Israëlites, ny tous ceux qui ont pris naissance d'Abraham, ne sont pas pour cela ses véritables enfans. *Non omnes qui ex Israël sunt ij sunt Israëlitæ, neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filij.* Que veut dire le saint Apôtre par ces paroles? il veut nous aprendre que tous ceux qui sont nez selon la chair de ces deux Patriarches ne sont pas ensorte leurs enfans qu'ils puissent espérer les bénédictions que Dieu a promises à leurs descendans, & que pour les recevoir ils doivent naître d'eux selon l'esprit & imiter leurs vertus. C'est en

Joan. 8. 39. ce sens que les Juifs se vantans qu'Abraham étoit leur Pere. *Pater noster Abraham est.* Nôstre Seigneur leur fit cette réponse. Si vous étes les enfans d'Abraham, faites les actions d'Abraham, *Si filij Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.* C'est comme s'il leur eût dit je ne vous connois point pour vrais enfans d'Abraham, si vous ne suivez son exemple. Nous devons dire de la même maniére que tous les Religieux du Mont-Carmel ne sont pas les enfans de Marie. Ceux qui n'en ont que le corps, que l'extérieur & l'apparence, & qui n'en ont pas l'ame, l'esprit, le fond & la vérité, ne sont point les enfans de cette mere, & s'ils veulent tirer quelque avantage de leur profession, pour s'attribuer ce glorieux titre, on les doit convaincre de mensonge en leur disant, *si filii Mariæ estis, opera Mariæ, facite.* Si vous étes les enfans de Marie, faites les œuvres de Marie, vivez comme Marie, suivez l'exemple

qu'elle vous a donné, si elle ne voit sur vous son Image, elle ne vous reconnoîtra point pour ses enfans.

Quelques Religieux invoquans le Patriarche de leur ordre dans des priéres publiques & l'appélans leur pere afin que ce terme d'amour, qui est sensible, donnât plus d'émotion à sa charité cette voix se forma dans l'air, qui fut entenduë de toute la compagnie. *Nec ego Pater, nec vos filij*, je ne suis point vôtre Pere & vous n'étes point mes enfans. C'est que ces Religieux vivoient dans un grand relâchement, & que leurs actions n'avoient rien de conforme à celles de leur Saint Fondateur. Ainsi (M.) Si nous n'imitons la Sacrée Vierge, ne doutez pas, quand nous appélons nôtre Mere, qu'elle ne nous desavoüe. Nous devons croire que si elle ne nous dit pas hautement, je ne suis point vôtre Mere, & vous n'étes point mes enfans, *Nec ego Mater, nec vos Filij*, elle ne laisse pas d'en avoir la pensée.

Si donc nous voulons conserver le véritable Titre d'enfans de Marie, voions qu'elles ont éte ses principales qualitez : voions combien elle a été humble : combien elle a été pure : combien elle a été obeïssante : qu'elle a été sa retraite son silence, sa contemplation ; & formons nôtre vie sur la sienne,

Cette Vierge qui a été Mere de Dieu ne nous connoîtra point pour ses enfans si nous sommes les Meres du Démon, c'est à dire si nous le faisons vivre par nos pechez. Nous devons à son exemple, pour obtenir d'elle cette grace, devenir les Meres de Jésus-Chrît, & nous devons nous élever à cette dignité par l'action de nos ames, comme elle y est arivée par l'action de son corps. Mais comment pouvons nous étre capables d'une operation aussi mistérieuse. Hugues de saint Victor nous l'aprend par ces belles paroles. Nous devons, dit-il, devenir les Meres de Jésus-Chrît. *Debemus fratres nos met ipsi Mater esse Christi.* Nous le devons concevoir ; nous le devons porter ; nous le devons enfanter ; nous le devons posséder, *Debemus Christum concipere, Christum parturire, Christum parere, Christum natum possidere.* Nous le devons concevoir par la Foy. *Concipimus Christum per fidem.* Nous le devons porter par une bonne volonté. *Parturimus per bonam voluntatem.* Nous le devons enfanter par nos bonnes œuvres. *Parimus per bonam operationem.* & enfin nous le posséderons & nous aurons la joie de lui avoir donné cette nouvelle naissance dans l'état de la gloire. *Gaudebimus de nato filio per æternam retributionem.* Hugo de S Victo 4. Serm. 18

Cette Vierge qui a été si profondément humble dans sa haute élévation, que son humilité faisant l'objet de nos admirations est aussi celui des loüanges de tous les peuples, *Ex hoc beatam me dicent omnes generationes,* pourroit-elle considérer comme son enfant un Religieux du Mont-Carmel, qui seroit superbe, qui voudroit tirer de l'avantage de ses dons de grace ou de nature, qui auroit la tête pleine d'ambition, qui tâcheroit de paroître dans les emplois honorables & de s'élever aux charges, qui souhaiteroit des loüanges, qui voudroit étre plus consideré que les autres, qui feroit ses efforts pour obtenir, par l'injustice de ses paroles ou de ses actions, ce qu'il ne peut aquérir par ses mérites. Ah (M,) si nous sommes dans ces sentimens, nous ne sommes point les vrais enfans de la plus humble de toutes les créatures. Lu. 1. 48.

Mais qu'elle a été la pureté de Marie. Elle a été plus pure que les Anges, & elle a tant fait d'estime de cette vertu céleste, qu'elle a préféré la gloire de sa

virginité à l'auguſte qualité de Mere de Dieu, comme elle le déclara à S. Ga-
Lu. 1 34 briel par ces paroles, *Virum non cognoſco*, je ne connois point d'homme ; car
c'eſt comme ſi elle lui eût dit, ſi en devenant Mere de Dieu je dois perdre ma pu-
reté virginale, j'aime mieux demeurer Vierge; que d'être élevée à cette dignité
que vous me promettez. Comment donc cette Vierge également pure & ſacrée
pourroit-elle avoüer pour ſon enfant un Religieux du Mont-Carmel, qui auroit
quelque commerce avec la nature & les ſens, qui ſeroit capable de quelque im-
modeſtie, qui s'arrêteroit à des converſations dangereuſes, qui ne s'éloigneroit
pas des moindres ombres & des plus légéres apparences de l'impureté.

Mais pouvons nous croire qu'elle nous regarde comme ſes enfans, ſi aïant
porté l'obeïſſance au plus haut point de ſa perfection, nous avons le cœur oppo-
ſé à Dieu & révolté contre nos Supérieurs. Ah! (M.) nous ne ſommes point
les enfans de la ſainte Vierge, ſi ſon obeïſſance aïant été univerſelle, comme
il paroît de cette réponſe qu'elle fit à l'Ange, *Fiat mihi ſecundum verbum tuum*,
qui ne marquent aucune imitation, nous donnons des bornes à la nôtre &
mettons de la différence, ou entre les perſonnes qui nous commandent, ou en-
tre les choſes qui nous ſont ordonnées. Si ſon obeïſſance ayant été pronte, nous
cherchons des prétextes, pour différer au moins de faire ce qui nous eſt comman-
dé, ſi nous ne pouvons tout a fait nous en défendre. Si ſon obeïſſance ayant été
également conſtante, généreuſe, & paiſible comme il a aparu principalement
dans la mort de ſon fils, nous nous laſſons dans la dépendance, nous nous laiſ-
ſons vaincre aux difficultez qui s'y trouvent, nous nous inquiétons & murmu-
rons contre l'authorité.

Mais que dirons nous de la retraite de la Sainte Vierge ? de ſon exactitude à
obſerver le ſilence ? de ſon application à Dieu. Elle ne ſortoit de ſa Maiſon, dit
S. Amb. l. de virg. in. S. Ambroiſe que pour aller au Temple. *Prodire domo neſcia, niſi cum ad Eccle-
ſiam conveniret*. Elle étoit enſorte retirée, que ſa Chambre étant fermée à tous
les hommes. Elle ne pouvoit étre trouvée que par les Anges. *Sola in penetrali-
bus*, dit le méme Pere, *quam nemo virorum viderit, ſolus Angelus repererit; ſola
ſine comite, ſola ſine teſte, ne quo degenere depravaretur affectu, ab Angelo
ſalutatur*, Elle obſervoit ſi rigoureuſement le ſilence, que comme S. Bernard a
idem remarqué en expliquant ces paroles du Cantique, *Sonet vox tua in auribus*
Amb. l2 in *meis*, elle n'a parlé que quatre fois. La prémiére, quand elle donna ſon con-
luc. init. ſentement au Miſtére de l'incarnation. l'autre quand elle témoigna à ſon fils
la douleur qu'elle avoit euë de ſa perte. La troiſiéme quand aprés avoir ſalüé
Cant. 2 14 ſainte Eliſabeth elle publia les grandeurs, & les miſéricordes de Dieu. La der-
S. Bern. niére, quand elle implora le ſecours de nôtre Seigneur aux Noces de Cana, *vo-*
ſerm. 4 ſu. *cem tuam audivimus quater in Evangelio. O Domina rerum, primò ad Angelum,*
per ſalve. *ſecundò ad Eliſabeth, tertiò ad Filium, Fili quid feciſti nobis ſic ? quartó item*
Regina in. *ad filium: vinum non habent*, & encore vous voiez qu'en ces occaſions elle ne
parla qu'à Dieu, ou de Dieu & par des motifs de charité. Elle étoit toûjours ocu-
Lu. 2 19 pée des choſes céleſtes & divines. Elle ne penſoit qu'à ces grans miſtéres dont
elle avoit la connoiſſance. *Conſervabat omnia verba hæc conferens in corde ſuo.*
Et comme ſon cœur étoit parfaitement libre de ces obſtacles criminels qui ar-
rétent les ſacrez mouvemens des nôtres, il ſe portoit continuellement à Dieu
par un amour qui répondoit à ſes hautes lumiéres. N'eſt il donc pas vrai (M.)
que

que nous ne sommes point les vrais enfans de la sainte Vierge, si nous nous portons au dehors, si nous aimons le monde, si nous sortons de nos Cloîtres pour courir par les villes, si nous recherchons la conversation des Créatures, si nous nous engageons à traiter des affaires séculiéres, si nous parlons beaucoup, si nous parlons des vanitez de la terre, si nous parlons plus souvent & plus volontiers aux hommes qu'à Dieu, si nous ne nous adonnons à l'Oraison & à la contemplation. Mais si cela est ne devons nous pas gémir & pleurer en avoüant qu'il y a donc peu d'enfans de la Vierge parmi nous. Nous sommes plusieurs dans son ordre, mais pour cela nous ne sommes pas ses enfans, puisque nous ne lui sommes pas semblables. *Non omnes qui ex Israël sunt, ii sunt Israëlitæ.* Nous le sommes d'habit & de profession, mais nous ne le sommes pas en vérité, puisque nous n'en avons pas l'esprit, les mœurs, & la vertu. Ah Quel mal-heur! d'avoir ainsi dégeneré d'une naissance si glorieuse & si sainte.

Mais quand les Religieux du Mont-Carmel pouroient conserver la qualité d'enfans de la tres-sainte Vierge sans suivre son exemple, ils n'en auroient pas les avantages. Elle ne les aimeroit pas avec tendresse. Elle n'étendroit pas sur eux les plus favorables soins de sa protection. Les Meres aiment leurs enfans, comme nous avons dit, mais elles aiment principalement ceux dans lesquels elles sont dépeintes, & qui sont marquez de leurs caractéres. Nous devons donc nous rendre semblables à la tres-sainte Vierge, si nous voulons étre ses bien-aimez, & qu'elle nous favorise de ses plus précieuses graces.

Il est vrai que nous sommes heureux d'avoir entré dans son Ordre, de ce qu'elle nous a adoptez pour ses enfans, mais le fond de nôtre bonheur consiste à entrer dans ses voies & à imiter ses vertus. Elle méme nous l'aprend par ces paroles. Ecoutez moi, nous dit-elle, mes enfans, & sçachez que vous étes heureux, si vous gardez mes vóies, c'est à dire si vous formez vôtre vie sur la mienne. *Nunc ergo filij audite me, beati qui custodiunt vias meas.* C'est comme si elle nous disoit, je suis bien-heureuse, mais je ne le suis pas tant pour avoir conçû le fils de Dieu dans mon sein, comme pour l'avoir conçû dans mon cœur, par la fidélité que j'ay euë à obeïr à sa parole, ainsi vous étes heureux d'étre entrez dans mon alliance, mais vous l'étes principalement si vous portez l'Image de mes vertus. *Beati qui custodiunt vias meas.* Elle aime dit S. Bernard ceux dont elle est aimée, & elle est toûjours prête d'obtenir des graces pour ceux qui l'invoquent; mais elle est particuliéremēt favorable à ceux qui l'imitent dans la chasteté c'est à dire dans toutes les vertus qu'elle a pratiquées. *Agnoscit certè & diligit diligentes se & prope est in veritate invocantibus se, præsertim his quos videt sibi conformes factos in castitate & humilitate, si tamen charitatem adjecerint.* Si nous voulons, dit encore le même Pere, qu'elle employe ses priéres envers son fils en nôtre faveur, nous devons suivre l'exemple qu'elle nous a donné en vivant sur la Terre. *Vt impetres ejus orationis suffragium, non deseras conversationis exemplum.*

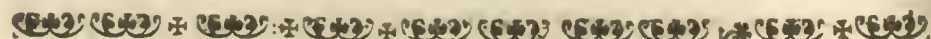
Prov. 8.32.

S. Bern. Serm. 1. super salve Regi. init.

S. Bern. hom. 2. in Missus. in fine.

Prenons donc, (M.) ces paroles de S. Ambroise comme si elles n'avoient été écrites que pour nous. Ayons toûjours dit ce grand personage, la vie de la Sacrée Vierge dépeinte devant les yeux; ne les détournons jamais de dessus cette Image considérons-là comme la Régle de nôtre conduite. *Sit vobis tanquàm in*

Imagine descripta Virginitas vitaque beatæ Mariæ, de qua velut in speculo refulget species castitatis & forma virtutis. Voions sur cet exemplaire de la plus parfaite sainteté les fautes que nous devons corriger, les occasions que nous devons fuir. *Hinc sumatis licet exempla vivendi, ubi tanquam in exemplari magisteria expressa probitatis quid corrigere quid effugere, quid tenere debeatis ostendunt.* Enfin n'ayons pas une pensée, ne prononçons pas une parole, ne faisons pas une action, sans considérer les pensées, les paroles, les actions de la S. Vierge, afin, comme de bons enfans, de porter les traits & les caractéres de cette bonne Mere, afin de lui pouvoir dire sans crainte de reproche *Monstra te esse matrem,* montrez que vous étes nôtre Mere. & d'attirer ainsi sur nous son amour & sa protection.



Exhortation 1. sur le Prologue.

EXHORTATION
SIXIÉME
LA CONTEMPLATION EST L'ESPRIT DE nôtre Ordre.

Exordé.

SI DANS LA RELIGION, AINSI QUE SENEQUE AUTRE-FOIS la remarqué dans le monde, les meilleurs desseins avortent, parce qu'on n'envisage pas toûjours un objet déterminé ; si le défaut universel des hommes consiste, pour ne pas dire à mal faire ou à ne rien faire, mais à faire toute autre chose que ce qu'ils doivent, parce qu'ils ne regardent point de fin assûrée : c'est avec raison que saint Albert Patriarche de Jérusalem, nous donnant une Régle déclare en même tems dans son Prologue, qu'il nous l'à donne comme un moïen efficace pour aquerir l'esprit principal & pour arriver à la fin particuliére de nôtre vocation.

Nos Peres lui firent connoître la disposition de l'Ordre. Ils lui expliquérent la maniére dont on y avoit vécu dans le tems des anciens Prophétes, & depuis la naissance de nôtre Seigneur, jusqu'à l'an de grace 400. Ils lui parlérent de la Régle qu'ils reçurent à lors de Jean 44. Evêque de Jérusalem & qu'ils observérent jusqu'au tems d'Aimeric Patriarche d'Antioche, lequel étant Légat du S. Siége dans la terre Sainte, y ajoûta l'an 1121. quelques Réglemens qui étoient importans à leur conduite, & dont ils lui donnérent pareillement la connoissance. Ils le priérent ensuite, à l'occasion de quelques difficultez qui leur étoient survenuës, de leur donner une nouvelle Régle, qui fût plus claire, plus succinte,

Habetur hæc regula 40 9 Bibli. Patrum.

plus décisivé, qui fût néanmoins conforme à leur esprit, & qui pût les conduire à la perfection de leur état. C'est ce que nôtre saint Legislateur exprime par ces paroles, *requiritis à nobis, ut juxta propositum vestrum tradamus vobis vitæ formulam.* Vous demandez que nous vous prescrivions une forme de vie, qui ait du raport à vôtre dessein. Cela supposé (M.) il est donc d'une grande conséquence de déterminer & de vous faire connoître bien clairement quel est cet esprit de nôtre Ordre, quel est ce dessein, *propositum*, qu'avoient nos anciens Peres, qu'elle est la fin qu'ils considéroient, & qui étoit comme l'ame qui donnoit le mouvement à toutes leurs actions. Châque Ordre Religieux a sans doute son Esprit particulier, qui est comme sa différence & son propre caractére. L'un s'adonne à l'assistance des malades dans les Hôpitaux: l'autre à l'instruction de la jeunesse dans les Colleges; l'autre à la deffense de l'Eglise dans les armées; l'autre au salut des ames dans les Chaires & dans les Tribunaux de la pénitence; l'autre à l'Oraison & à la contemplation. Il faut donc (M.) que nous sçachions devant toutes choses quel est le nôtre. S. Albert. in prolo regulæ.

Nous le pouvons juger 1. de la régle que Dieu donna à saint Elie. 2. de la maniére dont cette régle fût observée per ce saint Patriarche. 3. du lieu de nôtre origine. 4. de la Régle de saint Albert. Et il est évident à raisonner sur ces principes, que l'Oraison ou la contemplation est l'esprit essentiel de nôtre Ordre. La Régle que Dieu donna à nôtre saint Pere porte à l'Oraison: l'exemple de sa vie nous attire à l'Oraison: nôtre berceau nous inspire l'Oraison: la Régle que nous professons à présent ne tend qu'à nous faire aimer l'Oraison. Voila (M.) des véritez sur lesquelles vous n'avez peut-être jamais fait des réflexions assez sérieuses & qui néanmoins étant bien considér es nous doivent étre d'une singuliére edification.

I. PARTIE.

La régle que Dieu donna à nôtre Pere saint Elie qui est la même en substance, qui fut donnée, expliquée & promulguée par Jean 44. est raportée dans l'Histoire Roiale en ces termes. Le Seigneur parlant à Elie, lui dît retirez-vous d'icy & allez contre l'Orient: cachez-vous dans le torrent de Charith qui est contre le Jourdain: vous boirez de l'eau du torrent, & j'ay commandé aux Corbeaux de vous y nourrir. *Factum est verbum Domini ad Eliam, dicens, recede hinc, & vade contrà orientem, & abscondere in torrente Charith, qui est contrà Iordanem, & ibi de torrente bibes, corvisque præcepi ut pascant te ibi*, & il est évident qu'il n'est parlé dans cette Régle, que de l'Oraison & de la contemplation, des moiens d'y arriver & des effets qui la suivent. *Recede hinc, & vade contrà Orientem, & abscondere*, Retirez-vous d'icy & allez contre l'Orient & vous cachez. Voilà les moïens de faire Oraison & d'arriver heureusement à la contemplation. *In torrente Charith, qui est contrà Iordanem*, mais cachez-vous dans le torrent de Charith, qui est contre le Jourdain. Voilà l'Oraison, *& ibi de torrente bibes*, & la vous boirez de l'eau du torrent. *Corvisque præcepi ut pascant te ibi*, & iay commandé aux Corbeaux de vous y nourrir. Voilà la contemplation avec les douceurs & les graces qui en sont inséparables. 3. Reg. 17.

Dieu commande à nôtre saint Patriarche de renoncer à toutes les choses du monde, à sa famille, à son païs, à la Cour des Rois, aux richesses, à toutes les possessions de la terre: *Recede hinc*, retirez-vous d'icy. C'est (M.) que le cœur est partagé par tous ces objéts, *divisus est*, & qu'ils l'empêchent de s'a- 1. Cor. 7. 33.

pliquer & de se donner entiérement à Dieu. Mais quand il en est détaché, il s'unit aisément à Dieu dans l'Oraison, & il goûte bien-tôt les douceurs de sa présence. C'est le centuple que nôtre Seigneur a depuis distingué dans son Evangile de la vie Eternelle, & dont il promet la joüissance aux ames généreuses qui abandonnent tout pour le suivre. *Omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros propter nomen meum centuplum accipiet.*

Math. 19. 29.

Mais parce que les inclinations de la nature corrompuë par le peché nous éloignent encore plus de Dieu que nos parens, & les biens de fortune, & qu'il faut faire mourir la vie de la chair pour vivre de la vie de l'esprit, ce divin Legislateur ordonne à nôtre saint Pere de combatre & de vaincre toutes les convoitises que le peché d'origine a allumé en nous. *Vadè contrà Orientem*, c'est à dire comme Jean 44. l'explique, allez contre la concupiscence de la chair qui est née avec vous, & la mortifiez avec rigueur. *Scilicet contrà originalem cupidinem tuæ carnis.* C'est comme s'il lui eût dit, vous ne goûterez jamais les délices spirituelles de la contemplation, si vous conservez quelque alliance avec vôtre corps; vous ne ressentirez jamais les douceurs de ma présence, si vous avez quelque tendresse pous vos sens; vous ne sçauriez arriver à la perfection de la vie intérieure & contemplative, si vous ne mortifiez vôtre chair par la pénitence, si vous ne renoncez à ses inclinations; si vous ne lui déclarez une guerre irréconciliable. C'est pourquoi *vade contrà Orientem*, traitez-la comme une ennemie déclarée, allez contre tous ses désirs *vade contrà Orientem*, ne lui pardonnez aucune chose *vade contrà Orientem.* C'est dans le même esprit que nôtre Seigneur nous a dit dans la loi de grace que si nous le voulons suivre nous devons renoncer à nous mêmes & porter nôtre Croix. *Si quis vult post me venire ab neget semetipsum, & tollat Crucem suam & sequatur me.* & que saint Paul nous assûre que ceux qui veulent étre à Jésus-Christ doivent crucifier leur corps avec leurs passions & leurs mauvais désirs, *qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis suis.*

Ioan. 44 l. ad capra. Mona. c. 2. in fine.

Math. 16. 24.

Gala 5. 24

Mais j'ajoûte (M.) que Dieu ne peut entretenir le chaste commerce de son amour avec les ames qui sont engagées dans celui du monde : c'est pour cette raison qu'il ordonne troisiémement à nôtre saint Patriarche de se retirer tout à fait des villes & de se cacher dans la solitude. *Abscondere*, c'est comme s'il lui eût dit, selon l'explication de nôtre Jean de Jerusalem : *nolo te ulterius morari inter turbas in urbe, quoniam vidi iniquitatem, & contradictionem in civitate, die ac nocte circumdat eam super muros ejus iniquitas, & labor in medio ejus & injustitia & non defecit de plateis ejus usura & dolus.* je ne veux plus que vous demeuriez dans les Villes. Le peché y triomphe, l'injustice y a établi son empire, tout y est plein de désordres, il n'y a que de la confusion. je ne pourrois pas vous y parler en secret : vous n'y pourriez entendre ma voix, vous n'y seriez pas assez maître de vôtre cœur pour me le donner, & ainsi *abscondere*, retirez-vous & vous cachez dans la solitude.

Ioan. 44. cit c. 5 init. psal 54. 10

Ce sera la que détaché de toutes les choses crées; ce sera la que vivant dans l'austérité; ce sera la que caché aux yeux des hommes, vous m'offrirez vôtre cœur dans l'Oraison brûlé des flammes de mon amour, & purgé de toutes les taches du peché. Voila, (M.) nôtre premiére fin : qui consiste dans l'Oraison la

borieuse & industrieuse ; & ce sera la que de ma part je vous feray goûter les douceurs de ma présence, & que je vous rempliray d'un torrent de délices dans les élevations de la contemplation. Voila la seconde fin qui consiste dans l'Oraison infuse, par laquelle nous expérimentons en nous la vérité & la présence du prémier être, de l'être Divin & incrée, avec des douceurs qui se peuvent ressentir, mais qui ne se peuvent exprimer. Ces deux fins qui sont proprement le double esprit de nôtre saint Ordre sont comprises selon l'explication qu'en donne Jan de Jérusalem dans ces paroles, *Abscondere in torrente charith, qui est contrà jordanem, & ibi de torrente bibes*, cachez vous dans le torrent de Charith, qui est contre le Jourdain & la vous boirez du torrent.

Nous aspirons à deux fins dans nôtre Ordre dit ce saint Pere. La prémiére est une fin que nous aquérons par nôtre travail, par nôtre exercice, & par nôtre industrie, avec le secours de la grace : & elle consiste à offrir à Dieu nôtre cœur pur & net de tous pechez : Nous y arrivons quand nous sommes parfaits dans la charité ; c'est à dire quand nous sommes cachez dans cette charité, de laquelle parle le Sage, en disant que la charité couvre tous les pechez : & Dieu voulant que le Prophéte Elie arrivât à cette fin, il lui ordonna de s'aller cacher dans le torrent de Charith. L'autre fin nous est communiquée par la seule bonté de Dieu, & elle consiste à goûter dans nos cœurs & à expérimenter dans nos esprits, non pas aprés la mort, mais dans le tems de cette vie mortelle, la vertu de la présence divine & les douceurs de la gloire eternelle : & c'est ce qui s'apelle boire du torrent de la volupté de Dieu, des délices spirituelles, & des douceurs surnaturelles de la grace. C'est cette fin que Dieu promît à Elie en lui disant, vous boirez la du torrent. *Vita (nostræ) duplex dignoscitur esse finis : unus quidem quem per laborem nostrum, & virtuosum exercitium, divinâ adjuvante gratiâ, acquirimus, hoc autem est offerre deo cor purum ab omni actuali sorde peccatorum. Quem finem attingimus cum sumus perfecti in charitate : id est in charitate illa absconditi, de qua sapiens ait universa delicta operit charitas. Ad quem finem volens Deus Eliam pervenire, dixit : abscondere in torrente Charith. Alius autem hujus vitæ finis est ex mero Dei dono nobis collatus : videlicèt, non solum post mortem, sed jam in hac mortali vitâ, aliqualiter gustare in corde, & experiri in mente, virtutem divinæ præsentiæ, & dulcedinem supernæ gloriæ. Hoc autem est de torrente voluptatis Dei bibere : quem finem promisit Deus Eliæ dicens, & ibi de torrente bibes.* Et un peu aprés ce grand personnage ajoûte qu'encore que ces douceurs dépendent seulement de Dieu, on se dispose néanmoins à les recevoir par la charité & même qu'on les peut espérer de sa bonté, par ce qu'il les à promises aux ames amoureuses. On arrive, dit-il, par la perfection de l'amour à cette seconde fin, c'est à dire à l'experiençe & au goût de la vertu divine & de la gloire céleste (nôtre Seigneur disant) celui qui m'aime sera aimé de mon Pere, & je l'aimeray, & je me feray connoître à lui. *Per perfectionem dilectionis devenitur ad secundum (finem) scilicet ad experimentalem gustum divinæ virtutis & gloriæ cœlestis, dicente Domino : Qui diligit me, diligitur a Patre meo, & ego diligam eum, & manifestabo ei metipsum.* Et il ne faut pas oublier ici une autre belle explication du même Prélat, qui dit ailleurs pour montrer comment la charité & la purgation du peché sont comprises dans ces paroles, *in torrente Charith, qui est contra jordanem,*

Ioan. 44 c. 2. init.

Idem ioan. ibid. post pauca.

Ioan. 14 21

que Charith signifie division, & que par cette division l'on doit entendre la charité, laquelle seule a la vertu de séparer l'homme du Jourdain, c'est à dire du peché, car le Jourdain s'interpréte la chûte des pechez. *Charith divisio interpretatur, per quam charitas meritò intelligitur, quia ipsa sola dividit hominem à jordane, scilicet à peccatorum descensione. Hinc namque Charith, scilicet charitas, perhibetur esse contra Iordanem, id est contrà peccatorum descensionem.*

Et enfin l'ame étant en cet état, n'a plus que du méptis de tout ce qui n'est point Dieu. Rien de ce qui est crée ne la peut satisfaire. Le monde la dégoûte : elle ne respire que Dieu : elle ne pense plus à soi même : elle ne fait aucune réflexion sur ce qui la regarde. Mais comme elle ne laisse pas d'avoir des désolations, des tentations, des peines qui sont inséparables de cette vie mortelle, Dieu vient à son secours ; il la fortifie par sa grace; il fait des miracles en sa faveur; il étend sur elle les plus charitables soins de sa prouidence. C'est ce qu'il exprime par cette promesse qu'il fait à saint Elie, j'ay commandé aux Corbeaux de vous y nourir. *Corvisque præcepi ut pascant te ibi.*

Vous voiez donc (M.) que cette prémiére Régle que nous pouvons appeler la Régle essentielle de nôtre ordre ne parle que de la contemplation, & des choses qui y ont du raport, & qu'ainsi à juger de nous par cette Régle, la vie contemplative fait le fond de nôtre état & l'essence de nôtre esprit.

II. PARTIE. MAIS la maniére, dont nôtre Pere S. Elie qui a eu les prémices de l'esprit de son Ordre a pratiqué la même Régle, nous fait encore connoître plus clairement cette vérité, L'histoire sainte remarque qu'il obeït avec une entiére fidélité à la voix de Dieu, qui la lui avoit imposée. Il abandonna toutes les choses du monde : il entreprit une rigoureuse pénitence : il se retira dans une affreuse solitude : il y alluma dans son cœur les plus ardentes flammes du divin amour :

3 Reg. 17. & Dieu selon sa promesse le remplit d'un torrent de volupté, & le conduisit toûjours avec les soins d'une singuliére providence. *Abiit ergò, Elias, & fecit juxtà verbum Domini : cumque abiisset, sedit in torrente Charith, qui est contra Iordanem : corui quoque deferebant ei panem, & carnes mane, similiter panem & carnes vesperi, & bibebat de torrente.* Les saints Peres disent des merveilles du mépris qu'il eut de tous les biens de la terre, de la rigueur de sa pénitence, de son Oraison, de sa charité, de son zéle, des lumiéres de sa contemplation. Qui est-ce dit saint Chrisostôme, qui a été plus pauvre que le Prophéte Elie ?

S. Christo ser. s. Elia *Quis Elia pauperior fuit?* il méprisoit par les richesses de son esprit toutes celles de la terre. Il choisit la pauvreté pour son partage. Il crût que tous les biens du monde étoient au dessous de son cœur & qu'ils ne pouvoient entrer en comparaison avec la grandeur de son ame : il les jugea indignes des réflexions de sa Philosophie, c'est à dire de l'éminente sagesse que Dieu lui avoit communiquée *omnes pecuniæ divitias inferiores animi sui magnitudine putabat esse, neque dignas Philosophiâ suâ.*

Il étoit si austére que comme la vraie figure de Jesus-Chrit il passa quarante jours sans manger; & ce fût par le merite d'une abstinence aussi rigoureuse qu'il fût éclairé des plus belles lumiéres du Ciel, & même, comme dit saint Basile, qu'il fût élevé dans cette vie mortelle à voir Dieu aussi clairement qu'il se peut rendre visible à une Créature.

S. Basi. Homil. de jeiu ante med. *Iejunium Eliam magnæ visionis spectatorem fecit. Quadraginta namque dierum jejunio cum purgasset, in speluncâ me-*

tuis, quantum, fas est homini Deum videre.

Il prit dans sa retraite de si fortes habitudes de s'unir à Dieu que son Esprit & son cœur ne s'en séparoient jamais. son esprit étoit toûjours occupé de la connoissance de Dieu, & son cœur toûjours apliqué à l'aimer. Toutes ses puissances étoient tellement recueillies en Dieu qu'il ne perdoit jamais sa présence & parce que nous faisons nos devises des choses qui nous distinguent le plus, qui nous sont les plus propres & qui sont les caractéres qui nous font connoître, il fit la sienne de cette divine présence. *Vivit Dominus Deus Israël in cujus conspectu Sto.* Le Seigneur Dieu d'Israël est vivant en la présence du 3.Rég.17.1 quel je suis. C'étoit l'a la devise de ce grand homme, & cette vie céleste, dit saint Ambroise, qu'il menoit sur la terre, fit que Dieu le jugea non seulement digne du Ciel, mais digne d'y être enlevé avec son corps, *Meritò, Eliam dignum cœlo divina judicavit sententia, ut cum ipso raperetur corpore, quoniam cœlestem vitam vivebat in corpore, ac supernæ usum conversationis exhibebat in terris.* S. Amb. l. de Elia & Ieju. c. 2. Puisque donc il vivoit ainsi toûjours vni à Dieu & qu'il faisoit son principal exercice de l'Oraison & de la contemplation, n'est-il pas vrai que c'est cette vie interiéure qu'il a voulu communiquer à son ordre: n'est-il pas vrai que tout autre esprit nous est étranger: n'est-il pas vrai que c'est la l'esprit principal, que nous devons demander à Dieu. *Spiritu principali confirma me*: n'est-il pas vrai que c'est là l'esprit qui doit animer tous les Religieux du Mont-Carmel, & que nous ne sommes pas les legitimes enfans de saint Elie si nous n'aimons l'Oraison & ne sommes fidelles à nous adonner à tous les exercices de la vie intérieure. Psal. 50 13.

Aussi saint Elisée le prémier Disciple de ce grand Maître de la vie Religieuse & le prémier enfant de ce Pere, faisoit sa devise des mêmes paroles que j'ay raportées *dixit Eliseus vivit Dominus exercituum in cujus conspectu Sto.* pour faire voir qu'il vivoit de la même vie & qu'il étoit animé du même esprit. 4.Reg.3.14 Et depuis toutes les personnes qui ont été éminentes en sainteté dans nôtre ordre, se sont renduës principalement recommandables dans la vie intérieure & contemplative. C'est ainsi que cet esprit s'est communiqué par succession aux vrais enfans de ce saint Patriarche. Nous le voions dans la Séraphique sainte Thérése, dans sainte Marie Magdelaine de Pazzi, dans le B. Jean de la Croix, & même en nôtre observance dans le V. Frere Jean de saint Samson & dans le V. P. Dominique de saint Albert, Ces grandes ames ne sont devenuës grandes que par l'union intime & continuelle qu'elles avoient avec Dieu.

Mais, (M.) *Attendite ad petram unde excisi estis, & ad Cavernam laci de quâ præcisi estis.* Isa. 51. 1. Jétons les yeux sur la pierre de laquelle nous avons été tirez & sur la Caverne d'où nous sommes sortis, c'est à dire considérons le Carmel qui est le lieu de nôtre Origine, & il nous sera facile d'en tirer encore la même conséquence.

Nous pouvons distinguer trois choses qui sont principalement remarquables dans cette sainte Montagne. Sa signification, son éloignement du monde, III. PARTIE. & sa hauteur. & ces trois choses nous expriment bien que cet esprit d'Oraison & de recueillement est le vrai esprit de nôtre Ordre.

Le Carmel, comme disent les sçavans dans la langue sacrée, s'interpréte la science de la Circoncision, & l'Agneau Circoncis. Cette signification nous

aprend que nous devons passer nôtre vie dans une continuelle Circoncision, qui ne se doit pas faire dans l'esprit de la Loi, mais dans l'esprit de la grace, qui nous est enseigné par S. Paul. *Circumcisione non manu facta, sed in Cir-*
Colo.2.11. *cumcisione Christi:* C'est à dire qu'étant Religieux du Mont-Carmel, nous devons vivre dans une entiére Circoncision & parfait retranchement des plaisirs du monde, des vaines récréations de la Terre, & des satisfactions des sens. Cette signification du Carmel avertit les Carmes que leur vie ne doit plus étre qu'une mort, qu'ils la doivent passer dans l'austérité, dans la mortification, & dans la pénitence: & que pour en adoucir les peines, ils doivent se représenter nôtre Seigneur qui est l'Agneau circoncis, qui aprés avoir éprouvé les jeûnes, les veilles, la flagellation, les épines, toutes les autres rigueurs de la mortification, est mort sur la Croix pour leur donner l'exemple de la pénitence.
1.Pet.2.21. *Vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus.*

La retraite de cette Montagne nous fait voir que la solitude est nôtre lieu naturel, & que quand nous en sortons pour voir le monde, nous sortons de l'elément qui nous est propre, nous cherchons nôtre perte & courons à la mort. Les Poissons meurent sur la terre; comme ils sont nez dans l'eau, ils ne peuvent vivre que dans l'eau ? ainsi (M.) puisque nous tirons nôtre origine des antres, & des Cavernes du Carmel, nous ne vivrons jamais de la vie qui nous est propre dans le commerce des hommes; nous ne la pourons conserver que dans la retraite.

Mais si la pénitence & la solitude, qui sont les moiens, qui nous disposent à l'Oraison & à la contemplation nous sont exprimées par la signification & l'éloignement du Carmel, l'Oraison & la contemplation ne nous sont pas moins clairement marquées par la hauteur de cette sacrée Montagne.

Comme le fils de Dieu avoit toûjours l'esprit & le cœur élevé à son pere, il
Psal.67 17. avoit une inclination particuliére à vivre sur les Montagnes, *Mons in quo beneplacitum habitare in eo.* Ce fut sur une Montagne qu'il prêcha le beau Ser-
Math. 5. 1. mon des béatitudes. *Ascendit in montem & docebat eos.* Il s'enfuit seul sur une Montagne pour éviter la Couronne qu'on lui vouloit mettre sur la tête, *Cum*
Ioan 6. 15 *cognovisset quia venturi essent ut raperent eum, & facerent eum regem, fugit iterũ in montem ipse solus.* Ce fut sur une Montagne fort élevée qu'il se transfigu-
Mar. 9. 1. ra en la présence de ses Disciples. *Ducit illos in montem excelsum seorsùm solos & transfiguratus est coràm ipsis.* Il se retiroit ordinairement sur les Montagnes
Math. 14 25. pour faire Oraison. *Ascendit in montem solus orare.* Ce qui fait voir l'alliance de la contemplation avec les lieux éminens.

Les lieux dit Hugues de S. Victor ont des significations mistérieuses aussi bien
Hugo à S. vic. to. 2. serm. 12. que les tems. *Habent loca suas significationes sicut tempora.* Le matin nous represente la connoissance de la vérité; le midi, l'amour de la vertu; le soir, l'ignorance. *Per mane accipimus cognitionem veritatis; per meridiem, amorem virtutis; per vesperam, ignorantiam:* Ainsi par la campagne nous devons concevoir la liberté; par les colines, les bonnes œuvres; par les Montagnes, la contemplation. *Sic accipimus per campum libertatem, per collem, bonam actionem, per montem, contemplationem.* La campagne qui est unie est la figure de la liberté, parce que l'on s'y tourne & qu'on fait aisément ce que l'on veut. Les colines qui s'élévent un peu de la terre ou des plaines campagnes nous marquent les bonnes

les bonnes œuvres par lesquelles l'ame commence à s'élever au dessus des choses terrestres & périssables. *bonam actionem exprimit per quam à terrenis elevatur.* Les montagnes, qui s'aprochent davantage des nües, nous expriment la contemplation qui nous détachant de la terre nous éléve à une connoissance sublime & éminente des biens célestes & eternels. *Mons qui nubibus magis approximat, contemplationem designat, quæ nos sursùm levans ad visionem cælestium bonorum exaltat.* N'est-il donc pas vrai que le Mont-Carmel, sur lequel nos prémiers Peres ont pris la naissance spirituelle de la Religion, fait voir l'obligation qu'ils avoient d'avoir toûjours l'ame elevée en Dieu, & qu'il nous montre qu'étant leurs enfans, nous devons aimer & conserver cet esprit de recueillement, comme le vrai & essentiel esprit de nôtre Ordre.

Enfin (M.) la Régle que saint Albert nous a donnée ne parle que de silence, de solitude, de méditation, d'oraison & de contemplation, comme nous ferons voir dans la suite de nos exhortations.

Il faut donc conclure, ce qui est évident de tout ce discours, que nous ne sommes point Religieux Carmes pout étudier, pour Prêcher, pour confesser, pour converser avec le monde, pour convertir les peuples; mais que nous le sommes pour vivre à Dieu, pour nous unir à Dieu, pour nous atacher fortement à Dieu par les exercices intérieurs de l'oraison.

Voilà (M.) la maxime fondamentale sur laquelle nous devons être toûjours établi. L'Oraison est la fin qui nous doit conduire en toute nôtre vie. Il est vrai que l'Oraison est un moïen pour pratiquer la vertu. L'Oraison est un moïen qui donne du courage à l'ame pour lui faire suporter les rigueurs de la pénitence L'Oraison lui inspire la retraite, & la lui fait aimer : mais dans nôtre Ordre nous ne devons pas considérer l'Oraison seulement comme un moïen de faire de bonnes œuvres, mais comme la fin qui nous doit donner le mouvement dans toutes les choses que nous entreprenons. Ensorte que nous ne devons par nôtre élection avoir jamais autre dessein que de faire oraison. Comme tous les autres desseins sont étrangers à nôtre ordre & à la fin que nous devons avoir, nous ne les devons admettre que par les mouvemens extérieurs de l'obeïssance, & en les considérant comme accidentels à nôtre état.

Cependant par le dernier des désordres nous faisons nôtre principal des actions extérieures, & nous négligeons l'Oraison, ou au moins nous ne la regardons que comme un léger accessoire. C'est ainsi que nous avons dégénéré de nôtre esprit en sortant du Mont-Carmel. Nous sommes comme ces eaux, qui en s'éloignant de leurs sources perdent les bonnes qualitez qu'elles en tiroient, ou comme des arbres qui étant transplantez d'un jardin ou ils portoient de bons fruits, dans une mauvaise terre, changent bientôt de nature & deviennent steriles & sauvages.

Nous sommes à peine sortis du Noviciat & du Séminaire que nous ne pensons plus qu'à étudier, qu'à enseigner, qu'à prêcher, qu'à composer. Nous considérons ces fonctions comme celles qui doivent faire nôtre félicité dans la Religion. Nous Ordonnons à cela toutes nos pensées & tous nos soins. Nous croions perdre le tems que nous n'y employons pas. Nous en faisons le sujet ordinaire de nos discours & de nos loüanges. C'est ce que nous estimons & admirons dans les autres: c'est en cela que nous nous proposons de les imiter. Si los

Supérieurs nous ocupent à quelques autres emplois, qui nous en divertissent, nous nous inquiétons ; nous nous plaignons de leur conduite ; nous croions qu'il s'opposent à nôtre avancement, & qu'ils veulent nôtre ruine, & quant aux exercices de la vie Spirituelle, de la vie intérieure & contemplative, nous n'en faisons plus aucune estime.

Helas ! dirai-je qu'il y a plusieurs Religieux, qui ne se trouvent à l'Oraison que par honneur, que pour sauver les aparances, que pour ne passer pas pour tout-à-fait indévots dans l'esprit de leurs Freres, & pour éviter les repréhensions d'un Supérieur ? mais pourquoi ne le dirois-je pas, puisque nous sçavons que si quelque affaire importante, ou quelque prétexte un peu spécieux, les en retire dans le tems que les constitutions obligent la communauté, ils croient avoir beaucoup gagné bien loin de reparer cette perte entre Dieu & eux. Cela ne montre-t-il pas qu'ils ne vont à l'Oraison que parce quils ne s'en peuvent deffendre ; qu'ils n'y vont que par cérémonie ou par contrainte ; qu'ils n'y sont point attirez par la soif de Dieu, par le désir de converser avec Dieu, par l'inclination de s'unir à Dieu, n'y par un vrai zéle de leur perfection.

Mais j'ose bien dire davantage, que quoi que plusieurs Religieux s'assemblent au Chœur avec les autres dans le tems de l'Oraison, il y en a tres-peu qui s'y adonnent sérieusement. Ce sont des choses extrémement différentes, d'avoir le corps dans le Chœur & d'avoir l'ame occupée de Dieu. Pouvons-nous croire qu'un Religieux fasse Oraison, qui n'en prend pas les moïens? c'est à dire qui ne se détache pas de soi-même & des créatures. Peut-on vouloir s'unir à Dieu, sans vouloir renoncer à ce qui lui est contraire, sans vouloir rompre ce qui empêche absolûment cette union? C'est une plaisante maniére, dit excellemment S. Théréze, de prétendre aquérir l'amour de Dieu, de le posséder pleinement, & d'avoir de grandes consolations spirituelles dans le même tems que nous demeurons toûjours dans nos anciennes habitudes, que nous n'exécutons point nos bons desseins, & que nous ne nous élevons point au dessus des affections de la Terre. Quel raport y a-t-il entre des choses si opposées; & ne sont elles pas absolûment incompatibles? Cependant la plus part des Religieux sont atachez habituellement à mille choses, qui sont contraires à leur état, & qui parconséquent ne peuvent pas, qu'elles ne soient opposées à Dieu. Aprés lui avoir en aparence tout donné, ils lui arrachent leurs présens des mains. Ils veulent disposer de leur volonté aprés l'en avoir rendu le Maître. Ils renoncent à l'obeïssance aprés l'avoir voüée. Ils ont des soins incroïables que rien ne leur manque pour le nécessaire & même pour le délicieux, aprés avoir fait profession de vivre dans la pauvreté. Ils conservent leur corps comme les plus délicats, aprés l'avoir sacrifié à Dieu par le vœu de chasteté. Ils reprennent toutes les maximes du monde aprés les avoir condannées. N'est-il donc pas vrai qu'ils ne font point Oraison, & qu'ils n'aspirent aucunement à l'union divine. Voila comme ils s'oposent aux desseins de Dieu, & comme ils se privent des graces qui sont atachées à nôtre profession.

S. Théré-
l. de sa vie
c. 11

Ah ! (M.) retournons, retournons en esprit à nôtre ancienne patrie : retournons au torrent de Charith : Rentrons dans les Cavernes du Mont-Horeb, & dans les Grottes du Carmel, afin d'y reprendre nôtre premiére vie : Allons

en esprit sur cette sainte Montagne, pour y retrouver l'esprit de nos anciens Peres que nous avons perdu dans le monde, pour nous y renouveler par les vestiges qu'ils y ont laissez de leurs divins transports, pour les suivre dans les élévations & les ardeurs de leur contemplation. *Nestes in omni circa regione : sed in monte salvum te fac.* Revenons, mais efficacement, à nous mêmes. Pleurons en la présence de Dieu : gémissons de nôtre égarement : versons des torrens de larmes, pour avoir dissipé le précieux héritage de nos Peres, tâchons de rentrer dans sa possession. Ne considérons plus les ocupations extérieures quelques saintes qu'elles soient, que comme accidentelles à nôtre état. subordonnons les toutes à l'Oraison. Que l'Oraison, le recüeillement, la présence de Dieu, la recherche de Dieu tienne toûjours l'empire de nos cœurs. Comme il ne se peut trouver une affaire assez importante pour nous obliger de renoncer à nôtre Profession, soions aussi bien persuadez qu'il n'en est aucune qui nous puisse faire quiter les exercices de la vie intérieure, puisque c'est la vie intérieure qui établit l'essence de nôtre profession. Gené. 19. 17

Exhortation 2. sur le prologue

EXHORTATION SEPTIEME

L'EXCELLENCE DE L'ESPRIT DE NOSTRE Ordre ou la préférence de la Contemplation à l'Action.

Exorde.

CE N'EST PAS ASSEZ (M.) DE VOUS AVOIR FAIT VOIR que l'esprit de nôtre saint Ordre consiste dans la vie contemplative : il est nécessaire pour vous animer à vivre selon cet esprit, & à travailler pour en aquerir la perfection de vous en montrer l'excellence. C'est ce que je ferai en vous représentant dans cette Exhortation la nature, & dans la suivante les effets de cette vie.

Je ne vous puis mieux dépeindre la nature de la vie contemplative qu'en la comparant, comme fait saint Thomas, avec la vie active. Ce saint Docteur demande laquelle de ces deux vies est la plus noble & la plus excellente, & concluant en faveur de la Contemplation, il raporte plusieurs raisons, qui seroient belles à étendre pour lesquelles il lui donne cette préférence. J'entre dans sa pensée, mais pour agir avec l'ordre que demande une exhortation, je réduis toutes ses raisons à trois, que je trouve comprises dans ces paroles, S. Tho. 2a q. 182. a. 1

Lu. 10. 39. & 42. que saint Luc raporte de la Magdelaine, qui est, comme disent les saints Peres, la figure de la contemplation. *Maria quæ sedens secùs pedes Domini, audiebat verbum illius, optimam partem elegit, quæ non auferetur ab eâ.* Marie qui se tenant assise aux pieds de Jesus, écoutoit sa parole a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée.

La prémiére raison est que la contemplation l'atache plus immédiatement à Dieu *sedens secùs pedes Domini* étant atachée aux pieds de Jesus. La 2. que la contemplation est cõme l'ame & la forme de l'action sans laquelle celle-cy est toûjours imparfaite. *Optimam partem elegit.* Elle a chiosi la meilleure. La 3. que sa durée est plus longue *quæ non auferetur ab ea.* Qui ne lui sera point ôtée. trois excellences de la contemplation sur l'action qui seront le sujet de cette Exhortation.

I. PARTIE. C'est une vérité constante que les actes de nos puissances tirent leur nature & leur noblesse de l'objet & de la fin qu'ils considérent; Dieu étant donc le prémier & le plus noble de tous les êtres, nos ocupations sont d'autant plus relevées, qu'elles le regardent plus directement; d'où il est aisé de conclure l'excellence de la contemplation au dessus de l'action : car quoique les exercices de la vie active puissent tendre à Dieu comme à leur fin éloignée, ils considérent toute-fois, dit saint Thomas, l'assistance du prochain comme leur fin directe & immédiate. *Vita activa directiùs ordinatur ad dilectionem proximi, quia satagit circa frequens ministerium,* & au contraire la contemplation se porte seulement à Dieu. La contemplatiou ne regarde que Dieu, elle ne cherche que Dieu, elle ne s'atache qu'à Dieu, elle se retire de la multitude des créatures, pour ne se reposer qu'en Dieu, & avec Dieu, *sedens secùs pedes Domini.* Le contemplatif ne parle qu'à Dieu, & il n'écoute que Dieu, *Audiebat verbum illius.* Ah! (M.) Quel bon-heur! Qu'elle gloire! s'écrie à ce propos saint Chrysostôme, quel est l'avantage des hommes d'Oraison, de ne vaquer qu'à Dieu, de ne parler qu'à Dieu, de s'entretenir familiérement avec Jésus-Chrît. *Considera quanta est tibi concessa fælicitas, quanta gloria attributa orationibus, fabulari cum Christo miscere colloquia.* N'est-il pas vrai qu'il n'y a rien de comparable dans tous les exercices de la vie agissante.

S. Tho. 2. 2.

S. Chriso. de orando Deum.

Mais non seulement la contemplation regarde Dieu comme l'objet auquel elle tend, mais encore comme l'exemplaire qu'elle imite de la maniére la plus relevée, C'est vraiment par la contemplation que nous sommes parfaits, car c'est par la contemplation que nous vivons de la vie de Dieu. C'est par la contemplation que nous sommes parfaits, car c'est par elle que nous remplissons le dessein que Jésus-Christ a eu sur nous, quand il nous a dit soiez parfaits comme vôtre Pere céleste est parfait. *Estote perfecti sicut & Pater vester cœlestis perfectus est.* Nous sommes parfaits par la contemplation comme nôtre Pere céleste est parfait, car c'est par elle que nous imitons ce qu'il y a en Dieu de plus parfait, de plus excellent, & pour ainsi dire, de plus divin.

Math. 5. 48.

Nous devons remarquer en Dieu deux sortes d'actions : les unes intérieures & immanentes; les autres extérieures & passagéres. Par les prémiéres, il est retiré en soi même & tout-a-fait séparé du commerce des créatures, il ne s'ocupe qu'à se connoître & à s'aimer. Le Pere par une connoissance féconde produit son fils, & ces deux adorables personnes, s'aimant d'un amour ré-

ciproque & néceſſaire, produiſent le S Eſprit, qui eſt le terme & le lien de leurs divines unions. Ces merveilles ſe paſſent en ſilence & ſans aucun raport aux choſes du dehors ; mais par les ſecondes il ſe montre aux créatures & ſe communique à elles : Il a tiré du néant & il conſerve le Ciel & la Terre, les Anges & les hommes. Il ſemble que par les prémiéres il eſt dans la ſolitude & que par les autres il eſt dans l'alliance des créatures.

Mais ſi nous faiſons la comparaiſon de ces deux ſortes d'actions, nous jugerons ſans peine que les prémiéres ſont plus nobles & plus parfaites que les ſecondes ; car les actions les plus nobles & les plus parfaites de Dieu ſont celles par leſquelles il eſt Dieu, mais il n'eſt pas Dieu par la création du monde ny par la communication qu'il nous fait de ſoi-même. Il étoit Dieu devant que le monde fût, & il ne laiſſeroit pas d'être Dieu, quand il n'y auroit point de monde, quant il n'y auroit ny Ciel ny Terre, ny Anges ny hommes. Mais il eſt Dieu par la connoiſſance qu'il à de ſoi-même, & par l'amour qu'il ſe porte & ſa ſouveraine perfection conſiſte à ſe connoître & à s'aimer. Il eſt donc évident que la vie active, puiſque par la vie active nous imitons ſeulement les actions paſſagéres & extérieures de Dieu, & que par la vie contemplative nous imitons ſes opérations immanentes & intérieures, c'eſt à dire la connoiſſance qu'il a de ſa nature & de ſes perfections, & l'amour qu'il a pour ſoi-même.

O vie heureuſe par laquelle nous faiſons dans le tems ce que Dieu fait dans l'Eternité ! O vie heureuſe par laquelle nous nous ocupons ſeulement de Dieu , comme Dieu s'ocupe éternellement de ſoi-même ! O quel bonheur (M.)de conformer ainſi ſa vie à ce qu'il y a de plus divin dans la vie de Dieu!

Mais ſi la contemplation eſt plus excellente que l'action par les raports qu'elle a avec Dieu, elle l'eſt encore, parce qu'elle eſt l'ame qui lui donne la vie, la beauté, & la perfection ; c'eſt à dire que la contemplation eſt la forme qui perfectionne l'action, comme dans la nature l'ame donne la vie & la perfection au corps. II. PARTIE

Il n'en eſt pas de la contemplation comme de l'action. La contemplation peut être parfaite dans ſon ordre ſans l'action , mais l'action ne le peut être dans le ſien ſans le ſecours de la contemplation. L'action & la contemplation ſont deux parties qui compoſent toute la ſubſtance de la perfection comme le corps & l'ame compoſent toute la nature de l'homme. Mais il y a cette différence entre nôtre ame & nôtre corps, que nôtre ame pouvant être parfaite & acomplie en qualité d'ame, ſans être unie au corps; le corps au contraire ne le peut être même en qualité de corps, s'il n'eſt uni à l'ame. L'ame demeure toûjours ce qu'elle eſt dans l'état de ſa ſéparation : en ſe ſéparant du corps qu'elle informe, elle ne perd rien des avantages de ſa nature ; elle eſt encore belle, intelligente, ſpirituelle , immortelle & agréable à Dieu. Mais auſſitôt que le corps eſt privé de ſon ame, il perd ſa forme, ſa figure & ſa beauté : il devient froid, pâle, horrible : toutes ſes parties ſe corrompent : on le cache dans la terre : on ne le peut plus voir ny ſouffrir.

Il en eſt de même de la contemplation & de l'action. La contemplation peut être parfaite dans ſon ordre ſans être unie à l'action. Un Religieux dans ſa Célule ; ou devant le Saint Sacrement qui a l'eſprit élevé en Dieu & le cœur.

embrazé de son amour, Ah! il est dans l'état d'une grande perfection, quoi qu'il ne soit pas dans les ocupations de la charité, ou dans les fonctions de la vie extérieure & agissante, il n'a pas à la vérité toute l'essence de la perfection Chrétienne, car elle est composée de la contemplation & de l'action. Il n'en a qu'une partie, *Partem*, Mais cette partie est la meilleure; elle est la plus noble & la plus excellente. *Optimam partem.* Il en a la forme; il en a l'ame; il en a l'esprit; c'est la pensée de S. Chrisostôme, quand il dit que l'Oraison est l'ame & l'esprit de la vie Religieuse & parfaite. *Oratio est anima & spiritus vitæ Religiosæ & perfectæ.* il a l'acte de ce composé & ainsi il en a la partie qui se soûtient d'elle-même, qui est indépendante, qui n'emprunte pas sa beauté de l'autre partie avec laquelle elle peut entrer en alliance.

S. Chriso. l. 1 de ora. Deum.

Mais l'action sans Oraison n'est pas tant action comme passion. La vie active sans le secours de la contemplative n'est que désordre; ce n'est que laideur, ce n'est qu'horreur, ce n'est que difformité, elle ne peut avoir au plus que l'ombre & l'aparence de la vertu. Le Religieux qui n'est point adonné à l'Oraison, quelque zélé qu'il paroisse pour le salut des ames; quant il paseroit toûjours dans les Prisons & dans les Hôpitaux pour voir, pour consoler, pour exhorter les Prisonniers & les Malades; quand il seroit toûjours dans les Confessionaux & dans les Chaires pour prêcher, pour Confesser, pour tâcher de retirer les méchans du peché, & d'animer les bons à la vertu, il peut s'assûrer qu'il n'a que le cadavre de la perfection, que s'il en à la matiére, il n'en a pas la forme; que s'il en a le corps, il n'en a pas l'ame. C'est ce que nous aprend expressément. S. Bonaventure quand il dit que le Religieux, qui n'aime pas l'Oraison & qui ne s'y aplique pas continuellement, n'est pas seulement misérable, vain & inutile, mais qu'il porte devant Dieu, qui connoît la vérité de toutes choses, une ame morte dans un corps qui est vivant. *Reverâ Religiosus orationem non frequentans assiduè, non solùm est miser & inutilis, quin imò coram Deo fert animam mortuam in vivo corpore.* Et les Religions entiéres, dit le même Saint quoi qu'elles s'adonnent beaucoup aux vertus extérieures, si elles ne sont fidelles à cultiver l'exercice de l'Oraison, sont comme des corps sans ame, qui ne se peuvent conserver; mais dont toutes les parties se détachent bientôt les unes des autres par la corruption qui s'y nourît, c'est à dire qu'elles sont séches, imparfaites & prêtes à tomber en ruine. *Sine isto studio omnis Religio est arida, imperfecta & ad ruinam promptior.*

S. Bonav. opusc. de perfé. vitæ ad soro. 1. 5. pict.

Et comme ces Religieux qui ont l'action sans la contemplation n'ont point l'ame de la vie Spirituelle & parfaite, ils ne peuvent aussi porter cette vie dans les cœurs. On peut dire qu'ils sément beaucoup, mais qu'ils ne recueillent point de fruit. Ils répandent des lumiéres, mais personne n'en demeure éclairé, leur zéle est sans effet, c'est ce qu'a remarqué saint Bonavanture dans ces paroles que j'ay prémiérement raportées, en disant que le Religieux sans raison est misérable & inutile, *miser & inutilis.*

S. Bonav. de progr. Relig. c. 7

S'il veut consoler une personne, comme il n'a jamais goûté les motifs de la patience vraiment Chrétienne, il ne peut aussi les exprimer d'une maniére assez puissante, pour faire impression sur un cœur affligé.

S'il entend la confession d'un pecheur, comme il ne connoît pas bien le mérite de Dieu, dont la parfaite connoissance ne s'aquiert que par les communi-

cations qu'on a dans l'Oraiſon avec ſa majeſté, il ne connoît pas auſſi l'enormité du peché, par lequel il eſt offensé, & ainſi il ne peut inſpirer les ſentimens d'une véritable pénitence.

S'il entreprend la direction Spirituelle de quelques ames dévotes touchées ſinguliérement de Dieu & qui par une ſainte ardeur de lui plaire ſont réſoluës de ſe retirer de la vie commune pour entrer dans les voies de la ſainteté ; c'eſt une choſe déplorable de l'entendre parler de la vertu, de la mortification, de la préſence de Dieu, de l'Oraiſon, de la contemplation, du Divin Amour. Comme il ne ſçait pas les voies de l'amour il en détourne plûtôt ces ames, qu'il ne les y fait entrer : il les y retarde, & au lieu de les y faire avancer & courir. Il eſt plus capable de les dégoûter par ſes diſcours de la perfection, que de les y animer. Il leur fait des plaies, qu'il ne peut guérir : il excite en elles des inquiétudes, qu'il ne peut apaiſer. Comme il n'a pas l'expérience des différens états de la vie intérieure, il n'en peut parler avec aſſûrence : il laiſſe toûjours ces ames infortunées dans l'obſcurité, dans le doute, & dans la crainte.

S'il s'adonne à la Prédication, il pourra faire du bruit dans une chaire, mais comme un airain ſonnant ou une cimbale retentiſſante. *Velut æs ſonans aut cimbalum tinniẽs.* Il donnera peut-être dans l'eſprit, mais il ne touchera pas le cœur de ſes Auditeurs. Il pourra emporter quelque vain aplaudiſſement, quelque loüange, quelque ombre de gloire ; mais il ne fera pas verſer une larme ; il ne tirera pas un acte de contrition d'un cœur criminel ; il n'obligera pas a faire une reſtitution : il ne donnera pas des penſées de mortification : il n'en a pas auſſi le zéle. La converſion des ames lui eſt indifférente. Son ambition n'eſt pas d'avancer la gloire de Dieu & d'établir dans les cœurs le Roiaume de la perfection. Comme il ne goûte point Dieu dans l'Oraiſon, & qu'il ne ſe prêche pas en ſa préſence, devant que de prêcher les autres, il ne cherche que ſon plaiſir dans ſes ſermons. il eſt un adultére de la parole de Dieu, *Adulterantes Verbum Dei.* Il ne veut contenter que ſa vanité, ſon intention n'eſt pas de produire des Enfans de grace. Il ne peut pas dire comme ſaint Paul qu'il ſouffre les douleurs de l'enfantement juſqu'à ce qu'il ait fait naître Jeſus-Chrît dans les ames des fidelles. *Donec formetur Chriſtus in vobis.* Voilà comme ſon travail, ſa ſcience, & ſon eloquence ſont inutiles à la gloire de Dieu, à l'honneur de l'Egliſe, & au ſalut des ames.

1 Cor. 13
2 Cor. 2.
17.
Gal. 4 19.

Et c'eſt (M.) ces maximes que ces grans hommes qui ont été envoyez de nôtre Seigneur pour porter dans le tems des fruits de l'Eternité & qui ont eu l'eſprit vraiment Apoſtolique, ont été extrémement fidelles à unir les ſaintes ardeurs de la Contemplation aux ocupations de la vie agiſſante. Ils ſçavoient que tous leurs travaux extérieurs ne ſeroient que de vains empreſſemens, s'ils n'étoient animez des exercices intérieurs de la contemplation ; & ainſi à proportion qu'ils ſe donnoient au dehors pour traiter avec les créatures, ils demeuroient au dedans d'eux mêmes pour communiquer avec Dieu : s'ils répandoient ſur leur prochain des lumiéres de grace par la Confeſſion & la Prédication, ils retournoient auſſi-tôt à Dieu qui en eſt la ſource, afin d'en recevoir de nouvelles par l'Oraiſon. Si ſaint Paul appélé l'Apôtre par excellence aſſûre qu'il a plus travaillé que tous les autres. *Abundatiùs illis omnibus laboravi.* S'il aſſûre qu'il a quitté toutes ſes inclinations, qu'il a renoncé à tous ſes propres

1 Cor. 15 10.

mouvemens qu'il s'est entiérement défait de soi-même, pour se faire tout à tous
1 Cor. 9 22 afin de gagner tout le monde à Jesus-Chrit, *omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos;* Si aprés avoir fait une longue Histoire de tout ce qu'il a enduré en prêchant l'Evangile, il ajoûte qu'outre ces peines extérieures, le
2 Cor. 11 28 soin qu'il a de toutes les Eglises lui atire une foule d'affaires qui l'assiégent tous les jours. *Præter illa quæ extrinsecùs sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum,* il parle avec la même force de ses ocupations intérieures avec Dieu. Quelque ardent que fût le zéle dont il étoit brûlé; quelques importantes que fussent ses affaires; quelque soin qu'il prît du salut de son prochain, quoi-qu'il f.t particuliérement obligé, comme il l'écrit aux Corinthiens
1 Cor. 9 19 à prêcher l'Evangile & que son propre salut fût ataché à ce ministére, *væ enim mihi est si non Evangeli zavero;* il dit néanmoins que sa principale conversation
Phil. 3. 20 est dans le Ciel avec Dieu, *nostra autem conversatio in cœlis est;* qu'il ne considére point les choses temporelles qui se voient: mais qu'il s'éléve à la contemplation des choses eternelles, qui sont invisibles, *non contemplantibus nobis*
2 Cor. 4 18 *quæ videntur, sed quæ non videntur,* que contemplant la gloire de nôtre Seigneur, il se transforme en la même Image, avançant de clarté en clarté par
2 Cor. 3 18 l'illumination du saint Esprit, *revelatâ facie gloriam Domini speculantes in eamdem Imaginem transformamur à charitate in charitatem tamquam à Domini Spi-*
2 Cor. 12 2 *ritu.* C'étoit de ces hautes contemplations que Dieu le ravissoit jusqu'au troisiéme Ciel, *raptum hujusmodi usque ad tertium Cœlum,* où il entendoit des paroles ineffables, & qui ne lui étoit pas permis de découvrir aux hommes, parce qu'ils n'en étoient pas capables. *Audivit arcana verba quæ non licet homini loqui.*

Mais que dirons-nous de saint François Xavier? Que dirons-nous de ce grand Homme? qui depuis les Apôtres n'a point eu son pareil dans les fonctions de l'Apostolat. Ah! Qu'il étoit bien établi dans cette verité que la contemplation est l'ame de l'action. Il partageoit en sorte son tems que s'il donnoit le jour aux infidelles pour les baptiser, & aux pecheurs pour les convertir, il passoit les nuits avec Dieu dans l'Oraison, où il étoit si rempli des lumiéres, des douceurs, & des consolations spirituelles, dont les ames contemplatives sont ordinairement favorisées, qu'il étoit obligé en représentant à Dieu sa foiblesse, & en s'écriant *satis est Domine, satis est,* c'est assez Seigneur, c'est assez; de le prier instamment de modérer ces admirables & excessives communications de sa grace. Saint Dominique, qui a remporté de si glorieuses victoires sur le peché & sur l'hérésie, passoit les nuits dans les Eglises, & si aprés ses fatigues du jour il prenoit quelque repos, c'étoit en traitant avec Dieu au pied des Autels. Saint Thomas & saint Bonaventure dont la gloire est immortelle, & qui pour leurs travaux portent encore tous les jours dans l'Eglise les plus beaux fruits de la grace, étudioient principalement aux pieds du Crucifix les véritez qu'ils vouloient enseigner dans l'Ecole, prêcher dans la chaire, & inspirer dans la conversation. Ces grans hommes avoient dans ces divins Exercices l'exemple du Maître de tous les Apôtres, qui aprés avoir passé le jour a établir les véritez de son Evangile par ses paroles & par ses miracles, employoit la nuit avec Dieu dans l'Oraison, *erat per noctans in ora-*
Lu. 6. 12. *tione Dei.*

Mais si la contemplation est plus excellente que l'action en ce qu'elle regarde Dieu plus immédiatement, & qu'elle est l'ame qui lui donne sa perfection, elle la surpasse encore en ce qu'elle est d'une plus longue durée. *Non auferetur ab eâ.*

Il n'est pas possible que nous soyons toûjours dans les Confessionaux, pour y donner des absolutions aux pénitens: nous ne pouvons pas être toûjours dans les Chaires, pour y prêcher l'Evangile; auprés des malades, pour les consoler, ou pour les exhorter à mourir saintement; dans les Hôpitaux, pour servir les pauvres & ensevelir les morts; aux portes, à donner l'aumône; & quand les ocasions de ces vertus extérieures ne nous manqueroient jamais durant cette vie, il est aumoins assûré que nous les perdrons en mourant. La vie active dit S. Grégoire le Grand ne se peut exercer que dans ce monde. Elle finit quand nous cessons de vivre corporellement. *Activa vita cum corpore deficit,* Car qui est-ce, dit ce Saint Pere, qui pouroit donner du pain aux faméliques dans le Ciel, puisque personne n'y a de faim? *Quis enim in æternâ patriâ panem esurienti porriget, ubi nemo esurit?* Qui est-ce qui pouroit y donner à boire à ceux qui ont soif, puisque tous ceux qui en sont les Habitans sont parfaitement désalterez? *Potum tribuet sitienti, ubi nemo sitit?* Qui est-ce qui pouroit y ensevelir les morts, puisque la vie y est immortelle, *Quis mortuum sepeliat, ubi nemo moritur?* Mais la vie contemplative, dit le même Saint, commence dans ce monde pour se perfectionner & s'achever dans l'autre. *contemplativa autem hic incipitur, ut in cælesti patriâ perficiatur.* Nos connoissances sont obscures sur la terre, mais elles deviennent égalément claires & certaines dans le Ciel, & nôtre amour qui s'échaufe parmi les ténébres de la foi, deviendra tout embrazé, s'alumera comme un grand feu en arrivant à la joüissance de son objet. *Amoris ignis qui hic ardere inchoat, cum ipsum quem amat, viderit, in amore ipsius amplius ignescit.*

III. PARTIE.

S. Gregor. Homil. 14. in Ezech. circa med.

Et si la vie contemplative a cet avantage, qu'elle n'est point opposée à la vie eternelle, elle a encore celui de pouvoir toûjours continuer ses exercices dans le tems de cette vie mortelle. Il n'est point de lieu, ny de tems, ny d'affaire, ny d'état auquel on ne puisse vaquer à l'Oraison. Elle consiste dans l'esprit & dans le cœur: & ainsi les choses extérieures ne la peuvent empêcher. Elle n'est pas obligée de prendre du repos par l'absence de son objet, par ce qu'elle ne s'ocupe que de Dieu, & que Dieu lui est toûjours présent. Nous ne trouvons pas toûjours des objets sur lesquels nous puissions exercer les fonctions de la vie agissante; mais Dieu qui est l'objet de la vie contemplative est inséparable de nous: il est toûjours dans le fond de nos ames.

Mais je dis davantage que la contemplation est de sa nature si continuelle, que qui ne s'y adonne toûjours, en s'ocupant sans relâche des choses saintes & divines, ne s'y adonne jamais, & que qui n'est dans une pratique continuelle de la présence de Dieu, ne fait jamais Oraison. C'est en cet esprit que Saint Jean Climaque ne reconnoît pour vrai Religieux que celui qui a toûjours l'esprit élevé en Dieu & qui fait Oraison en tout lieu, , en tout tems, & en toutes sortes d'affaires. *Monachus est, qui solùm ad Deum acie mentis intentus, illum semper orat in omni tempore, & loco, & re.*

S. Ioan Chim. gra. 1.

L'Oraison qui se fait à des heures réglées ne se doit point distinguer de

celle de tout le jour, si ce n'est au plus comme nous distinguons le désir d'une chose, de sa joüissance. Vne ame vraiment intérieure & spirituelle doit être transportée d'un désir continuel de s'unir à Dieu, de le goûter & de le posséder. Elle doit toûjours être dans cette disposition ardente & amoureuse, en
Psal. 118. 10. laquelle étoit le Prophéte quand il disoit à Dieu, *in toto corde meo exquisivi te.* Mon Seigneur je vous cherche de tout mon cœur. *Exquisivit te facies mea.*
Psal 26. 13. C'est vous seul que je désire, la veuë des Créatures me lasse & m'importune, je ne soûpire qu'à l'union intime de mon cœur à vôtre Divine Majesté. *Faciem tuam Domine requiram.* Et quand le tems de l'Oraison est arrivé, elle le doit prendre comme un tems de possession ; comme un tems auquel elle trouve l'objet qu'elle avoit cherché ; comme un tems auquel elle joüit de l'objet qu'elle avoit désiré, & elle doit dire avec le même Prophéte, je me reposeray dans la paix & dans l'union de mon cœur avec Dieu. *In pace inidipsum dormiam & requiescam.*
Psal. 4. 9.

Ie m'explique par l'exemple d'un homme qui est travaillé d'une faim dévorante, ou qui est brûlé d'une soif extrémement ardente, ou si vous voulez qui est passionné du désir d'une chose qui peut faire l'établissement de toute sa fortune. N'est-il pas vrai que quoi-qu'il fasse, que quoi-qu'il aille, qu'il vienne, qu'il étudie, qu'il converse, qu'il s'ocupe, qu'il se repose, il ressent toûjours la faim, qui le tourmente, la soif, qui le brûle, l'inclination à cet objet, qui l'inquiéte. Il en est ainsi d'une ame contemplative qui est touchée de Dieu : Elle est toûjours dans une faim insatiable de ce Divin objet ; elle en est toûjours altérée, elle peut dire avec le saint Roi David, comme le Cerf desire avec ardeur les sources des eaux, ainsi mon ame soûpire à vous,
Psal. 41. 1. O mon Dieu ! *quem admodùm desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus. Sitivit anima mea ad Deum fontem vivum.* Elle n'est pas oiseuse : elle travaille selon sa condition. Elle s'ocupe selon son état : elle remplit toutes ses obligations, mais elle ressent toûjours cette faim, cette soif, ce désir de Dieu. Son cœur tend toûjours à Dieu : son cœur ressent toûjours une inquiétude également douce, violente & composée qui le porte à Dieu, à chercher Dieu, à s'unir à Dieu. C'est là ce qu'on appéle faire continuellement oraison : & c'est en ce sens qu'on peut dire que la contemplation est cette partie de la perfection, qui n'est jamais ôtée aux ames qui y sont fidelles, *quæ non auferetur ab eâ.* C'est encore selon cette pensée que
S. Ioan. Chim. gra. 28. init. saint Jean Climaque appéle l'Oraison la constance du monde, *constantia mundi*, comme s'il vouloit dire que de toutes les vertus que nous pratiquons dans ce monde, il n'y a que l'Oraison qui soit d'une durée ferme & constante, *quæ non auferetur ab eâ*, & qu'il dit qu'elle est une opération infinie, *infinita operatio*. comme s'il vouloit nous aprendre qu'elle ne finit jamais dans les bonnes ames, *quæ non auferetur ab eâ.* c'est une opération qui n'a point de fin : c'est une opération que l'ame contemplative recommence à tous momens, & toûjours avec une nouvelle force, parce que tant qu'elle s'applique davantage à Dieu, elle découvre plus de perfections en son essence, & elle le trouve plus digne de son amour ; elle goûte davantage combien il mérite d'être aimé ; & elle fait de plus grans efforts pour l'aimer. Ce qui a fait dire à nôtre V. P. Dominique cette parole admirable ; que les ames qui n'ont qu'un peu d'amour

de Dieu s'imaginent qu'elles l'aiment beaucoup, parce qu'elles ne goûtent pas combien il est aimable; mais que celles qui sont tout embrazées de son amour croient qu'elles ne l'aiment que tres-peu, parce qu'elles goûtent combien il mérite d'être aimé, & ainsi elles se portent toûjours à l'aimer avec de nouvelles ardeurs. Voila comme l'opération des contemplatifs est infinie, *infinita operatio*, & comme elle ne leur est point ôtée, *quæ non auferetur ab eâ*.

Concluons donc, (M.) que si nous devons nous adonner à la contemplation parce qu'elle est l'essentiel de nôtre esprit, nous le devons encore à cause des raisons qui font voir sa préférance au dessus de l'action.

Nous le devons parce qu'elle regarde Dieu comme son objet: Nous le devons afin de perfectionner nos actions extérieures: Nous le devons afin d'avoir l'ame toûjours ocupée.

Nous devons aimer l'Oraison, puis qu'elle traite avec Dieu, nous ne trouvons pas en Dieu les foiblesses que nous remarquons dans les créatures, & il ne s'éloigne pas de nous comme les hommes s'en rebutent. Il n'y a rien en Dieu que de grand, rien que d'admirable, rien qui ne soit capable de nous satisfaire & il est toûjours dans la disposition de nous entendre, au soir, au matin, à midi il reçoit nos vœux, nos désirs, nos soûpirs, nos priéres, l'aveu que nous lui faisons de nos peines & de nos miséres. *Vesperè & manè & meridiè narrabo & annuntiabo & exaudiet vocem meam.* Psal. 54 18

Nous le devons encore afin de perfectionner nos actions extérieures. Nous nous portons tout au dehors, & nous disons que c'est par le zéle de la gloire de Dieu & du salut des ames. Mais si cela est, nous devons devant toutes choses nous apliquer à l'Oraison, car autrement tous nos travaux seront inutils. Ah (M.) déplorez donc icy vôtre aveuglement. Il y a si long-tems que vous étudiez que vous prêchez, que vous confessez, que vous converséz avec le prochain & nous n'en voions aucun fruit. C'est que vous ne faites point Oraison. Au lieu de vivifier vos Prédications par l'Oraison, vous vous retirez de l Oraison pour vous préparer à prêcher, c'est à dire qu'en voulant vous préparer à la prédication, vous laissez le moïen qui est le plus efficace pour prêcher utilement. Vous devez avoir dans vôtre cœur le feu que vous voulez porter dans celui de vos Auditeurs, & c'est par l'Oraison que vous le devez alumer. *In meditatione meâ exardescet ignis.* Si vous êtes toûjours froid, comment pouvez-vous échaufer les autres? si vous voulez que vos paroles soient embrazées comme celles de nôtre Pere saint Elie, dont l Ecriture Sainte dit qu'elles étoient ardentes comme celles d un Flambeau alumé *Verbum ipsius quasi facula ardebat*, il faut que vous puissiez toûjours dire comme lui, le Seigneur est vivant en la présence duquel je suis, *vivit Dominus in cujus conspectu sto*, si vous voulez bien instruire ceux qui vous entendent, il faut que le saint Esprit vous instruise le prémier, & pour cela que vous aimiez l'Oraison: car c'est principalement dans l'Oraison qu il vous éclairera par cette onction intérieure qui enseigne les plus belles véritez de nos mistéres, qui aprend les plus puissantes maximes de la morale Chrétienne & qui touche les cœurs avec plus de douceur & de force. *Unctio ejus docet vos de omnibus.* Nous avons une belle instruction à ce sujet dans l'exemple des Saints Apôtres. Ils jugérent qu ils devoient donner à d'autres le soin qu'ils avoient pris de distribuer les aumônes aux fidelles, par-

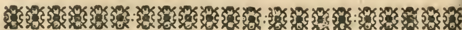
Psal. 38. 4. Eccl. 48 1 3. Reg. 1. 71. 1. Ioan. 2. 27.

Act. 6. 2. ce que cette ocupation leur emportoit trop de tems & les empêchoit de vaquer suffisamment à la Prédication, *Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, & ministrare mensis* : Mais ils ne pensérent pas à retrancher un moment de leur Oraison. Ils dirent aucontraire qu'aprés s'être dégagez du Ministére des tables, ils s appliqueroient entierement à la priére & à la dispensation de la parole de Dieu. *Nos verò orationi, & Ministerio verbi instantes erimus*, Cela nous aprend que pour nous adonner à la prédication nous pouvons bien quiter nos autres ocupations extérieures, quoi-qu'elles soient bonnes & saintes, mais que nous ne devons jamais nous retirer de l'oraison, l'oraison & la prédication doivent être inséparables. Si nous voulons prêcher, nous devons dire comme les Apôtres. *Orationi & Ministerio verbi instantes erimus.* Nous nous adonnerons avec une sainte ardeur à prier Dieu & à prêcher sa parole.

Enfin nous devons nous adonner à l'Oraison, afin d avoir l'ame toûjours ocupée. Nous devons en sorte disposer nôtre tems que nous ne soions jamais oiseux, & ainsi puisque de toutes les ocupations, il n'y a que l'Oraison qui puisse être continuelle, c'est à cet exerçice principalement que nous devons nous apliquer, Commençons donc, (M.) en ce monde par l'Oraison la vie que nons menerons dans le Ciel. Tâchons de ne l'interrompre jamais dans le tems, puisque nous la devons continuer dans l Eternité. Saint Jean Climaque demande avec le Prophéte ce que nous esperons faire dans le Ciel ? *Quid mihi est in cælo* ? & il répond en parlant à Dieu que nous n y ferons autre chose que de vivre dans une oraison, qui ne sera troublée par aucune distraction. *Nihil nisi semper tibi in oratione absque ullâ distractione adhærere.* Faisons descendre le Ciel sur la terre, anticipons cette gloire, vivons sans interruption de cette vie bien-heureuse qui étant consommée fait la Gloire des Saints. *Sine intermissione orate.*

S. Ioan. clima. gra. 28. circa med.

1. Theff. 5. 17.



Exhortatiõ 5. sur le prologue.

EXHORTATION HUITIEME DES EFETS DE LA VIE CONTEMPLATIVE.

Exordé.

L'EXCELLENCE DE LA VIE CONTEMPLATIVE, DONT NOUS avons parlé dans le discours précédent, n est pas le seul atrait qui nous en doit inspirer l'amour, les éfets admirables qu'elle produit dans ceux qui

s'y apliquent avec assiduité, sont d autant plus puissants, qu'ils sont sensibles à nous la faire connoître & nous la faire aimer, mais comme ils sont innombrables je n entreprens pas de vous les raporter tous : je vous en représente seulement trois, que je crois les principaux. Le prémier est que cette admirable vie rend les hommes qui s'y adonnent tous divins. Le second, qu'elle leur communique une paix, qui ne peut être troublée par aucun accident. Le troisiéme qu'elle leur donne un parfait mépris de toutes les choses de la terre.

C'est par cette heureuse vie que nous perdons heureusement nôtre vie naturelle. C est par cette heureuse vie, que nous cessons d être humains pour devenir tous divins, pour devenir aux termes de saint Paul, un même esprit avec Dieu. *Qui adhæret Domino, unus Spiritus est.* I. PARTIE. 1. cor. 6. 17

L'ame Contemplative atachée à Dieu, dit l'Abbé Blosius, se dépoüille de tout ce que la nature lui avoit donné d humain : elle perd toutes ses inclinations naturelles, & se revêtant des opérations divines, elle se transforme & se change toute en Dieu, comme le fer, qui demeure quelque tems uni à un grand feu, prend la forme du feu, reçoit les qualitez du feu, & paroît alumé comme le feu. *Quidquid est humanum exuens, & quod est divinum induens, transformatur, mutaturque in Deum, sicut ferrum in igne positum, formam ignis accipit & transmutatur in ignem.* Il semble que l ame s'écoule & sort de soi-même, & que comme si elle perdoit son être propre, elle tombe dans l'abîme de l'amour eternel, ou étant morte à ses opérations naturelles, elle n'a plus de vie qu'en Dieu, de Dieu, ou pour Dieu. De sorte que si devant que d'être ainsi unie à Dieu, elle étoit, froide, elle devient éclairée ; si elle étoit dure, elle devient molle & traitable comme de la cire. *anima quæ priùs erat frigida jam ardet : quæ priùs erat tenebrosa, jam lucet : quæ priùs erat dura, jam mollis est.* Elle devient toute semblable à Dieu, comme si elle en portoit les couleurs & les caractéres, *tota Dei color est.* : son essence est toute revêtüe de l'essence de Dieu. *essentia ejus essentiâ Dei perfusa est.* Elle est toute pénétrée de sa présence : elle la goûte ensorte dans le fond de son être, que quand on perdroit les Prophétes, les Evangiles, & toutes les Ecritures Saintes, elle ne pouroit douter de son existence ny de toutes ses perfections. C'est ainsi que saint Ignace Fondateur de la Campagnie de JESUS avoit Coûtume de dire que Dieu l'avoit ensorte éclairé de ses lumiéres dans le séjour qu'il avoit fait à Manrése, que quand l'on eût brûlé toutes les pages sacrées, il n'eût pas laissé de mourir constamment pour soûtenir les véritez de la Foi. Ludo. Blos. c. 12. Instit. spirit.

Les communs Chrétiens qui ne s'adonnent point à l'Oraison, sçavent qu'il y a un Dieu, qui gouverne le monde par sa providence, aprés l'avoir creé par sa puissance. Ils croient qu'il est infini dans toutes ses perfections. La Foi leur aprend qu'il est bon, qu'il est immense, qu'il leur est toûjours présent, mais les ames intérieures & contemplatives en ont le goût & l'expérience. Et il y a plus de différence entre connoître Dieu par sa seule Foi ou par une profonde science aquise, & le connoître par la contemplation & par la voie de l'union qu'il n'y en a entre les ténébres les plus obscures & les lumiéres les plus éclatantes. Ah ! disoit excellemment à ce propos nôtre V. P. Dominique de S.

Albert, je ne fais aucune estime de toute la science que je puise dans mes livres celle que Dieu me communique dans les entretiens que j'ay avec sa divine Majesté est bien plus haute, plus éminente & plus assûrée. L'Abbé Blosius est dans le même sentiment quand il dit que l'ame, qui est arrivée à l'union divine par la contemplation a des connoissances plus claires & plus certaines de la Divinité, que ne peuvent avoir les plus sçavans Docteurs qui n'ont point été admis dans ce cabinet de l'amour & qui n'ont point été éclairez de ces lumiéres amoureuses & expérimentales. *Melius sanè divinitatem cognoscit, quam cognoscant plerique eruditi Magistri, qui in Sancta Sanctorum, & in secretum Regis æterni cubiculum nondùm admissi, nondùm lumine gratiæ excellentèr illustrati sunt.* Si, dit-il, tous les sages de la terre vouloient disputer de la Foi avec elle, & s'ils lui vouloient persuader qu'elle se trompe dans la pensée qu'elle a de l'existence, de la présence, de la bonté de Dieu & de ses autres perfections, elle répondroit avec assûrence en s'apuïant sur ce qu'elle en a goûté & expérimenté qu'ils se trompent eux-mêmes, & qu'elle n'est point trompée. *Si omnes mundi sapientes homini Mysticam unionem experto dicerent falleris miser, fides tua non est vera, ipse indubitantèr responderet: imò verò omnes fallimini, nam fides mea verissima, certissimaque est. Hoc firmitèr responderet, habens in corde suo non tam per investigationem rationis, quam per unionem amoris infallibile fundamentum.*

Ludo. Blo c. 1. instit. spirit.

O Dieu! (M.) je brûlerois vos cœurs, si je pouvois vous dire quelque chose de ces sublimes connoissances d'une ame contemplative qui élevée à Dieu, s'arrête fixement sur son essence adorable & incomprehensible, ou plûtôt si je pouvois vous expliquer quelque sentiment de son amour; car alors son esprit étant trop foible pour soûtenir des lumiéres si éclatantes, il semble qu'elles s'eclipsent, ou que retournant à Dieu, elles s'y perdent, & qu'elle ne sçait & ne sent plus que l'amour qu'elle goûte & dont elle est embrazée. *Sibi mortua vivit in Deo, nihil sciens, nihil sentiens, præter amorem quem gustat; perdit enim se in vastissimâ divinitatis solitudine atque caligine.* Dans cet état défaillant heureusement à elle-même, *defluit amans anima, deficitque à se ipsâ*, & étant parfaitement morte à toutes les créatures, elle tient le milieu entre la voie & la comprehension, entre les communs voïageurs & les comprehenseurs, entre la terre & le ciel, entre le tems & l'Eternité. Elle joüit dès avant-goûts de la gloire, comme si elle étoit dé-ja aux portes de l'Eternité bienheureuse.

Blosius cit. c. 12.

Il lui semble quelque-fois qu'elle n'est séparée de Dieu que par un voile tres-léger. Elle ne tient presque plus à la terre, & pour peu que cette douceur se perfectionnât, elle passeroit à la joüissance de quelque chose qui ne seroit plus de cette vie. C'est ce que saint Augustin assûre qu'il a quelque-fois expérimenté, *aliquando*, dit-il *intromittis me in affectum multum inusitatum introrsùs, ad nescio quam dulcedinem, quæ si perficiatur in me, nescio quid erit, quod vita ista non erit.*

S. Aug. l. 10. conf. c. 40.

Je ne me fais peut-être pas bien entendre à tous: mais (M.) vous ne devez pas aussi croire que vous puissiez concevoir cette douceur par des expressions humaines & extérieures. *Nec tibi*, dit S. Bernard, *Illud centuplum, nostro sperareris eloquio commendandum.* Il n'y a que le Saint Esprit qui en puisse donner,

S. Bern. Serm de convers. ad cleri. c. 21.

la connoissance. *Solus spiritus est qui revelat.* C'est inutilement qu'on la cherche par l'étude, elle ne se peut aquerir que par l'expérience. *Sine causâ paginam consulis experientiam magis require.* C'est une sagesse dont l'homme ne sçait pas le prix. *Sapientia est cujus prætium nescit homo.* Elle ne peut sortir que des secrets Trésors de la divinité, *de occultis trahitur*, elle ne se peut trouver dans la Terre de ceux qui aiment les delices de ce monde, *nec in terrâ suavitèr viventium invenitur ista suavitas.* C'est une douceur qui n'a point sa source dans les créatures; elle ne peut venir que de Dieu, & par conséquent s'il ne la communique, & si on ne la goûte par sa grace, on ne la peut connoître. *Suavitas Domini est : nisi gustaveris, non videbis.* C'est en cet esprit que le même S. Bernard aiant dit quelque chose ailleurs de ces consolations intérieures dont joüissent les bonnes ames dans les entretiens qu'elles ont avec Dieu, il se reprend soi-même par cette réflexion. Mais pour quoi voulons nous produire au dehors ces secretes communications ? *Sed quid ejusmodi secreta colloquia proferimus in publicum?* Pour quoi tâchons nous d'exprimer par des paroles communes des affections qui sont inéfables & inénarrables ? *Cur ineffabiles & inenarrabiles affectus verbis communibus conamur exprimere?* Ceux qui n'en ont pas l'expérience ne les sçauroient entendre. *In experti talia non intelligunt*, & quoi qu'on leur en dise, ils ne les comprendront jamais, s'ils ne les étudient dans le livre caché de l'expérience, & s'ils ne sont enseignez entiérement par l'Onction du Saint Esprit. *nisi ea expressiùs legant in libro experientiæ quos ipsa doceat unctio.* La lecture qu'ils en peuvent faire n'est pas capable de leur en donner l'intelligence, si le goût qu'ils en ont dans le cœur ne leur en donne l'explication. *Modicùm sapida est lectio exterioris litteræ, nisi glossam & interiorem sensum sumat ex corde.* C'est la Manne cachée dont parle S. Jean que Dieu donne aux ames généréuses, qui ont vaincu le monde, mais qui n'est connuë que de celles qui la reçoivent. *Quod nemo scit nisi qui accipit.* Que vous puis-je faire, dit S. Augustin ? Et quel avantge pouriez-vous tirer de tout ce que je vous pourois dire de ces douceurs, si vous n'avez le palais du cœur disposé intérieurement par des goûts précédens à les entendre; *Palatum cordis non habes ad hæc bona gustanda, quid tibi faciam?* C'est un maistre d'amour qui est également doux & admirable, mais si on veut sçavoir comment il opére dans les ames contemplatives, il faut, dit le Séraphique S. Bonaventure, avoir recours à la grace, & non pas à la doctrine; au désir & non pas à l'entendement; à l'Oraison, & non pas à l'étude. *Si quæris quomodo hæc fiant? interroga gratiam, non Doctrinam desiderium, non intellectum : gemitum orationis, non studium lectionis :* il faut interroger un époux, non pas un Maître : un Dieu, non pas un homme, *sponsum, non magistrum : Deum, non hominem.* Il faut que ce soit à la faveur des ténébres, & non pas des lumiéres; il faut que ce soit par les ardeurs d'un feu tout embrazé, & qui transforme le cœur en Dieu par des Onctions extrémes, & par des affections les plus ardentes. *Caliginem, non claritatem : non lucem sed ignem totaliter inflammantem, & in Deum excessivis unctionibus, & ardentissimis affectionibus transferentem.*

S. Bern. de scala claust. c. 5.

Apoc. 2. 17.

S. Aug. in psal. 30.

S. Bona. Opusc. Inti. desc. mentis in Deum 1. 7. infi.

Sidonc (M.) quelques-uns n'entendent pas ces divines douceurs, & si l'on ne peut leur expliquer assez clairement ces céleştes consolations, c'est qu'ils n'ont pas l'expérience, & qu'ils ne goûtent que les plaisirs des sens : mais ils ne

doivent pas pour cela les mépriser, ny les combatre; ils ne doivent pas en porter un mauvais jugement; ils ne doivent pas les faire passer pour de fausses imaginations. Ils doivent croire avec S. Augustin que si les sens ont leurs plaisirs, l'ame à plus forte raison, a aussi les siens. *An verò habent corporis sensus voluptates suas, & anima deseritur à voluptatibus suis?* Si l'ame n'avoit ses plaisirs, ses douceurs, & ses consolations, comment le Prophéte auroit-il pû dire à Dieu; les enfans des hommes espéreront sous l'ombre de vos ailes, ils seront enyvrez des liqueurs de vôtre Maison & vous les rassasirez d'un torrent de délices & de volupté. *Si animus non habet voluptates suas, unde dicitur: filij autem hominum sub tegmine alarum tuarum sperabunt: inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, & torrente voluptatis deliciarum tuarum potabis eos.* Mais si ces ames grossiéres, si ces ames matérielles, si ces ames de chair & de sang n'entendent pas ces mistéres spirituels, donnez-m'en qui soient intérieures & amoureuses, & je suis assûré qu'elles concevront, qu'elles sentiront & goûteront ce que je dis, *da amantem & sentit quod dico*, donnez-moi des ames qui aient faim de Dieu, donnez-moi des ames détachées de la terre & qui se considérant dans ce monde comme les pelérines dans une affreuse solitude, aient soif seulement de Dieu & ne soûpirent qu'à la fontaine de la gloire eternelle, & elles sçauront par leur expérience que ce que je dis est tres-véritable, *da desiderantem, da esurientem, da in istâ solitudine peregrinantem, atque sitientem, & fontem æternæ patriæ desiderantem, da talem, & scit quid dicam: si autem frigido loquor, nescit quid loquor.*

S. Aug. tract. 26. in Ioan.

Et c'est sans doute à cette exercice que le saint Prophéte David nous exhorte pas ces paroles, *gustate & videte quoniam suavis est Dominus*, goûtez voiez, expérimentez combien le Seigneur est doux, & aimable. Et ailleurs aiant lui-même l'expérience de ces divines douceurs & célestes consolations il s'emporte en cette extase; *Quam magna multitudo dulcedinis tuæ!* Que les torrens de vos délices sont doux & agréables! Que la profusion avec laquelle ils s'écoulent est abondante. C'est ce qui l'oblige encore d'assûrer que son bon-heur par excellence est de s'atacher & de s'unir à Dieu. *Mihi adhærere Deo bonum est.*

Psal. 33. 8. Psal. 30. 23

II. PARTIE.

Mais n'est-il pas évident que l'ame ainsi unie à Dieu conserve toûjours sa paix & est élevée au dessus de toutes les inquiétudes de cette vie. Les hommes atachez à Dieu par la contemplation & qui le laissent faire en eux ses divines opérations joüissent dit l'Abbé Blosius, d'une douce liberté & d'une agréable tranquillité d'esprit, élevez qu'ils sont au dessus de tous les soins, de toutes les fraïeurs, de tous les vents, de tous les orages, de toutes les tempêtes, qui peuvent émouvoir & troubler les personnes du monde. *Qui Deo absque medio uniuntur, & illi locum in se operandi præbent, jucundâ, tranquillâque mentis libertate gaudent, elevati suprà omnes curas, suprà omnem perturbationem.* Comme ils ont Dieu dans le cœur & que c'est lui-même qui leur donne par sa présence la paix dont ils joüissent, toutes les créatures ne les sçauroient ébranler. *Deus in medio ejus non cõmovebitur.* Ils regardent tous les accidens de cette vie, tous les mal-heurs du monde, toutes les disgraces de la mauvaise fortune sans aucune crainte. Ils ne craignent que le peché. Les choses qui affligent les mondains, comme la maladie, la pauvreté, la calomnie, le déshonneur

Ludo. Blos. ut c. 1. Psal. 45. 5.

deshonneur sont l'objet de leur joie, parce qu'ils les considérent dans l'ordre de la volonté de Dieu, & comme des moïens que sa providence leur présente, pour s'unir plus étroitement à sa Majesté. Que saint Augustin concevoit & goûtoit bien cette vérité, quand il s'écrioit en parlant à Dieu, c'est en vous, O mon Dieu! que' l'on posséde un parfait repos, & que l'on trouve une vie qui ne peut être troublée par aucune inquiétude. *Quies est apud te valdè & vita imperturbabilis.* Celui qui entre en vous, entre dans la joie de son Seigneur: il sera à l'abri de toutes les craintes: il sera toûjours assûré, toûjours content, toûjours joieux, toûjours tres-bien, parce qu'il sera uni au tres-bon. *Qui intrat in te, intrat in gaudium Domini sui, & non timebit & habebit se optimè in optimo.* S. Aug. l. 2. confess. c. 10.

Si les nuages de la tristesse semblent quelque-fois s'élever dans une ame contemplative, elle n'a, dit l'Apôtre saint Jacques, qu'à avoir promtement recours à-l'Oraison. *tristatur aliquis vestrum? oret.* Elle y sera bientôt remplie de joie, selon la promesse que Dieu lui en fait par le Prophéte Isaïe. *Lætificabo eos in domo orationis meæ.* Le saint Roi David étoit éclairé de ces lumiéres, quand élevant son ame à Dieu par l'Oraison, il lui demandoit avec confiance la joie intérieure qu'il sembloit avoir perduë. *Lætifica animam servi tui, quoniam ad te Domine animam meam levavi.* O mon Dieu, réjoüissez mon ame, lui fait dire saint Augustin, puisque je l'ay élevée à vous. *Iucunda eam, quia ad te levavi eam.* Tant que je la laissois sur la terre, elle n'y trouvoit que de l'amertume. *In terrâ erat, & in terrâ amaritudinem sentiebat.* Je l'en ay retirée & l'ay portée jusqu'à vous, donnez lui donc la joie qu'elle désire. *Levavi eam ad te, jucunda eam apud te.* Vous êtes le principe de la douceur & de la joie, comme le monde ne peut donner que de l'amertume de la tristesse & de l'inquiétude. *Solus enim tu es jucunditas, amaritudine plenus est mundus.* Et cette conduite réüssissoit heureusement à ce Prince, car il assûre qu'aiant cherché Dieu dans le tems de son affliction, il ne s'est point trompé. *In die tribulationis meæ Deum exquisivi, & non sum deceptus,* & qu'aiant pensé à Dieu, son ame a été remplie de joie. *Memor fui Dei & delectatus sum.*
Iac. 5. 13. Isa. 56. 7. Psal. 85. 4. S. Aug. in illum locū. Psal. 76. 3. Psal. 76. 3.

Mais (M.) qui pourroit exprimer le mépris qu'ont les ames unies à Dieu de toutes les choses du monde. Elles n'ont pas plûtôt goûté Dieu par la contemplation, qu'elles n'ont plus de goût de tout ce qui n'est pas Dieu. Elles expérimentent bientôt la vérité de ces paroles que Dieu dit par un Prophéte. *Delectaberis supèr Domino, & sustollam te supèr altitudines terræ*, qu'en les atachant à sa divine essence, il les remplit d'une joie toute céleste & les éleve au dessus des éminences de la terre, d'où toutes les choses crées leur paroissent si basses qu'elles les jugent sans peine indignes de leur estime. Un homme qui seroit élevé jusqu'au Soleil & qui de là regarderoit la terre, ne la voiroit pas plus grosse qu'un point. Quand nous sommes au haut d'une tour fort élevée, les hommes qui vont & qui viennent dans la campagne ne nous paroissent que comme des fourmis. Il en est de même d'un homme d'Oraison. Quand il est élevé au trône de la divinité par le vol de son esprit, & par les transports amoureux de son cœur, il ne considére toutes les choses du monde que comme des Atômes. C'est la pensée de saint Grégoire: l'ame qui voit
III. PARTIE. Isa. 58. 14.

Dieu, dit ce ſaint Pere, le trouve ſi grand que toutes les créatures par comparaiſon à ſa grandeur lui ſemblent tres petites & tout-à-fait mépriſables. *Animæ videnti creatorem anguſta eſt omnis creatura, quamlibet etenim parùm de luce creatoris aſpexerit, breve ei fit omne quod creatum eſt.*

S. Grego. l. 2. dialo. c. 35.

Quand on trouve un tréſor, on ne fait pas d'eſtime de quelques grains de ſable, & quand l'on a des pierres précieuſes en abondance, l'on ne s'atache pas à de faux Diamans: ainſi quand l'ame joüit de Dieu par la contemplation, comme il renferme tous les tréſors imaginables, elle ne peut eſtimer ni aimer les choſes crées, qui ne ſont au plus que des biens particuliers, mais qui ſont toûjours foibles, inconſtans, & périſſables.

Vn Laboureur qui n'a jamais veû que ſa Chaumine quand il vient à voir le Château de ſon Seigneur, il en demeure tout ravi; il le prend pour un Paradis, & il n'en voudroit point d'autre pour établir ſa félicité; mais quand il ſort de ſa campagne, & qu'il commence à voir les belles choſes qui ſont dans les grandes Villes, il change bien d'opinion, & il n'a plus que du mépris de ce qui avoit été auparavant l'objet de ſon admiration & de ſon eſtime. Il en eſt de même de nous. Quand nous ne penſons qu'aux choſes de la Terre, nous avons de l'eſtime, de la vénération, & de l'amour pour elles; mais quand nous élevons nos eſprits à Dieu, & que nous commençons à contempler ſon être, ſes beautez & ſes perfections, nous changeons de ſentiment, nous ne regardons plus qu'avec dedain, ce que nous avions eſtimé & aimé avec paſſion.

Vn grand Prince qui voit tous les jours ſur ſa Table les Mêts les plus délicieux & les Vins les plus exquis ne pouroit pas manger du Pain d'Orge, & il lui ſeroit impoſſible de boire de l'eau. Non ſeulement il renonce ſans peine à ces choſes groſſiéres & communes, mais il en a du dégoût: Ainſi l'ame qui goûte Dieu dans l'Oraiſon ſe détache ſans ſe faire aucune violence de toutes les créatures. *Deo ſemel invento anima creaturis omnibus libentèr valedicit.* La poſſeſſion qu'elle à de Dieu lui fait perdre la faim & la ſoif de tous les biens & de tous les plaiſirs de la Terre. La douceur céleſte dont Dieu remplit l'ame, qui lui eſt unie dans la contemplation, eſt la vraie eau de la Samaritaine, qui déſaltére pour jamais des eaux de ce monde le cœur qui en a goûté. *Qui biberit ex aquâ, quam ego dabo ei, non ſitiet in æternum.* C'eſt cette viande céleſte dont parle Ste. Théréze qui donne la vie à l'ame, & qui lui fait, par l'avantage qu'elle en reçoit, mépriſer toutes les autres. Le plaiſir que l'on y trouve, continuë cette Sainte, eſt ſi grand que l'on ne voudroit pour rien du monde perdre, par le mélange d'une autre nourriture, le goût d'une viande qui eſt ſi délicieuſe à l'ame. Et ailleurs elle dit la même choſe en exprimant ſa propre diſpoſition Si, dit-elle, mon Dieu, vôtre Servante doit vivre plus long-tems, elle ne ſçauroit goûter d'autres conſolations que celles que vous lui donnerez: elle brûle du déſir d'être affranchie des liens du corps: le manger lui eſt inſupportable: le dormir l'aflige: rien ne la peut contenter que vous ſeul. Les contemplatifs ſont ces hommes divins, dont parle S. Bernard, qui ne ſont pas ſeulement raſſaſiez de tous les biens de la Terre, mais qui le ſont enſorte que quand ils ſe préſentent à eux, ils leur font ſoulever le cœur. *Novi ego homines ſatiatos hoc mundo, & ad ejus omnem memoriam nauſeantes Novi ſatiatos pecuniâ, & ſatiatos honoribus, ſatiatos voluptatibus & curioſi-*

Blos.

Ioan. 4 13.

S. Théréſ. l. de ſa vie c. 22.

S. Théré. l. de ſa vie. 16.

S. Bern. ſermo. de conver. ad cleri. c. 22.

tatibus hujus mundi, nec mediocritèr sed usquè ad fastidium satiatos. C'est aussi, dit ce Saint Pere, que l'amour de Dieu qui est le plus fort, bannit du cœur par sa vertu l'amour du monde, qui est le plus foible. *Sic nimirùm fortem armatum fortior superat.*

Mais finissons ce discours en disant qu'il en est de la contemplation comme de la chaleur. La chaleur est un effet du feu, & qu'il ne manque jamais de produire, quand il est alumé, mais cela n'empêche pas qu'elle ne soit aussi une disposition nécessaire pour l'alumer. Ainsi (M.) la contemplation purifie nos cœurs des affections de la Terre, elle nous inspire le mépris du monde, elle nous en détache, elle nous en donne du dégoût : mais néanmoins c'est la pureté de cœur qui est la disposition à la contemplation : c'est en nous détachant des créatures & de l'amour de nous-mêmes que nous y arivons. Tant que l'ame est plus nette & plus pure, elle est mieux disposée à parler à Dieu, à le voir, & à joüir de sa présence dans l'Oraison. C'est ce que nôtre Seigneur nous aprend quand il promet la vüe de Dieu à la pureté de cœur. *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt.* L'ame qui est partagée par l'amour des créatures & qui s'en est renduë esclave, ne peut dit S. Bernard être remplie des visites de Dieu, mais tant qu'elle sera d'avantage purgée de cet amour, elle sera plus favorisée de ces caresses. Si elle est beaucoup, caressée : si elle n'est qu'un peu purgée, elle ne sera qu'un peu caressée. *Impleri visitationibus Domini anima non potest, quæ distractionibus subjacet; & quanto magis illis evacuabitur, tantò ampliùs istis implebitur; si multùm, multùm; si parùm, parùm.* Quand les Vaisseaux ne sont pas vuides, l'Huile s'arrête & ne coule plus. *Ubi vasa vacua non invenit oleum stare necesse est.* Car l'esprit & la chair, le feu & la tiédeur ne peuvent demeurer ensemble dans un même cœur. *Neque enim spiritus & caro, ignis & tepiditas in uno domicilio commorantur.* Comme la vuë corporelle, dit ce S. Pere est empéchée par une humeur intérieure qui tombe sur les yeux, ou par de la poussiére extérieure qu'on y jette, ainsi la vuë spirituelle de l'ame c'est à dire la contemplation est troublée par les délicatesses & les flateries du corps, ou par la curiosité, la vanité & l'ambition. *Ut corpus nobis visus aut humore interiori, aut exterioris injectione pulveris impeditur : sic & intuitus spiritualis interdùm quidem propriæ carnis illecebrâ, interdùm curiositate sæculari & ambitione turbatur.* La vérité ne leve point le voile qui la couvre pour se laisser voir à des yeux impurs. *Impuris non se ostendit veritas.* La sagesse Eternelle ne permet pas à ses raïons d'éclairer les ames dont les passions ne sont pas mortifiées. Dieu ne mêle point la pureté de sa gloire avec l'impureté de nos cœurs. *Non se credit sapientia.* Ce seroit aspirer à une oisiveté trop lâche, & trop délicate, que de vouloir joüir du repos de la contemplation, devant que d'avoir travaillé à purger son cœur, & que de s'être exercé dans les pratiques rigoureuses de la vertu. *Delicato satis otio dormitare voles, si non exercitatus quiescere appetas.* Ce seroit une trop grande délicatesse de négliger les travaux de Lia, pour joüir des seuls embrassemens de Rachel. Ce seroit renverser le bon ordre, que de vouloir obtenir la récompense avant que de l'avoir méritée, & que de soûpirer au pain de la contemplation avant les travaux de la purgation. *Præposterus ordo est ante meritum exigere præmium, & ante laborem sumere cibum.*

Math. 5. 8.

S. Bern. sermo. de conversf. ad cleri. c. 25.

S. Bern. serm. 62. in Cant. in fine.

S. Bern. serm. 46. in cant. circa med.

C'est ce qui anime le zéle de S. Bernard contre quelques faux contemplatifs,

qui vouloient s'unir à Dieu, & qui l'appéloient pour se reposer en eux comme dans un lit de plaisir, quoi qu'ils eussent le cœur tout gâté par l'impureté de leurs passions. J'admire, dit ce S. Pere la hardiesse de quelques uns, qui vivent avec nous, qui aprés nous avoir troublez par leur singularité, irritez par leur impatience, méprisez par leur opiniatreté & leur rebellion, infectez par leur désobeïssance, ne laissent pas de prier le Seigneur de toute pureté de venir prendre son repos en eux, c'est à dire dans des cœurs corrompus par les mauvais désirs de la concupiscence. *Miror valde impudentiam aliquorum qui inter nos sunt qui cum omnes nos suâ singularitate turbaverint, suâ impatientiâ irritaverint, suâ contumaciâ & rebellione contempserint, suâ inobedientiâ coinquinaverint audent nihilominùs ad tam fœdum concupiscentiæ suæ lectulum, omni orationum instantiâ, totius puritatis Dominum invitare.*

Je ne veux pas (M.) porter cette morale jusqu'ou elle pouroit aller. Mais si nous examinions sérieusement ce qui se passe parmi nous, il y a bien sujet de craindre que nous ne trouvassions de ces sortes de Religieux, qui se trompant eux-mêmes, abusent des exercices de la plus haute sainteté, Ils se couvrent de la vie spirituelle, pour authoriser le déréglement de leurs actions. Ils tâchent de se faire Saints à leurs yeux & à ceux de Dieu. Ils ne parlent que de contemplation, & toute-fois non seulement ils ne sont pas encore entrés dans les prémiéres voies de l'Oraison, mais ils en sont extrémement éloignez. Ah! (M.) Si nous voulons devenir contemplatifs, comme nous y sommes obligez par nôtre état, écoutons saint Bernard. Ce devot entre les Saints Peres demande une double pureté, une pureté negative & une pureté positive, de ceux qui aspirent à l'union divine. Je veux prémiérement, dit-il, que vous purifiez vôtre conscience, de la colére, de la contention, du murmure, de la jalousie, & que vous vous pressiez de bannir de vôtre cœur tout ce qui est contraire à la paix des Freres, & à l'obeïssance que vous devez à vos Supérieurs. *Vt primò quidem emundes conscientiam ab omni inquinamento iræ, & discrepationis, & murmuris, & livoris, & quidquid omninò adversari cognoscitur aut paci Fratrum, aut obedientiæ seniorum de cordis habitaculo eliminare festines.* Et en suite que vous l'orniez des fleurs de toutes sortes de bonnes œuvres, & que vous l'embaumiez du parfum des vertus: *deinde etiam circumdare tibi flores bonorum quorumque actuum & laudabilium studiorum, atque odoramenta virtutum.* Vous pourez quand vôtre cœur sera ainsi disposé appéler l'Epoux avec confiance, parce que vous pourez dire avec vérité, aussi bien que l'Epouse, nôtre lit est tout fleuri, parce que vôtre conscience sera pure, & qu'elle répandra de toutes parts les parfums de la piété, de la paix, de la douceur, de la justice, de l'obeïssance, de la joie & de l'humilité. *Istiusmodi securè vocabis sponsum, quoniam cum introduxeris eum, veracitèr dicere poteris & tu, quia lectulus noster floridus, redolente nimirùm conscientiâ pietatem, sed pacem, sed mansuetudinem, sed justitiam, sed obedientiam, sed hilaritatem, sed humilitatem.*

S. Bern. Ibid. paulo infra.

Iac. 4. 8.

Saint Jaques avoit écrit la même chose devant saint Bernard, aprochez-vous de Dieu, dit cet Apôtre, & Dieu s'aprochera de vous, *appropinquate Deo, & appropinquabit vobis*, mais si vous voulez que cette union soit parfaite, comme il n'est point de pureté semblable à celle de Dieu, & que les parties qui entrent en aliance, doivent avoir de la conformité l'une avec l'autre, *emun-*

date manus, lavez vos mains, c'est à dire vos œuvres ; & renoncez à tous les motifs qui les pouroient corrompre, & n'aiez aucune intention en les faisant, que de plaire à Dieu. *Purificate corda*, & purifiez vos cœurs, c'est à dire détachez vous de l'amour des créatures : renoncez à vos mauvais désirs ; mortifiez vos convoitises : réglez vos passions selon les ordres de la raison, selon les maximes de l'Evangile, selon l'exemple de Jesus-Chrît & l'esprit de la grace.

EXHORTATION NEVFVIE'ME

Exhortation 4. sur le prologu.

COMMENT NOSTRE SAINTE REGLE NOVS OBLIGE.

NOSTRE saint Législateur, en finissant le Prologue de nôtre Régle, déclare qu'il nous la donne, afin qu'à l'avenir elle soit observée par tous les Religieux, *quam tenere imposterùm debeatis*. Ces paroles (M.) me donnent occasion de vous parler de l'obligation que nous avons d'observer nôtre sainte régle. Et comme ce sujet est beau, important, & fort étendu nous en ferons aussi pour le bien traiter, plusieurs Exhortations. Carmel. Reg. in prol.

Mais je croi que je ne les puis mieux commencer qu'en expliquant & déterminant d'abord comment nôtre Régle nous oblige ; c'est à dire si elle nous oblige en conscience, & si c'est sous peine de peché mortel, ou seulement de peché véniel. C'est ce que je vas faire dans la prémiére partie de cette Exhortation, & dans la seconde je feray seulement des réflexions morales sur les Religieux, qui ne sont pas fidelles à la pratiquer.

I. PARTIE.

Pour donc entrer en cette matiére & pour décider clairement la difficulté proposée, il faut distinguer quatre choses qui sont contenuës en nôtre Régle, & qui sont remarquées par les Docteurs, qui en ont écrit. Nôtre Régle contient 1. les trois Vœux de pauvreté, de chasteté, & d'obeïssance, qui établissent l'essence de la Religion. 2. quelques Cōmandemens de Dieu & de l'Eglise; cōme les cōmandemens d'aimer Dieu & de jeûner le Carême. 3. des Conseils & des Exhortations à la vertu, cōme celles qui sont marquées dans le Chapitre des armes Spirituelles. 4. des Loix particuliéres qui nous conduisent à la perfection de nôtre état comme le silence, l'abstinence, le jeûne, l'assistance au Chœur & semblables.

Cela supposé : il est évident que les Vœux nous obligent à peché mortel, quand la matiére est notable ; que les Loix de Dieu & de l'Eglise, quoi-que marquées dans nôtre Régle, ne nous imposent pas une obligation différente de celle qu'elles ont en elles-mêmes, & que les Exhortations à la vertu, bien qu'elles demandent particuliérement nos réflexions, nôtre zéle & nôtre fidélité, parce qu'elles sont singuliérement conformes à nôtre profession, & propres à nous en faire aquérir la perfection, ne nous obligent pas néanmoins davantage que si nous les lisions dans l'écriture Sainte d'où elles sont tirées. C'est ainsi que le Pere Lézana, Suarez & plusieurs autres Docteurs tant domestiques qu'étrangers en ont parlé. P. Leza. to. 1. de oblig. Regul. c. 7. sua. to. 4. de Relig. tr. 8. l. 1. c. 3. n. 8.

La question est donc seulement de sçavoir comment nos régles nous obligent en tant qu'elles sont distinguées des Vœux, des commandemens de Dieu, des Loix de l'Eglise & des Exhortations; c'est à dire qu'elle obligation nous avons par exemple de jeûner l'Avent, de garder le silence, & d'assister au Chœur.

Quelques Autheurs ont crû que ces régles nous obligeoient sous peines de peché mortel. Ils se fondoient sur ce principe universel, que toutes les loix Eclesiastiques, qui s'imposent par ces termes, nous voulons, nous commandons, nous deffendons, emporte une obligation de peché, ou mortel, ou véniel, selon la grièveté ou la légéreté de la matiére. Ce qui est conforme au droit qui la ainsi expliqué & déterminé : car quoi-que saint Albert n'use pas si clairement de ces expressions absoluës dans le corps de nôtre régle, celles néanmoins dont il se sert au commencement & à la fin, & qui regnent sur tous les Chapitres dont elle est composée, semblent avoir la même force pour nous obliger. Il est vrai qu'il n est pas à la tête de châque article, nous vous commandons, ou nous vous deffendons; mais il le dit assez dans le prologue, quand il déclare que nous serons obligez de vivre selon la régle qu il va établir, *quam tenere imposterùm debeatis*, & même il semble qu'il exprime encore plus clairement son intention dans l'épilogue; où il commande que nous observions la régle qu'il a écrite *Hæc breviter scripsimus vobis conversationis vestræ formulam statuentes secundùm quam vivere debeatis.*

Clem. exivit de parad. de verborum signific. c. exijt. Eod. Tit. in 6.

Regula Carmel. in prolo.

Reg. Car. in epilo.

Mais quand on pouroit douter de l'intention de nôtre saint Législateur, on ne le peut pas de celle du Pape Innocent IV. lequel aprés le Pape Honoré III. a approuvé & confirmé nôtre régle, & qui en l'aprouvant & la confirmant, se l'est renduë propre & lui a donné sa force & sa vertu. Car il déclare évidemment qu'il parle avec autorité, & qu'il commande de tout son pouvoir qu'elle soit étroitement & inviolablement observée. *Religioni vestræ quâ fungimur auctoritate mandamus, quatenùs regulam a nobis correctam declaratam, & mitigatam, pro ut expedire vidimus, devotè recipientes eam firmitèr observetis.*

Inno. 4. in bulla quæ honorem. apud cheru bin. to. 1. bul. in inno 4. constit. 6.

Cependant, *(M.)* j'avoüe que cette opinion n'est pas soûtenable : car quoi que si nous considérons nôtre Régle en elle-même, elle semble imposer une obligation de peché mortel, si néanmoins nous la considérons par raport à l'acceptation & à l'usage de l'Ordre, comme nous le devons, puisque c'est l'usage que les inférieurs font de la Loi, qui en doit donner l'interprétation & la parfaite intelligence. *Consuetudo est optima legum interpres*, nous en devons avoir un autre sentiment. Car il est certain de la tradition & du commun consentement de l'Ordre, que nos anciens Peres n'ont point eu la pensée que nôtre Régle les obligeât à peché mortel, & qu'ils ne l'ont point acceptée sous une si grande rigueur.

L. cum dilectus de consuetud.

Mais s il est constant que nôtre Régle ne nous oblige pas à peché mortel, il est pareillement assuré qu'elle nous oblige au moins à peché veniel. C'est le sentiment commun de tous les Réligieux de l Ordre, qui ont de la science & de la piété, comme il paroît dans nos Docteurs & même dans quelques étrangers qui en ont parlé; ensorte que je n'entrouve aucun qui ose soûtenir le contraire. Et ce sentiment est en cette matiére une raison invincible : car si pour connoître l obligation de nôtre Régle, on ne veut pas s en raporter à l acceptation & à l'usage commun de l'ordre, il en faudra juger nécessairement par la régle con-

Thalesius exposit regu. relig. p. 2. sub 8 Leza. & suar supr. cit.

ſidérée en elle-même, & alors on trouvera ſelon les Canoniſtes qu'elle oblige ſous peine de peché mortel.

Je ne doute pas même que cela ne ſoit conforme à la doctrine de ſaint Thomas : car quand il traite univerſellement la matiére de l'obligation des régles, qui ſont dans les Religions, il dit clairement que la tranſgreſſion des Vœux eſt peché mortel & que celle des autres loix, qui ſont contenuës dans une régle eſt ſeulement peché véniel. *Tranſgreſſio verò vel omiſſio aliorum obligat ſolùm ad peccatum veniale.* Et pour confirmer cette vérité on peut former ce raiſonnement des paroles du ſaint Docteur. La déſobeiſſance à ces Loix eſt une diſpoſition, à tranſgreſſer les Vœux qui obligent à peché mortel ; parce que ces Loix ſont établies comme des diſpoſitions qui doivent ſervir à obſerver les Vœux. *Hujuſmodi diſpoſitiones ſunt ad principalia vota.* D'où on doit tirer cette conſéquence que cette déſobeiſſance eſt donc peché véniel, parce que le peché véniel eſt une diſpoſition à commettre le peché mortel. La penſée de ſaint Thomas eſt donc univerſelle, que toutes les Régles des Religieux obligent à peché véniel s'il n'y a quelque déclaration qui faſſe connoître le contraire, comme il avoüe qu'elle ſe trouve dans ſon ordre, & ainſi comme elle n'eſt point dans le nôtre, nous devons conclure évidemment que nôtre régle ſelon la doctrine de de l'Ange de l'école oblige à peché véniel. D. Th. 2. 2. q. 86. a. 9. ad 1.

Ce qui ſe peut confirmer par une raiſon tirée de nos Conſtitutions : car quoi qu'elles déclarent que les Loix qui y ſont portées ſont ſeulement pénales, c'eſt à dire qu elles obligent ſeulement à ſouffrir la peine, qui eſt impoſée à ceux qui ne les obſervent pas, ſans les obliger à aucune offenſe mortelle ou vénielle, elles ne diſent rien de ſemblable des Loix qui ſont dans la Régle, bien que l'occaſion en fût là toute naturelle. Ce qui eſt une marque aſſez évidente qu'elles diſtinguent les Loix qu'elles contiennent de celles qui ſont dans la Régle, & qu'elles ne pretendent pas qu'elles obligent d'une maniére ſi rigoureuſe. Cette obſervation ſinguliére de nos conſtitutions en faveur de leurs Loix eſt une preuve aſſez convainquante que ſi l'eſprit de l'Ordre avoit été de ne reconnoître auſſi dans la Régle que des loix pénales, on en eût pareillement fait quelque déclaration comme d'une choſe extrémement importante pour la paix intérieure des Religieux, & ainſi puiſqu'il n en paroît point, il faut dire que les Loix de la Régle obligent non ſeulement à la peine, mais encore à la coulpe. Je fortifie cette raiſon. Si nôtre Régle n'obligeoit point à peché, pour quoi nos conſtitutions ont-elles declaré qu'elles n'obligeoient point en conſcience ? cette déclaration eſt ſans doute tout-a-fait inutile : car qui ſe pouroit imaginer que l'obligation des conſtitutions fût plus rigoureuſe que celle de la Régle ? en cela donc ſeulement que les conſtitutions déclarent qu'elles n'obligent point à peché, pour ôter le doute & le ſcrupule que les Religieux en euſſent pû avoir, elles font connoître que la Régle y oblige, & que c'eſt le ſentiment de l'Ordre qui les a compoſées & des ſouverains Pontifes qui les ont aprouvées & confirmées. Conſtitut. Carm. ref. for. p. 4. c. 18. n. 4.

Mais j'ajoûte avec les ſçavans en cette matiére que non ſeulement nôtre Régle nous oblige à peché véniel, mais que les pechez véniels, que nous commettons contre ſes Loix, ſont en cet Ordre les plus griefs. La raiſon en eſt que quoi qu'ils ne ſoient pas directement contre la fin de nôtre profeſſion, ils ſont néanmoins contre les moiens par leſquels nous en pouvons aquérir la perfe-

ction, & ainsi ils la combatent d'une maniére fort dangereuse & s'oposent particuliérement aux desseins de Dieu qui nous a appélez à l'état Religieux.

II. PARTIE. Mais (M.) faisons ici quelques réflexions Morales sur nôtre conduite. Portons nos réflexions sur l'ignorance, ou sur la malice de plusieurs Religieux qui transgressent nos Régles avec une si grande liberté: sur leur ignorance; s'ils n'en sçavent pas l'obligation: ou sur leur malice; si en aiant la connoissance, ils ne laissent pas d'y désobeïr. Que dites vous à cela (M.) car pourquoi parler en l'air? Ne parlons point à nos Religieux absens: ne nous faisons point ici des ennemis pour les combatre. Souffrez que je parle à la compagnie: souffrez que je vous demande quel sentiment vous avez de l'obligation de nos Régles.

Qu'en pensez-vous? vous qui les trangressez avec tant de hardiesse. Vous qui parlez dans le tems qu'elle ordonne le silence avec autant de liberté, que dans le tems de la récréation, si la moindre occasion s'en présente? vous qui entendez la Cloche qui vous appèle au Chœur, sans quitter les personnes du monde que vous entretenez dans un Cloître; sans quiter l'étude à laquelle vous êtes apliquez dans vôtre Célule; sans vous faire aucune violence pour vous lever quand vous êtes couché? Vous qui ne jeûnez que par nécessité & qui contentez vôtre appetit autant que vous le pouvez? Vous donc qui vivez de la sorte répondez moi & me dites qu'elle pensée vous avez de l'obligation de nos Régles.

Je sçay que quelques uns me diront, s'ils veulent dire la vérité, qu'ils n'y ont jamais pensé aumoins avec aplication, que c'est une matiére qu'ils n'ont pas étudiée, qu'ils ne connoissent pas les Livres qui en parlent; qu'ils s'addonnent à la Philosophie, à la Théologie, au droit Canon, à l'Histoire; qu'ils lisent Aristote, Saint Thomas, Saint Augustin, les Conciles; qu'ils composent un Livre, qu'ils ont un grand dessein auquel ils travaillent continuellement & qui emporte tout leur tems; qu'ils font les affaires de la Maison; qu'ils conduisent les procez; qu'ils se donnent beaucoup à leur famille; mais qu'ils n'ont pas examiné qu'elle est l'obligation de la Régle. O Dieu! (M.) où est vôtre esprit? qu'elle est vôtre prudence? Comment êtes vous assez aveugles, pour vous apliquer à tant de choses, qui n'ont point, ou qui ont tres-peu de raport à vôtre Profession, en négligeant une science qui vous est absolûment nécessaire? Quel désordre d'avoir un si grand empressement à sçavoir des choses indifférentes à son état & d'ignorer volontairement celles qui sont essentielles? Pourquoi ne sommes nous pas demeurez dans le monde? Nous y pouvions étudier aussi bien & mieux que dans la Religion. Nous pouvions y vaquer aux affaires temporelles avec plus de succez & plus d'honneur que dans le Cloître. Mais d'avoir embrassé une condition aussi sainte que la nôtre & n'en pas sçavoir les obligations, c'est une lâcheté & une indifférence qui ne se peut comprendre.

Quelques autres me répondront que nos Régles n'obligent à aucun peché mortel ou véniel, que ce sont des directions excellentes, & qu'en les pratiquant nous pouvons aquérir de grans mérites & ariver à la perfection de nôtre état; mais que ceux qui ne les suivent pas ne se rendent pas criminels devant Dieu. Voila la pensée de plusieurs, ou pour mieux dire voila l'illusion & la fausse imagination qui les trompe: car surquoi est-elle fondée? En quel Livre ont-ils apris cette Doctrine? Quel auteur l'a enseignée? De quel principe la peuvent-ils tirer? par qu'elle raison la peuvent-ils soûtenir? Pour moi je produis des Do-

ctuers

célébres : j'en produis de l'ancienne & de la nouvelle obſervance : j'en produis d'étrangers : je produis le conſentement univerſel de tous les bons Religieux : je produis les termes formels de la Régle : je produis de bonnes raiſons. Voila des fondemens ſolides & qui doivent l'emporter contre des libertins qui parlent ſans raiſon & qui ne ſoûtiennent que les intérêts de leur humeur relachée ; qui diſent que la régle n'oblige point à peché, pour autoriſer leur déſobeiſſance & leur rebellion ; qui diſent que la Régle n'oblige point en conſcience ; parce qu'ils n'ont point de conſcience, & qu'ils veulent ignorer le peché afin de pecher plus librement.

Les derniers me répondront que nos Régles nous obligent à la vérité ſous peine de peché véniel, mais que le peché véniel eſt peché véniel, c'eſt à dire que comme il n'eſt pas notable, il ſe peut auſſi commettre avec plus de liberté. Ils ne prononceront peut-être pas avec la langue une auſſi mauvaiſe maxime, mais qu'ils avoüent ſans faire des delicats, que c'eſt la penſée ſecréte qu'ils ont dans l'eſprit ; qu'ils avoüent que s'ils n'étoient retenus par quelque conſidération humaine, ils l'exprimeroient par leurs paroles, comme ils la font paroître par leurs actions ; qu'il avoüent que c'eſt ce qui les rends ſi faciles à transgreſſer des Loix qu'ils ne devroient regarder qu'avec des ſentimens de crainte & de vénération.

Mais, O Dieu ! Quel eſt cet aveuglement : Ah ! (M.) comment des Religieux ſont-ils aſſez aveugles, pour croire qu'une offence qui eſt contre Dieu puiſſe être légére ? en cela ſeulement qu'elle eſt contre Dieu, ne devroit-elle pas nous faire trembler ? Que ſainte Théréze étoit bien plus éclairée que nous, quand elle diſoit que rien ne peut être petit de ce qui eſt déſagréable à une ſi haute majeſté. S. Ther. l. du che. de la perf. c. 41.

Il y a plus de malice dans un peché véniel, qu'il ne peut y avoir de bonté dans toutes les créatures, qui ſont ou qui peuvent être dans l'ordre de la nature, de la grace, & de la gloire. Il vaudroit mieux que la terre s'abîmât, que le ſoleil perdît ſa lumiére, que le ciel deſcendît de ſon Trône, que tout le monde retournât dans le néant, que de donner entrée à un peché contre Dieu. Les Séraphins quelques élevez qu'ils ſoient dans la gloire, en ſouffriroient plûtôt la privation que d'offenſer Dieu de la maniére la plus légére. La tres-ſainte Vierge aimeroit mieux n'avoir jamais été Mere de Dieu & perdre tous les avantages, dont elle a été enrichie en ſuite de cette éminente dignité, que de conſentir au moindre peché véniel, & ſi Dieu nous avoit communiqué tous les Tréſors de grace que ſa puiſſance peut donner à une créature, nous en devons plûtôt déſirer la perte, que de nous réſoudre à en commettre aucun. Quel eſt donc nôtre aveuglement, lorſque nous aimons mieux en commettre à tous momens, que de renoncer à de foibles ſatisfactions & de contraindre nos inclinations naturelles dans les moindres choſes?

Si, Mon cher-frere, vous rompez le ſilence, Dieu y ſera ſans doute offenſé ; ſi vous ne ſuivez la Cloche qui vous appélle au Chœur, vous offenſerez Dieu ; ſi vous ne jeûnez vous offenſerez Dieu. Il n'importe. Il faut que je parle pour contenter mon humeur. Je ne ſçaurois à preſent quitter cette lecture ou cette compagnie pour aler à la régularité. Je ne puis mortifier mon appétit en cette occaſion. Quoi eſt-ce la l'eſtime que vous faites de Dieu ? Eſt-ce ainſi que vous

le traitez ? Est-ce ainsi que vous reconnoissez les graces que vous en avez reçeües ? Pensez à ce que vous alez faire. Pensez ce que c'est à un Religieux de traiter ainsi un Dieu de qui il a reçû tant de faveurs, un Dieu qui la éclairé de ses plus pures lumiéres, un Dieu qui la retiré de la corruption de Babylône & qui la appéllé au Saint état de la Religion. Il n'importe. Il faut que je contente mes sens, mes passions, ma vanité, ma curiosité contre tous les intérêts de sa gloire. Ah ! n'êtes vous pas insensible si cette disposition ne vous fait trembler, & si elle ne vous anime contre vous même Mais n'est-il pas vrai qu'il seroit incroïable qu'un Religieux la pût avoir, si vous n'en faisiez pas tous les jours l'expression par vos actions.

Et ne vous retranchez pas à dire que si ces fautes sont grandes l'on à aumoins l'avantage d'avoir des moïens faciles & en grand nombre pour y remédier : car un peché de quelque nature qu'il soit ne se peut effacer, si la volonté ne s'en détache : & ainsi puisque la vôtre est toûjours attachée au peché véniel par la disposition habituelle que vous avez de transgresser vos Régles, vous devez croire que vôtre ame en est toûjours blessée : vous devez croire que les plaies que vous en recevez, s'aigrissent tous les jours & qu'elles ne se guérissent jamais. Tous les Sacremens de l'Eglise n'ont pas la vertu d'en effacer un, si on ne forme la résolution de s en corriger.

Mais, qu'elles sont ces blessures? ce n'est pas icy le tems de vous parler de tous les funestes effets que le peché véniel produit dans une ame qui y est habituée. Je dirai seulement pour faire à mon sujet, puisque je parle à des personnes destinées par leur vocation à la vie contemplative, que le peché véniel éloigne l'ame de Dieu & qu'il l empêche d'arriver aux embrassemens de ce Céleste Epoux : c'est la pensée de saint Augustin. Nous ne croïons pas, dit ce saint Pere, que les pechez véniels donnent la mort à l'ame, mais nous soûtenons qu'ils la gâtent, ensorte qu elle n'ose quand elle en est infectée s'approcher de Dieu, pour joüir de ses caresses, ou que si elle s'en approche, c'est toûjours avec une grande confusion. *Quibus minutis peccatis licet occidi animam non credamus, ita tamen eam velùt quibusdam pustulis, & quasi horrendâ scabie replentia deformem faciunt, ut eam ad amplexus illius sponsi cælestis, aut vix, aut cum grandi confusione venire permittant.* Et il dit ailleurs que l'ame qui a commis un grand nombre de peché véniels devient si laide & si défigurée que si elle ne les guérit promtement par le reméde de la pénitence, elle demeure privée & séparée des caresses de ce chaste Epoux. *Nostrum decus ita exterminant vt ab illius sponsi speciosi formâ præ filijs hominum castissimis amplexibus separent, nisi medicamento quotidianæ pænitentiæ desecentur.* Nous le voïons évidemment, (M.) dans les Religieux libertins & iufracteurs des Régles. Car n'est-il pas vrai qu ils ne recherchent jamais la face de Dieu; qu ils ne tâchent point de s'unir à Dieu, qu ils craignent de s'approcher de Dieu; qu ils ne veulent avoir aucun commerce avec Dieu ; qu'ils s'éloignent autant qu ils peuvent de l'Oraison. L'ame gâtée par le peché véniel est comme une Reine qui aïant perdu sa beauté par une longue & facheuse maladie, ne se présente devant le Roi qu avec honte, qu avec crainte, qu'avec répugnance, par ce qu'elle sçait qu elle a perdu le cœur de son Epoux, & que dans l'état où elle est, il n'est pas possible qu'elle lui soit agréable.

S. Aug. to. 10. Serm. 71. de sanct

S. Aug. to. cit. hom. 50 1. 3. ant. med. ex 50

Et comme le peché véniel arête l'ame & l'empêche de s'approcher de Dieu, il empêche aussi Dieu de s'unir à l'ame & de se communiquer à elle. Si le peché mortel rend l'ame tout-a-fait indigne de la grace, il est évident que le peché véniel la rend indigne de l abondance de la grace & principalement de ces graces choisies & excellentes, de ces graces douces, délicieuses & puissantes, que Dieu donne aux ames qui sont fidelles à s'adonner à l'Oraison. Si l'on ne se corrige de ces légéres offenses, dit Richard de saint Victor, l'on ne doit pas espérer de recevoir le bien aimé; il n'entrera jamais parfaitement dans l'ame qui y est attachée; il ne la remplira point de ses chéres faveurs. *Hæc minima nisi rescindantur, non dignatur dilectus ita venire ad animam ut perfectè ad eam intret & perfectâ gratiâ eam repleat.* Les négligences qui paroissent légéres sont des ténébres qui obscurcissent l'esprit, & des obstacles qui s'oposent à la communication des plus grandes graces. *Parvæ negligentiæ obscurant animam & impedimentum faciunt amplioris gratiæ.* Rich. a S. vict. in cant c. 35.

Entrons donc, (M.) dans les sentimens du genereux Mathatias. Agréez que je vous adresse ces paroles qu'il dît en mourant à ses enfans. *Ergò O filij æmulatores estote legis.* Soyez zélez pour vôtre Régle qui est la Loi particuliére que Dieu vous a donnée. *Date animas vestras pro testamento Patrum vestrorum.* Perdez la vie s il le faut, versez vôtre sang, donnez jusqu'à vos ames pour le Testament de vos Peres, c'est à dire pour observer fidellement les Régles qu'ils vous ont laissées. *Confortamini & viriliter agite in lege.* Faites paroître en cela que vous avez du zéle, du courage & de la force. 1 Math. 2. 50. 1. Mach. 2. 46.

Gravons dans nos esprits cette vérité avec des caractéres que les tems, les affaires & les différentes occupations de cette vie n'effaçent jamais, que quand nous n'observons pas nos régles, nous offensons Dieu; & concevons bien ce que c'est que d'offenser Dieu, que de nous révolter contre Dieu, que d'ataquer un Dieu, dont la bonté est souveraine & dont la justice est toute puissante, & que ces pensées nous obligent de former des résolutions efficaces de mourir plûtôt que de manquer à aucune de nos loix. *Date animas vestras pro testamento Patrum vestrorum.*

Ne considérons point nos régles en elles mêmes; ne les regardons qu'en Dieu, qui nous les a imposées, & duquel elles tirent leur vertu afin d en bien comprendre l importance. C'est là l'effet, dans le sentiment de saint Jérôme d'une prudence parfaitement éclairée. Celui-là, dit ce saint Pere; est tres-prudent qui ne considére pas tant l'ordre, qui est donné, que la personne qui le donne, & qui ne porte pas tant ses réflexions sur la nature de la chose qui est commandée; que sur la dignité de la personne qui commande. *Est ille prudentissimus, qui non tam considerat quod jussum sit quam illum qui jusserit, nec quantitatem sed imperantis cogitat dignitatem.* Aïons donc cette prudence: mettons en cela nôtre sagesse, afin que la pensée de Dieu nous inspire l'obeïssance que nous pourrions refuser à nos régles, si nous les considérions d'une maniére plus basse & plus humaine. S. Hyero. Epist. 14.



Exhortatiõ 5. sur le prologue.

EXHORTATION DIXIE'ME

LES AVTRES RAISONS QVI NOVS OBLIGENT à observer nos Régles.

Exorde. CE que nous dîmes dans nôtre derniére Exhortation de l'obligation que nous avons d'observer nôtre sainte Régle sous peine de peché véniel, devroit être assez puissant pour nous y rendre parfaitement fidelles. Cependant comme cette matiére est d'une grande conséquence, j'ay crû que je devois fortifier cette prémiére raison de trois autres qui me semblent extrémement convainquantes.

Je considére nos Régles par raport à Dieu, par raport à la Religion, & par rapport à nôtre salut, & je dis que nous les devons observer avec fidelité. 1. Parce que nous l'avons promis à Dieu, & que quand nous y manquons nous lui manquons de parole. 2. parce que nous devons conserver la Religion, & que quand nous les transgressons, elle tombe en ruïne. 3. Parce que nous devons nous sauver, & que quand nous ne les observons pas, nous sortons de la voie de nôtre salut.

I PARTIE. Quand nous avons fait Profession dans l'Ordre du Mont-Carmel, nous avons promis à Dieu de vivre selon la régle de cet Ordre & de l'observer non seulement pour un tems, mais ju'squ'à la mort, *secundùm Regulam prædicti ordinis usque ad mortem.* Mais voiez quel crime c'est de manquer à Dieu de parole.

Comme il n'est rien de plus saint ni de plus sacré que la parole, il n'est rien aussi qui doive être plus inviolable, c'est la parole qui gouverne les Etats & les Empires. C'est la parole qui entretient la societé, & qui fait par consequent la félicité des Peuples. Toutes nos fortunes dependent de la parole des hommes, & nôtre tranquilité, de la confiance que nous avons en leurs promesses. C'est pour cette raison que parmi toutes les nations, il n'est pas de vice qui paroisse plus honteux que l'infidelité, & qu'il n'est rien qui semble plus lâche, que de manquer de parole. Vn homme sans parole est en horeur à tout le monde ! On croît qu'il est capable de tous les crimes, & on ne le regarde que comme un dangereux ennemi de la Republique. Il est inutile à quelque bien que ce soit, par ce que personne n'a de confiance en lui. On s'en éloigne comme de la Peste. On craint son commerce, & son alliance. Les plus sages, quant il seroit devenu innocent, ne luy voudroient pas donner la connoissance de leurs affaires.

Mais, (M.) s'il est si honteux dans la vie civile de manquer de parole aux hommes, qu'elle impieté est-ce dans la vie chrêtienne & Religieuse de ne pas tenir

celle que l'on a donnée à Dieu, & de ne se pas aquiter des promesses qu'on lui a faites. Voiez ce que c'est que Dieu pour juger de cette infidelité: car quoique l'obligation de la promesse vienne effectivement de la volonté qui s'engage, il ne faut pas néanmoins douter que la dignité de la personne, avec laquelle l'on contracte, ne l'augmente, & ne la rende plus indispensable. c'est une infidelité de manquer de parole à un Magistrat; c'est une infidelité de manquer de parole à un Roi: mais ces infidelitez croissent & sont d'autant plus honteuses & blâmables, que ces personnes sont plus elevées, & qu'elles méritent plus de respect. Considerez donc la grandeur de Dieu, examinez son merite, étudiez toutes ses perfections, & vous voirez ce que c'est que de lui manquer de parole; vous voirez qu'elle est l'impieté d'un Religieux qui viole la foi qu'il lui a engagée. C'étoit cette pensée qui occupoit l'esprit & qui fortifioit le cœur de la glorieuse Sainte Agnes quand elle combattoit contre les Tirans qui vouloient ébranler son courage. Alez cruels, alez Barbares, dît cette Sainte vous ne gagnerez rien sur moi, vous ne flechirez jamais ma volonté je n'entreray jamais dans vos sentimens, par ce que je me suis déja donnée à l'Epoux du Ciel. *Me nobilior ille prior occupavit sponsus.* Je luy ay engagé ma foi & ma parole: je mouray plûtôt que de lui être infidelle. *Illi, illi servo fidem.* Retirez-vous Tirans, retirez-vous Boureaux, retirez-vous ennemis de mon bonheur & de ma gloire, tous vos efforts seront inutiles. Que pouvez-vous sur un cœur, qui s'est une fois engagé à Dieu. *Illi servo fidem.* Tous les biens de la terre; tous les tourmens, tous les suplices, toutes les persécutions des hommes: toutes les furies de l'Enfer ne m'obligeroient pas à lui être infidelle. *Illi servo fidem.* Aiguisez vos couteaux & vos Rasoirs: alumez vos Bûchers: faites boüillir vos Chaudiéres; aportez vos Tenailles: préparez vos Roües: inventez de nouvelles Machines, je ne crains point toutes les fureurs de vôtre Tirannie. Coupez, percez, brulez, dechirez: je suis disposée à souffrir tous les tourmens imaginables: j'abandonne mon cors à vôtre cruauté, mais vous n'aurez aucun avantage sur mon cœur. Je ne souffriray jamais qu'on puisse dire qu'Agnez ait manqué de parole à son Dieu. *Illi servo fidem.* Offici. S. Agnetis.

On peut quelque fois manquer, & avec raison, à la parole qu'on a donné à un homme. S'il change d'état d'une maniére notable; s'il est lui méme infidelle; s'il cede au droit qui lui étoit aquis par nos promesses, nous demeurons libres de nôtre engagement. Mais il n'est rien qui puisse justifier nôtre infidelité envers Dieu.

Il n'en est pas de Dieu comme des hommes. Les hommes sont toûjours dans le mouvement: ils n'ont point de partage plus assuré que l'inconstance. Leur mérite s'altére; leur santé s'affoiblît; la fortune leur devient cruelle; ils tombent dans l inpuissance nous en voions dans la poussiére, qui avoient fait trembler le monde par leur autorité, & ainsi; puisqu'ils n'ont rien de stable ni d'assuré, nous ne devons pas avoir pour eux des volontez éternelles. comme les choses humaines changent de face & de nature, & qu'elles sont toûjours exposées à l'altération, nous pouvons en ce qui les regarde nous faire au tems, & vivre selon les occasions. N'en pas user de cette sorte, ce seroit souvent une opiniatreté, plûtôt qu'une fidelité, Mais il n'en est pas ainsi de Dieu. Comme il est infini, il est aussi Eternel dans ses perfections. Comme il merite que nous emploions tou-

tes nos forces à son service sans aucune limitation, par ce que ses grandeurs ne sont point limitées, il merite aussi que nous les emploions pour tous les tems, par ce qu'il est toûjours égal, par ce qu'il est toûjours le même, parce qu'il n'est point sujet au changement, par ce que l'Eternité est l'apanage de sa nature & de toutes ses proprietez. Si donc sa bonté est la cause des promesses que nous lui faisons, comme elle sera toûjouts la même, & qu'elle ne souffrira jamais aucune altération, elle en méritera toûjours l'accomplissement.

De même si les hommes sont infidelles, Dieu aucontraire ne manque jamais à ses promesses. Voiez l'écriture Sainte, le nouveau testament n'est qu'une expression de la fidelité avec laquelle il nous a tenu sa parole. Nous y voions comme il s'est tres-fidellement aquité de tout ce qu'il nous avoit promis par les Patriarches & les Prophetes. Le Pere Eternel nous avoit promis son Fils, il nous la donné: il nous avoit promis un Sauveur, il nous la envoié: il nous avoit promis sa grace, il nous la tres-abondamment communiquée: il nous avoit promis le saint Esprit, il est descendu visiblement sur l'Eglise. Il se glorifie même de cette qualité. Les Prophetes la lui ont souvent donnée. Sçachez, dit Moyse, que le Seigneur vous a aimez & qu'il s'est aquité des promesses qu'il avoit faites à vos Peres. *Dilexit vos Dominus, & custodit juramentum quod juravit Patribus*
Deut. 7. 8. *vestris.* Sçachez que le Seigneur vôtre Dieu est également fort & fidelle, & qu'il acomplit ses promesses. *Dominus Deus tuus, ipse est Deus fortis & fidelis custodiens pactum,* Il est fidelle, dit le Prophete David, en toutes ses paroles, comme il est saint en toutes ses œuvres. *Fidelis Dominus in omnibus verbis suis & sanctus in omnibus operibus suis.* Et saint Paul nous assûre que Dieu est fidel-
Psal144 13 le, qu'il nous donnera toutes les graces qu'il nous a promises, & qu'il ne permettra pas que nous soions tentez au delà de nos forces. *Fidelis Deus est, qui*
1Cor.10.13 *non patietur vos tentari supra id quod potestis.* N'est-il donc pas vrai, puisque Dieu est toûjours fidelle, que nous ne pouvons autoriser nôtre infidelité sur la sienne.

Enfin non seulement Dieu ne céde point au droit qui lui est aquis par nos promesses, mais le saint Esprit nous assûre qu'il nous en demandera l'acomplissement. Ne croiez pas, dit Moyse, quand vous aurez promis à Dieu quelque chose qu'il devienne indifférent sur vôtre promesse, qu'il vous rende vôtre parole; & qu'il vous delivre de l'obligation d'y satisfaire, mais soiez assûré qu'il vous en demandera l'execution. *Cum votum voveris Domino Deo tuo, non tar-*
Deut.23.21 *dabis reddere, quia requiret illud Dominus Deus tuus.* Aussitôt qu'une parole que vous donnerez à Dieu sera fortifiée de vos lévres, vous serez obligé de l'acomplir. *Quod semel egressum est de labijs tuis observabis*, & de l'acomplir dans
Ibid. v. 23. toutes ses circonstances, *& facies sicut promisisti Domino Deo tuo.* Il est plus jaloux que les hommes des droits que nous lui donnons sur nous par nôtre liberté il les conserve chérement & les promesses infidelles lui sont extrémement desagréables. *Displicet ei infidelis & stulta promissio.* C'est pourquoi le Sage nous
Eccle. 5. 3. parlant de sa part & comme un des interprétes de sa volonté, nous ordonne de lui satisfaire sans retardement, quand nous lui avons promis quelque chose. *Si quid vovisti Deo ne moreris reddere*, & de remplir nôtre promesse sans aucune reserve, *quodcumque voveris redde.*

Mais si nous devons être fidelles à toutes les paroles que nous donnons à Dieu,

nous le devons être principalement à la promesse que nous lui avons faite d'observer nôtre régle & de vivre selon ses loix jusqu'à la mort. *Secundùm regulam prædicti ordinis usque ad mortem*, parce que cette promesse est acompagnée de plusieurs circonstances qui la doivent rendre particuliérement inviolable,

Cette promesse n'a point été secrete ; elle a été publique & solennelle. Nous ne nous sommes point cachez pour la faire ; nous l'avons faite dans le Sanctuaire & au milieu de Jerusalem, *in medio Jerusalem*. Elle s'est faite à la face des Anges & des Hommes. *In conspectu omnis populi ejus*. Ils ont été les témoins de la parole que nous avons donnée à Dieu : ils en conservent le souvenir : la sedule en est écrite dans le Ciel & dans la Terre, & si nous ne nous en aquitons, ils nous convaincront d'infidelité. Psal. 115. 8

Cette promesse n'a éte ni contrainte ni forcée : l'on n'a emploié ni des tourmens rigoureux ; ni des menaces terribles ; n'y des espérances éclatantes ; n'y des priéres importunes ; n'y des tromperies artificieuses, pour nous obliger à la faire : nous ne sçaurions nous plaindre d'aucune violence étrangére : elle nous a été extremement libre & volontaire.

Cette promesse n'a pas seulement été extérieure ou aparente, mais intérieure & veritable. Nous ne pouvons pas dire que nous aions parlé de la langue, sans avoir eu intention dans le cœur de nous engager à la pratique de nos régles. Ah ! J'ateste nos cœurs, qu'ils parlent en la présence de Diéu, qu'ils disent la vérité, qu ils disent avec qu'elle intention ils promirent à Dieu de vivre selon la régle du Mont-Carmel jusqu'à la mort. Ah ! Cette intention étoit sincere, la resolution en étoit forte. Nous étions tellement determinez au moment de nôtre Profession à observer nôtre régle, que si nous eussions crû ne le pas faire dans la suite de nôtre vie, nous n'eussions pas voulu nous donner à la Religion. Qu'en dites-vous, (M.) Quel dessein aviez vous dans cet heureux moment. Qu'eussiez-vous repondu, si on vous eût obligé de l'expliquer. Parlez je vous en prie : Quel étoit alors la disposition de vôtre cœur ? N'est-il pas vrai que vôtre dessein étoit de pratiquer nos régles à la lettre, sans interprétation, exactement, sans limitation ; entiérement sans dispense.

Cette promesse ne s'est point faite legérement & sans y avoir pensé : nous y avions fait de longues, de serieuses & de profondes reflexions. En la faisant, nous ne nous sommes point engagez à une chose inconnuë ou impossible. Devant que de la faire nous nous étions éprouvez ; nous avions fait l'expérience de nos forces ; nous avions observé toutes nos régles, & non seulement nous ne les avions pas trouvées impossibles, mais douces, legéres & faciles. Depuis même nôtre engagement nous les avons observées avec la derniére fidelité, avec un zéle de feu, & une tres-grande consolation, quoi-que nous eussions à lors moins de lumiéres, quoique nous n'eussions pas encore les graces atachées au Sacerdoce, quoique nous n'eussions pas les forces de cors que nous avons aquis avec l'âge. Dans ces prémiers tems voisins de nôtre Profession nous representions ces bons Religieux, dont saint Bernard fait la peinture dans l'un de ses Sermons. Nous avons parmi nous, dit ce saint Pere, des Religieux qui pratiquent toutes nos régles avec une ferveur admirable. Ils ne marchent pas seulement dans la voie ou nous nous sommes engagez & dans les exercices de la vie que nous avons embrassée, mais ils courent, & ils n'y courent pas seulement,

mais ils volent : enſorte que nos veilles leur ſemblent trop courtes ; nôtre norriture trop delicieuſe ; nos habits trop delicats, & en un mot que tous les travaux de la Religion, bien loin de leur être inſuportables, leur paroiſſent ſouhaitables. *Quidam ad omnia viæ & vitæ hujus exercitia non ſolùm ambulant, ſed & currunt : imo potiùs volant ; ut eis & vigiliæ breves, & cibi dulces, & panni ſuaves, labores non ſolùm tolerabiles, ſed & appetibiles videantur.*

S. Bern. Serm. 3. de Aſcens.

N'eſt-il pas vrai (M.) qué voila une expreſſion de la vie que nous avons menée ? N'eſt-il pas vrai que voila quels nous avons été ? Et par conſequent que nous ne pouvons nous plaindre ſans iniuſtice de la trop grande rigueur de nos Régles, que nous ne pouvons dire avec verité que nous nous ſoions engagez imprudemment à des Régles intolérables ou impoſſibles ? Et enfin n'eſt-il pas vrai que toutes les circonſtances dela promeſſe, que nous avons faite à Dieu d'obſerver nos Régles, ſont autant de tres-puiſſantes raiſons qui nous obligent d'y ſatisfaire avec une entiére fidelité.

Quel eſt donc, (M.) le crime que nous commettons, quand nous ſommes aſſez lâches pour y manquer ? Qu'elle excuſe pouvons nous avoir, quand, aprés un engagement de cette ſorte, nous ne gardons pas à Dieu la parole, que nous lui avons donnée ? Nous pouvions devant nôtre promeſſe parler ſans peché ; nous pouvions ne pas jeûner ſans peché ; nous pouvions reciter nôtre Office en particulier ſans peché, *Si nolueris polliceri*, diſoit Moyſe au Peuple *abſque peccato eris* : Mais nous ne le pouvons plus, aprés avoir engagé nôtre liberté au ſilence, au jeûne, & au Chœur. Quel eſt donc nôtre aveuglement de ne pas nous aquiter d'une obligation ſi juſte & ſi ſacrée ?

Deut. 23. 22

Quoi ? (M.) ne pouvions-nous pas diſpoſer de nôtre liberté, comme d'un bien que Dieu nous avoit donné & qui nous apartenoit. *Nonne manens tibi manebat* ? Ne puis je pas vous dire de la liberté, que vous voulez reprandre apres l'avoir conſacrée à Dieu, ce que ſaint Pierre dît à Ananie & à Zaphire de leur argent? *Non ne manens tibi manebat* ? Pourquoi voulez-vous tromper la verité eternelle ? Pourquoi voulez-vous retenir ce que vous lui avez donné ? Vous étiez les Maîtres de vôtre liberté, vous en pouviez diſpoſer devant que de l'avoir engagée : mais de le faire aprés cet engagement, c'eſt mentir à Dieu & non pas aux hommes. *Non es mentitus hominibus ſed Deo.* Je vivrai ſelon cette Régle : Voila une belle promeſſe ; & dans l'éxecution, je vivrai ſans Loi & ſans Régle. *Non es mentitus hominibus, ſed Deo.* N'eſt-ce pas la mentir à Dieu.

act. 5. 4.

Ibid. v. 5

Mais aprés cela, lâches, infidelles, Parjures que nous ſommes, comment ſuporterons-nous la vüe de Dieu ? comment paroîtrons-nous en ſa preſence ? Si nous ne pouvons ſouffrir la vüe d'un homme d'honneur, d'un homme de qualité & de mérite, aprés l'avoir trompé, aprés lui avoir manqué de parole, avec quel front paroîtrons-nous devant Dieu, ſi nous ſommes infidelles à la promeſſe que nous luy avons faite d'obſerver toutes nos Régles? Ah! Religieux infidelles, trompeurs, menteurs à l'Eſptit de verité, la honte vous couvrira alors le viſage de la maniére la plus conſternante. Vous prirez les Montagnes de vous écraſer ſous leur ruïne pour vous cacher aux yeux de Dieu. *Cadite ſuper nos, & abſcondite nos a facie ſedentis ſuper thronum & ab ira agni,* mais elles s'aplaniroient plûtôt pour faire paroître vôtre tromperie ſacrilége non ſeulement à Dieu, mais aux hommes, & toutes les créatures animées de colére contre vous, tireront vengeance de vôtre lâche perfidie.

Apoc. 6. 16.

Mais

Mais (M.) si nôtre desobeïssance à nos Régles est un si grand peché par raport à Dieu considérons la encore par raport à la Religion, & nous verrons qu'elle lui est extrémement outrageuse.

Comme Dieu ne veut pas laisser ses ouvrages imparfaits, il leur à donné une forte inclination de se conserver, & même il leur a imposé une obligation de le fare, qui est conforme à la nature d'un chacun. Aussi nous voïons que tous les êtres dans les diférens Ordres des choses suivent sans manquer cette impression naturelle & qu'ils satisfont exactement à cette Loi. Quand les parties des choses inanimées se divisent par quelque violence étrangére, elles tâchent de se rallier au plûtôt, par ce qu'étant unies ensemble, elles ne se corrompent pas si aisément. Les animaux sont industrieux pour travailler à la conservation de leur vie, & l'on peut dire que s'ils ont quelque vestige de l'esprit de l'homme, ils le font paroître dans les dangers où ils se trouvent de la perdre. Les états prennent les Armes pour se défendre des ennemis qui les ataquent. L'Eglise combat pour soûtenir sa gloire; & le fils de Dieu, qui la établie, assûre que toutes les puissances de l'enfer seront trop foibles pour la détruire. *Portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.* II. PARTIE. Mathieu. 16. 18.

N'est-il donc pas vrai, (M.) que nous ne devons pas laisser périr la Religion entre nos mains & devant nos yeux, mais que nous la devons conserver, avec un grand soin? Nous la devons conserver à cause de sa dignité. Nous la devons conserver, par ce qu'elle est dans la pensée de saint Grégoire de Nazianze la partie de l'Eglise qui est la plus noble, la plus choisie, & la plus sage. *Ecclesiæ pars selectior & sapientior.* & qu'elle est comme la Couronne de la foi. *Fidei Corona.* Par ce qu'elle est dit S. Jerôme, entre toutes les beautez & les richesses qui donnent de la gloire à l'Eglise, comme une fleur singuliérement odoriférante; ou comme une pierre précieuse qui jette de toutes pars un éclat incomparable. *Certé flos quidam & pretiosissimus lapis inter Ecclesiastica ornamenta, Monachorum & Virginum chorus est:* Par ce qu'elle est, dit S. Bernard, la Perle précieuse de l'Evangile pour laquelle nous devons donner & abandonner toutes choses jusqu'à nous même. *Quæ est ista quæso tam pretiosa Margarita, pro quâ universa dare debemus, ut possimus eam habere? Non ne hæc Religio Sancta, pura & immaculata:* Par ce qu'elle est, dit le même Pere, la vie bien heureuse de ce monde, la vie des Anges, & le Paradis de la Terre. *O Religio vita beata, vita Angelorum! Verè Religio est Paradisus.* S. Gregoi. Nazi, orat in laud, d, Basil, & orat, 1, in Iul, Apost, S, Hyero, Epist, 17, S. Bern, in Serm. de diver. hom super est regn, cœlo hom quær, bonas Marga Ini,

Nous devons conserver la Religion si nous voulons qu'elle nous conserve. S. Bernard se sert de cette raison écrivant aux Religieux du Monastére de saint Anastase. Aprés les avoir congratulez du zéle qu'ils avoient dans les observances Réguliéres & de la fidélité avec laquelle ils conservoient l'Ordre dans sa splendeur, il les exhorte de persévérer toûjours dans cette vigilance, afin que conservant l'Ordre, l'Ordre les conserve. Je vous prie, Mes freres, leur dit ce saint Pere, mais je vous en prie avec une grande ardeur de continuër dans vos bons desseins. Et de demeurer fermes & constans au service de nôtre Seigneur; mais principalement je vous conjure d'être toûjours soigneux de conserver l'Ordre dans sa force & dans sa perfection; afin qu'étant conservé, il vous conserve & que vôtre salut y soit en assûrance. *Rogo vos fratres & multùm obsecro, sic agite, & sic state in Domino dilectissimi, solliciti semper circà custodiam Ordinis,* S. Bern, epist, 321,

ut Ordo custodiat vos. Il semble que saint Bernard compare la Religion à une Ville bien fortifiée & qu'il considére les Religieux comme des Soldats. Si les Soldats ne gardent la Ville, la Ville ne les gardera pas: s'ils la laissent prendre, ruïner, & désoler, ils seront aussi bientôt pris & massacrez par les Ennemis: ainsi (M.) nous sommes dans la Religion comme dans une Forteresse: nous y sommes comme dans un lieu ou nous croïons que nôtre salut est en assûrance contre la fureur des ennemis qui ont conspiré nôtre perte: nous croïons que nous vivrons & mourrons en paix dans ce sanctuaire, *Homo incedit cautiùs, quiescit securiùs, moritur fidentiùs*; Mais si nous souffrons que la Religion soit renversée & qu'elle tombe en ruïne, elle ne sera plus pour nous un lieu d'azile, nous n'en recevrons plus aucun avantage, nous y serons exposez à toutes sortes de tentations.

S. Bern. hom. jam cit.

Nous devons conserver la Religion, par ce que nous l'avons reçuë de nos Peres comme un héritage. Nous mettons une grande diférence entre les biens que nous possédons par succession, & ceux que nous possédons par d'autres titres. Nous estimons d'avantage les prémiers & nous les conservons plus chérement. C'est par ce que nous les regardons comme des Images qui nous représentent la grandeur, la vertu, la piété, la bonne conduite de nos Ancêtres. Le Prophéte même s'affectionnoit à la Loi de Dieu, & il en faisoit particuliérement l'objet de ses délices, par ce qu'il la considéroit comme un héritage. *Hæreditate acquisivi testimonia tua in æternum quia exultatio cordis mei sunt.* Et quand Jérémie déplore les malheurs de Jérusalem, il n'oublie pas de remarquer comme l'un des plus funestes, que l'héritage de ses enfans a passé dans des familles Etrangéres. *Hæreditas nostra versa est ad alienos: domus nostræ ad extraneos.* Mais la Religion est venuë de main en main jusqu'à nous par une succession héréditaire. Nous la devons donc conserver comme l'Illustre monument de l'amour de la sacrée Vierge qui en est la Mere; du zéle de saint Elie qui en est le Pere; de la vertu héroïque de plusieurs saints & grands serviteurs de Dieu qui ont contribué par leurs travaux à nous la laisser dans le bon état ou nous l'avons trouvée. Nous ne devons pas être assez lâches, ou injustes, ou indiférens, ou prodigues pour détruire ce qu'ils ont bâti; pour ruïner ce qu'ils ont édifié; pour renverser ce qu'ils ont élevé, pour dérégler ce qu'ils ont réformé; pour dissiper un héritage si précieux.

Psal. 118. 3

S. Ther. 5. 2

Nous devons conserver la Religion, parce qu'elle est la Mere qui nous a receus dans son sein, qui nous a portez dans ses entrailles, qui nous a fait voir le jour de la grace, qui nous a montré la voie du Ciel, qui nous a élevez dans les sentimens de la perfection; parce que c'est elle qui nous nourit; parce que c'est d'elle que nous recevons tous les biens, qui nous sont necéssaires dans la nature & dans la grace. Quoi, (M.) ces faveurs dont nous sommes redevables à la Religion, ne demandent elles pas de nous cette reconnoissance, que nous ne flétrissions pas sa gloire, que nous ne conspirions pas à son deshonneur, que nous ne la rendions pas la honte & l'opprobre de l'Eglise? Ah! Quelle seroit nôtre ingratitude! Si comme des Vipéres nous déchirions les entrailles de cette Mere, si nous ôtions la vie à celle qui nous la donnée, si nous faisions mourir celle de qui nous avons reçû de si grands avantages.

Mais si nous devons conserver le corps moral de la Religion, comment le

pouvons nous faire? Il est certain, (M.) que nous ne le pouvons que par l'observance de nos régles, & ainsi qu'il nous est de la même obligation de pratiquer nos régles*, que de conserver la Religion.

Ce que les murs sont à une ville ; les portes à une maison ; les haies à une campagne, cela même sont les Régles à l'état Religieux. Une ville sans murs est exposée à la fureur des Soldats ; une maison sans porte, à l'injustice des voleurs ; une vigne sans palissades, au pillage de tous les passans. *Vt quid destruxisti maceriam ejus, & vindemiant eam omnes qui prœter grediuntur viam :* ainsi un ordre sans régles est exposé à la malice des diables, aux tromperies du monde, aux convoitises de la chair, & il ne se pourra deffendre de ces dangereux ennemis. Psal 79 13

Les régles sont à la Religion, ce que les fondemens sont à un grand édifice : & ainsi si on ne les observe pas, la Religion sera bien-tôt renversée & toute ruinée. Cette comparaison est du saint Concile de Trente. Il commande aux Supérieurs d'avoir un grand zéle pour faire observer toutes les régles, & il donne cette raison de son decret, car dit-il, comme les régles sont les bazes & les fondemens, qui soûtiennent l'observance réguliére, si elles ne sont exactement pratiquées, il faudra par une malheureuse nécessité que tout l'édifice tombe en ruine. *Si enim illa, quæ bases sunt & fundamenta totius regularis disciplinæ, exactè non fuerint conservata in totum corruat ædificium necesse est.* Conc, Trid sess, 25, de refor, c, 1,

Les régles sont l'ame & le cœur de la Religion, & ainsi ne les point pratiquer c'est la faire mourir. Cela est si vrai que par le seul sens commun, quand nous entrons dans un Monastére, où les régles ne sont pas observées, nous disons aussitôt, il n'y a point là de Religion. Il y a néanmoins des Cloîtres, des Eglises & des Autels ; mais nous ne croïons pas que ces choses extérieures établissent la Religion : nous ne donnons cet avantage qu'aux Régles ; mais comment aux régles ? nous ne le donnons pas aux régles écrites sur le papier, mais aux régles écrites dans le cœur & dans les mains des Religieux, c'est à dire aux régles fidellement pratiquées.

Que devons nous donc croire de ces Religieux qui font un grand bruit dans les Monastéres & qui tâchent de persuader qu'ils avancent la gloire de l'Ordre, parce quils travaillent beaucoup à l'extérieur, parce qu'ils lui procurent des biens temporels, parce qu'ils lui aquérent des amis, parce qu'ils se font de la réputation parmi les personnes de qualité, & qui néanmoins ne font aucun état des régles, qui rompent le silence sans scrupule, qui transgressent les jeûnes à la premiére occasion, qui s'absentent du Chœur sous de vains prétextes? Nous devons dire hautement selon ces principes, qu'ils désolent & renversent la Religion au moment qu'ils se ventent de l'enrichir, de l'amplifier, de lui donner de l'estime. 3 Reg, 18 17

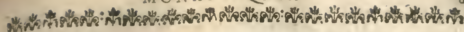
Qui est-ce qui met le désordre dans Israël ? N'est-ce pas vous Elie ? *Tu ne es ille qui conturbas Israël?* Le Prophéte répond avec assûrance qu'il n'est pas l'Auteur de ces malheurs. *Non ego turbavi Israël.* C'est comme s'il disoit, je ne puis pas troubler Israël, parce que j'ay toûjours été zélé pour la Loi de Dieu. *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum.* Qui est-ce donc ? c'est toi même, dit ce saint Prophéte, parlant à Achab ; c'est ta maison ; ce font ceux de ta famille. Vous étes tous ensemble les causes de ces désordres, parce que vous 3 Reg, 19, 14

3 Reg, 18. 18 vous étes révoltez contre Dieu & que vous n'avez pas obeï à ses loix, *sed tu domus Patris tui, qui dereliquistis mandata Domini:* ainsi (M.) si vous me demandez, qui ruïne la Religion, je vous réponds que ce sont les Religieux, qui n'en observent pas les Régles. Qui ruine la Religion? c'est vous mon Pere *tu*, qui faites l'homme de conséquence; *tu*, c'est vous qui vous jettez au dehors; *tu*, c'est vous, qui en vous ventant de l'honorer & de la servir, profanez ses loix par vôtre désobeïssance. *Qui dereliquisti mandata Domini.* Aveugles que vous étes! Quel honneur pouvez-vous faire à la Religion? Quel service pouvez-vous rendre? voulez-vous peindre & dorer le lambris d'un Palais, & à même tems en renverser les fondemens? voulez-vous enrichir & orner un cadavre? Ne voiez vous pas que quand la Religion n'aura plus de substance les accidens lui seront inutiles & & qu'elle ne les pourra soûtenir, mais quant la Religion se pourroit soûtenir sans l'apui des régles, elle ne pourroit être honnorée par ces Religieux qui ne sont pas fidelles à les pratiquer.

La Religion ne peut recevoir d'honneur que des Religieux dévots, obeïssance & réguliers. Ce sont ces Religieux qui portent dans tous les esprits la gloire de leur profession, qui atirent sur l'ordre les bénédictions de Dieu & l'estime des peuples. Il en est de la Religion comme de Jérusalem. Cette ville étoit estimée de toutes les Nations, tant que la loi de Dieu y étoit observée, les Rois méme ses voisins lui rendoient de grands honneurs. *Cum sancta civitas habitaretur in*
2 Macha, *omni pace, leges etiam adhuc optimè custodirentur fiebat ut & ipsi Reges & Prin-*
3. 1. *cipes locum summo honore dignum ducerent.* Mais par sa désobeïssance elle est devenuë la fable de toute la terre: ainsi quand nous prenons des libertez qui leur sont contraires, elle est méprisée & abandonnée de tout le monde.

Prenons donc, (M.) de fortes résolutions de pratiquer toutes nos Régles par les intérêts de la Religion. Ne nous trompons point volontairement nous mêmes. Ne nous disons point que nous ne devons pas être inutiles à la Religion que nous la devons servir & que pour le faire, on se peut retirer des Observances réguliéres. Voila des illusions: voila des maximes tout-afait pernicieuses & qui tendent à la ruine entiére de nôtre état. Mais soïons persuadez, que nous ne pouvons servir plus avantageusement la Religion ni l'honorer d'une maniére plus glorieuse devant Dieu & devant les hommes que par le silence, la retraite, l'oraison, le jeûne, l'assistance au Chœur, enfin que par l'exactitude à toutes nos Loix.





EXHORTATION ONZIEME

Exhortation 6. sur le prologu.

LES RELIGIEUX QUI NE SONT PAS FIDELLES A Pratiquer leurs Regles sortent de la voie de leur salut.

JE ne puis vous proposer un motif plus puissant pour vous obliger à pratiquer nos Régles avec fidélité, que de vous faire voir que les Religieux qui les transgressent ordinairement sortent de la voie de leur salut. C'est la troisiéme raison qui nous reste de l'Exhortation précédente & qui va faire la prémiére partie de celle-ci, & dans la seconde nous réponderons à une objection considérable qui se peut faire à ce propos par les Religieux qui aiment leur liberté, & qui sont infracteurs de leurs Régles. Vous voïez (M.) que de toutes les matiéres qui regardent nôtre Etat, il n'en est point qui soit plus importante; & ainsi je vous demande une attention toute particuliére, & je vous conjure de recevoir sans préoccupation les véritez que vous alez entendre, afin qu'elles fassent de fortes impressions sur vos cœurs. Exôrde.

I. PARTIE.

Dieu veut sauver tous les hommes en quelque état qu'ils soient. Il ouvre le Ciel à toutes les conditions. L'on y peut entrer en sortant des Villes & des Déserts; des Louvres & des Cabanes; des Palais & des Monastéres. Il est fait pour les grands & pour les petits, pour les têtes Couronnées & pour les Esclaves, pour les Riches & pour les Pauvres. *Omnes homines vult salvos fieri.*

Mais si Dieu veut sauver tous les hommes, il leur donne aussi à tous les moïens qui leur sont nécessaires pour ariver à la gloire qu'il leur à destinée. *Illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* Ce seroit inutilement qu'il nous ordonneroit à une fin, s'il ne nous donnoit le pouvoir de l'aquérir. 1. Tom. 2. 4. Iean. 1. 9.

Mais comment Dieu veut-il nous sauver? & comment est-ce qu'il nous communique ses graces? Il est assûré (M.) que Dieu ne veut pas nous sauver sans ordre, & qu'il ne nous donne pas avec confusion les graces, qui nous sont nécessaires pour mériter le Ciel. Comme la Divine Providence ordonne toutes choses dans la nature & dans la morale, elle ne laisse pas celles de nôtre salut dans le désordre. *Quæ sunt à Deo ordinata sunt.* Si elle a arangé les cheveux dans la tête de l'Epouse, & si elle a donné une agréable disposition à toutes les parties de son corps, elle a ordonné à plus forte raison dans son esprit les lumiéres dont elle est éclairée, & dans son cœur les flammes dont elle est embrazée. *Ordinavit in me charitatem.* Si c'est Dieu par sa providence, qui fait pousser les Herbes dans les Campagnes, qui fait paroître les fleurs dans les Jardins, qui fait meurir les fruits dans les Arbres, & qui en fait tomber les feüil- Rom. 13. 1. Cant. 2. 4.

les; s'il éleve les uns sur le Trône, en laissant les autres dans la poussiére; s'il couvre les uns de Pourpre & les autres de Bure; s'il fait le Pauvre & le Riche *Dominus pauperem facit & ditat*; S'il a inventé & établi les diférentes conditions que nous voïons dans le monde, *Adinvenit omnem viam disciplinæ*,
1 Reg, 2 7 Nous devons croire avec bien plus de fondement, que nous ne faisons aucune
Baruch 3 démarche dans l'état surnaturel, que par les conduites de Dieu. Mais quel est
37 donc l'ordre de sa providence sur nôtre salut?

Il est évident (M.) que Dieu voulant nous sauver tous, & voulant nous sauver avec ordre, il veut nous sauver châcun selon nôtre état. voila l'ordre de sa providence. Le bon sens nous aprend que Dieu nous appélant à une Profession, nous veut sauver par des moïens qui lui soient conformes. Dieu ne veut pas sauver un Evéque par les vertus d'un Chartreux. S'il le vouloit sauver par les ténébres de la solitude, il ne l'éléveroit pas comme une lumiére sur le Chandelier de son Eglise. Dieu ne vouloit pas conduire au Ciel S. Loüis & S. Isidore par la même voie. S'il eût eu ce dessein, il n'eût pas élevé le prémier sur le Trône, en laissant le second dans l'obscurité d'un Vilage. Sainte Elizabeth qui étoit Reine devoit assûrer son salut d'une autre maniére que sainte Thérêze, qui n'étoit qu'une simple Religieuse. Il y a des vertus pour les Grands, pour les Riches, pour les Nobles, pour les Magistrats, pour les Princes, pour les Rois: mais il y en a aussi pour les Petits, pour les Pauvres, pour les Citoïens, pour les Vassaux;& chacun doit pratiquer celles qui sont propres à sa condition.

N'est-il donc pas vrai(M.) qu'étans Religieux, nous ne nous sauverons pas si nous ne vivons en Religieux? N'est-il pas vrai qu'étans Religieux du Mont-Carmel, nous ne nous sauverons pas si nous ne vivons selon cette profession? Mais sont les moïens par lesquels nous devons nous sauver selon nôtre état? N'ayons point icy recours aux raisonnemens de la Philosophie & de la Théologie pour découvrir quels sont ces moïens. Il ne faut avoir qu'un peu de bon sens, pour voir clairement que les moïens qui nous sont présentez par la providence pour faire nôtre salut, sont les vertus qui sont comprises dans nos Régles. Il ne faut qu'ouvrir les yeux de l'esprit pour voir que Dieu ne veut pas nous sauver par des vertus étrangéres. Il n'est point d'esprit si grossier qui ne conçoive que si Dieu l'avoit voulu sauver par les vertus d'un autre état, il l'y eût appélé.

Si donc (M.) nous ne voulons vivre selon ces moïens nous troublerons l'ordre de la Divine Providence; si nous ne faisons un bon usage des graces qui sont atachées à nôtre profession & qui nous portent à la pratique de nos Régles, Dieu ne nous donnera pas les graces des Séculiers, ni celles d'un autre Ordre, & ainsi nous vivrons en abandonnez, nous nous perdrons & nous damnerons. Qui pouroit croire que Dieu nous donnât des graces qui n'ont pas de raport à nôtre condition? S'il le faisoit, il seroit opposé à soi-même, & il y auroit de la contradiction dans la conduite de sa providence. Quoi que la grace, dit S. Isidore, c'est à dire, quoi que Dieu nous la donne sans y être obligé; il ne nous la donne pas néanmoins sans Ordre, il ne nous la donne pas sans discernement; il regarde les sujets qu'il la reçoivent, il proportionne ses faveurs à
S Isido. Pe las.1 3 Epi. 217 leur état & il les distribuë selon leurs besoins. *Et si gratia fit non tamen temerè ac citrà discrimen ullum effunditur.*

C'est pour cette raison que S. Paul nous exhorte si souvent de voir quels Rom, 12, 2
sont les desseins de Dieu sur nous, *Probetis quæ sit voluntas Dei*, & de bien considérer qu'elle est nôtre vocation. *Videte vocationem vestram.* C'est pour 1. Cor, 1, 26.
cette raison que S. Pierre nous oblige sur toutes choses à rendre nôtre vocation certaine & efficace. *Magis satagite ut certam vestram vocationem & electionem faciatis.* C'est comme s'il nous disoit, plusieurs sont appélez, mais il y en a peu 2 Pet, 1, 10.
qui soient élus & qui profitent de leur vocation. *Multi sunt vocati, pauci verò electi.* & ainsi ne vous contentez pas d'avoir été appélez à une Profession Sainte Math, 20. 16
ne croïez pas que ce soit assez pour vous d'avoir été faits participans d'une vocation céleste. *Vocationis cælestis participes.* Mais travaillez à la rendre certaine & efficace. *Satagite ut certam vestram vocationem & electionem faciatis.* Heb, 3, 1.
Mais comment profiterons-nous donc de nôtre vocation? Comment en ferons nous un bon usage? Comment la rendrons-nous certaine & efficace? Il nous l'aprend en nous disant que ce doit être par nos bonnes œuvres. *Satagite ut per bona opera certam vestram vocationem & electionem faciatis.*

Mais qu'elles doivent être ces bonnes œuvres, *bona opera*, par lesquelles nous devons remplir nôtre vocation? Consultons S. Paul, & il nous dira que pour marcher dignement dans la voie de Dieu, nous devons vivre selon l'esprit de la Profession à laquelle nous avons été apélez. *Dignè ambuletis* Eph, 4, 1.
vocatione qua vocati estis, & ailleurs que chacun se doit conduire selon la grace particuliére qu'il a reçuë de Nôtre Seigneur, & selon l'état dans lequel il a été apélé; ajoûtant, afin que nous y fassions une plus sérieuse réflexion, que c'est la doctrine qu'il enseigne dans toutes les Eglises. *Vnicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, & sicut in omnibus Ecclesijs* 1 Cor, 7.
doceo. C'est à dire que les bonnes œuvres par lesquelles nous devons répondre à la vocation de Dieu ne sont pas les plus éclatantes, ou les plus pénibles, ny même celles qui paroissent les plus parfaites, mais celles qui sont les plus conformes à nôtre condition & par conséquent que les actions qui nous sont ordonnées par nos Régles sont les bonnes œuvres que nous devons pratiquer pour marcher dans la voie de nôtre salut.

Que devons nous donc dire, (M.) de ces Religieux qui ne sont, helas! qu'en trop grand nombre dans nos Monastéres, qui regardent nos Régles avec indifférence, & les transgressent hardiment selon les occasions qui s'en présentent. Que devons nous dire de ces Religieux qui demeurent inutiles & vagabonds dans des Sales, dans des Jardins & dans des Cloîtres, quand ils se doivent retirer dans leurs Célules; qui sont à courir dans une Ville, quand ils doivent assister à Vêpres & à l'Oraison; qui dorment quand ils doivent chanter Matines avec la Communauté; qui parlent avec une égale liberté dans tous les tems? Nous devons dire avec assûrance qu'ils sortent de la voie de leur salut, qu'ils deviennent des victimes infortunées de l'Enfer, que si Dieu ne fait des S. Ephrem
miracles de grace en leur faveur ils seront éternellement dannez. Ah! ces monstres de Religion, ces Religieux équivoques, ces Religieux en ombre & & en peinture, *specie quidem & apparentiâ*, ces Religieux d'Habit, *Habitu Monachi*, ne doivent pas douter que s'ils ne se convertissent, Dieu ne leur adresse un jour ces épouventables paroles, je vous ai appélez à une Profession Sainte, & l'aiant embrassée vous n'y avez pas suivi mes conseils, mes inspira-

tions & mes lumiéres; mais ne croïez-pas que je dissimule toujours cette résistance, je m'en vangerai aumoins au jour de vôtre mort. Je rirai alors de vôtre désastre & je ne vous retirerai pas du malheur qui tombera sur vous. *Vocavi & renuistis : despexistis omne consilium meum, ego quoque in interitu vestro ridebo.* Quant même vous auriez recours à moi en cette derniére heure, je n'exaucerois pas vos priéres. Vous ne trouverez plus ma grace, par ce que vous avez eu de l'aversion pour les Régles que je vous avois marquées & que vous n'avez pas obeï aux conseils que je vous auois donné pour vôtre salut. *Invocabunt me & non exaudiam : manè consurgent & non invenient me eo quod exosam habuerint disciplinam nec acquieverint consiliis meis.*

Prov. 1. 24

Ibid. 28.

II. PARTIE

Je sçai bien (M.) que les Religieux irréguliers tâchent de se tromper eux mêmes & que pour se deffendre de ce foudre, ils se couvrent autant qu'ils peuvent de ce raisonnement. C'est assez pour entrer dans la vie éternelle d'observer les commandemens de Dieu, *Si vis ad vitam ingredi serva mandata*, & de ne point tomber dans le peché mortel; mais nos Régles ne sont pas des commandemens de Dieu, & nous les pouvons transgresser sans offenser Dieu mortellement, donc nous pouvons nous sauver dans la Religion sans pratiquer nos Régles. Voila le fort & le retranchement des Religieux libertins. Voila le raisonnement sur lequel ils établissent la conduite de leur vie, & qu'ils ont étudié à l'école de la nature, des sens, & des passions. Voila l'illusion qui les enchante, & je ne doute pas que la plus grande partie des Religieux qui brûlent dans les Enfers, ne se soient perdus par ce mensonge. De toutes les mauvaises maximes du Cloître, il n'en est pas de plus pernicieuse. Elle y fait plus de ravage que tous les Démons ensemble. Mais il est facile de montrer la fausseté de cette raison. Et pour le faire j'y réponds en deux maniéres.

Math. 19, 17.

Prémiérement j'acorde comme nous l'avons dit qu'on peut transgresser nos Régles sans offenser Dieu mortellement par la desobeïssance qu'on y rend. Mais je soûtiens qu'il ne suit point de la que le Religieux irrégulier ne sorte pas de la voie de son salut; car quoi que par châque désobeïssance, l'on n'offense pas Dieu mortellement, & même que plusieurs désobeïssances ne puissent pas former un peché mortel, elles ne laissent pas de mettre des obstacles à la grace, qui atirent des délaissemens & des abandons de Dieu qui conduisent enfin l'ame au peché mortel & à l'impénitence.

Je m'explique. Vous dites, Mon Frere, que nos Régles n'obligent pas à peché mortel. Je vous l'avouë; mais aussi vous ne pouvez pas nier qu'lles ne soient les moïens par lesquels la Divine providence veut que nous méritions le Ciel, & cela supposé, il est constant que quand vous ne les pratiquez pas vous troublez l'ordre de Dieu, & que vous vous opposez aux desseins qu'il a sur vôtre salut. Mais n'est-il pas vrai que cette opposition mérite que Dieu retire de vous ses graces, & ne l'est-il pas encore que ses graces s'affoiblissant peu à peu vous tomberez enfin dans le peché mortel? Mais en quel peché mortel? Cela nous est inconnu. Les jugemens de Dieu sont secrets, ses desseins sont cachez & ses voies sont impénetrables. *Incomprehensibilia sunt judicia ejus & investigabiles viæ ejus* Ce sera peut-être dans une médisance. Vn peché en atirera un autre & enfin l'aveuglement se formera dans l'esprit & l'obstination dans le cœur. La seule tiédeur d'une ame, dit le Saint Esprit, commence la chaîne de sa réprobation

Rom. 11. 33.

probation. *Scio opera tua quia neq; frigidus es neque calidus : utinam frigidus esses aut calidus : sed quia tepidus es, incipiam te evomere ex ore meo.* Nous devons donc aisément croire que la résistance positive d'un Religieux aux Ordres de la providence de Dieu aura ce dangereux effet. Nous le devons sans doute, principalement si nous considérons les grandes graces qu'un Religieux a reçu de Dieu & les desseins particuliers qu'il a eu sur son salut, en l'appélant à la Religion; car ces graces montrent que cette résistance est acompagnée d'une horrible ingratitude & nous ne pouvons pas douter que cette ingratitude n'oblige Dieu à retirer de lui ses prémiéres faveurs. Apoc. 3 15

Quoi Mon cher Frere, vous n'avez pas de fidélité à vos Régles, vous abusez de toutes les graces que Nôtre Seigneur vous donne pour les observer, & ainsi pour répondre à vôtre vocation; & vous ne laissez pas d'espérer qu'il vous conservera toûjours dans sa grace & qu'il vous soûtiendra pour vous empêcher de tomber dans le peché mortel. Ne voiez-vous pas que voila une présomption étrangement téméraire. Ne voiez-vous pas que cette espérance ne peut être fondée que sur vôtre lâcheté & sur vôtre indévotion ? Ne voiez vous pas que Dieu selon la bonne raison au lieu de vous secourir & de vous fortifier, doit vous abandonner.

Mais la parabole des talens n'est-elle pas une conviction évidente de cette terrible vérité. Elle nous représente un Pere de Famille qui aprés avoir distribué plusieurs talens à ses Serviteurs, les obligea de lui en rendre conte. Dans cet examen il donna des loüanges à ceux qui avec les talens qu'ils avoient reçu en avoient gagné d'autres, & il leur promit de recompenser leur fidélité par des biens plus considérables ; mais en aiant trouvé un, qui avoit laissé son talent inutile, il commanda qu'on le lui ôtât. Ce Pere de famille, dit S. Gregoire le Grand, est nôtre Seigneur. *Quis est iste homo qui peregrè proficiscitur? Nisi redemptor noster.* Ces talens qu'il donna à ses Serviteurs sont les graces qu'il communique aux hommes. *Servis suis bona sua tradidit quia fidelibus suis spiritualia dona concessit.* Le conte qu'il leur fit rendre, nous signifie qu'il veut que nous travaillions à nôtre salut selon le nombre & la qualité des graces que nous recevons, *Cum enim augentur dona, rationes etiam crescunt donorum. Tantò ergò esse humilior, atquè ad serviendum Deo promptior quisque debet ex munere, quantò se obligatiorem esse conspicit in reddendâ ratione.* Le talent qu'il ôta à ce lâche Serviteur, *Servum a bono opere torpentem damnat*, nous fait entendre que si nous ne faisons un bon usage de ses graces, il nous en privera, pour les donner à d'autres qui seront plus fidelles. *Tollite itaquè ei talentum, & date ei qui habet decem talenta.* Avoüons donc (M.) que si nous ne nous servons des graces que Dieu nous donne pour observer nos Régles, nous devons justement craindre qu'il ne les retire, qu'il ne nous abandonne & qu'enfin nous ne tombions dans le peché mortel. Math. c. 25. n. 14. S. Gregor. Homil. 6. Mach. 25. 23.

Mais il semble que tout ce discours est inutile, puisque ce malheur ne nous paroît que trop sensiblement dans les Religieux qui transgressent librement leurs Régles. Nous ne remarquons presque plus en eux aucune aparence de grace. Il semble que toutes les lumiéres du Ciel soient éteintes en leur esprit. Il n'est pas possible de leur faire comprendre leurs obligations. Ils sont, comme dit le dévot

& sçavant Denis le Chartreux, dans un état plus mauvais & plus oposé à Dieu qu'ils ne seroient & ne pouroient être dans le monde. *Qui se ipsos juxta suæ Professionis exigentiam non frangunt, nec vincunt, neccoràm Deo sollicitisunt qualiter suæ satisfaciant vocationi; ac Professioni, fiunt deteriores quàm fuerunt, aut essent in sæculo.* Il dit encore ailleurs la même chose & avec des paroles si graves & si puissantes que je ne les sçaurois omettre. Il est tout-a-fait assûré, dit ce grand homme, que la personne Religieuse, qui ne s'étudie pas tous les jours à se mortifier, à rompre ses inclinations naturelles, à vaincre ses propres passions à considérer sa vocation pour la remplir, devient beaucoup plus méchante dans le Cloître qu'elle n'étoit ou qu'elle ne pouvoit être dans le siécle. *Certum est penitùs quod nisi Religiosa persona discat seipsam quotidie frangere , passiones proprias extirpare, suamque vocationem attendere, multò deterior fit in Claustro, quàm erat, aut esse valebat in sæculo.* D'où vient qu'il ajoûte que ces Religieux qui ne vivent pas selon leur vocation, sont plus inflexibles & plus opiniâtres, que les plus grans pecheurs ne le sont dans le monde. *Unde videmus quasdam Religiosas personas esse inconvertibiliores, inflexibiliores, ac duriores mundanis hominibus.* Ils ont le cœur si endurci qu'on ne les sçauroit fléchir ni par priéres, ni par menaces. On ne sçait comment les prendre pour les rappéler à leur devoir. Les remontrances les plus fortes augmentent leur obstination, & ne servent que de sujet à leurs plaintes, à leurs railleries, & à leurs médisances. Ils les atribuënt ou à un faux zéle, ou à une aversion secrete, ou à une cruelle injustice. Il faudroit opérer leur salut, sans qu'ils y missent rien de leur part. *Ex opere operato.* Ils font de mauvais usages des lumiéres les plus pures & les plus saintes. Ils changent en poison les rémedes qui devroient leur donner la vie. Ils rebutent ensorte ceux qui veulent les convertir, qu'ils craignent de leur nuire en tâchant de les éclairer. C'est ce qui arête la charité la plus fervente : c'est ce qui empêche les plus zélez de de leur parler de Dieu & des choses divines : c'est ce qui oblige les Supérieurs de dissimuler le déréglement de leur vie. O Dieu! n'en avons nous point quelques uns dans la compagnie qui soient en ce déplorable état? N'en avons nous point quelques uns qu'on abandonne, par ce qu'on juge qu'ils ne sont pas dans la disposition de croire ce qu'on leur voudroit dire, & qu'on craint de les aveugler & de les endurcir d'avantage? N'en avons nous point qu'on laisse vivre impunément dans le désordre de leur liberté par la crainte qu'on a de les inquiéter; de leur donner occasion de faire de plus grandes fautes. & que par leurs inquiétudes, ils ne troublent la paix de la Communauté. Ce seroit un grand malheur pour nous, mais il seroit incomparablement plus grand pour eux : car il est évident qu'ils seroient tout-a-fait éloignez de la voie de leur salut.

Diony. Carth. ser 4. de S. Laur.

Diony. Carth. l. de profess. monast. c. 7. in Fi.

On peut répondre secondement avec le même Denis le Chartreux que le Religieux qui transgresse ordinairement ses Régles est habituellement en peché mortel. Il est vrai que de rompre le silence, ce n'est pas un peché mortel; que de ne pas assister à l'Office, ce n'est pas un peché mortel; que de sortir inutilement de sa Célule, ce n'est pas un peché mortel; mais le Religieux qui est acoûtumé à toutes ces désobeïssances, qui en a formé l'habitude & qui ne travaille point à s'en corriger, ne se peut excuser d'être dans l'état du peché

mortel, par ce qu'il est convaincu d'avoir fait la résolution de vivre autant qu'il pourra sans observer ses Régles. Les paroles de ce grand homme sont étonnantes, & elles devroient faire trembler tous les Religieux. Quoique, dit-il, plusieurs choses soient contenuës dans les Régles; ou dans les constitutions des Religieux, ausquelles ils ne sont pas ensorte obligez par nécessité de précepte, qu'ils péchent mortellement, quand ils en transgressent quelqu'une, comme est d'observer le silence, de se lever joïeusement pour aller à Matines, d'éviter l'oisiveté, de n'aller pas inutilement de côté & d'autres, & semblables: toutefois la coûtume d'y manquer & l'habitude de les violer, sans se mettre en peine de se corriger de cette liberté, ne peut pas être excusée de peché mortel. *Quamuis, multa contineantur in Regulis, aut statutis Religiosorum, ad quæ non tenentur de necessitate præcepti: ita quod statim mortaliter peccent, quandò in aliquo illorum fuerint negligentes, ut est observatio silentij, surgere alacritèr ad matutinas, otiositates vitare, inutilitèr hinc inde discurrere & similia: verumtamèn consuetudo excedendi, seu assiduitas delinquendi in istis, & non curare, nec emendare, non potest a mortali excusari peccato.* Il dit même que toute la vie de ces sortes de Religieux qui n'ont point ou presque point de zéle pour les observances Monastiques, *In quibus parca aut nulla est rigoris, aut disciplinæ observantia*, est un continuel peché, *Tota vita eorum est quasi quoddam peccare continuum.* Ils offensent plûtôt Dieu par leurs bonnes œuvres, comme par les confessions qu'ils font, par les Messes qu'ils célébrent, & par les priéres qu'ils lui adressent, qu'ils ne l'honorent; & ils irritent plûtôt sa justice qu'ils ne l'apaisent, puisqu'ils ne pensent point à se corriger, & à vivre selon les obligations de leur Profession.

Diony. Carth. l. de reform. mana. seu. claustrum. arti. 6.

Cette Doctrine peut-être expliquée & confirmée par celle de S. Thomas & de plusieurs Théologiens qui le suivent. S. Thomas parlant de l'état des Religieux, dit que cet état les oblige de tendre à la Perfection. Il veut que cette obligation qu'ils contractent, en faisant leur profession solennelle, soit comme la différence essentielle qui distingue leur état de l'état commun des séculiers. *Status Religionis est quædam disciplina vel exrcitium ad perfectionem perveniendi.* & aprés il déclare que quoi que le Crétien qui se fait Religieux ne fasse pas Profession d'être parfait, il s'oblige néanmoins de tendre à la perfection. *Ille qui transit ad Religionem non profitetur se esse perfectum, sed profitetur se adhibere studium ad perfectionem consequendam.* Desorte que vouloir être Religieux sans vouloir travailler à aquérir la perfection, c'est vouloir être hipocrite, c'est vouloir tromper le monde, c'est vouloir l'impossible. Le Religieux dit ce saint Docteur, qui n'est pas parfait n'est pas pour cela menteur, mais il ne se peut excuser de mensonge s'il renonce à la perfection. *Non committit aliquis mendacium vel simulationem ex hoc quod aliquis non est perfectus qui statum perfectionis assumit, sed ex eo quod ab intentione perfectionis animum revocat.* Et les Docteurs recherchans qu'elle est cette obligation que nous avons de tendre à la perfection, ils disent qu'elle est sous peine de peché mortel, par ce qu'elle regarde la substance de nôtre état, & que nous nous y engageons, quand nous nous consacrons à Dieu.

S. Tho, 2, 2, q, 186, a, 2 in c,

S. Th. lo. cit. ad 2.

D. Th. 2. 2 q. 184. a. 5. ad 2.

P. de lezanna l. de obligat Reg. c. 1. n. 8.

Mais de ce principe l'on peut aisément tirer cette conséquence, que le Religieux, qui se propose de se retirer des rigueurs de ses Régles, péche mortel-

lement. Qu'elle eſt la raiſon de cette conſéquence ? Elle eſt évidénte, par ce qu'en cela même il renonce à la perfection : car renoncer à ſes Régles, c'eſt ſelon la Doctrine de S. Thomas renoncer aux moïens de la perfection, & renoncer aux moïens de la perfection, n'eſt-ce pas renoncer à la perfection ? Le Religieux, dit ſaint Thomas n'eſt pas obligé d'embraſſer tous les moïens par leſquels il pouroit ariver à la perfection, mais il doit s'atacher à ceux qui

q. 186. a. 2. in c. lui ſont déterminez dans la Régle dont il a fait Profeſſion. *Non tenetur ad omnia exercitia quibus ad perfectionem pervenitur, ſed ad illa quæ determ ſunt ei taxata ſecundum regulam quam Profeſſus eſt.*

Cela étant (M.) ne mépriſons pas les Loix de la Religion, qui eſt nô... véritable Mere. *Ne dimittas legem Matris tuæ.* Avoüons avec ce généreux Machabée qui étoit ſi zélé pour la Loi de Dieu, qu'il ne nous eſt pas avanta-

Prov. 1. 8. geux d'abandonner nos Loix pour entrer en d'autres voies. *Non eſt nobis utile relinquere legem ut eamus alterâ viâ.* Les autres voies ſont des égaremens,

1. Mach. 2 21 qui nous conduiroient au précipice de l'Enfer. Le Ciel fut ouvert à nôtre Pere S. Elie, & il y entra tout glorieux, par ce qu'il avoit eu le zéle de la Loi &

Ibid. v. 58 qu'il l'avoit obſervée avec un courage invincible. *Elias dum zelat zelum legis receptus eſt in cælum.* Tâchons donc, comme ſes véritables enfans d'imiter ſa fidélité, afin de participer à ſa gloire. Demeurons fermes dans les prémiers ſentimens de nôtre vocation. Ne nous perdons pas dans une Profeſſion que nous n'avons embraſſée que pour nous ſauver avec plus d'aſſûrance & plus de

Ibid. v. 37 perfection. Montons dans la ſimplicité de nôtre Séminaire. *Moriamur omnes in ſimplicitate noſtrâ.* Vniſſons nous dans un même eſprit pour conſerver cette

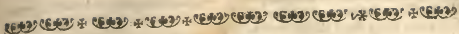
Exo. 32 26 exactitude. *Si quis eſt Domini jungatur mihi.* Je conjure ceux qui ont le vrai zéle de nos loix de me ſuivre. *Omnis qui zelum habet legis exeat poſt me.* Com-

1. Mach. 2 27. batons généreuſement, non pas pour recouvrer la liberté que nous avons ſacrifiée à Dieu, mais contre l'inclination que nous avons à l'indépendance. Ne nous relâchons point dans la pratique de nos Régles : ſi nous les gardons,

Prov. 7. 2 elles garderont nos ames. *Serva mandata mea, vives.* Il eſt vrai qu'elles ſont des chaînes; mais en nous liant, elles nous captivent ſous l'Empire de Dieu,

Eclii 6 31. & elles nous en aſſûrent la poſſeſſion. *Vincula illius alligatura ſalutaris* : comme aucontraire ſi nous refuſons de nous ſoûmettre à la contrainte qu'elles nous impoſent, nous trouverons nôtre perte dans nôtre deſobeïſſance.





EXHORTATION DOUZIEME

Exhortation 7. sur le prologue.

DE L'OBLIGATION QVE NOVS AVONS D'OBSERVER nos constitutions.

L'Union qui se trouve entre nos Régles & nos constitutions, m'oblige, aprés vous avoir montré l'obligation que nous avons de pratiquer nos Régles de vous faire voir celle que nous avons d'observer nos constitutions. Ce n'est pas assez de se rendre fidelle aux Loix de la Régle, & de négliger celles des constitutions. Ce seroit un grand aveuglement de croire que l'on pût satisfaire aux devoirs de sa Profession en accomplissant ce qui est commandé dans la Régle, sans obeïr à ce qui est ordonné dans les constitutions. Si la Régle nous doit être plus vénérable que les constitutions, celles-cy ne laissent pas d'avoir leur poids & leur vertu. Exorde.

Mais pour traiter cette matiére solidement; j'avoüe d'abord que les Loix portées dans nos saintes constitutions sont seulement pénales, c'est à dire que directement & par elles-mêmes elles n'obligent point en conscience. Elles ordonnent des peines aux desobeïssans, mais elles ne les rendent pas par leur propre vertu, criminels devant Dieu. La déclaration en est si évidente dans nos mêmes constitutions, qu'elles ne nous laissent aucun sujet d'en douter.

Mais quoi qu'elles déclarent que leurs loix sont seulement pénales, elles ne laissent pas de remarquer fort prudemment qu'il est presqu'impossible dans la pratique de les transgresser sans offenser Dieu. Elles raportent cinq raisons de cette importante vérité, lesquelles ont été tirées des Docteurs qui ont écrit de cette matiére. & qu'elles comprennent sommairement en ces paroles. Quoi que nos constitutions par elles-mêmes n obligent pas à la coulpe, mais seulement à souffrir la peine qui est déterminée ou qui se peut ordonner, il faut néanmoins que nos freres prennent garde, qu'apeine peut-il ariver dans la pratique, qu'on les transgresse avec advertance & volontairement sans commettre quelque peché, soit à cause du mépris aumoins interprétatif; soit à cause du scandale des petits; soit à cause qu'on n'a pas de ressemblance aux autres Religieux; soit à cause de la difficulté qui se trouve à rendre honête, une action deffenduë; soit par ce que leurs Loix regardent ordinairement l'observation de nos vœux. *Quamuis nostræ constitutiones ex se non obligent ad culpam, sed ad pœnam, vel taxatam vel taxandam; advertant tamen nostri fratres, vix in praxi fieri posse, ut quis eas sciens, & lubens sine peccato transgrediatur, tùm propter contemptum, saltem interpretativum; tùm propter scandalum pusillorum tùm propter dissimilitudinem cum cæteris membris; tùm propter difficultatem* Carm. ref for. consti. p. 4. c. 18. n. 5.

honestatis inducendæ in actionem prohibitam; tum deniquè quod quæcumque in his constitutionibus prohibentur spectant ut plurimùm votorum observantiam.

J'entre donc dans l'esprit de nos constitutions, & je veux vous faire voir dans cette Exhortation & dans la suivante. Que nous offensons ordinairement Dieu lorsque nous les transgressons. 1. Par ce que nous les méprisons. 2. A cause du scandale que nous donnons à nos freres. 3. Par ce que nous n'avons pas la conformité que nous devons avoir avec les autres parties de la Communauté. 4. Par ce qu'il est tres-difficile & comme impossible d'animer d'un bon motif une action qui est deffenduë, 5. A cause du raport qu'elles ont avec nos vœux. J'ajoûte une sixiéme raison que je prens de la déclaration qu'elles font que si elles ne nous obligent pas en conscience de faire la chose qu'elles nous ordonnent, elles nous obligent néanmoins sous peine de peché de souffrir la peine que le Supérieur nous impose, quand nous ne les observons pas. *Declaramus leges quæ in his constitutionibus sunt merè pœnales, ita tamen obligare, ut taxatam pœnam teneantur in conscientiâ regulares subire, saltem post sententiam: alioquin si restiterint peccabunt.* Consti. cit. n. 4.

I. PARTIE.

Nous devons estimer nos constitutions. Elles sont confirmées par les souverains pontifes, qui sont les Vicaires de Jesus-Chrît, qui ont les clefs de la science, & qui sont les oracles de la vérité. Elles contiennent des Loix tres Saintes, qui ont été établies par les Patriarches qui ont fondé & gouverné les Religions; car si on les examine sérieusement & qu'on les compare avec les Régles des Saints Basile, Augustin, Benoît, Pachôme, François, l'on trouvera qu'elles n'ordonnent presque rien, qui n'ait été ordonné par ces grans hommes, & qu'elles ne sont que comme des explications de leurs plus saints decrets. Elle nous sont données pour nous éclairer dans le chemin du Ciel, & pour nous conduire sûrement dans les voies de la perfection. Ces raisons nous montrent la haute estime que nous en devons avoir.

Mais quant ces raisons particuliéres ne nous obligeroient pas à estimer nos constitutions, il est constant que par cette seule raison qu'elles sont des Loix, nous ne les pouvons mépriser formellement & absolument sans commettre une offence mortelle contre Dieu. C'est ce que nous enseigne saint Bernard, quand il dit que le mépris d'un inférieur, mêmes dans les commandemens qui paroissent de la moindre conséquence, rend sa faute considérable, & qu'il change dans un grand crime une desobeïssance, qui est légére de sa nature. *Elatio contemnentis in minimis quoquè mandatis culpam facit non minimam, & convertit in crimen gravis rebellionis nævum satis levem simplicis transgressionis.* S. Bern. l. de præc. & dispen. c. 14. Et un peu aprés pour expliquer plus clairement sa pensée, il se sert de cet exemple. Si, dit ce saint Pere, quand mon Supérieur me commande de me taire, je prononce quelque parole par inadvertance, j'avoüe que je fais une faute, mais qui est seulement vénielle. *Si jubente seniore ut sileam, verbum mihi forte per oblivionem elabitur reum me fateor inobedientiæ, sed venialitèr.* S. Bern. ibid. c. 1. Mais si par un esprit de mépris, avec une parfaite connoissance, & une plaine delibération, je trangresse par mes paroles la loi du silence, je commets un grand crime, & si je suis assez malheureux pour y persévèrer jusqu'à la mort sans en faire pénitence, il sera cause de ma damnation. *Si ex contemptu sciens deliberans spontè in verba prorumpere, & rupero silentij legem, prævaricatorem*

me constituo, & criminalitèr, & si impœnitens persevero usquè ad mortem peccavi, & damnabilitèr. D. Th, 2. 2. q. 1. 86, 2. 9

Saint Bernard est suivi de saint Thomas & des autres Théologiens, qui donnent cette raison de cette doctrine, que le mépris formel d'une Loi s'attaque à Dieu, qui nous parle par les hommes, *qui vos audit me audit: & qui vos spernit, me spernit;* qui leur communique son autorité, & qui leur donne la puissance qu'ils ont de nous commander. *Non est potestas nisi à Deo.* Lu. 10. 16. Rom. 13 1. Isac. 1, 2.

Mais si c'est un peché mortel de mépriser absolument nos constitutions, n'est-il pas vrai que de les mépriser en quelque maniére moins forte, comme de les mépriser interprétativement, c'est au moins un peché véniel. Si le mépris absolu ou pour ainsi dire le parfait mépris de nos Loix est un peché, qui a toute la nature du peché, c'est à dire qui est mortel, il est évident que l'acte qui aproche de ce mépris & qui participe quelque chose de son essence, doit aussi aprocher du peché mortel, c'est à dire qu'il est peché véniel.

Il est donc aisé de juger, que quand nous trangressons nos constitutions, nous offensons ordinairement Dieu au moins véniellement; car est-il possible qu'un Religieux, qui entre dans la chambre de son Frere, qui envoie & qui reçoit des Lettres sans permission ou qui fait quelque autre chose contre ce qui est ordonné dans les constitutions, puisse en même tems conserver l'estime qu'il en doit avoir? Pourrions-nous desobeïr à ce qu'elles nous cōmandent, si nous étions persuadez qu'elles sont importantes à nôtre salut, & à nôtre perfection? Mais principalement le pourrions-nous faire hardiment, par coûtume, & sans réflexion? Ah! il ne faut pas douter que les Religieux qui transgressent ainsi les constitutions ne les méprisent: il ne faut pas douter qu'elles ne passent pour des choses indifférentes dans leur esprit. Cela est si vrai qu'ils sont assez légers pour en témoigner leur pensée extérieurement. Ils ne se contentent pas de murmurer contre les Supérieurs; mais tous pleins de chagrin, d'inquiétude, & d'amertume, ils portent leurs plaintes & leurs médisances contre les constitutions. Que de Loix disent-ils! & quelles Loix! Ils murmurent quelque-fois contre la multitude des Loix; d'autre fois contre la difficulté qu'ils trouvent à les observer; une autre-fois ils ne les trouvent pas assez prudentes.

Mais je dis davantage, que quand les Religieux parlent de cette sorte, je ne sçai qu'elles précisions ils peuvent faire pour distinguer les différentes espéces de mépris, & pour s'assûrer que celui, qu'ils font alors des constitutions, n'est pas formel & ne va pas au peché mortel. Je travaille à croire que les subtilitez de la Théologie les puissent deffendre de la colére de Dieu. Je crois bien plus facilement que le mépris qu'ils font alors des constitutions monte jusqu'à son Trône, & que s'en trouvant blessé, il leur addresse ces paroles, j'ay nourri & élevé des enfans dans la Religion, & au lieu de m'honorer dans ce lieu de Sainteté, ils me méprisent par le mépris qu'ils font de leurs Loix. *Filios enutrivi & exaltavi: ipsi autem spreverunt me.* La vérité d'un mépris si injurieux à sa gloire l'emportera sur des spéculations imaginaires & attirera sur leur tête les carreaux de sa Justice.

Mais si le mépris que nous faisons de nos constitutions est une circonstance moralement inséparable de la desobeïssance que nous avons pour les ordres

qu'elles nous donnent, & s'il fait que dans la pratique, nous ne les transgressions jamais sans offenser Dieu, le scandale que nous donnons à nos Freres, quand nous manquons à les observer a aussi cet effet,& d'une maniére qui n'est pas moins dangereuse & funeste.

II. PARTIE.

Il n'est pas de peché que nôtre Seigneur ait plus hautement décrié dans son Evangile que le scandale.Il jette ses malédictions sur le monde,particuliérement à cause des scandales qu'il donne. Il lance les Anathémes sur les mondains, parce qu'ils provoquent par leur vie criminelle les autres au peché, & qu'ils le rendent perpetuel sur la terre. *Væ mundo a scandalis.* Il prononce l'Arrêt d'une terrible condennation contre ceux dont la vie est scandaleuse. *Væ homini illi per quem scandalum venit.* Il proteste qu'il leur seroit plus avantageux d'être précipitez dans le fond de la Mer, que de concourir par leur mauvais exemple à la perte de leur prochain. *Expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus & demergatur in profundum maris*

Mat h. 18 7.

Ibid. v. 6.

Mais si le scandale est un si grand peché dans le monde, nous devons croire qu'il n'est pas moindre dans le cloître ; & même comme Dieu prend ses plus agréables délices dans la vie Religieuse, & que c'est dans les Monastéres qu'il veut recevoir les honneurs qu'on lui refuse dans le siécle; qui doute qu'il ne soit pas plus sensiblement touché des scandales que l'on donne aux Religieux, que de ceux qui se donnent aux mondains. Les Cloîtres sont ces jardins fermez que Dieu cultive avec plus de soin & qu'il arrose plus abondamment de ses graces pour les rendre féconds dans les fruits de la vertu, & ainsi il ne peut pas qu'il ne soit extrémement offensé par ceux qui conspirent à en ruïner les sacrées observances. Les Religieux sont des Vignes choisies que nôtre Seigneur plante dans le champ de son Eglise; il attend qu'ils portent le Vin de la Charité le plus fort & le plus généreux. Quel est donc le peché de ceux qui s'oposent à ses desseins, & qui font qu'ils ne produisent que des actions améres & qui ne méritent que l'Enfer? Nous sommes dans le Cloître comme dans une carriére : Dieu veut que nous y courrions sans repos & de toutes nos forces,afin d'y mériter les plus glorieuses Couronnes. Quel est donc le peché de ceux qui nous y jettent des pierres de scandale, pour nous arréter & pour nous faire tomber. C'est dans le Cloître que Dieu travaille les plus riches Vaisseaux d'élection pour les faire paroître avec éclat dans le Ciel : n'est-ce donc pas un grand peché de gâter ces Ouvrages ? N'estce pas un grand peché de contribuer par le scandale à la perte de ceux que Dieu veut sauver avec avantage.

Pour en comprendre l'énormité, representez-vous, (M.) un couvent ou toutes les constitutions sont exactement observées, & qui par conséquent est en un tres-bon ordre ; s'il se trouvoit un Religieux qui entreprît de décrier toutes les constitutions & d'inspirer aux autres de ne les plus pratiquer & qu'ainsi par ses mauvais discours fit un Enfer d'horreur & de confusion, d'une maison, qui étant reglée, étoit un Paradis ; N'est-il pas vrai qu'il passeroit dans vos esprits pour un grand pecheur ? Vous ne le regarderiez que comme un homme qui par un horrible sacrilége renverseroit des Autels, brûleroit des Temples & profaneroit ce qu'il y auroit de plus Auguste & de plus Majestueux dans le Sanctuaire. Vous ne le verriez qu'avec des yeux d'indignation, comme un Tiran de la Sainteté, comme un Diocetian des ames, comme le Bourreau de la perfection

fection Evangelique, comme de Lucifer de l'Eglise, qui voudroit changer des Anges en Demons, comme le plus dangereux ennemi de Dieu.

Mais que faites vous, quand vous trangressez les constitutions ? N'est-il pas vrai que vous faites par vos actions, ce que ce mal-heureux feroit par ses paroles ; vous en condannez la pratique : vous approuvez la desobeïssance ; vous donnez la hardiesse aux autres de ne les pas observer ; vous introduisez des maximes & des coûtumes qui leur sont contraires ; vous renversez le bon ordre qui étoit établi dans la Religion.

Si quelqu'un ne commençoit point à prendre des libertez contraires à ce qui est Saintement ordonné par les constitutions, les autres n'auroient pas la pensée de le faire. Donnez-moi une compagnie de Novices qui ne voient dans la communauté que de l'exactitude aux constitutions & qui continüent à voir cette fidélité aprés leur profession, la pensée ne leur viendra jamais de les transgresser ; mais s'ils viennent à voir des Religieux parler dans des lieux de silence, s'asseoir indifféremment dans l'Eglise avec toutes sortes de personnes, entrer librement dans les Offices, ne point garder les Loix de la Modestie, ils ne manqueront pas de les suivre, & peu à peu le désordre s'établira parmi eux : les choses les plus étroitement deffenduës deviendront communes : chacun agira avec autant de liberté, que si tout étoit permis, *cœpit licitum esse quod publicum est.* Voila les funestes effets du scandale. S. Cypria. Epist. 2. ad dona.

Je veux donc (M.) que vous n'offensiez pas Dieu directement en transgressant nos constitutions : mais vous voïez qu'il est évident que vous l'offensez par le scandale qui est une suite nécessaire de vôtre desobeïssance. Le scandale qui se donne par les actions n'est pas moins desagréable à Dieu que celui qui se donne par les paroles,& il l'est souvent d'autant plus, que les actions persuadent plus efficacement que les paroles. Et ainsi nous devons conclure que selon le cours ordinaire des choses nous sommes autant obligez de pratiquer nos constitutions, que nous le sommes de ne pas décréditer la vertu, la sainteté & la perfection dans l'esprit de nos freres. Si saint Paul nous parloit en élevant sa voix pour nous dire ne mettez pas des pierres de scandale dans le chemin de vos freres, *Ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum,* il nous Rom. 14. exhorteroit par une conséquence nécessaire à observer nos constitutions; car ne 13. les pas pratiquer, c'est concourir à la perte spirituelle de ceux qui sont les témoins de nôtre desobeïssance. Si le Saint Apôtre avoüoit que nos constitutions ne nous obligent pas en conscience par leur propre vertu, il nous avertiroit néanmoins de prendre garde de ne pas donner aux foibles par la liberté de les transgresser, une occasion de chûte. *Videte ne fortè hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.* Cor. 8. 9.

Mais montrons encore par une troisiéme raison cette vérité, c'est à dire qu'il est tres-difficile que nous manquions à observer nos constitutions sans offenser Dieu. Cette raison se prend de ce que quand nous ne les pratiquons pas, nous n'avons pas de conformité avec les autres parties de la Communauté.

III. PARTIE.

La Religion est un corps moral. Tous les Religieux sont les parties qui le composent; & s'il s'en trouvoit quelques uns qui, aprés leur Profession ne voulussent pas être des parties de la Religion, ils offenseroient Dieu, par ce

qu'ils retracteroient le don qu'ils avoient fait d'eux-mêmes à ce corps, & que ce corps avoit accepté. Mais comment formons nous le corps de la Religion? Nous le formons par l'union que nous avons les uns avec les autres. Mais qu'elle doit être cette union? Elle ne consiste pas seulement à vivre dans une même Maison; ou à porter des Habits semblables : mais elle demande que nous conspirions tous d'un commun sentiment au bien, à la beauté, & à la gloire de ce tout ; mais principalement que nous nous conformions à ses desseins & & que nous suivions tous ses mouvemens. La partie d'un tout est indigne de ce nom, quand elle n'agit pas par les impressions qu'il lui donne. L'œil, la main le pied ne font pas les mêmes choses, mais toutes ces parties obeïssent à leur tout & conspirent à tous ses desseins. Si la main n'avoit plus de dépendance du corps. Si elle ne suivoit plus ses mouvemens, si elle vouloit avoir des fonctions particuliéres contre ses inclinations, elle n'en seroit plus une partie, & elle le feroit souffrir par ses propres desseins. Ainsi (M.) nous ne sommes plus les parties de la Religion, quand nous n'obeïssons pas à toutes les choses qu elle nous commande : nous sommes injurieux à ce corps quand nous en troublons l'ordre & que nous ne suivons pas les inspirations qu il nous donne ; quand nous contentons nôtre humeur au lieu de nous soûmettre à sa conduite, c'est à dire au lieu d'acomplir nos constitutions. Et pouvons nous concevoir cette injure sans la concevoir accompagnée de quelque offense? ce désordre n'est-il pas trop contre la raison, pour n'être point contre Dieu ?

Tous les Religieux sont assemblez à la recréation par le mouvement que la Regiō leur donne par ses constitutiōs, & vous qui êtes une partie de ce corps n y êtes pas, vous vous en êtes éloignez pour aler entretenir un particulier : Qui doute que vôtre absence ne lui soit injurieuse, qu'elle ne la trouble, qu'elle n'ait sujet de s'en plaindre. Voïez ce que souffre le corps quand le bras est hors de son lieu naturel, & croïez que la Communauté souffre à sa maniére les mêmes douleurs, quand vous qui en êtes une partie n'êtes pas dans vôtre situation. Mais qui pourroit s'imaginer que l'on pût faire cette injure à la Communauté sans offenser Dieu. En user de la sorte, c'est contrevenir à la société, c'est manquer à la promesse qu'on a faite à une sainte Compagnie, c'est mettre le désordre dans une Maison de dévotion, & ces fautes, dit S. François de Sales, ne peuvent pas qu'elles ne soient tres-grandes, mêmes devant Dieu, quoi que les constitutions n'obligent pas directement sous peine de peché.

S. Fran. de Sales l. des Entre. Entre 1.

Toute la Communauté est à l'Oraison, & vous êtes dans le Jardin, ou dans le Cloître : toute la Communauté est retirée, tous les Religieux sont dans le recüeillement & observent le silence; & vous ne laissez pas d'aler par le couvent & de parler à ceux qui veulent vous entendre ; n'êtes-vous pas une partie qui donnez un grand sujet de chagrin, de douleur, & d'inquiétude à vôtre corps? Si on ôtoit un élément du monde, ou que le Soleil arêtât ses lumiéres, tout l Univers ne seroit-il pas aussi-tôt en émotion ? Il entreroit dans de si étranges convulsions, que toutes les autres parties ne se pouvant plus soûtenir, l'on en verroit bien-tôt la ruïne. Vne Cōmunauté Religieuse souffre à proportion, quand l'une de ses parties s'absente des actions publiques, ou quand elle manque aux fonctions, qui lui sont ordonnées par les constitutions ; & je ne vois pas comment la résolution de l'outrager de cette maniére se pourroit excuser de peché.

Mais si les Religieux qui sont infracteurs des constitutions blessent sensiblement la Religion, ils se font aussi tort à eux-mêmes. Une partie est monstreuse dit excellemment S. Augustin, quand elle n'a pas d'aliance, & de conformité avec son tout. *Turpis omnis pars est suo universo non congruens.* Il n'est rien de plus beau ni de plus précieux que l'œil, mais il n'a de beauté & de valeur, dit Saint Chrysologue, que quand il est uni au corps, dont il est une partie. *Est membrorum commercio salutari pretiosus oculus: sed si perseverat in corpore.* Car quād il en est séparé il n'a plus rien de considérable ni pour soi ni pour son corps. *Aloquin ubi corpori defuerit, sibi non aderit.* Tous les membres lui sont obligez de ce qu'il les conduit par sa lumiére, mais il doit aussi à l'union qu'il à avec eux la lumiére dont il est éclairé. *Debent illi membra omnia suæ lucis obsequium, sed & ipse oculus sentit corpori se debere quod lux est.* Ainsi quelque mérite que puisse avoir un Religieux, il le perd, quand il se sépare de sa Communauté. l'œil devient monstreux quand il n'est plus enchassé dans la tête, & le Religieux n'est qu'un monstre, quand il n'est pas uni à son corps.

S. Aug. l. 3. Confess. c. 8.

S. Chrysol Serm. 152.

L'œil séparé des autres parties du corps n'est qu'un cadavre, par ce qu'il n'a la vie que par l'union qu'il a avec elles. Le cœur ne porte la vie qu'aux membres qui sont unis ensemble. Nous devons faire le même raisonnement d'un Religieux qui ne demeure pas dans l'aliance qu'il doit avoir avec sa Communauté, par la pratique fidelle des mêmes constitutions. Nous devons croire qu'il se prive des graces que le fils de Dieu communique à ceux qu'il trouve dans une parfaite union. C'est de ces bénédictions spirituelles dont Dieu remplit les freres qui sont unis ensemble que le Prophéte conclud l'agréable beauté & les riches avantages de leur compagnie. *Ecce quam bonum & quam iucundum habitare fratres in unum : quoniam illic mandavit Dominus benedictionem, & vitam usquè in sæculum.* Et c'est avec raison, car comme nous voïons dans les Actes des Apôtres, tous les Disciples étant assemblez dans un même lieu & s'adonnant tous à l'Oraison selon l'ordre de leur Maître, il reçûrent le Saint Esprit, & toute la plénitude de ses graces. *Spiritus Sanctus*, dit S. Chrysologue, *Apostolis in unum congregatis ubertate tota fuit fontis illabitur.* Mais au contraire Saint Thomas, s'étant absenté de la compagnie des autres Apôtres, n'eût pas la consolation de voir Jesus-Chrit dans la gloire de sa Résurrection. Cela nous aprend (M.) que quand nous nous séparons des autres parties de la Communauté, le fils de Dieu qui selon sa promesse est au milieu comme le cœur pour la vivifier, ne porte point sur nous ses influences, & qu'ainsi nous nous exposons par nôtre séparation à de grans malheurs, mais principalement à perdre peu à peu tout-à-fait la vie de la grace, & à devenir des cadavres dans l'ordre surnaturel. Je vous laisse à penser si l'on se peut jetter dans un danger aussi évident & d'une si grande conséquence sans offenser Dieu au moins véniellement.

Psal. 132. 1 & 4.

S. Chrysol ubi supra.

Mais disons encore pour fortifier cette troisiéme raison. *Propter dissimilitudinem cum cæteris membris*, qu'il est extrêmement opposé au bons sens & même à la justice de vouloir joüir des avantages de la Religion, & de n'en vouloir pas porter les charges, & partager les travaux, en pratiquant les constitutions qui y sont établies. Vous voulez, que la Religion vous fournisse toutes les choses nécessaires à la vie, & vous ne voulez pas en observer les Loix. Cela est-il juste?

cela eſt-il raiſonable ? Eſt-ce la obſerver la Loi de Jeſus-Chrît ? ſi ſaint Paul veut que les communs Chrétiens portent les fardeaux les uns des autres pour acomplir la Loi de Nôtre Seigneur. *Alter alterius onera portate, & ſic adimplebitis legem Chriſti.* La bonne raiſon ne veut-elle pas que nous le faſſions principalement dans le Cloître. Vous voulez être logé, vêtu, nouri comme les autres & vous ne voulez pas vivre comme-eux ; vous ne voulez pas partager leurs travaux en pratiquant les conſtitutions ; Ah ! c'eſt la renoncer doublement à la Loi de Jeſus-Chrît, & bien loin d'être bons Religieux, vous n'êtes pas bons Chrétiens. Vous voulez que la Religion ſe diviſe en quelque maniére d'elle-même en vôtre conſidération. Vous voulez qu'elle vous donne ce qu'elle à de beau, de facile; d'honorable, de commode, & vous refuſez ce qu'elle à de pénible & de captivant. Vous voulez joüir des avantages que vous trouvez dans la ſocieté de vos freres, & vous ne voulez pas les ſoulager dans leurs travaux, ou en les aidant à porter leur charge en y mettant la main, ou en les animant par vôtre bon exemple, c'eſt à dire par vôtre fidélité à obſerver toutes les conſtitutions. Cela ſe peut-il acorder avec la pureté de la conſcience?

Gal. 6. 2.

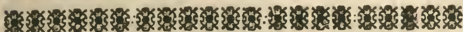
Mais finiſſons cette Exhortation, & en la finiſſant déplorons l'aveuglement de ces Religieux, qui tout imprimez de cette maxime, de laquelle ils font comme un prémier principe; que nos conſtitutions n'obligent point ſous peine de peché, les tranſgreſſent librement, & ſans réflexion.

Ces Religieux miſérablement relachez dans leur état font dans la Morale ce que les Hérétiques font en matiére de Foi. Les Hérétiques s'autoriſent avec éclat de quelques paroles qui favoriſent leur erreur, & ils cachent celles qui la condannent : ainſi ces Religieux font un grand bruit de ce que nos conſtitutions déclarent qu'elles n'obligent pas en conſcience par leur propre vertu, & qu'elles ne contiennent que des Loix pénales, parce que cette déclaration eſt favorable à leurs ſens & à l'averſion qu'ils ont aux contraintes de la vie Monaſtique. Ils s'en font un bouclier pour ſe deffendre de toutes les Exhortations & repréhenſions qu'on leur peut faire : c'eſt la réponſe qu'ils ont toûjours dans la bouche : c'eſt ce qu'ils ſe diſent à eux-mêmes pour apaiſer leur conſcience, quand le ſcrupule la preſſant, elle leur reproche les déſordres de leur liberté. Mais ils ne parlent point de ce que nos conſtitutions ajoûtent, qu'à peine néanmoins les pouvons-nous jamais tranſgreſſer dans la pratique ſans commettre quelque peché. *Advertant tamèn noſtri Fratres, vix in praxi fieri poſſe, ut quis eas ſciens & lubens ſine peccato tranſgrediatur.* Ils diſſimulent ces paroles, ils ne les veulent point comprendre, ils ſe les cachent à eux-mêmes, parce qu'elles ſont contraires à leurs paſſions. Et ce pendant ce ſont ces paroles dont la vérité leur eſt terrible, qui devroient faire le ſujet de leurs plus ſérieuſes Méditations.

Nous devons prendre les choſes dans nôtre conduite Morale ſelon qu'elles arivent, & non pas ſelon qu'elles peuvent ariver. La bonne prudence veut que nous en jugions ſelon ce qui ſe fait dans le cours commun & ordinaire, & non pas ſelon ce qui ſe peut faire abſolument. Ne conſidérons donc pas (M.) nos conſtitutions ſeulement en elles mêmes, mais regardons les dans toutes les circonſtances qu'elles renferment. La vérité eſt une : elle ne peut être diviſée. Il faut la prendre comme elle eſt : la moindre ſéparation

la change, l'altére & la ruine. Considérons nos constitutions avec le raport qu'elles ont à Dieu; qu'elles ont au salut & à la perfection de nos Freres; qu'elles ont au corps de la Religion.

Ne nous arêtons pas à spéculer, si nous les pouvons transgresser sans en avoir du mépris, sans causer la perte spirituelle de nos Freres, sans faire souffrir la Religion. Cette spéculation nous est inutile, & l'on pouroit nous faire le reproche que saint Paul faisoit aux Philosophes, en leur disant qu'ils s'étoient égarez dans leurs pensées. *Evanuerunt in cogitationibus suis.* Mais pensons sérieusement que quand nous ne les observons pas, nous les méprisons, & qu'en les méprisant, nous portons nôtre mépris jusques sur la Majesté de Dieu. Pensons qu'il arive toûjours du scandale de nôtre desobeïssance & que nous répondrons à Jesus-Chrît au jour du jugement des actes de vertu qu'elle empesche & des pechez dont elle est la cause. Pensons enfin que nous nous rendons indignes de l'honneur que nous avons d'avoir été admis dans la Religion, quand nous ne suivons pas tous les mouvemens qu'elle nous donne, & quand nous ne nous conformons pas par la pratique des mêmes Loix aux autres parties qui la composent.



EXHORTATION TREZIEME

Exhortation 8. sur le prologue

SVITE DV MESME SVIET.

Saint François de Sales a tres-sagement remarqué que si les personnes Religieuses étoient bien embrasées des flâmes du divin Amour, elles observeroient aussi exactement les constitutions, qui ne les obligent point en conscience, que si elles les captivoient sous peine de peché. Il en donne cette raison, que l'amour, selon l'Oracle du saint Esprit est fort comme la mort, & que le zéle est ferme & généreux comme l'Enfer. *Fortis ut mors dilectio, dura sicut infernus æmulatio.* Ce Pere de la dévotion veut nous aprendre par ces paroles que si dans le monde les bons Crétiens observent les commandemens de Dieu par la crainte qu'ils ont du peché, les Ames vraiment Religieuses doivent pratiquer dans le Cloître leurs constitutions par les sentimens du divin Amour. Il veut nous dire que le zéle de la Charité doit faire sur nous ce que font les tourmens de l'Enfer sur les séculiers. Et ainsi (M.) si nous remplissons les desseins de Dieu sur nôtre vocation, si le feu de son amour étoit alumé dans nos cœurs, si le zéle de la Charité nous animoit, nous ne recherchcherions

Exorde.

S. Fran. de Sales. l. des Ent. Ent. tre. 1

Cant. 8. 6.

pas si nos constitutions nous obligent sous peine de peché pour en tirer le motif de nôtre fidélité à les observer. L'amour de Dieu feroit de plus fortes impressions sur nous, que ne sçauroit faire la crainte du peché & de tous les châtimens qu il mérite. Mais comme nous sommes froids, & qu'à nôtre honte, dans une Profession, qui a pris sa naissance dans un déluge de feu, *intorrente Charith*, nous ne laissons pas d avoir des ames languissantes & glacées; con-

3. Régle. 17. 3, tinuons la matiére de nôtre derniére Exhortation, & montrons par les trois derniéres raisons que nous y proposâmes qu il est tres-difficile que nous transgressions nos constitutions sans offenser Dieu, au moins véniellement.

PREMIERE PARTIE. La prémiére raison se prend de la difficulté qui se-trouve à rendre bonne & honête une action, qui est deffenduë, *Propter difficultatem honestatis inducendæ in actionem probibitam.*

Pour expliquer cette raison, rappélons à nos esprits qu'il n'est rien à quoi les saints Peres qui nous instruisent dans la vie spirituelle nous exhortent d'avantage, qu'à nous rendre fidelles à informer toutes nos actions par de bons motifs. C'est que ce sont nos bonnes intentions qui élevent nos œuvres, & qui les rendent bonnes, justes, saintes, & méritoires. Aussi S. Augustin ne veut pas que l on considére tant ce que chacun fait, que l'intention dont ses actions sont animées. Il est, dit ce saint Pere, de grande importance de bien concevoir

S, Aug. to. 3. Enarr. in psal. 118 concio. 12. qu'elle est la fin des bonnes œuvres que nous faisons, *Magni inter est cum aliquid boni facimus, cujus rei contemplatione faciamus*, Car il ne faut pas mesurer les services que nous rendons à Dieu par leur aparence extérieure, ni même par leur substance, mais par la fin que nous regardons intérieurement. *Officium quippe nostrum non officio sed fine pensandum est.*

Le fils de Dieu pour nous faire comprendre cette vérité compare l'intention à l'œil, & nos actions au corps: si vôtre œil est simple, tout vôtre corps sera lumineux; mais si vôtre œil est mauvais tout vôtre corps sera ténébreux. *Si*

Math. 6.23 *oculus tuus fuerit simplex: totum corpus tuum lucidum erit. Si autem oculus tuus fuerit nequam: totum corpus tuum tenebrosum erit.* Il veut dire par ces paroles, suivant l'explication de saint Augustin, que comme l'œil conduit tous les membres du corps, & que selon sa disposition nous joüissons de la lumiére, ou nous sommes dans les ténébres: ainsi l'intention est la Régle de

S Aug. to. 4. l. 2. de sem. Dom. in mon c 13 toutes nos œuvres. *Oculum ergò hic accipere debemus ipsam intentionem, quâ facimus.* Le bon œil *oculus simplex*. C est la bonne intention, qui donne la bonté morale à toutes nos actions, *Quæ si munda fuerit & recta, & illud aspiciens quod aspiciendum est, omnia opera nostra quæ secundùm eam operamur, necesse est bona sint.* Le mauvais œil, *oculus nequam*, c'est la mauvaise intention, qui porte les ténébres & la malice du peché sur tout ce que nous faisons par son mouvement. Et comme l'intention donne le mérite à nos œuvres en leur donnant la bonté, elle les rend aussi d'autant plus saintes & plus méritoires qu'elle est plus Noble & plus relevée. Tous les ouvriers qui travaillérent dans la Vigne du Pere de famille furent recompensez, & ainsi ils avoient tous une bonne intention. Mais la recompense de ceux qui ne travaillerent qu une heure & pendant la fraîcheur du soir, fut égale à celle de ceux qui avoient travaillé tout le jour & durant les chaleurs du midi. Qu'elle raison peut justifier cette conduite? Il la faut prendre de la différence des intentions.

Il est vrai que les prémiers surpassoient les derniers dans la longueur & la difficulté du travail, mais ceux-ci surpassoient les autres dans la pureté de leur intention, desorte que tout étant consideré le Pere de famille jugea qu'ils étoient dignes du même salaire. Cela nous aprend que la plus grande sainteté de nos motifs donne une plus grande valeur à nos actions, & que nous pouvons par celles qui sont les plus faciles, en les animant par des intentions sublimes, mériter les plus glorieuses Couronnes. C'est selon cette maxime que Nôtre Seigneur canonisa le présent de la pauvre veuve de l'Evangile, & qu'il dist qu'elle avoit donné d'avantage en offrant deux deniers, que les riches qui avoient présenté de grosses sommes d'argent. *Vidua hæc pauper plus omnibus misit, qui miserunt in Gazophylacium.* Mar. 14 43

Mais quelques éloges que nous puissions donner aux intentions qui sont les plus nobles, nous devons néanmoins en dire ce que S. Paul disoit de la virginité, *Præceptum Domini non habeo, consilium autem do*, qu'elles ne nous sont pas commandées, mais seulement conseillées. Dieu nous conseille de faire toutes nos actions par un motif de charité & pour sa plus grande gloire, mais il ne nous le commande pas. C'est en ce sens que les interpretes expliquent ces paroles du saint Apôtre en sa prémiére Epître aux Corinthiens; soit que vous mangiez, soit que vous beviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu, *Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis: omnia in gloriam Dei facite.* Et ces autres de la même Epître faites toutes vos actions par un motif de charité. *Omnia vestra in charitate fiant.* Cor. 7. 25. 1. Cor. 10 31 Ibid. c. 16. 14.

Mais si Dieu ne commande pas aux hommes d'agir toûjours par les motifs de son amour & de sa gloire, ils sont au moins obligez sous peine de peché, d'animer toutes leurs actions de motifs honêtes & qui aient du raport à sa divine Majesté. C'est ce que saint Thomas nous aprend, lorsqu'il dit qu'aucune action humaine ne peut être indifférente, par ce qu'elle est bonne, si elle est faite par une bonne intention; & qu'elle est mauvaise, si elle est faite sans raison. *Actus a deliberativâ ratione procedens, si non sit ad debitum finem ordinatus, ex hoc ipse repugnat rationi, & habet rationem mali: si verò ordinetur ad debitum finem, convenit cum ordine rationis, unde habet rationem boni*, Cette pensée de saint Thomas, qui est communément reçüe des autres Théologiens, est fondée sur cet endroit de l'Evangile ou Nôtre Seigneur assûre qu'au jour du Jugement nous rendrons compte de toutes les paroles oiseuses que nous aurons prononcées. *Omne verbum otiosum quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicij*, C'est à dire que nos paroles oiseuses seront éxaminées, jugées, condannées & punies. Mais qu'est-ce qu'une parole oiseuse? c'est une parole, dit S. Bernard, qui est proferée sans une intention raisonable. *Otiosum verbum est quod nullam rationabilem causam habet.* Et si les paroles qui ne sont pas animées d'une bonne fin sont mauvaises, les actions à plus forte raison, que nous faisons sans avoir un bon motif, sont criminelles devant Dieu.. S. Th 1. 2. q 18. à 9. Math. 12. 36. S. Bern. serm. de custo. ma. lin. & cordis.

Cette vérité étant ainsi expliquée & supposée ; il la faut appliquer au sujet que nous traitons, & il sera facile d'en conclure ce que nous prétendons, c'est à dire qu'il est tres-difficile & comme impossible de transgresser nos constitutions sans offenser Dieu: Car selon ce que nous venons de dire, quand

nous n'observons pas nos constitutions, il faut, pour que nôtre desobeïssance à ces Loix ne soit pas un peché, qu'elle soit un Acte de Vertu, & qu'elle nous soit méritoire, & pour cela il faut que nous lui donnions un bon motif. Mais je vous demande, (M.) si quand vous faites quelque chose contre ce qui est ordonné dans nos constitutions, vous informez vôtre desobeïssance d'un motif honête ?

Ah ! Qui se pourroit persuader qu'un Religieux qui veut faire une action qui lui est deffenduë, s'arêtât avant que de l'entreprendre à la diriger à la plus grande Gloire de Dieu, ou au moins à l'animer de quelque bonne intention, & qui eût du raport à sa fin derniére ? N'est-il pas vrai que cela est inconcevable, & que ce qui se peut dire de plus doux en faveur des infracteurs de nos constitutions, c'est qu'ils les transgressent légérement, sans motif, sans raison & sans réflexion ; mais que pour dire tout-à-fait les choses comme elles arivent, il faut soûtenir que c'est l'ennui, c'est le dégoût de Dieu & de leur vocation, c'est la paresse, c'est l'oisiveté, c'est la curiosité, c'est la complaisance naturelle, ou quelque autre passion semblable qui les porte à ces desobeïssances. Il ne faut aussi que consulter nôtre propre expérience, & chacun demeurera d'acord que quand il agît contre les constitutions, il n'est pas animé du dessein d'honorer Dieu, mais qu'il le fait ou sans réflection ou par passion.

Il semble même qu'il y auroit de la témérité d'offrir à Dieu une action qui est opposée à sa volonté ; que ce seroit se moquer de Dieu de le vouloir honorer, en transgressant les ordres qui nous sont donnez de sa part ; que ce seroit lui faire une maniére d'insulte, de lui présenter des victimes contre ses inclinations, qui nous sont déclarées par nos Loix. Qu'elle seroit cette direction, mon Dieu, vous me faites connoître par mes constitutions que vous ne voulez pas que je parle dans ce lieu, que je mange à cette heure, que j'entre dans cette chambre, je veux néanmoins faire toutes ces choses dans le dessein de vous plaire. Ah ! Je fremis à la seule idée de cette direction, tant je la trouve horrible, téméraire & insolente. Il est vrai que le Prophéte offroit ses actions à Dieu par la direction de son cœur, parce qu'elles étoient conformes à ses Loix. *Confitebor tibi in directione cordis, in eo quod didici judicia*
Psal. 118. *justitiæ tuæ :* Mais de lui diriger des actions contraires à ce qu'il desire de nous ; cela seroit surprenant ; cela ne paroît pas moralement possible ; ce ne pourroit être que par la conduite d'un esprit aveuglé. Et ainsi vous voïez que nos constitutions ont raison de dire que quand on les transgresse on offense ordinairement Dieu, à cause de la difficulté qui se trouve à communiquer une honnêteté, ou une bonté morale à ces sortes de desobeïssances, *propter difficultatem honestatis inducendæ in actionem prohibitam.*

Mais qui pourroit croire qu'une action faite contre les constitutions, quelque colorée qu'elle soit d'un bon motif, puisse être agréable à Dieu, & qu'elle doive être un jour recompensée dans la gloire par sa justice. Il rejette le jeûne sans le considérer, quoi-qu il soit l'une des principales mortifications qu'il nous inspire dans l'Ecriture Sainte, quand il est entrepris par la propre volonté. Nous voïons cela dans Isaïe. Ce Prophéte nous représente la plainte qui est formée de ce mépris par des pénitens, & il ajoûte à même

à même tems que Dieu, pour se justifier de cette rigueur, leur répond que leur propre volonté en est la cause. *Quare jejunavimus & non aspexisti? ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra.* Comment donc aprouveroit-il des actions qui sont défenduës par nos Loix & qui étant contraires à la volonté des Supérieurs, ne peuvent avoir de raport qu'à la volonté de ceux qui les font. Isa, 58. 3.

Nous condannons selon cet esprit les Religieux qui entreprennent des pénitences par leur propre volonté. Quand il s'en trouve qui font des austéritez sans permission, ils excitent le zéle de tous ceux qui en ont la connoissance. Nous les appélons des Martirs du Diable,& quoi qu'ils puissent dire de leur bonne intention, nous ne laissons pas de les censurer. Nous disons que leurs mortifications sont des fruits de l'Enfer, & non pas du Ciel, qu'elles sont des œuvres de ténébres, & non pas de lumiére; des actions de mort, & non pas de vie. Pour quoi? par ce qu'elles ne sont pas fondées sur les ordres de la Religion. Mais si les vertus nous semblent criminelles, quand elles ne sont pas conformes aux constitutions, ou à la volonté des Supérieurs, Quel sentiment devons nous avoir des relachemens de la vertu & de la perfection? Quel sentiment des libertez mondaines? Mais quel sentiment des actions qui sont positivement défenduës? Pouvons-nous leur atribuer une bonté morale? Pouvons-nous raisonablement juger que ces desobeïssances puissent être bonnes, honêtes, saintes, & méritoires; Avoüons (M.) que cela ne se peut comprendre.

Mais disons d'avantage: si un Religieux vouloit pratiquer quelque mortification particuliére, & qu'elle devint publique, comme s'il vouloit user d'une nouriture qui eût quelque austérité au dessus de celle de la Communauté, il alarmeroit incontinent tous les autres: on criroit à la singularité: on voudroit maintenir les constitutions: les plus indévots, & les moins observateurs des Loix feroient le plus grand bruit: on diroit que Dieu ne benit point les choses faites par propre volonté: Quelque bonne intention qu'il pût avoir, son action seroit condannée.

Je ne m'opose pas à ce zéle: j'entre-même volontiers dans le sentiment de cette condennation. Mais je m'en-veux aussi servir à mon avantage. Il est juste que j'en tire cette conséquence que si des actions sont jugées mauvaises, par ce qu'elles ne sont pas selon les constitutions, l'on doit aumoins faire le même jugement de celles qui leur sont contraires. Tournons donc (M.) nôtre zéle contre nous mêmes, & puisque nous blâmons ceux qui veulent ajoûter aux choses qui nous sont commandées, croïons que nous sommes incomparablement plus dignes de censure, quand nous agissons contre ce qui nous est ordonné.

Mais s'il est tres-difficile de transgresser nos constitutions sans offenser Dieu, à cause qu'on ne peut pas trouver le moïen de rendre bonne, une action qui est défenduë; montrons encore la même vérité par le raport qu'elles ont à nos vœux, *quod quæcumque in his constitutionibus prohibentur spectant ut plurimùm votorum observantiam.*

Si l'on étudie bien nos constitutions, l'on trouvera sans doute qu'elles nous sont données comme des moïens de pratiquer nos vœux. Elles sont des lumiéres qui nous éclairent pour les observer non seulement avec plus de facilité, mais avec plus d'assûrance. Elles sont des Loix qui nous en déterminent les II. PARTIE.

obligations; & ainsi il n'est pas facile de comprendre comment on les peut transgresser, sans choquer nos vœux, & par conséquent sans commettre quelque offense contre Dieu. Vous dires que cette action n'est pas peché, par ce que nos constitutions ne nous obligent pas sous peine de peché, Je vous acorde qu'elle n'est pas peché précisément, par ce qu'elle est contre nos constitutions; mais elle ne laisse pas de l'être à cause de l'ateinte qu'elle donne à l'un de nos vœux, ou peut-être à tous les trois.

Les constitutions nous défendent de donner, de recevoir, de disposer d'aucune chose, quelque peu importante qu'elle paroisse, comme d'une Image, ou d'un Chapelet, sans la connoissance & la permission du Supérieur. Si donc un Religieux transgresse cette Loi, poura-t-on dire qu'il n'offense point Dieu, par ce que nos constitutions ne nous obligent point en conscience? Ce seroit là une étrange conséquence. Quant cette Loi ne seroit point dans nos constitutions, la disposition d'une chose, qui peut entrer dans le commerce des hommes off nseroit Dieu, par ce qu'elle seroit contre nôtre vœux de pauvreté; mais n'est-il pas évident que cette disposition ne devient pas innocente pour être défenduë dans nos constitutions; mais au contraire qu'elle en est plus criminelle.

Si l'on dit que le vœu ne s'étend pas sur les choses qui ne sont pas de conséquence; je répons qu'il regarde tout ce qui peut recevoir quelque prix, mais avec différence; car il nous défend la disposition des choses importantes sous peine de peché mortel, & des autres sous peine de peché véniel. Nous devons raisonner du vœu de pauvreté comme de la justice. Il n est point de larcin que cette vertu ne défende. mais ce n'est pas également. Si c'est un peché mortel contre la justice de dérober une chose considérable; le peché est seulement véniel, quand la chose n'est pas de conséquence. Il en est ainsi du vœu de pauvreté. La transgression que l'on en fait n est pas toûjours mortelle, elle peut-être seulement vénielle à cause de la légéreté de la matiére.

Nos constitutions nous défendent la lecture des Livres deshonêtes, de nous seoir sans grande néceffité dans l'Eglise avec les femmes, & de les converser familiérement. Si donc un Religieux agit contre ces Loix, je veux qu'il n'offense pas Dieu par la raison des constitutions. Mais n'est-il pas évident qu'il ne laissera pas de l'offenser à cause de l'obligation de son vœu de chasteté.

Nous pouvons apliquer à nos Régles le même raisonnement: car nos constitutions ne sont presque que des explicatiõs & des déterminatiõs de l'obligation de nos Régles aussi bien que de l'obligation de nos vœux, & mêmes elles nous déterminent plus particuliérement & plus immédiatement l obligation des Régles que celle des vœux, & ainsi comme nos Régles nous obligent sous peine de peché véniel, il est difficile qu'il ne se trouve toûjours quelque offense contre Dieu dans la desobeissance à nos constitutions. La chose deviendra claire par quelques exemples.

La Régle nous ordonne de méditer jour & nuit dans la Loi de Dieu. *Die ac nocte in lege Domini meditantes, & in orationibus vigilantes.* Cette Loi a été expliquée & déterminée par la constitution, laquelle nous assigne particuliérement deux heures dans le jour pour nous adonner à l'Oraison mentale. Si donc un Religieux ne se trouve pas à méditer avec les autres aux heures déterminées, n'est-il pas vrai que sa faute n est pas seulement une transgression

Carmelit. Reg, c, 7

des conſtitutions, mais qu'elle l'eſt auſſi de la Régle, & par conſéquent qu'elle eſt une offenſe contre Dieu.

Nous ſommes obligez par nôtre Régle à demeurer dans nos Célules. *Maneant ſinguli in Cellulis ſuis.* La Conſtitution détermine cette Régle à certains jours & à certaines heures. Si donc un Religieux n'a aucune conſidération pour cette détermination, mais qu'il aille, qu'il vienne, qu'il ſorte, qu'il coure indifféremment & ſelon ſon humeur; Qui poura croire qu'en agiſſant de la ſorte, il n'agiſſe point contre la Conſtitution. Ibid.

La Régle ordonne qu'il ne ſe faſſe rien dans le Monaſtére que par la diſpoſition du Supérieur. *De arbitrio, & diſpoſitione ipſius, quæ agenda ſunt, cuncta procedant.* La Conſtitution fait de longues explications & déterminations de cette Loi, en montrant les différentes choſes que les inférieurs ne doivent pas entreprendre de leur propre mouvement & ſans la permiſſion de celui qui eſt établi pour les gouverner. Si donc un Religieux veut ſe conduire par ſon inclination, s'il fait entrer des Séculiers dans ſa Célule, s'il traite d'affaires, s'il donne des conſeils importans ſans aucune dépendance du Supérieur; Peut-on dire qu'il ne deſobeït pas à la Régle? Et le peut-on excuſer de peché? Cela eſt inconcevable. Carmelit, Reg, c, b.

Enfin voïons qu'il eſt tres-difficile que les Religieux qui tranſgreſſent les conſtitutions n'offenſent point Dieu par leur deſobeïſſance, parce que nos conſtitutions, quoi qu'elles ne nous obligent pas en conſcience par leur propre vertu à faire ce qu'elles commandent, ou à omettre ce qu'elles défendent, elle nous obligent néanmoins ſous peine de peché à ſouffrir la peine ordonnée aux infracteurs. *Taxatam pænam tenentur in conſcientiâ regulares ſubire, ſaltem poſt ſententiam: alioquin ſi reſtiterint, peccabunt.*

III. PARTIE.

Cette derniére raiſon ne me ſemble pas moins forte que les précédentes: car je ſoûtiens qu'un Religieux, qui tranſgreſſe une Loi des Conſtitutions, n'a pas le cœur diſpoſé à ſouffrir la peine qui lui peut être impoſée pour ſa faute. S'il avoit cette ſoûmiſſion intérieure à la peine, il auroit à plus forte raiſon aſſez dobeïſſance pour ſuivre les ordres des Conſtitutions, & pour ne ſe pas engager à être traité en rebelle, & à porter la peine d'un cœur révolté. La difficulté d'accomplir la pénitence eſt toûjours plus grande que n'eſt celle qui acompagne l'obſervation de la Loi, ſi donc il n'a pas aſſez de force pour ſe réſoudre à obeïr à la Loi, comment poura-t-on croire qu'il en ait aſſez pour ſe ſoûmettre à l'acompliſſement de la pénitence.

Auſſi voïons nous que les Religieux, qui tranſgreſſent les Conſtitutions, tâchent autant quils peuvent de cacher leurs fautes pour en éviter la punition. Ils ont mille induſtries pour en dérober la connoiſſance. Ils ont mille raiſons pour s'excuſer, & quand le Supérieur a aſſez de zéle pour leur impoſer la peine que mérite leur deſobeïſſance, ils ſe plaignent de ſa rigueur, ils s'impatientent, ils s'emportent, ils murmurent, & ſi enfin ils ſont obligez, de ſubir la pénitence qui leur eſt ordonnée, ils s'en aquitent de ſi mauvaiſe grace, qu'ils font bien voir qu'ils ne ſont animez d'aucun ſentiment de Dieu, & qu'ils n'agiſſent que par des conſidérations humaines.

Voïez (M.) ſi toutes ces diſpoſitions peuvent être exemptes de peché ou plûtôt ſi elles ne ſont pas acompagnées de pluſieurs pechez. Avoüez que dans le

O 2

cours ordinaire des choses, les Religieux qui se donnent la liberté d'agir contre les Constitutions non seulement offensent Dieu, par ce qu'ils ont le cœur oposé à souffrir la peine de leurs fautes, mais encore qu'ils l'offensent, par ce qu'ils s'exposent aux plaintes, aux murmures, aux calomnies, aux scandales qui suiveront infailliblement la repréhension qui leur en sera faite, & la peine qui leur sera ordonée pour les reparer Avoüez qu'a juger des choses non pas tout-à-fait spéculativement, mais selon qu'elles arivent dans la pratique, l'action d'un Religieux qui transgresse une Loi de ses Constitutions, non seulement n'est pas innocente devant Dieu, mais qu'il s'y trouve une complication de plusieurs circonstances qui sont toutes criminelles; l'une le regarde; il sera émû d'impatience & d'inquiétude: l'autre, la Communauté; elle sera scandalisée: l'autre, le Supérieur; il sera outragé: l'autre, Dieu; il ne sera pas honoré par l'accomplissement de la pénitence qui ne se fera que par contrainte, ou par quelque autre motif humain. Il prévoit que tous ces desordres ariveront de la faute qu'il commet contre les Constitutions, comment donc ne seroit-elle pas criminelle & beaucoup criminelle devant Dieu.

Si vous dites que l'on n'en viendra pas à ces extrémitez; je vous répons que de n'en pas venir à ces extremitez, c'est souvent la plus grande de toutes: car c'est une marque évidente que le Supérieur juge que s'il impose une pénitence à ce Religieux pour la reparation de sa faute, il lui donnera occasion d'en commettre plusieurs autres & peut-être de tomber dans le dernier des malheurs; ce qui fait voir que non seulement il est oposé aux pénitences régulieres, mais qu'il l'est d'une maniére hardie & inflexible. Et ainsi bien loin que la prudence & la bonté du Supérieur, qui ne le veut pas pousser à bout, diminuë sa faute, elle en montre plus clairement la malice, en montrant la mauvaise disposition de son cœur.

Nous ne jugeons pas de l'inocence d'un chrétien par la patience avec laquelle Dieu le souffre sans le punir: nous devons au contraire selon le stile de
Heb. 12. l'Ecriture Sainte en tirer une conséquence de son endurcissement, Dieu afflige & punit ses enfans. *Flagellat omnem filium quem recipit*; par ce qu'il sçait qu'ils useront saintement de ses vengeances: mais il retire sa colére des insignes pecheurs; il les laisse continuer leurs offenses; il les abandonne sans les
Ecch. 16. punir. *auferetur zelus meus a te: quiescam, nec irascar ampliùs.* Parce qu'il voit qu'ils abuseroient de ses châtimens. Voila comme la clémence de Dieu fait voir la malice opiniâtre du pecheur.

Nous pouvons apliquer ceci au sujet que nous traitons, & dire que la dissimulation des Supérieurs est un témoignage de la malice des inférieurs. Ils ne leur imposent pas des pénitences, quand ils ont transgressé les Constitutions, parce qu'ils jugent de leur disposition qu'ils ne les accompliroient pas, ou que s'ils les accomplissoient, ce ne seroit pas d'une maniére conforme à leur état. Qui ne voit que cette bonté est un témoignage certain de leur extréme résistance au châtiment, & ainsi du peché qu'ils commettent en desobeïssant aux Constitutions.

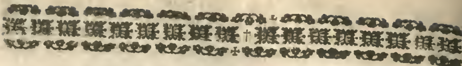
Concluons donc (M.) que ce n'est pas s'excuser légitimement, quand on agit contre les ordres des Constitutions de dire qu'elles n'obligent pas sous peine de peché, puisque dans la vérité il est moralement impossible de les

transgresser sans commettre quelque offense contre Dieu. Si l'on ne l'offense par l'une de ces raisons que j'ai expliquées, on l'offensera par l autre. Si nous évitons le mépris, nous tomberons dans le scandale, & quelque fois toutes ces raisons concoureront ensemble pour augmenter la malice de nôtre desobeïssance.

Mais mon-Dieu ! Pour quoi nous tourmentons-nous tant, pour chercher de mauvaises excuses à nos desordres, *ad excusandas excusationes in peccatis?* Psal, 140. 4
Pour quoi tant chicaner, pour sçavoir si les choses nous obligent en conscience? Pour quoi mettre son esprit aux fers & le laisser à la torture pour lui faire avoüer que la transgression d'une Loi n'est pas criminelle devant Dieu? Est-ce donc que nous ne voulons servir Dieu que par des volontez absoluës de Sa Majesté? Est-ce que nous ne voulons avoir aucune considération pour ses inclinations? Est-ce que nous n'avons pas le zéle de lui plaire? Est-ce que nous voulons nous contenter de ne le pas offenser, & que nous n aspirons point à l honorer? Ah ! qu'elle lâcheté (M.) & qu'elle nous est honteuse ! Que diriez-vous d'un courtisan qui borneroit son ambition à ne point déplaire au Roi, à ne le point offenser, à ne point irriter sa colére? Il passeroit avec raison dans vos esprits pour le plus lâche des hommes, & vous avoüriez qu'il ne feroit jamais fortune dans le monde. Les grandes récompenses ne se donnent pas à ceux qui ne font point de mal. Ce n'est pas assez pour emporter le prix de ne point tomber dans la cariére, mais il y faut courir. Ce n'est pas assez pour mériter le gouvernement d'une Province de ne pas commettre un crime de leze Majesté, mais il faut se signaler par de belles actions pour le service de son Prince & de sa patrie.

Comment donc voudrions-nous, étant serviteurs de Dieu, nous contenter de vivre dans sa Maison sans l'offenser? mais pourions nous espérer la couronne qu'il nous a préparée en ne commettant point de desobeïssance criminelle? Ah! (M.) élevons nous au dessus de ces lâches & malheureuses réflexions. Ne regardons point si nos constitutions nous obligent en conscience, mais pensons que Dieu sera honoré du zéle que nous aurons à les observer. Que l'intérêt de sa gloire fasse une plus forte impression sur nos cœurs que la crainte du peché. Dans ce sentiment pratiquons les avec toute la fidélité qui nous sera possible.





Exhortation 9. sur le prologu.

EXHORTATION QUATORZIE'ME

DE L'OBLIGATION QVE NOVS AVONS D'ESTRE Exacts à pratiquer les plus petites de nos Régles & de nos Constitutions.

Exorde.

SI NOUS CONSIDERONS NOS RE'GLES ET NOS CONSTITUTIONS absolûment & en elles-mêmes, nous trouverons qu'elles sont toutes grandes & importantes, par ce qu'elles regardent Dieu dont la grandeur est infinie. De toutes les choses, dit S. Bernard, qui nous sont commandées, il n'en est aucune que nous ne devions beaucoup estimer, & s'il en est quelqu'une que nous puissions appéler petite, ce ne peut-être que par comparaison aux plus grandes, *Minimum est ex comparatione aliorum.*

S. Bern. l. de præc. & desp. c. 11.

C'est donc en ce sens (M.) qu'aprés vous avoir montré en général l'obligation que nous avons de pratiquer nos Régles & nos Constitutions, je veux vous faire voir en particulier que nous devons être exacts à observer celles qui paroissent les plus petites & les moins considérables.

Quatre raisons principalement nous doivent convaincre de cette obligation. Je prens la prémiére de la prudence qui nous doit conduire dans la Religion. La seconde du zéle que nous devons avoir de nôtre perfection. La troisiéme du soin que nous devons avoir d'aquérir un fond de mérites pour nous avancer dans la gloire La quatriéme, de la crainte que nous devons avoir des jugemens de Dieu. C'est à dire que la prudence, le zéle, l'intérêt & la crainte s'unissent ensemble pour nous inspirer la fidélité aux moindres de nos Régles. C'est faire voir une grande imprudence de ne pas descendre à la pratique des plus petites Régles : c'est renoncer à la perfection de n'i pas être fidelle : c est avoir une trop grande indifférence pour le Ciel de n'avoir pas une souveraine exactitude à les observer. C est montrer qu'on n'a pas la crainte de Dieu que de les négliger.

I. PARTIE.

Il se trouve quelque-fois des Religieux dans le Cloître, qui faisant les sages & les grans esprits se font une vanité de dire, que pour les Régles qui sont considérables dans la Religion, ils ne manquent pas à les pratiquer : Mais qu'ils ne se peuvent contraindre à quantité de petites observances, qui sont mêlées parmi les plus grandes. Ils disent que ces Régles sont le partage des Novices & des jeûnes Profés. Ils croient que c'est une foiblesse dans un homme qui est avancé en âge, de se rendre esclave de ces légéres

pratiques, & que c'est trop abaisser un bon esprit que de le soûmettre à ces petites réflexions.

Mais ces esprits qui se prétendent forts & prudents montrent par ces pensées & par ces discours leûr foiblesse & leur imprudence. Dieu ne croit pas qu'il soit indigne de sa puissance & de sa sagesse d'étendre sa vertu & ses soins sur les plus petites choses du monde. Il s'aplique aux élémens comme aux Astres; à la Terre comme aux Cieux; à l'Hysope comme au Cédre; au Fourmis comme à l'Eléphant; au Passereau comme à l'Aigle; aux animaux comme aux hommes. Si dans la création du monde il voulut perfectionner les plus nobles créatures, il ne négligea pas celles qui étoient d'une nature inférieure; il donna aux unes & aux autres toute la perfection dont elles étoient capables. Il les considéra, dit Moyse, aprés leur avoir donné l'être, & il trouva qu'elles étoient toutes parfaites, chacune selon son espéce, *Vidit Deus cuncta quæ fecerat & erant valdè bona.* S'il a soin des Anges qui sont dans le Ciel, il n'abandonne pas les hommes qui vivent sur la Terre; & s'il nourit les hommes, il nourit aussi les petits Corbeaux. *Dat jumentis escam ipsorum, & pullis corvorum invocantibus eum.* Il fait descendre ses pensées sur nos têtes, pour conter nos cheveux. *Vestri capilli capitis omnes numerati sunt.* Il observe toutes les feüilles des Arbres & il n'en tombe aucune que par son ordre, Sa providence s'étend d'une maniére également douce & forte sur tout le monde & sur toutes les parties qui le composent. *Attingit à fine usque ad finem fortiter & disponit omnia suavitèr.*

Gen. 1.31. Psal. 146.9 Math. 10. 30. Sap. 8. 1.

Comment donc un Religieux peut-il croire que ce soit une foiblesse d'esprit de descendre aux petites choses? Dieu étant le prémier esprit du monde, il est la Régle & la mesure de tous les esprits; ensorte qu'un esprit doit être estimé le plus fort, le plus sage, & le plus éclairé, qui aproche d'avantage de la force, de la sagesse & des lumiéres de l'esprit Divin. N'est-il donc pas vrai, puisque Dieu renferme toutes choses dans son esprit, qu'il connoît les plus petites & qu'il les gouverne comme les plus grandes. *Pusillum & magnum ipse fecit, & æqualitèr cura est illi de omnibus,* que le caractére d'un grand esprit est de s'apliquer ensorte aux grandes choses, qu'il ne néglige pas les petites & que nous devons croire qu'un Religieux à une bonne tête, quand sans intéresser l'aplication qu'il doit avoir à ses principales Régles, il décend à la pratique des plus petites; quand il est attentif à bien faire une génuflexion & à suivre le prémier coup de la Cloche, comme s'il ne pensoit pas à s'aquiter de ses vœux quand il se donne tout à ses grandes Régles, comme s'il ne pensoit point aux petites? & tout aux petites, comme s'il ne pensoit point aux grandes.

Sap. 6. 8.

Mais que dirons nous de Nôtre Seigneur? Il étoit la sagesse increée, & néanmoins il ne s'est pas seulement soûmis à ces préceptes de la Loi qui paroissoient les plus importens, mais il décendoit jusques aux moindres circonstances: il n'en laissoit passer aucune qu'il n'observât exactement. Ne croiez pas, disoit-il, que je sois venu détruire la Loi ou les Prophétes, je ne les veux pas détruire, mais je les veux acomplir: & je le ferai si entiérement que le Ciel & la Terre passeront plûtôt que je manque à un seul *iota*, ou à un seul point de ce qu'ils ordonnent. *Nolite putare quoniam veni solvere* Math. 5. 17

Math. 5. 17 *legem, aut Prophetas: non veni solvere sed adimplere: amen quippè dico vobis, donec transeat cœlum & terra, iota unum aut unus apex non preteribit a lege donec omnia fiant.*

Il semble même qu'il a affecté de se servir des plus petites choses pour l'établissement & la conduite de son Eglise. Il a choisi des pecheurs foibles & ignorans pour annoncer l'Evangile; la Croix, pour racheter le monde; quelque goutes d'eau, pour sanctifier les hommes; de la boüe, pour éclairer les aveugles. Il prenoit un singulier plaisir à converser avec les enfans: il se fâcha contre ses Apôtres de ce qu'ils repoussoient avec des paroles rudes ceux qui lui en présentoient, & il leur deffendit de les empêcher de s'a-
Mar. 10. 14. procher de sa personne. *Indignè tulit, & ait illis, sinite parvulos venire ad me & ne prohibueritis eos.*

Quoi-qu'il donnât des Loix à la nature; quoi-qu'il fit paroître sa grandeur dans les actions les plus miraculeuses & les plus éclatantes; quoi-qu'il guerît les maladies, & qu'il ressuscitât les morts, il ne laissoit pas de penser à des miettes de pain. Cela parut quand aprés le miracle de la multiplication des pains, il commanda à ses Apôtres d'amasser les morceaux que les peuples qu en avoient été rassasiez avoient laissé, afinque rien ne se
Ioan. 6 12. perdît. *Colligite quæ superaverunt fragmenta: ne pereant.* C'est ce qui le rendoit admirable à ceux qui observoient sa conduite & ce qui les obli-
Mar. 7, 37. geoit de s'écrier qu'il faisoit bien toutes choses. *Bene omnia fecit.*

Quoi donc, (M.) ces prétendus forts qui disent qu'il est indigne d'eux de faire réflexion sur nos cérémonies sur une parole qui passe en un moment, sur une inclination, veulent ils s'attribuer plus de force que n'en avoit Jesus-Chrît? veulent ils élever leur prudence au dessus de la sienne? Mais n'est-il pas vrai plûtôt qu'affectant d'être estimez les sages du Cloître,
Rom. 1. 22. ils montrent qu'ils ont perdu l'esprit. *Dicentes se esse sapientes stulti facti sunt.*

Qu'ils sçachent que c'est avoir l'esprit foible & timide de ne pouvoir embrasser toutes choses, & que s'il ne faut pas s'arêter à païer la Dixme des herbes qui croissent dans les jardins, en négligeant les principales vertus de la loi, il ne faut pas aussi en pratiquant les plus importantes, omettre les autres, mais qu'on les doit toutes observer. *Hæc oportuit facere & illa non omittere.* Comme ce seroit une extravagance pharisienne de dire, je pairai la Dixme de la Mente, de l'Aneth, & du Cumin, mais je n'aurai ni foi, ni justice, ni miséricorde; ainsi s'en seroit un autre dans l'etat Religieux de dire, je ne ferai rien contre mes Vœux, j'assisterai au Chœur, j'observerai les jeûnes de l'Ordre; mais je ne descendrai pas aux Régles de la Modestie; je n'aurai pas une souveraine exactitude à toutes les cérémonies de l'Eglise; je n'aurai pas la diligence des Novices à me trouver aux
Math. 23. 23 actions de la vie Réguliére; je ne craindrai pas de dire une parole dans le tems du silence. *Hæc oportuit facere, & illa non omittere.*

Le saint Roi David dont la sagesse étoit éclairée des plus pures lumiéres du saint Esprit avoit bien d'autres sentimens que nous. Ce Prince étant arivé à l'heure de la mort & exhortant Salomon son fils, qui étoit le plus sage des hommes, à vivre selon la Loi de Dieu, il ne lui ordonna pas seulement d'en

pratiquer

pratiquer tous les préceptes, mais il lui commanda expreſſément d'en obſerver toutes les cérémonies. *Obſerva cuſtodias Domini Dei tui, ambules in viis ejus, ut cuſtodias ceremonias ejus & præcepta ejus.* Et Salomon, faiſant depuis l'éloge de la femme forte, ne la loüe pas ſeulement de ſes hauts deſſeins & de ſes grandes actions; mais il ajoûte, que de la même main, dont elle travailloit aux plus importantes affaires de ſa Maiſon, elle prenoit la quenoüille & tournoit le fuſeau. *Manum ſuam miſit ad fortia, & digiti ejus apprehenderunt fuſum.* 3 Reg. 2 3 Prov. 31 19

Ne croïez donc plus (M.) que ce ſoit une force d'eſprit de mépriſer ces communes Régles de la Religion; mais avoüez que c'eſt par une grande foibleſſe que vous ne les obſervez pas: avoüez que vous ne pouvez, c'eſt à dire que vous ne voulez pas vous y contraindre, parce que vous y trouvez de la difficulté: avoüez qu'en avançant en âge, vous avez perdu de vôtre force. Aïez honte de vous mêmes de ce que vous trouvez une peine inſurmontable, aïant les cheveux blancs ſur la tête, dans des Régles que vous trouviez extrémement faciles dans le tems de vôtre jeuneſſe. Les Régles n'ont pas changé de nature, mais vous avez changé de diſpoſition. Vous ne conſidérez & n'eſtimez plus les derniéres circonſtances des choſes, & ainſi vous n avez plus la même prudence.

Mais s'il eſt de nôtre prudence de pratiquer nos moindres Régles, diſons que le zéle que nous devons avoir de nôtre perfection doit avec plus de raiſon nous inſpirer cette exactitude.

II. PARTIE.

Il n'y a que Dieu qui agiſſe en un moment. Les créatures demandent du tems pour perfectionner leurs ouvrages: elles y travaillent par degrez.: elles les commencent par ce qui eſt le plus imparfait, pour les conduire à la perfection. Les Arbres ſont petis avant que d'être grands. Le Peintre craïonne & ébauche ſon Tableau avant que d y mettre les derniérs traits & d'y apliquer les plus belles couleurs. Les plus ſçavans hommes du monde ont commencé leur étude par les Lettres, & puis ils ont apris à former les ſilabes, & puis des noms & des Oraiſons. *Si puerulum*, dit S. Ambroiſe, *litteris imbuas, à ſingulis litterarum elementis inchoandum eſt tibi, ut à ſingulis apicibus ad ſyllabas à ſyllabis eum per ordinem ad nomina, orationemque deducas.* Il en eſt ainſi dans la morale. Si nous voulons ariver à la perfection nous devons nous y avancer peu à peu, en montant de degré en degré & en allant de vertu en vertu *Ibunt de virtute in virtutem.* Il faut commencer par les plus petites & les plus baſſes. *Non priùs quod ſpiritale eſt.* S. Paul ne nouriſſoit les Corinthiens que de lait dans le tems de leur enfance, pour nous aprendre que nous ne devons pas négliger les vertus qui nous ſemblent les plus communes. *Lac vobis potum dedi, non eſcam: nondùm enim poteratis.* Il en doit être de la perfection comme de la lumiére du Soleil, qui ſe montre dans l'obſcurité du crépuſcule & de l'aurore, avant que de faire paroître la ſplendeur de ces raïons. *Iuſtorum ſemita quaſi lux ſplendens procedit & creſcit uſquè ad perfectum diem.* Comme un homme qui ne voudroit pas ſe ſoûmettre à paſſer par le maillot, par l'enfance, & par l'adoleſcence ne voudroit pas devenir homme parfait, ainſi ne vouloir pas pratiquer les petites Régles, c'eſt renoncer à la perfection Religieuſe. Les prémiers Crétiens ſe

S. Ambro. l. 1 de Abrah. c. 4. in fine. Pſal. 83 8. 1 Cor. 15 46 1 Cor. 3. 2. Prov. 4. 18

disposoient au Martire par des vertus qui n'étoient pas si difficiles. C'est en cet esprit que Tertulien avoit raison de craindre que les femmes Crétiennes qui n'avoient pas le courage de renoncer aux Diamans & aux Perles, n'eussent pas eu celui de plier le col sous l'épée tranchante d'un Boureau. *Timeo cervicem, ne Margaritis, & Smaragdorum laqueis occupatam, locum spathæ non det.* Nôtre Seigneur même lava les pieds à ses Apôtres avant que de combatre contre les Tirans & les Boureaux comme s il eût voulu se préparer par cet acte d'humilité à suporter avec plus de constance les tourmens de sa Passion.

Tertul. l. de cultu fœmi.

On dit que la perfection ne consiste pas dans une génuflexion, qu'elle ne consiste pas à sortir de sa Cellule au prémier coup de la Cloche, ou à s'empêcher de dire une parole dans le tems du silence; il est vrai: mais il l'est aussi qu'une petite source n'est pas un gros fleuve; qu'un gland n'est pas un grand chêne; qu'un oignon n'est pas une belle fleur, qu'une pierre n'est pas un Château. Mais néanmoins il ne faut pas mépriser cette source, ce Gland, cet Oignon, cette Pierre; car cette source peut être le commencement d'un gros fleuve; ce Gland peut produire un grand Chêne; cet Oignon peut produire une belle Fleur; cette Pierre peut être le fondement d'un magnifique Château; ainsi l'obeïssance que nous rendons à la moindre de nos Régles peut-être le commencement d'une grande perfection. Celui qui est fidelle dans les petites choses, l'est aussi dans les grandes. C'est un Oracle que le Fils de Dieu a prononcé dans son Evangile. *Qui fidelis est in minimo, & in majori fidelis erit.* La fidélité aux petites Régles est couronnée d'une grace qui nous fait pratiquer les plus grandes, & qui nous conduit heureusement aux actions les plus nobles & les plus généreuses de la vertu. Nôtre Seigneur nous en a fait la promesse par ces paroles. *Quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam.* Ce qui a fait dire à saint Anselme que si nous voulons nous avancer de vertu en vertu nous devons craindre d'offenser Dieu par la desobeïssance aux moindres de nos Régles. *Si ergo de virtute in virtutem vultis ascendere, semper timete in singulis minimis Deum offendere.* Saint Grégoire nous exprime cette conduite de la grace, quand il dit qu'en commençant à quiter la terre, nous montons comme par des degrez à la perfection. *Nemo infima deserens, repentè fit summus: quia ad obtinendum perfectionis meritum, dùm quotidiè mens in altum ducitur, ad hoc procùl dubio, velut Ascensionis cujusdam gradibus pervenitur.* Et il se sert pour prouver sa pensée de la comparaison de la semence, dont le Fils de Dieu a fait une parabole. Le Roïaume de Dieu, dit Jesus-Chrît, est semblable à ce que nous voions arriver, quand un homme jette de la semence dans la terre: car la terre produit prémiérement l'herbe, en suite l'epi, & puis le froment. C'est ainsi, dit ce saint Pere, que nôtre Seigneur a voulu nous aprendre que les Elus doivent commencer par les choses les plus petites & les plus foibles, pour ariver aux plus grandes & aux plus excellentes. *Electus quisque à rudimenti sui priùs teneritudine inchoans, ad robusta postmodùm, & fortia convalescit, quod apertè in Evangelio demonstrat veritas dicens: sic est regnum Dei, quem admodùm si jaciat homo sement in terram ..... terra*

Lu. 16. 10.

Math. 25. 21.

S. Ansel. Epist. 49.

S. Grego. l. 22. mor. c. 14. in med

Mar. 4, 26

fructificat primùm herbam, deindè spicam, deindè plenum frumentum. L'on pourroit même raporter à ce propos la conduite de nôtre Seigneur envers sainte Théréze. Cette Sainte écrit que quand le Fils de Dieu se voulut montrer à elle, il lui découvrit d'abord ses Divines Mains, & que quelques jours apres il lui laissa voir son visage, & qu'enfin il lui montra son Adorable Personne. Pourquoi nôtre Seigneur en usa-t-il de la sorte? c'est, dit sainte Théréze, qu'il vouloit proportionner ses graces à sa foiblesse, & qu'il vouloit par de moindres faveurs la rendre capable de la plus grande.

S. Th. l. de sa vie c. 2. 8

Mais n'oublions pas ici un excellent discours que saint Bernard fait sur ce sujet en expliquant ces paroles du Cantique, *osculetur me osculo oris sui.* Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche. Il dit que nous ne devons pas espérer d'abord le baiser de la bouche du Sacré Epoux; & que pour lui il ne prétend pas s'élever en un moment à la plus haute perfection, mais qu'il veut s'avancer peu à peu. *Nolo repentè fieri summus: paulatim proficere volo.* Mais qu'elle est donc la voie que ce saint Pere nous ordonne de suivre? Quel est l'ordre qu'il veut que nous tenions pour ariver à la perfection, c'est à dire à l'union divine qui nous est représentée par le baiser de la bouche? il veut que nous commencions par le baiser des pieds, & que nous continüions par le baiser de la main, afin d'ariver heureusement & avec assûrance au baiser de la bouche. Baiser les pieds du Fils de Dieu selon les termes & l'Esprit de saint Bernard, c'est concevoir de la douleur de ses pechés & les pleurer amérement en sa présence: mais il ne peut souffrir qu'on vüeille de ce prémier baiser s'élever immédiatement au baiser de la bouche; c'est à dire à l'Union Divine; mais il veut qu'un autre qui est entre les deux, & qui est celui de la main, nous serve comme d'un degré pour y ariver. *Sumpto itaque ad pedès primo osculo, nec sic quidèm præsumes statim ad osculum oris assurgere: sed erit tibi gradus ad ipsum medium quoddam aliud osculum, quod secundo loco ad manum accipies.* Le passage seroit trop long & trop difficile des pieds à la bouche: il y auroit même de l'irréverence de passer si prontement de l'un à l'autre. *Longus saltus & arduus est de pede ad os, sed nec accessus conveniens.* Mais qu'est-ce que saint Bernard entend par le baiser de la main? Baiser la main de l'Epoux Céleste, dans la pensée de ce dévot Pere, c'est obtenir par nos priéres & par nos bonnes œuvres des graces qui essuient nos impuretez & qui nous élevent de la boue du crime, & cependant reconnoître que nous ne recevons ces graces que de sa main obligeante & toute puissante. *Per manum tibi transitus sit. Illa prius te tergat: Illa te erigat. Quomodo erigat? Dando unde præsumas . . . . sanè accipiendo donum osculare manum, hoc est, non tibi, sed nomini ejus da gloriam.* Avec ces dispositions nous arivons donc heureusement au baiser de la bouche. *Summum illud quodcum est summæ dignationis & miræ suavitatis osculum, credo non negabitur sic affecto. Hæc via: hic ordo.*

S. Bern. serm. 3 in cant

Cela nous aprend (M.) que si nous voulons ariver à la perfection qui consiste dans l'union intime de nos cœurs avec Dieu par la charité, nous devons pratiquer exactement nos vœux qui sont, comme dit saint Thomas,

S. Th. 2. 2. 18. a. 7. in corp

les grands & les principaux moïens qui nous y conduisent ; & que si nous voulons observer nos vœux, nous devons observer nos Régles, car comme le même saint Docteur remarque, nos Régles se raportent à nos vœux, & elles nous sont données comme des moïens de les observer avec une entiére fidélité; & que si nous voulons être fidelles à nos Régles, nous devons l'être par la même raison à nos Constitutions, & à nos directoires; enfin que si nous voulons acomplir nos principales obligations, nous devons acomplir les moindres. Saint Anselme avoit cette pensée, quand écrivant à des Religieux & les exhortant à travailler avec zéle pour s'avancer dans la voie de la perfection, il leur
S. Ansel. Epist. 54. dit qu'ils le feront efficacement, s'ils sont exacts à observer les moindres Régles de leur Ordre. *Quod efficacitèr poteritis efficere, si nulla minima vestri Ordinis volueritis contemnere.*

Je ne doute pas (M.) que quelques uns ne puissent dire ici qu'il est vrai qu'on doit commencer par les petites choses, pour ariver aux grandes : mais que quand on est arivé aux grandes; on peut négliger les petites ; que les petites Régles sont pour le Noviciat, pour le Séminaire, & pour le tems des études, & que c'est demander une trop grande contrainte d'un Religieux, qui aprés avoir passé par les prémiers états de la vie spirituelle, est arivé à la perfection, de le vouloir abaisser à ces légéres observances. Mais il est aisé de montrer que ce raisonnement est illusoire : Car O Mon-Dieu, ou trouverons-nous un Religieux parfait ? Il y a des commencemens & des progrez dans la perfection ; mais comme Dieu, qui est son objet, est infini, elle ne peut jamais ariver à son dernier terme, Qui avoit plus avancé dans cette voie que S. Paul? Qui avoit plus d'amour de Dieu que S. Paul ? Qui étoit plus uni à Dieu que S. Paul ? Et néanmoins il avoüe qu'il n'est pas parfait, & que tout ce qu'il fait, c'est d'oublier les choses passées, & de courir pour s'avancer dans la
Phil. 3. 12. voie de la perfection. *Non quod jàm acceperim, aut jàm perfectus sim: unum autèm, quæ quidem retrò sunt obliviscens, ad ea verò quæ sunt priora extendens meipsum ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei.* Ce qui fait dire aux saints Peres & à S. Bernard entre les autres que s'il y a quelque Perfection en cette vie, elle consiste dans un désir ardent, continüel & infatigable de s'avancer. *Indefessum proficiendi studium, & jugis conatus*
S. Bern. Epist. 254 *ad perfectionem, perfectio reputatur*; d'où nous devons tirer cette conséquence, que si nous voulons être parfaits en cette vie, autant qu'on le peut être, nous devons toûjours travailler avec l'exactitude des commençans, & nous dire chaque jour à nous mêmes avec le Prophéte pour nous animer à cette ferveur, *Nunc cœpi*, c'est à ce jour, & à ce moment que je commence, & ainsi vous voiez que le zéle de nôtre perfection nous doit, en quelque état que nous
Psal. 76 11 soïons inspirer la fidélité des Novices aux plus petites de nos Régles.

Mais quand on ariveroit en cette vie au souverain degré de la perfection, il la faudroit conserver, & cela ne se pouroit faire, qu'en pratiquant les moindres Régles de la Religion. la fidelité aux petites choses est, comme nous avons dit, le fondement & la source de la perfection : Mais n'est-il pas vrai que si l'on ôte le fondement d'un Château, tout l'édifice tombe aussi-tôt en ruine, & que si l'on sépare la Riviere de sa source, elle se desseiche incontinant. Nous devons dire la même chose de la perfection. Nous devons croire que si les

ames, qui se sont élevées à ses plus hauts états en commençant par la pratique des petites Régles, viennent à s'y relacher, elles ne manqueront pas d'en décheoir & de perdre ce qu'elles auroient aquis. Les Saints ont bien conçû cette vérité. Ceux qui ont été les plus grans contemplatifs & les plus unis à Dieu ont aussi eu les délicatesses les plus recherchées & les plus exactes dans les petites choses. Nous le voïons dans sainte Théréze, dans Ste. Marie Madelaine de Pazzi, dans le B. Jean de la Croix. Ils ne mettoient point de différence entre les grandes & les petites Régles, entre celles qui étoient importantes & celles qui paroissoient légéres : comme ils les regardoient toutes dans la volonté de Dieu, ils les pratiquoient également. Ils sçavoient avec S. Jérome qu'un cœur qui est tout-à-fait gagné à Dieu doit tâcher de lui plaire dans les petites choses comme dans les grandes. *Mens Christo dedita æquè in majoribus & in minoribus intenta est.* Comme les Saints sont bien éloignez de croire que les Divines ardeurs de la vie active les dispensent des rigueurs & des mortifications de la vie purgative, ils n'ont aussi garde de s'imaginer qu'entreprenant de grandes choses par l'ordre de la volontè de Dieu, sans laquelle toutes nos vertus sont fausses, ils puissent négliger les petites, quand elles leur sont ordonnées par la même volonté, qui est toûjours connuë par les Régles, les Constitutions, & les saintes coûtumes de la Religion. Et ce que nous avons dit de la perfection des particuliers, S. Anselme la remarqué de la perfection des Monastéres en général. Il est tres-certain, dit ce saint Pere, & nous l'avons apris par plusieurs expériences que les Couvents, dans lesquels l'on observe exactement les plus petites Régles, se conserveut inviolablement dans la perfection de l'Ordre: la paix y regne toûjours entre les Religieux, & il n'y a jamais d'oposition dans leurs sentimens : mais au contraire la ou l'on commet aisément de légéres desobeïssances contre la Régle, le bon ordre peu à peu s'y dissipe & s'y ruine entierement. *Certissimum est quod in multis Ecclesijs experimento didicimus, quæ in Monasterio, ubi minima districté custodiuntur, ibi rigor Ordinis Monachorum inviolabiliter permanet ; ibi pax inter fratres, & in capitulo proclamationes conquiescunt : ubi verò minimi excessus negliguntur, ibi totus ordo paulatim dissipatur & destruitur.*

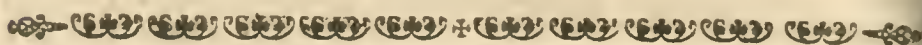
S Hyeroñ. Epist. 3. ad Heliod.

S. Ansel. Epist. 49.

Prenons donc (M.) de fortes résolutions de pratiquer sans aucune l'imitation toutes nos Régles. Répondons aux vains prétextes, qui se présentent à nous, pour nous retirer de l'exactitude à nos petites observances, ce que nôtre Seigneur dît à saint Iean, *Decet nos implere omnem justitiam*, il faut que nous acomplissions toute la justice. Voila ce que chacun se doit dire à soi même, si je suis dans la disposition de souffrir le Martire pour les véritez de la foi, il n'est pas raisonnable que je manque à rendre à Dieu la justice que je lui dois dans la pratique de mes petites Régles ; je veux avoir une justice universelle: je la veux acomplir en toutes choses, *Decet nos implere omnem justitiam.* voïons ce que Dieu mérite ; & qu'une vaine complaisance ne l'emporte pas sur la fidélité que nous lui devons. Si je ne parle dans ce lieu de silence, je contristerai Mon-Frere ; si je n'entre dans sa Chambre, il en sera affligé. Il est vrai : mais Mon-Dieu je ne dois pas me rendre à une considération si humaine contre les intérêts de vôtre gloire. Si

je suis si exact, je donnerai de l'ombrage aux autres : L'on n'aura plus de confiance en moi: je serai abandonné: je passerai pour un critique & pour un scrupuleux. L'on dira que je prends les choses trop à la lettre. Cela poura être : Mais ô Mon-Dieu serois-je assez foible pour craindre le jugement des hommes contre la fidélité que je vous dois. O Mon-Dieu que châcun pense & dise de moi ce qu'il lui plaira : mais comme je ne dois pas rougir de vôtre Evangile je ne rougirai point aussi de m'a Profession, je n'aurai jamais honte de pratiquer les Régles de mon Ordre. Je vous obeïrai plûtôt qu'aux hommes. Je démeurerai toûjours établi sur cette maxime du Prince de vos Apôtres, *Obedire oportet Deo magis, quam hominibus.* Ils ne m'empêcheront ni par la complaisance, ni par l'injustice. ni par la crainte ni par l'espérence de remplir toutes mes obligations & de me rendre exact aux moindres de mes observances. *Sic enim decet nos implere omnem justitiam.* Je prie Nôtre-Seigueur qu'il vous anime tous de ces sentimens.

Act, 19.



Exhortation 10 sur le prologue

EXHORTATION
QUINZIEME
LES DEUX DERNIERES RAISONS QUI FONT voir l'obligation proposée.

Exorde

LES anciens disoient que les sçavans dans les Arts faisoient principalement paroître leur industrie dans les petits ouvrages. S. Augustin à crû qu'il en étoit ainsi dans la morale: c'est ce qui lui a fait avancer cette belle Sentence, que c'est une grande chose d'avoir de la fidélité dans celles qui sont petites. *Quod minimum est, minimum est : sed in minimo fidelem esse, magnum est.* Cette pensée me fait croire que je ne vous serai pas importun en achevant la matiére que nous commençames dans nôtre derniére assemblée, Des quatre raisons que je vous proposé pour vous montrer l'obligation que nous avons d'être fidélles à observer les moindres de nos Régles, j'en laissé deux sans les toucher, & ce sont ces deux raisons qui vont faire le sujet de cette Exhortation. La prémiére se prend du soin que nous devons avoir de faire un fond de mérites pour aquérir le ciel, & pour nous avancer dans la gloire. La seconde, de la crainte que nous devons avoir des jugemens de Dieu.

S. Aug. l. 4. de doct. Christ c. 18

PREMIERE PARTIE.

La gloire nous est proposée comme une Couronne que nous devons mériter par nos bonnes œuvres. *Reposita est mihi Corona justitiæ quam reddet*

mihi Dominus in illa die justus index : & elle est d'une si grande valeur, 2 Tim. 4,8
qu'il n'est rien que nous ne devions faire pour l'emporter. Les pénitences Rom, 8, 18
les plus austéres, les solitudes les plus affreuses, les tourmens les plus horribles n'ont point de rigueur, qui soit comparable à la gloire que nous espérons. *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* Quand il faudroit passer nôtre vie sous la haire & le cilice avec saint Antoine & saint Machaire : quand il faudroit nous banir de la compagnie de tous les hommes avec S. Paul & S. Simeon : Quand il faudroit perdre la vie par les flames, par les roües, par les gibets, & par les tenailles avec les Martirs & les Apôtres, nous le devrions faire avec courage & & avec joie, pour mériter une recompense si glorieuse.

Mais Dieu, qui connoît nôtre foiblesse & dont la bonté est infinie, n'a pas voulu atacher cette Couronne seulement aux actions les plus héroïques & aux souffrances les plus pénibles. Il nous donne sa grace pour élever les plus petites & les plus aisées de toutes nos actions, & étant ainsi élevées, elles ont assez de vertu pour mériter le Ciel, Il n'est rien de si petit, ni qui soit si peu important, dit saint Grégoire de Nazianze, que Dieu n'accepte & qu'il n'ait S, Greg, Naz,
tres-agréable, quand nous le lui offrons. *Nihil eorum quæ Deo offeruntur, tam parvum est quamvis etiam minimi momenti sit, quamvis longè infrà ipsius dignitatem, quod non omninò accipiat gratumque habeat.* Il est blessé par un seul poil de la tête de son épouse. *Vulnerasti cor meum in uno crine colli tui.* C'est la une figure qui nous aprend que la moindre chose que nous puissions faire est capable de toucher & de gagner son cœur. Mais le fils de Dieu Cant, 4, 9
ne pouvoit pas s'en expliquer plus clairement qu'il a fait dans son Evangile, quand il a promis la vie éternelle à un verre d'eau froide ; ce qui rend cet acte de charité plus facile, comme les saints Peres l'ont expressément rémarqué. *Quicumque potum dederit uni ex minimis istis, calicem aquæ frigidæ, non perdet mercedem suam.* Voïez, dit S. Augustin que nôtre Seigneur vous offre le Ciel pour un verre d'eau froide, afin que vous ne vous excusiez pas Math, 10, 42,
de travailler pour l'obtenir, en disant que si vous pouvez trouver de l'eau, pour donner aux pauvres, vous ne sçavez ou prendre du bois ou un Vaisseau pour la faire chaufer. *Quis erit qui se possit excusare, cum etiam pro calice aquæ frigidæ mercedem se Dominus redditurum promiserit ? & quare frigidæ dixit ? ne forte se posset aliquis pauper de lignorum penuriâ excusare, aut dicere se vasculum ubi aquam calefaceret non habere.* Et comme ajoûte S, Aug, serm, 62, de tempo,
le même Pere, le Ciel nous est promis pour un verre d'eau froide, nous le pouvons aussi mériter avec un morceau de pain. Quand Dieu nous commande de donner du pain aux pauvres, *frange esurienti panem tuum.* Il ne nous ordonne pas, dit S. Augustin, de donner un pain tout entier, *Non dixit ut integrum daret*, il se contente, si nous sommes si pauvres que nous n'aions pas deux pains, que nous donnions un morceau de celui que nous avons, *Sed frange, inquit, hoc est dicere, etiam si tanta paupertas tibi est, ut non habeas nisi unum panem, ex ipso tamen frange & pauperi tribue.* Isa. 58. 7.

Nous devons donc (M.) conclure de cette vérité que nous pouvons, par la fidélité aux moindres de nos Régles, aquérir de grans trésors, & nous faire comme un fond infini de mérites en la présence de Dieu. Si nous ne pouvions

mériter le Ciel, croître dans la grace & nous avancer dans la gloire que par les plus hautes & les plus héroïques vertus du Cristianisme, nous pourions nous excuser ou sur le défaut de ces grandes ocasions, qui ne sont pas ordinaires, ou sur la difficulté qui étonneroit nôtre foiblesse. Mais qu'elle excuse pouvons nous avoir? puisque les plus petites choses, qui nous sont ordonnées dans la Religion, étant bien pratiquées, méritent le Ciel, augmentent la grace, & ajoûtent de nouvelles lumiéres à la Couronne qui nous est promise. Nous avons tous les jours, & à tous les momens du jour les ocasions d'observer ces Régles, & la pratique nous en est extrémement aisée.

Vous dites que ce n'est rien de sortir un moment plûtôt ou plus tard de vôtre Célule; que ce n'est rien de fléchir les genoux en y entrant pour vous mettre dans la présence de Dieu & salüer la tres-sainte Vierge. Que ce n'est rien de faire une inclination de bonne grace, de retenir une parole dans le Dortoir, de ne pas entrer dans la Chambre d'un autre Religieux: mais un verre d'eau n'est aussi rien; un morceau de pain n'est rien; l'obole de l'Evangile n'est rien, & néanmoins un verre d'eau, un morceau de pain, un obole peut mériter le Ciel, Vne action qui passe en un moment emporte une couronne éternelle; ce qui nous paroît le plus léger obtient une récompense, qui est d'un poids inconcevable, qui est d'un poids que nos sens, nos esprits

2 Cor, 4. 17 & nos cœurs ne peuvent suporter tant que nous vivons sur la terre. *Momentaneum & leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* Voïez mes freres, dit S. Bernard, voïez qu'elle est cette merveille, l'éternité est cachée dans un moment. *In momentaneo hoc latet æternitas*, & ce qui nous semble léger produit le poids

S. Bern, in psal, Qui habitat sermo, 17 d'une gloire souveraine & incomparable, *In hoc levi pondus sublime & suprà modum.*

Nous sommes pour la plus part dans la Religion comme Naaman. Ce Syrien désiroit la santé: il s'adressa pour la recevoir à S. Elisée. Ce Prophéte voulut bien la lui donner, & pour cela il lui dît qu'il alât se laver sept fois

4, Reg, 5 10, dans le Jourdain. *Vade & lavare septiès in Iordane.* Naaman fut scandalisé de cette ordonnance du Prophéte, & par ce qu'elle lui sembloit trop légére, il ne la vouloit point pratiquer: Il refusoit la santé par ce qu'on la lui ofroit par un remède qui en aparence n'avoit rien de grand & qui lui paroissoit trop facile. Mais quelques uns de ses serviteurs étant plus sages & plus éclairez. lui dirent, Seigneur si ce Prophéte vous avoit commandé quelque chose fort importante, s'il vous avoit ordonné un reméde pénible & fâcheux, vous devriez sans doute lui obeïr pour recevoir la guérison; ne devez vous donc pas à plus forte raison faire ce qu'il vous a dit? *Etsi rem grandem dixisset tibi Propheta, certè facere debueras: quantò magis quia nunc dixit tibi, lavare & mundaberis?* Il ne fut point opiniâtre; il les crût. Il ala se laver dans le Jourdain: & il fut parfaitement guéri. *Restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli:* Ainsi (M.) nous désirons non pas la santé du corps, comme Naaman, mais celle de l'ame; & non seulement la santé de l'ame, mais la vie & la vie éternelle; car enfin il n'en est aucun de nous qui n'aspire à la gloire & qui ne dise qu'il est résolu de travailler pour l'aquérir. Nôtre Seigneur, dont le Prophéte Elisée, n'estoit que la figure, nous

la presente

la presente; & s'il est vrai qu'il nous la veut donner par les croix, par les larmes par les aflictions, par les austéritez & les mortifications, il l'est aussi qu'il veut que nous la méritions par nos plus petites observances. Mais il semble que comme si nous étions ennemis de nous mêmes & que nous ne voulussions pas profiter de sa bonté, nous négligeons ces moïens, par ce qu'ils nous semblent être de trop peu de conséquence. Voila comme l'on nous peut comparer à Naaman : mais il y a cette différence entre lui & nous, qu'il crût ceux qui lui dirent que non seulement il ne devoit pas mépriser le reméde que le Prophéte lui inspiroit, par ce qu'il étoit facile, mais même que cette raison le devoit obliger de sen servir; & que nous, quoi qu'en disent les saints Peres & Jesus-Chrît même, nous continuons toûjours à mépriser ces moïens avec lesquels nous pouvons faire un grand fond de mérites pour l'éternité. O Dieu ! qu'elle est cette imprudence ! Qu'elle est cette lâcheté ! Qu'elle est cette indifférence !

Que direz-vous d'un homme qui seroit pauvre dans les biens de fortune, & qui pouroit aquérir des tresors, des Couronnes & des Roïaumes à tous les momens de sa vie, & sans aucune peine ? il passeroit dans la vie civile pour le plus lâche du monde. Que devons nous donc penser d'un Religieux, qui est pauvre en biens spirituels & en mréites surnaturels, & qui n'est pas fidelle aux communes observances de son état ? il est évident que dans l'ordre de la grace, il doit passer pour un homme sans cœur, sans prudence & sans conduite. On lui peut dire, avec les serviteurs de Naaman. Aveugle, lâche, insensible, indifférent, *Et si rem grandem dixisset tibi Propheta certè facere debueras*, si l'on vous commandoit de grandes choses pour vous faire mériter le Ciel, & pour rendre vôtre couronne plus glorieuse, vous les devriez acomplir. On lui peut dire avec saint Augustin; s'il étoit nécessaire de souffrir tous les jours les tourmens que les Martirs ont enduré, & même de passer par les supplices de l'Enfer pour vous rendre digne de voir Jesus-Chrît dans sa gloire & d'être admis au nombre des saints, vous devriez vous exposer à toutes ces rigueurs, pour pouvoir entrer dans la participation de cette félicité. *Si quotidie oporteret nos tormenta perferre, si ipsam gehennam paruo tempore tolerare, ut Christum videre digni essemus in gloria venientem, & sanctorum ejus numero sociari, non ne erat dignum pati omne quod triste est, ut tanti boni tantæque gloriæ participes haberemur* ? N'avez-vous donc pas perdu le sens, si vous ne voulez vous rendre ponctuel à une cérémonie; si vous ne voulez être diligent à vous rendre à une régularité ; si vous ne voulez demander la permission d'ouvrir une Lettre que vous recevez; afin, aumoins par ces petites actions, d'aquérir une Couronne qui est d'un si grand prix. *Quantò magis, quia nunc dixit tibi, lavare & mundaberis.* S Aug. serm. de omnibus ss. qui est 85. in append. de diversis.

Ah ! (M.) ne croïez pas que je vueille vous retirer des plus nobles actions de la perfection Crétienne & Religieuse. Mais ne vous aveuglez pas volontairement, ouvrez les yeux, & voïez que si vous voulez vous enrichir par la foi, par la prédication, par la science, par la pauvreté, par la pénitence, vous ne devez pas mépriser les richesses que vous pouvez amasser par des vertus qui ne paroissent pas si relevées. *Sicut abundatis fide, & sermone, & scientiâ, & in hac gratia abundetis.* soïons comme les bons Marchands : aïons 2. Cor. 8.

leur vigilance : s'ils font de grands profits, ils en font auſſi de médiocres & de petits : nous devons faire pour nôtre ſalut ce qu'ils font pour une fortune temporelle. Nous ne devons perdre aucune ocaſion de nous avancer dans la grace & dans la gloire. *Sicut mercenarij dies ejus.*

Iob. 7. 1. Mais ſi nous devons obſerver les moindres de nos Régles afin d'aquérir des treſors céleſtes pour l'éternité, nous le devons encore par la conſidération des jugemens de Dieu.

II. PARTIE. La crainte de Dieu eſt le commencement de la ſageſſe. *Initium ſapientiæ timor Domini.* Elle en eſt même la fin & la conſommation, *Plenitudo ſapientiæ eſt timere Deum.* Mais qu'elle eſt la marque de cette crainte? C'eſt une vigilance qui s'étend ſur toutes choſes, qui n'en neglige aucune, & qui croit qu'il n'eſt rien qui ne ſoit de conſéquence en ce qui regarde Dieu & nôtre ſalut. *Qui timet Deum nihil negligit.* Si l'on n'a pas cette circonſpection & que l'on neglige les petites choſes, c'eſt à dire ſi l'on ſe laiſſe aler aiſément à commettre des fautes qui paroiſſent légéres, l'on tombera bientôt dans les plus grandes. *Qui ſpernit modica paulatim decidet,* L'on a au commencement de l'horreur des grands pechez, mais peu à peu, quand on en commet de petits, les plus grands deviennent familiers, & on ſi acoûtume.

Eccli. 1. 16. Ibid. v. 20. Eccle. 7. 19. Ecclic. 19. 1

Il ne faut qu'une étincelle de feu pour commencer l'embraſement d'une Ville. Vne goutte d'eau commence à caver une pierre, & pluſieurs qui ſe ſuccédent les unes aux autres percent enfin le Marbre & forment des déluges, qui creuſent & renverſent les campagnes. *Lapides excavant aquæ,* dit le ſaint Eſprit *Et alluvione paulatim terra conſumitur.* Ainſi dans la morale les plus grands déſordres commencent par les plus petites fautes. C'eſt pour cette raiſon que S. Bernard veut que l'ame qui s'eſt conſacrée à Dieu pour le ſervir avec une entiére fidélité, s'éloigne des plus légéres offenſes comme des plus conſidérables. *Mens Deo dicata ſucaveat minora vitia ut majora, quia à minimis incipiunt, qui in maxima prorunt.* S. Chriſoſtôme eſt de ſon ſentiment, lors qu'il aſſûre que la facilité que nous avons à commettre les petites fautes eſt la prémiére cauſe de tous nos malheurs. *Hoc ipſum eſt omnium malorum cauſa, quod ob puſilla non indignamur.* Il en eſt dit ce ſaint Pere de nos ames comme de nos corps. Vne légére bleſſure peut atirer des fiévres & des pouritures qui cauſent enfin la mort; ainſi les petites fautes peuvent précipiter l'ame dans les plus profonds abîmes du peché *quemadmodùm in corporibus qui vulnera neglexerunt, febres gignunt & putrefactiones, ac mortem denique: itidèm & in animis, qui puſilla diſſimulant majora invitant.* S. Iſidore ajoûte qu'il faudroit que Dieu fît des miracles pour empêcher que les choſes n'allaſſent de la ſorte, & que ſelon le cours naturel & ordinaire nous ne manquons jamais de tomber des petites fautes dans les grandes. *Natura comparatum eſt ut maxima peccata ex minoribus ac levioribus ortum trahant.*

Iob. 14. 19. S. Bern. l. de ordi. vitæ infine S. Chriſoſt in c. 1 Epiſt ad Gala. 1. S. Iſid. Pelus. l. 3. Epiſt. 159.

Les avant-murs d une Ville ne ſemblent pas être de conſéquence, & néanmoins quand ils ſont pris, les Murailles ſont bien-tôt détruites, & toute la Ville ne tarde pas à être ravagée. *Luxit antemurale, & murus pariter diſſipatus eſt.* Et non ſeulement la conſervation de la Ville dépend des avanmurs,

Thre. 2. 8.

mais il ne faut, dit S. Cyprien, qu'une porte ouverte, & même qu'une petite fente pour être le commencement de son entiére désolation. *Omnes rimæ, ne dicam portæ claudendæ sunt, ne per unum foramen castra omnia penetrentur: & universa componenda sunt munimenta, ne per modicum non munitum tota civitas ruat:* ainsi quand nous avons manqué à la pratique des Régles qui sont les moins importantes; nous nous laissons aler insensiblement à transgresser celles qui le sont d'avantage: & quand nous avons méprisé ces prémiéres Régles, nous devenons bien-tôt assez témeraires pour n'avoir pas de vénération pour la sainteté de nos vœux. *Qui peccata minima flere, ac devitare negligit*, dit S. Gregoire, *à statu justitiæ non quidèm repentè, sed partibus totus cadit.*

S. Cyprian. l. de singul cleri. paulo ante med.

S. Greg. lib. pastor. curæ p. 3. admonit. 34.

Judas ne commença pas les injustices de sa vie criminelle par la trahison & la vente de Jesus-Chrit. Il ne déroboit au commencement qu'un denier, des aumônes qui étoient faites à nôtre Seigneur, & puis deux, & enfin il se fâcha d'avoir perdu l'ocasion d'en dérober trente; ce qui le fit résoudre de vendre son Maître, afin, par ce funeste commerce, de gagner cette somme qu'il croïoit avoir perduë par la piété de la Madelaine. O Dieu! qui eût crû que le larcin d'un denier eût été suivi d'un aussi horrible sacrilége? C'est néanmoins ainsi que les Religieux se perdent dans les Cloîtres.

Vn Religieux qui sort de son Seminaire, dans des sentimens de ferveur & de zéle, ne forme pas d'abord la résolution de manquer à l'Office. ce manquement lui paroîtroit un monstre, & s'il se présentoit à son esprit, il lui donneroit de l'horreur. Comment tombe-t-il donc dans cette faute? au commencement quand il entend le prémier coup de la cloche, il ne laisse pas une lettre à demi formée, pour courir au chœur, mais il l'achéve devant que de quitter sa plume. Le lendemain il continuë le mot tout entier: une autre fois il écrit une ligne, & puis deux & trois: une autrefois il atend le second coup de la cloche, Voila la desobeïssance à la Régle qui se fortifie peu à peu: & puis il atend que le troisiéme coup soit cōmencé, & ensuite qu'il soit achevé: une autrefois il ne sort point qu'il n'entende commencer l'Office, enfin il demeure tout-à-fait, & voila l'irrégularité consommée. Quoi, Mon cher frere, vous aviez mille fois promis à Dieu de mourir plûtôt que de manquer volontairement à l'Office. Il est vrai, d'où vient donc que vous avez été assez l'âche, pour ne pas tenir la parole que vous lui avez donnée? Avoüez que les infidélitez à vos petites pratiques ont affoibli peu à peu vôtre dévotion & vous ont enfin fait tomber dans cette faute. Mais vous n'en demeurerez pas la. Cōme la faute que vous avez commise contre le directoire, quand aprés le prémier coup de la cloche vous avez achevé une lettre, en a attiré une tres-considérable contre la Régle; vous devez croire que celle-ci disposera vôtre cœur à commettre un peché mortel. Cela est conforme à la Doctrine de S. Thomas & de tous les Théologiens qui assûrent que le peché véniel est une disposition au peché mortel. Ils avoüent que les pechez véniels ne sont pas la mort de l'ame mais ils soûtiennent que ce sont des foiblesses qui peu à peu la font mourir. Ils disent que les pechez véniels sont des maladies spirituelles, & ils en raisonnent comme des maladies corporelles. Les infirmitez corporelles ne sont pas la mort du corps, mais néanmoins en

S. Thomas 1. 2. q. 88. à 3.

l'affligeant, elles le font mourir ; ainsi les pechez véniels ne privent pas l'ame de la grace sanctifiante, qui est la forme qui lui donne la vie mais ils atirent en se multipliant un peché mortel, qui la prive de cette vie surnaturelle. N'est-il donc pas vrai (M.) que si nous avons les vrais sentimens de la crainte de Dieu, nous ne devons pas manquer à la moindre de nos loix. *Qui timet Deum nihil negligit.*

C'est ce qui fait dire à S. Chrysostome que quand nous avons commis une petite faute nous ne la devons pas négliger, mais que nous devons y aporter promptement le reméde, crainte qu'elle ne croisse, & que de petite, elle ne devienne bien-tôt grande, vous avez seulement été un peu paresseux, vous n'avez pas eu assez de diligence. Veillez sur vous : ne vous endormez pas sur cette paresse : ne méprisez pas cette petite négligence, car autrement, dit ce saint Pere, elle ira toûjours en augmentant. *Quando parum deliquerimus, aut etiam pigri ac socordes fuerimus: ne illud parum negligamus : cit enim neglectum fit magnum.* Il est, dit ce saint Pere, de nos petites fautes, comme d'un petit trou, qui se fait dans un habit, & comme de quelques tuiles, qui se rompent sur un Château ; si l'on néglige ce trou, qui n'est rien au commencement, tout l'habit sera bien-tôt déchiré; & si l'on ne repare prontement cette couverture, l'on verra tout l'édifice tomber peu a peu en ruine. *Vestimentum ab initio ruptum, & neglectum, per totum producet scissuram: & tectum si cum parvulæ tegulæ deciderint, fuerit neglectum totam domum deijcit.*

S. Chrisost. homil. 8. in Epist. 1. ad Cor. Paulò ante fin.

Vous avez surmonté les grans pechez, dit S. Augustin vous ne voudriez pas faire une action ni prononcer une parole contre les commandemens de Dieu: parlons à nôtre propos, vous êtes fidelle aux principales Régles de l'Ordre. *Magna præcavisti.* Cela est loüable. Mais en qu'elle disposition êtes-vous pour les petites fautes ? *de minutis quid agis,* Ne les craignez-vous point ? les commettez-vous librement, & avec peu de réfléxion ? *An non times minuta* ? Si cela est prenez garde qu'aprés vous être déchargé d'un gros fardeau, vous ne soïez enfin écrasé par des grains de sable. *Proiecisti molem, vide ne arenâ obruaris.* Ces fautes sont légéres; il est vrai, dit S. Augustin, mais elles sont en grand nombre. *Minuta videntur, sed multa sunt.* Craignez donc qu'étant multipliées, elles ne vous acablent, non par elles-mêmes, mais par un peché mortel qu'elles peuvent atirer, & ainsi combatez les généreusement sans leur donner le tems de se fortifier. Ne les considérez pas tant en elles mêmes, que dans leurs effets.

S. Aug. in psal. 39. paulò ante finem.

Nous devons avoir, dit S. Chrysostôme, le même sentiment d'une légére offense, que nous avons d'une poignée d'etoupe que nous vo. ons alumée dans une Maison. A la veuë de cet objet nous nous alarmons, nous faisons du bruit, nous courons pour éteindre ce feu naissant, par ce que nous craignons qu'il ne croisse & qu'il ne réduise en cendre tout l'édifice : c'est ainsi qu'une légére faute nous doit inquiéter : c'est ainsi que nous devons combatre le peché dans sa naissance, quelque petit qu'il puisse être, par la crainte qu'i! n'en atire d'autres & qu'enfin il ne consomme nos biens spirituels & qu'il ne nous prive de la vie surnaturelle.

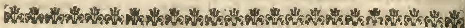
Que dirons nous donc à cela (M.) quels seront nos sentimens ? en faisant réflexion sur ces véritez & sur nôtre conduite. Avons nous la crainte de Dieu?

Si nous ne l'avons pas, nôtre perte est assûrée. *Si non in timore Domini tenue-ris te instanter, citò subvertetur domus tua.* Mais pouvons nous dire que nous l'aïons ? Celui qui craint Dieu ne néglige rien. *Qui timet Deum nihil negligit.* Sommes nous dans cette disposition de ne rien négliger ? voïons, étudions, parcourons nôtre vie. Avons nous cette souveraine exactitude ? Sommes-nous fidelles à nos plus petites pratiques ? Tremblons nous à la vüe des plus légéres fautes ? Helas ! C'est à quoi nous ne pensons plus. Nous ne suivons que nos humeurs & nos inclinations. O mon Dieu ! qui nous donnera l'esprit de saint Bonaventure, qui n'eût pas voulu se donner la liberté de lire une leçon dans le chœur sans l'avoir prévüe ? Qui nous animera de l'esprit du B. Jean de la Croix, qui n'eût pas voulu souffrir une épingle dans sa Chambre sans permission ? qui nous donnera les sentimens de cette sainte Religieuse dont parle le contemplatif Thaulére qui laissa le petit Jesus pour courir à une observance réguliére. Ecclic. 27. 4.

Entrons (M.) dans les sentimens de ces véritables Religieux & en étant bien pénétrez, qu'il ne nous arive jamais de dire, ces Régles, ne sont pas considérables, il n'importe de ne les pas observer : ces fautes sont légéres, on les peut librement commettre, & on n'est pas obligé de s'en corriger. *Nemo dicat in corde suo levia sunt ista, non curo corrigere ; Non est magnum, si in his maneam venialibus, minimis que peccatis.* Regardons, dit S. Bernard, ces hóribles pensées comme les causes, ou comme les effets d'une funeste impénitence : regardons les comme des blasphêmes contre le saint esprit : regardons les comme des blasphêmes qui procédent d'un cœur endurci : regardons les comme des blasphêmes irremissibles. *Hæc enim dilectissimi impœnitentia ; hæc blasphemia irremissibles.* Croions que si toutes nos Régles & saintes coûtumes ne sont pas également importantes, il n en est néanmoins aucune qui ne le soit beaucoup par raport aux dangereux effets qu'elle peut avoir quand elle n'est pas observée. S. Bern. sermo. 1. in conver. S. Paul.

Mais qui nous donnera l'exactitude de saint Bernard ? Ce dévot Pere aïant écrit le Livre des préceptes & des dispenses pour des Religieux, qui l'en avoient prié, il ne voulut pas qui leur fût donné immédiatement : mais il pria celui auquel il l'adressa de le donner à leur Abbé, afin s'il le trouvoit bon, qu il passât aprés de ses mains dans les leurs. car, dit-il, en donnant la raison de cette précaution, ils sont Religieux, & il leur est deffendu dans leur Régle d'envoïer & de recevoir des Lettres sans la permission de leur Supérieur. *Monachi enim sunt & ex lege suæ regulæ sine nutu sui Abbatis sicut dare, ita & accipere datas prohibentur epistolas.* Il ajoûte même qu'il avoit differé à leur donner la satisfaction qu'ils désiroient, par ce qu'il avoit apris qu'ils la lui avoient demandée sans le consentement de leur Abbé. *Nam & ob hoc maximè diu sicut scitis multùm licet rogatus ab eis respondere tardavi : quod, ut mihi videbatur ignorante Abbate, scribere illas epistolas & mittere præsumpsissent.* N'est-il pas vrai que plusieurs de nous croiroient facilement qu'un aussi grand homme que saint Bernard, & qui étoit si ocupé en tant de choses si importantes, pouvoit bien se dispenser de décendre à ces légéres réflexions. Cependant il le fit par le profond respect qu'il avoit pour toutes les Loix de la Religion. Il ne voulut pas donner l'ocasion à ces Religieux de faire la moindre chose contre leur Régle. Il eût mieux aimé les priver des lumiéres S. Bern. Epist. ad Ab celor. quæ hab. ante prol. tr. de præc. & disp.

qui sont contenües en ce beau Livre. Ah ! Que dirons nous à cela (M.) mon Dieu! Que voila un riche tableau pour confondre nos fausses libertez. Mais vous particuliérement, mon Pere, ne vous fait-il point rougir? Vous qui adressez des Lettres aux Religieux qui sont dans les autres Monastéres par des voiës indirectes, & qui vous servez d'industries honteuses à la Religion & scandaleuses aux séculiers pour les faire tomber immédiatement en leurs mains. Ah ! revenons à nous mêmes : reprenons nôtre prémiére simplicité.



Exhortation 10 sur le prologue

EXHORTATION SEIZIÉME

CONTRE LE PRETEXTE DES QUALITEZ Considérables dont les Religieux se servent pour transgresser les Régles.

Act, 29.

Jean, 3, 20

LE peché est si horrible de sa nature, que la prémiére chose que nous faisons, quand la tentation ou l'inclination nous porte à le commettre, est de nous aveugler, ou de fuir la lumiére, ou de le couvrir d'un voile pour nous empêcher d'en connoître la laideur. *Omnis qui malè agit, odit lucem.*

Mais (M.) ce qui se dit des pecheurs en général, se doit apliquer aux Religieux, qui transgressent les loix de leur Ordre. Ils ne considérent jamais cette desobeïssance en elle-même. Ils tâchent de lui donner quelque fausse couleur & de lui faire perdre sa difformité naturelle, afin de satisfaire leur passion avec plus de plaisir & plus d'assûrance. Ils cherchent des raisons pour se tromper. Ils couvrent le venin qu'ils veulent prendre. Ils déguisent le monstre qu'ils veulent caresser. Ils ne se résolvent pas à rompre le silence, à quitter l'Oraison, à manquer au chœur, sans couvrir ces desobeïssances à la Régle de quelque prétexte, qui cache ce qu'elles ont de plus noir & de plus criminel. Et quand elles sont ainsi couvertes & déguisées, ils ne les considé- plus du côté qui leur en donneroit de l'horreur & de la crainte : Ils ne les régardent que sous ces prétextes & ces aparences. S'ils pensoient qu'en desobeïssant à la Régle ils offensent Dieu, ils lui manquent de parole, ils ruïnent la Religion, ils sortent de la voie de leur salut, ils commencent peut-être la chaîne de leur réprobation, ils ne seroient pas assez téméraires pour le faire; mais sans s'arêter à ces considérations, ils ne pensent qu'à de vains prétextes qui les animent & qui leur donnent cette hardiesse.

Nous ne devons donc pas achever la matiére que nous traitons, de l'obligation que nous avons d'observer nos Régles, sans découvrir & sans combatre ces prétextes, aumoins ceux qui sont les plus ordinaires. J'en propose

un en cette Exhortation, en reservant les autres pour les suivantes. Je le prens des qualitez singuliéres qui peuvent rendre un Religieux recommendable. Et je montre 1. En général qne nous ne devons pas nous servir ou plûtôt abuser des qualitez éminentes que nous avons, pour ne pas pratiquer nos Régles. 2. Je fais voir la même vérité en raisonnant en particulier sur les principales qualitez qui nous peuvent donner du mérite & de l'estime dans la Religion.

PREMIERE PARTIE.

Il n'est sans doute que trop commun de voir des Religieux qui se font un droit de leurs bonnes qualitez pour vivre sans Régle & comme des indépendens. Ils croient que les qualitez éminentes qu'ils ont les doivent élever au dessus des loix. Ils se plaignent quand on leur parle des régles. Ils disent qu'on les veut traiter en jeunes gens & comme des Religieux du commun, quand on les veut obliger à faire leur devoir. Il semble que le mérite qu'ils ont, leur fait perdre tous les sentimens de leur profession. Il semble qu'ils ne sont plus eux mêmes par ce qu'ils ont quelque chose de considérable. On peut leur attribuer ce que saint Bernard disoit d'un Religieux de son tems. On peut dire qu'ils ne sont rien au dedans de ce qu'ils paroissent au dehors. Leur vie est une contradiction perpétuelle. Ils n'ont rien de Religieux que le nom & l'Habit. *Homo sibi dissimilis est: intùs Herodes, foris Ioannes: totus ambiguus: nihil habens de monacho præter nomen & habitum.* O mon Dieu! Quel malheur! & quel désordre! Comment pourrois-je m'empêcher, quand j'y pense, de m'écrier avec saint Ephrem, qui est-ce qui donnera de l'eau à ma tête, & une fontaine de larmes à mes yeux, pour pleurer jour & nuit le relâchement de nôtre état Monastique, *Anima quippe mea dolore plena est & oculi mei lachrymas concupiscunt. Quis ergò dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lachrymarum, ut deplorem indesinentèr, diù noctuque magnam relaxationem instituti nostri Monastici, hac nostrâ ætate. proh dolor! nimis invalescentem.* Quel raisonnement, de vouloir conclure que les caractéres de mérite, que nous pouvons avoir, nous exemptent des obligations, qui sont essentielles à nôtre Profession!

S. Bern. Epist. 93.

S. Ephræm ser. asceti-co de vita relig. & monast.

Ah! (M.) l'élévation que vous avez dans le Cloître, de quelque nature qu'elle puisse être non seulement ne vous donne pas le droit de transgresser vos Régles, mais elle vous y oblige d'une maniére plus étroite & plus indispensable. Si vous avez recû quelques talens particuliers, qui vous fassent considérer de vos freres, n'est-il pas vrai que vous devez vous en servir pour vous perfectionner dans la Profession que vous avez embrassée. S'il y a quelques grandeurs dans la Religion, vous devez en avoir le même sentiment que saint Benoît avoit du Sacerdoce. Ce saint Pere vouloit que le Religieux qui étoit élevé à cette dignité, fut plus soûmis que les autres à la discipline réguliére. Il ne vouloit pas que ce caractére lui fit oublier l'obeïssance qu'il devoit à sa Régle. Il vouloit au contraire qu'il fût un puissant motif de s'avancer dans la perfection. *Sciens se multò magis disciplinæ regulari subditum. Nec occasione sacerdotij obliviscatur regulæ obedientiam vel disciplinam sed magis ac magis in Domino proficiat,*

S. Bened. in reg. c. 62.

Ces avantages que vous avez au dessus des autres sont des graces, dont Dieu vous demandera conte. *Omni cui multùm datum est, multùm quæretur ab eo.* Et vous vous rendrez coupables d'une prodigieuse ingratitude envers

Lu. 12. 48.

Dieu, si vous en abusez pour suivre les mouvemens de vos inclinations. On ne peut pas en concevoir une plus grande que de se servir de ses dons pour malfaire, que de changer ses graces dans des raisons & des motifs de rebellion à sa volonté, que d'augmenter nôtre malice, par ce qu'il augmente ses faveurs. Ah! C'est sans doute à ces Religieux que Dieu peut dire, faut-il que vos yeux soient mauvais, par ce que je suis bon? Faut-il que vos mains soient mauvaises, par ce que j'ouvre les miennes, pour vous combler de bienfaits? Faut-il que vous me deshonoriez par vôtre desobeïssance, parce que je veux vous faire vivre avec honneur & avec estime dans vôtre Profes-
Math,20,15 sion? *An oculus tuus nequâm est? quia ego bonus sum.* C'est sous l'ingratitude insuportable de ces Religieux, que ces qualitez avantageuses qu'ils ont receües de Dieu gémissent: elles souffrent d'une maniére incroïable, de se
Rom,8,20, voir ainsi soûmise à la vanité, contre les desseins de leur auteur. *Vanitati enim subjecta est creatura non volens.*

Mais quel tort ces Religieux se font-ils, ou pour mieux dire quel tort ne font-ils point à la Religion? Nous avons déja dit dans une autre Exhortation, que nous ruinons la Religion par nôtre desobeïssance aux régles: mais disons à present que ce sont ces Religieux de mérite, qui lui donnent le coup de la mort, quand ils ne les observent pas. Comme ils sont plus élevez, on les voit de plus loin, & le mauvais exemple qu'ils donnent ne peut qu'il n'ait des conséquences extrémement dangereuses. Si un Religieux, qui n'a rien de considérable, manque aux observances réguliéres, personne n'y fait de réflexion: mais un Religieux éminent, un Religieux qui a quelque caractére qui le distingue des autres, est bientôt vû de tout le monde. C'est ce que nous
Math,5,14 aprend le fils de Dieu, quand il dit qu'une Ville qui est située sur une Montagne ne peut-être cachée. *Non potest civitas abscondi supra montem posita.*
S, Thér, 1, du ch, de la perfect, c, 18. Les simples Soldats, dit sainte Théréze, s'échapent le mieux qu'ils peuvent & lâchent quelque fois le pied, par l'aprehension de la grandeur du péril, sans que personne y prenne garde: mais quand aux Officiers, chacun aïant les yeux arêtez sur eux, ils ne sçauroient faire un pas en arriére, qu'on ne les remarque. Vn Novice, un jeune Profez, un Religieux sans crédit & sans estime se cache aisément; ses fautes ne sont point considerées; il se dérobe, sans qu'on s'en aperçoive, de la compagnie des autres: mais Il n'en est pas ainsi de ces Religieux de mérite. Dans les grands, tout est grand, tout se voit, tout se distingue. Dans les Personnes qui sont considérables, tout se considére. Ils ne font rien qui ne soit observé. Les Eclipses du Soleil paroissent toûjours, quoi que celles des Etoilles ne soient ordinairement point discernées: ainsi les fautes de ces prémiers Astres de la Religion ne manquent jamais d'être vües, & de porter dans les cœurs de tres-mauvaises influances. Comme ils ont de l'éclat parmi les autres, ils atirent aisément les yeux, & il s'en trouve qui sont assez foibles pour estimer en eux ce qu'ils devroient blâmer. Il semble que leur irrégularité est consacrée. On tache de se persuader que l'on doit l'imitation à ceux, qui méritent du respect. Ils changent la crainte en hardiesse. L'on n'a point de honte de marcher sur leurs pas: on en auroit de ne les pas suivre. Voila comme une Maison Religieuse est bientôt toute déréglée. Voila comme les chefs répandent la corruption sur les membres,

bres ; les vieux, ſur les jeunes; les doctes ſur les ignorans; les Supérieurs ſur les inférieurs ; les grans, ſur les petits. *Capite languente,* dit ſaint Iſidore, *cætera corporis membra inficiuntur : unde ſcriptum eſt, omne caput languidum & omne cor mærens, a plantâ pedis uſque ad verticem, non eſt in eo ſanitas.* S. Iſid. ſent. c. 38.

C'eſt ce qui fait dire à ſaint Ephrem ces admirables paroles. Il faut, dit ce grand Maître de la vie Monaſtique, que nous, qui ſommes les notables & les plus grans dans la Religion, donnions la forme & l'exemple de toutes les vertus à ceux qui ont le moins de crédit & qui ſont les plus petits. *Oportet majores minoribus formam præbere atque exemplum ad omnem virtutem.* S. Ephr. paren. 15. Nous devons avoir un grand ſoin de ne pas donner l'ocaſion du mal à ceux qui la cherchent : *Vt non demus occaſionem quærentibus occaſionem :* C'eſt comme s'il diſoit : il y a un grand nombre de Religieux auſquels le fardeau des Régles eſt pénible, auſquels le chemin de la vertu ſemble rigoureux, auſquels la voie large de l'imperfection paroît douce & agréable. Cependant le reſpect humain les retient, ils ont quelque aparence de honte, ils ne ſe ſentent pas aſſez forts pour autoriſer le libertinage : ou vont donc leurs penſées & leurs ſentimens ? ils cherchent des guides, ils cherchent des Religieux de poids, qui portent devant eux l'Enſeigne de la liberté mondaine ; & qui leur ouvrent le grand chemin de l'irrégularité. C'eſt donc à nous à prendre ſoigneuſement garde de ne nous point relâcher, mais de leur donner l'exemple d'une parfaite obeïſſance à toutes les Régles. *Oportet majores minoribus formam præbere atque exemplum ad omnem virtutem, ut non demus occaſionem quærentibus occaſionem.* Si nous, continuë ce ſaint Pere, qui ſommes conſidérez comme les chefs & les Maîtres de l'Ordre, ſommes deſobeïſſans, comment aprendrons nous l'obeïſſance aux autres ? *Si nos inobedientes ſumus, quomodo cæteris obedientiam demonſtrabimus?* Si nous ſommes téméraires, grans parleurs, inconſtans, comment pourrons-nous enſeigner aux jeunes la gravité des mœurs, la patience, & la fermeté. *Si nos temerarij aut multiloqui, inſtabiles que fuerimus : quo pacto juniores nobis gravitatem morum, ac tolerantiam, conſtantiamque docebimus?* Les paroles ne ſçauroient être aſſez efficaces, pour les conſerver dans la pratique de leurs obligations, contre le poiſon de nôtre mauvais exemple.

Mais au contraire qui pouroit exprimer l'avantage que retire la Religion de l'exactitude qu'ont les Religieux de mérite à l'obſervance des Régles ? Vn Religieux qui a les cheveux blancs, qui eſt éclairé par les ſciences, qui paroît dans les Chaires, qui a paſſé par les prémiéres charges de l'Ordre & qui eſt fidelle à toutes les pratiques de la Régle, fait honte à la jeuneſſe, il fait rentrer les plus indévots dans eux mêmes, il inſpire la ferveur aux plus lâches, il tire tout aprés lui : c'eſt une Maîtreſſe roüe, qui donne le mouvement aux autres. Sa vie parle ſans parler : ſes actions ſont de continuelles & de ferventes Exhortations à la vertu. Elles jettent des flammes qui portent le feu dans les ames les plus glacées. Ceux qui réſiſtent avec opiniatreté aux plus puiſſantes paroles, ſe rendent avec ſoûmiſſion aux exemples de ſa vie.

Mais ne nous contentons pas de parler en général; décendons à ces qualitez particuliéres dont l'on veut faire des titres, pour s'élever au deſſus des II. PARTIE.

Loix. Qu'elles ſont donc ces qualitez? Elles ſe réduiſent à l'âge, à la naiſſance, à la ſcience, & aux charges que l'on a exercées. On ne ſe veut pas contraindre à obſerver les Régles, par ce qu'on eſt dans un âge avancé? par ce que l'on a ſorti d'une bonne Maiſon; par ce que l'on a une ſcience extraordinaire; par ce que l'on a paſſé par les prémiéres charges de la Religion. Mais (M.) quel aveuglement à un Religieux, de vouloir abuſer de l'âge qui eſt une participation de l éternité de Dieu; de la Nobleſſe, qui eſt une image de la grandeur de Dieu; de la ſcience, qui eſt un raïon des lumiéres de Dieu; des charges, qui ſont des dépendances de l'autorité de Dieu, pour vivre avec plus de liberté?

O Dieu! quel raiſonnement, ou plûtôt qu'elle extravagance! Par ce que je ſuis vieux, je ne pratiquerai plus mes Régles. Je ſuis ſorti d'une bonne Maiſon, je vivrai donc ſans dépendance. J'ai de la ſcience, je ſuis bon Théologien, je ſuis bon Prédicateur, je ferai donc ce qu'il me plaira. J'ai paſſé par les prémiéres charges de l'ordre, je ne me ſoûmettrai donc plus aux Loix des inférieurs, je me retirerai des obſervances réguliéres, & on ne m'y doit pas contraindre: il eſt de la prudence & de la juſtice de conſidérer ce que je ſuis; & ſur ce fond de ne pas conter avec moi auſſi exactement qu'on fait avec les autres, en ce qui regarde les Régles. Ah! (M.) changez ce diſcours, je vous en conjure; & dites plûtôt; je ſuis vieux, je ſuis de naiſſance, je ſuis ſçavant, j'ai été dans les charges les plus honorables, & ainſi je dois avoir une exactitude ſinguliére à toutes les Loix de la Religion.

Je ſuis âgé: je dois donc tirer de mon âge une conſéquence d'une parfaite obeïſſance à toutes mes Régles. Je ſuis vieux, & ainſi il eſt tems que je commence à réparer mes fautes paſſées. Je ſuis vieux, & ainſi je dois penſer à paroître devant Dieu avec aſſûrance, puiſque le moment au quel j'y dois être appelé ne tardera pas, & par conſéquent je dois obſerver mes Régles, puiſqu'elles ſeront produites contre moi devant ce juge redoutable. Les jeunes Religieux ont quelque fondement de ſe flater que ſur la fin de leurs jours ils ſe reconnoîtront; mais moi, ſi je n'entre à préſent dans les ſentimens & dans les exercices de ma profeſſion, je ſuis aſſûré de ne le faire jamais & de mourir en réprouvé; & ainſi bien loin que ma vielleſſe me doive autoriſer dans la deſobeïſſance à mes Régles, elle me doit obliger à les obſerver avec vne fidélité tres-exacte. l'âge ne doit pas ſervir de prétexte à ma pareſſe & à ma rebellion; je dois aucontraire en tirer des raiſons d'une parfaite obeïſſance à toutes mes Loix.

C'étoit cette penſée qui animoit le généreux Eléaſar dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire des Machabées. Les Officiers du Roi Antiochus le vouloient obliger, en le menaçant d'une mort cruelle, à manger de la chair deffenduë par la Loi: & ſes amis le conjuroient d'en faire aumoins le ſemblant pour ſauver ſa vie: mais que répondit ce grand homme? Ah! Vne parole dont tous les Religieux devroient porter le ſouvenir juſque dans le tombeau: c'eſt dit-il une choſe indigne de mon âge d'uſer de cette diſſimulation. Si je le faiſois, je donnerois mauvais exemple aux jeunes gens. Ils croiroient qu'Eléaſar âgé

de quatre-vingt-dix ans auroit renoncé à la Religion du vrai Dieu, pour entrer dans le parti des infidelles, & ainsi je les tromperois par mon déguisement & par le désir de conserver cette vie mortelle. *Non ætati nostræ dignum est fingere: ut multi adolescentium arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum transisse ad vitam alienigenarum, ipsi propter meam simulationem & propter modicum corruptibilis vitæ tempus decipiantur.* C'est pour quoi je Couronnerai ma vieillesse par une mort glorieuse plûtôt que de rien faire contre la Loi de mon Dieu, ou de scandaliser la jeunesse par une lâcheté apparente, j'aurai de la joie de laisser des enfans de ma constance, & des héritiers, qui formeront leur vie sur l'exemple que je leur laisserai en mourant. *Quam obrem fortiter vitâ excedendo, senectute quidem dignus apparebo, adolescentibus autem exemplum fortè relinquam, si prompto animo ac fortitèr pro gravissimis ac sanctissimis legibus honestâ morte perfungar.* Voila (M.) le zéle que nos anciens doivent avoir pour nos Régles: c'est ainsi qu'ils doivent parler. Il n'est pas de mon âge, *Non ætati nostræ dignum est*, de rompre le silence dans ce lieu & dans ce tems, où il doit être observé; de demeurer hors de la Célule, quand j'y dois être retiré; de ne pas assister à l'Office Divin, quand on le chante dans le chœur, je ne dois pas scandaliser les foibles par ma desobeïssance. Je dois animer les jeunes Religieux par mon exemple à la pratique de nos loix jusqu'au dernier moment de ma vie.

2. Math. 6. 24.

Si vous êtes de qualité & que la providence de Dieu vous ait fait sortir d'une bonne Maison, formez ce raisonnement. J'avois dans le monde du bien & de la naissance, ne suis-je donc pas malheureux d'avoir quitté ces avantages de la nature & de la fortune, si je ne profite point de cet abandon pour mon salut. C'est sans doute un grand bon-heur de perdre tout pour gagner Jesus-Chrît, & de laisser la Terre pour trouver le Ciel. *Non inutilis commutatio, pro eo qui super omnia est, omnia reliquisse:* Mais quel malheur de perdre tout & ne rien gagner, de renoncer aux félicitez du monde pour se rendre malheureux dans le Cloître, de se dépoüiller de la qualité de Sénateur & de ne se pas revêtir de celle de Religieux, de laisser beaucoup pour n'être rien ou pour n'être qu'un phantôme. C'est ce que saint Basile reprochoit autrefois à un homme de qualité qui avoit embrassé la vie Religieuse & qui ne s'aquitoit pas de sa Profession. *Et Senatorem perdidisti, & Monachum non fecisti.* Et néanmoins voila où j'en suis si je n'observe pas mes Régles. Si j'étois venu dans la Religion pour y faire une fortune seulement humaine & naturelle, il semble que j'aurois quelque raison d'en éviter les rigueurs & de faire mes efforts pour joüir des douceurs qui m'y auroient atiré? mais d'avoir quité le monde pour épouser seulement dans le Cloître les contraintes de la vie Monastique, & y étant de les fuïr & mêmes de vouloir me faire un prétexte de la naissance que j'ai méprisée, pour ne pas observer mes régles, il ne se peut pas concevoir une plus grande folie.

S. Bern. in verba Ecce nos reliq. omnia.

S. Basil. apud Cassia l. 7. de spiti. c. 19.

Mais qu'elle est nôtre science, si elle ne nous rend fidelles à nos régles. Le propre effet d'une véritable science est de former une bonne conscience. La science & la conscience doivent être inséparables. Le Prophéte avoit cette pensée quand, demandant à Dieu la science, il lui demandoit aussi la bonté & la discipline, c'est à dire l'obeïssance à ses Loix. *Bonitatem &*

Psal. 118. 66. *disciplinam & scientiam doce me.* Il y en a, dit saint Bernard, qui veulent sçavoir seulement pour le plaisir qu'ils trouvent dans la science, & c'est
S. Bern. serm. 36 in cant. une honteuse curiosité. *Sunt qui scire volunt eo tantùm fine ut sciant & turpis curiositas est.* Il y en a d'autres, qui veulent sçavoir, afin d'avoir dans le monde l'estime d'être sçavans; & c'est une honteuse vanité; *Et sunt qui scire volunt ut sciantur ipsi, & turpis vanitas est.* Il y en à d'autres, qui veulent sçavoir pour vendre leur science: c'est à dire pour amasser du bien ou pour s'élever à des dignitez honorables & c'est un honteux commerce: *Et sunt item qui scire volunt, ut scientiam suam vendant, verbi causâ, pro pecuniâ, pro honoribus, & turpis quæstus est.* Mais il y en a aussi qui veulent sçavoir pour édifier leur prochain & pour s'édifier eux-mêmes, & ceux-la ont de la charité & de la prudence. *Sed sunt quoque qui scire volunt, ut ædificentur, & prudentia est.* Et de tous ces Doctes, ajoûte ce saint Pere, il n'y a que ces derniers, qui ont le zéle du salut des ames & de leur propre, qui ne fassent point un mauvais usage de la science, parce qu'ils sont les seuls qui veulent sçavoir pour bien faire. *Horum omnium soli ultimi duo non inveniuntur in abusione scientiæ, quippe qui ad hoc volunt intelligere, ut benè faciant.*

Voïez donc (M.) si la doctrine nous donne le droit de transgresser nos Régles. Voïez si c'est bien raisonner selon l'esprit de saint Bernard, de dire, parce que j'ay un caractére singulier de science entre mes Freres, je puis ne pas observer si exactement que les autres les Loix de la Religion. La vraie science ne doit considérer que le salut du prochain & le nôtre. Et encore comme, dit le même saint Bernard, elle ne se doit répandre sur les autres, que quand elle a fait ses impressions sur son propre sujet. Elle doit être comme un fleuve qui ne répand ses eaux sur les prairies, que quand il en a couvert & rempli son propre lit. Et c'est ainsi qu'en a usé le fils de Dieu. S'il a enseigné les peuples avec les trésors de cette science incompréhensible, dont il possédoit la plénitude, il s'en est servi prémiérement pour faire de bonnes œuvres & pour obeïr à la volonté de son Pere. *Cæpit*
Act. 1. 1. *Jesus facere & docere.* Comment donc la science pouroit-elle nous servir de titre pour desobeïr à nos régles. Ah! ce titre, si nous ne les observons avec fidélité, ne nous deffendra pas de la justice de Dieu, mais il nous rendra plus criminels en sa présence; car, comme dit l'Apôtre saint Jacque, celui-la est coupable, qui aïant la connoissance du bien qu'il peut faire, ne
Iac 4. 17. le fait pas. *Scienti bonum facere, & non facienti, peccatum est illi.*

Mais si vous avez été dans les charges de la Religion, ne devez-vous pas raisonner en cette maniére. Si j'ay exhorté les autres à l'observance des régles dans un tems ou les différentes affaires, qui partageoient mon esprit & mes soins m'empêchoient souvent de les pratiquer moi-même, n'est il pas juste qu'aprésent que je suis déchargé de cette obligation, je confirme par mes actions la vérité des sentimens que j'ai voulu inspirer à mes Freres. Si je ne le fais, je dois croire avec assûrance que je contribüerai à exposer toute l'autorité de la Religion à la censure des inférieurs, qui diront que les Supérieurs se joüent de leur simplicité, qu'ils disent ce qu'ils ne font
Math. 23. 3 point. *Dicunt & non faciunt*, qu'ils font revivre dans le Cloître l'esprit

des Scribes & des Pharisiens, qu'ils détruisent par leurs œuvres, ce qu'ils tâchent d'édifier par leurs paroles.

Mais ne devez-vous pas penser à l'intérêt de vôtre salut & vous dire à vous-même : me voila délivré d'un grand péril, ou je me suis trouvé. Si les plus grans saints ne vouloient point mourir sous le fardeau de l'authorité, & si sainte Théréze doutoit du salut d'un Religieux, par ce qu'il avoit été long-tems Supérieur, je dois croire que j'ai été dans un grand danger de me perdre. Mais si je suis délivré de la charge, je ne le suis pas encore du conte que je dois rendre à Dieu de ma conduite, & ainsi ne suis-je pas obligé, pour fléchir sa miséricorde, & pour obtenir le pardon des offenses étrangéres qui me sont justement imputées, de me servir avantageusement du tems de repos, que la Religion me donne: & comment le puis-je mieux faire qu'en me consacrant sans relâche à l'observance de mes régles.

Formez-en, mon cher pere, la résolution, en disant à Dieu de tout vôtre cœur: Mon-Dieu, les charges que j'ai possédées ne me serviront jamais de prétexte pour transgresser nos régles. Je ne prétens pas qu'il m'en demeure aucun privilége. Je n'y veux plus penser, ou si j'en conserve la mémoire, ce sera seulement dans l'amertume de mon cœur, *In amaritudine animæ meæ*, & afin qu'elle m'anime à une exactitude infatigable. Isa. 38. 15

Quel bon-heur, ce seroit (M.) de vivre dans la Religion, si ceux qui sont les prémiers en âge & en dignité étoient daus ces sentimens & qu'au lieu d'abuser de leurs avantages, pour favoriser l'inclination que nous avons à la liberté, ils ne s'en servoient que pour être les plus exacts & les plus fervens. Ce seroit alors que le Cloître seroit le Paradis de la Terre & que tous les Religieux seroient des Anges. Ils formeroient sans aucune peine tous les autres à la vertu & il n'y auroit d'ambition que pour l'emporter dans la régularité. Demandons à Dieu qu'il nous acorde cette grace, sans laquelle nous n'aurons jamais le vrai esprit de la Religion.

EXHORTATION DIX-SEPTIE'ME CONTRE LE PRETEXTE DES MALADIES.

Exhortation 12. sur le prologue.

Exorde.

LA foiblesse, la maladie, l'impuissance sont les plus communs, & les plus dangereux prétextes dont les Religieux se couvrent dans le Cloître pour ne point pratiquer leurs régles. Ils sont les plus communs : entre les Religieux qui transgressent les régles, & qui tâchent de se délivrer des rigueurs de la vie Monastique, il en est peu qui ne recourent à l'impuis-

ſance, qui ne s'excuſent ſur leur foibleſſe, qui ne diſent qu'ils ſont malades, & qu'ils ne ſe ſoûtiennent qu en ſe conſervant. Ils ſont les plus dangereux, car que peut faire un Supérieur quand un Religieux lui dit, je ſuis incommodé, je ſuis malade, je ne le puis. Il ſemble qu'il y a des rémédes contre les autres prétextes. L'on peut trouver des raiſons, qui en montrent l'illuſion & la tromperie. Mais celui-ci paroît preſque irrémédiable. Tâchons néanmoins de le combatre & de le vaincre. C'eſt ce que je veux faire, en montrant. 1. Que ces prétenduës foibleſſes & impuiſſances ſont ordinairement fauſſes & illuſoires, qu'elles ne ſont point véritables, mais ſeulement imaginaires. 2. Que quand l'on ſeroit malade en vérité, les maladies ordinaires ne doivent pas nous empêcher d'obſerver nos Régles.

I. PARTIE. Les Religieux, aïant renoncé à tous les autres biens, ne laiſſent pas d'être encore atachez à l'honneur, principalement en ce qui regarde l'eſprit & le jugement. Ils ne peuvent ſouffrir qu'on les faſſe paſſer pour être imaginatifs. Il faut néanmoins avoüer que dans la Religion, nous ſommes ſujets à croire nôtre imagination à exagérer les choſes, à les augmenter à les diminüer, à nous les repréſenter autrement qu'elles ne ſont. Nous groſſiſſons les objets. Nous faiſons des montagnes d'un atôme, & d une fourmis, un éléphant. Comme nous ne ſommes pas divertis par cette multitude d'objets, qui ocupent les perſonnes du monde, & qui partagent leurs eſprits & leurs inclinations, nous nous atachons bien plus fortement à ceux qui nous frapent les ſens & qui intéreſſent les paſſions dont nous ſommes capables, c'eſt à dire dont nôtre Profeſſion n'a pas tout-à-fait araché la racine : nous nous y arêtons avec plus d'aplication : il ſemble que nous ſoïons déterminez à y penſer : nous les tournons en tant de maniéres, qu'enfin nous nous nous y perdons, que nous prenons l'aparence pour la vérité, que nous en faiſons des phantômes & des chiméres : mais principalement il eſt aſſûré que nous nous plaignons dans le Cloître de pluſieurs maux ; ſur leſquels l'on ne fait pas de réflexion dans le monde, que nous ſommes ordinairement malades d'imagination, & ainſi que ce ne ſont point des maladies véritables, qui nous empêchent de pratiquer nos Régles. Les raiſons de cette vérité ſont ſans doute honteuſes à nôtre état, mais néanmoins elles ſont convaincantes.

Nous ne voïons ces prétenduës foibleſſes, & impuiſſances que dans les Religieux qui ſont évidemment lâches & indévots, & nous voïons qu'un même Religieux qui crie à l'impuiſſance, & qui croit qu'on lui fait une grande injuſtice quand on le veut obliger à l'obſervance de ſes régles, s'il devient dévot, il trouve que toutes les choſes qu'il croïoit lui être impoſſibles, lui ſont non ſeulement poſſibles, mais tres faciles. Vn Religieux ſans dévotion s'imagine qu'il en mourra s'il va à Matines à minuit, s'il jeûne ou s'il chante au Chœur ; mais quand l'amour de Dieu prend poſſeſſion de ſon ame & qu'il eſt embrazé des flammes de ce feu céleſte, il aſſûre, mais d'une maniére généreuſe, qu'il a des forces ſufiſantes, non ſeulement pour pratiquer ces régles ordinaires, mais pour faire des œuvres de ſurérogation & des plus rigoureuſes. Dans le tems de ſon indévotion il croit que les plus communes auſtéritez de la Religion ſont des fardeaux inſuportables ;

il croit qu'elles sont pesantes comme des Montagnes; il croit que d'aler à Matines, c'est aler soûtenir une Montagne; il croit que le jeûne est une Montagne; il croit que les veilles sont des Montagnes, & quand la nécessité l'oblige à pratiquer quelqu'une de ces régles, il dit intérieurement & & comme en se plaignant de son malheur, *Vadam ad montem myrrhæ.* Il faut que j'aille à la Montagne de la Mirrhe. Mais qu'il devienne devot, que son cœur conçoive les flames du divin amour, qu'il en soit embrazé & que son bien aimé se présente avec toutes les rigueurs de sa Croix, avec toutes les pointes de ses épines, avec toutes les amertumes de la mortification & de la pénitence, avec la Mirrhe des plus rigoureuses austéritez, il ne lui paroîtra pas comme une montagne, il ne le regardera pas comme un fardeau, mais au plus comme un léger Faisseau, *Fasciculus myrrhæ dilectus meus mihi.* Voïez, dit saint Bernard expliquant ces paroles que Jesus-Chrît ataché à la Croix Couronné d'Epines, percé de clous, déchiré de foüets tout rouge du sang qui coule de ses blessures, se montrant à son épouse pour être l'objet de son imitation, ne lui semble qu'un agréable Faisseau, par ce qu'elle est embrazée de son amour. *Non fascem sed fasciculum dilectum dicit, quod leve præ amore ipsius dicat quidquid laboris immineat & doloris.* Ce qui fait voir que ces foiblesses & ces maladies sont dans la volonté, qui n'est pas résolüe à travailler pour Dieu, & non pas dans le corps; que ce n'est pas le corps qu'il faut soulager, mais que c'est la volonté qu'il faut soulager, que le mal n'est pas dans le corps, mais dans l'imagination qui est trompée par la paresse.

Cant. 4. 6.
Cant. 1. 13.
S. Bern. serm. 43. in Cant.

Il n'est pas de vérité que je trouve plus clairement exprimée dans les pages sacrées. soïez fervent, dit le saint Esprit, dans toutes vos actions soïez animé du zéle de vôtre salut, aimez Dieu, & vous ne serez plus malade, vous n'aurez plus de mal au cœur, à la tête, à la poitrine vous ne sentirez plus aucune de ces douleurs dont vous vous plaignez. *In omnibus operibus tuis esto velox, & omnis infirmitas non occurret tibi.* La charité vous donnera des forces, elle vous élévera mêmes au dessus de toutes ces vaines craintes que vous avez de succomber sous la pratique de vos Régles. *Timor non est in charitate: sed perfecta charitas foras mittit timorem,* Quand vôtre volonté sera gagnée à Dieu, toutes vos infirmitez seront guéries. Je n'en veux point d'autre témoin que vous mêmes, ni d'autre preuve que celle qui se peut prendre de vôtre expérience. Avez-vous jamais manqué de forces pour aler à Matines quand vous l'avez voulu. Vous a-t-on veu tomber de foiblesse dans les Dortoirs en y alant, ou dans le Chœur en y assistant, & quand par une généreuse résolution vous avez observé cette régle & les autres semblables en avez vous été plus malade? Ah! combien donc de Religieux devroient rougir de honte qui renouvelent tous les jours cette indigne lâcheté qui est exprimée & condennée par sainte Théréze, Nous ne nous imaginons pas plûtôt, dit cette Séraphique, que nous avons mal à la tête, que nous cessons d'aler au Chœur, quoi qu'en y alant, nous n'en fussions pas plus malades. Ainsi nous manquons un jour d'y aler, par ce que nous avons eu mal: & deux ou trois autres jours, de crainte d'y avoir mal. O Dieu (M.) animons nous contre ces véritables paresses: surmontons les par une sainte ferveur, & tâ-

Eccles. 31. 27.
1. Ioan. 4. 1.
S. Théré. l. de chemin de la perf. c. 10.

chons d'expérimenter la vérité des paroles de saint Paul, qui assûre que nous ne sommes pas seulement sains & forts, mais que nous sommes tout puissans
Phil. 4. 13 par la vertu de la grace qui nous fortifie. *Omnia possum in eo qui me confortat.*

Mais ce qui doit convaincre ces infirmes qu'ils ne le sont que par imagination & que ce n'est pas une maladie réelle, qui les empêche de pratiquer les régles, c'est qu'ils transgressent également celles qui sont faciles & qui n'ont rien d'incommode, comme celles qui paroissent dificilles & laborieuses. Vous dites que vous êtes si foible que vous ne pouvez veiller, vous lever à minuit, chanter au Chœur, ni jeûner. L'on se rend a ce que vous dites, & l'on vous acorde que vous ne veilliez point, que vous ne vous leviez point à minuit, que vous ne chantiez point au chœur, que vous ne jeûniez point. Mais que direz-vous du silence, de la solitude, de l'Oraison, de la lecture spirituelle, de la modestie, de la douceur & de la charité? Estce la maladie qui vous fait rompre le silence? est-ce la foiblesse qui vous tire de vôtre cellule? Est-ce l'infirmité qui vous empêche de faire oraison? Est-ce par la crainte d'altérer vôtre santé que vous négligez la lecture spirituelle? Est-ce pour conserver vos forces que vous êtes immodeste & emporté, que vous murmurez contre vos Supérieurs & que vous ne souffrez de personne? Il est évident de soi-même que la fidélité à ces régles n'est point contraire à la santé, & qu'elle ne fait point mourir les Religieux, & néanmoins nous voïons que vous qui criez à la foiblesse & à l'impuissance quand l'on vous parle d'observer les régles, qui ont aparemment quelque chose de pénible pour le corps, ne pratiquez pas aussi celles qui n'ont rien de laborieux. N'est-ce pas là une marque certaine que ce n'est point par une infirmité véritable que vous transgressez vos régles. Si l'on vous voïoit exacts aux régles qui sont faciles, l'on pouroit dire que la maladie vous empêcheroit d'observer les difficiles, & l'on auroit un fondement de croire que vous seriez malade en vérité; mais comme vous n'observez ni les unes ni les autres, vous êtes convaincu de n'être pas véritablement malade, mais au plus imaginairement, & d'être en vérité indévot, de n'aimer que vôtre corps, de n'avoir pas la crainte de Dieu, de n'avoir aucun sentiment de vôtre vocation, & de ne point penser à vôtre salut.

Mais je vous presse encore par un autre raison. Si c'est une véritable infirmité qui vous empêche de pratiquer les régles, & que ce soit la crainte d'altérer trop vôtre santé, qui vous fasse prendre tant de mesures & de précautions dans les exercices de la vie réguliére: n'est-il pas vrai qu'à plus forte raison vous ne devez pas faire des choses qui soient plus laborieuses & plus contraires à vôtre santé que toutes nos régles. Cela parle de soi-même: vous en devez demeurer d'acord: Nous voïons néanmoins, (M.) & tous les bons Religieux en sont scandalisez que vous qui ne pouvez rien faire pour l'intérêt de Dieu, de vôtre conscience, de la Religion & des Régles, êtes toutpuissant pour favoriser vos sens, vos inclinations, & vos passions. Vous qui ne pouvez chanter au Chœur, vous avez avez de l'estomach & de la voix plus que tous les autres pour parler de nouvelles, pour conter des fables, pour contester & pour crier dans les recréations. Vous qui ne pouvez jeûner, ne laissez pas, pour satisfaire à vôtre apétit, de manger des choses oposées à vô-

tre tempérament. Vous qui craignez de vous affoiblir en ne mangeant pas, ne craignez jamais de vous incommoder en mangeant trop. Vous qui ne voulez rien faire de ce que l'on demande de vous pour le service de la maison, avez assez de force pour courir par une ville & pour y passer des deux ou trois heures aux ardeurs du Soleil pour y prendre vôtre plaisir, & pour y servir vos parens. Vous qui ne trouvez que des épines dans la voïe du Ciel, ne trouvez que des roses dans celle ou vous pouvez contenter vôtre humeur. Enfin je vous parle avec saint Bernard, *te alloquor Monache*, & je vous dis qu'étant endormi aux sacrées veilles de la nuit, *somnolentus ad vigilias*, vous êtes fort éveillé à conter des fables, *pervigil ad fabulas*; qu'étant muet, quand il faut psalmodier, *mutus ad psallendum*, vous êtes ardent & importun; à parler dans les conversations *procax ad loquendũ* qu'étant ennemi des vertus, *inimicus virtutũ*, vous êtes industrieux à invêter de nouvelles malices, vous ruïnez la discipline réguliére, vous êtes ami des vices. *Malitiæ inventor, disciplinæ destructor, amicus vitiorum.* N'est-ce pas la un argument invincible que vous n'êtes point véritablement malade, & que vous ne vous servez de la maladie, & de la conservation prétenduë de vôtre santé, que comme d'un prétexte pour trangresser impunément les régles & pour vivre dans une entiére liberté. Helas! Où en sommes nous donc? Qui l'eût pû croire, que les Religieux eussent voulu aquérir un titre de malade, pour ne rien faire dans la Religion? Tout le monde craint la maladie, & nous, n'étant pas malades, nous en voulons porter la qualité, pour en couvrir nôtre paresse. Pouvons-nous concevoir une lâcheté aussi monstreuse? Faut-il que ce soit assez de porter un habit Religieux, pour se plaindre de l'estomac & pour se persuader à soi-même que l'on est extrémement foible? saint Bernard se plaignoit de ce désordre dés son tems, aussi-tôt, dit-il, que nous sommes Religieux, nous nous plaignons de la foiblesse d'estomac. *Omnes ex quo Monachi sumus, infirmos stomachos habemus*, & nous continuons à le rendre commun, pour autoriser nôtre relâchement & pour excuser la desobeïssance que nous rendons à nos régles. C'est ici où je puis m'écrier avec ce saint Pere; qui ce fût jamais imaginé en voiant la ferveur des Religieux dans les commencemens de leurs ordres, qu'ils eussent pû dégénérer dans une aussi grande négligence. *Quis in principio cum ordo cœpit Monasticus ad tantam crederet Monachos inertiam devenire.* Ah! (M.) ne nous laissons pas aler à cette bassesse. Méprisons cette sorte de médecine qui veut donner des remédes à des parties qui ne sont point blessées. Cette médecine est trop délicate; elle est indigne de nous. *Delicata nimis medicina est, priùs alligari, quam vulnerari: membrum non percussum plangere, & nec dùm suscepto ictu admovere manum; fovere unguento, ubi non dolet; amplastrum adhibere, ubi cæsura non est.* Ne portons point un bâton en la main pour le faire mentir en nôtre faveur, c'est à dire afin qu'il montre une maladie, qui ne paroît point sur le visage, & qui n'étant que dans l'imagination n'a aucune marque sur le corps, *ut quam pallor in vultu faciesque non indicat baculus sustentans mentiatur in valetudinem.* Condannons avec une sainte indignation, une conduite que saint Bernard trouve si fort opposée à la piété & à la raison, qu'en la considérant, il ne sçait s'il en doit pleurer comme d'une extréme indévotion, ou s'en moquer comme d'une extravagance. *Ridendas, an lugendas dixerim hujusmodi ineptias.*

S, Bened. serm. 15. in cœna Domini.

S. Bern. apolo. ad Guil. Abba

Mais je veux que ces maladies soient véritables. J'avoüe que vous êtes foibles, que vous êtes sujets à des maux de tête, que vous avez des douleurs d'estomac & de poitrine, je soûtiens néanmoins que ces maladies qui ne sont pas grandes quoi-qu'elles soient véritables, ne doivent pas vous empêcher de pratiquer nos régles. Je dis qui ne sont pas grandes, car pour m'expliquer par les propres termes de sainte Théréze, je ne pretens point parler des grands maux, tels que sont une fiévre violente & autres semblables, quoi-qu'il les faille toûjours suporter avec modération & patience ; mais j'entens parler de ces légéres indispositions que l'on peut souffrir sans se mettre au lit, sans en donner la connoissance, & sans donner de la peine à tout le monde.

S. Théré. l. du ch. de la perfect. c. 11.

II. PARTIE.

Nous ne devons pas nous conduire dans l'état Religieux par nôtre complexion, mais par les obligations de nôtre profession ; comme Dieu ne nous jugera pas sur la nature de la complexion que nous avons tirée d'Adam, mais sur les devoirs de la Profession que nous avons embrassée par la grace de Jesus-Chrît. C'est la réflexion importante que saint Bernard veut que nous fassions. Pensez, Mon cher Frere, dit ce saint Pere parlant à un Religieux, qui se flatoit sous l'ombre de ses foiblesses, que vous êtes Religieux, & non pas Médecin, & qu'au jour du jugement on ne vous interrogera pas sur la qualité de vôtre complexion, mais sur les régles de vôtre état *Puta te quæso Monachum esse, non medicum, nec de complexione judicandum sed de professione.*

S. Bern. serm. 30. in cant. in fine.

Il y a une grande différence entre les maximes d'Hippocrate & celle de Jesus-Chrît. Il est vrai qu'Hippocrate nous aprend à conserver nôtre santé, mais Jesus-Chrît nous enseigne que nous devons perdre nôtre ame pour la sauver. Lequel voulons-nous suivre ? *Hippocrates & sequaces ejus docent animas salvas facere in hoc mundo: Christus & ejus discipuli perdere. Quemnam vos è duobus sequi Magistrum eligitis.* Avons-nous entré dans le Cloître comme dans l'Ecole d'Hippocrate, ou comme dans celle de Jesus-Chrît ? Avons-nous entré dans le cloître pour suivre les ordonances de la médecine, ou les conseils de l'Evangile ? Devons-nous consulter nôtre foiblesse, ou nos régles ? Qui doute que nos exercices n'altérent la santé ? Mais qui doute aussi que si nous craignons les maladies, qui sont inséparables de nôtre condition & que si nous voulons nous conduire par ces craintes, nous ne serons point ce que nous devons être. Si nous voulons nous rendre sensibles à ces foiblesses, nous composerons des assemblées d'infirmes délicats, & non pas de Religieux austéres Nous vivrons dans des Monastéres, mais nous ne vivrons pas selon nôtre état & ne remplirons jamais nos obligations.

Les personnes du monde sont souvent malades aussi bien que nous ; mais ils ne laissent pas de vaquer à leur trafic, à leur négoce, & à leurs charges. Ces légéres maladies ne les empêchent pas de travailler selon leur profession pour les intérêts de leur fortune & de leur famille. Ils sçavent qu'ils se ruïneroient bientôt s'ils abandonnoient facilement la conduite de leurs affaires. Mais qu'elle est nôtre affaire dans la Religion ? c'est d'observer fidellement nos régles. Cela seul nous est de conséquence : n'est-il donc pas vrai que des foiblesses ordinaires ne doivent pas nous empêcher de les acomplir.

Nous sommes composez de deux parties, du corps & de l'ame : si donc nous

voulons nous exempter de la pratique de nos régles pour les intérêts de nôtre corps, nous les devons à plus forte raison observer pour les intérêts de nôtre ame. Je veux qu'en faisant l'aliance de la fidélité à nos régles avec la malice, le corps en souffre d'avantage & que la santé en devienne plus altérée; mais il faut aussi avoüer que l'ame en reçoit de nouvelles forces, laquelle nous doit être plus chére, par ce qu'elle est plus noble.

Aimer son corps jusques à le soulagér contre les ordres de la Régle, c'est l'aimer d'une charité cruelle. Cette charité, dit saint Bernard détruit la charité: cette discrétion est oposée à la discrétion & n'est qu'une véritable confusion. *Ista charitas destruit charitatem, hæc discretio discretionem confundit.* S. Bern. in Apolo. ad Guil. Abba. Cette compassion est pleine de cruauté, par laquelle on satisfait ensorte aux inclinations du corps que l'on fait mourir l'ame. *Talis misericordia crudelitate plena est, quâ videlicet ita corporis servitur, ut anima jugulatur.* Qu'elle charité d'avoir soin du corps & de négliger l'ame? *Quæ charitas est carnem diligere & spiritum negligere*? Qu'elle discrétion de donner tout au corps & d'abandonner l'ame? *Quæve discretio totum dare corpori & animæ nihil?* Qu'elle miséricorde de conserver la Servante & de faire mourir la Maîtresse? *Qualis vero misericordia ancillam reficere & dominam interficere.*

Cette charité qui nous porte à nous dispenser de nos régles dans nos maladies, ne peut pas qu'elle ne soit cruelle; cette discrétion, qu'elle ne soit dereglée; cette misericorde, qu'elle ne soit injuste: car nos maladies étant véritables, comme je le supose, Dieu en est l'auteur & il nous les envoie par les tendresses de son amour, par les ordres de sa providence, par les arêts de sa justice. Son amour nous fait souffrir pour nous donner l'ocasion d'aquérir de nouveaux mérites; sa providence, pour nous purger de nôtre amour propre & de nos infirmitez spirituelles; sa justice, pour nous châtier de nos pechez. Nous devons donc entrer dans les desseins de ce Pere amoureux, de ce sage Médecin, de ce Juge équitable. Mais le faisons nous? quand pour nous soulager dans nos maladies nous nous dispēsons de l'observation de nos Régles. Par cet amour de nôtre corps, nous conformons-nous aux desseins de l'amour de Dieu? Par cet amour aquérons nous des mérites pour le ciel? Par cette discrétion entrons-nous dans les desseins de la divine providence? Par cette crainte d'affoiblir nos corps, remédions nous à nos foiblesses intérieures & spirituelles? Par cette miséricorde, entrons-nous dans les desseins de la justice de Dieu? Par cette compassion, punissons-nous les pechez que nous commettons? Avoüons (M.) que ces soulagemens que nous prenons dans nos maladies contre nos régles sont oposez aux desseins de Dieu, & ainsi que cette charité que nous avons pour nôtre corps est cruelle, par ce qu'elle est contraire à l'amour de Dieu; que cette discrétion est déréglée, parce qu'elle est contraire à sa providence; que cette miséricorde est injuste, par ce qu'elle est contraire à sa justice.

Ste. Thérése aporte plusieurs autres raisons pour nous obliger de continuer la pratique de nos régles dans le tems de nos maladies. Elle dit que ces mesures que nous prenons avec nos corps ont un effet tout contraire à celui que nous espérons, par ce qu'elles nous affoiblissent au lieu de nous fortifier; & que quand nous surmontons généreusement ces maladies;

nous nous en portons beaucoup mieux ; que si nous ne nous élevons au dessus de ces craintes que nous avons d'intéresser nôtre santé, nous ne nous perfectionnerons jamais dans la vertu; que nous devons mépriser les foiblesses & les plaintes de nôtre chair, pour nous vanger des outrages que nous en avons reçûs; que puisque nous avons renoncé entiérement à la Terre par nôtre Profession nous ne devons plus craindre ni la maladie ni la mort, & qu'enfin nous devons suivre l'exemple de nos anciens Peres.

Mais cette admirable Sainte s'exprime avec tant de force & d'éloquence sur ce sujet que je ne puis m'empêcher de raporter ses propres paroles. Sçachez, dit sainte Théréze que plus on flate le corps, plus il s'affoiblit & demande qu'on le caresse. J'expérimente même que je me porte beaucoup mieux depuis que je ne prens pas tant de soin de conserver mon corps & ma santé. Et il est certain que si nous ne prenons une forte résolution de fouler aux pieds l'apréhension de la mort & de la perte de nôtre santé, nous ne ferons jamais rien de bon. Efforcez-vous donc pour en venir la, de vous abandonner entiérement à Dieu, quoi qu'il vous en puisse ariver. Ce misérable corps s'estant tant de fois moqué de nous, n'aurons nous pas le courage de nous moquer une fois de lui. Le moins que puisse faire celui qui commence à servir Dieu véritablement, c'est de lui offrir sa vie aprés lui avoir donné sa volonté. Que peut-on craindre en la lui offrant, puisque toutes les personnes parfaitement Religieuses, ou unies à Dieu par la priére & qui prétendent recevoir de lui des faveurs, ne sçauroient ne vouloir point mourir & porter leur croix pour le suivre. Ne sçavez vous pas que la vie d'un bon Religieux, & de celui qui aspire à être du nombre des plus chers amis de Dieu, doit être un long martire. Etant dans cette disposition lorsque l'esprit infernal s'efforçoit de me faire croire que je me tuois, je lui répondois : il m'importe peu de mourir. Lors qu'il vouloit me persuader que je devois me divertir pour me délasser l'esprit, je lui repartois : je n'ai besoin que de croix, & non pas de divertissemens. Remettons-nous devant les yeux les saints Hermites des siécles passez que nous considérons comme nos Peres, & dont nous prétendons imiter la vie. Combien de travaux & de douleurs souffroient-ils dans leur solitude par l'extréme rigueur du froid, par l'excessive ardeur du Soleil, par la faim & par tant d autres incommoditez. Croïez-vous donc qu ils fussent de fer, & non pas de chair & d'os comme nous.

S. Thér. l. du che. de la perf. c. 11.

L. de sa vie c. 13.

L. du ch. de la perfect. c. 11.

Ibid. c. 12.

L. de sa vie c. 13.

L. du che. de la perf. c. 11.

Voila (M.) les sentimens par lesquels sainte Thérése ne pouvoit souffrir que les maladies fissent relâcher les personnes Religieuses dans la pratique de leurs régles. Mais cette fervente ne vouloit pas même permettre à ses filles de s'en plaindre. Il me semble, disoit-elle, mes sœurs, que c'est une tres-grande imperfection de se plaindre sans cesse pour de petits maux. Si vous les pouvez souffrir, souffrez-les. S'ils sont grands, ils se plaindront assez d'eux mêmes par une autre maniére de plainte. Desacoûtumez-vous donc de vous plaindre de certaines foiblesses & indispositions, qui ne sont pas de longues durée. Contentez-vous donc d'en parler seulement à Dieu. Puisque vous êtes exemtes de tant de travaux que l'on souffre dans le monde, aprenez aumoins à souffrir quelque chose pour l'amour de Dieu, sans que tout le monde le sçache.

Ibid,

Pardonnez-moi (M.) si je suis un peu long sur les pensées de sainte Thérése, mais elles me semblent si belles & si vénérables que je crois qu'on ne se peut lasser de les entendre. La sainte prévoïant bien l'objection que ses Religieuses pouroient faire en ces ocasions, & que nous ne manquons pas de former tous les jours, qui est que nous ne nous voulons soulager que pour mieux pratiquer nos régles, & pour ne nous pas réduire en un état, qui nous rendroit tout-à-fait incapables de les observer, elle y répond de cette maniére digne de son esprit & de son zéle. Faites état, dit-elle, Mes-sœurs, que vous venez-ici à dessein d'y mourir pour Jesus-Chrît, & non pas d'y vivre à vôtre aise pour pouvoir servir Jesus-Chrît, comme le Diable s'efforce de le persuader, en insinuant que cela est nécessaire pour bien observer la Régle. Ainsi l'on à tant de soin de conserver sa santé pour garder la Régle qu'on ne la garde jamais en effet, & qu'on meurt sans l'avoir acomplie entiérement durant un seul mois ni même peut-être durant un seul jour. Ibid. c. 10.

Voilà sans doute nôtre esprit. Nous cessons d'observer la régle afin de l'observer: Pour ariver à la fin nous nous en éloignons. N'est-ce pas là une granimprudence? Il n'y a que nous qui soïons capables de ces raisonnemens. Il n'y a que nous qui puissions croire qu'un contraire soit une disposition à son contraire: mais l'expérience deuroit nous rendre sages; car nous n'avons jamais vû de Religieux qui soit dévenu régulier par ce moïen. Ceux qui le prennent, ne le quittent jamais, & ils meurent enfin, comme remarque S. Thérése, dans les illusions de leur fausse discrétion, sans ariver à la fin qu'ils se proposent, c'est à dire sans pratiquer la régle, & sans avoir été un jour véritablement Religieux.

Changeons (M.) de sentimens, & ne soions point si tendres pour nos corps, méprisons nôtre santé: souvenons-nous avec S. Bernard de ce que dit S. Paul: que nous devons nous glorifier dans nos foiblesses, afin que la grace de nôtre Seigneur demeure en nous; que c'est dans les foiblesses que la vertu se perfectionne; que c'est dans l'infirmité que l'ame se fortifie. *Scio equidèm quod in regione habitatis infirmâ & multis aliqui ex nobis laborât infirmitatibꝰ, sed memento quis dixerit: libentèr gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi & cum infirmor, inquit, tunc fortior sum.* Quand nous sômes malades, pensons à nos pechez, & en négligeant la santé du corps, demandons à Dieu celle de l'ame. Aïons de l'indifférence pour la prémiére, & emploïons tous nos soins pour la seconde. *Clamandum*, dit ce saint Pere, *In toto corde: sana animam meam Domine, qua peccavi tibi: huic sanitati, fratres dilectissimi, operam date: hanc sectamini, hanc servate, quia vana salus hominum.* Montrons à Dieu en pratiquant exactement toutes nos régles dans le tems de nos maladies que toutes les eaux de l'affliction n'éteindront jamais l'amour que nous luiportons. *Aquæ multæ non potuerunt extinguere charitatem.* Je vous conjure (M.) & je finis avec ces paroles que sainte Thérése adresse à ses sœurs, Je vous conjure dis-je, par vôtre amour pour nôtre Seigneur de remettre entre ses mains vôtre raison & vos craintes, de vous élever au dessus de la foiblesse de la nature, d'abandonner le soin de ce misérable corps à ceux que Dieu à établis, pour veiller sur nôtre conduite, & de ne penser qu'à marcher sans cesse avec courage pour joüir enfin du bonheur de voir nôtre Sauveur & nôtre Dieu. Ainsi soit-il.

S. Bern. Epist. 321.

Cant. 8. 7.

S. Théré. l. du Chast. l'ame. dem. 3. c. 2.



EXHORTATION

Exhortation 10 sur le prologue

DIXHUITIÉME

CONTRE LE PRETEXTE DE LA COUTUME.

Exorde. IL n'est point de puissance plus impérieuse ni plus tirannique que la Coûtume. C'est la coûtume qui gouverne tout le monde, Elle assujétit tous les cœurs. Il n'est presque personne qui ne se conforme à la coûtume, & qui ne croie avoir allegué une assez bonne raison de ce qu'il fait, quand il a dit qu il fait comme tous les autres. On excuse les plus grands désordres par l'exemple de la multitude. Je fais cela, il est vrai: mais voiez les autres, ils le font comme moi, Voiez celui-ci, voiez celui-là, voiez tous ceux avec qui nous vivons, vous n'en trouverez aucun, qui ne vive de cette sorte. Si je péche en cette action, il n'y a donc point d'innocent, & si je me danne par cette maniére de vie, je ne sçay qui se pourra sauver.

Voilà l'excuse la plus ordinaire, dont les mondains tâchent de deffendre leur conduite. Mais (M.) elle ne demeure pas retranchée dans le monde. Elle a trouvé le moïen d'entrer dans les plus saintes Congrégations. La Coûtume a passé du monde dans le Cloître. Les Religieux qui font profession de combatre le monde se laissent vaincre à la coûtume. Ils se croient en assûrance, quand ils font comme les autres. Le prétexte de la coûtume les fortifie dans leur désobeissance aux régles. Ils croient être bons, parce qu'ils n'en voient pas de meilleurs. Ils croient en faire assez, parce que la multitude n'en fait pas davantage. Ils croient remplir leurs obligations, parce qu'ils vivent comme le commun des autres. Ils se croient innocens, parce qu'ils suivent l'exemple de la foule qu'ils ont devant les yeux.

Mais (M.) levons ce masque qui nous trompe, dissipons cette illusion, combatons ce vain prétexte, & pour ne lui laisser aucun moien de nous nuire, montrons dans cette Exhortation 1. Que c'est une extréme foiblesse de suivre la coûtume; 2. Que c'est une honteuse bassesse de craindre la censure de la multitude. 3. nous verrons dans la suivante que c'est un horrible aveuglement de croire qu'on se sauvera en vivant comme les autres.

PREMIERE PARTIE. La foiblesse nous est ordinairement représentée dans l'écriture sainte sous la figure de l'enfance. Saint Paul voulant exprimer la foiblesse avec laquelle il agissoit au commencement de sa vie, il dit qu'il ne faisoit que des actions d'enfant. Je parlois, dit-il, en enfant, je raisonnois en enfant, je n'avois que des pensées d'enfant. *Loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut* 1.Cor.13.6

parvulus. Et donnant la raison aux Corinthiens de ce qu'il ne les avoit nourri que de lait comme des enfans, il dit qu'étant encore foibles, il n'étoient pas capables d'un aliment plus solide. *Tanquam parvulis in Christo lac vobis potum dedi, non escam, nondùm enim poteratis.* Mais en quoi paroit principalement l'enfance? Les enfans font voir qu'ils sont enfans, en ce qu'ils n'agissent pas d'eux-mêmes & qu'ils s'apliquent à considérer ce que font les grandes personnes, afin de les imiter. Ils représentent des commerces de marchands, des compagnies de Soldats, des processions de Religieux, des cérémonies de Prêtres, selon les différens objets qui se montrent à eux. Ils ne portent point leurs réflexions à rechercher ou à s'enquérir, si les actiōs qu'ils voient sont bōnes ou mauvaises; ce leur est assez pourvû qu'ils fassent autant qu'ils le peuvēt ce qui se fait en leur présence. N'est-il donc pas vrai qu'il n'apartient qu'aux foibles de suivre la multitude, que c'est n'avoir qu'un esprit d'enfant, d'aler tumultuairement où vont les autres; que c'est une grande foiblesse de ne prendre que la co tume, pour la raison de ses actions. Et saint Paul n'est-il pas de ce sentiment, quand il dit que nôtre Seigneur a donné des Ministres à son Eglise pour nous fortifier dans une même foi & pour nous empêcher d'être flotans comme des enfans qui suivent toutes sortes d'opinions. *Vt non simus parvuli fluctuantes & circumferamur omni vento doctrinæ.*

1. Cor. 3. 2

Eph. 4. 14

Il en est de la Morale comme des Arts. Nous n'estimons pas un ouvrier qui ne fait que des copies. Nous croions qu'il est foible dans son Art, quand il n'en observe pas les régles par soi-même & qu il ne s'atache à faire que ce qui se fait par les autres. Un excellent ouvrier invente par son esprit, il forme des idées qui lui sont propres, il travaille sans avoir des exemplaires étrangers devant les yeux: Ainsi dans la vie Morale, c'est avoir un cœur foible dans la vertu, de ne faire que ce que font les autres, de ne considérer que ce qui frape les sens: & de ne prendre que des modéles extérieurs pour la conduite de ses actions: une ame forte & généreuse forme ses desseins, sans se rendre dépendante de la multitude.

On ne peut donner une plus grande marque de foiblesse, que de se laisser emporter par le torrent. Les torrens d'eau remuēnt & entraînent le sable parce qu'il est léger; mais les rochers qui sont solides sont toûjours fermes, les vagues les plus impétueuses ne les peuvent ébranler. Les coûtumes qui s'établissent dans les Congrégations sont comme des torrens: elles ravissent & entraînent les particuliers, mais elles n'ébranlent que les foibles, qui ont la légéreté des grains de sable. Les Forts sont comme des Rochers, ils voient les mouvemens ordinaires de la multitude, sans s'étonner. Le flux rapide de la coûtume ne les peut ébranler. Ils voient la coûtume, la multitude, la maniére d'agir des autres qui ne fait aucune impression sur eux: Il en est comme des flots de la Mer qui se brisent aux pieds des Rochers, sans les altérer.

Les arbres qui ont jetté de fortes racines en la terre résistent aux tempêtes les plus orageuses, mais les arbrisseaux qui sont foibles sont renversez par le moindre vent: Ainsi les Religieux qui sont forts dans la vertu, qui sont enracinez & bien fondez dans la charité, *in charitate radicati & fundati*, triomphent des tumultes & des orages de la coûtume, mais les foibles sucombent sans résistance sous les différens sentimens de la multitude.

Le Lierre qui est foible s'atache où il peut & ne manque jamais de suivre son apui de quelque costé qu'il tourne; mais les cédres se soûtiennent par eux-mêmes, ils ne se lient point aux autres arbres, ils ne prennent point leur figure, & leur mouvement n'est pas capable de les ébranler. Nous pouvons dire la même chose des hommes. Les foibles se jettent de toutes parts pour s'apuier & comme en confessant leur propre impuissance, pour se soûtenir; ils se croient assûrez quand ils s'atachent aux autres. Ils s'imaginent qu'ils ne tomberont pas, pourveu qu'ils soient suportez par le gros de la multitude. Ils ne craignent aucun désastre, quoi qu'ils tournent & qu'ils se panchent de côté & d'autre, quand ils sont autorisez par une vieille coûtume. Mais les forts sont des cédres qui s'aprochent des autres sans s'y apuier. Ils s'élevent, ils s augmentent, ils se perfectionnent par les propres lumiéres de leur raison. Le poids des autres ne les peut atirer. Ils les voient marcher sans les suivre, & obeissant même au conseil de l'Evangile, ils passent sans les saluer. *Neminem per viam salutaveritis.*

Lu. 10. 4. Les Brébis vont toûjours les unes aprés les autres. C'est assez qu'une ait passé par une porte, pour que toutes la suivent. Elles n'examineront pas le danger qui peut y être. Elles y passeront quand elles y devroient mourir: C'est la une des plus grandes marques de leur foiblesse; & nous n'en pouvons donner une plus évidente de la nôtre, que de nous rendre à toute opinion, que de suivre sans examen ceux qui marchent devant nous, & de croire, quoi qu'il en puisse ariver, que nous faisons bien en faisant ce qu'ils font. Qu'elle foiblesse d'aler sans réflexion & sans se mettre en peine de sçavoir si l'on va aprés des aveugles?

Nous croions qu'un malade est extrémement foible, quand il n'a plus de mouvement propre, & qu'il demeure dans la situation ou on le met sans en désirer une autre: ainsi en ce qui regarde les mœurs, nous devons croire que nôtre foiblesse est extréme, quand nous nous laissons mouvoir à la multitude & que sans agir de nous-mêmes, nous nous atachons à ce qui nous est inspiré par la coûtume.

Les santez fortes & robustes se soûtiennent dans les différens airs où elles se trouvent, mais les foibles & les délicates en reçoivent bientôt toutes les impressions. Il en est de même des Religieux. Les différentes actions de nos freres sont dans la morale, comme l'air que nous respirons dans la nature Ceux parmi nous dont la vertu est forte & généreuse se conservent indépendemment du bon ou du mauvais exemple: mais le changement d'état, qui arive par la conversation des autres, est la marque d'une vertu foible & languissante.

Il n'apartient qu'à la cire de recevoir sans resistance toutes sortes de figures, & il n'y a que les ames de cire à prendre au hazard tous les caractéres dont on les veut marquer. La cire qui est molle reçoit la forme d'un Démon comme celle d'un Ange, & les ames qui sont foibles & molles sont indifférentes à prendre les mœurs d'un saint ou d'un pecheur, d'un prédestiné, ou d'un réprouvé, d'un Ange de lumiére ou d'un Ange de ténébres.

Mais (M.) quelque grande que nous paroisse cette foiblesse, elle est ordinaire dans la Religion. Nous sommes presque tous les singes les uns des autres. Il en est peu qui ne se laissent imprimer des sentimens & des actions de la multitude,

titude. Nous nous contentons aisément de ce qui est commun, & n'aspirons à rien de rare: & comme nous nous croïons assez justes en suivant la coûtume, nous ne croïons pas que personne ait droit de nous reprendre, quand nous faisons comme les autres. Mais ce qui est le plus déplorable, c'est que nous ne nous contentons ainsi de ce qui est commun, qu'en ce qui regarde les mœurs, la vertu, la perfection & nôtre salut. Nous n'avons, helas! que trop d'ambition de nous élever. Nous voudrions surpasser les autres dans la science, dans l'estime du public, dans l'honneur dans les charges. Nous voudrions être les plus doctes de la Communauté, les meilleurs Théologiens & les plus éloquens Prédicateurs. Dans les choses qui nous flattent & qui peuvent satisfaire nôtre vanité, nous voulons être les prémiers; nous craignons de nous tromper, & qu'on ne nous trompe. Nous considérons les choses en elles-mêmes. Nous étudions la nature & les circonstances. Nous en examinons les principes & les conséquences. Nous ne nous en raportons pas aux autres. Nous ne renonçons point à nôtre propre jugement. Nous ne disons point, je ferai assez bien en faisant comme les autres. Mais en ce qui regarde Dieu, nous nous contentons de le servir comme les autres, sans rechercher si nous le servons bien ou mal. En ce qui regarde nôtre salut, nous nous en raportons à la multitude: nous y travaillons comme les autres, sans examiner s'ils y travaillent de la bonne maniére. Est-ce la raisonner en homme? Est-ce la avoir du jugement? Peut-on concevoir une plus grande foiblesse?

Ah! (M.) aïons plus de force d'esprit, agissons de nous-mêmes. Servons nous des lumiéres que Dieu nous a données pour juger des choses. Examinons les sérieusement *Omnia autem probate*. Choisissons celles qui nous peuvent être les plus avantageuses & nous y atachons avec fermeté, *quod bonum est tenete*. 1. Tess. 5. 21.

Mais si c'est une extrême foiblesse de suivre la coûtume montrons que c'est une honteuse bassesse de la suivre, comme l'on fait ordinairement, par la crainte que l'on a de la censure de la multitude.

II. PARTIE.

La vie Religieuse est sans doute une Profession de sainteté. Tous nos exercices combatent les maximes du monde. Nous n'avons devant les yeux que des espéces de vertu, de mortification & de pénitence. La Religion considérée en elle-même ne nous inspire que l'amour de Dieu & le mépris de toutes les choses de la terre. Vôtre Profession, dit S. Bernard, écrivant à des Religieux, est extrêmement élevée. *Altissima est professio vestra.* Elle est plus haute que le Ciel, *cælos transit*; Elle égale la vie des Anges, *par angelis est*; elle est semblable à leur pureté *Angelicæ similis puritati.* Mais (M.) quoi que nôtre état soit si saint nous devons néanmoins avoüer que nous avons parmi nous un grand nombre de Religieux qui n'en ont pas la sainteté. Ne nous attribuons point vainement une perfection qui ne s'est jamais trouvée en aucune compagnie. Disons les choses comme elles sont & comme nous les sçavons. La Religion est parfaite, mais il ne laisse pas d'y avoir des Religieux imparfaits & qui se portent au relachement. Il n'y a point de Profession, dit saint Jérome, dans laquelle le mal ne soit mêlé avec le bien, la perfection avec l'imperfection, & même la plus grande corruption avec la plus haute sainteté. *In omni conditione & gradu optimis mixta sunt pessima.* Dans le Ciel parmi les bons Anges il se trouva des Démons qui se révoltérent contre Dieu:

S. Bern. in l. de vi. sol. ad fra. de mon. Dei. Init.

S. Hyero. Epist. 4.

dans le Paradis Terrestre Adam & Eve perdirent par leur desobeissance la grace avec tous les privileges de l'état d'innocence. Il y eût dans le colége de nôtre Seigneur un Judas qui le trahit, & un Pierre qui le renia. Il y eût sur le Calvaire au tems de sa Passion un réprouvé, & ainsi il ne faut pas s'étonner si dans la Religion il y a de la Paille parmi le bon grain; si parmi les bons Religieux, il y en a de mauvais; si entre les parfaits il y en a d'imparfaits. La difference des vocations, des naturels, des inclinations, & des Passions est trop grande pour nous donner lieu d'espérer que la perfection puisse être égale dans tous ceux qui composent une congrégation. La nature est trop corrompuë, elle à de trop fortes inclinations au mal, & elle est exposée à de trop puissantes tentations, pour que tous demeurent dans les bornes de la vertu. La mortification est trop pénible aux sens pour que tous la pratiquent avec une même générosité. L'amour propre à trop d'artifices pour que quelques uns ne se prennent pas dans ses piéges. Faisons tout ce que nous voudrons, mais il est nécessaire qu il

Math.18. 7. y ait des scandales dans le monde. *Necesse est ut veniant scandala.* Il faut qu'il y ait des hérésies dans l Eglise. *Oportet & hæreses esse.* Il faut qu'il y ait de l'imperfection dans les Cloîtres. Il y en a toûjours eu, & il y en aura toûjours.

Ce n'est ni un désordre ni un malheur particulier de nôtre siécle. Les saints Peres en ont été les témoins & ils l ont déploré dans tous les âges de l'Eglise. S. Ephrem l'un des plus anciens dit que des son tems les Religieux sortant des voies droites de la sainteté, marchoient dans les voies raboteuses des passions

S.Ephræm Serm.asce. de vi.Relig atque Monastria.

& tomboient dans les abîmes du peché. *Nostra institutio relictis viis rectis per præcepitia fertur, asperasque per vias incedit,* & que la douceur, l'humilité, la paix, l'exactitude aux observances Monastiques ne faisoient plus l'ornement de leur vie. *Non est mitis, non humilis, non quietus, non disciplinatus.* Mais qu'ils avoient tant de vanité, d'ambition, & de propre estime d'eux-mêmes, qu'ils vouloient instruire les autres, avant que de l'avoir été; qu'ils vouloient établir des loix nouvelles, avant que d'avoir apris les anciennes; qu ils vouloient raisonner en Philosophes, avant que de sçavoir parler en enfans; qu'ils vouloient commander, avant que d'avoir commencé à obeïr. *Is quidèm qui ut instruatur accidit antequam se instrui patiatur, alios instruere cæpit: & priùsquàm doceatur, docere vult alios: & antequàm didicerit, aliis leges dictare ambit. Antequàm syllabas connectere noverit, philosophatur: & antequàm subdatur, subiicere alios sibi appetit. Antequàm superiorum imperiorum imperatis morem gerat, ipse jubet & imperat.* Il ajoûte que celui qui étoit riche dans le monde, vouloit être honoré dans le Monastére; que celui qui étoit pauvre dans le monde tâchoit de trouver du repos dans la Religion, tout ainsi que s'il eût consideré la vie Religieuse cōme l'état d'une fortune mondaine; que celui qui dans le monde étoit obligé pour vivre d'emploïer ses mains au travail, s'étudioit dans le Cloître à les conserver délicates & polies. *Si fortè dives est, honorem sibi confestim deferri postulat: si verò pauper, de requie protinùs est sollicitus: sin autē operarius, digitos mox delicatos atque elegantes habere studet.* Qui est-ce donc, conclut ce S. Pere, qui ne versera pas de larmes en voiant cette funeste ruine de nôtre état Religieux; en voiant que nous qui avons renoncé au monde, ne pensons qu'à la terre, n'avons qu'une prudence mondaine & ne goûtōs que les plaisirs des sens, *Quis igitur non deplangat, charissimi, maximam nostrā*

Religiosi instituti cladem? Nos enim qui sæculo abrenunciavimus, terrena adhuc sapimus.

Saint Jérome écrivant à Rustique lui confesse qu'il a vû des Religieux qui ne l'étoient que par l habit qu'ils portoient & par les paroles qu'ils avoient prononcées en faisant profession ; parce qu'ils n'avoient rien changé des meurs qu'ils avoient dans le monde. *Vidi ego quosdam qui postquam renunciavere sæculo, vestimentis dumtaxat & vocis professione, non rebus, nihil de pristinâ conversatione mutarunt.* Ce qui oblige ce grand Maître d'exhorter ce cher disciple d'éviter ce désordre & de ne se pas contenter de l'aparence de l'état Religieux; mais d'en avoir la vérité, en méprisant toutes les choses de la terre pour ne plus donner ses soins qu'au salut de son ame. *Tu vero si Monachus esse vis, non videri; habeto curam, non rei familiaris, cui renunciando hoc esse cæpisti, sed animæ tuæ.* S, Hyero. Epist.4.

Mais pour laisser les autres des Saints Peres qui ont parlé de ces déréglemens du Cloître, qui n'est surpris en lisant ce que saint Bernard en raporte. O mes Freres, s'écrie ce parfait modéle de la vie Religieuse, combien sommes-nous éloignez de la perfection de ces grands Religieux qui vivoient du tems de saint Antoine? *O quantùm distamus ab his qui in diebus Antonij extitere Monachi!* Quand la charité les portoit à se faire des visites les uns aux autres, leur principal soin étoit d'expliquer l'Ecriture Sainte, de parler de Dieu, de s'entr'animer à son amour. Mais aprésent les Religieux méprisent ce pain de Vie. Comme il n'y en a plus, qui aient faim de cette nourriture celeste, il n'y en a plus aussi qui aient de zéle de la distribuer. *Panem quippe cælestem nemo est qui requirat, nemo qui tribuat.* Nous ne parlons plus de l'Ecriture Sainte ni du salut des ames. Nos entretiens ne sont que de choses vaines, inutiles & ridicules. *Nihil de scripturis, nihil de salute agitur animarum, sed nugæ, & risus, & verba proferuntur in ventum.* Et apres avoir décrit plusieurs autres désordres, il se plaint par ces paroles qui montrent bien sa douleur de ce qu'il est obligé d'en être le témoin. O mal-heureux que je suis pourquoi le ciel m'a-t-il conservé la vie pour me faire voir la chute déplorable de nôtre Religion. *Heu me miserum qualemcumque Monachum! cur adhuc vivo videre ad id devenisse ordinem nostrum.* Helas mes Freres saint Machaire a-t-il vécu comme nous? S. Basile nous a-t-il enseigné ce que nous pratiquons? Saint Antoine nous a-t-il donné les régles que nous suivons. Nos Peres qui ont paru comme des miracles de Sainteté dans l'Egypte nous ont-ils donné l'exemple d'une vie aussi mondaine que la nôtre? *Sic Macharius vixit? Sic Basilius docuit? Sic Antonius instituit? Sic Patres in Ægipto conversati sunt?* Ah! quelle difference de nôtre vie à celle de nos Patriarches! Helas nous n'avons plus rien de la vertu de l'ancien état Religieux, nous n'en conservons pas même les aparences. *Iam Religionis antiquæ non solùm virtutem amisimus, sed nec specimen retinemus.* S. Bern. in Apol. ad Guil. Abba pau. ante fi.

Avoüons donc (M.) & suposons comme une vérité aussi constante qu'elle est funeste, qu'il y a de l'imperfection parmi nous. Avoüons sans nous flater que nous avons des Religieux qui pouroient dire avec S. Ephrem, nous avons en aparence renoncé au monde, mais dans la vérité nous en suivons les maximes: nous avons l'Habit de la Religion, mais nous n'en avons ni l'esprit ni la perfection. *Specie quidem & apparentiâ mundo renunciavimus, reverâ autem quæ mundi sunt curamus; habitu monachi sumus.* S. Ephrem Serm. ad corum cor. rect. qui vitiosé vivunt.

T 2.

Mais que font ces Religieux imparfaits dans les Monaſtéres ? Ils font tout ce qu'ils peuvent pour inſpirer des maximes de relâchement, afin d'établir des coûtumes contraires aux Régles, aux Conſtitutions, à la ferveur, à la ſainteté, & à la perfection, & puis ils crient que c'eſt la coûtume. Ils ſont des Démons Domeſtiques, qui tâchent de faire dans la Religion qui eſt le Paradis de l'Egliſe, ce que fit le Serpent dans le Paradis Terreſtre. Ils tâchent de décrier la vertu dans les ames innocentes, de leur en donner du dégoût & de les retirer de leurs ſaints exercices. Ils ſont les tirans des Régles : ils en parlent toûjours avec mépris & font tous leurs éforts pour en décréditer la pratique, & quand ils ont atiré des partiſans à les ſuivre, ils diſent hautement que c'eſt la coûtume. Se rendre donc eſclave de ce qui s'appéle la coûtume, c'eſt ſe ſoûmettre à un déſordre qui s'eſt établi, maintenu, & fortifié par des Religieux libertins. Voiez qu'elle eſt cette baſſeſſe?

Mais ce qui fait voir qu'elle eſt extrêmement honteuſe, c'eſt qu'on ſe laiſſe aler à la coûtume par complaiſance, c'eſt à dire par la crainte que l'on a de déplaire à ces libertins ; Que diront-ils ſi je ne fais comme eux ? Je les irriteray ; ils me mépriſeront. Ils m'abandonneront, ils n'auront plus de confiance en moi. Ils diront que je veux faire le dévot & le réformé ; que je donne trop aux Supérieurs ; que je prens la Régle trop à la lettre; que ſi je les voulois ſuivre ils ſe maintiendroient dans la poſſeſſion de leur liberté; que ſi je me détache d'eux, ils ne pouront plus tenir le fort de la Coûtume.

Voila ce qui engage les lâches à faire comme les autres : mais ſe peut-il concevoir une pareille baſſeſſe, que la crainte de cette cenſure ? Eſt-il rien qui ſoit plus indigne d'une ame généreuſe. que de faire ce qu'elle condenne, pour plaire à la multitude ? Qu'elle lacheté ! de faire des choſes que l'on déteſte comme mauvaiſes par la crainte de s'atirer le mépris de la foule & du vulgaire!
Pſal. 52. 6. C'eſt craindre ce qui ne peut faire aucun mal. *Trepidaverunt timore ubi non erat timor.*

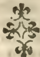
Vous demandez ce qu'ils diront de vous ? Mais de qu'elle conſéquence vous peuvent être leurs diſcours ? De qu'elle conſéquence vous peuvent être leur eſtime & leur amitié ? Ne voiez-vous pas qu'ils ſont les Croix du Cloître ? Ne voiez-vous pas qu'ils ſont les fardeaux de la Religion ? Ne voiez-vous pas qu'ils font gémir les bons Religieux, & qu'ils ne ſervent qu'à les exercer? Ah! s'il faut perdre vôtre liberté, ne la perdez pas pour une ſi mauvaiſe cauſe : s'il faut captiver vos inclinations, ne les engagez pas pour les intérêts de ceux dont le parti eſt décrié. Ne voïez-vous pas que tout ce qu'ils diſent des Supérieurs, de l'obeïſſance, des régles, des conſtitutions, ne tend qu'à autoriſer leur irrégularité, & à excuſer le déſordre de leur vie ? Ah ! ſi j'ai ici des Religieux aſſez lâches pour trembler ſous une ſi vaine puiſſance, je les conjure de fortifier leur courage par ces paroles de S. Paul, je ne fais aucune eſtime de vôtre jugement. *Mihi autem pro minimo eſt ut a vobis judicer,* & de les adreſſer à ces monſtres de la Religion : vrais monſtres ſans doute, puiſqu'ils n'ont de paſſion que d unir enſemble le Cloître & le monde qui ſont deux parties qui ne peuvent entrer en aucune aliance. *Mihi autem pro minimo eſt ut a vobis judicer.* Il m'eſt indifferent qu'elle penſée vous aïez de moi. Je ne me mets point en peine du jugement que vous pouvez former de ma conduite. Je connois vôtre artifice,

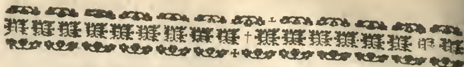
1. Cor. 4. 3.

vous voulez abaisser les Supérieurs, pour élever vôtre désobeïssance: vous méprisez les Régles, pour colorer vôtre paresse: vous voulez en atirer plusieurs dans vos sentimens pour sauver, en les perdant, vôtre réputation: vous voulez faire passer des abus que vous introduisez pour des coûtumes anciennes, afin d'en faire les fondemens de vôtre libertinage; mais faites ce que vous voudrez, & dites ce qu'il vous plaira, *Mihi autem pro minimo est ut à vobis judicer.* Je n'ai que du mépris pour vos pensées.

Voila (M.) les sentimens que nous devons avoir & qui nous sont si nécessaires pour nous conduire dans nôtre Profession, que S. Jérome ne craint pas de dire que la prémiére vertu d'un Religieux est de mépriser les jugemens des hommes, & de croire avec S. Paul que s'il désire leur plaire, il n'est pas Serviteur de Jesus-Chrît. *Prima virtus est monachi contemnere hominum judicia & semper apostoli recordari dicentis, si adhuc hominibus placerem Christi servus non essem.* Ce saint Pere veut nous aprendre par ces paroles que nous devons commencer nôtre édifice spirituel par une sainte générosité qui nous éléve au dessus de tout ce que les hommes pouront dire de nous, & que si nous ne craignons que les hommes & ne voulons plaire qu'aux hommes, nous ne sommes que serviteurs des hommes, & non pas de Jesus-Chrît. O mon Dieu! Qu'elle est cette lâcheté de se soûmettre plûtôt à la honteuse tirannie des hommes qu'à la glorieuse domination du Roi des Rois! Qu'elle lâcheté de craindre cette confusion dont parle le saint Esprit qui est lacompagne du peché, & ne pas craindre celle qui communique la gloire & lagrace! *Est confusio adducens peccatum, & est confusio adducens gloriam & gratiam.* S. Hyero. Epist. 26. c. 2. Ecclci. 4. 25.

Vous demandez ce que des Religieux inquiétez & évidemment ennuiez de leur état diront de vous si vous ne faites comme eux; mais moi je vous demande ce que le fils de Dieu dira de vous si vous suivez leur exemple. Ne sçavez-vous pas que si par la honte de leur déplaire vous avez honte de Jesus-Chrît & de ses maximes, Jesus-Chrît aura honte de vous & ne vous reconnoîtra pas pour être du nombre des siens en la présence de son Pere. *Qui me erubuerit & meos sermones, hunc filius hominis erubescet.* Voila, dira Nôtre Seigneur, ce mauvais Religieux qui aprés avoir eu assez de courage pour quiter le monde a eu honte de sa Profession & de ma Croix; j'ai honte à présent de le voir, je ne le puis plus souffrir devant mes yeux, je l'abandone, Je ne prends plus aucun intérêt dans son salut, je ne serai jamais touché de sa perte. Je tremble (M.) quand je pense à ces carreaux foudroiants que ces cœurs lâches atireront sur leurs têtes, en voulant éviter des ombres & des phantômes. *Qui timent pruinam irruet super eos nix.* Qu'elle sera leur douleur? Quel sera leur désespoir? Quand ils seront exposez à ces reproches: faisons y réflexion, tant que nous le pouvons & que de vains discours n'aient pas le pouvoir de nous retirer du parti de la vertu, de la perfection, & de la fidélité que nous devons à nos Régles. Lu. 9. 26. Iob. 6. 16.





Exhortation 14. sur le prologu.

EXHORTATION DIX-NEUFIÉME

C'EST UN AVEUGLEMENT DE CROIRE QU'ON Se sauvera en vivant comme les autres.

Exorde. SI c'est une foiblesse de suivre la coûtume, & de se conformer à la multitude, & si c'est une lâcheté de vivre comme les autres par complaisance & pour éviter la censure qu'ils pouroient faire de nôtre conduite, comme nous fimes voir dans nôtre derniére Exhortation, ajoûtons pour achever le sujet que nous proposames de traiter, que c'est une extrême aveuglement de croire qu'on se poura sauver en suivant la coûtume, en se conformant à la multitude & en vivant comme les autres. C'est la proposition que je vous prouverai dans ma prémiére partie: dans la seconde je ferai seulement des réflexions morales sur la même matiére.

I. PARTIE. Il est vrai que la coûtume fait perdre au peché l horreur naturelle qu'il inspire, & qu'elle éface la honte que nous avons de le comettre, mais elle ne lui ôte rien de sa malice. Nous n'avons horreur, dit S. Augustin, que des pechez qui ne sont pas communs: ceux qui se comettent ordinairement ne nous paroissent point éfroïables: nous les souffrons sans peine dans les autres, quoi que nôtre Seigneur ait versé son sang pour en obtenir le pardon; & en les souffrant paisiblement, nous nous laissons aler peu à peu à les comettre. *Væ peccatis hominum quæ sola insitata exhorrescimus, usitata verò, pro quibus abluendis filij Dei sanguis effusus est, sæpè videndo omnia tolerando non nulla etiam facere cogimur.* La coûtume, dit ailleurs le même Pere, fait par ses impressions que ce qui est honteux en soi-même, ne nous fait point de honte. Quand l on commence à faire quelque chose qui est contraire à l'honêteté, l'on en à de la confusion; mais un peu aprés l'on n'en rougit plus, principalement si ce peché est devenu commun à plusieurs. *Per consuetudinem incipit videri quod turpe est, non turpe. Nam cum dehonestantur aliqui, primò erubescant, postea blandiente consuetudine recedit pudor, mutatâ fronte, præcipuè si multos videant tales,* Nous sommes comme des enfans. Les enfans qui voient des personnes masquées & déguisées ne les regardent d'abord qu'avec horreur & avec crainte; mais quand ils ont demeuré quelque tems dans leur compagnie, ils s'aprivoisent avec eux continuënt à y demeurer, non seulement sans peine & sans inquiétude, mais avec plaisir: ainsi quand nous voïons des offenses qui se comettent contre Dieu, nous en concevons au commencement de

Aug. to. 1. Enchir. 80.

l'horreur, & de l'indignation; mais quand nous avons vû souvent les mêmes pechez, les especes ne nous en paroissent plus si éfroïables; nous nous familiarisons avec ces ennemis; nous ne les craignons plus; nous entrons en aliance avec eux. Les choses même vont quelque fois si loin que nous les faisons passer pour des vertus, & que nous leur en attribuons le nom. L'homicide, dit S. Cyprien, est un crime dans les particuliers; mais quand il devient public, il prend le nom de la vertu. *Homicidium, cum admittunt singuli, crimen est: virtus vocatur cum publicè geritur.* S. Cyprian. Epist. 2. ad Dona

Mais (M.) quoi qu'il semble que le peché perde par la coûtume ce qu'il a d'horrible, il ne change pas pour cela de nature. La vertu est toûjours vertu, quoi qu'elle soit méprisée & qu'elle ne soit pas pratiquée, & le peché est toûjours le même, quoi qu'il soit commis par plusieurs. La multitude des pecheurs & la coûtume qu'ils ont de pecher n'ôte pas aux loix le pouvoir qu'elles ont de nous obliger, & ainsi elles n'empêchent pas les actions, qui se font contre ce qu'elles ordonnent, d'être desagréables à Dieu. Les pechez qui se commettoient dans Sodome & dans Gomorre n'y étoient plus honteux; on ne les punissoit point, il sembloit même, comme a remarqué saint Augustin, qu'ils étoient commandez par une Loi publique. *Non solùm jam apud eos non puniebantur illa flagitia, verùm etiàm publicè velut lege frequentabantur.* Et néanmoins Dieu ne laissa pas de les punir d'une maniére extrêmement rigoureuse: ce qui fit voir que par la coûtume ils n'avoient pas cessé d'être pechez & d'être de grans pechez. S. Aug. l. 6. Enchi. c. 80

La Coûtume déguise les choses. Le nombre des fols couvre la folie. Si vous considériez quelque-fois, dit saint Augustin, ce que font & ce que souffrent les mondains, vous trouveriez leur conduite si contraire à l'honêteté, si indigne de la liberté, si opposée à la sagesse, que vous avoüeriez que personne ne douteroit de les croire fols si la multitude n'en étoit point si grande; il n'y a que le nombre qui les autorise: Ils ne se deffendent que par la coûtume. *Si cui intueri vacet, quæ faciunt, quæque patiuntur, inveniet tam indecora honestis, tam indigna liberis, tam dissimilia sanis, ut nemo fuerit dubitaturus furere eos, si eum paucioribus furerent: nunc sanitatis patrocinium insanientium turba est.* Mais si la coûtume excuse la folie, elle ne l'excuse pas dans l'esprit des sages. La folie ne devient pas sagesse par la multitude des extravagans. Les aveugles ne laissent pas d'être aveugles, quoi-qu'ils aient des compagnons de leur malheur, & les fols ne laissent pas d'être fols, quoi-que le nombre en soit infini. *Stultorum infinitus est numerus.* S. Aug. l. 6. de Civi. Dei c. 10. Ecc. 1. 15

Il en est ainsi du peché: la coûtume est comme un voile, qui le déguise, & qui lui donne du crédit, & qui rend les hommes plus hardis à le commettre; mais elle ne change pas sa nature. Le sacrilége ne laisse pas d'être extrêmement injurieux à Dieu, quoi-que plusieurs abusent des choses les plus sacrées & qu'ils les traitent comme si elles étoient tout-à-fait profanes. L'injustice est autant peché qu'elle l'étoit au commencement du monde, quoi-que l'on en fasse un exercice d'esprit, & que la coûtume d'inventer toutes sortes de voies de nuire au prochain, ne soit que trop établie parmi les hommes. Le meurtre de Caïn qui tua son frere n'a pas été d'une autre espéce que tous ceux qui se commettent dans la suite des tems. L'yvrognerie, l'impureté, la médisance, tous ces

pechez, quelques communs qu'ils ſoient dans le monde, ne le ſeront jamais aſſez pour pouvoir preſcrire contre la loi de Dieu, contre l'Evangile, & la raiſon.

Nous devons, (M.) avoir le même ſentiment des pechez qui ſe commettent contre nos régles dans le Cloître. Dans le Novitiat, dans le Seminaire, dans les études, ces deſobeïſſances paroiſſent affreuſes, elles donnent de l'horreur & de la honte, parce qu'elles y ſont rares, ou plûtôt parce que chacun s'y aquite de ſon devoir avec une parfaite exactitude. Les jeunes Religieux ne croient pas qu'on ſe puiſſe réſoudre à rompre le ſilence dans le tems qu'il eſt ordonné par la régle, à manquer au Chœur, à laiſſer l'Oraiſon, à négliger la ſolitude, à aimer la ville, à inventer des intrigues pour ſe faire bien venir chez les Grans du monde. Ces déſordres leur ſemblent des Monſtres, & quand on les avertit qu'ils y doivent prendre garde, ils croient qu'on leur fait tort: Ils s'en trouvent ſi éloignez, qu'ils ne croient pas jamais être capables d'y tomber. Mais quand ils viennent malheureuſement à être d'une communauté, ou ils voient les anciens Peres qui commettent librement & ſouvent ces fautes, elles commencent bientôt à ne leur plus paroître éffroïables. Ils changent de penſée en voiant faire les autres. Ce qui leur avoit paru impoſſible, leur ſemble néceſſaire. Ces tranſgreſſions, dont ils croient être ſi éloignez, paſſent dans leur eſprit pour des uſages communs & pour des coûtumes indiſpenſables. & ſe fondant ſur ce qu'ils voient faire aux autres, ils font ſans ſcrupule ce qu'ils avoient mille fois promis à Dieu de ne faire jamais.

Mais, (M.) comme les pechez qui ſont contre la Loi de Dieu ne changent pas de nature par la coûtume, parce que la coûtume n'altére pas cette loi: ainſi la multitude des Religieux qui n'obſervent pas le ſilence & le jeûne & qui manquent au Chœur & à l'Oraiſon, ne diminuë pas la malice de ces fautes, parce cette multitude n'a pas de pouvoir d'abreger nos régles: elle n'aſſûre pas nôtre conſcience, parce qu'elle ne nous délivre pas de nos obligations.

Cette maxime étoit l'une des principales de la morale de ſaint Jérôme. Entre les belles inſtructions qu'il donne au Moine Ruſtique pour la conduite de ſa vie, il le prévient contre les impreſſions que la multitude des pecheurs pouroit faire ſur ſon eſprit. Ne vous laiſſez pas tromper, lui dit ce ſaint Pere, par le grand nombre de ceux qui péchent. Prenez garde de vous laiſſer atirer dans la foſſe par la groſſe troupe de ceux qui y tombent. *Neque verò peccantium ducaris multitudine, & te pereuntium turba ſollicitet.* Et écrivant au Diacre Sabinien à qui il reprochoit de grans crimes, deſquels il le vouloit retirer; comme celui-ci ſe vouloit défendre des ces juſtes acuſations, en ſoûtenant qu'il n'étoit pas plus criminel que lui; il le preſſe par ſes propres paroles en lui remontrant que cette excuſe n'eſt pas bonne, & qu'elle ne le rend pas innocent devant Dieu. Pourquoi lui dit ſaint Jerôme, en négligeant vos plaies, c'eſt à dire en oubliant les pechez que vous avez commis, tâchez-vous de noircir la réputation des autres. *Quid neglecto vulnere proprio alios niteris infamare?* Ne croiez pas que par mes péchez, les vôtres deviennent des vertus, ni que vous deviez vous conſoler de l'énormité de vos crimes, par le nombre de vos ſemblables. *Num mea peccata virtutes tuæ ſunt? An malorum tuorum putas ſolatium*

S. Hyero. Epiſt. 4.

S. Hyero. Epiſt. 48

ſolatium, ſi multos tui ſimiles habeas ? Le peché, dit-il ailleurs, ne ſe peut défendre par la multitude de ceux qui le commettent. *Peccantium multitudo non parit errori patrocinium.*

Mais non ſeulement les fautes que nous commettons contre nos régles ne perdent rien de leur malice par la coûtume, & par la multitude de ceux qui ne les obſervent pas, mais cette circonſtance nous rend plus coupables. La faute d'un ſeul, qui n'aſſiſte pas au Chœur, ne ſemble pas être de conſéquence : elle eſt comme couverte & reparée par le grand nombre de ceux qui y chantent les loüanges de Dieu ; mais quand pluſieurs abandonnent l'office divin, il eſt évident que ſa gloire y eſt extrémement intéreſſée. Il en eſt de Dieu comme d'un Prince de la terre. Un grand Roi ne fait pas de réflexion ſur un particulier qui manque à faire ſa charge, quand tous les autres s'en aquitent. Un ſeul qui ne fait pas ſon devoir, ne déregle pas l'ordre de ſa maiſon, & ainſi on lui pardonne aiſément : mais quand pluſieurs viennent à ne pas faire leurs fonctions, tout eſt dans le déſordre & dans la confuſion, & chaque particulier mérite d'être doublement puni. Il mérite une peine, parce qu'il n'a pas fait ſon devoir ; & il mérite que cette peine ſoit augmentée, parce qu'il a manqué dans le tems que les autres ne s'aquitoient pas auſſi du leur. Diſons de même, (M.) que nous ſommes dans un Monaſtére comme les Officiers de la maiſon du Roi du Ciel : il nous y donne des ordres & des régles pour ſon ſervice : quand un particulier y manque, il fait une faute, mais elle n'eſt pas ſi grande, s'il eſt ſeul à la commettre, qu'elle le ſeroit ſi pluſieurs la commettoient : Dieu n'en eſt pas ſi griévement offenſé, & ſa colére ne s'anime pas avec tant d'ardeur à la vangeance : mais quand le déſordre eſt général & qu'il ſemble que d'un commun concert, on lui veut ôter toute la gloire qu'il atendoit de la Communauté, il en eſt plus ſenſiblement touché, même contre chaque particulier.

Voïez donc (M.) quel eſt l'aveuglement de ces Religieux, qui diſent, pour s'autoriſer, qu'ils font comme les autres ; car non ſeulement cette raiſon ne les excuſe pas, mais elle les acuſe davantage & les rend plus criminels. Ils ne doivent pas tirer une conſéquence de rompre le ſilence, de ce que les autres le rompent ; de ſortir de la ſolitude, de ce que les autres en ſortent ? de s'abſenter du Chœur, de ce que les autres s'en abſentent; mais aucontraire ils doivent conclure que ſi les autres n'obſervent pas ces Régles, ils les doivent obſerver, afin que ſi elles ne ſont pas obſervées de tous, elles le ſoient aumoins de pluſieurs. La deſobeïſſance des autres doit être le motif de leur obeïſſance. La négligence des autres doit être le motif de leur exactitude. Ils doivent croire que quelques libertez, qui pouroient être tolérées, ſi les autres ne les prenoient point, deviennent intolérables, quand chacun les veut prendre.

Mais quel aveuglemant de croire qu'une voie eſt bonne, par ce qu'elle eſt fréquentée ; qu'un chemin eſt ſûr, par ce que pluſieurs y paſſent; qu'en alant en compagnie, on arivera à ſon terme. Il eſt vrai, dit S. Gregoire, que nous ſommes tous voïageurs. Nôtre vie eſt un continuel pélérinage. *In præſenti vita quaſi in viâ ſumus quâ ad patriam pergimus.* Mais le Ciel eſt la patrie à laquelle nous aſpirons. Nous ne ſommes pas des Pélerins de la Terre, & ainſi l'on ne doit pas juger de nous comme l'on fait de ceux qui veulent S. Gregoi. Hom. 11.

ariver dans les grandes Villes de ce monde. Les voïageurs de la Terre ont raison de chercher les grans chemins, de se joindre à la multitude, de suivre les autres, & d'aler par où ils vont; mais ceux du Ciel en doivent user d'une autre maniére.

C'est mal raisonner, selon l'esprit de l'Evangile, de croire qu'une voie est bonne, par ce qu'elle est fréquentée. Les voïes communes & larges, selon la morale de Jesus-Chrît, ne sont pas les plus assûrées. La multitude de ceux qui y passent ne doit pas nous y engager : elle doit plûtôt nous les rendre suspectes & par conséquent nous en éloigner.

Le chemin du Ciel est étroit: il n'est rien que le fils de Dieu nous ait mieux exprimé dans son Evangile. Il compare le chemin du Ciel à celui de l'enfer, & il met cette différence entre les deux, que le chemin de l'enfer est large, qu'il est batu par la multitude, que plusieurs y passent. *Lata porta & spatiosa via est quæ ducit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam.* Et au contraire que le chemin du Ciel est étroit, qu'il n'est point fréquenté, que le
Math. 7. 13 nombre de ceux qui le trouvent est petit. *Quam angusta porta & arcta via est, quæ ducit ad vitam, & pauci sunt qui inveniunt eam.* Il est donc vrai sans explication ni commentaire, puisque les paroles de Jesus-Chrît sont trop claires pour être expliquées, que l'exemple de la multitude ne nous défendra pas de sa colére, & que le grand nombre de ceux qui n'observent pas leurs régles ne nous donne pas le droit de les transgresser.

II. PARTIE.

Venez donc ici, Religieux imparfaits, aportez vôtre grande excuse pour vous défendre de vôtre indévotion, & de vôtre desobeïssance aux régles. Venez nous dire que vous faites comme plusieurs font; que vous croiez être en bonne conscience, parce que vous vivez comme vous voiez vivre. Vous n'avez pas la foi ou vous devez croire, aprés les paroles du Fils de Dieu, qu'un Mondain ne s'excusera pas légitimement au dernier jour du monde en disant, Seigneur j'ai blasphêmé, il est vrai, mais les autres blasphémoient. J'ai volé, je l'avoüe, mais les autres voloient: j'ai oprimé les petits, pour m'élever sur leur ruine, mais c'étoit la coûtume: j'ai mal parlé de mon prochain, mais l'on en usoit de cette maniére dans toutes les compagnies. Ainsi vous devez croire qu'un Religieux ne sera pas bien reçû à dire, j'ai rompu le silence, mais les autres le rompoient. J'ai souvent manqué à l'Oraison, mais nous étions plusieurs qui y manquions. Je n'ai pas observé exactement les jeûnes de la Religion, mais je n'étois pas seul à prendre cette liberté. Je ne suis alé que deux ou trois fois la sémaine à Matines, mais c'étoit la coûtume de ceux de mon âge & qui avoient les mêmes ocupations que moi & tout compté j'en faisois autant que la plus grande partie des autres.

Le Fils de Dieu réjettera cette excuse en vous disant que vous ne deviez pas suivre la multitude, que vous ne déviez pas prendre l'exemple du grand nombre pour vôtre régle, que vous ne deviez pas faire comme les autres faisoient, mais comme ils devoient faire; que vous ne deviez pas vous conformer a leurs actions, mais à leurs obligations. Il vous dira dans sa fureur que si la vie de vos Supérieurs ne devoit pas être la régle de la vôtre, selon ces paroles de son
Math. 23. 3 Evangile, obeïssez aux ordres qu'ils vous donnent, mais n'imitez pas leurs actions, *secundùm opera eorum nolite facere*, Vous ne deviez pas à plus

forte raison prendre vôtre conduite de celle de vos égaux.

Je vous prie donc, (M.) d'entrer dans les sentimens de Moïse, qui défendoit au peuple de faire le mal en suivant la multitude; & de trahir la vérité, pour se conformer au grand nombre de ceux qui favorisent le mensonge. *Non sequeris turbam ad faciendum malum, nec in judicio plurimorum acquiesces sententiæ, ut à verò devies.* Je vous conjure si vous voulez assûrer vôtre salut de sortir du chemin large & commun, & d'entrer avec le nombre des parfaits, qui est toûjours le plus petit, dans la voie étroite. Prenez même garde à un excellent avis que nous donne saint Jérôme, qu'il y en a plusieurs qui semblent marcher par cette voie & qui néanmoins retombent par des sentiers différens & écartez dans celle de la multitude. *Multi hac ire se simulant: & per diversa errorum diverticula ad viam multitudinis revertuntur;* & ainsi que nous devons craindre d'avoir pour compagnons de l'erreur & du peché ceux que nous croions prendre pour nos guides dans la voie étroite. *Ideòque timendum est, ne quos duces recti hujus itineris habere nos credimus, eos comites habeamus erroris.*

Exo. 23. 2.

S. Hyer. epist. 41.

Mais si les hommes nous peuvent tromper, nous ne devons rien craindre en suivant Jesus-Christ. Nous sommes toûjours assûrez d'être dans la bonne voie, en marchant avec cet adorable Sauveur qui nous dit dans son Evangile qu'il est la voie, la vérité & la vie. *Hunc certè imitari tutissimum est, atque ejus vestigia sequi qui dixit, ego sum via, veritas, & vita.* Il est seul la voie infaillible par laquelle nous devons aler, pour ariver à nôtre patrie.

Arrêtons-nous donc sur ce divin exemplaire, & ne regardons plus ce que font les autres. Ne considérons point la coûtume: ne nous conduisons que par nos régles. Quand tous les autres ne le observeroient pas, ne manquons pas de les observer. Entrons dans les sentimens du généreux Mathatias. Je voudrois, (M.) que nous fussions animez de son courage.

Antiochus fit presser ce grand homme par des flateries & par des promesses, avant que d'en venir aux menaces, & aux suplices, & même pour parler à nôtre propos, par l'exemple de toute la Ville de Jérusalem, d'obeïr à ses ordres, qui étoient contraires aux Loix de Dieu. L'envoïé du Roi lui porta ces paroles de sa part. Vous étes un grand Prince: tout le monde sçait que vous étes tres-Noble, tres-Illustre, & tres-considérable dans cette Ville. *Princeps & clarissimus, & magnus es in hac civitate.* Venez-donc & obeïssez au commendement du Roi, comme tous les Peuples s'y sont déja soûmis & il vous honorera de son amitié avec tous vos enfans; il élévera vôtre Maison; il vous comblera d'or & d'argent; il vous fera des présens avec toute la magnificence imaginable. *Accede prior & fac jussum Regis, sicut fecerunt omnes gentes, & viri judà, & qui remanserunt in Ierusalem: & eris tu, & filij tui inter amicos Regis, & amplificatus auro & argento; & muneribus multis.* Mais qu'elle fut la réponse de ce grand personnage? Ah! Il répondit, non point d'une voix tremblante, mais d'une voix forte & élevée, afin d'être entendu de tous les assistans, & de les avoir pour témoins de la noble disposition de son cœur, *Et respondit Mathatias & dixit magnâ voce,* que quand toutes les nations obeïroient au Roi Anthiochus, & que chacun se délivrant de l'ancienne servitude de la Loi de ses Peres, se soumettroit au

1 Mach. 2. 17.

Ibid. v. 18.

Ibid. v. 19

commandement de ce Prince, il protestoit qu'il demeureroit toûjours avec ses enfans & ses freres dans l'obeïssance qu'il devoit à la Loi de ses peres; que la multitude de ceux qui seroient rebelles à Dieu n'ébranleroit point la fermeté de tous ceux de sa Maison; que le grand nombre des infracteurs des Loix Divines ne les étonneroient point; qu'ils auroient une fidélité indépendante de l'exemple & élevée au dessus de la coûtume. *Et si omnes gentes Regi Antiocho obediunt, ut discedat unus quisque à servitute legis Patrum suorum, & consentiat mandatis ejus, ego, & filij, mei, & fratres mei obediemus legi Patrum nostrorum.*

Ibid. v. 19

Ce sont la (M.) les sentimens que doit avoir un bon Religieux par raport à ses Régles. Quand il est sollicité par l'esprit de complaisance, par l'inclination de se faire aimer par la crainte de passer pour trop critique & trop sévére, par les Démons, par ses fréres, par la paresse, par ses sens & par ses passions de donner quelque chose au tens & à l'ocasion, de se faire à la coûtume, & de suivre la multitude, son cœur doit parler à ces Tirans de son ame, comme Mathatias à l'envoié du Roi Antiochus : Il doit leur dire généreusement. *Et si omnes gentes obediunt Regi Antiocho*, Quand je verrois tous les Religieux profaner les Loix les plus sacrées ? quand tous les Supérieurs de l'Ordre mépriseroient nos Régles; quand le relâchement seroit universel; quand la diforme seroit générale; quand tout seroit dans le désordre & dans la confusion, pour moi j'obeïrai toûjours aux Loix de mes Peres; quant je serois seul dans la Religion à en observer les Régles, je les observerai jusques à la mort avec tout le zéle qui me sera possible; quand je pourois dire avec vérité ce que disoit saint Elie, *Derelictus sum ego solus*, Tous les autres ont abandonné la pratique des Régles : je suis seul à en soûtenir le poids, je ne me relâcherois pas dans la moindre, *Ego obediam legi patrum meorum.*

3. Rég. 19. 10.

C'est dans cette fidélité que nous devons faire paroître nôtre amour. Cette fidélité est le caractére des ames généreuses. Pour-quoi pensez-vous que l'écriture sainte ait remarqué que Job vivoit dans la terre de Hus, qui étoit un Pais d'Infidelles. Elle a fait cette observation, dit S. Grégoire pour nous exprimer l'excellence de sa sainteté *Id circò sanctus vir, ubi habitaverit, dicitur, ut ejus virtutis meritum exprimatur*, & afin que nous fassions particuliérement son éloge de ce qu'il a été bon entre les méchans : Car ce n'est pas une chose digne d'une grande loüange d'être bon parmi les bons : mais d'être saint parmi les pecheurs, c'est l'effet d'une vertu consommée. *Vt hoc ejus laudibus proficiat, quod bonus inter malos fuit: Neque enim valde laudabile est bonum esse cum bonis, sed bonum esse cum malis.*

S. Greg. l. 1. moral. c. 1

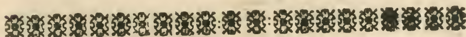
Il est facile à un Religieux, qui est dans une Communauté ou l'on pratique exactement les Régles, de se conformer à la multitude. Le seul intérêt de l'honneur seroit capable de lui inspirer ce zéle : mais il faut avoir une grande force, pour aler contre un torrent débordé. Il faut avoir un courage magnanime pour remplir ses obligations, quand l'on se trouve parmi ceux qui les négligent, Il faut avoir un cœur ardent de charité pour résister à plusieurs, qui par un désordre commun s'oposent à nos plus saintes résolutions.

Montrons par nos œuvres que la raison l'emporte en nous sur la coûtume; la Loi sur l'exemple; la vérité sur l'aparence; la volonté de Dieu, sur la com-

plaisance. soions comme l'Epouse, qui demeure entre ses compagnes, comme le Lys parmi les épines. *Sicut Lilium inter spinas sic amica mea inter filias.* Cant. 2. 2
Conservons nôtre innocence parmi nos freres, comme le Lys conserve sa blancheur entre les épines. Ne nous arêtons pas tant à invectiver contre la vie déréglée des autres, qu'à prendre garde que nous n'y participions. Ne pensons pas tant à éteindre le feu qui est alumé dans la Maison de nos voisins, qu'à l'empêcher de s'atacher à la nôtre. N'apliquons pas tant nos soins à arrêter ceux qui courent dans les mauvaises voïes, qu'à nous arêter nous mêmes, pour ne pas courir avec eux. S'ils veulent s'égarer & se perdre en se laissant conduire à des guides trompeurs, ne les suivons pas : mais atachons nous à Dieu; il nous montrera son Roïaume, & il nous y conduira par les voies les plus droites & les plus assûrées. *Justum deduxit Dominus per vias rectas & ostendit illi regnum Dei.* Entrons bien dans le sentiment de saint Chrysostôme. Je vous prie, dit-il que nous ne regardions jamais la coûtume : mais seulement ce qui peut être utile à nos ames. *Nusquam, obsecro, consuetudinem attendamus, sed quod utile ;* s'il se présente quelque bien à faire, faisons le, quoi que la coûtume n'en soit pas établie. *Si quid est bonum, etiam si non sit consuetudo fiat a nobis.* Si au contraire nous avons l'ocasion de faire quelque mal, fuïons le & détestons le, quoi que la coûtume en soit générale. *Si verò penitiosum est, etiam si consuetudo sit, fugiamus & aversemur.*

Sap. 10

S. Chrysost. hom. 56. in genes.



EXHORTATION VINGTIEME

Exhortation 15. sur le prologue

CONTRE LE PRETEXTE DES DISPENSES

IL me semble que le Supérieur d'un Monastére nous est bien représenté par ce Pere de famille, dont il est parlé dans l'Evangile de saint Luc, qui fit un grand souper auquel il invita plusieurs personnes, & qu'il y a des Religieux qui sont comme les conviez qui le priérent de les dispenser de s'y trouver Chacun lui donna son excuse,, & le suplia de l avoir agréable. *Rogo te habe me excusatum.* L'un dît qu'il avoit aquis une maison à la campagne, & qu'il étoit nécessaire qu'il l'alât voir. *Villam emi & necesse habeo exire & videre illam :* l'autre qu'il avoit acheté cinq couples de Bœufs & qu'il avoit intérêt de les éprouver. *Iuga boum emi quinque, & eo probare illa ;* le dernier qu'il avoit épousé une femme, & qu'il étoit obligé de lui tenir compagnie. *Vxorem duxi, & ideo non possum venire.* Voilà comme ils lui demanderent la dispense d'assister au banquet qu'il avoit préparé. Le Supérieur qui est l'Image de Dieu

Exorde

Lu. 14 18.

nous apelle tous de sa part aux actions de la Communauté, qui sont la figure du souper de la vie bien-heureuse, comme la Religion est celle du Paradis. *O Religio habitaculum Dei & Angelorum ejus! verè Religio est Paradisus.* Mais que font les Religieux? ils le prient de les en dispenser. *Rogo me habe excusatum.* Mais vous y goûterez des délices spirituelles, des douceurs intérieures, des consolations célestes. Il n'importe, *rogo te habe me excusatum.* L'un lui représente qu'il a des Sermons à faire; c'est la sa maison de campagne: l'autre qu'il a des confessions à entendre; ce sont la les animaux qu'il veut éprouver: un autre qu'il a des personnes de qualité à entretenir; c'est la femme qu'il a épousée, la pluspart s'excusent sur l'âge, la foiblesse, & la maladie *Cœperunt simul omnes excusare.* Voila comme ils ont des engagemens & des impuissances dont ils se servent pour obtenir des dispenses de la régle. Et quand on leur en acorde, ils ne craignent plus de ne la pas observer. Ils se font un prétexte de ces dispenses, sous lequel ils croient être en assûrance. Je suis dispensé par le Supérieur; que toutes les choses aillent aprés cela comme elles pouront: voila mon Titre. Que les autres autres qui n'ont pas de privilége s'aquitent des régles: pour moi j'en suis exempt. L'on ne me peut rien reprocher. C'est ainsi que parlent les Religieux qui ont obtenu des dispenses.

S. Bern. hom. super simile est Reg. ho. quær. 9 Margari.

Vous voïez (M.) que comme de tous les prétextes, celui des dispenses est le plus spécieux, parce qu'il est fondé sur quelque aparence de droit & de justice, il est aussi le plus dangereux; & ainsi il est important de l'ataquer fortement, de le combatre, & de le Vaincre.

Pour le faire, je distingue trois sortes de dispenses. Les unes sont extorquées & involontaires au Supérieur; les autres sont volontaires, mais elles sont données sans raison. Les derniéres sont volontaires & données avec raison. Et je veux vous faire voir que vous ne devez pas vous retirer de la pratique de ses régles sous le prétexte de toutes ces dispenses que vous pouvez obtenir des Supérieurs. Je commence par celles qui sont extorquées.

Les dispenses de la régle peuvent être extorquées des Supérieurs en trois maniéres. elle le peuvent être par la violence, par la crainte, & par la tromperie. Un Religieux arache des dispenses par une voie violente, quand il oblige le Supérieur par une grande importunité de les donner. Il les emporte par la crainte, quand il a si peu de soumission & d'obeïssance, que le Supérieur prévoit qu'en le refusant, il lui donneroit ocasion de trouble, d'inquiétude & d'impatience; il les ravit par sa tromperie, quand il supose au Supérieur de fausses raisons pour les obtenir. Et soit qu'elles soient acordées par violence; soit qu'elles le soient par crainte; soit qu'elles le soient par tromperie ou erreur, elles sont toûjours involontaires au Supérieur, & inutiles à l'inférieur.

I. PARTIE.

Vn Religieux s'est mis dans la tête d'obtenir des dispenses de son Supérieur: il les demande avec empressement, avec des instances réitérés, & en exagérant les raisons qu'il a de les demander: Il emploie même des Patrons qui parlent en sa faveur: il gaigne au dehors des personnes de qualité qui entrent dans ses interêts: il promet que si on lui acorde ce qu'il veut, il en arivera de grans avantages à la Religion: les choses vont même quelque fois si loin, que par les différens ressorts qu'il fait joüer, il excite des espéces de soulévement & de séditions. Que fera un Supérieur en ces ocasions? Mais plûtôt que peut-il faire? N'est-il pas obligé de laisser aler ce qu'il ne peut tenir? Il

acorde des lévres ce qu'il refuse de tout son cœur.

Mais qui ne voit que des dispenses ainsi arachées ne sont pas des dispenses? Qui ne voit qu'elles ne sont pas données par le Supérieur, mais qu'elles sont prises par l'inférieur ? Et qui ne voit que toutes les actions, qui se font ensuite sous le prétexte de ces dispenses, sont des desobeïssances à la Régle, comme étans des effets de la propre volonté de l'inférieur, ausquels le Supérieur ne donne aucun consentement.

Saint Bernard qui est toûjours admirable dans les choses qui regardent la Religion, l'est particuliérement sur ce sujet. C'est dans un Epître qu'il écrit à Oger. Ce Religieux avoit abandonné un Monastére dont il étoit Abbé: S. Bernard lui écrivit donc en ces termes. J'ai apris par vos Lettres que vous vous étes enfin déchargé du soin pastoral, que vous suportiez avec peine. *Legi in tuis litteris te illam quam graviter ferebas curæ pastoralis sarcinam deposuisse.* Ceux qui vous ont donné le conseil de le faire, verront s'il est permis à un Crétien de quiter devant la mort un emploi dont il est chargé par l'obeïssance ; pour moi je ne le conçois pas, puisque Jesus-Christ n'a point borné ses soûmissions, mais qu'il a été obeïssant à son Pere Eternel jusqu'à la mort. *Viderint si liceat Christiano injunctam sibi dimittere obedientiam ante mortem cum Christus factus sit obediens Patri usquè ad mortem.* Vous me direz, continüe ce Saint Pere, qu'on le peut, pourvû que l'on n'entreprenne pas de le faire par sa propre volonté, que l'on en demande la dispense & qu'on l'obtienne, comme vous l'avez demandée à vôtre Evêque & que vous l'avez obtenüe. *Etiam inquis per licentiam: nam quæsivi eam ab Episcopo & accepi.* Mais je vous répons qu'il est vrai que vous l'avez demandée, mais que vous ne l'avez pas demandée comme vous deviez, Vous l'avez demandée avec empressement, & ainsi vous ne l'avez pas receüe comme une grace, mais vous l'avez ravie & extorquée. *Benè licentiam quidem quæsisti, sed quemodo non licebat, ac per hoc non accepisti sed extorsisti*, Et croiez-vous qu'une permission dèrobée, ou qui se donne par contrainte, soit une permission? Ce n'est pas sans doute une permission, mais c'est le larcin d'une chose que l'on emporte par la violence, *Extorta autem seu coacta licentia non est sed violentia.* Et ainsi ne vous flatez point d'une permission que vôtre Evêque ne vous a donnée que par la force, contre sa volonté & quand il a été vaincu par vôtre importunité. Ce n'est pas sa main qui a détaché par sa bénédiction les chaînes qui vous tenoient lié à vôtre charge: c'est vôtre seule volonté qui les a rompües par ses empressemens. *Quod ergò tuâ importunitate victus Episcopus fecit invitus, non fuit absoluere, sed abrumpere.*

S. Bern. epist. 87.

Le vénérable Pierre Abbé de Cluny est dans les mêmes sentimens que S. Bernard dans une Lettre qu'il écrit à un Religieux de Poitiers. Vous vous ventez lui dit ce grand homme d'être toûjours demeuré dans les bornes de l'obeïssance, par ce que vous n'avez rien fait que par la permission de vôtre Supérieur. *Sed dicis obedientiæ egò limitem non excessi, quia patris permissione remansi ;* Mais ne sçavez-vous pas que cette permission ne vous a pas été donnée volontairement: mais que vous l'avez emportée par des priéres importunes. *Sed tu non eam spontaneam accepisti, sed extortam importunis precibus rapuisti.* Comment donc voulez-vous vous couvrir de cette permission

Pet. Clun. l 4 Epist. 22.

pour faire croire que vous avez toûjours été dans les termes de l'obeïssance? sçachez qu'agir par une permission que l'importunité à ravie, ce n'est pas agir par les mouvemens de l'obeïssance, mais par ceux de sa propre volonté: *Hoc planè non fuit obedire.*

Ne vous autorisez donc point (M.) dans vos désordres de ses dispenses & permissions que vous arachez, que l'on vous voit enlever avec douleur, comme un bien qui ne vous apartient pas, & que l'on ne vous veut point donner. Si ces priviléges vous assûrent contre la rigueur des peines réguliéres, ils ne vous deffendront pas des châtimens divins, par ce qu'ils n'empéchent pas que vos actions ne soient criminelles devant la Majesté de Dieu. La permission excuse en quelque maniére la substance extérieure des choses que vous faites contre la Régle, mais elle ne peut pas excuser la volonté qui en est le principe. Si elle vous fait paroître innocens devant les hommes, au moins en ce qu'ell e leur ôte le droit de vous punir, elle ne vous rend pas innocens devant Dieu.

Cette pensée est de saint Anselme, & ses paroles sont ravissantes â ce propos. La licence, dit ce saint Pere, trompe un grand nombre de Religieux. *Licentia multos decipit.* L'obeïssance & la desobeïssance sont contraires: la licence tient le milieu entre l'une & l'autre. *Obedientia & in obedientia, contraria sunt, harum media licentia est.* Que fait donc le Religieux, quand il veut trangresser sa Régle, sans néanmoins paroître desobeïssant? Il appelle à son sécours la licence que son importunité obtient du Supérieur, & comme elle a quelque raport avec l'obeïssance, il s'en sert pour couvrir sa desobeïssance & lui donner la couleur de cette vertu, mais cette licence n'emp êche pas qu'il n'offense Dieu. Il s'explique par cet exemple. Il supose un Religieux qui est obligé par sa Régle de demeurer dans son Couvent & qui néanmoins y étant ennuié en veut sortir. Pour le faire il en demande la permission à son Supérieur par des priéres réitérées & autorisées par plusieurs raisons. *Quia custodia tædio ei existit, licentiam exeundi sæpiùs quærit, & causas quæ rationabiles videantur adinvenit.* Enfin il l'obtient & il quite' la solitude. Quel sentiment saint Anselme a-t-il donc de ce Religieux? Il soûtient que quoi qu'il tâche d'excuser sa sortie par la licence qui lui en a été acordée, il ne laisse pas d'avoir offensé Dieu par la volonté qu'il a eüe d'aler voir le monde, laquelle ne lui a point été permise. *Is ergo quem obedientia constringit claustra non egredi, vult tamen exire, regulæque districtionem libenter declinare, quamuis nolit sine licentiâ id præsumere, & idcircò actum suum licentiâ quâ prævalet, conatur deffendere peccatum profectò habet ex illa illicitâ voluntate.* L'espéce d'obeïssance qu'il a pratiquée sous la faveur de la permission qu'il a obtenuë, excuse son action extérieurement contre la vérité de l'obeïssance de quiter sa Cellule est criminel & il en ressentira de funestes effets, s'il n'en fait pénitence. *Obedientia ergò quam in hoc amplexus est ipsum factum excusabit: sed velle, quod contra obedientiam habuit, periculosum, nisi pænituerit, illi erit.*

S. Ansel. de similitu c. 89.

S. Ansel. cit. c. 83.

S. Ansel. cit. c. 89

Mais si la permission, que le Supérieur donne par la violence qu'on lui fait, ne favorise aucunement la conscience de l'inférieur & si par conséquent elle lui est inutile devant Dieu, montrons que celle qu'il acorde par un mouvement de crainte ne lui peut pas être plus avantageuse.

Il y a

Il y a des Religieux qui n'ont point de vertu, qui sont extrémement lâches, qui n'ont presque aucun sentimẽt de leur profession & ausquels tous les exercices de la Religion sont pénibles. Saint Bernard à connû cet état malheureux & déplorable dans quelque-uns de ses Religieux, & quand il a fait l'expression, il a aussi fait le portrait de plusieurs qui vivent en ce siécle. Mes Freres, dit ce saint Pere, je ne doute pas que vous tous qui étes ici présens n'aiez l'esprit éclairé dans les choses de Dieu & de vôtre salut, mais je juge de plusieurs conjectures que vous n'avez pas la volonté également purgée & disposée. *Non dubito ego intellectum omnium vestrum qui hic estis illuminatum esse, sed non affectum æquè esse purgatum manifestis approbabo conjecturis.* Vous connoissez tous le bien : vous sçavez tous qu'elle est la voie dans laquelle vous devez marcher & la maniére dont vous le devez faire : mais si vous avez un même esprit, vous n'avez pas un même cœur ; si vous avez les mêmes lumiéres vous n'avez pas les mêmes affections. *Omnes quod bonum est nostis, & viam per quam incedere, & quomodo in ea incedere debeatis, sed voluntas non una est.* Il y en a quelques-uns qui non seulement marchent en cette voie, mais qui y courent, & même qui y volent. Les plus rudes exercices de la vie Religieuse leur semblent doux, agréables, & désirables : mais il y en a d'autres qui ne sont pas animez de ces nobles sentimens. *Aliis autem non sic.* Ils ont le cœur si sec & la volonté si contraire à la vertu qu'il n'est presque pas possible de les y atirer : à peine pouvons-nous exciter leur paresse en leur représentant les horribles tourmens de l'Enfer ; il faut avoüer qu'il y en a de si froids que toutes les flâmes, qui brûlent les damnez, ne les peuvent échauffer. Ils sont tellement endurcis, qu'on ne les sçauroit amolir : la négligence leur est si naturelle qu'on ne leur en peut faire honte. *Corde arido, & affectione recalcitrante vix pudore trahuntur ad hæc, vix gehennali timore compelluntur : quosdam nec compellimus quidem, quibus frons mulieris meretricis facta est, & nolunt erubescere.* Ils mangent d'un même pain que nous : ils couchent dans nôtre dortoir : Ils chantent dans le Chœur avec nous : ils travaillent avec nous : ils partagent malheureusement les peines que nous souffrons, mais non pas les consolations intérieures dont nous joüissons. *De uno pane comedunt nobiscum, dormiunt nobiscum, cantant nobiscum, laborant miseri & miserabiles ut pote socii tribulationis, non ita.* Le fardeau de la Religon les acable : les charges leur en sont insuportables : ils vivent dans le Cloître comme dans un Enfer : ils ne respirent jamais les douceurs de l'air de la grace : ils ne goûtent jamais les douceurs des miséricordes de Dieu & de la liberté de l'esprit, lesquelles rendent le joug de nôtre Seigneur agréable & sa charge légére. *Sub onere aut opprimuntur aut succumbunt, aut quodammodo inferno sunt, ut nunquam ad plenum respirent in lucem miserationum Domini, nec in libertatem Spiritus quæ sola facit jugum suave & onus leve.*

S. Bern. serm. 3. de Ascens.

N'est-il pas vrai, (M.) que voila un fidelle tableau de plusieurs Religieux ? mais que fera le Supérieur qui est chargé de leur conduite ? il connoît leur foiblesse, leur indévotion, la répugnance qu'ils ont aux actions rigoureuses de l'état Monastique. Est-il obligé de les contraindre aux devoirs de la régle ? il les voit toûjours sur le bord du précipice, & dans la disposition de se jetter dans l'abîme. Faut-il que lui-même en les pressant les y fasse tomber ? il aime mieux

plier que de tout rompre. Il ne s'applique pas à les empêcher de faire des fautes. Il dissimule plûtôt celles qu'ils font, par la crainte qu'il a, qu'un gouvernement un peu fort & exact, ne leur en fit faire de plus grandes. Ils ne pensent qu'à satisfaire les inclinations de la nature & à soulager leurs peines par des consolations humaines & terrestres. *Amant enim*, dit saint Bernard, *in carne sua terrenas consolatiunculas*. Les répréhensions les plus douces, & les remontrances les plus charitables leur donnent du chagrin & les jettent dans nn humeur noire, sauvage, triste & mélancholique. Que fera donc un Supérieur? il est obligé de les contenter en toutes choses. S'ils lui demandent des permissions, des exemptions, des dispenses, il les leur acorde sans raisonner.

Mais qu'elle est la cause de cette grande facilité qu'il fait paroître? croiez-vous qu'il agisse par inclination; croiez-vous qu'il donne ces graces volontairement. Ah! il a le zéle de la Loi: il voudroit que tous les Religieux n'eussent de pensée & d'ardeur que pour Dieu, pour la pratique de la Régle. pour la plus haute perfection, au moment qu'il temoigne plus de douceur dans ses paroles en donnant une dispense, c'est alors que son cœur est plus rempli d'amertume. S'il agissoit librement, il seroit bien éloigné de la donner. Qui captive donc sa liberte? Vous même Mon-Pere; vous même Mon-Frere. Mais comment? par vôtre imperfection; c'est à dire par la crainte qu'il a de vous inquiéter, & que vôtre inquiétude ne vous fasse commettre de plus grandes fautes, Ce n'est pas l'autorité que le Supérieur a sur vous qui est la cause de sa dispense: C'est la crainte qu'il a de vous perdre tout-à-fait, laquelle est est fondée sur vôtre indévotion. Voïez si une dispense ainsi acordée vous peut justifier devant Dieu. Voïez si le Supérieur s'acommodant ainsi à vôtre foiblesse a quelque part dans les choses que vous faites contre la Régle, ou si ce n'est pas vôtre seule volonté qui en est la cause?

L'homme qui offense Dieu ne l'offense pas sans sa permission; mais cette permission de Dieu excuse-t-elle son peché? Comme Dieu ne donne cette permission qu'avec douleur & en s'acommodant aux causes secondes qu'il ne veut pas détruire & dont il veut conserver la liberté, elle n'empêche pas que le peché ne soit peché & elle ne fait pas qu'il en soit la cause, ni qu'il lui puisse être atribué: ainsi quand le Supérieur vous dispense de Matines, du jeûne, de la solitude, il n'est pas pour cela la cause de vôtre absence du Chœur; il n'est pas la cause de vôtre intempérence; il n'est pas la cause des courses que vous faites dans la Ville. Comme il ne vous acorde ces dispenses que par une espéce de charité, que par une condescendance qu'il a aux foiblesses qu'il connoît en vous, & par la crainte qu'il a de vous inquiéter en vous les refusant. vous voiez qu'il ne vous les donne pas volontairement & que ces desobeïssances ne doivent être rejetées que sur vôtre liberté.

Il est vrai que le Supérieur ne vous en punira pas, il perd le droit de le faire par les dispenses qu'il vous donne: mais comme ces dispenses n'empeschent pas que vos transgressions de la régle ne soient contre vôtre conscience, vous devez craindre que Dieu ne prenne enfin la cause de la Religion, & qu'il ne vous fasse ressentir les châtimens de sa justice. Mais parlons plus ouvertement; vous devez vous assurer qu'il le fera, si en vous convertissant & en travaillant

à vôtre perfection ; vous ne donnez la confiance aux Supérieurs d'agir librement avec vous, de quiter la dissimulation, & de vous dire sans crainte leurs sentimens.

C'est la juste pensée de saint Bernard. Ce dévot Pere parlant de ces sortes de Religieux sur lesquels les Supérieurs n'osent exercer aucune autorité, dit qu'encore que l'on souffre, que l'on les suporte avec patience, que l'on condescende à leur foiblesse & que l'on obeïsse à leurs inclinations, ils ne doivent pas néanmoins demeurer dans cet état ; mais qu'lis sont obligez d'en sortir ; qu'ils doivent penser à leur perfection ; qu'ils doivent s'avancer dans les voies de Dieu ; qu'ils doivent avoir honte de cette enfance spirituelle, dont les biens les captivent, & les ténébres les aveuglent, crainte que Dieu, étant lassé de leur paresse & de leur ingratitude, ne leur reproche ses graces : crainte qu'il ne leur représente qu'il n'a rien pû faire en leur considération, dont il ne se soit tres-libéralement aquité : crainte qu'il ne leur demande compte de leur vocation à la vie Religieuse : crainte qu'il n'examine au poids du sanctuaire toutes leurs infidélitez : crainte qu'en abusant toûjours de la bonté & de la douceur de leur Supérieur, les effets de sa compassion & de sa charité ne remplissent la mesure de leurs crimes, de leur réprobation, & de leur dannation : craime que le comble de sa miséricorde ne se change dans le comble de sa justice vengeresse. *Etsi tolerari se videant & condescendi ac morem geri infirmitati suæ proficiant, obsecro, pudeatque semper parvulos inveniri, ne quando forte audiant : quid debui vobis facere, & non feci ? & abutentibus patientiâ benignitate Prælati, fiat tandem multitudo exhibitæ miserationis cumulus justæ damnationis.* Ah ! (M.) craignons la riguenr de cet examen, de ce jugement, de cette sentence, de cette condennation. Ne soions pas assez aveugles pour croire que des dispenses obtenuës de nos Supérieurs par la crainte que nous leur donnons de nous faire de la peine & de nous pousser à quelque extrémité en nous les refusant, nous puissent défendre de la colére de Dieu : n'apuions point nos désordres sur un aussi vain prétexte. Mais disons encore que les dispenses qui sont fondées sur de fausses obligations ne sont pas plus utiles à ceux qui s'en servent. S. Bern. serm. 1. in Conu. S. Pauli.

III. PARTIE.

L'on ne s'étonne pas de la duplicité du monde. Chacun est persuadé que toute la vie des mondains n'est qu'une illusion & une tromperie. La sagesse du monde, dit saint Gregoire consiste à cacher son cœur par des artifices, à couvrir la vérité par des paroles, à déguiser les choses par des couleurs différentes, à tâcher de faire voir que celles qui sont fausses sont véritables, & que les véritables sont fausses. *Hujus mundi sapientia est cor machinationibus tegere ; sensum verbis velare ; quæ falsa sunt vera ostendere ; quæ vera sunt, falsa demonstrare.* S. Grego. l. 10. mor. c. 16.

Mais ce qui est surprenant, c'est de voir paroître dans les Cloîtres cet esprit trompeur & fardé. Que les mondains emploient leur esprit à inventer & à méditer des moiens de tromper leur prochain, *dolos totâ die meditabantur* ; Psal. 37. 13. qu'ils s'en servent par des paroles artificieuses. *Linguis suis dolosè agebant* ; Psal. 5. 11. qu'ils les exécutent par des actions déguisées contre les serviteurs de Dieu. *Dolum facerent in servos ejus.* Psal. 104. 25. L'on n'atend pas d'eux une autre conduite. Leur sagesse étant ennemie de Dieu, elle doit aussi être opposée à la vérité. Mais de

voir des Religieux agir par finesse, par ruse, & par dissimulation ; c'est ce qui surpasse tontes nos pensées : de voir la tromperie entrer du monde dans la Religion, y faire des conquêtes, & y étendre son Empire ; c'est ce qui ne se peut comprendre : de voir des Religieux agir avec leurs Supérieurs qui sont leurs Peres comme avec des ennemis qu'ils veulent surprendre, c'est ce qui paroît inconcevable : de voir des Religieux qui comme des enfans de grace doivent être plus simples, plus sincéres, plus ouverts que ne le sont les enfans dans l'innocence de la nature, vivre comme les mondains d'une maniére déguisée & trompeuse, Ah ! n'est-ce-pas voir l'abomination dans le sanctuaire ?

Nous devons néanmoins avoüer que nous sommes les témoins de ce désordre. Il y a des Religieux dans les Monastéres, qui ne suportant que difficilement le fardeau des régles, semblent ne s'apliquer qu'à trouver les moiens de s'en décharger & quand ils n'ont pas de raisons véritables pour en obtenir la dispense, ils sont industrieux à en inventer & à en produire de fausses. L'indévot aiant quelques Sermons à faire, dit qu'il ne s'en peut aquiter, si on ne l'exempte de l'Office Divin ; le mondain, qu'il a une affaire dans la Ville extrémement importante, & qui regarde la gloire de Dieu, & ainsi qu'il est nécessaire qu'il sorte ; le lâche, qu'il est malade & qu'il a besoin de nourriture & de repos. C'est ce que saint Anselme explique par ces paroles sous la figure
S. Ansel. l. de similitu. c. 83. d'une servante. *Quod si operari jussa fuerit, prætendit protinùs quod sit infirma.* Il ne manque pas même, comme dit sainte Thérése, de trouver un Médecin, ou un ami qui confirme par son autorité cette prétenduë maladie.

Mais croïez-vous que des dispenses données sur ces déguisemens & ces dissimulations puissent être utiles à ceux qui les obtiennent ? Sainte Thérése en-
S.Théré. l. du Chem. la perf. c. 10. seignant à ses Religieuses que c'est un aveuglement d'avoir cette pensée, c'est à dire de croire que l'on satisfasse à son devoir, en manquant à la pratique des Régles, pourvû que l'on en demande la permission, elle en introduit une qui témoigne se plaindre de ce que la Prieure la donne, si elle doit être inutile, & elle lui répond qu'il n'y a pas de faute de la part de la Prieure, mais de celle qui représente sa nécessité, & qui la fait paroître plus grande qu'elle n'est. La pauvre Mere, dit sainte Thérése juge bien qu'il y a de l'abus. Mais que peut elle faire ? la crainte de manquer à la charité la met en scrupule. Elle aime mieux que la faute tombe sur la Religieuse qui demande à être dispensée que non pas sur elle. Elle aime mieux croire ce qu'on lui dit, que de s'exposer à faire un mauvais jugement.

Les Supérieurs en usent ainsi ordinairement parmi nous. Comme les Religieux sont des sujets volontaires & non pas des esclaves achetez ou conquis, ils croïent avec raison être obligez de donner d'avantage dans leur conduite à la charité qu'à la rigueur, & à la deffiance. Ils croïent aisément les choses qu'on leur propose, & ainsi il est facile de les tromper : mais comme ils n'ont intention d'acorder les dispenses qu'on leur demande que dans la supposition de la vérité des raisons qui leur sont données, *Si preces veritate nitantur.* Il est évident que quand ces raisons sont fausses les dispenses sont aussi nulles, & ne peuvent avoir aucun effet devant Dieu.

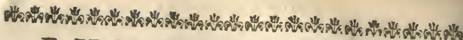
La morale nous aprend que l'ignorance empêche nos actions d'être volon-

taires aussi bien que la violence & la crainte ; quand donc le Supérieur étant trompé acorde des dispenses, elles ne lui sont pas volontaires, & par conséquent l'inférieur à qui elles sont données n'en peut tirer aucun avantage pour sa conscience.

Et non seulement elles lui sont inutiles en la présence de Dieu, qui voit clairement la vérité des choses & qui ne peut être trompé, mais elles augmentent son peché, tant par ce qu'elles sont fondées sur le mensonge, que par ce qu'il ne s'en sert que pour cacher sa malice, & ne pas paroître tout-à-fait déréglé; car comme dit saint Jérôme, c'est un moindre crime de pecher ouvertement, que de le faire d'une maniére déguisée. *In comparatione duorum malorum, levius est apertè peccare, quam sanctitatem simulare.* En demandant des dispenses il veut lâchement se servir du voile de l'obeïssance pour couvrir sa désobeïssance: la circonstance de cette honteuse hipocrisie ne rend-elle pas son peché plus horrible? S. Hyéro. in c. 16. Isa in fine.

Si donc (M.) vous voulez transgresser les Régles, faites le hardiment. Ne vous rendez-pas plus criminels devant Dieu, en voulant garder ces mesures & observer ces cérémonies. Alez levez le masque: vivez sans Loi & sans Régle: vivez en mondains, en Séculiers, & en independens: vivez à discrétion: vivez comme dans un Païs de conquête, Pourquoi voulez-vous vous couvrir de ces vains prétextes? n'ajoûtez pas l'hipocrisie à la desobeïssance. Pour quoi vous tiranniser pour ravir, ou pour surprendre des dispenses, qui vous seront inutiles,, ou qui ne serviront qu'à grossir le fardeau de vos iniquitez? Pour quoi mettre vôtre esprit à la torture pour inventer des artifices, qui n'auront autre effet que de donner de nouvelles ardeurs aux flammes de l'Enfer? Pour quoi dérober des dispenses qui n étans pas données volontairement, n'en ont que le nom, & non pas la vérité. Mais helas! Quel discours je vous fais, en finissant cette Exhortation? Helas! Quel funeste parti je vous conseille de prendre! Vous voïez-bien (M.) que je ne parle que dans l'amertume de mon cœur. Vous voïez-bien que je n'ai autre dessein en parlant de la sorte, que de vous donner de lhorreur de ces dispenses extorquées & de vous obliger à former une résolution éficace de pratiquer inviolablement toutes nos Régles.





Exhortatiō 16. sur le prologu.

EXHORTATION VINGT-UNIÈME

SUR LE MESME PRETEXTE DES DISPENSES.

Exhorde.

SI le prétexte des dispenses, dont on se sert pour ne point observer les régles, est si spécieux, & en même tems si dangereux; aprés avoir décrié dans le dernier discours, les dispenses extorquées, c'est à dire ravies au Supérieur contre sa volonté; comme il y en a d'autres qui lui étans volontaires ne laissent pas néanmoins d'être extrêmement funestes, il est nécessaire pour achever cette matiére d'en découvrir les suites, afin d'ôter lieu à toutes les excuses dont on se sert pour colorer son indévotion.

Entre ces sortes de dispenses, il y en a que le Supérieur donne sans en avoir une cause suffisante, & d'autres qui sont fondées sur de bonnes raisons. Celles-là sont toûjours mobiles & pernicieuses, & celles-cy sont au moins tres-dangereuse, C'est ce que nous alons faire voir dans les deux parties de cette Exhortation.

I PARTIE.

S. Bern. tr. de præc pt & dispen. c. 2.

Quoi-que saint Bernard ait toûjours été extrêmement oposé aux dispenses, il avoüe néanmoins que les régles Monastiques, aiant été instituées par des hommes, ne sont pas si inviolables, que l'on ne puisse quelque-fois en dispenser sans peché. *Licitè interdùm, innoxièque dispensatur,* Mais il ne peut souffrir que l'on en donne des dispenses légérement. *Leviter.* Il veut que comme elles ont été établies pour la perfection des Religieux, qui consiste dans l'union de nos cœurs avec Dieu par la charité, les Supérieurs les fassent observer exactement, sans jamais les altérer par des dispenses, si ce n'est qu'il arive des ocasions dans lesquelles la pratique en seroit, pour quelque raison, contraire à cette fin; car la charité ne doit pas être oposée à elle-même: & il soûtient que s'ils en usent autrement, c'est à dire que s'ils en dispensent sans une cause raisonnable, ils offensent Dieu. *Quamdiù ergò charitati militant, immobiliter fixa sunt, maturique omninò ne ab ipsis quidem, præpositis sine offensâ possunt. At si contrariò contraria fortè aliquandò charitati visa fuerint, his dumtaxat quibus hoc posse videre datum est, & providere creditum est: non ne justissimum esse liquet, ut quæ pro charitate inventa fuerunt, pro charitate quoque, ubi expedire videbitur, vel omittantur, vel intermitantur, vel in aliud fortè commodiùs demutentur: sicut è regione iniquum procul dubio foret, si statuta pro sola charitate, contra charitatem tenerentur.*

S. Bern. cit. c. 4.

Le Supérieur, quelque autorité qu'il ait dans un Monastére, n'est pas le Maître & le Seigneur des régles. *Neque enim Abbas*, dit saint Bernard, *su-*

prà regulam est, cui semel & ipse spontaneè se professione submisit. Il n'en est au plus que l'Econôme & le dispensateur, & ainsi quoi-qu'il en puisse dispenser quelque-fois en cette qualité, il ne le peut jamais absolûment selon sa volonté. *Esto proinde ut interdum regulæ littera cedat pro tempore charitati, cum ratio necessitatis vel charitatis exegerit: absit tamen ut hominis cujuspiam subdatur voluntati.* L'Econôme dans la maison d'un grand Seigneur lui doit cette fidélité, de ne disposer de ses biens que par ses ordres: le Supérieur qui est le dispensateur des Régles dans la Maison de Dieu, n'en doit donc pas user comme d'un bien propre. Que les hommes, dit saint Paul, nous considérent, non pas comme des Maîtres, mais comme les Ministres de Jesus-Christ: non pas comme des Seigneurs, mais comme les dispensateurs des mistéres de Dieu. *Sic nos existimet homo ut ministros Christi & dispensatores mysteriorum Dei.* Mais que devons-nous désirer dans les dispensateurs selon le même Apôtre, nous devons demander des dispensateurs qu'ils soient fidelles à s'aquiter de leur charge & à remplir la promesse qu'ils font au Maître dont ils sont les Officiers. *Hic jam quæritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniatur.* Mais quand les Supérieurs reçoivent l'administration des biens spirituels & temporels de la Religion, que promettent-ils à Dieu, qui est le Souverain Seigneur & Pasteur des ames? Ils s'engagent d'avoir un grand soin de tous les biens qui leur sont commis. Mais quels sont les biens de la Religion? Les Régles sont les principaux. Mais est-ce les conserver avec soin, que de permettre sans raison aux inférieurs de ne les point pratiquer?

1. Cor. 4. 1.

ibid. v. 2.

Mais si le Supérieur doit être fidelle, il doit aussi être prudent. Nos Régles sont également commises, dit saint Bernard à sa prudence & à sa fidélité, *Arbitror Sanctas illas observantias Prælatorum prudentiæ & fidei creditas,* Mais non pas à son humeur & à son inclination, c'est à dire à sa volonté d'une maniére absoluë, souveraine & indépendente, *Non subditas voluntati.* Ce saint Pere parle selon l'esprit de l'Evangile, qui veut que l'Econôme, qu'un Maître établit sur sa famille, *Quem constituit Dominus super familiam suam,* soit fidelle & prudent, *fidelis & prudens.*

S. Bern. cit. c. 4.

Lu. 12. 42.

Mais en quoi consiste la prudence d'un bon Econôme? Le fils de Dieu la met principalement à veiller sur les Sujets qui sont soûmis à sa conduite, afin de les obliger à vivre selon leur devoir & à s'aquiter de leurs obligations. Quoi qu'il ordonne, dit S. Hilaire, à tous les Crétiens de veiller infatigablement sur les affaires de leur salut, il demande néanmoins des Prélats une diligence particuliére. *Quamquam in commune nos ad indefessam vigilantiæ curam adhortetur, specialem tamen populi Principibus, id est Episcopis, in expectatione, adventuque suo sollicitudinem mandat.* Il veut que leur prudence s'étende à veiller sur leurs Sujets, afin de les conserver, de les fortifier & de les perfectionner dans les exercices de la vertu. Mais il est évident que ce n'est pas le faire, que de les dispenser sans des causes raisonables des obligations de leurs Loix. Le Législateur prudent ne doit faire des Loix que pour le bien commun & ainsi quand elles sont instituées, il est de la prudence de l'Econôme de n'en dispenser aussi que pour l'utilité publique. S'il donne des dispenses pour son intérêt propre, ou par sa seule inclination, ou pour l'intérêt des particuliers, il n'agit pas avec prudence, ni selon le bon ordre de la raison.

S. Hila. in Math. can. 7.

L'autorité des Supérieurs vient de Dieu. *Non est potestas nisi à Deo.* Mais Dieu comme dit saint Paul, la leur donne pour édifier, & non pas pour détruire, *In ædificationem, & non in destructionem.* Dieu ne leur communique pas sa puissance, afin qu'ils s'en servent pour ruiner les Loix, les bonnes Coûtumes & les saintes pratiques, qui sont établies dans une Communauté. Ils ne doivent en user que pour édifier, augmenter & perfectionner. Mais n'est-ce pas tout perdre, tout ruiner & désoler dans un Monastére, que de dispenser des Régles sans raison. C'est ce qui fait remarquer aux Docteurs que le Supérieur, qui en dispense téméralrement, commet un peché qui est contre la justice, & qui par conséquent est mortel de sa nature.

2. Cor. 10. 8.

Suarez l.6. de legi. c. 18. n. 10.

Mais quand le Supérieur seroit le Maître absolu des Loix, il seroit toûjours prodigue s'il les abandonnoit, & en dispensoit sans raison, & ainsi il offenseroit Dieu. Sa dispense, dit S. Bernard, ne seroit pas une dispense légitime, mais une dissipation cruelle. *Non planè fidelis dispensatio, sed crudelis dissipatio.* S'il n'est pas permis à un propriétaire, qui à le domaine de son bien de l'emploier inutilement, il est certain que quand le Supérieur seroit le Maître des Régles, il ne pouroit pas en relâcher les obligations par sa seule volonté, sans blesser sa conscience, Ce relâchement, dit saint Bernard, ne seroit pas une dispense, mais un crime, *Absque necessitate remissio voti, non dispensatio, sed prævaricatio est.*

S. Bern. l. 3. de consid. c. 4. in fine.

S. Bern. tr. des præcep. & disp. c. 5.

Que fait donc un Inférieur qui n'aiant pas une cause raisonnable pour obtenir la dispense des régles, ne laisse pas de la demander ? il donne occasion à son Supérieur d'offenser Dieu. il abuse de sa douceur, pour le faire tomber dans le peché. Il le prie d'être infidélle, d'être imprudent, d'être injuste, d'être prodigue pour satisfaire à ses passions. Et pour soi-même, quel est l'avantage qu'il en retire? Il ne profite aucunement d'une dispense ainsi obtenuë. Cette dispense ne peut assûrer sa conscience devant Dieu. Le Supérieur, en la donnant, donne ce qui n'est pas dans son pouvoir, & ainsi l'inférieur n'en est pas plus favorisé en la présence de Dieu, que s'il ne l'avoit point receüe.

Un Religieux, qui demande des dispenses de sa régle à son Supérieur sans raison, est semblable à un homme, qui fait un procez à un autre pour avoir son bien sans aucun droit, & qui néanmoins sollicite les Juges de donner un Arrêt en sa faveur. S'il peut corompre les Juges, & les faire entrer dans ses intérêts, il se croit heureux, & toute-fois qu'à-t-il fait? Il a abusé de la faculté des Juges, mais il ne se peut pas servir de l'Arêt qu'ils lui ont donné, & s'il le fait, il sera voleur par Arêt: ainsi le Religieux qui a un Supérieur commode, & qui lui acorde les dispenses de la régle qu'il désire, abuse de sa douceur, mais cette douceur n'assûre pas sa conscience. Si sous le prétexte de ses dispenses, il transgresse la régle, il ne laisse pas d'offenser Dieu.

Ces dispenses en perdant le Supérieur, perdent aussi l'Inférieur. Ce sont des chaînes qui les lient tous deux, pour les entrainer ensemble dans l'Enfer. L'avantage, que les Religieux retirent de ces sortes de dispenses, est qu'en se dannant, il se dannent avec permission, & ainsi avec un peu moins de deshonneur devant les hommes. Leur mémoire n'est pas si abominable aprés leur mort, que s'ils n'avoient couvert leur libertinage de cette soûmission aparente. Mais de-

vant Dieu, qui voit la vérité des choſes, ils n'en profiteront aucunement : aucontraire comme ils ont ajoûté le ſcandale à leur véritable deſobeïſſance, leur dannation en ſera plus rigoureuſe.

La prémiére choſe qu'il faudroit faire, quand l'on veut obtenir des diſpenſes, ſeroit (M.) d'examiner ſi elles peuvent être acordées. Il faudroit demander conſeil ſur la juſtice des diſpenſes que l'on déſire, devant que de les ſoliciter. Les paroles de ſaint Bernard ſont belles à ce propos. Il ſe plaignoit de quelques Religieux, qui ſe couvroient d'une permiſſion qu'ils avoient obtenuë, & il leur déclare que ce reméde, qu'ils ont inventé pour apaiſer leur conſcience & en adoucir les ſcrupules eſt inutile; parce que s'il en peut couvrir les playes, il ne les peut guérir, parce que ſi une licence de cette nature peut cacher le mal, elle ne le peut pas ôter, & que ſi elle peut ſervir pour cacher le peché, *ad velamentum*, elle eſt inutile pour l'empêcher & pour y rémédier *ad medicamentum*. Vous vous ventez de vôtre permiſſion, leur dit ce ſaint Pere, vous en tirez un grand avantage : mais plût à Dieu que vous euſſiez plûtôt demandé un conſeil, qu'une ſcience; c'eſt à dire que vous euſſiez plûtôt demandé ſi la choſe ſe pouvoit faire, que la permiſſion de la faire. *Vtinam non licentiam quæſiſſetis ſed conſilium*; *id eſt non ut liceret, ſed an liceret*, S. Bern. epiſt. 7.

Je vous prie, (M.) de ſouffrir que je vous aplique cette penſée de ſaint Bernard vous avez une bonne ſanté; mais vous étes pareſſeux & indévots, & ainſi vous avez de la répugnance aux exercices de mortification, qui nous ſont ordonnez dans nôtre ſainte régle. Vous ne voulez pas néanmoins vous en exempter ſans permiſſion. Que faites vous? Vous avez un Supérieur facile & complaiſant, vous la lui demandez; c'eſt à dire que vous ne voulez pas deſobeir à vôtre Régle ſans diſpenſe, ni offenſer Dieu ſans permiſſion. *Hujus patrandi mali quærendam putaſtis eſſe licentiam.* Mais pour quoi la demandez-vous? *Sed ad quid?* Eſt-ce pour pecher avec d'autant plus d'aſſûrance, qu'elle vous ſera plus facilement acordée, & pour pecher d'une maniére d'autant plus dangereuſe qu'elle ſera plus aſſûrée, ou plûtôt qu'elle ſera couverte d'un prétexte plus aparent? *An ut quantò licentiùs, tantò ſecuriùs, & quò ſecuriùs, eò & periculioſiùs peccaretis?* O l'admirable précaution! O l'étrange Providence! *Mira cautela & ſtupenda providentia*! Le mal que vous avez déja conçû dans le cœur, vous ne le voulez pas executer ſans permiſſion. Vous voulez que vôtre Supérieur y donne ſon conſentement. *Malum quod jam corde conceperant, opere tamen cauti fuerunt non implere, niſi cum licentiâ*, O Dieu, qu'elle conduite! Avoüons néanmoins qu'elles n'eſt que trop commune parmi nous par l'indévotion des inférieurs, qui ne cultivent point leur vocation, & par complaiſance des Supérieurs qui trahiſſent lâchement les interêts de la Religion.

Mais ſi nous connoiſſons ce déſordre, pour quoi dit ſaint Bernard, ne tremblons-nous pas? & ſi nous tremblons, pour quoi ne penſons-nous pas à nous en coriger ſans aucun retardement. *Si hæc non ignoras quomodo non trepidas? Quod ſi trepidas quomodo non emendare feſtinas*; Que voulons-nous dévenir? Ne ſçavons-nous pas qu'il y a un autre monde? Comment ſi nous ne voulons nous aquiter des obligations de nôtre profeſſion, pourons-nous paroître devant Jeſus-Chrît? Qu'elle conſcience porterons-nous à cet èpouvantable S. Bern. epiſt. cit. n. 13.

Tribunal, ou le Juge n'a pas besoin de témoins, ou la vérité discerne toutes les intentions des criminels, ou la recherche des fautes pénétre ce qu'il y a de plus caché dans les cœurs, ou l'œil divin infiniment éclairé découvre les plus secrets détours de l'ame, ou l'ame à la vûë du Soleil de justice jette au dehors le bien & le mal, les vertus & les pechez qu'elle renferme dans son sein. *Alioquin qualem hinc ad illud Tribunal terrificum conscientiam portas, ubi judex teste non indiget, ubi veritas discutit intentiones ubi inquisitio culparum pertingit ad abdita cordis, ubi deniqu secretissimos recessus mentium divinus ille investigat intuitus. & ad subitum illum solis justitiæ fulgorem, animarum expansi sinus, cuncta sive bona sive mala evomunt quæ celabant.*

Vous tâcherez sans doute de rejetter vos fautes sur le Supérieur, qui vous aura donné ces dispenses. Mais sçachez qu'à ce Tribunal ceux qui auront commis le mal & ceux qui y auront consenti seront punis de la même peine, que les voleurs & les compagnons de leur crime recevront la même Sentence, que ceux qui flatent & qui seront flatez souffriront le même jugement. *Ibi facientes & consentientes pari pœnâ punientur. Ibi fures, & socij furum similem sunt excepturi sententiam. Ibi par subibunt judicium & qui lactant & qui lactantur peccatores.*

Vivons donc (M.) selon nos promesses. Demeurons toûjours dans les termes de nôtre profession. Comme les Supérieurs ne peuvent pas augmenter nos charges sans nôtre consentement, ne désirons pas aussi qu'ils les diminuent par leur seule volonté; & si quelque-fois nous en demandons la dispense, que ce ne soit pas sans une évidente nécessité. *Nihil me Prælatus prohibeat horum quæ promisi, nec plus exigat quam promisi: vota mea nec augeat sine mea voluntate, nec minuat sine certa necessitate.*

S. Bern. tr. de prec. & disp. c 5.

Mais disons qu'entre les dispenses, celles même qui paroissent les plus justes, les plus raisonnables & les plus nécessaires sont extrémement dangereuses, & ont ordinairement de tres-mauvais effets.

II. PARTIE.

Les Religieux qui obtiennent des dispenses avec raison, & qui les aïant obtenuës s'en servent publiquement & avec liberté donnent ocasion aux autres, d'user d'intrigues & de finesses pour en obtenir sans aucun fondement. Ces imparfaits s'imaginent qu'il leur est honteux de suivre extrémement toutes les observances réguliéres, quand ils voient des privilégiez qui en ont des exemptions; & ainsi ils veulent avoir des dispenses, pour se distinguer du gros de la Communauté: ils croient que s'atachans toûjours à la vie commune, ils passeront pour des personnes inutiles, qui n'ont pas de talens, & qui ne peuvent rendre aucun service à la Religion. Voilà comme, s'ils n'ont pas le principe du mérite, ils tâchent d'avoir des dispenses, lesquelles, dans leur pensées, en sont un effet & un témoignage. Ils se jettent au dehors, ils se procurent des affaires, ils font les officieux, afin en se rétirant des exercices de la vie commune de paroître importans dans leur profession. Ils veulent tout faire, quoiqu'ils soient incapables de tout. Il n'est point d'office, d'emploi, d'ocupation qu'ils n'embrassent; ce leur est assez pourvû qu'ils s'exemptent des pratiques ordinaires de la régle, & qu'ils le puissent faire avec quelque sorte d'honneur par le prétexte des dispenses.

Il est vrai que l'on ne peut pas concevoir une plus grande foiblesse, que cel-

le d'un Religieux qui s'imagine qu'on le méprisera s'il demeure ataché à la vie commune, puisque nous voions que ceux, qui en observent exactément toutes les régles, sont toûjours non seulement les plus estimez mais encore, comme dit saint Bonaventure, les plus aimez. *Qui communia sectatur & singularia vitat, magis diligetur.* Il est vrai qu'il n'est pas de plus insuportable vanité, que de se faire un point d'honneur d'être dispensé des régles, puisque toutes les dispenses, quelques raisonnables & avantageuses qu'elles puissent être, sont des marques de nôtre impuissance. J'avouë qu'il n'est pas de plus étrange aveuglement, que de vouloir paroître avec quelque éclat entre les autres, par des dispenses des régles communes, puisqu'il n'est rien qui nous soit plus propre & plus essentiel que de les pratiquer, & comme dit le même saint Bonaventure, que nôtre véritable perfection consiste à suivre avec fidelité les exercices ordinaires de nôtre profession. *Optima Religiosi perfectio est perfectè communia quæque conventualia servare.* S. Bonav. in alphab. Relig. lect. 16.

Mais que voulez-vous? l'on ne guérira pas ces esprits. Quoi-qu'ils soient foibles, quoi-qu'ils ne soient pas raisonnables, quoi-qu'ils soient aveugles, quoi-que leur conduite soit blâmable, il ne laisse pas d'être vrai que si vous n'étes pas absolument la cause de leurs désordres par les dispenses qui vous sont acordées, vous en étes l'ocasion. Ils ne s'arêtent qu'au douceurs qu'ils remarquent dans les dispenses, ils n'en considérent pas les raisons. Ils envoient les avantages, sans en regarder la justice.

Mais si les Religieux qui n'observent pas les régles, parce qu'ils en ont des dispenses justes & raisonnables, scandalisent les foibles, ils se font aussi grand tort à eux-mêmes; car en transgressant les régles avec dispenses. ils s'acoûtument en sorte à ne les point observer, que quand les raisons de leurs dispenses ne subsistent plus, il leur est presque impossible d'en reprendre la pratique. Les dispenses n'empeschent pas qu'on ne le prenne des habitudes contraires aux observances réguliéres, & quand ces habitudes sont formées, il est tres-difficile de les vaincre & de se remettre à la vie commune.

Un Religieux qui dans sa jeunesse a commencé avec ferveur à pratiquer toutes ses régles & qui peu à peu en a aquis l habitude, s'il continuë à les observer, ne les trouvent pas pénibles dans la vieillesse. L'habitude qui forme en nous une seconde nature les lui rend douces & agréables. Quand il s'est acoûtumé à marcher dans cette voix, il ne s'en retire jamais. *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit non recedet ab ea.* Mais s'il vient à interompre les exercices ordinaires de la régle, il lui deviennent insuportables: il ne les considére plus qu'avec des répugnances extrémes. Prou. 22. 6.

Dans vos prémiéres années de Religion, vous trouviez de la douceur dans toutes les rigueurs de la vie Monastique. Vous aviez de la consolation à assister à l'Office Divin. Les Matines au milieu de la nuit faisoient vos délices: la cellule étoit vôtre Paradis: l'Oraison etoit vôtre félicité: toutes les mortifications vous étoient agréables. Mais l'emploi de la Prédication, de la régence, des confessions; les visites des séculiers; le maniment des affaires extérieures de la maison vous ont retiré de ces exercices. Qu'est-il en suite arivé? Vous en avez perdu l'habitude, & vous ne la pouvez plus reprendre. Vous avez manqué à vos régles: j'avouë que vous en avez été dispensé légitimement, mais

ces dispenses raisonnables n'empeschent pas que vous ne vous trouviez malheureusement dans une necessité comme invincible d'y manquer sans raison. Il faudroit renaître dans la vieillesse pour se rétablir dans une parfaite régularité, aprés ces longues interruptions, & néanmoins vous étes toûjours Religieux & ainsi ces funestes nécessitez ne vous excusent pas devant Dieu de vos desobeïssances à la régle. Voilà (M.) l'effet mal-heureux que les plus justes dispenses laissent en vous.

Mais ajoûtons que le bon-heur des Religions consiste dans la paix dans l'union & dans la charité. C'est la charité, dit saint Jerôme, qui nous fait Religieux. Sans elle les Monastéres sont des enfers, & ceux qui en sont les habitans sont des Démons:mais par sa vertu les Monastéres sont les Paradis & ceux qui y demeurent sont des Anges. *Charitas Religiosos, charitas Monachos facit: sine hac Monasteria sunt tartara: habitatores sunt Dœmones; cum hac verò sunt Paradisus in terris, & in eis degentes sunt Angeli.* N'est-il pas vrai (M.) que nous l'expérimentons tous les jours, que nôtre Cloître est un Paradis, quand comme nous n'avons qu'une même fin de nôtre vocation, *sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ*, nous n'avons aussi qu'un corps & un esprit. *Vnum corpus & unus Spiritus*, nous n'avons, à l'exemple des prémiers Crétiens, qu'un cœur & une ame par la charité. *multitudinis credentium erat cor unum & anima una.* Mais cette union, dans le cours ordinaires des choses, ne peut subsister avec les dispenses. Les dispenses mettant du partage & de la différence entre les charges & les personnes, en mettent pareillement entre les cœurs. Elles causent de l'envie, de la jalousie, de la haïne, de la division, des plaintes, des murmures, & des séditions parmi les Religieux.

S. Hiero. — Eph. 4. 4. — Act. 4. 32.

Quoi-que les dispenses soient justes en elles-mêmes la justice n'en est pas toûjours connuë. L'on se persuade aisément que les privilégiez se flatent. l'on croit qu'ils abusent de leurs dispenses, pour se décharger de leur fardeaux & les jetter sur les autres. Mais n'est-il pas vrai que quand on s'imagine que la justice est violée on ne manque pas de se plaindre. L'injustice que l'on se représente, quoi qu'elle ne soit pas véritable est la source des envies, des haïnes, des murmures, des particularitez & des divisions. *Vbi æqualitatis defraudatio est* dit saint Basile *invidia, odijque materia ac seminaria extitit ijs qui defraudantur.*

S. Basil, in serm. de instit. Mona.

La paix est l'esprit de la justice. Toutes choses sont paisibles dans une Communauté, quand la justice y est gardée. Nôtre Seigneur étant venu au monde qualité de Prince de la paix, *Princeps pacis*, pour la donner à tous les hommes, travailla à même tems par ses exemples, par ses paroles & par ses graces pour rétablir parmi eux la justice. Le même esprit, qui nous promet qu'il nous donne la paix, nous assûre que la justice en sera le fondement. *Orietur in diebus ejus justitia & abundantia pacis.* La justice & la paix sont des compagnes inséparables *justitia & pax osculatæ sunt* Mais comme la justice nous donne la paix, nous ne devons pas aussi espérer la paix sans la justice. Le Roiaume de Dieu, dit saint Paul, ne consiste pas dans le boire & dans le manger, mais dans la justice, dans la paix & dans la joie que donne le saint esprit. *Regnum Dei non est esca & potus sed justitia & pax & gaudium in Spiritu sancto.* St. Bernard expliquant ces paroles observe que selon la pensée du saint

Isa. 9. 6. — Psal. 71. 7. — Psal. 84. 11 — Rom. 14 17.

Apôtre, la joïe supose la paix, & la paix supose la justice. *Priùs est justitiam facere inquirere pacem & persequi eam, & sic demùm apprehendere gaudium.* Ne voïez-vous pas, dit ce saint Pere, que la joïe ne va qu'aprés la paix, comme la paix ne va qu'aprés la justice & que c'est être aveugle & vouloir confondre le bon ordre des choses d'aspirer la joie sans passer par la justice & par la paix. *Attendis & intendis quia gaudium in fine est? Sic fatui filij Adam, & præcipiti saltu justitiam transilientes & pacem, rem finalem in principium convertere & pervertere vultis? nomo enim est qui gaudere non velit.* Isaïe semble même avoir eu une révélation pour le Mont-Carmel de cet Ordre qui doit être entre la Justice & la Paix. La Justice, dit ce Prophéte, paroîtra sur le Carmel, elle y établira son Trône, *Justitia in Carmel sedebit.* Mais Prophéte, quel sera le fruit de cette Justice? Ce sera une Paix profonde & une divine tranquilité, qui sera le bonheur de tous les Religieux. *Et erit opus Justiæ Pax.* Quand tous les Religieux rendront ce qu'ils doivent à la Religion, quand chacun sera dans son ordre, quand chacun fera son dévoir, quand chacun pratiquera sa Régle, la Justice sera la Reine du Convent. *Justitia in Carmel sedebit*, & la Paix en sera le plus riche ornement. *Et erit opus Justitiæ Pax.*

S Bern serm. 19 de diversis aliàs. serm 2. de verbis cit Apli.

Isa. 31. 16

Mais au contraire quand il y aura des singularitez, des dispenses, & des exemptions & que les privilegiéz se rétireront de la vie commune, ceux qui en demeureront chargez, voïans qu'ils n'y aura plus l'égalité & croïans ainsi que la Justice ne sera point observée, ne manqueront pas de s'inquiéter, de murmurer & de se pleindre. Il se formera bientôt un parti contre ces favorisez. L on dira hautement que dans la Maison de Dieu toutes choses doivent être égales sans aucune différence. *Non enim est distinctio judæi & græci* que nous y sommes tous ses enfans, & qu'il ne doit y avoir ni Esclave ni libre. *Omnes filij Dei estis non est servus neque liber*; que ces préférences sont odieuses, par ce qu'elles sont injustes. L'envie s'alume contre ces petits Josephs. Il en sort des flames ardentes comme d'une fournaise. L'on ne leur peut parler pacifiquement. *Nec poterant ei quid quam pacificè loqui.* On ne les regarde que comme les bien-aimez qui ont des Habits de faveur & qui emportent toutes les graces. On dit qu'ils ne pensent qu'à s'élever, & à paroître au préjudice des autres. On crie que l'on ne voit jamais aucun fruit de leurs dispenses. On censure toutes leurs actions. Ils ne font rien qui ne soit méprisé. Voïez si parmi ces petites fureurs il y a de la paix, de l'union, & de la charité entre les Religieux.

Rom. 10. 12.

Gal. 3. 28

Gen. 37 4.

Mais n'oublions pas pour confirmer cette vérité les riches paroles de saint Gregoire. Ce grand Pape, écrivant à Jean Soudiacre de l'Eglise de Ravenne, lui ordonne d'avertir l'Evêque qu'il y avoit quatre ou cinq Religieux dans un Monastére dépendent de sa Jurisdiction, qui étoient singuliers dans leur vie, & d'animer son zéle pour les coriger éficacement de cette singularité, & ainsi de purger leur Maison de cette peste, dont elle étoit infectée. *Hoc autem prædicto fratri, & coepiscopo nostro omninò dicere stude, ut peculiaritatem à quatuor aut quinque Monasterij Monachis, in quibus corrigi hactenùs minimè potuit, studiosissimè compescat, & hoc ipsum Monasterium à tali peste mundari festines.* Et il donne cette raison de sa vigilance contre la singulari-

S. Greg. l. 10. Epist. ind. 5 epist 22.

té des Religieux, que si on la souffre, il n'y aura point d'union ni de paix, ni de charité dans la Communauté. *Quia si illic peculiaritas à Monachis habetur; neque concordia neque charitas in congregatione eadem poterit permanere.*

Je vois bien (M.) ce que vous m'objectez intérieurement. Jè ne doute pas que chacun de vous ne pense que si ces raisons sont bonnes, il en faut conclure qu'il ne faut donc plus acorder aucune dispense aux Religieux : ce qui vous semble avec justice être intolérable, puisque les Loix humaines ne peuvent être si bien concertées, qu'il ne se trouve des ocasions particuliéres ou la pratique en est impossible, & ou l'obligation rigoureuse en seroit tiranique. Mais sans nous étandre universellément sur cette morale & pour nous renfermer dans nôtre Religion, il est évident que si l'on veut mettre une parfaite égalité entre les Religieux, ce sera vouloir par un trop grand ordre, nous jetter dans un étrange désordre & ruiner l'esprit de nôtre vocation : car quoi que nôtre esprit consiste principalement dans la contemplation, nous sommes néanmoins destinez par l'autorité de l'Eglise à assister le prochain. Nous ne sommes pas seulement pour nous ; nous sommes aussi pour les autres. Nous devons prêcher. Nous devons enseigner. Nous devons confesser. Nous devons donner des avis de conscience, Nous devons resoudre les difficultez qui nous sont proposées. Mais nous ne pouvons pas nous aquiter de ces fonctions sans doctrine; nous ne pouvons aquerir la doctrine sans étude; nous ne pouvons étudier si nous n'avons du tems pour le faire & nous ne pouvons avoir ce tems, si l'on nous dispense du Chœur & des autres observances réguliéres.

J'entre volontiers (M.) dans ces pensées; je les crois justes; je les crois raisonables : j'avoüe qu'elles sont convainquantes pour faire voir qu il est nécessaire de donner quelque fois des dispenses aux Religieux: aussi n'ay-je pas dit que quand elles sont justes, elles doivent être absolument bannies des Cloîtres. Je suis du sentiment de saint Bernard, qu'une dispense est excusable quand la nécessité la demande. *Vbi necessitas urget, excusabilis dispensatio est*, & même qu'elle est loüable, quand le Supérieur la donne par la considération de l'utilité publique. *Vbi utilitas provocat, dispensatio laudabilis est, Vtilitas dico communis, non propria.*

S. Bern. l. de consi. c. 4. in fine

J'ai seulement voulu faire voir que quoi-qu'on les puisse & même qu'on les doive admettre, elles ne laissent pas d être dangereuses. Je pourois dire des dispenses ce que disent les Médecins des Champignons & des Melons, & de quelques autres fruits. Ils ne les condannent pas absolument : mais ils disent qu'il en faut manger peu & rarement parce qu'ils peuvent avoir de mauvais effets. Ou disons qu'il en est des dispenses comme des médicamens. Les médicamens sont bons; ils sont néanmoins dangereux. Si on en faisoit un usage ordinaire, ils deviendroient un poison au corps. Ils luidonneroient la mort, au lieu de lui conserver la vie. Il en est ainsi des dispenses ; elles sont bonnes : il ne faut pas néanmoins s'en servir ordinairement: elles sont trop dangereuses ; il n'en faut user que dans la grande nécessité. Nous devons imiter les malades. Ils font ce qu'ils peuvent pour ne point prendre de médicamens. Ils n'en prennent que quand la nature en a besoin ; & qu'ils voient qu'ils ne peuvent récouvrer la santé par sa seule vertu ; ainsi nous devons examiner nos forces sans nous flater.

& n'avoir recours aux diſpenſes, que quand nous les jugeons abſolument néceſſaires pour nous aquiter des devoirs de la juſtice ou de la charité. Nous devons en ſorte ménager le tems que nous en aions aſſez pour nôtre prochain ſans prendre de celui que nous devons donner à nos régles.

Nous devons examiner les affaires que nous voulons entreprendre & juger devant Dieu de leur néceſſité. Je ne veux pas (M.) que nous ſoions des Idoles dans nos Communautez. Je ne veux pas que nous y ſoions ſans pieds & ſans mains, ou que nous y aions des pieds & des mains ſans action. Mais pourquoi former tant de deſſeins? & n'eſt-il pas vrai que ſi nos affaires étoient bien comptées, bien examinées & peſées au poids du Sanctuaire, il s'en trouveroit beaucoup d'inutiles, beaucoup de celles que tout le monde apelle de bien-ſéance, & tres-peu de néceſſaires.

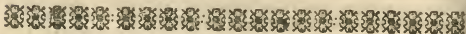
Mais je ſupoſe qu il y en a de néceſſaires. Je l'avoüe. Je ne le conteſte point. Mais pourquoi en embraſſer tant, qu'on ſoit obligé de demander, ou d'accepter de grandes & de longues diſpenſes? N'eſt-ce pas vouloir éteindre l'eſprit de grace qui eſt en nous? le feu s'éteint par l'eau qui eſt ſon contraire, il s'éteint encore qnand on ne lui donne pas de matiére pour l'entretenir; mais il ſe peut auſſi éteindre, quand on lui en donne une grande quantité: ainſi le ſaint Eſprit qui eſt comparé au feu & que ſaint Paul nous exhorte de ne pas éteindre dans nos cœurs, *Spiritum nolite extinguere*, s'éteint pas le peché; il s'éteint par une vie lâche, oiſeuſe, & négligente; mais il s'éteint auſſi par un trop grand nombre d'affaires, qui nous empeſchent d'obſerver nos régles & nos conſtitutions & de vivre ſelon l'eſprit de nôtre Ordre. Theſſ. 5. 19

Ah! (M.) trompons-nous nous mêmes tant que nous voudrons: cherchons toutes les couleurs poſſibles pour déguiſer nôtre amour propre, pour couvrir nos fauſſes libertez, pour cacher à nos propres yeux l'étrange opoſition que nous avons à la vie réguliére, & aux rigueurs de la vie Monaſtique: mais il ſera toûjours vrai que les bons Religieux préférent leur propre ſalut à celui des autres; & qu'il aiment mieux qu'il leur manque du tems pour leur prochain que pour eux mêmes. Ils ſe contentent d'une Doctrine médiocre. S'ils ont quelque ambition, c'eſt ſeulement en ce qui regarde l'amour de Dieu, & la plus haute perfection.

Entrons (M.) dans ces penſées. Que le zéle de nôtre Régle l'emporte ſur tous les autres deſſeins que nous pourions former. Pratiquons la ſans diſpenſe, & ſi une néceſſité inévitable nous oblige de nous en ſervir quelque-fois, n'étendons pas cette néceſſité au delà de ces bornes. préférant la vie commune à celle des privilegiez. S'il faut avoir des diſpenſes, ne les déſirons pas. N'embraſſons point d'affaires, par un propre mouvement qui nous les rendent néceſſaires. Que des occupations, qui demandent des diſpenſes, nous ſoient ordonnées par nos Supérieurs, & qu'elles ne ſoient jamais recherchées par nôtre inclination. Enfin s'il faut demander ou accepter des diſpenſes, ne les prenons pas toutes ſur l'Office Divin & ſur l Oraiſon. Que le zéle de nôtre ſalut nous oblige au moins de les partager. Pour ne pas prendre ſur le Chœur tout le tems dont nous pouvons avoir beſoin, prenons-en une partie ſur nôtre ſommeil & un autre ſur la recréation.

Je ne puis aſſez admirer ici le zéle de ſainte Marie Magdelaine de Pazzi. Je ne

veux pas m'arêter à vous dire qu'elle prioit inceſſamment les anciennes Meres de veiller ſoigneuſement à faire obſerver la régle de l'Ordre ; qu'elle diſoit, qu'il ne faut pas s'imaginer qu'en manquant à la moindre des régles, on offenſe ſeulement la Religion, mais que c'eſt Dieu même qu'on ataque, c'eſt à la prunelle de ſon œil à qui l'on en veut, que c'eſt le temple qu'il s'eſt bâti lui-même qu'on veut démolir; qu'elle aſſûroit aſſez ſouvent qu'elle ſouffriroit plûtôt les plus cruels tourmens que de permetre que la moindre partie de ſa régle fût négligée. Mais, ceci eſt raviſſant, & c'eſt ce qui fait à mon propos, ſi elle prévoioit que quelques emplois extraordinaires de la maiſon deuſſent détourner quelques-unes de ſes Sœurs des exercices de la Religion, elle ſe levoit pendant la nuit, & en travaillant pluſieurs heures de ſuite, elle s'efforçoit de metre les choſes en état qu'il n'y eût aucun déſordre. Voilà comme en prenant du tems de ſon ſommeil, elle faiſoit que la régle étoit obſervée ſans diſpenſe dans ſes autres points, non ſeulement par elle, mais univerſellement par toutes les autres Religieuſes. Tâchons de faire revivre en nous les ſentimens de cette Sainte, afin, en aimant nos régles, comme elle les a aimées, & en les pratiquant, comme elle les a pratiquées, de participer à ſa gloire dans l'éternité bien-heureuſe.



Exhortation 15. ſur le prologu.

EXHORTATION VINGT-DEUXIEME

DE L'ELECTION DES SUPERIEURS.

Exorde.

IL n'eſt rien que l'homme déſire avec plus d'inclination & plus d'ardeur que la liberté. Il n'eſt point de ſervitude qui ne lui ſoit facheuſe, il n'eſt point de ſoumiſſion qui ne lui ſemble pénible, il n'eſt point de contrainte qui ne lui paroiſſe rigoureuſe : & néanmoins il n'eſt rien qui lui ſoit plus propre & plus néceſſaire que la dépendance. Comme il eſt foible & qu'il ne peut ſe contenter de ſoi-même, la ſolitude lui ſemble mal-heureuſe. Il ſe croit miſérable quand il eſt ſeul, car il voit, ſelon l'oracle du ſaint Eſprit, que s'il tombe, il n'a perſonne qui lui préſente la main pour le relever. *Væ ſoli, quia cum ceciderit, non habet ſublevantem ſe.* Et ainſi il tâche de vivre avec pluſieurs, qui puiſſent l'aider dans ſes beſoins & le ſecourir dans ſon indigence.

Eccle 4.10.

C'eſt cette foibleſſe & impuiſſance qui donne l'origine aux familles, aux Villes, aux Provinces, & aux Roiaumes. Comme les particuliers ne peuvent être

être suffisans à eux-mêmes, ils semblent, plusieurs dans une même famille, & comme dans une seule famille, on ne peut pas trouver des personnes, qui fournissent toutes les choses nécessaires à la vie humaine, plusieurs familles s'unissent ensemble pour composer une même ville, ou les uns s'adonnent aux Arts, les autres au trafic, ceux-ci aux sciences, & ceux-là aux armes, ils se donnent tous reciproquement les sécours qu'ils peuvent désirer. Et par la même raison plusieurs villes entrent en intelligence pour former une Province, & plusieurs Provinces pour établir un Roiaume. Mais chaque particulier n'entre pas plûtôt dans ces communautez, qu'il se voit obligé de renoncer à sa liberté naturelle, & de vivre dans la soumission & dans la dépendance.

Uoilà pourquoi nos prémiers Peres s'étant unis pour vivre ensemble, & pour former une Communauté Religieuse, nôtre saint Legislateur leur ordonna sur toutes choses d'élire un Supérieur & de l'établir sur leurs têtes, pour vivre sous sa conduite & pour dépendre de ses commandemens. *illud imprimis statuimus, ut unum ex vobis priorem habeatis.* Regula Carmel. c. c. 1.

Mais (M.) si nous devons élire des Supérieurs pour nous gouverner, nous devons en choisir qui soient capables de cette charge, & non seulement nous devons en choisir de capables, mais nous sommes obligez de choisir ceux qui en sont les plus capables. 1. Nous devons élire des Supérieurs. 2. Nous devons élire de dignes Supérieurs. 3. Nous devons élire les plus dignes Supérieurs. Ces trois considérations feront le partage de cette Exhortation.

Il est certain que si nous voulons vivre en Congrégation, il est nécessaire que nous aions des Supérieurs: car une Communauté ne peut être, elle ne se peut conserver, elle ne peut se perfectionner, si elle n'a un Supérieur qui la régle & qui la conduise. I. PARTIE.

Vne Communauté est un corps moral, mais un corps ne peut être sans chef. Vn corps dans la nature, qui n'auroit point de tête ne seroit pas un corps, ce seroit un Monstre, & dans la morale une Communauté sans Supérieur ne mérite pas ce nom: C'est seulement une assemblée de personnes indifférentes, ou séditieuses qui n'ont point de dessein, ou qui n'en ont que de mauvais. Ce sont des parties détachées qui n'ont point de raport les unes aux autres. C'est le Supérieur qui est comme l'âme du corps moral: c'est lui qui unit tous les membres qui le composent. Il est comme la forme qui donne l'être à une Communauté politique ou Religieuse. Il est comme la différence, qui la tire de la confusion & qui la distingue de ces autres assemblées. Et selon cette maxime, nous distinguons les états par la différence des Supérieurs qui les gouvernent. Si une Communauté n'a qu'un Supérieur, c'est une Monarchie; si elle en à quelques-uns & qui soient des plus considérables, c'est une Aristocratie; si elle en a plusieurs, & qui soient des derniers, c est une Démocratie. Aussi Dieu nous donnant l'inclination de vivre en Communauté, & de préférer la compagnie à la solitude comme étant plus avantageuse, *Melius est duos esse simul, quam unum: habet enim emolumentum societatis suæ.* Il nous donne pareillement celle de choisir des Supérieurs. Et il les rend participans de son autorité & de sa puissance, afin qu'ils nous puissent conduire. *Non est potestas nisi à Deo.* Eccl. 4. 9. Rom. 13. 1.

Mais comme une Communauté ne peut-être, elle ne peut aussi se conserver,

si elle n'a un chef, si elle n'a un Supérieur, dont elle reçoive les influences & les ordres. C'est ce que nous aprend le sage, quand il dit qu'on voira bientôt la funeste décadence d'un peuple, qui n'est point gouverné par une autorité Supérieure. *Ubi non est gubernator, corruet populus.* La raison en est que chaque partie de la Communauté ne regarde que son bien propre & particulier, & ainsi il faut nécessairement que le corps de la Communauté se ruine, s'il n'y a un Supérieur qui procure le bien commun, s'il n'y a un Supérieur élevé au dessus des autres, qui regarde comme une cause universelle le bien universel, & qui par ses impressions ordonne les inférieurs à des fins communes & générales.

Prov. 11. 14

C'est de là que nous voions dans les états, que l'opression de l'autorité Roiale est la désolation des Empires, & que les séditions populaires en causent toûjours la ruine. Comme il n'est rien de plus fort qu'une Communauté reglée & ordonnée. *Terribilis ut castrorum acies ordinata,* Il n'est rien aussi de plus foible, ni qui menace une ruine plus prompte & plus assûrée, que celle où il n'y a pas d'ordre, que celle où les choses ne sont pas dans leur rang par une juste subordination & dépendance, que celle où il y a des factions & des révoltes. Ce qui fait dire que les plus florissans Empires n'ont pas de plus grands ennemis qu'eux-mêmes, & que de toutes les guerres, il n'en est pas de plus dangereuse que la civile & la domestique. Et l'expérience ne nous aprend-elle pas que les états qui ont triomphé avec plus de gloire des ennemis étrangers se sont défaits eux-mêmes, quand ils ont ataqué leur Prince, & qu'ils n'ont pas voulu dépendre de sa Couronne? C'est (M.) que dans ces facheuses conjonctures, chacun ne regardant que son interêt, le bien commun est négligé & abandonné de tous, & ainsi il faut par une suite malheureuse qu'il se dissipe. *Ubi non est gubernator, corruet populus.*

Cant. 6. 3.

Enfin une Communauté ne se peut avancer & perfectionner, si elle n'a un chef & un Supérieur. La raison en est, comme dit saint Thomas, que nous n'avons en nous que des principes & des commencemens de vertu, & qui ne peuvent avoir les effets dont ils sont capables, s'ils ne sont aisez par une puissance Supérieure.

Il en est de l'homme comme de la Terre. La Terre peut produire des Arbres, des fleurs & des fruits; mais elle ne le peut, si elle n'est élevée par des sémences, si elle n'est arosée par la pluie du Ciel, si elle n'est échaufée par les raïons du Soleil: Ainsi nous avons en nous des dispositions à toutes les vertus: mais elles demeureront toûjours stériles, si elles ne sont élevées, remplies & achevées par des sécours & des qualitez étrangéres. Mais de qui les recevrons nous? Il est vrai que Dieu nous peut éclairer, fortifier & gouverner par soi-même, comme étant le souverain Seigneur & le prémier Maître du monde; mais il n'agît pas ainsi immédiatement avec les hommes. Il a établi dans le Ciel des Hierarchies parmi les Anges, & dans le monde il nous cond it les uns par les autres, & ainsi il faut que nous recevions ses lumiéres & ses ordres pour nôtre perfection par des Supérieurs. Il nous fait connoître ses volontez, mais par des Lieutenans qui nous parlent de sa part *Qui vos audit me audit.*

Lu. 10. 16

Concluons donc (M.) avec le B. Général de nôtre Ordre Jean Soreth que

comme entre les Astres il y a un Soleil, entre les cieux un prémier mobile, dans un bercail un Pasteur; dans châque Maison, un pere de famille; dans une Armée, un Général; dans un Navire, un Pilote; ainsi il est nécessaire que dans les Monastéres nous aions des Prieurs pour nous gouverner. *Ita si vivendum est in quocumque ordine, sub unius disciplina Prioris, in multorum consortio necesse est esse.* B. Ioan. Soreth. in Expos. Reg c. 1.

Mais ajoûtons que si nous devons avoir des Prieurs. nous devons faire nos efforts pour en avoir de bons, c'est à dire que nous en devons élire, qui soient capables de s'aquiter dignement de cette charge.

Il n'est rien de plus noble que de conduire les ames, puisque c'est partager la puissance de Dieu, & represénter son autorité sur la Terre; mais il n'est pas aussi de fonction qui soit plus difficile. L'art des Arts & la science des sciences, dit saint Grégoire de Nazianze, c'est de gouverner les hommes. *Profecto Ars quædam Artium, & scientia scientiarum mihi esse videtur, hominem regere.* Si l'on trouve de grandes difficultez dans l'obeïssance, dit ce saint Pere, il y en a qui sont incomparablement plus grandes dans le commandement; mais elles paroissent principalement extrêmes dans le Cloître, ou l'on ne doit pas seulement conduire les Religieux dans les exercices d'une vie morale, honête & civile, mais où il faut les porter à Dieu & les élever à la plus haute perfection. *Homini cum difficile sit scire parere, tum multò difficilius esse videtur scire hominibus imperare, ac præsertim in hoc nostro imperio, quod in lege divina situm est, & ad Deum ducit.* Si chacun trouve des peines infinies dans les voies de la vertu, qu'est-ce que d'avoir, avec les siennes propres, celles de plusieurs autres? si la vie de chaque particulier, dit S. Bernard, est une continuelle tentation, à combien de dangers la vie d'un Prelat est-elle exposée? puisqu'il doit se deffendre de toutes leurs tentations, & vaincre tous leurs ennemis. *Si tentatio est cujuscumque hominis vita super terram: quantis putatis periculis patet vita Pontificis, cui omnium necesse est ferre tentationes?* S'il faut veiller avec tant de soin pour assûrer son salut, qu'elle doit être la vigilance d'un Supérieur, qui est obligé par les dévoirs de sa charge de procurer celui de tous ses inférieurs? Vous voiez donc (M.) combien il est nécessaire de ne pas donner nos suffrages au hazard dans nos élections, mais d'user de toute la circonspection imaginable pour élire de bons Supérieurs. Comme les graces sont partagées & que le saint Esprit les divise selon sa volonté, *dividens singulis pro ut vult*, nous devons examiner soigneusement ceux qui ont reçû celle de la conduite, quand nous donnons nos voix, afin de ne rien faire de téméraire dans une action qui est si importante.

II. PARTIE.

S. Grego. Naz. orat. 1. Apolo. n. 31.

S. Greg. cit. n. 21.

S. Bern. tr. de mor. & officio epis. c. 1.

1. Cor. 12. 11.

Si nous voulons qu'un homme ait de l'habileté dans les Arts, ausquels nous l'emploions, nous ne devons pas exposer la conduite d'un Monastére à un Religieux qui n'est pas capable de le gouverner. Vous ne voudriez pas confier la conduite d'un bâtiment à un mauvais Architecte, vous craindriez qu'il ne gâtât l'ouvrage. Dans vos maladies vous ne consultez pas un Médecin ignorant, vous craindriez qu'il ne vous fit mourir, au lieu de vous rendre la santé. Dans les Armées on ne veut que des Capitaines & des généraux qui soient expérimentez dans les affaires de la guerre, par le désir que l'on a de triompher des en-

nemis & d'en remporter une glorieuse victoire. Mais que sont les Religieux? Ils sont des Soldats, qui combatent contre le monde, la chair, & le Diable; ils sont comme des malades, mais qui ne pensent qu'à travailler à la guerison des plaïes que leurs ames ont reçuës par le peché: ils sont des Artisans Celestes qui veulent élever en eux l'édifice d'une haute perfection. Les Supérieurs sont les Capitaines de ces Soldats, les Médecins de ces malades, & les Architectes qui doivent diriger ces Artisans. Comment donc voudrions-nous leur en donner, qui n'eussent pas la capacité nécessaire pour s'aquiter dignement de ces fonctions? Ne seroit-ce pas vouloir avec la perte des Religieux la ruïne & la désolation entiére de la Religion.

Ah! (M.) pensez atentivement dans le tems de nos élections, qu'il est de la même conséquence d'élire de bons Supérieurs, pour gouverner nos maisons, qu'il est de conserver & d'avancer l'honneur, l'éclat, & la vertu de la Religion; car la Religion dépend en sorte du gouvernement des Supérieurs, qu'elle est toûjours telle qu'ils la font être l'expérience nous fait voir que la bonne odeur, la régularité, la paix, l'union, le salut & la perfection des Religieux dépend des Supérieurs qui les conduisent. Il arive souvent, dit saint Laurent Justinian, qu'un avis donné mal à propos à un Religieux par un Supérieur, qui n'est pas expérimenté, le jette dans l'abîme du desespoir. *Persepe ex admonitione inexperti ducis in Barathrum deductus est subditus desperationis.* On en voit d'autres qui se perdent sans tirer aucun avantage de leur vocation par l'imprudence de leur Pasteur, qui avoient d'assez bonnes dispositions pour ariver facilement au plus haut degré de la vertu & de la perfection Religieuse. *Non nunquam etiam ex imprudentia Pastoris, qui ad summam virtutum arcem & perfectionis fastigium facile conscendissent, evanuerunt, nihil de suâ proficientes conversatione.* Le cœur des Religieux, quand il est cultivé par les soins d'un bon Supérieur, produit des fruits de grace & de Sainteté, mais quand il est abandonné à un Supérieur négligent ou qui n'est pas capable de sa charge, il ne se remplît que des épines du peché. *Terra etenim quæ sagaci excolitur agricultoris manu, uberem producit ex se fructum: si autem hæc eadem negligenti tradatur, ac nescienti operario, repente urticis repletur & vepribus.*

S. Laur. Iust. tr. de d sci. & perf. mon. conversationis.

Le cœur des Supérieurs est dans la main de Dieu; il l'anime & le tourne comme il veut. *Cor Regis in manu Domini, quocumque voluerit inclinabit illud.* Mais le cœur des des inférieurs est dans la main des Supérieurs, & ce cœur est d'argile, les Supérieurs le forment comme il leur plaît. Si cette terre résiste quelque-fois au Supérieur qui la manie, elle n'est jamais si dure, qu'elle ne prenne enfin la figure qu'on lui veut donner, ou au moins qu'elle n'en reçoive les principales impressions. Il dépend de l'adresse & de l'aplication du Supérieur auquel nos cœurs sont soumis d'y marquer l'Image d'un parfait Religieux, ou d'un Religieux indévot; d'un Religieux Régulier, ou d'un Religieux libertin; d'un fervent, ou d'un lâche; d'un Saint, ou d'un Pecheur; d'un Prédestiné, ou d'un reprouvé.

Prov. 21. 1.

Cette vérité est si constante que tous les désordres que nous voions avec douleur dans les différentes Religions de l'Eglise, n'arivent que par la mauvaise conduite des Supérieurs. C'est comme nous avons dit qu'une Communauté

Religieuſe fait un corps, dont le Supérieur eſt le chef, comme les Inférieurs en ſont les membres, & que les membres reçoivent du chef les bonnes & les mauvaiſes influences. Quand nous avons mal à la tête dans la nature, le reſte du corps ſouffre de cette infirmité, les autres parties ſe reſſentent de cette douleur, elles participent à cette foibleſſe, elles ne peuvent plus faire leurs fonctions ordinaires: les ïeux perdent de leur activité: les mains paroiſſent impuiſſantes; les pieds s'arêtent, la langueur eſt univerſelle; ainſi dans la mule, quand nous avons un mauvais Supérieur en une Communauté, tous les Religieux ſouffrent de ſes mauvaiſes diſpoſitions. *Morbido capite*, dit Salvian, *nihil ſanum eſt, neque ullum omninò membrum officio ſuo fungitur.* Ce qui fait dire au ſaint Concile de Trente que l'état d'une famille de nôtre Seigneur ſera toûjours chancelant, & expoſé à ſa ruïne, ſi les qualitez, qui doivent être dans les membres qui la compoſent, ne ſe trouvent dans le chef. *Totius familiæ Domini ſtatus, & ordo nutabit, ſi quod requiritur in corpore, non inveniatur in capite.* Nous portons même un jugement, que nous croïons infaillible, de ce qui arivera de bien ou de mal dans nos maiſons, ſelon la connoiſſance que nous avons des Supérieurs que nous y voions établis. Quand nous aprenons l'élection que l'on a fait dans un convent d'un bon Prieur, nous en avons de la joïe & nous diſons auſſi-tôt que ce Convent florira ſous ſon gouvernement, que la régularité y ſera exacte; que toutes les régles y ſeront gardées, que toutes les conſtitutions y ſeront obſervées, que la paix y regnera entre les Religieux, que leur vertu ſortant du dedans édifira tout le monde au dehors, que toutes les benédictions du Ciel y ſeront abondantes. C'eſt ainſi que nous raiſonnons. Mais au contraire quand le Prieur qui eſt élû dans un Monaſtére n'a pas les qualitez néceſſaires pour le bien conduire, nous gémiſſons, nous pleurons, nous nous affligeons par anticipation ſur les malheurs que nous prévoïons, qui y ariveront: nous en croïons la perte aſſûrée: nous ne voïons aucun remède qu'on puiſſe opoſer aux déſordres qui le menacent. Nous en prédiſons les rélâchemens, les diviſions, les ſcandales, la ruine ſpirituelle & temporelle. Et nous ne ſçavons que trop que ces funeſtes prévoïances, & Prophéties ſe trouvent ordinairement ſi véritables qu'apres qu'un mauvais Prieur a gouverné une maiſon, les dix & les vingt ans ne ſuffiſent pas pour en réparer les déſordres domeſtiques & en rétablir la réputation parmi les étrangers.

Salv. l. 7. de gubern. Dei.

Conci. trid ſeſ. 24 de reform. c. 1

Voïez-donc (M.) l'obligation que vous avez de garder l'Ordre, d'être *ſolliciti circa cuſtodiam Ordinis*, de ſoûtenir la Religion, d'en conſerver l'honneur & de la perfectionner en toutes choſes ſelon vôtre pouvoir, & concevez-bien, que cette obligation eſt étroite, puiſque la Religion vous a reçû dans ſon ſein, puiſqu'elle voûs nourit, puiſqu'elle vous donne les plus efficaces moïens de vôtre ſalut, puiſque vous étes les enfans de cette Mere, puiſque vous étes les membres de ce corps, puiſque vous étes les parties de ce tout, puiſque vos droits ſont inſéparables des ſiens, puiſqu'elle apartient par toutes ſortes de Titres à la Sacrée Vierge & vous conclurez aiſément que vous ne devez jamais choiſir que de bons Prieurs.

S. Bern.

Le Concile de Trente, voulant nous animer davantage à ſatisfaire à ce devoir, déclare que quand nous concourons à une mauvaiſe élection, nous nous rendons coupables de tous les pechez qui la ſuivent, *alienis peccatis communican-*

Conci. trid jam cit.

tes, & qui en sont comme des effets nécessaires, & que Jesus-Chrît nous demandera compte des ames de nos Freres qui se perdront par la mauvaise conduite des Supérieurs que nous leur donnons pour les gouverner. *Ovium Christi sanguinem, quae ex modo negligentium & sui officij immemorum Pastorum regimine peribunt, Dominus noster Iesus Christus de manibus eorum est requisiturus rationem.* Ces motifs ne doivent-ils pas faire de fortes impressions sur nos esprits? Car ne sommes-nous dé-ja pas assez chargez de nos propres offenses, sans vouloir nous charger de celles des autres? N'aurons-nous pas assez de peine à répondre pour nous, sans nous obliger à répondre pour nos Freres? Helas! (M.) si vous voulez vous perdre, vous en étes les Maîtres : Si vous voulez donner, vous le pouvez : cela dépend de vous ; mais si vous avez formé ce malheureux dessein, perdez-vous seuls, dannez-vous seuls. Pourquoi voudriez-vous enveloper en vôtre ruïne des ames qui se sauveroient, si vous leur donniez des Prieurs vigilans, qui se perfectionneroient dans leur état; si elles étoient bien conduites; qui vivroient avec douceur dans leur vocation, si vous vouliez leur donner des Supérieurs capables de les gouverner selon l'esprit de l'Observance. Mais quel avantage procurerez-vous à un mauvais Prieur, que vous mettez sur le Trône? vous l'éleverez pour faire paroître de plus loin ses désordres & ses confusions ; vous l'exposerez à une plus certaine & plus funeste; vous lui creuserez une fosse plus profonde, dans laquelle il s'ensevelira pour le tems & pour l'éternité.

Voiez-donc, (M.) qu'elle plaïes vous faites par un trait de plume; voiez combien vous étes inhumains, quand vous donnez vos suffrages à un mauvais Supérieur. Cette élection qui se fait dans un moment aura des suites éternelles. Elle demandera éternellement à Dieu vengeance de vôtre cruauté.

Et s'il est permis de mêler l'intérêt de vôtre réputation parmi des raisons qui étant surnaturelles & plus Saintes, doivent aussi vous paroître plus importantes, quelle estime emportez-vous devant les hommes, quand vous concourez à de mauvaises élections? Vous ne passez que pour des Religieux sans Régle & sans Religion. Tous les bons Religieux vous méprisent : ils ne vous considérent qu'avec horreur ; ils ne vous regardent qus comme des boutefeux qui brûlent le Sanctuaire & désolent les precieux héritage que nous avons reçû de nos Peres. Saint Gregoire me donne cette pensée dans une lettre qu'il écrit à Jean Soudiacre de l'Eglise de Ravenne. Quelques Religieux, dit ce grand Pape, du Monastére, dont Claude étoit autre-fois Abbé, sont venus me trouver & m'ont demandé que je leur donnasse le Moine Constance pour étre leur Supérieur. *Venientes Monachi Monasterii quondam Abbatis Claudij, petivenut sibi Constantium Monachum Abbatem debere constitui.* Mais j'ai entendu leur Requête avec détestation : car ils m'ont paru clairement n'avoir que l'esprit du monde, puisqu'ils vouloient avoir pour Abbé un homme qui est tout-a-fait terrestre & qui n'a pas les sentimens de sa Profession. *Quos valdè ego in sua petitione detestatus sum, quia mihi terrenae mentis esse omni modo apparuerunt, quia terrenum nimis hominem Abbatem quaesiverunt habere.* C'est que comme chacun aime son semblable, on est persuadé que c'est une marque évidente de relâchement, de vouloir des Superieurs, qui n'ont pas de talens propres pour conduire les Religieux selon l'esprit de la régle & des constitutions.

S. Greg. l. epist. ind. 5. epist. 22.

Mais disons encore que ce n'est pas assez de choisir des Priéurs qui soient dignes de cette charge, mais que nous devons élire ceux qui en sont les plus dignes.

III. PARTIE.

Cette verité est clairement enseignée par saint Thomas. *Quantum ad conscientiam eligentis*, dit ce saint Docteur, *necesse est eligere meliorem, vel simpliciter, vel in comparatione ad bonum commune.* Aussi quand Samuël voulut metre la Couronne sur la tête de Saül, & le choisir pour gouverner le Peuple de Dieu, il protesta hautement qu'il n'étoit pas seulement bon, & homme d'un insigne mérite, mais qu'il étoit le meilleur qui fût en Israel. *Erat Saul electus & bonus & non erat vir de filijs Israël melior illo.* Et le Fils de Dieu semble nous avoir donné l'exemple de cette conduite, quand il donna à saint Pierre la Primatie de son Eglise & qu'il l'établit le Chef & le Supérieur des autres Apôtres : car il ne voulut pas seulement s'assûrer de son amour pour l'élever à cette Souveraine dignité ; mais il lui demándanda s'il l'aimoit plus que tous les autres. *Diligis me plus his.* Il pouvoit sans considérer son mérite le faire son Vicaire sur la Terre, par ce qu'aprés lui avoir conferé cette dignité, il avoit le pouvoir de lui donner toutes les qualitez nécessaires pour la soûtenir & l'exercer de la maniére la plus parfaite. C'est ainsi qu'il en usa envers tous les Apôtres. Il les élût à l'Apostolat devant qu'ils en eussent le mérite & qu'ils en pussent faire les fonctions, car il sçavoit bien que s'ils n'étoient pas dignes de cette charge devant leur élection, il les en rendroit capables quand il le voudroit, comme il le fit selon le témoignage de saint Paul, qui assûre qu'il leur donna les graces qui étoient réquises pour être les Ministres de la nouvelle aliance. *Idoneos nos fecit Ministros novi testamenti.* Mais il voulut par cette action particuliére nous aprendre que nous devons choisir les plus parfaits pour le gouvernement des ames.

Th. 2. 2. q. 63. a 2. ad 3

1. Reg 9.2.

Ioan. 21.15

2. Cor. 3.6.

Et le saint Concile de Trente la évidemment décidé, lors qu'aprés avoir averti ceux qui concourent à donner des Pasteurs à l'Eglise, qu'ils ne peuvent rien faire qui donne plus de gloire à Dieu, ni qui soit plus avantageux au salut des ames, que de s'étudier à lui en donner de bons, il les assûre qu'ils pechent mortellement, s'ils n'élevent aux charges ceux qu'ils jugent en être les plus dignes & avoir plus de capacité pour s'en aquiter. *Omnes verò & singulos qui ad promotionem præficiendorum operam suam præstant, hortatur & monet sancta Synodus, ut in primis meminerint nihil se ad Dei gloriam, & populorum salutem utilius posse facere, quàm si bonos Pastores, & ecclesiæ gubernandæ idoneos promoveri studeant ; eosque mortaliter peccare, nisi quos digniores, & ecclesiæ magis utiles ipsi judicaverint præfici diligenter curaverint.* Saint Thomas en aporte la raison en disant, que celui qui donne son suffrage à un sujet qui est digne, en laissant le plus digne commet manifestement le crime d'acception des personnes. *Erit manifestè acceptio personæ.* Ce qui étant un peché contre la justice distributive, comme le même saint Docteur l'enseigne, est un peché qui est mortel de sa nature.

Conci. trid ses 24. de refor. c. 1.

S. Th. jam cit.

Mais (M.) ce qui mérite une considération toute singuliére, c'est que cette acception étant une préférence contre la justice, est aussi un sacrilége contre la vertu de Religion, puisqu'en elisant nous jurons que nous élisons le plus digne & le plus capable. C'est donc ici ou je m'arête, & ou je demande par-

ticuliérement vos réflexions. Nous observons le silence devant l'élection; nous prions Dieu mentalement; nous faisons des priéres publiques; nous invoquons le saint Esprit? nous implorons le secours de ses lumiéres; nous offrons le saint sacrifice de la Messe; & enfin en donnant nos voix, nous jurons, nous prenons Dieu à témoin de la justice de nôtre élection ? nous prononçons hautement ces paroles formidables. Je jure selon Dieu, & selon la vérité de ma conscience que j'élis le meilleur & le plus propre. *Iuro secundum Deum & conscientiæ meæ veritatem quod probiorem & magis idoneum eligo*, Pouvons-nous rien concevoir de plus auguste, de plus majestueux, de plus vénerable, & de plus sacré. Qu'elle est donc nôtre hardiesse ? Qu'elle est donc nôtre témérité? Qu'elle est nôtre impieté ? si parmi la Majesté & la sainteté de ces priéres, de ces cérémonies & de ces mystéres, nous faisons contre nôtre serment; si au lieu d'élire le plus digne nous élisons le plus lâche ; si au lieu d'élire le plus capable, nous élisons le plus complaisant; si au lieu d'élire celui qui a le plus de mérite, nous élisons celui qui a le plus de facilité ; si au lieu d élire le plus zélé pour nôtre perfection, nous élisons le plus favorable à nos sens & à nos passions ; si au lieu d élire le plus propre pour avancer le bien commun de la Religion, nous élisons celui qui entrera plus volontiers dans nos interêts particuliers & qui sera plus conforme à nos humeurs & à nos inclinations ; si au lieu de procurer à l'Ordre le Ministre le plus fidelle, nous lui donnons un deloïal, un traître, & un perfide. Ne craignons-nous point en mentant à Dieu, que sa justice ne nous punisse publiquement. Ne craignons-nous point qu'il ne se vange sur l'heure de ce sacrilége. Ne craignons-nous point en écrivant un billet contre la verité de nôtre serment, que la main ne nous demeure immobile & percluse comme comme celle de l'Empereur Valens, quand il voulut signer la condannation de saint Basile. Ne craignons-nous point que les Anges animez d'une juste colére ne nous écrasent en punition de nôtre impieté. Ne craignons-nous point que la Terre ne s'ouvre pour nous abîmer, & que le Ciel par cette vengeance exemplaire n'aprenne à nos Freres qu'on ne doit pas se moquer de Dieu: mais qui pouroit croire que des Religieux qui sont instruits dans la science des Saints & de l'éternité fussent capables d'un aussi exécrable atentat. Nous ne le croirions sans doute pas, si nous n'étions quelque fois les témoins de ces sortes d'élections, & qui se prevoïent dans les autres Communautez par la connoissance qu'on à des Electeurs, & que l'on juge être disposez à donner leur suffrage par des raisons d'amitié, d'inclination, d'interêt, de reconnoissance, de facilité, & de rélachement.

Ah! (M.) aïez plus de Religion, aïez plus de justice, aïez plus de fidélité, aïez plus de charité. Ne consultez que le mérite, la vérité, & vôtre conscience : Ne donnez pas vôtre voix pour faire une grace. Cette grace se changeroit pour vous dans une éternelle disgrace. Ne cherchez pas en la dònnant à vous aquerir un ami ; ne désirez pas qu'on vous en ait obligation; ou qu'on croie que vous n'étes pas ingrat. Prenez garde sur tout que vôtre cœur ne corompe vôtre esprit & qu'il ne le trompe, pour lui faire trouver du mérite dans des sujets incapbles. Jugez devant Dieu des personnes qui sont proposées par la seule capacité qu'ils ont pour le gouvernement. Ne considérez point les raisons qui sont étrangéres à la charge de Supérieur, mais seulement celles qui ont du

ont du raport aux fonctions qu'il doit exercer. Si vous vous conduisez par des raisons étrangeres, de quelque nature qu'elles soient, vous étes condannez par saint Thomas qui met en cela le crime d acception des personnes. *Si non pertineat ad negotium id quod consideratur, ut causa, erit manifeste acceptio personæ.* Vous étes condannez par saint Augustin, qui dit que ce n'est pas dans sa pensée un peché léger de faire acception des personnes en ce qui regarde les dignitez Eclesiastiques, & qui ne peut souffrir qu'on éleve le riche aux honneurs de l'Eglise, en méprisant le pauvre qui en est plus capable & qui est plus Saint *Nec sanè quantum arbitror putandum est leve esse peccatum in personarum acceptione habere fidem Domini Nostri Jesu-Christi, si illam distantiam sedendi ac standi ad honores Ecclesiasticos referamus. Quis enim ferat eligi divitem ad sedem honoris Ecclesiæ contempto paupere instructiore & ditite.* Vous étes condannez par l'Apôtre saint Jacques, qui assûre que si vous avez égard à la condition des personnes, vous commettez un peché & étes jugez par la Loi comme en étant les violateurs. *Si personas accipitis peccatum operamini redarguiti à lege quasi transgressores.* Vous étes condannez par le saint Concile qui vous deffend de vous conduire dans les élections par les priéres qu'on vous peut faire ; par les inclinations humaines que vous pouvez avoir; par les solicitations de ceux qui recherchent les charges avec ambition, & qui vous ordonne de ne considérer que le mérite. *Non quidem precibus, vel humano affectu, aut ambientium suggestionibus sed eorum exigentibus meritis.* Et ces condannations seront enfin suivies de celle de Dieu dans l'éternité. Evitons les donc (M,) en ne donnant jamais nos suffrages qu'aux Religieux que nous connoîtrons en être les plus dignes..

S. Th. 2.2. 9. 63. à 2. ad 3.

S. Aug. Epist. 29.

Iac. 2. 9.

Concil. trad. sam. cit.

EXHORTATION

VINGT-TROSIEME

DES QUALITEZ QUE DOIVENT AVOIR LES Supérieurs que nous élisons.

Exhortatió 2. sur le 1. Chap.

CHAQUE chose doit avoir des propriétez qui lui soient conformés pour faire ses fonctions. L'homme doit avoir de l'entendement, une volonté & une mémoire pour vivre raisonnablement. Les plantes ont des facultez par lesquelles elles font les actions de la vie végetante. Les animaux en ont pour vivre selon la nature sensitive. La grace même est enrichie de la foi de l'espé-

Exhorde.

rance, de la charité & de toutes les vertus infuses, par lesquelles elle produit des actes surnaturels.

Il en doit être ainsi des différentes conditions, qui partagent la vie humaine. Il faut que l'Architecte ait des connoissances qui soient conformes à l'Art qu'il veut exercer. Le Capitaine qui commande dans les armées doit être expérimenté dans la malice. Le Magistrat doit être juste, incorruptible, & éclairé dans les affaires du Palais. Le Roi doit avoir des vertus éclatantes, illustres & magnifiques : Ainsi (M.) les Supérieurs de nos familles Religieuses doivent avoir des vertus qui répondent à leur caractére. Les qualitez, que l'on demande dans un Roi & dans un Général d'armée, ne sont pas celles qui donnent à un Religieux le mérite nécessaire, pour s'aquiter dignement de la Charge de Supérieur, & que nous devons suposer dans celui que nous élisons pour nous conduire. Ce n'est donc pas assez d'avoir vû que nous devons choisir les meilleurs Supérieurs : nous devons en suite examiner qu'elles sont les qualitez dont les Religieux doivent être enrichis, pour être les plus dignes de cette Charge. J'en remarque trois qui me semblent les principales. La prémiere, est la Sainteté. La seconde, est la science. la troisiéme, le zéle.

I PARTIE. Si la piété est utile à toutes choses, comme dit saint Paul, *pietas ad omnia utilis est*, elle l'est particuliérement à la conduite des ames. C'est la vertu qui adoucit les peines, les ennuis, les inquiétudes de cette Charge ; qui sont si grandes, dit sain Laurent Justinien, qu'on ne les sçauroit exprimer, puisqu'il faut qu'un Supérieur ait continuellement l'esprit rempli des différentes inclinations de ses Religieux, des tentations qui les affligent, des passions qui les surmôtent des remédes qu'on peut apliquer à leurs maladies spirituelles, il faut qu'il les porte tous dans son cœur, qu'il compatisse à toutes leurs foiblesses, qu'il entre dans leurs humeurs, qu'il se fasse tout à tous. *Quanta quidem sit in regimine animarum anxietas, quis oro, enarrare suficit? Cum ad benè regendum, oporteat illum qui præsidet, unius cujusque scire mores, affectiones & vitam, quibus tentationibus exagitetur, quibusque passionibus superetur, quatenùs valeat nedum congruentem languentibus spiritualem præbere medicinam, verùm etiam infirmantium afflictionibus compati.*

I. Tom. 4. 8

S. Laur. Iusti. de insti. & regi. Prælat. c. 1

C'est la vertu qui attire sur un Supérieur les lumiéres, les inspirations, les forces, qui lui sont nécessaires pour soûtenir un fardeau, qui de soi est insuportable. *Sanè suprà modum laboriosum est prælationis pondus atque intolerabile*, & que les Anges mêmes, comme dit le saint Concile de Trente, devroient rédouter, *ipsis Angelicis humeris formidandum.*

S. Laur. Iusti. cit.

Concil. Trid.

C'est par la vertu qu'un Supérieur se peut aprocher de Dieu, pour faire l'Office de médiateur auprés de sa Majesté pour ses Inférieurs ; car comme dit S. Gregoire le Grand, si un homme n'ose pas s'adresser à un Prince pour lui demander des graces temporelles, s'il n'est bien dans son esprit; comment un Supérieur oseroit-il interceder auprés de Dieu, pour en obtenir de spirituelles en faveur de ses Religieux, si la sainteté de sa vie ne lui donne cette liberté. *Si homo, apud hominem de quo minimè presumit, fieri intercessor erubescit : qua mente apud Deum intercessionis locum pro populo arripit, qui familiarem se ejus gratiæ esse per vitæ merita nescit?*

S. Grego. 1. p. curæ. pasto. c. 4.

C'est par la vertu qu'un Prieur gagne l'estime & la confiance de ses Reli-

gieux. Les deffauts d'un Supérieur ne se peuvent cacher ; car, dit saint Bernard, peut-on cacher la ruïne d'une Ville bâtie sur une Montagne? peut-on cacher la fumée d'un flambeau éteint qui est sur un chandelier ? Peut-on cacher un Singe qui est élevé sur une Maison ? Peut-on cacher la folie d'un Roi insensé, qui est sur le Trône ? *num quid potest abscondi civitatis suprà montem positæ desolatio? aut latere fumus lucernæ extinctæ super candelabrum? simia in tecto Rex fatuus in solio?* Et quelle estime les Inférieurs peuvent-ils avoir d'un Supérieur, dont ils connoissent l'indévotion ? qu'elle confiance peuvent-ils avoir dans sa conduite ? Peuvent-ils abandonner le soin de leur ame à un Prieur, qui néglige la sienne ? Peuvent-ils croire qu'ils se sauveront en suivant la conduite d'un Prieur qui se perd soi-même ? Si le Pasteur regarde la terre comme ses Brebis, celles ci pouront-elles croire être en assûrance sous son gouvernement ? Si dit saint Bernard, mon Pasteur est courbé comme moi, s'il ne considére que la Terre, s'il ne pense qu'à son corps, si son ame lui est indifférente, ne sommes-nous pas semblables ? Et si le Loup s'aproche pour me dévorer, qui est-ce qui prevoira sa venuë & ses desseins ? Qui est-ce qui s'oposera à sa fureur ? Qui est-ce qui me délivrera de sa puissance ? *Si instar mei, qui ovis sum, Pastor meus & ipse incurvus graditur, vultum gerens deorsum, & terram semper respiciens, & soli ventri mente jejunus pabula quæritans, in quo discernimur ? Væ, si venerit Lupus, non erit qui prævideat, qui occurrat, qui eripiat.* S. Bern. l. 2. de consi. 1. 2. S Bern. ser. de mori.& Episco. c 2.

Comment, dit S. Paul, peut-on se persuader que celui qui n'a pas soin de régler sa propre Maison, ait la diligence qui est nécessaire pour bien conduire l'Eglise de Dieu. *Si quis domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit* ? Et comment celui qui ne travaille pas à son propre salut, pouroit-il penser à celui des autres ? Comment un Prieur qui n'estime point son ame, pouroit-il estimer l'ame de ses freres ? Comment un Prieur qui néglige de mériter le Ciel pout soi, se mettroit-il en peine d'en procurer la possession à ses Religieux? Ah ! qui peut être un bon Supérieur, qui n'est pas bon à soi-même ? *Quis sibi nequam, qui aliis bonus erit* ? 1. tim. 3. 5. Eccl. 14. 5

Les Prélats, dit le saint Apôtre, doivent être irrepréhensibles en leur vie, pour s'aquiter dignement de leurs obligations. *Oportet Episcopum irreprehensibilem esse.* Commemt pouroient-ils persuader la vertu, s'ils ne la pratiquoient pas eux-mêmes ? Comment, dit saint Gregoire le Grand, pourons-nous corriger la vie dereglée de nôtre prochain, si nous négligeons les désordres de la nôtre ? *Quomodo nos vitam corrigere valemus alienam qui negligimus nostram?* Comment nos Supérieurs pouroient-ils reprendre les fautes qui se commettent contre les vœux, les régles, & les constitutions, s'ils y tomboient ? Que diroit-on d'un Prieur qui chercheroit ses petites commoditez, qui ne seroit pas exact à toutes les observances, qui n'aimeroit pas le Chœur & l'Oraison, qui flateroit son corps, qui suivroit ses passions, qui seroit indulgent à ses sens ? Ne seroit-il pas un objet de risée dans sa Communauté, quand il en voudroit coriger les désordres ? & n'auroit-t-on pas raison de lui dire Médecin guérissez-vous vous même, *medice cura te ipsum*, si vous voulez nous guérir, guérissez vous le prémier ; servez-vous des remédes que vous presentez aux autres ; commencez la réforme par vous-même. 1 tim. 3. 2. S. Greg. hom. 17 in Evang. Luc. 4. 23.

Ces sortes de Supérieurs, pour dire la vérité, ne nous semblent Supérieur,

qu'à demi. Nous ne les considérons que comme des monstres, qui sont composez de deux parties diférentes, si étant les prémiers dans l'autorité, ils ne sont que des derniers dans la vertu, & ainsi ce qu'ils nous disent ne fait aucune impression sur nos cœurs. Ils peuvent bien comme des monstres nous épouventer & nous faire trembler par leur puissance, mais non pas nous atirer aux exercices de la perfection. *Monstruosa res*, dit saint Bernard, *gradus summus, & animus infimus : sedes prima, & vita ima, lingua magni loqua & manus otiosa.*

S. Bern. l. 2. de con. 17.

C'est en cet esprit que ce saint Pere répondant à un Illustre personage, qu'on vouloit faire Evêque de Cologne, & qui doutoit s'il devoit accepter cette Charge, lui dît librement que le bon ordre demande qu'il entre dans les voies de la pénitence & de la vertu, devant que de les vouloir ouvrir aux autres, & qu'il doit travailler à la purgation de sa propre conscience, devant que de penser à celle de son prochain. *Rectus ordo requirit ut priùs propriam, deinde alienas curare studeas conscientias.*

S. Bern. idest. 8.

Mais principalement c'étoit de cette raison que se servoit le même saint Bernard écrivant aux Cardinaux de l'Eglise Romaine, pour obtenir d'eux qu'ils s'oposassent à l'élection qui avoit été faite d'un Prélat, qui n'étoit pas de bonnes mœurs. Ils ont, dit-il, élevé sur nos têtes un homme, dont les gens de bien ont de l'horreur, & dont les méchans se mocquent. *Imposuerunt hominem super capita nostra, quem, proh dolor! & boni horrent, mali rident*; C'est pourquoi je vous conjure de ne pas demeurer en paix dans une ocasion, qui est si importante pour la nôtre; si vous avez quelque bonté pour moi delivrez-nous de l'autorité d'un homme, qui n'est capable que de nous perdre. *Si inveni gratiam in oculis vestris, eripite inopem de manu fortiorum ejus, egenum & pauperem à diripientibus eum.* Et écrivant au Pape Innocent sur le même sujet, combien grande, lui dit-il, sera la multitude des Saints, qui seront affligez & troublez, s'ils sont contraints de se soumettre à ce joug. S'ils sont assez malheureux pour cela, ils le feront avec autant de douleur, que s'ils étoient obligez de flechir les genoux devant Baal. *Quam ingens multitudo Sanctorum turbabitur, si angariati fuerint tale portare jugum, taliterque impositum! Proh nefas: hoc ita accepturi sunt, ac si cogantur genua curuare ante Baal.* Pour moi continuë saint Bernard je ne déplore pas les dommages temporels, qui nous ariveront de la mauvaise conduite du Prélat, qui a été élû : mais je porte mes réflexions & les sentimens de ma tristesse sur mon ame; car c'est elle qui est ici en cause; voudriez-vous donc, saint Pere, que le soin de mon ame fût entre les mains de celui qui a perdu la sienne. *Nec enim ego deploro temporale incommodum ullum. Anima mea in manibus meis : salus ejus in causa est. Placet vobis ut illi homini credam animam, qui perdidit suam?* & invectivant contre les mauvais Pasteurs, qui ne pensent point à leur propre salut, il assûre que c'est de là qu'ils perdent leurs sujets, & qu'ils les font mourir, en perissant eux-mêmes. *Inde est ut non parcant suis, quia non parcunt sibi, perimentes pariter & pereuntes.*

S. Bern. epist. 168.

S. Bernar. serm. 77. in cant. n. 2.

Mais prenez garde, (M.) que ce n'est pas assez que les Supérieurs aïent une vertu commune. Il ne suffit pas, dit saint Gregoire de Nazianze, qu'ils ne soient point méchans; car leurs inférieurs ont aussi le peché en horreur, mais ils doi-

vent exceller dans la vertu. *Neque enim ab eo qui hanc curam suscepit hoc solùm requiritur, ut malus non sit, malum enim esse plerique etiam è vulgò turpissimum censent, verum etiam ut virtute præstet.* Ce n'est pas assez qu'ils se purifient des honteuses taches du crime, mais ils doivent porter les caractéres de la plus haute Sainteté; en sorte qu'ils soient plus Supérieurs dans la vertu, que dans l'autorité & qu'on les distingue davantage par de Saintes Actions, que par les fonctions de leur dignité. *Nec ut vitiosas animæ notas dumtaxat expungat, verùm ut meliores etiam inscribat, ita ut magis virtute antecellat, quàm honore ac dignitate superet.* Ils ne doivent pas s'arêter dans les bornes d'une vertu morale & honête; mais ils doivent travailler de tout leur pouvoir, pour ariver aux plus hauts états de la perfection surnaturelle & Evangelique. *Nec modum sibi ullum honestè vivendi atque altius ascendendi constituat.* Ils ne doivent considérer les vertus qu'ils ont aquises, que comme des dégrez pour s'élever à celles qui leur manquent. *Quod præ pedibus est, gradum ad id quod deinceps sequitur, esse arbitretur.* Ils doivent croire qu'ils perdent beaucoup, quand leur vertu ne répond pas à leur dignité & qu'il n'y a un parfait raport entre la Charge qu'ils exercent & la vie qu ils ménent. *Detrimento ducat, si à suscepti muneris dignitate absit.* S, Greg. naz. orat. 1. apol. n. 16.

Mait si cela est vrai universellement de tous les Prélats, il l'est principalement des Supérieurs que nous avons dans la Religion? car comme nous sommes apelez à la plus haute perfection, & que par nôtre Profession nous sommes obligez d'y tendre, ils doivent nous y faire avancer, & ils ne le feront jamais, si eux mêmes ne travaillent à l'aquerir.

Quand donc (M.) nous sommes dans l'ocasion de donner nos suffrages pour l'élection des Supérieurs, portons nos prémiéres pensées sur la vertu de ceux qui sont considérez. Voïons comment ils sont avec Dieu. Voïons s'ils ont les véritables sentimens de sa crainte & de son amour. Voïons s'ils pensent sérieusement à leur salut. Voïons s'ils courent dans les voïes de la perfection; & que ces dispositions soient les Régles fondamentales, sur lesquelles nous jugions de leur mérite & de leur capacité pour nous gouverner. Mais considérons aussi qu'elle est leur doctrine; car comme ils doivent être vertueux; ils doivent aussi être sçavans.

II. PARTIE.

Le Fils de Dieu étoit la même sainteté, & toutes ses actions étoient saintes & vértueuses. L'humilité, l'obéïssance, la patience, la retraite, la priére, la charité, toutes les vertus étoient l'ornement de sa vie divinement humaine. Mais le Pere Eternel qui l'avoit établi le prémier Supérieur de l'Eglise, l'avoit aussi enrichi d'une haute intelligence, afin qu'il en fût le Docteur & le Maître, comme il en étoit le fondateur. Il étoit éclairé de toutes les lumiéres de la sagesse. Tous les tresors de la science étoient enfermez dans son ame. *In quo sunt omnes thesauri sapientiæ, & scientiæ absconditi.* Il n'avoit que l'âge de douze ans, qu'étant dans le Temple parmi les Docteurs de la Loi, il les ravit tous par sa science, par ses propositions, par ses argumens, par ses raisonnemens & par ses réponses. *Stupebant omnes qui eum audiebant super prudentia & responsis ejus.* Il avoit une facilité admirable à expliquer l'Ecriture Sainte. Son éloquence étoit si ravissante, que tous ses Auditeurs avoüoient que jamais homme n'avoit si bien parlé. *numquam sic locutus est homo.* Quoique ses actions Colos. 2. 3. Luc. 4. 17. Ioan. 7. 46.

Ioan, 5, 36 rendiſſent un témoignage aſſûré de ſa divinité & qu'il pût dire hautement les œuvres que je fais me font connoître, *Opera quæ ego facio, teſtimonium perhibent de me*, Il ne laiſſoit pas d'éclairer & d'animer les peuples à la vertu par

Luc. 24 19 ſes ſermons. S'il étoit la lumiére du monde par ſes miracles, il l'etoit auſſi par ſes diſcours ; s'il étoit puiſſant en œuvres, il l'étoit auſſi en paroles. *Potens opere & ſermone*

Et s'il eſt vrai qu'il choiſit des Apôtres ignorans pour étendre ſon Egliſe, & pour anoncer ſon Evangile, il l'eſt pareillement qu'il les éclaira de ſes lumiéres & qu'il les rendit parfaitement doctes, afin qu'ils puſſent s'aquiter des fonctions de l'Apoſtolat. Il leur envoia le ſaint Eſprit qui ſelon la promeſſe qu'il leur en avoit faite, leur enſeigna toutes les veritez de la foi & de la morale.

Ioan. 16. 27. *Docebit vos omnem veritatem*, & il leur donne toutts les graces qui leur étoient néceſſaires pour les expliquer. C'eſt ce que ſaint Gregoire a remarqué par ces

S. Grego. 2. p. curæ paſt. c. 4 paroles. *Super Paſtores primos in linguarum ſpecie ſpiritus Sanctus inſedit : quia nimirùm quos repleverit de ſe protinùs loquentes facit.*

Nous avons même vû depuis que quand par des vocations ſinguliéres, il a élevé des Evêques ſur le Chandelier de ſon Egliſe, il leur a communiqué par une voie miraculeuſe les dons de ſcience, de ſageſſe & d'intelligence, afin qu'ils puſſent éclairer les peuples qu'il ſoumettoit à leur conduite.

Cela nous aprend (M.) que Dieu veut que la ſcience ſoit unie avec la conſcience, la doctrine avec la piété, l'intelligence avec la ſainteté dans la perſonne d'un Supérieur, & comme dit S. Bernard, que c'eſt une témérité de ſe ſoumettre à cette charge, ſi l'on n'a pas également les ardeurs de la vertu dans le cœur & les lumiéres de la ſcience dans l'eſprit. *Temerè hoc onus ſubitur abſque ſcientiâ pariter vitaque laudabili*. Auſſi ſaint Paul demande d'un Prélat qu'il

S. Bern. in Canti. ſer. 76. in fine, ait la capacité de faire des exhortations & de convaincre ceux qui s'opoſent à la vérité. *Potens ſit exhortari in doctrinâ ſanâ & eos qui contradicunt arguere.* Il ne veut pas ſeulement qu'il ſoit ſobre, chaſte, charitable, mais il veut encore

Tit. 1 9 qu'il excelle dans la doctrine. *Doctorem*. Et ſaint Jérôme, expliquant cette pa-

1. Tim. 3 3 role du ſaint Apôtre, dit que la Sainteté d'un Prélat, qui n'eſt pas ſçavante eſt auſſi dangereuſe par le ſilence, qu'elle eſt profitable par le bon exemple, par ce qu'il eſt néceſſaire de crier & fraper ſur les Loups, qui s'aprochent du troupeau, pour s'opoſer à leur rage. *Innocens enim & abſque ſermone converſatio, quantùm exemplo prodeſt, tantum ſilentio nocet : nam & latratu canum, baculo-*

S. Hyer. epiſt. 83. c. 4, *que Paſtoris, Luporum rabies deterrenda eſt.*

Si le Supérieur doit édifier comme le Fils de Dieu par ſes bonnes œuvres, il le doit auſſi par ſa doctrine ; s'il doit faire, il doit enſeigner. *Cæpit Jeſus facere*

cit, 1, 1, *& docere*. C'eſt ce double eſprit que S. Eliſée demeurant ſucceſſeur de S. Elie

4. Reg, 2, 9, dans le gouvernement du Mont-Carmel demanda à ce grand Patriarche. Il ſçavoit qu'avec la vertu, il avoit beſoin de ſcience pour conduire ſes Religieux. *Obſecro ut fiat in me duplex ſpiritus tuus.*

Ioan, 21 16, Les Supérieurs ſont les Paſteurs de leurs Sujets. C'eſt ſous ce titre que Jeſus-Chriſt donna la Primatie de ſon Egliſe à ſaint Pierre ? & la principale obligation qu'il lui impoſa fut de nourir ſon Troupeau *Paſce agnos meos, paſce oves meas.* Mais qu'elle nouriture les Prélats doivent-ils donner à leurs inférieurs ? De quel pain doivent-ils les faire vivre ? C'eſt du pain de la parole de Dieu ;

c'est cette viande sacrée qu'ils leur doivent distribuer. *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* Mais pour distribuer ce pain, il faut l'avoir en sa possession. Ils ne peuvent pas répandre les lumiéres de cette divine parole. s'ils n'en sont éclairez. *Quomodo*, dit S. Bernard, *in pascua divinorum educet eloquiorum greges dominicos Pastor idiota?* Math, 24, S. Bern, serm, 76, n, 10, in cant,

Aussi nous voïons que Dieu par un Prophéte déclare qu'il ne peut souffrir que des Pasteurs ignorans gouvernent son Peuple,& qu'il éloigne de leur conduite ceux qui méprisent la science. *Quia tu scientiam repulisti, repellam te ne sacerdotio fungaris mihi.* Vn Prélat ignorant au lieu de faire vivre ses Sujets par une bonne nouriture, les feroit malheureusement mourir de faim; & au lieu de les conduire au Ciel par des voies droites & assûrées, il les attireroit dans des chemins perdus & en tombant lui-même dans le précipice, il les y feroit tomber. C'est ce que nôtre Seigneur nous exprime dans son Evangile, quand il dit que si un Aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse. *Cæcus si cæco ducatum præstet ambo in foveam cadunt* Ose, 4, 6,

J'ajoûte qu'il arive ordinairement dans les communautez Religieuses que l'on y propose des difficultez sur l'Ecriture Sainte, sur les Conciles, sur les Canons de l'Eglise, sur la Théolgie, sur la Morale,& n'est-il pas vrai que quand un Supérieur est présent, c'est de sa bouche qu'on en atend la décision? si donc dans ces ocasions,il paroît chancelant,s'il n'est pas assûré dans ses propositions, s'il ne parle pas, *quasi potestatem habens*, s'il n'ose parler, ou si étant téméraire, il parle avec assûrance, comme s'il prononçoit des Oracles & qu'il se trompe dans ses résolutions, il se montre méprisable à tous ses Religieux; ce qui est extrémement oposé à la dignité de sa charge. Les étrangers même, qui croient que toute la perfection de la Communauté doit être dans son Chef,comme tous les sens ont leur Siége dans la tête, s'adressent communément à lui pour le consulter sur les peines de conscience qu'ils ont, & s'il ne les satisfait pas, ils se rébutent de la Religion, & bien loin d'en recevoir la consolation qu'ils espéroient, ils n'en remportent que du mépris. Ils jugent de tous les Religieux par le Supérieur. Ils se persuadent, que puisqu'il n'est pas sçavant, toute la Maison est ensevelie dans les ténébres d'une profonde ignorance. Ils s'imaginent même qu'elle est toute dans la confusion, qu'il n'y a ni ordre, ni esprit, ni sagesse. Ils ne peuvent croire que des Religieux tant soit peu sages, eussent voulu établir sur eux une tête sans yeux, puisque, comme dit le saint Esprit, le sage à ses yeux dans la tête. *Sapientis oculi in capite ejus.* Voiez donc (M.) qu'elle injure nous faisons à la Religion; voiez combien nous la deshonorons; voiez à quel mépris nous l'exposons, quand nous élisons des Superieurs ignorans. Math, 15, Mar, 1. 22 Eccl. 2. 14

Je sçai bien, (M.) que les Supérieurs avancent davantage la perfection de leurs Religieux par les lumiéres infuses qu'ils reçoivent du saint Esprit dans l'Oraison, que par la doctrine aquise par l'étude. Je ne doute pas que ce ne soient ces lumiéres, qu'ils doivent principalement désirer & demander à Dieu, pour s'aquiter des obligations de leur Charge. Il n'en est aucun qui ne doive adresser tous les jours à Dieu cette priére avec le plus sage des Rois. Seigneur faites décendre sur moi vôtre sagesse: éclairez mon esprit de ses lumiéres: ne permettez-pas qu'elle m'abandonne: faites par vôtre bonté qu elle m'acompagne toûjours, qu'elle me tienne la main & qu'elle travaille avec moi. *Mitte*

illam de Cælis Sanctis tuis, & à sede magnitudinis tuæ ut mecum sit, & mecum laboret. C'est cette Divine sagesse qu'ils doivent aimer selon le conseil du même Prince. *Diligite lumen sapientiæ omnes qui præestis populis.* Ils doivent être

Sap. 6. 23. bien persuadez avec Laurent Justinien que leur esprit naturel quoi-qu'il soit soit éclairé des sciences aquises n aura jamais assez de lumiéres pour conduire heu-

S. Laur. insti. de de insti & Regi prælatorum c. 15, reusement les Religieux au port de leur salut, s'il n'est élevé par cette sagesse surnaturelle. *Ad hoc quippe non suppetit naturale ingenium, nisi illustretur interius luce sapientiæ, quasi quodam Pædagogo & duce per Spiritum ad tam sublime ministerium peragendum.*

Mais quelques puissantes que soient ces lumiéres infuses, elles suposent que les Supérieurs aïent de leur part les sciences aquises, & quand nous les élisons nous ne devons pas croire que Dieu fasse des miracles pour les rendre doctes. Ce seroit une témérité d'atendre de sa grace, qu'il les fit en un moment dévenir Philophes & Théologiens & qu'il leur donnât l'intelligence de l'Ecriture Sainte. Nous devons esperer qu'il leur communiquera des lumiéres selon la nécessité de leurs fonctions ; mais nous ne les devons pas élire, s'ils n ont une doctrine suffisante pour se servir avantageusement des ces graces.

Nous devons avoir les mêmes sentimens pour l'Election de nos Supérieurs que sainte Thereze avoit pour le choix de ses Confesseurs. Cette grande Sainte craignoit tout d'un Confesseur ignorant ou demi docte, quoi-qu'il fût dévot & homme d'Oraison. Elle n'eût pas voulu lui confier sa conscience. Elle sçavoit

S. Ther. l. de sa vie, ch. 5, & 15 & ailleurs par expérience les domages que son ame eût pû recevoir de sa direction. Ainsi n élisons jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être des ignorans pour la conduite de nos ames & pour le gouvernement de nos Monastéres.

Mais quand un Supérieur seroit égalemement docte & vertueux, il ne satisfera pas aux obligations de sa Charge, s'il n'est animé de zéle, c'est à dire s'il ne désire ardemment la perfection de ses Religieux, s'il ne la procure, s'il ne travaille de tout son pouvoir à leur avancement.

Nous voïons des Supérieurs qu'on peut dire être bons dévots, & vertueux

III. PARTIE. pour eux-mêmes, & qui ont une doctrine suffisante pour éclairer & instruire les Ames, & qui néanmoins s'aquitent tres-mal de leurs Charges, parce qu ils n'ont pas le zéle de la maison de Dieu. Ils sont comme des Images dans leur Communauté. Ils sont insensibles. Ils regardent toutes choses avec indifférence. Ils sont comme l'Idole dont parle le Prophéte. Il semble qu'ils ont des yeux sans voir ; des oreilles sans entendre ; des pieds, sans marcher ; & des mains sans action. S'ils ont des Religieux qui soient réguliers, qui se retirent du monde, qui aiment l'Oraison, & qui pratiquent la vertu, ils les laissent faire & en ont de la joïe ; mais aussi ceux qui ont des inclinations contraires, les suivent impunément. Ils ne peuvent les reprendre ; ils ne peuvent les coriger ; ils ne peuvent les punir. Ils ne sont pas tant de Supérieurs, comme ils sont témoins de la liberté de leurs Religieux. Ils leur acordent tout ce qu'ils veulent. Ils se font un honneur d'être estimez faciles & commodes. Ils apellent cela ; ne point importuner de pauvres Religieux, & ne pas augmenter des peines, qui sont assez rudes d'elles-mêmes. Ils sont si bons qu'ils en sont tres-mauvais, parce qu'enfin tout le corps de leur communauté souffre étrangement de leur lâche facilité : car que peut-on atendre d'une Compagnie de Religieux, sur

lesquels

lesquels le Supérieur ne veille point, qui ne sont point animez & exhortez à la vertu, qui ne sont point repris, qui ne sont point corigez, dont toutes les fautes sont dissimulées; n'est-il pas évident que bien-tôt ils se porteront aux derniers désordres?

C'est ce qui fait dire à S. Bernard qu'un bon Supérieur doit être animé du même zéle pour la perfection de ses Religieux, dont S. Paul est embrasé pour le salut des fidéles. *Omnis cui hoc opus incumbit, oportet ferveat zelo illo quo accensus præcipuus ille æmulator sponsæ Domini aiebat: æmulor vos Dei æmulatione.* Il ne suffit pas qu'un Supérieur prenne garde à soi-même, qu'il soit retiré qu'il soit contemplatif, qu'il soit austére; mais il faut, comme l'ordonne saint Paul, qu'aprés avoir pensé à soi, il porte ses réflexions sur son Troupeau. *Attendite vobis & universo gregi.* Il doit, dit saint Laurent Justinien, avoir des yeux devant & derriére, comme ces quatre animaux qui nous sont représentez par le Prophéte, afin qu'en connoissant ses propres démarches, il connoisse aussi celles de ses Brebis. *Istos decet esse oculis plenos ante & retrò, sicut sancta quatuor animalia per Prophetam fuisse memorantur, quatenùs suos suarumque ovium spirituales agnoscant gressus.*

S. Bern. serm. 76 in cant. n. 10

Act. 20. 28

S. Lau. Ju. de insti. & Reg. præl. c 15.

Les Religions sont des Vignes plantées dans le Champ de l'Eglise. Les Supérieurs en sont les Gardiens. Il n'en est aucun qui en se considérant sous cette qualité, ne doive dire, *Posuerunt me custodem in vineis,* & ainsi qui ne soit obligé de veiller sur ce peuple choisi de Nôtre Seigneur, *Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israël,* & dont la vigilance ne doive être soigneuse, atentive, & saintement empressée. *Qui præest in sollicitudine.*

Cant. 1. 6.

Psal. 120. 4.

Rom. 1. 8.

Saint Bernard considére les Religieux sous la conduite d'un Supérieur comme des Villes, comme des épouses, & comme des Brebis, & il dit qu'il doit veiller pour deffendre ces Villes de la violence des ennemis qui les ataquent au dehors & pour les conserver en paix au dedans; qu'il doit travailler avec étude à l'ornement & à la perfection de ces Epouses; qu'il doit fortifier ces Brebis par une bonne nouriture. *Attendite vobis quicumque opus Ministerij, hujus sortiti estis, atendite inquam vobis & pretioso deposito quod vobis creditum est. Civitas est; vigilate ad custodiam, concordiamque; Sponsa est, studete ornatui; Oves sunt, intendite pastui:* Ce S. Pere ajoûte que ces ennemis étrangers contre lesquels les Supérieurs doivent veiller sont les Tyrans, les Hérétiques, & les Démons. *Custodia civitatis ut sit sufficiens trifaria erit, à vi tyrannorum, à fraude hæreticorum, à tentationibus dæmonum.*; que l'ornement dont l'Epouse doit être enrichie, consiste dans les bonnes œuvres, & dans une conduite réglée par une juste subordination. *Sponsæ verò ornatus in bonis operibus, & moribùs & ordinibus*; que la nouriture des Brebis se doit prendre communément dans les Pâturages de l'écriture Sainte, comme dans l'héritage de Nôtre Seigneur. *At pastus ovium communiter quidem in pascuis scripturarum, tanquam in hæreditate Domini?* mais avec quelque distinction. *Sed est distinctio in illis.* Car il y a des commandemens qui sont imposez aux esprits grossiers & atachez aux sentimens de la chair par une Loi de vie qui est nécessaire & inviolable: il y a des dispenses qui sont données par miséricorde à ceux qui sont foibles & dont le cœur est lâche: & il y a des conseils forts & solides qui sont proposez par une profonde sagesse aux ames Nobles & généreuses. *Nam sunt mandata quæ*

S. Bern. serm. 75. in canti, n. 9.

duris atque carnalibus animis imponuntur ex lege vitæ & disciplinæ : & sunt olera dispensationum, quæ infirmis & pusillis corde de respectu misericordiæ apponuntur : & sunt consiliorum solida, fortiaque quæ ex intimis sapientiæ proponuntur sapis.

Mais quand ces villes sont si fortement ataquées que les ennemis y font des bréches; quand ces épouses ne travaillent pas à leur perfection; quand ces brébis ne prennent pas la nouriture qui leur est nécessaire & qu'elles s'affoiblissent, c'est à dire quand les Religieux ne répondent pas aux soins de leur Supérieur, il ne doit pas pour cela les abandonner ; mais il est de son zéle de les avertir sans se lasser, comme le pratiquoit saint Paul, qui assûre qu'il passoit les jours & les nuits dans cette fonction. *Nocte & die non cessavi cum lachrymis manens unum quemque vestrum.* Et comme il inspiroit à son Disciple Timothée de le faire, en le conjurant de reprendre, de supplier, de menacer avec toute la patience & la doctrine possible. *Argue, obsecra, increpa in omni patientiâ & doctrinâ.*

cit, 20, 31,

2, Tim, 4, 2.

Quand nous commettons des fautes, il arive souvent que nous ne les connoissons pas, parce que le peché nous aveugle, mais la répréhension d'un Supérieur zélé est une clef, dit saint Grégoire, qui nous ouvre les yeux & qui nous en donne la connoissance. *Clavis apertionis sermo increpationis est : quia increpatio cuipiam detegit quam sæpe nescit ipse etiam qui perpetravit.*

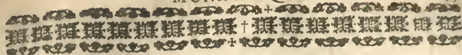
S, Grego, 2, p' cu, pa sto, 4,

Et si la repréhension nous en découvre la malice, le châtiment nous les fait craindre. Ce qui fait dire au Concile de Rheims que les fautes des Inférieurs se doivent principalement atribuer à la négligence des Supérieurs qui n'ont pas le zéle de les punir. *Inferiorum culpæ ad nullos magis referendæ sunt quam ad desides negligentes que rectores*, comme l'impunité, dit S. Bernard est la fille de l'indifférence des Supérieurs, elle est la mere de l'insolence, la racine de l'impudence, la nourrisse de la desobeïssance à toutes les Loix. *Impunitas incuriæ soboles, insolentiæ mater, radix impudentiæ, transgressionum nutrix.* Pardonner à tous les Pecheurs, dit le Cardinal Pierre Damien, ce n'est autre chose qu'augmenter le nombre des pechez. Les Inférieurs ne manquent pas de se donner la liberté de transgresser toutes les loix, quand ils voient que les Supérieurs ne les soûtiennent pas par la rigueur de la justice. *Tum Peccatoribus parcis augere peccata convinceris : Enervato quippe rigore justitiæ, status evertitur disciplinæ.*

Conci Rh, apud s Ber, l, 3. de confid, c, 5 S, Ber, cit B, Petr, opusc, 57, c, 1,

Je vous conjure donc, (M.) quand vous donnez vos voix pour l'élection d un Prieur, de ne pas considérer seulement, s'il pratique la Vertu, mais d'examiner soignensement s'il à le zéle des Loix, & s'il aura le courage, en les observant, de les faire observer aux autres. Ne regardez pas seulement s'il est docte, mais voiez s'il est dans la disposition de faire un bon usage de sa science pour le service de ses Freres. La vertu & la science ne sont que comme des facultez qui donnent à un Religieux le pouvoir de bien gouverner; mais le zéle en fait l application. Ce sont de bonnes habitudes, mais qui demeurent steriles, si le zéle ne les rend agissantes : & ainsi nous ne devons jamais élever un Religieux aux charges, quoi qu'il soit dévot & régulier & que son esprit soit cultivé par les Lettres, s'il n'est animé de l'esprit de nôtre Pere Saint Elie & s'il ne peut dire à Dieu avec vérité comme le saint Roi David, *zelus Domus tuæ comodit me*, le zéle de vôtre Maison m'embraze & me consume.

Psal 68, 12



EXHORTATION VINGT-QUATRIEME

Exhortation 3, sur le 1. chap.

DES QUALITEZ QUE DOIT AVOIR UN PRIEUR Selon nôtre Régle.

Exorde.

CES paroles de nôtre sainte Régle, nous ordonnons sur toutes choses que vous aïez un Prieur qui soit d'entre-vous, *Illud imprimis statuimus ut unum ex vobis Priorem habeatis*, par lesquelles elle nous ordonne d'élire des Prieurs, nous expriment mystérieusement les qualitez qu'elle désire dans les Religieux que nous voulons élever sur nos têtes pour nous conduire. Je découvre trois qualitez d'un bon Prieur dans cette Loi. *Unum ex vobis Priorem habeatis.* La prémiére est l'unité: le Prieur auquel nous donnons nos suffrages doit être un, *unum.* La seconde est l'exactitude: Il doit être exact à vivre comme nous, afin que se trouvant sans aucune dispense à toutes les actions de la vie commune & réguliére, il puisse être nôtre modéle & nôtre exemplaire. *Ex vobis* La troisiéme est la fidélité à son Troupeau: Il doit être dans la disposition de se donner à ses Religieux aprés son élection en sorte qu'ils l'aïent, qu'ils le possédent & qu'ils en joüissent. *habeatis.* L'unité d'un Prieur, *unum.* Son exactitude, *ex vobis.* Sa fidélité, *habeatis.* Voila les trois considérations de cette Exhortation.

Regulâ Carm, c. 1.

I. PARTIE.

Un Prieur peut-être un en plusieurs maniéres. Il peut-être un, par une unité oposée à la multitude. Il peut-être un, par une unité oposée à la diversité. Il peut-être un par une unité oposée à la division. Il est un dans le prémier sens, quand il conduit seul son Monastére. Il est un dans le second sens, quand il est égal dans son gouvernement. Il est un dans le troisiéme sens, quand il est indivisé en soi-même par une parfaite union avec Dieu & divisé de toutes les créatures par le mépris qu'il a de leur vanité. Et je dis qu'un bon Prieur doit être un en toutes ces maniéres. Il doit seul conduire sa Maison. Il doit la conduire par les mêmes maximes. Il ne doit être ataché qu'à Dieu, *unum.*

Il doit seul conduire sa Maison. S'il partage son autorité & si l'on croit qu'il soit gouverné aulieu de gouverner, il inquiétera tous les Religieux. Sa conduite sera une source de soupçon, d'envie, de murmure, de division & de haine. La dépendance est fâcheuse d'elle-même; on s'y soûmet néanmoins, quand elle est reglée selon l'ordre établi de Dieu & de la Religion. On a du respect pour l'autorité légitime. On la considére comme une Image de celle de Dieu & l'on se persuade aisément que ceux qui portent ses caractéres agissent sans intérêt, sans considération humaine & par des motifs surnaturels: Ce qui

adoucit les rigueurs de l'obeïssance. Mais quand il faut dépendre de l'humeur des particuliers & que le Supérieur ne donne ses Ordres, que par des impressions étrangéres, l'obeïssance devient insuportable. Nous le voïons sensiblement dans les états, & nous ne laissons pas d'en avoir des expériences assez funestes dans les familles Religieuses. Les séditions qui se forment dans les Roïaumes viennent ordinairement de la pensée qu'ont les Sujets, qu'il y a un favori qui gouverne & qui abusant de l'autorité du Prince, veut établir sa fortune sur leur ruine. On proteste toûjours pour cacher sa rébellion, que l'on a toute la vénération imaginable pour le Roi, mais on se plaint de ceux qui le conduisent. Ainsi dans les Monastéres chacun dit qu'il faut obeïr à un Supérieur, mais qu'il est rude d'en avoir plusieurs, il en est peu qui ne murmurent, quand ils voïent que le Supérieur se laisse tourner par ceux qui l'aprochent & qu'il n'est que comme une organe qui exprime leurs desseins.

Mais si le Prieur d'un Couvent le doit seul gouverner, il doit aussi le conduire par l'unité des mêmes maximes. il n'est rien qui trouble & inquiéte d'avantage les Inférieurs qu'une conduite différente & inégale. On ne peut avoir de Supérieurs qui soient plus facheux & incommodes dans une Communauté, que ces esprits légers & inconstans, qui aprouvent & condannent, qui établissent & renversent, qui ordonnent & deffendent une même chose presque à même tems, *quibus*, dit saint Bernard, *quod paulò ante placuit, nunc displicet, & quod nunc eligunt post paululum reprobant.* Il est naturel à des Inférieurs raisonnables de vouloir plaire à leur Supérieur, & nous voïons assez communément que la satisfaction, qu'il témoigne avoir de leur conduite les anime à mieux faire, & au contraire qu'ils se dégoûtent, quand ils ne le peuvent contenter. Mais quel moïen de plaire à ces esprits inégaux? Quel moïen d'entrer dans leurs inclinations, puisqu'on ne les peut connoître? Quel moïen de faire ce qu'ils veulent, par ce qu'ils ne veulent pas deux fois la même chose? Comment peut-on s'assûrer d'avoir leur aprobation, puisqu'ils changent de desseins selon les jours, les heures, & les ocasions, & qu'ils ne sont jamais les mêmes. Elisons donc (M.) des Prieurs, dit le B. Jean Soreth, *Vnum igitur habeatis Priorem*, mais qui ne soient point contraires à eux-mêmes, par des maximes différentes & oposées. *Vnum dicit simplicitate collectum, non duplicitate vestitum.*

S. Bern, serm, 5. in Assumpt. B. M. n. fine

B. Ioan, Soreth in Reg. Car, c. 1.

Mais disons encore qu'un bon Prieur doit être parfaitement un par une aplication continuelle à Dieu, qui est la même unité, & par une séparation de toutes les créatures, qui sont multipliées. Il ne doit point être divisé dans ses connoissances, dans ses affections, ni dans ses opérations *Vnum habeatis priorem, non divisum, non diversa habitudine dispersum.* Il doit avoir cette unité que saint Bernard apelle vertueuse, laquelle nous réünit au dedans de nous mêmes, pour nous empêcher de nous répandre au dehors & pour nous atacher uniquement à Dieu *Vnitas virtualis est quæ hominem sibi ipsi conjungit, ut non per diuersa effluat, sed cum Propheta unam petat a Domino.*

B. Ioan, soreth, cit

Son esprit, comme celui de saint Paul, doit mépriser les sciences humaines, la connoissance des choses de la Terre, les nouvelles du monde: il ne doit estimer que Jesus-Chrît & Jesus-Chrît Crucifié: il ne doit s'ocuper que de sa Croix & de ses mystéres. Vn vrai Supérieur doit faire dans le Cloître

S. Bern, serm, 80,

cette Profession que le Maître des Gentils faisoit dans l'Eglise. *Non judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum & hunc crucifixum.* C'est ainsi selon le témoignage du même Apôtre, que s'atachant à nôtre Seigneur, il sera un, sans aucune division. *Qui adhæret Domino, unus spiritus est.* 1. cor. 2. 2 1. cor. 6. 17.

Le cœur des Prelats doit brûler des flammes du divin amour. Toutes leurs affections doivent être unies & recueillies en Dieu. Nôtre Seigneur nous à apris cette vérité dans son Evangile. Quand il voulut donner à S. Pierre la Primatie de son Eglise & l'établir le Chef & le Supérieur des autres Apôtres, il s'assûra de son amour par trois interrogations. Ce fut par les degrez de son amour qu'il l'éleva à cette souveraine dignité. Parlez-moi Pierre, lui dit Jesus-Chrît, m'aimez-vous, *amas me?* Ah! Mon-Seigneur, répondit le saint Apôtre, vous connoissez toutes choses, vous ne pouvez ignorer les flammes dont mon cœur est embrazé, vous sçavez que je vous aime, *tu scis quia amo te;* Cela étant, conclût le Fils de Dieu; je vous juge digne d'être le Pasteur de mes Brebis & je vous donne l'autorité de les gouverner, *pasce oves meas.* Ioan. 21. 17.

Saint Bernard expliquant ces paroles remarque que ce ne fut pas sans raison, que Jesus-Chrît voulant confier le soin des fidelles à saint Pierre, lui demanda par trois fois s'il l'aimoit, *Non otiosè toties repetitum est, Petre amas me, in commissione ovium.* Je pense dit ce dévot Pere, que c'est comme s'il eût parlé en cette sorte à ce S. Apôtre, si vôtre conscience ne vous rend témoignage que vous m'aimez, & que vous m'aimez beaucoup, & que vous m'aimez parfaitement, c'est à dire plus que tous vos biens, plus que vos parens, plus que vous même, ne vous chargez point de cette commission, & ne vous engagez point à gouverner mes Brebis, pour lesquelles j'ai versé tout mon sang. *Et ego quidem id significatum per inde puto, ac si illi dixisset Jesus: nisi testimonium tibi perhibente conscientiâ, quod me ames, & valde, perfectèque amas: hoc est plùsquàm tua plùsquàm tuos, plùsquàm etiam te, ut hujus repetitionis meæ numerus impleatur, nequaquàm suscipias curam hanc nec te intromittas de ovibus meis proquibus sanguis utique meus effusus est.* S. Bern. in cant. serm. ibi. n. 8.

Vous voïez (M.) de l'exemple de Nôtre Seigneur l'obligation que nous avons d'examiner la disposition du cœur des Religieux, ausquels nous voulons donner nos suffrages pour les faire Supérieurs: vous voïez de sa conduite que nous ne devons élire que ceux qui aiment Dieu, que ceux qui peuvent dire avec le Prince des Apôtres nous avons détaché nôtre cœur de toutes les créatures, nous les avons méprisées & abandonnées, *Ecce nos reliquimus omnia,* & qui peuvent ajoûter avec le même Apôtre, vous sçavez, Mon Dieu, que nous vous aimons, *tu scis quia amo te.* L'amour est particuliérement l'unité nécessaire. *Vnum necessarium* que nous devons désirer dans nos Prieurs. *Vnum Priorem habeatis.* Math. 19. 27.

Enfin un bon Prieur doit être un dans ses intentions; c'est à dire que dans son gouvernement il ne doit considérer que Dieu. Comme il ne doit connoître que Dieu, & aimer que Dieu, il ne doit aussi agir que pour Dieu. C'est dans la pensée de saint Augustin l'obligation qui lui est imposée par ces paroles, nourissez mon Troupeau, *Pasce oves meas;* car ditce saint Pere quand le fils de Dieu fait ce commandement à saint Pierre, N'est-ce pas comme s'il lui di-

S. Aug, tr, 123, in Io. soit, ne pensez point à vos interéts ; ne pensez qu'à paître mes Brebis. *Nam quid est aliud si diligis me pasce oves meas quam si diceretur, si me diligis, non te pascere cogita, sed oves meas?* N'aïez pas soin d'elles, comme si elles vous apartenoient, mais regardez les seulement en moi qui en suis le prémier Maître & Pasteur, *Non sicut tuas pasce sed sicut meas.* Cherchez en elles ma gloire & non pas la vôtre, *Gloriam meam in eis quære, non tuam.* Ne cherchez point en elles vôtre profit particulier, mais seulement les avantages qui m'en peuvent arriver, *lucra mea, non tua.* Ne cherchez rien de crée en elles, mais que je sois le seul & unique objet de vos desseins, de vos entreprises, & de toutes vos actions. *Unum Priorem habeatis.*

II. PARTIE. Mais (M.) si le Supérieur doit avoir cette simple unité, il doit aussi être tiré de nôtre compagnie, *Ex vobis.* Ou je vous prie d'observer que ce n'est pas assez qu'il porte nôtre Habit, & qu'il ait fait Profession de nôtre Régle. Cela est sans doute absolument nécessaire selon les Saints Canons de l'Eglise, mais nous ne devons pas nous contenter de ces aparences & cérémonies extérieures. Nous ne devons élire que ceux dont la vie est conforme à l'Habit, & qui aïans promis à Dieu de pratiquer nôtre Régle, la pratiquent en vérité. Nous devons imiter les saints Apôtres, qui voulans donner un successeur à Judas, conclurent

Act, 1, 21. qu'ils devoint élever à l'Apostolat un de ceux qui vivoient avec eux. *Oportet ex his viris qui nobiscum sunt congregati fieri unum ex istis.* Nous ne les devons pas aler prendre à la Cour, dans le monde parmi les Séculiers, dans les grandes chaires, dans les ocupations importantes ; mais dans le Cloître, dans la Cellule, dans le chœur, dans les actions communes, dans les observances réguliéres, dans les exercices essentiels de la vie Religieuse, *ex vobis.* Ce doivent être des Religieux qui vivent avec nous, & qui fassent en nôtre présence ce que nous devons faire, afin qu'ils nous soient des régles vivantes &

Math, 5. 14. qu'ils nous servent de modéle & d'exemplaire, *Ex vobis Priorem habeatis.*

Les Evêques sont la lumiére du monde, *vos estis lux mundi* ; & nos Supérieurs sont celle du Cloître : mais ils ne nous peuvent mieux éclairer que par leurs actions. Il n'en est pas des sciences pratiques comme des spéculatives ; nous concevons les spéculatives par l'oreille ; mais pour les pratiques comme les arts & la morale, elles entrent dans l'ame, dans l esprit & dans le cœur par les ïeux : aussi Nôtre-Seigneur aïant dit aux Prélats qu'ils sont la lumiére du monde, il ajoûte que c'est par leurs œuvres qu'ils doivent l'éclairer. *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona.*

La vertu est comme morte dans la voix du Supérieur, mais elle est vivante dans ses actions. Ce qui oblige S. Bernard de donner conseil à un Abbé auquel il écrivoit : souvenez-vous, lui dit-il, d'animer vôtre voix d'une seconde

S. Bern, Epist, 201. voix c'est à dire de la voix de la vertu. *Memento voci tuæ dare vocem virtutis* Cela vous surprend, continuë ce saint Pere ; vout ne m'entendez-pas ; je veux vous dire qu'il doit y avoir du raport entre vos actions & vos paroles & que vous devez faire ce que vous voulez enseigner *Quid illud, inquis? Ut opera tua verbis concinant, imò verba operibus, ut cures videlicet priùs facere quam docere.* L'action donne la vië à la voix : l'exemple rend la parole animée & éficace : il persuade les vertus qu'elle enseigne, par ce qu'en les montrant dans la pratique, il fait voir qu'on les peut pratiquer. *Sermo vivus & efficax*

exemplum est operis, facile faciens suadibile quod dicitur, dum monstrat fastibile quod suadetur.

La lumiére du bon exemple est agissante; elle est comme celle du Soleil, qui est ardente, & qui échaufe en éclairant. Un Supérieur à qui l'on ne peut faire ces reproches, qu'en instruisant les autres, il ne s'enseigne pas soi-même, *Qui alium doces, te ipsum non doces*, & qu'il impose des fardeaux insuportables, ausquels il ne touche pas *Allegant onera gravia & importabilia & imponunt in humeros hominum, digito autem suo nolunt ea movere*; Mais qui montre à ses Religieux ce qu'il faut faire, en le faisant le prémier, porte le flambeau à la main d'une maniére cuissante & atirante. Il se fait suivre d'une maniére également douce & impérieuse, Ceux qu'il ne pouroit persuader par la force des raisons, contraindre par les Loix, gagner par les promesses, époouventer par les menaces, fléchir par priéres, se rendent sans aucune peine aux atraits & aux charmes de son exemple. Rom, 2, 21. Math, 23.

Alexandre, méditant la conquête de tout le monde & augmentant tous les jours sans se lasser le nombre de ses Victoires, ariva enfin à un Païs tout-à-fait inconnû & qui sembloit être l'extrémité de la Terre. Ses Soldats craignans de s'aler jetter dans des abîmes, lui témoignérent qu'ils ne pouvoient avancer d'avantage: mais ce Monarque, voïant leur résistance, mît la main à l'œuvre; il commença en leur présence à rompre le chemin qui étoit couvert de glace, & au même moment ceux qu'il n'avoit pû domter par son éloquence, se rendirent à son exemple. Ainsi un Supérieur qui ne dit point à ses Religieux je vous commande de faire, mais qui leur dit, faisons; qu'il leur parle comme Gédéon faisoit à ses soldats, qui leur dit voïez ce que je ferai, & faites comme moi, *Quod me facere videritis, hoc facite*, les oblige sans aucune peine à faire tout ce qu'il veut. Iudic 7, 17

Les bons & vigilans Pasteurs, dit saint Bernard ne cessent jamais de nourir, d'engraisser, & d'animer leur Troupeau par des exemples salutaires & agréables, & ils le font d'avantage par les leurs propres que par ceux des autres; car ils ne produisent que des exemples étrangers, ils en auront de la confusion & leurs sujets n'en retireront pas des profits si considérables. *Boni sollicitique Pastores impingnare pecus non cessant, bonis lætisque exemplis, & suis magis quàm alienis. Nam si alienis & non suis, ignominia est illis, & pecus ita non proficit.* si moi par exemple, continua ce saint Pere, qui exerce la charge de Pasteur entre vous, je vous propose la douceur de Moïse, la patience de Job la miséricorde de Samuël, la sainteté de David & d'autres vertus semblables, qui ont été pratiquées par les saints, & que je sois sévére & impatient, sans miséricorde & sans piété, mes paroles ne seront pas si éficaces, vous ne les goûterez pas avec tant de plaisir & vous les entendrez avec moins d'ardeur. *Si enim verbi causâ ego qui videor inter vos Pastoris gerere curam, vobis apposuero Moysis mansuetudinem, patientiam Job, misericordiam Samuelis, David sanctitatem & si quæ sunt ejusmodi exempla bonorum immitis ipse & impatiens, atque immisericors & minimè sanctus sermo, ut vereor, minùs sapidè eveniet, & vos minùs avidè capietis.* Mais quand un Supérieur fortifie ses paroles par ses actions, & qu'il parle par ses propres exemples, tous ses Inférieurs le suivent non seulement sans résistance, mais avec joie. S, Bern, serm 6r, 72 in cant.

Cant, 1, 3, Tirez-moi aprés vous, dit la sainte Epouse dans le Cantique, & nous courrons toutes à l'odeur de vos onguents. *Trahe me post te, curremus in odorem unguentorum tuorum.* Que veut dire l'Epouse par ces paroles? Elle demande à être tirée seule par son Epoux, & elle assûre que si elle l'est, toutes ses compagnes la suivront & courront avec elle. Si elle seule est tirée, comment les autres pouront-elles courir? *Trahe me post te, curremus in odorem unguentorum tuorum.* C'est, dit saint Bernard, que si elle est atirée par son Epouse, & qu'elle courre pour le suivre, elle atirera ses Compagnes par son exemple.

S, serm, 21 in Can, *Curremus pariter, curremus simul; ego odore unguentorum tuorum, ille meo excitatæ exemplo.* Cela nous aprend qu'un Supérieur qui est touché de Dieu & qui le suit généreusement dans les voïes de la perfection, atire aprés soi tous ses Inférieurs, Cela nous fait voir que quand il va le prémier à toutes les actions de la vie réguliére, ses Brebis se formans sur son exemple, ne manquent pas de le suivre. *Ante eas vadit & oves illum sequuntur.* Ce qui

Ioan: 10 4 fait dire à saint Grégoire que le Supérieur doit exceller dans la vertu, afin de montrer par ses actions la voie de la sainteté à ses sujets, & que son troupeau y marche plus sûrement, étant plûtôt atiré par ses exemples, que par sa voix.

S, Grego, 2 p, cu, past *Sit rector operatione præcipuus, ut vitæ viam subditis vivendo denunciet & grex qui Pastoris vocem, moresque sequitur, per exempla meliùs quàm per verba gradiatur.*

Il ne faut qu'un charbon alumé, si on le mêle parmi ceux qui sont noirs, obscurs & éteints, pour les embrazer tous: ainsi donnez à une Compagnie de Religieux, pour aveugles, lâches, froids & glacez qu'ils puissent être, un Supérieur zélé, ardent à toutes les pratiques de la vertu, fidelle à toutes les observances de la Régle, il les échaufera bien-tôt; il leur communiquera

Psal, 17 10 par son bon exemple les mêmes flammes dont il est brûlé *Carbones succensi sunt abeo.*

Psal, 119, 4, Les Exhortations d'un Supérieur sont des fléches pénétrantes qui percent le cœur de ses Religieux, *Sagittæ potentis acutæ*; mais ses actions, ses vertus, ses bonnes œuvres, sont des charbons ardens, qui portent une sainte désolation dans les ames; qui animent, qui excitent, qui brûlent les plus lâches, & les plus froids, *cum carbonibus desolatoriis:* C'est ainsi que saint Augustin explique ces paroles du Prophéte. C'est peu, dit ce saint Pere, de prêcher de

S. Augu. la voix, il faut le faire par de bons exemples. *Parùm est verbis agere, & exemplis agendum est.* Nos paroles sont des fléches *Sagittæ sunt cum agimus verbis.* Mais les bons exemples sont des charbons ardens. *Exempla sunt carbones vastatores.* Les paroles d'un Supérieur sont des fléches qui animent le cœur en l'ouvrant; mais ses bonnes œuvres sont des charbons, ausquels on ne peut résister; ses vertus nous transforment; en les voïant, nous les imitons.

Les Habitans d'une Ville forment toûjours leur vie sur celle du Gouver-

Eccl. 10. 2 neur qui y commande. *Qualis rector est civitatis tales & habitantes in ea.* Les actions du Prince donnent le mouvement à ses Sujets. *Secundùm judicem populi, sic & ministri ejus.* Si elles sont bonnes elles portent la santé & la vie dans tous les cœurs; si elles sont mauvaises, elles y jettent le poison: elles gâtent & corompent les plus innocens. Sous Constantin l'Empire étoit plein

plein de Crétiens; sous Julien, il se remplit d'Idolatres; sous Valens, les Ariens triomphoient. L'exemple de Jéroboam porta le peuple d'Israël à l'adoration des faux Dieux; mais sous les regnes de David, d'Ezéchias & de Josias, on voïoit fleurir la Religion & la vertu.

C'est pour cette raison que le Prophéte voïant que l'on n'obeïssoit pas aux Loix de Dieu, il prît la liberté de le prier de se mettre à la tête de ses Peuples & d'acomplir lui-même les commandemens qu'il lui avoit imposez, en lui promettant, comme s'il eût été leur député, que s'il le vouloit faire, ils auroient autant de soumission à ses ordres, qu'ils y avoient témoigné de répugnance. *Exurge Domine Deus in præcepto quod mandasti & Synagoga populorum circumdabit te.* Et le Fils de Dieu s'étant revêtu de nôtre nature entra dans ce sentiment. Comme s'il eût voulu nous obliger d'acomplir cette parole, il nous dît dans la personne de ses Disciples, qu'il avoit satisfait à ce qui lui avoit été demandé, c'est à dire qu'il nous avoit donné l'exemple que nous avions désiré, *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis ita & vos faciatis.* Psal. 7. 7.

S. Paul suivant la même pensée, voulant faire un digne Prélat de son Disciple Tite, il le conjure de donner à ses sujets l'exemple de toutes sortes de vertus. *In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum.* Et le même Apôtre craignant que la jeunesse de Timothée ne le fit mépriser des fidelles, & que ce mépris n'empêchât l'effet de sa prédication, il l'exhorte de se rendre leur modéle par la sainteté de sa vie. *Nemo adolescentiam tuam contemnat: sed exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.* Il crût même qu'en se montrant à eux comme leur prototype, il les formeroit à la perfection de la vie Crétienne; c'est pour cette raison qu'il leur disoit soiez mes imitateurs comme je le suis de Jesus-Chrît. *Imitatores mei estote, sicut & ego Christi.* Iean 13 15. Tit, 2. 7. Tim, 4. 12. 1. Cor. 11. 1.

En voila trop (M.) pour vous convaincre de l'obligation que nous avons de choisir des Prieurs qui marchent devant nous, qui vivent comme nous devons vivre, qui aiment la vie commune & réguliere, & qui nous donnent l'exemple des actions que nous devons pratiquer. *Ex vobis Priorem habeatis.*

Mais nôtre sainte Régle demandant l unité dans nos Supérieurs & voulant qu'ils soient exemplaires, nous ordonne encore de n'élire que ceux qui sont dans la disposition de se donner à nous aprés leur élection. C'est ce que je conçois par ce terme. *Habeatis.*

III. PARTIE.

Le Supérieur que nous devons élire doit être nn Religieux, que nous aïons & que nous possédions aprés l'avoir élû. Nous l'élisons pour nous, & ainsi il doit en sorte se perdre, & s'abandonner à ses sujets qu'ils en puissent disposer selon leurs besoins. Nous l'elisons pour nous, & non pour les autres; pour le Couvent, & non pour le monde; pour le dedans & non pour le dehors, pour les Religieux, & non pour les Séculiers. Et par conséquent nous devons l'avoir aprés son élection. *Habeatis.*

Nous voïons des Supérieurs qui assistent assez ordinairement à l'Oraison, au Chœur, & aux autres observances réguliéres, mais qui par ailleurs se jettent tellement au dehors, que les Religieux n'en peuvent joüir. Ils abusent de leur autorité, pour être toûjours parmi les Séculiers. On pourroit dire qu'ils

ont été élûs pour les étrangers, & non pour les domestiques. Ils sont toûjours dans la Ville, dans l'Eglise, dans le Cloître. Ils passent leur tems à Prêcher, à Confesser, à diriger, à converser, à visiter les externes. Les Religieux ne les trouvent jamais dans leurs Chambres. Ils ne les voïent jamais en repos. Ils n'en peuvent tirer aucune consolation dans leurs peines, aucune lumiére dans leurs difficultez, aucun secours dans leurs besoins. On peut dire de ces pauvres Inférieurs, qu'ils demandent du pain, & que personne ne leur en donne, *Parvuli petierunt panem, & non erat qui frangeret eis,* & de ces

Thré. 4. 4 Supérieurs, qu'ils veulent tout conduire & régler chez les autres, tant qu'ils laissent toutes choses dans la confusion & dans le désordre dans leur propre Maison.

Saint Grégoire à bien fait la peinture de ces Supérieurs, quand il a dit qu'ils ne se servent de leur dignité que pour prendre la liberté de satisfaire à toutes leurs inclinations, & qu ils tournent ensorte la charge, qui leur a été confiée, qu'ils en font un moïen de contenter leur ambition. Ils laissent la cause de Dieu pour vaquer à des affaires temporelles. Ils occupent une Chaire de sainteté, & ils sont tout abîmez dans des actions profanes & séculiéres. *Eo ipso quo cæteris Prælati sumus, ad agenda quælibet majorem licentiam habemus: susceptæ benedictionis ministerium vertimus ad ambitionis argumentum Dei causam relinquimus, ad terrena negotia vacamus. Locum sanctitatis accipimus, & terrenis actibus implicamur.* Ou si ces actions ont quelque aparence de piété, il est aumoins certain qu'elles ne sont point de leur obligation, & ainsi qu'ils laissent l'essentiel, pour se donner à ce qui au plus ne peut être qu'accessoire.

S. Greg. hom. 17 in Evang.

Ah! (M.) qu'elle est l'infidélité de ces Supérieurs envers leur Communauté! Et combien cette infidélité est-elle injuste! Ils doivent lui donner leur ame & ils lui refusent leurs soins. *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus.* Si j'ai

Iéan. 10. 11 besoin de consolation, je dois avoir mon Supérieur pour me la donner, *habeatis.* si je suis froid, c'est à mon Supérieur à m'animer par ses discours, *habeatis.* Si je suis foible dans la vertu, je dois avoir mon Supérieur, pour me fortifier, *habeatis.* Si je suis tombé, je dois l'avoir pour me relever, *habeatis.*

Ne pensons donc point à élire ces Supérieurs qui sont toûjours dans l'agitation & dans le mouvement, qui sont tellement atachez aux séculiers, que si les Religieux vouloient leur parler, il faudroit qu'ils se couvrissent des peaux d'Esau, il faudroit qu'ils prissent des Habits mondains; il faudroit

Iéan 10. 14 qu'ils devinssent séculiers.

O mon Dieu! sont-ce la des Pasteurs? connoissent-ils leurs Brebis? peu-

Prov. 27. 23. vent-ils-dire avec Nôtre Seigneur? *Cognosco oves meas,* & leurs Brebis les connoissent-ils? peuvent-ils dire, *Cognoscunt me meæ?* satisfont-ils à cet oracle du saint Esprit qui leur ordonne de connoître leur troupeau? *Agnosce vultum pecoris tui.* Ce sont des Mercénaires, qui ne considérent point leurs Re-

Iéan 10. 12 ligieux, comme leurs propres Brebis, *Cujus non sunt oves propriæ.* Ce sont des Mercénaires ausquels les Brebis qu'ils gardent sont indifférentes, *Non pertinet ad eum de ovibus.* Ce sont des Mercénaires qui prennent la fuite, quand le Loup aproche, non pas dit saint Gregoire, en changeant de lieu, mais en refusant à leur Troupeau le secours qu'ils lui doivent, *Fugit non*

S. Greg. hom. 14 in Evang.

mutando locum, sed subtrahendo solatium. Ils n'ont que l'honneur de la charge. *Honore prælationis gaudet.* Ils n'en désirent que les respects qui y sont atachez. *Impensâ sibi ab hominibus reverentiâ lætatur,* & on les épargne, quand on ne dit pas, qu'ils sont du nombre de ces mauvais Pasteurs qui n'entrent dans la Bergerie que pour y détruire, y ruiner, y ravager, que pour y massacrer le Troupeau, *nisi ut furetur & mactet.* Joan. 10.10

Mais (M.) quoi que la vertu, la science, & le zéle dont nous avons parlé dans l'Exhortation précédente avec l'unité, l'exactitude, & la fidélité dont nous venons de parler en celle-ci soient les fondemens sur lesquels nous devons apuier le jugement que nous faisons du mérite des Religieux, que nous considérons pour être Prieurs, il ne faut pas néanmoins croire que les plus vertueux, les plus doctes, les plus zélez que ceux dont l'unité est plus parfaite dont l'exactitude est plus indispensable, dont la fidélité est plus inviolable soient toûjours les plus propres pour remplir ces charges.

La prudence doit couronner ces qualitez. C'est ce que saint Bernard écrivoit à un Evêque. Vous voila, lui dit ce saint Pere, élevé sur la Maison d'Israël, vous avez besoin de prudence. *Speculator domui Israël factus es : opus est prudentiâ.* La sainteté est quelque fois indiscréte. La doctrine est sujette à la vanité & à l'ambition. Le zéle dégénére souvent dans une extrémité qui est vicieuse. Il tombe dans l'injustice par trop de justice; c'est à dire que sous prétexte de faire accomplir les Loix dans toute la rigueur des termes, qui n en sont que le corps ou l'expression, on s'éloigne de l'équité, qui en est l'ame & la vérité; il peut aussi ariver que l'unité soit trop resserrée, que l'exactitude soit opiniâtre. La prudence divine doit donc régler la vertu dans les bornes d'une juste discrétion : elle doit abaisser l'élévation naturelle de la science : elle doit modérer le zéle & en arrêter les sallies trop impétueuses : elle doit donner une étenduë raisonnable à l'unité : elle doit faire que l'exactitude ne soit pas si sévére, qu'elle soit indispensable; car autrement elle pouroit en certaines ocasions se trouver oposée à la plus grande gloire de Dieu. Elle doit rendre la fidélité douce, commode & agréable, afin qu'elle puisse être utile. En voulant quelque-fois trop faire avancer les ames, & en les pressant de courir sans relâche, on les retarde. Ce n'est pas toûjours le plus avantageux pour elles de les porter aux derniéres extrémitez, de ne leur point donner de repos, & de les obliger à tout ce qu'elles peuvent faire, c'est ce que saint Bernard nous exprime par ces paroles. *Censura quidem nunquam remissa intermissa tamen plerumque plus proficit. Vigor justitiæ semper fervidus, sed nunquam præceps. Sicut non omne quod libet, licet : sic non omne quod licet statim etiam expedit.*

S. Bern. Epist. 26.

S. Bern. 1. epist. 25.

Nous avons un riche exemple de cette vérité en la vie de saint Pachôme. Il y est raporté qu'un solitaire desirant avec une ardeur passionnée d'être élevé à la cléricature, ce saint conseilla à son Supérieur de lui acorder cette grace, en lui disant que les méchans se portoient souvent au bien ensuite des faveurs qu'ils recévoient, & qu'on ne peut mieux témoigner à Dieu l'amour qu'on a pour lui, que par la compassion qu'on à les uns des autres. Ce Supérieur aïant suivi le conseil de saint Pachôme, le solitaire entra dans les sentimens de son devoir & avoüa que si on l'eût traité avec rigueur, il eût quité l'habit Monastique & se fût entiérement éloigné de Dieu.

Mais l'Ecriture sainte donne une riche instruction à ce propos à tous les Supérieurs en la personne de Jacob. Ce saint Patriarche faisant un long voïage avec sa famille & considérant la tendresse de l'âge de ses enfans & la foiblesse de ses Troupeaux, s'excusa d'accompagner son frere Esaü. Il lui représenta qu'il ne pouvoit faire de grandes journées, crainte de trop fatiguer ses enfans & de faire mourir ses Troupeaux. *Nosti Domine mi, quod parvulos habeam teneros, & oves & boves fœtus meum, quas si plus ambulando fecero laborare, morientur unâ die cuncti greges.* Cette conduite de Jacob nous aprend que nous devons choisir des Supérieurs, qui aïent la prudence de s'accommoder aux différens états de leurs Religieux, & qui selon l'esprit de saint Gregoire mêlent ensorte la douceur avec la rigueur qu'une trop grande sévérité n'aigrisse pas le cœur des sujets qu'ils gouvernent & qu'une trop grande facilité ne les relâche pas. *Miscenda est lenitas cum severitate & faciendum quoddam temperamentum ex utrâque, ut neque multa asperitate exulcerentur subditi, neque nimiâ benignitate solvantur;* Qui aïent une discrétion fervente, & une ferveur qui éléve la discrétion, & une discrétion qui régle la ferveur. *Virtus siquidem discretionis absque charitatis fervore jacet, & fervor vehemens absque discretionis temperamento præcipitat. Ideòque laudabilis cui neutrum deest, quatenus: & fervor discretionem erigat & discretio fervorem regat.*

Gén. 33. 13

S. Grég. 2 p. curæ past. c. 6.

S. Bernar. serm. 23. nc ant.

Quel bonheur (M.) pour la Religion si nous élisions toûjours des Supérieurs, qui fussent enrichis de toutes ces bonnes qualitez! Que bien-tôt nous verrions florir le Carmel! Que bien-tôt cette sainte Montagne seroit couverte des fruits les plus exquis de la sainteté? Que bien-tôt nous les goûterions avec une singuliére consolation! Demandons à Dieu qu'il nous fasse connoître les Religieux qui ont ce mérite, & en les connoissant donnons leur nos voix. Comme ce sont ceux que Dieu à éleus dans le Ciel, *Hos elegit Dominus*, Ne manquons pas de les élire sur la Terre.

Exhortatiō 4. sur le 1. Chap.

EXHORTATION VINGT-CINQUIEME
DES VOEUX EN GE'NE'RAL.

Exhordé.

IL n'est point de condition dans le monde, dont les saints Peres nous aient laissé de plus différentes peintures que de la Religion. Ils se sont servis de tous les artifices & ont emploïé toutes les couleurs possibles pour faire un Tableau, qui donnât de l'estime à nos esprits, & de l'amour à nos cœurs de ce saint état.

Quelques-uns nous la representent comme une école, & une académie céleste, où l'on ne traite que de la vertu & de la sainteté. Ils considérent tous les Religieux comme autant de Maîtres & d'Ecoliers, dont les uns enseignent par leur exemple les vertus en lesquelles ils sont plus recommendables, & les autres tâchent d'aprendre les moïens de les pratiquer,

Quelques autres disent que la Religion est comme un grand Bureau, & que tous les Religieux qui y sont assemblez sont comme des Marchands fort ocupez & empressez, non pour élever une fortune temporelle; mais pour aquérir des trésors spirituels & pour s'avancer dans les biens de la grace.

Il y en a qui nous la dépeignent sous la figure d'une prison rigoureuse, & qui assûrent que tous les Religieux y sont comme des Martirs. Il est vrai qu'ils n'y font point voir de Tirans, de Boureaux, de Gibets, de Roües, de Glaives, de Bûchers, de Tenailles, de Chevalets. Ils n'y montrent rien d'horible ni d'affreux: mais ils disent que la mortification y donne des coups mortels aux sens, aux passions, avx apetits, à toutes les inclinations naturelles, & ainsi que si la Religion ne nous ôte pas la vie substantielle, elle s'opose aux désordres de la vie actuelle; que si elle ne nous arrache pas les yeux, elle nous les ferme; que si elle ne nous coupe pas les mains, elle les compose selon les Régles de la modestie; que si elle ne nous tranche pas la langue, elle nous deffend les paroles mauvaises & inutiles; que si elle nous laisse la substance de la vie, elle ne nons en permet pas les imperfections.

Mais ce qui est admirable, c'est que si nous trouvons le Martyre dans la Religion, nous y trouvons aussi les joïes du Paradis. Les délices spirituelles y so nt si douces & si divines parmi les austéritez & les mortifications qu'elles surpassent infiniment tous les plaisirs du monde. Elles sont si charmantes que l'on a vû des Religieux, qui sçachans qu'il faut porter sa Croix en cette vie pour joüir de Dieu dans l'éternité, doutoient presque de leur salut, par ce que ces consolations intérieures dont ils étoient remplis, les empêchoient de goûter les amertumes du Calice de Jésus-Chrît & de ressentir les rigueurs de la pénitence. Vous le sçavez (M.) par vôtre expérience, qu'un jour passé dans la maison de Dieu est plus agréable, que les mille que l'on passe dans les tabernacles des mondains. *Melior est dies una in atrijs tuis super millia*, & que si les biens, les plaisirs, les grandeurs du monde ont des douceurs, ils n'en ont que quand on s'éléve au dessus de leurs charmes & qu'on les méprise. Psal, 83, 11

Mais la principale loüange que l'on puisse donner à l'état Religieux se doit prendre des Vœux que nous faisons. Tous les autres avantages de la Religion sont fondez sur les vertus de pauvreté, de chasteté & d'obéïssance ausquelles nous nous engageons par Vœux. *Obedientiam promittat quilibet aliorum cum castitate & abdicatione proprietatis.* Mais avant que de nous étendre sur chacun de ces Vœux. Voions, 1. En général combien il nous est avantageux de faire des Vœux, & 2. Quels sont les avantages particuliers des Vœux de Religion. Regula Carmeli c. 1. D. Thom. 2. 2. q. 88. A. B. I PARTIE.

Saint Thomas enseigne qu'il est beaucoup plus loüable & plus méritoire de faire les choses par obligation de Vœux, que par les impressions de la seule volonté qui s'y porte; & il en donne quatre raisons.

Il prend la premiére de cette parole du Prophéte, *Vovete*, faites de Vœux. Psal. 75. 12

Dieu, dit ce ſaint Docteur, parlant par la plume de David nous conſeille ſelon la gloſe de lui faire des Vœux, & ainſi celui qui jeûne, s'y étant engagé par un Vœu, obſerve deux conſeils; il obſerve le conſeil de voüer, & le conſeil de jeûner : mais aucontraire celui qui jeûne, ſans en avoir fait Vœu, par un ſimple mouvement de dévotion, n'obſerve que le conſeil du jeûne : & n'eſt il pas évident que c'eſt une choſe plus glorieuſe & digne d une plus grande récompenſe de ſuivre deux conſeils, que d'en pratiquer ſeulement un ?

La ſeconde raiſon eſt que les actes des vertus inférieures deviennent plus parfaits & plus méritoires, quand ils ſont ordonnez par une vertu Supérieure; comme nous diſons que les actes de foi & d'eſpérance aquiérent une perfection particuliére par la dépendance qu'ils ont de la charité, *Sicut actus fidei vel ſpei melior eſt, ſi imperetur a charitate.* Mais le Vœu eſt un acte de la vertu de Religion, laquelle entre les vertus morales eſt la prémiére & la plus noble; & ainſi quand il eſt uni aux bonnes œuvres que nous faiſons & qu'elles en dépendent, comme de leur cauſe, il les éléve à un ordre Supérieur, & leur donne une perfection bien plus grande que celle qu'elles auroient de leur nature. Si nous jeûnons ou portons le cilice, ou donnons l'aumône ſans avoir fait Vœu de pratiquer ces vertus, nous avons le mérite de l'abſtinence de l'auſtérité, & de la miſéricorde : mais ſi nous jeûnons, ou portons le cilice, ou ſecourons les pauvres par des engagemens de Vœu, nôtre abſtinence, nôtre auſtérité, nôtre charité ſont ſpecialement dédiées à Dieu; elles ſont des eſpéces de ſacrifice; elles ont quelque choſe de ſacré & ainſi elles ſont plus méritoires. *Sic jam pertinet ad divinum cultum, quaſi quædam Dei ſacrificia.* Ce qui fait dire à ſaint Auguſtin raporté par ſaint Thomas que quelque belle & éclatante que ſoit la Virginité, on ne lui rend pas ces grands honneurs, qu'elle reçoit dans l'Egliſe, ſeulement à cauſe de ce qu'elle renferme en elle-même, mais qu'on la conſidére, quand on l'honore avec tant de magnificence, dans l'alliance qu'elle à avec Dieu par la conſécration du Vœu. *Neque ipſa virginitas, quia virginitas eſt, ſed quia Deo dedicata eſt, honoratur.* (S. Aug. l. de Virg. c. 8.) Saint Thomas ajoûte que quand nous pratiquons les vertus par les ſeuls motifs qui leur ſont propres, nous donnons à Dieu les actes de nôtre liberté, & comme les fruits d'un arbre, mais que quand nous nous y engageons par Vœux, nous lui donnons nôtre liberté même & comme l'arbre avec les fruits. Par la vertu du Vœu nous ne faiſons pas ſeulement les bonnes œuvres que nous avons promiſes, nous donnons encore à Dieu la puiſſance & la liberté que nous avons de ne les pas faire : ce qui rend nôtre préſent doublement conſidérable & digne d'une plus grande récompenſe,

Concevez deux hommes, dit ſaint Anſelme, duquel le Docteur Angelique a pris cette raiſon; qui ſoient ſoûmis à un même Seigneur. Ils ont chacun ſon arbre dans leur propre fond; mais par ce qu'ils n'aiment pas également leur Seigneur, ils mettent de la différence dans les préſens qu'ils lui offrent L'un, dont l'amour eſt le moins ardent, quand il voit que les fruits de ſon arbre ſont arrivez à une parfaite maturité, en prend une partie & les porte à ſon Seigneur; l'autre dont l'amour eſt plus zelé ne donne pas ſeulement des fruits de ſon arbre à ſon Seigneur, mais il lui donne encore l'arbre, en lui diſant qu'il la fait paſſer ſous ſon domaine, qu'il n'en eſpére plus rien pour

sa propre utilité, qu'il ne portera plus de fruits que pour lui & qu'en le conservant avec soin, il ne le conservera qu'en sa considération. Lequel donc des deux, demande ce saint Pere est le plus officieux. *Cujus igitur obsequium Domino magis videtur esse acceptum? An illius qui quantumcumque voluerit, dat ei de fructu propriæ arboris? vel illius qui arborem & fructum totaliter offert?* N'est-il pas vrai, dit-il, que le présent du second est le plus estimable? Il en est ainsi de deux Crétiens dont l'un jeûne par vœu tous les Samedis & l'autre jeûne par une simple dévotion. Ils ont tous deux également la liberté de jeûner ou de ne pas jeûner : Que fait donc le dernier? Il donne à Dieu des actes de cette liberté, mais il ne l'engage pas car en jeûnant, il se reserve le droit de ne pas jeûner. Le prémier au contraire donne le propre fond de sa liberté, en se mettant dans l'heureuse nécessité de jeûner; & ainsi il est évident que son sacrifice est plus agréableà Dieu & plus méritoire. S. Ansel. l. de simil. c. 84.

Enfin dit saint Thomas, nôtre volonté par le vœu devient ferme, assûrée, constante, & immobile dans le bien. *Per votum immobiliter voluntas firmatur in bonum.* Nous sommes foibles en nos résolutions, Nous changeons à toute heure de desseins. Nous sommes comme le paresseux de l'Ecriture; nous voulons & ne voulons pas la même chose presque dans un même moment. *Vult & non vult piger.* La vertu, la mortificaiion, la pénitence, la croix, la solitude, l'oraison, se présentent souvent à nous avec des beautez ravissantes, avec des visages qui nous charment & qui tirent de nous des promesses de tout faire & de tout endurer, avec des agrémens qui nous engagent à tout ce qu'elles désirent; mais un jour aprés nous chancelons dans nos desseins nous paroissons flottans dans nos entreprises, nous doutons de nos forces, nous croïons que nous ne les avons pas assez bien mesurées avec les travaux de la vertu, & enfin nous renonçons lâchement à ce que nous avions résolu avec ardeur. Je sçai bien que la grace à des vertus puissantes pour nous rendre immobiles dans la dévotion. Je sçai bien que le saint Esprit aïant pris possession du cœur de sainte Luce lui inspira une constance invariable. *Tanto pondere eam fixit spiritus sanctus ut virgo Domini immobilis permaneret*, & qu'il en fit une colomne de grace que tous les vents de la tentation n'étoient pas capable; d'ébranler. *columna es immobilis lucia sponsa Christi* Je ne doute pas que quand l'amour divin est alumé dans une ame, il ne la rende extrémément forte & courageuse, & que lui adoucissant les rigueurs du Calvaire & lui rendant légers les fardeaux de la perfection, il ne l'affermisse dans ses saint.s résolutions. Mais quelque puissante que soit la grace & quelque pouvoir qu'ait la charité sur les cœurs qui sont soûmis à son Empire, nous sçavons néanmoins par nôtre expérience qu'il n'est rien qui nous détermine plus efficacement aux exercices de la vertu que les vœux. La grace & la charité nous laissent la liberté de raisonner, & souvent nous concluons, contre les simples promesses que nous avons faites à Dieu, en faveur de nos sens, de nos apetits & de la délicatesse de la nature. Mais quand nous sommes engagez par des vœux, il n'y a plus de raisonnement à faire; nous acomplissons généreusement ce que nous avons promis. Que la nature se souléve, que les sens se révoltent, que le dégoût, que le monde, que les Démons nous ataquent ils ne nous peuvent ébranler, Nous nous soûtenons toûjours : nous gardons

Prov. 13. 4

Sancta Ec. in Offi. S. Luc.

ſans délibérer la fidélité que nous devons à Dieu.

Tellement que par le Vœu nous ne nous aſſûrons pas ſeulement de nous mémes pour faire à l'avenir les choſes que nous promettons, mais nous les faiſons d'une volonté ferme, réſolüe & conſtante. Ce qui perfectionne la vertu, & en reléve hautement la dignité & le mérite.

Saint Thomas explique cette vérité par l'exemple du peché; car, dit-il, comme le peché de celui qui offenſe Dieu eſt d'autant plus grand, qu'il le commet avec une volonté plus opiniâtre & plus déterminée au mal, *peccare mente obſtinatè aggravat peccatum:* ainſi il ne faut pas douter qu'une bonne œuvre ne ſoit d'autant plus agréable à Dieu & plus méritoire, qu'elle procéde d'un cœur qui eſt plus gagné à Dieu, & plus invariablement ataché à la pratiquer. Les pechez; de foibleſſe & d'ignorance ſont des pechez mais néanmoins ils ne nous rendent pas ſi criminels devant Dieu, que ceux de malice, par ce que ces derniers enferment l'obſtination de la volonté: ainſi les vertus d'ocaſion, d'une dévotion paſſagére ne laiſſent pas d'être des vertus, mais elles ne ſont pas ſi parfaites, que celles qui ont leur principe dans une volonté arêtée & conſtamment déterminée au bien.

Mais (M.) qu'elle réflexion ferons nous ſur cette importante doctrine de de l'Ange de l'Ecole ſaint Thomas, ou plûtôt quel profit en tirerons nous pour nôtre édification? Je ne ſçai ſi vous entrerez dans mon ſentimenr. Mais pour moi je crois que nous en devons tirer cette conſéquence, de nous engager à Dieu par des vœux pour pratiquer les plus conſidérables de nos Régles & de nos conſtitutions, & principalement ceux auſquels nous ſommes ordinairement les plus infidéles.

On demande dans la Théologie morale ſi les Religieux peuvent faire des vœux, & les Docteurs conviennent qu'ils peuvent s'engager par vœu à pratiquer les choſes auſquelles ils ſont déja obligez par leur Régles & par leurs conſtitutions. Et cela ſupoſé je dis que les Religieux zélez pour leur avancement dans la perfection ne peuvent mieux faire, que de s'y captiver par ces ſecondes chaînes. J'avoüe que nous ne devons pas être téméraires à faire ces vœux & que nous devons y procéder avec une grande prudence. Mais je ne puis pas auſſi diſſimuler que je n'aie eu la conuoiſſance de quelques bons Religieux, qui en ont remporté des profits admirables pour leur ſalut & pour leur perfection.

Rentrez donc (M.) ſérieuſement en vous mêmes. Voïez ou vous en étes avec Dieu. *Ponite corda veſtra ſuper vias veſtras.* Pour le faire plus ſolidement & plus exactement, commencez une retraite de dix jours. Dans vôtre ſolitude obligez vôtre cœur à vous rendre ſes comptes ſans vous rien cacher. Voïez comment vous vous a quitez de toutes les obligations de vôtre profeſſion. Je ne doute pas qu'en faiſant cet examen, vous n'aïez honte de vous mêmes de vivre d'une maniére ſi lâche & ſi infidéle, Je ſuis aſſûré que vous formerez à même tems la réſolution de changer de vie & de vous rendre indiſpenſable à tous vos devoirs.

Mais (M.) vous avez déja mille facheuſes expériences de vôtre légéreté & de vôtre inconſtance. Que ferez-vous donc pour fortifier cette réſolution? Que ferez-vous pour lui donner une fermeté inébranlable? Vous ne ſçauriez trouver

trouver de moïen plus éficace que d'y ajoûter les liens des vœux ou pour toute vôtre vie, où aumoins pour un an & jusqu'à vôtre prochaine retraite.

Ces chaînes vous conserveront, elles vous donneront de la force, elles vous seront glorieuses & assûreront vôtre salut : *Erunt tibi compedes ejus, & bases virtutis, & torques illius in stolam gloriæ. Decor enim vitæ est in illa, & vincula illius alligatura salutaris.* Engagez-vous à Dieu par vœu d observer les jeûnes de l'Ordre, de garder le silence de la Régle, de ne manquer au Chœur ni jour ni nuit, de vous retirer de certaines visites, qui sont non seulement inutiles, mais contraires à nôtre esprit, & oposées à vôtre perfection Cette générosité atirera sur vous des graces extrêmement puissantes ; vous bénirez Dieu de vous l'avoir inspirée ; vous vous trouverez en un moment changez en d'autres hommes, en des hommes dévots, zélez, spirituels & tout divins. Eccl. 6. 30

Mais s'il nous est si avantageux de faire des vœux, voïons particuliérement qu'elle est l'excellence des trois vœux de Religion, c'est à dire des vœux de pauvreté, de chasteté & d'obeïsance.

II. PARTIE.

Saint Thomas nous la fait connoître clairement, en nous représentant la Religion sous trois raports. Il la considére comme un état qui tend à la perfection : comme un état élevé au dessus des inquiétudes & des embaras du siécle : comme un état dans lequel nous nous consacrons & sacrifions entiérement à Dieu ; & il assûre que les trois vœux, que nous faisons dans le cloître, sont les moïens les plus assurez & les plus efficaces que nous puissions prendre pour ariver à la perfection ; que c'est par ces trois vœux que nous nous dégageons de tous les soins qui tirannisent les personnes du monde ; que c'est par ces trois vœux, que nous offrons à Dieu tout ce que nous lui pouvons donner. S. Tho. 2. 2. q 86. a. 7.

Le Crétien qui aspire à la perfection doit se détacher de toutes les choses qui peuvent arêter son cœur sur la terre, & l'empêcher de s'unir à Dieu par la charité ; car c'est dans cette union que consiste la perfection. Mais n'est-il pas vrai que toutes ces choses se réduisent principalement à trois, c'est à dire à l'amour des biens de fortune, à la convoitise des plaisirs de la chair & des sens, au déréglement de la volonté, lesquelles sont apellées par saint Jean la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux & la superbe de la vie. *Omne quod est in mundo concupiscentia carnis est & concupiscentia oculorum & superbia vitæ* ; Car un cœur ataché aux richesses, aux plaisirs du corps, & à ses propres sentimens est trop captif pour se pouvoir élever & unir à Dieu. Mais nous surmontons ces dangereux obstacles & rompons ces funestes chaînes par nos trois vœux. Nous arachons l'amour des biens de fortune par le vœu de pauvreté. Quand nous faisons ce vœu, nous renonçons généreusement à toutes les richesses que nous possédons, à tous les biens qui nous peuvent ariver par héritage, à tous les biens que nous pouvons aquérir par nôtre travail & par nôtre industrie. Nous éteignons toutes les passions des plaisirs sensuels par nôtre vœu de chasteté. Ce vœu est comme une eau de grace, qui éteint ces honteuses flammes & les empêche de nous brûler. Nous reformons parfaitement nôtre volonté par le vœu d'obéissance. Si par ce vœu nous nous soumettons à la volonté des hommes, nous devons être bien 1. Ioan. 2. 16.

éloignez, aprés l'avoir fait, de nous révolter contre celle de Dieu.

Et le Crétien qui veut se dégager des soins & des inquiétudes de cette vie, selon que saint Paul conseilloit aux Corinthiens de le faire, *Volo autem vos sine sollicitudine esse*, & qui veut aquérir une paix & une tranquillité parfaite, ne peut prendre un meilleur moïen pour cela que de s'engager à Dieu par ces trois vœux ; car les inquiétudes qui troublent les mondains proviennent principalement de trois causes. Elles proviennent de l'administration des biens temporels, du soin d'une famille, & de la disposition de leur propre volonté. Les richesses sont des épines, c'est ainsi que Nôtre Seigneur les apelle dans son Evangile, & saint Gregoire en donne cette raison qu'elles déchirent l'ame de ceux qui les possédent. Ils travaillent à les aquérir, ils les conservent avec peine, & s'ils les perdent ils s'en affligent. *Spinæ sunt quia cogitationum suarum punctionibus mentem lacerant.* Mais qu'elles sont les inquiétudes que donne le soin d'une famille. Est-il rien qui trouble d'avantage l'esprit ? est-il rien qui partage plus cruellement le cœur ? Saint Paul l'explique en un mot en disant que l'on ne se peut engager dans une famille sans se diviser, *divisus est*, c'est à dire sans souffrir de grandes douleurs. Et l'indépendance qui semble faire la félicité des hommes, ne fait-elle pas leur tourment ? N'est-ce pas la disposition que nous avons de nôtre volonté, qui nous tient dans la suspension & dans l'indétermination ? Et peut-on vivre dans un état d'irrésolution ? Peut-on vivre sans sçavoir à quoi s'ocuper ? Peut-on vivre sans sçavoir quel parti on doit prendre, sans avoir l'ame pleine de chagrin & d'inquiétude ? Mais n'est-il pas vrai que nos trois vœux nous fortifient contre tous ces orages, & qu'ils nous élévent au dessus de ces tirannies intérieures ? On ne peut pas douter qu'ils n'aient cette vertu, puisque le vœu de pauvreté nous délivre tout d'un coup de l'administration des richesses ; le vœu de chasteté des soins d'une famille ; le vœu d'obeissance, de la disposition de nôtre volonté.

1. cor. 7. 32.

S. Grego. hom. in Evang.

1. cor. 7. 33.

Mais disons encore que le Crétien qui veut offrir à Dieu un parfait holocauste de soi-même, pour lui témoigner sa reconnoissance des biens qu'il en a recû ne le peût faire plus dignement que par les trois vœux de la Religion : car nous offrons à Dieu un holocauste, quand nous lui présentons tout ce que nous possédons, & il est certain que tous les biens dont nous avons la disposition se réduiseut à trois. Ils se réduisent aux biens de fortune, aux biens du corps, & aux biens de l'ame. Et n'est-il pas vrai que par nos trois vœux nous immolons à Dieu ces trois sortes de biens. Par le vœu de pauvreté, nous lui sacrifions les biens de fortune ; par le vœu de chasteté, les biens du corps ; par le vœu d'obeissance, les biens de l'ame. Le vœu de pauvreté nous dépoüille des richesses de la terre. Le vœu de chasteté nous prive des plaisirs des sens. Le vœu d'obeissance captive nôtre ame & lui ôte l'espérance de suivre ses inclinations.

Nous pouvons ajoûter que le Crétien qui selon l'esprit de l'écriture veut vivre dans le monde comme un crucifié, remplit ce noble dessein par les trois vœux de la Religion. Ces trois vœux sont comme trois clous mystiques qui l'atachent à la Croix, L'obeissance lui perce la main droite ; la chasteté, la gauche ; la pauvreté, les pieds. La main droite est la figure de l'ame, qui re-

nonce à sa propre vie par l'obeissance. La main gauche est l'image du corps qui perd ses plaisirs par la chasteté. Les pieds nous représentent la passion des richesses que nou méprisons par la pauvreté. L'amour de Dieu est le marteau qui enfonce le clou de l'obeissance dans la main droite; l'espérance de la gloire fait entrer le clou de la chasteté dans la gauche. La crainte de l'Enfer frape sur le clou de la pauvreté pour en transpercer les pieds. Voila comme le Religieux peut s'écrier avec S. Paul, *Christo confixus sum cruci*. Je suis crucifié avec Jesus-Chrît. Voila comme il obeit à l'Evangile qui l'oblige de renoncer à soi-même, de porter sa croix & de suivre Nôtre Seigneur. *Qui vult venire post me, abneget se met ipsum, & tollat crucem suam & sequatur me.* Gal. 2. 19. Math. 16. 24.

Mais (M.) si nous sommes crucifiez dans la Religion, ne devons nous pas y vivre comme le Fils de Dieu à vêcu sur la Croix? ne devons nous pas être animez des mêmes sentimens de charité, de douceur, de patience, de zéle dont il nous a donné l'exemple sur ce bois adorable: mais principalement ne devons-nous pas toûjours demeurer atachez à nôtre croix, comme il demeura ataché à la sienne. Les Juifs lui criérent qu'il en décendît s'il étoit le Fils de Dieu, *Si Filius Dei es, descende de cruce*, mais par ce qu'il l'étoit il n'en voulut pas décendre, aions la même constance. Nous avons des ennemis qui conspirent contre nous, comme les Juifs étoient conjurez contre Nôtre Seigneur. Ils nous pressent par leurs tentations de décendre de la croix. Le monde les sens, les Démons, les vains prétextes nous disent souvent *descende de cruce*; mais n'écoutons point ces voix trompeuses: ne soïons pas même si delicats ou infidelles, que de souffrir que nos clous se relâchent. Cela ariveroit si nous étions assez malheureux pour refroidir dans la ferveur & dans l'exactitude avec laquelle nous devons observer nos vœux. Math. 17. 41.

Mais si nous sommes sacrifiez à Dieu comme des holocaustes, nous ne sommes plus à nous; nous ne devons plus nous considérer que comme des personnes qui ont entiérement passé dans la possession de Dieu; que comme des choses précieuses & sacrées, qui apartenans à Dieu ne doivent être emploiées à aucun usage prophane; que comme des hosties immolées, qui n'ont plus de vie, ou qui ne doivent vivre que d une vie cachée en Jesus-Chrît, *Mortui enim estis, & vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.* Nous devons nous conserver dans une pureté qui soit digne de Dieu, & qui ait du raport à celle de Nôtre Seigneur, duquel saint Paul écrit qu'il s'offrit à son Pere comme une victime sans tache. *Semetipsum obtulit immaculatum Deo.* Col. 3. 3. Heb. 9. 14

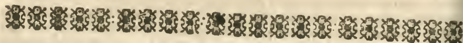
Mais si par nos vœux nous avons voulu nous dégager des inquiétudes de la vie humaine; n'est-il pas vrai que nous sommes étrangement aveugles, si aprés nôtre Profession, nous voulons nous embarasser des affaires du monde? Ne seroit-ce pas vouloir des choses oposées? Ne seroit-ce pas vouloir l'impossible? Ne seroit-ce pas tomber sous la censure du saint Apôtre, qui condanne justement ceux qui s'étans entôlez au service de Dieu s'embroüillent encore dans les soins des affaires séculiéres. *Nemo militans Deo implicat se negotijs secularibus.* 2. Tim. 2. 4.

Enfin si nous sommes liez à la Religion par des vœux, afin de nous unir

à Dieu plus étroitement, & avec plus d'assûrance, ne devons-nous pas nous servir avantageusement de ces moïens que nous avons choisis comme les plus éficaces pour nous en aprocher ? Ne devons-nous pas les apliquer soigneusement à cette fin ? Quel désordre seroit-ce de vivre imparfaitement dans un état de perfection ? Mais quel désordre, si aïans ces moïens de nôtre union avec Dieu dans la main, nous ne laissions pas de nous en séparer par des actions contraires !

Ah ! (M.) entrons dans les sentimens de saint Paul : ne cherchons plus de gloire, d'honneur, ni de plaisir que dans la Croix de Jesus-Chrit. *Mihi autem absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu-Christi*, Ne nous regar-
Gal. 6. 14. dons qu'avec respect & vénération, que comme des Vaisseaux sacrez, que comme des Hosties saintes, & dans ces sentimens, ne nous servons de nôtre esprit, de nôtre cœur, de nos ames, de nos corps que pour des exercices de sainteté. N'aions que du mépris pour tout ce qui embarasse le monde ; qu'aucune affaire de la terre n'altére nôtre paix, & ne trouble nôtre tranquillité. Ne vivons que pour le ciel. Soïons bien persuadez de cette vérité, que saint Augustin écrivoit à un de ses Disciples, que tous les engagemens du monde n'ont que des rigueurs véritables, de faux contentemens, des douleurs assûrées, des plaisirs incertains, de grands travaux, un repos inconstant, des affaires remplies de miséres, des espérances de félicité, qui sont vaines, inutiles, & sans aucun fondement. *Vincula hujus mundi asperitatem habent veram, jucunditatem falsam : certum dolorem, incertam voluptatem : durum laborem, timidam quietem : rem plenam miseriæ, spem beatitudinis inanem*, Ne pensons qu'à nous unir à Dieu, consommons nous glorieusement dans les flâmes de la charité : que toutes les eaux de la Terre ne la puissent éteindre dans nos cœurs : ne vivons que du divin amour dans le tems & dans l'éternité.

S. Augu. Epist. 39.



Exhortation 5, sur le 1. chap.

EXHORTATION VINGT-SIXIE'ME

DE L'EXCELLENCE DU VOEU D'obeïssance.

Exorde.

VOus sçavez tous (M.) que le Vœu d'obeïssance est une promesse que nous faisons à Dieu d'obeïr à nos Supérieurs Légitimes dans les choses qui sont conformes à nôtre régle. Vous sçavez que cette promesse nous met en

sorte dans la dépendance, que quand nos Supérieurs nous commandent une chose importante avec des termes qui nous font connoître l'intention absoluë qu'ils ont que nous l'acomplissions, nous y sommes obligez sous peine de peché mortel. Vous sçavez encore avec saint Bernard que comme nos Supérieurs ne peuvent pas nous dispenser sans raison des régles que nous avons embrassées ils ne peuvent pas aussi nous commander des choses qui n'y ont pas de raport, ou parce qu'elles y sont opposées, ou parce qu'elles sont trop élévées, ou parce qu'elles sont trop difficiles.

On pouroit proposer plusieurs questions pour donner un plus grand jour à cette matiére; c'est à dire à la nature de l'obeissance Religeuse, mais comme elles regardent plûtôt la Théologie Morale, que la fin que nous nous proposons dans nos Exhortations, qui est principalement d'animer la volonté, je ne m'arêterai pas à les résoudre. Je veux seulement m'étendre, en commançant à traitter de l'obeissance que nous avons promise à Dieu, sur la dignité de ce vœu, afin d'en tirer une conséquence de l'obligation que nous avons de l'observer avec fidélité.

Saint Thomas ne peut nous donner une plus belle idée du vœu d'obeissance, qu'en soûtenant qu'il est le plus noble & le plus excellent des trois que nous faisons dans nôtre Profession. Ce qu'il prouve par trois raisons qui feront les trois considérations de cette Exhortation. S. Th. 2. 2. q. 186. a. 8.

I. PARTIE.

Il prend la prémiére de la volonté que nous sacrifions à Dieu par le vœu d'obeissance. Nos trois vœux sont comme trois sacrifices, par lesquels nous nous dépoüillons de quelques biens pour les immoler à Dieu. Mais que donnons-nous à Dieu par le vœu de pauvreté? nous lui donnons nos biens de fortune. Que lui donnons-nous par le vœu de Chasteté? nous lui donnons nos corps. Que lui donnons-nous par le vœu d'obeissance? nous lui donnons nôtre ame, nôtre liberté, nôtre volonté, c'est à dire ce que nous avons de plus cher, de plus intime & de plus essentiel. Il est vrai que nous sommes atachez aux biens de la terre, & que l'avarice est un des pechez qui exerce sa domination avec plus de rigueur sur les hommes: nous ne regardons néanmoins les richesses que comme des accidens éloignez de nous, & ainsi comme elles ne touchent pas nôtre substance & que nons ne les possédons que par les mains & par les yeux, il ne nous est pas difficile, dit saint Gregoire, de nous en priver. *Laboriosum non est homini relinquere sua.* Les plaisirs du corps nous sont à la vérité intérieurs, mais ils nous sont communs avec les bêtes. Nous ne les regardons que dans la moindre partie de nous mêmes, & ainsi par la force de la raison, il nous est facile de les mépriser. Mais se détacher de son ame, c'est se détacher de tout; perdre sa liberté, c'est tout perdre; donner sa volonté, c'est donner ce que l'on a de plus noble & de plus précieux, & par conséquent l'obeissance l'emporte sur la pauvreté & sur la chasteté. C'est ce que Jean XXII. exprime en peu de parole, mais qui sont tres-belles. La pauvreté dit ce Pape est une grande vertu; la chasteté est plus riche & plus élevée; mais l'obeissance les surpasse: car la pauvreté n'étant maîtresse que des choses périssables, & la chasteté ne régnant que sur le corps l'obeissance triomphe de l'ame; elle domte la liberté & la soûmet à son Empire. *Magna est paupertas; sed integritas majus bonum est; sed obedientia maxima; nam prima rebus, se-*

S. Grego. homil. 32 in Evang.

Ioan. 22. in extrav. ambitiosa. de verb. si.

cunda carni, tertia menti dominatur & animo.

Ce qui fait dire au saint Esprit que l'obeissance doit être preferée au Sacrifice. *Melior est obedientia quam victimæ.* Samüel ordonna à Saül d'aller combatre les Amalécites, de les détruire entiérement, sans épargner personne, d'égorger tous leurs troupeaux, de ravager tous leurs biens, sans en rien reserver. *Percute Amalec & demolire universa ejus: non parcas ei, & non concupiscas ex rebus ejus aliquid.* Ce Prince alla exécuter les Ordres du Prophéte avec une puissante armée, & remporta une glorieuse victoire sur ce peuple Idolâtre; mais néanmoins il sauva la vie à Agag Roi d'Amalec, & consentit qu'on reservât ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux dans le dessein d'en faire un Sacrifice. Les choses s'étant ainsi passées, Dieu parla à Samüel & lui dît qu'il se repentoit d'avoir élevé Saül sur le Trône, parce qu'il avoit mal usé du pouvoir qu'il lui avoit donné, & qu'il n'avoit pas accompli sa volonté. *Pœnitet me quod constituerim Saul Regem, quia dereliquit me & verba meo opere non implevit.* Le Prophéte sensiblement touché de la colére de Dieu se résolut d'aller parler au Roi. Il le trouva qui venoit à sa rencontre tout glorieux, mais sans raison, puis qu'il avoit gâté l'action qu'il venoit de faire par sa desobeissance. Saül voiant Samüel, il lui dît qu'il avoit accompli l'ordre qu'il avoit reçû de Dieu par son Ministére, *Verbum Domini implevi.* Comment cela peut-il être, dit Samüel, puisque j'entens des cris de bêtes & de troupeaux. D'où viennent les voix de ces animaux? Saül lui répondit qu'à la vérité le peuple en avoit reservé, mais seulement pour les immoler à Dieu. Quoi Prince, repartit le Prophéte, vous que Dieu a élevé de la poussiére à la dignité Ro-ale, avez eu assez de hardiesse pour interpreter sa volonté? Sçachez que Dieu ne demandoit pas de vous des holocaustes: sçachez que vous ne lui deviez point offrir de victimes, mais que vous deviez obeir à l'ordre que je vous avois donné de sa part. *Numquid vult Dominus holocausta & victimas, & non potius ut obediatur voci Domini?* sçachez que l'obeissance aux commandemens de Dieu doit être préférée à des victimes que vous lui voulez offrir par vôtre propre volonté. *Melior est obedientia quam victimæ.* Et saint Gregoire le Grand en donne cette raison à mon propos, que par l'obeissance la volonté est immolée à Dieu & que par les Sacrifices on lui consacre seulement la chair étrangére des animaux, laquelle ne peut pas être comparée à cette Reine de nos puissances. *Obedientia victimis jure præponitur, quia per victimas aliena caro, per obedientiam verò voluntas propria mutatur.* Sçachez continua Samüel, que la desobeissance est comme un peché d'Idolatrie, parce que le desobeissant en suivant sa volonté, l'adore en quelque maniére & en fait son Dieu. *Quasi peccatum ariolandi est repugnare & quasi scelus Idololatriæ nolle aquiescere.* Et enfin il déclara à ce Prince infortuné que Dieu le rejettoit, qu'il renversoit son Trône & qu'il lui ôtoit la Couronne qui lui avoit donnée. *Abjecit te Dominus ne sis Rex.* Voila jusques où Dieu porta les sentimens de sa colére contre Saül. Voila comme sa desobeissance fut la prémiére cause de sa réprobation & de sa perte.

Faisons ici (M.) une grande & tres-importante réflexion. Pensons sérieusement que la dignité de l'obeissance se mesure à l'excellence de nôtre volonté, & ainsi que comme elle surpasse tous les dons que nous pouvons offrir à Dieu, ils ne peuvent reparer l'injure que nous lui faisons en la lui refusant, aprés la lui avoir consacrée.

1. Reg. 15. 22.
1. Reg. 15. 3.
Ibid. v. 11.
Ibid. v. 13
Ibid. v. 22
Ibid.
S. Greg. l. 35. mor c. 10. init.
1. Reg. 15. 23.
Ibid.

Vous jeûnerez ; Dieu ne se contente pas du jeûne. Il méprise la nouriture corporelle que vous lui voulez sacrifier en comparaison de vôtre volonté. L'abstinence n'égale pas l'obeissance. Vous ferez des disciplines sanglantes ; Dieu méprise ces austéritez ; tout le sang de vos veines n'aproche pas de vôtre volonté. Vous ferez de longues priéres, vous passerez les jours & les nuits en Oraison ; Dieu ne considére pas tant toutes les élévations & les ardeurs de la contemplation. que les abaissemens & les soûmissions de vôtre volonté. C'est ce que saint Gregoire à bien exprimé en expliquant ces paroles. *Melior est obedientia quam victimæ, & auscultarre magis quam offere adipem arietum.* L'obeissance doit être préferée aux victimes & à la graisse des animaux. Ce saint Pere par les victimes entend le jeûne & les autres mortifications du corps, & par la graisse des animaux, la dévotion intérieure, les douceurs de l'Oraison & les larmes de la contemplation & il assûre que l'obeissance doit être préférée à ces vertus, comme étant plus agréable à Dieu & d'un plus grand mérite. *Longe altioris meriti est propriam voluntatem alienæ semper voluntati subijcere, quam magnis jejunijs corpus atterere, aut per conpunctionem se in secretiori sacrificio mactare.* Et puis il ajoûte. *Quid est adeps arietum, nisi pinguis & interna devotio electoris? Adipem ergo arietum offert, qui in studio secretæ conversationis devotæ orationis affectum habet, melior est tamen obedientia quam victimæ, & quam offerre adipem arietum, quia qui perfectè voluntatem præceptoris implere didicit in cælesti regno & abstinentibus & flentibus excellit.* S. Grég. l. 6. in 1. Reg. c. 15.

Mais l'obeissance étant donc ainsi élevée au dessus de la pauvreté, de la chasteté, & des autres sacrifices, que nous pouvons offrir à Dieu, que devons-nous atendre de la justice, si nous refusons d'obeir à nos Supérieurs? Ne devons-nous pas craindre le châtiment de Saül ? Ne devons-nous pas craindre que Dieu ne retire ses principales graces, qu'il ne nous rejette, & que nous ne tombions dans la réprobation.

Saint Gregoire nous doit grandement étonner sur ce sujet. Il distingue deux sortes de desobeissances : l'une qui n'est qu'une simple résistance à la volonté du Supérieur, laquelle n'est pas de durée, qui est comprise dans cette parole du Prophéte Samuël, *repugnare*, resister ; l'autre qui est une oposition opiniâtre à ses commandemens, & qui est exprimée par ces termes, *Nolle acquiescere*, ne vouloir pas se soûmettre ; & il dit que Saül étant tombé dans la seconde, Samuël jugea qu'il étoit incorrigible, qu'il ne devoit point emploïer de tems pour tâcher de le convertir par ses conseils, mais qu'il devoit d'abord lui déclarer l'Arêt de sa réprobation. *Quid est enim quod Saul abijeitur, nisi quia incorrigibil judicatur? Quasi ergò dicat, quia cuncta salutis consilia respicis, pro culpâ pervicaciæ non debes verbis ulteriùs corrigi : sed abjectionis pænâ damnari.* S. Grégoire cit.

Quel jugement devons-nous donc faire (M.) selon la pensée de ce saint Pape, de ces Religieux, qui ne se veulent point soûmettre à la volonté de leurs Supérieurs ? Ne devons-nous pas croire que toutes les remontrances qu'on leur peut faire sont inutiles ; qu'ils sont infléxibles & que leur salut est désesperé ? Ah ! funeste Sentence ? Ah ! que tu-es surprenante ! Que tu-es terrible ! Aquoi pensons-nous donc ? Quel est nôtre aveuglement, quand

nous ne pensons pas à l'éviter par nôtre obéissance? Ah! excellence de l'obéissance que tu-es redoutable! sacrifice de la volonté que tu-es précieux devant Dieu! Et qu'il est dangereux de refuser cette victime à Sa Majesté! Mais quel malheur aux Religieux de la vouloir retirer des autels, & de la reprendre aprés la lui avoir présentée! Mais venons à la seconde raison qui fait voir l'excellence de l'obéïssance au dessous de la pauvreté & de la chasteté.

II. PARTIE. Saint Thomas la prend de son étenduë: car dit ce saint Docteur, quoi que nous soions engagez par des vœux particuliers à la pauvreté & à la chasteté, ces deux vertus ne laissent pas de tomber encore sous le vœu d'obéissance, bien qu'il n'en soit pas ainsi de l'obeissance, par rapport à la pauvreté & à la chasteté. *Votum obedientiæ continet sub se alia vota, sed non convertitur. Nam Religiosus & si teneatur ex voto continentiam servare, & paupertatem, tamen hæc etiam sub obedientiâ cadunt.* D'où vient que nos Peres anciennement ne faisoient vœu expressément que d'obédience; les vœux de pauvreté & de chasteté y étoient compris: ils ne furent ajoûtez à nôtre régle que sous le Pape Innocent IV.

S. Th. 2. 2 q. 186, a 8

L'obeissance est une vertu impérieuse & universelle. Les autres vertus ont des bornes, mais l'obeissance s'ètend à l'infini. Elle n'est point déterminée. Quand nous en faisons vœu, nous promettons en quelque maniére de pratiquer toutes les vertus. C'est l'obeissance qui les régle, & qui les ordonne. Elle n'en est pas seulement la compagne inséparable, mais elle en est, dit saint Augustin, la mere & le principe. *Omnium origo, materque virtutum.* C'est elle seule, dit saint Gregoire, qui les produit dans l'ame, & qui les conserve aprés les y avoir élevées. *Sola virtus est obedientia, quæ virtutes cæteras menti inserit, insertasque custodit.* Elle est la cause des vertus, comme le Soleil l'est de la lumiére. La lumiére dépend ensorte du Soleil qu'elle ne peut subsister dans l'air que par sa présence: aucune autre cause ne peut supléer son action; ainsi les vertus ne peuvent demeurer dans l'ame que par les continuelles influences de l'obeissance.

S. Aug. l. 1. cont. ad ver. leg. & Proph. c. 14

S. Greg. l 35. mor. c. 10

Qu'elle vertu faisoit la félicité de nos prémiers parens dans le Paradis Terrestre? Qu'elle vertu les conservoit dans l'innocence? Qu'elle vertu les conservoit dans la possession de la grace sanctifiante, & de tous ces dons, vertus & priviléges qu'ils avoient reçûs de Dieu? Qu'elle vertu les conservoit dans cette paix divine en laquelle ils avoient été créez? C'étoit l'obeissance. L'obeissance, dit saint Augustin, est la cause & la perfection de toute la justice dans les Anges & dans les hommes; comme la desobeissance est la source de tous nos malheurs. Nous avons eu deux chefs, & comme l'un nous a rendu criminels, & s'est distingué par sa desobeissance; ainsi l'autre nous a rachetez, & s'est fait connoître par son obeissance. Le prémier est Adam, qui aiant été rebelle à la volonté de Dieu, & n'ayant pas voulu se soûmettre au commandement qu'il lui avoit imposé, perdit la grace avec tous les avantages de la justice originelle,& jetta toute sa posterité dans cet abîme de malheurs que nous expérimentons. Le second est Jesus-Christ, qui aiant été obeissant à son Pere jusqu'á la mort, a reparé nos pertes, & nous a mérité une grace dont la valeur surpasse celle que nous avons perduë. *Obedientia*

est

est in hominibus & in omni rationali creatura omnis justitiæ origo atque perfectio: ita ut duorum hominum, id est Adam qui fuit caput mortis nostræ, & Christi, & est caput salutis nostræ hæc commendetur magna distinctio; quia sicut per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi. ita & per obedientiam unius hominis justi constituentur multi. S. Aug. tom. 8. enarrat. in psal. 71. paulo post init.

L'obeissance est si essentielle aux autres vertus, que c'est elle qui leur donne leur prix, comme c'est la propre volonté, qui leur ôte tout le mérite qu'elles pourroient avoir. Que la propre volonté est mauvaise dit saint Bernard, puisqu'elle rend inutiles non bonnes actions. Quelle est dangereuse, puisqu'elle fait que nous ne retirons aucun avantage des vertus que nous pratiquons & que nous ne les pouvons compter entre nos biens spirituels. *Grande malum propria voluntas, quæ fit ut bona tua tibi bona non sint.* Je crains dit ce saint Pere, qu'il n'y ait parmi nous des Religieux, dont Dieu ne reçoive point les présens, parce qu'ils ne sont pas embaumez de l'odeur des Lys : car si l'Epoux trouve qu'il y ait de la propre volonté dans mon jeûne, il ne le peut estimer. Le jeûne ne lui peut être agréable, qui n'a pas l'odeur du Lys de l'obeissance, mais qui est infecté du vice de la propre volonté. *Vereor ne & inter nos aliqui sint. quorum non acceptet munera sponsus. Etenim si in die jejunij mei inveniatur voluntas mea, non tale jejunium elegit sponsus, nec sapit illi jejunium meum, quod non lilium obedientiæ, sed vitium propriæ voluntatis sapit.* Et je soûtiens, continuë saint Bernard, qu'il faut dire la même chose du silence, des veilles, de l'Oraison, de la lecture spirituelle, de l'ouvrage des mains, & enfin de toutes les actions d'un Religieux. Il ne faut pas croire qu'elles aient l'aprobation de Dieu, quand il les fait par son propre mouvement & qu'elles ne sont point animées de l'obeissance qu'il doit à son Supérieur. *Ego autem non solùm de jejunio, sed de silentio, de vigilijs, de oratione, de lectione, de opere manuum, postremò de omni observantiâ Monachi, ubi invenitur voluntas sua in ea, & non obedientia Magistri sui idipsum sentio.* On ne peut mettre ces actions, quelques bonnes qu'elles soient en elles-mêmes, parmi les Lys, c'est à dire au rang des vertus. *Minimè prorsùs observantias illas, Et si bonas in se, tamen inter Lilia, id est, inter virtutes censuerim deputandas.* S. Bernar. serm. 71. in cant. in fine.

Mais non seulement la propre volonté rend inutiles nos bonnes actions & nous en fait perdre le mérite ; mais c'est elle qui attire sur nous tous les châtimens de la colére de Dieu. Qu'est-ce, dit saint Bernard, qu'il y a en nous qui peut deplaire à Dieu ? Il n'y a que la propre volonté, c'est à dire cette volonté, qui nous est particuliére, & qui ne nous est pas commune avec Dieu & avec nos Supérieurs. *Voluntatem dico propriam, quæ non est communis cum Deo & hominibus, sed nostra tantùm.* C'est seulement cette volonté qui est l'objet de la haine & de la vengeance de Dieu. *Quid enim odit aut punit Deus, præter propriam voluntatem?* Que cette volonté soit detruite par l'obeissance, il n'y aura plus d'Enfer. *Cesset voluntas propria, & infernus non erit.* Le feu qui y brûle les damnez ne trouvera plus de matiére à son action. *In quem enim ignis ille desæviet, nisi in propriam voluntatem*; mais en remportant des victoires sur nôtre liberté par l'obeissance nous nous assûrerons des Couronnes immortelles. *Vir obediens*, dit le saint Esprit, *loquetur victorias.* Et saint Gregoire ajoûte, *vir quippe obediens victorias loquitur ; quia dum alienæ voci humili-* S. Bern. serm. 2. temp. pasch. de Mensione Naaman. Pro. 21 28

S, Greg. 35. Mor. c. 10. *ter subdimur, nos metipsos in corde superamus.*

III. PARTIE. La troisiéme raison qui montre l'excellence de nôtre Vœu d'obeïssance au dessus des deux autres se prend de la fin de la Religion; car nous embrassons la condition Religieuse; pour aquérir la perfection, & nous nous engageons à l'obeïssance, à la pauvreté, à la chasteté, à nos régles & à nos constitutions comme aux moïens par lesquels nous pouvons ariver à cette fin.

Nous considérons ces vertus que nous pratiquons dans le Cloître comme des moïens qui nous y conduisent, & ainsi nous devons croire, comme dit saint Thomas, que celle-là est la plus noble qui nous en aproche davantage. *Quantò aliquid propinquiùs est fini, tantò meliùs est.* (S. Thom. supra cit.)

Mais il est évident que l'obeïssance nous unit à la fin de la Religion d'une maniére plus immédiate que toutes les autres vertus. C'est elle qui nous y aplique. C'est par elle que nous pratiquons la pauvreté, la chasteté, le silence, le jeûne & les autres mortifications. Ce qui fait dire à saint Thomas que l'obeïssance est de toutes les vertus la plus éssentielle à la Religion. *Inde etiam est quod votum obedientiæ est Religioni essentialius.* Elle est comme la différence qui nous établit en cet état. Sans l'obeïssance nous ne pouvons être Religieux, & avec l'obeïssance nous le sommes & nous arivons à la perfection. (S. Th, ibi.)

La perfection consiste dans l'union de nos cœurs avec Dieu par la charité, mais pour s'unir à Dieu il faut se quiter soi-même. Si quelqu'un veut venir aprés moi dit Nôtre Seigneur, il faut qu'il se renonce. *Si quis vult venire post me abneget semet ipsum.* Ces paroles nous aprennent, dit saint Bernard, que si nous ne nous détachons entiérement de nous mêmes, nous ne pouvons nous aprocher de Jesus-Chrît le Souverain Roi de nos cœurs, *Quia nisi quis à semetipso deficiat ad Christum Regem sublimem non appropinquat.* Mais comment nous quittons-nous nous-mêmes? C'est par l'obeïssance. C'est cette vertu, dit saint Jean Climaque, qui est la parfaite abnégation de l'ame. *Obedientia est animæ propriæ perfecta abnegatio,* & ainsi c'est par elle que nous suivons Jesus-Chrît, que nous acomplissons ce conseil qu'il nous a donné, *Veni sequere me,* venez & me suivez; que nous pouvons lui dire *Secuti sumus te,* que nous nous unissons à lui; & comme dit saint Jerôme que nous entrons dans le rang des Apôtres; & c'est selon cette pensée que saint Thomas assûre que le conseil de l'obeïssance & le conseil de suivre Jesus-Chrît ne sont point differens. *Consilium obedientiæ includitur in ipsâ Christi sequelâ.* (S. Bern. serm. 11, in cœna Domi. tribuitur ab aliis B. Ogerio. — S Iea. clim in scala gra. 4. — Math. 19 21. — Ibid. v. 27)

Aussi saint Jerôme parlant des anciens Religieux assûre que leur principal soin étoit de pratiquer l'obeïssance, & que le grand secret de l'union qu'ils avoient entre-eux étoit de travailler unanimement à se soumettre aux Supérieurs qui les gouvernoient. *Prima apud eos confœderatio est, obedire majoribus, & quid jusserint facere.* Et saint Bernard, parlant à une Religieuse, lui déclare qu'elle se doit bien fonder sur cette vérité qu'elle n'est venuë en Religion que pour y vivre sous l'obeïssance. *Non venisti ad sanctam congregationem ut voluntatem tuam compleas, sed ut voluntati alienæ obedias.* Saint Laurent Justinien est dans le même sentiment. Il dit que l'obeïssance est la premiére épouse à la qu'elle nous devons nous allier; que c'est à elle que nous devons principalement nous atacher; que c'est à renoncer à nôtre propre volonté que nous devons travailler sur toutes choses; que nous ne devons rien (S Hyer. epist. 22. n. 98. — S. Bern. l. de modo benè viven c. 17. in fi. si tamen sit S. Bern.)

entreprendre que par la dépendence de nôtre Supérieur. *Magnum bonum est obedientia: Hanc in specialem eligat sponsam quisquis Deo famulari desiderat; præcipuè tamen in cœnobijs & congregationibus Deo dicatis hæc tenaciter custodienda est. Propterea quicumque collegialiter vivere decrevit in suo principio propriam abdicet voluntatem & absque superioris consilio & voluntate nil agat.* Et ailleurs il nous aprend que c'est par la soumission que nous devons espérer de nous élever au plus éminent degré des vertus ; que c'est ensuivant les ordres de nos Supérieurs, que nous remporterons la victoire dans les combats, que nous sommes obligez de soûtenir dans les differens états de la vie spirituelle ; que c'est enfin par l'obeïssance que nous entrerons dans la douce alliance du verbe, c'est à dire que nous ariverons à l'union divine. *Spiritualem habeat præceptorem ducisque unius mandata custodiat, quicumque virtutum culmen, spiritualisque pugnæ habere triumphum, atque ad dulcissimum verbi cupit pervenire connubium.* S. Laur. Insti. 1, de Disc. & perf. Monast. conu. c. 7. S. Laur. Insti. cast. o cedo nubio vr, n & ani. c. 3 init.

Vous voïez donc (M.) combien il nous est important d'obeïr, puisque c'est l'obeïssance que nous offrons à Dieu qui est le plus riche présent que nous lui puissions donner; puisque c'est l'obeïssance, qui est la mere de toutes les vertus que nous pratiquons, & que sans elle nous n'en retirons aucun avantage; puisque c'est par l obeissance que nous arivons à la fin de nôtre profession.

Concevons bien ces véritez, & prenons garde apres avoir consacré nôtre volonté à Dieu par le vœu d'obeïssance de n'en pas reprendre la possession; ne soions pas assez malheureux pour commettre un aussi horrible sacrilége. Continuons tous les jours le prémier sacrifice de cette hostie par les actes de nôtre obeïssance. Nôtre volonté est une victime, mais comme elle est vivante, le sacrifice que nous en avons fait se peut à tous momens renouveler; & c'est ce que nous devons faire pour rendre des hommages continuels à la grandeur infinie de Dieu.

La propre volonté, dit saint Bernard, est une cruelle bête, c'est une louve ravissante, c est une Lyonne furieuse, c'est la plus dangereuse & la plus honteuse lépre dont l'ame puisse être infectée : *Hæc est crudelis bestia, fera pessima, rabacissima Lupa; & Leæna sævissima: Hæc est immundissima lepra animi.* Soïons donc toûjours atentifs pour la combatre par nôtre obeissance. Empêchons-la de ternir l'éclat de nos bonnes actions, d'en ravir le mérite; & d'y porter le poison & la mort. S. Bern. serm. 2. temp. pasch. de Mersione Naaman.

Nous ne pouvons être véritablement Religieux, ni ariver à la fin de nôtre profession, si nous ne sommes obeïssans. Ne trompons donc point le monde sous de vaines aparences de sainteté. Ne soions point des monstres. Ne soions point des Pharisiens déguisez. Ne soions point des hypocrites. Quittons entiérement l'habit Religieux, sortons du Cloître, contentons nos sens, renonçons à toutes les marques de la vie Religieuse, ou soumettons nous à la volonté de nos Supérieurs. Ne portons point injustement une qualité dont la seule obeissance nous peut rendre dignes. Ne nous flatons point, étans rebelles, & opiniâtres, d'un nom qui ne peut apartenir qu'aux obeissants. Eloignons nous des voies de nôtre propre volonté. *A voluntate tuâ avertere*, & entrons dans celles de l'obeissance, pour entrer dans celles de nôtre perfection. Eccl. 18. 30



EXHORTATION VINGT-SEPTIEME

* Exhortatiõ 6. sur le 1. Chap.

LES MOTIFS DE L'OBEISSANCE.

Exhorde. LA seule excellence du vœu d'obeïssance dont nous avons parlé dans nôtre derniére Exhortation, nous doit animer assez éficacement à la pratiquer. Cette vertu néanmoins étant aussi importante qu'elle est à nôtre salut & à nôtre perfection, je crois être obligé de vous donner quelqu'autres motifs qui puissent lui soûmettre vos cœurs avec de nouveaux atraits. Et quoi qu'il s'en présente une multitude infinie à mon esprit, comme les avantages que nous en pouvons recevoir sont sans nombre, je me contente de vous en raporter trois, qui me semblent les plus puissans.

Je considére l'obeissance en elle-même; dans l'autorité de Dieu, qui est le prémier Supérieur qui nous gouverne; & dans nos Supérieurs visibles qui sont ses Lieutenans. Si nous considérons l'obeissance en elle-même; c'est une vertu nécessaire & de laquelle aucune créature ne se peut dispenser. Si nous la regardons en Dieu; c'est de lui que descendent toutes les Loix, & c'est lui qui nous commande par nos Supérieurs. Si nous l'envisageons dans le raport qu'elle a aux Supérieurs visibles, qui sont établis sur nos têtes, nous trouverons que le fardeau de leur charge est tres-pénible. De ces principes, je tire les conséquences de nôtre soûmission. Je prends le prémier motif de l'obeissance, de sa nécessité: Le second, de l'autorité de Dieu, qui nous parle par nos Supérieurs: Le troisiéme, du fardeau de la charge qu'ils soûtiennent.

I PARTIE. Il n'est point de créature, qui par la seule condition de son être ne doive être soûmise; & ainsi quand nous nous consacrons à Dieu pour vivre dans l'obeissance Religieuse, nous ne faisons que changer la maniére de nôtre dépendance. Voiez les créatures insensibles. Elles obeissent toutes à la voix de Dieu. Elles continuënt leur obeïssance depuis le commencement du monde. Elles ne résistent jamais à ses ordres. Chacune se tient dans son rang, & ne manque à aucune de ses Fonctions. Le Ciel tourne toûjours sans s'arêter. Le Soleil répand sa lumiére & sa chaleur sur la terre pour la rendre féconde. Quelque orgueilleuse que paroisse la Mer, & quoi qu'elle soit naturellement animée de la passion de s'étendre, elle n'ose néanmoins passer les bornes que Dieu lui a marqué. Il ne faut qu'une ligne de sable, pour modérer la fureur qu'elle témoigne, & pour l'empêcher, comme dit le Prophéte, de couvrir toute la Terre. *Terminum posuisti quem non transgredientur, neque conver-*

tentur operire terram. Il semble que cette voix que Dieu fit entendre le troisiéme jour de la création du monde, *Congregentur aquæ in locum unum*, que les eaux s'assemblent dans une seule partie de l'univers, lui soit toûjours présente, pour domter sa fierté. Psal. 103. 10. Gen. 1. 9.

Dieu n'eût pas plûtôt crée l'homme dans le Paradis Terrestre qu'il lui deffendit de manger du Fruit d'une Arbre qu'il détermina, afin de lui faire voir qu'il ne devoit pas se gouverner par sa volonté, mais qu'il devoit vivre dans la dépendance. Dieu, dit saint Augustin ne deffendit pas à Adam de toucher à cette Arbre à cause de ses mauvaises qualitez ; le Fruit qui étoit ataché à ses branches, n'en avoit que de tres-bonnes ; mais il usa de cette autorité pour montrer à la créature raisonable que la soumission lui étoit essentielle, & que comme elle demeuroit dans l'ordre de son salut par l'obeissance, elle en quitoit la voie & en perdoit tous les moiens par la desobeissance. *Non prohibuit Deus hominem tangere Arborem, tanquam mala esset, sed ut ostenderet animæ rationalis naturam non in sua potestate, sed Deo subjectam esse debere : & ordinem suæ salutis per obedientiam custodire, per inobedientiam corrumpere.* S. Augu. To. 6 l. de nat. boni c 35. Il ne faut pas croire, dit ailleurs le même Pere, que Dieu qui s'étoit servi des lumiéres de sa sagesse, & de la vertu de sa puissance pour faire un paradis qui fût un chef d'œuvre de délices & de félicité eût voulu mêler de mauvaises Arbres parmi les bonnes ; mais il voulut par son commandement montrer à tous les hommes en la personne du prémier, la nécessité de l'obeissance & leur faire voir que cette vertu devoit être le commencement de toutes les autres, & que comme elle en devoit être la mere, il falloit aussi qu'elle en fût la fidelle gardienne. *Neque enim Deus quidquam mali in illo tantæ fœlicitatis Paradiso crearet atque plantaret, Sed obedientia commendata est in præcepto, quæ virtus in creatura rationali mater quodam modo est omnium custosque virtutum.* S. Aug. l. 14. de civi. c. 12. Saint Augustin introduit Adam qui raisonne sur cette Arbre & qui parle ainsi à Dieu. Si elle est bonne, pourquoi ne me permettez-vous pas de manger de ses Fruits ; si elle est mauvaise, pourquoi l'avez-vous plantée dans un Paradis de bon-heur : & il représente Dieu qui lui répond que l'Arbre n'a rien que de bon, mais qu'il veut s'en servir pour éprouver sa soûmission, & pour lui faire connoître qu'il ne doit pas être un Maître indépendent, mais un serviteur obeissant. *Prorsùs ideò est in paradiso quia bona est sed nolo tangas. Quare non tango? quia obedientem te volo, non contradicentem servum.* S Aug. to. 8. in psal. 70. paulo ante finem

Dans tous les états politiques, il est absolument nécessaire qu'il y ait de la soûmission, de l'obeissance & de la dépendance. S'il n'y a de l'ordre & de la subordination, ils se divisent & selon l'oracle de l'Evangile, la division en est la désolation & la ruine *Omne regnum in se ipsum divisum desolabitur.* Lu. 11. 17 Si les parties qui les composent ne sont liées les unes avec les autres, elles ne peuvent subsister, & elles ne se peuvent unir que par l'obeissance. C'est la seule obeissance qui en fait la liaison. L'obeissance est dans un corps politique ce qu'est le Ciment dans une Maison. Le Ciment unit les Pierres & soûtient l'Edifice : ainsi l'obeissance unit les Soldats & les Capitaines ; le Peuple & les Magistrats ; les Ministres & le Roi ; ce qui conserve l'Empire & le fait fleurir. C'est selon cette pensée que Theodoric, l'un des plus puissans Monar-

ques de son tems, disoit qu'il ne mettoit point la force de son Roïaume dans le nombre de ses Soldats, dans la valeur de ses Capitaines, dans la prudence de ses Généraux, dans les forteresses de ses Places, dans les flotes qu'il avoit équipées, dans les Finances qu'il avoit dans ses Coffres, mais dans l'obeïssance de ses Peuples, & qu'il se promettoit de rendre son état inébranlable, s'il pouvoit maintenir ses Sujets dans la dépendance. Et si les Princes font paroître leur bonne conduite, c'est principalement à conserver tout le monde dans l'obeissance à prévenir les révoltes & les séditions, à ne souffrir aucun sujet rebelle & indépendent. C'est pour cela qu'ils ont des Chambres de Justice, des Prisons, des Boureaux, des Glaives, des Potences, & des Roües. Ils menacent les séditieux. Ils épouventent par la crainte des châtimens ceux qu'ils ne peuvent faire obeïr par la raison; & de tous les crimes, celui qu'ils pardonnent le moins, c'est la desobeïssance. Ils la considérent comme le plus dangereux atentat qu'on puisse faire à leur Couronne, & ainsi quelque douceur qu'ils aient, ils n'ont point de grace pour les rebelles.

Mais que seroient les Familes particuliéres sans l'obeïssance? Si les enfans n'obeïssoient aux Peres, & les Serviteurs aux Maîtres, ce seroient des assemblées de désordre & de confusion. Il faudroit nécessairement les rompre par la séparation, si on vouloit y établir la Paix. D'où vient qu'ordinairement aprés la mort des peres & des meres les enfans se séparent. Ils ne peuvent demeurer paisiblement ensemble, parce qu'ils n'ont point de subordination & d'obeïssance. L'écriture nous en donne une exemple dans la personne d'Abraham & dans celle de Lot. Elle dit qu'ils ne pouvoient pas demeurer dans un même lieu, *Nequibant habitare communiter*, & que pour conserver l'amitié & l'union des cœurs qu'ils devoient avoir ils furent obligez de l'éloigner l'un de l'autre. Abraham comme le plus éclairé & le plus désireux de la paix en fit la proposition à son neveu. Je crains, lui dit-il, qu'il n'arive des querelles entre nous, dont les suites pouroient être facheuses, & ainsi pour les prévenir, je vous prie de vous rétirer où il vous plaira, *Recede a me obsecro.* Vous pouvez choisir de tous les endroits de la Terre: je ne vous serai point incommode. Si vous alez à la gauche, je demeurerai à la droite; si la droite vous est plus agréable j'irai à la gauche. *Si ad sinistram jeris, ego dexteram tenebo; si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.*

Gen. 13. 6.
Ibid. v. 9.
Ibid.

Le Fils de Dieu même s'étant fait homme & étant dévenu le Fils de Marie, il crû qu'il ne se devoit pas dispenser de cét ordre, mais qu'il devoit lui obéir & à Joseph son Epoux, qui lui servoit de Pere sur la Terre. L'Evangile nous represénte cette obeïssance, quand il nous dit qu'il leur étoit soumis, *& erat subditus illis.* Saint Bernard, expliquant ces paroles divines & surprenantes, demande qui est celui qui étoit ainsi obeïssant, & á qui il rendoit son obeïssance, & il répond qu'il étoit Dieu & qu'il obeïssoit à des hommes. *Quis? Quibus? Deus, hominibus.* Dieu disje, continue ce saint Pere, auquel les Anges sont soûmis; auquel les principautez & les puissances obeïssent, étoit obeïssant à Marie, & non seulement à Marie, mais aussi à Joseph à cause de l'alliance qu'il avoit avec elle. *Deus inquam, cui Angeli subditi sunt, cui principatus & potestates obediunt, subditus erat Mariæ: nec tantùm Mariæ, sed etiam Joseph propter Mariam.* Le même saint Bernard raporte ailleurs un

Lu. 2. 52.
S. Bern. hom. 1. in missus est.

exemple tres-considerable de cette obeïssance. Il remarque que nôtre Seigneur commença, des l'âge de douze ans les fonctions de sa vie agissante, lors qu'il alla dans le Temple pour instruire les Docteurs, mais qu'aiant vû que la Sacrée Vierge & saint Joseph en avoient de la peine, il les interrompit par une humble obeissance. Il éclipsa tous les raïons de sa sagesse pendant l'espace de dix-huit ans par la complaisance qu'il eut pour Marie & pour son Epoux. Il aima mieux passer sa vie dans l'obscurité en leur obeissant, que de convertir les peuples contre l'inclination qu'ils lui avoient témoignée. *Attende quid fecerit magni consilij Angelus, quomodo consilium suum postposuerit consilio, vel magis voluntati mulieris unius, Beatam Virginem loquor, & fabri pauperis, ipse est Joseph.* Et si de la Terre nous voulions nous élever au Ciel, nous trouverions dans tous les Bien-heureux une parfaite dépendance & obeissance; & nous verrions que la gloire de ce Roïaume Eternel consiste principalement dans la soûmission qu'ont les Anges & les saints à faire la volonté de Dieu.

S. Bern. serm. 2, temp. pasch. de mersio. Naaman.

Concluons donc (M.) que si aucune créature, aucun état, aucune condition, aucune profession ne peut-être exempte de l'obeissance, nous ne devons pas prétendre nous en délivrer dans le Cloître. Si dans tous les autres états & conditions il n'y avoit point d'obeissance, nous devrions néanmoins obeïr dans la Religion, par ce que nous en faisons une profession particuliére; n'est-il donc pas vrai que nous le devons principalement, puisque quand nous ne serions pas Religieux, nous ne pourrions pas nous en dispenser, Quel aveuglement de venir dans la Religion pour pratiquer l'obeissance avec plus de perfection, & d'y vivre comme si en y venant on n'avoit cherché qu'à en éviter les contraintes! Ah! Mon-Frere qui avez le cœur si oposé à l'obeissance, seriez vous indépendent, si vous êtiez dans la Maison de vôtre Pere, si vous étiez, Citoïen d'une Ville, si vous êtiez membre d'une compagnie politique, si vous viviez en homme privé? Avoüez que vous seriez obligé d'obeïr en tous ces états. Où est donc vôtre raison, si par ce que vous êtes Religieux, vous ne voulez faire que vôtre propre volonté: comme si la Religion qui est une condition d'obeissance, devenant contraire à elle-même, vous marquoit d'un caractére d indépendance. Mais disons d'avantage le Fils de Dieu ne s'est pas dispensé d'obeir aux hommes;il s'est soûmis à la volonté de ses créatures, & il se trouvera des Religieux, qui refuseront d'obeir à leurs Supérieurs? Ce desordre est-il tolérable? C'est ici que saint Bernard anime son zéle. Aprenez, ô homme, dit ce dévot Pere, à obeïr, *disce homo obedire.* Aprenez, Terre à vous soûmettre, *disce terra subdi.* Aprenez poudre à renoncer à vôtre volonté, *Disce pulvis obtemperare*, en lisant l'Evangéliste qui parlant de vôtre Créateur assûre qu'il étoit obeissant à Marie & à Joseph. *De auctore tuo loquens Evangelista, & erat, inquit, subditus illis, haud dubium, quin Maria & Joseph.* Rougissez de honte, cendre superbe, & revoltée, de vouloir vous élever en voïant un Dieu, qui s'abaisse, de vouloir commander, & avoir des priviléges d'autorité & d'indépendance, en voïant un Dieu soûmis à la volonté des hommes. *Erubesce, superbe cinis: Deus se humiliat, & tu te exaltas. Deus se hominibus subdit, & tu dominari gestiens hominibus, tuo te præponis auctori.* Comment n'êtes vous point couvert de confusion, d'être si arrêté dans vos sentimens & si opiniâtre dans vos résolutions, en considérant la

S. Bern. h. mi. 1. in missus est.

S. Bern. serm. 2, temp. pas. de mensis. Naaman. sageſſe increée qui a changé ſes deſſeins pour ſuivre les inclinations de ſa tres-ſainte Mere & de ſaint Joſeph ſon Epoux. *Quis nón erubeſcat obſtinatus eſſe in conſilio ſuo, quando ſuum ſapientia ipſa deſerit.*

Mais ſi la néceſſité de l'obeiſſance nous en doit inſpirer la pratique, diſons que nous devons tirer un ſecond motif de nôtre ſoûmiſſion, de l'autorité de Dieu, qui nous parle & qui nous commande par nos Supérieurs.

II. PARTIE. Comme nous dépendons de Dieu dans nôtre être, nous en dépendons auſſi dans nôtre conduite, Il eſt la prémiére cauſe qui nous produit & qui nous conſerve: il eſt auſſi le prémier Supérieur qui nous gouverne. Les Supérieurs viſibles, qui nous commandent ſur la Terre, ne ſont que ſes organes, ſes Miniſtres, ſes inſtrumens, & ſes Lieutenans.

Toute l'Ecriture Sainte nous rend témoignage de cette vérité. Les Jſraëlites étans ennuiez du gouvernement de Samuël lui demanderent un Roi pour les conduire. Le Prophéte fâché de la propoſition de ce Peuple rebelle, s'adreſſa à Dieu pour ſçavoir ſa volonté, & Dieu lui dît qu'il étoit outragé de cette offenſe. Ne croïez pas Prophéte, que ces rebelles ſe revoltent contre vous; c'eſt à moi qu'ils en veulent. Quand ils rejettent vôtre conduite, & qu'ils déſirent qu'un autre Prince regne ſur leurs têtes, la ſédition qui les porte à parler de la ſorte, n'eſt pas excitée contre vous, mais contre moi. *Non te abiecerunt ſed me, ne regnem ſuper eos.*

1. Reg. 8. 7 Sain Paul nous aſſûre qu'il n'y a point d'autorité dans les Supérieurs qui ne vienne de Dieu & qui ne ſoit une participation de la ſienne. *Non eſt poteſtas*

Rom. 13. 1 *niſi à Deo,* & ainſi que quand on leur réſiſte, la rebellion n'eſt pas tant contr'eux qu'elle eſt contre ſa Majeſté. Quand ils ſont des Loix & qu'ils établiſſent des ordonnances parmi les Inférieurs, ils ne le ſont que comme les Lieutenans de Dieu, & ainſi c'eſt Dieu qui eſt principalement intéreſſé & offenſé par la deſobeiſſance des Sujets, qui ne les acompliſſent pas. *Itaque qui reſiſtit pote-*

Ibid. v. 2. *ſtati, Dei ordinationi reſiſtit.*

Nôtre Seigneur en a prononcé un oracle dans ſon Evangile. Ceux, dit-il aux Supérieurs en la perſonne de ſes Apôtres, qui vous écoutent & qui vous obeïſſent, ne vous rendent pas ce reſpect, mais à moi même; & ceux qui vous mépriſent par leur deſobeiſſance, ne vous mépriſent pas, mais le mépris, dont ils vous traitent, retombe ſur ma propre perſonne. *Qui vos audit, me audit, & qui vos ſpernit, me ſpernit.*

Dieu pouroit éclairer le monde par ſa ſeule puiſſance ſans l'action du Soleil.

Lu. 10. 16. Il pourroit nous donner des Fruits ſans le concours de la Terre & des Arbres. Il pourroit nous ſanctifier par ſa grace, ſans ſe ſervir des Sacremens. Il pouvoit ſauver Noë du déluge ſans lui ordonner de faire un Arche & ſans l'obliger d'y chercher ſon azile, Mais la même bonté qui le porte à ſe communiquer au monde par la production de tant de créatures, lui donne auſſi l'inclination de leur imprimer des vertus différentes par leſquelles elles puiſſent répandre les qualitez & les perfections dont elles ſont enrichies, les unes ſur les autres. Ainſi il pourroit nous éclairer, nous inſtruire, nous commander par ſoi-même immédiatement: mais en nous eclairant en nous inſtruiſant en nous commandant, il veut faire deux choſes; il veut nous éclairer, nous inſtruire, & nous commander, & par un autre Myſtére de ſa bonté, pour le faire, il veut

communiquer

communiquer des hommes qu'il choisît le pouvoir d'éxercer sur nous ces fonctions.

Dieu convertit saint Paul par sa seule vertu sans la médiation d'aucune créature. Comme il étoit sur le chemin de Damas, où il ne respiroit que le sang & le carnage des Crétiens, il fut environné d'une lumiére éclatante qui le renversa par terre, & à même temps il entendit cette voix tonnante Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ? Les hommes n'ont point de part dans ce miracle de la grace. Mais quand le saint Apôtre demande à nôtre Seigneur qu'elle est sa volonté ; *Domine quid me vis facere ?* Seigneur que vous plaît-il que je fasse ? Il ne voulut pas lui donner ses ordres par soi-même: Il l'envoïa à Ananias comme à son Lieutenant, afin qu'il lui déclarât ses desseins. *Ibi dicetur tibi quid te oporteat facere.* Act. 9. 6. Act. 9. 7.

Mais qu'elle fut la conduite de Dieu sur la conversion de Corneille ? Cet homme qui avoit déja les commencemens de la Religion & qui s'adonnoit avec un zéle admirable avec toute sa famille à la pratique des bonnes œuvres, vit un jour dans le tems de ses priéres un Ange qui lui ordonna d envoïer chercher saint Pierre & qui lui dît que cet Apôtre lui feroit connoître ce qu'il devoit faire pour assûrer son salut. *Hic dicet tibi quid te oporteat facere.* Saint Augustin faisant réflexion sur cette parole de l'Ange ; Quoi, dit-il, l'Ange ne pouvoit-il pas instruire Corneille ? Ils étoient déja ensemble : Pourquoi chercher tant de détours, pour lui faire dire ce qu'il pouvoit lui aprendre en un moment & sans aucune peine ? *Nunquid non illum poterat docere Angelus ?* Il voulut, repond ce saint Pere, qu'il reçût le témoignage de nos Mystéres par un homme; que ce fût un homme qui l'éclairât des lumiéres de la foi; que ce fût un homme qui lui révélât la volonté de Dieu. *Misit illum ad Petrum, ut magis per hominem illi fides fieret,* Act. 10. 7. S. Aug. enar. in Psal. 96.

Voila (M.) comme Dieu ne voulant pas nous parler par soi-même, ni par ses Anges, nous donne ses ordres par nos Supérieurs. Mais ce Principe étant ainsi établi, n'est-il pas vrai que nous devons en tirer un puissant motif de nôtre obeïssance ?

Si Jesus-Chrît paroissoit dans ce Monastére, & qu'il nous commandât quelquelque chose, qu'elle joie aurions nous de lui obeir ? Ah ! Je suis assûré qu'il qu'il n'y auroit aucun Religieux dans la Communauté, qui ne fût fidelle à obeir à tous ses commendemens. Qui est-ce qui voudroit se révolter contre le Fils de Dieu ? Qui est-ce qui voudroit lui disputer son autorité ? Qui est-ce qui lui voudroit être rebelle ? Cette seule pensée nous donne de l'horrenr, & nous ne sommes pas capables de l'admettre. Mais avons nous la foi? Si nous avons la foi, nous devons croire que quand le Supérieur nous parle, Jesus-Chrît nous parle, que quand le Supérieur nous exhorte, Jesus-Chrît nous exhorte, *Tanquam Deo exhortante per nos*, que quand le Supérieur nous commande, Jesus-Chrît nous commande, & ainsi, dit saint Bernard, sans mettre de différence entre l'autorité de Jesus-Chrît & celle de son Vicaire, nous devons obeir au Supérieur avec le même soin, avec la même fidélité, avec la même vénération que nous obeïrions à Jesus-Chrît. *Sive enim Deus, sive homo vicarius Dei mandatum quodcumque tradiderit, pari profectò obsequendum est curâ : pari reverentiâ deferendum.* Mon cher Frere qui avez de l'opposition à l'obeïssan- 2. Cor. 5. 20. S. Bern. l. de præc. & disp. c. 9. init.

ce, & qui ne vous soumettez qu'avec une extrême répugnance, obeïriez-vous à Jesus-Chrît ? obeïriez-vous à un Ange ? obeiriez-vous à saint Pierre ? obeiriez-vous à un Apôtre ? Ah ! Vous ne voulez pas que l'on en doute : Cette seule proposition vous est injurieuse. Quel est donc vôtre aveuglement, si vous n'obeissez pas à vôtre Supérieur, puisqu'il à la même autorité, qu'auroit un Apôtre, qu'auroit saint Pierre, qu'auroit un Ange, qu'auroit Jesus-Chrît ? Prenez garde, dit saint Bernard, que l'incapacité ou l'indiscrétion de vôtre Supérieur ne vous ébranle pas, & qu'elle ne vous tante pour lui refuser l'obeissance que vous lui devez ; mais souvenez-vous pour vous fortifier dans vôtre soûmission que sa puissance vient du Ciel, & qu'en résistant à son autorité, vous résistez à celle de Dieu. *Non te moveat Magister imperitus, indiscreta potestas : sed memento quia non est potestas nisi à Deo : & qui resistit potestati, resistit Dei ordinationi.* Souvenez-vous que l'obeissance que l'on rend aux Supérieurs est semblable à celle que l'on rend à Dieu, c'est à dire à celui qui a dit, qui vous écoute, m'écoute. *quidquid obedientiæ prælatis exhibetur, ei exhibetur qui dicit, qui vos audit, me audit.*

S. Bern. serm. 41. de diver.

Ouvrons donc (M.) les yeux de l'ame, & tâchons de voir toûjours Jesus-Chrît dans nôtre Supérieur. Ne considérons point le Supérieur qui nous gouverne en lui-même, mais selon l'esprit de nôtre sainte Régle, regardons-le comme soûtenant la personne de Nôtre Seigneur, qui la mis sur nos têtes. *Christum potiùs cogitantes, quam ipsum, qui posuit illum super capita vestra.* Représentons-nous que la voix de l un est la voix de l autre, & ne refusons pas l'obeissanse à un Dieu, qui nous la demande. Absalon voulanr animer les instrumens de sa perfidie à poignarder son frere leur dît seulement, ne craignez rien, *Nolite timere*, faites ce coup génereusement, *estote viri fortes*, pour quoi ? *Ego sum qui præcipio vobis.* Par ce que c'est moi qui vous le commande ; C'est moi qui suis Prince du sang, qui suis Fils du Roi, qui aurai toûjours le pouvoir de vous sauver la vie, & de faire vôtre paix. Il est question d'un crime qui est l'énormité même, d'un meurtre, d'un assasinat, d'un fratricide. Cependant, *Ego sum qui præcipio vobis*, l'autorité d'un Prince qui l'ordonne à assez de pouvoir pour le persuader, & la voix de Dieu cachée dans celle du Supérieur qui nous commande des actions honêtes, raisonnab'es, vertueuses, méritoires, ne sera pas assez puissante pour nous inspirer l'obeissance? C'est moi, dit le Fils de Dieu, qui suis vôtre Créateur, qui suis vôtre Sauveur, qui suis mort sur la Croix, pour vous faire vivre dans le Ciel; qui ai les mains pleines de recompenses pour couronner vôtre obeissance, qui vous ordonne cette action de charité, cette action d'humilité, cette action de piéré, cette action de ferveur ; Ah ! qu'elle est donc nôtre hardiesse, qu'elle est nôtre témérité, si nous refusons de lui obeir ! Car nous n'en sommes plus à dire que nous ne résistons pas à Dieu, que ce n'est pas à Dieu que nous refusons de nous soûmettre, puisque nous sommes persuadez que nôtre Supérieur n'est que son organe, & que nous croïons que quand il parle sensiblement c'est Dieu qui anime sa parole, & qui l'autorise. *qui vos audit me audit.*

Regula Carmel. c. 18.

2: Reg. 13. 28.

Mais si l'autorité de Dieu, dont celle de nos Supérieurs est une participation nous doit inspirer l'obeissance, le fardeau de la charge qu'ils soûtiennent doit encore nous animer à cette vertu.

De toutes les fonctions qui ocupent les hommes, celle des Supérieurs qui conduisent les ames semble être la plus importante, la plus difficile & la plus dangereuse. Elle est la plus importante. Il n'en est pas de cette charge comme de plusieurs autres, dont l'on peut omettre les exercices sans craindre qu'il en arrive des désordres considérables. Nous pouvons raisonner de la charge d'un Supérieur dans un Monastére, comme de celle d'un Général dans une Armée. Qu'un Soldat ne tienne pas son rang ou ne donne pas son coup à propos, on ne doit pas pour cela désepérer de la victoire. Les autres Soldats ne laissent pas de combattre vaillamment. La faute de ce particulier ne ruine pas tous les desseins du Prince. Mais quand le Général manque à donner ses ordres, comme tous les Soldats dépendent de ses influences, ils ne sçavent ce qu'ils doivent faire, & ainsi où ils ne font rien, où ils ne font rien de réglé. Il en est de même dans nos Maisons; quand les simples Religieux ne s'aquitent pas des fonctions qui leur sont ordonnées, tout le convent ne souffre pas de ces fautes; mais quand le Supérieur cesse d'acomplir les devoirs de sa charge, comme tous les autres Religieux ne doivent agir que par ses impressions, tout le Convent tombe en un moment dans la confusion & dans le désordre.

Mais si cette charge est extrêmement importante, elle n'est pas moins difficile. Nous sommes tous de différents païs, de différentes familles, & de différens âges & ainsi nous avons des inclinations différentes. L'un est arêté dans ses pensées, l'autre est inconstant: l'un est insensible, l'autre est colére; l'un est ouvert, l'autre est deffiant: l'un aime la solitude, & le recueillement, l'autre se porte au dehors à la conversation. L'un se doit prendre par la douceur, l'autre par la rigueur. Il en est ausquels il ne faut pardonner aucune faute, il en est d'autres, avec lesquels il faut dissimuler toutes choses; il faut néanmoins nous faire vivre dans les mêmes exercices; il faut que nous aïons les mêmes sentimens, & que chacun renonçant à son humeur, prenne des inclinations communes & ne pense qu'à vivre dans l'union & dans la paix avec tous. Mais qu'elle doit être, (M.) l'adresse, la prudence, la vigilance d'un Supérieur, pour lier & accorder ainsi ensemble des naturels aussi contraires? Ah! Que saint Chrysostôme à raison de dire que la conduite des ames est un ocean infini de travaux, & un abîme intarissable de soins *Laborum pelagus, curarumque abyssus!* Qui pourroit exprimer les inquiétudes d'un Supérieur parmi tant de difficultez qu'il rencontre? Les tortures qu'il est obligé de donner à son esprit; les dégouts qu'il doit digérer; les incertitudes, qui le partagent; les craintes qui le tirannisent, les doutes qui le déchirent? Avoüons avec saint Grégoire que si la charge de Supérieur est honorable, elle n'est pas moins pesante. *Grandis honor, sed grave pondus istius est honoris*, & qu'il est facheux, qu'aïant de la peine à nous gouverner nous mêmes nous devenions les arbitres & les juges de la vie des autres. *Durum est ut qui nescit tenere moderamina vitæ suæ judex vitæ fiat alienæ.*

S.Chrisost. l. 6. de sacer. c. 9.

S. Greg. Homd. 26. in Evang.

Mais disons encore que la charge d'un Supérieur est aussi dangereuse, qu'elle est importante & difficile. Quand on devient Supérieur, on s'oblige de répondre à Dieu pour soi & pour les autres. On contracte de nouvelles obligations & on expose son salut à de grands hazards. Nos Supérieurs doivent nous retirer du peché, nous guérir de nos maladies spirituelles, nous conduire dans

les voies de la perfection, nous faire avancer dans la sainteté, nous conserver dans les sentimens de la vertu, assûrer nôtre salut, & s'ils ne le font, & que nous nous perdions par leur négligence Jesus-Chrît qui est le souverain Pasteur de nos ames leur en demandera compte & les punira dans sa fureur. *Sanguinem ejus de manu tua requiram.*
Ezech. 33. 8.

N'est-il donc pas vrai (M.) que les inférieurs qui composent un corps moral avec le Supérieur doivent l'aider à s'aquiter des fonctions de sa charge, si elle est importante ; qu'ils doivent lui en adoucir les rigueurs, & en diminuer les peines, si elle est difficile ; qu'ils doivent donner de l'assûrance & du repos à sa conscience autant qu'ils le peuvent, si elle est dangereuse. Ne faut-il pas avoüer que si les Supérieurs font beaucoup pour nous, il est juste que nous fassions quelque chose pour eux. S'ils se tourmentent pour nous conserver en paix; s'ils travaillent, tant que nous nous reposons; s'ils veillent, tant que nous dormons; s'ils préparent nôtre compte, comme étans responsables de nos ames, tant que nous vivons sans inquiétude, ne devons nous pas par charité, par reconnoissance, & par justice nous interesser dans la fidélité qu'ils doivent à leur charge & contribuer de nôtre part à leur soulagement. Est-il raisonnable que le chef s'emploïant & s'épuisant pour les membres, les membres n'aient que de l'indifférence pour le chef? Comme la tête gouverne les mains & les pieds & qu'elle est toute apliquée à leur conduite, ne faut-il pas que les mains & les pieds aident la tête dans ses besoins, qu'ils la deffendent & qu'ils soient sensibles à ses maux. Mais comment les inférieurs s'aquiteront-ils de ces obligations? Ils ne le peuvent mieux faire, que par leur obeïssance.

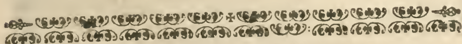
Il n'y a que la résistance du gouvernail, qui oblige le Pilote de l'abandonner, & il n'y a que la desobeïssance des Religieux, qui fasse que le Supérieur en laisse ou en néglige la conduite.. Le Supérieur le plus zélé ne trouve que de la douceur dans son Monastére, quand tous les Religieux sont obeïssans à ses ordres. Le Supérieur le plus scrupuleux n'a aucun sujet de craindre le jugement que Dieu fera de ses sujets, quand ils exécutent avec soûmission tout ce qui leur est commandé.

Cette raison me semble tres-forte pour nous persuader l'obeïssance: aussi est-ce le saint Esprit qui nous la révélée par la plume de saint Paul. Obeïssez, dit le saint Apôtre, à vos Supérieurs, & soïez soûmis à tous les ordres qu'ils vous donnent. *Obedite præpositis vestris & subjacete eis.* Pourquoi cela, grand Apôtre? Pourquoi voulez-vous nous obliger à cette soûmission? C'est, dit-il, par ce qu'ils veillent pour le salut de vos ames, comme devant en rendre compte à Dieu, *Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris redditури,* & que cela étant ainsi, vous devez faire par vôtre obeïssance qu'ils s'aquitent de ce devoir avec joie, & non en gémissant. *Vt cum gaudio hoc faciant, & non gementes.*
Heb. 13. 17.

Ah! (M.) n'obligeons pas nos Supérieurs par nôtre rebellion d'abandonner nôtre conduite: n'augmentons pas leur fardeau par nôtre desobeïssance: Ne les exposons pas à se perdre par nôtre opiniâtreté. Ne leur donnons point ocasion de déplorer leur malheur, de gémir sous le poids de leur charge, de dire en soupirant, si je devois être si misérable, si je devois tant souffrir de mes enfans, Pourquoi m'en a-t-on donné? Pourquoi est-ce que l'on m'a imposé

ce fardeau? *Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere?* Voila ce que dît Rébecca quand elle sentit ses enfans qui lui déchiroient ses entrailles, & voila ce que disent plusieurs Supérieurs dans l'amertume de leur cœur. Combien qui comptent tous les jours? Combien qui soupirent sans repos au moment qui doit être le dernier de leur charge? D'où viennent ces sentimens? Ils n'ont autre principe que la desobeïssance des Religieux. Gen.25.22

Nous nous plaignons souvent de nos Supérieurs: mais si nous voulons faire de justes réflexions sur leur gouvernement, nous trouverons que s'ils ne s'aquitent pas bien de leur charge, nous leur en ôtons les moïens par nôtre desobeïssance, & par l'impuissance ou nous les réduisons de se servir de nous pour les différens emplois de la Religion. Nous voudrions avoir des Pasteurs d'une perfection achevée, mais nous ne voulons pas avoir les qualitez des Brebis. Si nous voulons que nos Prélats soient comme le bon Pasteur, qui donne son ame pour son Troupeau, soïons soumis comme des Brebis. Entendons la voix de nos Pasteurs. *Oves meæ vocem meam audiunt.* Et en l'entendant suivons la. *Sequuntur me.* C'est ainsi que nous serons connûs de Nôtre Seigneur. *Cognosco eas.* & que nous en receverons une Couronne de gloire. *Vitam æternam do eis.* Je vous la souhaite dans l'éternité. Ioan.10.27



EXHORTATION VINGT-HUITIE'ME

Exhortation7, sur le 1.chap.

L'OBEISSANCE DEMANDE LA CONFORMITE' DE nôtre volonté à celle du Supérieur.

L'Obeïssance est une vertu qui regarde trois puissances; la main, le cœur, & l'Esprit. La main, pour executer extérieurement les choses qui sont commandées: le cœur pour les exécuter volontairement; l'esprit, pour les faire avec aprobation. C'est à dire qu'en obeïssant nous devons avoir trois conformitez avec la volonté du Supérieur. L'une, de la main, pour faire ce qu'il veut, l'autre de la volonté, pour le faire librement, avec inclination, & sans répugnance; la derniére, de l'entendement, pour nous aréter à son jugement sans réflexion, & en aprouvant ce qu'il ordonne. Expliquons dans cette Exhortation les deux prémiers actes de l'obeïssance. 1. Montrons que ce n'est pas assez pour obeir de faire ce qui est commandé, mais qu'il faut conformer sa volonté à celle du Supérieur; 2. Faisons voir comment la volonté des Inférieurs est contraire à celle des Supérieurs. Exorde.

Il eſt évident de ſoi-même que l'obeiſſance demande l'exécution des choſes qui ſont ordonnées par le Supérieur. Nous en demeurons tous d'accord. C'eſt la prémiére idée que nous avons de cette vertu. Et il ſe trouve peu de Religieux, qui ſoient aſſez rebelles, ou opiniâtres, pour réſiſter enſorte aux Supérieurs, qu'ils ne ne veillent pas acomplir les choſes, qui leur ſont abſolûment commandées. On ne veut pas atirer ſur ſoi les orages de la rebellion, qui ſont toûjours égallement honteux & funeſtes. Le ſeul intérêt de nôtre réputation nous fait ſurmonter ces réſiſtances. Quand nous ſommes engagez dans une congrégation, nous ne voulons pas y vivre comme des pieces détachées & ſéparés des autres. Chacun ſe contraint à faire aumoins les choſes eſſentielles, pour ne pas paroître évidemment un objet de malédiction dans la Communauté. Nous devons même avoüer que nous ne voions point parmi nous de Religieux auſquels il faille ordonner les choſes d'une maniére ſi impérieuſe, pour les obliger à les acomplir. Il n'en eſt pas qui ſe veillent commettre à rendre les derniers éforts de l'autorité. Ces coups ſont terribles. Les ſeules eſpéces en ſont facheuſes. Elles donnent de l'horreur. On ne s'y veut pas expoſer.

Mais ſi tous donnent la main au Supérieur pour faire ce qu'il commande, il n'eſt pas moins véritable que nous en avons pluſieurs qui ne lui donnent pas leur volonté. Ils ſe flatent d'être obeiſſans, par ce, diſent-ils, que jamais ils ne manquent à exécuter ce qui leur eſt ordonné par le Supérieur, & néanmoins à bien examiner leur vie, on trouve qu'ils ſont dans une continuelle des obeiſſance, par ce qu'ils font toûjours leur propre volonté.

Le Religieux obeiſſant doit mettre ſa volonté dans celle de ſon Supérieur. Il Il ne doit avoir la volonté de faire ou d'omettre aucune choſe que par ſubordination à la volonté du Supérieur dont il dépend. Il doit être dans la même diſpoſition par raport à la volonté de ſon Supérieur, qu'étoit le ſaint Roi David par raport à la volonté de Dieu. Le cœur de ce Prince étoit toûjours préparé à recevoir tous les ordres de Dieu. C'eſt ce qui lui exprimoit par ces paroles. Mon cœur eſt préparé, Seigneur, mon cœur eſt préparé, *Paratum cor meum, Deus paratum cor meum*; c'eſt à dire comme explique ſaint Bernard, il eſt préparé aux choſes facheuſes, comme à celles qui ſont agréables ; aux choſes humiliantes, comme à celles qui ſont élevées & honorables, enfin à tout ce que vous me commanderez. Si vous voulez m'abaiſſer à la conduite des troupeaux en qualité de Paſteur, ſi vous voulez m'élever ſur la tête des Peuples en qualité de Roi, mon cœur eſt également diſpoſé à la baſſeſſe & à la grandeur, à l'humiliation & à l'élevation, au mépris & à l'honneur. *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum : paratum ad adverſa, paratum ad proſpera : paratum ad humilia, paratum ad ſublimia : paratum ad univerſa quæcumque præceperis. Vis Paſtorem ovium facere ? Vis conſtituere Regem populorum ? Paratum cor meum Deus, paratum cor meum.*

Pſal. 56. 8.

S. Bern. ſerm. 2. in cap. jejunij

Il eſt vrai, dit le même ſaint Bernard, qu'il eſt difficile d'abandonner ainſi ſa volonté propre & de la ſoûmettre à une volonté étrangere. *Difficile eſt ſuam relinquere voluntatem, & alterius voluntati deſervire*; Mais quelque grande que paroiſſe la difficulté qui ſe trouve dans cette ſoûmiſſion, elle eſt tellement eſſentielle à l'obeiſſance, qu'on peut dire que le Religieux, qui a une autre volonté que celle de ſon Supérieur, n'a

S. Bern. ſerm 41. de diverſis.

pas encore commencé à obeir, ou qu'il n'est pas encore arivé au prémier degré de cette vertu *Quàmlibet autem grave sit, non potest tamen primum obedientiæ ascendere gradum, qui voluntatem præcipientis suam non fecerit.* Il est donc nécessaire, conclut ce saint Pere, si nous voulons être obeissans que nôtre volonté reçoive les commandemens de nos Supérieurs, que nous ne lui permettions aucun mouvement contraire, & que nous la faſſions ensorte mourir à elle même qu'elle aime ce qui lui est ordonné. *Ex voluntate igitur suscipienda sunt imperia Prælatorum, & ipsum cor a suis voluntariis reflexionibus abducendum, donec propria voluntas mactata, mandatum diligat imperantis.* Nous devons non seulement obeir aux commandemens de nos Supérieurs, mais nous les devons aimer comme le Prophéte aimoit la Loi de Dieu. Il ne se contentoit pas de faire extérieurement ce que Dieu lui ordonnoit, mais sa volonté étoit conforme à sa Loi & il l'aimoit avec ardeur. *Custodivit anima mea testimonia tua & dilexit ea vehementèr.* Psal. 118. 167.

Il n'est aucun de nous qui ne doive avoüer qu'il doit pratiquer l'obeissance qu'il a voüée. Mais qu'elle obeissance avons nous promise à Dieu en faisant nôtre profession? Nous lui avons promis une obeissance sainte, vertueuse, chrétienne & Religieuse. Mais une obeissance seulement extérieure ne peut pas avoir ces qualitez. La seule volonté, dit saint Bernard, élevée par la grace donne la beauté & le mérite à nos actions, & sans elle tout ce que nous faisons n'a pas la vérité de la vertu. *Sola voluntas est quæ totius operis ornat effectum, sine quâ nec benè aliquid agitur, etiam si bonum esse videatur.* Ce qui fait dire au Prophete, comme ce saint Pere le remarque, qu'il ne veut offrir à Dieu que des sacrifices volontaires. *Voluntariè sacrificabo tibi.* S. Bern.cit. Psal. 53. 8

Nous n'avons pas voüé une obeissance de cérémonie, de mesure, & d'aparence, mais nous avons eu intention de promettre à Dieu une obeissance solide, qui nous fût méritoire & qui lui fût agréable. Et nôtre sainte régle nous ordonnant de promettre à nôtre Supérieur de lui obeir, *Cui obedientiam promittat quilibet aliorum*, elle nous commande aussitôt de lui rendre une obeissance qui soit véritable & non pas illusoire & apparente, *& promissum studeat operis veritate servare.* Mais quel nom & qu'elle qualité pouvons-nous donner à une obeissance qui n'est qu'extérieure, & à laquelle la volonté est oposée? N'est-il pas évident qu'elle n'a que l'aparence de la vertu, & qu'ainsi en la pratiquant, nous ne remplissons point les obligations de nôtre vœu. Rég.carm. c. 1.

Nous ne devons pas obeir d'une maniére triste & comme par contrainte, mais avec joie & avec inclination. Il n'y a que cette obeissance qui gagne le cœur de Dieu. *Non ex tristitia aut ex necessitate, hilarem enim datorem diligit Deus.* L'homme sage, dit saint Ambroise pratique une obeissance volontaire. Il n'obeit pas seulement par nécessité. Il y a une grande différence entre l'une & l'autre. L'obeissance volontaire est recompensée par la justice de Dieu, & celle qui est nécessaire ne peut profiter qu'aux hommes à qui on rend extérieurement quelque service: Ainsi ne faire que la substance des choses, ce n'est pas obeir en Religieux, ni satisfaire au vœu d'obeissance: c'est obeir comme font les esclaves & les mercénaires. *Vir Sapiens subditus legi est voluntate, non necessitate: plurimùm enim refert, quia in voluntate mercedis est fructus, in necessitate dispensationis obsequium.* 2.Cor.9.7. S. Amb.in Psal.1.v.2

Ah! (M.) S'il en est ainsi de la véritable obeïssance ou trouve-t-on des Religieux obeïssans? avons-nous des Religieux qui pratiquent l'obeïssance qui est propre à leur profession? Helas! ou trouverons-nous des Religieux qui aient ainsi abandonné leur volonté & qui l'aient déposée dans celle de leur Supérieur? Il les faudroit chercher parmi nos anciens Peres. Cette haute indifférence qu'ils avoient pour toutes choses; cette parfaite dependance quils avoient de la volonté de leurs Prélats; cette soumission; cet anéantissement n'a point passé à leurs successeurs. Nous travaillons à croire ce que l'Histoire nous en raporte: mais si nous les admirons, nous ne tâchons pas à suivre leur exemple. Je ne sçay, esprits celestes, dit saint Bernard, en parlant aux Anges dans un discours qu'il fait à ses Religieux, si quelque grande que soit vôtre obeïssance, on en pourroit trouver un parmi vous qui eût enforte anéanti sa volonté, qu'on pût disposer de lui pour une fonction, qui la privât de la vision de Dieu. *Magna quidem obedientia vestra, Angeli sancti: sed quod dicere audeam pace vestra, nescio an inveniatur in vobis quisquam paratus in tale aliquando ministerium mitti in quo necesse habeat non videre faciem Patris.* Ce grand Religieux fait certe réflexion au sujet de saint Martin, qui a porté jusques là le sacrifice de sa propre volonté. Mais il ne faut point nous éprouver par des voies si singuliéres & si importantes, puisque nous montrons aux moindres ocasions que nous voulons être toûjours les Maîtres de nôtre volonté.

S. Bern. serm. S. Martini.

Nous avons fait vœu d'obeïssance, mais il semble que nous avons promis à même tems que nous inventerions mille attifices pour ne point obeïr, que nous nous servirions de toutes sortes d'intrigues pour vivre en independens, que nous n'aurions de soûmission que dans les choses qui seroient conformes à nos inclinations naturelles, que nous n'obeirions que quand nous ne pourions nous en deffendre, que nous regarderions nos Supérieurs comme les ennemis de nôtre repos & de nôtre félicité, & enfin que nôtre volonté seroit toûjours contraire à la leur. Vous ne voulez peut-être pas (M.) confesser la vérité de ce que j'avance, mais il est aisé de la justifier. C'est ce que nous alons faire dans nôtre seconde partie.

II. PARTIE.

Entre les Religieux dont la volonté est contraire à celle des Supérieurs & qui néanmoins ne veulent pas qu'on croie qu'ils soient desobeïssans, par ce qu'ils font extérieurement les choses qui leur sont commandées, j'en remarque de trois sortes.

Les prémiers sont tellement propriétaires de leur volonté que le Supérieur n'ose leur commander ni leur deffendre aucune chose, par ce qu'il craint de les inquiéter & de leur donner ocasion, en les inquiétant d'animer les autres Religieux par leurs plaintes & d'exiter des séditions par leurs murmures. Il faut leur acorder tout ce qu'ils désirent. Ils font ce qu'ils veulent, & ne font que ce qu'ils veulent. Ils vivent à discrétion dans les Monastéres comme dans des païs de conquête. Ils sont entierement inutiles à la Religion. Ils y sont de continuels objets de scandale. Ils ont toûjours un port élevé, une contenance fiére, un visage dédaigneux, des paroles méprisantes. On ne sçait par ou l'on en doit aprocher. Tout les choque. Tout les offense. Ils ne roulent dans leur imagination que des soupçons & des ombrages. Ils regardent l autorité comme une tirannie. ils n'en parlent qu'avec aigreur. S'ils font quelques bonnes œuvres, il faut qu'ils en conçoivent d'eux mêmes la pensée & le désir. Si quelque fois le

Supérieur veut se hazarder de leur donner quelque chose, il faut qu'il prenne mille mesures, qu'il choisisse son temps, qu'il observe tous les endroits par où il les pourra toucher sans les blesser. Il faut qu'il invente des paroles toutes singuliéres & mystérieuses. Il faut qu'il se serve de termes les plus doux & les plus engageans & qui souvent sont tres-indignes de sa charge : ensorte qu'on peut dire qu'il fait plûtôt le personnage d'un humble suppliant, que d'un Maître; & d'un Inférieur, que d'un Supérieur.

Saint Bernard fait la peinture de ce désordre de la maniére la plus sensible & en l'exprimant, comme il se passoit de son temps, il nous à représenté le malheur dont nous sommes les témoins dans le nôtre. Les choses sont chanchangées; dit saint Bernard, ce ne sont plus les Inférieurs, qui étudient la volonté du Supérieur dont-ils dépendent : mais c'est le Supérieur qui doit étudier la volonté de ses Inférieurs; c'est à lui à sonder leurs inclinations; c'est à lui à examiner leurs desseins pour ne leur rien commander, qui ne leur soit agréable. *Considerare necesse habent ministri & vicarij Christi quid sibi præcipi velint, non ipsi considerant quæ voluntas sit præceptoris.* S. Bern. serm. 1. in convers. S. Pauli.

Voila, dit ce saint Pere, comme nous avons des Religieux, avec lesquels il faut agir de la même maniére, dont le Fils de Dieu traita cet aveugle, auquel il demanda ce qu'il désiroit qu'il lui fît. *Quid tibi vis faciam.* Saint Bernard compare cet aveugle avec saint Paul, & il dit qu'il y a une grande différence entre les deux. Saint Paul demande à Dieu ce qu'il veut qu'il fasse. *Domine quid me vis facere*; toute son ambition est de sçavoir la volonté de Dieu afin de s'y conformer. Mais il faut au contraire que nôtre Seigneur demande à l'aveugle de l'Evangile ce qu'il veut qu'il lui fasse. *Quid tibi vis faciam.* S. Paul nous représente les bons Religieux qui sont parfaitement convertis, qui ont entierement renoncé à la liberté mondaine, qui sont dans la pratique de la véritable obeissance. *Hæc planè fratres, perfectæ conversionis est forma*, qui ne désirent autre chose que de sçavoir la volonté de leur Supérieur pour la suivre. Mais cet aveugle est la figure de ces autres Religieux, dont je parle, desquels il faut étudier la volonté, pour ne faire que ce qu'ils veulent. Et le nombre de ces derniers surpasse, Helas ? celui des prémiers. *Heu! Plures habemus Evangelici illius cæci quam novi Apostoli imitatores.* Nous en voïons plusieurs dont la foiblesse & la malice est si grande, qu'il faut traiter avec eux & leur demander qu'elle est leur volonté, & qui ne demandent point qu'elle est la volonté du Supérieur. *Multorum usque hodie pusillanimitas exigit, ut ab eis quæri oporteat : quid vis ut faciam tibi ? Non ipsi quærant : Domine quid me vis facere ?*

Luc. 18. 14. Act. 9. 6.

Ils ne laissent pas neanmoins de vouloir passer pour des Religieux obeissans. Ils disent qu'ils font tout ce qu'on leur commande. Ils disent qu'ils ne résistent jamais au Supérieur, & ainsi qu'on ne peut leur reprocher aucune désobeissance. Mais ils ne disent pas, ce qu'ils devroient extrêmement considérer, c'est à dire, que par leur mauvais fond ils empêchent le Supérieur de leur ordonner aucune chose, au moins qui ne soit conforme à leur inclination. Vous obeissez, dites-vous, à ce qu'on vous commande : N'est-ce pas dire que vous n'obeissez jamais, puisqu'on ne vous commande aucune chose ? Mais pourquoi n'a-t-on pas cette confiance en moi ? Par ce que l'on connoît vôtre mauvaise

disposition, & qu'on craint de vous irriter. Voila comme vous vous mettez en état de n'obeir jamais, Voila comme par un fonds habituel d'opposition à la volonté du Supérieur, vous ne pratiquez point vôtre vœu d'obeissance. Voila comme à bien prendre les choses, vous demeurez volontairement dans l'état d'une desobeissance continuelle.

Les seconds ne sont pas si mauvais que les prémiers. Ils ne sont pas néanmoins beaucoup plus traitables. Ils s'adonnent aux exercices spirituels. Ils aiment l'Oraison & le silence ; mais sous ce prétexte, ils sont tellement atachez au Chœur & à leur Cellule qu'il n'est pas possible de les en tirer sans les troubler. Ils ont une étrange repugnance à Prêcher, à Confesser, à aller dans la Ville, à voir le monde, à visiter les malades, & si le Supérieur les veut obliger à ces fonctions, ils en conçoivent de la tristesse, ils se plaignent qu'on veut leur perte, & ils s'en aquitent si mal, qu'on est enfin contraint de les abandonner à leur inclination & de les laisser suivre leur humeur. Il est vrai qu'ils ont un motif de l'opposition qu'ils ont à la volonté du Supérieur qui a quelque chose de spécieux, par ce qu'il a quelque apparence de sainteté, mais ils ne laissent pas d'être véritablement desobeissants.

Et qu'ils ne disent point que jamais ils ne refusent aucun emploi ; car c'est assez le refuser, que de ne l'accepter qu'avec un visage triste, que de vouloir persuader que toute la charge du Couvent tombe sur eux, que de dire qu'ils n'ont pas un moment pour se recolliger, que d être dans des exagérations continuelles sur ce qu'on leur ordonne, que de crier, s'ils ont donné une heure à quelque exercice de charité, qu'ils y ont passé tout le jour. Voila comme en usa la prémiére femme. Dieu lui avoit deffendu de manger du fruit de l'Arbre de la science du bien & du mal, & elle dit au Serpent qu'il ne vouloit pas même qu'elle y touchât. *Præcepit nobis Deus ne comederemus & ne tangeremus illud.* Ainsi, à entendre ces Religieux, il semble que le Supérieur les voudroit toûjours dans les fonctions de la vie agissante. Jugez si quand on les voit dans ces dispositions, on peut prendre la liberté de s'en servir, & si leur prétenduë dévotion les peut excuser d'une évidente desobeissance.

Gén. 3. 3.

Mais quel avantage peuvent-ils esperer de leur Oraison ? croient ils que la contemplation sans l'obeissance puisse être agréable à Dieu. L'ame qui est parfaite, dit saint Bernard, doit s'adonner aux œuvres de la charité comme Marthe, à la contemplation, comme la Magdelaine; & à la pénitence qui nous est représentée par le Lazare. Voila l'ordre que l'amour de Dieu établit dans la Maison intérieure de nôtre cœur. *Consideremus fratres quemadmodum in hac domo nostrâ tria hæc distribuerit ordinatio charitatis, Marthæ administrationem, Mariæ contemplationem, Lazari pænitentiam, habet hæc simul quæcumque perfecta est anima.* Mais il assûre ailleurs que ni les soins de la vie active, ni le repos de la vie contemplative, ni les larmes de la pénitence ne peuvent plaire hors de Béthanie, c'est à dire hors de la Maison de l'obeissance, à celui qui a pratiqué cette vertu avec tant de fidélité qu'il a mieux aimé perdre la vie que d'y manquer, aiant obei à son pere jusques à la mort. *Nec studium bonæ actionis, nec otium sanctæ contemplationis, nec lachrymæ pænitentis extra Bethaniam accepta esse poterunt illi qui tanti habuit obedientiam, ut vitam, quam ipsam perdere maluerit, factus obediens Patri usque ad mortem.*

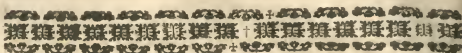
S. Bern. serm. 3. de Assump. B. M. Mar.

S. Bern. Exhortat. ad milit. templi. c. 13.

Les derniers semblent être plus disposez à acomplir les ordres du Supérieur, mais néanmoins ils ne font ordinairement que ce qu'ils veulent. Ils sont pleins d'artifices. Ils font joüer toutes sortes de machines pour tourner ensorte l'esprit du Supérieur qu'il vienne toûjours à leurs fins. Leur vie est une continuelle Tragédie. Ils ne sont rien moins que ce qu'ils font paroître. Ils sont toûjours déguisez. Ils ont des amis dans la Religion & dans le monde, qui sont dans leurs intérêts, qui parlent en leur faveur, qui représentent au Supérieur qu'il est à propos qu'ils demeurent dans un Couvent, qu'ils s'adonnent à cet emploi, qu'ils aillent en ce lieu, qu'ils aient cette exemption, & comme il n'a pas l'esprit de Prophétie, il entre dans ces sentimens, & leur ordonne toutes ces choses. Voïez si ces Religieux sont conformes à la volonté du Supérieur & s'ils sont obeïssans, Voïez s'il n'est pas évident que le Supérieur fait plûtôt la volonté de ces Inférieurs, que ces Inférieurs ne font la volonté du Supérieur. C'est ce que saint Bernard à bien exprimé en disant que si quelqu'un fait ensorte par des moïens manifestes ou cachez que son Pere Spirituel lui ordonne ce qu'il a dans la volonté, il se trompe s'il se flate d'être obeïssant, puisque ce n'est pas lui qui obeït à son Prélat dans cette chose, mais que c'est plûtôt son Prélat qui lui obeït. *Quisquis vel apertè, vel oculte satagit, ut quod habet in voluntate, hoc ei spiritualis Pater injungat, ipse se seducit, si fortè sibi quasi de obedientiâ blandiatur. Neque enim in ea re ipse Prælato, sed magis ei Prælatus obedit.* S. Bern. serm. 39 de diversis.

Elevons-nous (M.) au dessus de ce mauvais esprit, qui est si contraire à celui de la Religion. Ne nous contentons pas de faire extérieurement les choses qui nous sont commandées : mais vivons d'une telle maniére, que nôtre Supérieur juge de nous que nous sommes dans la disposition de recevoir tous ses ordres sans inquiétude & sans murmure. Mettons nôtre volonté dans la sienne, afin qu'il la tourne comme il lui plaira, & qu'elle n'ait plus d'action qui lui soit propre. Ne l'obligeons pas à nous ordonner les choses que nous désirons. Ne dépeignons pas des Religieux obeïssans sur des cœurs mondains, indépendens & rebelles. Aïons le cœur plus soûmis que la main. Que nôtre volonté soit conforme à nos actions. Ne rentrons point dans le Domaine d'une volonté à laquelle nous avons renoncé, sous le prétexte de la dévotion. laissons à Dieu & à nos Supérieurs ce qui leur apartient. Nôtre vœu est un Caractére imprimé sur nôtre volonté, qui montre qu'elle n'est plus à nous, mais qu'elle est à Dieu & à nos Supérieurs : rendons donc à Dieu ce qui est à Dieu & à nos Supérieurs ce qui est à nos Supérieurs. *Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari, & quæ sunt Dei, Deo.* Luc. 20. 25. Imitons les Enfans d'Israël. Nous ferons, disoient-ils à Josüé, tout ce que vous nous avez commandé. Nous irons par tout où vous nous envoirez ; & nous voulons que celui qui sera assez téméraire pour vous résister, & pour ne pas obeïr à toutes vos paroles soit condanné à la mort. Iosué 1. 16 *Omnia quæ præcepisti nobis faciemus : quocumque miseris ibimus, qui contradixerit ori tuo, & non obedierit cunctis sermonibus, quos præceperis ei, moriatur.* Nous devons avoir les mêmes sentimens pour nos Supérieurs que ce Peuple élû de Dieu avoit pour ce Prince. Mais ce n'est pas assez, nous devons leur obeïr avec un grand cœur, *corde magno*, & avec une soûmission parfaitement volontaire, *& animo volenti.* 2. Math. 1. 3. Nous le devons faire non seulement sans

répugnance, mais avec inclination. Nous devons leur dire ce que le Prophéte disoit à Dieu. Je suis disposé & sans aucune peine ni inquiétude à accomplir vos commandemens. *Paratus sum & non sum turbatus ut custodiam mandata*
Psal. 118. 60. *tua.* Dieu nous en fasse la grace.



Exhortatiō 8. sur 1. Chap.

EXHORTATION VINGT-NEUFIEME

L'OBEISSANCE DOIT ESTRE AVEUGLE.

Exhorde. COMME l'obeissance doit donner le mouvement à la main de l'Inférieur, pour exécuter les choses qui lui sont commandées, & qu'elle doit soûmettre sa volonté, pour la rendre conforme à celle du Supérieur, elle doit aussi abaisser les lumiéres de son esprit & l'empêcher de former des réflexions & de faire des raisonnemens sur ce qui lui est ordonné. C'est ce qu'entendent les Peres de la vie spirituelle, quand il disent qu'ils en doit être de l'obeissance comme de la foi ; c'est à dire qu'ils veulent que comme le fidelle doit croire, ainsi l'obeissant doit obeir sans raisonner. Où vous voïez que quand nous disons que
2. Pet. 1. 19. l'obeissance est une vertu aveugle, nous ne voulons pas qu'il faille obeïr en bête, & que l'obeissance doive être sans lumiére & sans prudence. La foi est lumineuse. Quoiqu'elle soit obscure, il en sort des raïons comme d'une lampe, qui luit au milieu des ténébres, *quasi lucernæ lucentes in caliginoso loco.* Ce n'est que par une grande lumiére qu'elle captive l'entendement & qu'elle l'oblige à croire, sans lui donner la liberté de raisonner sur nos mystéres. Ainsi l'obeissance aveugle n'est pas sans lumiére : elle n'est ni imprudente, ni indiscréte. C'est par une tres-claire lumiére, qu'elle arête les lumiéres de l'esprit. C'est par une grande sagesse, qu'elle se réduit à une espéce de folie. C'est par une
S. Iean. cly. in sca. Spir. gra. gra. 4. rare prudence, qu'elle met sa prudence à n'en point avoir. C'est, dit St. Jean Climaque, par les richesses d'une discrétion tres-prétieuse qu'elle renonce à la discrétion. *Obedientia est . . . discretionis depositio inter divitias discretionis.*

Mais ne nous contentons pas de dire en général que l'obeïssance doit retenir les réflexions de l'esprit. Voïons qu'elles sont les réflexions qu'elle doit captiver. J'en trouve particuliérement trois. L'une regarde la personne du Supérieur. L'autre les raisons de ses commandemens. La derniére, les choses qui sont commandées. Disons que l'obeïssance doit fermer les yeux de l'esprit & le rendre aveugle. 1. sur les qualitez de la personne du Supérieur. 2. sur les raisons

qui le portent à donner ses ordres. 3. sur les choses qu'il commande. I. PARTIE.

Nous désirons naturellement que nos Supérieurs soient enrichis des plus belles, des plus illustres, & des plus glorieuses qualitez. Nous considérons leur naissance, leur naturel, leur esprit, la science dont ils sont éclairez, l'expérience qu'ils ont dans la conduite, les vertus qu'ils pratiquent, l'exemple qu'ils nous donnẽt, l'estime qu'ils ont dans le monde. Et ainsi nous obeïssons sans peine & avec inclination à ceux qui sont sortis d'une Illustre Famille, qui sont d'un naturel doux & agréable; qui ont l'esprit subtil & relevé, qui sont sçavans, qui par une longue suitte d'années ont aquis de l'expérience dans le gouvernement des ames, qui sont dans les exercices d'une haute Sainteté; qui sont les prémiers à faire ce qu'ils commandent, qui se distinguent par une estime singuliére qu'on fait de leur mérite. Nous avons au contraire de l'aversion des Supérieurs qui n'ont point ces avantages de nature, de travail, & de grace. La basse naissance nous déplaît; le naturel rude nous choque; l'esprit grossier & limité nous rebute; nous méprisons l'ignorance; la jeunesse qui n'est pas expérimentée nous paroît incapable de tout. Les vicieux nous scandalisent; nous regardons ceux dont la vie ne répond pas au commandemens qu'ils font, comme des Acteurs sur un Théatre; Nous avons honte de nous soûmette à ceux qui n'ont aucun caractére qui leur donne de l'éclat parmi les hommes.

Mais, (M.) sont-ce là des sentimens de Religieux? *Nonne & Ethnici hoc faciunt.*? Les mondains les plus délicats en pouroient-ils avoir d'autres? Nous pouvons raporter ici ce que dit nôtre Seigneur de la charité fraternelle. Aimer ceux qui nous aiment: aimer ceux qui nous font du bien: salüer ceux qui nous salüent: embrasser ceux qui nous embrassent, ce n'est rien qui surpasse les forces de la nature. Ce ne sont pas des œuvres de grace: c'est ce que font les païens Mais aimer ceux qui nous haïssent, qui nous persécutent, qui nous calomnient c'est une charité chrétienne, c'est une charité qui est digne des enfans de Dieu, qui nous fait semblables à nôtre Pere Céleste, qui nous rend parfaits, comme il est parfait. Ainsi considérer la personne de nos Supérieurs, & leur obeïr, parce qu'ils ont des qualitez qui nous plaisent, qui nous charment; qui nous attirent, qui sont conformes à nôtre humeur, c'est obeïr naturellement, ce n'est pas pratiquer l'obeissance Religieuse, qui doit être surnaturelle. Math 5. 47

L'obeissance pour être surnaturelle ne doit considérer que l'autorité du Supérieur. C'est seulement de cette autorité qu'elle doit prendre sa différence. Les autres qualitez sont naturelles ou ne lui sont pas essentielles; c'est à dire qu'elles ne lui conviennent pas en tant qu'il est Supérieur. Mais d'une part l'autorité établit le Supérieur, & de l'autre elle est surnaturelle, & ainsi quand nôtre obeissance la regarde comme son motif, elle sort des bornes de la nature & devient surnaturelle.

Nous n'avons pas fait Vœu d'obeïr à un homme à cause de sa noblesse, de son esprit, de sa science, ou de sa Sainteté, mais seulement à cause de son autorité, & par conséquent si nous allons porter nos réflexions sur ces autres qualitez, si nous l'allons examiner pour voir s'il en est enrichi, afin d'en faire les fondemens de nostre obeissance, nous ne pratiquerons pas nôtre Vœu, ou au moins nous ne le pratiquerons pas dans sa pureté ni dans sa perfection.

Nous devons raisonner de l'obeissance, comme de l'adoration. Nous adorons

la Croix de quelque matiére qu'elle soit. Nous ne regardons pas si elle est d'or, d'argent, de fer, de marbre, ou de bois ; si elle est grande ou si elle est petite. Nous l'adorons seulement, parce qu'elle nous représente Jesus-Chrît. Ainsi nous devons obeïr à nos Supérieurs sans raisonner sur leurs qualitez. Nous devons fermer les yeux à leur vie, à leur doctrine, à leur naturel, à leurs inclinations, à leurs passions. Nous ne devons considérer que leur autorité, qui est l'Image de celle de Dieu, & de laquelle elle tire par communication le pouvoir de commander.

C'est ce que nous aprend nôtre Seigneur dans son Evangile. Les Scribes, dit-il, & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Il est vrai qu'ils ne sont pas gens de bien. Ils ont deux mesures. Ils sont rudes aux autres & doux à eux-mêmes. Ils lient des fardeaux pesans & insuportables qu'ils mettent sur les épaules des hommes, mais ils ne les voudroient pas remuer du bout du doigt. Ils ne sont point véritables dans leurs actions. Leur vie est une continuelle hypocrisie. Ils ne tâchent qu'à s'atirer les yeux des Assistans pour en être regardez. Ils n'ont point d'humilité. Ils aiment les prémiéres Chaires dans les Synagogues. Ils aiment à être salüez dans les places publiques & à être apellez Maîtres par les hommes. Ils n'ont point de sagesse. Ils sont fols & aveugles. *Stulti & cæci.* Ils n'ont ni charité, ni justice. Ils dévorent les maisons des Veuves. Ils persécutent les Prophétes, & tout le sang qui a été répandu sur la terre depuis le Juste Abel retombe sur eux. Cependant puisqu'ils sont les Successeurs de Moïse, qu'ils occupent sa place, & qu'il ont son autorité, sans examiner l'aveuglement de leur esprit & les désordres de leur vie, observez & faites tout ce qu'ils vous ordonneront. *Omnia quæcumque dixerint vobis servate & facite.* S'ils sont déréglez dans leurs actions, ne les imitez pas : ne prénez pas leur vie pour la régle de la vôtre. *Secundùm opera eorum nolite facere.* Mais ne laissez pas de leur obeir. Ne faites pas ce qu'ils font, mais faites ce qu'ils disent. Ne considérez point leurs mauvaises qualitez, mais soumettez-vous à leur autorité. *Omnia quæcumque dixerint vobis servate & facite.*

Math. 23. 17.

Math. 23. 3.

Et depuis le saint Apôtre entrant dans les sentimens de son Maître nous oblige d'obeir sans différence à toutes les puissances Supérieures. *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.* Ce que saint Pierre explique plus clairement quand il nous ordonne d'être soûmis à nos Supérieurs, non seulement s'ils ont de la douceur & de la bonté, mais encore s'ils sont rudes & facheux. *Subditi estote Dominis, non tantum bonis & modestis, sed etiam discolis.* C'est que nous ne devons considérer que leur autorité, laquelle vient de Dieu dans les méchans comme dans les bons. Il n'en est pas, dit saint Augustin, de ce monde comme de l'autre. Dieu dans le Ciel ne donne la Couronne qu'aux Saints, mais sur la terre il la donne aux Saints & aux Impies. *Non tribuamus dandi regni atque imperij potestatem nisi Deo vero, qui dat fælicitatem in regno Cælorum solis piis, Regnum verò terrenum & impiis.* C'est un même Dieu qui a élevé sur le Trône Marius & Cæsar ; Auguste & Neron ; Vespasien & Domitian ; Constantin & Julien : Ainsi c'est Dieu qui donne l'autorité à nos Supérieurs de nous commander & par conséquent quand ils l'ont, nous devons leur obeir à l'aveugle & sans discernement.

Rom. 13. 1.

1. Pet. 2. 18.

S. Augu. l 5. de civi. c. 21.

Pourquoi croiez-vous (M.) que Dieu ait élevé saint Pierre sur la tête de tous

les hommes ? Pourquoi à-t-il soûmis à cet Apôtre les Princes, les Rois & les Empereurs ? Pourquoi à-t-il abaissé ces grandeurs & ces Majestez sous un homme qui tiroit sa naissance de l'obscurité & de la poussiére, qui étoit Pescheur de son métier, qui n'avoit jamais eu aucune honête éducation? Pourquoi Dieu voulant donner un Roi à son Peuple le tira-t-il de la Maison d'Isai ? & pourquoi entre tous ses enfans choisit-il le plus petit, qui n'avoit autre emploi que de paître les Brebis, pour lui donner le Sceptre & la Couronne d'Israël. N'est-ce pas pour nous aprendre qu'il fait monter aux charges ceux qu'il veut, & que nous devons leur obeir par la seule considération de leur dignité, sans ouvrir les yeux sur leurs autres avantages.

Mais si l'obeissance doit être aveugle, pour ne point considérer les personnes qui nous commandent, elle ne doit point aussi avoir d'yeux pour regarder les raisons qu'ils ont de nous faire des commandemens. II. PARTIE.

Il est de la prudence d'ordonner les choses à leurs fins, & de le faire par des raisons qui soient justes & convenables. Mais les Inférieurs doivent supposer cette vertu dans les Supérieurs. Leur obligation en cette qualité est seulement d'obeir, & ils s'ingérent dans des fonctions étrangéres, quand ils veulent sçavoir qu'elle est la fin des choses qui se font,& si on veut les accomplir par de bons moïens & par de bonnes intentions, C'est ce que nous aprend saint Jérôme, quand écrivant à un Religieux qui étoit Inférieur, il lui parle en cette sorte. Craignez le Supérieur de vôtre Monastére comme vôtre Seigneur & aimez-le comme vôtre pere croiez que tout ce qu'il vous commande vous est avantageux: Ne jugez point des pensées de vos anciens, puisque vous n'avez autre obligation que d'obeir & d'accomplir ce qu'on vous ordonne, suivant ce que dit Moïse ; Israël écoute sans parler. *Præpositum Monasterij timeus ut Dominum, diligas ut Parentem. Credas tibi salutare quidquid ille præceperit, nec de Majorum sententiâ judices, cujus officij est obedire, & implere quæ jussa sunt, dicente Moyse, audi Israël & tace.* S. Hyeron. epist. 4.

Les Inférieurs qui raisonnent ainsi sur les motifs, sur les raisons, sur les intentions des Supérieurs font voir que leur obeissance ne se peut soûtenir par sa propre nature, c'est à dire par son objet formel, qui est l'autorité des Supérieurs & qu'elle à besoin de fondemens étrangers pour s'apuier ; ce qui en montre l'imperfection & la foiblesse. Cette pensée est de saint Bernard. C'est dit ce saint Pere, le témoignage d'un cœur imparfait & d'une volonté extrêmement foible,d'examiner curieusement & avec application les commandemens des Supérieurs, de s'arêter à considérer toutes les choses qui sont ordonnées, de désirer en sçavoir la raison, de porter un mauvais jugement des préceptes dont on ne connoît pas la cause, & de n'obeir volontiers, que quand les choses sont agréables, ou quand l'on est convaincu par une raison évidente ou par une autorité infaillible, qu'elles ne se peuvent mieux faire que selon qu'elles sont commandées. *Imperfecti cordis & infirmæ prorsùs voluntatis indicium est statuta seniorum studiosiùs discutere, hærere ad singula quæ injunguntur, exigere de quibusque rationem, & malè suspicari de omni præcepto cujus causa latuerit, nec unquam libenter obedire, nisi cum audire contigerit, quod forte libuerit, aut quod non aliter licere seu expedire monstraverit vel operta ratio vel indubitata auctoritas.* En user de la sorte, c'est n'avoir qu'une obeissance S.Bern. l. de præcep. & disp. c. 10.

tendre & délicate, & qui est facheuse aux Supérieurs, quand ils en ont la connoissance, *delicata satis, imò nimis molesta est hujuscemodi obedientia.* Ce n'est pas obeïr, c est plûtôt disputer dans son cœur. *Disputare profectò hoc est in actu cordis, non in auditu auris obedire.* Cette obeissance ne peut pas être de durée.

Le Démon concevoit bien cette vérité, quand il ataqua nôtre prémiére Mere dans le Paradis Terrestre. Il sçavoit que s'il la pouvoit porter à faire des réflexions sur les raisons que Dieu avoit euës de leur deffendre à son Epoux & à elle de manger du fruit de l'Arbre de la science du bien & du mal, il ne manqueroit pas de la perdre. Ce Serpent s'aprocha donc d'elle, & en suposant que Dieu leur avoit deffendu de manger de ce Fruit, pourquoi, lui dît-il, Dieu vous

Gen. 3. 1. a-t-il fait cette deffense? *Cur præcepit vobis Deus, ut non comederitis de omni ligno Paradisi?* C'est comme s'il lui eût parlé en ces termes. Je ne veux pas que vous doutiez de l'ordre de Dieu. Je ne vous dis pas que vous le transgressiez. Mais examinez-le. Pensez aux raisons que Dieu a pû avoir de vous l'imposer. Vous êtes des créatures libres. Vous devez sçavoir qu'elles raisons vous faites les choses. Voïez donc pourquoi Dieu vous a imposé cette Loi. *Cur præcepit vobis Deus?* Ah! Eve vous voila perduë, vous voila surmontée, vous serez bientôt révoltée contre Dieu, puisque vous écoutez le Serpent, qui veut que vous ayez des raisons de vôtre obeissance. Vne obeissance, qui se conduit par la raison, est trop foible pour se pouvoir conserver.

Le Démon se sert tous les jours du même artifice pour vaincre les Religieux. Quand le Supérieur nous a commandé quelque chose, cet ennemi ne vient pas d'abord nous inspirer une rebellion ouverte : mais il nous suggére intérieurement de faire réflexion sur ce commandement. *Cur Præcepit vobis?* Pour qu'elle raison veut on que je fasse cela? Cette chose peut-elle être utile à la Communauté? Quel avantage pouvons-nous en retirer? Est-ce par un esprit de charité? N'y a-t-il point quelque sécréte intrigue cachée sous ce commandement? Est-ce point pour me faire de la peine, ou pour me jetter dans la confusion, ou pour me donner occasion de tomber en quelque faute, que cela m'est ordonné? N'est-ce point par un motif de vengeance que l'on m'impose ce précepte? *Cur præcepit vobis?* Mais pourquoi me commander singuliérement cette chose? Si elle étoit ordonnée à tous les Religieux, je n'en parlerois pas. Mais pour qu'elle raison le Supérieur m'a-t-il choisi entre tous les autres pour me la commander? Je ne vois pas le secret de cette conduite. *Cur præcepit vobis?* Ah! (M.) quand vous obeiriez, en permettant à vôtre esprit de former toutes ces pensées, vôtre obeissance seroit fort imparfaite: mais ce sera un grand hazard si aprés toutes ces réflexions vous acomplissez ce que l'on veut de vous. Vous exposez vôtre obeissance à une ruine assûrée. Le Démon vous aïant rendu complice de la curiosité d'Eve, vous le serez sans doute bientôt de sa révolte.

Si nous voulons (M.) avoir une obeissance ferma & constante, nous devons être dans la même disposition sur les commandemens que l'on nous fait, que S.

Phil. 1. 15. Pâul étoit sur la prédication de l'Evangile. Il est vrai, dit le saint Apôtre, qu'il y en a quelques uns qui prêchent les mystéres de Nôtre-Seigneur par un esprit d'envie & de contention & que les autres le font avec une bonne volonté & & un zéle. *Quidam autem & propter bonam voluntatem Christum prædicant.* Je sçai qu'il y en a qui les anoncent par charité & comme pour me faire

faire

plaisir, sçachant que je dois y prendre un intérêt particulier, à cause que j'ay été établi de Dieu pour la deffense de l'Evangile, *Quidam ex charitate scientes quoniam in deffensione Evangelij positus sum:* Et qu'il y en a d'autres qui les prêchent par un esprit de jalousie, avec une intention qui est impure, se persuadant qu'ils ajoûteront une nouvelle affliction à celle que les chaines dont je suis lié me font souffrir. *Quidam autem ex contentione Christum annuntiant non sincerè, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.* Mais je ne m'arête point à leurs motifs. Je ne considére que les bons effets qui peuvent naître de leur prédication. Il ne m'importe pourvû que Jesus-Chrît soit anoncé, en qu'elle maniére, ou par quel motif la chose se fasse; que ce soit seulement par occasion, ou par un vrai zéle je m'en rèjoüis, & je m'en réjoüiray toûjours. *Quid enim! dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem Christus annuntietur: & in hoc gaudeo, sed & gaudebo.* Voila (M.) les sentimens que nous devons avoir sur les ordres que nous recevons de nos Supérieurs. Nous pouvons croire qu'ils ne sont pas impécables. Ils sont hommes. Ils peuvent en nous commandant agir en hommes, & en hommes sujets à des passions criminelles. Ils peuvent avoir des raisons injustes. Ils peuvent avoir de mauvaises intentions. Mais cela ne nous importe pas. Ce n'est pas à nous à raisonner. Nous devons seulement obeïr. *Discernere Superioris est, subditorum obedire.* Nous ne devons considérer que le profit que nous pouvons tirer de nôtre obeïssance, & la gloire qui en peut revenir à Dieu.

Ibid.. v. 16 — Ibid. v. 17 — Ibid. v. 18. — S. Bern. epist. ad tra. de mô. Dei.

Saint Grégoire nous propose un exemple admirable de cet aveuglement de l'obeïssance dans la personne du jeune Samuël. Cet enfant ayant été apellé par trois fois courut à Héli, croiant entendre sa voix, & ce Prêtre l'ayant toûjours renvoyé, il s'en retourna toûjours avec la même simplicité sans rechercher les raisons pour lesquelles on l'apelloit d'une maniére qui lui pouvoit paroître fort inutile. Saint Grégoire, considérant donc cette obeïssance de Samuël qui passe la nuit à venir à son Maître & à s'en retourner, sans demander pour qu'elle raison on l'éveille & on lui donne cette occupation, nous la représente comme l'idée de celle que nous devons pratiquer. *Puer ergo humiliter homini subjectus, atque obedientiæ arduâ arce sublimatus, dum vocatus accessit, jussus rediit, quid aliud nobis exemplo præbet, nisi altissimæ formam obedientiæ?* Car, dit ce grand Pape, la vraie obeïssance n'examine jamais l'intention des Supérieurs; elle ne recherche point les raisons de leurs loix, parceque quand l'on s'est abandonné à leur jugement, on n'a jamais de plus grande joie que dans l'exécution des choses qu'ils ordonnent. Le parfait obeïssant est bien éloigné de raisonner sur les motifs de leurs commandemens, ces motifs lui sont indifférens. Il ne s'atache qu'à obeir, parce qu'il ne trouve rien de bon, que ce qu'il fait par obeïssance. *Vera namque obedientia nec præpositorum intentionem discutit, nec præcepta discernit; quia qui omne vitæ suæ judicium majori subdidit, in hoc solo gaudet, si quod sibi præcipitur, operatur. Nescit enim judicare quisquis perfectè didicerit obedire: quia hoc tantùm bonum putat, si præceptis obediat.*

S. Grego. in l. 1. Re. l. 2. c. 4. pau. ante. med.

Quand il ferme les yeux de sa raison, il conserve la paix de son cœur. Qui de nous, dit saint Grégoire, ne se laisseroit aller au murmure & à la colére, si étant apellé deux ou trois fois, on lui disoit pour toute réponse qu'on ne l'a

Hu

point apellé. *Quis enim se se à murmuratione compesceret? Quis ab irâ temperaret? Si vocatum se bis & ter audiret & tamen ex vocantis responso perciperet, quia vocatus minimè fuisset.* Mais Samuël étant appelé & renvoïé, n'en conçoit aucune amertume de cœur ; il n'en est ni blessé, ni choqué, ni offensé, parce qu'il ne se veut point donner la liberté de pénétrer dans l'esprit de celuy qu'il l'appéle pour y découvrir les raisons de sa conduite, mais qu'il met son bonheur & sa joie à obeir. *Puer itaque Samuël nec vocatus nec repulsus offenditur : quia vocantis aut repellentis animum videre noluit, qui in hoc solo gaudere noverat, quod obedivit.*

Mais disons encore que le parfait obeïssant doit avoir un troisiéme aveuglement : c'est à dire que comme il doit fermer les yeux pour ne point voir les qualitez de son Supérieur, & les raisons des commandemens qu'il en reçoit, il doit aussi s'aveugler sur les choses qui lui sont ordonnées.

III. PARTIE. Je reprends la comparaison que j'ai dé-ja faite de la foi avec l'obeïssance ; & je dis que comme la foi croit également tous les mystéres de nôtre Religion, sans en examiner la nature, ainsi l'obeïssance doit se soûmettre à toutes les choses qui sont commandées sans en considérer les qualitez. La foi ne croit pas avec plus de fermeté les mystéres de la tres-Sainte Trinité, de l'Incarnation, & de l'Eucharistie, que le peché Originel, la nécessité du Baptême, & l'Eternité des peines de l'Enfer ; ainsi l'obeïssance ne doit pas avoir plus de soûmission pour les grandes choses, que pour les petites ; pour les faciles, que pour les difficiles ; pour les éclatantes, que pour les obscures ; pour les honorables que pour les humiliantes. La foi qui examine nos mystéres, & qui croïant les uns, rejette les autres, est une foi hérétique, & l'obeïssance qui fait réflexion sur les choses qui sont ordonnées, pour en faire le discernement afin d'observer les unes, & de négliger les autres, est une obeïssance hérétique : elle n'est pas Religieuse,

Nous avons voüé, dit saint Bernard, une obeïssance simple, universelle, & sans exception. *Omnes obedientiam simpliciter & sine ulla exceptione promisimus*, & par conséquent il ne nous est plus libre de juger des choses qui nous sont commandées ; si nous le faisons, nous ne remplissons pas le serment de nôtre Profession. Quand nous considérons un commandement, dit sainr Grégoire, nous devons seulemeut le considérer comme nous étant fait par un Supérieur, & en l'acomplissant nous ne devons regarder que le fruit que nous en retirons, car ce n'est pas par la qualité de la chose que nous exécutons, que nous méritons les joies de la vie Eternelle, mais par la mortification de nôtre propre volonté & par la soûmission que nous avons à une volonté étrangére. *Præceptum in hoc solo pensari debet quod majoris præceptum est, & qui obedientiæ bonum exequitur, non injunctum opus debet considerare, sed fructum: quia ad promerenda æternæ vitæ gaudia non exquiritur qualitas operis, sed mortificatio propriæ, & executio alienæ voluntatis.*

r S. Bern. serm. 3. 2. de S. Andrea.

S. Greg. in l. 1. Re. J, 2. c. 4.

C'est ainsi que saint Pierre & saint André pratiquérent l'obeïssance dans le moment de leur vocation à l'Apostolat. Voulez-vous, dit saint Bernard, que je vous fasse voir l'exemplaire d'une parfaite obeïssance. *Vis audire perfectæ obedientiæ formam.* Considérez saint Pierre & saint André. Nôtre Seigneur, selon le raport de l'Evangile vit Pierre & André qui jettoient leur Filets dans

la Mer, & il leur dît venez aprés moi & je vous rendrai habiles Pescheurs, que vous ne prendrez pas seulement des Poissons, mais que vous prendrez des hommes sur la Mer orageuse de ce monde. *Vidit Dominus, ait Evangelista, Petrum & Andream mittentes rete in Mare, & ait illis : venite post me, faciam vos fieri piscatores hominum.* C'est à dire que de Pescheurs, vous deviendrez Prédicateurs. *Faciam, inquit, de piscatoribus piscatores, imò Prædicatores.* Ils n'eurent pas plûtôt entendu cette voix, que sans raisonner sur ce commandement, sans se mettre en peine de quoi ils vivroient, sans se tourmenter pour sçavoir comment des hommes aussi ignorans qu'eux pouroient devenir assez doctes pour être Prédicateurs, ils obeïrent à celui qui les appéloit; ils quitérent leurs Filets & leurs Barques & le suivirent. *At illi continuò nihil dijudicantes, aut hæsitantes, non solliciti unde viverent, non considerantes quonam modo rudes homines & sine litteris Prædicatores fieri possent : nihil denique interrogantes, sine omni mora ; relictis retibus & navi secuti sunt eum.* Voila (M.) comment nous devons obeïr sans considérer nos forces, ni la difficulté des choses qui nous sont commandées. Cette obeïssance est si agréable à Dieu, que quand nous tâchons de faire sans réflexion ce qui surpâsse nos forces, il les augmente par sa puissance, & que ce qui nous semble impossible, nous devient tres-facile.

S. Bern. serm 2. de S. Andrea init.

Saint Maur ne pouvoit pas naturellement marcher sur les eaux, mais quand il entreprit de le faire pour obeïr à saint Benoît, qui lui commandoit d'aller au secours de saint Placide, qui étoit dans un danger évident de se noïer, il le fit sans aucune difficulté. Son obeïssance dans la pensée du saint Patriarche, comme la remarqué saint Grégoire, lui mérita une grace qu'il ne pouvoit espérer de la nature, de son industrie. *Vir autem venerabilis Benedictus hoc non suis meritis, sed illius obedientiæ deputare cœpit.* Il ferma les yeux à la fluidité de l'eau & à la pesanteur de son corps, pour ne considérer que ce qui lui étoit ordonné par son Pere, afin de l'accomplir : & Dieu de sa part, O prodige, qui n'avoit point eu son semblable depuis l'Apôtre saint Pierre ! *Res mira & post Petrum Apostolum inusitata!* Couronna ce Divin aveuglement de son obeïssance par ce grand miracle.

S. Greg. l 2. dial. c. 7.

Si Abraham eût fait réflexion sur le commendement qu'il receut de Dieu, qui étoit de lui sacrifier son Fils Isaac, il eût trouvé de puissantes raisons pour ne point obeir. Isaac étoit son Fils unique. Il l'avoit eu dans sa vieillesse. Il étoit de Sara son Epouse. Il l'avoit reçû du Ciel aprés des promesses toutes miraculeuses. Il devoit être le Pere de plusieurs Nations. Mais fermant les yeux à ces fausses lumiéres, il se disposa à lui ôter la vie par le fer & par le feu. Et une obeïssance ainsi aveugle lui attira du Ciel toutes les bénédictions qu'il pouvoit craindre de perdre dans le sang de cette chére victime. Il mérita cette glorieuse postérité que Dieu lui avoit promis par une obeïssance qui selon les aparences humaines l'en devoit rendre incapable & lui en ôter l'espérance. *Benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.*

Gen. 22. 18.

Quand le Fils de Dieu ordonna aux dix Lépreux de s'aller montrer aux Prêtres, ils pouvoient faire de différens raisonnemens sur ce précepte. Ils pouvoient juger que les Prêtres avoient trop de vanité pour les souffrir, qu'ils étoient trop délicats pour permettre qu'ils s'aprochassent

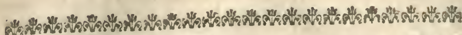
s'aprochassent d'eux & enfin qu'ils n'avoient pas la vertu de les guérir. Ils se résolurent néanmoins sans s'arêter à ces considérations de se mettre en chemin pour y aller. Mais quel fut le fruit de cette obeissance aveugle? l'Evangeliste
Luc, 17 14 nous l'aprend, quand il nous dit qu'en allant ils furent guéris, *Dum irent mandati sunt.* L'aveuglement de leur obeissance leur mérita la santé, que les Prêtres ne leur pouvoient donner.

Que dirons nous à cela (M.) Nous qui n'avons pas plûtôt reçû un ordre de nos Supérieurs, que nous l'examinons, & le considérons de toutes parts pour le mesurer à nos forces, ou pour mieux dire à nos inclinations. Ne devons nous pas craindre le châtiment dont Nôtre Seigneur menaça saint Pierre.

Quand il voulut lui laver les pieds, il raisonna sur cette action. Il jugea qu'il étoit indigne de recevoir ce service des mains d'une aussi haute Majesté. N'est-il pas vrai que si jamais Inférieur a eu raison d'examiner le commandement de son Supérieur, il semble qu'il devoit être permis à cet Apôtre de considérer l'ordre qu'il recevoit de Jesus-Christ. Et néanmoins ses réflexions furent desagréables à son Maître. Il le menaça que s'il n'obeissoit en lui présentant ses pieds il n'auroit jamais de part en son amitié, qu'il le priveroit de ses graces, & qu'il l'abandonneroit. *Si non lavero te non habebis partem mecum.* Ce qui
Iean 13. 8. obligea ce Disciple d'obeir en aveugle sans considérer la grandeur de Jesus-Christ & sa propre bassesse; & de le faire d'une maniére, qui montroit une soûmission parfaitement indifférente ; car il ne consentit pas seulement que le Fils de Dieu lui lavât les pieds, mais encore qu il lui lavât les mains & la tête.

Voïez donc (M.) que si nous ne devons pas examiner les commandents qui semblent nous être avantageux & honorables, quoique cette réflexion paroisse en quelque façon fondée sur l'humilité, nous devons bien moins considérer ceux qui nous semblent difficiles, impossibles ou humilians, puisque nous ne le pouvons faire que par une bassesse de courage, ou par une évidente présomption.

Faisons donc revivre l'esprit de nos anciens Peres, dont les uns plantans des Arbres mettoient les Branches dans la Terre, & exposoient la Racine au Soleil & à l'air ; les autres passoient les jours entiers à porter & raporter des Pierres d'un lieu à un autre : Ceux-ci parloient à des Statuës & leur donnoient des loüanges & disoient des injures ; Ceux-la se promenoient sans repos & sans voir aucun fruit de leurs tours que celui de la sainte obeïssance. Ah ! (M.) quel bon-heur si nous vivions encore de cette sorte dans les Monastéres! Quel bonheur, si le Supérieur pouvoit dire de tous ses Religieux ce que le centurion de l'Evangile disoit de ses Soldats ! Je commande à l'un d'aller la & il y va. *Dico huic vade & vadit.* Et à l'autre de venir ici, & il y vient, *& ali veni & venit.* J'ordonne à mon Serviteur de faire cela, & il le fait, *& servo meo*
2. Math 8. *fac hoc & facit.* Quel bonheur, si nous exécutions tous les ordres de nos Su-
9. périeurs, comme la cire reçoit l'Image du sceau ! C'est ce que l'Epoux désiroit de son Epouse, quand il lui disoit, mettez-moi comme un cachet sur vôtre cœur : mettez-moi comme un cachet sur vôtre bras *Pone me ut signaculum*
Can. 8. 6. *super cor tuum, ut signaculum super brachium tuum.* Nous joüirions dans les Couvents des mêmes douceurs, de la même tranquilité, de la même paix, dont les Anges joüissent dans le Ciel.



EXHORTATION TRENTIEME

Exhortatió 9. sur 1. Chap.

L'OBEISSANCE DOIT ESTRE PRONTE.

CE n'est pas assez (M.) de soûmettre nos mains, nos cœurs & nos esprits à l'obeïssance. Il est vrai que c'est quelque chose d'exécuter ce qui nous est ordonné, de conformer nos volontez à celle du Supérieur de qui nous dépendons, & d'abaisser sans réflexion toutes nos lumiéres sous les siennes: mais la perfection de l'obeïssance demande encore quelques autres conditions entre lesquelles la prontitude est l'une des principales. Exhorde.

La négligence a été toûjours décriée comme l'une des plus dangereuses pestes de nos actions, & le venin des vertus que nous pratiquons. Les saints Peres ont extrêmement déclamé contre la pénitence que l'on différe, jusqu'à dire qu'ils en avoient une tres-mauvaise opinion. Saint Augustin ne la condamne pas absolument. Il dit qu'il ne loüe ni qu'il ne blâme la pénitence d'uu malade, ou d'un vieillard. *Agere pænitentiam aliquem qui ægrotat, aut quando jam nimis senex est, nec laudo, nec vitupero:* mais il assûre qu'il y a grand sujet de craindre que le pecheur qui aprés de longs délais se résoud enfin à faire pénitence, ne la fasse inutilement. Je ne suis pas, dit-il, assûré de la perte d'un Pecheur, qui aprés avoir beaucoup temporisé avec Dieu sur sa conversion, demande les Sacremens à la fin de sa vie. Si j'avois cette assûrance, je n'aurois garde de prophaner ces mystéres de grace sur une ame à qui ils ne serviroient que pour augmenter les rigueurs de se condemnation : mais je ne puis pas aussi assûrer, qu'en les lui donnant, ils lui profitent. Sur ce doute, d'une part je les lui accorde, & de l'autre, je ne lui donne aucune assûrance de son salut. *Pænitentiam dare possum, securitatem dare non possum.* S. Augu. serm. 1. de pœnit. & jejunio. S. Aug. l. 50. hom. homil. 14.

Mais si la valeur de la pénitence retardée est si incertaine, je n'ai pas de meilleurs sentimens de l'obeïssance que l'on pratique aprés l'avoir différée, aprés avoir dit que rien ne presse, aprés avoir fait comme ces méchans païeurs, qui croient avoir beaucoup gagné, quand ils ont gagné un peu de temps, pour satisfaire à leurs débauches. Cette obeïssance qui n'est pronte, 1. N'est pas méritoire devant Dieu, 2. Elle n'est pas agréable à la Communauté. Dieu la rejette, & la Communauté la méprise.

I. PARTIE.

L'obeïssance pour être agréable à Dieu & méritoire doit être animée de la grace. Elle doit être Divine & surnaturelle. Mais la grace est délicate: elle est subtile: elle est pronte: elle pénétre comme un éclair l'entendement, la mé-

moire, la volonté, toutes les puissances de l'homme. Quand le saint Esprit nous parle, sa langue est comme la main d'un Ecrivain, qui est extrêmement pronte, & qui forme ses Lettres sans s'arrêter. C'est ce que nous dit le Prophéte,
Psal. 44. 2 *Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis.* Quand cet Esprit adorable décendit sur les Apôtres, ce fut avec une grande vitesse. S. Luc nous exprime son action par la comparaison d'un vent qui s'éléve tout d'un coup & qui
Act. 2. 2. souffle d'une maniére violente & impétueuse. *Factus est repentè de cælo sonus tanquàm advenientis spiritus vehementis* Et par celle du feu qui brûle, & qui
Ibid. v. 3. pénétre prontement la matiére à laquelle il s'atache. *Apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis.* Mais la grace étant ainsi pronte, les effets ausquels elle concourt doivent tenir de sa nature. Nous ne devons pas croire qu elle les anime, quand nous y remarquons du retardément & de la négligence. Observez, dit saint Bernard, la pensée du Prophéte. Il nous aprend que la parole
Psal. 148. 4. de Dieu court avec promptitude. *Velocitèr currit sermo ejus.* C'est à dire qu'il parle en un moment à nos esprits & que les inspirations qu'il nous donne ne s'arêtent point. Nous devons donc croire, conclut ce saint Pere, que ses effets doivent être pronts & que les œuvres dans lesquelles nous remarquons du retardement & de la paresse ne lui sont point agréables. *Velociter currit sermo Dei, & velocem habere desiderat sequentem.* Nous devons obeïr aux mouvemens de la grace avec la même prontitude, que toutes les créatures rendirent
S. Bern. serm. 41. de diversis à Dieu leur obeïssance au commencement du Monde. Quand Dieu parla au Soleil, & qu'il lui commanda de paroître, *fiat lux*, il se montra au même in-
Gen. 1. 3. stant, *facta est lux*: ainsi quand nous agissons par les impressions de Dieu, nous le devons faire avec la même prontitude, & quand nous différons à obeir, c'est une marque que nos actions ne sont point unies au saint Esprit & que nous ne les faisons pas par un principe de grace. Voïez David, dit saint Bernard, voïez si étant animé de la grace & aïant le cœur dilaté par les Divines ardeurs de la charité, il s'arrête dans les voies de Dieu, mais plûtôt voïez avec qu'elle prontitude il y court *Vides cum quanta velocitate currat ille qui dicit, viam mandatorum tuorum cucurri.*

S. Bern. Ibid. Mais étendons d'avantage ce raisonnement. Les actions d'obeïssance que nous faisons pour être surnaturelles & méritoires doivent dépendre de la grace & de la grace actuelle. Car selon la doctrine de saint Augustin, comme l'œil du corps, quoique parfaitement sain, ne peut néanmoins voir aucun objet matériel, s'il n'est aidé de la lumiére du Soleil, ainsi l'homme, quoique parfaitement justifié ne peut pas vivre d'une vie sainte s'il n'est divinement fortifié par la lumiére Eternelle du Soleil de justice; c'est à dire par les raïons & les ardeurs de la grace actuelle. *Sicut oculus corporis etiam plenissimè sanus nisi can-*
S. Augu. To. 7 l. de nat. & gra c. 26. *dore lucis adjutus non potest cernere, sic homo etiam perfectissimè justificatus nisi æternâ luce justitiæ divinitùs adjuvetur, rectè non potest vivere.* Mais qu'elle est la nature de cette grace. La grace actuelle qui nous est donnée pour agir est d'une nature passagére, *Naturæ transeuntis*, comme la grace habituelle, qui est permanente, *Naturæ permanentis.* La grace habituelle ne regarde pas immédiatement l'opération. Elle nous est donnée pour être l'ornement de l'ame Crétienne; pour nous faire amis & enfans de Dieu; pour nous rendre participans de la nature Divine; pour nous donner un droit assûré à la

gloire Eternelle; & ainsi elle demeure toûjours dans la substance de l'ame: mais la grace actuelle ne nous étant donnée que pour agir, nous ne la recevons que quand nous sommes dans le pouvoir & dans l'occasion de faire de bonnes œuvres. Quand nous disons que Dieu ne manque jamais de nous donner la grace, nous n'entendons pas qu'il nous la donne à tous momens; qu'elle passe par nos puissances, comme l'eau qui coule dans un Canal; ou qu'elle nous éclaire de ses raïons, comme le Soleil éclaire la Terre de ses lumiéres depuis qu'il paroît jusqu'à ce qu'il se cache. Dieu ne nous donne pas la grace quand nous dormons. Il ne nous donne pas la grace de Communier dignement dans le temps que nous ne le sçaurions faire sans sacrilége. Il ne nous donne pas la grace du jeûne, quand nous sommes obligez de manger pour satisfaire à la néceffité de la nature. Il ne nous inspire pas de demeurer dans la solitude & ne nous donne pas la grace du silence quand nous devons converser avec le prochain & faire quelque fonction de l'Apostolat: mais il nous donne ses graces selon les temps, les heures, les occasions & les différentes obligations de nôtre état. Quand est-ce donc que Dieu nous donne la grace qui nous est nécessaire pour obeïr? Il nous la donne quand l'occasion se présente de faire un acte d'obeïssance. Le Supérieur me commande d'aller voir un malade, d'aller entendre une confession, de me retirer dans la solitude à une heure déterminée; je suis obligé de lui obeïr: je ne le puis pas néanmoins sans la grace. Il faut donc que Dieu me la donne. Il y est obligé par ses promesses, & par le bon ordre de sa providence. Mais quand est-ce qu'il me la donne? Il est évident qu'il me la donne dans le moment que je dois obeïr. Si donc j'obeïs dans ce moment, je puis croire que mon action est méritoire, par ce qu'elle se fait dans le moment auquel j'ai reçû la grace. Si je vais au Chœur, quand l'obeïssance m'y apelle. Si je me retire dans la Cellule, quand l'obeïssance l'ordonne, j'obeïs par un principe surnaturel & par un esprit de grace: mais si je laisse passer ces précieux momens, & que je m'arête à étudier quand je dois aller au Chœur, ou à parler dans le Jardin quand la retraite sonne; n'est-il pas vrai que si aprés ce retardement, je m'avise d'aller au Chœur ou de quitter la compagnie, mon obeïssance ne sera plus animée de la grace, qu'elle ne sera plus surnaturelle, qu'elle ne sera plus Divine, mais seulement naturelle & humaine. C'est ce que saint Ambroise exprime admirablement par ces paroles célébres. La grace, dit ce saint Pere, ne peut entrer en alliance avec le retardement. *Nescit tarda molimina spiritus sancti gratia.* Il explique la visite de nôtre Dame à sainte Elizabeth. L'Evangéliste qui en raporte l'histoire remarque qu'elle alla sur les Montagnes de la Judée avec prontitude, *cum festinatione.* Et saint Ambroise, dit qu'il ne faut pas s'étonner de cette diligence, par ce qu'elle étoit remplie de la grace, qui est oposée au délai: comme s'il disoit que les opérations qui sont animées de la grace sont toûjours prontes, & que celles qui se font d'une maniére lâche & négligente ne sont pas surnaturelles & agréables à Dieu. *Festina prægaudio in montano perrexit. Quò enim jam Deo plena, nisi ad Superiora cum festinatione contenderet? Nescit tarda molimina spiritus sancti gratia.*

S. Amb. Luc. I. 39 S. Amb. l. 2. in Lu.

Cela paroît dans les foles Vierges de l'Evangile. Elles ne sont ni blâmées ni condamnées pour n'être pas venuës au Noces de l'Epoux, car elles s'y presentérent & frapérent à la porte. *Novissimè veniunt & reliquæ Virgines dicentes*

Math. 25. 11

Domine, Domine aperi nobis. Mais l'Epoux leur dît qu'il ne les connoissoit point *Nescio vos.* Il ne voulut point leur ouvrir. Il les renvoia comme des imprudentes, qui lui étoient desagréables & qu'il ne vouloit point voir. *Nescio vos.* Pourquoi donc sont elle traitées si rudement? C'est qu'elles sont des paresseuses, qui sont venuës trop tard. *Novissime veniunt.* Mais aucontraire l'obeissance de Zachée, qui descendit prontement du Sicomore. *Festinans descendit,* fut

Lu. 19. 6. couronnée d'une insigne faveur, que le Fils de Dieu accorda à toute sa Maison. *Hodie huic domui salus à Deo facta est.* Et les Pasteurs eurent la consolation de voir le Fils de Dieu dans la Créche de Bethléhem avec Marie & Joseph. *Invenerunt Mariam & Joseph & infantem positum in præsepio.* Par ce qu'ils y allérent avec une grande prontitude, apres avoir entendu la voix des Anges.

Lu. 2. 16. *Venerunt festinantes.* Ce qui oblige saint Paul de nous exhorter non seulement à faire de bonnes œuvres, mais à les faire dans un bon temps afin qu'elles

Gal. 10, 6. soient agréables à Dieu. *Dum tempus habemus operemur bonum.* Comme s'il vouloit qu'il fût de la Morale Crétienne comme de la Médecine, de l'Agriculture, & de la Guerre. Ce n'est pas assez d'ouvrir la veine du malade, de jetter des semences dans la Terre, d'ataquer les ennemis, mais si on le veut faire avantageusement, il en faut prendre le temps & l'occasion: ainsi pour que nos actions soient bonnes selon l'esprit du Christianisme, il les faut faire dans leur temps. Aussi le même Apôtre exhortant son Disciple Tite d'inspirer l'obeissance à son peuple, il lui écrit qu'il les avertisse d'obeir à la parole de

Tit. 3. 1. leurs Supérieurs. *Admone illos dicto obedire.* Il ne dit pas aux paroles, pour nous aprendre que l'obeïssance, qui n'est pas pronte, qui est languissante, qui atend des commandemens reïtérez n'a ni le mérite ni la perfection de cette uertu. Et écrivant aux Thessaloniciens, il leur commande de noter ceux

2. Th ss. 3 14. qui n'obeïssent pas à la parole qu'il leur à signifiée par son Epître. *Si quis non obedit verbo nostro per Epistolam, hunc notate.* Cela est conforme à ce que dit Nôtre Seigneur dans son Evangile, que ses Brebis entendent sa voix & le suivent: comme s'il disoit que leur obeïssance est pronte, & qu'il ne faut point leur dire deux fois une chose pour les obliger de l'accomplir.

C'est en cet esprit que saint Bernard faisant le portrait d'un véritable obeissant nous dit qu'il ne sçait ce que c'est que d'atendre, qu'il à horreur du lendemain, qu'il ignore le retardement, qu'il va audevant des préceptes, que ses yeux sont toûjours prêts pour voir, ses oreilles pour entendre, sa langue pour parler, ses mains pour travailler, ses pieds pour marcher afin d'exécuter sans

S. Bern. serm. 41. de diver. n 7. aucune remise la volonté du Supérieur. *Fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, præripit præcipientem, parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes; totum se colligit, ut imperantis colligat voluntatem.* Et expliquant les paroles de la Loi par laquelle Dieu commande aux enfans d'Israël de manger prontement l'Agneau Pascal,

Exord, 12. 11. *Comedetis festinantèr.* Il dit que c'est la une figure qui nous aprend que les commandemens que le vrai Agneau nous a imposez dans sa Loi, ou qu'il nous a adressez lui même en vivant dans le monde, ou que nous recevons de nos Supérieurs, par l'autorité qu'il leur a donnée, se doivent acomplir avec

S. Bern. Ibid. prontitude. *Festinantèr quippe veri Agni comestio signatur implenda: quia verba illa quæ per legem dedit, quæ per semetipsum præsens exhibuit, quæ per*

Ecclesiæ

Ecclesiæ Præpositos tradenda reliquit veloci sunt obedientiâ consummanda. Mais (M.) quel est donc l'aveuglement des Religieux qui faisanr les choses, temporisent toûjours, & y aportent du délai! Quel aveuglement de perdre le mérite de ses bonnes œuvres, & qui souvent sont tres-pénibles, pour avoir le plaisir d'un vain retardement. Si au moins en différant on s'exemptoit d'obeir; mais dire j'obeirai: je veux seulement un peu atendre; il est vrai que n'obeissant pas avec prontitude, mon obeissance sera sans récompense, mais j'aurai la satisfaction de contenter mon humeur, se peut-il rien concevoir de plus déraisonnable? On pourroit appliquer ici ce que dit saint Bernard, qu'il n'importe pas de désirer qui ne le soient pas, quand l'affection est également corrompuë pour les unes, & pour les autres, & que ceux qui s'atachent à de grandes choses semblent être plus excusables que ceux qui n'en poursuivent que de petites: Car les prémiers désirent des choses qui méritent en quelque maniére d'être désirées; mais de s'atacher à des bagatelles qui n'ont aucune valeur, c'est se laisser vaincre par une passion, qui quoiqu'en vérité elle soit moins criminelle, paroît néanmoins plus déraisonnable & même en un sens plus injurieuse à Dieu. Elle est plus deraisonnable, puisqu'elle n'a point d'objet, qui en doive raisonablement exciter les mouvemens & qui la puisse soûtenir. Elle semble être plus injurieuse à Dieu, puisqu'il est entiérement indigne de Sa Majesté de lui préférer des choses qui n'ont aucune valeur. *Quid distat quæcumque substantia desideretur, dum æqualiter sit corruptus affectus, nisi quod tolerabilius illud videri potest quæ ut cumque pluris esse videntur plurimùm desiderare.* Ainsi il pourroit en quelque maniére être tolérable de refuser absolument d'obeir à cause des difficultez qui se peuvent trouver dans l'obeissance. Mais on n'est pas excusable de vouloir bien faire les choses qui sont commandées & de se retrancher à des remises, puisqu'en différant, on ne diminuë rien de la peine, & même qu'on l'augmente souvent & enfin qu'on en perd le mérite & la récompense. S Bern. serm. 35. de diversis

Mais si quand nous n'obeissons pas prontement nôtre obeissance n'est pas agréable à Dieu, elle ne l'est pas aussi à la Communauté. Si Dieu la rejette sans la recompenser, les hommes la méprisent & ne la regardent qu'avec indignation.

II. PARTIE.

Avez-vous veu, dit le Sage, un homme pront dans ses œuvres? *Vidisti virum velocem in opere suo?* Il est digne de l'estime & de l'amitié des Rois, & vous ne devez pas douter qu'il ne paroisse devant eux avec assûrance. *Coràm Regibus stabit.* Nous pouvons dire la même chose d'un Religieux qui est pront à obeir Il est toûjours aimé des Supérieurs & il fait les délices de la Communauté. La diligence, auec laquelle il exécute ce qui lui est ordonné? montre qu'il fait les choses, non par contrainte ou par néceſſité, mais avec amour & par inclination: ce qui gagne le cœur des hommes, aussi bien que celui de Dieu. *Hilarem datorem diligit Deus.* Nous donnons deux fois, dit un ancien, quand nous donnons sans retardement. Cette prontitude qui marque la joie avec laquelle nous obeissons, fait aussi voir que nôtre volonté va bien loin au delà de ce que nous faisons & de ce que nous pouvons. Prov. 22. 29. 2. Cor. 9. 7.

Mais aucontraire le Religieux qui temporise à s'aquiter de ses obligations, qui diffère, & qui atend toûjours, marque par ses délais qu'il ne fait les choses

qu'avec peine. Ce qui choque & rebute tout le monde. Quand nous voïons un Religieux qui vient ordinairement tard aux obſervances réguliéres, qui ſemble s'y traîner plûtôt qu'y venir, à qui il faut dire trois fois une choſe devant qu'il l'accompliſſe, nous ne le regardons qu'avec des yeux de compaſſion. Nous jugeons qu'il eſt miſérable, qu'il ne fait les choſes qu'avec douleur, qu'il n'eſtime pas ſon état, qu'il n'aime pas ſa Profeſſion, que l'Habit qu'il porte, lui eſt inſuportable. Ceux qui le voient agir de la ſorte gémiſſent autant en le voïant faire les choſes, comme il gémit en les faiſant. Comme l'obeïſſance lui eſt un peſant fardeau, il eſt auſſi en obeïſſant le fardeau de toute la Communauté. Quand il faut l'atendre, il la met dans le déſordre & dans la confuſion.

Repréſentez-vous (M.) un nombre conſidérable de Religieux, qui ont tous couru avec joie au prémier coup de la Cloche, ou à la prémiére parole du Supérieur; qui ont renoncé à leurs deſſeins particuliers; qui ont abandonné leur étude; qui ont laiſſé des Lettres commencées ſans les achever; qui ont quité des affaires importantes, pour aller diligemment à une obſervance réguliére, qui ont l'eſprit de ces anciens, dont parle S. Jérôme, qui tâchoient d'accomplir les commandemens des Supérieurs devant qu'ils euſſent achevé de les déclarer, & qui tourmentoient leur eſprit pour découvrir par quelques ſignes extérieurs qu'elle étoit la volonté de ceux qui les conduiſoient; comme s'ils euſſent eu l'ambition d'être Prophétes ſur ce qu'ils avoient intention de leur ordonner.
S. Hyéro. in Regu. Monach. c 10. *Subditi antè conabantur juſſa implere, quàm forent emiſſa, & quibuſdam quodam modo indicijs nitebantur prophetare de voluntate mandantis.* Et vous conceverez aiſément quel eſt leur chagrin, quand étans aſſemblez, ils voient que le retardement de quelques particuliers les arrête & rend leur prontitude inutile; quand ils ſe voient obligez de dépendre de ces longeurs, & qu'elles les empêchent eux-mêmes de ſatisfaire aux ordres de la Régle, ou de remplir l'intention des Supérieurs. Mais jugez quel eſt le déplaiſir des Supérieurs, quand par l'obligation de leurs charges, ils les envoient chercher & qu'ils voient tous les autres qui regardent s'ils ne viennent point. Vn Supérieur voit alors dans un même moment la pareſſe des uns, & l'impatience des autres: enſorte qu'on ne ſçait s'il ne ſeroit point à déſirer d'avoir plûtôt des Religieux entierement rebelles & deſobeïſſans, que de les avoir ainſi lâches & négligens. S'ils s'étoient une fois hautement déclarez contre les ordres de la Religion, on ne s'atendroit plus à eux. On ſe fortifiroit intérieurement pour les ſuporter, ou on emploiroit la juſtice pour les châtier, ou on ſe contenteroit de pleurer en la préſence de Dieu pour obtenir leur converſion. Mais on ne voit pas qu'elles meſures on doit prendre avec ces pareſſeux.

Si on les preſſe pour les faire avancer, il y a ſujet de craindre qu'ils ne tombent. Il ſemble que comme leur inquiétude paroît continuelle, il faudroit les conſoler, & adoucir les peines qui les travaillent. Mais qu'elle conſolation leur peut-on donner? Ils ne goûtent point celles de l'eſprit, celles de Dieu, du Ciel & de l'Eternité. Et, dit ſaint Bernard, de leur donner des conſolations du monde, il n'eſt pas permis, puiſqu'elles ſont opposées à leur condition, outre qu'elles ſont foibles & inutiles, & même qu'elles empêchent de recevoir celles qui ſont véritables, ſolides & avantageuſes. *Mundialem quidem conſo-*

S. Bern. ſerm. 4. in vigil. nati. Dom.

lationem vobis offerre, nec libet, nec licet. Vilis est, & ad nihilum utilis hujusmodi consolatio : & quod magis est metuendum, etiam veræ, ac salubris consolationis est impedimentum. Si on veut leur épargner les travaux de la vie Religieuse, il n'est pas possible de le faire sans leur nuire d'une autre maniére ? c'est à dire sans leur ôter l'occasion de pratiquer la vertu & d'aquérir des mérites pour le Ciel : car comme dit ailleurs le même saint Bernard, pour peu que l'on diminuë la semence, on diminuë beaucoup la moisson. *Siquidem modica sementis detractio, non modicum messis est detrimentum.* Et si par une cruelle compassion, on retranche quelque chose des rigueurs de leur pénitence, on détache peu à peu des Diamans de leur Couronne. *Et si pænitentia vestra minuatur miseratione crudeli, paulatim geminis Corona vestra privatur.* Si on leur remontre doucement le tort qu'ils se font, & comme seulement pour leur faire honte de leur négligence, ils ne rougissent point de ce qu'on leur dit. Ils ont le front assûré contre toutes les tendresses de la charité. *Quosdam nec compellimus, quibus frons mulieris meretricis facta est, & nolunt erubescere.* Si on les abandonne en dissimulant leur paresse, ce n'est pas les corriger, c'est plûtôt augmenter leur mal, aigrir leur plaie, les fortifier dans leur négligence & ce qui èst le plus fâcheux, ce n'ést pas guérir la Communauté : c'est la laisser toûjours blessée & scandalisée de leur mauvaise conduite. Enfin comme ils sont l'objet de la doulenr & de l'indignation des Maisons Religieuses, ils en font aussi le Martyre.

S. Bern. prol. serm. in Psal, 90

S. Bern. serm. 3. in Asi. ns. Dom.

Ah ! (M.) si j'ai ici de ces Paralitiques spirituels, de ces immobiles volontaires, dont les nerfs de l'ame n'ont ni vertu ni chaleur pour faire leurs fonctions, je les conjure de s'animer pour l'intérêt de la Religion & pour le leur propre. Ils ont dans eux le reméde à leurs maux. Quel est ce reméde ? Il n'est autre d'exciter les langueurs de la nature par l'esprit de la grace & de se mortifier par les sentimens de l'amour de Dieu. La mortification ainsi animée anime l'ame : Elle appaise ses inquiétudes : elle lui donne de l'estime de ce qui est le plus contraire à ses inclinations. Mortifiez-vous, dit saint Bernard, pour l'amour de celui qui est mort pour vôtre salut. *Mortificamini, sed propter eum qui mortuus est pro vobis.* Dans cette amoureuse mortification, vous trouverez une grande consolation. *Apud ipsum namque ipsa quoque tribulatio magna quædam consolatio poterit inveniri.* Il n'y a point d'autre joie au monde que celle qui nous vient, non pas de la créature, mais du créateur. C'est la seule qui est permanante, & qu'aucune force étrangére ne nous peut ravir. *Illud verum & solum est gaudium, quod non de creatura, sed de creatore concipitur: & quod cum possederis nemo tollet à te.* Toute autre joie en sa comparaison n'est que tristesse ; toute autre plaisir n'est que douleur ; toute autre douceur n'est qu'amertume ; toute autre beauté n'est que laideur ; toute autre chose qui peut delecter est toûjours fâcheuse. *Cui comparata omnis aliunde jucunditas, mæror est ; omnis suavitas, dolor est ; omne dulce, amarum ; omne decorum fœdum ; omne postremò quodcumque aliud delectare possit, molestum.*

S. Bern. prol. serm. in psal. 90

S. Bern. epist. 114.

Voïez (M.) la prontitude ne passe plus parmi-vous pour une des conditions de la parfaite obeïssance. Vous oubliez en vieillissant ce que vous en avez appris en vôtre jeunesse. Vous voiez les Novices & les Freres du Séminaire courir par une sainte jalousie, pour emporter les prémiéres Couronnes de

l'obeïssance; & comme si vous aviez honte de les suivre, vous qui devriez rougir, de ne les pas précéder, vous les laissez aller sans vous toucher de leur exemple; comme si cette diligence qu'ils font paroître n'étoit ni de vôtre état, ni de vôtre âge, ou que cette ferveur ne fût qu'un emportement tumultueux sans discrétion, & sans prudence. Mais si vous aviez l'expérience de ces douceurs intérieures, elles vous feroient changer de sentiment. Vous verriez qu'elles porteroient la vie dans toutes les puissances de vos ames, qu'elles échauferoient ce qu'il y a de plus froid, qu'elles fortifieroient ce qu'il y a de plus languissant, qu'elles donneroient le mouvement à ce qu'il y a de plus immobile, qu'elles vous tiendroient toûjours en action, qu'elles ne vous permettroient pas d'apporter aucune remise dans la pratique de l'obeïssance. Ah! ces douceurs intérieures ne souffrent point que l'ame temporise en ce qui lui est ordonné; qu'elle balance; qu'elle renvoie les choses à demain; qu'elle vûeille, & qu'elle ne vûeille pas; qu'elle partage sa liberté, qu'elle en donne une partie, & qu'elle retienne l'autre; qu'elle écoute les repugnances de la nature; qu'elle différe de faire ce qui ne peut être fait assez tôt; & ce qu'elle ne peut omettre sans crime.

O Divin Esprit qui êtes la source de ces ineffables douceurs, & qui les répandez ou & quand il vous plaît, versez-en abondamment dans nos ames, afin qu'elles dénoüent ces funestes liens, qui nous captivent, afin qu'elles nous guérissent de cette honteuse Paralisiè, qui arrête nos mouvemens spirituels; afin qu'elles nous rétablissent dans nos prémiéres ferveurs, & que par nôtre prontitude à obeir, nous puissions contenter & édifier la Communaunauté pour le temps, & aquérir des mérites pour l'éternité.

Exhortation 10 sur le 1. chap.

EXHORTATION TRENTE-VNIEME

DE LA DERNIERE PERFECTION DE l'obeïssance.

Exordé.

S.Th. 2. 2 q. 117. a. 5.

SAint Thomas dit que la liberté est une partie de la justice. C'est que ces deux vertus ont ces raports l'une à l'autre, qu'elles regardent le prochain & qu'elles lui donnent des biens de fortune: mais comme c'est avec cette différence, que la justice donne au prochain ce qui lui apartient, *justitia exhibet alteri quod est ejus*, & que par la libéralité nous lui donnons de nos propres biens, *Liberalitas exhibet id quod suum est*, la libéralité ajoûte à la

justice & elle en fait la perfection. Il me semble, (M.) que nous pouvons raisonner de la même maniére de l'obeissance, & de l'abnégation. L'obeissance se soûmet par nécessité & par obligation : elle obeit aux commandemens des Supérieurs : elle leur accorde une soûmission qu'elle ne peut leur refuser. Mais l'abnégation n'obeit pas seulement aux commandemens que les Supérieurs ont droit de nous faire, mais elle obeit encore à ceux qui surpassent leur autorité, & même elle se conforme à leurs conseils & à leurs inclinations ; & non seulement elle a cette soûmission pour les Supérieurs, mais elle l'a pour les égaux & pour les Inférieurs : c'est ainsi qu'elle est, comme dit saint Basile, un entier dépoüillement de la propre volonté. *Abnegatio sui nihil aliud est, nisi summa rerum omnium vitæ Superioris oblivio, atque à sui ipsius voluntatibus recessio* ; C'est ainsi qu'elle ajoûte à l'obeissance, & qu'elle en est la perfection & la consommation. S. Basil.

Voïons donc (M.) 1. que si nous voulons faire Profession d'une parfaite obeissance, nous devons obeir à tous les commandemens, aux conseils, aux désirs, & aux moindres inclinations de nos Supérieurs. 2. Que nous devons même avoir cette entiére soûmission pour nos égaux & pour nos Inférieurs.

Saint Bernard avoüe que l'autorité que nos Supérieurs ont sur nous dans le Cloître est limitée & qu'ils ne doivent rien nous ordonner ni nous deffendre, qui ne soit conforme à nôtre Profession. *Prælati jussio vel probibitio non prætereat terminos Proffessionis.* Et cela est évident particuliérement dans nôtre ordre, puisque nous ne promettons l'obeissance que selon nôtre Régle. *Secundùm regulam prædicti ordinis.* Le même saint néanmoins nous apprend avec des paroles ravissantes que le Religieux ne peut aquérir la perfection de l'obeissance, s'il veut borner celle qu'il rend à son Supérieur par les termes de son Vœu. Que l'Inférieur sçache, dit ce saint Pere, que l'obeissance qui se renferme dans les bornes du Vœu qu'il en a fait, & qui ne s'étend point au dela de ces limites est imparfaite. *Subjectus hujuscemodi obedientiam, quæ voti finibus cohibetur, noverit imperfectam.* Car la parfaite obeissance n'a point de Loi : *Nam perfecta obedientia legem nescit* ; Elle n'a point de Régles qui puissent borner ses soûmissions, *Terminis non arctatur* ; Et ne se pouvant renfermer aux seules obligations de sa profession qui sont trop étroites pour la pouvoir contenir ; par une volonté plus étenduë elle surpasse ses bornes, & se porte à tout ce qui peut être l'objet de la charité ; *Neque contenta angustijs professionis, largiori voluntate fertur in latitudinem charitatis.* Elle ne considére aucune mesure, mais par la force d'un esprit libéral & joieux, étant toûjours disposée à faire tout ce qu'on lui peut ordonner, elle égale par ses soûmissions la liberté comme infinie qu'elle donne à son Supérieur de lui faire des commandemens : *Et ad omne quod injungitur spontanea vigore liberalis alacrisque animi, modum non considerans in infinitam libertatem extenditur.* C'est, continuë saint Bernard, de cette obeissance dont parle l'Apôtre saint Pierre, quand il nous exhorte de rendre nos ames chastes & pures par une obeissance d'amour. *Hæc est illa de quâ signanter Apostolus Petrus, castificantes, inquit, corda vestra in obedientiâ charitatis.* Voila comme par une excellente maniére le saint Apôtre nous fait comprendre qu'il y a deux sortes d'obeissances, & comme il distingue l'obeissance amoureuse & parfaite, de

I. PARTIE.

S. Bern. l. de præc. & disp. c. 5

form. prof Carmel.

S. Bern. jam cit. c. 6.

Pet. 1. 15.

celle qui est lâche, servile, nécessaire & qui ne considére que ses obligations. *Pulchrè ipsam per hoc sequestrans ab illa inerti & servili quodam modo obedientiâ nec charitati promptâ sed obnoxiâ necessitati.* C'est cette obeissance qui est pratiquée par ce juste, lequel comme dit saint Paul n'a point de Loi. *Hæc justi illius, cui Lex posita non est, propria est.* Non que ce parfait doive vivre sans Loi, mais par ce qu'il ne veut pas seulement vivre sous la Loi. *Non quod vel ille perfectus vivere debeat sine lege, sed quia non sit sub lege.* Car ne se contentanr pas de remplir les obligations du Vœu de sa Profession, quelque élevées, austéres & rigoureuses qu'elles soient, il les surpasse par la dévotion de son cœur. *Minimè quippe contentus, voto suæ cujuscumque Professionis quam superat animi devotione.*

Tim. 1.

Si le Supérieur lui ordonne de se retirer entiérement du monde & d'abandonner tous les exercices de la vie agissante, de ne plus étudier que l'écriture Sainte pour nourrir son ame & l'enrretenir dans les seuls exercices de la contemplation, il obeit avec soûmission sans considérer si ce commandement est selon la Régle de l'Ordre, *Secundùm regulam prædicti Ordinis*, disposé à brûler tous ses Sermons & à sacrifier tous ses Ecrits à l'obeïssance, comme sainte Thérése qui consacra aux flammes un excellent commentaire qu'elle avoit composé sur le Cantique des Cantiques.

Isa. 6. 8. Si le Supérieur lui commande de se renfermer dans un Hôpital pour y servir des malades frapez de peste & les aider à mourir Crétiennement, Ah! dit-il avec un Prophéte, *Ecce ego mitte me*, me voila tout préparé pour aller trouver la mort en assistant les autres dans ce dernier passage. Mais (M.) ce commandement n'est point selon vôtre Régle, *Secundùm Regulam*; vous n'avez pas promis d'aller exposer vôtre vie à un danger évident de la perdre. La parfaite obeissance n'est point limitée; comme la charité, dont elle suit tous les mouvemens, elle aspire à l'infini. *Largiori voluntate fertur in latitudinem charitatis.*

Si le Supérieur lui commande de quitter le païs de sa naissance, auquel nous sommes tous naturellement atachez avec de forts liens, pour aller traverser la Mer & se rendre dans des regions inconnuës & barbares, pour les éclairer des lumiéres de l'Evangile; Cetre Mission est conforme à son cœur, *Ecce ego mitte me.* Quoi qu'elle surpasse les ordres de sa Régle. Il entreprend ce voïage avec joie, sans en regarder les suites. Il est tout persuadé qu'il lui sera avantageux. Il sçait que s'il ne donne la foi de Jesus-Chrit à ces infidelles, il leur donnera son sang, ou que si refusant de se soûmettre à la Religion Crétienne, ils épargnent aussi sa vie, il fera aumoins un heureux holocauste de sa volonté par un courage élevé au dessus des devoirs de sa Profession. *Minimè contentus voto suæ cujuscumque Professionis quam superat animi devotione.*

Son obeïssance ne peur être bornée que par le peché qui est contraire à la charité. Il est vrai que le peché est un terme qui arrête ses victoires & ses conquêres; car si elle est zélée, elle est prudente, & si elle est libérale, elle est juste.

Gal. 1. 10. La prudence & la justice demandent que l'inférieur abandonne le Supérieur, quand le Supérieur quitte Dieu. On ne seroit plus Serviteur de Dieu, dit saint Paul, si on vouloir plaire aux hommes contre ses Loix. *Si hominibus placerem Christi servus non essem*, & il est évident, comme l'assûrent les saints Apôtres, qu'on doit préférer les commandemens de Dieu à ceux des hommes

Obedire oportet Deo magis, quàm hominibus. Qui ne voit avec saint Bernard Act. 5. 26
que c'est renverser entiérement le bon ordre des choses de se détacher de l'obeïssance qu'on doit à Dieu, pour s'atacher à obeïr aux hommes? *Valde perversum est profiteri te obedientem in quo nosceris superiorem propter inferiorem, id est, divinam propter humanam solvere obedientiam*, & que c'est atirer sur soi les malédictions dont Adam fut frappé, que de l'imiter dans l'obeïssance qu'il S. Bern. aima mieux rendre à sa femme, qu'à son créateur. *Quia audisti vocem uxoris* epist. 77. *tuæ, & comedisti de ligno, ex quo præceperam tibi ne comederes, maledicta* Gen. 3. 17 *terra in opere tuo.*

Mais toutes les difficultez qui paroissent dans les commandemens, quelque grandes qu'elles soient ne peuvent empêcher ses soûmissions. il peut dire de son obeïssance ce que saint Paul disoit de sa charité. Je suis assûré que ni la mort ni la vie, ni les Anges, ni les puissances, ni les choses présentes ni les futures, Rom 8. 38. ni la force, ni le Ciel, ni la Terre ni les enfers, ni toute autre créature ne pourra jamais ébranler la résolution que j'ai formée de me soûmettre. Voila comme parle le parfait obeïssant. Mais (M.) il ne faut qu'une parole pour représenter au Supérieur vôtre répugnance: Il vous dispensera de ce rigoureux cõmandement. Qu'appélez-vous répugnance? Si la nature tremble mon cœur est intrépide. La parfaite obeïssance est autant ennemie des dispenses, qu'elle est opposée à la rebellion. Elle doit être conforme à celle de Jesus-Christ. Ce Divin réparateur du monde receut de son Pere le commandement de mourir sur la Croix. Quoi qu'il eût le courage d'un Dieu, il ne laissoit pas de participer à la foiblesse des hommes, & ainsi la nature qu'il tiroit d'Adam fut étonnée de la rigueur de ce précepte, mais néanmoins il aima mieux l'accomplir que d'en demander la dispense. *Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.* Phil. 2. 8.

Mais l'entiére perfection de l'obeïssance ne demande pas seulement que nous accomplissions tous les commandemens de nos Supérieurs; mais, portant plus loin son dépoüillement, elle nous oblige d'avoir la même soûmission pour leurs inclinations: c'est à dire pour toutes leurs volontez, de quelque maniére qu'elles nous soient connuës.

Le Supérieur nous peut commander: il nous peut conseiller: il nous peut inspirer. Il nous commande, quand il veut absolûment que nous fassions les choses qu'il nous propose. Il nous conseille. quand il nous persuade de les faire en nous représentant les motifs & les raisons qui sont puissantes pour y soûmettre nôtre volonté, ensorte néanmoins qu'il nous laisse la liberté de les faire ou de ne les pas faire. Il nous inspire, quand par quelques signes, sans nous parler ouvertement, & sans nous presser par des raisons, il nous témoigne ses inclinations. Ces trois volontez sont aussi en Dieu par rapport aux hommes, & elles semblent être expliquées par ces paroles de saint Paul. Ne vous conconformez point à ce siécle, mais réformez-vous par le renouvellement de vô- Rom. 12. 2 tre esprit, afin que vous expérimentiez qu'elle est la volonté de Dieu bonne, agréable & parfaite. *Nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri: ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, beneplacens & perfecta.* la volonté de Dieu bonne, *bona*; c'est sa volonté de commandement. La volonté de Dieu agréable, *beneplacens*; c'est sa volonté de Conseil, qui est manifestée généralement à tous les Crétiens dans le nouveau Testament.

La volonté de Dieu parfaite, *perfecta*; c'est sa volonté d'inspiration, laquelle il fait connoître à ses plus chers élus par des lumiéres plus secretes pour les porter à la plus haute perfection.

Je dis donc (M.) cela supposé, que le parfait obeissant ne doit point distinguer entre la volonté de commandement, la volonté de Conseil, & la volonté d'inspiration, mais qu'il les doit toutes suivre également. C'est ainsi qu'il marche aprés le fils de Dieu, & qu'à son exemple il renoncera parfaitement à soi-
Lu. 9. 23. même. *Si quis vult post me venire abneget semetipsum.* Car c'est cette obeissance que pratiquoit nôtre Seigneur. Il disoit à tous momens qu'il vouloit se conformer à la volonté de son Pere. Il ne dit pas aux commandemens, mais à la volonté, pour nous marquer qu'il n'obeissoit pas seulement aux préceptes qu'il en recevoit, mais que sans aucune limitation il suivoit sa volonté en toutes choses. Il se nourrissoit de l'accomplissement de cette adorable volonté. *Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me*, & il assûre qu'il ne
Ioan. 4. 34 cherchoit en rien de satisfaire à sa volonté propre, mais seulement de remplir en toutes choses la volonté de Dieu, qui l'avoit envoié sur la terre. *Non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.*

Iean. 5. 30 Et n'est-il pas vrai que s'il est mort pour obeir au commandement qu'il avoit reçû de son Pere d'achever le Mystére de la rédemption des hommes par le mystére de sa Croix, il a fait plusieurs choses, & a enduré d'autres tourmens, pour se conformer seulement à ses inclinations. Nous ne lisons point dans l'écriture sainte que Dieu lui eût commandé de résusciter le Lazare, d'éclairer l'aveugle né, de se transfigurer sur le Thabor, d'instituer le Sacrement adorable de son corps & de son sang de faire tous les autres miracles dont son histoire est remplie. Il n'étoit obligé par aucune Loi de souffrir la Couronne d'Epines; d'exposer sa face aux soufflets & aux crachats; de paroître devant une populace mutinée dans cette honteuse nudité qui effraya les Anges; d'endurer cette cruelle flagellation qui déchira tout le corps. Il opéra néanmoins ces prodiges & il se soûmit à toutes ces rigueurs, par ce que Dieu lui fit connoître par ses lumiéres qu'il en seroit honoré & qu'il désiroit le voir en cet état d'humiliation & de souffrance. A la vûë de tous ces objets qui étoient si épouventables à la
Math. 26. 39. nature, il s'écria également, ô mon Pere! Que ma volonté ne soit point faite, mais que la vôtre soit accomplie. *Non sicut ego volo, sed sicut tu.* Vos désirs me sont des préceptes, vos inclinations me sont des Loix, vos inspirations me sont des commandemens. Voila les nobles dispositions du cœur de Jesus-Chrît envers Dieu: & les nôtres en doivent exprimer les caractéres envers nos Supérieurs, si nous voulons porter les traits d'une parfaite obeissance.

II. PARTIE. Mais pour en achever le Tableau, il faut encore que nous aïons cette soûmission pour nos égaux & pour nos Inférieurs.

J'entre dans cette seconde partie par ces paroles de saint Pierre qui nous exhorte de nous soûmettre à tous les hommes. Soïez, dit-il, soûmis à toute humai-
1. Pet. 2. 13. ne créature. *Subiti estote omni humanæ creaturæ*, & par ce que le saint Apôtre prévoioit la difficulté que nous aurions à renoncer ainsi à nôtre propre volonté, il nous donne le motif qui nous doit inspirer ce parfait dépoüillement, quand il ajoûte que nous devons avoir cette entiére soûmission à cause de Dieu, *Propter Deum.*

Nous

Nous Pouvons à ce propos considérer Dieu, ou comme nôtre modéle, ou comme l'objet que nous avons offensé, ou comme le terme auquel nous devons nous unir. Et de quelque maniére que nous le regardions, il nous anime à cette abnégation.

Comme nôtre modéle, il nous en donne l'exemple. Jesus-Chrit n'avoit point d'égaux dont il pût suivre la volonté; car l'éminence de sa personne l'élevoit ensorte qu'elle se mettoit hors de toute comparaison: mais par le même principe de sa haute élévation, il avoit des Inférieurs, & il en avoit autant qu'il y avoit de créatures dans le monde. il n'y en avoit aucune non seulement sur la terre, mais dans le Ciel & dans les enfers, qui ne fût obligée de fléchir le genou devant sa souveraine grandeur. *In nomine Jesu omne genu flectatur, cælestium, terrestrium, & infernorum.* Et néanmoins n'est-il pas vrai qu'il à le prémier pratiqué ce que nous enseigne saint Pierre, que nous devons nous soûmettre à toute humaine créature. *Subjecti estote omni humanæ creaturæ.* Ce seroit peu de dire qu'il s'est soûmis à la Sacrée Vierge & à saint Joseph; car quoi qu'ils lui fussent Inférieurs, il y avoit des raisons qui demandoient de lui cette obeïssance d'une maniére si puissante, qu'il ne sembloit pas qu il pût la leur refuser. Nôtre-Dame étoit sa Mere. Il en avoit reçû la nature humaine: elle l'avoit nourri du lait de ses mamelles: elle lui avoit rendu tous les bons offices qu'une Mere doit à son fils. Et si saint Joseph n'étoit pas son Pere en vérité, il en portoit toute-fois le nom & les caractéres. Il étoit l'Epoux de la tres-sainte Vierge: Il l'avoit sauvé de la persécution d'Hérode: Il avoit eu la soin de son éducation. Mais ce qui est surprenant & ne peut être adouci par aucune raison; c'est de l'avoir vû soûmis aux Empereurs & Princes de la terre Il n'étoit pas encore né qu'il obeït à Auguste. Dans le cours de sa vie, il obeït à Cæsar. Dans le cours de sa vie, il obeït à Hérodes, à Pilate, aux Princes des Prêtres. Mais ce qui est incomparablement plus étrange, il obeït aux bourreaux, qui le firent mourir. Il s'abandonua sans aucune résistance à tous les efforts de leur cruauté. Il confirma l'Arrêt de Pilate, qui par la plus grande injustice qui fût jamis le livra à la volonté de ses ennemis, en leur donnant le pouvoir d'en disposer selon toutes les inventions de leur tirannie. *Iesum verò tradidit voluntati eorum.* Il leur donna son Corps pour être dépoüillé & étendu sur la Croix. Il leur présenta ses pieds & ses mains, pour y être atachées. Il souffrit qu'on l'élevât en l'air, & qu'en ce déplorable état, on le fist voir à tout le monde.

Phil. 2. 10

Lu. 23. 25

Voïez (M.) si nous ne devons pas renoncer à nôtre propre volonté, pour nous conformer à celle de tous les Religieux avec lesquels nous vivons, en considérant le Fils de Dieu ainsi dépoüillé de la sienne & soûmis à celle de ses bourreaux. Voïez si nous ne sommes pas entierement aveugles, si à la vûe de Jesus ataché à la Croix par la soûmission qu'il a eüe à des Inférieurs ennemis, nous croïons qu'il n'est pas de nôtre état de nous abaisser pour entrer dans les sentimens de ceux que nous gouvernons par l'ordre de la Religion. Ah! je ne m'étonne plus de voir saint Pachôme obeïr à des Novices. Je ne m'étonne plus si nos Anciens Peres, qui étoient graves, & vénérables par leurs charges & leurs cheveux blancs inventoient de Saints Artifices, pour ne point suivre leur volonté & pour se conformer autant qu'ils pouvoient à celle des autres. Ils en-

troient ainsi dans les sentimens de Jesus-Chrît, & imitoient ses anéantissemens.

Mais si nous devons nous soûmettre à toute humaine Créature à cause de Dieu, *propter Deum*, qui nous en donne l'exemple, nous le devons encore à cause de Dieu, en le considérant comme le Souverain Seigneur que nous avons offensé.

Car que faisons nous, quand nous offensons Dieu? nous élevons nôtre propre volonté au dessus de la sienne. Que fait nôtre volonté par le peché? elle agit en indépendente. Elle se retire, dit saint Bernard, en voulant être Maîtresse de soi, du Domaine, & de la Jurisdiction de Dieu, auquel elle doit toûjours être soûmise, comme à son Créateur. *Seipsam & subtrahit, & subducit ejus domi natui, cui tanquam auctori servire jure debuerat, dum efficitur sua.* Elle ravage; elle vole; elle enléve autant qu'il est en elle tous les biens dont il est enrichi, *quod in se est omnia quæ Dei sunt tollit & diripit.* Elle lui ravit sa couronne; elle le détruit; elle le fait mourir autant qu'il est en son pouvoir. *Ipsum, quantùm in ipsa est, Deum perimit voluntas propria.* Elle voudroit qu'il ne fût point; car elle voudroit qu'il ne pût se vanger de ses pechez, ou qu'il n'en eût pas le dessein, ou aumoins qui les ignorât. *Omninò enim vellet Deum peccata sua aut vindicare non posse, aut nolle, aut ea nescire.* Car n'est-ce pas vouloir que Dieu ne soit pas Dieu, que de vouloir qu'il soit ou impüissant, ou injuste, ou ignorant. *Vult eum non esse Deum, quæ quantùm in ipsâ est, vult eum aut impotentem, aut injustum esse aut insipientem.*

S. Bern. serm., 2. aemp. Pas. c. de mers. Naa.

Comment donc (M.) pourons-nous reparer cet outrage qui a été fait à Dieu par nôtre propre volonté? N'est-il pas vrai qu'il n'est point de moïen plus convenable & plus éficace pour faire cette réparation, que d'abaisser cette criminelle au dessous de toutes les créatures? N'est-il pas vrai que nous ne pouvons mieux satisfaire à Dieu pour l'avoir élevée au dessus de sa Majesté, c'est à dire de tout ce qui se peut concevoir de plus haut & de plus grand que de l'abaisser sous tout ce qui nous est inférieur; que de la priver de ses propres sentimens pour la faire prendre les impressions de ceux qui dépendent de nous; que de la dépoüiller de ses inclinations pour la soûmettre à ceux qui nous doivent obeïr. Voila la justice que nous devons rendre à Dieu: & voila comme aïant été offensé par nôtre propre volonté, il nous en inspire l'entiére abnégation.

Mais ajoûtons (M.) que nous devons encore avoir cette soûmission à cause de Dieu, *Propter Deum*, si nous le regardons comme le terme auquel nous voulons nous unir: car pour nous unir à Dieu, nous devons, comme dit saint Augustin, nous quitter, & sortir de nous mêmes. *Subducat se sibi, ut hæreat Deo.* Mais comment pouvons-nous sortir de nous-mêmes? Nous sommes dans nous-mêmes par la propriété que nous avons de nôtre volonté, & par l'usage que nous en faisons; & ainsi nous sortons autant de nous-mêmes, que nous avons de fidélité à renoncer à cette puissance, & aux actes qui lui sont propres. Il est vrai que nous y renonçons en quelque maniére par l'obeïssance que nous rendons à nos Supérieurs; mais nous en conservons encore quelque disposirion, quand nous résistons à la volonté de nos égaux & de nos Inférieurs: & par conséquent, si nous ne passons plus loin, c'est à dire si nous n'avons le zéle de quitter nôtre volonté pour suivre la leur, nous ne serons point parfaitement unis à Dieu; mais, quand nous leur

S. Augu. serm. 49. de diver.

obeïssons, il ne nous reste rien de nôtre volonté : nous la quittons sans nous en reserver aucun usage, & alors nous pouvons dire avec saint Paul que nous ne vivons plus de nôtre vie propre, *Vivo jam non ego;* mais, comme explique saint Grégoire, qu'elle est tout-à-fait éteinte, *à me ipso extinctus sum.* Nous pouvons dire selon l'esprit de l'Evangile que nous avons perdu nôtre ame ; que nous avons aquis cette simplicité des enfans, que chacun tourne comme il veut, de laquelle parle nôtre Seigneur & qui est nécessaire pour entrer dans le Roïaume des cieux ; que comme Iesus-Chrît, nous ne faisons rien de nous-mêmes. *A me ipso facio nihil*; que nôtre substance est toute anéantie devant Dieu. *Substantia mea tanquam nihilum ante te.* Et étans ainsi sortis de nous-mêmes, nous nous trouvons heureusement unis à Dieu. Nous vivons comme le grand Apôtre de la vie de Jesus-Chrît. *Vivit in me Christus.* Nôtre vie est cachée & transformée en celle de Dieu. *Vita vestra abscondita est cum Christo in Deo.* Dés ce monde Dieu seul nous est tout en toutes choses. *Ut sit Deus omnia in omnibus.* Ah ! (M.) Quel bonheur de renoncer ainsi à sa propre vie, pour ne vivre que d une vie Divine ! Quel bonheur de n'être plus avec soi, & de n'être qu'avec Dieu Que la sainte abnégation de soi-même est heureuse, puisqu'elle est recompensée d'une si digne Couronne.

Gal. 2. 20. S. Grego. Iean. 8. 28 Psal. 38. 6. Gal. 2. 20. Col. 3. 3. 1. Cor. 15. 28.

Mais je ne doute point que plusieurs ne pensent que les choses que nos freres désirent de nous peuvent être indifférentes, & même qu'il arrive souvent que chacun suit aussitôt les mouvemens de ses passions que les lumiéres du du saint Esprit dans ce qu'il nous propose de faire. S. François de Sales à bien remarqué que nous aurions ces pensées, & il y répond selon l'esprit de saint Anselme & de saint Pachôme, dont il raporte le parfait dépoüillement, en disant que si les choses sont indifférentes en elles-mêmes, il ne nous doit pas être indiférent de renoncer à nôtre propre volonté, & que s'il n'i a aucun danger de faire des nattes d une maniére, ou de l'autre, il y en auroit un tres grand de ne pas régler nôtre vie par cette célébre parole du Fils de Dieu ; si vous ne devenez semblables à de petits enfans, vous n'aurez point de part au Roïaume de mon Pere. *Nisi conversi fueritis & efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum*; & que si nos freres suivent leurs passions dans les choses qu'ils désirent de nous, comme ils le peuvent faire ; puisqu'ils sont hommes, nous ne devons pas laisser de leur obeïr, pour contenter le Divin Jesus, qui demande de nous une sainte imitation de la parfaite obeissance qu'il rendit, non seulement à la tres-juste & bonne volonté de son Pere, mais aussi à celle de ses parens, & ce qui est d'avantage à celle de ses ennemis, lesquels sans doute suivirent leurs passions dans les tourmens qu'ils lui firent endurer.

S. Fran. Sal. Entr. 15. Math. 18. 3.

Entrons donc (M.) dans cette voïe d'abnégation & d'anéantissement. C'est à ce Divin exercice que nous sommes appélez. La vocation sur vous, dit saint Augustin, de celui qui s'est fait homme pour vôtre salut, est que vous cessiez d'être homme. *Ut non sis homo, ad hoc vocatus es ab illo, qui propter te factus est homo.* Dieu veut vous faire Dieu (M.) en faisant mourir en vous ce que vous avez de propre, non comme le Verbe qu'il engendre dans les splendeurs des saints, mais par sa grace & par son adoption. *Deus enim Deum te vult facere: non naturâ, sicut est ille quem genuit, sed dono suo & adoptione.* Répondons donc à ce dessein de Dieu par un entier dépoüillement de nous mêmes. Laissons-

nous tourner à nos freres comme il leur plaira. Donnons leur à tous le droit de nous dire leurs pensées. Montrons leur par nôtre soûmission qu'ils peuvent prendre la confiance de nous faire changer de volonté & de nous faire entrer dans leurs sentimens.



* Exhortatiō 11. sur 3. Chap.

EXHORTATION TRANTE-DEUXIEME

DV MVRMVRE.

Exorde.

LES contraires ne paroissent jamais avec plus d'éclat, que quand on les aproche de leurs contraires, Nous ne connoîtrions pas bien les avantages que nous recevons de la lumiére du jour, si nous ne la comparions aux ténébres de la nuit. La joïe que nous ressentons de joüir des raïons du Soleil est principalement grande, quand nous nous sommes trouvez dans les dangers qui accompagnent l'obscurité d'une nuit ténébreuse. La guerre fait aimer la paix. Les fureurs d'une tempête orageuse font goûter les douceurs de la tranquilité. Les pluiës importunes font estimer la sérénité de l'air. La laideur fait trouver de nouveaux charmes dans la beauté. Les vives & éclatantes couleurs ne représentent rien dans un Tableau & elles n'y ont del'agrément que par l'application de celles qui sont mourantes, sombres, & obscures. La vertu ne peut mieux faire distinguer son mérite, que parmi les plus grands crimes. La douceur, la modestie, la charité ont une grace singuliére, quand elles sont pratiquées parmi des personnes rudes, emportées & cruelles. L'opposition qu'elles ont aux vices qu'elles combatent leur donnent des atraits qui ravissent les plus insensibles.

Je ne croirois donc pas (M.) vous avoir fait un portrait assez parfait de l'obeïssance, si je ne vous disois quelque chose de ce qui lui est contraire. Je ne me veux pas néanmoins étendre sur cette matiére. La rebellion qui lui est directement opposée est trop décriée d'elle-même, pour qu'il soit nécessaire d'en parler, afin de vous en donner de l'horreur. Mais le murmure, comme dit saint Bernard, est commun dans les Cloîtres. C'est le vice qui établit parmi nous sa domination avec plus d'empire. Les ames Religieuses, qui triomphent généreusement de tous les autres, ne laissent pas de s'y soûmettre de la maniére la plus honteuse. *Præcordia fatui, sicut rota currûs fœnum portans & murmurans.*

Tales sunt multi Fratres, & multæ Sorores in Congregatione, qui sunt carna-libus desiderijs subditi, & murmurare nunquam cessant. Et ainsi j'ay dessein de vous en faire la peinture. Mais je voudrois avoir assez d'éloquence, pour vous la pouvoir faire si horrible & si exécrable, qu'elle vous en donnât une si grande aversion, que vous n'y tombassiez jamais. O mon Dieu, (M.) que vous m'auriez d'obligation! O mon Dieu, que je vous aurois rendu un bon Office! O mon Dieu, que j'aurois travaillé utilement pour vôtre Salut! Pour reüssir dans cette entreprise, je veux vous représenter. 1. Les murmures qui sont les plus ordinaires dans les Maisons Religieuses. 2. Les causes de ces murmures. 3. Les effets qu'ils ont. 4. Les châtimens que nous en devons craindre.

S. Bern. de mo. bene viv. ad soro. c. 47. si tamen sit.

S. Bern.

I. PARTIE.

Nous entendons dans la Religion par ce terme de murmure, les plaintes impatientes que les Inférieurs se font les uns aux autres de la conduite de leur Supérieur; d'où il est aisé de comprendre l'étenduë de ce vice. Il ne pardonne à rien de tout ce qui regarde le gouvernement. Depuis qu'un Religieux s'est mis dans la tête de murmurer, il examine toutes les actions & les paroles du Supérieur pour s'en plaindre. Il entre dans son ame. Il pénétre les pensées de son esprit & les plus sécrets mouvemens de son cœur pour les censurer. Il prévient ce qu'il n'a pas encore fait, & ce qu'il n'a pas même la pensée de faire, comme s'il l'avoit déja exécuté pour en tirer des conséquences de son injustice. O malheureux peché! Quels bornes peut avoir ta perfidie?

Si le Supérieur à du zéle pour corriger les fautes qui se commettent contre la Régle; on se plaint qu'il ne prend pas le temps convenable pour profiter à l'ame de ses freres; qu'il ne garde point les mesures de la prudence; qu'il en use avec trop d'aigreur; qu'il n'y a point d'huile dans ses paroles, & qu'elles sont plus capables d'irriter les plaiës, que de les guérir. S'il dissimule, afin par la douceur de rapéler aux véritables sentimens de nôtre vocation ceux qui s'en éloignent, on se plaint de sa facilité. On l'accuse d'être lâche, d'autoriser l imperfection, d'être le patron du libertinage, de souffrir le désordre, de ruiner la Religion.

S'il est Econôme & que s'appliquant au temporel, il tâche de le ménager, pour ne pas contracter de nouvelles dettes, ou pour êteindre les anciennes : on le fait passer pour un avare : on dit qu'il n'a point de charité; qu'il laisse souffrir ses freres; qu'il n'a aucun soin de les secourir dans leurs néceſſitez, qu'il les abandonne dans la maladie, que nous ne sommes plus au temps de ces anciens Supérieurs, qui tenoient pour maxime, qu'on devoit vendre les Calices de l'Eglise plûtôt que de ne pas assister les Religieux dans tous leurs besoins. S'il a de l'honêteté & qu'il ordonne qu'on fournisse les choses avec un peu plus d'abondance : on le prend d'un autre côté : on le censure comme un prodigue, qui aime luy-même le plaisir, qui est delicat, qui a l'esprit du monde, qui ne pense point a l'avenir, qui n'est propre qu'a consumer des biens immenses, qui n'a aucune conduite, qui agit sans ordre, & qui laissera enfin son Monastére dans un état déplorable.

S'il est exact à toutes les observances réguliéres; il se tuë pour tuër les autres: ce n'est pas par un esprit de dévotion qu il a cette fidélité : c'est pour contraindre les Religieux a le suivre : c'est pour aquérir le droit de les reprendre avec plus de hardiesse, quand ils y manquent : c'est pour contenter son humeur

critique & févére. S'il s'en difpenfe quelque fois, foit pour vaquer à quelques affaires importantes qui regardent l'intérêt de la Maifon ; il n'eft point régulier ; il ne donne point bon exemple ; il ne fait rien de ce qu'il dit ; il abufe de fon autorité pour vivre avecune liberté qui n'eft point Religieufe. Voila comme l'on en parle.

S'il s'atache aux Ordres des Supérieurs Majeurs, pour les faire obferver fans interprétation ; on veut qu'il foit un flateur & un ambitieux ; on dit qu'il en ufe de la forte pour fe conferver dans les Charges; qu'il fait ce qu'il peut pour gaigner l'amitié & la faveur des puiffances, afin de fe diftinguer toûjours des Inférieurs. Mais fi dans quelque occafion il veut les expliquer, on le traite de rebelle ; on crie qu'il eft indigne que fes Inférieurs lui obeïffent, puifqu'il refufe d'obeïr à fes Supérieurs.

Si dans les difpenfes, dans les permiffions, dans les exemptions, il confidére la différence de l'âge, des forces, & de la fanté ; on foûtient qu'il eft un accepteur de perfonnes ; qu'il n'eft pas égal dans fa conduite ; qu'il fuit fes inclinations; qu'il donne tout à l intérêt & à l'amitié. Mais s'il lui arrive quelque fois d'obliger toute la Communauté aux mêmes fonctions, & aux mêmes exercices, on raporte la régle qui ordonne au Supérieur d'avoir de la confidération pour l'âge & pour la néceffité d'un chacun. *Infpectis ætatibus & neceffitati-*
Reg. Car. *bus fingulorum*. On l'accufe de n'avoir ni prudence ni charité,&de tomber dans
P. l'injuftice en voulant obferver une juftice trop rigoureufe.

S'il aime l'éclat de la Maifon de Dieu, & qu'il ait un foin particulier de faire de nouveaux bâtimens, ou de reparer & embellir les Anciens, foit dans l'Eglife, foit dans les lieux réguliers du Monaftére, on renouvelle auffi-tôt l'efprit de Judas, *ut quid perditio hæc?* pourquoy tant de fomptuofitez ? A qu'elle fin ces peintures ? l'ancien Autel n étoit-il pas affez beau ? Pourquoi avoir doré ce Tabernacle ? fommes nout des Princes ? n'eût-il pas été plus convenable
Math. 26. de mettre cet argent en fonds ? N'eût-il pas été plus à propos d'en faire l'au-
7. mône, ou de le donner aux pauvres Convens ? *Vt quid perditio hæc?* S il laiffe la maifon en l'état où il l'a trouvé fans l'augmenter, ou la changer ; il ne fe veut donner aucune peine. Tout lui eft indifferent. On ne fçait ce que devient le bien entre fes mains. Il eft comme un Fermier. Il ne penfe qu'à joüir, & à paffer fon temps. Si les autres avoient fait comme lui, où en ferions-nous ? Il perd les plus belles occafions de bâtir,& qui ne fe préfenteront jamais.

S'il eft folitaire, & qu'il faffe fon Paradis de fa Cellule, on déclame contre fa retraite. Il eft trop particulier. Il n'eft que pour foi. Il ne conferve point les amis. On ne la pas élû, pour le faire étudier. Il laiffe toutes chofes dans le défordre, tant qu'il eft à entretenir fes penfées. S'il fe donne d'avantage aux chofes extérieures; il eft tout féculier ; il va continuellement en Ville ; il laffe & importune tout le monde par fes vifites ; il ne peut demeurer un moment dans fa Chambre ; il fuit les Religieux comme une ombre ; on le trouve partout; c'eft un efprit rempli de foupçons ; il n'a point de repos, & n'en peut donner aux autres.

Pauvre Supérieur que vous êtes réduit à une grande extrémité par les murmureurs : Vous ne fçavez quel parti prendre. Si vous êtes auftére, on murmure de vôtre rigueur. Si vous êtes facile & commode, on murmure de vôtre

douceur. Faites ce que vous voudrez, tout ſera deſaprouvé. On donnera à vos meilleurs actions un viſage contraire à celui qui leur eſt naturel; ou ſi elles ont une juſtice ſi évidente, que la plus cruelle injuſtice n'en puiſſe faire l'objet de ſa cenſure; vôtre intention ſera blâmée, comme n'étant pas droite devant Dieu.

Nous voïons même quelque-fois le murmure ſi emporté & ſi contraire à ſoi-même, que quand le Supérieur, pour s'accommoder en quelque maniére à ces miſérables, qui ont toûjours la bouche pleine de malédiction & d'amertume, *Quorum os maledictione & amaritudine plenum eſt*, entre clairement dans les ſentimens qu'ils témoignent avoir, ils ſe jettent prontement de l'autre côté, & ſe pleignent de ce qu'il fait les choſes qu'ils avoient déſirées. Voila comme leur iniquité ne ſçauroit s'accorder avec elle-même. *Mentita eſt iniquitas ſibi.* Voila comme il eſt impoſſible à un Supérieur de contenter & d'appaiſer ces eſprits. Pſal. 13. 6. Pſal. 26. 18.

Saint Chryſoſtôme nous le repréſente dans cette inquiétude, & déplore ſon malheur avec des termes qui ſont dignes de ſon éloquence. Il eſt bien éloigné, dit ce ſaint Pere, qu'on lui pardonne quand il fait des fautes. Il ſeroit heureux, ſi on l'épargnoit quand il remplit tous les devoirs de ſa Charge. *Tenè cum illo agitur, ſi non peccans liber eſſe poſſit à criminationibus, tantùm abeſt, ut peccans id poſſit.* Il eſt dans de ſi étranges anxiétez par la malice du murmure, qu'il ne ſçait à quoi ſe réſoudre. Il voudroit ſi la choſe étoit poſſible ne parler, ni ſe taire. Ses paroles & ſon ſilence déplaiſent. Il voudroit ne point agir & ne ſe point repoſer. Son action, & ſon repos irritent. Il voudroit ne point converſer & ne ſe point retirer. Sa converſation & ſa ſolitude ſont mal interprétées. Que voulez-vous qu'il faſſe, dit ſaint Chryſoſtôme? S'il voit des fautes & qu'il s'anime d'une juſte colére pour les corriger; s'il a de la joïe & qu'il la témoigne; s'il ſe repoſe pour ſe relâcher de ſes fatigues, ils en font des railleries; ils s'en offenſent comme d'une injure; ils appellent les Loix à leur ſecours pour confirmer leurs plaintes. Ils le comparent avec ceux qui l'ont précédé dans ſa charge, dont ils repréſentent les plus belles actions: ce qu'ils ne font pas néanmoins pour les loüer, ni pour les faire eſtimer, mais ſeulement afin, par cette comparaiſon, d'abaiſſer d'avantage celui qu'ils ont entrepris de décrier. *Si vel rideat, ſi vel ſomnum relaxationis concupiverit: multi ſunt qui ſcommatis inceſſant, multi qui offendantur, multi qui leges præſcribant, multi qui priorum memoriam refricent, præſentem deïciant, idque faciunt, non ut illos laudent, ſed ut hunc mordeant.* S. Chriſo. in act. Apoſt. hom. 3. in fine.

N'eſt-ce pas la (M.) rappéler dans le Cloître l'eſprit des Juifs, qui condamnoient également la vie auſtére, & la vie commune; l'auſtérite de ſaint Jean & la douceur de Jeſus-Chrît; ſans qu'il y eût moïen de les ſatisfaire. C'eſt le Fils de Dieu lui même qui nous repréſente ces murmures dans ſon Evangile. Jean, dit-il, eſt venu ne mangeant ni ne beuvant, & ils diſent qu'il eſt poſſédé du Démon. Voila l'auſtérité de ſaint Jean qui eſt cenſurée. Le Fils de l'homme eſt venu mangeant & beuvant, & ils l'accuſent d'être un homme de bonne chére, qui aime à boire, qui eſt ami des publicains, qui converſe avec des gens de mauvaiſe vie, voila la douceur de Jeſus-Chrît condannée. *Venit Joannes neque manducans, neque bibens, & dicunt: Dæmonium habet. Venit Filius hominis manducans & bibens, & dicunt: ecce homo vorax, & potator vini,* Math. 11. 18.

II. PARTIE.

Publicanorum & Peccatorum amicus.

Mais aprés vous avoir représenté les plus ordinaires murmures ; voïons qu'elles en sont les causes.

L'inclination que nous avons à la liberté est la prémiére cause du murmure. Nous voudrions agir toûjours en Maîtres & en Souverains, & ainsi nous ne regardons qu'avec peine l'autorité à laquelle nous sommes soûmis. Cette opposition que les Inférieurs ont à la dépendance, fait naître dans leurs cœurs une haine secréte contre les Supérieurs par cela seulement, & sans aucune autre raison, que parce qu'ils sont Supérieurs. Ce qui est si vrai que nous voïons des Supérieurs, qui sont haïs de certains Religieux, dont ils étoient aimez un moment devant qu'ils eussent de l'autorité sur eux.

Mais (M.) que vous a fait ce Supérieur ? Il n'y a que deux jours qu'étant vôtre égal, il étoit vôtre ami. Le voila Supérieur ; il n'a plus de mérite : Vous ne le pouvez plus souffrir : vous ne le considérez plus que comme vôtre ennemi : vous vous en éloignez : vous avez perdu la confiance que vous aviez en lui ; il est évidemment l'objet de vôtre aversion. Est-ce que vous en avez reçû quelque déplaisir ? Vous a-il refusé quelque grace ? Avez-vous remarqué du changement dans ses paroles? Vous a-t-il parlé d'un air fier & élevé? Ce n'est rien de tout cela. Dequoi donc vous plaignez-vous ? Ah ! vous ne l'oseriez dire. Mais consultez vôtre cœur : voïez ce qui s'y passe, & vous avoüerez que vous n'avez aucun motif de vôtre aversion que celui de son autorité. Vous le haïssez parce qu'il est vôtre Supérieur & que vous êtes son sujet.

Cette aversion nourrit dans l'ame de l'Inférieur des soupçons, des inquiétudes, des ombrages, qui l'aveuglent, qui lui font prendre les ténébres pour la lumiére, qui lui font trouver du mal dans les plus justes, & les plus saintes actions du Supérieur : & cette humeur noire & sauvage venant peu à peu à prendre possession de son ame, il conçoit insensiblement, & presque sans qu'il y pense le désir de l'abaisser, comme s'il croïoit se pouvoir deffendre de son autorité, en l'humiliant.

Mais comment poura-t-il exécuter ce dessein ? Il sçait qu'il lui seroit inutile de s'adresser aux Supérieurs Majeurs. Sa conscience même lui reproche trop clairement son injustice pour qu'il l'osât faire. Il est persuadé qu'il n'a aucun sujet raisonnable de se plaindre ; d'ailleurs l'une des prémiéres maximes de ces esprits inquiets, est que les Supérieurs se soûtiennent tous les uns les autres pour acabler les petits ; que quand un Provincial, ou un Général verroit tous les déréglemens imaginables dans la conduite d'un Prieur, il les dissimuleroit & emploiroit son pouvoir pour le supporter contre les plus justes plaintes des Inférieurs. Il n'y a point, disent-ils, de justice dans la Religion. C'est là un de leurs grands principes. Ils ne connoissent de justice que dans leurs passions, & ils s'imaginent toûjours que c'est une grande injustice, de ne les pas contenter.

Que fera donc cet ennemi de l'autorité ? Il a des mains : mais comment oseroit-il s'en servir contre son Supérieur ? Il a des pieds, mais ou fuiroit-il pour se délivrer de sa conduite ? Quel moïen de se jetter dans les horibles extrémitez de l'apostasie ? Il ne laisse pas de penser souvent à la retraite, ou plûtôt à la fuite. Mais il voit tant de malheurs qui en sont inséparables qu'il ne s'y veut pas résoudre. S'il n'est retenu par l'amour de Dieu, il l'est par la honte, par la

crainte

crainte des peines, par les miséres de la pauvreté. Cependant la dépendance lui est insuportable : il faut qu'il la combatte. Il ne lui reste que la langue : il l'emploie pour blâmer, pour censurer, pour mépriser, pour condamner toute la conduite du Supérieur. Et ainsi on peut dire que le murmure est un effet de nôtre foiblesse, comme il en est une marque assûrée. Nous murmurons, parce que nous ne pouvons faire aucun autre mal à nos Supérieurs : d'où vient comme nous le voïons par une malheureuse expérience, que les plus foibles & qui ont le moins d'estime & de pouvoir dans la Religion sont les plus sujets à ce vice. Il semble même que n'aïant pas de crédit parmi leurs Freres, ils en veulent aquérir, & comme se faire du nom par les plaintes qu'ils font contre les Supérieurs.

Mais disons que l'envie, qui est encore un peché lâche, anime tres-souvent la langue des murmureurs. Vous sçavez (M.) la parabole des Vignerons. L'Evangile nous représente un Pere de famille, qui aiant une Vigne envoïa des Ouvriers pour la cultiver. Quand il les recompensa de leur travail, il donna à chacun ce qu'il lui avoit promis : mais il y en eût quelques uns dont il augmenta le salaire, & ausquels il donna quelque chose au dessus de ce qu'ils avoient gagné au moins en aparence. Les autres en furent choquez. Ils se firent un tourment de ce qui avoit été acordé à leurs Compagnons : comme si le bien qu'ils avoient reçû eût été une injure envers-eux. Ils s'en pleignirent comme d'une offense & s'en alerent en murmurant. *Accipientes murmurabant adversùs Patrem familias.* L'envie qui s'aluma dans leur cœur tira cette plainte de leur bouche : ces derniers n'ont travaillé qu'une heure & néanmoins vous leur avez autant donné qu'à nous, qui avons porté tout le poids du jour & de la chaleur. *Hi novissimi unâ horâ fecerunt, & pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei & æstus.* Math. 20. 12.

N'est-il pas vrai (M.) que souvent nous entendons des murmures contre nos Supérieurs, qui n'ont pas un autre fondement. Un Supérieur tâchant de s'accommoder à l'inclination, aux talens, & au mérite d'un Religieux, lui acorde ce qu'il désire, & lui donne des emplois dont il est est raisonnablement capable. Jusque-là il paroît content. Il ne forme aucune plainte. Mais s'il arrive que quelques-uns qui lui sembloient égaux, ou qui dans sa pensée n'avoient pas son mérite, soient élevez au dessus de lui, il ne manque pas de s'en ressentir. Il croit que leur élévation est son abaissement, & que le Supérieur en les estimant, le méprise. Il n'en faut pas davantage pour le faire éclater en toutes sortes de murmures. Ce Supérieur préfére ses amis. Il les avance selon son inclination, je m'aquiterois aussi-bien de cet Office, de cette Charge, de cette fonction, que ceux-là : mais je ne suis pas de la faveur. Voilà comme l'envie tire le murmure de la langue des Inférieurs. *Quod si Abbas aut Prior*, dit l'Abbé Gueric, *eorum voto non consenserit, irascuntur, obloquuntur, eosque aut invidos, aut sibi malevolos, quia se non provehant, clamant.* Ab. Gue. serm. de Purifi. int. opera S. Bern.

Ils ne considére pas qu'il ne faut pas juger des choses par les seules aparences extérieures. Il ne voit pas que ces derniers qui n'avoient travaillé qu'une heure dans la vigne du Pere de Famille, & au tems de la fraicheur avoient pû recompenser la longeur & la difficulté du travail des autres par une plus grande ferveur & par la bonne volonté quils avoient fait paroître au service

de leur Maître : & pareillement que ces Religieux ont un fonds de prudence, & de piété, qu'il ne connoît pas, mais qui est connû du Supérieur. Il ne voit pas que l'envie qui le tirannise est une peste qui le transforme en Démon. *Invidia*, dit saint Chrysostôme, *pestiferum malum hominem in Diaboli conditionem atque in Dæmonem immanissimum convertit.* Il ne voit pas avec l'Abbé Guerric qu'il montre sa foiblesse en découvrant les flâmes de l'envie dont il est brûlé. *Non magnos sed parvos semper torquet, dicente Sancto Iob, parvulum occidit invidia.* Il ne voit pas que quand il surpasseroit en plusieurs choses ceux dont il parle, sa seule ambition le rend indigne de la confiance de son Supérieur. Il n'a de lumiére que pour souffrir de celle dont le Supérieur est éclairé: semblable à ces yeux foibles, qui ne peuvent suporter les raïons du Soleil.

S. Chry. Hom. 41. in Math.

Ab Gueri. lo. cit.

Mais quand l'oisiveté vient à s'unir à ces prémiéres causes du murmure, elle fait que le Religieux qui est adonné à ce vice, ne met point de bornes à ses plaintes. L'oisiveté est la meurtriére de toutes les vertus & la mere de tous les vices. Mais c'est elle particuliérement qui nourrit le murmure dans les Monastéres.

Des personnes du monde qui cultivent la terre, qui s'adonnent au trafic, qui sont dans les armées, qui exercent la justice, qui ont des familles à gouverner, qui veulent élever leurs enfans, qui pensent à augmenter leur fortune, n'ont garde de s'arrêter à faire l'examen de la vie des Princes, qui sont leurs Supérieurs. Ils ne cherchent pas l'occasion de murmurer de leur conduite. Mais les Religieux n'ont aucune de ces affaires, & d'ailleurs ils sont privez de la plus grande partie des consolations humaines ; & ainsi il ne faut pas s'étonner s'ils tâchent de joüir de la conversation de leurs freres, afin de passer le tems & de soulager les inquiétudes qu'ils ont dans leur condition. Quand donc ils ont pû en atirer quelqu'un dans leur compagnie, que voulez-vous qu'ils disent ? De quoi voulez-vous qu'ils parlent ? d'un point de la doctrine ? Ils ont aversion de l'étude & méprisent la science. s'ils avoient quelque inclination à l'étude, ils ménageroient du tems pour s'y adonner : ils ne rechercheroient pas la conversation. Parleront-ils de la vertu ? S'ils avoient quelque sentiment de piété, ils se retireroient dans leur cellule pour faire Oraison : ils aimeroient mieux parler à Dieu qu'aux hommes. Quel sera donc le sujet de leur entretien ? ils tourneront un Supérieur de tous côtez, ils le prendront de toutes parts : ils sindiqueront sa vie sans aucune compassion. Et comme tous les jours leur vie est egalement oiseuse & que leur langue ne se peut captiver par les liens des affaires, ils recommencent aussi tous les jours leurs murmures. A peine le Supérieur a-t-il fait une action, ou prononcé une parole, que ces cruels censeurs sont dans l'impatience de trouver quelque-uns, qui veüillent entendre les mauvais sens qu'ils y veulent donner. Ils se font un plaisir de déchirer le juste & l'innocent. Ils ont une joie incroïable de pouvoir produire une imprudence & qui n'a de subsistance que dans leur imagination & sur leur langue.

Mais (M.) finissons ce discours : & en le finissant tirons-en une conséquence de l'obligation que nous avons d'éviter le murmure, & nous instruisons des moïens par lesquels nous devons vaincre l'inclination que nous avons à ce vice.

Vn Empereur Chrétien exposa autre-fois une Idole, qui étoit d'une Figure

extrêmement monstreuse à la vûë de ses sujets. Il crut que ce seroit assez de leur montrer une chose si épouventable, pour leur en donner de l'horreur & pour les porter à l'adoration de la véritable Divinité. Il me semble aussi (M.) que si vous voulez arrêter vos réflexions, sur le portrait que je vous ai représenté du murmure, quoi-que je n'aie encore fait que le craïonner, & que les derniéres couleurs n'y soient pas apliquées, vous le détesterez & vous prendrez une ferme résolution de n'y tomber jamais. Il est si opposé à nôtre état, & principalement à l'obeïssance que nous avons voüée : il est si contraire à la bonne raison & ceux qui s'y laissent aller, sçavent si peu ce qu'ils veulent, qu'on ne peut pas concevoir comment un Religieux qui n'a pas entiérement perdu l'esprit, ou qui ne s'est pas absolument déterminé à ne vivre que dans la malice, se peut résoudre à murmurer.

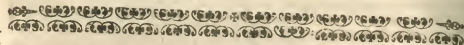
Mais comment peut-on se coriger de ce peché ? Puisque nous avons découvert les causes de ce mal, il est facile de montrer les remédes qui le peuvent guérir. Nous avons vû que l'opposition que nous avons à l'autorité, que l'envie, que l'ambition, que l'oisiveté sont les causes du murmure, & ainsi pour le vaincre nous devons ataquer ces principes qui le font naître & qui le conservent.

Si vous avez formé la résolution de ne plus murmurer, il ne faut pour la rendre efficace, que travailler à aquérir une soûmission de cœur, qui vous fasse aimer l'autorité dans vos Supérieurs, & en vous la dépendance ; une charité si ardente envers vôtre prochain, que vous regardiez le bien qui lui arrive avec autant de complaisance que le vôtre propre, une humilité qui vous fasse préférer l'abaissement à l élevation & la qualité d'Inférieur à celle de Supérieur: une fidélité au travail qui vous tienne toûjours occupé, qui ne vous permette aucun moment de repos, qui ne vous souffre jamais sans un dessein particulier & sans vous faire ressentir un mouvement empressé qui vous porte à l'accomplir. Ah! quand ces vertus posséderont vôtre cœur, que vous serez éloignez de murmurer. La pensée ne vous en viendra jamais.

Obeïssons donc (M.) à nos Supérieurs, & nous soûmettons sans résistance à Heb. 13.17.
tous les ordres qu'ils nous voudront donner. *Obedite, præpositis vestris, & subjacete eis.* Imitons Jesus-Christ qui a obeï jusqu'à la mort, & à la mort de la croix. *Mortem autem crucis.* Ne nous affligeons point du bien des autres : ne nous tourmentons point de leur avancement : ne nous tirannisons point de leur félicité. *De bono alterius non doleas ; de alterius fælicitate non crucieris.* Mais S. Bern. l. de mo bene viven. ad sor. c. 34.
opposons à ces sentimens une pure charité, qui nous ouvre le Cœur, pour nous faire aimer tous leurs avantages. *Contra invidiam occurrat bonitas : charitas præparetur adversùs invidiam.* Ne soions pas assez superbes, pour nous croire capables du gouvernement : mais par une véritable humilité tachons d'aprendre à nous conduire nous mêmes, sans penser à commander aux autres : réglons nôtre vie : composons nos meurs : jugeons-nous : accusons-nous : condannons-nous : ne laissons aucune de nos fautes impunie. Voila, l'un des principaux conseils que nous a donné saint Bernard: *Discas tibi ipsi præesse, & te ipsum regere, non alios ; propriam vitam ordina, mores tuos compone, te ipsum* S. Bern. in octo.
judica, apud te ipsum accusa, & condemna ; nec impunitum dimitte excessum. punct perf
Ordonnons si bien nôtre tems qu'aprés avoir donné aux observances régulié- asseq. in fi.
res, & aux ordres particuliers de nos Supérieurs celui que nous leur devons,

nous emploïons le reste à l'Oraison, à la méditation de l'Ecriture Sainte, à l'étude, à la lecture spirituelle, & aux bonnes œuvres. *Semper aut legas, aut ores, aut aliquid de sacris mediteris. Singulis horis & diebus sua tribue exercitia spiritualibus spiritualia; corporalibus corporalia.* L'Oraison nous purge, la lecture nous éclaire, les bonnes œuvres nous méritent le Ciel. *Oratione mundamur, lectione instruimur, operatione beatificamur.* Enfin en nous occupans ainsi toûjours ou à l'Oraison, ou à la lecture, ou aux bonnes œuvres, nous n'aurons jamais aucun moment pour le donner au murmure.

S. Bern. cit.



Exhortation 12 sur le 1. chap.

EXHORTATION TRENTE-TROSIE'ME

SVITE DV MESME SVIET.

Exorde.

ACHevons (M.) le Tableau que nous avons commencé, & quoi qu'il soit tres-difficile d'arrêter les mouvemens d'une langue envenimée, tâchons de lier ensorte celle des murmureurs, qu'en s'appaisant eux-mêmes, ils laissent en repos les Supérieurs. Pour y réüssir ajoûtons deux traits de Pinceau au craïon que nous en avons proposé. On diroit à entendre un Religieux adonné au murmure, qu'il en espére de grands fruits, & qu'il n'en peut craindre aucun mal, tant il fait paroître de chaleur dans l'expression de ses passions. Quand on le voit chercher les correspondans de sa malice & que l'on étudie les gestes, l'application, l'éloquence avec laquelle il découvre les inquiétudes de son cœur & se décharge de l'impatience dont il est plein, on se persuaderoit aisément qu'il va recueillir des fruits d'une grande valeur & qu'il ne lui en peut jamais arriver aucune peine. Il est donc important de lui montrer que s'il a cette pensée, il est extrêmement trompé. C'est ce que nous allons faire en représantant, 1. Les effets de ce peché, 2. Les châtimens qu'il attire sur ceux qui le commettent.

I. PARTIE. Devant que de raporter les mauvais effets de cette source corrompuë, je remarque avec le saint Esprit, qu'il n'en découle aucun qui puisse être avantageux. Gardez-vous de murmurer, dit le Sage, car le murmure est inutile. C'est une plainte qui est vaine. L'air l'emporte; elle se dissipe en se formant; elle ne laisse rien dont l'on puisse profiter. *Custodite vos a murmuratione quæ nihil prodest.* Faisons ici paroître un Religieux, dont l'esprit inquiet, factieux & agité se donne une entiére liberté de parler contre la conduite des Supérieurs. Je veux qu'il soit ancien; car l'inclination à ce peché augmente plûtôt avec l'âge, qu'elle ne diminuë. Je veux que depuis trente, ou quarante ans il passe une partie

Sap. 1. 11.

de sa vie à murmurer. Je veux qu'il n'ait jamais pardonné à aucune action de ceux qui l'ont gouverné. Je veux qu'il les ait toutes soûmises au Tribunal de sa pensée. Demandons lui qu'aprés mille mensonges inséparables du murmure, il nous dise une fois la vérité. Parlez-nous (M.) Nous allons vous écouter. Il y a long-temps que nous vous connoissons & que nous observons que vous faites de continuelles plaintes de uos Supérieurs. Nous nous assûrons que si quelqu'un a profité dn murmure, vous êtes de ce nombre. Déclarez-nous donc les avantages que vous en avez tirez. Avez-vous changé la conduite de l'ordre, ou des Maisons particuliéres par tous les coups de vôtre langue? l'aigreur de vôtre zéle a-t-il réglé quelque chose dans le gouvernement? Trouvez-vous que tout le chagrin qué vous vous êtes donné ait empêché les Supérieurs d'abuser de leur autorité? Avez-vous adouci ce qui vous paroissoit trop sévére? Avez-vous conservé dans sa force & dans sa vigueur ce qui sembloit tendre au relachement? Remarquez-vous que les Supérieurs soient plus zélez ou plus commodes, qu'ils soient plus exacts, ou plus faciles? Mais, quoi? Je vous couvre de honte. Je vois la confusion qui paroît sur vôtre visage. Vous n'osez parler, & vous nous faites entendre par vôtre silence que tous vos murmures ne vous ont point profité. Vous nous dites sans parler que de toutes les passions, il n'en est pas de plus inutile. Vous avoüez que vous avez porté l'enseigne du murmure & que vous en avez élevé l'amertume & les emportemens au plus haut dégré où ils peuvent monter; mais que vous n'en avez cüeilli aucun fruit, & que vous êtes obligé de dire avec le plus sage des hommes que le murmure est la vanité même *Nihil prodest.*

Mais quel profit pouroit naître du murmure. Vous portez vos plaintes aux oreilles des autres Inférieurs qui ne peuvent remédier non plus que vous aux désordres, que vous leur représentez. Ils n'en ont ni le pouvoir ni l'autorité. *Nihil prodest.* Vous parlez des Supérieurs, qui souvent ignorent ce que vous dites ou qui, aprenant des autres les plaintes que vous faites, les reçoivent alterées & même ordinairement si changées, qu'elles n'ont plus rien de vôtre sens; ou qui ne sont pas dans la disposition de se corriger des fautes que vous leur atribuez. *Nihil prodest.* Vous faites paroître tant d'impatience dans la maniére dont vous vous exprimez, que ceux-mêmes qui vous écoutent, qui semblent admirer vos lumiéres qui entrent en apparence dans vos sentimens, voient bien que la seule passion anime vôtre cœur & vôtre langue. *Nihil prodest.* Le Prophéte, parlant des avares, dit qu'aprés qu'ils ont passé leur vie à amasser des richesses, ils ne trouvent rien dans leurs mains à l'heure de la mort. *Nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis.* Nous pouvons dire la même chose des Religieux adonnez au murmure. Aprés qu'ils se sont épuisez à déclamer contre tous les Supérieurs qu'ils ont eû sur leur tête, *Nihil invenerunt in manibus suis*, enfin ils n'en trouvent, & n'en ont jamais trouvé aucun bon effet. *Nihil Prodest.* Psal. 75. 5

Mais ce seroit peu de dire que le murmure est inutile: il faut ajoûter que cette misérable occupation, non seulement ne profite de rien, mais qu'elle à de tres-mauvais effets. C'est un arbre qui non seulement ne porte pas de bons fruits, mais qui en produit de tres-dangereux- C'est de ce principe que l'Abbé Gilbert tire la conséquence de l'horreur que nous en devons avoir. Ne vous

laissez pas, dit-il, aller au murmure ; car c'est un peché duquel vous ne recevez
Ab. Gilleb in cant serm. 14. inter op. S. Bern. aucun avantage, & qui est néanmoins tres pernicieux aux autres. *Parcite a murmuratione quæ non prodest vobis, & aliis nocet.*

Le murmure est un poison sur la langue du Religieux, qui envenime ceux qui l'entendent. Mais quel est ce poison ? C'est un poison sorti de l'Enfer. C'est un poison qui se forme dans le cœur du Diable *Omnis qui murmurat*, dit S.
S. Bern. l. de mo. bené viven. c. 47. Bernard, *Venenum Diaboli habet in linguâ.* Le Démon est le Prince des murmures : il est l'auteur du murmure il en est le modéle : il nous en a donné l'exemple dés le commencement du monde ; & nous voïons que les Religieux, qui se laissent aller à ce peché, troublent autant un Monastére par leur langue, que le Serpent dérégla le Paradis Terrestre par la sienne.

Adam & Eve y étoient dans l état d'innocence : Ils y vivoient saintement, & dans une paix profonde sous la conduite de Dieu, qui étoit leur Supérieur. Le Démon enragé de voir ces Créatures dans la paix, dans la soûmission & dans l'obeïssance, trouve le moïen de parler à Eve. Il murmure contre l'ordre de Dieu. Qu'elle Loi ? Qu'elle contrainte ? Qu'elle rigueur ? Comment est-ce
Gen. 3. 1. qu'on vous traite ici ? Pourquoi ne vous permet-on pas de manger de tous les fruits de ce Jardin ? *Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno Paradisi ?* Pourquoi vous a-t-on deffendu l'usage du Fruit de l'Arbre, qui est au milieu de ce Paradis. Qu'elle est la raison de cette Loi ? C'est que Dieu veut vous persuader, que si vous en mangiez, il vous causeroit la mort : mais
Ibid. v. 4 cela n'est pas vrai ; il ne vous feroit point mourir. *Nequàquam moriemini* : au contraire, si vous y aviez goûté, vous deviendriez des Dieux sur la Terre : vous sçauriez le bien & le mal : il vous ouvriroit les yeux : il vous éclaireroit par des lumiéres célestes, qui vous donneroient des connoissances toutes divines. *Scit enim Deus quod in quocumque die comederitis ex eo, aperientur oculi*
Ibid. v. 5. *vestri : & eritis sicut dii, scientes bonum & malum.* Eve prête l'oreille à ce discours séditieux : Elle donne son approbation à ces plaintes : Elle se rend à ce murmure. Elle se révolte contre son Supérieur : Elle mange de ce fruit, & aussi tôt ses sens, ses apetits, ses passions se déréglent : Il s'éléve un combat entre les qualitez dont elle est composée : elle se sent tributaire de la mort : Les animaux ne lui obeïssent plus : elle ne voit que de la confusion & du désordre là où devant ce murmure toutes choses étoient parfaitement ordonnées.

Voila (M.) ce qui arrive dans nos Cloîtres par ce détestable peché. Un Monastére est en paix : Tout y est dans la tranquilité par l'union & l'intelligence, qui régne entre le Supérieur & les Inférieurs ; mais helas ! Un mauvais Religieux qui à le venin du Démon sur la langue y est envoïé. Il éxamine d'abord la conduite de cette Maison ; il y remarque une charité parfaite entre tous les Inférieurs, qui est cimentée par l'union qu'ils ont avec le Supérieur. Il voit que chacun est content. Il voit que le Supérieur donne ses ordres avec douceur & autorité, que les Inférieurs les reçoivent avec soûmission, & qu'ils les accomplissent avec fidélité. Cette paix lui est pénible : il regarde par quel endroit il pourra jetter son venin. Il tâche de prendre son tems : il cherche l'ocasion ; il
Ab. Gille. in cant. serm. 14 se fait l'ami du Supérieur : il lui donne des loüanges, & enfin aprés avoir tourné de toutes parts, en cachant & dissimulant sa malice, il pousse au dehors le poison dont il est rempli. *Abscondit donec evomat in tempore virus collectum.*

Comment donc, dit-il, vivons-nous dans cette Maison? Qu'elle est cette nouvelle réfforme qu'on y garde? Est-ce que l'on nous veut traiter comme des Novices? Veut-on nous faire renaistre dans nôtre vieillesse? Ce n'est point la l'usage de la congrégation: cela ne se fait point dans les autres Convens. Pourquoi le Supérieur a-t-il fait ce commandement? *Cur præcepit vobis?* Il n'en faut pas d'avantage pour troubler toute la Communauté. Quelques uns reçoivent bien-tôt les mortelles impressions de ce venin. Comme l'autorité est odieuse, il n'y a que trop de disposition dans les Inférieurs à croire ce qui la combat. Ils se rebutent du Supérieur. Ils perdent la confiance qu'ils avoient en lui. Ils la changent en soupçons, & en ombrages. Tout ce qu'il dit les choque. Ils en parlent avec mépris. Les autres le veulent soûtenir. Les partis se forment. Le feu s'alume. La division paroît. La Guerre se déclare. Voila (M.) la plaië dangereuse dont parle saint Ephrem. *Magna in omni familiâ, fratrumque conventu, plaga est murmuratio. Scandalosa quippe est cunctis, charitatem evertit, unionem dissipat, pacem disturbat.* On ne voit plus que des ombres de mort, que des schismes, que des désordres, que des horreurs & des ténébres. *Vbi umbra mortis & nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat.* Misérable instrument du Démon: Démon incarné, Serpent déguisé, voila ton ouvrage; c'est toi qui par tes murmures és l'auteur de ces malheurs. S. Ephrem l. de vir. & vitiis. c. de inob. & murmur.

Mais disons plus humainement avec l'Abbé Gilbert, que c'est un Absalon qui s'est révolté contre David, & qui a dehonoré sa couche Roïale; que c'est un Fils qui est rebelle à son Pere, & qui a excité une sédition dans son état. Permettez-moi néanmoins, grand Prince, de vous appéler heureux par comparaison aux Supérieurs que nous voïons en ce temps dans les Cloitres. Vous avez été persécuté, il est vrai: & vous l'avez été par vôtre propre sang; mais enfin entre vos enfans un seul Absalon vous a déclaré la Guerre; il n'a soulevé contre vôtre Couronne que des Serviteurs. L'Absalon dont je parle, ce murmureur a jetté le feu de la discorde au milieu de ses Freres; il en a fait des rebelles, qui en parlant de la paix déchirent leur Pere, ambitionnent sa chaire, deshonorent sa famille. Ce cruel Absalon, cet ingrat, ce dénaturé a corrompu ses Compagnons. Il a changé le cœur de ces innocens, sur lequel l'esprit du Supérieur se réposoit doucement comme sur un trône d'amour & de paix. *Felix tamen David, cui inter tot filios, non nisi unus persecutor erupit. Quem mihi dabis hodie inter Magistros, cui non nisi unus Absalon insidietur? An non quasi Absalones sunt quidam, qui sicut scriptum est, pacem prædicant & mordent dentibus? affectant locum Patris, fædant cubile, dum pravis susurrijs socios corrumpunt: & subvertunt corda innocentium, in quibus Patris spiritus suaviter quiescebat.* Abb. Gillé in cant. serm. 14.

Ah! (M.) jusqu'à quand nous laisserons aller à ce maudit peché? Jusqu'à quand par nos murmures ferons nous une Babylône, d'une Maison, qui devroit être une Jérusalem? Jusqu'à quand par nos murmures ferons-nous un Enfer, d'une Maison, qui devroit être un Paradis? Jusques à quand comme des Vipéres déchirerons-nous les entrailles de nôtre Mere la Religion, en portant nos dents envenimées sur la conduite de nos Maîtres & de nos Pasteurs? *Viperea generatio Matrem suam comedit, & dente venenato Doctoris vitam corrodit:* Jusqu'à quand alumerons-nous le feu de la division la où l'union devroit être inviolable?

Mais si ces mauvaises suites du murmure ne sont pas capables de vous en donner toute l'horreur que je voudrois vous en inspirer; si la paix de vos Freres vous est indifférente; si vous n'avez aucune considération pour l'intelligence qu'ils doivent avoir avec leur Supérieur; si vous étes insensibles à leur perte, laissez vous aumoins toucher aux châtimens dont Dieu punit ce peché.

II. PARTIE De toutes les offenses qui se commettent contre Dieu, il en est peu sur lesquelles sa justice ait exercé des châtimens plus rigoureux & plus sensibles que sur le murmure. Marie & Aaron aïant murmuré contre Moyse, qui étoit le Supérieur & le Souverain Législateur de son Peuple, & aïant voulu le faire passer par leurs discours pour un homme qui s'imaginoit que Dieu ne parloit qu'à lui. *Num per solum Moysem locutus est Dominus.* Dieu prît aussi-tôt la

Num. 12. 2. cause de son Serviteur. Il se fâcha de leur témérité. Comment, leur dit-il, avez vous eu la hardiesse de parler ainsi contre Moÿse? Comment avez-vous eû la li-

Ibid. v. 8 berté de censurer sa conduite? *Quare non timuistis detrahere servo meo Moysi?* & au même moment la colomne de nüée, qui étoit la marque de sa protection,

Ibid. v. 10 s'étant rétirée, *nubes quoque recessit*, Marie parut toute couverte de lépre. *Maria apparuit candens leprâ quasi nix.* Cette punition semble d'autant plus surprenante, que Marie étant Prophétesse, ne pouvoit pas qu'elle ne fût tres-chere à Dieu. Mais ce juge redoutable, dit saint Ephrem, voulut ainsi se vanger du murmure dans une personne qu'il avoit distinguée des autres par

S. Ephrem serm. de Mor. lingue. tant de graces, pour nous aprendre combien il le déteste. *Justus ultor meritas de Prophetissa propter petulantiam linguæ ejus pœnas sumpsit; susurrationes enim & detractiones abominatur.* Il voulut montrer par cette lépre visible que le murmure est une lépre invisible *Apertè corpus illius lepra occupavit, quia clàm lepra peccati animam suam infecerat.* Il voulut par ce mal extérieur faire paroître le mal intérieur de cette femme. *Et manifesto ejus malo peccatum innotuit quod latebat.* Il voulut nous faire un miroir de son corps, qui nous représentât l'horrible tache de son ame. *Corpus quod leprâ infectum cernebatur, velut speculum quoddam fuit animæ quæ non perspiciebatur, cujus indicabat maculam.* Il voulut que comme elle s'estoit rétirée de son frere par la liberté de sa langue, la beauté de son corps se retirât aussi d'elle, & fût toute effacée, afin que par elle-même, elle aprît la charité, & qu'a l'avenir elle ne fût pas si téméraire que de murmurer. *Sicut illa defecerat a fratre suo, ita & ab ipsa proprium corpus defecit, ut ex semetipsâ charitatem addisceret.* D'où ce saint Pere nous exhorte à tirer une conséquence de l'obligation que nous avons de vaincre ce peché, & en le surmontant de conserver entre nous l'union, la paix & la concorde. *Discamus igitur & nos hinc concordiam & mutuam benevolentiam fovere.* Vous n'ignorez pas (M.) l'épouventable punition de Coré, Dathan, & Abiron. Vous sçavez qu'ils murmurerent contre Moyse & qu'ils excitérent le Peuple à former une sédition contre ce saint homme. Mais que fit Dieu pour tirer vengeance de ce crime? il fit en leur personne un exemple nouveau de sa colére. Il commanda à la Terre de s'ouvrir sous leurs pieds, & de les engloutir avec leurs Tentes & toutes les autres choses qui leur apartenoient. Ce qu'elle accomplit sans aucune résistance à la vûë de tout le Peuple d'Israël. *Dirupta est Terra sub pedibus eorum: & aperiens os suum devoravit illos cum tabernaculis suis & universa substantiâ eorum; descenderuntque*

vivi

vivi in infernum operti humo, & perierunt de medio multitudinis. O mon Dieu! Quel châtiment? Ah (M.) croïons-nous que le bras de Dieu soit affoibli? Ah! Si nous croïons que sa puissance soit inaltérable, comment ne craignons-nous point, quand nous murmurons contre nos Supérieurs, que la Terre ne nous dévore, & que nous dérobant ainsi de la compagnie de nos Freres, elle ne nous enferme dans ses entrailles. Num. 16. 31.

Vous sçavez encore que le Peuple d'Israël se chagrinant du travail & de la longueur du chemin qu'il se voïoit obligé de faire dans le désert murmura hautement de la conduite de Moyse. Pourquoi lui dirent ces séditieux, nous avez vous retirez de l'Egipte, pour nous faire mourir dans cette solitude? Nous n'avons pas de pain; les eaux nous manquent, & la manne nous dégoûte: nous ne pouvons plus en manger. *Et tædere cæpit populum itineris, ac laboris: locutusque contra Deum ac Moysen ait: cur eduxisti nos de Ægypto, ut moreremur in solitudine? Deest panis: non sunt aquæ: anima nostra jam nauseat super cibo isto levissimo.* Mais quel fut le châtiment de ce murmure? Dieu créa des Serpens, dont le poison étoit ardent comme le feu, lesquels piquans ces rebelles, les brûloient & les faisoient mourir comme dans un embrasement. *Misit Dominus in populum ignitos Serpentes.* Num. 21 4

Saint Paul se sert de ces deux exemples de la justice de Dieu contre ces misérables pour nous retirer du murmure. Ne tentons point Jesus-Chrît, dit le saint Apôtre, comme le tentérent quelques-uns du Peuple de Dieu, qui furent tüez par les Serpens. Ne murmurez point, comme firent quelques-uns d'eux, qui furent frappez de mort par l'Ange exterminateur: *Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentaverunt, & à Serpentibus perierunt. Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt & perierunt ab exterminatore.* Et saint Bernard maniant ces paroles de saint Paul en tire une conséquence des dangers, qui sont inséparables du murmure, afin de nous en éloigner. Il est donc, dit ce saint Pere, dangereux de murmurer. Nous devons craindre, si nous murmurons, que l'Ange exterminateur ne nous fasse périr dans le monastére, comme il se vengea de ceux qui murmurérent dans le désert. *Igitur periculosum est nobis murmurare, ne fortè pereamus ab exterminatore in Monasterio, sicut illi perierunt in deserto.* Nous devons garder nos langues du murmure, crainte que comme ces murmureurs ont péri dans ce siécle, nous ne nous perdions pour le siécle qui est à venir. *Linguas ergò nostras à murmuratione custodiamus, ne, quod absit sicut illi perierunt in hoc sæculo, nos pereamus in futuro.* Nous ne devons pas murmurer, crainte que comme ils ont perdu par ce peché la vie présente, nous ne perdions en le commettant la uie éternelle. *Non ergò murmuremus, ne fortè sicut illi perierunt in hac vitâ, nos pereamus in futurâ.* Nous devons triompher de toutes les inclinations, qui nous portent au murmure, crainte que ce peché n'attire sur nos ames ce qu'il a attiré sur leurs corps. *Caveamus ab omni murmuratione, ne forte quod illi passi sunt in corporibus, nos patiamur in animabus.* 1 Cor. 10. 10. S. Bern. de mo. benè vi. ad sor. c. 47

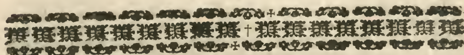
Mais qu'elle est la raison de ces rigoureux & insignes châtimens dont Dieu punit le murmure? C'est (M.) qu'il met particuliérement les Supérieurs sous la protection de ses Loix, comme étant marquez des caractéres de sa Divinité & qu'ainsi il tient fait contre sa personne ce qui se fait contre eux.

Si Dieu deffend en général de mal parler de tous les hommes, il a fait une Loi ſpéciale, par laquelle il deffend de parler contre les Supérieurs. Prenez garde, dit-il par Moyſe, de ne pas dettacter des Dieux. *Dijs non detrahes.*
Exo. 22. 28. Qui ſont ces Dieux ? Ce ſont les Supérieurs, qui ſont des Dieux ſur la Terre, qui ſont des Dieux viſibles, par ce qu'ils nous repréſentent l'autorité du Dieu inviſible & tout puiſſant que nous adorons & qu'ils ont une onction ſpéciale, qui leur fait porter les marques de ſa Majeſté. C'eſt par cette raiſon qu'il renouvele la même Loi par un autre Prophéte, afin qu'elle faſſe plus d'impreſſion ſur nos eſprits. Ne ſoiez pas aſſez téméraires, nous dit-il par la plume de David, pour toucher ceux que je conſacre par l'autorité que je leur communique & pour faire ſentir la malice de vos cœurs à mes Prophétes. *Nolite tangere Chriſtos meos & in Prophetis meis nolite malignari.* Et c'eſt par cette
Pſal. 104. 15. alliance ſpéciale qui ſe trouve entre Dieu & les Supérieurs que Moyſe & Aaron nous aſſûrent que le murmure n'ataque pas tant les Supérieurs, que Dieu même. Que ſommes-nous, diſent ces Prophétes au Peuple ? Nous ne ſommes rien de nous mêmes : Nous ne ſommes que les Lieutenans de Dieu : Nous ne ſommes que ce qu'il nous fait être : il n'y a rien en nous de conſidérable que ſon autorité, & ainſi quand vous murmurez, vous ne murmurez pas contre nous. Ceſt principalement cette haute Majeſté qui eſt offenſée par vos murmures. *Nos enim quid ſumus ? Nec contra nos eſt murmur veſtrum ſed contra*
Exod. 16. 8. *Dominum.* Si donc (M.) c'eſt un peché de juger un Serviteur, qui ne nous eſt pas ſoûmis, & un peché qui anime le zéle du grand Apôtre à faire ce reproche à celui qui le commet : Qui étes-vous, pour avoir la hardieſſe de juger un Serviteur étranger ? s'il tombe, ou s'il ſe ſoûtient, cela regarde l'intérêt de ſon
Rom. 14. 4. Maître. *Tu quis es, qui judicas alienum ſervum ? Domino ſuo ſtat, aut cadit.* Ne nous étonnons pas ſi Dieu punit ſi rigoureuſement le murmure, qui ne condanne pas le Serviteur des autres, mais le propre Maître & qui ataque Dieu, en ataquant le Supérieur. Si Dieu déteſte particuliérement celui qui ſéme le ſchiſme & la diviſion entre les Freres, *Septimum deteſtatur anima ejus, eum qui ſeminat inter fratres diſcordias,* Et s'il le haït plus, comme dit le même
Prov. 6. 16. Salomon, que l'homicide qui verſe le ſang de l'Innocent, faut-il s'étonner ſi ſa juſtice ſe vange d'une maniére pompeuſe de celui qui par ſa langue jette la diſcorde entre le pere & les enfans, entre le Supérieur & les Inférieurs & qui en ſéparant les Inférieurs de leur Supérieur, les ſépare de lui même ? Si Dieu ne donne le pouvoir de porter des jugemens qu'à ſon Fils, comme remarque l'Abbé Gilbert, faut-il s'étonner s'il condanne à de ſi grandes peines celui qui uſurpe le droit de juger, & non ſeulement de juger, mais de juger ſon Pere & ſon Supérieur, & dont le jugement ne peut pas qu'il ne retombe ſur ſa Divine
Abb. gille in can. ſerm. 14. Majeſté, puiſqu'il n'eſt point de paternité dans le Ciel & dans la Terre qui n'en dépende. *Pater omne judicium dedit Filio, & tu tibi quod non accepiſti judicium aſſumis, & hoc in Patrem.*

S. Ephr, l. de vir. & vitiis c. de inob. & mur. Prenons donc (M.) de fortes réſolutions avec ſaint Ephrem de ne point faire de querelles & de ne point murmurer contre nos Supérieurs. *Qua propter fratres nè in exequendis mandatis Superiorum queruliſſimus & murmuratores.* Obeiſſons au commandement de ſaint Paul, qui nous ordonne de faire toutes
Phil. 2. 14 choſes ſans murmurer. *Omnia facite ſine murmurationibus.* Mais pour qu'elle

raiſon, grand Apôtre voulez-vous que nous ſoions fideles à éviter le murmure? Ah (M.) qu'elle eſt belle! & qu'elle devroit être efficace ſur l'eſprit des Religieux! afin, dit-il, que vous ſoiez irrepréhenſibles & ſimples enfans de Dieu. *Vt ſitis ſine querela & ſimplices Filij Dei.* Ah que cette penſée de l'Apôtre me fait trembler! Helas que pouvons-nous donc croire de tant de Religieux avec leſquels nous vivons, & dont nous entendons continuellement les murmures, ſi non qu'ils ne ſont point enfans de Dieu? Ils vont au Chœur, ils s'aprochent des Sacremens, ils célébrent la ſainte Meſſe, ils font de bonnes œuvres, ils pratiquent des mortifications qui ſont inſéparables de nôtre état, & néanmoins, puiſqu'ils ne ſe corrigent point du murmure, ils ne ſçauroient être enfans de Dieu. Comme ils ſont les Martyrs, ils ſont auſſi les enfans du Diable. Ils font les œuvres de ce déteſtable Pere, dont les murmures ont commencé avec le monde. Ils ne font que des actions de ténébres, que des actions repprouvées de Dieu, que des actions, qui n'ont au plus que l'apparence de la vertu & qui n'en peuvent avoir la vérité. *Murmuratoris actio quævis reproba, inutilis, & ad nullam virtutem accommodata.* Ah Quel aveuglement à des Religieux de perdre la qualité d'enfans de Dieu, & ainſi de ſe perdre pour l'éternité & de faire une auſſi grande perte pour le vain plaiſir du murmure, ou plûtôt pour vivre dans les furieuſes inquiétudes qui ſont néceſſairement atachées aux plaintes qui ſe font des Supérieurs! Ouvrons donc les yeux à ce malheur, & obeiſſans à l'oracle ſorti de la plume de ſaint Paul, ne nous laiſſons jamais aller à ce peché. *Omnia facite ſine murmurationibus.* Faiſons nôtre devoir: obeiſſons à nos Supérieurs: ſoûmettons nous à leur conduite, & n'en ſoions jamais les cenſeurs.

S. Epr. prox. cit.



EXHORTATION TRENTEQUATRIEME

Exhortatiõ 13. ſur 1. Chap.

LES AVANTAGES DU VOEU DE CHASTETE'

Exorde.

LES Saints Peres n'ont guéres fait paroître leur éloquence avec plus d'éclat, que quand ils l'ont emploïée à donner des loüanges à la virginité. Elle eſt, dit ſaint Athanaſe un tréſor inépuiſable, une Couronnne toûjours verdoiante, le Temple de Dieu, la demeure du ſaint Eſprit, une perle précieuſe, la victorieuſe de la mort & de l'Enfer. *O Virginitas opulentia indeficiens, Corona immarceſſibilis, Templum Dei, domicilium Spiritus Sancti, Mar-*

S. Atha. l. d. Virg. in fine.

MM 2

garita pretiosa, mortis & Inferni profligatrix! Cette vertu est incomparable dans la pensée de saint Chrysostôme : elle est autant élévée, dit ce saint Pere, au dessus du Mariage, que le Ciel l'est au dessus de la Terre & que la nature des simples intelligences surpasse celle des hommes. *Virginitas tanto nuptijs præstat, quantò cælum terræ, quantò hominibus Angeli antecellunt.* Elle est, dit Saint Augustin aprés saint Cyprien, la fleur de l'Eglise, *flos est ille Ecclesiastici germinis*, Elle est la beauté & l'ornement de la grace ; *Decus & ornamentum gratiæ spiritualis ;* Elle est la plus illustre portion du Troupeau de nôtre Seigneur. *Illustrior portio gregis Christi.* Tertulien l'appelle la fleur des bonnes mœurs, la beauté de la chair, l'ornement des corps, l'honneur de la nature humaine, le fondement d'une parfaite sainteté. S. Bernard dit que la virginité est si excellente que Dieu n'a pas voulu la rendre commune à tous les hommes en la commandant, mais qu'il la seulement conseillée. *Virginitas non est jussa sed admonita, quia nimis est excelsa.*

S. Chrisost. l. de virg. c. 11. — S. Aug. l. 4. de doct. Chri. c. 21 — Tertul. l. de pudicitia. — S. Bern. de mo. be vivendi c. 21.

Mais pour donner quelque ordre à cette belle matiére & à ces riches pensées, je veux vous faire voir trois excellences du Vœu de chasteté auquel nous nous engageons par nôtre Profession. La prémiére est que ce Vœu nous aproche de Dieu. La seconde qu'il nous égale aux Anges. La troisiéme qu'il nous impose une heureuse nécessité de pratiquer les plus belles & les plus nobles vertus.

I. PARTIE, Le Vœu de chasteté nous aproche de Dieu. C'est le saint Esprit qui nous aprend cette vérité. L'homme s'unit à Dieu, dit le Sage par l'intégrité de son corps. *Incorruptio facit esse proximum Deo,* Mais je dis que la pureté nous aproche de Dieu en trois maniéres. Elle nous aproche de Dieu par la ressemblance qu'elle nous donne avec sa Majesté. Elle nous aproche de Dieu par les moïens qu'elle nous donne de le connoître & de l'aimer. Elle nous aproche de Dieu par la participation de ses douceurs & des consolations célestes dont elle nous remplit.

Sap. 6. 20

Les Vierges portent l'Image de Dieu d'une excellente maniére. Le Démon trompoit nos prémiers parens, quand il leur promettoit qu'ils seroient comme des Dieux, *Eritis sicut Dij*, s'ils mangeoient du Fruit deffendu. Mais c'est une vérité que nous portons les caractéres de la Divinité, quand nous renonçons aux plaisirs de la chair : car comme dit saint Grégoire de Nazianze, la sainte Trinité est Vierge, *Prima trias Virgo est.* Ce qui fait dire à saint Ambroise que la Virginité s'est élevée jusqu'au Ciel pour y trouver le modele de son imitation. *è cælo accersiuit quod imitaretur in terris.* Saint Augustin est dans la même pensée, quand il dit que la Virginité est l'Image de Dieu, & qu'elle est une Image qui représente sa sainteté. *Dei imago respondens ad sanctimoniam Domini.*

Gen. 3. 5. — S. Greg. Naz. in Carm. de Virgi. — S. Amb. l. 2. de virg. — S. Augu. l. 4. de doct. Chr. c. 214.

Et ce que nous disons de Dieu considéré en lui même, nous le devons dire de Jesus-Christ. Le même saint Augustin, faisant comparaison de l'ancien Adam & du nouveau, dit avec saint Paul, que comme nous avons porté l'Image du prémier, nous devons porter l'Image du second, & puis il ajoûte que cela s'accomplit par l'intégrité Virginale. *Hanc imaginem Virginitas portat, portat integritas.* C'est, comme dit saint Thomas, que le Fils de Dieu venant au monde a voulu naître d'une Mere Vierge, & qu'il a observé lui même la Virginité. *Matrem Virginem elegit & ipse Virginitatem servavit.*

S. Augu. cit. — S. Th. 2. 2 q. 152. a. 2

Il est né d'une Mere Vierge. O incomparable Marie, vous demandez comment étant Vierge, vous deviendrez Mere ? *Quomodo fiet istud quoniam virum non cognosco ?* Mais sçachez que c'est à cause de cela même que vous serez Mere de Dieu. *propter hoc ipsum fiet* ; car si vous connoissiez un homme, vous seriez incapable de concourir en cette qualité au grand & ineffable mistére de l'Incarnation. *Nam si cognovisses virum non fuisses habita digna, ut huic mysterio deservires.* C'est la Virginité, dit saint Ambroise, qui s'élevant au dessus des Nuës, de l'Air, des Anges, des Astres, est allée trouver le Verbe dans le sein de son Pere. *Hæc Nubes, Aëra, Angelos, Syderaque transgrediens Verbum Dei in ipso sinu Patris invenit.* Lu. 1. 34 S. Christ. S. Amb. L. 2. de vir.

C'est par la même raison qu'il a voulu que l'Epoux de sa Mere fût Vierge: C'est par la même raison que choisissant un favori entre ses Apôtres, il donna cette qualité à saint Jean: C'est par la même raison que mourant sur la Croix, il laissa par son testament sa sainte Mere en la protection de ce cher disciple. Il recommanda, dit saint Jerôme, Sa Mere Vierge à celuy de ses Apôtres qui étoit Vierge. *Viginem Matrem Virgini commendavit.*

Et lui même n'a pas seulement été Vierge, mais il a été si délicat en ce qui regarde la pureté, que quoi qu'il ait souffert des calomnies en tous les vices, il n'a pas permis qu'on l'ait soupçonné de la moindre impureté. Ses ennemis l'ont accusé d'avoir de secretes & de mauvaises intelligences avec les Démons. Ils l'ont traité de séditieux & de rebelle aux Princes. Ils ont dit qu'il aimoit le Vin & qu'il étoit homme de débauche. Ils ont voulu persuader qu'il avoit menacé de détruire le Temple de Dieu, mais il étoit si pur qu'ils n'ont jamais rien osé avancer contre sa chasteté. S. Hyero.

Mais si la pureté Virginale nous fait aprocher de Dieu par la ressemblance, elle nous en fait aussi aprocher par l'élévation des puissances de nôtre ame.

Les personnes engagées dans le Mariage ne peuvent que tres-difficilement s'unir à Dieu par la connoissance & par l'amour; mais le Vœu de chasteté nous donne des ailes pour nous élever aux plus hauts états de la contemplation. *O castitas*, dit saint Ephrem, *quæ animæ ad cælestia alas adiungis* !

Saint Thomas voulant faire voir l'excellence de la Virginité au dessus du Mariage, lui attribuë cette préférance, par ce qu'elle regarde des choses Divines, & que le Mariage ne considére que le bien de la nature ; par ce qu'elle regarde les avantages de l'ame & que le Mariage ne considére que les biens du corps ; par ce qu'elle regarde les exercices de la vie contemplative, & que le Mariage est tout ocupé dans les fonctions de la vie agissante. *Virginitas ordinatur ad bonum animæ secundum vitam contemplativam* S. Enphré ferm. de castit. S. Th. 2. 2. q. 152. a. 4.

Les Epoux, dit saint Paul, souffriront en leur état la tribulation de la chair. *Tribulationem carnis habebunt hujusmodi.* Qu'est-ce que cette tribulation ? C'est la douleur, c'est le chagrin, c'est la tristesse, c'est l'inquiétude, qui accompagne nécessairement cette condition. Il faut avoir soin d'une famille. Il faut élever des enfants. Il faut gouverner des Domestiques. Il faut souvent voir les désordres de la Maison souffrir les hontes & les rigueurs de la pauvreté, gémir sous les ruines d'une haute fortune, pleurer sous l'oppression de l'injustice. Ah que cette tribulation est rude ! Et quel moïen parmi ces soins & ces désastres de penser à Dieu, de s'élever à Dieu, de s'unir à Dieu? Pauvres mal- 1. cor. 7. 28.

1. cor. 7. 33. heureux! Que vôtre sort est déplorable! Vous ne pouvez penser qu'au monde: vous ne vous occupez que des choses de la Terre. *Qui cum uxore est sollicitus est quæ sunt mundi.* Ces soins vous tiranisent, vous partagent, vous divisent, *divisus est*; elles troublent la paix de vôtre cœur: elles vous empêchent de vaquer à Dieu.

Mais nous, dont les corps sont consacrez par la chasteté, nous sommes élevez au dessus de ces sortes d'inquiétude. Nos ames ne sont point partagées. Nous pouvons porter aisément en Dieu toutes nos pensées. *Cogitat quæ Domini sunt.* Nous pouvons emploïer tous nos soins à connoître Dieu, à aimer Dieu. *Qui sine uxore est sollicitus est quæ Domini sunt, quomodò placeat Deo.* (1. cor. 7. 32.) Comme nos corps sont saints par la pureté, nous pouvons rendre nos ames saintes par la contemplation. La sainteté de nos ames est une conséquence de la sainteté de nos corps. *Virgo cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore & spiritu.*

Mais qu'elles sont les douceurs & les consolations des personnes chastes? Ibid. v. 33. Quel plaisir l'ame peut-elle avoir dont le corps est engagé dans les plaisirs de l'impureté? Je n'ose toucher cette matiére, ni la présenter à des oreilles aussi nettes que les vôtres. Je vous demande seulement (M.) s'il n'est pas vrai qu'en renonçant à ces plaisirs grossiers, vous n'avez pas renoncé au plaisir, mais que vous le goûtez par la pureté des délices ineffables.

Saint Ephrem en avoit l'expérience, quand il s'écrioit en parlant à cette vertu. O Chasteté qui remplissez de joie le cœur qui vous posséde! *O Castitas quæ corpossidentis te lætificas.* (S. Ephrem serm. de castit.) O chasteté qui êtes la mere des consolations Spirituelles, & qui ne pouvez souffrir de tristesse dans un cœur que vous avez heureusement soûmis à vôtre couronne! O chasteté qui êtes comme une belle Rose au milieu de l'ame & du Corps & qui remplissez d'une odeur agréable toute la maison intérieure de l'homme! *O castitas quæ spirituale gaudium paris & mærorem aufers! O Castitas quæ rosæ instar in medio animæ & corporis effloresc̃is, & domum universam fragrantiâ comples!* Quelle joie l'esprit peut-il avoir dans le commerce de la chair? Quelle joie l'ame peut-elle avoir dans la servitude du corps? quelle joie parmy les ténébres de la raison.

Mais qu'elle est la joie des personnes chastes? Ah! c'est une joie toute céleste: c'est une joie toute divine: comment ne seroit-elle pas ravissante? puisque nous la ressentons en suivant l'Agneau, *Virgines enim sunt: hi sequuntur Agnum*, (Apoc. 14. 4.) qui nous tire aprés soi par l'odeur de ses onguens, *curremus in odorem unguentorum tuorum.* (Cant. 1. 3) C'est une joie comme dit saint Augustin, qui nous vient de Jesus-Chrît, que nous avons en Jesus-Chrît, dont nous joüissons avec Jesus-Chrît, qui nous est communiquée en suivant Jesus-Chrît, que nous recevons par les mérites de Jesus-Chrît, qui regarde la gloire de Jesus-Chrît. *gaudium Virginum Christi de Christo, in Christo, cum Christo, post Christum, per Christum, propter Christum.* (S. Aug. to. 6. l. de S. Virg. c. 27)

Vous ne vous étonnerez donc pas, (M.) si aprés vous avoir représenté les nobles alliances que les Vierges ont avec Dieu, je les compare aux Anges. *Nemo ergò miretur, si Angelis comparentur quæ Angelorum Domino copulantur.* (S. Amb. l. 2. de Virg) C'est avec ces paroles de saint Ambroise que j'entre dans ma seconde partie.

Les Anges font quelque-fois des actions humaines : ils s'abaissent comme s'ils étoient des hommes : ils prennent des corps, & quoi-qu'ils soient de purs esprits, ils marchent, ils boivent, ils mangent, ils parlent, ils agissent enfin, comme s'ils étoient engagez en la matiere. Cela parut en saint Raphaël, quand il accompagna le jeune Tobie dans ses voïages & en saint Gabriel quand il anonça l'Incarnation du Verbe à la tres-Sainte Vierge, comme l'Ambassadeur du Pere Eternel.

Mais si entre les Anges, il y en a qui agissent en hommes, n'est-il pas vrai (M.) qu'il est juste, qu'entre les hommes, il y en ait qui agissent en Anges. Mais à qui atribûrons-nous l'honneur entre tous les ordres qui composent l'Eglise, de faire des actions Angeliques, & la gloire d'imiter ces esprits Célestes ? il faut avoüer que ce sont particuliérement les Vierges, qui ont ce privilége.

Les Anges n'ont point de corps par nature, & les Vierges n'en ont point par amour, parce qu'ils en méprisent les plaisirs. Les Vierges vivent dans la chair par la nécessité de leur être, mais pour parler avec saint Paul, ils ne vivent pas selon la chair. Le Vœu de chasteté nous éléve au dessus de ses mouvemens & de ses inclinations. Par la vertu de ce Vœu nous surpassons, dit saint Ambroise, la condition des hommes. *Supergreditur virginitas conditionem naturæ humanæ*, & nous devenons semblables aux Anges, *perquam homines Angelis assimilantur.* Nous avons même cet avantage, continüe ce saint Pere, que nos victoires sont plus glorieuses que celles de ces pures intelligences. *Major est victoria Virginum quàm Angelorum* : car ces esprits n'ont point de corps à combatre; leur pureté est assûrée sans aucun travail : mais, nous ne conservons la nôtre que parmi les fâcheuses importunitez de la chair, qui nous fait la guerre & qui s'oppose à nos triomphes. *Angeli enim sine carne vivunt, Virgines verò in carne triumphant.* S. Amb. l. de vidui.

Saint Jérôme est du même sentiment. Vivre dans la chair, dit ce saint Pere, & n'en pas suivre les inclinations, c'est vivre d'une vie qui n'est pas humaine, mais céleste, *Profectè in carne præter carnem vivere non terrena vita est, sed cælestis*, & ainsi il y a plus de mérite d'aquérir par le courage cette gloire qui est propre aux Anges, que de la recevoir avec la nature. *Vnde in carne Angelicam gloriam acquirere majoris est meriti quàm habere* : car d'être Ange, c'est un pur effet de la bonté & de la puissance de Dieu; mais d'être Vierge, c'est une perfection dont nous sommes enrichis par la vertu, *esse enim Angelum fœlicitatis est, esse verò Virginem virtutis.* S. Hyero. sermo. de Assumpt.

Mais (M.) n'oublions pas à ce propos le témoignage de saint Bernard. Il est dans la même pensée & il l'exprime presque par les mêmes paroles. Quoi de plus beau que la chasteté, dit ce saint Pere, qui a le pouvoir de changer les hommes en Anges ? *Quid castitate decorius ? quæ Angelum de homine facit.* Il est vrai qu'il y a quelque différence entre l'homme chaste & l'Ange : mais cette différence ne consiste que dans le bonheur & non pas dans la vertu. *Differunt quidem inter se homo pudicus & Angelus, sed fœlicitate non virtute* ; & si la pureté de l'Ange est plus heureuse, celle de l'homme chaste ne laisse pas d'être plus forte & plus généreuse. *Sed & si illius castitas fœlicior, hujus tamen fortior esse cognoscitur.* Et ailleurs il assûre que les Vierges vivans sur la terre S. Bern. epist. 42.

ménent la même vie que les Anges font dans le Ciel; parceque méprisans les plaisirs du mariage, ils sont selon la parole de nôtre Seigneur comme les Anges, qui ne se marient point. Ils n'atendent pas pour vivre dans l'intégrité, le miracle de la Résurrection des corps: mais dés ce temps ils surmontent la corruption de la chair. *Virgines Christi etiam adhuc in terra viventes Angelorum ducunt vitam, tales cum sint, quales dixit Dominus homines futuros post resurrectionem, quia tunc neque nubent neque nubentur: sed erunt similes Angelis Dei in Cœlo: expectant autem Virgines Christi solummodo incorruptionem resurrectionis, sed in præsenti etiam vivunt incorrupti, vitam sine dubio Angelicam æmulantes.*

S. Bern. l. de pass. dom. c. 29

Cette vérité selon la remarque de saint Bernard est bien établie dans l'Evangile. Saint Mathieu raporte que les ennemis de nôtre Seigneur le voulant surprendre dans ses paroles, lui proposérent cette question. Maître, nous avons eu ici sept Freres lesquels ont épousé une même femme, nous sommes donc en peine de sçavoir auquel aprés la Résurrection générale de nos corps elle sera mariée. Mais qu'elle fut la réponse de Jesus-Christ? Vous vous trompez leur dit-il, vous ignorez les Ecritures, & ne connoissez pas la vertu de Dieu. Sçachez qu'apres le miracle de la Résurrection, il n'y aura point de mariage & que tous les hommes seront comme des Anges qui sont incapables de cette alliance. *Respondens autem Iesus ait illis: erratis nescientes scripturas, neque virtutem Dei, in resurrectione enim neque nubent neque nubentur, sed sunt sicut Angeli Dei in cœlo.* D'où saint Augustin, devant saint Bernard, avoit pris sujet d'élever la gloire de la virginité. Les Anges, dit cet Auguste Pere, ne se marient point: leur pureté ne leur permet pas d'avoir aucun commerce avec les femmes, & quelques grossiers & matériels que nous soïons sur la terre, nous aurons le même avantage dans le Ciel. *Angeli non nubunt neque uxores ducunt. Hoc erimus cum surrexerimus.* Et puis parlant aux Vierges, Ah! que vôtre bonheur surpasse le nôtre, puisque vous commencez à être devant la mort, ce que nous ne ferons qu'aprés la Résurrection. *Quanto vos meliores qui jam quod erunt homines post resurrectionem, hoc vos incipitis esse ante mortem.*

Math. 22. 29.

S. Aug. to. 10. serm. 46. de ver. Domi.

Mais (M.) ce que j'estime le plus dans la gloire que nous avons, d'avoir voüé nôtre pureté à Dieu, c'est que par cette consécration nous contractons une obligation indispensable de pratiquer les plus excellentes vertus.

III. PARTIE.

La Chasteté est comme une Reine: elle doit être ornée selon sa qualité, afin de se soûtenir avec honneur. La Vierge, dit saint Jérôme, doit être plus magnifiquement parée dans l'Eglise de la beauté des vertus, que les Veuves & les femmes mariées. *Virgo decore virtutum in Ecclesia suprà Viduas & Nuptas ornari debet.*

S. Hyero. epist. ad demetr.

fi. S. Hy.

Les Vierges étant des Anges sur la terre doivent être enrichies des mêmes perfections qui font la gloire des Anges dans le Ciel. J'admire principalement dans les Anges cette parfaite soûmission qu'ils ont à la volonté de Dieu. Ils sont Serviteurs de Dieu, mais ce sont des Serviteurs qui n'ont point de propre volonté. Ils sont disposez à exécuter sans résistance tout ce qui leur est ordonné. *Ministri ejus qui facitis voluntatem ejus.* C'est ainsi que nous devons vivre aprés avoir consacré à Dieu la pureté de nos corps. Nous devons suivre toutes

Psal. 102. 21.

les

les lumiéres, obeïr à toutes ses inspirations, remplir tous ses desseins. Ce seroit une chose monstreuse de conserver la proprieté de nos Ames, aprés avoir renoncé à celle de nos corps. Quoi (M.) que seroit-ce de ne donner à Dieu que la moindre partie de nous mêmes? Ne seroit-ce pas faire voir que nous n'aurions qu'une foible estime de sa Majesté.

Mais de quel œil Dieu regardera-t-il la chasteté de nos corps, si elle n'est accõpagnée de celle de l'ame, c'est à dire de l'amour qui en est la pureté. Nous voüons à Dieu nôtre pureté afin, comme dit saint Augustin, de lui plaire d'avantage. *Virgines quod licebat noluerunt, ut plus placerent ei cui se devoverunt.* Mais la seule chasteté ne nous peut pas rendre agréables à Dieu. Quelque belle & éclatante que soit la chasteté, elle n'a néanmoins, dit saint Bernard, ni valeur ni mérite sans la charit.é *Quantalibet venustate sui castitas eminere appareat, sine charitate tamen nec pretium habet, nec meritum.* S. Augu. serm. 18. de verb. Apost. S. Bern. Eist. 42.

L'Epoux n'a que du mépris pour les Vierges qui n'ont pas d'Huile dans leur Lampe, c'est à dire dont les ames ne sont pas brûlées des flammes de la charité: Ces Vierges sont appellées foles dans l'Evangile; car aïant renoncé aux plaisirs de la Terre, elles ne laisseront pas d être privées des joies du Ciel. La chasteté, dit S. Bernard, est une Lampe: mais si elle est separée de la charité, c'est une lampe inutile, par ce qu'elle n'a pas d'Huile *Castitas sine charitate Lampas est sine oleo,* ôtez l'Huile de la Lampe, elle ne peut éclairer; ainsi ôtez la charité du cœur, la chasteté ne peut être agréable à Dieu. *Subtrahe deum: Lampas non lucet: tolle charitatem, castitas non placet.* S. Bern. Epist. cit.

C'est dans cette pensée que saint Augustin adresse aux Vierges ces belles paroles. Si, leur dit ce saint Pere, vous avez méprisé les aliances des hommes aimez de tout vôtre cœur celui dont la beauté surpasse celle de tous les hommes. *Si nuptias contempsistis filiorum hominum, toto corde amate speciosum formâ præ filijs hominum.* Vous en avez le temps: vôtre cœur n'est point lié par les chaînes du Mariage; considérez donc la beauté de vôtre amant, afin que vôtre amour réponde à son mérite. *Vacat enim vobis: liberum est cor a conjugalibus vinculis: inspicite pulchritudinem amatoris vestri.* Pensez que vôtre Epoux qui est égal à son Pere dans l'Eternité ne laisse pas d'être soûmis à sa Mere dans le temps; que quoi qu'il regne dans le Ciel, il est néanmoins Serviteur sur la Terre; qu'aïant tiré toutes choses du néant, il est lui même crée entre toutes ces choses. *Cogitate æqualem Patri, subditum & Matri: etiam in cælis dominantem & in terra servientem: creantem omnia, creatum inter omnia.* Considérez combien est beau ce qui même est en ce Divin Epoux un objet de moquerie aux ames vaines & superbes. *Illud ipsum quod in eo derident superbi inspicite quàm pulchrum sit.* Voïez avec les lumiéres intérieures de l'esprit les blessures qui lui ont été faites par les clous qui l'atachent à la Croix; les Cicatrices de ces plaies qu'il conserve sur son corps en ressuscitant; le déluge de sang qu'il verse en mourant; la recompense qu'il vous promet de vôtre foi; le commerce amoureux de sa rédemption. *Internis luminibus inspicite vulnera pendentis, Cicatrices resurgentis, Sanguinem morientis, pretium credentis, commercium redimentis.* S. Aug. to. 6. l. de S. virg. c. 54.

Mais si saint Augustin veut que l'amour soit l'ornement de nôtre pureté, il veut aussi qu'elle soit accompagnée de l'humilité. C'est à nous, dit-il, à loüer la

grandeur des Vierges, mais c'est aux Vierges à abaisser cette grandeur par une profonde humilité. *Nostrum est de magnitudine eorum aliquid dicere illorum est de magna humilitate cogitare.* Nous ne devons pas seulement loüer la Virginité pour la faire aimer; mais nous devons exhorter à l'humilité ceux qui l'ont embrassée, pour empêcher que leur cœur ne s'enfle par orgueil. *Non solum est prædicanda Virginitas ut ametur, verùm etiam monenda, ne infletur.* Et quoi qu'il avoüe ailleurs que si les Vierges ont de l'amour, c'est inutilement qu'on leur prêche l'humilité, il ne laisse pas de les avertir soigneusement de s'humilier d'autant plus que leur état est plus noble & plus relevé, afin que Dieu les remplisse de sa grace, & crainte qu'étant superbes, il ne leur résiste; que s'élevans, il ne les abaisse, & que la présomption les grossissans, ils ne puissent passer par la petite porte, pour entrer dans le Ciel, *Quantò magis magni estis, quicumque ita magni estis, tantò humiliate vos in omnibus, ut coràm Deo inveniatis gratiam: ne superbis resistat; ne exaltantes se humiliet; ne inflatos per angustam portam non traijciat: quanquam superflua sit sollicitudo, ne ubi fervet charitas, desit humilitas.* Et ailleurs quelque loüange qu'il donne à la chasteté; il assûre qu'un humble Mariage est préférable à une Virginité orgueilleuse. *Melius est humile conjugium quàm superba Virginitas*, & que les personnes mariées qui marchent dans la voie de l'humilité, sont plus agréables à Dieu. que les Vierges qui sont superbes. *Audeo dicere conjugalem agentes vitam, si tenent humilitatem superbis castis meliores sunt.* Il semble que saint Augustin croit que la vanité étant dangereuse en tous les hommes, elle l'est particuliérement dans les Vierges, & qu'on doit craindre qu'étant les Anges de la Terre, elle n'ait le même effet en nous, qu'elle a eu dans les Anges du Ciel.

S. Aug. l. de bono. conju. c. 25

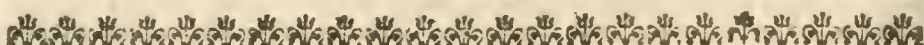
S. Aug. l. de s. virg. c. 1.

S. Aug. l. de s. Virg. c. 53.

S. Aug. to. 8. Psal. 99.

S. Aug. ser. 53. de verb Domi.

Concevons donc bien (M.) que la chasteté n'est pas suffisante à elle même & en aïant fait Vœu soïons fidelles à pratiquer les vertus qui la rendent méritoire & qui en relévent l'éclat & la perfection.



EXHORTATION TRENTE-CINQVIE'ME

Exhortation 14 sur le 1. chap.

MOIENS IMPORTANS POVR CONSERVER la chasteté.

Exorde.

LA chasteté est une vertu aussi délicate qu'elle est belle, & ainsi nous devons travailler avec un grand soin à sa conservation. Elle est combatuë par de puissans ennemis: Ils ne lui donnent aucun repos. La guerre qu'ils lui font est continuelle: Elle n'est pas en assûrance dans les plus grands Saints.

Les Démons ont une horreur particuliére des personnes chastes à cause du raport que la pureté leur donne avec les Anges, dont ils ont perdu la gloire par leur rebellion, & ainsi il n'est point d'artifice, dont ils ne se servent pour les faire tomber de ce glorieux état. Vous sçavez comment ils en usérent pour ravir le trésor de la chasteté à saint Martinien & la rigueur des tentations dont ils exercérent celle de saint Benoist, de saint François, de sainte Catherine de Sienne & de plusieurs autres grands Serviteurs & Servantes de Dieu.

Mais quant la pureté ne seroit pas ataquée par ces ennemis étrangers, elle le seroit toûjours par les Domestiques. La chair, les sens, les passions, les apetits sont des ennemis ausquels on donne la foiblesse pour le caractére qui les fait connoître : mais comme ils sont inséparables de nous, ils nous livrent des combats si fréquans, qu'il est difficile qu'ils ne nous surmontent quelque fois. C'est ce qui fait dire à saint Augustin qu'entre tous les combats des Chrétiens ceux qu'ils soûtiennent pour deffendre la chasteté sont terribles & rigoureux. La Guerre, dit-il, est continuelle pour conserver ce précieux trésor & les victoires, que remportent les ataquez, sont rares, *Inter omnia Christianorum pia certamina sola dura sunt prælia castitatis. Ubi quotidiana pugna & rara victoria.* S. Aug. to. 9. l. de honest. mul. c. 2.

Voions néanmoins comment nous pourrons combatre assez fortement & heureusement pour vaincre ces ennemis. Je trouve (M.) trois principaux moïens dont nous devons nous servir pour assûrer nôtre pureté. Le prémier est l'humilité. Le second, la fuite des occasions dangereuses. Le troisiéme, la mortification.

I. PARTIE.

L'humilité ne doit pas seulement être l'ornement de la Virginité comme nous dîmes dans nôtre derniére exhortation, mais elle doit encore lui servir d'armes pour se deffendre. La pureté est richement parée par l'humilité qui doit combatre pour la conserver.

La chasteté est un don de Dieu, J'ai connu, dit le plus sage des hommes, que personne ne pouvoit être continent, si Dieu ne lui en faisoit la grace. *Scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det,* & d'ailleurs quand nous avons reçû ce trésor de sa bonté, nous le portons, dit saint Paul, dans des Vaisseaux extrêmement fragiles. *Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus :* N'est-il donc pas vrai que nous devons toûjours vivre dans l'humilité, afin d'atirer la grace qui nous est nécessaire pour le conserver. Sap. 8. 21. 2. Cor. 4. 7.

Il n'est rien de plus précieux qu'un cœur veritablement chaste, *Omnis ponderatio non est digna animæ continentis.* Mais il n'est rien de plus tendre que la chasteté; c'est une fleur qui se flétrit aisément. Comment donc la pourrions-nous conserver par nos propres forces ? Il est vrai que la grace est suffisante pour deffendre la pureté ; mais la nature n'en à pas la vertu. Saint Paul étant ataqué par de puissantes tentations, s'adressa à Dieu en déplorant son malheur, pour en obtenir du secours, & il en reçût cette réponse. Vous pouvez triompher de vôtre ennemi avec ma grace, *Sufficit tibi gratia mea.* Il ne lui fit rien espérer des forces de la nature. Il ne lui promît rien des lumiéres de la raison : Elle est impuissante pour un effet de cette conséquence ; cette grace ne se peut obtenir que par l'humilité. *Humilibus dat gratiam.* Eccles. 26. 20. 2 Cor. 12. 9. Iac. 4. 6.

La superbe des Gentils les éloigna de Dieu, & puis ils tombérent, comme

dit le saint Apôtre, en des impuretez horribles. Cela nous apprend que la pureté ne se peut conserver que par l'humilité & que la nature ne se peut vaincre par la nature. S'il est vrai que nous ne pouvons rien, il l'est principalement que nous ne pouvons rien contre nos inclinations naturelles. Ne nous trompons donc point, dit saint Augustin, par une vaine confiance, & ne soïons pas assez aveugles, pour présumer de nôtre propre vertu. *Nemo ergò se falsâ securitate decipiat, nec de suis viribus periculosè præsumat.* Mais vivons dans les sentimens d'une profonde humilité devant Dieu, espérant de conserver nôtre pureté par sa grace, & étant convaincus que s'il nous délaisse, nous perdrons ce trésor.

S. Aug. l. de honest. nul. c. 2.

Ne nous persuadons point vainement que nos passions sont amorties, que nos pensées sont réglées, que nous ne souffrons aucune importunité de nôtre imagination, & ainsi que nôtre chasteté est en assûrance. Helas! il ne faut qu'un moment pour exciter en nous d'étranges tempêtes, pour soûlever nos passions, pour mettre le désordre dans nos pensées, pour donner de la force à nôtre imagination, pour nous remplir de facheuses idées. Craignons donc toûjours, & nous humilions. *Noli altum sapere sed time*; & que cette humilité nous oblige de nous adresser á Dieu pour obtenir de sa bonté le secours de sa grace.

Rom. 11. 20

Cette oraison procédant d'un cœur humilié est plus puissante que la tentation de nôtre ennemi. *Gravis equidem nobis est inimici tentatio*, dit saint Bernard, *Sed longè gravior illi oratio nostra.* Il ne sçauroit résister à l'humilité: il faut qu'il céde à cette vertu & qu'il se retire de l'homme qui en est armée, comme d'une généreuse conquérante. *Humilitatem nostram non sustinet.* C'est pour cette raison que ce saint Pere, aprés avoir dit que la chasteté se perd facilement si elle n'est soûtenuë & deffenduë par les autres vertus, *Castitas nisi aliarum virtutum ope fulciatur, facile labitur;* il ajoûte que c'est particuliérement l'humilité, qui lui est nécessaire, *Necessariam præ omnibus habet humilitatem*, par ce que plusieurs ont perdu en leur vieillesse la chasteté par leur superbe, *multi enim in ipsa senectute per superbiam in luxuriam ceciderunt*, & ainsi il faut craindre qu'une chaleur élevée en un moment ne surmonte une chasteté long-temps cultivée & conservée, & qu'elle n'attire une funeste condemnation sur des vieillards qui avoient aimé la pureté dans leur jeunesse, *Qua de re timendum est & cavendum ne subitus calor superet & longum tempus & impudicos senes lascivia condemnet.*

S. Bern. serm. 3. in dedic. eccl.

S. Bern. l. de ordi. vitæ post med.

Il n'est point d'orgueil qui ne soit l'objet de l'abomination de Dieu. *Abominatio Domini est omnis arrogans.* Mais il l'est particuliérement en ce qui regarde la pureté. Car nous portons en nous les raisons qui nous doivent humilier en cette matiére. Il faudroit sortir de nous-mêmes, pour ne les avoir pas toûjours devant les yeux. Elles sont trop sensibles, pour ne nous être pas connuës. C'est ici sans doute que nous portons au milieu de nous le fonds de nôtre humiliation. *Humiliatio tua in medio tui*, & ainsi nous renversons tout l'ordre de la nature & de la grace, quand nous présumons de nôtre pouvoir, & méritons avec trop de justice que Dieu nous délaisse: mais au contraire il n'est point de grace que nous ne puissions obtenir par l'humilité. Il y a, dit saint Bernard, une union familiére & inséparable entre l'humilité & la grace.

Prov. 16. 5.

Math. 6. 14

Semper solet esse gratiæ divinæ familiaris virtus humilitas. S Bern. Hom. 4. sup. miss. est pau. ante fi.

Mais si l'humilité attire sur nous la grace, elle le fait principalement quand elle est la Couronne de la chasteté. Nous le voïons dans la tres-sainte Vierge, dont la pureté, étant couronnée de l'humilité, lui mérita la plénitude de la grace, & même d'être remplie de l'auteur de la grace. Vnissons donc en nous (M.) une profonde humilité avec la chasteté que nous avons voüée, afin que l'alliance de ces deux chéres parties nous mérite la grace, & que par la grace nous conservions cette perle, dont le prix est inestimable. Et afin de nous en assûrer davantage la possession, retirons nous des occasions, ou comme sur une Mer orageuse, elle pourroit faire naufrage.

II. PARTIE.

Le saint Esprit nous inspire cette retraite, quand il nous dit que qui aime le péril ne manquera pas de s'y perdre, *Qui amat periculum, in illo peribit.* C'est la grace qui nous soûtient; mais pouvons-nous espérer son assistance, quand nous allons volontairement dans les occasions de tomber. Il y a de la subordination entre les graces. Dieu nous donne les unes devant les autres. Mais quel est l'ordre de sa providence pour conserver nôtre chasteté? Il nous inspire d'abord de fuir l'occasion qui lui est dangereuse, & qui en peut ternir la blancheur. Mais si nous résistons à cette prémiére grace, croïons-nous qu'il nous fortifie d'une seconde? N'est-ce pas une témérité de croire qu'il viendra éteindre le feu, quand nous nous jettons au milieu des flammes? Croïons-nous qu'il nous arête au milieu de l'air, ou qu'il nous empêche de nous blesser, si nous nous précipitons dans la fosse? Vous rencontrez un mauvais Livre: Le saint Esprit vous fait connoître par une lumiére secrette & puissante, que vous n'en devez point faire la lecture; mais vous y prenez plaisir, vous voulez contenter vôtre curiosité, vous surmontez cette inspiration, vous le lisez; le bon sens ne vous doit-il pas apprendre que la grace ne conservera pas vôtre innocence dans ce danger, & que ce seroit une étrange présomption d'atendre ce miracle. Ecc, ci, 3, 27.

Il est vrai que le feu ne brûla point les trois enfans, qui étoient dans la Fournaise de Babilone, mais ils y avoient été jettez par violence, comme il est raporté dans les révélations du Prophéte Daniel. Il ne faut pas s'étonner si Dieu leur envoïa un Ange, pour les deffendre de l'activité des flammes, puisqu'ils n'y étoient que par la cruauté & par l'injustice: mais il ne faut pas croire qu'il eût fait ce miracle en leur faveur, s'ils avoient descendu dans cet embrasement par leur inclination. Ainsi ce n'est pas une chose surprenante que la pureté de Joseph soit demeurée entiére dans le sein de la volupté; il n'avoit pas cherché ce danger & il s'en retira généreusement aussi-tôt qu'il le connût. *Relicto in manu ejus pallio fugit, & egressus est foras.* Mais si résistant à cette grace de retraite, dont il fut éclairé & animé, il eût souffert les caresses de son impudique Maîtresse, il n'eût pas remporté cette glorieuse victoire, qui le fait être l'un des plus illustres modéles de la pureté de tous les chastes. Dan, 3. Gen, 39, 12.

Le saint homme Job concevoit bien cette divine Philosophie. Il n'espéroit pas que Dieu conservât sa pureté, s'il tenoit ses yeux ouverts pour considérer la beauté des femmes: mais il avoit formé la résolution de n'en voir aucune; il en avoit passé une forme de Contract avec ses yeux, par la crainte que les espéces qui en eussent demeuré dans son esprit, ne l'eussent porté à penser en

Iob, 31. 1, elles. *Pepigi fædus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de Virgine.*

Formons-nous (M.) sur l'exemple de ce grand personnage, & croïons avec assurance que de toutes les occasions dangereuses à la chasteté, il n en est aucune qui le soit davantage que la conversation des femmes. Les hommes ne nous peuvent pas tant nuire par leur malice, que les femmes qui vivent saintement quand nous les conversons. *Melior est iniquitas viri quàm mulier benè faciens.* Nôtre innocence est plus assûrée parmi des hommes débauchez, que parmi des femmes vertueuses. Les plus sages ne se conservent pas en leur compagnie *Mulieres apostatare faciunt sapientes.*

Ecclef, 42. 14.

Ecclef, 19 2.

Ces deux sexes ont des inclinations réciproques l'un pour l'autre par le fonds de la nature ils se plaisent ensemble. L'amitié se lie facilemẽt entr'eux. Et néanmoins, comme dit saint Jérôme, il n'est rien qui soit plus dangereux à l'homme que la femme, ni rien qui soit plus dangereux à la femme que l'homme; l'un est le feu & l'autre la paille: Il est difficile qu'ils soient ensemble sans se brûler, sans se perdre, sans qu'ils contribüent malheureusement à la ruine spirituelle l'un de l'autre. *Nihil periculosius viro quàm fæmina, nec fæminæ quicquam periculosius quàm vir: uterque ignis, uterque stipula.* La femme fit sortir l'homme du Paradis Terrestre, & nous devons toûjours craindre que les femmes ne nous fassent perdre le droit que nous avons à la gloire éternelle.

S, Hyer, Epist, ad Pam,

Vous vous vantez, dit saint Augustin, de converser familiérement avec des femmes, & toutefois de conserver la beauté de vôtre chasteté; de vivre avec elles, & de ne rien perdre de vôtre pureté. *Dicet quis: ego extranearum mulierum familiaritatem habeo, & tamen castitatis ornamentum custodio. Inter eas habito, & continentiam teneo.* Mais concevez combien cette présomption est malheureuse & périlleuse. *Attendat is quàm infælix, & periculosa sit præsumptio.* Il y en a plusieurs qui ont été surmontez, quand ils se croïoint assez forts pour vaincre. *Multi enim cum se putabant vincere, victi sunt.* Qu'est-ce dire, je veux avoir un objet de victoire, sinon je veux trouver la causẽ de ma perte? *Quid est dicere volo habere quod vincam, nisi volo habere quo peream?* Prenez garde que ce qui, selon vôtre pensée, vous devoit être une source de gloire & de triomphe, ne vous ensevelisse dans une confusion éternelle. *Vide ne unde te putabas habere triumphum, æternum incurras opprobrium.* Helas! Où est vôtre raison quand vous avez ces idées de vanité? Est-ce que vous avez des expériences passées de vôtre sainteté, de vôtre force, de vôtre sagesse? Ah! taisez-vous (M.) & pensez, avec saint Jérôme, que vous n'êtes pas plus saint que David, que vôtre force ne surpasse pas celle de Samson, que vous n'avez pas plus de sagesse que Salomon. *Nec Davide sanctior: nec Samsone fortior: nec Salomone potes esse sapientior.* Et craignez toutes les femmes, puisque ce sont des femmes, qui ont renversé ces grands hommes.

S, Aug, to, 7, l, de hon, mulier, c, 2

S, Hyero, Epist, ad Nepotia.

Craignez-les, quand elles seroient des Théréses: craignez-les quand elles vous pourroient animer à la vertu, afin de craindre toûjours celles qui vous pourroient faire tomber dans le peché, C'est la prudence que saint Bernard attribuë aux véritables Vierges. Il dit qu'elles sont toûjours dans la défiance, que jamais elles ne sont assûrées & qu'afin de craindre dans l'occasion ce qui est redoutabe, elles craignent même les choses, qui n'ont rien de dangereux. *Solent Virgines quæ verè Virgines sunt semper pavidæ & nunquam esse securæ, &*

ut caveant timenda, etiam tuta pertimescere. Et saint Ambroise assûre qu'il est de leur devoir de trembler, de craindre tous les abords des hommes. *Trepidare Virginum est, & ad omnes viri ingressus pavere, omnes viri affatus vereri.* C'est ainsi qu'en usa nôtre-Dame, quelque Sainte, quelque pure, quelque chaste qu'elle fût, elle se troubla quand elle vit un Ange en forme humaine qui la saluoit. *Turbata est, & cogitabat qualis esset ista salutatio.* S. Bern. hom, 3, in Miss, est circa med, S, Amb, Lu, 1, 29.

Mais que nous sommes éloignez de ces sentimens ! Je ne veux pas faire honte à un grand nombre de bons Religieux, qui font voir par des retraites tout à-fait sévéres, qu'ils ont horreur des femmes, & qu'ils ont des peines extrêmes à converser avec elles ; mais nous ne pouvons pas nier qu'il n'y en ait d'autres qui les recherchent trop facilement & leur parlent trop fréquemment. Et cela dans l'Eglise & même durant le redoutable sacrifice de la tres-sainte Messe. Je sçai bien qu'ils cherchent des excuses & des prétextes dans la direction qu'ils ont des consciences. Mais qu'ils disent ce qu'il leur plaira pour se deffendre du blâme & de la juste censure qu'ils méritent, je suis du sentiment de saint Bernard, qu'on ne doit pas aprocher le feu de l'étoupe, si on la veut conserver ; qu'on ne doit pas mettre un Serpent dans son sein, si on en craint la piqueure ; qu'on ne doit pas porter des charbons alumez dans son vêtement, si on ne veut pas qu'il soit brûlé. *Quid ergò in unum facit ignis & stuppa ? Cur Serpens collocatur in sinu ? Quare ignis collocatur in vestimento ?* On commence peut-être par l'esprit, mais je crains qu'on ne finisse par la chair. C'est la folie que saint Paul reproche aux Galates, *sic stulti estis, ut cum spiritu cœperitis, nunc carne consummemini.* Je veux que vous aïez vaincu le vice, mais je crains qu'une trop grande familiarité ne vous surmonte. *Sæpe familiaritas vincit, quos vitium superare non potuit.* Je veux que vous aïez triomphé du plaisir; mais je crains qu'une conversation trop fréquente ne triomphe de vôtre austérité. *Quos voluptas superare non potuit, assiduitas superat.* Quand vous seriez de fer, enfin si vous êtes long-temps auprés du feu, vous serez amoli. C'est ce que saint Bernard disoit à une sainte Religieuse pour l'éloigner de la compagnie des hommes, & c'est ce que nous pouvons dire aux plus Saints Religieux pour leur inspirer l'aversion des femmes. *Circa ignem, & si ferrea sis, aliquando dissolueris.* Vous devez au moins craindre que ces longues conversations ne vous laissent des espéces fâcheuses, qui vous importunent & qui vous troublent dans le temps de vôtre oraison & de vos autres exercices spirituels. S. Bern. l, de mo, benè viu, c, c, 58, Gal, 3, 3. S. Bern. jam cit.

Je m'assûre (M.) que ce discours vous est odieux, & importun ; mais si je suis trop libre dans mes paroles, plût à dieu que vous me fermassiez les yeux, pour m'empêcher de voir ce que vous ne voulez pas que je reprenne. *Vtinam & oculos mihi claudas, ut nec cernere possem quæ contradicere probibes.* C'est ce que S. Bernard ècrivoit à un Archévêque. Mais quand je ne parlerois pas, est-ce que vous pourriez faire taire vôtre conscience ? Est-ce qu'elle ne vous dira pas toûjours la vérité ? *Nunquid & si ego non loquor, suâ cuique non loquitur conscientia ?* Ah ! ne nous flatons point : nous ne sommes pas des Anges : nous sommes composez de chair & d'os : nous portons toûjours, comme j'ai déja dit, nôtre ennemi avec nous, c'est à dire la chair ; mais quelle chair ? une chair, dit saint Bernard, qui est née dans le peché, qui est S, Bern, Epist, 42.

S, Bern, serm, 5, in quadra, nourrie dans le peché, qui est corrompuë dés son origine par le peché. *Ubique proprium circumferimus inimicum, carnem hanc loquor de peccato natam, in peccato nutritam, corruptam nimis ipsâ origine.* Ajoûtez que le Démon vient à son secours pour nous combattre, *Huic accedit, hanc adjuvat, hac utitur ad impugnandos nos callidissimus Serpens.* Il souffle par ses suggestions envenimées le feu naturel de nôtre concupiscence. *Concupiscentiæ ignem naturalem quodam modo venenatis suggestionibus, sufflat.* Comment donc lui pourrez-vous résister, si vous la fortifiez encore par la compagnie des femmes? Aïons (M.), aïons plus de courage, aïons plus de zéle, aïons plus de Religion pour conserver dans une beauté parfaite la pureté que nous avons consacrée à Dieu. Eloignons-nous de l'apparence du peché, afin d'en pouvoir éviter avec assûrance la vérité. *Ab omni specie mala abstinete vos.* 1, Thess, 5, 22.

Imitons Nôtre Seigneur: Il nous a donné l'exemple de la retenuë que nous devons avoir à converser avec les femmes. Nous ne lisons point qu'il ait parlé seul avec aucune, sinon une fois avec la samaritaine; & cela parut si étrange à ses Apôtres, qu'ils s'en étonnérent comme d'un prodige. Joan, 4, 27 *Mirabantur quia cum muliere loquebatur.* N'a-t-il pas observé cette conduite pour nous aprendre à les éviter autant que nous le pourrons, afin d'assûrer nôtre chasteté.

Mais si nous trouvons nôtre salut dans la fuite, nous le devons encore chercher dans la mortification.

III PARTIE. Il en doit être des combats spirituels, comme des batailles qui se donnent entre les hommes. Quand deux Princes sont en guerre l'un contre l'autre, chacun tâche d'affoiblir les forces de son ennemi, & n'en demeurant pas là, il l'attaque par la vertu des Armes, afin d'en remporter une glorieuse victoire.

C'est ainsi que nous en devons user dans nôtre Milice Spirituelle. La chair est l'ennemie de l'esprit. Elle lui fait la guerre, principalement pour lui ravir la chasteté, où au moins pour en flétrir la beauté. Saint paul expérimentoit ce combat, quand il disoit que la chair s'élevoit contre l'esprit. *Caro concupiscit adversus spiritum*, & qu'il sentoit une Loi dans ses membres, qui s'opposoit à Rom. 7, 23 la loi de son ame. *Video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ.* Que doit donc faire l'ame? Elle doit affoiblir la chair, en lui ôtant le sommeil & la nourriture par les veilles, par l'abstinence, & par le jeûne. Quand elle est traitée délicatement & qu'elle est dans l'abondance, elle est plus vigoureuse & par conséquent plus hardie & plus insolente pour entreprendre contre l'esprit: mais quand on lui retranche l'excez & qu'on ne lui donne que des choses grossiéres, comme elle est plus foible, elle est aussi plus paisible.

Mais ce n'est pas assez d'affoiblir cette dangereuse ennemie. Il faut la combattre positivement. Il faut la mortifier. Il faut lui faire endurer les rigueurs de la pénitence. Il faut l'assujétir à l'esprit par la flagellation, par les haires; par les cilices, & par les chaînes de fer, & la mettre ainsi en état de ne pouvoir nuire à nôtre chasteté. C'est ainsi qu'en usoit le grand Apôtre. Pour dompter sa chair & faire triompher son esprit, il chastioit sévérement son corps & par la rigueur de ces châtimens, il le soûmettoit facilement à son ame. *Castigo corpus meum & in servitutem redigo.* Et aïant pris cette conduite envers son corps, il nous anime comme un généreux Capitaine, à en user de la même maniére envers le nôtre

nôtre, quand il nous adresse ces paroles : vous vivrez, si par la vertu de l'esprit vous mortifiez vôtre chair. *Si spiritu facta carnis mortificaveritis vivetis*, & ces autres ; mortifiez vos membres qui sont sur la Terre. *Mortificate membra vestra quæ sunt super terram.* C'est ce qu'a remarqué saint Augustin. Quand l'Apôtre, dit ce saint Pere, nous exhorte à mortifier par les opérations de l'esprit les désordres de la chair, il fait résonner une Trompette aux oreilles de de nôtre ame : il nous montre la Guerre qui est alumée contre nous : il nous excite à combattre généreusement & à mortifier nos ennemis, crainte qu'en leur donnant du repos, ils n'aient la force de nous mortifier. *Cum hortatur Apostolus ut spiritu facta carnis mortificemus, tuba utique canit; bellum in quo versamur ostendit. & ut acriter dimicemus, & hostes nostros mortificemus, ne abeis mortificemur, accendit.*

Rom. 8. 13
Col. 3. 5.
S. Aug. to. 4. l de con. c. 2.

Il est vrai que ces Batailles sont rudes. J'avoüe que cette mortification est rigoureuse. Mais pensez avec saint Chrysostôme que vous êtes trop délicat, si vous croïez pouvoir vaincre sans combattre, si vous croïez pouvoir triompher sans deffaire vos ennemis. *Delicatus es miles, si putas te posse sine pugna vincere, sine certamine triumphare.* Pensez avec saint Jérôme qu'il est difficile &même impossible de joüir des biens présens & de ceux que nous espérons;de remplir ici l'estomach & l'esprit dans la gloire;de passer des délices aux délices ; d'être le prémier dans ce siécle&dans l'autre;d'être glorieux dans le Ciel&sur la Terre. *Difficile imo impossibile est ut præsentibus quis & futuris fruatur bonis; ut hic ventrem, & ibi mentem expleat ; ut de deliciis transeat ad delicias ; ut in utroque seculo primus sit ; ut in Cœlo & in terra appareat gloriosus.* Pensez avec saint Bernard que quand vous êtes trop rempli de nouriture, vous portez en vous le feu de l'impureté & que quand le corps est mortifié par l'abstinence, il ne peut être brûlé par ces flammes criminelles. *Ubi venter est cibis repletus, ibi est ignis luxuriæ succensus : corpus autem quod abstinentia frangit, ignis luxuriæ non exurit.* Pensez enfin avec saint Paul qne si vous vivez selon la chair vous mourez. *Si secundùm carnem vixeritis moriemini*, & que si vous voulez que Jesus-Chrit vous reçoive au nombre des siens, vous la devez crucifier. *Qui sunt Christi, carnem suam crucifixerunt.* Dieu nous en fasse la grace.

S. Chrisost serm. de Marty. t. 3.
S. Hyero. Epist. 34.
S. Bern. l. de mo. bene viu. serm. 24.
Rom. 8. 13
Gal. 5. 24





Exhortatiō 15. sur le 1. Chap.

EXHORTATION TRENTE-SIXIE'ME

LES RICHESSES DE LA PAUVRETE' RELIGIEUSE

Exorde. LA pauvreté Religieuse est un dépoüillement entier & volontaire de tous les biens de fortune accompagné d'une promesse que nous faisons à Dieu de n'en posseder jamais en propre. Nôtre sainte Régle nous oblige à cette pauvreté, quand aprés nous avoir commandé l'obeïssance & la chasteté, elle nous ordonne de rénoncer à la propriété. *Obedientiam promittat quilibet aliorum cum castitate & abdicatione proprietatis.* (Reg. Car. c. 1.)

Elle est un dépoüillement entier de tous les biens de fortune; car par nôtre Profession nous renonçons ensorte à tous les biens que nous possédons, qu'en un moment, comme par la vertu d'un feu consommant & divin, nous en demeurons privez, n'aïant plus aucun droit d'en disposer.

Ce dépoüillement est volontaire; car nôtre pauvreté n'est pas une indigence misérable & nécessaire, comme est celle des pauvres que le malheur de la naissance, ou le désastre des affaires réduit à la mendicité. Ce dépoüillement est accompagné d'un Vœu que nous faisons de ne jamais rien posséder en propre, & ainsi la pauvreté que nous professons ne nous prive pas seulement de la possession réelle des richesses, mais elle nous éléve au dessus de l'amour, du désir, de l'espérance,& des autres passions qui pourroient y atacher nos cœurs.

Mais que dirons-nous (M.) de cette vertu; Il semble que c'est assez d'en avoir expliqué la nature, pour en avoir fait l'éloge. Voïons néanmoins pour une plus grande édification ce que le Fils de Dieu nous en dit dans l'Evangile, de qu'elle maniére il nous la conseillée, & comment il la pratiquée. Excellente vertu, qui nous a été enseignée par Jesus-Chrît, qui nous a été conseillée par Jesus-Chrît qui a été pratiquée par Jesus-Chrît. Elle est recommendable dans la voix du Fils de Dieu, dans son cœur & dans ses mains. 1. Dans sa voix: il nous en a fait une éminente leçon. 2. Dans son cœur: il nous la inspirée, par le conseil puissant & efficace qu'il nous en a donné; 3. Dans ses mains: il nous en a laissé un exemple admirable.

I. PARTIE. Le Fils de Dieu a voulu être le Docteur de cette vertu. Il nous en a fait connoître l'excellence dans cet incomparable Sérmon qu'il fit sur la Montagne. Il le commença par les loüanges qu'il donnà à nôtre pauvreté. Il déclara hautement qu'elle nous rendoit bienheureux. *Beati pauperes spiritu.* Bienheureux sont les pauvres d'esprit. Saint Mathieu, raportant ce Sermon, dit que nôtre Seigneur ouvrant la bouche enseignoit ses Apôtres en disant, Bien-heureux sont les pauvres d'esprit. Et saint Bernard expliquant ces paroles remarque tres-sagement que ce fut en cette occasion que la révélation du Prophéte fut (Math. 5.)

accomplie, par laquelle Dieu avoit promis d'ouvrir sa bouche & de faire connoître des choses qui étoient cachées depuis le commencement du monde. Car, dit ce saint Pere, quoi de plus caché que ce mistére de la pauvreté ? Qui eût pû en croire le bon-heur ? *Quid enim tam absconditum quam paupertatem esse beatam ?* Cependant c'est la vérité qui parle : c'est la vérité qui ne peut tromper, ni être trompée : c'est elle même qui nous assûre que les pauvres d'esprit sont bien-heureux *Attamen veritas loquitur, quæ nec falli, nec fallere potest : & ipsa est quæ dicit, quoniam beati pauperes spiritu.* Que vous êtes donc aveugles, ô enfans d'Adam, de chercher encore les richesses, de désirer les richesses, puisque la beatitude des pauvres a été divinement recommandée, qu'elle a été prêchée dans le monde, qu'elle est un des articles de la foi des Chrétiens! *Vos insensati Filij Adam divitias quæritis, divitias desideratis usque adhuc cum jam beatitudo pauperum divinitùs commendata, prædicata mundo, credita sit ab hominibus.* Que le Païen les cherche, continuë saint Bernard, il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il ne connoît pas Dieu. *Quærat eas paganus, qui sine Deo vivit.* Que le Juif les désire, cela n'est pas surprenant, puisqu'il n'espére que des biens temporels. *Quærat judæus, qui terrenas promissiones accepit.* Mais avec quel front, avec quel esprit, avec qu'elle raison, un Chrétien en peut-il être passionné, puisque nous avons appris de nôtre Seigneur que les pauvres sont Bien-heureux. *Sed quâ fronte magis aut quâ mente Christianus divitias quærit, postquàm Christus beatos esse pauperes prædicavit.*

S. Bern. serm. 1. in fest. omni. sanctorum

Mais prenez garde, dit encore saint Bernard, que Jesus-Chrît n'atribuë ce bon-heur qu'aux pauvres Evangéliques, dont la pauvreté est volontaire & surnaturelle ; car quoi que la pauvreté nécessaire puisse être une matiére de mérite, ce n'est pas néanmoins de ceux qui en sont affligez, qu'a parlé le Fils de Dieu quand il a dit que les pauvres étoient bien-heureux, mais de ceux qui ont volontairement sacrifié leurs richesses, & qui peuvent dire avec le Prophéte, *Voluntariè sacrificabo tibi*, Elle doit aussi être surnaturelle; car la pauvreté des Philosophes qui ont méprisé les biens de ce monde, pour s'adonner plus librement à l'étude de la Philosophie n'étoit pas bien-heureuse. C'est pour nous faire concevoir cette vérité que Nôtre-Seigneur dit que ce sont les pauvres d'esprit qui sont bien-heureux, c'est à dire les pauvres qui embrassent la pauvreté par un motif spirituel, & par une pure intention de plaire à Dieu. *Nec voluntaria quidem paupertas omnis laudem habet apud Deum: nam Philosophi omnia sua reliquisse leguntur, ut expediti mundialibus curis studio vanitatis possent vacare liberiùs, & nolebant censu abundare terreno, ut abundarent magis in sensu suo. Hos discernit quod dictum est, spiritu, id est spirituali voluntate. Beati verò pauperes spiritu, spirituali scilicet intentione, desiderio spirituali, propter solum beneplacitum Dei.*

Psal. 53. 8.

Mais en quoi consiste cette béatitude des pauvres? Le Fils de Dieu nous l'aprend, quand il dit que le Roïaume des Cieux leur apartient *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est Regnum Cœlorum.* Où il faut remarquer avec S. Bernard qu'il ne dit pas que le Roïaume des Cieux leur apartiendra, mais qu'il leur appartient; c'est à dire que quoique ce Roïaume ne leur soit pas encore livré, il leur apartient néanmoins dés aprésent, par ce qu'en se dépouillans de leurs richesses, ils en ont donné le prix. *In alijs virtutibus quæ sequuntur,*

Math. 5. 3.

OO 2

S. Bern, serm, 4, de adven. *promissio futuro tempore indicatur : paupertati non tam promittitur, quam datur : unde & præsenti tempore enuntiatum est, quoniam ipsorum est Regnum Cælorum, cum in cæteris dicatur hæreditabunt, consolabuntur & similia.* Les paroles de saint Augustin sont ravissantes sur ce sujet. Que la félicité, dit-il, des Chrétiens est grande, puisqu'ils ont l'avantage de pouvoir de la pauvreté même faire le prix du Roïaume des Cieux ! *Fælicitas magna Christianorum, quibus datum est, ut paupertatem faciant protium Regni Cælorum.* Ah! Mon cher Frere, que vôtre pauvreté ne vous soit pas desagréable, puisqu'on ne peut rien trouver de plus riche. *Non tibi displiceat paupertas tua, nihil eâ ditius potest inveniri.* Voulez-vous sçavoir qu'elles sont ses richesses ? Elles sont d'une si grande valeur qu'elles achétent le Ciel, *Vis nosse quam locuples sit ? cælum emit.* Voulez-vous sçavoir à quels tresors elle peut être comparée ? Elle surpasse ensorte tous les trésors de la terre, qu'en les méprisant elle emporte le Ciel, que l'homme riche en s'y atachant ne peut mériter. *Quibus thesauris conferri potest quod videmus paupertati indultum? ut ad regnum cælorum veniret dives possessione suâ obtinere non potest, nunc obtinet ut contēptu perveniat.*

D. Aug, 28. de verbis Apost,

Mais les pauvres Evangeliques ne sont pas seulement bien-heureux en ce que le Roïaume des Cieux leur est assûré : ils le sont encore en ce qu'ils reçoivent dés ce monde le centuple de tous leurs biens. C'est la promesse que nôtre Seigneur fit à saint Pierre, & qu'il a fait en sa personne à tous les Religieux. Maître, lui dît ce saint Apôtre, voila que nous avons tout quité. *Ecce nos reliquimus omnia.* Qu'elle sera donc nôtre récompense ? *Quid ergo erit nobis?* assûrez vous, repartit le Fils de Dieu, qu'aprés vôtre mort vous aurez la vie éternelle, & en attendant que vous receverez le centuple de tous les biens que vous avez abandonné. *Centuplum accipietis & vitam æternam possidebitis.* La vie éternelle est comme le salaire que ce bon Pere de famille nous donnera à la fin du jour, & le centuple est comme la norriture, dont il nous soûtient & nous fortifie durant le cours du travail.

Math, 19, 27.

Mais que devons nous entendre par ce centuple? Ce sont les douceurs, les consolations & les joïes spirituelles dont nous sommes remplis, lesquelles sont si divines, si extatiques, & si ravissantes, qu'elles nous contentent cent fois plus que toutes les richesses de la Terre ne pourroient faire, c'est à dire que nous avons cent fois plus de joïe d'avoir renoncé à tous les biens du monde, que nous n'en pourrions avoir de possséder des Sceptres & des Couronnes. C'est en ce sens que saint Paul écrit aux Corinthiens que ne possédant rien, on ne laisse pas de possséder toutes choses, *Tanquam nihil habentes & omnia possidentes.* C'est que la privation des choses périssables nous donne le goût & une possession anticipée de Dieu, qui comprend tous les biens.

2. Cor. 6, 10.

Mais Nôtre-Seigneur ne nous a pas seulement fait connoître le mistére de la sainte pauvreté, mais il nous la conseillée.

II. PARTIE

Ce conseil est rapporté dans l'Evangile de saint Mathieu. Cet Evangeliste nous represénte un jeune homme touché de Dieu, & qui avoit un grand désir de lui plaire. Il s'adressa donc à Nôtre-Seigneur & lui fit cette question. Que ferai-je pour assûrer mon salut? Qu'elle vertu faut-il que je pratique pour mériter la vie éternelle ? *Quid boni faciam ut habeam vitam æternam?* Observez les commandemens, voïez ce qui est ordonné dans la Loi & y so.ez fidelle;

Math, 19 6,

vous entrerez par cette voïe dans le Roïaume de la vie. *Si vis ad vitam ingredi serva mandata.*. C'est la réponse que lui fit Jesus-Chrît. Ah! pour les commandemens, je les ai gardez selon mon pouvoir dés ma jeunesse. Voila ce que repartit ce bon Néophite. *dicit illi adolescens, omnia hæc custodivi à juventute mea.* Je vois bien, lui dît ce divin Maître, puisque vous voulez quelque chose de plus, que vous aspirez à la perfection, & ainsi aïant ce zéle, vous devez pour y arriver vendre vos biens & en donner le prix aux pauvres. *Ait illi Jesus, si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, & da pauperibus.*

Le Fils de Dieu ne nous veut pas aprendre par ces paroles que la perfection consiste dans la pauvreté volontaire : mais il nous la conseille comme un moïen d'y arriver. La perfection est le motif dont il se sert pour nous engager doucement au mépris des richesses. Il semble qu'il nous représente la perfection comme un grand édifice, & qu'il nous dit, suposant la volonté que nous avons de l'élever dans nos ames, que pour accomplir ce dessein, nous devons renoncer à tous les biens de fortune.

Il nous exprime en effet cette pensée dans un autre endroit de son Evangile. Qui est-ce de vous, dit-il, qui voulant bâtir une Tour ne pense pas à amasser de l'argent & toutes les choses qui lui sont nécessaires pour réüssir dans cette entreprise? Ne doit-il pas regarder avec atention, s'il pourra fournir à toute la dépense que demande un grand ouvrage, crainte que l'aïant commencé & ne le pouvant finir, ceux qui le verroient imparfait, ne se moquassent de lui en disant; cet homme n'a pas eu de prudence : il a commencé un bâtiment qu'il n'a pû achever? *Quis ex vobis volens turrim ædificare, non priùs sedens computat sumptus, qui necessariĩ sunt, si habeat ad perficiendum ne postea quam posuerit fundamentum, & non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei dicentes, quia hic homo cœpit ædificare & non potuit consummare.* Il en doit être ainsi d'un homme qui veut édifier le Château de la perfection : il ne doit pas s'y engager témérairement : il doit prendre le moïen qui est propre pour ce dessein, qui est de renoncer à tous les biens qu'il posséde. *Sic ergò omnis ex vobis qui non renuntiat, omnibus quæ possidet non potest meus esse discipulus.* Etrange conduite de Nôtre-Seigneur. Il veut que la pauvreté fasse dans les bâtimens spirituels ce que font les richesses dans les bâtimens matériels. Il veut que le dépoüillement des biens qui n'est qu'une privation soit assez puissante pour nous conduire à la perfection. Providence de mon Dieu, que vous êtes admirable! Si la perfection dépendoit des biens de la Terre, que d'excuses auroient les Chrétiens pour s'en dispenser! Mais puisque c'est par la privation des richesses que nous y devons tendre, qui est-ce qui peut ou qui doit s'en excuser? Il n'est sans doute pas facile d'aquérir des biens. Il faut pour cela des soins, des travaux, des industries, des commerces, des intelligences dont nous ne sommes pas tous capables, mais pour abandonner ceux que l'on posséde, il ne faut que le vouloir. La seule volonté en est la maîtresse. Et ce qui est plus considérable, c'est que pour entrer dans le chemin de la perfection, il n'est pas nécessaire de quitter de grands biens : c'est assez de quitter tout, quoi qu'on laisse peu. On quitte beaucoup au jugement de Dieu, quand on ne se reserve rien, & qu'on se dépoüille de toutes les passions, qui peuvent captiver le cœur & l'attacher à la Terre.

Lu. 14. 28.

ais comm ent est-ce donc que la pauvreté contribuë si efficacement à nôtre

perfection? Elle le fait en trois maniéres. Elle nous en ôte les obstacles en coupant la racine de tous les uices. Elle nous rend facile la pratique de toutes les vertus. Elle nous délivre des chaînes qui nous empêchent de nous unir à Dieu.

Je ne m'arrêterai pas (M.) à vous dire avec saint Paul que la passion des richesses est la racine de tous les péchez, *Radix omnium malorum est cupiditas*, Et qu'un homme qui en est animé est capable de tous les désordres, qu'il est exposé à toutes les tentations qu'il est esclave du Démon & embarassé dans mille désirs inutiles & dangereux. *Qui volunt divites fieri incidunt in tentationem & in laqueum Diaboli, & desideria multa & nociva.* Je dis seulement que les riches ont dans la main l'instrument de tous les pechez. Avec de l'argent on peut satisfaire à toutes ses passions & suivre tous les mouvemens de ses apetits. L'injustice, la vengance, l'intempérance sont faciles à un homme riche, & n'est-il pas vrai qu'il peut aisément contenter & entretenir sa superbe, son ambition, sa vanité, son luxe. C'est, comme dit le saint Esprit, & comme l'expérience nous l'aprend tous les jours, qu'il n'est rien qui ne soit soûmis à l'Empire de l'argent. C'est un Tiran qui captive tous les cœurs, qui dompte les plus fiers & qui en dispose sans aucune peine. *Pecuniæ obediunt omnia.* Tellement que quand la pauvreté ne nous aporteroit que ce profit, de nous élever au dessus de cette tirannie, nous devons avouër qu'elle est beaucoup avantageuse à nôtre perfection, puisqu'ainsi elle nous ôte le principal moïen de mal-faire, & qu'elle nous délivre de ce qui est le plus opposé à nôtre innocence.

1. Tim, 6,

Eccle 10. 19.

Mais je dis d'avantage qu'elle nous rend facile la pratique de toutes les vertus. Saint Bernard dit qu'elle en est la gardienne & la Maîtresse. *Custos & magistra est virtutum hujusmodi paupertas.* Et saint Ambroise qu'elle est la mere qui les engendre. *Parens quædam generatioque virtutum.* Cela est conforme à ce que dit le saint Esprit, quand il nous enseigne que l'homme qui méprise les richesses merite des louanges, par ce qu'il fait des merveilles dans sa vie. *Quis est hic & laudabimus eum? fecit enim mirabilia in vita sua.*

S, Bern, serm 2, in cæna Domi.

S, Amb, l, 5, in lu.

Eccles, 31, 9,

L'humilité n'est-elle pas la compagne inséparable de la pauvreté? Nous nous établissons dans une heureuse néceffité d'être humbles, quand nous renonçons à nos biens. Comme il est rare de conserver l'humilité parmi de grandes richesses, aussi un pauvre superbe seroit un monstre qui donneroit de l'horreur. La modestie & la tempérance ne sont-elles pas encore les apanages de la pauvreté? Que dirai-je de la justice? Celui qui volontairement a quitté ses propres biens, pourra-il avoir la pensée de ravir ceux des autres? Que diray-je de la force? Saint Bernard n'a-il pas raison de dire que l'Athléte qui est nudest plus fort dans le combat; que celui qui veut passer un Fleuve à la nage, le fait avec plus de vigueur, quand il s'est dépoüillé; & que le voïageur qui s'est déchargé de tous ses paquets avance dans son chemin avec plus de vitesse. *Nudus Atleta fortiùs dimicat: natator exuitur ut Fluvium transeat: viator rejectis sarcinulis benè cursitat.*

S, Bern, serm, 2, in cæna Domi,

Mais disons encores que la pauvreté nous délivre des chaînes qui nous empêchent de nous unir à Dieu. Les richesses nous captivent, non seulement à cause de l'application qui est nécessaire pour les conserver & pour en disposer, mais encore par ce que le cœur s'y attache. C'est de cet amour, qui est comme nécessaire, que saint Bernard prend la principale raison, qui nous doit obliger

à rénoncer aux richesses. *Hæc fugiendarum causa divitiarum præcipua est, quod vix aut numquam sine amore valeant possideri.* Saint Augustin est de son sentiment, quand il dit qu'en possédant les biens de la Terre on les aime ardemment, & plus ardemment que quand on ne fait que les désirer. *Terrena diliguntur arctiùs adepta quàm concupita.* Nous le voïons dans ce jeune homme dont nous avons déja parlé. Il aimoit ses biens; ce fut pour cette raison qu'il s'affligea quand Nôtre-Seigneur lui parla de s'en défaire. *Abijt tristis, erat enim habens multas possessiones.* C'est ce qui fait dire à saint Thomas qu'il est plus facile de ne pas désirer la possession des choses qui nous manquent que d'abandonner celles que nous possédons. *Aliud est enim nolle incorporare quæ desunt, aliud jam incorporata divellere.* C'est que nous regardons celles-la comme étrangéres, & que les autres nous paroissent comme des membres qu'il faut séparer de la substance du corps. *Illa enim velut extranea repudiantur, ista verò velut membra præscinduntur.* N'est-il donc pas vrai que le cœur des riches étant captivé, & partagé par cet amour n'a pas la force de s'unir à Dieu par la charité? Mais la pauvreté pour parler avec saint Bernard à de grandes ailes, qui élévent l'ame à Dieu sans aucune peine. *Magna quædam penna est paupertatis.* C'est en ce sens que saint Augustin assûre que la charité se nourrît, & se perfectionne par la diminution de la convoitise & qu'elle est parfaite, quand la convoitise est toute éteinte. *Nutrimentum charitatis est imminutio cupiditatis: perfectio, nulla cupiditas.* D'où saint Thomas tire enfin cette conséquence que la pauvreté est le prémier fondement de la perfection, qui consiste dans la charité *Inde est quod ad perfectionem charitatis acquirendam primum fundamentum est voluntaria paupertas.*

S Bernard declam. super Evt nos Reliq. omnia.ini.

S. Aug. Epist, 34. Math, 19. 22,

S. Th. 2. 2, q. 186.a. 3.

S. Bern, serm. 4 de Adven,

S. Aug, l, 83, qq.q 36

S, Th, lo, jam cit,

Mais (M.) le Fils de Dieu ne s'est pas contenté de nous découvrir les trésors qui sont cachez dans la pauvreté volontaire, & de nous la conseiller d une maniére si puissante: Il a encore voulu la consacrer par son exemple. *Consecravit exemplo.*

S, Bern, serm, 2, in cæna Domi.

III, PARTIE.

Quoiqu'il ait pratiqué toutes les vertus, dans un degré tres-éminent, il semble néanmoins qu'il n'en est aucune dont il nous ait donné des exemples si illustres & si sensibles que de la pauvreté. Il étoit riche, dit saint Paul, & il ne pouvoit pas qu'il ne le fût puisqu'étant Dieu il étoit Seigneur du Ciel & de la Terre & qu'il en possédoit tous les biens, il a voulu néanmoins paroître dans l'état d'une pauvreté extréme, afin de nous enrichir des tresors de sa grace. *Propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopiâ vos divites essetis.* Il a choisi une Mere pauvre, & en naissant il est venu an monde, dit saint Bernard dans un si parfait dépoüillement, qu'il falut le mettre dans une Créche parmi des Animaux. *In tanta paupertate venit ut continuò poneretur in præsepio.* Les langes dans lesquels il fut enveloppé furent le signe que les Anges donnérent de sa naissance, & ce ne fut pas sans mistére, dit ailleurs le même saint Bernard; ils en usérent de la sorte pour nous aprendre avec quel soin il consacroit la sainte pauvreté dans sa personne. *Cur salvator cujus est aurum pariter & argentum sacram in corpore suo dedicat paupertatem? Aut certè cur paupertas ipsa tam sollicitè enarratur ab Angelo? Neque enim sine certi ratione mysterij pannis salvator obvoluitur & ponitur in præsepio, quando id manifestè in signum nobis commendatur ab Angelo.* Il n'a jamais eu, comme ce saint Pere

2, Cor, 8 9

S, Bern, serm. 3 de Resur, Domi,

S, Bern, serm, 4, in natali Domi.

a encore remarqué, de propre Maison pour se retiret; il n'a pas eu ou reposer sa tête; il n'a pas eu ou faire la Pâque avec ses disciples; il n'a pas eu de quoi païer le tribut. *Nec enim habuit propriam domum in quâ caput reclinaret: in quâ cum discipulis pascha manducaret, nec proprium habuit: unde tributum solveret.* Il n'a vécu que d'aumône, & en moutant il étoit tout nud sur la Croix. Peut-on concevoir une plus grande pauvreté ?

S, Bern, serm. 2. in cæna Domi.

Les Apôtres qu'il attira à sa suite & ausquels il communiqua les prémices & la plénitude de son esprit étoient pauvres, & la principale alliance qu'il a contractée a été avec les pauvres. Il s'est uni aux pauvres, tant il a aimé la pauvreté, par une espéce d'incarnation, que nous pouvons appéler une incarnation morale, en s'attribuant toutes leurs miséres. Comme il y a eu une communication de propriétez entre la nature divine & la nature humaine par la vertu de l'union hypostatique, ensorte que la toute puissance a été donnée a l'homme, & la mortalité à Dieu : ainsi Jesus-Chrît s'est rendu propre la faim, la soif, la nudité, & toutes les autres disgraces des pauvres. Quand ils ont eu faim, il a dit qu'il avoit faim; quand ils ont eu soif, qu'il avoit soif; quand ils ont été nuds, qu'il étoit nud. *Esurivi, sitivi, hospes eram.* Et ne croïons pas (M.) qu'il n'ait donné cette gloire qu'à la pauvreté nécessaire s'il s'unit à cette pauvreté qui n'est au plus que le moïen ou la matiére de la vertu, il s'unit à plus forte raison à la pauvreté Evangelique, qui est vertueuse en elle-même, & si vertueuse que saint Bernard la compare au Martyre, en observant que la même récompense leur est promise dans l'Evangile. *Quid sibi vult quod eadem promissio facta est pauperibus & Martyribus? Nisi quia veri Martyrij genus paupertas voluntaria est.* Voïez (M.) Si Nôtre-Seigneur a pû porter plus loing les exemples de la pauvreté, & s'il a pû nous témoigner plus hautement l'estime qu'il en faisoit.

Math. 25, 35

S, Bern. serm, 1, in festo omni Sancto,

Mais conclüons de tout ce discours combien il nous est avantageux d'avoir embrassé cette vertu, & d'avoir fait un Vœu solennel de la pratiquer jusqu'à la mort. Nous avons par un seul acte suivi les lumiéres du Fils de Dieu, obeï au conseil qu'il nous a donné & imité son exemple. Ah que ce Vœu nous est glorieux! Que ce titre de pauvres est noble, & qu'il nous est honorable! *Nobilis titulus*, dit saint Bernard, *Voluntariæ paupertatis*. Aimons-le (M.) mais aimons-le plus que toutes les grandeurs, que toutes les dignitez, que toutes les richesses de la Terre. Triomphons de joie de ce que nous pouvons dire avec le saint Apôtre que les choses qui nous pouvoient paroître des profits, nous les avons estimées des pertes, *Quæ mihi fuerunt lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimenta.* Rejoüissons-nous de n'avoir point mis nôtre espérance dans les biens de fortune, mais de pouvoir dire généreusement à Jesus-Chrît avec saint Pierre, Seigneur nous avons tout quitté, *Ecce nos reliquimus omnia.* Nous avons méprisé tous les biens de ce monde pour vous suivre, *& secuti sumus te.* Vous êtes nôtre partage & nous ne voulons que vous dans le temps & dans l'Eternité.

S, Bern, serm, 2, in cæna Domi.

Phil, 3, 8,

Math, 19,

Exhortation

EXHORTATION TRANTE-SEPTIEME

Exhortation 16 sur le 1. chap.

LES OBLIGATIONS DU VOEU DE PAUVRETE'.

Exorde.

CE seroit peu (M.) d'avoir fait le vœu de pauvreté & d'avoir devant les hommes la gloire qui y est attachée, si on ne l'observoit avec fidélité. Mais disons plûtôt que nous commettrions un grand crime, si aprés avoir abandonné nos biens, & avoir renoncé au pouvoir & à l'espérance d'en posséder jamais en propre, nous venions à disposer sans dépendance de ceux que nous pouvons avoir entre les mains & qui ne nous peuvent appartenir.

Il y a néanmoins sujet de craindre que le Démon qui tenta Nôtre Seigneur de la Passion des richesses, en lui offrant tous les empires du monde, *hæc omnia tibi dabo*, Ne se serve envers-nous d'un pareil artifice pour nous tromper & nous perdre. Le Fils de Dieu avoit embrassé la pauvreté : Le Démon ne le pouvoit pas ignorer ; il le voioit trop clairement souffrir les nécessitez de la vie : il crût toutesfois qu'il n'étoit pas si détaché des biens de la Terre, qu'il ne lui en pût inspirer l'amour & le désir : ainsi, quelque généreux & entier qu'ait été nôtre dépoüillement, nous devons toûjours craindre les tentations de nôtre ennemi sur cette matiére & nous fortifier contre ses violences. Math. 4. 9

Je veux donc (M.) 1. Vous montrer en général l'obligation que nous avons de pratiquer fidellement nôtre Vœu de pauvreté. 2. Vous faire voir les devoirs particuliers de ce Vœu. Ces deux considérations feront le partage de cette Exhortation.

I. PARTIE.

Je ne vous puis mieux représenter l'obligation que nous avons d'être fidelles au Vœu de pauvreté que nous avons fait à Dieu, qu'en vous montrant que le peché de propriéte qui lui est contraire est tres-énorme, & l'un des plus horribles qui puisse être commis par un Religieux. Et pour vous faire connoître l'énormité de ce crime, je l'établis sur trois raisons.

Je prens la prémiére de ce que le Vœu de pauvreté est le prémier fondement de la perfection Religieuse : car de cette vérité on doit conclurre que le Religieux qui est propriétaire renonce par son peché à sa profession & à son état. Cela est si vrai que toutes les Religions relachées, qui entreprennent de se réformer, commencent toûjours par le dépoüillement de la propriété. On croit avec raison que comme il n'y a point de Religion sans pauvreté, ainsi il ne peut y avoir de réforme dans un Ordre, sans la pratique fidelle du Vœu que

l'on en doit faire. Voïez donc, mon chér Frere, ce que vous êtes, si vous êtes assez malheureux, pour transgresser la pauvreté que vous avez voüée. On ne sçait plus quel nom vous donner. Vous n'êtes plus Religieux. Vous n'êtes qu'un phantôme qu'on ne peut connoître. Vous n'êtes qu'un cadavre. Vous êtes dans la Religion ce qu'un hérétique est dans l'Eglise, puisque la pauvreté est le fondement de l'état Religieux comme la foi l'est du Christianisme. Pleurez donc vôtre aveuglement. Rompez vos chaînes. Ne demeurez pas pour un misérable intérêt dans un état si déplorable. Ne soïez pas comme un Giézi dans la Maison du Prophéte Elisée. Ne soïez pas comme un Judas dans le Collége des Apôtres. Ne soïez pas comme ce Constance duquel saint Grégoire écrit qu'aïant la propriété, il n'avoit pas le cœur d'un Religieux. *Cognovi quod Constantius peculiaritati studeat, quæ res maximè testatur eum cor Monachi non habere.* Ne faites pas vivre le monde dans le Monastére en désirant des richesses, & ne croïez pas, dit le même saint, que vous méprisiez le monde, si vous cherchez l'Or, qui est le Dieu du monde. *Quomodo mundum despiciunt, qui in Monasterio positi, aurum quærunt.*

S. Greg. l. 10. epist. 22.

La seconde raison se prend du soin que l'on à dans toutes les Religions de conserver les Religieux dans l'exacte pratique de ce Vœu. Mais sans parler des autres Ordres, considérons (M.) ce qui s'observe dans le nôtre. J'avoüe que nous avons de grandes précautions pour nous conserver dans la pratique des Vœu d'obeïssance & de chasteté, & même dans celle de nos Régles, de nos constitutions & de toutes les vertus de nôtre état : mais il n'en est aucune qui aproche du soin que nous avons de nous deffendre du vice de propriété. Les Supérieurs de chaque Monastére sont obligez de fulminer tous les ans une Sentence d'excommunication contre les Religieux propriétaires aprés trois monitions ; ce qui se fait en la présence du tres-saint Sacrement exposé sur l'Autel, & à la fin de l'Oraison des quarante-heures, par laquelle nous nous disposons à cette redoutable cérémonie, & vous sçavez (M.) qu'elle se pratique d'une maniére si surprenante qu'elle est capable de faire rentrer en eux mêmes les Religieux les plus abandonnez. Il n'en est aucun pour innocent dégagé & dépoüillé qu'il puisse être, qui ne tremble, qui ne frémisse & qui ne craigne que le carreau de ce foudre ne tombe sur sa tête. Cela montre dequelle importance nos Peres ont crû qu'étoit la pratique du Vœu de pauvreté, en qu'elle abomination ils ont eu le crime qui lui est contraire & l'horreur qu'ils ont voulu nous en inspirer.

C. Monachi de statu Monacho.

Je prens la troiésime raison de la peine des propriétaires. La sainte Eglise à crû que leur peché étoit si exécrable, qu'elle a fait un Canon exprés par lequel elle deffend d'enterrer dans un lieu saint le Religieux qui en seroit convaincu, & ordonne qu'il soit jetté dans un fumier avec son argent. Cette punition fut exécutée des le temps de saint Grégoire par l'ordre même de ce grand Pape sur le corps d'un de ses Religieux nommé Juste. Et ce qui est plus étonnant, c'est qu'il mourut dans les sentimens d'une véritable douleur de sa faute. Ce Juste qui exerçoit la médecine avoit amassé trois écus qu'il vouloit donner sans permission de son Supérieur à un sien frere. Mais les autres Religieux du Monastére les cerchérent si soigneusement qu'ils les trouverent cachez dans un médicament *Quod fratribus non potuit celari, sed subtiliter indagantes atquè*

S. Greg. l. 4. Dial. c. 55.

illius omnia medicamenta perscrutantes eosdem tres-aureos invenerunt absconsos in medicamine. La chose, dit saint Grégoire, m'aïant été raportée, je ne la pû souffrir; car la Régle de mon Monastére avoit toûjours été que les freres y viveroient en sorte en commun, qu'aucun d'eux n'auroit rien de propre. Etant donc touché d'une douleur tres-sensible je commence à penser ce que j'ordonnerois ou pour le salut du mourant, ou pour l'exemple des vivans. *Nimio mœrore percussus cogitare cœpi, vel quid ad purgationem morientis facerem vel quid ad exemplum viventibus fratribus providerem.* Et je m'avisé de deffendre qu'aucun Religieux ne s'aprochât du criminel pour le servir ou pour le consoler, afin que se voïant ainsi l'objet de l'abomination de ses Freres, il conçût de la contrition de son peché, & de commander qu'aprés sa mort, son corps ne fût pas inhumé dans le Cimetiére commun des Religieux. Mais qu'il fût jetté dans un fumier avec ses trois écus, tous les Freres crians à haute voix, que ton argent soit perdu avec toi & que nous ne le voïons jamais. *Cum verò mortuus fuerit, corpus illius cum fratrum corporibus non ponatur, sed quolibet insterquilinio fossam facite, & in eâ corpus ejus projicite, ibique super eum tres aureos, quos reliquit jactate, omnes simul clamantes: pecunia tua tecum sit in perditione.* Le tout fut exécuté & fort heureusement selon le dessein de saint Grégoire; car le malade, se voïant ainsi abandonné de ses Freres, & en sçachant la cause, se repantit de sa faute & mourut si Chrétiennement qu'on eût aprés son trépas des assûrances de son salut: & les Religieux furent si étonnez & si touchez de la Sentence de ce saint Pere, que chacun, cherchant tous ses petits meubles, jusqu'au choses les plus viles & de la moindre conséquence, & dont l'usage avoit toûjours été permis, les apporta pour les montrer, afin de s'en deffaire, si on le vouloit, craignant extrêmement d'avoir quelque chose dont il pût être repris. *Fratres omnes ex eâdem ejus Sententiâ conturbati, cæperunt singuli extrema quæque & vilia & quæ eis habere regulariter semper licuerat, ad medium proferre, vehementer que formidare, ne quid apud eos esset, unde reprehendi potuissent.* Plût à Dieu (M.) que cette conduite fît la même impression sur nous, qui l'aprenons par l'Histoire, qu'elle fit sur ces Religieux qui en furent les témoins.

Mais l'horreur que l'Eglise témoigne avoir des propriétaires est plus ancienne que saint Grégoire, elle commança des le temps des Apôtres: nous le voïons dans leurs actes en le châtiment qui fut exercé par saint Pierre sur Ananie & sur sa femme Saphire. Ils avoient tous deux fait Vœu de pauvreté, comme l'ont remarqué les Saints Peres: aïans néanmoins vendu une terre qu'ils possédoient, ils se reserverent une partie ds l'argent qu'ils en avoient reçû, en assûrant aux Apôtres qu'ils donnoient toute la somme. Saint Pierre, qui lisoit dans les cœurs, animé de zéle contre ce mensonge & ce crime de propriété; pourquoi, dit-il a Ananie qui parla le prémier, avez vous menti au saint Esprit? & pourquoi retenez-vous une partie de l'argent que vous pouviez entierément posséder devant vôtre promesse? *Cur tentavit satanas cor tuum mentiri te Spiritui Sancto & fraudare de pretio agri? Non ne manens tibi manebat & venundadatum in tuâ erat potestate?* Le peché que vous avez commis n'est pas contre nous qui ne sommes que des hommes mortels: il est contre Dieu: c'est Dieu même que vous avez offensé: *Non es mentitus hominibus, sed Deo.* Ces pa- Act. 5. 3.

PP 2

roles furent prononcées d'un ton de voix si terrible, que ce misérable propriétaire ne les put entendre, sans tomber roide mort aux pieds du saint Apôtre. *Audiens autem Ananias hæc verba cecidit, & expiravit.* Et trois heures aprés Saphire se rendant complice du sacrilége de son mari, fut punie de la même peine. Ce qui étonna toute l'Eglise, dit saint Luc, & consterna extrêmement tous ceux qui en eurent la connoissance. *Factus est timor magnus in universâ ecclesiâ & in omnes qui audierunt hæc.* Entrons (M,) dans les mêmes sentimens, & ne soions pas assez ennemis de nous mêmes, pour commettre un peché si détestable, & qui est si rigoureusement puni de Dieu & des hommes.

Act. 5. 11.

Mais aprés avoir veu en Général l'obligation que nous avons de l'éviter, voions en particulier les devoirs de nôtre Vœu, en expliquant les fautes qui lui sont opposées & par lesquelles nous le pouvons transgresser.

II. PARTIE.

Les Docteurs qui traitent de cette matiére conviennent tous à dire que le Religieux ne peut avoir le Domaine ou la propriété d'aucun bien qui puisse entrer dans le commerce des hommes. Et de ce principe commun & indubitable ils tirent plusieurs conséquences qui ne sont pas moins évidentes, lesquelles formeront toute la séconde partie de cette Exhortation.

La prémiére est que le Religieux ne peut retenir aucune chose, même pour son usage sans la permission de son Supérieur. Cela veut dire que si nos amis nous donnent des Livres, des habits, de l'argent ou quelque chose semblable, nous sommes obligez de le porter au Supérieur, & de l'incorporer aux biens du Monastére. Il y en a une Loi expresse dans le droit, & ce Canon a été jugé si important par les Peres du Saint Concile de Trente, qu'ils l'ont renouvellé. *Statim ea superiori tradantur, conventuique incorporientur.*

C. Cum ad. Monasterium. de statu Monacho. Concil. Trid. sess. 25. de Regul. & Moni. c. 2.

La seconde est que nous ne pouvons donner aucune chose sans la permission du Supérieur. Clement VIII. la expressémeut & amplement déclaré. Et la raison en est évidente. C'est que l'aliénation, qui se fait par la donation, est un acte de propriétaire & de Seignenr, & ainsi le Religieux ne pouvant avoir la propriété ni le Domaine des biens, il est constant qu'il ne les peut pas donner.

La troisiéme est que si le Supérieur nous a permis l'usage de quelque chose nous ne la pouvons pas cacher ensorte qu'il ne la puisse trouver, pour en disposer d'une autre maniére. La raison en est qu'en user de la sorte, c'est s'en attribuer l'usage indépendent & irrévocable, ce qui ne se peut distinguer de la propriété & par conséqnent ne nous peut être accordé, même par le Supérieur, puisque. nôtre Vœu subsistant, il ne peut pas nous permettre d'être propriétaires. Les paroles du droit y sont formelles & expresses. *Nec existimet Abbas quod super habendâ proprietate possit cum aliquo dispensare.*

C. ad Monasterium 5.

Par le même principe si le Supérieur nous permet l'usage de quelque chose, nous ne pouvons pas tellement nous y atacher, qu'il ne puisse nous enpriver selon sa liberté, & s'il ne l'ose faire par la crainte de nos quérelles, de nos plaintes, de nos murmures, il est certain que nous avons le cœur proprietaire, que nous en usurpons le Domaine, & que nous offensons Dieu contre nôtre Vœu de pauvreté.

Less, l. 2. c. 4. dub. 5. n. 25. Laym. l. 4 tr. 4. c. 6. n. 9.

Ou je vous prie (M.) de faire une serieuse réflexion; car il est fort à craindre que cette occasion ne soit une des plus funestes à nôtre Vœu. Je tremble

pour plusieurs Religieux qui assûrent leur conscience sur des permissions qu'ils obtiennent des Supérieurs, de disposer de certaines choses qui leur sont données, & lesquelles néanmoins ne leur sont aucunement favorables. Mettons la chose dans son jour. Vn Religieux reçoit une somme d'argent d'un de ses amis : il la porte au Supérieur : il le prie de la lui garder, ou de permettre qu'elle lui soit conservée par un des Officiers de la Maison, afin de s'en pouvoir servir dans ses nécessitez. Le Supérieur lui accorde cette grace. Je veux que pour ce moment ce soit avec une entiére liberté. Mais il arrive que le Supérieur, dans quelque besoin commun & imprévû, se veut servir de ce petit tresor, & pour le faire avec douceur & sans se servir de l'autorité absoluë qu'il en a, il en parle à ce Religieux & le prie de l'avoir agréable. Celui-ci résiste : Il témoigne son chagrin, son inquiétude, sa peine & sa douleur de ce qu'on veut emploïer son argent pour le bien général du Monastére. Le Supérieur qui le voit en cet état craint de lui donner occasion de faire des fautes, d'exciter des murmures dans la Communauté, d'animer les Religieux imparfaits contre sa conduite, & ainsi il laisse cet argent sans oser y toucher. N'est-il pas évident (M.) que ce Religieux n'est point dépoüillé de son argent, que son cœur y est attaché, qu'il le posséde contre la volonté du Supérieur, & ainsi qu'il est propriétaire. Il faut dire la même chose de celui qui retient d'abord l'argent qu'on lui donne & qui en dispose avec la permission du Supérieur, mais avec une permission qu'il n'a osé lui refuser. Ah ! (M.) si cette doctrine est véritable, comme il n'en faut pas douter, n'est-il pas vrai que nous avons grand sujet de craindre que les permissions, qui se donnent de disposer des choses que nous recevons des externes, ne soient de dangereux écueils à nôtre Vœu & que l'innocence de plusieurs Religieux n'y fasse naufrage? Que je crains, mon Dieu, qu'il n'y ait plus de pauvres en apparence qu'en vérité. Que je crains quand je vois faire tant de présens ? Que je crains quand je vois des Religieux emploïer à leur usage tant de choses, qui ne sont point conformes à nôtre état, que la véritable propriété ne se cache sous l'ombre de la pauvreté Religieuse, & que les permissions des Supérieurs ne soient plûtôt des injures que des graces.

La quatriéme est que les Supérieurs, qui donnent des permissions à leurs Religieux contre l'intention de la Religion de disposer des biens du Monastére, ou de ce qui leur est donné par leurs amis, offensent Dieu contre le Vœu de pauvreté. La raison en est qu'ils ne sont que les Administrateurs du bien de la Communauté & ainsi qu'ils n'en doivent user que dépendemment des Régles, de l'esprit & de la coûtume de l'ordre. Il faudroit qu'ils en fussent propriétaires pour en disposer sans cette dépendance. D'où il est évident que les Religieux, qui sont assez aveugles pour se servir de ces permissions ne sont pas exempts de peché devant Dieu, mais qu'ils font des actes de propriétaires. La raison en est que des permissions. qui excédent le pouvoir de ceux qui les donnent, sont nulles & par conséquent ne peuvent avoir aucun effet. D'où il faut conclurre que les Supérieurs commettent le peché de propriété, quand ils donnent aux Religieux des sommes excessives pour faire des voiages ou pour les emploier en d'autres choses à leur propre usage contre les Régles & les Coûtumes ordinaires de la Religion.

La cinquiéme est que si le Supérieur permet l'usage d'une somme d'argent ou

de quelqu'autre chose pour une affaire déterminée, l'inférieur, qui reçoit cette permission, doit suivre la volonté de celui qui la donnée; & ainsi le Religieux qui a de l'argent entre les mains pour imprimer un Livre ou pour faire un voïage, ne peut pas s'en servir pour faire des présens. La raison en est claire, Car alors il s'en serviroit à sa volonté & sans dépendance, ce qui est un acte de Seigneur & de Propriétaire.

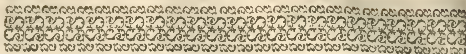
La sixiéme est que le Religieux doit s'élever au dessus des présens, pour n'en point recevoir. Ce n'est pas que ce soit absolument un acte de Propriétaire, puisque la permission du Supérieur peut autoriser ce commerce & le rendre légitime. Mais c'est une grande tentation à la véritable pauvreté: Car il est entiérement naturel, quand nous avons reçû un présent, d'en vouloir disposer selon nôtre inclination particuliére & sans le faire tourner au profit général de la Communauté; & ainsi comme il est difficile pour cette raison de le soûmettre absolument à la volonté du Supérieur, il ne l'est pas moins d'en faire l'alliance avec nôtre Vœu de pauvreté & de l'accorder avec la fidélité que nous devons avoir à le pratiquer. Cela est si vrai qu'il y a plusieurs Religieux, qui ne recevroient jamais aucun présent, s'ils n'étoient assûrez qu'on leur en laisseroit la dispositon. Jugez (M.) si c'est aimer la Communauté & si ce n'est pas avoir le cœur Propriétaire. J'avoüe qu'il y a des occasions oú il est difficile de ne pas recevoir des présens. C'est un mal quelque fois nécessaire, & qui est toûjours extrêmement fâcheux, car c'est vendre sa liberté, puisque, comme dit le saint
Prov. 22. 10. Esprit, celui qui donne triomphe de ceux qui reçoivent, *Quidat munera animam aufert accipientium.* Mais enfin si vous en recevez, recevez les seulement pour l'utilité publiqne de la Maison, & en témoignant aux personnes, qui vous les font, que vous n'en retirerez aucun profit particulier, afin que vôtre cœur en soit toûjours parfaitement détaché.

La septiéme est que les Religieux, qui ont la dispensation du bien des Monastéres & a qui on en confie le soin & la conduite, doivent bien prendre garde qu'ils ne se perdent & ne périssent par leur faute. La raison en est qu'il n'apartient qu'au Seigneur d'une chose de la dissiper ou de la détruire comme il lui plaît; puisqu'ils ne sont donc que les œconômes & les Administrateurs du bien qu'ils ont en charge, ils n'en peuvent pas user avec cette indifférence & s'ils le font, ils ne se peuvent excuser du crime de propriété.

Ouvrez donc les yeux (M.) à toutes ces obligations de vôtre Vœu de pauvreté afin d'y satis-faire. Craignez que ce Vœu qui doit être la cause de vôtre salut ne soit l'occasion de vôtre perte. Il est vrai que Dieu veut sauver les pauvres. *Animas pauperum salvas faciet* Mais ce sont les bons pauvres. Quand la pauvreté
Psal. 71. 13 est unie à l'impiété, comme elle porte tres-loin sa malice, ainsi que dit le S. Esprit, *Nequissima paupertas in ore impij,* elle attire les vengeances de Dieu
Ecclef. 13. 30. d'une maniére surprenante. Dieu haït trois sortes de personnes: mais les prémiers de cet Ordre désordonné sont les pauvres qui sont superbes. *Tres species*
Ecclef. 25. 3. *odivit anima mea, pauperem superbum, divitem mendacem; senem fatuum & insensatum.* Et le Religieux peut-il donner une plus évidente marque de son orgueïl, que de disposer sans dépendance & avec autorité des biens qu'il ne peut posséder en propre. Ne soïez donc pas assez malheureux pour attirer sur vous la haine de Dieu par le crime de la propriété. Mais conservez-vous dans

la grace par l'acomplissement fidelle de la promesse que vous lui avez faite d'observer la pauvreté jusqu'à la mort. La pauvreté est plus glorieuse devant Dieu que devant les hommes : mais elle ne le peut être, que quand elle est animée de la scien[ce] & de la crainte. *Pauper gloriatur per disciplinam & timorem suum.* Concevez en donc bien les devoirs : acquérez cette science : vous n'en pouvez avoir de plus avantageuse & puis obligez vôtre cœur par les véritables sentimens de la crainte de Dieu à se conformer à ces lumiéres. Ne perdez pas la gloire éternelle par la disposition de quelques biens temporels, aprés avoir eû le courage de renoncer à de plus grands dont vous aviez une légitime possession. Ne soïez pas comme ces pauvres, dont parle Salomon, qui étans pauvres en vérité contrefont les riches & tâchent de vivre comme s'ils avoient de grands biens. *Est quasi dives cum nihil habeat.* Cet aveuglement dont le sage accuse les mondains se peut reprocher aux Religieux propriétaires qui comme s'ils avoient honte de leur profession, veulent toûjours avoir quelque chose entre les mains, pour en couvrir la pauvreté. Ils laissent la pratique de l'obeïssance. de l'humilité, de la charité & des autres vertus de leur état pour paroître libéraux & honorables par des présens & par des dépenses, qui leur sont deffenduës & qui les rendans criminels devant Dieu, les rendent aussi méprisables devant les hommes, dont tous les sages veulent que chacun vive selon sa condition. Lé Prophete nous enseigne par son exemple à prendre un titre de nôtre pauvreté pour attirer sur nous les yeux de Dieu & les effets de sa miséricorde, *Respice in me & miserere mei quia unicus & pauper sum ego,* & le saint Esprit nous assûre que les prieres des pauvres arriveront jusqu'à son Trône, & qu'il les écoutera, *Deprecatio pauperis ex ore usque ad aures ejus perveniet.* Il leur promet principalement qu'il se souviendra d'eux à la fin de leur vie, pour leur donner la plus grande de toutes les graces, qui est celle de la persévérance finale. *Non in finem oblivio erit pauperis.* Mais cela ne se doit pas entendre des pauvres, qui unissent le sacrilége à la pauvreté. Cette pauvreté impie au lieu d'être exaucée sera tres-justement réprouvée & condannée. Demeurons donc (M.) dans les bornes de nôtre pauvreté. Joüissons des avantages qn'elle nous donne. Contentons-nous de Dieu, qu'elle nous fait posséder. Nous le devons faire d'autant plus volontiers, qu'aïant Dieu pour nôtre partage, nous sommes d'une maniére éminante Seigneurs de tout le monde. *Cui portio Deus est,* dit saint Ambroise, *Totius naturæ possessor est effectus.* Ne regardons point derriére nous pour reprendre ce que nous avons quitté crainte de nous rendre indignes du Roïaume de Dieu, *Nemo mittens manum suam ad aratrum & respiciens retrò aptus est regno Dei.* Préférons constamment les richesses de la pauvreté à tous les biens du monde.

Ecclef. 10 31.
Prov. 13. 7.
Psal. 24. 16.
Ecclef. 21. 6.
Psal. 9. 19.
S. Amb. psal. 118. v. 57.
Lu. 62.



Exhortatiõ 15. sur le. 1 Chap.

EXHORTATION
TRENTE-HUITJEME
DE LA PERFECTION DE LA PAUVRETE'

Exorde.

DANS toutes les Loix il y a deux obligations; l'une de néceſſité, & l'autre de perfection. L'obligation de néceſſité eſt celle à laquelle nous devons ſatisfaire ſous peine d'offenſer Dieu. L'obligation de perfection eſt celle que nous devons remplir pour plaire à Dieu plus hautement. Ces deux ſortes d'obligations ſe doivent diſtinguer dans la pauvreté que nous avons voüée. Il y a des actes & des retranchemens qu'elle demande abſolument de nous & que nous ne pouvons omettre ſans nous rendre criminels : mais il y en a d'autres dans leſquels nous ne devons nous exercer que pour nous rendre plus agréables à Dieu & pour acquérir de plus grands mérites.

Nous avons parlé de la prémiére obligation ; mais comme je ne doute pas du zéle que vous avez pour vôtre perfection, il faut à préſent vous parler de la ſeconde : c'eſt à dire que je veux vous faire voir comment nous devons pratiquer la pauvreté pour la pratiquer avec perfection.

Mais pour vous ouvrir mon deſſein ſur ce ſujet, je dois vous faire obſerver que la pauvreté eſt une privation des biens de fortune, & que le vœu que nous en faiſons, nous deffendant la proprieté de tous ceux qui ſe peuvent poſſéder ſans aucune exception ne laiſſe pas de permettre que nous aïons l'uſage de quélques uns. L'obligation donc de néceſſité ne regarde que la proprieté; mais l'obligation de perfection regarde l'uſage ; & ainſi pour traiter cette matiére, il faut vous faire voir qu'elles ſont les choſes dont nous devons mépriſer l'uſage pour obſerver parfaitement nôtre Vœu, & je dis qu'étans animez de ce noble deſſein, nous devons renoncer 1. à l'uſage des choſes ſuperfluës & même, 2. de celles qui nous ſont néceſſaires.

I. PARTIE. Le Vœu de pauvreté nous rend pauvres & nous établit dans une condition dépoüillée des biens de la Terre. N'eſt-il donc pas raiſonnable que nous vivions ſelon cet état, & que nous puiſſions dire ſans menſonge avec le bon Tobie, *Pauperem vitam gerimus*, Nous menons une vie pauvre. Comme le riche veut faire paroître ſes biens en toute ſa conduite, & qu'il tâche de ſe diſtinguer par ſa Maiſon, par ſes meubles, par ſa table, par ſes Habits, ainſi le pauvre doit vivre ſelon ſa pauvreté, & par conſéquent le Religieux ne doit ſouffrir aucune ſuperfluité dans les choſes dont l'uſage lui eſt permis. Il ſe doit faire connoître par la pauvreté de ſa Cellule, par la pauvreté de ſes petits ameublemens, par la

Tob. 4. 23

pauvreté

pauvreté de sa Table, par la pauvreté de ses Habits, sans vouloir dans toutes ces choses que ce qui lui est nécessaire. Les Peres du saint Concile de Trente ont eu cette pensée quand ils ont déterminé que les Supérieurs ne devoient permettre a leurs Religieux que l'usage des choses qui seroient conformes à la pauvreté qu'ils ont embrassée & qu'ils n'y devoient rien souffrir de superflu. *Mobilium usum ita superiores permittant, ut eorum supellex statui paupertatis quàm professi sunt conveniat nihilque superflui in ea sit.* Ils ont sagement crû que c'estoit une chose monstreuse de vouloir dans un état de pauvreté, vivre dans l'abondance, qu'il étoit opposé au bon sens de vouloir unir la privation avec la superfluité & que nous ne remplissions pas nôtre profession, si nous nous servions de choses belles, propres, curieuses & inutiles. Conci. tri- sef. 25. de regul. c. 2.

Ne vous inquiétez pas, dit Nôtre Seigneur, pour sçavoir ou vous prendrez de quoi manger, de quoi boire & de quoi vous vêtir *Nolite solliciti esse dicentes; quid manducabimus? Aut quid bibemus? aut quo operiemur?* Cela est indigne de vous, qui êtes mes Disciples: ces soins n'apartiennent qu'aux Gentils *Hæc enim omnia gentes inquirunt.* Je puis (M.) sans aucune violence vous appliquer ces paroles du Fils de Dieu. Je vous puis dire que vous ne devez pas chercher à satisfaire vôtre délicatesse, vôtre vanité, vôtre curiosité, dans vôtre nourirture, dans vos vêtemens, dans vos Cellules. car cela n'est propre qu'aux Gentils. *Hæc enim omnia Gentes inquirunt.* Il est vrai que les riches du monde en usent de la sorte; mais vous qui êtes pauvres par Profession, ne devez-vous pas avoir des maximes contraires? Ne devez-vous pas avoir des pensées plus hautes, & une conduite plus dégagée? devez-vous vivre comme les mondains, aprés avoir quitté le monde. Math. 6. 31

Ce n'est pas là l'exemple que nous ont donné les Saints Apôtres. Ces hommes divins, qui les prémiers ont embrassé la pauvreté Evangelique, ne se contentoient pas de la professer, mais ils rejettoient toute sorte de superfluité; & c'est ce que saint Paul demandoit de ses disciples. Aïant disoit-il à son cher Timothée, dequoi nous nourrir & de quoi nous vêtir, nous devons être contens. *Habentes alimenta & quibus tegamur his contenti simus.* Et pour leur inspirer cette modération il assûre que c'est un grand avantage que la dévotion d'un esprit qui se contente des choses qui sont suffisantes. *Est autem quæstus magnus pietas cum sufficientia.* Il nous enseigne par ces paroles qu'il n'estime pas la pieté d'une ame, à qui les choses nécessaires ne suffisent pas, & qui ne s'apaise que quand elle se voit dans l'abondance. Et parlant de soi-même dans son Epître aux Philippiens, aprés leur avoir témoigné sa joïe de ce qu'ils avoient pour lui, il leur dit que ce n'est pas par la considération de son besoin qu'il leur parle de la sorte, par ce qu'il a apris à se contenter de l'état où il se trouve, & qu'il ne désire rien d'exquis & de relevé *Non quasi propter penuriam dico, ego enim didici in quibus sum sufficiens esse.* 1. Tim. 6. 8. 1. Tim. 6. 6. Phil. 4. 11.

La charitable Hôtesse de saint Elisée, dont il est parlé dans l'Histoire roïale avoit eu les mêmes sentimens devant les Apôtres. Elle les fit paroître dans la petite Chambre qu'elle prépara pour recevoir ce Prophéte. Elle n'y mît qu'un petit lict, une Table, un Siege, & un Chandelier. *Faciamus ergo ei cænaculum parvum & ponamus ei in eo lectulum & mensam; & sellam & candela-* 4. Reg. 4. 10.

brum ut cum venerit ad nos maneat ibi. Elle en usa de la sorte soit qu'elle rejettât la superfluité pour elle-même, soit qu'elle connût l'inclination de son Hôte & qu'elle fût persuadée qu'étant Saint il ne voudroit se servir que des choses nécessaires.

Que dirons-nous donc (M.) si nous, qui sommes les héritiers de la riche pauvreté des Apôtres, & les enfans de ce Prophete, voulons avoir à nôtre usage des choses superfluës? Ah! mon Dieu ne seroit-ce pas nous contenter du seul nom de la pauvreté? Ne seroit-ce pas nous opposer par nos meurs à ce titre honorable? Ne seroit-ce pas vouloir la substance & mépriser les accidens? Ne seroit-ce pas perdre la paix qui accompagne la pauvreté & qui éléve le pauvre au dessus du riche; car le pauvre n'a cette gloire que quand il se contente de sa condition. *Melior est pauper & sufficiens sibi, quam gloriosus & indigens* Prov. 12. 9 *pane.* Mais ne seroit-ce pas renoncer entiérement à la perfection de la pauvreté? Car si la pauvreté consiste dans le dépoüillement des biens de la Terre, n'est il pas vrai qu'elle n'est parfaite, que par la perfection & l'intégrité de ce dépoüillement? Ne faut-il pas avoüer qu'elle est autant imparfaite qu'elle se reserve de choses pour son usage? Qui croira donc qu'un Religieux aime la perfection de la pauvreté quand on le verra se servir des choses que les riches du monde ne sçauroient avoir, ou au moins qu'ils n'ont qu'avec peine. Parlez-moi Moncher-Frere, êtes-vous parfaitement pauvre, aïant de vaines affectations dans vos Habits, aïant des curiositez mondaines dans vôtre Cellule, aïant des recherches délicates pour vôtre nourriture? Etes-vous parfaitement pauvre craignant de porter un Habit un peu déchiré; aïant plusieurs accommodemens dont vous pouriez aisément vous passer; faisant des discernemens si odieux des viandes qui vous sont présentées & désirant d'en avoir de meilleures, d'une maniére si importune que chacun en est scandalisé. C'est ce que saint Bernard reprochoit à des Religieux de son temps. *Scandalisatur in tua singularitate frater judicans te superstitiosum tanquam superflua quæritantem.* Et c'est ce que je pourrois reprocher à plusieurs du nôtre. Je pourrois dire, en me servant des paroles de ce saint Pere, qu'il n'est pas facile de trouver des Religieux qui se contentent des choses nécessaires & qui méprisent les superfluës. *Quem das mihi contentum necessariis, contemptorem superfluorum?*

S. Bern. serm. 30. in can.

S. Bern. præfat. in vitam S. mala.

Mais ce qui est intolérable, c'est de voir des Religieux chercher des choses plus précieuses, plus commodes, plus curieuses, & plus délicates que celles dont nous avons communément l'usage, & qui dans le monde n'eussent jamais rien eu d'approchant à ce qui nous est ordinaire. La pauvreté Religieuse est pour eux un tresor. Elle leur fournit abondamment les choses nécessaires, & ils en veulent de superfluës; comme si la Profession qu'ils ont fait leur donnoit un titre pour avoir tous les plaisirs & tous les contentemens de la vie. C'est la confession que saint Jerôme fait faire à un Religieux dans son Epître à Népotian, où il l'introduit parlant en cette maniére. Moi qui suis de la plus basse naissance, qui prens mon Origine d'une cabane de Village, qui à peine pouvois-je rassasier mon estomac de légumes, & de pain noir, je fais à présent du dégoûté, je méprise le miel & je travaille à me contenter de pain de froment. *Natus in paupere domo, & in tugurio rusticano, qui vix milio & cibario pane rugientem satiare ventrem poteram, nunc similam & mel fastidio.*

S. Hyer. Epist. 2.

Ce misérable délicat n'a que trop d'imitateurs dans nôtre siécle qui se plaignent que le poisson d'Etang est opposé à leur complexion. *Pisces de stagno*, leur fait dire saint Bernard, *Aut de lutosâ aquâ meæ pænitùs complexioni non congruunt*, & qui n'en avoient peut-être jamais mangé d'aucune nature; qui disent que le vin est verd, qu'il n'est pas pur, qu'il n'a point de force & qui étoient de condition à ne boire que de l'eau; qui disent que les étoffes sonr grossieres, & qui voudroient renouveller le désordre de quelques Religieux, dont parle saint Bernard, qui se vêtoient comme des Soldats. *Miles & Monachus ex eodem panno partientur sibi cucullam & chlamidem*, & qui auroient eu de la peine dans la Maison de leur pere à se couvrir de bure. Ces lâches reflexions, jointes aux inquiétudes & aux murmures qui les suivent, se peuvent-elles accorder avec la perfectionde la pauvreté? Ils disent qu'ils travaillent & qu'il se faut soûtenir. Mais quel est leur travail? Hélas! leurs fatigues ne leur devroient paroître qu'un agréable repos. Ils eussent été obligez de gagner leur vie dans le monde à la sueur de leur corps, & ils ont la hardiesse de parler des travaux de la Religion. Mais quel est donc leur travail? Travaillent-ils plus que le Disciple de saint Paul Timothée, auquel ce cher Maître ne permet que l'usage d'un peu de Vin, *Modico Vino utere*, à cause de la foiblesse de son estomach & de ses fréquentes maladies. *Propter stomachum tuum & frequentes tuas infirmitates*. Et encor saint Bernard semble s'en étonner, comme d'une trop grande condescendance du saint Apôtre. Ce qui fait qu'il l'excuse, en disant qu'il donne cette permission à un Evêque & non pas à un Religieux, & à un Evêque dont la vie étoit d'une extrême conséquence à l'Eglise naissante. *Attendere debent non Monacho hoc intimari sed Episcopo, cujus vita teneræ adhuc & nascenti Ecclesiæ pernecessaria esset.* Mais quoi ces étoffes qu'on recherche plûtôt, dit le même Pere, pour leur subtilité, que pour leur utilité; & pour nourrir la superbe, que pour se deffendre du froid, *Quæritur ad induendum non quod utilius sed quod subtilius invenitur, non quod repellat frigus, sed quod superbire compellat*, sont-elles fort propres pour les soulager dans leurs prétenduës fatigues? Et ces Tapis de table & ces chaires, & ces Images & ces Tableaux & ces pupitres ont-ils une grande vertu pour conserver la santé? Ont-ils une grande force contre la lassitude? O mon Dieu! oú en sommes-nous? O mon Dieu! qu'elle est nôtre pauvreté? Il est vrai que ces Religieux ont quitté le désir & l'espérance de la proprieté des biens; mais ils n'en doivent point tirer d'avantage. Cet abandon est trop recompensé par l'usage qu'ils en font. Si tout étoit bien consideré, il se trouveroit qu'ils y ont beaucoup gagné. J'avoüe que les saints Peres donnent de grandes loüanges aux Apôtres de ce qu'ils ont tout quitté pour suivre Nôtre Seigneur. Je n'ignore pas ce que dit saint Gregoire, que nous devons plus regarder leur cœur que leurs mains, c'est à dire le grand zéle auec lequel ils ont quitté leurs biens, que les rentes qu'ils ont quittées, & que celui-là à beaucoup laissé qui n'a rien retenu & qui, quoi qu'il n'ait que tres-peu laissé, a néanmoins abandonné tout ce qu'il avoit. *In hac re, fratres charissimi, affectum debemus potiùs pensare quam censum. Multùm reliquit, qui sibi nihil retinuit: multùm reliquit qui quantumlibet parùm, totum deseruit.* Mais ils n'ont pas abusé de cet abandon pour chercher à la suite de Jesus-Chrît des choses qu'ils n'eussent jamais

S. Bern. serm. 30. in Cant.

S. Bern. in Apo ad Guil. Abb.

1. Tim. 5. 23.

S Bern. serm. 30 in cant.

S. Bern. in Apol. ad Guil. Abb.

S. Greg. Hom. 5. in Math.

euës en leur Maison. En laissant leurs propres biens, ils n'avoient pas le dessein de profiter de leur pauvreté, pour vivre avec plus de commodité. Ils s'abandonnérent à la conduite du Fils de Dieu. Ils ne cherchoient point de superfluitez dans sa compagnie.

Et comment en usoient les prémiers Chrétiens, qui aprirent la Doctrine de la sainte pauvreté de ces Maîtres de l'Evangile. Saint Luc raporte qu'on
Act. 4. 35. donnoit à chacun ce qui lui étoit nécessaire. *Dividebatur autem singulis pro ut cuique opus erat.* Ou saint Bernard fait cette réflexion. Comme ils ne retenoient rien, dit-il, de ce qu'ils possédoient, on donnoit à chacun les choses dont il avoit besoin, comme il est écrit dans l'Histoire des Apôtres. *Et quidem inter illos cum nihil quod suum esset, quispiam retinuisset, dividebatur, ut scriptum est, singulis pro ut cuique opus erat.* D'où il est évident qu'on ne leur donnoit pas ce qu'ils pouvoient désirer par une vanité puérile : *Non igitur quod quisque pueriliter gestire poterat.* On ne leur permettoit rien d'inutile, ni à plus forte raison rien de curieux où de superbe, puisqu'on ne distribüoit les choses que selon le besoin. *Sanè ubi tantum quod opus erat accipiebatur: ibi nihil procul dubio otiosum admittebatur, quantò magis nihil curiosum? Quantò magis nihil superbum?* Leur sacrifice n'eut pas mérité des éloges, s'ils en eussent profité pour contenter leurs sens & leurs passions ; & pareillement nous ne devons pas croire que nôtre pauvreté soit parfaite, si nous nous attachons à de vaines superfluitez.

S. Bern. in Apolo. ad Guiliel. Abba.

Mais ajoûtons que la perfection de la pauvreté demande que nous en souffrions les rigueurs par la privation des choses, mêmes, qui nous sont nécessaires.

II. PARTIE.

Je n'entends pas dire (M.) que nous devions mourir de faim, ou de soif, ou de froid, il y a des choses qui sont absolument nécessaires à la vie, & dont nous ne devons pas nous priver. Ce seroit tomber dans le vice par un trop grand zéle de la vertu. Mais il y a des choses qui quoi qu'elles ne soient pas d'une nécessité absoluë pour vivre, sont néanmoins estimées nécessaires, par ce qu'il est moralement impossible selon la foiblesse humaine de s'en passer. C'est donc à ces choses que nous ne devons pas nous attacher & dont nous devons souffrir la privation avec joie, si nous voulons pratiquer nôtre Vœu de pauvreté avec perfection.

Est-ce avoir le cœur pauvre aprés avoir quitté des biens, qui étoient peut-être considérables, de s'attacher à de petites choses, par ce qu'on les croit nécessaires & qu'on nous en permet ordinairement l'usage ? Est-ce avoir le cœur dégagé & abandonné aux soins de la providence, de craindre toûjours que ces choses ne manquent, de se les procurer avec un soin empressé, de les conserver avec inquiétude, de n'en vouloir accomoder personne, de se plaindre quand on ne les a pas selon son inclination ? On peut dire des Religieux qui agissent de la sorte, qu'en faisant Vœu de pauvreté, leur cœur n'a fait que changer d'objet, & qu'au lieu qu'il étoit attaché à de grandes choses, il s'est attaché à de moindres ; mais au fond qu'il n'est pas moins lié & captivé aux biens extérieurs dans le Cloître, qu'il l'étoit dans le monde & par conséquent qu'ils ne joüissent pas des avantages de la pauvreté, qui doit dégager le cœur de la Terre pour l'unir à Dieu. Quel profit ont-ils de leur pauvreté ? Puisque ce n'est pas la différence des choses créées qui nous rend esclaves, qui nous

gâte le cœur & qui nous éloigne de Dieu, mais la passion avec laquelle nous nous y attachons.

Saint Bernard est ravissant sur ce sujet. Il ne faut, dit-il, mes Freres qu'un peu de levain pour aigrir toute la pâte, & vous sçavez que l'Huile perd sa douceur par la corruption des mouches qui y meurent. *Modicum fermentum, fratres, totam massam corrumpit: & muscæ morientes exterminant oleum suavitatis.* Ainsi l'attache à la plus petite chose est capable de corrompre nôtre cœur & de s'opposer à nôtre perfection. Pour quoi donc sommes-nous assez aveugles pour perdre les fruits de tant de travaux corporels & spirituels par de tres-basses consolations ou plûtôt désolations. *Quid prodest tanti corporalis, pariter & spiritualis laboris atque exercitij, fructum vilissimâ aliquâ consolatione, imò desolatione, minùs acceptabilem fieri.* Qu'elle douceur intérieure, qu'elle plénitude de grace est empêchée par des badineries, qui s'évanoüissent comme une vapeur, qui se dissipent en un moment? *Quantam internæ consolationis dulcedinem, & gratiam visitationis divinæ præpedit hujus modi nugarum vapor ad modicum parens?* Mais principalement nous autres Religieux dont la vie est nécessairement laborieuse, quand-elle ne le seroit pas volontairement, nous sommes les plus misérables de tous les hommes, si nous nous exposons à de si grandes pertes pour des choses si méprisables. *Præsertim nos Monachi, quorum certè velimus, nolimus, in labore vita est, planè miserabiliores sumus omnibus hominibus, si pro tam exiguis tanta patimur detrimenta.* Quel aveuglement ou plûtôt qu'elle folie, aprés avoir abandonné ce qui est plus grand, de s'attacher à ce qui est moindre? *Quid enim insipientiæ, imò quid insaniæ est ut qui majora reliquimus, minora cum tanto discrimine teneamus.* S. Bern. epist. 341.

Mais les choses quoi que petites & d'une assez foible conséquence ne laissent pas de nous être autant nécessaires, que si elles étoient tout-a-fait importantes, & ainsi il ne faut pas s'étonner si elles font sur nous de fortes impressions. Voila ce que disent les Religieux imparfaits. Mais quoi (M.) avez-vous fait Profession de pauvreté pour tout ce qui vous est nécessaire? Vôtre état sans doute seroit le plus privilégié du monde. Qui voïez-vous entre les plus grands, les plus nobles, & les plus riches qui aient toutes les choses qui paroissent nécessaires à leur condition. Si nous examinions tout ce qui se passe dans le monde, nous trouverions peu de personnes contentes, & qui ne manquent tres-souvent des choses dont ils ne se peuvent passer qu'avec de tres-grandes incommoditez. Il faut néanmoins qu'ils souffrent ces privations. Les sages les dissimulent avec prudence & les suportent constamment. Ils sçavent que c'est ainsi que roule le monde, & qu'il n'en peut-être autrement. Et vous qui avez fait Vœu de pauvreté, vous êtes insuportables dans un Monastére, s'il vous manque quelque chose. Vous vous emportez en mille plaintes. On ne peut appaiser vos murmures. Vous renouvelez l'impatience des Israëlites. *Si non fuerint saturati & murmurabunt.* Il faudroit que des Officiers eussent une Psal. 58.16 prévoïance & une vertu angelique, pour si bien ordonner & exécuter toutes choses, qu'elles fussent toûjours conformes à vos inclinations, & réglées selon vos besoins. Il faudroit que le Ciel fit des miracles pour vous satisfaire. Vous voudriez être plus riches étans Religieux, pour parler avec nôtre B. Jean

Soreth, que vous ne pourriez-être, si vous étiez séculiers. Vous voudriez avoir des biens sous le pauvre Jesus-Chrit, que vous n'auriez pas sous le riche Démon *Ditiores esse volunt in Religione, quam si fuissent sæculares; possident opes sub paupere Christo, quas sub locuplete Diabolo non habuissent.*

B. Ioan. Sor. in exp Reg. Carm in c 1. c10

Saint Bernard a bien représenté ces Religieux, quand il a dit qu'il y avoit des pauvres, lesquels s'ils avoient le véritable esprit de la pauvreté, ne seroient pas si tendres & si délicats, que de s'affliger quand ils en souffrent quelque effet. *Videmus autem pauperes aliquos, qui si veram haberent paupertatem, non adeò pusillanimes invenirentur & tristes.* Mais ce sont des pauvres, qui ne veulent avoir que l'honneur de la pauvreté. Ils veulent être pauvres, mais à condition qu'aucune chose ne leur manque. Ils aiment ensorte la pauvreté qu'ils ne veulent souffrir aucune indigence. *Sed hi sunt qui pauperes esse volunt, eo tamen pacto, ut nihil eis desit, & sic diligunt paupertatem, ut nullam inopiam patiantur.* Voïez si ce n'est pas là une assez plaisante maniére de pratiquer la pauvreté.

S. Bern. serm. 4. de adven.

Ce n'est pas là l'exemple que le Fils de Dieu nous a montré de cette vertu. Il en a enduré toutes les rigueurs, & il en a rendu participans les Apôtres qui le suivoient. L'Evangile nous l'aprend. Il y est rapporté que comme Jesus-Chrit passoit auprès des bleds, ses Disciples rompirent des Epics & que les pressans dans leurs mains, ils en mangeoient. *Cum transiret per sata, vellebant Discipuli ejus spicas, & manducabant confricantes manibus.* Saint Bernard relevant cette action en tire une conséquence de la faim que souffroient les Apôtres, & ainsi de la rigueur avec laquelle ils observoient la sainte pauvreté. *Ita ut Discipulos adhærentes ei legamus fame compulsos spicas manibus confricasse, cum per sata transirent.* Et saint Paul assûrant dans son Epître aux Philippiens, que sans prendre garde à ce qui lui peut être nécessaire, il sçait s'humilier & s'élever, & que s'étant accoûtumé à tout, il est fait au bon traitement & à la faim, à l'abondance & à l'indigence. *Scio humiliari, scio & abundare; ubique & in omnibus institutus sum, & satiari, & esurire; & abundare & penuriam pati*, il écrit néanmoins aux Corinthiens qu'il a souffert la faim, la soif, le froid & la nudité *In fame & siti: in frigore & nuditate:* montrant par là que dans son abandon & sa sainte indifférence aux ordres de Dieu, il avoit une inclination particuliére à endurer les rigueurs de la pauvreté. C'est ce qui fait dire à Hugues de saint Victor que les fidelles de l'Eglise naissante étoient tellement remplis d'une sainte abondance de grace spirituelle que non seulement ils se contentoient de peu, mais qu'ils se croïoient heureux, comme s'ils eussent été dans les plaisirs & dans les délices, quand ils manquoient de tout. *In primitivâ quippe Ecclesiâ tanta erat gratiæ spiritualis abundantia, ut non solùm modico contenti essent, sed hoc ipsum quod nihil habebant pro summis delitijs deputarent.*

Lu. 6. 1. — S. Bern. serm. 4. de adven. in fi. — Phil. 4. 12. — 2. Cor. 4 — Hugo à S. Vict. in Reg. S. Aug. c. 1.

Faisons (M.) refleurir par nôtre zéle ces prémiers temps. Allons dans nos Cellules, & n'y souffrons rien d'inutile. Faisons un inventaire de nos Livres, de nos Images, de nos petits meubles. Examinons tout & n'y laissons rien de superflu. Imitons le Bien-heureux Jean de la Croix qui se leva une nuit pour ôter de sa Chambre une épingle qu'il ne crût pas lui être nécessaire. Et quand nous aurons reduit toutes choses aux termes de la juste nécessité, ne nous at-

tachons point à celles qui nous demeureront. Considerons-les comme des biens étrangers, qui ne nous peuvent apartenir & dont chacun à droit de se servir aussi bien que nous. Si on les demande, soïons toûjours dans la disposition de les donner. Si on les prend & qu'on les gâte, ne nous en plaignons jamais. Si on les retient & que la privation nous en soit incommode, aïons en de la joie. Imitons saint Basile duquel saint Gregoire de Nazianze écrit que ses richesses étoient de n'en point avoir. *Divitiæ illi erant nihil habere.* Croïons que Dieu, qui a soin de toutes les créatures, ne nous abandonnera pas tout-a-fait & que s'il permet que nous endurions quelque besoin, ce sera par une conduite particuliére de son amour, & ainsi aimons cette nécessité. Faisons en nôtre tresor. Estimons-nous plus heureux dans l'indigence que dans l'abondance. Aspirons à la perfection de la pauvreté & ne nous imaginons pas que nous puissions être parfaitement pauvres si nous ne souffrons avec joïe les plus rigoureux effets de cette vertu.

S. Grégo. naz. orat. 20.



EXHORTATION

Exhortatiō 15. sur le 1. Chap.

TRENTENEUFVIEME

NOUS DEVONS ACCEPTER AVEC SOUMISSION Les Convents qui nous sont assignez par nos Supérieurs.

Exorde.

QUi est-ce de nous, (M.) qui peut lire sans douleur ce Chapitre de nôtre saint régle, qui nous apprend que nous sommes dans une terre étrangére, aprés avoir quitté les solitudes & les deserts où nôtre Ordre a pris sa naissance? Quel malheur pour nous d'avoir changé la compagnie des Anges avec celle des hommes, & de nous voir dans les grandes villes aprés avoir demeuré dans les Hermitages. Helas! Qu'elle consolation pouvons-nous avoir dans cet exil? Quelle joïe? quelle douceur? quelle paix intérieure étans hors de nôtre Patrie? Comment pourrions-nous chanter les Cantiques du Seigneur dans ce banissement? *Quomodo cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ*? Mais aumoins si nous avons perdu l'ancien heritage de nos Peres, & si nous le regardons avec douleur possedé par des étrangers, *hereditas nostra versa est ad alienos*, ne nous attachons pas à des Convens particuliers, mais soïons toûjours soûmis à demeurer en ceux qui nous sont assignez par l'autorité de nos Supérieurs. Regardons les tous

de nôtre part avec indifférence. Nous le devons. 1. Parce que nous sommes des pélerins sur la terre. 2. Parce que nous sommes morts. 3. Parce que nous sommes crucifiez.

I. PARTIE. L'une des plus belles qualitez que saint Paul donne aux Chrétiens est celle de Pélerins. *Dum sumus in corpore peregrinamur à Domino.* Et David avoit bien reconnû devant le Saint Apôtre que nous ne sommes tous que des Pélerins. Cela paroît dans cette humble confession. O mon Dieu, dit-il, nous ne sommes tous devant vous que des Pélerins & des étrangers, comme l'ont été nos Peres. *Peregrini sumus coram te, & advenæ sicut omnes Patres nostri.* Nous sommes sans doute des voïageurs sur la terre. Nous marchons continuellement pour arriver au terme de l'Eternité. Nous ne faisons que passer par ce monde. La terre n'est pas un lieu où nous devions demeurer long-temps. *Dies nostri quasi umbra super terram, & nulla est mora.* Nous n'y sommes pas, dit saint Paul, comme dans une Ville permanente, nous en cherchons une autre, où nous devons demeurer & qui est nôtre véritable patrie. *Non habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.* Nous ne sommes Citoïens, dit Tertulien, que de la Jerusalem Celeste, hors de cette Cité, nous sommes toûjours Pélerins. *Peregrinus es mundi, Civis supernæ Jerusalem.*

2. Cor. 5. 6. 1. Paral. 29. 15. 1. Par. 29. 15. Heb. 13. 14. Tertul. l. de coro. mili.

Mais si tous les Chrétiens sont des voïageurs, nous le sommes sans doute principalement, puisque par nôtre profession nous avons abandonné le lieu de nôtre naissance naturelle, afin de pouvoir mieux courir dans la voie du Ciel, c'est à dire dans le chemin qui conduit au terme où nous aspirons. Mais quelle conséquence devons nous tirer de cette qualité de Pélerins ? N'en devons nous pas conclurre que nous ne devons nous attacher à aucun lieu sur la terre ? Le Pélerin ne s'attache pas aux chemins par où il passe. Il ne les regarde tous qu'avec indifférence. Il ne les considére qu'autant qu'ils lui sont propres pour arriver au terme de son voïage. Nous ne devons donc regarder nos Convens, que comme des lieux par où nous passons pour aller au Ciel. Ce nous doit être assez de pouvoir y marcher vers l'Eternité. Nous ne devons y désirer que la grace & les moïens de nous avancer dans les voies de nôtre salut.

Quel est donc l'aveuglement d'un Religieux, qui est si attaché à des Convens particuliers, qu'on ne l'en peut ôter qu'avec des peines & des violences extrêmes ? Quel aveuglement de ne désirer que les plus riches & les plus commodes ? Quel aveuglement de ne se plaire qu'en ceux qui sont dans les grandes villes, & d'avoir en horreur ceux qui sont à la campagne ? Quel aveuglement à un Pélerin de vouloir choisir son chemin contre les sentimens de son Guide ? N'est-ce pas vouloir s'égarer ? N'est-ce pas s'exposer à tomber dans des abîmes ?

Ah ! (M.) Ce n'est pas ainsi qu'en usoit nôtre Seigneur. Il n'a jamais eu de maison propre, ni n'a affecté aucun lieu déterminé pour demeurer. Il fut obligé dés son Enfance de quitter le pais où il étoit né pour aller en Egypte. Quand il fut avancé en âge, il demeuroit quelque-fois en Jerusalem, d'autre-fois en Galilée tantôt en Samarie, tantôt en Bethsaïde, sur les Montagnes, dans des Jardins, avec ses amis, avec ses ennemis, dans des Châteaux,

teaux, . dans des Cabanes ; il alloit indifféremment où il étoit appellé par les ordres de son Pere. Et comment vivoient ces Grands Saints qui nous ont donné l'exemple de la vie Religieuse ? Saint Paul nous l'apprend, quand il dit qu'ils ont passé leur vie errants dans les déserts & dans les montagnes, & se retirants dans les antres & dans les cavernes de la terre. *In solitudinibus errantes, in montibus & speluncis & in cavernis terræ.* Ils étoient de véritables Pélerins qui ne pensoient qu'à leur Patrie, & qui considéroient tout le monde par la haute élévation de leur esprit, & par l'empressement qu'ils avoient d'achever leur voiage, comme indigne d'eux. *Quibus dignus non erat mundus.* Heb. 4. 38

Saint Bernard a bien remarqué que le Pélerin ne doit point avoir d'autres pensées. Il ne regarde, dit ce saint Pere, ni au côté droit, ni au côté gauche. Il marche seulement autant qu'il peut par le chemin Roïal. *Peregrinus si quidem viâ regiâ incedit, non declinat ad dexteram, neque ad sinistram.* S'il voit des personnes qui se querellent, il ne s'arrête pas à les considérer. *Si fortè jurgantes viderit, non attendit ;* s'il en trouve qui se marient, ou qui chantent, ou qui fassent quelque autre chose, il ne laisse pas de passer, parce que tout cela ne le regarde point. *Si nubentes aut choros ducentes, aut aliud quodlibet facientes : nihilominùs transit, quia peregrinus est, & non pertinet ad eum de talibus.* Il ne soûpire qu'aprés sa patrie. C'est là seulement où son cœur aspire. Aïant dequoi vivre, pour se soûtenir, il ne se veut charger d'aucune autre chose. *Ad patriam suspirat, ad patriam tendit, vestitum & victum habens non vult aliis onerari.* S, Bern, serm 17 in quadrag.

Souffrez-donc (M.) que je m'addresse à vous avec saint Pierre, comme à des Pélerins. *Charissimi obsecro vos tamquàm advenas & peregrinos* & que je vous conjure de passer par ce monde, sans vous attacher à aucun lieu. Ne cherchez point sur la terre ce que vous ne pouvez trouver que dans le Ciel. Ne cherchez point dans la voie, dit saint Augustin, ce que vous ne pouvez trouver que dans vôtre patrie. *Non quæras in viâ quod tibi paretur in patriâ.* Considérez avec saint Cyprien que vous avez renoncé au monde & que vous n'êtes plus sur la terre que comme des étrangers & des Pélerins. *Considerandum est fratres dilectissimi, & identidem cogitandum renunciasse nos mundo & tanquàm hospites & peregrinos hic interim degere*, & ainsi sans vouloir demeurer dans une voie où dans l'autre, ne pensez & ne portez vos désirs, comme de sages voïageurs, qu'à retourner en vôtre patrie. *Quis non peregrè constitutus properaret in patriam regredi.* Mon Dieu, (M.) ne sçavons-nous pas que c'est le Ciel qui est nôtre patrie & que les Patriarches sont nos parens. *Patriam nostram Paradisum computamus : parentes Patriarchas habere jam cæpimus.* Pourquoi donc faire tant de reflexions sur les lieux par où nous passons ? Pourquoi avons nous un autre ardeur que d'aller, que de nous avancer, que de courir, pour voir nôtre patrie & pour nous unir aux Saints avec lesquels nous devons vivre éternellement, & ausquels nous sommes alliez par la grace. *Quid non properamus & currimus ut patriam nostram videre, ut parentes salutare possimus ?* Courons, courons pour la justice, dit saint Augustin, & puisque nous avons commencé à nous élever au dessus du siécle & du monde, qu'aucune convoitise ne soit capable de nous arrêter en nôtre course. 1. Pet. 2. S, Aug, serm. 6. de temp. S. Cypry. l. de mort.

S. Augu. serm. 38 de. Sanctis *Omnes in agone justitiæ Deo & Christo spectante curramus: & qui sæculo & mundo majores esse cœpimus, à cursu nostro nulla sæculi cupiditate retardemur.* Ne pensons comme David qu'aux Loix de Dieu dans les voies de nôtre Pélerinage: disons avec ce Prophéte *cantabiles mihi erant justificationes tuæ in loco peregrinationis meæ.* Pleurons de nous voir si long-temps bannis du Ciel: gémissons en disant *heu mihi qui a incolatus meus prolongatus est.* Desirons ardemment nôtre dissolution avec saint Paul pour nous unir à Jesus-Chrît, & nous regarderons également tous les lieux de la terre avec mépris.

Psal. 118. 58. Psal. 119.5

Mais nous ne sommes pas seulement Pélerins, nous sommes aussi morts au monde, & cette qualité nous doit encore inspirer une parfaite obeissance, pour demeurer dans les Convens qui nous sont assignez par nos Supérieurs.

II. PARTIE.

S. Bern. serm. 7 in quadra.

Le Pélerin doit être détaché du monde, mais peut-être, dit saint Bernard, qu'il se pourroit trouver un degré de détachement plus parfait & plus élevé. *Fortè gradus aliquis altior est.* Car le Pélerin, quoi-qu'il ne se mêle pas avec les Citoïens des villes, il ne laisse pas de prendre plaisir aux choses qu'il y voit; ou d'entendre ce qui s'y passe, ou de raconter ce qu'il a vû; & bien que cela ne rompe pas le cours de son voïage, il en est néanmoins retardé, & perdant un peu la mémoire de son païs, il ne s'avance pas avec tant de diligence. *Nam peregrinus & si non admiscetur civibus, aliquando tamen delectatur videre quæ fiunt, aut audire ab aliis, aut ipse narrare quæ viderit. Et his, & hujusmodi & si penitùs non retinetur, detinetur tamen & retardatur, dum minùs memor patriæ minori accelerat desiderio.* Qui sont donc ceux qui sont plus éloignez des choses du monde que le Pélerin? *Quis igitur est magis alienus ab actibus sæculi quam peregrinus?* Ce sont sans doute ceux ausquels le saint Apôtre adresse ces paroles; vous êtes morts & vôtre vie est cachée avec Jesus-Chrît en Dieu. *Profectò quibus dicit Apostolus, mortui enim estis, & vita vestra abscondita est cum Christo in Deo.* Car le mort est détaché de tout ce qui est imaginable; il entend d'un même esprit & avec la même tranquilité ceux qui le loüent & ceux qui le blâment; ceux qui le flattent & ceux qui le censurent, ou pour mieux dire il ne les entend en aucune maniére. *Sic vituperantes, ut laudantes, sic adulantes audit, ut detrahentes: imò verò nec audit, quia mortuus est.* Il n'a point de propre mouvement. Il n'attend que la sépulture, & mêmes si elle lui manque, il ne s'en trouble point; il est insensible à cette privation. *Si desit etiam ipsa sepultura non sentit.* Il est à plus forte raison indifférent à tous les tombeaux où on le peut mettre.

Psal. 142.3 Mais (M.) ne sommes-nous pas les morts du siécle? *Mortuos sæculi.* Nôtre profession n'est-elle pas une mort, par laquelle nous renonçons à tous les mouvemens de la vie civile & presqu'à tous ceux de la vie naturelle? N'est-il donc pas vrai que nous ne devons plus suivre nos inclinations pour aller & venir, & que c'est justement au moment de nôtre immolation qu'on nous addresse ces paroles que nôtre Seigneur dît à saint Pierre, que désormais nous n'irons pas où nous voudrons, mais qu'un autre nous conduira & nous ménera selon sa volonté où nous ne voudrons pas aller selon nôtre inclination

Ioan. 21.18 naturelle. *Ducet quo tu non vis.* Mais ne l'est-il pas encore par conséquent

que si nous affectons de demeurer dans une maison particuliére nous reprenons la vie que nous avions quittée, & renonçons à nôtre état de mort.

Mais, mon cher Pere, parlons plus ouvertement. Pourquoi êtes-vous si attaché à ce Convent qu'on ne vous en peut ôter? Pourquoi faites vous tant joüer de machines pour y demeurer? Avoüez que c'est ou par la considération de vos parens & amis, ou par la considération de quelques emplois, ou par la considération de quelques commoditez. Mais tous ces mouvemens ne sont-ils pas des marques de vie? N'est-ce pas vivre au monde de vouloir être parmi ses parens? N'est-ce pas vivre au monde de vouloir entretenir des amis? N'est-ce pas vivre au monde de vouloir converser avec le monde? Est-il rien dont la mort nous sépare davantage que de nos parens & de nos amis? Vous n'êtes donc pas mort & ainsi vous n'êtes pas Religieux si vous voulez vivre avec vos proches.

Mais un mort doit-il désirer des occupations? Les morts veulent-ils agir? Les morts ne demeurent-ils pas en repos? Mais je pourrai servir Dieu & la Religion dans ce Convent, & je serai inutile dans un autre: voila ce que vous dites. Mais helas! quel profit pourrez-vous faire, quand vous serez en un lieu contre la volonté de Dieu? Croïez-vous que Dieu y benisse vos fonctions? Mais quel fruit ferez-vous sur des personnes qui sçauront que vous avez tout remué pour demeurer dans ce Monastére contre les ordres de la Religion? Comment voulez-vous qu'on croie ce que vous direz de la vertu, quand on sçaura que contre toutes les maximes de la vertu, vous avez emploïé l'autorité des grands pour obliger vos Supérieurs de vous y laisser? Voulez-vous que le monde soit aveugle en vôtre faveur, & qu'on ne voie pas ce qu'on a devant les yeux? Croïez-vous être bien propre à prêcher l'obeïssance dans un lieu où on sçait que uous êtes un rebelle? Persuaderez-vous la résignation & l'indifférence Chrétienne à ceux qui connoissent qu'on n'a pû rompre vos chaînes? pourrez-vous inspirer l'esprit de simplicité à ceux qui sont les témoins de vos artifices, de vos intringues, & de vos duplicitez? Je ne parle point des fondemens que vous donnez de faire d'étranges soupçons à vôtre desavantage. Je ne parle point des jugemens qu'on peut avec trop de raison former de vous, quand on vous voit si attaché. Je ne dis point que chacun vous méprise comme un mauvais Religieux. Je ne dis point que chacun déteste vos résistances, comme ne provenans point de l'esprit de la grace, & qu'on juge que n'étant pas saintes, elles sont criminelles. Je laisse cette morale & me contente de dire que quand vous pourriez sauver tout le monde, vous ne le devriez pas faire par vôtre propre mouvement, puisque vous devez être mort.

Vous ajoûtez que ce Convent est pauvre, qu'il est dans un air mal sain, & opposé à vôtre complexion, que la nourriture y est mauvaise, que les malades n'y sont point assistez, qu'il n'y a point de livres, que le Supérieur est contraire à vôtre humeur. Mais ne sont-ce pas encore la les sentimens d'un vivant? Les morts sont-ils capables de ces réflexions? Toutes les terres ne leur sont-elles pas indifférentes? Choisissent-ils leur sépulture? Ah! toutes ces répugnances sont des témoignages de la vie du cœur. Elles montrent clairement la vie mondaine de celui qui y succombe. Elles font voir qu'il n'est

point perdu, renoncé & abandonné. Cette attache nous dépoüille du glorieux titre de morts au monde. Elle fait, pour parler avec saint Basile, que nous ne sommes plus que des Phantômes, que de vaines Statuës, que nous n'avons que l'apparance de l'état Religieux. *Fit hinc ut veluti Statua sit Monachus, qui solam Monachi figuram circumferat.*

S. Basil. in in Const. Mon. c. 21

Ah! (M.) qui nous animera de l'esprit du Bien-heureux Jean de la Croix. Je ne puis m'empêcher à cette occasion de vous raporter un des plus beaux endroits de sa vie. Vous le sçavez, mais il n'importe, vous ne laisserez pas d'être touchez en l'entendant. Le P. Antoine de Jesus son Provincial le sçachant malade lui écrivit pour le consoler & lui envoïa une obédience pour aller à Ubede, ou à Baëce pour se faire traiter, lui laissant avec honneur le choix de l'une de ces deux Villes. Il y avoit une grande différence entre le Convent d'Ubede & celui de Baëce. Le prémier étoit nouvellement fondé, il étoit fort pauvre, il étoit fort incommode, il n'avoit rien des choses qui sont nécessaires pour le soulagement d'un malade & ce qui est le plus considérable, il y avoit un Prieur prévenu contre le saint & qui lui étoit entiérement opposé. Le second au contraire étoit assez raisonnablement accommodé, il y avoit déja demeuré, il en étoit mêmes comme le fondateur, il étoit par conséquent connu dans la Ville, & le P. Ange de la Presentation en étoit Prieur, qui connoissoit son mérite, qui étoit son intime ami & qui eût eu de la joïe de pouvoit contribuër à sa consolation. Le Supérieur du lieu d'où sortoit le Bien-heureux, & qui avoit ordre du Pere Provincial de le faire conduire en l'une des deux Maisons, ne balança point sur le parti qu'il devroit prendre. Il se résolut de l'envoïer à Baëce. Le Frere François de saint Hilarion qui étoit aussi malade & qui le devoit accompagner fut du même sentiment, & témoigna hautement la répugnance qu'il avoit d'aller à Ubede. Il n'y eut que le B. Jean de la Croix, qui voulant profiter de l'occasion que lui présentoit Nôtre Seigneur d'une parfaite mortification, refusa constamment les douceurs de Baëce & demanda d'être conduit à Ubede, où il prevoïoit qu'il auroit à souffrir, comme il arriva les plus facheuses disgraces. Le Supérieur fut obligé de lui accorder ce qu'il désiroit avec tant d'ardeur; & en voiant le Frere à Baëce, il l'envoia à Ubede. Que dirons-nous à cela (M.) n'est-ce pas la un assez beau Tableau pour confondre nos immortifications? Il n'étoit pas seulement indifférent pour aller dans les lieux desagréables à la nature, mais il les recherchoit de tout son pouvoir & en faisoit ses délices. Ah! grand Saint, que vous étiez mort à vous même! S'il vous restoit quelque mouvement de vie, ce n'étoit que pour désirer une mort plus rigoureuse.

III. PARTIE.

Mais si la mort est elevée au dessus du simple pelerinage, il y a encore un degré de detachement dans les mysteres amoureux de la grace, & qui est elevé au dessus de la mort. Quel est ce degré? C'est le crucifiment, ou la mort de la Croix. Saint Paul nous en donne la connoissance, quand il nous dit qu'il n'est pas seulement mort au monde, mais qu'il est crucifié au monde. A Dieu ne plaise, dit-il, que je me glorifie en autre chose qu'en la Croix de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, par lequel je suis crucifié au monde & le monde m'est crucifié. *Mihi autem absit gloriari nisi in cruce Domini Nostri Jesu-Christi: per quem mihi mundus crucifixus est & ego mundo.* Voïez, dit saint Bernard ex-

Gal. 6. 14.

pliquant ces paroles du saint Apôtre, qu'il ne se contente pas de dire qu'il est mort au monde, mais qu'il dit qu'il est crucifié au monde, ce qui est un genre particulier de mort. *Non solùm, inquit, mortuus mundo, sed & crucifixus, quod est ignominiosum genus mortis.* Mais remarquez, dit le même Pere qu'il ne dit pas seulement qu'il est crucifié au monde, mais qu'il ajoûte que le monde lui est crucifié. *Ego illi pariter & ipse mihi.* Cela veut dire qu'il y avoit une opposition reciproque entre saint Paul & le monde; que saint Paul ètoit opposé à tout ce que le monde aimoit, comme le crucifié est opposé à la Croix, & que le monde étoit contraire à Saint Paul de la même maniére, le regardant comme le censeur de ses maximes, & l'ennemi declaré de sa conduite. Je souffre, veut dire le Grand Apôtre selon l expression de saint Bernard, de tout ce que le monde aime & j'en souffre si sensiblement que j'en fais ma croix. *Omnia quæ mundus amat, crux mihi sunt*; & pareillement ma vie, mes lumiéres, mes exercices, toutes mes actions sont la croix du monde, tant il en a de mépris & d'aversion. *Tamquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc.*

S. Bern. serm. 7. in quad.

1. Cor. 4. 13.

Mais (M.) Saint Paul nous expliquant ce que le monde lui est & ce qu'il est au monde, nous apprend les raports qui doivent aussi être entre nous & le monde. Nous sommes les imitateurs des Apôtres. Nous entrons dans la Religion pour suivre les exemples qu'ils nous ont laissé; mais principalement n'est-il pas vrai qu'en quittant le monde, nous le regardons comme nôtre Croix, & que nous faisons profession de nous opposer à tout ce qu'il aime & d'être aussi regardez de lui comme les objets de sa haine, c'est à dire qu'il doit y avoir une haine irreconciliable entre le monde & nous, entre ses maximes & les nôtres.

Mais pouvez-vous dire que vous haïssez le monde, si vous faites vos efforts pour demeurer dans ce Convent? Ne vous trompez point vous mêmes, mais avoüez que c'est par l'amour du monde que vous avez cet empressement. Ce n'est pas tourner les épaules au monde: ce n'est pas faire sa croix du monde, que de vouloir se conformer à l'esprit du monde. Mais qu'est-ce que le monde aime davantage? C'est la liberté. Les Mondains ne peuvent souffrir la contrainte. Ils veulent avoir toûjours le pouvoir d'aller où il leur plaît. La prison leur est insupportable. Il en est même qui aimeroient mieux ne plus vivre, que de vivre dans la captivité. La necessité de demeurer dans un lieu contre leur inclination est l'une des plus grandes peines dont on les puisse punir. N'est-il donc pas vrai que vous n'êtes pas opposé au monde & ainsi que vous ne lui êtes pas crucifié, si vous voulez aller ou demeurer dans un lieu selon vôtre liberté, vôtre inclination, & vôtre élection.

Qu'elles épines avez-vous sur la tête, si vous permettez à vôtre esprit de raisonner sur la commodité des différentes maisons de l'Ordre? Quel fiel & quel vin-aigre avez-vous sur la langue, si vous l'emploïez à faire des sollicitations importunes pour obtenir la grace de demeurer dans un Monastére plûtôt que dans un autre? Quels cloux avez-vous dans les mains, si elles sont toûjours en action pour écrire & pour faire écrire aux Supérieurs afin de les obliger à suivre vos inclinations? Quels cloux avez-vous dans les pieds, si vous ne pouvez souffrir, qu'ils soient attachez par l'obeïssance? Quelle lan-

ce avez-vous dans le cœur, s'il ſe trouble, & s'il s'inquiéte, quand l'autorité vous appelle dans un lieu qui eſt contraire à vôtre humeur? Ah! (M.) que nous ſommes éloignez du crucifiment, quand nous en uſons de la ſorte; ou ſi nous ſommes crucifiez, nous ne le ſommes qu'en apparence.

Il y a eu autrefois une ſecte d'Hérétiques dans l'Egliſe, qui ont ſoûtenu que Jeſus-Chrît n'avoit pas été crucifié en vérité, que les Juifs n'avoient attaché à la Croix que ſon phantôme, qu'ils n'avoient fait mourir qu'un Jeſus-Chrit imaginaire, qu'ils n'avoient percé que la repréſentation de ſes pieds & de ſes mains, qu'ils n'avoient couronné que l'Image de ſa tête, qu'ils n'avoient ouvert que la figure de ſon côté, enfin qu'ils n'avoient rien fait de ſolide & de véritable. Ce crucifiment imaginaire, qui renverſe tout le myſtére de nôtre redemption, à ſans doute été une illuſion & une imagination; mais il eſt certain que celui de ces Religieux qui ne veulent point ſuivre la détermination des Supérieurs pour les Convens où ils ſont aſſignez, n'a jamais été qu'apparent; ou ſi dans le moment de leur Profeſſion ils ont été véritablement crucifiez, ils ſe ſont enſuite détachez de la Croix. Les Juifs inſultérent à nôtre Seigneur, quand ils le virent crucifié. Ils lui diſoient que s'il étoit Fils de Dieu, il ſe ſervît de ſon pouvoir pour deſcendre de la Croix; mais par ce qu'il l'étoit, il y demeura attaché pour conſommer ſon ſacrifice. Les mondains ou plûtôt la nature, les ſens, les appetits, les paſſions nous crient auſſi tous les jours aprés nôtre Profeſſion. *Deſcendat nunc de cruce,* que nous deſcendions de la Croix, & ces Religieux attachez à des Convens particuliers ont obeï à ces voix ſéditieuſes; ils ont deſcendu de la Croix, & au lieu qu'ils devroient être crucifiez au monde, ils le ſont à la Religion. Ils peuvent dire nous ſommes crucifiez à la Religion, puiſqu'ils s'oppoſent à ſa conduite, & la Religion nous eſt crucifiée, puiſqu'ils en ſont le fardeau & qu'elle ne les regarde qu'avec douleur. Ils ne peuvent pas dire avec ſaint Paul que leur vieil homme ſoit crucifié. *Vetus homo noſter crucifixus eſt,* puiſqu'ils tâchent de le faire joüir de la fauſſe liberté du monde. C'eſt plûtôt l'homme nouveau crée ſelon Jeſus-Chrît, qui eſt crucifié en eux par leur rebellion, puiſqu'ils ont perdu la véritable liberté des enfans de Dieu, qui ne ſe trouve que dans la ſoûmiſſion. *Crucifigentes ſibi met-ipſis Filium Dei.*

Math. 27. 42.

Rom. 6, 6.

Heb. 6. 6.

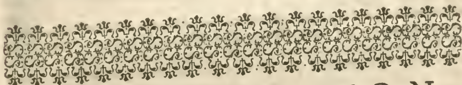
Prenons donc (M.) une forte réſolution de nous abandonner entre les mains de nos Supérieurs, pour aller par tout où ils nous voudront conduire. Que chacun leur diſe, *Ecce ego mitte me,* me voila, envoïez-moi, il ne faut qu'une parole, il ne faut qu'une Lettre pour me déterminer. Oüi ô mon Dieu, c'eſt nôtre deſſein. Diſpoſez de nous par leur miniſtére comme il vous plaira. Il ne nous importe ou demeurer. Que pouvons-nous deſirer ſur la Terre? Ne devons-nous pas être contens, pourvû que nous achevions heureuſement nôtre courſe? *Dummodo conſummem curſum meum.* Ne devons-nous pas trouver nôtre bon-heur en tous les lieux du monde, puiſque nous ſçavons, ô mon Dieu! Que vous y êtes? Ne devons nous pas (M.) aller avec joie & indifféremment dans tous nos Monaſtéres, puiſqu'il n'y en a aucun qui étant honoré de la préſence de Dieu, ne ſoit une Terre Sainte? On nous peut toûjours dire, *Locus in quo ſtas Terra Sancta eſt.* Le lieu où vous êtes, le lieu ou l'on vous envoie, le lieu ou l'on veut que vous demeu-

Iſa. 6, 8

Act. 20. 24

Exo. 3. 5.

tiez est une Terre Sainte. Regardons les donc avec égalité & ne pensons qu'à y vivre saintement. Quand l'obeïssance nous appelle dans une Maison, n'écoutons point les sentimens de la nature : ne pensons qu'à nous purifier, devant que d'y arriver. Disons-nous à nous-mêmes ce que Dieu dit autrefois à Moïse, quand il voulut approcher du buisson ardent, *Solve calceamentum de pedibus tuis*, quittez vos Souliers. Les Souliers ne pouvoient pas profaner une Terre Sainte; mais cette figure nous apprend que quand nous voulons approcher d'un lieu Saint, nous devons rennoncer à nos sens, à nos appetits, à nos passions, à toutes les inclinations de la nature corrompuë, à tous les mouvemens du vieil Adam, à tout ce qui est impur, à tout ce qui est criminel, pour entrer dans les exercices dune parfaite sainteté.



EXHORTATION QUARANTIEME

Exhortatiō unique sur le. Chap. 3.

DES AMITIEZ PARTICULIERES.

LE Fils de Dieu qui nous a commandé l'union & la charité d'une maniére si impérieuse & si absoluë, dit néanmoins qu'il n'est pas venu au monde pour unir les hommes, mais pour les diviser. *Non veni pacem mittere sed gladium: veni enim separare. &c.* Nôtre S. Législateur semble avoir entré dans ce dessein, quand il nous a ordonné d'avoir des Cellules séparées. *Singuli vestrum singulas habeant Cellulas separatas.* Mais pour qu'elle fin veut-il que nos Cellules soient séparées ? Je m'assûre (M.) que vous acourez avec moi, qu'il n'à autre pensée que de diviser nos cœurs, en séparant nos personnes. Il sçavoit que l'union étoit dangereuse dans les Monastéres; & pour empêcher celle qui se pourroit former entre des Religieux particuliers, si deux ou trois vivoient ensemble dans une même Cellule, il commande que chacun ait la sienne. Je m'arrête donc à la fin de cette Loi pour décrier dans vos esprits les amitiez particuliéres. C'est ce que je veux faire en vous montrant combien elles sont, 1. Funestes à une Communauté, 2. Pernicieuses aux Religieux qui les entretiennent.

Exorde. Math. 10. 35. Reg. Cap. c. 3.

I. PARTIE.

Ces amitiez sont opposées à la charité, à la Justice, & à la paix. Elles ruinent la charité qui doit être l'ame d'une Maison Religieuse. Elles detruisent la justice qui est deuë à tous les Religieux. Elles troublent la paix qui doit regner dans le Convent.

La charité que nous devons avoir dans la Religion, & qui en fait le bonheur quand elle y est bien établie, doit être divine, chrêtienne, & surnaturelle, & par consequent elle doit être universelle : car la charité divine regarde Dieu ; & n'est-il pas vrai que si nous aimons nos Freres à cause de Dieu, nous les devons tous aimer. Si donc nous n'en aimons que quelques-uns, nous ne les aimons que d'une charité humaine. Il en est de la charité comme de la foi. La foi des Heretiques est une foi humaine, par ce qu'ils choisissent les objets ausquels ils soûmettent leur esprit ; & la charité de ces Religieux qui s'attachent à des particuliers est aussi seulement humaine, par ce qu'ils determinent les objets de leur amour. C'est la pensée de saint Chrysostôme. Quel avantage, dit ce saint Pere, tirerez-vous de cet ardent amour que vous portez a cette personne ? Cet amour est humain. Si vous soûtenez qu'il n'est pas humain, mais divin, vous le devez faire voir, en l'étendant sur tous.

S. Chryso. serm. 2. in 2. Thess. c. 10. *Quid proderit quod aliquem vehementer amas ? Humana est ista dilectio, si verò non est humana, sed propter Deum illum diligis, dilige omnes.* Saint Basile est du même sentiment, quand il dit que la Loi de la charité ne peut souffrir ces liaisons & ces amitiez particulieres dans une Maison Religieuse, *In communi contubernio neutiquàm patitur charitatis lex aliquas coiri seorsùm aut amicitias aut sodalitates.* Ces charitez détruisent la charité, ces charitez qui regardent seulement quelques Religieux de la Communauté n'ont que des motifs humains. Nous leur donnons nôtre cœur, par ce qu'ils ont un naturel agréable, par ce qu'ils sont de bonne humeur, par ce qu'ils nous obligent dans l'occasion, par ce qu'ils sont favorables à nos desseins, par ce qu'ils sont d'un même Païs que nous, parce qu'ils sont nos parens ; & ainsi ces charitez détruisent la véritable charité, qui ne doit avoir de consideration que pour Dieu. Ce qui fait que saint Basile veut que l'on punisse ceux qui les entretiennent. Si, dit ce saint Pere, il s'en trouve quelqu'un, qui se porte à aimer un Frere, un parent, un étranger avec une inclination particuliére, il faut le châtier ; par ce qu'il s'oppose à la charité publique, c'est à dire à la charité commune & surnaturelle qui doit être entre ses Freres,

S. Basil. serm. 1. de instit. mon.

Si quis inventus fuerit qui majore quadam animi propensione Monachum, fratrem, vel propinquum, vel alium quâvis de causâ videatur diligere, hunc castigare oportet ut injurium publicæ charitati.

S. Basil. lo. cit.

Et les prémiers Chrêtiens, qui nous ont donné l'exemple de la charité, n'étoient-ils pas animez de cet esprit ? Comme ils s'aimoient tous en Dieu & pour Dieu, ils s'aimoient tous egalement. Ils sembloient n'avoir tous qu'un cœur & qu'une ame, *Erat cor unum & anima una.* Saint Paul étoit aussi dans les mêmes pensées, quand il écrivoit aux Ephésiens qu'ils devoient être soigneux de conserver l'unité de l'esprit & qu'ils ne dévoient avoir qu'un même corps & un même esprit, comme ils n'avoient que l'esperance d'une même vocation. *Unum corpus & unus spiritus sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ.*

Act. 4. 32. Eph. 4. 4.

Mais si ces amitiez particulieres sont opposées à la charité, elles sont aussi contraires à la justice. Les Religieux qui s'y laissent aller sont injustes envers la Communauté, par ce qu'ils donnent leur cœur seulement à quelques-uns, quoi qu'il soit commun & qu'il appartienne à tous. Quand nous faisons profession, nous nous donnons au corps de la Religion, c'est à dire aux Reli-

gieux

gieux qui en sont les membres & qui le composent. Mais ausquels faisons-nous ce don de nous mêmes ? N'est-il pas vrai que nous le faisons à tous sans difference ? Quand donc nous retirons nos cœurs de la Communauté pour les donner à des particuliers, nous sommes injustes envers elle, puisque nous lui refusons ce que nous lui avons donné & ce qu'elle a accepté.

Mais disons encore que ces amitiez par lesquelles vous vous attachez à des particuliers sont des injustices, par ce qu'elles sont comme des insultes & des reproches que vous faites aux autres de leur peu de vertu ou de leur mauvaises qualitez, comme si vous leur disiez publiquement que vous les jugez indignes d'être aimez. Quand vous retirez deux ou trois Religieux de la compagnie des autres pour converser avec eux, pour leur decouvrir vos secrets, pour leur donner des témoignages de vôtre amitié, ne méprisez-vous pas ceux que vous laissez? Cette préference ne leur dit-elle pas que vous ne les croïez pas capables d'entrer en intelligence avec vous ?

Et si ces amitiez sont injustes en elles-mêmes, les effets qu'elles produisent ne le sont pas moins. Car aussitôt qu'elles sont formées entre des particuliers, ils ne pensent qu'à se maintenir, qu'à se donner des loüanges, qu'à s'avancer, qu'à se procurer des emplois contre toutes les Loix de la justice. Ces amitiez cachent les plus grands désordres, & font trouver du mérite où il n'y a que de l'imperfection. Chacun se ressent de ce qui touche son ami. Il faut prendre sa deffense contre le Supérieur qui touche l'un touche l'autre. L'impunité s'établit par une malheureuse nécessité. L'insolence triomphe. Le prochain est scandalisé. Toute la Communauté souffre & gémit sous ces partialitez.

Jugez (M.) si parmi ces amitiez particuliéres la paix peut regner entre les Religieux. Vous ne voïez que trop clairement que ces amitiez sont des sources corrompuës de jugemens téméraires, de soupçons, d'envies, de jalousies, de plaintes, de murmures, & par conséquent de schismes, de divisions, & de querelles.

Les Freres de Joseph ne le pouvoient supporter. Ils ne pouvoient lui dire une parole paisible. Ils portérent les sentimens de leur passion à la derniére extrêmité, par ce que leur pere l'aimoit plus qu'eux. *Videntes autem fratres ejus, quodà patre plus cunctis filijs amaretur, oderunt eum, nec poterant ei quidquam pacificè loqui.* Voila un désordre domestique dans la Maison de Jacob : Voila le feu allumé dans sa famille pour une amitié du pere envers l'enfant : Voila une guerre excitée pour une amitié qui paroissoit raisonnable, comme étant fondée dans la conduite de toutes les nations, qui permettent aux Peres d'aimer singulierement les fruits de leur vieillesse. Cette amitié neanmoins allume la haine, la colere, la sedition & la vengeance, par ce qu'elle est particuliere. Comment donc pourrions nous conserver la paix dans nos Maisons quand nous voïons cette amitié entre les freres ? Gen. 37. 4.

Elle allarme, elle souléve les esprits, par ce qu'on n'en sçait pas les causes & qu'on en craint les effets. * Vous dites que les autres sont blamables de juger mal de ces petites inclinations, & qu'ils ont l'esprit foible s'ils en perdent la paix. Mais cette foiblesse est tellement fondée dans la nature, que si elle est une faute, vous n'en devez pas être l'occasion, par ce qu'elle est presque

néceſſaire & que ſelon le cours de la vie commune; on ne s'en peut deffendre. Nous voïons même dans les Etats qu'un Prince ne peut voir une alliance extraordinaire entre les autres Princes ſes voiſins ſans s'émouvoir, ſans les ſoupçonner de quelque deſſein, ſans perdre ſa paix, ſans prendre les armes.

Vous dites qu'au reſte vous laiſſez les autres former les imaginations qu'ils voudront, que s'ils ont la tête foible vous n'en devez pas répondre, & que ce vous eſt aſſez d'avoir le témoignage de vos bonnes conſciences; que vous ne prétendez rien que de tres-honnéte dans vos amitiez; que vous voulez ſeulement adoucir quelques rigueurs de la vie; que vous n'avez aucune penſée de nuire à vôtre prochain; que vous ſeriez bien malheureux, ſi vous ne pouviez vous décharger avec confience de certaines peines qui ſont inſéparables de la condition humaine & ſur tout de la Profeſſion Religieuſe.

Mais (M.) comment pouvez-vous avoir le témoignage de vos bonnes conſciences, quand vous entretenez ces amitiez, puiſqu'elles ſont évidemment oppoſées au bon ordre de la Religion? Mais quand elles n'auroient rien de criminel en elles-mêmes, n'eſt-ce pas aſſez, comme dit ſaint Laurent Juſtinien, pour vous obliger à les rompre, que vous ſçachiez qu'elles font de la peine à vos Freres, qu'ils en ſont ſcandaliſez & que la paix du Monaſtére en eſt troublée? *Interdicenda eſt aſſidua & privata converſatio in collegijs ſervorum Chriſti; quæ quanquam in nullo alio reprehenſibilis ſit, ſine proximorum tamen ſcandalo fieri nequit.* Ne ſçavez-vous pas ce que dit Nôtre Seigneur, qu'il voudroit mieux pour vous que l'on vous attachât une pierre de Moulin au col & que l'on vous jetât dans la Mer, que de ſcandaliſer un de ces petits?

S. Lauren. juſti. l. de diſc. & perfect. c. 22.

Lu. 17. 2. *Utilius eſt illi ſi lapis Molaris imponatur circa collum ejus, & projiciatur in Mare, quam ut ſcandalizet unum de puſillis iſtis.* Ne ſçavez-vous pas que quoiqu'il ſoit impoſſible qu'il n'arrive des ſcandales dans le cours ordinaire des choſes, & de la maniére que nous vivons, vous ne laiſſez pas d'être malheureux, ſi vous en êtes la cauſe? *Impoſſibile eſt ut non veniant ſcandala, væ autem illi per quem veniunt.* Ne ſçavez-vous pas ce que dit ſaint Paul, que nous devons avoir ſoin de faire le bien, Non ſeulement devant Dieu, mais auſſi devant les hommes? *Providentes bona non tantùm coràm Deo, ſed etiam coràm omnibus hominibus?* Ne ſçavez-vous pas que le S. Apôtre deffend de donner occaſion de ſcandale ni aux Juifs, ni aux Gentils ni a l'Egliſe de Dieu? *Sine offenſione eſtote Judæis, & Gentibus, & Eccleſiæ Dei*; & qu'il aſſûre qu'il obſerve cette Loi, tâchant de complaire à tous en toutes choſes, ne cherchant point en particulier ce qui lui eſt utile, mais ce qui peut ſervir à pluſieurs, afin qu'ils ſoient ſauvez? *Sicut & ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile eſt, ſed quod multis, ut ſalvi fiant.*

Rom. 12. 17.

1. Cor. 10. 32.

Ces deux jeunes Religieux dont parle Saint Jean Climaque avoient la conſcience plus tendre que nous. Ils s'aimoient, au rapport de ce Saint, d'un amour tres-pur & qui étoit réglé ſelon Dieu, & néanmoins aïant découvert que les autres en étoient bleſſez, ils accordérent entr'eux, pour leur rendre la paix de ſe ſéparer pour quelque temps. *Vidi enim juvenes ſe invicem caſtiſſimo amore, ac ſecundùm Deum diligentes, qui tamen dum alienorum conſcientiam inde lædi conſpicerent, convenit inter eos, ut ſe ab invicem ad tempus elongarent.*

S. Climac. grad. 26.

Mais (M.) que le sentiment de saint Bernard est beau à ce sujet; c'est dans une Lettre qu'il écrit à l'Abbé de saint Jean de Chartres. Cet Abbé avoit la pensée de quitter son Païs & son Monastére pour aller en la Terre Sainte, afin d'y vaquer plus librement à Dieu, & de ne plus penser qu'à son salut & à sa perfection. Mais saint Bernard, dont il avoit désiré le conseil sur une entreprise de cette conséquence, prévoïant le scandale qui arriveroit de sa retraite, lui fit cette réponse; qu'il voïoit bien qu'il cherchoit son repos & qu'il vouloit joüir en paix des goûts intérieurs de la grace: mais que pour lui il se priveroit volontiers de quelque profit spirituel que ce fût, s'il ne le pouvoit acquérir qu'en scandalisant son prochain. *Libenter carebo quantolibet etiam spirituali quæstu, qui non possit acquiri nisi cum scandalo*; car, dit-il, la charité souffre toûjours quelque perte la où il y a du scandale, & quand la charité se diminuë par un exercice spirituel, je ne vois pas quel avantage on en peut espérer: *Vbi scandalum, ibi procul dubio charitatis est detrimentum. Vbi autem diminutio charitatis, miror quod vel quale possit spiritualis exercitij sperari lucrum.* Et puis ce saint Pere formant cette objection en la personne de cet Abbé: mais d'où me peut donc venir cet ardent désir de la solitude, s'il ne vient pas de Dieu? Il lui répond hardiment qu'il lui est inspiré par l'Ange de ténébres; car, dit-il, qui pourroit suggérer le scandale? Qui pourroit être auteur de la discorde! Qui pourroit troubler l'union & la paix? Si ce n'est Satan, qui est opposé à la vérité, qui est contraire à la charité, qui est nôtre ancien adversaire, qui est ennemi de la Croix de Jesus-Christ? *Quis alius possit scandalorum esse suggestor, dissidij auctor, turbator unitatis & pacis nisi veritatis adversarius, charitatis æmulus, hostis antiquus generis nostri, & inimicus crucis Christi Diabolus?* Dites aprés cela (M.) que vous aimez ce Religieux, par ce qu'il vous porte à Dieu; car voila encore un des prétextes de ces amitiez particuliéres. Dites que vous vous attachez à ce Religieux, par ce que vous vous êtes édifié de sa conversation, & qu'elle vous est avantageuse pour vôtre salut. Ah! Quel moïen d'aller à Dieu! Quel dessein! De vouloir s'avancer dans la voie du Ciel, en troublant la paix d'une Maison Religieuse. Qu'elle entreprise de vouloir s'édifier en scandalisant ses Freres. Entrez, entrez dans la pensée de saint Bernard. Ne pretendez pas faire des profits interieurs en ruinant la charité, & en divisant ce qui doit être uni par des liens éternels. Ne soïez pas assez aveugles pour espérer qu'il vous arrive du bien d'un si grand mal. Ne suivez pas l'ennemi, qui par de fausses lumiéres vous veut conduire dans des précipices. Vous croïez, Mon cher Frere, que ces longs discours vous rendront spirituel: mais assûrez vous que sous ce miel apparent il y a du fiel véritable que vôtre ennemi y a caché. *Falsum mel cum vero felle permiscens*, & qu'en vous proposant le mensonge pour la vérité il ne le fait pas pour vous donner les biens que vous attendez, mais plûtôt pour vous ravir ceux que vous possédez. *Immittit etiam vera pro falsis, non ut conferat quod frustra speras; sed ut auferat quod fructuosè tenes.* Et concluez enfin avec saint Paul que si vôtre prochain est scandalisé de ce que vous mangez de la chair, vous n'en mangerez jamais. *Si esca scandalisat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum; ne fratrem meum scandalizem.* C'est à dire que vous êtes résolu de rompre cette amitié puisqu'elle est

S. Bern. epist. 82.

1. Cor. 8 13

un sujet de mauvaise édification à vos Freres.

Mais si ces amitiez particuliéres sont si funestes aux communautez, voïons que bien loin d'être avantageuses aux Religieux qui les entretiennent elles leur sont extrêmement pernicieuses.

II. PARTIE. Entre les dommages qui arrivent aux Religieux particuliers de ces sortes d'amitiez, j'en remarque trois qui me semblent les plus sensibles & les plus évidens.

Depuis qu'un Religieux s'est lié d'amitié avec un autre, il ne s'avance plus dans la perfection; il n'a plus de fidélité aux observances réguliéres; il n'a plus de paix ni de repos.

Comment un Religieux pourroit-il conserver les saint mouvemens de sa perfection & les désirs d'y travailler avec zéle, quand son cœur est partagé, & arrêté par l'amour de la créature? Nous ne sçavons que trop, que nous ne sommes pas capables d'une application infinie, & que quand nous donnons une partie de nos forces à un objet, il nous en reste moins pour nous porter à un autre: il faut donc nécessairement que nôtre amour soit d'autant plus froid envers Dieu, qu'il est plus ardent envers la créature. Celui-là, dit S. Augustin parlant à Dieu, ne vous aime que tres peu qui aime quelque chose avec vous qu'il n'aime pas à cause de vous. *Minùs te amat, qui tecum aliquid amat, quod non propter te amat.* (S. Aug. l. 10. confess. c. 29.) Il n'en est pas de la charité universelle comme de ces amitiez particuliéres. Celle-là est surnaturelle & regarde Dieu, & ainsi elle n'intéresse point l'amour Divin, mais celles-ci étant seulement humaines, lui sont contraires. Quand nous aimons nos Freres à cause de Dieu, nous ne les aimons pas proprement, mais nous aimons Dieu par la considération duquel nous les aimons. C'est ce que saint Bernard exprime bien dans ses Soliloques. Quand, dit-il, O mon Dieu! J'aime une chose à cause de vous, ce n'est pas cette chose que j'aime, mais c'est vous, qui êtes le motif, qui me la fait aimer. *Cum propter te aliquid amo, non illud amo, sed te, propter quem amo quod amo.* (S. Bern. in soli. n. 10.) Mais quand nous les aimons d'un amour naturel, cet amour ne regardant point Dieu, oblige l'amour Divin de lui céder la place. Nôtre cœur n'est pas large pour pouvoir comprendre Dieu & la créature. Le cœur de l'homme est le lict de l'Epoux, mais c'est un petit lict, *lectulus*, (Cant. 1. 16) qui ne peut recevoir que lui. C'est ce petit lict dont parle le Prophéte Isaïe, qui est extrêmement étroit *coangustatum stratum.* (Isa. 20. 20.) C'est avec peine qu'il peut contenir l'amour de Dieu: comment donc pourroit-il donner une partie de soi à la créature? Il est si petit & si reserré, dit l'Abbé Gilbert, que quoi-qu'il se dilate, il n'est pas suffisant pour comprendre les seules douceurs, les seules flammes, les ardeurs de l'amour Divin. Cela a parû dans ces Saints dont l'amour ne pouvant se contenir dans les bornes de leurs cœurs sortoit audehors avec tant de violence, qu'il ouvroit leurs poitrines & rompoit leurs côtez. Comment donc pourroit-il faire s'il vouloit donner une partie de soi à la créature? *Breve & angustum est cor hominis ad concipiendas Dei & verbi delicias, etiam cum in illas totum extenditur. Quomodo non multò breviùs si fuerit ad alia distentum?* (Abbas Gi. serm. 2. in cant.)

Mais qu'elle Oraison peut faire un Religieux qui est lié par ces amitiez particuliéres? Quel commerce peut-il avoir avec Dieu? Qu'elle atten-

tion à sa présence? Et qu'elle communication en doit-il espérer ? Vous sçavez tous ce que dit saint Bernard, que Dieu est un amant jaloux, & que si vous donnez vôtre cœur à une créature, il se retire de vous,& se communique à d'autres qui lui sont plus fidelles. *Zelotipus est sponsus, si fortè alium amatorem receperis, si aliis magis placere studueris, statim discedet a te, & aliis adhærebit adolescentulis.* Il y a trois sortes d'amours, dit le même saint Bernard. L'un est engendré par la chair, l'autre est réglé par la raison, le dernier est assaisonné par la sagesse. *Est affectio quam caro gignit, & est quam ratio regit, & est quam condit sapientia.* Le prémier est criminel, comme étant opposé à la Loi de Dieu. *Prima est quam Apostolus legi Dei dicit non esse subjectam, nec esse posse.* Le second est bon & loüable, par ce qu'il est conforme à cette Loi. *Secunda quam perhibet è regione consentientem legi Dei, quoniam bona est.* Mais le troisiéme est beaucoup plus excellent, par ce qu'il goûte & qu'il expérimente combien le Seigneur est suave. *Longè verò tertia ab utrâque distat, quæ & gustat & sapit, quoniam suavis est Dominus.* Et c'est dans ce troisiéme amour qui unit parfaitement l'ame à Dieu, comme à son bien souverain, que consiste la véritable perfection de cette vie. Mais comme ce dernier amour est la récompense du second, il ne peut aussi entrer en alliance avec le prémier. Il est sa destruction & sa ruine. *Primam eliminans*, dit ce saint Pere, *Secundam remunerans*, & ainsi vous devez renoncer à cet amour impur, à cet amour criminel, à cet amour de la créature, si vous voulez que Dieu se donne à goûter à vôtre cœur, qu'il vous remplisse de son essence, & qu'il vous fasse joüir de cet amour délicieux & ineffable,de cet amour qu'on ne peut concevoir que par l'expérience.

S. Bern. l. in scala. Clau. c. 6.

S. Bern. serm. 50. in cant.

Mais ne faut-il pas avoüer que ces Religieux, qui ont ces amitiez particuliéres, sont ordinairement les plus irréguliers. On les voit errans & vagabonds par un Convent, comme s'ils ne devoient observer aucune régle. C'est ce qu'a bien remarqué saint Laurent Justinian, quand il a fait la peinture d'un Religieux qui est enchaîné par ces fers. Il rompt, dit-il, les Saintes observances ordonnées par les Anciens Peres; il ne garde point les Régles du Monastére; il ne fait aucune estime du silence; il préfére ses autres affaires à l'Oraison, il néglige le secret repos de sa Cellule, & quelques rperoches qu'il souffre de sa conscience, il court comme un misérable insensé en suivant toûjours les impressions de sa convoitise. *Patrum observationes frangit, Monasterij institutiones non observat, silentia parvipendit, orationem postponit, Cellulæ secretam quietem negligit, & intùs nihilò minùs stimulante & urente conscientiâ, velut amens post suam totus trahitur concupiscentiam.* Les jours & même quelque-fois les nuits, ne suffisent pas à ses longs entretiens, & méprisant tous ses devoirs, il semble qu'il ne doit s'occuper que de son ami, ou plûtôt de son Idole. Où allez-vous ainsi Religieux seduit ? N'entendez vous point ce signal qui vous appelle au Chœur & à la Retraite? S'il osoit vous répondre, mais comme ces amitiez sont toutes criminelles, chacun les dissimule & les cache avec adresse, si disje, il osoit vous répondre, il vous demanderoit, mais dans un esprit tout contraire à celui de l'Epouse du Cantique, *Num quem diligit anima mea vidistis?* Navez-vous point vû celui que j'aime? Il n'est rempli que de cet objet, & le seul désir de lui complaire,

S. Lau. just. l. de disci. & perfect. c. 21.

Cant. 3. 3

ou de se contenter en lui parlant tient l'empire de son cœur.

Enfin comme ces amitiez particuliéres troublent la paix des Monastéres, elles ne donnent point aussi de repos à ceux qui les entretiennent. Ils on souvent plus d'inquiétude qu'ils n'en donnent aux autres? Ces amitiez ne se conservent que par des servitudes fort onéreuses & par des craintes extrêmement opposées à la paix. Il faut entrer dans les sentimens de ses bons amis. Il faut ressentir leurs disgraces. Il faut se plaindre & murmurer avec eux de ce qui les choque. Il faut censurer ce qu'ils censurent. Il faut par des complaisances pénibles & qui ne laissent pas d'être criminelles, approuver ce qu'on déteste, loüer ce qu'on blâme, estimer ce qu'on méprise, mépriser ce qu'on estime, se transformer dans des humeurs étrangéres, & faire mille choses contraires à ses inclinations. Ah! Quel tourment? Qu'elle inquiétude! De se laisser captiver par ces liens. O mon Dieu! Qu'elle douceur? Qu'elle consolation peut avoir un Religieux dans son état parmi ces troubles, ces orages, & ces noires imaginations? Ah! (M.) ne sçavez-vous pas que la paix est le plus grand de tous les biens? Ne sçavez-vous pas que la paix intérieure & divine est un bien ineffable, qui surpasse tout sens & toute intelligence? *Pax*
Phil. 4, 7. *Dei quæ exuperat omnem sensum.* Ne sçavez-vous pas que c'est le grand tresor que le Fils de Dieu nous a laissé par son Testament? Il n'a pas voulu nous laisser la Gloire de nos bones œuvres. C'est un bien qui lui est propre &
Isa, 42. 8. qu'il retient pour soi. *Gloriam meam alteri non dabo.* Que nous donnerez-vous donc, Seigneur, lui dit saint Bernard? *Quid ergo dabis nobis Domine? Quid dabis nobis?* Il nous donne la paix; il nous laisse la paix. *Pacem, inquit, do vobis, pacem relinquo vobis.* Ce m'est assez, dit ce saint Pere, *sufficit mihi.* Je reçois avec une humble reconnoissance ce que vous me laissez, & je vous
S. Bern. serm. 11. in in cant. laisse ce que vous retenez: *Gratantèr suscipio quod relinquis, & relinquo quod retines.* Je veux la paix, je désire la paix. *Pacem volo, pacem desidero, & nihil ampliùs.* Celui à qui la paix ne suffit pas, ne se contente pas même de vous, puisque, c'est vous qui êtes nôtre paix. *Cui non sufficit pax non sufficis tu, es enim pax nostra.*

Renonçons donc (M.) à toutes les amitiez particuliéres, afin de joüir de la paix, & de pouvoir dire avec un Prophéte, *In pace in idipsum dormiam & re-*
Psal. 4. 9. *quiescam.* N'aimons aucun de nos Freres & aimons les tous: c'est à dire n'en aimons aucun en particulier & avec préférence; mais aimons-les tous en général & aimons les d'une charité égale & commune. Elevons-nous au dessus de ces amitiez, puisqu'elles sont les sources de si grands désordres pour la Communauté & pour nous Aïons de la douceur envers tous, mais n'aïons de
S. Bern. in specu. Monach. la familiarité envers aucun. C'est ce que saint Bernard demande d'un Religieux *Neminem habeat familiarem.* N'aïons de cœur que pour Dieu. N'aïons d'amour que pour Dieu. N'aïons d'alliance qu'avec Dieu. Retirons-nous de l'amour de toutes les creatures, afin que le seul amour de Dieu prenne possession de nos cœurs. *Recedat amor mundi, ut inhabitet amor Dei.*

Exhortatiō I. sur le Chap. 4.

EXHORTATION QUARANTE-VNIEME

NOVS DEVONS PRENDRE NOSTRE REFECTION dans un commun Réfectoir.

Exorde.

L'Obligation de manger est un des malheurs de la condition humaine. Les Anges qui n'ont point de corps sont élevez au dessus de cette nécessité. Comme ils ne dépendent point du temps ; que dés le prémier moment de leur création, ils obtiennent toute la perfection de leur nature, & qu'en agissant ou en veillissant ils ne dissipent point les forces de leur substance, qui étant immortelle, est aussi inaltérable, ils n'ont pas besoin de la perfectionner, ou de la reparer par la nourriture. Mais les hommes qui passent nécessairement par les foiblesses de l'enfance, & qui composez des prémiéres qualitez qui les altérent, qui les exposent au changement, & qui leur font souffrir de continuelles pertes, sont obligez de manger pour croître & pour se conserver. C'est donc avec raison, (M.) que nôtre sainte régle, qui doit diriger toute la conduite de nôtre vie, ordonne la maniére dont nous devons prendre nôtre réfection.

Mais je remarque qu'elle nous commande trois choses sur ce sujet, que nous allons examiner dans cette Exhortation & dans les deux suivantes. Elle nous commande de manger tous dans un commun réfectoire. Elle nous commande de nous nourrir des choses qui nous sont données par aumône. Elle nous commande d'entendre une sainte lectûre dans le temps de nôtre repas. *Ita tamen ut in communi refectorio ea quæ vobis erogata fuerint, sumatis : ubi aliqua lectio Sacræ Scripturæ audiri commodè poterit.* Mais pour bien concevoir la prémiére de ces loix, il faut encore observer avec le sçavant P. Lezana que quand nôtre régle nous ordonne de prendre tous nôtre réfection dans un commū réfectoire, *in communi refectorio*, elle ne veut pas nous obliger seulement à manger dans un même lieu, mais elle veut que nous mangions aussi en même temps & les mêmes choses. C'est à dire que nous ne devons rien manger hors du réfectoir ; que nous y devons manger tous ensemble ; & qu'aucun ne doit souffrir qu'on lui serve des choses particuliéres. *Primum, quod extra refectorium nihil comedamus. Secundum, quod in ipso refectorio simul fiat comestio. Tertium, quod in tali loco non detur alicui peculiaris cibus.* Et c'est ce que

Reg. Car. c. 4.

P. Leza. in c. 4. Reg. Car. in exposit. maris mag.

nous devons pratiquer avec une grande fidélité ; car autrement comme dit nôtre B. Pere Jean Soreth, toute nôtre vie seroit dereglée. *Tollite hanc regulam tolletis tunc debitum vivendi modum.*

B. io. Sor in hunc lo. reg. c. 1. I. PARTIE. Idem aut. Ibid.

Il faut proportionner ses actions aux lieux où elles se font. Nous ne devons rien confondre dans la Religion. Tout y doit être réglé. *Nullus quippe ordo quidpiam recipit inordinatum, seu irregulatum.* Nous ne devons pas dormir dans le Chœur : il faut y chanter, & y prier Dieu. Il ne faut pas manger dans le dortoir : nous devons nous y retirer, & nous y reposer. Il ne faut pas se promener dans le réfectoir ; c'est le lieu, où nous devons prendre nôtre nourriture. Si vous mangez dans les autres lieux, vous les profanez & vous vous exposez au châtiment qui fut autrefois exercé sur un des Religieux de saint Pachôme. Vous en sçavez tous l'histoire. Il se laissa aller à la tentation, qui le portoit à manger une laitüe dans le jardin du Monastére : & il ne l'eut pas plûtôt mangée, qu'il fût possédé par le Diable. Dieu permît à l'esprit infernal d'entrer dans son corps, pour le punir visiblement de ce qu'il avoit mangé dans un lieu, qui n'étoit pas destiné pour la réfection.

Je sçai bien qu'un Religieux ennemi de la mortification Monastique ne manque pas de dire que s'il mange hors du réfectoir, ce ne sont que des fruits. Mais quelle difference mettez-vous entre une laitüe & une prune ? Sçachez (M.) comme le remarque saint Bernard, que ce n'est pas toûjours la qualité des choses que nous mangeons, qui nous rend criminels devant Dieu. Esaü n'est pas repris pour avoir mangé de la chair, mais des lentilles. Adam n'a pas été condanné pour avoir mangé de la chair, mais une pomme. Jonathas n'a été jugé digne de la mort que pour avoir goûté du miel. *Præcipuè cum Esaü non de carne, sed de lente sit reprehensus : & de ligno Adam, non de carne damnatus : Ionathas ex gustu mellis, non carnis morti adjudicatus.* Nôtre Pere saint Elie au contraire mangea de la chair sans peché, & Abraham fit une action agréable à Dieu, quand il en presenta aux Anges qu'il reçût comme deux Pélerins. *Et contrà verò Elias innoxiè carnem comederit : Abraham gratissimè carnibus Angelos paverit.* Il vaut quelque-fois mieux boire du vin avec modération, que de se remplir d'eau avec trop d'avidité. *Satiùs est modico vino uti propter infirmitatem, quàm multâ aquâ ingurgitari per auditatem.* Saint Paul conseilla l'usage d'un peu de vin à son Disciple Timothée : nôtre Seigneur en but en quelques occasions, & il fit un miracle pour qu'il ne manquât pas aux Nopces de Cana : mais au contraire David refusa de l'eau, aprés l'avoir tres-ardemment desirée, il en fit un Sacrifice à Dieu par une mortification tres-Religieuse ; & ces Soldats de Gedeon qui se jetterent à terre pour boire de l'eau du fleuve, fûrent jugez indignes de combatre. *David quoque aquam, quam desideraverat, potare timuerit, virique illi Gedeonis, qui præ aviditate toto corpore prostrato de flumine biberunt, digni ad prælium ire non fuerint.* Ainsi (M.) il vaudroit manger de la chair dans le réfectoir & y boire du vin, que de manger une pomme & boire de l'eau dans le Jardin ou dans sa cellule.

S. Bern. in apolo. ad Guil. Abb.

Mais ne croïez pas que cette obligation qui nous est imposée dans nôtre Régle soit singuliére ou nouvelle. Saint Pachome fait un article dans la sienne par lequel il deffend à ses Religieux de conserver quoique ce soit dans leur Cellule

Cellule pour le manger. *Vt nullus in Cella sua reponat aliquid ad vescendum.* La même chose étoit deffenduë à nos anciens Peres d'Egipte. Cassian nous l'apprend par ces paroles. *Antequam vel post quam legitimam communemque refectionem percipiant summâ cautione servatur, ne extrà mensam quicquam cibi penitùs ori suo quisquam indulgere præsumat.* Et ils pratiquoient si exactement cette Loi, qu'en passant par les Jardins & les Vergers, dont les Arbres étoient chargez & la Terre étoit couverte de fruits qui pouvoient exciter l'appetit des plus insensibles, ils eussent crû commettre un sacrilége non seulement d'y goûter, mais même de les toucher de la main. *Vt sacrilegium ducatur non modò quicquam ex his degustare, verùm etiàm manu contingere.* Si néanmoins il arrivoit par surprise ou par tentation que quelque Religieux y fût infidelle, sa faute paroissant extrême, on ne s'arrêtoit pas à lui en faire des remontrances spirituelles & charitables, mais on lui en faisoit des punitions corporelles & sanglantes, où on le chassoit honteusement du Monastére comme un membre corrompu. *Extraordinaria ac furtiva cibi refectio, non illa increpatione quam diximus spiritali, sed vel plagis emendatur vel expulsione purgatur.* Mais la Régle de saint Isidore de Seville est encore plus rigoureuse, puisqu'elle fulmine une Sentence d'excommunication contre les Religieux qui seroient assez téméraires pour manger secrétement & hors le Refectoir commun. *Nullum esus furtiva contaminatio polluat, aut impudens vel privatus extra communem mensam appetitus. Excommunicationis enim sententiæ subjacebit quisquis vel occultè vel extra communem mensam aliquid degustaverit.* Voila de qu'elle conséquence les Peres de Religion ont crû qu'il étoit de ne point manger hors le lieu destiné à prendre nos repas.

S. Pacho. in Reg. a. 3.

Cass. l. 4. de inst. ren. c. 18.

Cass. l. cit. c. 16.

S. Isid. hisp. Reg. c. 9.

II. PARTIE.

Mais s'il faut manger seulement dans le Refectoir, il y faut aussi manger avec les autres. Ce n'est pas proprement manger dans un Réfectoir commun, que de ne pas manger avec la Communauté. Vn Religieux, qui anticipe l'heure du repas, ou qui prend sa refection aprés les autres, montre qu'il sacrifie à sa bouche. Il donne sujet de croire qu'il cherche plûtôt son plaisir qu'il ne veut satisfaire à sa nécessité.

Si nous devons suivre exactement la Communauté, c'est principalement au Refectoir. Je m'assûre que c'est pour nous inspirer cette fidélité, que quand un Religieux est au Réfectoir, nous disons, par un usage qui est commun à tous les Ordres, qu'il est en Communauté ; comme si nous voulions dire par cette expression, que c'est par une obligation particuliére que les Religieux se doivent trouver ensemble pour prendre leur réfection, & qu'on ne doit que pour des raisons fort considérables les tirer de cette assemblée.

Saint Bonaventure est de ce sentiment, lors que parlant des Assemblées Conventuelles, il les appelle tres-Saintes & Angeliques, & qu'il dit que nous les devons suivre de tout nôtre cœur avec une assiduité continuelle & une dévotion tres-ardente, non seulement pour l'Office divin, mais pour la Table, ensorte qu'il n'y ait que la contrainte, la violence, ou la nécessité absoluë qui nous en puisse retirer. *Conventualem vitam ut sanctissimam ; imò Angelicam, toto affectu animi amplexantes, ei tam continuâ, quam devotâ prosecutione adhæreant, quantùm ad officium mensam & alia vix nisi coacti à Conventus congregatione recedant.* Il ajoûte pour nous faire aimer cette vie de

S. Bonav. in specu. p. 3. c. 5.

communauté, que Dieu attache des graces si puissantes à nos assemblées, que les Religieux qui sont déja bons s'y perfectionnent, que les méchans y reçoivent le pardon de leurs offenses, & que tous ceux qui y sont présens reçoivent de grands biens, qui se refusent aux absens. *Tantum Deus Conventui efficaciam contulit bonitatis, ut ibi augmentum suscipiat boni, bonus, aut veniam mali, malus: multa in Conventu bona præsentibus conferuntur, absentibus subtrahuntur.* Ce cœur Séraphique confirme sa pensée par l'exemple de Saül, qui devint Prophete avec les Prophetes, & que s'étant séparé de leur compagnie perdit cette grace avec les autres qu'il avoit reçuës de Dieu; par l'exemple de l'Apôtre saint Thomas qui étant absent du College des autres Apôtres n'eut pas la consolation de voir comme eux nôtre Seigneur ressuscité, & qui l'a reçût aprés s'étant trouvé dans leur compagnie; par l'exemple des Disciples qui étant assemblez reçûrent le saint Esprit au jour de la Pentecôte. *Saül ad Conventum Psallentium Prophetarum accedens Propheta efficitur; extra Conventum factus, pervertitur. Thomas Discipulorum absens Conventui visionis Dominicæ consolatione fraudatur, quàm ad Collegium reversus assequitur. Discipuli pariter congregati Spiritum Sanctum accipiunt.*

Aussi est-il vrai que les Anciens Peres de Religion n'ont pas manqué de faire des loix pour obliger les Religieux de manger toûjours ensemble. Qu'aucun, dit saint Benoît dans sa régle, ne soit assez hardi pour manger ou pour boire devant ou aprés l'heure qui est déterminée pour prendre la réfection. *Nec quisquàm præsumat ante statutam horam, vel postea quidquam cibi aut potus sumere.* Saint Augustin a fait la même Ordonnance. Si quelqu'un, dit ce S. Pere, est foible & qu'il ne puisse jeûner, il ne faut pas néanmoins qu'il se donne la liberté de manger hors le temps ordinaire du repas. *Quando autem aliquis non potest jejunare, non tamen extra horam prandij aliquid alimentorum sumat.* Elle étoit aussi imposée à nos Anciens Peres. Le Religieux, dit Cassian, qui veut combattre interieurement contre ses sens, ses appetits, ses passions, contre tous les deréglemens de la nature corrompuë, doit prendre garde sur toutes choses que se laissant vaincre par le plaisir de la bouche, il ne lui soit assez indulgent pour lui accorder quelque chose devant l'heure de la réfection commune: & pareillement quand cette heure est passée, il doit avoir la fidélité de ne manger aucune chose pour légére ou petite qu'elle puisse être. *Monachus ad pugnas interiorum certaminum cupiens pervenire, hanc imprimis cautionem sibi-met indicat, ut non potus quicquam, non esus ulla oblectatione devictus, ante stationem legitimam, communemque refectionis horam, extra mensam percipere sibimet prorsus indulgeat: sed ne refectione quidem transactâ, ex his præsumere sibi quantulum cumque permittat.* Et quant saint Gregoire rapporte les tentations de la gourmandise, il dit que la prémiere est de nous inciter à prévenir le temps du repas ou de la nécessité. *Aliquando namque indigentiæ tempora prævenit.* Et le même Saint, pour nous armer contre cette tentation, observe que Jonathas fut condamné à la mort par un Arrêt de son Pere, parce qu'en goûtant un peu de miel, il avoit anticipé le temps qui étoit ordonné pour manger. *Mortis quippe sententiam Patris ore Ionathas meruit, quia in gustu mellis constitutum edendi tempus antecessit.*

S. Bene. Reg. c. 43.

S. Augu. Reg. c. 8.

Cass. l. 5. de spiritu Gastrim. c. 20.

S. Greg. l. 31. mor. c. 27.

Comment donc, mon cher Pere, cherchez vous tant de prétextes pour prévenir avec des droits apparens le temps ordinaire de la réfection de la communauté ? croïez vous que Dieu qui voit le fond des cœurs, ne voie pas que ces affaires, dont vous vous servez comme d'un voile pour couvrir vôtre immortification, vous permettroient facilement de prendre vôtre repas avec vos freres ? Mais que faites-vous dans le Cloître, dans le Jardin, dans vôtre Cellule, quand la Cloche à sonné pour vous appeller au réfectoir ? N'êtes-vous pas aveugle de vous priver des graces que Dieu répand sur les autres Religieux quand ils sont ensemble? Leur union, dit saint Bonaventure, attire le Fils de Dieu; elle fait qu'il demeure au milieu d'eux, pour les éclairer de ses lumieres, pour les échauffer de ses flammes sacrées, pour les fortifier de sa vertu, pour y prendre son repos comme dans un jardin de delices. *In Conventu Dominus habitat & quiescit.* Mais vôtre séparation attire le Diable, elle lui donne du courage pour vous combattre, elle vous expose à la tentation. Estant hors de vôtre rang, comme une piece detachée, & hors de l'ordre que vous devez garder, comme un Soldat debandé, vous perdrez vôtre force & vous ne devez pas douter que vous ne soïez vaincu par vos ennemis. S. Bona. in in specu, p. 3. c. 5.

Quand vous serez tantôt seul au réfectoir, vous y serez comme Eve dans le Paradis Terrestre. Elle étoit sepraée de son Epoux quand elle succomba à la tentation de manger contre la volonté de Dieu, & vous devez croire, ce que vous ne sçavez que trop pour vôtre expérience, qu'étant séparé de la compagnie de vos freres, l'esprit de gourmandise ne manquera pas de remporter sur vous de grandes victoires, vous n'aurez ni la modestie, ni la moderation, ni la tempéranee, ni la mortification, qui par une heureuse nécessité fait l'ornement d'une communauté Religieuse. Vous serez effus vous y serez dissipez, vous y serez sans presence de Dieu, vous y serez sans aucun recueillement. Vous y serez ou trop lent, ou trop précipté. Vous y mangerez trop, ou vous n'y mangerez pas assez. Vous n'y demeurerez point dans les bornes de la juste mediocrité. Nôtre Seigneur étoit seul dans le desert, quand l'ennemi des hommes lui voulut persuader de changer les pierres en pain, & n'est-il pas vrai que n'osant s'approcher de vous, pour vous tenter de rompre vos jeûnes de régle, quand vous êtes avec la communauté, il le fait librement, & peut-être avec succez, quand vous êtes seul au réfectoir ?

Mais ce n'est pas assez de manger dans un même lieu & à même heure que les autres, il faut encore qu'il y ait une parfaite égalité dans le service.

III. PARTIE.

Cette égalité a été jugée si importante dans l'Eglise, qu'un Concile a bien voulu faire un decret par lequel il interdit toute particularité entre les Religieux pour les choses qui regardent la nourriture, & deffend de donner à l'un ce qui ne se donne pas à l'autre. *Omnem singularitatem interdicimus in refectorio, ut cibus alter uni quàm alteri præparetur.* Urbain VIII. a renouvellé cette loi & l'a étenduë expressément aux Supérieurs, déterminant même qu'il veut qu'elle soit observée à la seconde table, comme à la premiere. *Omnes etiam Superiores quicumque illi sint eodem pane, eodem vino, eo-* Concil. Oxonen. c. 42. Vrb. 8. in in decreto pro refor. Regul.

demque obsonio, sive eadem, ut aiunt pitantiâ, in communi mensâ, primâ vel secundâ, nisi infirmitatis causâ impediti fuerint, vescantur; neque singulare aliquid, quo privatim quisque in cibum utatur, ullo modo afferri possit. Et pour la rendre plus inviolable, il ordonne qu'il ne soit presenté que du pain & de l'eau à ceux qui la transgresseront. *Si quis in ea repeccaverit, nihil ea die alimenti percipiat nisi panem & aquam.* Et il ne faut pas s'étonner de cette rigueur de l'Eglise; car si les singularitez sont fâcheuses dans les communautez de Religion, elles le sont principalement en ce qui est de la nourriture.

Ces singularitez sont inquiétantes à ceux qui les desirent, ou qui les affectent. Elles sont penibles aux Officiers de la maison. Elles sont ennuïeuses à tout le corps de la communauté. Elles sont scandaleuses aux foibles. Cette meditation est de saint Bernard, qui voulant nous élever au dessus de ces honteuses singularitez, nous adresse ces belles paroles. Aïez soin de vôtre paix: aïez de la compassion des Officiers: ne vous rendez pas importun à la communauté: ne scandalisez pas vos freres. *Parce obsecro primum quidem quieti tuae: parce deindè labori ministrantium: parce gravamini domus: parce conscientiæ, conscientiæ dico, non tuæ, sed alterius.* Voila comme ce S. Pere veut que vous aïez de l'horreur de ces singularitez par l'interêt de vôtre propre paix; par la charité que vous devez avoir pour les Officiers & qui vous doit porter à ne pas augmenter leur travail, par un esprit d'accommodement, qui vous oblige de vous conformer à la communauté, par le zéle que vous devez avoir du salut de vos freres, & de la pureté de leur conscience.

S. Bern. serm. 30. in cant. in fine.

Aïez donc soin (M.) de vôtre repos. Tâchez de vivre en paix autant que vous le pourrez. *Parce quieti tuæ.* Quoi est-ce donc que ces Religieux qui désirent des choses particuliéres au Réfectoir ne sont pas paisibles? Non sans doute: ils ne le sont jamais. Qu'elle paix pourroient ils avoir? Ne sont-ils pas obligez à mille bassesses, à mille recherches, à mille servitudes, à mille prevoïances inquiétantes pour se procurer les choses qu'ils désirent? Ne faut-il pas que des le matin ils aillent & viennent pour sçavoir ce qui se donnera au Réfectoir & quils pensent aux moïens d'avoir ce qui les pourra satisfaire? Qu'elle paix un esprit peut-il avoir parmi ces soins qui sont si contraires à nôtre Profession? Qu'elle paix parmi ces Images de Cuisine? Qu'elle paix parmi des craintes importunes de n'être pas contenté? Il n'est point de suplice pareil à celui de ces pauvres Religieux, & s'ils avoient un peu de bon sens, & de vraie charité pour eux, ils aimeroient mieux éprouver toutes les amertumes de la vie commune que de s'embarasser pour se procurer la douceur apparente & imaginaire des choses particuliéres. Quand la peine surpasse le plaisir, la douceur, & la commodité; le plaisir n'est plus plaisir, la douceur est amére; la commodité devient importune, & il faut être ennemi de soi-même pour s'y attacher.

Mais si l'inquiétude vous est agréable & si vous n'êtes point touchez de vôtre interêt, soïez-le de celui des Officiers, *Parce labori ministrantium.* Voïez quel chagrin vous donnez aux-uns pour faire provision des choses que vous désirez, & aux autres pour vous les préparer. Vous leur donnez vous seul

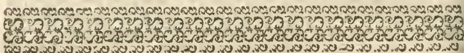
plus de peine, que ne font vingt qui ménent la vie commune. Et encore souvent aprés qu'ils ont tourmenté leur esprit & épuisé leurs forces pour vous contenter, vous ne les païez que de reproches & de plaintes. Vous criez à la dureté, Vous dites hautement qu'ils n'ont point de compassion.

Mais si les Officiers vous sont indifférens, aïez aumoins de la considération pour le corps de la Communauté, *Parce gravamini domus*. Tout le Monastére souffre de vôtre singularité. Que penseriez-vous d'un Religieux qui voudroit marcher seul en Procession? Vous diriez avec saint Bernard qu'il en troubleroit l'ordre & la Majesté & qu'il ne feroit pas seulement tort à soi-même, mais qu'il seroit fâcheux à tous les autres. *Turbat Processionem si quis solitarius incedere curat, nec sibi soli nocet, sed etiam cæteris est molestus.* S. Bern. serm. 2. de Purif. Voila une figure qui nous représente ceux qui se retirent de la vie commune. Ils sont odieux à tout le Monastére. Leur vie est animale. Ils n'ont rien de la vie spirituelle. Ils sont entierement éloignez de contribuer à conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. *Hi sunt qui segregant semetipsos animales, spiritum non habentes, nec sollciiti servare unitatem spiritus in vinculo pacis* Ils ne pensent qu'à leur corps, comme s'ils n'avoient point d'ame. Il faut les supporter comme des fardeaux tres-pésans, & comme ces membres, qui n'étant pas dans leur place, ne peuvent qu'ils ne fassent souffrir, & gémir tout le corps.

Enfin soïez sensibles au salut de plusieurs de vos freres dont la conscience est blessée par vôtre singularité. *Parce conscientiæ; conscientiæ dico non tuæ, sed alterius*: Vous leur êtes des pierres de scandale, pour les faire tomber dans le peché. Les uns murmurent contre vous, & ont de l'indignation de vôtre délicatesse. Ils vous regardent comme des importuns, dont le goût est si dereglé, qu'à peine toute la nature le pourroit satisfaire. Ils vous disent interieurement ces paroles de saint Bernard, s'ils n'osent les prononcer exterieurement. Quel est ce désordre? Quel est ce dereglement? Combien cette singularité est-elle monstrueuse? Que veulent dire ces Religieux, qui ont une délicatesse si particuliére, qu'à-peine pourroit-on trouver de quoi contenter leur goût dans tous nos fleuves, dans toutes nos campagnes, dans tous nos Jardins, dans tous nos celiers. *Quale est hoc ut in tot fluviis, agris, hortis, cellariisve reperiri vix possit quod comedas*? S. Bern. serm. 30. in Cant. Les autres trompez par vos plaintes, en font aussi des Officiers. Ils murmurent de leur dureté. Ils disent qu'ils n'ont point de charité, qu'ils sont insensibles, qu'ils n'ont pas assez de soin de vous fournir les choses que vous désirez, & que vous assûrez être nécessaires. *Scandalizatur in tua singularitate frater judicans te superstitiosum tanquam superflua quæritantem: aut certè me durum causans qui non perquiram victui necessaria.* Voila comme vous mettez de la division entre les Religieux; voila comme ils se partagent à vôtre occasion & qu'ils offensent Dieu.

Vivons donc (M.) vivons dans la pratique de cette Régle, qui nous ordonne de manger tous dans un commun Réfectoir. N'admettons aucune singularité, ni pour le lieu, ni pour le temps, ni pour la nourriture que le lieu, le temps & l'aliment de nôtre réfection nous soient communs. N'aïons ni goût, ni appétit particulier. Mangeons également le doux & l'amer quand il nous est servi. Recevons tout avec indifférence sans rien désirer que ce qui nous est donné.

Saint François de Sales pour nous inspirer cet esprit d'accommodement, de Communauté & de sainte indifférence, nous propose l'exemple de Jesus-Chaît. Cet aimable Sauveur, dit ce Saint, étant sur la Croix nous fait bien voir comme il faut mortifier nos appetits, & les tendresses que nous avons sur nous-mêmes. Car aïant une grande soif, il ne demanda pourtant point à boire, mais il manifesta simplement sa nécessité, disant j'ai soif. *Sitio.* Aprés
Ioan. 19. 28. quoi il fit un acte de tres-grande soûmission; car quelqu'un lui aïant présenté au bout d'une lance un morceau d'éponge trempée en du vin-aigre pour le desaltérer, il la suça avec ses benîtes lévres. Il n'ignoroit pas que c'étoit un brévage qui augmenteroit sa peine; néanmoins il le prit tout simplement, sans témoigner que cela le fâchoit, ou qu'il ne l'eût pas trouvé bon. Cette conduite (M.) ne condamne-t-elle pas hautement nôtre immortification, & ne nous montre-t-elle pas clairement que nous devons prendre tout ce qui nous est servi au Réfectoir avec une parfaite soûmission & une entiére indifférence, sans nous plaindre jamais & sans désirer aucune autre chose.



Exhortation II. sur le Chap. 4.

EXHORTATION QUARANTE-DEUXIEME.

NOSTRE NOURRITURE DOIT ESTRE CONFORME à nôtre état de pauvreté.

Exorde. Nôtre Sainte Régle nous ordonnant de manger dans un Réfectoir commun, *In communi Refectorio,* nous commande aussi de manger ce qui
Reg. Ca. 5. 4. nous sera donné en aumône, *Ea quæ vobis erogata fuerint sumatis.* Ces paroles nous représentent nôtre condition; & nous font voir que nous devons vivre pauvrement. Il faut donc considerer comment vivent les pauvres, afin de conformer nôtre vie à l'état de pauvreté que nous professons. Qu'elle est donc la vie des pauvres? Comment est-ce qu'ils se nourrissent? Les pauvres mangent peu. Ils mangent des choses communes & grossiéres; & ils les mangent aprêtées sans aucun artifice. Voila justement (M.) la maniére dont nous devons vivre dans nos Réfectoirs. Nous en devons rejeter l'abondance, la délicatesse, & la curiosité. Nous devons nous contenter, 1. D'une nourriture médiocre dans sa quantité, 2. D'une nourriture commune dans sa qualité; 3. D'une nourriture qui n'ait rien d'artificiel dans son accommodement.

Quoique la seule considération de nôtre pauvreté doive être assez puissante pour nous arrêter dans les bornes de la médiocrité, quand nous prenons nôtre réfection, je veux néanmoins me servir de quelques-autres raisons pour vous gagner d'avantage, & pour vous inspirer plus efficacement la sobriété. Je prens la prémiére de la santé. La santé en quelque état que nous soïons est le plus riche tresor de la vie, mais elle l'est principalement dans la Religion. Quelque douce que soit la vie Religieuse, elle devient rude aux infirmes. La douceur de nôtre état consiste à nous passer de nous-mêmes; à nous élever au dessus de quantité de besoins qui inquiétent les mondains; à suivre la vie commune, & à pouvoir nous aquiter de nos obligations. Mais la maladie nous assujetit à nos Freres, elle nous fait perdre cette heureuse indépendance, elle nous ôte le moïen de pratiquer nos Régles, elle fait que nous ne sommes presque plus Religieux. Nous devons donc avoir un grand soin de conserver nôtre santé. Mais comment croïez-vous que nous le puissions faire? Croïez-vous que ce soit en nous épargnant au travail, en mesurant beaucoup nos forces, en nous retirant des observances régulieres, en nous dispensant du Chœur le jour & la nuit, en nous ménageant sur les pénitences & les macérations? Ah! (M.) n'aïez point cette pensée: elle n'est qu'une production de nôtre amour propre. Le véritable moïen de nous bien porter, & dont nous pouvons nous servir sans peine & sans incommoder personne, est de manger peu. Le saint Esprit nous deffend de manger beaucoup, *Non te effundas super omnem escam*, & il nous donne cette raison pour nous faire obeïr à cette Loi, que la maladie est inséparable d'une nourriture abondante, *in multis enim escis erit infirmitas*, & au contraire que celui qui est sobre vivra long-temps. *Qui autem abstinens est adjiciet vitam.* Ecclef. 37. 32.

Tous les Médecins ont reconnû cette vérité. Et Galien assûre parlant de soi même, que quoi qu'il n'eût pas une forte constitution & que sa vie n'eût pas été entiérement libre & aisée aïant embrassé la diétte, il avoit passé sa vie aprés vingt-huit ans de son âge sans être malade si ce n'avoit été peut-être de quelque légére fiévre causée par une trop grande lassitude. *Ego verò tam etsi nec salubrem corporis statum ab ipso ortu sim nactus, nec vitam planè liberam egerim, hâc tamen ipsâ arte usus, post vigesimum octavum ætatis annum, ne minimo quidem laboravi morbo, nisi forte diariâ febri ob lassitudinem aliquandò contractâ.* Et la raison en est évidente; car qui doute que toutes nos maladies ne soient causées par l'abondance des mauvaises humeurs, qui altérent nôtre tempérament & que ces humeurs ne soient engendrées de la trop grande quantité des alimens que nous prenons. Ne voïez-vous pas tous les jours, dit saint Chrysostôme une infinité de différentes maladies qui nous affligent, pour avoir assisté à des Tables somptueuses & pour y avoir trop mangé. *An non videtis quotidie ex sumptuosis mensis & immodicâ ingluvie infinita morborum genera induci.* D'où viennent ces douleurs de tête, ces maux d'estomac, ces coliques, ces alterations, ces fiévres & plusieurs autres sortes de maladies qui nous accablent? N'est-ce pas de nôtre intempérance? *Unde capitis dolores? Unde corruptorum abundantia? Unde innumeri alij morbi? non ne ab intemperantia?* Ne nous plaignons donc plus, dans les incommoditez que nous ressentons, des travaux ou des austéritez de la Religion, mais

Gaie. l. 5. de tuenda sanit.

S. Chrisost hom. 10. in gen.

accusons-nous de n'être pas assez sobres & de satisfaire trop à nôtre appetit. Saint Hilarion, Saint Machaire, Saint Arsenne, Saint Romuald, & plusieurs autres grands Saints, qui se sont distinguez par des pénitences prodigieuses, sont néanmoins arrivez à une extrême vieillesse & joüissoient ordinairement d'une bonne santé. Qui les conservoit dans cette disposition? C'étoit sans doute la tempérance. Aussi voïons nous qu'aussi-tôt que nous sommes malades, on ne parle que de nous saigner, de nous purger, de nous faire faire des évacuations pour nous delivrer de l'abondance & de la plénitude qui nous altére.

Mais vous voulez des raisons plus spirituelles & qui aient plus de rapport à vôtre salut. Je vous-dis donc que la sobriété mortifiant les passions, l'intemperance au contraire les excite. Celui qui nourrit délicatement son serviteur

Prov. 29. 21. souffrira de ses revoltes, *Qui delicatè à pueritiâ nutrit servum suum, posteà sentiet eum contumacem*, & celui qui donne à sa chair ce qu'elle demande ne la pourra contenir dans son devoir. La gourmandise, dit saint Jerôme, est la

S, Hyero. Epist. 146. mere de l'impureté, c'est elle qui la nourrit & qui la conserve. *Gula fomes est & mater libidinis.* Quand on est rempli d'alimens, on se porte aisément aux plaisirs deshonêtes. *Ventremque cibo distentum & vini potionibus irrigatum voluptas genitalium sequitur.* l'abondance, dit encore ailleurs le même Pere, donne des forces à la concupiscence; elle fait qu'elle devient la Maîtresse & qu'elle exerce son pouvoir & sa tirannie. *Ubi saturitas &*

S. Hyero, epist. 83. Caff. colla 5. c. 10. *ebrietas, ibi libido dominatur.* L'intempérance & l'impureté sont alliées, dit Cassian d'une maniére inséparable, *Gastrimargiæ fornicatio peculiari commercio fœderatur.* L'impureté est la fille de la gourmandise. *Ex abundantia gastrimargiæ fornicationem necesse est pullulare.* & comme c'est une fille qui naît nécessairement de cette malheureuse mere, si vous en voulez éteindre les flammes, il faut que vous travailliez à vaincre ce vice par lequel elles s'allument. *Ut fornicatio subvertatur, gastrimargiæ vitium est castigandum.*

Et non seulement l'abondance est le principe de l'impureté, mais elle l'est encore, dit saint Gregoire, de plusieurs autres grands désordres. C'est elle, dit ce saint Pere, qui est la cause des joies extravagantes, des railleries, de

S. Grego. l. 31. mor. c. 17. la multitude des paroles, & de l'aveuglement de l'esprit. *De ventris ingluvie inepta lætitia, scurrilitas, multiloquium, hebetudo sensûs circa intelligentiam propagantur.* C'est par la même raison qu'il dit ailleurs, qu'il s'en trouve plusieurs qui sont forts dans les exercices de la vertu, & qui, se laissant

S. Grego. 30. moa. c. 18. vaincre par la tentation de l'intempérance, perdent les fruits de grace qu'ils avoient aquis par leur courage. *Aliquandò multi quæ magnæ sunt fortitunis faciunt, sed dominatione gulæ per carnis illecebram, omne quod fortiter egerint, perdunt.*

Je ne doute pas (M.) que quelques-uns de vous ne pensent que ce discours est inutile, par-ce que les choses sont ensorte réglées dans la Religion que nous ne pouvons excéder dans nôtre nourriture. Mais remarquez que si nous ne pouvons exceder dans les choses, nous le pouvons faire dans le désir, & que mon principal dessein est de vous persuader que vous devez vous contenter avec joie de la nourriture qui vous est présentée, quoiqu'elle soit extrémement modérée sans en désirer davantage. Ce n'est pas néanmoins que nous

nous ne puissions faire des excez dans les choses qui nous sont données, car quelque soin que l'on puisse avoir de les mésurer selon les Loix de la sobriété, il est certain que la différence étant tres grande entre les Religieux pour l'âge, la force, la foiblesse, la complexion & les travaux, ce qui suffit pour l'un est souvent trop abondant pour l'autre, & ainsi il est encore de la prudence de chacun de se modérer & de s'imposer des régles particuliéres sur sa réfection. Ce qui demande une grande fidélité; car comme dit saint Gregoire, l'inclination au plaisir se couvre ensorte du voile de la nécessité naturelle, que les plus parfaits travaillent à les distinguer. *Sic enim voluptas subnecessitate se palliat, ut vix eam perfectus quisque discernat.* C'étoit une des grandes peines de saint Augustin. Pour-moi, dit-il, je combats tous les jours contre la passion de manger & de boire. *Certo quotidie adversùs concupiscentiam manducandi & bibendi*; car qui est-ce! O mon Dieu, qui qui ne s'éloigne point quelque-fois des bornes de la juste nécessité? *Quis enim est Domine, qui non rapiatur aliquantulùm extra metus necessitatis*? S'il se trouve quelqu'un qui ait cette force je le crois grand en vôtre présence & il a grand sujet de vous remercier de cette grace & de vous en glorifier. J'avoüe que je ne l'ai pas reçuë, par ce que mes pechez m'en ont rendu indigne. *Quisquis est, magnus est: magnificet nomen tuum: Ego autem non sum quia homo peccator sum.*

S. Greg. l. 30. mor. c. 18.

S. Aug. l. 10. confess. c. 31.

Mais ajoûtons une troisiéme raison pour nous obliger à manger peu, c'est que si l'intempérance est extrêmement funeste à nôtre salut, nous recevons au contraire de grands avantages de la sobriété pour l'assûrer & pour nous perfectionner.

C'est inutilement, dit saint Gregoire, que nous entrons dans la vie de la perfection pour y courir & pour en remporter la palme si nous ne mortifions nôtre appétit, c'est à dire l'inclination naturelle que nous avons à manger beaucoup. *Nullus palmam spiritualis certaminis apprehendit, qui non in semet ipso prius per afflictam ventris concupiscentiam carnis incendia devicerit.* Si nous ne surmontons les ennemis qui sont proches de nous, il n'y a pas d'apparence que nous puissions vaincre ceux qui sont plus éloignez. *Si non ea quæ nobis sunt viciniora prosternimus, inaniter ad ea quæ longius sunt, impugnanda transimus.* Nous ne triompherons pas des ennemis étrangers, si nous en renfermons & entretenons de domestiques au dedans de nous. *Incassum contra exteriores inimicos in campo bellum geritur, si intra ipsa urbis mœnia civis insidians habetur.* Mais quand, dit saint Basile, nôtre nourriture est modérée, toutes les passions de nôtre ame sont aussi réglées, & de ce bon ordre de nos passions naît la paix & la tranquillité, laquelle est un source tres-féconde de toutes les vertus. *Ventris moderatio animi perturbationum compressio est: perturbationum autem compressio, animi pax atque tranquillitas; animi verò tranquillitas nihil est aliud quàm fæcundissimus virtutum fons.* L'abstinance dit saint Leon, est la cause des pensées chastes, des désirs raisonnables, & des conseils salutaires. *De abstinentia prodeunt castæ cogitationes, rationabiles voluntates, salubriora consilia.* C'est par elle, dit saint Nil, que nous sommes sages & prudens. *Invictu parco fit animus prudens.* J'avoüe avec Cassian que sans la contemplation il nous est difficile de surmonter la gourmandise: mais aussi sans cette victoire nous ne pouvons avoir assez de lumiére & de force pour con-

S. Greg. l. 30. mor. c. 13.

S. Basil. in regul. fus. disp.

S. Leo. ser. 2. de Ieju. 10. mensis.

verser avec Dieu ce qui lui fait dire que devant toutes choses nous devons combattre contre la convoitise de la bouche, & que comme les Soldats qui vouloient mériter la couronne aux jeux olimpiques, s'y disposoient par une vie austére & rigoureuse, ainsi pour arriver au terme de la perfection nous

Caff.l.5 de spiritu gastrim, c.14. devons soigneusement mortifier nôtre appétit. *Prima ergò nobis calcanda est gulæ concupiscentia; hæc est nobis prima contentio: hæc nostra velut in olympicis certaminibus prima probatio, gulæ ventrisque concupiscentiam desidero perfectionis extinguere.* Aussi tous les saints qui ont voulu élever en leur ame le Château de la perfection évangelique ont commencé a y travailler par ce fondement. Ils n'ont pas crû arriver à l'union divine sans une extrême sobriété. Et nous ne sçavons que trop qu'une tête remplie de la fumée des viandes ne peut-être éclairée des lumiéres du ciel; & que pour s'approcher de Dieu, il faut avoir une liberté qui ne se peut accorder avec une nourriture abondante. Ordonnons donc ensorte (M.) la conduite de nôtre vie que nous ne souffrions jamais aucune obscurité dans l'esprit & que nous soïons toûjours en état de nous occuper des choses spirituelles. Noublions jamais (M.) un avis que saint Chrisostôme nous donne à ce propos. Nous n'en pouvons recevoir de plus salutaire ni de plus important. Quand, dit-il, vous êtes assis à Table, souvenez-vous qu'aprés avoir mangé, vous serez obligé de prier; & ne vous remplissez pas ensorte l'estomac, qu'étant trop chargé de nourriture vous ne puissiez fléchir les genoux, ni invoquer le nom de Dieu.

S. Chryso. hom. 41. de Laz. *Cum sedes ad mensam, memento quod post convivium orandum est tibi. Ita moderatè ventrem exple, ne gravatus non queas genua flectere, ac Deum invocare.* Mon Dieu! Qu'il est honteux à un Religieux de faire un discernement des heures & des temps pour s'adonner à l'Oraison & de dire qu'il ne peut rien faire aprés le repas. C'est la bien mal ménager son esprit. O que c'est la une mauvaise marque! N'est-ce pas un signe évident qu'on a trop donné à la nature? qu'on a pris sa réfection en séculier voluptueux & non pas en Religieux mortifié.

Mais si nous devons nous contenter d'une nourriture médiocre en sa quantité, nous le devons aussi d'une nourriture commune dans sa qualité.

II. PARTIE. Il seroit intolérable de nous voir abuser de la charité des peuples pour vivre avec magnificence. Nous devons entrer dans leurs desseins. Ils ne nous donnent pas l'aumône pour nous donner le moïen de nous procurer des choses extraordinaires & délicieuses. Ils se privent souvent de ce qui leur est nécessaire, pour nous faire subsister; mais ils ne pretendent pas fournir à des excez; & ainsi on peut dire que nous leur volerions ce qu'ils nous donnent, si nous l'emploïons dans des festins. Ils veulent que nous vivions, mais sélon nôtre état. Ils nous croiroient injustes, si nous ne nous contentions des choses communes; & les pauvres qui sont aux portes des riches auroient aussi sujet de se plaindre de nous, puisque les aumônes qu'ils reçoivent sont souvent diminuées par la considération de ce qui nous est donné. On nous préfére à eux & cette préférence leur est souvent odieuse: mais combien le seroit-elle, si elle nous faisoit vivre en courtisans. Ceux qui se couvrent d'habits mols & délicats, dit

Math. 11. 8. Nôtre Seigneur, sont dans les Palais des Princes, *Qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt.* On doit dire la même chose de la délicatesse des viandes, qu'elle n'est pas pour les Monastéres, mais qu'il la faut laisser pour les grands Seigneurs.

Nous devons donc, selon la pensée de Cassian choisir une nourriture qui non seulement n'ait rien de contraire à la pureté, mais qui soit du plus bas prix & qui n'ait rien que de conforme à nôtre état, c'est à dire à la pauvreté que nous professons. *Igitur est cibus eligendus non tantùm qui concupiscentiæ flagrantis æstus temperet minùsque succendat; verùm etiàm qui ad parandum sit facilis, & quem ad comedendum opportuniorem vilioris pretij, compendium præstet, uniqueque sit conversationi fratrum, usuique communis.* Il ajoûte que le Religieux doit être satisfait des choses les plus viles & les plus grossiéres. *Qualibuscumque esci vilioribus contentus sit*, & que selon l'ancienne tradition qui nous en a été laissée par tous les Peres, tout ce qui a quelque caractére qui n'est pas commun, marque la vanité & l'ostentation de ceux qui s'en servent. *Quidquid extra consuetudinem præsumitur, usumque communem, ut vanitatis, & gloriæ, atqueostentationis morbo pollutum antiquissima Patrum traditio notavit.* Aussi saint Grégoire n'a pas manqué d'observer que l'une des tentations de la gourmandise est de se procurer des choses délicates. *Cibos lautiores quærit*, & que les enfans d'Israël furent punis dans le désert, pour avoir méprisé la manne & pour avoir désiré de la chair qu'ils croïoient meilleure, *Ex Ægypto populus eductus in eremo occubuit, quia despecto manna cibos carnium petijt quos lautiores putavit.*

Cassia. l. 5. cit. c. 23.

S. Greg. l. 31. mor. c. 27.

Cet exemple (M.) doit instruire les Religieux. Il doit leur faire craindre d'atirer sur eux les châtimens de Dieu, s'ils désirent des choses plus délicates & plus conformes à leur appétit que celles qui leur sont présentées. Nôtre Seigneur ne donna que du pain d'orge au peuple qui l'avoit suivi dans la solitude, & chacun s'en rassasia sans murmurer. Cela nous apprend à vivre des moindres choses sans en faire aucune plainte & sans rien demander de meilleur.

Le désir de posséder le Roïaume de Dieu nous a atirez en Religion, mais ce Roïaume, comme dit saint Paul, ne consiste pas dans les alimens de la vie corporelle, *Non est regnum Dei esca & potus.* Saint Bernard expliquant ces paroles, dit que nous perdrons devant la mort tous les avantages que nous en pouvons recevoir, ou nous les laisserons en mourant. *Pinguedo carnis, delitiæ corporis, saturitas ventris aut ante mortem vos deserent, aut vos in morte illas relinquetis.* Nous meditons (M.) tous les jours ces véritez: Quel est donc nôtre aveuglement, si nous nous laissons commander à nôtre goût; si nous croïons qu'une viande nous est contraire, quand elle n'est pas délicate; & si nous cherchons plus nôtre plaisir dans la nourriture, que de satisfaire au besoin de la nature? Saint Augustin a hautement condamné cette immortification, quand il il a dit que nous ne devons prendre nôtre réfection, que comme nous prenons une médecine; c'est à dire que nous ne devons pas manger pour le plaisir qui se peut tirer des alimens, que nous prenons, mais seulement pour satisfaire à la nécessité qui l'ordonne. *Sicut æger ad medicinam, sic ad sumendas dapes debet quisque accedere, nequaquàm videlicet in illis voluptatem appetens, sed necessitati succurrens.* Il importe peu dequoi l'on vive, pourvû que l'on vive. Que faut-il pour nous conserver la vie, la santé & les forces? Daniel & les trois enfans captifs en Babilonne qui mépriſérent les viandes délicates & les vins délicieux de la Table du Roi pour ne manger que des légumes, ne laissérent pas de paroître en meilleur état, de montrer plus de

Rom. 14. 17.

S. Bern. serm. 2. in ver. S. Paul. cit.

S. Aug. l. de co. fl. & vict. & vit.

Dan. 1. 15. beauté & de force, que les autres qui vivoient Roïalement. *Apparuerunt vultus eorum meliores & corpulentiores præ omnibus pueris qui vescebantur cibo regio.*

Pensons (M.) que nous nous nourrissons des pechez des Peuples. Entrons dans les sentimens de l'admirable Job : soupirons en allant au Réfectoir : déplorons nôtre misére de nous voir soûmis à la nécessité de manger, & nous ne penserons pas aux choses délicates. Vn Ange voulant rafraichir & fortifier nôtre Pere Saint Elie ne lui apporta que du pain & de l'eau. *Ecce ad caput*
3. Re. 19. 6. *tuum subcinericus panis & vas aquæ*, & son Disciple saint Elisée ne présenta que des herbes sauvages, *Herbas agrestes*, aux enfans des Prophétes. Com-
4. Re. 4. 39. ment donc nous vanterons-nous d'être les successeurs & les héritiers de ces grands personnages, si nous désirons quelque chose de plus exquis, si nous en étudions la nature & les propriétez, si nous disons avec ce Religieux imparfait dont parle saint Bernard, les légumes causent des vents, le fromage charge l'estomac, le lait fait mal à la tête, l'eau affoiblit la poitrine, les choux nourrissent la mélancholie, les porreaux excitent la colére, le poisson des Etangs & des eaux bourbeuses est contraire à ma complexion.
S. Bern. serm. 30. in can. *Legumina ventosa sunt, caseus stomachum gravat, lac capiti nocet, potum aquæ non sustinet pectus, caules nutriunt melancholiam, choleram porri accendunt, Pisces de stagno aut de lutosâ aquâ meæ penitùs complexioni non congruunt.*

Mais que dirons-nous des Religieux qui seroient ensorte dépendens de leurs sens, qu'ils voudroient que les choses qui leur sont servies fussent accommodées avec artifice & d'une maniére voluptueuse, & mondaine ?

III. PARTIE.

O Dieu ! (M.) que cette immortification est honteuse & qu'elle est contraire à l'état de pauvreté & de pénitence que nous avons embrassé ! Aussi nos constitutions ont un article particulier dans lequel cette immortification est deffenduë & rejetée de nos Réfectoirs. *Damnamus omninò & à nostris Refectoriis*
Const. ca. 2. p. 1. c. 19. n. 20. *procul amandamus genus omne dapum, deliciarum, condimentorum ex saccaro.* Et nôtre B Pere Jean Soreth, parlant de nôtre nourriture, dit qu'elle doit être aisée à préparer. Il ne veut pas que nous changions la nature des choses & qu'on éléve celles qui ne sont pas délicieuses par les assaisonnemens curieux
B. J. Sor. in expos. Reg. Car. T. 5. c. 1. qu'on leur peut donner. *Oportet omninò illis uti cibis qui & faciliùs & viliùs comparantur, ut non occasione abstinentiæ inveniantur pretiosa ac difficiliora sectari, dum suavitate condimentorum viles naturâ cibos, in summum & delicatum saporem conamur extollere.*

Saint Bernard a eu les mêmes sentimens. C'est assez, dit-il, que les choses se puissent manger. Il ne faut pas qu'elles excitent nôtre appétit, ou qu'elles soient ensorte accommodées qu'elles puissent donner du plaisir à nôtre goût. *De condimentis verò sufficiat obsecro, ut comestibiles fiant cibi nostri, non etiam*
S. Bern. tr. de vi. soli. ad fra: de mon Dei *concupiscibiles, vel delectabiles.* Il gémit sur l'aveuglement de quelques Religieux de son temps, qui faisoient ensorte préparer les choses qu'ils mangeoient, qu'on ne pouvoit plus en distinguer la substance ; qui en étoient dégoutez & qui ne les pouvoient souffrir, si l'art de la cuisine ne leur donnoit une autre nature que celle qu'elles avoient reçuë de Dieu. Et dans sa douleur laissant la liberté à sa plume, sans vouloir s'étendre sur les autres alimens, il représente la maniére scandaleuse, dont ils faisoient préparer, ou plûtôt tourmenter les

œufs, afin de les rendre plus conformes à leur goût. *Quis dicere sufficit quot modis, ut cætera taceam, quot modis sola ova versantur & vexantur: quanto studio evertuntur, subvertuntur, liquantur, durantur, diminuuntur & nunc quidem frixa, nunc assa: nunc farta, nunc mixtim, nunc sigillatim apponuntur.* Dieu nous préserve par sa grace d'un aussi étrange désordre. Il ne s'en peut imaginer un plus grand dans la Religion, ni qui soit plus capable d'allumer dans nos Monastéres le feu de la colére de Dieu. S. Bern. in Apol. ad Guil. Abba

Saint Gregoire, aprés avoir dit que c'est une tentation de rechercher ces accommodemens voluptueux, remarque pour nous en donner de l'horreur, que la prémiére cause du malheur des enfans d'Héli, dont la mort est rapportée dans l'Histoire Roïale, fut qu'ils ne se contentérent pas de l'ancienne maniére dont on préparoit la chair, mais qu'ils en inventérent une nouvelle. *Prima filiorum Heli culpa suborta est, quod ex eorum voto sacerdotis puer non antiquo more coctas vellet de sacrificio carnes accipere, sed crudas quæreret quas acuratiùs exhiberet.* N'avons nous donc pas sujet de craindre les châtimens du Ciel, si nous nous laissons aller à désirer les plaisirs & les délices de la bouche? 1. Reg. 2. 11. S. Greg. l. 31. mor. c. 27.

Quelques interprétes observent que ce n'est pas sans mystére que l'Ecriture Sainte raporte que Nabuzardan étoit le Surintendant de la Cuisine du Roi de Babylonne. Ils disent donc que cela nous apprend que ce sont les artifices de la cuisine qui ruinent les vertus, qui sont les fortifications de l'ame. Mais nous pouvons sans aucune violence appliquer ceci à nôtre état. Nous pouvons dire que la Religion ne peut subsister & qu'elle sera bientôt renversée & désolée, si elle est attaquée par des assaisonnemens curieux & artificiels.

Conservons donc (M.) la Religion par nôtre austérité. Ne l'exposons pas à sa ruine en recherchant nos plaisirs. Ne changeons pas des lieux de mortification & de pénitence en des Maisons de délices. Pensons au fiel & au vin-aigre de Jesus-Chrît pour concevoir une sainte horreur des voluptez de la vie. Pensons qu'il ne fit que le goûter & qu'il nous en renvoïa les restes, & ainsi qu'il veut que nous le partagions entre-nous. Ne prenons jamais nôtre réfection que dans un esprit de pénitence. Mêlons toûjours nôtre pain avec nos larmes. Pleurons de ce qu'on a trop de soin de nourrir & de conserver un corps qui est ennemi de l'esprit. Bien éloignez de ne pas nous contenter des choses qui nous sont présentées ou de murmurer des Officiers, ne manquons pas d'en retrancher toûjours quelque partie à nôtre appétit pour la consacrer à Dieu, & ne faisons pas comme Caïn, mais imitons Abel; n'offrons pas à Dieu ce que nous avons de plus insipide, mais privons-nous de ce qui est meilleur & plus conforme à nôtre goût pour lui en faire un sacrifice.

Si quelque-fois nous avons la liberté de choisir nôtre nourriture, ne prenons jamais ce qui est le plus delicat. Laissons ce que nôtre appétit désire & nous attachons à ce qu'il regarde avec plus de répugnance. Mortifions les inclinations de la nature & ne suivons que les lumiéres de la raison & de la grace. N'aïons pas une bouche delicate sous un Chef Couronné d'épines. Revêtons-nous de Jesus-Chrît & négligeons les soins de nôtre chair. *Induimini Dominum Jesum-Christum, & carnis curam ne feceritis in desideriis.* Ne soïons pas assez lâches pour soûmettre une créature aussi noble que nôtre ame, qui a été crée des mains de Dieu, marquée de son Image, rachetée de son sang, Rom. 13. 14

enrichie de la foi, consacrée par la grace, à vivre sous la misérable servitu de des sens. N'abandonnons pas les intérêts de nôtre cœur, pour conserver nôtre corps. Ne soïons pas assez aveugles pour flatter & engraisser un cadavre corrompu qui doit être la pâture des vers, en négligeant une ame qui doit joüir de Dieu dans l'Eternité. *Insanus labor*, dit saint Bernard, *omittere curam cordis, & curam carnis agere in desiderio.*

Bern. l. de conu. ad clerc c. 13.



Exhortatiõ 3. sur le Chap. 4

EXHORTATION

QUARANTETROISIEME

DE LA LECTVRE DV REFECTOIR.

Exorde. Reg, Car. c. 4.

LA troisiéme Loi qui nous est imposée dans le Chapitre quatriéme de nôtre sainte Régle, est d'entendre une lecture sacrée pendant le temps de nôtre réfection. *Vbi aliquà Lectio Sacræ Scripturæ audiri commodè poterit.* Mais (M.) ce n'est pas assez d'accomplir extérieurement cette loi comme nous faisons ; nous la devons bien concevoir , afin de l'estimer & de profiter de l'obeïssance que nous y rendons. Ne soïons pas comme la terre qui est insensible aux influances du Ciel & qui se contente de les recevoir sans y faire aucune réflexion. N'en agissons pas ainsi pour la lecture du Réfectoir. Ne l'a regardons pas avec indifférence. Examinons cette céleste nourriture. Et pour le faire exactement , je vous ferai voir trois choses dans cette Exhortation. Je veux vous monstrer , 1. Les fondemens sur lesquels est établie la loi qui nous ordonne d'entretenir une sainte lecture dans nos réfectoirs. 2. Quels sont les avantages que nous tirons de cette lecture. 3. Comment nous là devons entendre.

I PARTIE,

Il ne faut pas croire que nôtre saint Legislateur nous aït ordonné légérement de faire une sainte Lecture dans le réfectoir au temps que les Religieux y prennent leur repas. C'est une loi tres-ancienne dans l'Eglise & que non seulement les Fondateurs des Ordres ont jugée tres-importante, mais qui a été même établie par des Conciles pour les Ecclesiastiques.

Cassian dit que les lectures Sacrées qui se font dans les Monastéres ne prennent pas leur origine des Religieux d'Egypte , mais qu'elles viennent de ceux de Cappadoce. *Illud autem ut reficientibus Fratribus Sacræ lectiones in Cœnobijs recitentur, non de Typo Egiptiorum processisse sed de Cappadocum noverimus.*

Cass. l. 4. de insti. nun. c. 17.

Il entend par ces Religieux de Cappadoce les Disciples de saint Basile Evêque de Cœsarée. Ce saint Patriarche leur avoit ordonné de lire durant la table, & il est supposé dans ses régles qu'ils observoient cette Loi. Saint Augustin a fait le même Commandement dans sa Régle. Il veut qu'on lise dans le réfectoir de ses Religieux & que la lecture soit entenduë sans bruit, sans tumulte & sans émotion. *Cum acceditis ad mensam, donec inde surgatis, quod vobis secundùm consuetudinem legitur, sine tumultu, & contentionibus audite.* S. Benoît a entré dans ces pensées. Il ne veut pas que la lecture manque à ses Religieux dans le temps qu'ils prennent leur réfection. *Mensis Fratrum edentium lectio deesse non debet.* Saint Isidore a fait la même ordonnance. Il commande qu'un Religieux lise quelque chose de l'Ecriture Sainte durant la réfection des autres. *Unus in medio residens benedictione acceptâ de scripturis aliquid legat, cæteri vescentes tacebunt, lectionem attentissimè audientes.* Et entre les decrets des Souverains Pontifes, il s'en trouve un tres-ancien du Pape Eutichiom, qui ordonne cette lecture, afin que ceux qui mangent soient nourris de l'aliment de la parole Divine, en même temps qu'ils le sont d'une viande corporelle. *Recitetur Sacra lectio, ut non tantùm corporali cibo, imò verbi cælestis alimento conviviantes se refectos gratulentur.*

Reg. brev. interr. 180

S. Aug. reg. cler. c. 7.

S. Bened. reg. c. 38.

S. Isid. Hisp. Reg. c. 9.

Pœnitent. Rom. tit. 9. c. 2.

La même chose a été instituée pour les Prêtres dans le Concile de Nantes, & le decret qu'il en a fait est rapporté dans le Droit. Quand, dit-il, les Prêtres s'assemblent pour manger, il faut qu'aprés la Bénédiction de la Table un des Clercs lise quelque chose de la sainte Ecriture. *Quando autem convenerint Presbiteri ad aliquod convivium aliquis Prior illorum cibum benedicat, & aliquis de illorum Clericis aliquid de sanctâ Scriptura legat.*

c. Quando autem dist. 44.

Le troisiéme Concile de Tolede a aussi fait cette Loi. Il ordonne expressément que par le respect qu'on doit à Dieu & par la considération de la dignité des Prêtres, on fasse toûjours à leurs repas une lecture des pages Divines & Sacrées. *Pro reverentia Dei & Sacerdotum id universa sancta constituit Synodus, ut in omni Sacerdotali convivio lectio divinarum Scripturam misceatur,* & le dernier & plus Auguste de tous nos Conciles déclarant la maniére dont devoient vivre ceux qui y étoient assemblez, exhorte les Evêques d'observer une grande sobriété, & de faire lire à leur Table la Sainte Ecriture. *Sacro Sancta Synodus hortatur Episcopos ut ante omnia quilibet in mensa servet sobrietatem, moderationemque ciborum; deinde cum in eo loco sæpe otiosi sermones oriri soleant, ut in ipsorum Episcoporum mensis Divinarum scripturarum lectio admisceatur.*

Conci. tol.

Concil. trid. ses. 2.

Voïez, (M.) en qu'elle vénération nous devons avoir une Loi qui est si générale & qui est si bien fondée. Ce n'est pas assez de vous dire que chacun de nous doit avoir du zéle pour en rendre la pratique inviolable; afin que nous ne tombions jamais dans le désordre, dont parle saint Bernard, de ces Religieux, qui pendant qu'il dînoient & que leur appétit se contentoit par des choses delicates, ne pensoient qu'à remplir leurs oreilles de nouvelles inutiles. *Inter prandendum quantum fauces dapibus, tantùm aures pascuntur rumoribus.* Mais n'est-il pas vrai que nous devons faire ensorte, autant que nous le pouvons, de prendre toûjours nos repas dans le temps que se fait la lecture? Nous devons faire un tres-grand scrupule d'être négligens à nous trouver au

S. Bern. in Apolo. ad Guiliel. Ab.

réfectoir pour l'entendre. Vous n'y avez peut-être jamais fait une sérieuse réflexion. Mais si vous y voulez bien penser, vous avoüerez que quand plusieurs autres raisons ne nous obligeroient pas à assister réguliérement au réfectoir avec la Communauté, celle de ne pas manger sans lecture, devroit être suffisante pour nous y attirer. Cette loi est si vénérable & si indispensable aux Religieux de la compagnie de Jesus, que quand même ils sont à leur maison de campagne, ils ont une lecture pendant toute la table ; & le Cardinal Turrecrementa ne peut souffrir que les malades & les foibles qui sont dans l'Infirmerie y prennent leur réfection sans lecture. L'Abbé Smaragde est dans ces sentimens lors qu'il dit qu'on doit lire en tout temps durant le repas. *Sedentes ergò ad mensam taceant, & lectio quotidiè & omni tempore, dum cibus sumitur, legatur.*

Abb. Smar. in reg. S. Bened. c. 35.

Mais cette Loi nous paroîtra encore plus Sacrée & plus indispensable, si nous considérons les avantages que nous recevons de la fidélité que nous avons à l'observer.

II. PARTIE.

Nous retirons principalement trois grands profits pour nos ames de la lecture qui se fait au Réfectoir. Le premier est, qu'elle empêche les discours vains, inutiles, & mauvais, qui sont ordinaires aux tables où il ne se fait point de Lecture. Cassian parlant de ces Religieux de Cappadoce, qui ont les prémiers commencé la Sainte Coûtume de lire au Réfectoir, dit que ce fruit Spirituel a été le fondement qui les a obligé à l'introduire & qu'ils ne croïoient pas pouvoir remédier par une autre voïe aux paroles oiseuses & contentieuses, qui naissent comme naturellement de la table. *Quos nulli dubium est non tam spiritalis exercitationis causâ, quàm compescendæ superfluæ otiosæque confabulationis gratiâ, & maximè contentionum, quæ plerumque solent in conviviis generari, hoc statuere voluisse, videntes eas aliter apud se non posse cohiberi.* Quand on mange, les sens s'emeuvent, la nature se fortifie, le cœur devient plus hardi ; la raison s'obscurcit & s'affoiblit, l'attention qu'on doit avoir à soi-même se diminuë, la liberté s'augmente, & ainsi il est tres-difficile, quand on parle durant cette action, d'arrêter le cours de plusieurs mauvaises paroles. La langue étant deliée, émuë, & flattée par le goût des alimens, si on ne lui donne pas quelque frain, qui ne peut être plus fort qu'un silence rigoureux & absolu, lequel s'entretient par la lecture, elle ne manque pas de parler beaucoup, & entre une grande multitude de paroles, d'en dire contre la prudence, la charité & la justice dont les suites sont souvent tres-dangereuses.

Cass. l. 4. de inst. ren. c. 17.

Si on eût gardé le silence au souper que donna Hérodes aux prémiers de Galilée, la fin n'en eut pas été si funeste. Elle n'eut pas été arrosée par le sang du Saint Précurseur de Jesus-Christ. La langue dit l'Apôtre saint Jacques n'est qu'une petite partie de nôtre corps, & néanmoins elle fait de grandes choses. *Lingua modicum quidèm membrum est & magna exaltat.* Un petit feu est capable d'allumer un grand bois. *Ecce parvus ignis quam magnam Silvam incendit*, Et la langue n'est-elle pas un feu ? *Lingua ignis est.* Il ne faut qu'une parole pour exciter la colére, & allumer des quérelles & des vengeances Mais les paroles ont principalement ces mauvais effets, quand elles tombent sus une table. Il semble que ce qui est servi est une matiére propre à recevoir

Iac. 3, 5.

voir le feu & à augmenter l'embrasement. N'est-ce donc pas un grand bonheur pour nous que ce feu soit couvert par une sainte lecture, & qu'il n'en puisse sortir aucune étincelle dans le temps que la moindre se peut attacher à tout & allumer les plus pernicieuses flammes.

Le second avantage que nous recevons de la lecture est qu'elle mortifie tous les plaisirs desordonnez, que nous pouvons prendre à la table & qu'elle empêche les pechez, que nous y pouvons commettre. Il est certain que de tous les lieux du Monastére, le Réfectoir est le plus dangereux à la pureté de nôtre ame. Dans la Cellule nous nous recolligeons. Dans le Chœur nous prions Dieu. Nous nous humilions au Chapitre. Mais quand nous sommes au réfectoir nous sommes exposez à la tentation. Il est difficile, comme nous avons déja dit, de ne pas excéder dans les alimens que nous prenons & que la délectation ne l'emporte sur la nécessité. Nous ne devons manger, dit saint Bernard, que pour satisfaire au besoin de la nature. *Numquam voluptate, sed necessitate pascaris.* C'est la faim, & non pas la douceur des viandes, qui doit exciter nôtre appétit, *Et fames, non sapor provocet appetitum.* Mais il arrive, dit saint Augustin, que ce qui est suffisant pour conserver la vie, ne l'est pas pour contenter l'inclination que nous avons au plaisir. *Quod saluti satis est, delectationi parùm est.* Et il est assez difficile de juger si c'est la nécessité naturelle qui demande d'être secouruë, ou la passion qui veut être satisfaite, *& sæpe incertum sit utrum adhuc necessaria corporis cura subsidium petat an voluptuaria cupiditatis fallacia ministerium suppetat.* On commence à manger par nécessité, mais la volupté veut suivre & accompagner ce motif, & elle tâche souvent de s'élever au dessus, afin qu'on fasse pour la contenter ce qu'on avoit proposé de faire seulement pour se soûtenir. *Cum salus sit causa edendi ac bibendi, adjungit se tanquam pedisequa periculosa jucunditas & plerúmque præire conatur, ut ejus causâ fiat, quod salutis causâ me facere vel dico vel volo.* Mais quel moïen d'arrêter ce desordre? Il n'en est pas de plus puissant que la lecture. Quand nous entendons une lecture qui nous représente les belles maximes de l'Ecriture Sainte, il nous est facile de mortifier nôtre inclination naturelle & corrompuë. La parole de Dieu est un glaive agissant & pénétrant qui coupe & qui retranche nos superfluitez, nos impuretez, toutes nos passions criminelles. *Vivus est enim sermo Dei & efficax & penetrabilior omni gladio ancipiti*: Quand on nous lit que celui qui veut sauver son ame la perdra, *qui voluerit animam suam salvam facere perdet eam*; que celui qui se haït en ce monde, s'aime & se conserve pour la vie éternelle. *qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam*: Que ceux qui sont à Jesus-Chrît ont crucifié leur chair avec ses passions & ses mauvais désirs, *Qui sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis*; nous n'avons garde de suivre les mouvemens imparfaits de nôtre appétit. Quand on nous lit que les ennemis de la Croix, qui font leur Dieu de leur ventre, auront pour fin la damnation. *Inimicos Crucis Christi, quorum finis interitus, quorum Deus venter est*: que les viandes sont pour le ventre, &c. que le ventre est pour les viandes, mais qu'un jour Dieu détruira l'un & l'autre; *esca ventri, & venter escis, Deus autem hunc & has destruet*: que quand on mange sans crainte & sans modération, *convivantes sine timore*,

Exhord præced.

S. Bern. l. de ord. vitæ.

S. Aug, l. 10. confess. c. 31.

Heb. 4. 12.

Math. 16. 25.

Ioan 12. 25

Gal. 5. 24.

Phil. 3. 18.

1. Cor. 6, 13.

Iu. 12.

on est du nombre de ceux ausquels une tempête noire & ténébreuse est reservée pour l'éternité. *Quibus procella tenebrarum, servata est in æternum*; nous sommes tres-éloignez de nous laisser aller à l'intempérance. Quand nous entendons la vie des Saints dont l'austérité a été si rigoureuse, qui jeûnoient continuellement, & qui mêloient la cendre & l'absinte parmi leurs alimens, pour en ôter ce qu'ils avoient d'agréable au goût, ne sommes-nous pas animez par leur exemple à les imiter? Quand on nous lit en général les fruits de la mortification Chrétienne, & en particulier les avantageuses beautez de la sobriété; pouvons-nous avoir la passion de la gourmandise assez émuë & allumée, pour qu'elle ne soit pas arrêtée & éteinte par ces paroles?

Le troisiéme avantage de la lecture est qu'elle nourrit nos ames. Nous sommes composez de deux parties, de l'ame & du corps; & ces deux parties ont également besoin de nourriture. Le corps doit être nourri pour être soûtenu & pour avoir la force de faire ses fonctions selon sa nature. L'ame doit aussi être nourrie; car quoi-quelle soit Spirituelle, elle n'a pas néanmoins toute la perfection dont elle est capable, & si elle n'aquiert continuellement de nouvelles forces, elle ne peut pas conserver long-temps la grace & les vertus dont elle est enrichie; & n'est-il pas vrai qu'il est raisonnable de donner à l'ame son aliment au même temps qu'on nourrit le corps? Ne seroit-ce pas un grand désordre de donner ses soins au corps & de négliger l'ame. Quand nous mangeons, dit saint Bernard, nous ne devons pas nous abîmer & nous perdre dans la nourriture corporelle; nous ne devons pas donner à cette action grossiére & animale toute nôtre application; mais nous devons conserver une partie de nous-mêmes pour penser à nôtre ame; nous devons lui donner la réfection qui lui est propre. *Cum manducas, nequaquàm totus manduces, sed corpore tuo suam refectionem procurante mens suam non negligat.* Puisque le corps & l'ame sont unis dans leur substance, nous ne les devons pas séparer dans leur nourriture.

S Bern. tr. de vita sol. ad fra. de Mon. Dei.

Mais quel est l'aliment de l ame? c'est la parole de Dieu, comme dit nôtre Seigneur. *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* De même, dit saint Augustin, que le corps est sustenté par des viandes corporelles, l'homme intérieur se nourrit par la parole de Dieu. *Sicut ex carnalibus escis alitur caro, ita ex divinis eloquijs interior homo nutritur & pascitur.* Seigneur, dit le Prophéte, vous m'avez préparé une Table magnifique, *parasti in conspectu meo mensam.* Saint Jerôme, expliquant ces paroles de David, veut que par cette table nous entendions l'Ecriture Sainte. *Mensam vocat Scripturam Divinam.* Car comme le corps se nourrit quand il est assis à une table couverte d'alimens matériels, ainsi l'ame est nourrie fortifiée & consolée par l'Ecriture. *Sicut enim post laborem in mensâ invenitur consolatio & refectio sic & Sancti per mensam, id est per Scripturam Divinam habent consolationem.* Où vous devez remarquer que ce saint Pere ne dit pas seulement que l'Ecriture est la nourriture des Saints, mais qu'elle est aussi leur consolation. Car cette divine parole est une nourriture délicieuse. Elle est une véritable Manne qui a toutes sortes de goûts & qui contente tous les besoins de nôtre ame. Si vous êtes affligé, dit Origene, elle vous console en vous assûrant que Dieu ne méprisera point un cœur humilié. *Si tribularis, consolatur te,*

Math. 4. 4

S. Augu. serm. 12. de temp.

Psal. 22. 6.

S. Hyer. in hunc lo.

Orig. hom 7. in Exod.

d cœur; cor contritum Deus non despicies. Si la pensée de la gloire que vous espérez vous donne de la joïe, elle vous l'augmente en vous exhortant de vous réjoüir en Dieu. *Si lætaris pro spe futurâ, cumulat tibi gaudia dicens; lætamini in Domino & exultate justi.* Si vous avez l'humeur emportée, elle vous adoucit en disant, appaisez vôtre colére & quittez vôtre indignation. *Si iracundus es, mitigat te, dicens; desine ab ira & derelinque furorem.* Si vous êtes malade, elle vous soulage, en vous promettant la guérison de toutes vos infirmitez par la vertu de nôtre Seigneur. *Si in doloribus es, sanat te dicens; Dominus sanat omnes infirmitates tuas.* Si la pauvreté vous accable, elle vous soûtient par l'assûrance qu'elle vous donne que Dieu tire le foible de la poussiére & qu'il reléve le pauvre de dessus le fumier. *Si paupertate consumeris, consolatur te dicens; Dominus suscitat de terra inopem & de stercore erigens pauperem.* Voilà, conclut ce grand homme, comme la parole de Dieu est une Manne en laquelle vous trouvez toutes les douceurs spirituelles que vous pouvez désirer. *Sic ergò Manna Verbi Dei reddit in ore tuo saporem quemcumque volueris.*

Mais comment cette divine parole nous peut-elle être présentée quand nous sommes au Réfectoir? Il est évident qu'elle l'est par la lecture que nous entendons. Cette lecture est comme une Servante tres-officieuse qui nous sert cette nourriture sacrée, & qui la porte doucement à la bouche intérieure de nôtre ame. *Lectio*, dit saint Bernard, *Quasi solidum cibum ori apponit.* Par ce bon office qu'elle nous rend nous pouvons dire que nous ne vivons pas seulement de pain, mais que nous vivons aussi de la parole de Dieu & qu'en nourrissant l'esclave nous nourrissons en même temps la Dame, & qu'ainsi nous ne tombons pas sous le reproche que faisoit saint Bernard à ces Religieux, qui n'avoient de charité que pour leurs corps & qui étoient cruels à leurs ames, qui ne pensoient qu'au pain Terrestre, qui ne désiroient point le Céleste, qui ne traitoient ni de l'écriture ni de leur salut. *Nobis autem convenientibus in unum, ut verbis Apostoli utar, jam non est dominicam cœnam manducare: panem quippe cælestem nemo est qui requiret, nemo qui tribuat. Nihil de scripturis: nihil de salute agitur animarum.* Mais voïons comment nous devons entendre cette sainte lecture, afin d'en pouvoir retirer ces profits.

S. Bern. I. de sca. Clau. c. 1.

S. Bern in Apo. ad Guill. Ab.

III. PARTIE.

Nous devons exciter en nous l'appétit de cette nourriture sacrée. C'est la pensée de saint Augustin, quand il dit que le corps prenant sa réfection l'ame doit avoir faim de la parole de Dieu. *Nec solæ vobis fauces sumant cibum, sed & aures esuriant verbum Dei:* c'est à dire que nous devons avoir un désir ardent & empressé de l'entendre. Si nous n'avons ce désir & qu'ainsi elle nous soit indifférente, la lecture nous sera inutile. Nous n'y aurons aucune attention, & si nous n'y sommes attentifs, elle frapera nos oreilles, sans entrer en nos cœurs. Il en sera comme des alimens qu'on présenteroit à un homme mort. La parole de Dieu est vivante. *Vivus est sermo Dei.* Elle est esprit & vie. *Spiritus & vita.* Elle contient la vie éternelle. *Verba vitæ æternæ habes.* Et elle ne peut profiter qu'aux vivans; c'est à dire à ceux qui la reçoivent d'une maniére vivante & en exerçant les fonctions de leur vie. Que nous serviroient les viandes les plus délicates, si elles n'entroient en nos poi-

S. Aug. in reg. c. 7.

Heb. 4. 12.
Ioan. 6. 63
Ioan. 6. 69

trines ? Et quel fruit pourrons-nous tirer des paroles les plus faintes, si nous ne les recevons avec attention & si par nôtre application nous ne les faisons passer à nos cœurs ? La parole de Dieu est une lampe qui éclaire nos pas & une lumiére qui luit dans les sentiers ou nous marchons. *Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen semitis meis.* Mais quel profit tirerez-vous de la lumiére, si vous n'ouvrez les yeux ? La parole de Dieu est toute brûlante, *Ignitum eloquium tuum vehementer.* Mais quel avantage recevrez-vous de ce feu, si vous ne l'approchez de vous ? La parole de Dieu est capable d'amolir les cœurs les plus durs & de fondre les ames les plus glacées. *Emittet verbum suum & liquefaciet ea, flabit spiritus ejus & fluent aquæ.* Il n'est point de dureté, dit saint Augustin qui puisse résister à cette parole. *Sint licet durissimi, non erunt duri misericordiæ Dei.* Il n'est point de froideur ni de glace qui ne puisse être échaufée par sa vertu. Il n'est point d'ame si attachée à la terre qu'elle ne puisse porter & élever à Dieu par la ferveur de la charité. *Flabit spiritus fervens : solvitur rigor frigoris : currit in Deum fervor charitatis.* Mais comment aura-t-elle ces effets, si elle ne s'unit au cœur ?

Psal. 118. 106. Psal. 118. 140. Psal. 147. 7. S. Aug. in hunc, lo.

Saint Basile demande avec qu'elle attention & qu'elle affection nous devons entendre la lecture qui nous est faite, quand nous sommes à table. *Cujus modi affectione, attentioneve debemus audire ea quæ ad mensam accumbentibus nobis leguntur ?* Et il répond que nous y devons donner l'oreille avec plus de plaisir, que nous n'en prenons à manger & à boire, & que nous devons faire paroître que nous avons plus de joie d'être réfectionnez de cette nourriture spirituelle, que nous n'en pouvons recevoir de la corporelle, comme le faisoit le Prophéte, quand il disoit à Dieu que sa parole étoit plus douce à son cœur que le miel ne l'étoit à sa bouche. *Majore multo cum delectatione, quàm cum quanta aut edimus aut bibimus : idque ut appareat mentem nequaquàm distrahi ad corporis voluptates, sed majorem inmodum se in verbis Domini oblectare : quod ille faciebat qui dixit, dulciora super mel & favum.*

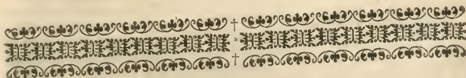
S. Basil. Reg. brve. resp., 180.

Nous devons donc (M.) nous dégager de toutes les pensées des choses de la terre quand nous allons au Réfectoir, afin qu'il n'y ait rien en nous qui mette obstacle à la lecture & qui empêche la parole de Dieu de porter ses lumiéres & ses flammes au fond de nos ames. Nous n'y devons admettre aucune distraction. Nous y devons retenir nos yeux & ne pas leur permettre d'aller puiser des espéces étrangéres, qui nous raviroient nôtre attention. Si quelque-fois comme il arrive souvent aux bons Religieux, nous y sommes touchez doucement & fortement de ce que nous entendons; & que la grace, se mêlant avec la lecture pour arroser l'esprit & le cœur nous tire à Dieu ; nous devons suivre ces lumiéres, ces inspirations, & ces mouvemens ; nous devons goûter ces suavitez intérieures, qui sont des participations & comme des miettes du souper éternel que Dieu prépare dans le Ciel à ses élûs ; nous devons pour quelques momens interrompre nôtre réfection corporelle, afin de mieux goûter ces douceurs spirituelles dont Dieu nous remplit & que nous lui puissions dire avec un saint Roi. *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua super mel ori meo.* C'est, dit saint Augustin expliquant ces paroles, cette suavité dont Dieu nous favorise, afin que nôtre terre porte son fruit & que nous puissions bien faire ce qui est bon : c'est à dire non par la crainte d'un mal charnel, mais par le

Psal. 118. 103.

plaisir d'un bien spirituel. *Hæc est illa suavitas quam Deus dat, ut terra nostra det fructum suum, ut bonum ver benè, id est non mali carnalis formidine sed boni spiritalis delectatione faciamus.* S. Aug. in hunc lo.

La lecture nous doit élever au dessus des plaisirs de la bouche, elle nous en doit inspirer le mépris. Mais nous devons aussi nous priver de ces plaisirs afin de mieux comprendre la lecture & qu'elle puisse faire sur nous de plus fortes impressions. Nous devons imiter le bien aimé Disciple qui en soupant se reposa sur la poitrine de nôtre Seigneur. *Recubuit in cæna super pectus ejus.* Il ne pensoit pas tant à soulager son corps, qu'à donner du repos à son ame. Ioan. 21. 20. Il suspendit le cours de son repas, afin de mieux concevoir les oracles qui sortoient de la bouche sacrée de son Maître, & de goûter les délices qui en étoient inséparables. C'est ainsi (M.) que nous devons en mangeant reposer nôtre ame avec Dieu afin de bien entendre les véritez qui nous sont lûës & de goûter plus tranquillement les douceurs qu'elles produissent. Je sçai qu'il y a des Religieux qui aïant cette fidélité sont quelque-fois plus animez de l'esprit de Dieu & plus embrazez de son amour en sortant du réfectoir, que quand ils quittent l'Oraison; ils n'ont que le corps en terre. La lecture éléve leur ame & les tient unis à Dieu, comme s'ils étoient déja aux portes du Ciel. Ils sont obligez de se contraindre pour donner au corps ce qui lui est nécessaire. Ils déplorent leur malheur de se voir dans le commerce des sens. Ils ne soûpirent qu'aprés l'heureux moment qui les séparera de ce monde, pour les faire vivre de cette nourriture invisible aux hommes, dont saint Raphaël disoit qu'il soûtenoit sa vie *Ego cibo invisibili & potu qui ab hominibus videri non potest, utor.* Iob. 12. 19 Ils ne pensent qu'aux Noces de l'Agneau & à se parer de la Robe nuptiale, qui les y fera recevoir avec agrément.



EXHORTATION QUARANTE-QUATRIEME.

Exhortation IV. sur le. Chap. 4.

DE LA LECTURE SPIRITUELLE PARTICULIERE.

Exorde.

COmme chaque chose tend à la perfection qui lui est convenable, & que nous avons des esprits capables de sçavoir & qui ne se peuvent perfectionner que par la connoissance, Aristote à bien remarqué que tous les hommes ont une inclination naturelle d'apprendre. Et puisque c'est principalement par la lecture que nous acquérons la science, il est certain que nous la devons

aimer & qu'un esprit est déréglé, quand il ne s'y porte pas. Aussi saint Paul, entre les instructions qu'il donne à son Disciple Timothée, il l'exhorte de s'adonner à la lecture. *Attende lectioni.*

I. Tim. 4, 13.

Mais (M.) ce n'est pas de la lecture en général que je vous veux parler. Ce n'en est pas ici le lieu ni le temps. C'est seulement de la lecture spirituelle. Et je prends occasion de le faire de la lecture du Réfectoir, dont nous parlames en nôtre derniére assemblée. Cette lecture est toûjours sainte, & ainsi elle me donne sujet de vous entretenir de la lecture spirituelle & devote que chacun de nous doit faire en particulier. Ce n'est pas assez de vous avoir parlé de la lecture publique : il faut pour achever cette matiére vous parler de la lecture privée. Et pour le faire avec ordre, je veux vous faire voir, 1. La fidélité que nous devons avoir à ce saint exercice, 2. La maniére dont nous le devons pratiquer.

I. PARTIE.

Entre les exercices de dévotion que les saints Peres nous recommandent la lecture spirituelle est l'un des principaux. Saint Jerôme écrivant à Népotian qui vouloit embrasser la vie Monastique, lui ordonne de lire souvent la Sainte écriture & même de l'avoir toûjours entre les mains. *Divinas scripturas sæpiùs lege; imò numquàm de manibus tuis sacra lectio deponatur.* Et formant Eustochium à la piété, il veut que cette Sainte Vierge s'adonne ensorte à cette lecture, que le sommeil la surprenne en lisant les saintes Lettres & que sa tête en étant accablée, tombe sur ces pages sacrées. *Tenenti codicem somnus obrepet, & cadentem faciem pagina sancta suscipiat.* Saint Bernard dit que la lecture divine nous est extrêmement nécessaire. *Valde nobis est necessaria lectio divina.* Le Patriarche saint Benoist en a fait une Loi expresse dans sa Régle pour ses Religieux. *Certis temporibus occupari debent fratres in labore manuum; certis iterùm horis in lectione divina.* Saint Ambroise veut que ce soit à cette sainte occupation que nous emploïons le temps dont nous pouvons disposer apres les offices de l'Eglise. *Cur non illa tempora, quibus ab Ecclesia vacas, lectioni impendas?* Et saint Ephrem nous exhorte à nous y adonner si ordinairement qu'elle nous soit familiére. *Da operam ut divinarum scripturarum lectionem familiarem tibi reddas.* Ils disent pour nous engager à cette lecture sacrée que quand nous prions, nous parlons a Dieu; mais que quand nous faisons des lectures spirituelles, c'est Dieu qui nous parle. *Cum oramus*, dit saint Bernard, *cum Deo loquimur: cum legimus, Deus nobiscum loquitur.* Priez-vous? dit saint Jérôme à la sainte Vierge Eustochium, vous parlez à vôtre Epoux : lisez-vous? C'est vôtre Epoux qui vous parle. *Oras? loqueris ad sponsum. Legis? ille tibi loquitur.* Que les autres se ventent, dit saint Ephrem de la familiarité qu'ils ont avec les Grands, avec les Princes & avec les Rois; mais pour vous, glorifiez-vous devant les Anges de converser avec le saint Esprit qui nous parle par elles, quand nous les lisons. *Glorientur alij de Magnatum, Principumque ac Regum familiaritate atque colloquio; at tu coram Angelis Dei gloriare colloquens cum spiritu sancto per sacras litteras conferens; nam spiritus sanctus est qui loquitur per eas.* Saint Grégoire le grand aprés avoir donné des loüanges à un de ses Enfans spirituels de sa charité envers les pauvres, il le blâme de ce qu'il se donne ensorte aux choses extérieures, qu'il néglige la lecture de l'Ecriture Sainte, & il fonde sa repréhension sur ce que cette écritu-

S. Hyer. Epist. 2. ad Nep.
S. Hyer. Epist. 22. ad Eust.
S. Bern. l. de mo. benè viv. c. 50.
S. Bened. in reg. c. 48.
S. Amb. l. I. Offi. c. 2.
S. Ephr. serm. de pa. & consum. sæculi
S. Bern. l. de mo. bene viu. c. 50.
S. Hyer. Epist. 22.
S. Ephr. serm. de pa. & consum. sæcu.

re sa créée est une Lettre que Dieu nous a envoïée du Ciel pour nous faire connoître sa volonté : car, dit-il, qu'est-ce que l'Ecriture Sainte ? C'est une Lettre que Dieu tout puissant a écrite à sa créature. *Quid est autem scriptura sacra, nisi quædam epistola omnipotentis Dei ad creaturam suam?* Mais ajoûte ce saint Pere, si étant éloigné d'ici vous recevez une Lettre de l'Empereur de la Terre vous seriez toûjours dans l'inquiétude, vous n'auriez point de repos, vous ne permettriez pas au sommeil de fermer vos yeux, que vous ne l'eussiez ouverte & que vous n'eussiez vû ce que le Prince désireroit de vous. *Et certè sicubi esset gloria vestra alibi constituta & scripta terreni Imperatoris acciperet, non cessaret, non quiesceret, somnum oculis non daret, nisi priùs quid sibi Imperator terrenus scripsisset, agnovisset.* Et l'Empereur du Ciel & de la Terre, le Seigneur des hommes & des Anges vous a envoïé des Lettres dans lesquelles il vous donne ses ordres pour la conduite de vôtre vie & néanmoins, mon Fils, vous n'avez pas le même zéle pour les lire. *Imperator cœli, Dominus hominum & Angelorum pro vita tua tibi suas epistolas transmisit : & tamen, gloriose Fili, easdem epistolas ardenter legere negligis.* Ne devez-vous pas avoir une sainte confusion de cette négligence? Aïez, aïez donc plus de ferveur pour lire & pour méditer tous les jours les paroles de vôtre Créateur. *Stude ergò, quæso, & quotidie Creatoris tui verba meditare.* Connoissez le cœur de Dieu dans les paroles de Dieu, *Disce cor Dei in verbis Dei*, afin que vôtre ame soûpire plus ardemment aux choses éternelles, & que détachée de tous les plaisirs de la Terre, elle soit plus enflammée des désirs de la gloire céleste. *Vt ardentiùs ad æterna suspires, ut mens vestra ad cælestia gaudia majoribus desideriis accendatur.* Car vous n'aurez jamais plus de repos, que quand par les sacrées ardeurs de l'amour divin, vous n'en voudrez point avoir. *Tantò enim tunc major ei erit requies, quantomodo amore conditoris sui requies nulla erit.*

S. Greg. l. 4. Reg. Epist. 40.

C'est là sans doute (M.) une puissante raison pour nous obliger à lire l'Ecriture Sainte. Vous dites, mon Frere, que vous ne sçavez ce que Dieu demande de vous; lisez cette Lettre, elle vous instruira de ses desseins. Ouvrez cette Lettre, vous y verrez ses commandemens & ses conseils. Ils y sont écrits en gros caractéres. Ouvrez les Prophétes. Ouvrez l'Evangile. Ouvrez saint Paul. Ouvrez tous les Livres de dévotion qui les expliquent : vous y verrez la volonté de Dieu clairement exprimée. Il n'est point menteur. Il est un Dieu de vérité. Il est un Dieu fidelle. Vous connoîtrez son cœur en ses paroles. *Disce cor Dei in verbis Dei*, Cette lecture vous montrera, dit saint Bernard, ce que vous devez faire, ce que vous devez éviter, le lieu ou vous aspirez. *Per lectionem discimus quid facère ; quid cavere, quo tendere debeamus.* Elle nous apprend ce que Dieu nous commande, ce qu'il nous conseille, ce qu'il nous deffend, ce qu'il nous promet. Les saintes Lettres, dit saint Augustin, sont des Lettres qui nous viennent du Ciel & qui nous en font sçavoir des nouvelles. *Scripturæ divinæ quasi litteræ de patria nostra nobis transmissæ sunt.* Nous y voïons ce qui se passe en nôtre patrie, ce que les Bien-heureux y font, la félicité dont ils y joüissent, la gloire qui nous y est préparée, les moïens par lesquels nous la pouvons acquérir.

S. Bern. l. de mo. bene .viv. c. 50.

S. Aug. serm. 56. ad fra. in eremo

Ces lettres, dit encore ailleurs le même saint Augustin, qui nous sont venuës du Ciel, ne nous font pas seulement connoître la volonté de Dieu : elle

ne nous instruisent pas seulement de ce qu'il demande de nous, de ce qu'il nous ordonne & de ce qu'il nous promet, mais elles nous exhortent, elles nous excitent, elles nous animent à remplir ses desseins & à vivre saintement. *De illa civitate unde peregrinamur litteræ nobis venerunt: ipsæ sunt Scripturæ quæ nos hortantur ut benè vivamus.* L'Ecriture Sainte, & il faut dire le même, avec proportion, de tous les livres de piété, nous donne des lumiéres, des motifs, des raisons, des exemples qui ont la force de nous émouvoir, de nous toucher, de nous convertir, de nous porter à la plus haute Sainteté. La lecture des Saintes Lettres, dit ce saint Pere, nous est d'un grand secours. *Bonum habemus solatium divinarum lectionem Scripturarum.* Nous voïons comme dans un miroir ce que nous sommes & ce que nous devons être. *In his enim quasi in quodam speculo homo se ipsum considerare potest, qualis sit vel quo tendat.* Elle purifie tout ce qui est impur dans nos cœurs. Elle nous inspire la crainte de Dieu. Elle nous anime à travailler pour nous rendre dignes des joïes du Ciel. *Lectio assidua purificat omnia, timorem incutit gehennæ, ad gaudia superna cor instigat legentis.* Adonnez-vous soigneusement à la Lecture & à l'Oraison, dit saint Ephrem, afin que vôtre esprit soit éclairé, & que vous deveniez parfait & accompli en toutes sortes de vertus. *Lectioni ac precibus sedulò incumbe, ut mens tua illuminetur, fiasque perfectus & integer, in nullo deficiens.* Quand nous lisons, dit saint Bernard, nous avançons beaucoup dans le chemin de la perfection. *multùm proficis cum legis.*

S. Aug. in psal. 90. con. 2.

S. Augu. serm. 112. de temp.

S. Ephre. ser. de pa. & consum sæculi.

S. Bern. l. de modo benè viv. c 50.

Mais de tous les effets Spirituels d'une sainte Lecture, il n'en est pas de plus éclatant que celui qui a paru dans la personne du grand saint Augustin. Dans le temps qu'il disputoit encore contre la grace & que la grace le pressant achevoit de le vaincre & de le soûmettre glorieusement à son Empire, il entendit une voix qui lui ordonna de prendre & de lire, *tolle lege.* C'étoit à cette lecture que la gloire de la conversion de ce miraculeux esprit étoit reservée. Aïant, dit-il, entendu cette voix, je rappelé à ma mémoire que le grand Antoine avoit pris un mot de l'Evangile qu'on récitoit quand il entra dans l'Eglise, comme s'il lui eût été singuliérement addressé & qu'il ne fallût que cette Sentence pour le gaigner à Dieu : va vends tout ce que tu possède & le donne aux pauvres : & tu auras un tresor au Ciel : viens & me suis. Et dans cette pensée je pris mon livre ; je l'ouvris, & lûs tout bas la prémiére page sur laquelle tombérent mes yeux. *Arripui, aperui, & legi in silentio capitulum, quò primùm conjecti sunt oculi mei* Elle contenoit ces paroles. Ce n'est ni dans la bonne chére, ni dans l'ivrognerie, ni dans les impudicitez, ni dans les querelles, ni dans l'envie qu'on trouve Dieu. Mais revêtez-vous de nôtre Seigneur Jesus-Chrît & ne consentez point aux mauvais désirs de vôtre chair. *Non in commessationibus, & ebrietatibus; non in cubilibus, & impudicitijs; non in contentione, & æmulatione, sed induite Dominum Iesum Christum & carnis curam ne feceritis in concupiscentijs.* Il n'en lut pas davantage, parce qu'une plus longue lecture ne lui fut pas nécessaire. *Nec ultra volui legere, nec opus erat.* Car aïant achevé de lire ce passage, comme si un raïon de lumiére eût pénétré son cœur, toutes les ténébres, qui le faisoient chanceler, se dissipérent en un moment. *Statim quippe cum fine hujusce sententiæ*

S. Aug. l. 8. confess. c. 12.

Rom. 13. 13

tentiæ, quasi luce securitatis infusâ cordi meo omnis dubitationis tenebræ diffugerunt. Il ajoûte que declarant à Alipe ce qui s'étoit passé, ce cher Ami lui decouvrit de sa part les mouvemens intérieurs de son ame. Il me demanda, dit-il, ce que j'avois lû. Je lui presenté le livre & continuant l'endroit que j'avois commencé, il trouva ces paroles, prenez avec vous celui qui est infirme dans sa Foi. *Infirmum in fide assumite.* Il se les appliqua & elles le fortifiérent dans les bonnes resolutions qu'il avoit déja conçuës. *Quod ille ad se retulit, mihique aperuit, & tali admonitione firmatus est.* Voilà, (M.) comme saint Augustin attribuë l'accomplissement de sa conversion à une sainte lecture, & comme il nous fait voir en même temps que la même écriture qui le convertit, toucha le cœur de saint Antoine & le gagna parfaitement à Dieu & fortifia son cher Alipe dans les desseins de la vertu. Rom. 14. 1

Mais ce que la lecture des pages Sacrées fit sur ces Grands Hommes, la lecture de la vie de saint Antoine l'emporta sur ces deux courtisans, dont parle saint Augustin, qui, touchez du courage de ce divin solitaire, quittérent la Cour de l'Empereur, pour suivre celle de Jesus-Christ. Ne fut-ce pas encore la lecture d'un livre Spirituel qui attira saint Ignace au service de Dieu & qui de Soldat qu'il étoit, en fit un grand Patriarche ? Ne fut-ce pas de la lecture des bons livres que sainte Thereze reçût la vie ? Ne fut-ce pas la lecture des Epîtres de saint Jerôme qui l'encouragea ensorte qu'elle prît la résolution de declarer à son Pere le dessein qu'elle avoit d'être Religieuse ? ce qui étoit pour elle la même chose que de prendre l'habit, comme elle le témoigne dans sa vie. S. Aug. l. 8. confess. c. 6. S. Ther. l. de sa vie c. 3.

Je laisse plusieurs semblables exemples, que je pourrois rapporter des conquêtes de la lecture Spirituelle, pour venir à une troisiéme raison qui nous y doit rendre fidelles. Je la prends de l'obligation que nous avons de faire Oraison.

Saint Bernard distingue quatre degrez dans la vie intérieure. Le prémier est la lecture Spirituelle. Le second est la meditation. Le troisiéme est l'Oraison. Le quatriéme est la contemplation. Il dit que c'est dans ce dernier & souverain degré que consiste le bon-heur de cette vie. Heureux, dit-il, celui auquel la grace est accordée d'y arriver & d'y demeurer, quand ce ne seroit que pour tres-peu de temps, ensorte qu'il puisse dire, je sens la grace de nôtre Seigneur : je goûte & expérimente l'être & la presence de mon Dieu. Je contemple sa gloire avec Pierre & Jean sur la montagne : je joüis avec Jacob des doux embrassemens de Rachel. *Beatus cui in hoc supremo gradu vel modico tempore conceditur manere, qui verè potest dicere : ecce sentio gratiam Domini : ecce cum Petro & Ioanne gloriam ejus in monte contemplor : ecce cum Iacob plerumque Rachelis amplexibus delector.* Mais on n'arrive point à ce dernier degré sans passer par les autres. Il est vrai que Dieu peut tirer de la dureté de pierres, des Enfans d'Abraham, & que comme sa puissance n'a point de mesure & que sa miséricorde est infinie, il le fait quelquefois, comme il a paru en saint Paul & en d'autres ; mais pour cela nous ne devons pas présumer qu'il nous éleve à la contemplation, si nous ne travaillons de nôtre part à monter par les degrez qui nous y doivent conduire. Une ame élevée à la contemplation sans Oraison seroit un miracle. *Oratio* S. Bern. l. de sca. claustrali c. 8.

cum devotione contemplationis acquisitiva : contemplationis adeptio sine oratione aut rara aut miraculosa. Mais comme la contemplation dépend de l'Oraison, ainsi l'Oraison dépend de la méditation, *Oratio sine meditatione est tepida.* Et la meditation dépend de la lecture. C'est la lecture qui assûre la méditation. C'est elle qui la rend solide & véritable. C'est elle qui la préserve de l'erreur auquel elle est exposée. *Meditatio sine lectione erronea.* Nous devons commencer la vie intérieure par la lecture ; nous devons continuër par la méditation & par l'Oraison & enfin la rendre parfaite dans la contemplation. C'est la lecture qui nous donne la connoissance de nos mystéres. C'est la lecture qui nous découvre les grandes veritez de l'autre vie. C'est la lecture qui nous remplit de bonnes pensées. La contemplation goûte, dit saint Augustin, l'Oraison demande, la méditation trouve, mais c'est la lecture qui cherche. *Lectio inquirit meditatio invenit, Oratio postulat, contemplatio degustat.* C'est la lecture, dit Hugues de saint Victor, qui donne à nôtre esprit la matiére de ses connoissances, comme c'est la méditation qui ordonne, qui pénétre, qui découvre ce qui est caché dans les choses que nous lisons ; comme c'est l'Oraison qui les éleve ; comme c'est l'opération qui les éxécute ; & comme c'est la contemplation qui les goûte, & qui en tire le plaisir & la douceur. *Lectio ad cognoscendam veritatem materiam ministrat, meditatio coaptat, oratio sublevat, operatio componit, contemplatio in ipsa exultat.* La lampe ne peut conserver sa lumiére sans huile & la meditation ne peut être de durée, si elle n'est soûtenuë par la lecture. Le saint Esprit nous ordonne de nous disposer à l'Oraison quand nous la voulons faire & nous deffend de tenter Dieu, en nous y adonnant sans préparation. *Ante orationem præpara animam tuam, & noli esse quasi homo qui tentat Deum.* Mais c'est la lecture, dit saint Bernard, qui doit nous y préparer. *Lectio nos ad orationem instruit,* C'est la lecture, dit l'Abbé Gilbert, qui doit servir à l'Oraison, & qui doit disposer nos cœurs aux saintes affections du Divin Amour. *Debet lectio Orationi servire, præparare affectum.* Aussi saint Jerôme instruisant une de ses Disciples, il lui écrit qu'il ne faut pas séparer l'Oraison de la lecture, mais qu'elle doivent ensorte être alliées ensemble que l'une succede toûjours à l'autre. *Orationi lectio, lectioni succedat Oratio.* Saint Cyprien a la même pensée quand il dit que nous devons continuellement nous adonner à l'Oraison, ou à la lecture : que nous devons toûjours parler à Dieu par l'Oraison, ou entendre Dieu qui nous parle par la lecture. *Sit tibi vel Oratio assidua, vel lectio : nunc cum Deo loquere, nunc Deus tecum.*

S. Aug. seu quisquis est auct. scalæ par. 2. to. 9. oper S. Aug.

Hu. à S. vict. t. 4 2. l de medit.

Ecclef. 18. 23.

S. Bern. l. de mo. bene viu. c. 50.

Gil. Abbas serm. 7. in cant.

S, Hyero. Epist. 146. 7. ad læt.

S. Cypry. Epist. 1. ad Dona.

Voïez donc, (M.) sur ces principes, si vous faites l'estime que vous devez de la lecture Spirituelle & si vous êtes assez fidelles à vous y occuper. Je voudrois que nous fussions animez de l'esprit de cet Eunuque Surintendant de Candace Reïne d'Ethïopie. L'Histoire des Apôtres rapporte que s'en retournant de Jerusalem & étant dans son carosse, il lisoit le Prophete Isaie. *Revertebatur sedens super currum suum, legensque Isaiam Prophetam.* Saint Chrysostôme admire le zéle qu'il avoit pour la lecture & y fait de serieuses réflexions. Si, dit-il, sa diligence à lire en faisant voïage étoit si grande, vous devez présumer qu'elle l'étoit davantage, quand il étoit dans sa maison. Si dans le mouvement du chemin, il ne pouvoit passer le temps sans lecture,

Act. 8, 28.

vous devez croire qu'il le passoit bien moins sans s'y adonner, quand il étoit en repos. S'il continuoit sa lecture, quoi-qu'il ne la connût pas, il est évident qu'il ne l'eût pas quittée s'il en eût eu l'intelligence. *Si in via tantam præstitit diligentiam; cogita qualis fuerit domi versans. Si tempore profectionis non sustinuit absque lectione manere, multò minùs domi sedens. Si nihil intelligens legebat, nec destitit à lectione, multò minùs postquàm didicerat.* S. Chryso. concio. 3. de Laza.
Cela nous apprend, (M.) qu'il n'est aucune occuparion qui doive nous retirer de la lecture Spirituelle, que parmi les plus importantes affaires nous devons continuer ce saint exercice, que nous ne devons passer aucun jour sans le pratiquer. *Sit nobis*, dit saint Ambroise, *quotidiana lectio pro exercitio.* S. Amb. in psal. 118.
Mais afin que cette lecture nous soit profitable, voions de quelles circonstances nous la devons accompagner.

II. PARTIE.

Ce n'est pas assez pour faire une lecture spirituelle de lire un Livre spirituel. On peut avoir plusieurs intentions en lisant les Livres spirituels. On les peut lire seulement par divertissement. On les peut lire pour apprendre. On les peut lire dans le dessein de s'en servir pour le prochain dans les prédications où en d'autres entretiens. Et les lire de cette maniére, c'est au plus étudier pour acquerir de nouvelles connoissances. Et quoi que cette lecture puisse être raisonnable & honnête, on ne peut pas dire néanmoins qu'elle soit spirituelle. Vn lecture, pour mériter cette qualité, se doit faire seulement dans le dessein de profiter à son ame: c'est à dire de se corriger de ses fautes, de s'exciter à la vertu, de s'embrazer de l'amour de Dieu. Elle ne doit pas regarder l'esprit pour le contenter, mais le cœur pour le changer, pour le purifier & pour le perfectionner. Saint Bernard avoit cette pensée quand il disoit qu'en lisant il ne faut pas tant chercher la science & la connoissance, qu'il faut désirer le goût, le sentiment & la douceur intérieure. *Si ad legendum accedat, non tam quærat scientiam quam saporem.* S. Bené. in specu. Mona. iui.

C'est en cet esprit que je dis qu'il y a plusieurs régles à observer pour bien faire une lecture spirituelle. La prémiére regarde le choix des Livres. Il ne faut pas qu'ils soient ou trop éloquens ou trop curieux, ou trop doctes, ou trop obscurs. Ces sortes de Livres demandent une trop grande application de l'esprit, où ils lui sont trop agréables. Si l'esprit s'y applique ainsi fortement, ou qu'il y prenne ce grand plaisir, le cœur demeurera sans action; par ce que l'ame à d'autant moins de vertu pour les opérations du cœur, qu'elle s'épuise d'avantage dans celles de l'entendement. C'est de la que nous expérimentons qu'en étudiant les matiéres de la prédestination, de la béatitude, de la tres-sainte Trinité, de la grace, de l'incarnation, des Sacremens dans les Théologiens, nous n'en sommes point sensiblement touchez, au moins ordinairement, quoi qu'elles contiennent les plus belles & les plus importantes véritez de nôtre foi, l'esprit s'y applique avec tant de force pour les comprendre, que le cœur demeure froid & sans action: De même si l'éloquence des Livres est surprenante, l'esprit s'arrête sur les beaux termes, sur les périodes arrangées avec artifice, sur la maniére de l'expression & s'y délectant le cœur demeure sec, aride & sans goût. Quand donc nous voulons lire pour nôtre édification spirituelle, nous devons choisir des Livres qui soient simples, qui n'aient rien de relevé, ni de curieux, mais qui sans flater &

épuiser l'esprit pénétrent le cœur & le touchent vivement.

Mais quelques simples que soient les Livres, l'esprit qui est vif & pénétrant y découvre bientôt des choses, qui luy peuvent servir à d'autres desseins qu'à celui de son propre salut. Il fait prontement l'application d'un passage de l'Ecriture Sainte, d'une maxime de l'Evangile, d'un raisonnement, d'un exemple, d'une histoire pour confirmer ou pour enrichir des propositions de Sermon. Il est donc de nôtre fidélité de ne point nous arrêter à ces pensées, & de ne pas permettre à l'esprit de les remarquer, pour s'en servir à des usages étrangers. Car autrement le cœur n'entirera aucun profit. Toute la lecture se finira dans l'esprit. Ce ne sera qu'une spéculation & une véritable étude, qui passera sans laisser aucun fruit intérieur, & surnaturel dans l'ame.

Mais (M.) pour conserver en lisant cette fidélité & pour regarder ces pénétrations d'esprit comme des distractions, il faut se recüeillir devant la lecture & demander à Dieu la grace d'en profiter, Il faut lui promettre de ne lire que pour nôtre avancement spirituel. Il faut le prier de parler à nos cœurs, comme
Isa. 40. 2. il vouloit qu'un Prophéte parlât au cœur de Jerusalem, *Loquimini ad cor Jerusalem.* Il faut lui dire avec un saint Roi que nous écouterons avec attention
Psal. 84. 8 ce qu'il dira en nous. *Audiam quid loquatur in me Dominus Deus.*

Et saint Bernard veut qu'en lisant, on donne le temps au cœur de concevoir des sentimens & des affections qui soient conformes à ce qui est écrit; & pour le faire plus avantageusement, qu'on interrompe quelque-fois la lecture, non pour én arrêter le cours, mais afin par ce repos de la mieux comprendre & qu'elle s'imprime plus profondément & plus effectivement dans le cœur. *Hauriendus est sæpe de lectionis serie affectus, & formanda oratio quæ lectionem interrumpat, & non tam impediat interrumpendo, quàm puriorem continuò animum ad intelligentiam lectionis restituat.*

S. Bern. l. de vita soli. ad fra. de Mon. Dei.

En lisant de cette maniére on témoigne à Dieu qu'on ne recherche que lui en sa lecture, & alors, dit le même saint Bernard, on profite de tout ce qu'on lit, On captive son entendement & on se soûmet heureusement au service de Jesus-Chrît. *Si verè in lectione Deum quærit omnia quæ legit cooperantur ei in bonum, & captivat sensus legentis & in servitutem redigit omnem lectionis intellectum in obsequium Christi.*

Mais (M.) il faut ajoûter à toutes ces régles la pureté de la vie. Car quoique la sainteté doive être l'effet d'une bonne lecture, c'est aussi la sainteté qui contribuë efficacement à nous faire bien concevoir les Livres spirituels, Il faut, dit saint Bernard, se remplir de l'esprit de saint Paul, pour le comprendre. Il faut être animé des mêmes sentimens de David, pour acquérir l'intelligence des Pseaumes. *Numquàm ingredieris in sensum Pauli donec usu bonæ intentionis in lectione ejus & studio assiduæ meditationis, spiritum ejus imbiberis. Numquàm intelliges David, donec ipsa experientia ipsos Psalmorum affectus indueris.* Il n'y a point de rapport, dit ailleurs ce saint Pere, entre l'impureté & une sainte lecture. C'est faire injure aux Livres Divins & les traiter indignement de les lire devant que de l'avoir dompté & soûmis à l'esprit, devant que d'avoir méprisé le monde, & d'avoir renoncé à toutes ses vanitez. *Ante carnem disciplinæ studijs edomitam, & mancipatam spiritui, ante spretam & abjectam sæculi pompam & sarcinam indignè ab impuris lectio sancta præsumi-*

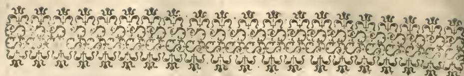
S. Bern. serm. 1. in cant.

tur. Car comme la lumiére du Soleil n'a aucun effet sur des yeux aveugles ou fermez, ainsi l'homme animal ne goûte point les choses de l'esprit de Dieu. *Quomodo nempe lux incassum circumfundit oculos cæcos vel clausos, ita animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei.* Il ne peut y avoir d'alliance entre la sagesse du Ciel & la sagesse du monde qui est une folie devant Dieu, ou la sagesse de la chair qui est son ennemie. *Quæ enim societas ei quæ de sursùm est sapientiæ, & sapientiæ mundi, quæ stultitia est apud Deum: aut sapientiæ carnis, quæ & ipsa inimica est Deo?*

Saint Bernard veut encore que nous aïons de l'ordre dans nos lectures Spirituelles. Il veut qu'elles soient réglées pour les heures & pour les auteurs. Il ne peut souffrir qu'elles dépendent de l'humeur ou de l'occasion. Il dit qu'une lecture qui se fait par hazard & selon la rencontre d'un livre n'apporte aucune édification à l'ame, mais qu'elle la rend inconstante, & qu'entrant légérement dans la memoire elle en sort de la même maniére. *Certis horis certæ lectioni vacandum est. Fortuita enim & varia lectio, & quasi casu reperta, non ædificat, sed reddit animam instabilem: & leviter admissa levius recedit à memoria.* S Bern. 1. de vi. sol. ad fra. de Mon. Dei.

Enfin l'opération doit être le couronnement de nos lectures. Nous avançons beaucoup en lisant, dit saint Bernard, pourvû que nous soïons fidelles à pratiquer ce que nous lisons. *Multùm proficis cum legis, tamen si facis ea quæ legis.* Comme nos lectures Spirituelles ne doivent regarder que nôtre perfection, nous devons toûjours nous souvenir, dit l'Auteur de la lettre à la Vierge Démétrias, que Dieu ne veut pas seulement que sa loi soit connuë, mais qu'il veut qu'elle soit accomplie, & qu'il ne nous profite de rien d'apprendre ce que nous devons faire, si nous ne le faisons. *Ita scripturas sanctas lege, ut semper memineris Dei illa verba esse, qui legem suam non solùm sciri, sed etiam impleri jubet, nihil enim prodest facienda didicisse, & non facere.* Au contraire ces connoissances attireront sur nous des châtimens plus rigoureux; car selon la menace du Fils de Dieu, le Serviteur qui a connû la volonté de son Maître, & ne la pas suivie, sera puni tres-sévérement. *Ille autem servus qui cognoscit voluntatem Domini sui, & non præparavit, & non fecit secundùm voluntatem ejus, vapulabit multis.* Soïons donc, (M.) également fidelles à lire & à pratiquer ce nous lisons. Croïons que Dieu nous parle par nôtre lecture, & obeissons aprés avoir lû à ce qu'il nous a fait connoître de sa volonté. S. Bern. I de mo. bene viven. c. 50. Auct. Epist ad demet. c. 23. Lu. 12. 47.





Exhortatiõ unique sur le Chapitre 5.

EXHORTATION QUARANTE-CINQUIEME.

NOUS DEVONS NOUS CONDUIRE PAR LA volonté de nos Supérieurs.

Exorde. Reg. carm. NOSTRE sainte Régle nous deffend de changer les Cellules qui nous sont assignées, sans la permission de nôtre Supérieur. *Nec liceat alicui fratrum, nisi de licentia Prioris, qui pro tempore fuerit, deputatum sibi mutare locum vel cum alio permutare.* Cette loi (M.) est trop en pratique parmi nous, pour que je doive m'arrêter à vous faire voir l'obligation que nous avons de l'observer. Il n'est point de Religieux assez téméraire pour vouloir quitter sa cellule & en prendre une autre sans congé. Cette faute seroit aussi grande qu'elle seroit publique, & elle seroit trop honteuse pour qu'on voulût se déterminer à la commettre.

Mais il y a d'autres fautes qui se peuvent faire sur ce sujet. Il y a des Religieux qui cherchant étrangement leur commoditez dans la Religion, affectent particuliérement d'avoir toûjours les cellules les plus commodes ou pour la grandeur ou pour la situation. Ils usent de tant d'artifices, & sont si importuns aux Supérieurs pour les obtenir, qu'ils sont enfin obligez de les leur accorder. Ce qu'ils font avec des préférences, qui sont souvent beacoup odieuses. Je pourrois leur faire voir combien cette conduite est contraire à l'esprit Monastique & à la mortification que nôtre profession demande de nous.

Mais j'aime mieux prendre sujet de ces paroles de nôtre régle de vous montrer universellement que nous ne devons rien faire dans la Religion sans la connoissance, l'approbation, la conduite, & la permission de nos Superieurs, *Sine licentia Prioris qui pro tempore fuerit.* Je dis donc que si nous n'avons cette fidélité. 1. Nous n'avons aucun fond d'humilité. 2. Nous vivons sans repos. 3. Nous sommes evidemment exposez à nôtre perte.

I PARTIE. Vous sçavez (M.) combien l'humilité nous est necessaire. Elle est la chere vertu de Jesus-Chrît. Il l'a pratiquée avec tout le soin possible. Sa vie a été depuis le moment de son Incarnation jusqu'à celui de sa mort une continuelle humilité. Considerez-le dans le sein de sa Mere, dans l'Etable, dans le chemin d'Egypte, en la maison de Marie & de Joseph, au fleuve du Jourdain, dans le Desert, dans le Cenacle, dans le cours de sa Passion, sur le Calvaire,

sur la Croix, vous le verrez toûjours dans l'humiliation, & c'est la vertu dont il nous a principalement donné l'exemple. Il a voulu lui même nous le faire remarquer. Apprenez, dit-il, de moi que je suis doux & humble de cœur. *Discite à me quia mitis sum & humilis corde.* C'est comme s'il disoit, il y a d'autres vertus qui ne sont pas si importantes, lesquelles j'ai pratiquées, dont mes Evangelistes vous pourront donner la connoissance, mais je veux moi-même vous faire remarquer que je suis doux & humble de cœur, afin que mon humilité fasse plus d'impression sur vous, en l'apprenant de ma propre bouche, & que vous suiviez avec plus de fidélité l'exemple que je vous en donne : car s'il veut nous faire connoître son humilité ; ce n'est qu'afin que nous l'imitions ; & ainsi c'est comme s'il ajoûtoit ; le Prophete Elie vous peut enseigner le zele ; Joseph, la Chasteté ; Abraham, la Foi ; Jean Baptiste, la penitence : mais, pour l'humilité, je veux vous l'apprendre par mes paroles, par mes actions, par toute la conduite de ma vie. *Discite à me quia mitis sum & humilis corde.* Je ne veux pas que les Anges, que les hommes, que les livres vous fassent connoître que je suis humble, mais vous le devez voir par la maniere dont j'ai conversé parmi vous, par les lumieres que je vous ai communiquées, & par les actions que j'ay faites en vôtre presence. C'est ce que lui fait dire saint Jean Climaque. *Discite, inquit, non ab Angelo, non ab homine, non ex libro; sed à me, hoc est, meâ in vobis habitatione, illustratione, & operatione quia mitis sum & humilis corde.* Apprenez de moi non pas à former le monde, non à créer les choses visibles & invisibles, non à faire des miracles, non à resusciter les morts, mais apprenez que je suis doux & humble de cœur. C'est ainsi que saint Augustin le fait parler, afinque l'exemple qu'il nous a donné de cette vertu nous oblige à la pratiquer. *Discite à me non mundum fabricare, non cuncta visibilia & invisibilia creare, non in ipso mundo mirabilia facere, & mortuos suscitare, sed quoniam mitis sum & humilis corde.*

Math. 11. 29.

S. Joan. Clim. scal. gra. 25.

S. Augu. serm. 10. de ver. Dõ. secundum Math.

Il n'avoit sans doute aucun besoin de s'humilier, & s'il s'est abbaissé jusque à l'anéantissement, il ne l'a fait, dit saint Bernard, que pour nous animer à faire le semblable. *Quæ necessitas fuit ut sic exinaniret se, sic humiliaret se, sic abbreviaret se Dominus Majestatis, nisi ut vos similiter faciatis?* Il a voulu consacrer l'humilité en sa personne, afinque l'homme ne pensât pas à s'élever sur la terre, *ut non apponat ultra magnificare se homo super terram.* Car ne seroit-ce pas une insolence insuportable à un petit ver de porter un cœur gros & enflé d'orgueil là où la Souveraine Majesté s'est anéantie. *Intolerabilis impudentiæ est, ut ubi se se exinanivit Majestas, vermiculus infletur & intumescat.*

S. Bern. serm. 1. de Nativi. Dom.

Mais quand ce divin modéle que nous avons devant les yeux ne nous animeroit pas si puissamment à l'humilité, nous ne laisserions pas de nous devoir toûjours exercer dans cette vertu à cause de la nécessité que nous en avons.

C'est par elle qu'il faut commencer l'ouvrage de nôtre perfection. Voulez-vous devenir grand? dit saint Augustin, commencez par ce qui est le plus petit. *Magnus esse vis? à minimo incipe.* Pensez-vous à élever en vôtre ame le bâtiment d'une haute perfection? Pensez devant toutes choses à l'établir sur le solide fondement d'une profonde humilité. *Cogitas magnam fabricam*

S. Aug. ubi supra.

construere celsitudinis, de fundamento priùs cogita humilitatis. Soïez bien persuadé qu'il en doit être des édifices Spirituels comme des matériels. En ceux ci on observe cette régle de donner d'autant plus de profondeur aux fondemens qui les doivent soûtenir, qu'on propose de les élever davantage. Nous devons travailler de la même maniére à nôtre perfection. Si nous aspirons à une tres-haute sainteté, nous la devons appuïer sur une tres-basse humilité. *Quantam quisque vult & disponit super imponere molem ædificij; quantò erit majus ædificium, tantò altius fodit fundamentum.*

Quand nous voulons nous approcher de Dieu pour être remplis de sa grace & de son amour, il nous dit aussitôt ce que le Prophéte saint Elisée dit à une

4. Re. 4. 4. pauvre veuve, apportez des vaisseaux vuides, *Vasa vacua non pauca;* que toutes vos puissances soient vuides, que vôtre esprit le soit par la connoissance de vous-même; que vôtre cœur le soit par l'amour de vôtre propre abjection, que vôtre ame le soit ensorte que vous puissiez dire que vous êtes re-

Psal. 72. 21 duit au néant, *ad nihilum reductus sum,* ou que vous êtes le même néant,

Psal. 38. 7. *Substantia mea tanquàm nihilum.* Et alors je remplirai vôtre esprit, vôtre cœur, vôtre ame de mes graces & je vous attacherai à moi par une parfaite union. Et non seulement (M.) nôtre perfection doit être fondée sur l'humilité, mais saint Bernard ne craint pas de dire qu'elle seule peut être la cause de nôtre salut. Mes Freres, dit ce devot Pere, étudiez-vous à l'humilité, *studete humilitati,* pratiquez-la sans relache, par ce qu'elle seule peut

S. Bern. serm. de Dom. assûrer vôtre salut. *Sectamini illam quæ sola potest salvare animas vestras.* Comme elle attira le Fils de Dieu dans le sein de la sacrée Vierge, *Quia res-*

Lu. 1. 48. *pexit humilitatem ancillæ suæ ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes,* elle a le pouvoir de nous obtenir de Dieu toutes les graces qui sont nécessaires pour l'accomplissement de nôtre prédestination, *Sola potest salvare animas vestras.*

Mais (M.) les Religieux, qui veulent faire les choses par leur propre conduite, montrent clairement qu'ils n'ont point d'humilité. Car qu'est-ce que l'humilité? C'est une vertu, comme dit saint Bernard, par laquelle l'homme aïant une véritable connoissance de soi-même, se croit indigne d'être estimé

S. Bern. ser. de 12. grad. hum. & superb. init. & ne mériter que du mépris. *Humilitas est virtus quâ homo verissimâ sui agnitione sibi ipsi vilescit.* Et n'est-il pas vrai que les Religieux qui se veulent gouverner eux-mêmes n'ont point ce sentiment? En cela même qu'ils veulent faire les choses sans dépendance & avec autorité, ils font voir comme dit saint

B. Ioa. for. in exp. reg. Car. T. c. uni. Basile rapporté par le B. Jean Soreth, qu'ils sont dangereusement infectez de la maladie d'orgueil. *Pater noster Basilius dicit in regula, qui in Monasterio auctoritate suâ aliquid facit, manifestissimè morbo superbiæ detinetur.* Il y a une alliance si étroite entre l'humilité & l'obeïssance, dans le sentiment de saint Bernard, qu'aprés qu'il a dit que la crainte de Dieu est le prémier degré de l'échelle d'humilité, il enseigne que le second est de ne point aimer sa volonté

S. Bern. fr de hum. ex reg. B. Benedicti. & de ne point prendre plaisir à suivre ses désirs. *Secundus humilitatis gradus est, si propriam quis non amans voluntatem, desideria sua non delectetur implere,* & que le troisiéme est de se soûmettre en toutes choses pour l'amour de Dieu à la volonté de son Supérieur. *Tertius humilitatis gradus est, ut quis pro Dei amore in omni obedientia se subdat majori.* Cassian a eû la même pen-

ſée quand il a expliqué les marques de l'humilité ; car entre les dix qu'il donne pour connoître ſi une ame eſt véritablement humble, il prend les quatre prémiéres de ſa ſoûmiſſion. L'humilité, dit-il, ſe connoît par ces ſignes. Le prémier eſt, que l'homme ait toutes ſes volontez mortifiées. Le ſecond eſt, qu'il ne cache à ſon Supérieur aucune de ces actions & même qu'il lui découvre toutes ſes penſées. Le troiſiéme eſt, qu'il ne faſſe rien par ſa propre diſcrétion, mais qu'il ſe ſoûmette en toutes choſes à ſa conduite & à ſes conſeils. Le quatriéme eſt, qu'il ſoit fidelle à l'obeïſſance, à la douceur, & à la patience. *Humilitas his indiciis comprobatur. Primò ſi homo in ſe mortificatas habeat omnes voluntates. Secundò ſi non ſolùm actuum ſuorum, verùm etiam cogitationum nihil ſuum celaverit ſuperiorem. Tertiò ſi nihil ſuæ diſcretioni, ſed judicio ejus univerſa committat, ac monita ejus ſitiens libenter auſcultet. Quartò ſi in omnibus ſervet obedientiam manſuetudinem, & patientiæ conſtantiam.* Caſſ. l. 4. inſt. c. 39.
Vous voïez donc, (M.) que ſe gouverner ſoi-même, c'eſt renoncer à l'humilité & ainſi qu'autant que l'humilité nous eſt néceſſaire, nous ſommes obligez de nous conduire par les Ordres de nos Supérieurs.

Mais le Religieux qui ne demande point ſes permiſſions & qui veut vivre ſans dépendance n'aïant point d'humilité, n'a point auſſi de paix ni de repos de conſcience.

II. PARTIE,

L'inquiétude eſt inſéparable de la ſuperbe, & la paix eſt toûjours alliée à l'humilité. Apprenez de moi, dit Jeſus-Chrît, que je ſuis humble, & en pratiquant l'humilité par mon exemple vous trouverez le repos de vos ames, *& invenietis requiem animabus veſtris.* Math. 11. 29. L'humilité vous rendra mon joug agréable. Elle vous fera trouver de la douceur dans les choſes les plus améres, *jugum enim meum ſuave eſt & onus meum leve.* Le cœur qui eſt humble ne peut être troublé. Le déſir & la crainte ſont les deux tirans qui nous inquiétent. Mais le cœur humble n'aïant point d'ambition n'a point de déſirs, & étant en un état qui eſt bas, il ne craint ni les maux, ni les injures, ni les abjections. Il ne croit pas qu'on le puiſſe abaiſſer ni faire deſcendre. Il n'y a que les choſes élevées qui puiſſent tomber & qui aient ſujet de craindre les chûtes & les déſaſtres,

Mais quelle paix peut avoir une ame qui eſt eſclave de ſa propre volonté? c'eſt la propre volonté qui a excité la guerre dans le Ciel parmi les Anges, & ſur la terre parmi les hommes & il n'y a que l'obeïſſance qui nous puiſſe établir dans une parfaite tranquillité.

Il ne ſe peut rien ajoûter à ce que dit ſaint Jean Climaque de la paix du Religieux qui ſe gouverne ſeulement par les impreſſions de ſon Supérieur. Il dit que cette vie en ſon commencement eſt laborieuſe, que dans ſon cours elle eſt mêlée de travail & de repos, que dans ſa fin elle n'a plus ni trouble, ni agitation. S. Jean Clim. in ſca. c. 4. C'eſt, dit-il, une vie paiſible & une navigation aſſûrée. C'eſt mettre ſon fardeau ſur les epaules de ſon prochain, c'eſt nager ſur les bras de ſon compagnon, c'eſt être toûjours ſur l'eau, & arriver doucement au port de ſon ſalut. C'eſt un mouvement ſans inquiétude & un dangereux voïage qu'il fait ſans réflection & en dormant.

Mais au contraire celui qui ſe veut gouverner par ſoi-même ne peut avoir de véritable repos. D'où viennent, dit ſaint Bernard, les troubles & les inquié-

tudes qui nous agitent? si non de ce que nous suivons nôtre propre volonté. *Vndè sunt scandala? undè perturbatio? nisi quod propriam sequimur volunta-tem & temerè quod volumus in corde nostro definientes.* Celui continuë ce St. Pere, qui tient sa volonté également indifférente, & qui ne se détermine dans les choses qui se presentent qu'aprés avoir consulté son Supérieur, qui lui tient la place de Dieu & avoir reçû ses ordres n'est jamais troublé: car, comme dit le Prophete la paix est grande de celui qui aime sa loi. *Si quis face-re cogitat, undè mandatum certum non habet si voluntatem suam suspensam tenuerit donec Prælatum interroget & ab eo quærat Domini voluntatem, cui vice ipsius obedit, non turbabitur, quicquid ei præcipiatur; quoniam pax multa diligentibus legem tuam Domine,* la volonté du Supérieur, dans la pensée de saint Bernard, nous donne la paix, parce qu'elle nous fait connoître la volonté de Dieu.

S. Bern, serm, de subjectione nost. vol. divinæ,

C'est par la seule obeissance, dit saint François de Sales, que nous pouvons nous assûrer de suivre l'inspiration Divine. Il rapporte à ce sujet ce que firent les Anachorétes des déserts voisins d'Antioche, pour conno tre si c'étoit une lumiére du Ciel qui avoit élevé Simeon Stilite sur une Colomne où il vivoit comme un Ange. Ils luî envoiérent un deputé auquel ils donnerent ordre de lui parler en cette sorte. Pourquoi est-ce, Siméon, que laissant le grand chemin fraié par tous ceux qui vous ont donné l'exemple de la Sainteté, vous en suivez un, qui est inconnû aux hommes? Quittez cette colomne & servez Dieu comme ont fait vos prédecesseurs. Ils l'obligerent neanmoins si ce miraculeux solitaire se montroit promt à vouloir descendre, de lui laisser la liberté de continuer cette vie qu'il avoit embrassée; mais que si méprisant cette Exhortation, il témoignoit un dessein ferme & arrêté d'y demeurer de l'en rétirer par la force. C'est que ces Saints Peres jugeoient que son obeissance seroit une marque qu'il étoit conduit par l'inspiration de Dieu. Desorte que le Saint aiant fait une démarche pour descendre aussi-tôt qu'il eut entendu ce discours; Arrêtez ô Simeon, lui dît le député, demeurez-là persevérez constamment dans vôtre entreprise; elle vous a été inspirée de Dieu.

S. Franc, de Sal. l. 8 de l'amour de D. c. 13.

C'est dans ce même sentiment que saint Bernard invective fortement contre quelqu'uns de ses Religieux, qui vouloient faire des choses extraordinaires par leur propre volonté, quoi-qu'elles parussent Saintes en elle-mêmes. Vous n'êtes pas contens, leur dit ce saint Pere, de la vie commune de la Religion: nos jeûnes ne vous paroissent pas assez rigoureux, nos veilles ne vous semblent pas assez longues: vous croïez que nôtre régle n'est pas assez austére. Vous y voulez ajoûter des rigeurs particulires. *Non vultis esse communi contenti vitâ. Non sufficit vobis regulare jejunium, non solemnes vigiliæ, non imposita disciplina. Privata præfertis communibus.* Mais comment vous, qui êtes abandonnez à ma conduite, entreprenez-vous de vous gouverner, & d'ordonner de vos pénitences? Vous ne voulez pas que je tienne l'Empire sur vous. Vous voulez que vôtre volonté soit la maîtresse, quoi-qu'en la suivant vous aiez souvent offensé Dieu, comme vos consciences vous le reprochent, *Qui vestri curam semel nobis credidistis, quid rursum de vobis vos intromittitis? Nam illam quâ toties Deum, conscientiis vestris*

S. Bern. serm. 17. in Cant.

testibus, ostendistis, propriam scilicet voluntatem vestram, ecce nunc iterùm magistram habetis non me. C'est elle qui vous apprend à accabler la nature, à agir contre les lumiéres de la raison, à ne point suivre les conseils ni les exemples de vos anciens, à ne point obeir. *Illa vos naturæ docet non parcere, rationi non acquiescere, non obtemperare seniorum consilio vel exemplo, non obedire nobis.* Ne sçavez-vous pas que l'obeissance doit être préferée au sacrifice ? N'avez-vous pas lû en vôtre régle que tout ce qui se fait sans le commandement, ou aumoins sans la permission de vôtre Pere Spirituel doit être attribué à la vaine gloire, & ne recevra jamais de Dieu aucune recompense? *An ignoratis quia melior est obedientia quam victimæ ? non legistis in regula vestra, quod quicquid sine voluntate vel consensu Patris Spiritualis fit vanæ gloriæ deputabitur non mercedi.*

Voilà, (M.) comme saint Bernard condanne la propre volonté dans les exercices même de Sainteté ; & ainsi vous voïez qu'il est bien éloigné d'attribuer à l'inspiration divine les actions dont elle est le principe.

Mais si la paix est l'apparance de bonne volonté ; c'est à dire de la volonté qui est conforme à celle de Dieu, *in terra pax hominibus bonæ voluntatis*, ne devons-nous pas dire que l'inquiétude est l'effet de celle qui lui est contraire & que ces misérables qui en sont les Martyrs n'ont jamais de repos ? Luc. 2. 14.

Mais, (M.) si un Religieux est privé de la paix, qui ne veut pas dépendre de son Supérieur dans les choses les plus Saintes ; que dirons-nous de celui qui se veut gouverner soi-même dans celles qui n'ont point ce caractére ? Que dirons-nous de celui qui forme des desseins & qui les exécute sans permission, non pas sous les apparances de vertu & des couleurs de mortification ; mais évidemment pour contenter son humeur & son ambition, ses sens, ses appétits, & ses passions ? Il ne peut avoir de paix. Il n'en peut avoir avec Dieu, il n'en peut avoir avec les hommes, il n'en peut avoir avec soi-même. Il n'a point de paix du côté de Dieu, puisqu'il lui est opposé ; car si Dieu nous donne la paix, quand nous le laissons agir en nous, selon que dit Isaie. *Domine pacem dabis nobis, omnia enim opera nostra operatus es nobis*, on ne la peut avoir en lui résistant, comme dit le saint homme Job. *Quis resistit ei & pacem habuit ?* Il n'a point de paix du côté des hommes, puisqu'il a toûjours l'esprit rempli d'artifices pour leur dérober la connoissance de ses pensées, de ses desseins & de ses actions, & qu'il craint avec raison la censure & la justice de son Supérieur. *Si malum feceris, time.* Il n'a point de paix avec soi-même, puisque sa conscience lui reproche que sa vie n'est pas conforme à sa profession. Isa, 26, 12. Iob. 9. 4. Rom, 13 4.

On ne peut dire des Religieux qui n'ont point l'esprit de dépendance ce que saint Bernard dit de ceux qui n'ont point de ferveur. Ils sont dit ce saint Pere dans un Monastére comme dans un Enfer. Ils ne respirent jamais le doux air des miséricordes de Dieu & ne goûtent point l'agréable liberté de l'esprit, laquelle seule adoucit le joug de nôtre Seigneur & rend sa charge légére. *Quodam modo in inferno sunt, ut nunquam ad plenum respirent in lucem miserationum Domini, nec in libertatem spiritus, quæ sola facit jugum suave, & onus leve.* La propre volonté est une cruelle qui exerce sur eux une domination si rigoureuse, qu'elle ne leur permet aucun repos. Sur- S. Bern. serm. 3. de Ascens. Dom.

montez-là, dit le même ſaint Bernard, & vous vous déchargerez d'un fardeau qui eſt inſuportable & qui en contient pluſieurs. *Pone hanc & jugum tam importabile, quam multiplex abjeciſti.* Il n'eſt point de Maître ſi ſévére : il n'eſt point de Tiran ſi inhumain : il n'en eſt point qui preſſe ſon eſclave d'une maniére ſi impitoïable. *Non eſt enim Dominus crudelis ad illam, non eſt Tyrannus tam impius & inhumanus, ſic urgens ſervulum & non parcens.* C'eſt un ennemi inquiet & inquiétant, qui agite & qui tourmente continuellement l'eſprit & le cœur par des penſées & des deſſeins dont elle les remplit. *Inquietum malum quod ſpiritui ſemper incubans, inexcogitabilia meditatur.* Ce Saint ajoûte qu'il parle par ſon expérience, & qu'il n'a jamais trouvé de charge ſi rude, ſi pénible, & ſi peſante que celle de ſa propre volonté. *Nullum mihi onus importabilius, nulla gravior ſarcina eſt.* Mais diſons encore qu'ils ſont toûjours expoſez à leur perte.

III. PARTIE. Le Diable aïant de l'envie contre tous les Chrétiens en a principalement contre les Religieux. Il ne les peut ſouffrir, dit ſaint Athanaſe ; il emploie tous les efforts de ſa malice pour les tromper & pour les perdre. *Omnes quidem Chriſtianos Diabolus odit, ſed probos Monachos, Chriſtique Virgines tolerare nullo modo poteſt.* C'eſt un ennemi, dit l'Apôtre ſaint Pierre, qui animé de fureur comme un Lion rugiſſant, va toûjours de côté & d'autre pour tâcher de nous ſurprendre & de nous dévorer. *Adverſarius veſter Diabolus tanquam Leo rugiens circuit quærens quem devoret.* Mais il eſt comme un Pirate qui pourſuit les Vaiſſeaux auec d'autant plus d'ardeur, qu'il les croit chargez de plus riches marchandiſes. Il en veut davantage aux Religieux qu'aux autres. Il leur fait une plus cruelle guerre, parce qu'il croit qu'ils poſſédent les plus précieux treſors de la grace. C'eſt ce qui oblige un des célébres Auteurs de l'antiquité d'adreſſer ces paroles à une ſainte Vierge. Tant que vous êtes plus riche, ſoïez plus vigilante. Celui qui poſſéde des plus grands biens, doit davantage craindre de les perdre. L'auteur de l'envie ne ceſſe jamais d'en avoir, & comme il eſt éloigné de Dieu, ſon envie s'augmente contre les ames qui lui ſont plus unies, & qui par leur vertu & leur mérite ont davantage de pouvoir auprés de ſa Majeſté. *Quantò ditior es, tantò debes eſſe vigilantior. Qui enim plus poſſidet, plus debet timere. Invidere non ceſſat auctor invidiæ. Et qui ſemel à Deo ipſe projectus eſt, tantò majore livore torquetur, quantò aliquem apud eum viderit clariorem.*

S. Atha. in vita. S. Ante.

I. Pet. 5. 8.

Auct Epiſt. Deme. c. 25.

Mais ſi les Démons attaquent les Religieux avec tant de fureur, ils n'ont pas de peine à les vaincre & à s'en rendre les Maîtres, quand ils ſont eſclaves de leur propre volonté. C'eſt un eſprit de ténébres : il fait ſes coups dans l'obſcurité. Il eſt puiſſant ſur un eſprit, qui ne ſe découvre point à ſon Supérieur. Il l'a preſque entiérement vaincu, quand il lui a perſuadé de ne point demander ſes permiſſions & de cacher ſa conduite. Il le tient ſous ſa domination & il s'en promet une entiére victoire, quand il le voit agir ſans le congé de ſon Supérieur, *ſine licentia Prioris.* Saint Dorothée & ſaint Jean Climaque ſont de ſon ſentiment. Le prémier quand il dit qu'il n'eſt rien de plus miſérable ni de plus aisé à tromper & à ſurmonter que ceux qui ne veulent point de guide. *Nihil eſt miſerabilius, nihilque quod facilius decipi & expugnari queat his, qui nullum habent ducem.* Et l'autre quand il aſſûre que ce-

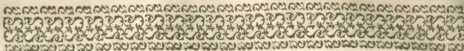
S. Doroth. ſerm. 5.

lui qui veut se gouverner dans la vie Monastique par sa volonté se perdra tres facilement. *Qui suo arbitrio Monasticam viam pergit, etiamsi in omni mundana sapientia fuerit instructus, facillimè perit.* S. Ioan. Cly. gra. 26.

Nous ne pouvons être bons juges en nôtre cause, & ainsi le Démon, abusant de nôtre amour propre, de nos inclinations & de nos répugnances, ne manque pas de nous tromper, si nous ne suivons les ordres du Supérieur, qui agit & qui parle sans être interessé en ce qui nous touche. Cet esprit artificieux se change, dit Cassian, en Ange de lumiére pour nous proposer & nous faire prendre les ténébres & la corruption de nos sens & de nos passions pour de véritables lumiéres. Ce qu'il fait sous des prétextes si spécieux que personne ne peut éviter ses tromperies en suivant son propre jugement. *Ipse enim Satanas transfigurat se in Angelum lucis, ut obscuram ac tetram caliginem sensuum pro vero lumine scientiæ fraudulenter effundat, quam perniciem impossibile est evadere quempiam judicio proprio confidentem.* Cass. col. 16. c. 11.

L'histoire des Machabées rapporte que Joseph & Azarias, entendant les glorieuses victoires que le généreux Judas remportoit sur ses ennemis, voulurent aussi combatre afin d'acquérir de la réputation par les armes, *faciamus*, dirent-ils, *& ipsi nobis nomen & eamus pugnare adversùs gentes.* Ils le firent donc, mais ce fut à leur honte; car ils furent repoussez par les ennemis qu'ils attaquérent & perdirent deux mille soldats dans le combat. Et l'écriture donne cette raison de leur ruïne, qu'ils agirent par leur propre conseil, en s'assûrant sur leur force, sans vouloir obeir à Judas & à ses freres, *quia non audierunt Iudam & fratres ejus, existimantes fortiter se facturos.* I. Macha. 5. 57. Cela nous apprend, (M.) que dans la guerre que nous avons à soûtenir pour les intérêts de nôtre salut, nous ne pouvons triompher de nos ennemis, si nous ne combattons avec dépendance. Quelque force que nous aions, nous succomberons, nous nous perdrons, si nous ne suivons que nôtre conseil & nôtre volonté, & on pourra dire de nous, *ceciderunt Sacerdotes in bello, dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in prælium.* I. Mach. 5. 67.

Soûmettons-nous donc, (M.) à nos Supérieurs, & ne faisons rien sans leur permission, *sine licentia prioris.* Ne prenons pas la liberté, comme disent nos constitutions, de boire un verre d'eau sans dépendance. *Nihil vel minimum facere liceat, absque Superioris facultate, ut aquæ potum extra communes refectionis horas sumere.* Const. car p. 10. c. 12 n. 3. Puisque nous avons renoncé, dit saint Basile, à nôtre volonté, ne faisons jamais ce que nous voulons, mais ce qui nous est enseigné; car la bonne raison ne permet pas à celui qui a abandonné le gouvernement de soi-même à un Supérieur de choisir ce qui lui peut être convenable. *Qui se ipsum abnegavit, sequè voluntatibus omnibus spoliavit, is non quod vult faciet, sed quod docetur. Neque verò ratio permittit, eum sibi ipsi, quod expediat eligere, qui gubernationem sui alijs tradiderit.* S. Basil. in regul. fus. disp. q. 41. Assûrons nôtre salut par l'obeïssance. étant aussi foibles que nous sommes, ne nous appuions point dans cette grande affaire sur nos forces, mais sur celles de nos Supérieurs, qui doivent rendre compte à Dieu de nos Ames. Reg. Car. c. 6.



Exhortation VII. sur le Cha. 6.

EXHORTATION QUARANTE-SIXIEME

IL NE FAUT PAS EMPESCHER LES SUPERIEURS De s'aquiter des fonctions de leur charge.

Exorde.

Reg. Car. c. 6.

NOS Supérieurs, selon qu'il est marqué dans nôtre Régle, doivent avoir leur Cellule auprés de la porte du Monastére, *Cellula Prioris sit juxtà introitum loci*, afin de le mieux garder des ennemis qui tachent de s'en rendre les Maîtres. Le Cloître, dit nôtre B. Pere Jean Soreth, est comme un Château de vertu & de sainteté, & qui par conséquent doit être conservé avec une grande diligence. *Claustrum, velut castrum in Terra sanctum, est omni diligentiâ custodiendum.* Il est situé dans une Terre ennemie. *An ignoras quod in Terra inimicorum es, qui claustralem vitam elegisti?* Le monde, au milieu duquel il est, lui fait une continuelle & dangereuse guerre. *Non ne quidquid etiam est in mundo tuæ professioni inimicatur?* Et ainsi il faut veiller & travailler à sa garde de la même maniére que l'on fait à celle d'un Château dans un temps de guerre, crainte qu'il ne soit surpris. *Diligenter proinde claustri, sicut castri, tempore belli, introitus est custodiendus, ut aditus non pateat hostibus.*

B. I. Sor. in r. l. Carm. 1. 7. c. uni.

Mais (M.) Si les Supérieurs doivent avoir cette vigilance en qualité de Capitaines, les inférieurs la doivent aussi avoir en qualité de Soldats. Nous devons tous travailler pour conserver la Religion & nous le devons faire en combattant les maximes du monde & en nous acquitant de nos devoirs chacun selon nos charges. Mais pour cela il ne faut point souffrir de guerre domestique. Il faut entretenir une mutuelle intelligence entre les Supérieurs & les Inférieurs. Il ne doit jamais y avoir d'opposition entre les uns & les autres. Les Supérieurs doivent laisser les Inférieurs s'aquiter de leurs devoirs, & les Inférieurs doivent laisser les Supérieurs accomplir les fonctions de leur dignité.

Ce seroit (M.) un étrange désordre, si les Supérieurs vous empêchoient de rendre à Dieu & à la Religion ce que vous leur devez. Quel mal-heur ! S'ils vous empêchoient de pratiquer vos Vœux & vos Régles, s'ils vous inspiroient des maximes contraires à nôtre esprit, c'est à dire au silence, à la retraite, & à l'oraison; s'ils vous retiroient du Chœur, & des autres observances régulières. Ce seroit une injustice qui paroîtroit épouventable au Ciel &

à la Terre & dont il ne semble pas qu'un Religieux puisse être capable.

Mais si les Supérieurs vous doivent aumoins cette justice de vous laisser faire vôtre devoir; n'est-il pas vrai qué j'ay raison de vous démander que vous usiez de la même équité envers-eux. S'ils doivent vous permettre de remplir les desseins de Dieu sur vôtre salut & sur vôtre perfection, n'est-il pas juste que vous les laissiez s'aquiter avec fidélité de leur ministére? N'est-il pas juste que vous souffriez qu'ils travaillent infatigablement & qu'ils soient toûjours en action, comme veut nôtre Régle, pour disposer & pour ordonner tout ce qui se passe dans le Monastére. *De arbitrio & dispositione ipsius, quæ agenda sunt cuncta procedant.* Reg, Car. c. 6.

Les Supérieurs entrent dans nos Maisons en cette qualité avec un cœur ardent de zéle & avec de fortes résolutions de faire leur charge dans toute la perfection possible; mais ils y trouvent souvent de grandes difficultez dans la suitte du temps, dont la principale se prend de l'opposition des Inférieurs, qui suportent avec peine leur vigilance, & leur exactitude, & qui se servent de tout leur esprit pour affoiblir leur conduite, pour les rendre mols, laches, complaisans, en un mot pour les empêcher de faire ce qu'ils doivent.

Vous voudrez donc bien (M.) que je vous parle en leur faveur. Vous voudrez bien que je combatte cette mauvaise disposition, & que j'assûre par ce discours leur autorité contre les obstacles par lesquels vous pouvez empêcher l'effet de leurs bonnes intentions, afin qu'ils puissent obeïr fidellement à cette Loi. Qu'il ne se fasse rien que par l'ordre du Prieur, & que tout ce qui se fait, soit réglé par sa conduite. *De arbitrio & dispositione ipsius quæ agenda sunt, cuncta procedant.*

Je ne le puis mieux faire qn'en vous montrant que l'injustice des Inférieurs, qui troublent les Supêrieurs dans l'acomplissement de leurs obligations & qui affoiblissent leur zéle ne regarde pas seulement les Supérieurs qu'elle semble attaquer plus directement, mais qu'elle regarde Dieu & tous les autres Religieux. Voïons donc que cette injustice, 1. est tres-injurieuse à Dieu, 2. tres-injurieuse aux Supérieurs, 3. tres-injurieuse aux autres Religieux de la Communauté.

I. PARTIE.

Cette injustice est tres grande par rapport à Dieu, par ce qu'on s'oppose à son autorité, quand on s'oppose à l'autorité du Supérieur. Qu'est-ce qu'un Supérieur dans une Maison Religieuse? C'est l'homme de Dieu, c'est son agent & son Lieutenant. Il nous représente sa personne. Il fait ses affaires. Il exécute ses desseins. L'autorité du Supérieur est une émanation de l'autorité de Dieu: elle en est l'effet & l'Image. Et ainsi comme dans la vie civile & politique, s'opposer aux Gouverneurs qui sont envoïez par le Roi & qui portent ses ordres, c'est s'opposer au Roi, par ce qu'ils sont revêtus de son autorité & qu'ils en ont les caractéres, de même dans la Religion troubler le Supérieur dans les fonctions de sa charge, c'est resister à Dieu & exciter une sédition dans son état. C'est en ce sentiment que comme saint Pierre veut que l'on obeïsse aux Gouverneurs qui sont envoïez de la part du Roi, comme au Roi qui a le pouvoir de les envoïer pour faire connoître ses volontez. *Subjecti estote omni humanæ creaturæ propter Deum, sive Regi quasi præcellenti, sive ducibus tamquam ab eo missis:* ainsi seint Paul assûre que qui resiste à la puissance des Supérieurs, resiste à I. Pet. 2. 13.

Rom. 13. la puissance des Supérieurs, résiste à celle de Dieu. *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit.* Comme les outrages que reçoivent les Lieutenans du Roi regardent le Roi & offensent sa personne; ainsi l'opposition qui se fait à la charge des Supérieurs regarde Dieu & est injurieuse à sa Divine Majesté. Les empêcher de s'aquitter fortement & paisiblement de leur ministére, c'est attaquer la Monarchie de Dieu, c'est y mettre le désordre: ce n'est pas seulement vouloir degrader les Supérieurs de leur autorité, mais c'est en vouloir à la Couronne du Tout-puissant. Faire ce qu'on peut pour rendre les Supérieurs inutiles, en les rendans sourds, aveugles & muets; pour les desarmer, & en faire des lâches, ou des statuës inanimées, c'est rompre les mesures de la providence de Dieu & renverser l'ordre de sa conduite. C'est vouloir vivre dans une entiére indépendance. C'est vouloir, comme parle saint Augustin & saint Bernard, imiter injustement le Créateur, lequel se gouverne soi-même, n'aïant point d'autre loi que sa volonté. C'est vouloir ne dépendre ni du Créateur ni de la Créature; car Dieu ne gouvernant son peuple que par Moïse, vouloir s'élever au dessus de Moïse, c'est vouloir s'élever contre Dieu, vouloir affoiblir l'authorité des Supérieurs, c'est vouloir donner des loix & des bornes à celle de Dieu & ainsi c'est vouloir la faire changer de nature & la détruire. C'est même s'opposer à sa bonté, parce que c'est arrêter le cours de ses communications & l'empêcher de répandre ses graces.

Dieu est bon, il est libéral, & magnifique. Il a toûjours les mains pleines
Psal. 15. 11. de faveurs. *Delectationes in dexterâ tuâ.* Il desire de sa part les communiquer; mais il ne le veut faire que par la participation des Supérieurs. Il attache ses graces & ses bénédictions à leur conduite. Comme la grace de la Foi attend la parole du Prédicateur & qu'elle n'éclaire l'esprit de l'infidelle, que quand la voix d'un Apôtre frappe son oreille; ainsi Dieu veut faire découler en nous ses autres graces, par la voix, par l'action, par le zéle, par la bonne conduite de nos Supérieurs. Il envoïa Saul à Ananias pour lui faire connoître sa volonté & pour le perfectionner por son moïen. *In via prostratus*, dit Pierre de Blois, *in civitatem mittitur instruendus.* Il avoit voulu auparavant que Samuël qui étoit innocent & sur lequel il avoit de grands desseins, allât trouver Héli qui étoit pécheur pour en être instruit. Il avoit attaché les graces intérieures qu'il avoit destinées à cet enfant aux paroles de ce mauvais Prêtre. N'est-il donc pas vrai, (M.) que c'est faire violence à la bonté de Dieu, c'est à dire à l'inclination qu'il a de se communiquer à nous, d'empêcher les Supérieurs de remplir toutes leurs fonctions? C'est rompre les canaux par lesquels cette source féconde nous veut arroser de ses Eaux sacrées. C'est mettre des voiles sur ce Soleil pour arrêter les raïons de lumiére dont il nous veut éclairer. C'est couvrir ce feu consumant qui ne cherche qu'à brûler nos cœurs par les flammes ardentes de son amour. Voïez quel est cet attentat. Voïez combien il est injuste. Voiez quel est cette impieté, & si elle ne tient pas de la nature du sacrilége, en offensant Dieu d'une maniére, qui lui est si injurieuse.

Pet. Bles. tr. de conv. Pau.

C'est pour cette raison que ce grand Dieu, qui est jaloux de sa gloire, met particuliérement les Supérieurs sous sa protection & qu'il leur promet son assistance contre ceux qui leur font la guerre. *Ego tecum sum, ut salvem te, &c.*

te, & eruam te, dicit Dominus. C'eſt pour cette raiſon qu'il deffend de les toucher & qu'il ne veut pas qu'on leur faſſe reſſentir les effets de la malignité. *Nolite tangere Chriſtos meos, & in Prophetis nolite malignari.* Il eſt ſi ſenſible à leurs interêts, qu'il dit par un Prophéte, que quand on les touche ſeulement il en a la même douleur, que s'il étoit bleſſé dans la prunelle de l'œil. *Qui tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei.* Mais conſidérons cette injuſtice par rapport à la perſonne même des Supérieurs.

Ier. 15. 20.
Pſal. 104. 15.
Zach. 2. 8.

II. PARTIE.

Si les Religieux qui en ſont capables n'attaquoient les Supérieurs que pour les abaiſſer, il y en a peu qui ne ſuportaſſent ſans peine & même avec joie une humiliation de cette ſorte. Mais ce qu'il y a de rude, c'eſt qu'en voulant affoiblir l'autorité & en s'oppoſant à la fermeté & à l'exactitude des Supérieurs, ils en veulent à leur conſcience, à leur ame, à leur ſalut.

S'il en étoit de l'autorité comme de ces ſortes de biens, dont on peut uſer librement, c'eſt à dire qu'on peut deffendre où abandonner, les Supérieurs ſe réjoüiroient de ſe voir dans l'oppreſſion, mais ils doivent la ſoûtenir & ils ſont obligez en conſcience d'en faire les fonctions,

Ils ſont établis les Gardiens des Loix : ils en doivent maintenir la pratique. Ils ſont les Paſteurs des ames ; ils en doivent procurer le ſalut ſur peine de leur propre dannation. Vous ne voulez pas que je ſois ſi exact? Vous ne voulez pas que je veille ſi ſoigneuſement ſur mon Troupeau ? Vous voulez donc ma perte. Vous voulez donc ma perte. Vous voulez donc que je me danne. Laiſſez-nous vivre à nôtre liberté. Cela ſeroit facile, (M.) ſi je ne devois pas rendre conte à Dieu de vos ames. Mais l'Ecriture Sainte eſt pleine des menaces qu'il fait aux Supérieurs de les rendre reſponſables du ſalut de leurs ſujets. Je vous ay élevé, dit-il par le Prophéte Ezechiel, comme une ſentinelle, pour veiller ſur mon peuple, mais ſi vous ne le faites & que par vôtre diſſimulation ou négligence le méchant meure en ſa malice, ie vous en demanderai conte. *Sanguinem ejus de manu tuâ requiram.* Il recherchera le ſang de ce miſérable de la main du Supérieur, dit Saint Gregoire, par ce que par ſon lâche ſilence il eſt la cauſe de ſa perte & qu'il la livré à la mort. *Sanguinem ejus Dominus de manu ſpeculatoris requirit : quia ipſe hunc occidit, qui eum tacendo morti tradidit.* Où vous devez remarquer, dit ce ſaint Pere l'union qui ſe trouve entre les pechez des Inférieurs & ceux des Supérieurs; car quand ceux-la ſe perdent par leur faute, ceux-ci n'ayant pas travaillé à leur ſalut ſont coupables de leur damnation. *In quibus utriſque penſandum eſt, quantum ſibi connexa ſunt peccata ſubditorum atque præpoſitorum : quia ubi ſubjectus ex ſuâ culpâ moritur, ibi is qui præeſt, quoniam tacuit, reus mortis tenetur.* Il ajoûte en un mot que les Prelats font autant mourir de leurs Sujets, qu'il y en a qu'ils voient aller à la mort & qu'ils n'arrêtent pas, c'eſt à dire qu'il y en a qu'ils n'obligent pas par leur autorité de faire leur devoir. *Tot occidimus, quot ad mortem ire quotidiè tepidi & tacentes videmus.* D'où il tire cette belle conſéquence, que quand les Inférieurs ſe retirent du peché, ils épargnent les Supérieurs, en les retirant du danger où ils ſont de ſe perdre ; comme les Supérieurs épargnent les Inférieurs quand ils ne diſſimulent point leurs fautes, & qu'ils ont le courage de les reprendre pour les faire entrer dans la voie de leur ſalut. *Vobis ergo & nobis, parcitis ſi à pravo opere ceſſatis.*

Ezech. 3. 18.
S. Greg. I. 1. in Ezec. Hom. 11.

Vobis & nobis parcimus, quando hoc quod displicet, non tacemus.

C'étoit cette pensée qui faisoit trembler saint Paul, quand il disoit en sortant d'une ville. *Contestor vos hodiernâ die quia mundus sum à sanguine omnium.* Je vous prens à témoin que je suis net du sang de tous, Si vous vous perdez je

Act. 20, 26 vous declare que ce sera par vôtre faute; car de ma part j'ai fait mon devoir, pour vous porter à Dieu. je n'ay rien negligé des obligations de mon Ministére. Je vous ay fait connoître tous les desseins de Dieu sur vos ames. Je vous ai donné tous les conseils que j'ay crû necessaires à vôtre salut. *Non enim subterfugi quominùs annunciarem omne consilium Dei vobis.* S'il ne l'avoit pas fait, dit saint Gregoire, il ne parleroit pas avec cette hardiesse; il ne pourroit pas s'assûrer ainsi d'être net du sang de tous. *Si enim non annuntiasset,*

S. Greg. hom. cit. *mundus à sanguine non esset. Sed quibus omne consilium Dei annuntiare studuit, ab eorum sanguine mundus fuit*

Ah ! (M.) quelle est donc l'injustice des Religieux qui obligent un Supérieur à être mol dans sa conduite, à relâcher la discipline réguliére, à garder le silence sur les fautes qui se commettent dans son Monastére, puisqu'ils n'en veulent pas seulement à son honneur & à sa vie; mais à son salut, en tâchant de

S Grég. hom. cit. le rendre complice de leurs pechez. *Si quando vos ad iniquitatem defluitis, etiam ex nostro hoc reatu est*, dit saint Gregoire, *quod absistentes atque reclamantes in pravis desideriis non habetis.*

L'Empereur Constantin aima mieux ne plus vivre, que de conserver sa vie par la mort des enfans dont on vouloit verser le sang pour lui rendre la santé. Cette action lui parut si barbare, qu'il la détesta. Cependant l'injustice des Religieux, qui pour joüir d'un peu de liberté, veulent qu'un Supérieur se relâche dans l'exercice de sa charge, est incomparablement plus grande, puis qu'au dépens de la mort, non pas de son corps, mais de son ame, ils veulent contenter leurs inclinations, & qu'ils tâchent de l'exposer à des peines éternelnes pour de foibles plaisirs & qui passent en un moment.

Nous n'entendons qu'avec indignation l'histoire de ces mauvais Religieux qui voulurent empoisonner saint Benoist. Nous ne concevons pas comment des personnes consacrées à Dieu furent capables d'un dessein si barbare. Il n'a néanmoins rien d'égal à l'injustice des Religieux, qui s'opposent au zele d'un Supérieur. Ceux-là n'en vouloient qu'aux corps de saint Benoist, & s'ils eussent exécuté leur intention en le ravissant à la terre, ils en eussent fait un St. dans le Ciel : mais les autres conspirent contre l'ame des Supérieurs, & en voulant leur inspirer un gouvernement lâche, ils en veulent faire des damnez dans l'Enfer.

Nous avons un horreur extrême de la cruauté de ces Païens qui prenoient plaisir à voir le courage & l'adresse des gladiateurs qui se battoient & se tuoient en leur presence. Mais n'est-il pas vrai que cette inhumanité est renouvellée par des Religieux, qui veulent satisfaire à leurs inclinations au prix de la mort & de la mort éternelle d'un misérable Supérieur ? Que ces gladiateurs perdent la vie, il n'importe, pourvû que nous passions avec plaisir une heure de temps. Voilà ce que disoient ces profanes. Mais que disent les Religieux libertins, qui ne peuvent souffrir l'exactitude des Supérieurs ? Nous avons la Foi : nous lisons l'Ecriture Sainte : nous sçavons ce qui est écrit dans

les Prophétes. Nous sçavons que si les Supérieurs n'ont le zéle de la Foi, que s'ils ne conservent la reforme, que s'ils ne s'aquittent fidellement de leurs charges, ils se damneront. Mais qu'ils se damnent: leur perte nous est indifferente, pourvû que nous contentions nôtre humeur, que nous vivions avec liberté & que nous établissions le relâchement. O Dieu (M.) quelles maximes ! quelle injustice ! qu'elle cruauté !

Les sages anciens ne firent point de loi contre les Parricides, parce qu'ils ne croïoient pas qu'ils se pût trouver d'enfant assez inhumain pour faire mourir son Pere. L'injustice néanmoins des Religieux qui empêchent les Supérieurs de faire leur devoir est beaucoup plus monstreuse. Ils outragent leurs peres, mais les peres de leurs Ames. Ils attentent à leur vie. Ils tâchent de les faire mourir, non pour le temps, mais pour l'Eternité.

David aïant trouvé l'occasion du monde la plus favorable de tuer Saül, qui le persécutoit sans compassion, & comme un ennemi declaré, il ne le voulut pas faire parce qu'il le considera comme l'oint de Dieu, *quia Christus Domini est.* Mais quoi Grand Prince ? Saul vous fait la guerre, il ébranle vôtre Couronne & fait chanceler vôtre Trône. Il n'importe. Le Seigneur soit à mon secours, afin que je ne porte jamais ma main sur celui qui a été Oint & Consacré Pere du Peuple. *Propitius sit mihi Dominus, ut non mittam manum meam in Christum Domini.* Mais les Religieux qui obligent les Supérieurs de se relâcher dans leur conduite sont bien éloignez de cette douceur, puisqu'ils entreprennent de faire perir pour l'Eternité ces oints de Dieu qui sont leurs Peres, qui ne pensent qu'à leurs interêts, & qui semblent ne travailler que pour leur salut. Ce n'est pas seulement rendre le mal pour le mal, ce que l'Evangile nous deffend, mais c'est rendre le mal pour le bien, & le plus grand de tous les maux pour les plus grands biens ; ce qui fait honte à la nature & a donné de l'horreur à tout le Paganisme.

I. reg. 24. 7.

Ah ! (M.) de quelle peine une aussi grande injustice ne sera-t-elle point châtiée ? Qui doute que si Dieu punit tres-rigoureusement les enfans qui deshonorent leurs Peres, il ne châtie avec une plus grande sévérité les sujets qui désirent la perte éternelle de leurs Prelats.

Dieu abandonnant Absalon, qui s'étoit révolté contre David son Pere, à la fureur de ses ennemis, il fut percé dans le cœur de trois lances. C'est la une figure qui nous apprend que ces mauvais Religieux, étant delaissez de Dieu, seront frappez de trois plaïes ; de la foiblesse, de l'ignorance & de l'obstination ; & qu'enfin ils mourront en reprouvez entre les mains du Diable, comme des victimes mal-heureuses de l'Enfer.

Mais disons que cette injustice a un troisiéme rapport & que si elle regarde Dieu & les Supérieurs, elle offense aussi toute la Communauté.

III. PARTIE.

Comment une Communauté ne souffriroit-elle pas de l'indifférence & de la lâcheté des Supérieurs ? Comment un corps se pourroit-il bien porter quand la tête est malade ? Comment un corps pourroit-il se soûtenir, quand la tête ne fait pas ses fonctions ? De qui les membres recevront-ils de la vertu & de la force si ce n'est de la tête ? Quel peut donc être l'état d'une Communauté, dont le Supérieur ne fait point sa charge, ou ne la fait qu'avec négligence ? C'est l'ordre qui est l'ame & qui fait le bonheur des sociétez. Mais quel ordre

ſe peut-on imaginer dans une multitude, qui n'eſt point réglée par un Supérieur ? Il en eſt de nos Maiſons comme des Etats politiques. Nous voïons que les Etats qui n'ont point de Roi, ou dont le Roi eſt enfant, captif, négligent, où adonné à ſes plaiſirs, ſont entiérement dans la confuſion. Il n'y a que des ſchiſmes, des Guerres, des révoltes & des ſéditions. Il en eſt ainſi d'une Maiſon Religieuſe, dont le Supérieur eſt ſans force & ſans action. Elle eſt un chaos qui n'a ni forme ni diſtinction. Tout y eſt broüillé. Tout y eſt mêlé. Tout y eſt dans la confuſion. Les bons gémiſſent ; les mechans triomphent, les réguliers ſont opprimez ; les libertins s'élévent, les dévots ſont mépriſez ; les indévots gouvernent.

Mais ce qui eſt le plus déplorable, c'eſt que les plus vertueux ſous une conduite relachée ſe perdent bientôt & entrent dans les ſentimens du libertinage. Nos ennemis font leur coup quand nos Supérieurs s'endorment par négligen-
Math, 13. 25. ce *Cum dormirent homines, venit inimicus.* C'eſt pour quoi la vigilance leur eſt grandement recommandée dans les pages ſacrées. *Non dormitabit neque*
Pſal. 110. 4 *dormiet*, dit le Prophete, *qui cuſtodit Iſraël. Tu vero vigila*, écrit ſaint Paul
II. Tim. 4. 5. à ſon Diſciple Timothée, *in omnibus labora*

Nous devons raiſonner des Religieux qui vivent ſous un Supérieur qui ne fait pas ſa charge, comme d'un Troupeau de Brebis qui eſt ſous la conduite d'un Paſtenr pareſſeux. Il ne faut pas douter que le Loup ne profite de ſa négligence & qu'il n'en égorge pluſieurs. Ainſi le Lion d'Enfer nous dévore quand nos Supérieurs nous négligent & nous abandonnent. Mes Brebis, dit Dieu par le Prophete Ezéchiel, ſont diſſipées, elles ſe ſont égarées, elles ont été dévorées par les bêtes féroces. *Diſperſæ ſunt, erraverunt, factæ ſunt*
Ezéch 34. 5 *in devorationem beſtiarum agri.* Mais qu'elle eſt la cauſe de ce malheur ? C'eſt qu'elles n'ont pas été bien gouvernées, & qu'elles n'ont pas eu des Paſteurs vigilans. *Eo quod non eſſet Paſtor ; neque enim quæſierunt Paſtores mei gregem meum.*

C'eſt ſelon ces véritez, que ſaint Paul ſortant de Milet déclara aux Habitans, que les ennemis de leur ſalut, tirans avantage de ſon abſence ne leur pardonneroient pas & qu'ils feroient de grands ravages parmi-eux. *Ego ſcio quoniam intrabunt poſt diſceſſionem meam Lupi rapaces in vos, non parcentes*
Act. 20, 29. *gregi.* C'eſt comme ſi le ſaint Apôtre eût dit à ces nouveaux Chrétiens, je vous ai élevez & conſervez dans l'eſprit de Jeſus-Chrît par mes ſoins, tant que j'ai été avec vous ; mais quand je m'en ſerai éloigné, vos ennemis vous ſurmonteront.

On peut encore rapporter à ce propos ce que Moyſe diſoit aux enfans
Deut, 31. 27 d'Iſraël, *Adhuc vivente me ſemper contentioſé egiſtis contra Dominum.* Dans le temps même de ma vie, & que j'ai emploïé tout mon zéle pour vous conſerver dans la fidélité que vous devez à Dieu, vous n'avez pas laiſſé de lui faire la guerre, *quantò magis cum mortuus fuero*, qu'elles ſeront donc vos révoltes quand je ſerai mort, & que vous ne m'aurez plus pour vous gouverner. Je ſçai que vous offenſerez Dieu ſans modération, & que bientôt vous mépriſerez toutes les Loix que je vous ai impoſées. *Novi enim quod poſt mortem meam iniquè agetis declinabitis citò de viâ quam præcepi vobis.*

Nous avons une figure de ceci dans le prémier Livre des Machabées,

Le brave Jonathas aïant été enveloppé dans une trahison & aïant été tué malheureusement, les ennemis du Peuple de Dieu crûrent qu'ils ne devoient plus rien craindre & qu'il leur seroit aisé d'exterminer tous les Israëlites, puisqu'ils avoient perdu Jonathas qui étoit leur chef. Allons, dirent-ils, courage, ne craignons rien, ils n'ont plus ce vaillant homme pour les aider, pour les soûtenir & les deffendre, & ainsi nous en remporterons une entiére victoire. *Non habent Principem & adjuvantem, nunc ergò expugnemus illos, & tollamus de hominibus memoriam eorum.* Voila ce que disent nos ennemis quand nous n'avons point de Supérieur, ou que nous en avons un qui n'est point zélé, car c'est la même chose, *Non habent Principem & adjuvantem.* Ils n'ont point de Pasteur pour les conserver, & ainsi *nunc ergo expugnemus eos,* attaquons les, nous les ferons tomber dans le peché, nous leur enléverons tous les tresors de la grace, nous les rendrons nos esclaves. 1 Mach. 12. 54.

Voila (M.) le malheur ou on jette une Communauté Religieuse, quand on oblige un Supérieur de relacher son Gouvernement. Voila la plaie que vous faites à la Religion, quand vous en faites une Idole. Voila comme vous la blessez dans le cœur. Voila comme vous renversez les plus fermes colomnes de nôtre état. Voila comme vous perdez les Religieux dont l'innocence paroissoit assûrée, quand vous opprimez ou que vous affoiblissez l'autorité.

Mettez (M.) le feu dans nos Maisons pour les reduire en cendre; je le veux. Jettez du poison dans nos fontaines, pour en communiquer le venin aux Religieux: je le souffrirai. Exposez-nous à une troupe de barbares; nous en supporterons avec constance la fureur & la rage. Mais nôtez pas l'ordre, la paix, la vertu, la sainteté de la Religion par l'oppression de vos Supérieurs. Cette injure est trop grande, & trop sensible pour être tolerée.





Exhortation II, sur le Chapitre 6.

EXHORTATION

QUARANTE-SEPTIE'ME

COMMENT ON EMPESCHE LES SUPERIEURS DE s'acquiter des fonctions de leur Charge.

Exorde. QUELQUES Religieux croient peut-être que dans nôtre derniére assemblée je pris plaisir à me former un ennemi pour le combatre, ou à représenter un Monstre pour étonner la Communauté. Chacun avouë sans peine que d'empêcher un Supérieur de faire sa charge, c'est une tres-grande injustice. Un Religieux ne voudroit pas qu'on crût qu'il doutât de cette verité. On soûtient qu'elle doit passer pour constante. On la deffend comme un des premiers principes de la Morale Monastique & dont il n'est pas permis de disputer.

Mais on dit aussi que c'est un crime dont nous ne sommes pas capables, ou au moins dont nous avons une aversion si formée que c'est sans raison qu'on nous exhorte à ne le pas commettre. O Dieu! Nous vivons en paix. Exciter des guerres dans un Convent; allumer le feu de la division, faire des procez à un Supérieur, se révolter contre son authorité. Ah! cela nous paroît si noir, que la seule idée nous en donne l'horreur; & comme c'est nous faire honte, c'est aussi nous faire une injure que de nous en parler. Voila (M.) comme nous raisonnons sur ce sujet dans les Communautez.

Mais parler de la sorte, ce n'est pas prendre ma pensée. Je demeure d'accord que nous vivons en paix, & je prie Dieu que cette paix dont nous joüissons lui soit agréable, qu'elle ne lui donne aucune amertume de cœur & que nous ne l'obligions point à former cette plainte, *in pace amaritudo mea amarissima*. Mais si nous vivons en paix, si les flammes des factions & des procez ne sont point allumées parmi nous, si les Religieux ne pensent pas à entreprendre les Supérieurs par les voïes litigieuses, je dis qu'il y a d'autres moiens par lesquels on affoiblit leur zéle & on les empêche de faire exactement leur devoir.

Isa. 38. 17.

J'en remarque principalement trois. On leur fait cette injure. 1. Par les plaintes, les murmures, les médisances, les mépris, les censures qu'on fait de leur conduire. 2. Par l'importunité, c'est à dire par les demandes importunément réiterées qu'on leur fait de plusieurs choses opposées à l'essence, ou

à la perfection de nôtre état. 3. Par le peu d'estime qu'on a de sa vocation, & par la repugnance qu'on témoigne avoir de vivre selon son état.

Il ne faut point, (M.) nous vouloir cacher en cette matiére. Dissimulons tant qu'il nous plaira, mais nous nous produisons trop clairement en ce qui regarde le prémier chef pour nous en pouvoir deffendre. Il n'est rien de plus commun dans les Cloîtres que de parler & de parler mal de la conduite des Supérieurs. I PARTIE.

La médisance universellement est agréable. Quoi-qu'elle soit extrêmement lâche, elle a une fausse douceur qui captive & enchante tout le monde; mais les inférieurs particuliérement murmurent des Supérieurs. Ce qui vient de l'aversion que nous avons de l'authorité, laquelle semble nous avoir été inspirée par nôtre premiére Mere qui ne pût souffrir celle de Dieu, quelque légitime qu'elle fût, sans murmurer avec le Diable; ou de l'envie que nous leur portons à cause de leur élévation, que nous regardons comme un obstacle à nôtre gloire; ou de ce qu'étans en un lieu plus éminent, ils sont plus exposez à nôtre censure; ou de ce que nous ne les pouvons combatre que par nos paroles. Mais de quelque principe que vienne cette mauvaise inclination, il est certain qu'il y a peu de Religieux qui ne la contentent; qu'à peine y-a-il de retenuë, d'indifférence, de bonté & de charité qui soit à l'épreuvre de ses mouvemens, comme si c'étoit assez d'acquérir de l'autorité pour attirer les plaintes & les mépris d'une Communauté.

Le gouvernement de la maison fait le sujet ordinaire de nos entretiens; & comme le zéle des Supérieurs s'oppose à nôtre liberté, on en parle sans les épargner, on juge de tous leurs desseins, & on condamne impitoïablement toutes leurs actions.

Voïez, (M.) si un Supérieur, qui est ainsi l'objet de la censure & de la calomnie, à le courage d'être exact aux fonctions de son Ministére. Il faudroit avoir la grace & la force des Martirs, pour ne se point dégoûter & ne pas tout abandonner, quand on est ainsi persecuté, & dans la partie où nous sommes les plus délicats, c'est-à-dire dans l'honneur & dans la reputation.

J'avouë que la vertu n'est point solide, si elle n'a été éprouvée, & qu'il n'en est point de véritable, qui ne se soit soûtenuë dans l'oppression. Mais il est tres-rare de trouver un homme assez sage, assez fort, assez desinteressé, assez dégagé de son amour propre, pour ne point succomber sous une longue persécution, quand elle regarde l'honneur. C'est ce que le Saint Esprit nous exprime par ces paroles, *calumnia conturbat sapientem*. La sagesse Ecclef. 7.
n'est point à l'épreuve de la calomnie. C'est un miracle sur la terre qu'un homme assez sage pour triompher de la calomnie & pour ne point succomber sous les mépris qu'on fait de sa conduite. *Calumnia conturbat sapientem.* Elisée a eu l'esprit assez élevé & le cœur assez noble pour ne se laisser vaincre à aucune parole. *Nec superavit illum verbum aliquod*, mais où trouveroit- Ecclef. 48.
on son semblable? *Non est inventus similis illi.* Le Prophete doux & patient 14.
par excellence demande à Dieu cette grace qu'il ne l'abandonne point à la Ecclef. 41.
fureur des calomniateurs, *non tradas me calumniantibus me.* Il le prie de le 20.
deffendre de la calomnie des superbes, *non calumnientur me superbi*: c'est Psal. 118.
12.

qu'il craint, quelque zélé qu'il soit pour sa loi, de n'avoir pas assez de force pour lui obeïr, s'il étoit combattu par la calomnie. O mon Dieu, dit-il, si vous voulez que je sois fidelle à tous vos commandemens, ne permettez pas que je sois calomnié. *Redime me à calumnijs hominum, ut custodiam mandata tua.*

C'est ce qui a fait dire à saint Augustin que quand le Demon voit qu'il ne peut vaincre une ame généreuse & hautement fidelle à Dieu par ses autres tentations, il anime une mauvaise langue pour la censurer & la mépriser. Il s'assûre qu'elle ne sera point assez forte pour conserver sa fidélité quand sa réputation sera noircie & qu'il la rendra son esclave, quand elle sera calomniée. *Diabolus quem non potest devorare seductum ad nequitiam, famam ipsius inquinare conatur, ut si fieri potest opprobrijs hominum, & malarum linguarum detractione deficiat & sic in ejus fauces ruat.*

S. Aug. epist. 137.

C'est qu'aprés avoir emploié toutes sortes de moïens pour ébranler la constance du saint homme Job, il se servit de la langue de sa femme, comme de la derniére fléche, par laquelle il croïoit blesser son ame, en l'excitant à l impatience. La perte des biens de Fortune, la ruïne des Châteaux, la mort des Enfans, la maladie, les ulcéres, le fumier furent les prémiers traits qu'il décocha contre ce Grand Personnage, mais voïant qu'il résistoit à ces armes & qu'elles étoient impuissantes contre sa force, il emploïa la derniére par laquelle il crut le vaincre, s'il étoit surmontable, ce fut la langue de sa femme *ultimum Diaboli telum*, qu'il anima à le mépriser en se mocquant de sa simplicité. *Adhuc tu permanes in simplicitate tua.*

Iob, 2. 9.

Mais particuliérement dans la Religion, il se sert tres-avantageusement de ce moïen pour affoiblir le zéle des Supérieurs. Quand il voit un Supérieur qui ne se dégoûte point des fonctions de sa Charge par les peines qui y sont nécessairement attachées ; quand il voit qu'il n'est point accablé par le poids de la vie réguliere, qu'il n'est point troublé par les soins de la vigilance Pastorale, que les différentes humeurs des Religieux ne lui donnent point d'impatience, qu'il n'est point touché de la perte des biens, qu'il reçoit les affaires qui lui arrivent d'un esprit paisible, qu'elles ne le troublent point, quelques mauvaises qu'elles soient, il anime des Religieux ; car il en a toûjours de reserve dans les Monastéres, qui sont comme des Pensionnaires à ses gages, pour se plaindre de sa conduite, pour la mépriser, pour en murmurer, pour la condamner, & se voiant ainsi persecuté par ces langues qui sont les instrumens & les organes de Satan, il se dégoûte, il se relâche peu à peu, il ferme les yeux, il voit le coup & s'en detourne en fuïant sans crier. *Videt Lupum venientem & fugit.* Il dissimule tout, il abandonne tout, il laisse tout aller avec indifférence.

Mais si les Religieux empêchent les Supérieurs de se bien aquiter de leurs obligations par leurs plaintes & par leurs murmures, ils le font encore par l'importunité, c'est-à-dire par les demandes empressées & reiterées dont ils les fatiguent.

II. PARTIE.

Il n'est rien qui soit plus conforme à l'inclination d'une ame généreuse, que de donner, que de faire des graces, que d'accorder des dispenses & des permissions. Nous tenons cela de Dieu dont nous sommes les Images,

Images. Il eſt infiniment bon & ainſi toutes les inclinations de ſon eſſence adorable le portent à ſe communiquer, & comme nous participons à ſa bonté, nous reſſentons auſſi quelque choſe de ces mouvemens. Mais nous ne faiſons pas comme Dieu qui régle ſes graces par ſa ſageſſe & par ſa juſtice; nous répandons les nôtres ſans conſidérer les Loix de la prudence & de la véritable charité.

Comme on tâche toûjours de ſe faire aimer, par ce que rien n'eſt plus doux que d'être aimé, & qu'en donnant on s'attire l'amour, il nous eſt ſouvent tres-difficile de refuſer ce qu'on nous demande, quoi que la raiſon nous y oblige. Mais principalement quand on eſt preſſé, importuné, puiſſamment ſollicité, qui eſt aſſez fort pour réſiſter, pour ne pas accorder par reſpect humain ou par complaiſance ce qu'on devroit refuſer par les intérêts de la conſcience?

Ah! (M.) c'eſt ici ſans doute un des plus dangereux écueils de la Religion pour les Supérieurs, & auquel il en eſt peu qui ne faſſent naufrage.

Les Inférieurs demandent des graces. Les Supérieurs conſultent d'abord la raiſon, les Régles, les conſtitutions, les droits communs de la Religion & ils meſurent à ces principes les graces qu'ils veulent accorder; mais comme les Religieux ne ſe contentent pas de ce qui eſt ainſi limité, & qu'ils veulent être les ſeuls juges de ce qu'ils déſirent, ils ne s'arrêtent pas à ces déterminations, qui ne ſont pas aſſez favorables à leur liberté. Ils demandent des diſpenſes & des permiſſions qui ſont contraires à la réforme, oppoſées à leur ſalut, deshonorables à l'ordre & ſcandaleuſes à la Communauté. Ils le font avec tant d'adreſſe, d'empreſſement, & d'importunité, que les Supérieurs, qui ſont les plus zélez & les plus fermes dans leur conduite, ne s'en peuvent deffendre. Mon Dieu! Comment auroient-ils aſſez de conſtance pour réſiſter à ces pourſuites? Il faudroit qu'ils euſſent la dureté des Rochers pour ne point mollir dans ces facheuſes occaſions. Ils doivent vivre avec eux. Ils leur ont peut-être des obligations particuliéres. Ils méritent quelque conſidération ou par l'âge, ou par la ſcience, ou par une vertu apparente, ou par les charges qu'ils ont poſſedées, ou par les ſervices qu'ils rendent à la Maiſon. Ce ſont des graces qui ne dépendent que d'une parole ou d'un trait de plume. Ils emploient des médiateurs qui vous intereſſent, qui vous diſent qu'en refuſant vous perdrez l'amitié de Cæſar, *Non es amicus Cæſaris*. Que feront-ils donc? Ah! Sans doute, il en eſt peu qui ne ſe laiſſent vaincre, & qui n'accordent *propter improbitatem*, & par complaiſance, ce qu'ils devroient refuſer par juſtice. Ce ſont des meres qui pour appaiſer des enfans qui pleurent, leur donnent un couteau qui les bleſſera, leur préſentent du ſucre qui leur engendrera des vers; les laiſſent aller dans un lieu, d'où ils tomberont dans un abîme. Joa. 19.12. Luc. 11.8.

N'eſt-ce pas là (M.) combattre l'autorité des Supérieurs? N'eſt-ce pas là affoiblir leur zéle? N'eſt-ce pas là les empêcher de faire leur devoir? N'eſt-ce pas là les perdre en vous perdant?

J'avoüe qu'ils ne donnent ces permiſſions que par complaiſance. Il eſt vrai que c'eſt avec douleur, avec chagrin, avec triſteſſe. Mais cela les met il à l'abri de la juſtice de Dieu? Cela les peut-il deffendre de ſa colére?

Cela excuse-il le peché qu'ils commettent, quand on ne remplit pas son ministére, & qu'on se damne, il importe peu que ce soit avec inclination ou avec douleur, par foiblesse, ou par malice, par des passions de joie, qui élévent & dilatent le cœur, ou par des passions de tristesse qui l'abatent & le reserrent.

Mat. 6. 25. Quand Hérodes fit mourir Jean Baptiste, il ne donna la tête du saint Précurseur à la fille d'Herodias qu'avec douleur. *Contristatus est Rex.* Cependant il la donna. Il l'accorda contre toutes les Loix de l'honneur & de la justice à cette jeune effrontée, qui la demandoit. Cette vaine tristesse fut-elle capable d'excuser l'énormité de son crime?

Lu. 23. 25. Pilate abandonna Nôtre Seigneur à la fureur des Juifs. *Jesum tradidit voluntati eorum.* L'Histoire Evangelique exprime clairement qu'il fut contraint à faire cette injustice par des clameurs insupportables par des importunitez mille fois redoublées, il le fit contre sa volonté, *Fecit vel invitus,* dit saint Augustin, mais néanmoins il y consentit & parmi toutes ses résistances & le deplaisir qu'il témoigna, il ne laissa pas de commettre le plus exécrable de tous les crimes. Il est vrai que les Juifs qui lui firent cette violence, qui comme dit le même saint Augustin l'obligérent à le condamner contre sa lumiére & le désir qu'il avoit de le sauver *coegerunt ut faceret,* sont plus coupables que lui de sa mort: mais qu'elle consolation pour ce mauvais Juge, de sçavoir que quelque grande qu'ait été sa perfidie, celle des Juifs la surpassée? Ainsi ces Religieux qui arrachent plûtôt qu'ils nobtiennent de la facilité des Supérieurs des permissions de faire des choses contraires à leur état pechent sans doute plus grievement en les demandant. que les Supérieurs en les accordant: mais cela n'empêche pas qu'ils ne les outragent, qu'ils ne s'opposent à leur bonne conduite & qu'ils n'affoiblissent leur zéle par leurs importunitez.

(S. Aug. in Psal. 63.)

Mais disons qu'ils le font encore par le peu d'estime qu'ils ont de leur vocation, & par la répugnance qu'ils témoignent avoir aux actions de la Religion & à vivre selon leur état.

III. PARTIE.

Quoi que nous soïons tous consacrez à Dieu par les mêmes Vœux, & que nous soïons engagez à son service par la même Profession, il y a néanmoins une grande différence entre nous.

Il y a parmi nous des Religieux qui sont animez à une sainte ferveur, qui brûlent de dévotion, qui sont embrazez d'une charité tres-ardente, qui ne perdent jamais la présence de Dieu. Ils voudroient toûjours faire oraison. Leur principale conversation est dans le Ciel. La Cellule fait leur Paradis. Ils n'ont de joïe que dans la retraite. S'ils se prêtent un peu au monde, ils s'en retirent sans s'y donner, le plûtôt qu'ils peuvent. Ils ne respirent que l'austérité & la mortification. Ils ne se peuvent rassasier de pénitences. Les plus rigoureuses leur sont les plus douces. Il semble qu'ils vivent dans un corps étranger, tant ils prennent peu d'interêt en celui qu'ils animent & qui leur est propre. Il semble qu'ils n'ont plus de volonté, tant ils ont de soûmission à tous les ordres & même à toutes les inclinations des Supérieurs. Ils prennent plus de plaisir dans les depoüillemens de la pauvreté, que les mondains dans l'abondance des richesses. Le repos fait leur travail, & le

travail eſt le ſeul repos qu'ils déſirent. Ils ne penſent qu'à la ſainteté, & embraſſent tous les moïens d'arriver à la plus haute perfection. Ils font mourir la nature juſqu'à la racine. Ils la mortifient avec une ſainte cruauté. Ils la privent de toutes les fonctions qui lui peuvent être agréables. Ils volent à toutes les actions de la vie réguliére. Ils ne déſirent que deux choſes, c'eſt à dire de contenter Dieu en tout ſans aucune réſerve, & de ſe mécontenter en tout ſans aucune limitation. Heureuſe vie, (M.) & de laquelle ſeule nous devons tous vivre dans nôtre profeſſion pour remplir les deſſeins de Dieu.

Mais, Helas ! ſi nous avons des Religieux, qui aïent ces nobles ſentimens, nous en avons d'autres qui en ont de bien contraires, qui ſont ſi lâches & ſi indévots, qui ont la volonté ſi opiniâtre, ſi endurcie & ſi révoltée qu'il n'eſt pas poſſible de leur faire pratiquer les exercices de la Religiō. Ils n'ont aucune eſtime de leur état. Ils le conſidérent comme une captivité inſuportable. Ils n'y penſent qu'avec douleur. Ils n'ont aucune idée de leur perfection. Toutes leurs réflexions ſe portent à en éviter les rigueurs. Tous les Supérieurs ſont leurs ennemis. Ils n'en trouvent jamais de bons. Ils n'ont que le monde dans la tête. Ils n'ont que des déſirs ſéculiers dans le cœur. Ils n'ont dans la bouche que des maximes de relachement. Les beautez de la vertu, les douceurs de la dévotion, les tendreſſes du divin amour, les careſſes de l'Epoux, les conſolations céleſtes, les communications intérieures, que Dieu fait de ſoi-même aux ames Saintes, leur ſont inconnües. Ils n'en ont aucune expérience.

Qu'elle ſera donc la conduite d'un Supérieur envers ces Religieux ? Les prendre par la douceur ? c'eſt les irriter ; les vouloir gagner en leur témoignant de la confiance ? ils s'en moquent ; leur remontrer le tort qu'ils ſe font & à la Religion, c'eſt les endurcir ? entre prendre de les corriger ? on ne l'oſe ; car c'eſt augmenter leur inquiétude & leur donner occaſion de faire des fautes nouvelles & plus grandes ; leur vie licentieuſe donne aumoins ſujet de le craindre, leur propoſer des motifs de crainte & d'amour de Dieu pour les convertir ? ils n'en ſont point touchez. Tous les bons Religieux déplorent leur aveuglement. Ils ſoupirent, ils gémiſſent en les voïant ſi éloignez de leur devoir. Que fera donc enfin le Supérieur ? Que peut-il faire, que pleurer auſſi devant Dieu, implorer ſa miſéricorde & demander leur converſion ? & au reſte les abandonner à vivre à leur mode & à ſuivre les mouvemens de leurs paſſions.

Mais quoi pauvre Supérieur, ne ſçavez-vous pas que vous êtes chargé du ſalut de ces Religieux ? Pourquoi donc les abandonnez-vous ? Il ne doute pas qu'il ne doive en répondre à Dieu, mais encore une fois, que voulez-vous qu'il faſſe ? Vous voulez qu'il les exhorte à rentrer en eux-mêmes & à reconnoître leur mauvais état. Vous voulez qu'il imite le Prophete Nathan. Vous voulez qu'il prenne des détours pour toucher leurs plaies & y jetter de l'Huile. Mais ils abuſent de cette bonté pour ſe fortifier dans leurs déſordres. Ils en tirent de l'avantage. Ils ſe perſuadent qu'on les craint ; cette conduite douce augmente leur hardieſſe. Vous voulez donc que le Supérieur

prenne un esprit de sévérité? Vous voulez qu'il s'oppose comme un Mur d'airain à leur liberté criminelle? Vous-voulez qu'il fasse le Jérémie & le Jean Baptiste? Vous-voulez qu'il crie, qu'il reprenne, qu'il corrige qu'il punisse, qu'il châtie : mais si cela est aisé à penser & à dire, O Dieu! Qu'il est difficile de l'executer? Ah! Qu'il est difficile de montrer toûjours des éclairs & de lancer des foudres & des carreaux? Nôtre Pere saint Elie se lassa, comme remarque saint Grégoire, de faire descendre le feu du Ciel & d'empêcher les eaux de tomber sur la Terre. Une femme fut capable d'étonner ce grand courage, & de lui faire prendre la fuite. *Elias ignem de cælo deposuerat, aquas cælo ligaverat, & tamen pavore unius mulieris territus per deserta fugiebat.* Et il en est peu sur lesquels la compassion ne l'emporte, & qui n'aiment mieux se résoudre à dissimuler & à souffrir, qu'à avoir continuellement les menaces en la bouche & les châtimens en la main.

S. Greg. l. 2. in Ezech. hom. 14.

Voïez (M.) si on peut opprimer plus injurieusement l'autorité. Voïez si ce n'est pas entiérement en secoüer le joug. Voïez si ce n'est pas la tenir dans les fers, la rendre esclave du libertinage, & l'empêcher de faire ses fonctions. Et ce qui est le plus considérable, c'est que cela se fait en obligeant la charité même de fermer les yeux, & de lier les mains du Supérieur. Ah! Quel malheur! Il faut que la charité devienne patrone de cette opression que la justice serve à l'injustice, que la vertu entre en intelligence avec le vice pour dissimuler ces déréglemens, pour lui ouvrir la porte, pour le laisser entrer dans le Cloître.

Concluons (M.) de ces veritez, puisque l'injustice des Religieux qui empêchent les Supérieurs d'être fidelles aux devoirs de leur ministére est si grande & si étenduë, & que c'est par les murmures, par des demandes importunes & par l'oubli de nôtre vocation, que nous nous opposons à cette fidélité, l'obligation que nous avons d'arrêter nos murmures, de demander les choses, que nous désirons, avec soûmission & indifférence & d'être si zélez à nous perfectionner dans nôtre Profession, que nos Supérieurs ne craignent point d'exercer leur autorité sur nous.

Exo. 22. 28. Ne détractons jamais des Dieux. *Dijs non detrahes;* c'est à dire des Supérieurs, qui nous sont des Dieux visibles, par ce qu'ils nous représentent sur la Terre la personne de Dieu, ne murmurons point de leur conduite. C'est un peché lache; il ne peut convenir qu'à des serviteurs, qui n'ont ny vertu ni esprit, & néanmoins il est si sensible aux Supérieurs, dit saint Chrysostôme, qu'ils aimeroient mieux être privez de leurs charges, que d'en souffrir les coups. *Est enim servorum improborum, & insensatorum murmurare. Sæpe malumus ministerio privari, quam murmurantem sustinere.* Le murmure est un fruit de la desobeïssance. Nous en voïons plusieurs, dit saint Bernard, lesquels aussitôt qu'ils ont reçû un commandement, font mille questions pour quoi, à quel dessein, pour qu'elle raison cela leur a été ordonné. Ils se fâchent. Ils demandent qui en est l'autheur; & enfin de ce mauvais principe naissent les paroles de murmure & d'amertume. *Multos videmus post præcipientis imperium, multas facere quæstiones : cur, quare, quam ob rem sæpius interrogare; crebras ingeminare querelas : quærere, quare hoc præcipit? Unde hoc venit? quis hoc adinvenit consilium? Inde murmuratio, inde*

S. Chryso. hom. 8. in c. 2. ad phi.

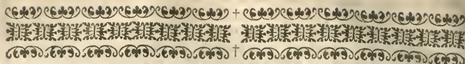
S. Bern. serm. de virt. obed. & ejus gra.

verba murmurationem & indignationem sonantia & redolentia amaritudinem. Pour donc vaincre ce peché dans sa racine, obeïssons généreusement & avec simplicité à tous les ordres de nos Supérieurs; & que nôtre obeïssance ne soit pas seulement extérieure & apparente, car obeïr de cette sorte & murmurer intérieurement, ce n'est pas offrir à Dieu une bonne monnoie. C'est lui présenter seulement, dit saint Bernard, une marque de plomb, qui n'a aucune valeur devant sa Majesté. *Si quis obediat quidem sed simulatoriè & ad oculum, murmuret autem in abscondito, falsus est nummus ejus: plumbum habet non argentum, & iniquitas sedet super talentum plumbi.* S. Bern. serm. 2. de S. Andrea init.

Mais ce n'est pas assez de soûmettre nos actions à ceux qui nous conduisent: nous devons encore les rendre Maîtres de nos désirs. Devant que de consentir à aucun dessein, consultons nos Supérieurs. Faisons leur la proposition des choses, devant que de leur demander des dispenses & des permissions, & s'ils ne jugent pas que nous les devions entreprendre, étouffons les dans nos esprits, devant que de les concevoir das nos cœurs. Ainsi nous ne les importunerons point; leur zéle ne sera point hazardé; & ils n'auront pas le déplaisir de nous réfuser.

Vivons ensorte que les Supérieurs nous puissent parler avec liberté, Qu'ils voïent dans nos actions que nous aspirons à la plus haute sainteté. Faisons leur paroître tant de zéle pour nôtre perfection, qu'ils ne craignent point de nous exercer & de nous donner des occasions de pratiquer la vertu. Donnons leur la confiance de faire tous les réglemens qu'ils jugeront utiles pour la bonne conduite du Monastére. Acceptons les avec joïe & les observons avec une entiére fidélité. Ah! (M.) si nous étions ainsi bons Inférieurs, que nous aurions d'excellens Supérieurs! Si nous étions dans ces véritables sentimens de nôtre perfection, qu'ils auroient de zéle dans l'accomplissement de leur devoir. Ils ne manqueroient pas d'être toûjours en action. Ils régleroient toutes choses. Il ne se feroit rien que par leur ordre. Ils obeïroient exactement à cette Loi. Que toutes choses soient entreprises, conduites, gouvernées & exécutées par le jugement & la volonté du Supérieur. *De arbitrio & dispositione ipsius quæ agenda sunt cuncta procedant.* Rég. Cass. c. 6.





Exhortation I. sur le. Chapitre 7.

EXHORTATION QUARANTE-HUITIE'ME

DE LA SOLITUDE EN GENERAL.

Exorde. LA conduite de Dieu est opposée à celle du monde. Le monde veut enrichir les hommes par les biens, & Dieu le veut faire par la pauvreté. Le monde veut nous sauver par l'amour propre, & Dieu par la haine de nous-même. Le monde dit à ses esclaves que pour devenir heureux, ils doivent s'éloigner du travail & des afflictions, & Dieu dit aux siens que la Croix, la douleur & les larmes sont les causes de la félicité. Le monde enseigne à ses Disciples qu'il faut monter pour parvenir à l'élévation, & Dieu dit aux siens que pour s'élever, il faut descendre. Le monde fait paroître sur le Théatre ceux qu'il veut honorer; il les montre; il les produit, il les avance dans les grandes compagnies. Mais Dieu aucontraire cache ceux qu'il aime; il retient dans l'obscurité ceux qu'il veut favoriser; il couvre de ténébres ceux ausquels il veut donner de l'éclat; il arrête dans la solitude ceux qu'il veut faire grands. C'est selon cet esprit que nôtre sainte Régle, qui nous veut conduire dans les voies de Dieu, nous ordonne de demeurer tous dans nos Cellules. *Maneant singuli in Cellulis suis.*

Reg. Car. c.7. Mais si nous devons observer avec fidélité toutes nos Loix, celle-ci nous doit être particuliérement recommandable, puis qu'elle touche le point essentiel de nôtre Etat. Vous sçavez que le désert est nôtre berceau. Vous sçavez que nous sommes nez dans les antres des montagnes. Vous sçavez que nous tirons nôtre origine des solitudes du Carmel, & ainsi vous devez avoüer que c'est renoncer a nôtre profession que de ne nous pas distinguer par la retraite. Mais pour vous en inspirer l'inclination, je veux vous faire voir. 1. Combien la conversation du monde nous est dangereuse, 2. Combien la solitude nous est avantageuse.

I. PARTIE. Il est intolérable, (M.) de voir les Religieux rechercher la conversation du monde avec empressemenr aprés y avoir renoncé par leur Etat. Les Saints Peres condamnent ce désordre avec justice comme l'un des plus considérables de la vie Monastique. Pourquoi voulez-vous, dit saint Jerôme écrivant à S. Hyerô. Epist. ad Pamma. un Religieux, retourner voir des choses, dont la connoissance vous en a donné un si grand mépris, que vous les avez quittées? *Quid tibi ea videre necesse est, quorum contemptu Monachus esse cæpisti?* Sçachez, dit-il ailleurs,

qu'un Moine ne se fait point connoître Moine en parlant & courant, mais en se taisant, en se reposant, en demeurant en un même lieu. *Monachus se Monachum esse, non loquendo & discursando, sed tacendo, & sedendo noverit.* S. Hyerô. in regu. Monacho.

Le Grand Saint Antoine compare un Religieux qui est hors de sa Cellule à un poisson qui est hors de l'eau. *Monachus extra cellam aut solitudinem est sicut piscis extra aquam.* Il nous veut dire que comme le poisson étant sur la terre fait ce qu'il peut pour se jetter dans l'eau, ainsi le Religieux qui est dans le monde doit retourner promptement à son Monastére, & que comme le poisson ne peut conserver sa vie hors de l'élément qui lui est propre, ainsi le Religieux perd les sentimens de sa profession, s'il demeure long-temps parmi les hommes. Saint Bernard entre dans la pensée de saint Antoine quand il compare les Monastéres aux Etangs & qu'il dit que comme les poissons sont enfermez dans les Etangs, ainsi les Religieux le doivent être dans les Monastéres, sans avoir la liberté d'en sortir. *Meritò stagnis Monasteria comparantur, ubi quodammodo incarcerati pisces evagandi non habeant libertatem.* S. Anto. i. Apot h. de quæ l. 2 S. Bern. serm. 1. de S. And.

On ne peut pas porter du feu dans son sein sans se brûler. *Numquid potest homo abscondere ignem in sinu suo, ut vestimenta illius non ardeant.* On ne peut toucher la poix sans que les mains en demeurent gâtées, ni communiquer avec un superbe, sans participer à son orgueil. *Qui tetigerit picem inquinabitur ab ea, & qui communicabitur superbo induet superbiam.* Ainsi le Religieux ne peut long-temps converser parmi le monde, sans perdre l'esprit de la Religion & sans se revêtir de l'esprit du monde. Ils se sont mêlez parmi les gentils; *commixti sunt inter gentes*, que leur en est-il arrivé Prophete? Ils ont suivi leur exemple. *Didicerunt opera eorum.* Comment ne parler que de l'Adoration des faux Dieux sans devenir Idolatre? *Servierunt sculptilibus eorum.* Comment la lumiére peut-elle entrer en alliance avec les ténébres sans en être obscurcie? *Quæ societas luci ad tenebras?* Saint Leon remarque que Dieu au commencement du monde sépara la lumiere des ténébres, & il dit que cette figure nous apprend que les Enfans de Dieu, qui sont les Enfans de la Lumiére, *filij lucis*, ne peuvent sans se perdre converser avec les pecheurs, qui sont les Enfans des Ténébres. Prov. 6. 17 Eccl. 13. 1. Psal. 105. 34. 2. Cor. 6. 14. Ephe. 5. 9.

Les sens prennent aisément le venin des mauvaises compagnies, & quand ils en sont infectez le poison passe bien-tôt jusqu'au cœur. Le monde est tout plein d'occasions de peché & nôtre esprit est trop foible pour les vaincre. Nôtre vie est une vie de larmes. Nôtre vie est une vie de pénitence. Mais le monde est-il l'élément de la mortification? Le monde est-il un lieu propre à la pénitence? Saint Bernard n'a-il pas raison de dire que c'est une entreprise extrêmement dangereuse de vouloir s'addonner à la pénitence parmi les tumultes du monde? *Periculosum est si fortè velit inter sæculi turbas agere pœnitentiam.* C'est une étrange dessein de vouloir faire pénitence dans un lieu où les uns persuadent le peché par des raisons envenimées, & les autres y excitent par de tres mauvais exemples; où les uns inspirent la vaine gloire par des flatteries, & où les autres émeuvent à l'impatience par la détraction & la calomnie. *Ubi nimirùm alij venenatis persuasionibus, alij undique exemplis pejoribus ad peccatū alliciānt: alij adulationibus in unā gloriā; alij detractionibus impatientiam animū* S. Bern. serm. 3. de Circon.

ejus dejiciant. Voilà, dit ce S. Pere, ce que la prudence doit représenter aux Religieux pour les éloigner du monde. *Procedat jam necesse est prudentiæ radius ostendat quantas & quàm importunas, præsertim in hac generatione nequam opportunitates & occasiones peccati offerat mundus & ingerat.* La chasteté, dit-il encore ailleurs, ne peut pas qu'elle ne soit en danger parmi les délices; l'humilité, parmi les richesses; la pieté parmi les affaires; la vérité, parmi une grande abondance de paroles; la charité, dans un monde qui est si corrompu. *Periclitatur castitas in delicijs; humilitas, in divitijs; pietas, in negotijs; veritas in multiloquio; charitas in hoc sæculo nequam.*

S. Bern. flores. c. 171.

Nos puissances sont limitées : elles se portent d'autant moins à un objet, qu'elles sont plus attachées à un autre. Quand nous nous donnons beaucoup aux choses extérieures, nous oublions aisément les intérieures, En s'approchant des Créatures, on s'éloigne du Créateur. Quand on est rempli des especes du monde, on perd celles du Cloître & l'estime qu'on doit faire de ses maximes. C'est par cette raison que saint Bonaventure nous rappelle au Monastére & qu'il nous veut donner de l'horreur des conversations mondaines. Fuïez, dit-il, les hommes, & les bruits du siécle, car vous n'avez pas une vertu assez étenduë pour vaquer à Dieu & aux hommes; pour vous occuper des choses éternelles & des passagéres, pour être Religieux & mondain. *Fuge homines & sæculi rumores, quia non potes esse satis Deo & hominibus, æternis & transitorijs.*

S. Bern. in Alpha. Monach.

Quand vous aurez goûté le monde, mon cher Frere, quel plaisir aurez vous aux actions de la Religion? Vôtre esprit ne sera-il pas tout rempli des mauvaises especes que vous en aurez tirées, & vôtre cœur ne sera-il pas dégoûté des choses Spirituelles & Divines? Je voudrois, (M.) pour déplorer efficacement le malheur de nos courses par le monde & de nos conversations avec les hommes du siécle, avoir le même zéle qu'avoit autre-fois un de nos Peres Généraux. Mais si je n'ay pas sa ferveur pour faire des impressions de retraite sur vous, j'ay au moins ses paroles, & comme elles sont toutes de feu, elles pourront avoir l'effet que je désire. Vous avez, dit il tant fait, Mes Freres, qu'enfin vous demeurez dans les Villes. Dites-moi donc depuis que vous avez obtenu cette satisfaction, quand méditez-vous dans la Loi de Dieu? *Quâ horâ in Lege Domini meditamini, & in orationibus vigilatis?* N'est-il pas vrai que toutes les vanitez que vous voïez, que vous entendez, ausquelles vous vous addonnez, en allant, & en venant, par le monde, se présentant la nuit, quand vous êtes retirez à vôtre mémoire. *Nonne vanitas quam de die vagando, discurrendo videtis & auditis, dicitis ac facitis vestræ de nocte occurit memoriæ;* en sorte que vous ne pouvez vous occuper d'aucune autre chose, *Ita ut in nullo præter quàm in ipsis distractus animus valeat occupari.* O que vous seriez heureux si chacun de vous pouvoit dire en verité à nôtre Seigneur avec le Prophéte : que j'aime vôtre Loi, mon Dieu, elle est tout le jour le sujet de ma méditation, & je me suis retiré de toutes les mauvaises voies, afin d'observer vos Commandemens. *O quam fælices essetis, si quilibet vestrum posset cum Propheta verbo veraci dicere Salvatori: quomodo dilexi legem tuam Domine? tota die meditatio mea est; & iterùm ab omni viâ malâ prohibui pedes meos.*

Nico. Galli. ignea sagitta c. 8.

Mais

Mais cette lamentation n'eſt-elle pas fondée ſur celle de Jérémie? Les Pierres, dit-il, du Sanctuaire ſont diſperſées, *diſperſi ſunt lapides Sanctuarij*; Thre. 4. 1. & où Prophete? dans les ruës de la Ville, *in capite omnium platearum.* Qui ſont ces pierres du Sanctuaire qui ſont ainſi diſperſées, diviſées, ſéparées? Saint Bernard dit que par ces pierres nous devons entendre les Religieux, leſquels ne doivent point ſortir de leur Monaſtére, mais ſont obligez, d'y demeurer toûjours en la préſence de Dieu *Lapides Sanctuarij deſignant Religioſos viros, qui numquam debent foris vagari, ſed in ſecreto Monaſterij ante oculos Dei ſemper commorari.* Les pierres du Sanctuaire ſont donc miſérablement diſperſées & hors de leur ſituation, quand les Religieux vont dans le monde pour y traiter des affaires vaines & ſéculieres. *Diſperſi ſunt hodie lapides Sanctuarij in capite omnium platearum, quando Religioſi viri quærendo vana & ſæcularia foris vagantur.* D'où ce dévot Pere tire cette conſéquence, que le Religieux qui ne veut pas ſe ſéparer de Dieu, mais qui déſire aſſûrer ſon ſalut doit mépriſer le monde & ſe tenir caché & enfermé dans ſon Monaſtére. *Neceſſe eſt igitur ut quiſque Religioſus, ſi ſalvari deſiderat, ſæculum contemnat & ſe ſe intra Monaſterij clauſtra concludat.*

S. Bern. l. de modo bené viu. ſer. 66.

Mais (M.) je ſçai bien que nous ne manquons pas de prétextes pour excuſer nos ſorties du Convent & nos courſes parmi le monde. Je ſçai que nous diſons, que c'eſt l'utilité de nôtre prochain qui nous appelle; & que ſi nous ſortons, c'eſt pour faire de bonnes œuvres & pour contribuer au ſalut des ames. Mais, helas! ne ſont-ce pas la ordinairement des illuſions. Pauvres aveugles? Vous voulez mourir pour faire vivre les autres. Que le Cardinal Pierre Damien à ici une penſée qui me plait. Le Poiſſon, dit-il, qui eſt ſorti de l'eau peut être ſain, mais il ne l'eſt pas pour conſerver ſa propre vie, il ne l'eſt que pour nourrir les hommes. *Vndis erutus ſanus eſt piſcis, non ut ſic vivat, ſed ut alios paſcat.* Ainſi nous ſommes appellez, nous ſommes attirez dans le monde, mais ce n'eſt pas pour y vivre; c'eſt au contraire pour y mourir & pour par nôtre mort y faire vivre les autres. *Vocamur, attrahimur, ſed ut vivamus alijs, moriamur nobis.* Le Chaſſeur aime & pourſuit le Cerf, mais ce n'eſt pas pour l'interêt du Cerf, c'eſt pour ſon propre interêt, c'eſt par ce qu'il veut s'en nourrir. Ainſi les hommes du monde nous aiment, ils nous déſirent, ils recherchent nôtre converſation; mais c'eſt à cauſe d'eux; c'eſt qu'ils veulent prendre leur plaiſir avec nous; & quand nous nous rendons à leur inclination, nous renonçons à nôtre homme intérieur, c'eſt à dire à la qualité de Religieux. *Amant homines & nos, ſed non nobis: ſibi met diligunt, in ſuas nos vertere delicias concupiſcunt. Quos nimirùm dum proſequimur, quid aliud quam Monacho noſtro, qui latebat intrinſecùs repudium damus.*

Pet. Dami. l. 2. epiſt. 17.

Nous ne le ſçavons que trop (M.) par nôtre expérience. Nous ne ſommes que trop perſuadez des pertes que nous ſouffrons dans le monde, & que nous n'y pouvons être long-temps ſans que les grandes idées de nos obligations s'éffacent de nos eſprits & que la ferveur de la diſcipline Monaſtique ſe relache en nos cœurs. *Rigor eneruatur diſciplinæ*; & ſouvent nous n'avons pas l'avantage du Poiſſon & du Cerf dont parle ce ſaint Cardinal; car la plus part de ceux qui aiment le monde ſe perdent ſans ſauver les autres.

Quand on l'auroit, il seroit foible : car, comme dit Nôtre Seigneur, ce n'est pas gagner, de gagner tout le monde en se perdant : mais enfin on ne la pas, & il n'est que trop commun d'attirer sur-nous le mépris des séculiers en conversant avec eux, au lieu de profiter à leurs ames.

Nous ne laissons pas néanmoins de renouveller la conduite de ces Religieux qui nous sont représentez par saint Bernard. J'en vois, dit-il, quelques-uns, & que je ne puis voir sans douleur, qui aprés s'être engagez solennellement au service de Nôtre Seigneur, rentrent dans le commerce des affaires séculieres, & s'abîment dans les plaisirs de la Terre; ils élévent des murs avec un grand soin & négligent leurs meurs. Sous le prétexte du bien public, ils vendent des paroles aux riches & des civilitez aux Dames. *Video & alios, quod non sine dolore videri debet, post aggressam Christi militiam rursus sæcularibus implicari negotijs, rursus cupiditatibus terrenis immergi; cum magna curâ erigere muros, & negligere mores; sub prætextu quoque communis utilitatis verba vendere divitibus & matronis salutationss.* Est-ce ainsi qu'ils sont crucifiez au monde, & que le monde leur est crucifié ? Eux qui devant que d'être Religieux à peine étoient connûs dans leur Village, & qui à présent sortans de leur Monastére, courans par le monde & entrans dans les Cours & dans les Palais des grands, se sont fait connoître aux Rois & sont devenus familiers aux Princes. *Ita ne mundum sibi & se mundo crucifixerunt, ut qui antea vix in suo vico vel oppido cogniti fuerant, modo circumeuntes provincias & curias frequentantes regum notitias, Principumque familiaritates assecuti sint.*

S. Bern. super missus est hom 4. in fine.

Pet Dam. epist. ad Teuzonem Hu. victor. de claustro animæ l. 3.

Voila sans doute l'état déplorable & qui ne peut jamais être assez déploré de quelques Religieux, qui semblent n'avoir quitté le monde que pour le mieux chercher, & n'y être morts que pour y vivre avec plus de plaisir, mais de cette vie malheureuse qui donne la mort à leurs ames. Ah ! misérables si vous êtes Religieux, quel rapport y a-il de vous avec les Villes ? *Si Monachus es, quid tibi cum urbibus.* Si vous êtes Religieux, que voulez-vous faire dans les compagnies. *Si Monachus es quid facis in turba.* Demeurez dans vôtre solitude, elle vous sera aussi avantageuse que le monde vous est funeste.

II. PARTIE.

La solitude est le lieu ordinaire des plus beaux Ouvrages de Dieu. Elle est sur la terre le trône de sa gloire. Ell est le Théatre de ses miracles. C'est où il fait paroître ses grandeurs & ses perfections avec plus d'éclat : & ainsi c'est principalement dans la retraite que nous devons espérer la communication de ses plus chéres faveurs.

Moïse étoit choisi de toute éternité pour commander aux élémens, pour disposer de la nature, pour gouverner les peuples, pour convaincre les sages, pour donter les opiniâtres, pour humilier les rebelles, pour confondre les monarques, pour donner la Loi aux hommes, pour être l'homme de Dieu dans tout le monde. Mais quand Dieu voulut dans le temps lui donner ses ordres, il le retira de la Cour de Pharaon, il l'éloigna même de la maison de son Beau Pere, il le conduisit dans le désert, *ad interiora deserti.* Ce fut sur la Montagne d'Oreb qu'il commença à se montrer à ce Prophete. Ce fut du milieu d'un buisson ardent qu'il lui parla des grands desseins qu'il avoit

Exod. 3. 1

ſur ſon Peuple, & qu'il vouloit accomplir par ſon moïen. *Apparuit ei Dominus in flamma ignis de medio rubi.* Ce fut dans cette ſolitude qu'il lui déclara ſes volontez ſur la liberté qu'il vouloit donner à ſon Peuple, qui étoit affligé dans l'Egipte. Cela nous apprend, (M.) que Dieu ne nous fera pas connoître dans le grand monde les deſſeins qu'il a ſur nôtre ſalut; mais que ſi nous voulons en être éclairez, nous devons nous retirer dans la ſolitude.

Ce fut dans les grottes & dans les cavernes que Dieu ſe montra à nôtre Patriarche ſaint Elie. Il voulut qu'il fût caché & retiré de tout le commerce des hommes pour lui révéler ſa gloire, pour l'éclairer de ſes lumiéres, & pour lui donner la participation de ſon authorité ſur les têtes couronnées. Cela ne nous fait-il pas voir que nous ne trouverons pas Dieu dans le bruit & dans le tumulte du monde? *Non in commotione Dominus*; mais dans le ſilence, dans la paix & dans la douce retraite de nos cellules. 1. reg. 19. 11

Quand Dieu voulut commencer le grand Ouvrage de la Rédemption des hommes par l'accompliſſement du Miſtére de l'Incarnation de ſon Fils, il inſpira à la tres-Sainte Vierge qui en devoit être le principal inſtrument d'entrer dans la ſolitude. C'eſt ce qu'a remarqué Saint Ambroiſe. Marie, dit-il, étoit retirée dans ſon cabinet, quand elle reçut l'Ange ;-qui étoit l'Ambaſſadeur du Pere Eternel. *Sola erat Maria & loquebatur cum Angelo.* Elle étoit ſeule quand le Saint Eſprit la Couronna de ſa grace pour la rendre féconde. *Sola erat quando ſupervenit in eam Spiritus Sanctus.* Elle étoit ſeule quand elle conçut ſans ſes pures entrailles celui qui devoit être le prix de la Rédemption de tous les hommes. *Sola erat, & concepit Redemptionem univerſorum.* Et quand ce Dieu Incarné voulut ſortir de cette chaſte Priſon dans laquelle il étoit arrêté par les chaînes de ſon Amour, il ne choiſit pas Jeruſalem pour y paroître comme dans la plus belle Ville du monde, mais une Etable, un lieu ſolitaire, un lieu entierement écarté de la Compagnie des hommes. Ce fut la dans le ſilence de la nuit & dans l'oubli de toutes les créatures qu'il fit ſon entrée au monde. *Cum quietum ſilentium contineret omnia.* N'eſt-il donc pas vrai, (M.) que ſi nous voulons concevoir & faire naiſtre Spirituellement le Fils de Dieu dans nos cœurs, nous ne devons eſperer cette grace que dans la ſolitude? Nous ne le trouverons pas, dit ſaint Ambroiſe, dans les villes & dans les places publiques. *Non in foro, non in plateis Chriſtus reperitur.* La Sacée Vierge & Saint Joſeph le perdirent à l'âge de douze ans en la Ville de Jéruſalem. Ils le cherchérent aprés dans les Compagnies, *in comitatu*: ils le cherchérent parmi les Parens & Amis, *requirebant eum inter cognatos & notos*, mais il n'y étoit pas. Ils ne trouverent que dans le Temple celui qu'ils avoient perdu dans le monde.

S. Ambroi.

Sap. 18. 14.

S. Amb. L. 3. de Virgi.

Lu. 2. 44.

Cet Adorable Sauveur dans le cours de ſa vie ſe retiroit ſouvent dans la ſolitude; & quoi-qu'elle ne lui fut pas néceſſaire, elle lui étoit néanmoins extrêmement avantageuſe dans les belles actions qu'il y faiſoit & dans les fruits qu'ils en recueilloit. Le ſaint Eſprit lui aiant inſpiré d'aller dans le déſert, *Jeſus ductus eſt in deſertum à Spiritu*, il y jeûna quarante jours & quarante nuits; il y combatit contre le Diable & triompha de toutes ſes tentations; & quand les Juifs lui voulurent préſenter la couronne qu'il méritoit mieux par la Dignité de ſa Perſonne, que par l'election de tous les Peuples du monde, Math. 4. 1.

il alla se cacher dans un lieu solitaire, *fugit in montem ipse solus*, afin de vain-
Ioan. 6. 15. cre les hommes, qui vouloient le faire Roi, dans le lieu même où il avoit
Math. 4. 8. surmonté l'ennemi qui lui avoit offert tous les Roïaumes de la terre. *Ostendit ei omnia Regna mundi & gloriam eorum, & dixit ei, hæc omnia tibi dabo.*

Cette conduite du Fils de Dieu, (M.) ne nous montre-t'elle pas clairement que c'est dans la solitude que nous remporterons les plus glorieuses Victoires de tous les ennemis de nôtre salut ? Ne nous fait-elle pas voir que nous devons demeurer dans nos Cloîtres, si nous voulons nous élever au dessus de la chair, si nous voulons vaincre le Diable, si nous voulons triompher de toutes les vanitez du monde ? C'est ce qu'a remarqué Saint Nil par ces riches paroles. Celui, dit-il, qui aime le repos de la solitude est invulnérable par toutes les fléchés de son ennemi, mais celui qui se mêle dans la multitude des
S. Nilus hom. 26. hommes sera souvent blessé. *Imperforabilis manet à sagittis inimici qui amat quietem : qui autem miscetur multitudini crebra suscipiet vulnera.*

J'ajoûte que Jesus-Christ se retiroit souvent sur les Montagnes, dans les
Lu. 5. 16. Jardins, & dans les déserts pour s'addonner à l'Oraison. *Ipse autem secedebat in desertum & orabat.* Mais pourquoi en a-t'il usé de la sorte ? N'étoit-il pas le Maître de son esprit & de ses pensées ? Ne pouvoit-il pas être également attentif à Dieu en tous les lieux du monde ? C'est, (M.) comme dit St. Gregoire de Nazianze, qu'il a voulu nous dire par son exemple que nous devons nous retirer pour prier, & que pour bien retirer nôtre esprit des choses de la terre & l'élever à Dieu nous devons chercher le repos de la solitude.
S. Greg. Naz. orat. 25. *Iesus ipse ut actiones multitudini, hominumque frequentiæ, ita preces quieti locisque ab hominum commercijs semotis ferè tribuebat. Quid per hoc sentiens ac velut latâ lege statuens ? Nempe nobis quoque non nihil quiescendum esse, ut animo minimè turbido cum Deo versemur, mentemque à rebus vagis & incertis paulùm reducamus.*

Mais disons encore que nôtre Seigneur se transfigura sur une Montagne élevée & écartée ; & que ce fut hors de la Ville de Jerusalem qu'il se defigura. Il ne montra point sa gloire à ses Apôtres dans le grand monde, dans les places publiques, dans les Temples, ni dans les Sinagogues. mais dans un desert. *Ducit illos in montem excelsum seorsum, & transfiguratus est ante eos.* Et
Math. 17. 1 quand l'heure de sa mort fut arrivée, il alla au Jardin des Olives afin dans ce lieu retiré de s'offrir à son Pere Eternel, pour être la Victime de sa colere, & voulant achever son Sacrifice, il sortit de Jerusalem. S'il voulut souffrir en la presence d'une grande multitude de Peuple, afin que comme rien ne manquoit à sa douleur, rien aussi ne manquât à sa honte, il voulut néanmoins
Heb. 13. 12 que ce fut sur une Montagne & hors de la Ville. *Extrà portam passus est.* Ne devons nous donc pas conclure, (M.) de ces deux Mystéres que le desert doit être le lieu de nôtre felicité, aussi bien qu'il l'étoit à saint Jerôme qui disoit que la Ville étoit une prison, & que la solitude étoit son Paradis? *Mihi oppidum carcer & solitudo Paradisus est*, & que si nous voulons nous crucifier
S. Hyer. epist. 4. ad Rust. avec Jesus-Christ & perdre avec lui la vie des sens & de la nature corrompuë, nous devons nous retirer des Villes & nous enfermer dans nos Cellules.

Aïez donc agreable, (M.) que je vous adresse ces paroles que nôtre Seigneur dit autre-fois à ses Apôtres. Venez à l'écart dans un lieu solitaire. *Venite*

seorsùm in desertum locum. Quittons les compagnies ; éloignons-nous du monde ; aimons nôtre Cloître ; enfermons-nous dans nos Cellules ;& si la nécessité ou plûtôt l'obeissance nous oblige quelque-fois d'en sortir, ne soions pas comme le Corbeau de l'Arche qui en sortit sans y retourner, *egrediebatur & non revertebatur* ; mais soions comme la Colombe ; expedions avec toute la diligence possible les affaires ; qui nous sont commises, afin de revenir promptement à nôtre chere solitude. C'est le conseil que nous donne saint Basile. Il avouë qu'il y a des occasions importantes qui peuvent obliger les Religieux de sortir de leur Monastére ; mais il veut, quand cela leur arrive, qu'ils se servent de leurs ailes, c'est-à-dire des saintes ferveurs de leur amour, pour y retourner, comme des Colombes innocentes, sans s'arrêter sur le déluge du monde. *Velocibus alis utere ad reditum, velut innocens quædam Columba ad arcam, quæ te emisit, transfugiens.*

Mar. 6.31. Gen. 8. 7. S. Basil. ser. n. 2. exerc.

Regardons toûjours le monde comme un exil. Ni demeurons que comme dans un état violent. Craignons de nous plaire en Babilone, & d'oublier Jerusalem. *Vide*, dit saint Augustin, *Ne delectet te Babylonia & obliviscaris Jerusalem.* Il y a, dit saint Bernard, des Religieux, & en grand nombre, qui ont un juste sujet de craindre cette terrible Sentence du Prophete. Si je t'oublie jamais, O Jérusalem, que ma main droite séche & soit mise en oubli. *Quantos invenire est fratres, ex his quoque, qui in Religionis habitu, & proposito degunt perfectionis, quos terribilis illa Prophetæ Sententia comprehendisse videtur : si oblitus fuero tui Jerusalem ; oblivioni detur dextera mea.* Quand ils sont dans le monde ils s'embarassent si insolemment des affaires séculiéres, & d'une maniére si opposée à leur Profession, qu'il semble qu'ils en ont perdu tous les sentimens ; ensorte qu'on peut dire que c'est dans ces occupations que consiste leur félicité, leur héritage & toute leur substance. *Videas eos discurrere, tam impudenter. tam irreligiosè, secularibus se se implicare negotijs ac si hoc esset tota eorum portio, hæc universa substantia.* Aïons des sentimens tous contraires. Ne considérons jamais ce que nous traitons dans le monde, que comme des choses accidentelles à nôtre état. Ne nous y attachons point. Donnons y nos soins avec douleur. Aïons toûjours le désir de les quitter, & les quittons avec joïe.

S. Aug. in psal. 136. S. Bern. serm. 7. in psal. qui hebitat pau. ante fi





'Exhortation II, sur le Chapitre 7.

EXHORTATION QUARANTE-NEUFIEME.

LA SOLITVDE EST NECESSAIRE A TOVS LES Etats de la Religion.

Exorde. NOUS avons vû en général que la solitude nous est extrémement avantageuse. Mais dans cette Exhortation je veux descendre aux Etats particuliers ausquels nous nous trouvons dans la Religion, & vous faire voir que la solitude nous est nécessaire dans tous ces Etats.

Je remarque quatre Etats différens des Religieux. Les uns sont dans l'état des commençans. Les autres sont dans l'état des profitans. Les troisiémes sont dans l'état des parfaits. Les derniers sont dans un état de relachement. Les commençans sont encore foibles dans les sentimens & dans les résolutions de la vertu. Les profitans s'avancent, mais ils ont besoin de lumiére & de courage pour se perfectionner dans les voies de la sainteté. Les parfaits sont ceux qui goûtent Dieu, qui expérimentent sa présence en euxmémes, & qui sont arrivez à l'union intime & actuelle de leurs cœurs avec sa Majesté. Si je les nomme parfaits, ce n'est pas que je veille dire qu'absolûment ils le soient, car il ne peut y avoir de perfection achevée en ce monde, puisque le juste peut toûjours croître dans la justice & que le saint peut toûjours s'avancer dans la sainteté. *Qui justus est justificetur adhuc, & sanctus sanctificetur adhuc.* (Apo. 22, 11) Mais je me sers de cette expression pour les distinguer des autres, qui ne sont pas arrivez à l'union & à la simple contemplation de la divinité. Les relachez sont ceux qui aïant embrassé les exercices de la perfection, ont perdu leur prémiére ferveur & ont rentré dans la vie des sens & des passions.

Je dis donc (M.) que la solitude leur est nécessaire à tous. Elle est nécessaire, 1. Aux commençans, pour se fortifier; 2. Aux profitans, pour s'avancer; 3. Aux parfaits, pour se conserver dans l'application qu'ils ont à Dieu & s'embrazer d'avantage des flammes de son amour; 4. Aux relachez, pour se renouveller.

I PARTIE, Une ame qui a depuis peu renoncé au monde, & qui a conçû les prémiers désirs d'être toute à Dieu, est comme un malade qui aprés une longue & dangereuse maladie commence à se porter mieux. Il doit en cet état de con-

valeſçence demeurer long-temps dans le repos, s'il veut reprendre ſes forces. Le maniment des grandes affaires, les occupations ſérieuſes, les fortes applications de l'eſprit, les agitations & mouvemens violens le feroient aiſément retomber. Ainſi l'ame depuis peu convertie à Dieu & reſoluë de penſer efficacement à ſon ſalut, doit pour ſe fortifier dans la ſanté ſpirituelle qu'elle a reçuë demeurer dans le repos de la ſolitude, & ne ſe commetre pas ſitôt aux différentes agitations du monde, des compagnies & des affaires.

On peut dire d'un jeune Religieux qui ſort nouvellement du ſiécle, ou d'un ancien qui aprés de longues diſtractions & extroverſions veut entrer dans les véritables ſentimens de ſa Profeſſion, qu'il eſt comme un flambeau qu'on vient d'éteindre. Il jette encore de la fumée, & il ne faut que l'aprocher du feu pour le rallumer en un moment; ainſi ce Religieux qui commence à ſe donner à Dieu & à vivre de la vie de la grace à ſes paſſions apaiſées & en quelque façon éteintes; mais s'il s'approche trop-tôt du feu, c'eſt à dire du monde, il en concevra aiſément les flammes, il en reprendra l'eſprit & les maximes, & par conſéquent il doit s'en éloigner pour quelque temps.

La dévotion naiſſante eſt une ſemence de grace que Dieu jette dans la Terre de nos cœurs, & ainſi elle démande d'être cachée pour y germer & y prendre de fortes & de profondes racines. Si elle demeure découverte & expoſée au public elle nous ſera enlevée par nos ennemis devant que de porter aucun fruit.

La dévotion naiſſante eſt une Guerre que l'ame veut faire au monde, & il en doit être de cette entrepriſe comme de celle des Rois. Elle doit être extrêmement ſecréte pour avoir un heureux ſuccez. Quand un Roi forme le deſſein d'une Guerre, il ne le déclare pas d'abord à ſon ennemi. Il prend toutes ſes meſures devant que de le découvrir; ainſi le Religieux qui eſt déterminé à combattre le monde & les autres ennemis de ſon ſalut doit tenir long-temps ſon deſſein ſecret. Il doit y penſer ſérieuſement dans ſa ſolitude. Il doit méditer avec une grande attention dans ſa Cellule ſur les moïens de remporter une glorieuſe victoire. Il doit être tout exercé dans la vie ſpirituelle, dans la mortification & dans la pénitence devant que de ſe hazarder à le faire paroître. Il doit faire comme un Peintre qui cache les prémiers craïons de ſon Tableau; comme un Statuaire qui ne peut ſouffrir qu'on voie ſon Image quand il l'ébauche; comme un Architecte qui travaillant un riche Autel le couvre d'un Rideau quand il le commence.

La Chaſte Judith penſant à la deffaite d'Holoferne & de tous les Aſſiriens entra dans la ſolitude, *Ingreſſa eſt oratorium ſuum.* elle ſe cacha, elle s'éloigna de tout le monde pour ſe fortifier dans ſon deſſein & pour ſe préparer à combattre contre ces ennemis du peuple de Dieu. Nôtre Seigneur uſa de cette conduite envers le grand Apôtre. Quand il l'eut converti dans le chemin de Damas, il ne le laiſſa pas dans le monde, mais il l'envoïa faire une retraite ſous la direction d'Ananias; & l'Hiſtoire ſacrée remarque qu'il demeura quelques jours dans cette ſolitude, devant que de commencer ſa fonction de Prédicateur. *Fuit cum Diſcipulis qui erant Damaſci per dies aliquot.* Judith. 9. 1

Mais le Fils de Dieu nous en a donné lui-même l'exemple. Quoi qu'il fut Innocent, il voulut ſe charger de nos offenſes & repréſenter les coupables, Act. 9. 19.

& s'il repréſente les hommes dans le crime, on peut dire que ſon Baptême eſt l'Image de leur pénitence. Mais que fit-il aprés avoir été Baptiſé par les mains de ſaint Jean ? Il ſe retira dans le déſert par une forte inſpiration du
Lu. 4. 1. ſaint Eſprit. *Agebatur à Spiritu in deſertum.* Ce fut pour nous aprendre qu'aprés avoir reçû la ſanté de l'ame, nous devons nous retirer du monde & demeurer dans la ſolitude pour la fortifier. Et les ſaints Apôtres n'imitérent-ils pas cet exemple de Jeſus-Chriſt? Aprés ſon Aſcenſion ils n'entrérent dans le monde pour prêcher l'Evangile, qu'aprés s'être enfermez durant quelques jours dans la ſolitude & y avoir demandé au ſaint Eſprit les lumiéres & les graces qui leur étoient néceſſaires pour le faire dignement : c'eſt à dire pour s'acquiter de ce ſaint miniſtére à la plus grande gloire de Dieu, & pour ne ſe pas perdre en ſauvant les autres.

Voilà, (M.) qui condamne hautement ces Religieux, qui aïant à peine conçû les prémiers ſentimens de la piété, ſont dans l'impatience de ſortir de leur Cellule, les uns pour aller voir leurs parens, les autres pour contenter leur curioſité, les autres pour Prêcher & aſſiſter le prochain. Il ne faut pas s'étonner ſi tous leurs bons deſirs demeurent ſans effet, s'ils oublient bien tôt les obligations de leur profeſſion, & s'ils deviennent en un état auquel ils ſont plus mondains que Religieux.

Mais ſi la ſolitude eſt néceſſaire aux commençans pour ſe fortifier, elle l'eſt auſſi aux profitans pour ſe perfectionner.

II. PARTIE. On demande deux choſes des profitans. On demande d'eux qu'ils travaillent pour acquérir les lumiéres, qui leurs ſont néceſſaires pour s'avancer, & qu'ils s'exercent généreuſement dans la pratique des vertus.

Ils doivent s'inſtruire de tout ce qui regarde la vie Spirituelle : c'eſt pourquoi on dit qu'ils ſont dans l'état de la vie illuminative. Mais quel eſt le lieu où ils acquéreront ces connoiſſances ? *Quis eſt locus intelligentiæ* ? c'eſt la ſo-
Iob, 28.12 litude.

C'eſt dans la retraite que nous acquérons la connoiſſance des créatures, de Dieu & de nous mêmes. Nous connoiſſons les choſes par la ſéparation : par l'union & par la reflexion. Nous connoiſſons les Créatures par la ſéparation : nous connoiſſons Dieu par l'union : nous nous connoiſſons par la réflexion. Et c'eſt dans la ſolitude que nous ſommes ſéparez des créatures, que nous ſommes unis à Dieu, & que nous pouvons tirer de Dieu & des créatures les véritables eſpéces de nous-mêmes.

Les couleurs nous aveuglent, quand nous les approchons trop prés de nos yeux. Nous ne les pouvons voir, ſi elles ne ſont dans une juſte diſtance, ainſi, (M.), voulez-vous bien connoître le monde, l'éloignement vous eſt néceſſaire. Quand vous êtes dans le monde, il vous aveugle : il vous trompe : il ne vous montre pas ce qu'il eſt: mais dans la retraite, vous en portez un parfait jugement. Dans la ſolitude où les créatures ne couvrent & n'altérent pas vos Puiſſances, vous voïez ce qu'elles ſont, vous en pénétrez la nature, vous en connoiſſez la foibleſſe & l'inconſtance. Il faut ſortir de la Ville & la regarder de loin pour la connoître. Il faut auſſi s'éloigner des compagnies pour concevoir combien elles ſont oppoſées à la Sainteté. Les Mondains jureroient ſur l'Evangile qu'ils n'ont jamais connû les dangers du monde : c'eſt qu'ils y paſ-

sent leur vie ; & les Religieux qui se donnent au dehors ont les mêmes sentimens. Mais retirons-nous dans nos Cellules. Voïons le monde de loin, & nous avouërons que n'étant qu'un composé de vanité, il ne laisse pas d'avoir assez de force pour nous perdre.

Il n'en est pas ainsi des choses Spirituelles. Comme elles sont dégagées de la matiére, elles fortifient plûtôt nos puissances qu'elles ne les blessent. Nous devons nous approcher de Dieu, dit le Prophete, si nous le voulons connoître & qu'il nous éclaire de ses lumiéres. *Accedite ad eum & illuminamini.* Psal. 33. 5.
Les Saints, ausquels il est uni dans le Ciel par la lumiére de gloire, voient clairement son essence & distinguent toutes ses perfections, sans qu'aucune leur soit cachée ; & sur la terre, quand nous le cherchons, & que nous nous unissons à lui, il se fait connoître à nous.

Mais, (M.) où le trouverons-nous? c'est la solitude qui est son Trône. Il demeure pour les bien-heureux dans une lumiére inaccessible. *Lucem habitat inaccessabilem.* Mais pour les voïageurs il est caché dans les ténébres de la solitude. *Posuit tenebras latibulum suum.* Il est tout environné de nuages & d'obscurité. *Nubes & caligo in circuitu ejus.* Il n'est point dans l éclat du monde. Il n'est point dans le grand monde. Il n'est point dans le bruit. Il n'est point dans les affaires. Il y a une étroite alliance entre le Ciel & nos Cellules. *Cellæ & Cœli*, dit saint Bernard, *habitatio cognatæ sunt.* Ce qui nous apprend que comme Dieu demeure dans le Ciel, il demeure aussi dans nos Cellules.

1. Tim. 6. 16.
Psal. 17. 13
Psal. 26. 2.
S Bern.

Mais comme nous connoissons les créatures par la séparation & Dieu par l'union, ainsi nous devons nous connoître par réflexion. Si je me veux connoître, il faut que ce soit par la réflexion des especes de mon visage reçeuës dans un miroir. De même, (M.) pour vous connoître parfaitement, il faut vous voir en deux miroirs, en Dieu & en les créatures ; en Dieu, pour juger de vôtre excellence, & en les Créatures pour juger de vôtre misére & de vôtre bassesse. La connoissance de Dieu vous donnera par réflexion la connoissance de la dignité de vôtre ame. En connoissant Dieu, vous jugerez que vôtre ame est quelque chose de grand, puis qu'elle est le Chef-d'œuvre de ses mains, puis qu'elle est l'Image de son Essence, puis qu'elle le regarde comme sa fin derniére, puis qu'il a envoïé son Fils sur la T[illegible] pour son salut, puisque ce Dieu Homme la rachetée par l'effusion de son [illegible] C'est ainsi qu'en juge saint Bernard, comme il nous l'exprime par ces paroles. [illegible]faut avoüer que l'ame est quelque chose de grand, puis qu'elle a été rachetée p[illegible] le sang de Jesus-Chrît. *Magna res anima quæ Christi Sanguine redempta est.* Et [illegible] connoissance que vous avez des créatures ne vous apprend-elle pas que vous êtes mortel, que vôtre vie n'est point de durée, que vous êtes extrêmement aveuglé, si vous attendez pour faire pénitence un temps que vous ne verrez peut-être jamais, si vous hazardez vôtre salut pour des choses qui ne sont que vanité, si vous vous perdez pour des choses qui sont indignes de vous. Mais comme la connoissance de réflexion en suppose une directe qui n'est parfaite que dans la solitude, n'est-il pas évident que c'est dans la retraite que nous acquérons la connoissance de nous mêmes?

S. Bern. Epist, 54.

C'est encore dans la solitude, dit le Prophete Isaïe, que l'Ame dévote fleurit comme le Lys & qu'elle produit les plus beaux fruits de la Grace. *Exulta-*

 Isa. 35. 1.

Isa. 51. 3. *bit solitudo & florebit quasi Lilium : germinans germinabit.* Elle y devient comme un Jardin fertile & abondant en toutes sortes de biens spirituels. *Ponet desertum ejus quasi delicias, & solitudinem ejus quasi hortum Domini.* La solitude est le Théatre de la mortification, des veilles, & de l'Oraison. La voix de Dieu ébranle le cœur du solitaire, elle l'excite contre soi-même, & l'anime à la pénitence. Psal. 28. 7 *Vox Domini concutientis desertum.* Le vrai solitaire est un divin Pélican, qui ne se plaît que dans les rigueurs de l'abstinence & du jeûne. *Similis factus sum Pellicano solitudinis.* Psal. 181. 7 Il veille toûjours comme le Passereau pour ne point perdre l'attention qu'il a à Dieu. Psal. 101. 8 *Vigilavi & factus sum sicut passer solitarius in tecto.* Il est toûjours élevé par l'Oraison non seulement au dessus du monde & de toutes les choses créés, mais aussi au dessus de soi-même. Thr. 3. 28. *Sedebit solitarius & tacebit quia levavit se super se.* Nous avons une figure de ces vertus qui sont pratiquées par les solitaires dans le Cantique, ou la sainte Epouse nous est représentée montant du désert, apuïée sur son bien aimé & toute pleine de délices & de richesses spirituelles. Cant. 8. 5 *Quæ est ista quæ ascendit de deserto, delicijs affluens, innixa super dilectum suum.*

Mais si c'est principalement dans la solitude que Dieu nous éclaire & qu'il nous anime à la pratique des vertus ; c'est aussi la qu'il nous brûle des plus ardentes flammes de son amour.

III. PARTIE.

S'il parle à l'ame Sainte, quand elle est retirée du monde, il ne lui parle que d'amour? Aussi, dit-il, par un Prophéte qu'il ne la conduit pas tant dans la solitude pour parler à son esprit, comme pour parler à son cœur. Ose. 2. 14. *Ducam eam in solitudinem & loquar ad cor ejus.* Le monde n'est point capable de ces paroles d'amour. Il ne les peut dire que dans le secret du Cabinet, que dans un désert & dans une Cellule. Saint Bernard entre bien dans cette pensée, quand il parle en cette sorte dans une Exhortation qu'il fait à un Religieux, qui aspire à la plus haute perfection. Soïez, dit-il, solitaire comme la Tourterelle ; n'aïez rien de commun avec le monde ; n'aïez aucun commerce avec la multitude. Oubliez même vôtre peuple & la maison de vôtre Pere ; & Dieu qui est vôtre Roi légitime concevera de l'amour pour vôtre beauté. S. Bern. serm. 40. in cant. *Sede itaque solitarius sicut turtur : nihil tibi & turbis, nihil cum multitudine cæterorum, etiamque ipsum oblivíscere populum tuum & domum Patris tui & concupiscet Rex decorem tuum.* O ame sainte, continuë ce dévot Pere, soïez seule, pour vous conserver à celui qui est seul, & que vous avez choisi entre tous pour vôtre Epoux. *O Sancta anima sola esto, ut soli omnium serues te ipsam, quem ex omnibus tibi elegisti.* Fuïez le monde. Fuïez le Public. Fuïez vos domestiques. Retirez vous de vos amis & de vos plus familiers. *Fuge publicum ; fuge & ipsos domesticos. Secede ab amicis & intimis.* Vous avez un Epoux amoureux, mais il semble qu'il est honteux. Il ne se veut point montrer en compagnie. Il ne veut point vous donner de marques de son amour en la présence des autres. *An nescis te verecundum habere sponsum & qui nequaquàm suam velit tibi indulgere præsentiam præsentibus cæteris ?* Il caresse les ames. Il les traite d'amies, d'Epouses, de belles, Cant. 2. 10 *Amica mea, speciosa mea.* Il les aime, dit ailleurs saint Bernard, S. Bern. serm. 61. in cant. & il leur parle de son amour envers elle. *Amat & pergit amatoria loqui.* Il les appelle ses Colombes en les flattant. *Colombam blandiendo vocat.*

Mais il ne leur fait ces graces que quand elles ſont dans la ſolitude, que quand elles ſont retirées dans les trous de la pierre & dans les maſures de la Caverne. *Columba mea in foraminibus petræ, in Caverna maceriæ.* Il agit en Epoux, mais en Epoux egallement chaſte & honteux. Il ne veut point paroître en public. Il ne veut joüir des délices qu'il veut prendre avec ſes Epouſes que dans les déſerts. *Agit ut ſponſus, ſed ut verecundus; publicum erubeſcit, decernitque frui delicijs ſuis in loco ſequeſtri.* Cant. 2. 14

C'eſt dans ces ſacrées ſolitudes qu'il ouvre ſon cœur à l'ame dévote; c'eſt là qu'il lui découvre les tranſports de ſon amour; c'eſt la qu'il lui montre ce qu'il a fait pour elle & ce qu'il a enduré pour ſon ſalut. Il fait ſortir de ce beau cœur des flammes dont il la brûle. *Lampades ejus lampades ignis atque flammarum*, & qui ſont ſi ardentes que toutes les eaux ne les peuvent éteindre. *Aquæ multæ non potuerunt extinguere charitatem, nec flumina obruent illam.* Il en fait ſortir des caractéres divins, dont il la marque pour en prendre une entiére poſſeſſion. *Pone me ut ſignaculum ſuper cor tuum, ut ſignaculum ſuper brachium tuum.* Il en fait ſortir des fléches tres-pénétrantes, dont il la tranſperce. *Sagitæ potentis acutæ.* Il en fait ſortir des chaînes, dont il la captive. *Traham eos in vinculis charitatis.* Il en fait ſortir des liqueurs plus douces & plus agréables que le Vin, dont il la fortifie. *Exultabimus & lætabimur in te, memores uberum tuorum ſuper vinum.* Il en fait ſortir des fleurs qu'il lui préſente pour la couronner & pour la ſoûtenir dans les langueurs de ſon amour. *fulcite me floribus, ſtipate me malis: quia amore langueo.* Il en fait ſortir mille raiſons d'amour ordonnées & rangées comme des Soldats dans une Bataille pour la gagner, pour la vaincre, pour la ſoûmettre à ſon empire. *Ordinavit in me charitatem.*

Cant. 8. 6 — Cant. 8. 7. — Cant. 8. 6. — Pſal. 119. 4 — Oſe. 7. 4. — Cant. 1. 4. — Cant. 2. 5 — Cant. 2. 4

Ah! (M.) vos cœurs ont-ils été brûlez de ces flammes, marquez de ces caractéres, percez de ces fléches, captiuez par ces chaines, fortifiez par ces précieuſes liqueurs, couronnez & ſoûtenus de ces fleurs, perſuadez & vaincus par ces raiſons? Je crains que ces jeux d'amour, c'eſt ainſi que parle ſaint Bernard, *Quid ni dixerim luſum?* Ne vous ſoient inconnus. Et s'ils le ſont ne vous en étonnez pas. Ces myſtéres amoureux ne s'opérent que dans le déſert & vous ne reſpirez que le dehors. La ſolitude vous eſt inſuportable. La Cellule vous eſt une Priſon. Où voulez-vous que Dieu vous trouve pour le communiquer à vous. Jl ne parle au cœur du Religieux, que quand il la attiré dans la ſolitude, & vous réſiſtez à toutes les inſpirations par leſquelles il vous appelle à la retraite: ne renoncez vous donc pas à ces divines & admirables communications de ſon amour? Mais achevons les loüanges de la ſolitude, en diſant qu'elle nous eſt néceſſaire dans nôtre rélachement pour nous rétablir & nous renouveler. S. Bern. ſerm. 61. in cant.

IV. PARTIE.

Les bonnes réſolutions que l'ame forme de mener une vie Sainte & parfaite ſe relachent aiſément. Il n'eſt point de dévotion ſi zélée qui ne ſe laſſe peu à peu, qui ne ſe refroidiſſe & ne devienne languiſſante. Il n'eſt point de ſainteté ſi aſſûrée qui ne reçoive quelque fois des plaies dangereuſes; & ainſi nous avons ſouvent beſoin de nous renouveler. Se peut-il trouver, dit ſaint Leon, un ſuperbe aſſez inſolent pour préſûmer qu'il ne ſoit jamais bleſſé & que la rénovation ne lui ſoit point néceſſaire? *An forte quiſquam ita in-* S. Leo ſer. 5. de quad.

solenter superbit, ita se illæsum, ita immaculatum esse præsumit, ut nullius jam renovationis indigeat. Si quelqu'un à ce sentiment de soi-même il se trompe saus doute. Il montre qu'il est envieilli dans une trop grande vanité, s'il se persuade que parmi toutes les tentations de cette vie, il se deffend des plaies qui en sont les effets. *Fallitur prorsùs ista persuasio, & nimia vanitate veterascit, quicumque inter tentationes hujus vitæ ab omni se vulnere credit immunem.* Et ainsi il faut user d'une grande diligence pour remédier aux blessures dont la foiblesse humaine est continuellement navrée. *Sanandis vulneribus, quibus humana infirmitas sauciatur, diligens est adhibenda curatio.* Saint Paul étoit dans ce sentiment, quand il exhortoit les fidelles

Eph. 4.23 à la rénovation de leur esprit. *Renovamini spiritu mentis vestræ.*

Mais je dis que c'est dans la solitude que la piété qui se relache, se doit renouveler. Le lieu des blessures & des pertes n'est pas le lieu de la guérison & de la réparation. Nous ne devons pas demeurer exposez au coups de nos ennemis, si nous voulons nous guérir des plaies que nous en recevons. Il faut s'éloigner du combat & se mettre en un lieu d'assûrance pour remédier à ses blessures. Mais n'est-ce pas dans le monde, comme nous avons dit, que la dévotion s'altére, qu'elle se refroidit, & se relache ? Ne devons-nous donc pas en sortir tout-a-fait pour nous rappeller à l'esprit de Dieu, pour ranimer nôtre prémiére charité & pour rentrer dans les véritables sentimens de nôtre perfection.

Le monde est une Mer orageuse. Le Religieux qui s'y engage est comme un Vaisseau, qui vogue sur l'Ocean. Il y est agité par les flots & les tempêtes. Il y est attaqué & battu par les Demons qui en sont les Pirates. Il y est froissé par les écueils, qui sont les scandales & les mauvais exemples qu'on lui donne. Que doit il donc faire en cet état ? Faut-il qu'il demeure toûjours exposé à ces dangers ? N'est-il pas vrai qu'il doit imiter le bon Pilote, qui voïant que son Vaisseau à souffert des dommages considérables, ne s'opiniâtre pas à demeurer sur la Mer ; mais se retire à un Port où étant en assûrance, il le radoube, il le calfeutre, il le repare & le rétablit. C'est ainsi (M.) que le Religieux s'apercevant que sa vertu se consomme peu à peu dans le monde, que l'agitation des différentes affaires l'affoiblit, que ses ennemis lui donnent des coups dangereux, doit pour éviter le malheur du naufrage aborder à la solitude, qui est, comme dit saint Laurent Justinien, le Port heureux & tranquille où elle sera éloignée des bruits du monde & de toutes les occasions d'offenser Dieu. *Tranquillitatis est portus à sæculi fragoribus alienus, delictorum fuga, gratiarum nutrix.*

S. Lau. ju. tr. de vita solit. c. 1

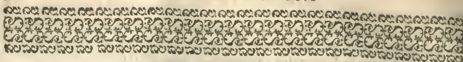
Nous ne pouvons remédier à nos plaies, si nous ne les connoissons. Quand les maux nous sont inconnûs, nous les négligeons, quelques dangereux qu'ils soient ; mais nous ne pouvons connoître nos blessures intérieures que dans le repos de la solitude. Un Soldat ne ressent pas ses plaies dans la chaleur de la Bataille. Quoi qu'il soit couvert de poussiére & de sang, il paroit insensible tant qu'il à les Armes à la main. Mais quand il vient à se reposer, il se plaint des moindres coups. Il en est ainsi d'un Religieux : le repos de la solitude lui est nécessaire pour ressentir les plaies de sa conscience.

Il est rapporté dans les vies de nos anciens Peres, que deux Religieux

étant engagez dans les choses extérieures s'adresserent à un solitaire pour en recevoir quelque consolation. Il leur présenta un verre plein d'eau troublée, en leur disant qu'ils la regardassent. Ils le firent, & ils n'y découvrirent rien. Mais quand l'eau se fut reposée, regardez-la, leur dit-il encore. Ils lui obéïrent & alors ils y virent les traits de leur visage. *Implens scyphum cum aquâ turbatâ dixit eis : respicite. Et respicientes in aqua nihil viderunt. Tunc posuit scyphum & dimisit aquam quiescere. & cum quievisset dixit eis, respicite, & tunc respicientes viderunt vultus suos.* Cela vous apprend, Mes-Freres, reprit le saint Anachorete, que quand on passe sa vie dans le monde au milieu des hommes ou tout est troublé & dans le mouvement, on ne connoît pas ses pechez, mais qu'on les voit clairement dans le fond de l'ame, quand on est dans le repos de la solitude. *Et dixit, sic est qui est in medio hominum, præ turba non videt peccata sua, cum autem quieverit in solitudine cognoscit illa.* To. 8. In Apophegmatibus.

Et si nous connoissons nos pertes duns la solitude c'est aussi la que nous recevons les graces nécessaires pour les reparer. C'est ce que le Prophéte Isaie a prédit en disant que Dieu consolera l'ame retirée & qu'il lui donnera la force de reparer ses ruines. *Consolabitur omnes ruinas ejus.* La solitude, dit saint Laurent Justinien, est la nourrisse des graces & la mere de la componction. *Gratiarum nutrix, compunctionis mater.* C'est dans les ténébres de la solitude qu'il nous visite & qu'il nous remplit de ses faveurs. *Visitasti nocte.* Le Prophete Roïal connoissoir bien les richesses de ce trésor, quand il soupiroit aprés la retraite en disant ; Qui me donnera les ailes d'une Colombe pour voler dans le désert, ou je trouverois mon repos. *Quis dabit mihi pennas sicut Columbæ & volabo & requiescam.* C'est ainsi qu'il cherchoit avec empressement le moïen de s'éloigner de la Cour ; & l'aïant trouvé, il entra dans la solitude, *Elongavi fugiens & mansi in solitudine.* Il y attendit le secours de la divine providence, *expectabam eum ;* & Dieu remplit ses desirs ; il couronna heureusement son espérance. Il apaisa les tempêtes qui le troubloient, il consola son cœur inquiété & le fortifia de sa grace. *Salvum me fecit à pusillaminitate spiritus & tempestate.* Isa. 51. 3. S. Lau. Jus. tr. de vita solit. c. 1. Psal. 16. 4 Psal. 54. 6.

Ah ! (M.) que l'exemple de ce grand Prince nous doit servir d'une puissante instruction ! C'étoit un Roi à qui Dieu avoit confié le Gouvernement de son Peuple. Il avoit des ennemis qui lui faisoient la Guerre. Il avoit des Armées à conduire. Il avoit une grande famille. Il pouvoit craindre des séditions dans son état. Cependant ce Roi éclairé des plus pures lumiéres de la grace. *Incerta & occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi*, ne laissoit pas d'abandonner quelque-fois le soin de ses affaires, pour se retirer dans la solitude, afin de traiter avec Dieu & de penser efficacement à son salut. Imitons-le, je vous en conjure, & avec d'autant plus de raison que nous n'avons aucune des affaires qui l'attachoient au monde ; mais au contraire que nous en sommes détachez & séparez par les Vœux de nôtre Profession. Psal. 50. 7



Exhortation III. sur le. Chapitre 7.

EXHORTATION CINQUANTIEME

DE LA SOLITUDE INTERIEURE, OU DE LA Méditation dans la Loi de Dieu.

Exorde. NOSTRE Sainte Régle ne nous ordonne pas seulement de demeurer en nos Cellules, *maneant singuli in Cellulis suis*; Mais elle nous prescrit

Reg. Car. c. 7. l'occupation que nous y devons avoir. Elle nous commande de méditer jour & nuit dans la Loi de Dieu. *Die ac nocte in lege Domini meditantes, & in Orationibus vigilantes.* C'est à dire, (M.) que selon l'esprit de nôtre Régle, nous ne devons pas seulement vivre dans la retraite extérieure, mais que nous devons être fidelles à la solitude intérieure. Cela est conforme à la pensée de saint Bernard, qui nous exhortant à la solitude, nous avertit que nous devons avoir plus de soin de retirer nos esprits que nos corps du commerce des choses de la terre. *Secede ergo sed mente; non corpore, sed intentione, sed devotione, sed spiritu.* Saint Grégoire est du même sentiment, quand il dit que la solitude du corps est inutile, si elle n'est unie à la solitude du cœur. *Quid prodest solitudo corporis, si solitudo defuerit cordis?* Et la tres-Sainte Vierge s'éloignant des compagnies humaines s'occupoit avec elle-même, comme dit Saint Ambroise. Elle s'entretenoit ensorte avec ses propres pensées, qu'elle n'étoit jamais moins seule, que quand elle étoit seule. *Comites non desiderabat, quæ bonas comites cogitationes habebat: quin etiam tùm sibi minùs sola videbatur, cum sola esset.*

S. Bern. serm. 40. in cant. S. Greg. l. 30. mor. c 12.

Mais je trouve trois raisons qui nous doivent inspirer la fidélité à obeïr à cet article de nôtre Régle, qui nous oblige à méditer jour & nuit dans la Loi de Dieu, La 1. est, que la méditation est dans le cœur une semence sacrée qui le rend fécond dans les fruits de la vertu. La 2. qu'elle est un Bouclier sur le cœur qui le deffend des attaques de ses ennemis. La 3. qu'elle est un Baume au tour du cœur, pour adoucir toutes les peines de cette vie.

I. PARTIE.

Psal. 118. 77. Il semble que de tous les Saints, le Prophéte David a été le plus fidelle à méditer la Loi de Dieu. Cette Loi occupoit continuellement son esprit. *Lex tua meditatio mea est.* Il dit qu'il ne l'a point oubliée. *Legem tuam non sum*

V. 153. *oblitus.* Et il proteste qu'il ne l'oublira jamais. *In æternum non obliviscar justifi-*

V. 93. *cationes tuas.* Il la cachoit dans son cœur cõme les laboureurs cachent la semen-

V. 11. ce dans le cœur de la terre. *In corde meo abscondi eloquia tua*, afin de lui faire porter les Fruits de la Vertu; car comme dit saint Augustin, ce seroit inutile-

ment qu'on cacheroit les paroles de Dieu dans son cœur, si elles n'étoient couronnées des œuvres de la justice. *Dei eloquia sine fructu in corde abscondentur, nisi opera justitiæ sequerentur.* S. Aug. in Psal. 118.

Mais il n'est pas de plus riche expression que celle par laquelle il nous représente la maniére, dont la continuelle méditation de la Loi de Dieu donne au cœur la vertu de produire des fruits surnaturels. Heureux est l'homme, dit ce saint Prophéte, qui ne se laisse point aller au conseil des méchans, qui ne s'arrête point dans la voie des pecheurs, & qui ne s'assit point dans une chaire infectée par la peste. *Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum, & in via peccatorum non stetit, & in cathedra pestilentiæ non sedit.* Psal. 1. 1. Mais qui met toute son affection dans la Loi de Dieu, & qui la médite jour & nuit. *Sed in lege Domini voluntas ejus, & in Lege ejus meditabitur die ac nocte.* Pourquoi Prophéte? quelle est la raison de ce bon-heur? Il répond qu'il est semblable à un arbre planté sur le bord des eaux courantes, qui ne manque pas de porter son fruit en son temps. *Et erit tanquam lignum quod plantatum est secùs decursùs aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo.*

Nôtre cœur depuis le peché est comme la terre, depuis qu'elle a été frapée de la malédiction de Dieu. La terre ne produit plus d'elle-même que de mauvaises herbes, que des chardons & des épines. *Maledicta terra in opere tuo.* Gen. 3. 17. *Spinas & tribulos germinabit tibi.* Il faut la cultiver. Il faut jetter dans son sein de bonnes semences, afin qu'elle donne de bons fruits. Il en est ainsi de nos cœurs. Cette terre n'est féconde qu'en mauvaises pensées, qu'en pechez & en désordres. *De corde exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria.* Math. 15. 19. Mais quand elle est élevée par une bonne semence, elle devient fertile en bonnes-œuvres. Mais qu'elle est cette semence qui lui donne une fécondité Sainte & surnatnrelle? C'est la Loi de Dieu cachée dans le cœur. C'est la parole de Dieu bien méditée. *Semen est verbum Dei.* Lu. 8, 11. Méditer cette Sainte parole, c'est semer en esprit; c'est cultiver son cœur par une semence, qui porte les fruits de l'Eternité. Gal. 6. 8. *Qui seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam.* La méditation de la Loi de Dieu germe dans le cœur & y produit cet Arbre Mystique qui donne son fruit en son temps. *Quod fructum suum dabit in tempore suo.* Psal. 1. 3.

Saint Bernard expliquant ces paroles, distingue trois sortes de Religieux. Il y en a d'autres qui ne portent point de Fruits. *Sunt qui Fructum non faciunt.* S. Bern. serm. de S. Bened. Il y en à d'autres qui portent des fruits, mais ils ne les portent pas pour eux: ils n'en tirent aucun avantage. *Sunt qui faciunt, sed non suum.* Les derniers sont ceux qui portent des fruits, & des fruits dont ils peuvent profiter, mais ils ne les portent pas en leur temps. *Sunt qui faciunt suum sed non in tempore suo.* Et le malheur de ces Religieux vient de ce qu'ils ne s'adonnent point à la méditation de la Loi de Dieu.

Il y a sans doute des Religieux qui ne portent point de fruits dans les Monastéres, qui ne font rien, qui sont vains, inutiles, oiseux, négligens, qui abusent de leur état, qui sont comme des statuës inanimées. Saint Bernard les compare à ces arbres sauvages, qui sont dans les Forests, & ausquels on ne donne jamais de place dans les Jardins. *Sunt arbores infructuosæ, ut quercus, & ulmus, & silvestres aliæ arbores; sed huiusmodi nemo plantat in horto suo,*

quia non faciunt fructum. Ils ne parlent que de leur âge, de leur foiblesse, de leur impuissance, de leurs maladies, de leurs travaux passez. Ils sont comme des cadavres; ils sont sans action & sans mouvement, comme s'ils n'avoient point de vie. D'où vient cette stérilité si monstrueuse? Elle vient, dit saint Bonaventure, de ce qu'ils ne méditent pas jour & nuit dans la Loi de Dieu. Elle vient de ce qu'ils ne font pas continuellement Oraison *Revera Religiosus orationem non frequentans assiduè, non solum est miser & inutilis, quin imò coràm Deo fert animam mortuam in corpore vivo.* Mais ceux qui sont fidelles à ce saint exercice produisent les fruits de la grace. *Dabit fructum.*

S. Bonv. in opusc. de perfect. vit. c. 5.

Comme il n'est rien qui nous soit plus nécessaire que de méditer sans repos, il n'est point aussi de semence, dit le saint Abbé Antioque, qui donne des fruits d'une maniére plus abondante, que cette méditation. *Vacare orationi indivisè ac jugiter, imprimis necessarium, & nobis per quam frugiferum est.* Saint Chrysostôme explique cette abondance par l'exemple d'une Reine. Il dit que comme quand une puissante Reine entre dans une Ville, elle la remplit de richesses; ainsi quand l'Oraison vient dans une ame, elle y est suivie de toutes les vertus. *Quem admodum ubi regina quæpiam ingreditur civitatem, necesse est ut omnis opulentia pariter consequatur, sic videlicet post quàm deprecatio venit in animam, omnes virtutes simul ingrediuntur.*

Antioc. to. 2. bibl. hom. 106.

S. Chrisost. l. 2. de orando Deum.

Il y en a d'autres qui travaillent, mais qui ne travaillent pas pour eux. Ils ne travaillent que pour le prochain, que pour leurs Freres, que pour l'utilité temporelle du Monastére, que pour plaire à des yeux étrangers. Ils ne pensent point à profiter de leurs travaux. Saint Bernard les compare à Simon Cyrenéen, qui porta la croix pour soulager Jesus-Christ, & non pour son propre salut, par ce qu'il ne la porta que par contrainte. *Arbores autem quæ fructum faciunt, sed non suum, hypocritæ sunt: cum Simone Cyrenæo crucem portantes, non suam: qui Religiosâ intentione carentes angariantur.* On peut dire d'eux qu'à la fin du jour le Pere de famille appellant les ouvriers, ils n'auront aucune récompense de leurs actions. C'est qu'ils ne méditent pas jour & nuit dans la Loi de Dieu.

Les Religieux qui ne s'adonnent point à cette méditation n'ont que le corps de la vertu & de la sainteté. Ils n'en ont pas l'ame: ils n'en ont pas la forme: ils n'en ont pas l'esprit & ainsi tout ce qu'ils font est imparfait & corrompu. Ils ne sément que dans la chair & ainsi ils ne peuvent moissonner que de la corruption. *Qui seminat in carne suâ, de carne & metet corruptionem.* Comme ils ne sont point occupez de Dieu, ils ne se conduisent que par des considérations humaines, que par des motifs d'interêt, que par des raisons de crainte, d'honneur, & d'ambition. *Quæ non amant,* dit saint Bernard, *amore gloriæ quam desiderant, facere compelluntur.* Et par conséquent tout ce qu'ils font ne leur peut être utile & méritoire.

Gal. 6. 8.

S. Bern. serm. de S. Bened.

Mais ceux qui méditent jour & nuit dans la Loi de Dieu travaillent pour eux. *Dabit fructum suum.* Ils acquiérent des tresors qui leur sont profitables. La Magdelaine qui avoit choisi la méditation pour son partage ne faisoit pas seulement des œuvres, mais elle faisoit des œuvres qui étoient bonnes, qui étoient agréables à Dieu, & qui lui étoient avantageuses. *Bonum opus operata est.* Le contemplatif, dit le Prophete, ne perd rien de tout ce qu'il

Mar. 14. 6.

entreprend, Les feüilles même qui couvrent ses fruits, c'est à dire les paroles qui sont les ornemens de ses actions lui sont utiles, *Folium ejus non defluet.* Tout lui réüssit heureusement, *Et omnia quæcumque faciet, prosperabuntur. Fructus & folia*, ajoûte saint Augustin. *Facta & dicta.* Psal. 1. 4. S. Aug. in hunc. locum.

Les derniers, qui ne font pas les choses en leur temps nous sont représentez, dit saint Bernard, par ces Arbres, qui fleurissans trop-tôt ne conduisent pas leurs fruits à une parfaite maturité. *Timemus omninò floribus intempestivis: sic sunt aliqui quorum fructus, quia nimis properè, minùs prosperè oriuntur.*

Ce sont ceux, continuë ce saint Pere, qui dés le commencement de leur conversion veulent profiter aux autres, & qui ainsi contre les ordres de la Loi se pressent de labourer avec le prémier né du Bœuf, & de tondre la laine des prémiers Agneaux de la Brebis. *Hi sunt qui initio conversionis suæ alijs fructificare continuò velle præsumunt, contraque legis decreta arare in primogenito bovis, & ovis primogenita tondere festinantes.* Leur ferveur se refroidit bien-tôt, & ce nouveau feu d'amour qui paroissoit, ne s'étant pas encore assez allumé, & n'aïant pas pénétré toutes les parties du cœur, s'étouffe incontinent sous les différentes occupations de la vie agissante. Deut. 15. 19

Cette précipitation dereglée ne vient-elle pas de ce que l'esprit ne s'occupe point à méditer dans la Loi de Dieu? Un esprit un peu méditatif conçoit bientôt que toutes choses ont leur temps, aussi bien dans l'ordre de la grace, qu'en celui de la nature. *Omnia tempus habent.* Il conçoit bien que la grace, non plus que la nature, ne doit pas être toûjours dans l'Automne; qu'elle doit avoir son Hiver, c'est à dire son temps de repos; & que l'enfant qui veut faire des choses, qui excedent les forces de son âge, se met dans l'impuissance de travailler. Saint Benoist, selon la remarque de saint Bernard, eut cette sagesse. Il n'entreprit pas de porter des fruits dans la Vigne de Nôtre Seigneur, en le temps de son enfance spirituelle. Il acquît des forces, il triompha des tentations & s'assûra de soi-même devant que de travailler au salut de son prochain. Mais la même méditation qui l'avoit arrêté dans la retraite, l'obligea aprés de se produire pour porter des fruits, quand le temps en fut arrivé. *Non credebat Benedictus tunc esse fructificandi tempus, quando adhuc tantis tentationibus urgebatur: sed venit tempus, & in tempore suo fructum dedit.* Voilà (M.) comme la méditation de la Loi de Dieu est en nos cœurs une semence, qui porte les fruits de la grace avec toutes les circonstances qu'ils demandent pour leur perfection. *Fructum suum dabit in tempore suo.* Mais voïons qu'elle est aussi un bouclier qui nous deffend de nos ennemis. Eccl. 3. 1. S. Bern. serm. de Bened.

II. PARTIE.

Toute nôtre vie se passe dans les combats. Le saint homme Job qui parloit selon ses expériences, dit qu'elle est une continuelle Guerre. *Militia est vita hominis super terram.* Dequel bouclier nous servirons-nous donc pour nous deffendre des ennemis qui nous attaquent? Saint Bernard répond que la circonspection, l'Oraison, la méditation doit être nôtre bouclier. Si nôtre vie est si pleine de tentations, dit ce saint Pere, qu'on peut dire qu'elle est la même tentation, nous avons besoin d'une grande circonspection & d'une fervente Oraison pour n'en être point surmontez. *Si tot tentationibus plena est vita nostra, ut non immeritò tota ipsa tentatio debeat appellari, pervigili* Iob. 7. 1. S. Bern. in psal. qui habitat ser. 5.

circumspectione opus est & oratione ne inducamur in eam. La méditation doit être dans nôtre esprit ce que le bouclier est dans la main du Soldat. Nous devons nous en servir avec un saint artifice, pour couvrir toutes les puissances de nôtre ame, & pour deffendre tous les endroits par où elle pourroit être blessée. C'est ainsi qu'en usoit le Prophéte, quand il disoit qu'il s'exerçoit dans la Loi de Dieu. *In mandatis tuis exercebor.*

Psal. 118. 15
Psal. 118, 142.

La Loi de Dieu est la vérité. *Lex tua veritas.* Comment ne le seroit-elle pas, dit saint Augustin, puisqu'elle nous fait connoître le peché, & qu'elle nous rend témoignage de la justice de Dieu? *Quomodo non veritas lex, per quam cognitio peccati, & quæ testimonium perhibet justitiæ Dei?* Et cette vérité est le bouclier qui nous est promis par le Prophéte & qui nous donne un courage si intrépide & une force si assûrée que nous ne craignons point les ennemis de nôtre ame. *Scuto circumdabit te veritas ejus.* Mais ce bouclier ne peut avoir cette vertu, si nous ne nous en servons. Les boucliers n'ont aucun effet dans l'Arsenal. Il faut qu'ils soient entre les mains des Soldats. Ils ne les deffendent que quand ils les couvrent. Ainsi la Loi de Dieu est un bouclier sans vertu, si nous ne la mettons en usage. Nous ne devons pas la laisser dans les Livres sacrez où elle est écrite, mais nous l'en devons tirer & la mettre dans nos cœurs par la méditation, afin qu'elle nous deffende. C'est ainsi que fait le juste. Il tire la Loi de l'écriture. Il la fait passer de ses yeux à sa langue. *Os justi meditabitur sapientiam & lingua ejus loquetur judicium*; & afin que vous ne pensiez pas, dit Saint Augustin, qu'il n'a pas dans le cœur ce qu'il a dans la bouche, *Et ne putares eum in ore habere quod in corde non habet*, il ajoûte que la Loi de Dieu est dans son cœur, *Sequitur, Lex Dei ejus in corde ipsius.* Mais quel effet à cette Loi quand elle est dans le cœur du juste? Elle le conserve & l'empêche de tomber, *& non supplantabuntur gressus ejus.* Il peut vivre en assûrance, dit saint Augustin, aïant la Loi de Dieu dans le cœur; elle le deffend des embusches & des attaques de ses ennemis. *Vivat ergo securus inter malos: liberat enim à laqueo verbum Dei in corde.* Tournons donc toûjours (M.) ce bouclier par nos pensées & par nos affections & nous en couvrons de tous côtez, afin que comme nous sommes assiégez de toutes parts, nous soïons aussi, dit saint Bernard, conservez dans toutes nos puissances, dans tous nos sens & dans toutes nos passions. *Quia ergò undique sic circumdatus es tentationibus, scuto circumdabit te veritas ejus, ut quemadmodum undique bella, ita undique sint & præsidia.*

S. Aug. in hunc locũ.
Psal. 90. 5.
Psal. 36. 32
S. Aug. in hunc locum
S. Bern. serm. 5. in psal. qui habitat.

S. Tho.

Saint Thomas disoit qu'un Religieux sans ce bouclier étoit un Soldat desarmé & tout nud au milieu de ses ennemis. *Religiosus sine oratione miles est in prælio sine armis nudus.* Il est exposé à leurs coups & ils ne tirent aucune fléche contre lui, dont il ne soit blessé. Mais la méditation, dit saint Ephrem, est un bouclier qui le rend invulnérable. *Scutum inexpugnabile Monachi est hymnus in ore ejus.* C'est pourquoi il veut que nous aïons toûjours les Pseaumes dans la bouche, & à plus forte raison dans le cœur, afin par ce moïen de triompher de toutes les tentations qui nous attaquent. *Canticum spirituale in ore tuo versetur, Monache, quo supervenientium tentationum onere subleveris.* Nous nous plaignons de nôtre foiblesse contre les

S. Ephrem

efforts du monde, de la chair, & du Diable; mais quel pouvoir ces ennemis auroient-ils sur nous, si nous étions toûjours couverts de la méditation de la Loi de Dieu? Qui est-ce qui ne seroit pas invincible, s'il étoit fidelle à déveloper toute cette Loi & à la considérer dans son étenduë? Qui est-ce qui ne résisteroit à ces tirans de nos ames, s'il étoit attentif à considérer la Loi de Dieu en ses promesses & en ses menaces, en ses couronnes & en ses chatimens, en ses douceurs & en ses rigueurs? Qui est-ce qui ne surmonteroit toutes les tentations qui le portent au peché, s'il méditoit la Loi de Dieu qui lui deffend de le commettre? Qui est-ce qui aïant l'esprit occupé de la toute puissante volonté de Dieu, voudroit se déterminer à lui résister & à s'exposer ainsi à tous les malheurs qui sont des suites nécessaires de cette rébellion? Il n'est point de fléche assez pénétrante soit qu'elle soit cachée, soit qu'elle se montre clairement, soit qu'elle nous attaque le jour, soit qu'elle nous frappe la nuit, qui puisse percer un bouclier de cette trempe. *Scuto circumdabit te veritas ejus: non timebis a timore nocturno; a sagitta volante in die: a negotio perambulante in tenebris; ab incursu & dæmonio meridiano.* Psal. 90. 5.

Mais si la méditation de la Loi de Dieu est une semence & un bouclier, elle est aussi un baume. Comme elle est une semence qui nous fait porter les fruits de la grace, & un bouclier qui nous deffend, elle est un baume qui adoucit toutes nos peines.

III. PARTIE.

Si vous étiez attentif à considérer mes Commandemens, dit Dieu par la plume du Prophete Isaïe, vous n'auriez jamais aucune inquiétude, vous nageriez comme dans un fleuve de paix. *Utinam attendisses mandata mea: facta fuisset sicut flumen pax tua.* Si nous avions cette fidélité, tous les sujets d'affliction qui nous arrivent, les disgraces de cette vie, les travaux de la vertu ne nous seroient plus pénibles. Saint Bernard en donne cette raison, que quand nous méditons la Loi de Dieu, il s'approche de nous & parle à nos cœurs. Quand, dit ce saint Pere, nous tournons les Loix de Dieu avec un esprit saintement altéré du desir d'en penétrer le sens & d'en acquérir une parfaite intelligence, & que nous les méditons jour & nuit sans aucun repos, nous devons croire avec assûrance que l'Epoux se rend present à nous & qu'il nous parle, afinque nous recréant par les paroles qu'il dit à nos cœurs, nous souffrions avec joïe & sans nous fatiguer ce qu'il y a de plus rude dans les exercices de la Sainteté. *Cum avidâ mente versamus testimonia ejus, & judicia oris ejus; & in lege meditamur die ac nocte: sciamus pro certo adesse sponsum, atque alloqui nos, ut non fatigemur, laboribus, sermonibus delectati.* Isa. 48. 18. S. Bern. serm. 32. in cant.

Les paroles de l'Epoux sont douces & paisibles & remplissent l'ame de douceur & de paix. J'écouteray, dit le Prophete, ce que le Seigneur mon Dieu dira en moi, car il me dira des paroles de paix. *Audiam quid loquatur in me Dominus Deus: quoniam loquetur pacem in plebem suam.* Il lui dit ailleurs aprés l'avoir entendu intérieurement, que ses paroles sont plus douces à son cœur que le miel ne le peut être à sa bouche. *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua super mel ori meo.* Aussi dans les jours de sa tribulation, il ne faisoit autre chose que de rechercher la face de Dieu dans son Oraison. *In die Tribulationis meæ Deum exquisivi.* Il refusoit toutes les autres consolations: *Renuit consolari anima mea.* Il se souvenoit de Dieu, & il trouvoit aussi-tôt sa joïe dans cette Psal. 84. 8 Psal. 118. 103. Psal. 76. 3.

pensée. *Memor fui Dei & delectatus sum.* Saint-Augustin étoit dans les mêmes sentimens, quand il disoit à Dieu : c'est en vous, ô mon Dieu, qu'on possede un parfait repos, & que l'on goûte une vie exempte de toute sorte d'in-
S Aug. l. 2 conf. c. 10. quiétudes. *Quies est apud te valdè, & vita imperturbabilis.* Celui qui entre en vous, entre dans la joïe de son Seigneur. *Qui intrat in te, intrat in gaudium Domini sui.* Il s'élevera au dessus de toutes les vaines craintes de ce monde, & sera toûjours tres-bien; parce qu'il sera uni au tres-bon. *Et non timebit, & habebit se optimè in optimo.*

Mais (M.) quelques avantages que nous retirions de la méditation de la Loi de Dieu, & quelque obligation que nous aïons de nous y addonner, n'est-il pas vrai que c'est le moindre de nos soins? Nous devons méditer jour & nuit dans la Loi de Dieu, & nous passons les jours & les nuits sans le faire. Les meilleurs de nous donnent tout à l'action & ne donnent plus rien à la méditation ; & c'est ce déplorable abandon que nous avons fait de la vie intérieure & contemplative, qui à tellement changé la face de nôtre observance, qu'elle n'est plus reconnoissable & qu'on peut dire qu'elle n'est plus elle-même. Cette Ter-
Ieré. 12. 11 re du Carmel est mal-heureusement desolée. *Desolatione desolata est omnis terra.* L'imperfection y régne : les vertus y sont négligées : les Régles y sont transgressées : les constitutions n'y sont pas observées, parce que l'Oraison n'y est pas pratiquée, *quia nullus est qui recogitet corde.* La première des Régles qui est celle de la méditation continuelle de la Loi de Dieu y est méprisée, & ainsi c'est une consequence aussi nécessaire que funeste, que toutes les autres le soient, *desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde.*

Le Carmel est stérile. Cette Sainte Montagne ne porte plus ces beaux fruits des vertus Religieuses, qui étoient l'objet de l'estime & de l'admiration de tous
Amos. 1. 2 ceux qui les voïoient. *Exsiccatus est vertex Carmeli.* C'est que la méditation de la Loi de Dieu qui en étoit la semence n'y est plus estimée. *Nullus est qui recogitit corde.* Dieu nous avoit appellez à cette Terre Sacrée ; il nous y avoit fait entrer, pour nous y faire goûter les delices de la Paix, & les douceurs intérieures des Ames vraiment Religieuses. *Induxi vos in Terram Carmeli, ut*
Ier. 2. 7. *comederetis fructum ejus, & optima illius.* Mais elles sont taries pour nous, parce qu'elles ne sont que pour les Ames contemplatives & qui méditent jour & nuit la Loi de Dieu.

Ah ! (M.) rentrons en nous-mêmes : reprenons cet esprit d'Oraison, qui est l'essentiel de nôtre Ordre : retirons-nous du dehors, & ne nous donnons point tant aux autres, que nous ne conservions au moins une partie de nous-mêmes pour nous-mêmes. Appliquons-nous ces admirables paroles que Saint Bernard adressoit à son Disciple le Pape Eugene. Si vous donnez & consacrez à l'action toute vôtre vie & vôtre sagesse, je vous loüe, mais je ne vous
S. Bern. l. 1. de consid. c. 5. loüe pas de cela. *Si quod vivis & sapis, totum das actioni, considerationi nihil, laudo te, in hoc non laudo.* Si vous voulez vous donner tout à tous, à l'exemple de saint Paul, j'estime vôtre bonté, mais pourvû qu'elle soit entière, & comment le sera-t-elle, si elle ne vous comprend pas. *Si totus vis esse omnium, instar illius, qui omnibus omnia factus est, laudo humanitatem, sed si plena sit, quomodo autem plena, te excluso?* Vous êtes homme aussi bien que

les autres, il faut donc que vôtre bonté pour être entiére, & que vôtre charité pour être parfaite vous renferme, & que ce sein qui s'ouvre à tous, s'ouvre aussi à vous-mêmes. *Et tu homo es, ergo ut integra sit & plena humanitas, colligat & te intra se sinus qui omnes recipit* Autrement si vous n'avez cette charité pour vous, que vous servira-il, selon la parole de nôtre Seigneur, de sauver tout le monde en vous perdant? *Alioquin quid tibi prodest, juxta verbum Domini, si universos lucreris te unum perdens*? Si donc vous voulez vous donner à tous, ensorte que tous vous possedent, soïez-vous aussi bon à vous-même que vous l'êtes aux autres, soïez un de ceux à qui vous vous donnez, & vous possedez vous-mêmes. *Quamobrem cum omnes te habeant, esto etiam tu ex habentibus unus.* Pourquoi n'aurez-vous pas les mêmes égards pour vous que vous avez pour les autres? Pourquoi n'aurez-vous pas soin de vous à vôtre rang? Mettez-vous au moins dans l'ordre commun de tous ceux envers lesquels vous exercez vôtre charité. *Usquequò non recipis te, & ipse inter alios vice tuâ.* Vous croiez être detteur aux sages & aux fols: vous vous donnez à eux en cette qualité; & comme si vous ne vous deviez rien, vous vous refusez à vous-même, ou plûtôt vous ne vous refusez qu'à vous seul. *Sapientibus & insipientibus debitor es, & soli negas te tibi.* Vous êtes comme une fontaine publique qui desaltérez tous ceux qui se veulent approcher de vous des Eaux Salutaires dont vous êtes rempli, & vous vous laissez mourir de soif. *Omnes de fonte publico bibunt pectore tuo, & tu seorsùm sitiens stabis.* Voiez quel est ce desordre, si celui qui choisissant, se partage le plus mal, merite des malédictions; que doit-on penser de celui qui s'abandonnant entiérement ne prend rien pour soi? *Si maledictus qui partem suam facit deteriorem, quid ille qui se penitùs reddit expertem?* Souvenez-vous donc de vous-même, conclud saint Bernard, & si vous ne voulez vous rendre continuellement vous-même à vous-même par de serieuses réflections & considérations, faites le au moins souvent ou enfin quelque-fois. *Memento proinde non dico semper, non dico sæpe, sed vel interdùm reddere te ipsum tibi.*

Je finis, (M.) avec ces sentimens, & en vous disant, que si saint Bernard n'a pû souffrir qu'un grand Pape à qui nôtre Seigneur avoit confié le soin de toute son Eglise, abandonnât l'exercice de la méditation, à plus forte raison nous ne le devons pas laisser, nous qui sommes des particuliers & qui par le fond de nôtre état & de nos obligations devons méditer jour & nuit dans la Loi de Dieu.





Exhortation IV, sur le Chapitre 7.

EXHORTATION CINQUANTE UNIE'ME.

DE LA PRIVATION DES GRACES sensibles.

Exorde.

SI nous goûtions toûjours les douceurs de la grace & si Dieu nous faisoit continuellement ressentir sa présence, il seroit facile de méditer jour & nuit dans sa Loi & dans ses Mystéres. Mais il y a d'étranges successions dans les voies de la perfection. S'il y a des lumiéres, il y a des ténébres; s'il y a des joüissances, il y a des privations; s'il y a des douceurs, il y a des amertumes; s'il y a des caresses, il y a des abandons; s'il y a des ardeurs; il y a des glaces & il arrive souvent que les plus fervens dans le temps de l'abondance, sont les plus lâches dans le temps de la stérilité.

C'est ce qui m'oblige (M.) de vous parler du delaissement intérieur, ou de la privation des secours sensibles de la grace, afin de vous fortifier contre les foiblesses & les dégoûts de cet état.

J'unis cette Exhortation à la précédente: car quoi-que les sécheresses Spirituelles donnent souvent du dégoût de toutes les actions de la perfection; c'est néanmoins particuliérement de l'Oraison, dont elle nous retirent, comme c'est principalement dans l'Oraison que nous desirons des consolations. Mais quoi-qu'il en soit, je regarde l'état de privation par rapport à tous les exercices de la perfection & je veux vous faire voir que cet état est extrêmement avantageux, pour nous avancer dans la véritable Sainteté. Je sçai bien que cette vérité est surprenante à ceux qui n'en ont pas l'expérience. Chacun comprend aisément que la manne des consolations Spirituelles est un moïen tres-efficace pour nous faire courir dans les voies de Dieu: mais il est plus difficile de concevoir, que la verge qui semble lui être contraire, a aussi le même effet, & d'une maniére plus assûrée. On croit sans peine qu'on vivra dans la devotion en vivant dans les douceurs & sur la Montagne de l'Encens; mais on se persuade que quand Dieu retire ses caresses & qu'il nous conduit sur la Montagne de la Mirrhe, il faut par une mal-heureuse nécessité abandonner les exercices de la vertu. Mais dissipons ces ténébres en montrant les avantages de la privation des secours sensibles de la grace. J'en remarque principalement trois. Le 1. est, qu'elle conserve la devotion dans sa pureté & qu'elle la preserve de la

corruption. Le 2. qu'elle la rend plus embrasée. Le 3. qu'elle en perfectionne toutes les vertus. I. PARTIE,

Comme dans la nature la corruption des choses les plus excellentes est plus dangereuse que celle dont la perfection est moins relevée, ainsi dans l'Ordre de la grace, il n'est rien qui soit plus funeste que la devotion gâtée & corrompuë, parce que la devotion est la flamme, ou la perfection de la Charité. Mais si la devotion a de tres-mauvais effets quand elle est corrompuë, elle a encore ce fâcheux privilége, qui lui est commun avec toutes les choses excellentes, qu'elle est délicate, c'est à dire qu'elle est fort sujette à la corruption; elle degénére aisément de sa nature. Elle se laisse souvent corrompre par l'intérêt, par l'orgueil, & par la négligence. Et je dis que la privation des graces sensibles la deffend de ses désordres.

La véritable devotion ne doit chercher que Dieu: elle ne doit considérer que sa gloire: elle doit s'élever au dessus de ses dons & de ses faveurs. L'Ame, dont la devotion est entiérement pure, doit mettre une grande différence entre Dieu & ses graces. Elle doit servir à Dieu, & non pas aux dons de Dieu. Elle ne doit pas s'attacher à ce qu'elle goûte, mais seulement à l'Autheur des Graces, qui lui sont communiquées. Et ainsi quand dans l'Oraison, quand dans la Communion, quand dans la Retraite, quand dans la Lecture Spirituelle, quand dans les Austéritez, quand dans les Mortifications & les Penitences elle seroit froide comme la glace, seiche comme la cendre, aride comme un Rocher, elle ne doit rien perdre de sa paix ni rien relâcher de sa fidélité, parce qu'elle ne doit considérer ni les douceurs, ni les tendresses, ni les délices, ni les consolations, mais Dieu seul au dessus de tous ses dons.

Il arrive néanmoins souvent que l'Ame, étant favorisée du sécours sensible de la grace, elle fait sa devise de ces paroles de saint Pierre, *bonum est nos hic esse*, nous sommes bien ici. Ah! Qu'il y a de plaisir au service de Dieu! Qu'il est doux de se mortifier & de vivre dans la pénitence! Qu'il y a de joïe à mépriser la terre & à s'élever aux choses Celestes & Divines. Et aucontraire qu'étant délaissée & privée de ces caresses, elle se trouble & s'inquiéte comme si le Ciel ne la regardoit plus, & abandonne ses exercices. Math. 17. 4

Voilà, (M.) ce que j'entends par une devotion intéressée. On peut dire de cette Ame, pour parler avec le saint Esprit, qu'elle est une amie de table, qui n'a point de constance, ni de fidélité. *Est amicus socius mensæ, & non permanebit in die necessitatis.* Nôtre Seigneur lui pourroit addresser ces paroles qu'il dît au Peuple qui le suivoit dans le desert, vous me cherchez parce que je vous ay donné du pain & que vous avez été rassassiez. *Quæritis me quia manducastis ex panibus & saturati estis.* Elle ne cherche pas Dieu, elle ne desire que ses Dons. Au lieu de se servir de la grace, comme d'un moïen pour s'unir à Dieu, elle s'y attache & en veut joüir comme de sa fin. Eccles. 6. 10. Ioan. 6. 26

Mais quel remede à ce mal? Il n'en est pas de plus puissant que de sevrer l'ame de ces douceurs. Quand elle sera privée de ces consolations, elle ne s'y arrêtera plus & elle sera obligée d'avoir recours à Dieu. Quand aprés un long delaissement elle ressentira le poids de ses miséres, elle ne s'attachera qu'à Dieu, & si elle pratique quelque vertu, ce sera seulement pour lui plaire.

Mais comme la dévotion doit être degagée sans aucun propré interêt, elle doit être humble sans orgueil. Le Roïaume de la Sainteté ne s'ouvre qu'aux ames petites & abaissées par une profonde humilité. Mais si la dévotion devient souvent interessée, l'orgueil ne se mêle pas moins dans ses éxercices. Les dévots sont les Anges de la Terre, & ainsi ils conçoivent aisément l'orgueil des Anges, qui ont été superbes dans le Ciel. Lucifer se perdit, par ce qu'il fonda son élévation sur les dons qu'il avoit reçû de Dieu ; ainsi il y a des ames qui s'enflent & qui s'élévent vainement par les lumiéres, les goûts & les consolations intérieures, dont elles sont remplies. Il en est qui sont comme le Pharisien de l'Evangile, qui aprés quelques heures d'oraison, quelques communions, quelques jeûnes, quelques pénitences pratiquées avec joie & avec facilité, s'imaginent qu'elles sont d'une condition particuliére & qu'elles surpassent les autres. Elles diroient volontiers, je ne suis
Lu. 18. 11. point comme le reste des hommes. *Non sum sicut cæteri hominum.* Elles croïent être saintes, être contemplatives, être unies à Dieu, être entiérement spirituelles.

Mais Dieu les peut-il davantage humilier, & ainsi les guérir plus efficacement, qu'en se rétirant un peu & en les abandonnant aux ténébres & aux sécheresses. Une Mere, qui voit que le Sucre engendre des vers dans la poitrine de son enfant, ne peut mieux faire, pour le guérir, que de l'en priver & de lui donner de l'Absinthe. Et Dieu, voïant que les douceurs de ses graces nourrissent en nous les vers d'une vaine complaisance, ne peut mieux faire pour y remédier, que de les retirer, & de nous traiter avec rigueur. C'est ainsi qu'il domtera nôtre orgueil & qu'il nous obligera de nous écrier
Thr. 3. 1. en avoüant nôtre foiblesse. *Ego vir videns paupertatem meam.* Je connois ma pauvreté.

L'ame se voit en cet état si impuissante, qu'elle n'ose & ne peut sortir de son
2. Cor. 3. 5. néant. Elle expérimente la vérité de ces paroles de saint Paul, que tout nôtre pouvoir vient de Dieu. *Sufficientia nostra ex Deo est.* Quand aprés de longs & de grands efforts elle ne peut former une bonne pensée, il faut qu'elle confesse qu'elle n'en peut avoir que par le sécours de la grace.
Ioan. 15. 5. *Gratia Dei, sum id quod sum*, & que sans la vertu de Jesus-Chrît elle ne peut rien faire. *Sine me nihil potestis facere.* C'est pour cette raison que
Cant. 6. 4. ce divin Epoux deffend à son Epouse de le regarder. *Averte oculos tuos à me.*
Ioan. 20. 17. Qu'il ne veut pas souffrir que la Magdelaine le touche. *Noli me tangere.* Qu'il ne témoigne point de familiarité à la tres-sainte Vierge, & qu'il semble
Ioan. 2, 4 n'avoir pour elle que de l'indifférence. *Quid mihi & tibi est mulier :* & principalement qu'il mêla, parmi les hautes révélations dont il favorisa saint Paul, les honteuses & fâcheuses afflictions, par lesqu'elles il permit à l'en-
2. Cor. 12. 7. nemi des hommes de l'attaquer. *Ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ Angelus satanæ qui me colaphizet.*

Mais comme la dévotion doit être simple sans interêt & humble sans orgueil, elle doit aussi être fervente sans paresse,

Dieu mît le prémier homme dans le Paradis Terrestre pour y travailler,
Gen. 2. 15. *Ut operaretur.* Et quand il eut perdu son innocence, il l'obligea au travail
Gen. 3. 19. par une seconde Loi. *In sudore vultus tui vesceris pane tuo.* Les Prophétes ont

ont prêché la vertu, & Jesus-Chrît par sa voix & par ses exemples nous a inspiré la pratique des bonnes œuvres, Cependant comme la dévotion est sujete à l'interêt & à la vanité, elle l'est aussi à la négligence.

Nous voïons des personnes qui s'adonnant à le dévotion demeurent si attachées aux douceurs intérieures dont elles joüissent, qu'elles ne travaillent point à le vertu. On à grand sujet de craindre qu'elles ne soient endormies dans une vaine complaisance d'elles-mêmes, dans une paix imaginaire & dans un repos apparent. *Dicentes pax pax: & non erat pax.* Il semble qu'on leur fait injure de leur parler de la mortification & de la pénitence. Les haires, les chaînes de fer & les disciplines les empêchent de faire oraison. Les travaux de la vie régulière leur paroissent trop grossiers. Les veilles de la nuit les fatiguent & les accablent. Le jeûne les affoiblit trop. Les contraintes de l'obeïssance les importunent. Les rigueurs de la pauvreté les incommodent. Il faut que leur propre volonté soit toûjours la Maîtresse. ils mettent toute leur perfection dans une modestie extérieure & dans une solitude affectée. Ils prennent au reste là libetté de censurer tout le monde, & de contenter tous les mouvemens de leurs passions. Ier, 6. 14

Mais comment ces ames négligentes se peuvent-elles réveiller? Les obscuritez & les ténébres intérieures le font tres-efficacement. Quand ces douceurs se changent en amertume; quand cette paix commence à se troubler; quand elles sont dans l'inquiétude; quand elles ressentent leur impuissance, elles font réflexion sur leurs fautes, sur leurs passions, sur tous les désordres de leur vie. Elles pensent à se corriger, à travailler, à se mortifier, à faire de bonnes œuvres.

Saint François de Sales à une pensée à ce propos qui est digne de son esprit. Quand, dit-il, le Printemps est beau & serein, les Abeilles font plus de Miel & moins de Mouchons.[1] C'est qu'à la faveur du Soleil elles s'arrêtent tant sur les fleurs, qu'elles s'oublient de la production de leurs Nymphes. Mais au contraire quand le Printemps est froid & rigoureux, elles font plus de Nymphes & moins de Miel. Comme elles ne peuvent voler sur les fleurs, elles ne s'occupent qu'à la multiplication de leur espéce. Il en est ainsi des ames adonnées à la dévotion. Quand elles sont dans le beau-temps des consolations spirituelles, elles y demeurent souvent si attachées qu'elles en sont stériles, C'est à dire qu'elles ne pensent point à l'exercice des bonnes œuvres: mais quand elles sont privées de ces douceurs, & qu'elles expérimentent les rigueurs du froid & les obscuritez de la nuit, elles entrent dans la pratique des vertus solides, de la mortification de leurs sens & de leurs passions, de l'exactitude à la vie réguliére, de l'obeïssance, de la charité, de l'austérité & de la pénitence. Et voila (M.) comme la mort mistique conserve la dévotion dans sa pureté. Mais voïons comme elle la rend aussi plus amoureuse & plus embrazée. S François de Sales.

II. PARTIE.

J'avouë que ce Mistére est caché & qu'il ne peut être compris que par des Ames extrêmement élevées & épurées. Dire aux plus sçavans Theologiens que c'est au milieu de la nuit, dans l'obscurité des Ténébres, parmi les aveuglemens de l'Ame, les ariditez & les séchéresses que l'amour de Dieu s'allume avec plus d'ardeur, c'est leur parler un langage qui leur est inconnû. Ils croient

que les excez d'amour ne naissent que parmi les lumiéres, les extases & les ravissemens. Ils conçoivent bien avec le Prophete que le cœur s'enflamme & que le feu s'allume par les lumiéres d'un haute méditation. *Concaluit cor meum intra me, & in meditatione mea exardescet ignis.* Mais ils ne peuvent comprendre qu'il embraze parmi les Ténébres, les angoisses & les délaissemens. C'est ce qui fait dire à un de nos plus grands contemplatifs, qu'il est peu de personnes qui soient Spirituelles en verité; parce qu'on s'imagine que la vie intérieure consiste dans des lumiéres, dans des douceurs, & dans des consolations; quoiqu'il soit vrai que les Ames fidelles à Dieu soient d'autant plus animées du véritable amour, qu'elles sont plus abandonnées & plus désolées. La raison en est que l'amour de Dieu s'allume à proportion que l'amour propre s'éteint, & que l'état des consolations & des joüissances nourrit aisément ce funeste amour.

Psal. 38, 4. — Le V. P. Dominiqu. de saint Albert,

Ces abondances font assez souvent faire des discernemens blâmables aux ames qui en son enrichies; & ainsi elles s'opposent à la pure charité. C'est dans ce sentiment que Nôtre Seigneur dît à ses Apôtres, qu'il leur étoit utile qu'il se retirât d'eux, parce que s'ils ne perdoient les douceurs de sa conversation & de sa présence sensible, ils ne récevroient pas la plénitude du
Ioan. 16. 7. saint Esprit qui est l'amour personel. *Ego veritatem dico vobis, expedit vobis, ut ego vadam; si enim non abiero paraclitus non veniet ad vos.*

Aussi voïons-nous que toutes les ames, que Dieu a voulu élever à quelque chose de grand, & qui ont été ses plus fidelles amantes, ont passé par des nuits étranges & par des obscuritez épouventables. Qui pourroit exprimer les tourmens intérieurs de sainte Marie Magdelaine de Pazzi; les énormes tentations qui l'ont affligée, comme d'infidélité, de blaspheme, d'orgueil, d'impureté, de gourmandise & de desespoir: les continuels assauts des Diables qui lui vouloient faire croire qu'elle étoit perduë, qu'elle étoit damnée, qu'elle seroit à jamais l'objet de la justice de Dieu: les visions horribles de ces méchans esprits qui la battoient comme des Bourreaux, qui la mordoient comme des Chiens, qui la déchiroient comme des Lyons, qui la picquoient comme des Serpens? Que dirai-je de la Séraphique Théréze, qui a passé la plus grande partie de sa vie dans des sécheresses qui sembloient n'être point arrosées de la grace & dans une nuit ou la lumiére ne faisoit presque jamais de jour? Et toute-fois c'étoit parmi ces ténébres que Dieu allumoit les plus ardentes flammes de son amour dans ces belles ames.

Mais ne fût-ce pas cet horrible tourment de nuit & d'abandon, que Nôtre Seigneur endura étant attaché à la Croix, qui fût comme le sceau de toutes ses douleurs & l'entiére consommation de son amour? Il ne dit point, *Consummatum est*, tout est consommé, qu'aprés s'être écrié, mon Dieu, mon Dieu pour quoi m'avez-vous délaissé? *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me*? Le Prophéte avoit eu l'expérience de cette voie d'amour, quand il disoit qu'aïant été reduit au néant des ténébres & de l'ignorance, son cœur s'étoit enflammé. *Quia inflammatum est cor meum, & ego ad nihilum redactus sum & nescivi.* Et ne fût-ce pas dans la même impression que saint François Xavier étant une nuit dans un Jardin des Indes & y sentant des excez de douceur & de consolation, il s'écria, *Satis est Domine, satis est*, c'est assez Segineur, c'est assez; retirez-vous de moi. Ce grand homme n'ignoroit pas

Ioan. 19 30. — Math. 27. 46. — Psal. 72. 21

que le parfait amour doit être élevé au dessus de ces tendresses. Il entroit dans le sentiment de la Divine Epouse, laquelle voulant épurer & embrazer davantage son amour prioit son bien aimé de s'enfuir & de l'abandonner. *Fuge dilecte mi.* Can. 8. 14

Ces saintes ames sçavoient qu'il doit y avoir de la différence entre l'amour du Ciel & celui de la Terre, entre l'amour du terme & celui de la voie, entre l'amour des bien-heureux & l'amour des justes qui vivent dans ce monde; & ainsi que le prémier ne naissant que parmi les lumiéres, le second ne se devoit allumer, aumoins principallement, que parmi les ténébres, les ariditez, les dégoûts, & les delaissemens.

Il est vrai que tant que l'ame est impitoïablement attachée à ce douloureux gibet d'amour, elle ne ressent pas l'amour dont elle est brûlée; mais quand Dieu leve ce voile de nuit & d'obscurité, elle conçoit clairement que durant ces affligeantes ténébres son cœur étoit enflammé d'un tres-ardent amour. Elle comprend avec le Prophete que les ténébres de Dieu sont sur la terre ce que ses lumiéres sont dans le Ciel. *Sicut tenebræ ejus, ita & lumen ejus*; que le feu de l'amour précéde souvent les goûts sensibles de sa présence. *Ignis ante ipsum præcedet*; que ce qui l'éloignoit davantage de Dieu en aparence, l'en aprochoit en vérité; que non seulement les eaux des désolations n'ont pas éteint la charité, mais qu'elles l'ont renduë plus ardente; & que comme les eaux du déluge élevoient l'Arche au dessus de la Terre, ainsi les peines intérieures l'ont élevée à Dieu. Psal. 138. 11. Psal. 96. 3.

Nous avons une figure de cette vérité dans les deux Pélerins qui alloient au Château d'Emaüs. Comme Jesus-Christ leur parloit, ils étoient en ténébres ils ne croïoient pas être en sa présence; leurs yeux étoient couverts d'une vertu secrétte qui les empêchoit de le reconnoître. *Oculi illorum tenebantur, ne eum agnoscerent*; & ainsi ils ne ressentoient pas l'amour qui s'allumoit en leurs cœurs; mais quand leurs yeux furent ouverts, *aperti sunt oculi eorum*, ils commencérent à goûter cet amour, dont ils avoient été brulez dans le temps même de l'obscurité. Ce qui fit qu'ils se dirent l'un à l'autre, ne vous en souvenez-vous pas, que tant qu'il nous parloit, nôtre cœur étoit ardent. *Non ne cor nostrum ardens erat in nobis.* Lu. 24. 16.

Et cela est si vrai que les Ames parfaitement Dévotes ne font jamais paroître un amour plus courageux, que quand elles sont privées du sécours sensible de la grace, & qu'elle semblent être abandonnées de Dieu. La Magdelaine a toûjours été amoureuse: mais son amour ne parut jamais plus ardent & plus empressé, que quand elle eut perdu la présence de son Maître. Vous sçavez quels furent ses transports au tour du Tombeau de nôtre Seigneur, sans que je vous les represente, & qu'elles furent les rigueurs de sa pénitence dans le lieu de sa Retraite. Vous n'ignorez pas aussi la générosité de l'autre Magdelaine, dont je vous ay déja parlé dans le temps de ses tentations de ses angoisses & de ses plus pénibles delaissemens. Vous sçavez que dans ces fâcheux états, son amour ne lui permettoit jamais de se relâcher, ni de prendre aucun repos. Marcher nuds pieds parmi les glaces, les neiges, & les épines; passer sa vie avec du pain & de l'eau; n'avoir autre lict que la terre; se flageller les heures entiéres jusqu'à verser le sang de toutes parts; avoir toûjours une picquante

haire endossée ; être ceinte d'une ceinture armée de pointes d'acier ; ne soûpirer qu'aux humiliations, & aux abbaissemens ; inventer continuellement de nouveaux moïens de se mortifier, c'étoient les exercices de cette fervente amoureuse dans le temps de ses plus sensibles abandons. Et quand Dieu la vouloit consoler, elle s'y opposoit aussi-tôt, en le priant de lui donner du fiel tout pur & des amertumes sans douceur.

Mais ajoûtons que la privation du secours sensible de la grace perfectïonne toutes nos vertus. C'est le troisiéme avantage que nous retirons de cet état.

III. PARTIE. Les vertus pratiquées dans le temps que l'ame est ainsi delaissée sont plus fortes & plus généreuses. Car un acte qui se soûtient par soi-même doit être estimé plus fort que celui qui ne subsiste que sur un fondement étranger, comme nous croïons que le Cedre est plus fort que la Vigne, parce qu'il est indépendant de la Colomne, sans laquelle celle-ci rempe sur la terre. Mais n'est-il pas vrai que les vertus qui s'affoiblissent, quand l'Ame est en l'obscurité & dans la désolation, ont besoin d'un fondement pour se soûtenir, c'est à dire des douceurs de la grace ; & aucontraire que celles qui conservent leur ferveur parmi les abandons se soûtiennent par elle-même : comme si elle tenoient quelque chose de l'indépendence.

Mais je dis que cette force est généreuse & guerriere. La vertu pratiquée dans le temps des Ténébres de l'Ame a de grands combats à soûtenir. Il faut qu'elle surmonte l'inclination naturelle de l'esprit, qui veut sçavoir ce qu'il fait & quels seront les fruits de ses travaux. Il faut qu'elle triomphe de la répugnance, qu'ont les sens & les passions à la mortification. Il faut qu'elle espére contre l'espérance ; qu'elle travaille sans voir de Couronne préparée ; qu'elle serve un Dieu dont elle croit que le cœur est irrité ; qu'elle s'abandonne à la misericorde en voïant les feux d'une justice armée au châtiment. Si donc, (M.) Guillaume Evêque de Paris a eu raison de dire qu'on ne peut croire sans guerre, *credere bellum habet*, ne puis-je pas assûrer à plus juste titre, que l'Ame en cet état ne peut agir sans combattre & sans remporter de tres-Illustres Victoires ? Oüi sans doute, en ces fâcheuses circonstances, *agere bellum habet*. Guillel. Paris.

Mais ces vertus ne sont pas seulement plus fortes, mais elles sont plus Religieuses & plus agréables à Dieu. Le Sacrifice est le prémier Acte de la Vertu de la Religion ; & il est certain que l'Ame, qui demeure fidelle à Dieu dans ses delaissemens intérieurs, s'immole toute entière à sa gloire. Elle se présente à Sa Majesté comme une Victime toute nuë, comme un Holocauste brûlé & desaproprié de tous les biens naturels, de toutes les satisfactions sensibles, & selon sa pensée, de tous les dons de la grace.

Mais combien ces vertus sont-elles agréables à Dieu ? Sains François de Sales dit qu'il en est de nos actions comme des Roses. Les Roses fraiches nous semblent plus douces, mais néanmoins quand elles sont seches, elles ont une odeur plus pénétrante : ainsi nos actions faites avec tendresse de cœur nous sont plus douces, & nous en recevons plus de plaisir ; mais quand elles sont seches & arides, elles ont plus d'odeur en la présence de de Dieu.

Il en est de Dieu comme des Princes de la Terre. Quand les Courtisans sui-

vent le Roi parmi les plaisirs de la Cour, il n'estime pas pour cela beaucoup leur fidélité; mais ce qui le gagne, c'est de les voir dans les dangers, c'est de les voir constans à son service parmi les travaux & les fatigues sans chercher de repos ni de consolation: ainsi Dieu a particuliérement agréables les vertus qui sont pratiquées sans plaisir, parmi les chagrins, les inquiétudes, les Ténébres, & les répugnances.

Qu'elle merveille! d'avoir de la fidélité pour Dieu, quand il montre un visage favorable, quand il fait ressentir sa présence, quand il remplit l'Ame de douceur. Ses plus grands ennemis, les Femmes les plus mondaines, les Voleurs, les Blasphemateurs de son Saint Nom lui seroient fidelles, s'ils étoient prévenus de ces faveurs. Mais ce qui ravit le cœur de Dieu, c'est la constance d'une Ame qui pouvant dire avec le Prophete, mon cœur est troublé, je n'ay plus de force ni de vertu, je suis même privée de la lumiére de mes yeux. *Cor meum conturbatum est: dereliquit me virtus mea: & lumen oculorum meorum, & ipsum non est mecum.* Il m'a mise dans les lieux obscurs, comme les morts qui sont dans les Sépulchres, & mon esprit est accablé de l'ennui qu'il en souffre. *Collocavit me in obscuris sicut mortuos saeculi: & anxiatus est super me spiritus meus.* Mes larmes sont devenuës mon pain jour & nuit. *Fuerunt mihi lacrymae meae panes die ac nocte.* Je suis tombée dans la profondeur de la Mer & j'ay été submergée par la tempête. *Veni in altitudinem maris: & tempestas demersit me*, ne laisse pas de demeurer ferme & inviolable dans tous ses exercices d'Oraison, de Mortification, & de Penitence.

Psal 37. 10.
Psal. 142. 4.
Psal. 41. 3.
Psal. 48. 3

Dieu ne mesure pas nos services aux joïes intérieures & aux douceurs Spirituelles que nous ressentons. Ce sont des effets de sa grace, & non pas des marques de nôtre fidélité. Il ne les reçoit pas comme des productions de nôtre courage, mais comme des effusions de son esprit. Ce n'est pas la douceur de la grace qui nous rend agréables; à ses yeux c'est le bon usage que nous en faisons. On s'inquiéte d'avoir de la peine à la vertu & de ne la pratiquer qu'en se faisant de la violence. Mais quel veuglement! Dieu veut que nous lui soïns fidelles; mais il ne nous ordonne pas de mêler la douceur & la facilité avec nos travaux.

Mais disons encore que l'obscurité sous laquelle nos vertus sont envelopées, est un caractére qui les rend particuliérement meritoires. Les Saints dans le Ciel servent Dieu sans mérite. Les Justes sur la terre le servent avec merite. Qu'elle est la cause de cette difference? c'est que les Bien-heureux ont un amour devoilé & que l'amour des voïageurs est couvert d'un rideau: c'est que les prémiers regnent dans les lumiéres & que les seconds combattent dans les Ténébres. Si donc l'obscurité donne le merite à nos actions, ne devons-nous pas dire qu'elles sont d'autant plus méritoires, que nous marchons en les faisant en de plus obscures Ténébres. Mais quelle nuit est plus sombre que celle d'une ame exercée de Dieu par le delaissement? C'est sans doute elle qui peut dire, je ne sçay où la lumiére s'est retirée; je suis toute revêtuë d'un crêpe de Ténébres, desorte que je ne puis rien voir. *Contexerunt me Tenebrae.* Psal. 54. 5.

Concluons donc, (M.) de tout ce discours l'obligation que nous avons de recevoir l'état de privation avec une grande soûmission aux Ordres de Dieu, d'en-soûtenir les rigueurs avec constance, & quand nous y sommes, de ne

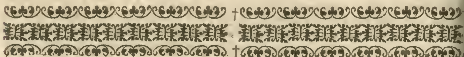
nous relâcher en aucun de nos exercices.

Soïons aumoins devant Dieu dans l'indifférence de le servir sur le Calvaire ou sur le Thabor, d'épouser Lia ou Rachël, de porter la Couronne d'Epine ou de Rose. Ce n'est pas à nous à donner à Dieu l'ordre de sa conconduite: si nous craignons le Calvaire & désirons le Thabor, nous serons comme les enfans de Zébédée qui ne sçavoient ce qu'ils vouloient. *Nescitis*
Mar. 10. 38 *quid petatis.* Si nous demandons des douceurs & des caresses, on pourra dire de nous ce que l'Evangeliste remarque de saint Pierre. Cet Apôtre voulant toûjours voir le Fils de Dieu dans sa gloire, & s'écriant qu'il étoit bien avec
Lu, 9. 33 lui, saint Luc dit qu'il parloit sans considération. *Nesciens quid diceret.*

Voïons toûjours la main de Dieu au travers des plus fâcheuses ténébres.
Iob. 19. 21 Reconnoissons avec Job que c'est elle qui nous frappe. *Manus Domini tetigit me.* Croïons que nôtre union avec Dieu s'épure, quand nous en soûte-
Ecclef. 2. 3 nons généreusement la pesanteur. *Sustine sustentationes Dei; conjungere Deo & sustine.*

Mais principallement obeïssons à un des derniers avis de sainte Théréze. Quand, dit cette Sainte, la tristesse & les troubles saisiront vôtre ame, n'omettez point les bonnes œuvres d'oraison & de pénitence que vous avez coûtume de faire: mais augmentez-les & vous verrez la grace descendre sur vos cœurs. Aïons cette fidélité & qu'il n'y ait ni séchereſſe, ni obscurité qui nous puisse porter à aucun relâchement. C'est ainsi que nous tirerons le Miel de la Pierre & l'Huile des Rochers, C'est ainsi que nous purifirons nos cœurs; que nôtre amour deviendra plus ardent, & que nos vertus se perfectionnant en cette vie nous nous assûreront une Couronne éternelle dans l'autre.

S. Thér. advis.



Exhortation, V, sur le Chapitre 7.

EXHORTATION CINQUANTE-DEUXIÉME

NOUS DEVONS NOUS TROUVER EXACTEMENT à la récréation.

Exorde.

DANS le même Chapitre ou nôtre Régle nous oblige à la solitude & à la méditation continuelle de la Loi de Dieu, elle nous permet néanmoins de nous promener dans l'enclos de nos Monastéres à des heures convenables. *At horis congruis in eorum Ecclesijs & illorum claustris, ac per eorum ambitus manere, & deambulare licitè & liberè valeant.*

Reg. Car. c. 7.

Et il me ſemble (M.) que c'eſt de cette permiſſion que nos Conſtitutions ont pris ſujet de nous ordonner des recréations aprés nos repas. Elles ont ainſi déterminé ce que la Régle avoit laiſſé dans la liberté des Religieux, & elles ont déclaré le temps que nous devons emploïer en nos ſpatiations.

Cela me donne une occaſion aſſez raiſonnable de vous parler de nos recreations. Mais pour ne pas m'étendre beaucoup ſur cette matiére, je choiſis ſeulement deux choſes à traiter. Je veux vous montrer dans cette Exhortation la fidélité avec laquelle nous devons nous trouver à la récréation; & dans la ſuiuante nous verrons la maniére avec laquelle nous devons nous y comporter pour les paſſer Religieuſement.

Nous devons aller à la recréation principalement pour deux raiſons. Nous y devons aller. 1. Afin de relâcher nos eſprits, 2. Afin de conſerver parmi nous l'eſprit de charité.

Les forces de l'homme ne ſont pas infinies. Nous nous laſſons par le travail, & ainſi nous avons beſoin de nous relâcher, afin de prendre du repos. Si nous voulions continuer toûjours nos exercices, nous tomberions enfin en un état, qui nous obligeroit de les omettre entiérement. Il n'eſt point de corps qui ne doive ſe reparer par la nourriture & par le ſommeil; & il n'eſt point d'eſprit qui puiſſe demeurer long-temps dans une même application, ſans épuiſer la vertu des organes, qui ſont néceſſaires à ſes opérations. Comme l'homme, dit ſaint Thomas, doit donner du repos à ſon corps pour le délaſſer, par ce que ſa vertu eſt finie & qu'elle ne regarde que des travaux limitez : ainſi ſon ame étant auſſi bornée à pareillement des actions proportionées à ſa capacité, hors deſquelles elle devient impuiſſante, & par conſéquent elle à beſoin de quelque relâchement. *Sicut homo indiget corporali quiete ad corporis refocillationem; quia non poteſt continuè laborare propter hoc quod habet finitam virtutem, quæ determinatis laboribus proportianatur; ita etiam ex parte animæ, cujus etiam eſt virtus finita ad determinatas operationes proportionata.*

I. PARTIE,

S. Th. 2. 2 q. 168. a. 2.

Caſſian avoit eu la même penſée devant ſaint Thomas. Il parle à des Religieux qui ne pouvoient ſouffrir qu'on prît aucune recréation. Il les prie donc de ſe rendre attentifs pour concevoir que leur zéle n'eſt pas réglé & qu'il eſt fort utile au corps & à l'eſprit de faire ſucceder le repos au travail & de ſe divertir un peu de ſes plus ſérieuſes occupations en quelques occaſions, entre leſquelles il marque celle de l'arriuée des étrangers. *Illa quoque remiſſionis atque humanitatis intercapedo gratiſſima, quæ nonnumquam pro adventu fratrum intervenire conſuevit. Licet moleſta vobis ac fugienda videatur, tamen quàm ſit utilis ac ſalubris tàm corpori quàm ſpiritui veſtro paucis patienter attendite* Il arrive, dit-il, non ſeulement aux Novices & aux foibles, mais à ceux qui ont le plus d'expérience & qui ſont les plus parfaits, que ſi l'application de leur eſprit n'eſt relâchée par quelques divertiſſements, ils tombent dans la négligence & dans la pareſſe, ou aumoins dans des maladies fort dangereuſes. *Sæpe accidit non dicam Novitijs & infirmis, ſed etiam experientiſſimis atque perfectis, & niſi mentis eorum directio atque cenſura quibuſdam mollita fuerit viciſſitudinum levamentis, aut in teporem ſpiritus, aut certè in pernicioſam corporis valetudinem collabatur.* Il ſoû-

Caſſi. coll. 24. c. 20.

tient encore ailleurs la néceſſité du rélâchement, quand il aſſûre qu'il n'eſt point de travail, qui ne devienne plus tolérable, quand il eſt interrompu par le repos, ou qu'il eſt changé dans quelqu'autre. *Semper enim æquanimiùs quælibet fatigatio ſuſtinetur & ſine faſtidiò labor impenditur : ſi interjecta ei viciſſitudo quædam ; vel operis immutatio qualiſcumque ſuccedat.*

Caſſ. l. 3. inſti. c. 11.

Il confirme ſa penſée par l'exemple & par les paroles de ſaint Jean l'Evangeliſte. Il eſt rapporté, dit Caſſian, que ce ſaint Apôtre chériſſant quelquefois doucement une Perdrix, fut rencontré par un Chaſſeur dans le temps qu'il prenoit cette innocente recréation. Cet homme fut étonné de uoir qu'un ſi grand perſonnage voulut s'abaiſſer à une action qui paroiſſoit être indigne de lui. *Fertur Beatiſſimus Evangeliſta Joannes cum perdicem manibus molliter demulceret quemdam ad ſe habitu venatorio venientem ſubitò conſpexiſſe : qui miratus quod vir tantæ opinionis ac famæ ad tam parua & humilia ſe oblectamenta ſubmitteret.* Dans cet étonnement n'êtes-vous pas, lui dit-il, ce Jean dont la réputation eſt ſi glorieuſe & ſi étenduë & dont j'ai, comme les autres, déſiré la connoiſſance avec une ardeur extréme : *Tu ne es, inquit ille Joannes, cujus fama inſignis atque celeberrima .. me quoque ſummo deſiderio tuæ agnitionis illexit ?* Comment donc voulez-vous donner à vôtre eſprit des plaiſirs ſi bas & qui ſemblent ſi peu convenables à une perſonne de vôtre mérite ? *Cur ergò oblectamentis tam vilibus occuparis ?* Ce Diſciple bien aimé de Nôtre Seigneur l'aïant entendu avec ſa douceur ordinaite, qu'eſt-ce, lui dit-il, que vous portez en vôtre main ? C'eſt un arc, répondit le Chaſſeur. Mais pourquoi, reprit ſaint Jean, ne le tenez-vous pas toûjours tendu ? Il ne le faut pas, repartit l'autre : crainte qu'il ne ſe relâchat & ne s'affoibliſſe, & qu'aprés dans la néceſſité de pouſſer une fléche contre une bête fauve, ſa force étant diminuée le coup ne ſoit pas aſſez violent pour l'arrêter. *Cui Beatus Joannes : Quid eſt quod manus tua geſtat ? At ille : arcus, inquit. Et cur, ait, non eum tenſum ubique ſemper circumfers ? Cui ille reſpondit : non oportet : ne jugi curvamine rigoris fortitudo laxata molleſcat atque depereat : & cum oportuerit ut fortiora in aliquam feram ſpicula dirigantur, rigore per nimietatem continuæ tenſionis amiſſo, violentior ictus non poſſit emitti.* Il en eſt ainſi de nous, répliqua le ſaint Apôtre ? Et par conſéquent vous ne devez pas vous ſcandaliſer de cette petite récréation que je prens. Vôtre Arc s'affoiblit quand il eſt trop long-temps bandé, & ſi on ne ſe divertit quelquefois & qu'on ne modére ſon application, les forces de l'ame perdent de leur vertu & quand en ſuitte il eſt néceſſaire que l'eſprit agiſſe, elles ne peuvent lui obeïr, & il demeure accablé ſans pouvoir rien faire. *Nec noſtri, inquit beatus Joannes animi te offendat, O juvenis, tam parua hæc breviſque relaxatio, quæ niſi remiſſione quadam rigorem intentionis ſuæ interdùm relevet ac relaxet, irremiſſo vigore lenteſcens, virtuti ſpiritus, cum neceſſitas poſcit, obſecundare non poterit.*

Caſſ. coll. 24. c. 21.

Saint Antoine ſe ſervit de la même penſée & preſque des mêmes paroles pour detromper un autre chaſſeur, qui étoit ſurpris & fâché de le voir joïeux parmy des freres, qui étoient venus le conſulter ſur leur état. Mettez-lui dit le ſaint Abbé une fléche ſur la corde de vôtre Arc, & tirez. Le Chaſſeur le fit. Tirez encore une fois, continua le Saint. Le Chaſſeur prit une fleche, & tira.

Ce n'eſt

Ce n'est pas assez, dit le Saint, tirez une troisiéme fois. Le Chasseur obeït, mais en lui disant que s'il tiroit ainsi continuellement, sans compte & sans mesure, il romproit son Arc. *Dicit ei venator, si suprà mensuram traxero, frangetur Arcus.* Il en est ainsi, repartit saint Antoine, dans les œuvres de Dieu. Si nous voulons agir sans discretion & presser les Religieux à travailler sans modération, ils tombent dans la défaillance & deviennent incapables de tout. *Ita & in opere Dei : si plus à mensura tendimus fratres, citò deficiunt.* S. Anto. in vitis Pat. l. 5. c. 10.

Et saint Ambroise entre ses plus beaux conseils nous donne celui d'interrompre quelque-fois ce que nous voulons faire souvent & long-temps. *Quod prolixè facere vis, aliquando ne feceris.* Saint Grégoire le Grand nous fait voir qu'il est du même sentiment, quand il dit qu'on perd la vertu qu'on veut pratiquer indiscrétement, & qu'on en retient la pratique avec plus de fermeté, quand on en laisse l'exercice avec discrétion. *Plerumque virtus cum indiscretè tenetur, amittitur : cumque discretè intermittitur, plus tenetur.* Il ajoûte que c'est un acte de prudence de se reposer quelque-fois & de se relâcher un peu dans la mortification de ses vices, afin de les combatre aprés avec plus de générosité. *Virtus cum per discretionem prætermittitur, reservatur, ut tantò post vitia valenter feriat, quantò à percussione interim prudenter cessat.* Saint Augustin nous enseigne la même chose, quand il assûre qu'il est du devoir d'une homme sage d'interrompre la forte application qu'il a aux affaires. *Sapientem decet interdùm remittere aciem rebus agendis intentam.* Et Saint Grégoire de Nazianze parlant de soi-même avouë qu'il le pratiquoit. Je me promenois, dit-il, sur le rivage de la Mer : car j'ay la coûtume de relâcher mon esprit par ces sortes de divertissemens. *Locus in quo spatiabar, Maris erat ripa : soleo enim ferè hujusmodi oblectamentis labores dissolvere, ac relaxare.* S. Amb. l. 3. de virg. S. Greg. l. 28. mor. c. 10. S. Aug. l. 2. de Musi. c. S. Greg. Naz. Orat.

Mais cela étant supposé, (M.) que le relâchement nous est nécessaire, & que nous devons selon les Loix de la prudence reposer nos esprits fatiguez par les fonctions de nôtre profession ; n'est-il pas vrai que nous le devons faire principalement dans la compagnie de tous les Religieux assemblez à la récréation ? Nous ne pouvons nous relâcher d'une maniére plus agréable, plus avantageuse & plus sainte.

Le relâchement pour mériter ce nom doit être agréable : c'est à dire qu'il doit être conforme à nôtre inclination ; car ce qui nous est contraire, non seulement ne nous divertit pas, mais nous inquiéte & nous violente. Mais de tous les plaisirs qee nous pouvons prendre, il n'en est pas qui nous puisse être raisonnablement plus agréable que celui de la conservation. Nous sommes nez pour la société, dit Aristote, d'où vient que la solitude & le silence nous sont penibles ; & ainsi nôtre esprit se contente dans les conferences mutuelles où il découvre ses pensées, & où celles des autres lui sont communiquées. C'est ce qui fait dire au Prophéte qu'il est fort doux & agréable que les freres vivent ensemble dans une parfaite union. *Ecce quàm bonum & quàm jucundùm habitare fratres in unum.* Et c'est cette douceur, dit saint Augustin, qui a produit les Monastéres. *Ita suavis melodia Monastéria peperit.* Elle a donné aux Religieux le désir de vivre en Congrégation. *Ad hunc sonum excitati fratres habitare in unum concupierunt.* Qu'elle raison peut donc avoir un Religieux de se séparer de la compagnie des autres dans le temps qu'il peut Psal. 132. 1. S. Aug. in hunc locũ. psal.

joüir de leur conversation ? il est sans doute ennemi de lui même ; car outre qu'il se prive d'une tres-grande consolation, il perd encore plusieurs autres avantages qu'il pourroit retirer de leur compagnie.

On ne peut être long-temps avec des personnes sages sans participer à leur sagesse, & sans en recevoir de bonnes maximes pour la conduite de ses mœurs. C'est une insuportable vanité & qui est deffenduë par le saint Esprit de s'arrêter à sa prudence. *Ne innitaris prudentiæ tuæ.* Comme si les autres n'étoient pas capables de nous instruire. Il arrive souvent, dit l'Abbé Joseph chez Cassian, que celui qui a l'esprit plus actif & plus pénétrant & même qui est enrichi d'une plus grande doctrine, se trompe dans les choses qu'il conçoit, & qu'un autre qui a l'esprit plus pesant & qui a moins de merite en comprend mieux la verité. *Sæpe accidit ut qui acrioris ingenij, scientiæque majoris est aliquid falsum mente concipiat, & ille qui tardioris ingenij ac minoris est meriti, rectius aliquid veriusque persentiat.* Ce qui fait voir qu'il n'est aucun Religieux pour docte qu'il puisse être qui doive avoir la presomption de se persuader qu'il n'a pas besoin de conferer avec les autres & qu'il ne peut profiter de leurs lumiéres. *Et id circò nullus sibi, quamvis scientiâ præditus, inani tumore persuadeat, quod possit collatione alterius non egere.*

Prov. 3. 5.

Cassia col. 16. c. 12.

Et non seulement nos freres peuvent éclairer nos esprits par leurs paroles ; quand nous communiquons avec eux, mais ils le font encore & efficacement par leur exemple. Chacun se fait connoître quand il parle. La voix est le miroir de l'Ame : elle découvre le tresor du cœur, elle montre les vertus qui y sont cachées, & en nous les montrant elle nous attire à les imiter. Saint Antoine retiroit ce profit de la conversation. Quand, dit saint Dorothée aprés saint Athanase, il alloit visiter les autres Religieux, il ramassoit comme des fleurs les vertus qu'il remarquoit en eux & les cachoit dans son cœur. Il recueilloit de l'un la douceur, de l'autre l'humilité, d'un autre la patience, d'un autre le silence ; de sorte qu'il se trouvoit lui seul enrichi de tous les dons de grace, de toutes les richesses & de toutes les vertus qui étoient partagées en plusieurs. *Cum fratres aliquos inviseret, si quid boni quempiam illorum habere conspiceret, id statim tanquàm florem, eximium carpebat, recondebatque in pectore : & ab hoc quidem mansuetudinem, ab illo autem profundam humilitatem, ab aliò quietem & silentium decerpens, inveniebatur ipse ùnus omnium in se dotes & virtutes habere.* D'où ce saint conclut qu'à l'exemple de ce grand Abbé nous en devons user de la même maniére, assûrant qu'il ne nous sera pas moins utile pour nôtre perfection, qu'il nous sera glorieux de sortir quelque-fois de nos Cellules pour converser avec les autres Religieux. *Ecce ad eum modum & nos agere debemus : & harum rerum gratiâ Cellam egredi, & cum alijs fratribus versari & congredi, non minùs utile, quàm laudabile erit.*

S. Doroth. serm. 16.

Mais le divertissement que nous pouvons prendre avec nos freres assemblez à la recréation n'est pas moins Religieux & Saint qu'il est agréable & avantageux.

Quelque nécessaire que nous soit le repos, il est néanmoins toûjours une marque de nôtre foiblesse. Nous devons donc tâcher de le relever & de le consacrer par des motifs de vertu, afin de le rendre Saint & meritoire. Mais quel-

divertissement est plus capable d'être consacré que celui que nous pouvons prendre à la recréation, puis qu'il ne nous est pas seulement permis, mais qu'il nous est ordonné. Dans tous les autres relâchemens il y a sujet de craindre que nous ne contentions trop les inclinations de la nature, mais en celui-ci nous sommes assûrez d'obeïr aux ordres de la Religion. Quand nous choisissons le temps & la maniére de nous divertir, nous nous rendons souvent criminels; mais nous ne doutons pas quand nous nous recréons avec toute la Commuauté, que nous ne soïons dans l'ordre de la volonté de Dieu, & ainsi que nôtre action ne soit Sainte & ne lui soit agréable. Nous avons le plaisir de la recréation & nous ne laissons pas d'en avoir le merite.

Mais si nous devons être fidelles à nous trouver à la recréation commune afin de relâcher nos esprits, nous le devons encore afin de conserver entre nous l'esprit de charité.

Comme il n'est point de vertu plus grande & plus nécessaire que la charité, il n'en est pas aussi que nous devions conserver avec plus de soin. C'est elle qui est l'Ame des Maisons Religieuses, comme elle en est le Miracle. Car quelle plus grande merveille que la parfaite union de plusieurs personnes, qui dans une entiére difference de sang, d'humeur, d'inclinations, d'âge, de païs; conviennent à vivre ensemble avec autant de rapport & d'intelligence, comme s'ils n'avoient qu'un esprit en plusieurs corps, & que plusieurs corps fussent les instrumens & les organes d'un seul esprit. Voilà ce qui ravit St. Basile; *homines*, dit-il, *ex diversis nationibus ac regionibus profectos, per exactam morum ac disciplinæ similitudinem adeò in unum veluti coaluisse, ut in pluribus corporibus unus modò esse animus videatur, vicissimque plura corpora mentis unius instrumenta cernantur.* II. PARTIE. S. Basil. c. 19. const. monast.

Mais, (M.) comment conserverons-nous cette charité? comment l'empêcherons-nous de s'éteindre? Comment la rallumerons-nous, quand elle se refroidit? Comment en rendrons-nous les flammes plus ardentes? La conversation mutuelle des uns avec les autres doit principalement contribuer à ces divins effets.

Par la seule absence qui empêche les amis de s'entreparler, les amitiez les plus solides deviennent peu à peu languissantes, elles se refroidissent insensiblement & se dissipent entierement. Mais elles se conservent & s'augmentent aussi bien par la communication des pensées de l'esprit, que par les bien-faits des mains. C'est par cette raison que saint Paul exhorte les Hebreux de se voir & qu'il les conjure de ne se pas separer des assemblées communes. Considerons-nous, dit-il, les uns les autres, afin de nous entr'animer à la charité. *Consideremus invicem in provocationem charitatis:* & ne nous retirons point des assemblées des fideles. *Non deserentes collectionem nostram.* Saint Chrysostôme expliquant ces paroles dit que si le feu sort de deux pierres, quand elles sont frapées l'une contre l'autre, à plus forte raison les flammes de la charité sortent des Ames qui sont unies & mêlées ensembles par la conversation. *Si lapis lapidi attritus ignem emittit, quantò magis anima animæ admista.* Le vénérable Pierre de Cluni avoit expérimenté ces divines ardeurs, qui naissent des conferences, quand il écrivoit en ces termes à un de ses freres, qui étoit Religieux. Vous Heb. 10. 24. S. Chryso. hom. 19. in c. 10. ad Heb.

vous souvenez des entretiens que nous avons eu ensemble ; & pour moi je ne les ay pas oubliez. Je vous assûre qu'en ce temps de nos Saintes communications, la ferveur de la charité s'alluma entre nous d'une maniére si ardente & si sacrée que de ma part vous aïant aimé auparavant par les inclinations & les mouvemens de la nature, je ne pouvois plus vous aimer que pour Dieu & en Dieu. *Efferbuerat inter nos eo ardore fervor charitatis, ut qui te solùm impulsu naturæ cœperam diligere : jam non te nossem nisi ex Deo, & in Deo amare.*

Pet. cluni. l. 1. epist. 16. ad Pon.

Mais quand l'ennemi vient jetter des semences de discorde entre les freres, comment peut-on mieux les arracher & les empêcher de porter de mauvais fruits que par des conférences ? Nous ne sçavons que trop, que quelque soin que nous aïons de conserver la paix, elle ne laisse pas de se troubler, & que quelque zéle que nous puissions avoir pour tenir toûjours allumées les saintes & pures flammes de la charité, elles se ralentissent souvent. Il est tres-difficile que l'un n'offense l'autre par ses paroles ou par ses actions ; qu'il ne se fasse des rapports ausquels on donne de mauvais sens ; qu'il ne naisse dans nos esprits des soupçons, des ombrages, des deffiances, des jugemens téméraires. Tout cela cause des froideurs, des glaces, des aversions qui rompent l'union, & qui s'opposent à la parfaite charité qui doit regner entre nous. Mais comment se peuvent dissiper ces nuages ? Il ne faut souvent qu'une parole pour appaiser ces petites tempêtes & nous rendre le calme, comme il ne faut qu'un raïon du Soleil pour purifier l'air. Un Religieux qui aura long-temps entretenu des pensées noires & sauvages contre son frere, est souvent guéri en un moment par une seule parole que celui-ci lui dit de bonne grace. La douceur qu'il voit en la maniére dont il est prévenu, corrige l'amertume de son ame ; elle lui fait juger qu'il se trompoit dans les idées qu'il avoit conçuës ; que les sujets de déplaisir qui frappoient son imagination avoient de l'apparence sans vérité ; & que bien éloigné d'avoir de l'aversion, il avoit un cœur plein de charité pour lui. Et ainsi voila comme celui qui étoit arrivé à la recréation avec un cœur froid & reserré, en remporte un cœur ardent & dilaté.

Mais quand on demeure sans se parler, la mauvaise humeur se fortifie ; on se confirme dans ses ombrages ; on s'assûre davantage dans ses pensées ; l'inquiétude s'augmente ; le mal s'irrite, & aprés il n'est pas facile d'y trouver un reméde. On se forme des phantômes imaginaires, que les plus solides & véritables raisons ne peuvent vaincre. On s'aveugle tellement que les plus éclatantes lumiéres ne peuvent percer ces ténébres. On en vient jusqu'à aimer cet état & à se fâcher contre ceux qui entreprennent d'en faire voir les illusions & les dangers. On croit qu'on punit beaucoup ceux desquels on s'éloigne, & on ne voit pas que c'est à soi-même qn'on fait le plus grand mal, & qu'assez ordinairement ceux ausquels nous voulons témoigner nôtre froideur par une séparation étudiée ne pensent pas à nous, & ne font aucune réflexion sur les chiméres qui nous tirannisent.

Si quelques autres vous considérent dans vôtre éloignement & qu'ils vous observent allant chercher les lieux les plus retirez du Monastére pour vous cacher, ils vous portent compassion, ils ont de la peine de celle que vous

vous donnez, où ils se persuadent que vous retirant de la conversation commune de vos freres, vous en avez de particuliéres. Ils vous regardent comme un esprit facheux & incommode, qui roulez des pensées sombres, qui êtes malade & qui refusez la santé, qui n'avez point l'esprit de communauté, qui en troublez la paix, & qui ne voulez vivre que selon vôtre humeur. Ils déplorent vôtre perte, vous voïans comme une Brebis égarée, qui n'est plus sous la conduite de Jesus-Chrît le souverain Pasteur de nos ames. Nôtre Seigneur a promis l'assistance de son esprit à ceux qui sont assemblez en son nom; mais il n'y a que la Communauté, qui est assemblée par l'ordre de la Religion, qui ait cet avantage. Ceux qui s'en séparent peuvent s'assûrer qu'ils ne le font pas au nom de Jesus-Chrît & qu'il n'est point au milieu d'eux. Ils ont plûtôt le Diable dans le cœur qui est l'auteur de la division.

Rentrez donc en vous même? Mon cher Frere; Ne faites point de partage; ne vous séparez point des autres; venez participer à la joie de vos Freres; venez contribuër de vôtre part à entretenir la charité dans la Maison, & à conserver une bonne intelligence entre tous les Religieux, Que toute aigreur, tout emportement, toute colére, toute malice soit bannie de vôtre cœur. *Omnis amaritudo, & ira, & indignatio, tollatur a vobis cum omni malitia.* Vivez, vous dit saint Bernard, d'une maniére sociable, *Sociabiliter*, c'est à dire étudiez-vous à aimer & à être aimé; montrez-vous honnête, obligeant, & affable à tous; supportez non seulement avec patience, mais volontiers les foiblesses des uns & des autres, tant celles de la nature, que celles des meurs. *Vt studeas amari & amare? blandum te & affabilem exhibere; supportare non solùm patienter sed & libenter infirmitates fratrum tuorum, tam morum quàm corporis,*

Eph. 4. 31.

S. Bern. serm. de t. in festo SS. Petri & Pauli.

Ne vous flattez point d'une solitude apparente pour couvrir vôtre amertume. Ne faites point servir la vertu à vôtre passion. Nous sçavons tous les avantages de la solitude, mais nous n'ignorons pas aussi qu'un solitaire dont le cœur est déréglé, comme est le vôtre, est moins seul que s'il étoit au milieu d'une grande compagnie. Il se fait une multitude à soi-même par la confusion de ses pensées. *Vnus inordinatus, etiam cum solus est, ipse sibi turba est.* Et il trouveroit sa paix & son repos s'il étoit uni au corps de la Communauté.

Ab. Guil. l. 1. vitæ S. Bern. c. 7.





Exhortation VI. sur le Chapitre 7.

EXHORTATION CINQUANTE-TROISIEME

COMMENT NOUS DEVONS PASSER LE TEMPS de la Recréation.

Exorde.

DE toutes les causes il n'en n'est aucune, qui produise des effets plus contraires & plus considérables que la langue. Il n'y a point de plus grands biens dans le monde que ceux qui nous viennent de la langue. C'est la langue qui régle les états. C'est la langue qui gouverne les Roïaumes & les Républiques. C'est la langue qui touche les Pecheurs & qui leur inspire les sentimens de la vertu. C'est la langue qui convertit les Infideles; car

Rom. 10. 17 si c'est par les oreilles que la foi entre dans nos cœurs, *Fides ex auditu*, il faut que la langue nous en propose les véritez. *Auditus autem per verbum Christi.* C'est la langue qui est le canal de la grace, puisque c'est elle qui prononce la forme de tous les Sacremens. Mais quand elle se déchaîne pour faire du mal, elle porte les choses à l'extrémité, & on ne peut arrêter le cours de sa malice. On subjugue les Villes; on conquere les Provinces; on assujetit les Roïaumes par la force des Armes: On domte même, dit l'Apôtre

Iac. 3. 7. saint Jacques, les bêtes les plus farouches, *Omnis enim natura bestiarum & volucrum, & Serpentium, & cæterorum domantur & domita sunt à naturâ humanâ*, mais pour la langue, c'est une furieuse, c'est une intraitable, elle est inquiéte, & inquiétante, elle est pleine d'un venin mortel, & nul homme ne la peut domter. *Linguam autem nullus hominum domare potest.* Une fontaine, continuë saint Jacques, ne jette pas de l'eau douce, & de l'eau amére par une même ouverture. *Numquid fons de eodem foramine, emanat dulcem & amaram aquam?* Mais par la langue nous benissons Dieu nôtre Pere, & par elle nous maudissons les hommes, qui sont créez à l'Image de Dieu. *In ipsa benedicimus Deum & Patrem: & in ipsa maledicimus homines qui ad similitudinem Dei facti sunt.* La bénédiction & la malédiction sortent de la même langue. *Ex ipso ore procedit benedictio & maledictio.* C'est ce

Prov. 18. 21 que le saint Esprit nous apprend encore ailleurs, quand il dit, que la mort & & la vie sont en la puissance de la langue. *Mors & vita in manu linguæ.*

Vous voïez de là, (M.) de quelle importance il nous est de bien gouverner nos langues. Mais puisque c'est dans le temps de la recréation que nous

les délions & que nous avons la liberté de parler, c'est aussi principalement alors que nous devons être attentifs & fideles à les régler. Il faut donc que pour cela, je vous fasse voir, 1. Quels sont les discours que nous y devons tenir, 2. Quels sont ceux que nous y devons éviter.

I. PARTIE.

Si nous devons parler à la recreation, nos discours y doivent être de Dieu, ou de choses qui aient du rapport à Dieu. C'est sur ce sujet que nous devons obeir à saint Pierre. Si quelqu'un parle, dit le Prince des Apôtres, que ses parolles soient de Dieu. *Si quis loquitur, quasi sermones Dei.* Nous le devons pour animer nos Freres à la vertu. Nous le devons pour nôtre propre interêt. 1. pet. 4. 11.

Chacun parle des choses qui sont conformes à sa condition. Nous voïons, dit saint Laurent Justinian, que les laboureurs aussi-tôt qu'ils se rencontrent se mettent à parler du temps, des saisons, de la terre, des semences, de tout ce qui regarde l'agriculture. Les Artisans s'entretiennent de leurs ouvrages. Les Marchands parlent de leur trafic, des Foires, de la valeur des choses qu'ils vendent & qu'ils achettent. Les Orateurs se divertissent à discourir de l'Eloquence. *Videmus Agricultores, cum in unum coadunantur, repente & sine tædio de ijs quæ Agriculturæ sunt sermocinari; artifices mechanicos, de artificijs suis; Mercatores, de mercimonijs, Oratores de suis facultatibus confabulari.* Le Soldat parle des armes, de la guerre, des combats, & des batailles; l'homme de Palais, de la Jurisprudence, du Droit, des Coûtumes & des Procez; le Courtisan de ce qui se passe à la Cour & dans l'état, Saint Jean même a bien remarqué que les Mondains parlent du monde & que le monde les écoute. *Ipsi de mundo sunt: Ideò de mundo loquuntur.* N'est-il donc pas raisonnable, (M.) que nous qui sommes Religieux, parlions de la Religion; que nous qui faisons une profession particuliére de tendre à la sainteté, parlions des choses Saintes; que nous qui sommes consacrez à Dieu, parlions de Dieu. Les animaux se connoissent par leurs cris, & les hommes se font distinguer par leur accent & par leur langage. On sçait de quelle Nation ils sont, quand ils parlent. Nous devons aussi faire conoître par nos paroles ce que nous sommes. Nous ne devons pas dégénerer de nôtre profession dans nos conversations. Nôtre Seigneur étant Dieu, parloit en Dieu, & étant la prémiére verité, il rendoit par ses paroles témoignage à la verité, selon les desseins de son Pere. Nous devons suivre cet exemple: nous devons parler en Religieux, puisque nous le sommes, & avoir toûjours la voix de Jacob, puisque par nôtre état nous voulons participer à ses bénédictions & aux avantages de sa prdestination. Nous devons ensorte régler nôtre vie que ceux qui nous voient & qui nous entendent, jugent non seulement de nos actions, mais aussi de nos paroles que nous sommes véritablement Religieux. C'est l'avis que nous donne saint Bernard. *Nemo dubitet cum viderit eum vel audierit, quin verè sit Monachus.* C'est ainsi, au rapport du même Saint, qu'en usoient nos anciens Peres. Quand, dit-il, les Religieux, qui vivoient du temps de saint Antoine, se visitoient les uns les autres, ils s'entrecommuniquoient le Pain Spirituel avec tant de charité, & chacun le recevoit avec tant d'avidité, que s'oublians de prendre la nourriture corporelle, ils passoient souvent les jours entiers sans rien donner à leur estomac, mais, non pas sans remplir leurs ames de la pa-

S. Laur. iust. l. de disc. & perfect. mon. c. 15.

1. Ioa. 4. 5

S. Bern. ad speculo. Monacho.

S. Bern. in Apolo. ad Guil. Abba. role de Dieu. *Illi cum se invicem per tempus ex charitate reviserent, tanta ab invicem aviditate panem animarum percipiebant, ut corporis cibum penitùs obliti, diem plerumque totum jejunis ventribus sed non mentibus transigerent.* Les Mondains se reçoivent dans les visites avec des complimens & des festins qui resentent le monde : mais ces grands Religieux selon la nature de leur état tout contraire aux maximes du monde ne s'entreparloient que de Dieu.

Voilà comme il s'entreanimoient à la vertu & à la Sainteté. Et c'étoit l'a observer un bon ordre, dit saint Bernard, d'avoir le principal soin de la partie, qui est la plus noble. *Et hic erat rectus ordo, quando digniori parti priùs inserviebatur :* c'étoit par une juste & parfaite discrétion, que la partie la plus noble étoit préférée. *Hæc summa discretio cum ampliùs sumebat, quæ major erat.* C'étoit par une véritable charité que les ames, pour l'amour desquelles Jesus-Chrît est mort, étoient nourries & fortifiées avec un si saint empressement. *Hæc denique vera charitas, ubi animæ, quarum charitate Christus mortuus est, tanta sollicitudine refocillabantur.*

Ils sçavoient que s'ils devoient parler de Dieu & des choses célestes par la considération de leur état, ils le devoient aussi par charité, afin de retirer de la terre les esprits de leurs freres, de les élever au Ciel, de leur inspirer le mépris du monde, de les enflammer des ardeurs sacrées du divin amour. C'est par cette raison que saint Paul exhortoit les Ephésiens à s'entretenir des choses Saintes. Qu'aucun mauvais discours, dit le grand Apôtre, ne sorte de vôtre bouche, mais qu'il n'en sorte que de bons, & qui soient édifiants aux fi-
Eph. 4. 29. deles, afin qu'ils inspirent la piété à ceux qui les entendent. *Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat : sed si quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus.* La parole de Dieu est toute embrazée, dit le Prophéte,
Psal. 118. & ainsi elle ne peut pas qu'elle ne brûle. *Ignitum eloquium tuum vehementer.* C'est ce feu, dit saint Ambroise que Jesus-Chrît est venu apporter en terre. C'est un feu, ajoûte ce saint Pere, & un feu vraiment salutaire, puis qu'en
S. Amb. in hunc locum échauffant nos ames il ne brûle que nos pechez. *Ignis est sermo Christi, & bonus ignis, qui calefacere novit ; nescit exurere nisi solà peccata.* Les deux Pélerins, dont parle saint Luc, avoient expérimenté la chaleur de ce feu, quand ils se disoient l'un à l'autre : n'est-il pas vrai que nôtre cœur étoit tout brûlant dans nous lors qu'il nous parloit dans le chemin & qu'il nous expliquoit les écritures. *Et dixerunt ad invicem : non ne cor nostrum ardens erat in nobis,*
Lu. 24. 32. *dum loqueretur in viâ & aperiret nobis scripturas ?*

Mais la vertu de ce feu qui est dans les bons discours ne se peut mieux voir qu'en ce qui se passa entre saint Augustin & sainte Monique sa mere au port d'Ostie, & qui est rapporté par ce grand Docteur. Estans seuls, dit-il, nous
S. Aug. L. 9. conf. c. nous entretenions avec une douceur & une consolation extrême. *Colloquebamur ergò soli valde dulciter.* Et en oubliant tout le passé pour ne plus penser qu'aux biens à venir, nous recherchions devant vous, ô mon Dieu qui êtes l'immuable vérité, qu'elle sera la vie Eternelle des Bien-heureux : cette vie, que nul œil n'a jamais veuë, qu'aucune oreille n'a jamais entenduë & que l'esprit de l'hôme n'a jamais comprise. *Et præterita oblivíscentes, in ea quæ ante sunt extenti quærebamus inter nos apud præsentem veritatem, quod tu es, qualis futura esset vita æterna Sanctorum : quam nec oculus vidit, nec auris audi-*

vit

vit, nec in cor hominis ascendit. Les bouches de nos cœurs s'ouvriroient alors avec avidité vers les célestes Eaux de vôtre sainte Fontaine, de cette Fontaine de vie, qui est en vous même. *Inhiabamus ore cordis in superna fluenta Fontis tui, Fontis vitæ qui est apud te.* Nous nous élevames intérieurement jusques à vous, en vous considérant, en parlant de vous, & en admirant vos ouvrages. *Ascendebamus interiùs cogitando, & loquendo de te, & mirando opera tua.* Nous goûtames même en quelque sorte les douceurs de la vie Bien-heureuse par un prompt élancement de nôtre cœur. *Et dum loquimur & inhiamus illi, attingimus eam modicè toto ictu cordis.* Et finissant, aprés plusieurs semblables expressions, il s'addresse à Dieu & lui parle en cette maniére. Vous sçavez, mon Dieu, comme durant cette conférence tout ce qu'il y a de plus charmant & de plus agréable dans ce monde ne nous donnoit que du dégoût, & ne nous sembloit digne que de mépris. *Domine tu scis, quod illâ die, cum talia loqueremur, & mundus iste nobis inter verba vilesceret cum omnibus delectationibus suis.* Ce sont là, (M.) les divins transports que causent les bons discours; & voilà comment nous pouvons être les Predicateurs de nos Freres en leur donnant des pensées de leur salut & en les animant à la perfection.

Mais nôtre propre interêt nous oblige encore à ne parler que de Dieu durant la recréation. Nous nous devons à nous mêmes cette fidélité, afin d'en remporter ce témoignage de nôtre conscience, que nous sommes bien avec Dieu, & de nous retirer dans nos cellules dans les sentimens de sa Sainte presence.

Chacun parle selon qu'il est affecté & disposé intérieurement. Un Religieux qui se dégoûte de parler de Dieu & des exercices de devotion, doit croire qu'il n'aime pas Dieu & que son cœur est opposé à la pieté: mais aucontraire il doit croire qu'il aime Dieu, s'il prend plaisir à en parler, & qu'il est porté à pratiquer la vertu s'il en parle avec inclination. C'est par le fruit, dit nôtre Seigneur, qu'on connoît l'arbre. *Ex fructu Arbor agnoscitur.* Il prouve aux Juifs par cette raison qu'ils ne peuvent pas dire de bonnes paroles. Comment, leur dit-il, Race de Vipéres, pourriez-vous dire de bonnes choses, étans méchands comme vous êtes, puisque la bouche parle de la plenitude du cœur? *Progenies Viperarum, quomodò potestis bona loqui, cum sitis mali? ex abundantia enim cordis os loquitur.* L'homme de bien tire de bonnes choses du bon tresor de son cœur, & le mauvais en tire de mauvises de son mauvais tresor. *Bonus homo de bono thesauro profert bona: & malus homo de malo thesauro profert mala.* Nos paroles ne manquent jamais de nous faire connoître. Si elles sont bonnes, elles montrent nôtre justice: si elles sont mauvaises, elles font voir nôtre malice. *Ex verbis enim tuis justificaberis, & ex verbis: tuis condemnaberis.*

Math. 12. 33.

Prenez donc, (M.) cette mesure, pour juger de vôtre disposition intérieure; & quand vous n'auriez pas d'autre raison pour vous obliger à parler de Dieu, que celle d'avoir le témoignage de vôtre bon état, elle vous anime à le faire.

Mais, pensez aussi que si vous passez la recréation sans parler de Dieu; vous en remporterez un esprit tout dissipé, & dégoûté des choses Spirituelles.

Si je me souviens de vous, dit le Prophete en parlant à Dieu, étant sur mon
Psal. 62. 7. lict, je méditerai en vous dés le matin. *Si memor fui tui super stratum meum, in matutinis meditabor in te.* Saint Augustin expliquant ces paroles dit que celui qui se souvient aussi de Dieu quand il se repose, s'en souvient aussi quand il agit, pour se bien conduire dans ses actions, & n'y pas commettre de faute. *Qui memor est Dei cum quietus est, in ipso meditabitur cum agit, ne in actionibus suis deficiat.* Mais il faut dire au contraire que celui qui oublie Dieu dans le temps de son repos, quand il se relâche & qu'il se recrée, l'oublie aussi le reste du jour dans le cours de ses autres fonctions. Les discours du monde, où des choses qui ne concernent point la Sainteté de nôtre profession, nous impriment dans l'esprit des especes qui nous éloignent de Dieu; qui nous retirent de la solitude & de l'Oraison, & qui font que nous ne trouvons aucun plaisir dans les exercices de pieté.

S. August. in hunc locum.

Ne croïons donc pas (M.) pour parler avec saint Ambroise, qu'il ne soit grandement dangereux de parler des choses séculieres & vaines, aïant devant les yeux les œuvres admirables de Dieu, desquelles nous pouvons nous entretenir: & ainsi que chacun fasse à Dieu cette promesse avec le saint Roi David; ma langue prononcera vos paroles, par ce que toutes vos ordonances sont la justice même. *Neque enim parui periculi est de rebus sæcularibus & otiosis loqui, cum tam mirabilia Dei opera habeamus, de quibus loquamur: Ac proinde statuat justus apud se cum sancto Davide: pronunciabit lingua mea eloquium tuum, quia omnia mandata tua æquitas.*

S. Amb. in Psal. 118 serm. 22.

Mais si nos discours doivent être de Dieu & des choses saintes, voïons quels sont ceux que nous devons principalement éviter.

II. PARTIE.

Je ne m'arrêterai pas (M.) à invectiver contre les discours évidemment mauvais dont nous pouvons nous entretenir dans nos recreations. Si les paroles contre la justice & la charité entrent quelque-fois du monde dans le Cloître, ce n'est pas pour se faire entendre dans les conversations publiques. Elles ont quelque chose de trop honteux, pour ne pas fuïr la lumiére. Et ainsi c'est assez pour remplir le sujet que je traite de vous dire que nous devons nous éloigner des discours de nouvelles, de raillerie, & de choses inutiles.

S'il est de nôtre Profession de parler de Dieu, il en est aussi de ne nous pas embarasser des nouvelles du monde & de ne nous pas mêler des affaires qui arrivent dans l'état. Nous les devons laisser à ceux qui les traitent. Nous devons nous contenter de faire nôtre métier, qui est de pleurer nos pechez & & ceux du monde, en attendant avec les sentimens d'une juste crainte, le jugement de Nôtre Seigneur. *Monachus*, dit saint Jerôme, *Plangentis habet officium, qui vel se, vel mundum lugeat. Domini pavidus præstoletur officium.* Saint Luc condamne les Athéniens encore Idolâtres & qui étoient des hommes d'état de ce qu'ils passoient le temps à dire & à aprendre des nouvelles. *Athenienses autem omnes & Advenæ hospites ad nihil aliud vacabant nisi aut dicere aut audire aliquid novi.* Combien donc les Religieux sont-ils blâmables, qui se font un honneur de sçavoir toutes les nouvelles d'un Roïaume, & de parler de tout ce qui s'y passe; qui se passionnent pour les affaires de la Cour, de l'état, de la Guerre plus que ne sçauroient faire

S. Hyer. l. adversùs vigil.

Act. 17. 21

ceux qui y sont engagez par leurs charges ; qui ont de la peine à attendre l'heure de la recréation pour divulguer ce qu'ils sçavent de nouveau, & qui le font avec tant de chaleur, qu'il semble que c'est sur eux que le Prince se repose de la conduite de toutes ses affaires ? Qu'est-ce que les plus mondains pourroient penser d'eux, s'ils les entendoient ? N'auroient-ils pas raison de juger qu'ils n'ont de Religion que l'Habit ? Mais ils le jugent sans doute, car ces Religieux étant accoutumez à ces discours n'en ont point d'autres, quand ils sont avec les séculiers ; ce qui les scandalise extrêmement. Et cependant ces Religieux ne laissent pas d'être assez aveugles pour se flatter de leur estime. Mais qu'elle extravagance ? Qu'elle estime (M.) pourroient-ils remporter de vous, quand vous ne leur avez parlé que de Gazettes, & que vous leur avez fait voir que vous en entretenez un commerce ? Quel sentiment pourroient-ils avoir, sinon qu'étant venus à un Monastére, comme au Sépulchre de Nôtre Seigneur, pour l'y trouver, ils n'y ont vû que des linges ; c'est à dire qu'au lieu de trouver l'esprit de Jesus-Chrît dans les Religieux, ils n'y ont trouvé que les Habits de la Religion. C'est la plainte que Richard de saint Victor faisoit des Religieux de son temps, & c'est celle que nous pouvons justement faire de ces amateurs de nouvelles. Les choses, disoit-il, sont tellement changées dans les Cloîtres, qu'on n'y voit plus que l'aparence de la Religion, & que ceux qui y viennent comme au tombeau de Jesus-Chrît, pour l'y chercher, n'y trouvent plus que les Suaires, qui l'ont enveloppé, c'est à dire l'ombre & la figure de la vie Religieuse. *Ita ut de Religione antiquâ vix signa serventur & venientibus ad Sepulchrum Domini, quod claustrum est & Christum quærentibus sola linteamina pateant, id est, habitus forma.* Ces Religieux, pour parler avec saint Bonaventure, au lieu d'avoir la paix, qui doit être l'apanage de nôtre profession, portent un cœur déchiré d'inquiétude ; au lieu d'avoir l'esprit recolligé, l'ont toûjours distrait ; au lieu d'avoir de la piété ont l'ame toute vuide de dévotion. *Rumores nescias quia inquietant cor, & mentem distrahunt & devotionem exhauriunt.*

Richar. à S. vict. de grad. cha. c. 4.

S. Bona. l. 1. tr. de in str. novi. p. 1. c. 14.

Mais si les nouvelles doivent être bannies de nos recréations, nous y devons encore moins admettre les railleries. Saint Paul les a condamnées avec les paroles deshonnêtes & les a comprises sous une même Sentence. *Turpitudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas.* Il ne veut pas qu'elles soient entenduës parmi les Saints. *Nec nominetur in vobis sicut decet Sanctos.* Et un Concile les a ensorte censurées, qu'il ordonne que les Clercs qui s'y laissent aller soient déposez de leur Office. *Clericum scurrilem & verbis turpibus joculatorem ab Officio retrahendum censemus.*

Eph. 5. 4.

Co i. Carthagi. 4. c. 60.

C'est dans le même sentiment que saint Bernard, entre les avis qu'il donne au Pape Eugéne, dit que ce n'est pas assez de ne point prononcer de railleries, mais qu'il ne les faut ni souffrir ni entendre. *Verbum scurrile quod faceti, urbanive nomine colorant non sufficit peregrinari ab ore : procul & ab aure relegandum.* Les paroles bouffonnes & plaisantes sont bonnes pour les Téatres, mais en cela même elles sont opposées à la sainteté des Cloîtres. Saint Thomas les croïoit si contraires à la dévotion, qu'il disoit que quand un railleur eût fait des miracles, il ne l'eut pas crû spirituel.

S. Bern. l. 2. de consid c. 13.

Mais quand les railleries viennent a être picquantes, comme elles le sont

ordinairement, quels feux n'excitent-elles point dans les Communautez ? Ne
Prov. 18. 8 font-elles pas des plaies qui pénétrent jusqu'au fond du cœur. *Ipsa perveniunt usque ad interiora ventris.* Il ne faut qu'un Religieux de cet esprit dans une grande Communauté, pour la rendre malheureuse. Il n'en ôte pas seulement cette gravité auguste & vénérable, qui en doit faire la douceur & l'ornement, mais il y porte la crainte, la douleur & la tristesse. On tremble, quand on le voit arriver. On l'apréhende comme un Serpent. Jamais personne n'est en assûrance en sa compagnie. On craint toûjours un coup de sa langue. Chacun craint que ce ne soit à ses dépens qu'il ne vueille faire rire les autres. Aussi saint Basile les a étroitement deffenduës dans ses constitutions Monastiques. *Vitandæ*, dit-il, *omnes omninò in sermone facetiæ & scurrilis dicacitas sunt.* Et saint Benoît a fait la même deffense dans sa régle. Il veut que ces paroles soient pour jamais proscrites de tous les endroits de ses Monastéres. *Scurrilitates, vel verba otiosa & risum moventia æternâ clausurâ in omnibus locis damnamus.*

S. Basil. const. Monast. c. 13.

S. Bened. Reg. c. 6.

Mais si les railleries sont plus criminelles que les paroles oiseuses, vaines & inutiles, celles-ci sont aussi plus communes parmi les Religieux. Nous sommes revenus à ce temps déplorable qui faisoit gémir saint Bernard. Quand, dit-il, nous nous assemblons, ce n'est plus pour parler avec l'Apôtre, pour nous nourrir de la parole de Dieu. Il n'y a plus personne qui demande ce pain céleste. Il n'y a plus personne qui le distribuë. Nous ne parlons plus dans nos conférences de l'Ecriture sainte. Nous ne traitons plus des affaires de nôtre salut. Nos entretiens ne sont que de badineries, & de choses ridicules. Ce ne sont que des paroles vaines, qui sont emportées par le vent & qui ne laissent aucune édification dans les cœurs. *Nobis autem convenientibus in unum, ut verbis Apostoli loquar, jam non est dominicam cœnam manducare. Panem quippe cælestem nemo est qui requirat, nemo qui tribuat. Nihil de scripturis, nihil de salute agitur animarum, sed nugæ, & risus, & verba, proferuntur in ventum.* N'est il pas vrai (M.) que voila un Tableau qui nous représente clairement la maniére dont nous passons souvent nos récréations ? Il semble que nous ne pouvons nous divertir que par des badineries. On diroit à nous entendre que, comme si nous avions perdu la raison, nous ne pouvons prendre de plaisir aux choses raisonnables. Cependant nous sommes Religieux, nous sommes Prêtres, & si nous en voulons croire le même saint Bernard, les paroles qui ne sont estimées que des badineries parmi les séculiers, dans la bouche des persones de nôtre profession sont des Blasphêmes. *Inter seculares nugæ nugæ, sunt, in ore sacerdotis, blasphemiæ.* Nos bouches sont dédiées & consacrées pour lire l'Evangile, & ainsi il ne nous est plus permis de prononcer des badineries, & nous ne pouvons nous accoûtumer à le faire sans commettre par cette profanation une espéce de sacrilége. *Consecrasti os tuum Evangelio: talibus jam aperire illicitum, assuescere sacrilegum est.* Nos lévres, dit le Prophéte Malachie, doivent garder la science, & on doit attendre de nos bouches les parolles de la Loi. *Labia sacer-*
Mala. 2. 7 *dotis custodient scientiam, & legem requirent ex ore ejus.* Et par conséquent, ajoûte ce dévot Pere, elles ne se doivent pas ouvrir pour des badineries & pour des fables; *Non nugas profectò vel fabulas*

S. Bern. Apolo. ad Guil. Abba

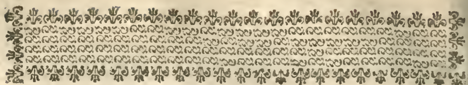
S. Bern. l. 2. de consid. c. 13.

Tâchons donc, (M.) de nous animer de l'esprit de ce Saint Abbé dont il est parlé dans Cassian, qui par l'horreur qu'il avoit conçûë des paroles oiseuses avoit demandé à Dieu la grace, non seulement de n'en point dire, mais même de n'en jamais entendre ; laquelle lui fut si parfaitement accordée, que quoi-qu'il pût passer les jours & les nuits dans des conférences Spirituelles sans dormir, il étoit comme accablé par un profond sommeil aussitôt que quelqu'un commençoit à parler de choses inutiles en sa présence. Abb. Ma. Cass. l. 5. inst. c. 29.

Ne ressemblons pas à ces Religieux dont parle le même Abbé. Il voulut les entretenir de choses Spirituelles & necessaires à leur salut ; & il vit qu'au lieu de l'entendre, ils se laissoient aller au sommeil. Ce qui fit qu'au même moment il leur recita une fable. *Otiosam repentè fabulamintroduxit.* Et à lors ils s'éveillerent;&ouvrans les oreilles, ils s'y rendirent fort attentifs; d'où il prit occasion de leur faire ce reproche en gemissant : Helas, nous parlions des choses celestes & vous êtiez tous ensevelis dans un profond sommeil, mais quand je vous ay proposé une fable vous vous êtes éveillez par le plaisir qu'elle vous a donné. *Nunc usque de rebus cælestibus loquebamur, & omnium vestrum oculi lethali dormitione deprimebantur : at cum otiosa fabula intromissa est, omnes expergefacti torporem somni dominantis excussimus.* Ce qui vous fait voir que l'ennemi de vôtre salut est l'ennemi des conferences Spirituelles, & qu'il inspire & soûtient les discours inutiles & fabuleux. Idém Abb. Machos. ibid. c. 31.

Aïons l'esprit plus élevé. N'abbaissons point la gravité de nôtre profession à des bagatelles, qui sont indignes de nous. Ne nous rendons pas esclaves du Diable par des badineries. Proposons toûjours dans nos recreations quelque chose de serieux, d'utile, de raisonnable & de spirituel, qui contente la compagnie & qui arrête le cours des paroles vaines & oiseuses. *Prorumpendum sanè in serium quid, quod non modo utiliter, sed libenter audiant & supersedeant otiosis.* C'est le conseil que saint Bernard donnoit à un Pape & que nous devons pratiquer avec une grande fidélité. S. Bern. l. 2. de cons. c. 13.





Exhortation I. sur le Chapitre 8.

EXHORTATION CINQUANTE-QUATRIE'ME.

DE LA FIDELITE' AVEC LAQUELLE NOUS devons assister au Chœur.

Exorde. Joan. 4. 23. IL est vrai que Dieu veut être adoré en esprit & que le temps est arrivé de le servir avec le cœur. *Venit hora & nunc est quando veri adoratores adorabunt Patrem in Spiritu & veritate.* Mais néanmoins comme la différence des Loix ne nous fait pas changer de nature, & que la grace nous élevant sans nous détruire, nous demeurons toûjours grossiers & matériels, nous lui devons faire hommage des puissances de nôtre corps, & chacune se doit emploïer à sa maniére à le servir & à l'honorer. C'est en ce sentiment que le Prophete aïant dit que son ame se rejoüiroit en Dieu, & qu'elle se transporteroit d'allegresse dans la pensée de son Sauveur. Psal. 34. 10. *Anima autem mea exultabit in Domino, & delectabitur super salutari suo*, il ajoûte qu'il emploira aussi tous ses os, pour publier son excellence, & pour faire connoître qu'il n'est point de créature qui lui soit semblable. *Omnia ossa mea dicent: Domine quis similis tibi?* Et encore ailleurs aprés avoir protesté que son ame avoit soif de Dieu, il assûre que sa chair est aussi extrêmement pressée du même desir. Psal. 62. 2. *Sitivit in te anima mea: quam multipliciter tibi caro mea.*

Mais, si (M.) nous devons emploïer toutes les paroles de nôtre corps à honorer Dieu, nous devons principalement nous servir de nos langues pour chanter ses loüanges dans le Chœur. Il y a plusieurs raisons qui nous obligent d'obeïr au precepte qui nous en est fait en nôtre sainte Régle par ces paroles. Ceux qui sçavent dire les Heures Canoniales avec les Clercs, les doivent dire selon qu'il est ordonné par les Saints Peres & selon la coûtume qui est approuvée de l'Eglise. Reg. Cat. c. 8. *Hi qui Horas Canonicas cum Clericis dicere norunt, eas dicant secundùm institutiones Sanctorum Patrum, & Ecclesiæ approbatam consuetudinem.* Mais je les reduis toutes à trois. Je prens la prémiére de la Noblesse de cet exercice. La seconde de sa nécessité. La troisiéme, de sa douceur, ou de la consolation intérieure que nous en recevons.

I. PARTIE. De tous les exercices de la vie Chrétienne & Religieuse, il n'en est pas de plus relevé, de plus noble, de plus glorieux & de plus honorable que la psal-

modie, parce qu'il n'en est aucun qui ait plus de rapport à ce que les Anges & les Saints font dans le Ciel. Saint Jean dit que ses yeux aïant été ouverts pour voir ce qui se passoit dans le Ciel, il vit les Bien-heureux, qui chantoient un Cantique nouveau, en disant, vous êtes dignes, Seigneur, de prendre le Livre & d'en ouvrir les sceaux, parce que vous avez été mis à mort, & que vous nous avez rachetez par vôtre Sang. *Cantabant canticum novum dicentes : dignus es Domine, accipere Librum, & aperire signacula ejus ; quoniam occisus es, & redemisti nos Deo in sanguine tuo :* & qu'aïant bien regardé il entendit au tour du Trône la voix de plusieurs Anges & qu'il y en avoit des millions de millions qui disoient, l'Agneau qui a enduré la mort est digne de recevoir la Puissance & la Divinité, & la sagesse & la force, & l'honneur & la gloire, & toute sorte de bénédiction. *Et vidi & audivi vocem Angelorum multorum in circuitu Throni, & erat numerus eorum millia millium dicentium voce magnâ : dignus est Agnus qui occisus est accipere virtutem, & Divinitatem, & sapientiam & fortitudinem, & honorem, & gloriam, & benedictionem.* Il assûre ailleurs qu'ils chantent sans prendre aucun repos & que jour & nuit ils proclament la Sainteté de Dieu, en disant incessamment, Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu Tout-puissant, qui étoit & qui est, & qui sera & qui doit venir. *Requiem non habebant die ac nocte dicentia, Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus omnipotens, qui erat, & qui est, & qui venturus est.*

Apoc. 5. 9. Apoc. 5. 11. Apo 4. 8.

Le Prophete Isaïe dit même que les Séraphins se partagent en deux Chœurs pour chanter les loüanges de Dieu & particuliérement pour honorer sa Sainteté. *Et clamabant alter ad alterum & dicebant Sanctus, Sanctus, Sanctus.* Ce qu'ils ne font pas, dit saint Cyrille d'Alexandrie, par la crainte de se fatiguer, car ils ne sont point sujets à nos lassitudes ; mais afin de s'entre-honorer & pour s'acquiter de cette glorieuse fonction avec un plus grand ordre & d'une maniére plus convenable. *Gloriam decantant Seraphim, atque alternis vicibus, non quia defatigantur, ut ego quidem arbitror, sed honore sibi mutuo cedunt, & vicissim doxologias ac laudationes cantitant : omnia enim supera ordinatè fiunt ac decenter.*

Isa. 6. 3. S. Cyril. Alex. l. 1. i. Isa.

Et cette occupation des Saints leur est si glorieuse dans le Ciel, que le Prophete les reconnoît principalement Bien-heureux, parce qu'ils la continuëront éternellement. Heureux sont, dit-il, Seigneur, ceux qui habitent dans vôtre maison, & pourquoi, saint Prophete ? c'est parce qu'ils ne cesseront jamais de vous loüer. *Beati qui habitant in domo tuâ Domine : in sæcula sæculorum laudabunt te.* Et saint Augustin expliquant ces paroles dit que nous n'y serons contens & rassassiez que par l'amour de Dieu, dont nôtre cœur sera enflammé & par les loüanges que nous lui donnerons. *Non nos satiabit nisi amor Dei, nisi laus Dei*, lesquelles repondront toûjours à nôtre amour. Desorte que comme nôtre amour ne finira point depuis qu'il aura commencé, aussi nous ne devons pas craindre, dit ce saint Pere, qu'il y ait jamais la moindre interruption dans nos loüanges. *Noli timere ne non possis semper laudare, quem semper poteris amare.*

Psal. 83. 5. S. Aug. in hunc locum

Vous voïez donc, (M.) que le Chœur est une Image du Ciel & que quand nous y chantons nous y faisons ce que les Bien-heureux font dans la

gloire : aussi comme par cette action nous les representons sur la terre : les Anges, quand nous y sommes occupez, viennent se joindre à nous, ou pour être les témoins de nôtre zéle & y donner leur complaisance ; ou pour animer nôtre amour par leurs lumiéres & par leurs celestes flammes ; ou pour recevoir nos priéres & aller aprés les presenter à Dieu. C'est ce que dit le Prophete, selon la remarque de saint Bernard. *Quod psallentibus*, dit ce devot Pere, *dignanter admisceri Sancti Angeli soleant, quid eo manifestius quod psalmista ait : prævenerunt Principes conjuncti psallentibus : undè & dicebat, in conspectu Angelorum psallam tibi.*

S. Bern. serm. 7. in cant.

Faisons donc, dit le même saint Bernard, l'Office des Anges comme nous en avons la compagnie. Qu'il y ait un saint commerce entr'eux & nous. Adressons leur ces paroles, chantez, chantez à la gloire de nôtre Dieu, & écoutons les nous dire reciproquement : chantez à l'honneur de nôtre Roi. *Usurpemus Officium quorum sortimur consortium. Dicamus eis psallite Deo nostro psallite : atque audiamus eos vicissim respondentes : psallite Regi nostro, psallite.* Nous ne pouvons pas croire qu'il y ait une occupation plus noble, que celle qui est ordinaire aux Anges ; & ainsi puisqu'ils sont toûjours occupez à chanter les loüanges de Dieu, nous ne pouvons concevoir de fonction plus excellente pour nous, que celle de les chanter dans le Chœur. Les autres affaires sont humaines, mais cet emploi est par excellence un office divin, comme il est appellé par l'Eglise. Il est l'œuvre de Dieu, c'est le titre glorieux que lui donne Saint Benoît. Ce qui fait dire à saint Bernard que nous le devons préférer à tous les autres. *Ex regulâ namque nostrâ nihil operi Dei præponere licet, quo quidem nomine laudum solemnia, quæ Deo in oratorio quotidie persoluuntur Pater ideo Benedictus voluit appellari, ut ex hoc clariùs aperiret, quàm nos operi illi vellet esse intentos.*

S. Bern. serm. cit.

S. Bern. serm. 47. in cant.

Retirons nous donc (M.) de toutes les autres occupations pour nous attacher à celle du Chœur. N'aïons pas plus de zéle pour des affaires humaines que pour l'office divin. Que nos propres interêts ne l'emportent pas sur l'œuvre de Dieu. Ne préférons pas la compagnie des hommes à celle des Anges. Aimons la psalmodie comme le noviciat de l'Eternité. Commençons en cette vie à participer à la félicité que nous espérons dans l'autre. Offrons à Dieu ce sacrifice. Il réfuse le sang des animaux. *Non accipiam de domo tuâ vitulos, neque de gregibus tuis hircos.* Il n'a plus que du mépris pour ces victimes. Elles ne lui sont point agréables dans la Loi de grace. Il ne nous oblige pas à verser nôtre propre sang pour l'honorer ; mais il demande de nous des sacrifices de loüanges. *Immola Deo sacrificium laudis.* Faites moi connoître, Seigneur, lui dit saint Augustin, sur ces paroles du Prophéte, ce que vous voulez de vôtre peuple ? *Dic ergo Domine quid indicis populo tuo?* Ah ! Que vôtre bonté est grande. Vous vous contentez d'un sacrifice de loüange. *Immola Deo sacrificium laudis.* Je craignois que vous ne m'ordonnassiez quelque chose qui fut hors de moi, & que je n'eusse pas dans les bornes de mon pouvoir. *Expaveram ne aliquid indiceres, quod esset extra me.* Mais je n'ay qu'à rentrer en moi & j'y trouverai ce que je dois immoler. *Ad me redeam, ut inveniam quod immolem.* Vous ne demandez qu'un sacrifice de mon cœur & de mes lévres, & vous assûrez que vous en serez honoré.

Psal. 49. 10

Psal 49. 15

S. Aug. in hunc locum

Sacrificium

Sacrificium laudis honorificabit me. Psal. 49. 23

Allons donc (M.) le bénir dans l'Eglise. *In Ecclesiis benedicite Deo Domino.* Chantons lui des Cantiques nouveaux, mais que ce soit dans l'Assemblée des Saints. *Cantate Domino canticum novum : laus ejus in Ecclesia Sanctorum.* Oüi ô mon Dieu ! Ce ne sera point dans un lieu sécret & particulier, mais ce sera au milieu de vôtre Eglise que je chanterai vos loüanges. *In medio Ecclesiæ laudabo te.* Et j'assisterai au Chœur pour le faire avec d'autant plus de fidelité que je sçai que cette occupation n'est pas moins nécessaire qu'elle est noble & glorieuse. Car quand nous chantons dans le Chœur nous faisons à même-temps deux choses. Nous donnons à Dieu des loüanges,& nous le prions. C'est ce que vouloit faire le Prophéte,quand il disoit,en loüant Dieu je l'invoquerai. *Laudans invocabo Dominum.* En loüant Dieu,nous nous acquitons d'une fonction tres-noble:&en le priant,d'un exercice qui nous est nécessaire.

Psal. 67. 28. Psal. 149. 1. Psal. 21. 23. Psal. 17. 4.

II. PARTIE.

La priére est nécessaire aux hommes, non seulement par ce que Dieu nous la commandée, mais encore par ce qu'elle est un des principaux moïens, par lesquels nous devons mériter la grace & parvenir à la gloire. Nous devons demander, si nous voulons qu'il nous soit donné. Nous devons chercher si nous voulons trouver. Nous devons frapper, si nous voulons que la porte nous soit ouverte. *Petite, & dabitur vobis : quærite, & invenietis : pulsate & aperietur vobis.* Il y a des graces, dit saint Augustin, que Dieu nous donne sans que nous les lui demandions, comme la grace qui est le commencement de la foi;mais il y en a d'autres, qu'il n'accorde qu'à nos prieres, comme la grace de la persévérance. *Constat Deum alia non orantibus sicut initium fidei; alia non nisi orantibus præparasse, sicut usque in finem perseverantiam.* Nous croïons, dit il encore, que personne ne pense à son salut sans la grace de la vocation, & que cette grace ne se peut mériter que par la priére. *Nullum credimus ad salutem, nisi Deo invitante, venire; nullum nisi orantem auxilium promereri.* Nous ne pouvons pas, dit saint Grégoire, obtenir des choses, qui ne soient point renfermées dans l'Ordre de la providence de Dieu; mais les graces qui sont préparées aux saints, pour faire de bonnes œuvres, doivent être demandées, car Dieu ne les donne qu'au mérite de leurs priéres. *Obtineri nequaquàm possunt, quæ prædestinata non fuerunt; sed ea quæ Sancti viri operando efficiunt, ita prædestinata sunt, ut precibus obtineantur.* Nous ne pouvons pas nous plaindre que les Commandemens de Dieu soient au dessus de nos forces & que nous n'aïons pas la grace de les accomplir; car si elle nous manque, c'est par ce que nous ne la demandons pas. Dieu, dit le saint Concile de Trente, ne nous commande pas des choses impossibles, mais il nous inspire, en nous imposant ses Loix, de faire ce que nous pouvons & de demander les graces qui nous sont nécessaires pour faire ce que nous ne pouvons pas. *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet, & facere quod possis, & petere quod non possis.*

Lu. 11. 9. S. Aug. l. 2. de dono pers. c. 16. S. Greg. l. 1. dial. c. 8. Conci. tr. ses. 6. c. 11.

Il ne veut pas nous conduire comme les causes nécessaires. Celles-ci reçoivent son concours sans qu'elles le demandent. Le Soleil éclaire le monde sans addresser à Dieu des priéres pour obtenir la grace de le faire, & les arbres nous donnent des fruits, sans implorer son sécours pour en favoriser la production. Mais l'homme étant libre, il veut que par ses propres mouvemens, il obtienne les graces qui doivent donner la derniére vertu à ses puissances de faire des actions surnaturelles.

Mais (M.) si nous devons prier Dieu, nous devons principalement lui adresser les priéres, qui sont ordonnées & déterminées par l'Eglise à ses Ministres, comme sont les heures Canoniales. Elles lui sont sans doute les plus agréables, puisque le saint Esprit qui gouverne l'Eglise les a inspirées, & ainsi elles sont les plus puissantes & les plus efficaces pour obtenir les graces dont nous avons besoin. Mais elles ne le sont jamais davantage, que quand nous nous unissons ensemble pour les présenter à sa divine Majesté.

Quand nous sommes plusieurs dans un même Chœur, nous profitons de la dévotion de nos Freres. Nôtre indignité est relevée par leur mérite. Nôtre foiblesse est fortifiée par leur vertu. Nos distractions sont cachées par leur attention. Nos froideurs sont échaufées par leur zéle : & ainsi Dieu nous ac-
Act. 12. 5. corde par leur considération ce qu'il refuseroit à nôtre indévotion. Les priéres que l'Eglise fit à Dieu pour saint Pierre furent exaucées ; & saint Paul reconnoît que Dieu l'avoit délivré de plusieurs grands périls, par le mérite des
2. cor. 1. 11 priéres de plusieurs personnes, *Ex multorum personis*, qui lui avoient demandé cette grace.

Voïez donc (M.) combien vous êtes ennemis de vous-mêmes, quand vous n'allez pas au Chœur pour prier Dieu avec les autres. Voïez de combien de graces vous vous privez quand vous récitez vos heures en particulier. Il est vrai que vôtre absence de vos Freres ne vous empêche pas de recevoir quelques fruits de leurs prieres ; car comme dit le Prophéte, par la vertu
Psal. 118. 63. de la Communion des Saints, nous participons aux bonnes œuvres de tous ceux qui craignent Dieu & qui gardent ses commandemens, *Particeps ego sum omnium timentium te & custodientium mandata tua* ; Mais vous ne les recevez pas si abondamment, comme si vous leur étiez uni. Le Soleil agit plus fortement sur les parties qui lui sont plus voisines, que sur celles, qui en sont éloignées : ainsi les graces qui découlent des priéres des Religieux, qui sont assemblez dans le Chœur, tombent plus copieusement & plus efficacement sur eux, que sur les autres, qui sont dispersez. Ceux-ci semblent n'en avoir que de foibles restes : comme la Terre ne reçoit l'eau de la Fontaine, que quand le bassin en est rempli. Ah ! Que les Religieux sont donc aveugles qui étant si dépourvûs de biens spirituels & qui aïant d'eux-mêmes si peu de mérite, pour en obtenir par des priéres particuliéres, ne s'unissent pas à leurs Freres pour s'enrichir.

Mais quel profit espérez-vous de vos heures récitées en particulier ? Ne voïez-vous pas que ces priéres sont plus capables d'irriter la justice de Dieu, que de l'appaiser, & de fermer les sources de sa miséricorde, que de les ouvrir ? De quel cœur Dieu peut-il entendre ces priéres qui sont faites contre sa volonté ? Il vous commande de réciter les Heures Canoniales, mais il veut que vous les récitiez avec les Clercs, *Cum Clericis*, & vous les dites seul. N'est-ce pas offenser Dieu, au lieu de l honorer ? Quand vous vous disposez à réciter ainsi vos Heures, croïez-vous que Dieu qui vous voit, ne vous dise pas ? vous allez m'invoquer, mais comme vous ne le voulez pas faire
Prov. 1. 28. selon la disposition de vôtre Régle, je ne vous exaucerai pas. *Invocabunt me, & non exaudiam.* Mais que deviendrez-vous, si la priére dont vous deviez tirer vôtre force, & qui doit subvenir à vos besoins, est desagréable

à Dieu? Faites y réflexion, (M.) & puisque la psalmodie vous est si nécessaire, tachez de ne vous en dispenser jamais. Considerez-la toûjours comme la plus grande & la plus importante de toutes vos occupations.

Mais elle nous doit encore attirer, comme étant la nourriture de nos ames par les douceurs & par les consolations dont elle nous remplit. III. PARTIE.

La nourriture, dit saint Bernard, est délicieuse à la bouche & le Pseaume l'est au cœur. *Cibus in ore, Psalmus in corde sapit.* Mais il n'est point de Miel qui soit si doux à la bouche du corps que la parole de Dieu, qui est comprise dans les Pseaumes, est agréable à la bouche de l'ame. *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua super mel ori meo.* S Bern. serm. 7. in Cant. Psal. 118. 103.

Comme le Chœur est l'Image du Ciel, les douceurs que nous y goûtons surpassent toutes celles de la terre. Nous y expérimentons quelque chose des plaisirs céléstes dont joüissent les bienheureux & qui sont inseparables de leur félicité. Les Pseaumes sont remplis de lumiéres, de sentimens & d'affections, qui adoucissent toutes les amertumes de cette vie; qui nous consolent dans nos peines; qui nous animent à faire la volonté de Dieu; qui nous font voir la bassesse de toutes les choses de la terre; qui nous représentent la la Gloire que nous espérons; qui nous donnent les plus hautes & les plus sublimes idées de la grandeur de Dieu, & de toutes ses perfections; qui nous embrazent des plus ardentes flammes de son amour: ensorte qu'il nous semble quelque-fois en chantant que nôtre ame se détachant du corps, ne tient plus que tres-peu à la Terre, & qu'elle est déja aux portes de l'Eternité: comme si aïant la compagnie des Anges, nous commencions à entrer dans la possession de leur félicité.

Il y a peu de Religieux, s'ils n'ont l'appetit de l'ame étrangement affecté des plaisirs de la terre, qui ne goûtent au moins quelque part de ces douceurs, quand ils chantent; que vos Tabernacles sont aimables, ô Dieu des vertus: mon ame languit & se consomme par le desir ardent qu'elle a d'entrer dans vôtre maison. *Quam dilecta Tabernacula tua Domine virtutum: concupiscit & deficit anima mea in atria Domini.* Qu'est-ce que je desire sur la terre, & qu'est-ce que je veux dans le Ciel? sinon vous seul, ô mon Dieu! *Quid mihi est in Cœlo, & à te quid volui super terram?* ma chair & mon cœur, sont dans la deffaillance: vous êtes mon partage pour jamais. *Defecit caro mea, & cor meum, Deus cordis mei, & pars mea Deus in æternum.* Un seul jour passé dans vôtre maison est plus agréable que mille par tout ailleurs. *Melior est dies una in atrijs tuis super millia.* Helas, que mon exil est long! Je demeure ici parmi les Habitans de Cédar. Il y a long-temps que mon ame est étrangére & pelerine sur la terre. *Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est! Habitavi cum habitantibus Cedar; multùm incola fuit anima mea.* Tirez, ô mon Dieu! mon Ame de la prison, afin que je benisse vôtre Nom: les justes m'attendent jusqu'à ce que vous me donniez la recompense que j'espere. *Educ de custodia animam meam ad confitendum nomini tuo: me expectant justi donec retribuas mihi.* Je soûpire au moment qui détachera mon ame de son corps & qui la fera vivre avec Jesus-Chrît. *Desiderium habens dissolui & esse cum Christo.* Psal. 83. 1. Psa. 72. 24. Psal. 83. 10. Psal. 119. 5. Psal. 141. 10. Phil. 1. 23.

Quel cœur est assez endurci, pour ne se pas attendrir par ces paroles ex-

tatiques ? le Prophete concevoit bien que la joïe de l'Ame en devoit être
psal. 62. 5. l'effet, quand aprés avoir dit qu'il beniroit Dieu, qu'il chanteroit ses loüanges & qu'il invoqueroit son Nom, *Sic benedicam te in vita mea: & in nomine tuo levabo manus meas.* Il demande que son ame soit rassassiée, & comme engraissée d'une nourriture delicieuse : assûrant qu'il continuëra étant rempli de cette douceur à faire éclater les loüanges de Dieu avec des transports d'allegresse. *Sicut adipe & pinguedine repleatur anima mea : & labijs exulta-*
psal. 62. 6. *tionis laudabit os meum.* Saint Augustin, expliquant ces paroles, dit que l'Ame a ses douceurs & comme une graisse qui lui est propre. *Habet quan-*
S. Aug. in huncloсum *dam pinguedinem anima nostra*, & que ceux qui s'en privent deviennent bien-tôt maigres & si foibles, qu'ils defaillent en toutes leurs actions. *Eâ qui carent, marcescunt, & omninò ita exiles fiunt, ut in omnibus bonis operibus citò deficiant.*

Mais si ces divines consolations decoulent des Pseaumes, ce n'est pas, quand nous les recitons seuls, que nous les ressentons : car alors nous n'avons pas le temps de les goûter. Ce n'est que quand nous les chantons en la compagnie des autres, que nous en tirons la saveur. Aussi saint Ber-
S. Bern. serm. 7. in cant. nard aïant dit que les Pseaumes étoient delicieux au cœur, il exhorte l'ame fidelle & prudente de les mediter, & comme de les mâcher avec les dents Spirituelles de son intelligence ; crainte que si elle les recite sans cette meditation, son Palais soit privé du plaisir qui y est attaché, & que nous devons desirer au dessus de tous les contentemens de ce monde. *Psalmus in corde sapit. Tantùm illum terere non negligat fidelis & prudens anima quibusdam dentibus intelligentiæ suæ, ne si fortè integrum glutiat, & non mansum frustretur palatum sapore desiderabili, & dulciori super mel & favum.* Si nous ne faisons que dire avec precipitation, mon Ame a une soif tres-ardente de s'unir à un Dieu qui est fort & vivant : quand sera-ce que j'irai paroî-
psal. 41. 2. tre devant sa face ? *Sitivit anima mea ad Deum fortem vivum : quando veniam & apparebo ante faciem Dei ?* Quelle douceur, & quelle consolation en tirerons-nous ? mais si en chantant, nous avons le temps de penser avec saint Augustin que nous avons soif en ce pelerinage, & dans le cours de cette voie ; mais que nous serons pleinement rassassiez dans nôtre patrie & quand nous serons arrivez à nôtre terme. *Sitio in peregrinatione : sitio in cursu. Sa-*
S. Aug. in hunclocum *tiabor in adventu.* Ne serons-nous pas remplis d'une celeste suavité ? si nous ne faisons que prononcer ces paroles avec promptitude ; Le Seigneur est mon apui, mon refuge & mon Liberateur. Mon Dieu est mon soûtien & ma force.
psal. 17. 1. *Dominus firmamentum meum & refugium meum, & Liberator meus. Deus meus, adjutor meus.* Elles n'appaiseront pas nos inquiétudes & n'adouciront pas nos peines. Mais quand nous les chantons, elles portent leur vertu au fond de nos Ames & nous assûrent contre tous nos ennemis. Ah ! (M.) unis-
psal. 149. 3 sons nous donc pour loüer Dieu dans le Chœur. *Laudent nomen ejus in Choro* Assemblons-nous pour chanter avec joïe des Pseaumes à sa gloire. *In*
psal. 94. 2. *Psalmis jubilemus ei.*

Mais, quelque noble que soit cette exercice, quelque nécessaire qu'il paroisse, & quelque consolation qu'on puisse recevoir, il faut avouër qu'il y a plusieurs Religieux, qui s'en dégoûtent, & qui ne se fatiguans point dans

toutes les autres fonctions, se plaignent souvent d'être lassez, quand la cloche sonne qui les appelle à l'Office. Il semble que toutes les affaires viennent, quand il faut aller au Chœur. Mais disons plûtôt qu'ils sont industrieux à en remettre l'exécution au temps que l'Office se doit dire, afin de s'en dispenser sous quelque pretexte, avec un peu moins de honte. O mon Dieu! faut-il que le Chœur soit le lieu dont nous nous éloignons davantage ? Faut-il que le Chœur qui doit être leur Paradis, soit helas ! devenu leur tourment ! Verité sans doute extrêmement honteuse à des personnes consacrées aux Autels, mais qui est néanmoins tres-certaine. Parlez murs ; Parlez dortoirs ; parlez voïes & transports des Monastéres ; qui êtes les témoins perpetuels de la paresse & de l'indévotion, dites-nous si elle n'est pas indubitable. Mais s'ils n'ont point de langue pour nous parler, l'écriture leur donne des yeux pour pleurer les absences du Chœur. Les voies de Sion, c'est à dire les voies qui conduisent au Sanctuaire, versent des larmes, par ce qu'elles sont désertes, & que personne n'y passe pour y venir aux solemnitez qui s'y font. *Viæ Sion lugent, eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem.* Les Supérieurs y gémissent, voïans que le culte de Dieu y est abandonné. *Sacerdotes ejus gementes.* Tout y est dans la douleur & dans l'amertume. *Ipsa oppressa amaritudine* ; par ce que ceux qui en doivent être les pierres fondamentales, c'est à dire, les Ministres, comme l'explique Hugue de saint Victor, au lieu d'y venir faire leurs fonctions s'en retirent pour s'aller perdre dans le grand monde & dans les places publiques. *Dispersi sunt lapides sanctuarij in capite omnium platearum.*

Thr. 1. 4.

Hu. à S. vict. l. 2. le clauf. c. vic.

Thr. 4. 1.

Ne voila pas (M.) la vie de plusieurs Religieux expliquée & déplorée par le Prophéte Jérémie, & ne doit-on pas confesser que si le Chœur & les chemins par lesquels on y peut aller, étoient sensibles, ils n'auroient pas d'autres mouvemens, que ceux qui sont attribuez par le saint Esprit aux voies de Sion. *Viæ Sion lugent eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem.* On voit des Religieux dissipez dans les ruës, *In capite omnium platearum.* Tandis que la Maison de Dieu est abandonnée. *Domus mea deserta est.* Quelques-uns à dire Matines, & les autres à dormir. Comme si tous ne sçavoient pas avec saint Ephrem que le sommeil qui est préferé au chant des Pseaumes est mortel aux Religieux, *Somnus verò si plùs quàm hymnus diligatur mors Monachi est.* Les jeunes à l'Oraison & à la grande Messe ; plusieurs des anciens occupez à des choses inutiles, ensorte que ceux-la peuvent dire. *Pupilli facti sumus absque Patre.* Nous sommes des orfelins, nous sommes des pupilles, nous sommes des enfans abandonnez : nous n'avons point de pere pour nous conduire & nous régler.

Agg. 1. 2.

S. Ephrem.

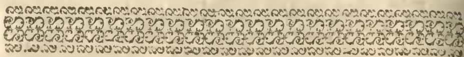
S. Thr. 5. 3

C'est ce qui fait la honte de la Religion, & ce qui est la cause que ceux qui l'avoient honnorée, ne la regardent plus qu'avec mépris. *Omnes qui glorificabant eam, spreverunt illam, quia viderunt ignominiam ejus.* C'est ce qui attire la colére de Dieu sur les Maisons Religieuses. C'est ce qui l'éloigne de nous. C'est ce qui l'empêche de considérer nos plus grandes solemnitez. *Oblivioni tradidit Dominus in Sion festivitatem & sabbatum.* Il n'estime pas des dévotions d'intervalle. Il ne se contente pas que nous remplissions le Chœur aux grandes Festes. Il veut que nous aïons toûjours la même fidélité

Thre. 1. 8.

Thre. 145.

psal. 145.1 pour son service. Disons lui donc avec le Prophéte. *Laudabo Dominum in vitâ meâ : psallam Deo meo quamdiu fuero.* Je loûrai le Seigneur toute ma vie : tant que je serai sur la terre je chanterai les loüanges de mon Dieu. Je n'admettrai jamais de dispense. Je ne sçaurai jamais ce que c'est, que d'assister alternativement à Matines. Toutes les nuits me seront égales. Je n'aurai point d'affaires étudiées, de foiblesses affectées, de maladies en reserve, pour favorisermon indévotion. Tant que je viurai j'assisterai au Chœur. *Psallam Deo meo quamdiu fuero.*



Exhortation II. sur le. Chapitre 8.

EXHORTATION CINQVANTECINQUIEME.

COMMENT NOVS DEVONS ASSISTER au Chœur.

Exorde. CE n'est pas assez d'aller au Chœur, & y étant de faire les fonctions qui se doivent exercer dans ce saint lieu; mais on s'en doit acquiter Saintement. Il n'est aucune action, qui ne demande quelques conditions & circonstances pour être bien faite. C'est pourquoi Dieu entre ses Loix ne nous commande pas seulement de faire les choses justes, mais il nous ordonne de les faire justement. *Iustè quod justum est persequèris.* Et il se plaint par les Prophetes de ceux qui lui offrant des Sacrifices, ne le faisoient pas avec le respect qui lui est dû. Il dit par la plume d'Isaïe que l'encent des Juifs lui étoit abominable. *Incensum abominatio est mihi.* Et qu'il ne regardoit leurs Fêtes & leurs Solemnitez qu'avez indignation. *Calendas vestras & Solemnitates vestras odivit anima mea.* : Et par celle de Malachie qu'il jettera des maledictions sur les loüanges & sur les bénédictions qu'ils lui donnoient. *Maledicam benedictionibus vestris.* Et ainsi, (M.) quand nous lui presentons un Sacrifice de loüanges, en chantant dans le Chœur, nous devons prendre toutes les mesures convenables, pour nous en acquiter dignement.

Deut. 16. 20.

Isa. 1. 13.

Mala. 2. 2.

Mais il me semble que nous devons principalement prendre garde à trois choses pour remplir les desseins de Dieu sur cette sacrée & divine occupation. La prémiére regarde la preparation à l'Office. La seconde, les pratiques extérieures de l'Office. La troisiéme, la devotion intérieure qu'on y doit avoir. Voïons donc, (M.) 1. Avec quelles dispositions nous devons aller au Chœur. 2. Comment nous devons nous y comporter extérieurement. 3. Quels sen-

timens intérieurs nous y doivent occuper.

Il n'est point d'action importante, qui ne demande quelque preparation pour être bien faite. Et ainsi comme l'Oraison est un des exercices de nôtre vie, qui est de la plus grande consequence, le saint Esprit n'a pas manqué de nous ordonner, quand nous voulons prier Dieu, de nous y preparer auparavant, crainte qu'en y allant, sans nous y être disposez, nous ne semblions vouloir tenter Dieu & que nos prieres ne l'irritent au lieu d'être exaucées. *Ante Orationem præpara animam tuam : & noli esse quasi homo qui tentat Deum.* I. PARTIE. Ecclef. 18. 23.

Mais pour parler de la preparation que nous devons apporter pour aller au Chœur, qui est la maison d'Oraison, je dis que pour nous bien disposer, nous devons faire principalement trois choses. Nous devons enforte prévoir l'heure de l'Office, que quand elle sonne, nous soïons dégagez de toutes les choses, qui pourroient nous empêcher d'y aller, ou nous retarder. Nous devons même en perdre les especes autant que nous pourrons. Nous devons purifier nos cœurs de toutes les taches du peché.

Il faut que nous imitions le bon vieillard Simeon, dont l'Evangile rapporte qu'il vint au Temple en esprit, c'est à dire par les mouvemens du saint Esprit. *Venit in Spiritu in Templum.* Mais, (M.) pour aller au Chœur en esprit, nous devons y aller promptement. Car la promptitude est une des principales marques de l'impression du saint Esprit. Aussi Cassian a-t-il remarqué de nos anciens Peres, que quand ils étoient appellez à l'Oraison, ils sortoient avec une Sainte émulation de leurs cellules & avec tant de diligence, que celui qui écrivoit, n'osoit finir une lettre qu'il avoit commencée, mais que dans le même moment qu'il entendoit le signal, il couroit avec une si grande vitesse, qu'il n'eut pas voulu prendre le temps d'achever le moindre caractére. *Certatim è cubilibus suis unus quisque prorumpit, ita ut is qui opus scriptoris exercet, quam repertus fuerit inchoasse litteram, finire non audeat, sed in eodem puncto, quo ad aures ejus sonitus pulsantis advenerit, summâ velocitate prosiliens, nec tantùm quidem moræ interponat, quantùm cœpti apicis consummet effigiem.* Nous devons donc enforte régler nos petits ministéres, qu'aucun ne soit capable de nous arrêter ; ou par l'attache que nôtre cœur y auroit ; ou par la nécessité absoluë de l'achever quand il seroit commencé. Nous devons toûjours être dans la liberté de courir au premier coup de la cloche. Nous devons être comme l'oiseau qui est sur la branche, qui est toûjours prest à voler. Nous devons toûjours être dans la disposition de pouvoir dire avec Samuël. Me voici Seigneur puisque vôtre volonté m'appelle. *Ecce ego quia vocasti me.* Nous devons être comme Abraham, qui, quand Dieu lui parla de sacrifier son Fils, ne se trouva lié par aucun obstacle ; mais alla sans tarder au milieu de la nuit, *de nocte consurgens*, sur la montagne qui lui fut montrée & où il devoit immoler cette chere victime. Lu. 2. 27. Caff. l. 4. de inst. ren. c. 12. 1. Reg. 3. 9. Gen. 22. 3.

Mais particuliérement nous devons quitter les personnes du monde & laisser les affaires que nous avons à traiter avec eux. On ne doit pas passer d'une extrêmité à l'autre sans prendre du repos dans le milieu. On ne doit pas se présenter pour parler au Créateur aprés avoir parlé à la créature, sans pen-

ser à ce qu'on veut faire. Si nous ne portons au Chœur qu'une ame troublée & embarassée des especes des choses de la terre, quelle gloire rendrons-nous à Dieu ? On se remet un peu & reprend ses esprits que le chemin a dissipé, quand on arrive au Palais du Roi devant que d'entrer dans sa chambre pour lui presenter une Requête, Si ce sont là les Loix de la Cour, celles de la Religion ne nous deffendent-elles pas d'aller, aïant les sens tous émûs, du Cloître, du Jardin & de la Ville, dans le Chœur, & n'est-ce pas avec raison qu'elles nous ordonnent de prendre quelques momens ; aprés avoir conversé avec les hommes pour nous récueillir, devant que d'adresser à Dieu nos prieres ? Que j'estime à ce propos, (M,) la Sainte Coûtume de nos Sœurs les Religieuses Carmelites. Ces Saintes Filles dont la Retraite, le Silence, la Recollection & les autres vertus meritent des loüanges de tous ceux qui les connoissent, observent cette belle pratique, que devant le signal qui les doit appeller au Chœur, elles en sonnent un precédent, qu'elles appellent la préparation, & alors elles se retirent promptement de tous les endroits du Monastére où elles pourroient être partagées par obeïssance pour vacquer à leurs differentes fonctions, & vont chacune dans sa cellule, pour se recueillir & ainsi pour se préparer à aller chanter les loüanges de Dieu.

Cette coûtume doit être fondée sur l'action de nôtre Pere saint Elisée qui aprés avoir fait une juste correction à un Prince criminel, ne voulut pas néanmoins se mettre en oraison pour demander à Dieu les lumiéres de son esprit, qu'il n'eut appaisé les saintes émotions de son zéle par un Cantique de musique. Cela nous aprend que nous devons appaiser nos puissances devant que d'aller au Chœur, afin qu'étant tranquilles, nous puissions attirer les graces du saint Esprit sur nous. Dieu ne se trouve pas dans les tempêtes. *Non*
3. Reg. 19. 11. *in commotione Dominus.* Mais il aime la paix. C'est sur elle qu'il établit son
psal. trône, & c'est elle qu'il couronne de ses plus riches faveurs. *Factus est in pace locus ejus.* Si quand vous allez au Chœur vous avez encore l'imagination toute échaufée par le bruit des affaires, & l'esprit rempli des espéces des choses crées, comment recevrez-vous les graces que vous allez demander à Dieu ? Comment les lumiéres du Ciel se pourront-elles accorder avec ces répresentations ? Si, dit le Prophéte, parlant à Dieu, je me suis souvenu
psal. 62. 7. de vous, étant sur mon lict, je mediterai sur vos perfections dés le matin. *Si memor fui tui super stratum meum in matutinis meditabor in te.* Il veut dire que s'il s'est occupé de Dieu durant la nuit, il lui sera facile de faire son Oraison en se levant ; mais que s'il l'a passée dans les affaires de la terre, il ne pourra pas commencer sa Méditation si promptement, ni avec cette facilité. & qu'il sera obligé de prendre du temps pour se recueillir devant que de parler à Dieu. Quelle pensée devons nous donc avoir des Religieux, qui en laissant les créatures & les choses humaines dont ils traitoient, vont au Chœur sans être recolligez ? N'est-il pas vrai que selon le sentiment de ce St. Roi, ils ne pourront pas dire à Dieu, *meditabor in te*, nous méditerons en
psal. 1. 1. vous ; mais plûtôt qu'on pourra dire d'eux, qu'ils continuëront à penser aux choses vaines & périssables? *Meditati sunt inania.*

Mais disons encore que quand le temps approche, qui nous doit appeller à l'Office

l'Office Divin, nous devons purifier nos cœurs & les netroier de toutes les taches qu'ils contractent par le commerce des créatures. Car Dieu n'a pas agréables les loüanges qui lui sont données par les pecheurs. *Non est speciosa laus in ore peccatoris.* Il nous le fait voir, quand il témoigne sa colére contre ceux qui veulent chanter ses loüanges & qui n'obeïssent pas à ses Loix. Pourquoi, dit-il au pecheur, annoncez-vous mes Commandemens & publiez-vous mon Alliance, vous qui n'avez point de soûmission, qui haïssez l'Ordre, qui n'observez point de discipline & qui avez rejetté mes paroles? *Peccatori autem dixit Deus: quare tu enarras justitias meas & assumis testamentum tuum per os tuum? tu verò odisti disciplinam: & projecisti sermones meos retrorsum.* Il faut donc que nous réglions nôtre vie sur les véritez des Pseaumes que nous voulons chanter. Nos cœurs doivent repondre à nos voix, Nous devons prendre garde que nos affections ne soient pas mauvaises, quand nous voulons aller bien chanter. *Vide ergò*, dit saint Augustin, *ne vivas malè, & cantes benè.* Nous devons faire un serieux examen de nôtre conscience, devant que d'entrer dans le Chœur & detester efficacement tout ce qui y pourroit être contraire à Dieu.

Eccles. 15. 9

Psal. 49. 17

S Aug. in hunclocum

Mais nous devons principalement arracher de nos cœurs les aversions & les haines que nous pourrions avoir de nos freres. Car comme dit saint Augustin, le Chœur est une assemblée de plusieurs qui chantent avec un commun accord. *Chorus est consensio cantantium.* Si nous chantons dans le Chœur, nous y devons accorder nos voix. *Si in choro cantamus concorditer cantemus.* S'il y a une voix, qui ne soit pas d'accord avec les autres, elle trouble toute l'harmonie du chant & la rend desagréable; combien donc les divisions & les animositez intérieures allumées entre ceux qui chantent, s'oposent-elles à la gloire qu'ils veulent donner à Dieu? Et combien sont-elles capables d'en empêcher le mérite? *Si vox inconvenienter cantantis disturbat concentum cantantium; quomodo disturbat divisio dissonans concentum laudantium?* L'union des voix ne peut plaire à Dieu, si les cœurs de ceux qui les poussent sont desunis. Si nous voulons que nôtre chant lui soit agréable, nous devons devant que d'entonner ses loüanges, nous unir ensemble par le concert d'une tres-pure & sincére charité.

S. Amb. in Psal. 149

Mais voions, comment aprés nous être ainsi préparez à l'office, nous devons nous y comporter extérieurement.

Je remarque trois choses ausquelles nous devons être fideles, quand nous sommes dans le Chœur. Nous devons y chanter. Nous y devons chanter convenablement. Nous y devons observer toutes les cérémonies.

II. PARTIE.

Nous ne devons pas (M.) être dans le Chœur comme des statuës muettes; où ce qui est presque la même chose, y chanter si foiblement que nous ne fassions point entendre nos voix. Cette lacheté déplait extrémement, & avec raison à saint Bernard. Il la condamne dans ses Religieux, & il leur en témoigne sa douleur avec des paroles également fortes & pleines d'amertume. Je m'afflige, dit ce saint Pere, quand j'en vois quelques-uns de vous, qui durant les veilles sacrées, sont acablez de sommeil, & qui sans avoir aucun respect pour les Anges, paroissent comme morts en la présence de ces Princes du Ciel, qui néanmoins assistent à vos offices avec un grand plaisir.

S. Bern. serm. 7. in cant. lors qu'ils voient que vous chantez avec ferveur & avec allegresse. *Doleo aliquos vestrum gravi in sacris vigilijs deprimi somno, nec cæli cives revereri sed in præsentiâ Principum tanquàm mortuos apparere, cum vestra ipsi alacritate permoti, Vestris interesse solemnijs delectantur.* Je crains pour vous, continue saint Bernard, quand je vous vois si laches, que ces bienheureux Esprits, détestans vôtre paresse, ne se rétirent de vous avec indignation, & que chacun de vous ne soit aprés obligé de dire à Dieu avec douleur, vous avez éloigné de moi mes amis & ils ne me regardent plus qu'avec des sentimens d'abomination. *Vereor ne vestram desidiam quandoque abominantes, cum indignatione recedant: & incipiat unusquisque vestrum sero cum gemitu dicere Deo: Longe fecisti notos meos à me, posuerunt me abominationem sibi.*

Mais ce qui est plus à craindre, c'est que cette horrible paresse n'excite les justes mouvemens de la colére de Dieu & qu'il ne la punisse de sa malédiction. Car comme nous dîmes dans l'Exhortation précédente, l'office qui se fait dans le Chœur est l'œuvre de Dieu, & vous sçavez d'ailleurs par les lumiéres du Prophete Jérémie, que celui-la est maudit de Dieu, qui fait son
Ier. 48. 10. œuvre négligemment. *Dico ergo*, ce sont les paroles de saint Bernard, *His qui ejusmodi sunt: maledictus qui facit opus Dei negligenter.*

Mais si cette négligence atire les malédictions de Dieu, & si on a sujet de craindre qu'elle ne soit la cause de la retraite des Anges, on peut encore dire qu'elle donne du chagrin aux autres Religieux & qu'elle leur est une ocasion d'impatience. Il en est peu qui ne s'inquiettent, quand ils voïent ces laches à leurs côtez & que par leur tépidité ils sont obligez de porter tout le fardeau du Chœur. Il faut avoir une charité consommée, pour ne se point irriter contre ces tiédes & pour ne point murmurer contre ces muets volontaires. Tellement que le Chœur qui est destiné pour nous augmenter la grace par nos priéres, nous rend criminels par le déplaisir que nous recevons de ces languissans.

Souffrez donc (M.) que je vous exhorte avec saint Bernard, de chanter toûjours avec ferveur les loüanges de Dieu, quand vous étes au Chœur,
S. Bern. serm. 47. in cant. *Semper strenue divinis interesse laudibus.* D'y avoir toûjours une sainte joie, *alacriter Domino assistatis*, de n'y être ni paresseux ni endormis, *non pigri, non somnolenti*, & de n'y point épargner vos voix *non parcentes vocibus.*

Mais ne nous contentons pas de chanter & d'y emploïer toute la force qne Dieu nous a donnée, il faut deplus le faire selon les loix de la véritable piété. Saint Bernard nous les explique, quand il dit que nôtre chant doit être grave & majestueux. *Cantus ipse si fuerit, plenus sit gravitate:* qu'il ne
S. Bern. epist. 313. doit rien tenir des airs de la Cour, mais aussi qu'il ne doit pas être rustique. *Nec lasciviam resonet, nec rusticitatem.* Qu'il doit être tellement doux, qu'il ne soit aucunement léger. *Sic suavis, ut non sit levis*, afin qu'en délectant les oreilles, il puisse toucher & émouvoir les cœurs par des sentimens de dévotion. *Sic mulceat aures, ut moveat corda.* Il dit ailleurs que nous devons prononcer les mots entiers sans les couper par la moitié, *Non præcidentes*
S. Bern. serm. 47. in cant. *verba dimidia*; que nous les devons dire tous, sans en ometre aucun, *non integra transilientes*; que nous ne devons pas chanter d'une voix molle, feinte, & déguisée, *non fractis & remissis vocibus*, mais d'un ton noble &

généreux. *Virili sonitu.* C'est (M.) que nôtre chant doit répondre aux choses que nous chantons. Mais que chantons-nous dans le Chœur? Ce sont des paroles sacrées, & qui ont été comme remarque saint Bernard, dictées par le saint Esprit, *Voces sancti Spiritus depromentes.* Mais est-il de la piété que nous professons de mêler le prophane avec le sacré & de deshonorer l'ouvrage du saint Esprit par des vanitez & par des précipitations indévotes. Faut-il revêtir à la mode du monde ces productions du Ciel? Devons-nous faire voir à Dieu & aux hommes que nous ne tâchons qu'à expédier l'office que la longueur nous en est importune, & que nous ne le chantons que par néceffité ou par des considérations humaines.

Mais ces indevots ne s'aquittent pas mieux des cérémonies du Chœur. C'est néanmoins une des autres obligations que nous y avons & qui est tres-étroite. Il semble, dit le Cardinal Pierre Damien, que ces cérémonies soient des pratiques légéres & qui ne sont pas de conséquence, mais quand on lés considére avec plus d'attention & dans les raports qu'elles ont à Dieu, on en conçoit d'autres pensées.

L'exactitude que nous avons à les observer fait voir la haute estime que nous avons de la grandeur de Dieu, puis qu'elle nous rend fideles à tout ce qui est de son service; & Dieu de sa part est si jaloux de cette fidélité, qu'il l'a tres-souvent commandée à son peuple dans l'ancienne Loi: Observez dit-il, dans le deutéronome, les loix & les cérémonies que je vous impose. *Custodi ergo præcepta & ceremonias atque judicia, quæ ego mando tibi ut facias.* Deut. 7. 11.
Et dans le même livre, prenez garde, dit-il encore, de ne pas oublier le Seigneur vôtre Dieu & de ne pas négliger ses commandemens ni les cérémonies qu'il vous a ordonnées. *Observa & cave nequando obliviscaris Domini Dei tui, & negligas mandata ejus atque judicia & ceremonias quas ego precipio tibi hodiè.* Deut. 8. 11.
Aussi le saint Roi David, étant au lit de la mort, entre les ordres qu'il donna à Salomon son fils, ne manqua pas de lui commander d'être fidelle à marcher dans les voies de Dieu & particuliérement d'observer toutes les cérémonies & tous les commandemens de la Loi. *Observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias ceremonias ejus & precepta ejus.* 3. Reg. 2. 3.
Et pour l'obliger davantage à cette exactitude. Il le fit souvenir que Dieu en avoit fait un précepte singulier pour les Rois dans la Loi de Moïse, *sicut scriptum est in lege Moysi.* Ce précepte est porté dans le Deutéronome où il est ordonné au Roi d'avoir toûjours un exemplaire de la Loi & de la lire tous les jours, afin d'aprendre à craindre Dieu, à garder ses paroles & à observer toutes les cérémonies. *Habebit secum, legetque illud omnibus diebus vitæ suæ, ut discat timere Dominum Deum suum & custodire verba & ceremonias ejus, quæ in lege precepta sunt.* Deut. 17. 19.

Et le châtiment que Dieu exerça sur les deux fils du grand Prêtre Aaron montre clairement l'exactitude qu'il veut qu'on ait à observer toutes les cérémonies. Au lieu de mettre du feu sacré dans leurs encensoirs, ils en mirent de commun; & Dieu, pour se vanger de cette faute, les punit par un feu qui tomba du Ciel, les fit mourir, & qui les consuma. *Egressusque ignis à Domino devoravit eos & mortui sunt coram Domino.* Levi. 10. 2.

Mais si Dieu a voulu que les cérémonies de l'ancien Testament fussent ob-

ſervée avec tant de fidélité, Ne devons-nous pas croire qu'il veut que nous ſoions d'autant plus exacts à celles du nouveau, que la Loi de grace ſurpaſſe autant celle de Moïſe, que la vérité eſt élevée au deſſus de la figure ? Nous ne devons pas douter que les génuflexions, les inclinations, les moindres cérémonies qui nous ſont ordonnées dans le Chœur, ne ſoient d'un grand poids dans la préſence de Dieu.

Elles ont parû ſi importantes à ſaint Bonaventure qu'il n'a pas crû abaiſſer ſa plume, quand il l'a emploiée à nous exhorter à les faire exactement & même quand, décendant aux plus petites, il nous a remontré qu'on ne doit pas lever & abaiſſer les ſiéges avec les pieds, mais qu'il le faut faire avec la main, pour éviter le bruit, qui en pouroit ariver en le maiſon de Dieu. *Sedilia debent non paſſim, cum pede, ſed cum manu elevari, & caute deponi : ne aliquis ex hoc ſonitus in domo Dei audiatur.* C'eſt dans le même eſprit que ſaint Jean Climaque nous avertit que les Demons ennemis du culte de Dieu, nous portent par leurs tentations à nous apuier dans le Chœur, comme ſi en qualité de foibles, nous avions beſoin de ce ſoulagement. *Super parietem inclinare nos ut debiles admonent.* On dit du même ſaint Bonaventure, qu'étant auſſi docte, comme vous ſçavez, il n'eût pas voulu dire une leçon, ſans l'avoir auparavant prevûë, par la crainte qu'il avoit d'y faire quelque faute, On dit du Bien-heureux Pierre Damien & de pluſieurs autres grands Saints des exactitudes admirables qu'ils avoient à toutes les cérémonies.

S. Bon. in ſpecu. p. 1. c. 15.

S.t Clima. gra. 18.

Donnons ici, (M.) nos reflexions & ne jugeons pas une ponctualité indigne de nous que les Saints ont jugée digne d'eux, où plûtôt qu'ils ont crû être digne de Dieu. Ne negligeons rien de ce qui regarde ſon ſervice. Loüons-le dans ſes merveilles & ſelon ſa grandeur infinie. *Laudate eum in virtutibus ejus : laudate eum ſecundùm multitudinem magnitudinis ejus* ; & aions toûjours une ſainte crainte de l'offenſer quand nous chantons ſes loüanges. *Exultate ei cum tremore.*

Pſal. 150. 2

Pſal. 2. 11

Mais comme les choſes extérieures ſont mortes ſi elles ne ſont animées de l'eſprit, voions quels ſentimens intérieurs nous doivent occuper durant la Pſalmodie.

III. PARTIE.

Il faut ſupoſer que ſelon les Loix de l'Egliſe, nous ne devons pas ſeulement reciter l'Office, mais qu'il faut que nous le faſſions dévotement, *ſtudioſè pariter ac devotè.* C'eſt à dire que nous y devons aporter l'attention de l'eſprit & les affections du cœur.

c. dolentes de cel b miſſarum.

Saint Paul nous aprend par ſon exemple l'attention que nous devons avoir en chantant les loüanges de Dieu, quand il dit qu'il ne les chantera pas ſeulement de la voix, mais qu'il les chantera avec l'eſprit & avec l'intelligence. *Pſallam ſpiritu, pſallam & mente.* Et ſaint Bernard veut que nôtre attention ſoit ſi purement attachéeà Dieu& au ſens de l'écriture, quand nous pſalmodions, qu'il ne peut ſouffrir, que nous penſions à aucune autre choſe. *Purè verò ut nihil aliud dum pſallitis, cogitetis.* Il ne veut pas ſeulement qu'en ce temps-là nous rejettions les penſées vaines & oiſeuſes, mais il condamne celles qui regardent nos plus importantes & néceſſaires occupations. Il ne veut pas même qu'on rappelle à ſa memoire les choſes qu'on a lûë, où qu'on a entenduës, quelques ſaintes qu'elles ſoient. j'avouë, dit-il à ſes Re-

1. cor. 14. 15

S. Bern. ſerm 47. in cant.

ligieux, qu'elles sont salutaires & qu'elles vous peuvent être profitables, mais elles ne le seront pas, si vous y pensez en chantant dans le Chœur. *Salubria sunt, sed minimè illa salubriter inter psallendum revolvitis.* Car le saint Esprit n'a pas agréable ce que vous lui offrez alors sans obligation, en lui refusant ce que vous lui devez présenter. *Spiritus enim Sanctus illa hora gratum non recipit, quidquid aliud quàm debes, neglecto eo quod debes obtuleris.*

Comme il faut faire chaque chose avec ordre & dans son temps, il est évident que quand nous parlons à Dieu, c'est à ce que nous lui disons que nous devons penser. Quel effet peuvent avoir des priéres que nous lui adressons, si nous avons l'esprit ailleurs & tellement rempli d'autres espéces, que nous ne pensons pas à ce que nous lui demandons? Comment pouvons-nous espérer que Dieu nous entende, si les distractions nous occupent ensorte par leur bruit, que nous ne nous entendons pas nous-mêmes. Cette pensée est de saint Cyprien. Comment voulez-vous dit ce saint Pere, que Dieu vous écoute, puisque vous ne vous écoutez pas. *Quomodo te audiri a Deo postulas, cum te ipse non audias?* Comment voulez-vous que Dieu se souvienne de vous, pour vous exaucer, puisque vous étes hors même, quand vous lui demandez? *Vis esse Deum memorem tui, quando tu ipse memor tui non sis.* S. Cypr. l. de orat. Domini.

Mais si nos esprits sont attentifs à Dieu & aux choses que nous prononçons durant l'office, nous devons aussi avoir dans le cœur de saintes affections. C'est ce que saint Paul désire de nous en écrivant aux Ephésiens. Remplissez vous, leur dit-il, du saint esprit, vous entretenant de Pseaumes, d'Hymnes & de Cantiques spirituels, chantans & psalmodians de vos cœurs à la gloire de nôtre Seigneur. *Implemini spiritu sancto loquentes vobis met ipsis in Psalmis, & Hymnis & Canticis spiritualibus, Cantantes & Psallentes in cordibus vestris Domino.* Eph. 5. 18.

Si nôtre cœur ne répond par ses mouvemens à nôtre voix, le Fils de Dieu pourra faire de nous la même plainte qu'il formoit des Juifs dans son Evangile. Il pourra dire de nous comme d'eux: ce peuple m'honore des lévres, mais son cœur est éloigné de moi. *Populus hic labijs me honorat, cor autem eorum longe est à me.* Math. 15. 8

Nos loüanges & nos priéres sont des illusions & des mensonges, si elles ne sont des expressions des sentimens de nos cœurs. Aussi saint Augustin dit fort bien que le psalme que nous chantons doit être dans nos cœurs ce qu'il est sur nos lévres, si dit-il, le Psalme est une oraison, en le chantant nous devons prier intérieurement; si le Psalme contient des gémissemens, nous devons nous atendrir; si des congratulations, nous devons avoir des émotions de joie; si des actes d'espérance, nous devons espérer; si des sentimens de crainte, nous devons en former de semblables. *Si orat Psalmus, orate; si gemit, gemite; si gratulatur, gaudete; si sperat, sperate; & si timet, timete.* S. Aug. in psal. 30.
C'est, comme dit ailleurs ce saint Pere, que les hommes se prennent par la voix & qu'ils peuvent avoir agréables les loüanges qu'on leur donne, quoi qu'elles ne proviennent pas du cœur: mais que les oreilles de Dieu ne s'ouvrent pas au son des paroles, mais aux affections du cœur; à la langue, mais à la vie de ceux qui le loüent. *Potest laus esse jucunda homini cum audit* S. Aug. in psal. 146.

ſuavi voce laudantem. Dei aures non ad os, ſed ad cor; non ad linguam ſed ad vitam laudatoris patent.

Mais principalement nous devons alumer dans nos cœurs durant la pſalmodie les flammes du divin amour. Puiſque nous faiſons en chantant l'office des Séraphins, nous devons bruler du même feu dont ils ſont embrazez. Ce ſera ce feu ſacré qui donnera de l'éclat à nos actes de crainte, d'eſpérance, de joie, de douleur, de pénitence & qui en augmentera le mérite. Ce ſera ce feu qui élévera nos priéres; qui, comme la légéreté eſt l'effet de la chaleur, les rendra légéres, les portera juſque à Dieu & fera qu'elles ſeront exaucées. Ce ſera ce feu qui élévera nos priéres à Dieu, comme la fumée de

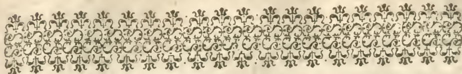
Pſal. 140.2 l'Encens, ſelon le déſir qu'en avoit le Prophéte en diſant, *Dirigatur oratio mea ſicut incenſum in conſpectu tuo.* Ce ſera ce feu qui faiſant ſortir l'orai-

S. Aug. in hunclocum ſon du cœur fidéle *de corde fideli*, dit ſaint Auguſtin, comme d'un Autel, *tamquam de ara ſancta* en répandra l'odeur dans la préſence de Dieu, mais une odeur qui lui donnera le plus grand contentement qu'il puiſſe recevoir. *Nihil eſt delectabilius odore iſto.*

Mais, Helas! (M.) aïant l'eſprit tout rempli de diſtractions, de penſées vaines, de penſées de la terre, de penſées du monde, & aiant le cœur auſſi froid & glacé que nous l'avons, que devons-nous atendre du ſon de nos voix? Que devons-nous eſpérer des loüanges que nous donnons à Dieu & des priéres que nous lui faiſons? N'eſt-il pas vrai qu'elles tomberont ſur la

S. Aug. in pſal. 140. terre ſans s'élever & qu'elles y demeureront comme la neige? *Frigeſcente charitate*, dit ſaint Auguſtin, *decidit humana natura in has terras, & pigro corpore involuta velut nix facta eſt,* & ne devons-nous pas croire qu'elles augmenteront nos crimes, au lieu de les effacer? Aïons donc (M.) plus de zéle pour la gloire de Dieu & pour nôtre ſalut. Ne deshonorons pas Dieu la harpe à la main, c'eſt à dire aïant ſur les lévres les priéres & les oraiſons de l'Egliſe. Ne tirons pas le poiſon de l'antidote, ni la pauvreté du plus puiſſant moien que nous aions de nous enrichir des treſors de la grace.





EXHORTATION CINQUANTE-SIXIE'ME.

Exhortation I. sur le Chapitre 7.

QVE NOVS NE DEVONS RIEN AVOIR en propre.

NOSTRE sainte Régle nous deffend d'avoir aucune chose en propre, *Nullus fratrum aliquid esse sibi proprium dicat.* Et elle nous commande de mettre toutes les choses en commun. *Sed sint vobis omnia communia.* Mais, (M.) quoi-que par ces paroles nôtre saint Législateur n'entende nous deffendre, que la propriété des choses extérieures, ou des biens de fortune, qui entrent dans le commerce des hommes; je crois néanmoins que vous voudrez bien qu'en leur donnant un sens plus étendu, je vous dise qu'il y a d'autres choses que nous devons mettre en commun, & dont nous ne devons point être propriétaire dans la Religion. Si nous ne devons jamais admettre la propriété des biens extérieurs, nous devons encore moins être propriétaires de nôtre volonté & de nos forces. Voilà les trois sortes de biens que nous devons mettre en commun. Nous devons mettre en commun nôtre volonté, nos forces, & tous les biens extérieurs du Monastére, 1. Nous devons acomoder nôtre volonté à celle des autres, pour ne rien vouloir de propre, mais ce qu'ils veulent. 2. Nous devons mettre nos forces en commun, afin de ne rien faire pour nous & de travailler pour la communauté. 3. Nous devons mettre en commun tous nos biens extérieurs, pour n'avoir aucune chose, dont les autres ne puissent disposer. C'est ainsi que nous pratiquerons excellemment cette Loi, qui nous oblige à avoir toutes choses en commun. *Sint vobis omnia communia* & que nous vivrons dans l'état d'une parfaite de-s'apropriation.

Exorde. Reg. carm c 9.

I. PARTIE.

Nous devons mettre nos volontez en commun, puisque nous nous sommes assemblez pour vivre en communauté : car comment pourrions-nous vivre ensemble, si nous voulions des choses différentes & oposées? Le Roiaumes qui est divisé, dit nôtre Seigneur, ne peut subsister, il verra bientôt sa ruine & son entiére désolation. *Omne regnum in se ipsum divisum desolabitur.* Et comment se divise un Roïaume que par la différence & par l'oposition des volontez? Aussi le Fils de Dieu voulant établir la plus auguste, la plus sainte, & la plus parfaite communauté qui fut jamais, c'est à dire le Col-

Lu. 11. 17.

lége de ses Apôtres, il adressa une priére à son Pere Eternel en leur faveur pour obtenir l'unité de leurs volontez. Mon Pere, lui dit-il je vous demande une grace pour mes Apôtres : je vous prie de m'acorder qu'ils soient un
Ioa. 17. 21. entr'eux, comme vous & moi nous ne sommes qu'un. *Vt omnes unum sint sicut tu Pater in me & ego in te.* Et aprés avoir fait cette priére, il dit qu'il les avoit rendus participans de la même gloire, dont il étoit enrichi : c'est à dire qu'il les avoit associez à la dignité de ses enfans adoptifs par la communication de sa filiation divine ; ou qu'il leur avoit donné sa Divinité en se donnant à eux dans le Sacrement adorable de son corps. Je leur ay communiqué, ô mon Pere, la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un. *Ego charitatem quam dedisti mihi, dedi eis, ut sint*
Ioa. 17. 22 *unum, sicut & nos unum sumus.* Où vous voiez que Jesus-Christ, en faisant cette priére, & en parlant ainsi à son Pere, nous aprend la maniére, dont nous devons mettre nos volontez en commun, ou comme nous ne devons tous avoir qu'une volonté.

Le Pere & le Fils n'ont point de volonté propre. La volonté du Pere est commune au Fils, & la volonté du Fils est commune au Pere. Il en est de leur volonté, comme de leur essence. Ce que le Pere veut, le Fils le veut : & ce que le Fils veut, le Pere le veut. Si le Pere veut créer le monde, le Fils le veut aussi créer ; & si le Fils veut aussi ressusciter le Lazare, le Pere le veut aussi ressusciter. Si le Pere & le Fils haïssent le peché, tous deux veulent également le punir. Ils n'ont jamais de volontez différentes. Ils ont toûjours les mêmes inclinations, les mêmes sentimens & les mêmes affections. Le Pere ne veut rien de singulier, & le Fils ne veut rien qui lui soit propre.

Et voilà, (M.) le modéle sur lequel nous devons dans la Religion avoir nôtre volonté en commun : c'est à dire que nous ne devons avoir de dessein ou de mouvement que comme si nous n'avions qu'une volonté commune. C'est ce qui fut admirablement pratiqué par les prémiers Disciples de l'Eglise naissante, dont saint Luc raporte qu'ils n'avoient tous qu'un cœur, ou
Act. 14. 32 une volonté. *Multitudinis credentium erat cor unum.* C'est que leurs volontez agissoient avec tant de correspondance, que quand l'un vouloit une chose, l'autre la vouloit à même temps, & que quand l'un ne la vouloit pas, l'autre s'en retiroit étant animé du même sentiment. C'étoit par cette parfaite conformité de volontez que les Grecs, les Latins, & les Barbares, les Juifs & les Gentils vivoient ensemble dans une parfaite paix.

Et c'est cette unité de volontez, qui fait le Paradis de la Religion, comme la pluralité & la différence, ne manque pas d'en faire un horrible Enfer. Ah ! quel bonheur (M.) si aucun Religieux ne disoit, je veux, ou je ne veux pas ; mais que tous diroient ensemble nous voulons, ou nous ne voulons pas. Nous avons ce dessein, ou nous en avons un autre. Ne seroit-ce pas une Image de la concorde du ciel ? Qu'il est doux, qu'il est agréable, qu'il
Psal 132 n. est avantageux à des Freres, dit le Prophéte, de vivre ensemble. *Ecce quam bonum, & quam jucundum habitare fratres in unum.* Mais cela s'entend pourvû qu'ils ne soient pas seulement unis de corps, de lieu, & de présence, mais qu'ils le soient de volonté. Car il y a des Religieux, dit saint Augustin, qui ne démeurent ensemble que de corps, & ceux-la sont toûjours troublez

& par

& par leur inquiétude, ils troublent les autres. *Sunt multi fratres qui non habitant in unum nisi corpore, & anxietate suâ turbant cæteros.* Cette union fait leur tourment, & non pas leur félicité. Vivre dans une même lieu, dit Hugues de saint Victor & n'avoir pas les mêmes sentimens, c'est un suplice. *Loco unum esse, & animo non esse pœna est*; Toutes nos peines, & nos répugnances, dit saint François de Sales, viennent seulement de ce que nous ne mettons pas nos volontez en commun & que nous n'en laissons pas la propriété à la porte du Monastére quand nous y entrons.

S. Aug. in hunc locum. Hu. à S. victo re. S. François de Sales. entre 8.

C'étoit aussi cette parfaite communité de volontez que saint Paul désiroit des Ephésiens, quand il les exhortoit d'être soigneux de garder l'unité de l'esprit par le lien de la paix. *Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.* C'étoit cette communité qu'il demandoit des Romains, quand il leur écrivoit pour les obliger à se rejoüir avec ceux qui étoient joïeux, à pleurer avec ceux qui pleuroient, & à avoir tous les mêmes sentimens. *Gaudete cum gaudentibus, flete cum flentibus, id ipsum invicem sentientes*; & quand il prioit pour eux le Dieu qui est l'auteur de la patience & de toute consolation, afin qu'il leur donnât les mêmes sentimens en Jesus-Chrît, & qu'ils l'honorassent unanimement & d'une même bouche. *Deus autem patientiæ & solatij det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum, ut unanimes uno ore honorificetis Deum.* C'étoit encore cette communité qu'il vouloit inspirer aux Ephésiens, quand il les pressoit, pour rendre sa joïe entiére, d'avoir les mêmes pensées & la même charité les uns pour les autres, le même esprit & les mêmes sentimens. *Implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eamdem charitatem habentes unanimes, idipsum sentientes.*

Eph. 4. 3. Rom. 12. 15. Rom. 15. 5. Phil. 2. 2.

Ne renouvelons donc pas (M.) le malheur que Richard de saint Victor déploroit de son temps. Helas! disoit-il, en quel temps vivons nous? Qu'elle est la corruption de ce siécle? Elle est si grande que pour ne point parler des hommes du monde, qui sont aveuglez par l'ambition, les Religieux sont tellement divisez qu'à peine en peut-on trouver deux qui s'accordent ensemble, & qui aient les mêmes sentimens. *Heu! in quos fines, imo feces sæculorum homines devenerunt? cum, ut de sæculi hominibus taceamus, quos excæcavit ambitio, ipsa Religionis electio nostra miserabili tempore, tantâ divisione spargatur, ut vix unus alteri conveniat in unum.* Ne nous laissons pas aller à ce désordre; mais abandonnons ensorte nôtre volonté à nos Freres, que nous n'en disposions jamais comme d'un bien propre, Il nous sera facile aprés l'avoir ainsi mise en commun, d'y mettre aussi nos forces.

Richar. à S. victo. de gradi. charita.

II. PARTIE.

Nous devons mettre nos forces en commun en trois maniéres: c'est à dire que nous devons unir nos forces à celles des autres en travaillant avec eux; que nous ne devons travailler que pour le bien commun; & que nous devons être toûjours prêts à nous emploïer à ce que la Communauté peut désirer de nous.

Saint Paul nous oblige à mettre nos forces en commun en le prémier sens, quand il nous ordonne de partager les travaux de la Communauté, en portant les fardeaux les uns des autres. *Alter alterius onera portate.* Saint Augustin, expliquant ces paroles, dit que nous devons imiter les Cerfs, qui voulans passer un bras de Mer s'entre aident tous à porter la pesante char-

Gal. 6. 2.

ge de leurs têtes, & avec tant de justice & d'égalité, qu'aucun ne se fatigue plus que l'autre. *Invicem onera sua portantes, fretum transeunt, donec veniant ad terræ stabilitatem.* Mais il n'est pas nécessaire que nous prenions ici la nature pour nôtre Maîtresse, puisque nous avons l'exemple des trois personnes divines pour nous régler & pour nous animer.

S. Aug. l. 83. qq. q. 71.

Comme il n'y a en Dieu qu'une nature & une volonté, il n'y a aussi qu'une puissance, laquelle est commune au Pere, au Fils & au saint Esprit; desorte que, quand une de ces adorables Personnes agit, les autres agissent aussi par nécessité. C'est pourquoi le Pere Eternel voulant créer l'homme, ne dit pas je vas le produire, ou je le produirai, mais faisons-le, *faciamus*, comme s'il eût invité le Fils & le saint Esprit à contribuër par une action commune à sa formation. C'est ainsi, (M.) que nous en devons user, dans tous les travaux, dans toutes les fonctions, dans toutes les charges, dans toutes les observances du Monastéres. Cette parole, *faciamus*, faisons, doit être nôtre devise. Elle doit nous servir de motif pour nous exciter, & de Régle pour nous conduire. S'il faut aller au Chœur, nous devons dire, allons *faciamus*. S'il faut chanter nous n'en devons pas laisser toute la peine aux autres, mais nous dire, chantons, *faciamus*. S'il faut travailler manuellement, nous ne devons pas nous retirer, mais nous dire, travaillons, *faciamus*. Nous devons tous nous occuper ensemble, & nous reposer ensemble. Le prémier doit faire comme le dernier & le Supérieur comme l'inférieur. Vous ont-ils établi Supérieur, dit le saint Esprit? que vôtre charge ne vous distingue point des autres par une vaine singularité, mais vivez comme vos inférieurs. *Rectorem te posuerunt noli extolli? Esto in illis quasi unus ex ipsis.*

Gen. 1. 26.

Ecclesi. 32. 1.

Ne serions-nous pas injustes, si nous voulions joüir des douceurs communes du Monastére, sans en ressentir les peines & en partager les charges? mais ne deverions-nous pas rougir de honte de nous trouver reguliérement au réfectoir commun des Religieux, sans avoir entré dans la participation de leurs travaux? Quel desordre, (M.) en des Religieux, d'être errans & vagabons dans une maison sans rien faire, *ambulantes inquietè nihil operantes*, tant que les autres sont à suër sous la charge? & ce qui est le plus fâcheux, c'est qu'assez ordinairement à cette injustice ils en ajoûtent une autre, qui est celle de se plaindre & murmurer de tout: car, comme ils ne prennent point de part dans les travaux de la communauté, il semble que leur paresse leur donne le droit de blâmer tout ce qui s'y passe.

2. Thess. 3. 11.

Mais ce n'est pas assez d'aider les autres à porter leur charge, il faut aussi que chacun aprés s'être donné aux travaux & aux observances communes, emploie ses forces dans le temps qui lui reste pour le bien commun.

Nous ne devons avoir aucun interêt propre dans la Religion. Je puis vous dire à tous ce que saint Paul disoit aux Corinthiens, vous n'etes point à vous, *non estis vestri*, & ainsi vous ne pouvez disposer de vous en vôtre faveur. Vous ne pouvez vous regarder en tout ce que vous faites, mais seulement la communauté, à laquelle vous avez fait une donation de vous même. Nous voïons néanmoins des Religieux qui sont actifs, industrieux, & vigilans à tout ce qui les touche & qui vivent comme des étrangers dans le Monastére en ce qui regarde la communauté. Ils sont pleins de zéle & de

1. Cor. 6. 19.

feu : ils sont toûjours dans l'empressement : il n'est rien qui surpasse leur pouvoir en ce qui est de leur propre utilité. Mais ils sont la foiblesse même, comme ils n'ont qu'une lâche indifference pour le bien commun. On peut faire d'eux la même plainte que saint Paul faisoit de ces Chrétiens, dont il disoit que tous cherchoient leur intérêt, *Omnes enim quæ sua sunt quærunt.* Toute leur application est de faire reüssir leurs petits desseins pour leur propre commodité. Ils vont, ils viennent, ils courent, ils sollicitent, ils se tourmentent, comme s'ils avoient une grande fortune à faire. Il semble qu'ils ont ici une cité permanente & qu'ils en sont les Maîtres. La Prophétie du grand Apôtre, qui dit qu'on verra des temps perilleux, ausquels il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, se trouve verifiée en eux. *In novissimis diebus instabunt tempora periculosa, & erunt homines se ipsos amantes.* Il disoit parlant de soi-même, qu'il ne cherchoit point ce qui lui étoit utile, mais seulement ce qui pouvoit profiter à plusieurs. *Non quærens quod mihi utile est sed quod multis.* Mais eux au contraire ils ne font aucune réflexion sur le bien commun. Il y en a même qui en viennent jusqu'à s'y opposer, quand il est contraire à leur propre intérêt. Je ne sçai s'ils n'aimeroient point mieux voir un grand désastre dans la communauté, que de manquer à se procurer quelque petit bien qu'ils désirent avec ardeur. Ah! (M.) ne nous laissons pas aller à des injustices de cette sorte. Mais obeïssons à saint Paul qui nous deffend de regarder nos interêts & qui nous oblige de considérer ceux des autres. *Non quæ sua sunt singuli considerantes sed quæ aliorum.*

Phil. 2. 21. — 2. Tim. 3. 1 — 1. Cor. 10. 33. — Phil. 2. 4.

Et n'entrons pas seulement dans les intérêts de la communauté, mais faisons-le selon ses besoins, avec dependance & suivant l'ordre que nous en recevrons. Il y en a qui veulent assez travailler pour le bien commun : mais ils veulent que ce soit selon leur inclination. Et c'est là un autre désordre. Nous sommes tous membres du corps de la Religion, & vous sçavez que si les membres doivent travailler pour le bien du corps, ils doivent le faire selon ses nécessitez & selon les impressions qu'ils en reçoivent. Nous avons plusieurs membres dans un même corps, dit saint Paul, & tous les membres n'ont pas les mêmes fonctions. *In uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent.* Mais chacun s'acquite de la sienne selon sa capacité & sa vertu, & il le fait selon les nécessitez & les mouvemens du corps. Si l'œil vouloit toûjours regarder le même objet; si la main vouloit toûjours faire la même chose; si le pied vouloit toûjours aller dans un même lieu, le corps en souffriroit extrêmement, quoi que ces regards, ces actions, & ces pas fussent pour son service. Il faut que l'œil, la main & & le pied se laissent conduire, & qu'ils aïent de la subordination & de la dépendance.

Rom. 12. 4.

Il en est ainsi dans la Religion. Si les Religieux veulent servir ce corps moral selon leur volonté, il arrivera souvent qu'ils ne lui procureront pas le bien qui lui est nécessaire & qu'ils ne l'aideront pas dans ses plus pressans besoins. Si vous voulez confesser, quand il faut prêcher; si vous voulez prêcher, quand il faut vacquer aux affaires temporelles de la Maison, quel avantage le corps pourra-t-il tirer de vos peines? Quel profit la Communauté recevra-t-elle de vos travaux? Il ne faut pas que l'œil s'arrête à regarder la

main, quand le pied eſt bleſſé. Il doit renoncer à ſon inclination pour ſecourir le corps dans cette partie qui ſouffre. Il ne faut pas que l'eau ſuive ſon cours naturel quand il y a danger de quelque vuide entre les élémens, quoi qu'elle coule ordinairement pour le bien de l'Univers. Il faut alors qu'elle ſe détourne ou qu'elle s'arrête pour empêcher ce déſordre dans la nature: ainſi le Religieux doit être toûjours prêt de courir là ou on l'appelle & de faire ce qu'on déſire de lui pour le bien commun. Et comme c'eſt du chef que toutes les influances deſcendent ſur les membres & qne c'eſt à lui à en régler toutes les fonctions ſelon les beſoins du corps; c'eſt auſſi au Supérieur à ordonner nos emplois; c'eſt à lui à conduire nos travaux, & nôtre devoir eſt de nous ſoûmettre à ſa diréction; ce n'eſt pas à nous de ſçavoir ce qui eſt bon, ou ce qui eſt le plus utile à la Communauté; nous devons ſeulement abandonner nôtre eſprit, nôtre induſtrie nôtre pouvoir, nos forces pour la ſervir ſelon les ordres de celui qui en a le ſoin.

Mais ajoûtons que ſi nous devons mettre nôtre volonté & nos forces en commun, toutes les choſes extérieures du Monaſtére nous doivent auſſi être communes. *Sint vobis omnia communia.*

III. PARTIE. Ce qui ſe peut entendre en deux ſens. Toutes choſes nous doivent être communes, prémierement en ce que nous ne devons rien avoir de ſingulier à nôtre uſage; & ſecondement en ce que nous ne devons pas nous attacher aux choſes dont l'uſage nous eſt ordinairement permis.

Il ne ſuffit pas de dire, je ne poſſéde rien en propre: toutes les choſes qui ſont à mon uſage me ſont permiſes: je n'ay rien qui ne ſoit connû & aprouvé de mon Supérieur. Il y a long-temps que le Bien-heureux Jean Soreth à écrit & invectivé contre de ſemblables diſcours. Comment, dit ce grand Général de nôtre Ordre, y a-til des Religieux qui s'imaginent que la diſſimulation & la négligence des Prélats les excuſe de peché mortel & qu'elle puiſſe les deffendre de la damnation éternelle? *Quomodo putant plurimi quod Prælatorum diſſimulatio & negligentia excuſet ipſos a mortali crimine & reatu æternæ damnationis?* Ils aſſûrent leur conſcience ſur de vaines permiſſions. Ils diſent en ſe trompant qu'ils ne poſſédent rien en propre; qu'ils gardent les choſes qu'ils ont, & qu'ils s'en ſervent dans leurs néceſſitez; mais que c'eſt avec le conſentement de leur Supérieur. *Dicunt tamen fallentes ſemet ipſos non habeo proprium ſed permiſſione Prælati ego cuſtodio & utor in neceſſitatibus meis.* Mais cela ſeroit pardonnable, ſi ce n'étoient point des choſes curieuſes, délicieuſes, vaines & inutiles qu'ils ont à leur uſage, *ea quæ ſunt curioſitatis, voluptatis, vanitatis,* tant que les autres n'ont rien qui en approche & même manquent ſouvent de ce qui leur eſt néceſſaire, *Aliis non habentibus neceſſaria.* Ces Religieux peuvent-ils dire que toutes choſes leur ſont communes avec leurs freres? Il ſemble à voir leurs Habits, leurs meubles, & tous leurs petits ajuſtemens qu'ils ſont d'un autre état, & qu'ils font Profeſſion d'une autre Régle. On diroit qu'ils ſont les forts du Cloître, & que les autres comme foibles n'y ſont pas conſidérez, qu'ils en ſont les nobles, & que les autres en ſont roturiers. *Vos infirmi, nos autem fortes; vos nobiles, nos autem ignobiles.* Qu'ils doivent être dans l'abondance, & que les autres doivent ſouffrir la faim, la ſoif, & la nudité. *Uſque in banc horam*

B. Ian. Soreth. in expoſit. Reg. Carm. Tex 10. c. 1.

I. Cor. 4 10.

& esurimus, & sitimus & nudi sumus; Qu'ils sont les heureux de la Religion, & que les autres en sont comme la balieure. *Tanquam purgamenta.* Croïez-vous que les Supérieurs puissent permettre une aussi grande inégalité? N'est-il pas évident que s'ils autorisent cette différence, là ou toutes choses doivent être communes, *Sint vobis omnia communia*, ils abusent de leur pouvoir. Mais les Religieux qui ravissent ces permissions ne sont ils pas des monstres, par l'opposition qu'ils ont à la vie commune. La partie, dit saint Augustin, qui ne s'accommode pas à son tout est laide. *Turpis omnis pars est, suo universo non congruens:* Elle donne de l'horreur en cela même, par ce que la nature de la partie est de se conformer au tout dont elle est une partie. Nos Péres condamnoient les vertus singuliéres, & les traitoient de criminelles : ils ne poûvoient souffrir ceux qui vouloient jeûner, veiller, prier, garder le silence, travailler plus que les autres. Qu'auroient-ils donc dit de ces vanitez & singularitez toutes mondaines? Pour moi, disoit saint François de Sales, si j'étois Religieux je ne demanderois point à Communier plus souvent que la Communauté. Je ne demanderois point à porter la haire, le cilice, la ceinture, à faire des jeûnes extraordinaires ni des disciplines, ni aucune autre chose. Je me contenterois de suivre en tout la Communauté. Voila le sentiment que ce grand personnage avoit de la vie commune. Je vous laisse à penser s'il eut donc voulu avoir à son usage des choses plus curieuses, plus précieuses & plus commodes que celles de la Communauté. S'il n'eût pas voulu être singulier dans la mortification par la haute estime qu'il avoit de la vie commune : il eût bien moins voulu être dans les satisfactions de la nature. S'il désiroit que la pénitence fut commune dans les Communautez, il vouloit à plus forte raison que les commoditez de la vie le fussent, & qu'il n'y eût rien de singulier dans les choses extérieures.

S. Aug. 3. cont c. 8.

S. Fran. de Sales. entre 21.

Mais (M.) portons encore plus loin nôtre dépoüillement en rendant entiérement communes les choses communes. *Sint vobis omnia communia.*

Nôtre Bienheureux Pere Jean Soreth veut que les choses se communiqnent pour mériter le nom de communes, c'est à dire qu'il faut être dans une sainte indifférence de s'en servir ou de les laisser à l'usage des autres. Nous devons toûjours être dans la disposition de nous priver de ce qui nous est permis ou de le changer. Tout ce qui est dans le Monastére devroit être comme l'Anesse dont il est parlé dans l'Evangile de laquelle chacun se servoit selon son besoin. C'est pour nous inspirer ce parfait dégagement que nos saintes Constitutions nous deffendent de nous servir de ces termes, *meum ac tuum*, mien & vôtre. Elles veulent que nous honorions la pauvreté, même par nos paroles : elles nous ordonnent en parlant des choses dont nous avons l'usage de les appeller nôtres, & non pas miennes, pour faire entendre par cette expression que les autres ont autant de droit de s'en servir que nous. *Vt paupertati etiam verbis ipsis honos habeatur, vitentur mundanæ illæ & sæculares appellationes, meum ac tuum: & usurpentur istæ & Religiosæ nostrum ac vestrum.*

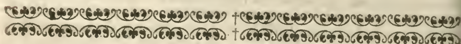
Constitut. Car. p. 1. c 10. n. 6.

Mais (M.) nôtre cœur s'accorde-t-il avec nôtre voix, & laissons-nous à chacun la liberté de se servir des choses dont nous avons ordinairement l'usage? Sommes nous aussi contens de les voir entre leurs mains comme dans les nôtres. Si les choses sont véritablement nôtres, la justice demande que nous aïons

ce sentiment, puisqu'elle ordonne que chacun joüisse & se serve de ce qui lui appartient. Et si nous ne l'avons, nous ne trouverons jamais de parfait contentement dans la Religion, comme au contraire il nous y fera goûter la paix & la douceur du Paradis.

Saint Chrysostôme parlant des bien-heureux & rapportant les avantages de leur félicité, remarque entre les autres qu'il n'y aura point parmi-eux de mien & de tien. Il croit que c'est la un des plus considérables apanages de la béatitude; & au contraire que dans le monde la parole qui y est opposée, qu'il appelle froide, par ce qu'elle tient le cœur serré & les mains fermées, est la source des plus grands maux & de laquelle naissent des inimitiez & des guerres infinies. *Vbi non est meum ac tuum, frigidum illud verbum, & quid quid est malorum in vitam nostram invehens innumeraque gignens bella.* Cela nous apprend que la félicité commencée, dont nous devons joüir dans le Cloître, dépend de cette entiére desappropriation, qui nous fait mettre selon le précepte de nôtre Régle toutes choses en commun, *sint vobis omnia communia.* Soïons donc fidelles à pratiquer cette Loi. Ne conservons rien qui ne soit autant dans la disposition des autres comme en la nôtre. Aïons de la joïe de les voir se servir librement de ce qui est à nôtre usage ; & bien loin de leur refuser ce qu'ils nous demandent, allons au devant de leurs désirs & leur offrons avec un cœur égallement juste & charitable ce qui est en nôtre pouvoir.

S. Chriso. in orat. de S. Philog.



Exhortation II. sur le. Chapitre 9.

EXHORTATION CINQUANTE-SEPTIE'ME

DU SOIN QUE LES OFFICIERS DOIVENT AVOIR de fournir aux Religieux les choses nécessaires.

Exorde.

LA Religion est un état de pénitence, & tous les Religieux doivent non seulement embrasser avec joie les occasions de mortification qui se présentent, mais ils les doivent rechercher avec une sainte ardeur, quand elles sont éloignées. Chaque particulier doit continuellement soûpirer à la pénitence & ne se doit plaire que dans l'austérité. Nôtre peine doit être de contenter nos sens ; nôtre honte, de donner le moindre plaisir à la nature ; & nôtre joie, de manquer de toutes les choses qui semblent nécessaires à la vie & d'en souffrir toutes les incommoditez. Un véritable Religieux doit croire qu'il a perdu le jour, auquel il n'a pas pratiqué les actes d'une rigoureuse mortification & qu'il a passé sans se faire ressentir les effets de la haine qu'il doit avoir de soi-même.

Mais si cette généreuse disposition doit être constante dans tous les particuliers, la vertu des Supérieurs doit adoucir les rigueurs de nôtre état, en prévenant les besoins des Religieux & en les secourant de tout leur pouvoir. C'est pourquoi nôtre Régle ordonnant que toutes choses soient communes entre nous, *sint vobis omnia communia*, elle commande en même temps, qu'elles soient distribuées aux Religieux par les Officiers qui sont établis, afinque tous soient soûlagez. *Distribuantur unicuique per manum Prioris, id est, per Fratrem ab eo ad idem officium deputatum, pro ut unicuique opus erit.* Reg. carm. c. 9.

Mais je dis qu'ils doivent s'acquiter de cette charge avec un grand soin, & qu'ils sont obligez de le faire. 1. Par justice. 2. Par charité, & même. 3. Par leur propre intérêt.

La justice demande que les Officiers donnent aux Religieux les choses qui leur sont nécessaires : car les Officiers ne sont ni les Maîtres ni les Seigneurs des biens de nos Monastéres. Ils n'en sont que les Econômes & les dispensateurs. Et la justice veut que l'écônôme distribuë les biens qui sont commis à sa charge, non selon sa volonté, mais selon l'intention du Maître qui l'emploie. S'il fait autrement, il fait des actes de propriétaire & il doit être traité comme un voleur, ou par ce qu'il retient des biens qu'il doit donner, ou parce qu'il les emploie à des usages contraires à l'intention de celui qui en est le Seigneur. Mais qu'elle est l'intention du corps de la Religion sur les biens que nous possédons ? La régle nous l'a fait connoître : Elle veut qu'ils soient donnez aux Religieux selon la nécessité qu'ils en ont, *pro ut unicuique opus erit.* Ils est donc évident que les Officiers qui les retiennent, & qui ainsi font souffrir les Religieux, en les laissant manquer de ce qui leur est nécessaire, font contre le dessein de la Religion & par conséquent qu ils commettent une injustice. I. PARTIE.

Mais s'ils sont injustes envers la Religion, ils le sont aussi envers les Religieux particuliers, qui étans membres de ce corps ont droit de participer à tous ses biens. On leur fait violence quand on les en prive. On retient ou on dissipe ce qui leur appârtient légitimement & par le droit de leur profession & par leurs travaux.

Quand nous faisons profession, nous nous donnons à la Religion, & la Religion se donne à nous. Il se fait un contract mutuel entre la Religion & les Religieux. Nous engageons à la Religion tout ce que nous sommes, tout ce que nous pouvons, & tout ce que nous ferons dans la suitte de nôtre vie, & la Religion réciproquement, en nous recevant en son sein, s'oblige à nous, de nous fournir toutes les choses qui nous seront nécessaires pour le spirituel & pour le temporel selon nôtre état. En vertu de ce contract, quand nous avons fait nos Vœux, nous ne sommes plus à nous. Nous demeurons dépoüillez de toutes choses. Nous n'avons & ne pouvons plus avoir de biens qui n'appartiennent à la Religion. Nous n'avons ni esprit, ni talens ni industrie, que nous ne devions emploïer pour l'utilité de la Religion sans aucune reserve. Et d'autre part la Religion nous aïant reçû comme ses membres, & nous aïant incorporé, n'a plus aussi rien à elle. Si elle a des biens, elle ne les doit plus avoir que pour nous. Si donc les Officiers nous les refusent, n'est-il pas vrai qu'ils sont injustes, puisqu'ils nous refusent ce qui nous est dû, comme nous

ferions injustes, si nous retenions quelque chose sans le consentement de la Religion aprés lui avoir tout donné : & comme nôtre injustice seroit accompagnée d'un sacrilege à cause de la circonstance de nos Vœux, ainsi l'injustice des Officiers qui ne donnent pas aux Religieux les choses qui leur sont nécessaires ne peut pas qu'elle n'enferme quelque chose de la nature de ce crime, parce que les biens, dont ils sont les Administrateurs, sont en quelque maniére Sacrez. C'étoit la pensée de saint Benoist, quand il commandoit au célerier de regarder tous les biens du Monastére comme les vases Sacrez qui servent à l'Autel. *Omnia vasa Monasterij cunctamque substantiam ac si Altaris vasa Sacrata conspiciat.*

S. Bened. Reg. c. 31.

Mais que sont les Religieux ? Ils sont des Ouvriers qui travaillent dans la vigne de la Religion. Ils travaillent pour la conserver, pour la perfectionner, pour en augmenter la Sainteté, pour lui donner de la gloire devant Dieu & devant les hommes. Ils portent les charges, & s'acquitent des ministéres de cét état. Mais que dit nôtre Seigneur dans l'Evangile ? Ne dit-il pas que l'Ouvrier est digne de son salaire, & qu'il est juste qu'on le recompense de son travail? *Dignus est operarius mercede sua.* Se peut-il donc concevoir une plus grande injustice, que de faire travailler des Religieux & de les laisser soûfrir la faim, la soif, la nudité & les autres incommoditez de la vie sans les soûlager ? Qu'elle injustice de voir des Religieux qui épuisent leurs forces, & de les abandonner! S'ils partagent les fatigues de la Religion, n'en doivent-ils pas partager les biens?. Les Officiers du Monastére ne voudroient pas emploier le moindre Ouvrier sans lui donner la recompense de son travail. Ils ne voudroient pas retenir ses sueurs. Ils craindroient avec raison que Dieu ne s'en vengeât. Comment donc se peuvent-ils résoudre à voir les travaux des Religieux qui s'emploient jour & nuit pour soûtenir, honorer & servir la Religion sans les secourir dans leurs besoins ? c'est l'à une injustice dont la malice est si grande qu'elle surpasse celle de l'infidélité. Cette pensée est conforme à celle de saint Paul. Si quelqu'un, dit le saint Apôtre, n'a pas soin des siens, & principalement de ses domestiques, il a renoncé à la foi & est pire qu'un infidelle. *Si quis suorum & maximè domesticorum curam non habet, fidem negavit & est infideli deterior.* Ne devons nous donc pas dire à plus forte raison que les Officiers qui negligent les Religieux, qui sont non seulement les domestiques, mais les enfans & les membres de la Religion & qui les laissent sans les secourir dans leurs besoins sont plus coupables que les Infideles ? Car l'infidélité ne corrompant pas la nature, elle leur laisse assez de lumiére pour recompenser ceux qui les servent, en leur représentant qu'il faut donner à chacun ce qu'il mérite & ce qui lui appartient.

Lu. 10. 7

1. Tim. 5. 8.

Mais quand les Officiers ne seroient pas obligez par la rigueur de la justice à donner aux Religieux les choses nécessaires, ils le devroient au moins faire par charité.

II. PARTIE.

Aussi-tôt qu'un Religieux est établi Officier dans un Monastére, il doit, selon les sentimens de saint Paul, se revêtir de l'esprit de charité, comme les élûs de Dieu, & se remplir des entrailles de miséricorde pour faire à ses Freres tout le bien qu'il pourra. *Induite vos sicut electi Dei, Sancti, & dilecti viscera misericordiæ.* Il faut qu'il devienne le Pere de tous, & qu'en ce consi-

Col. 3. 12.

dérant

dérant en cette qualité, il soit misericordieux comme l'est nôtre Pere Celeste. *Estote misericordes, sicut & Pater vester misericors est.* En regardant les Religieux comme ses enfans, il ne doit pas chicaner avec eux. Il doit faire comme Dieu qui nous donne plusieurs choses, qui ne sémblent pas nous être nécessaires, mais qui paroissent surabondantes Il n'ouvre pas seulement la main pour nous secourir dans nos miseres, mais il nous remplit de plaisirs & de delices. *Delectationes in dexterâ tuâ usque in finem.* Lu. 9. 33. Psal. 15. 11.

Nous devons faire du bien à tous, dit saint Paul, mais principalement à ceux qui nous sont unis par les liens d'une même foi, *maximè autem ad domesticos fidei.* Mais si cela est nous avons encore une obligation plus étroite d'être charitable envers ceux qui nous sont unis par une même profession, par les mêmes Vœux & par les mêmes Régles. Gal. 6. 10

L'admirable Job dit, que la compassion lui étoit naturelle, & qu'elle étoit gravée dans son cœur avec des caractéres si tendres & si sensibles, qu'elle le faisoit être l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, & le Pere de tous les pauvres. *Oculus fui cæco, & pes claudo: Pater eram pauperum.* Voila les sentimens que doivent avoir les Officiers de nos Monastéres. Ils doivent avoir des cœurs charitables envers tous les Religieux. Ils doivent avec une sainte vigilāce prévoir toutes leurs nécessitez & les secourir avec charité dans leurs besoins. Iob. 29. 15.

Il est du devoir de la charité Chrétienne, en soûlageant les pauvres, de préférer les plus nécessireux & les plus délaissez. On travaille quelque-fois à donnner l'aumône à ceux qui paroissent pauvres, quand ils peuvent s'aider par une autre voie. On dit que s'ils ont du bien, ou qu'ils puissent gagner leur vie en travaillant. Ils ne doivent pas vivre au dépens du Public; mais il n'apartient qu'à un mauvais riche d'avoir le cœur assez dur & assez impitoïable pour refuser l'aumône à un misérable, dont la pauvreté est extrême qui ne peut gagner sa vie par son travail, & qui est délaissé de tout le monde. Mais quels pauvres sont plus indigens que les Religieux? quels pauvres sont plus nécessiteux? Quels pauvres sont plus délaissez? Quels pauvres sont plus abandonnez? Ils ont rénoncé à tous les biens de fortunes. Ils nont pas seulement quitté ceux qu'ils possédoient, mais ils se sont dépouillez du pouvoir d'en posseder. Ils n'ont point de mains, pour travailler. Ils n'ont point de pieds pour aller par le monde chercher ce qui leur est nécessaire. Ils n'ont pas la liberté de la langue, pour le demander. Ils n'osent pas même recevoir ce qu'on leur présente, ou s'ils le reçoivent, ils ne peuvent pas s'en servir qu'avec dépendance. Ils attendent tout de la charité des Officiers. Ils peuvent les secourir & il n'y a qu'eux qui le puissent faire. Qu'elle est donc leur dureté? Qu'elle est leur cruauté? Qu'elle-est leur barbarie s'ils y manquent? C'est à leurs soins qu'ils se sont abandonnez On leur peut dire, en leur montrant chaque Religieux, ce pauvre a quitté tous ses biens pour se commetre à vôtre charité & dans l'espérance que vous ne le delaisserez pas, *Tibi derelictus est pauper.* Qu'elle-est donc leur inhumanité, s'ils voïent leurs besoins, sans les secourir? Ah! (M.) ne soïons pas assez barbares, pour rendre véritable cette plainte qui sortant des Cloîtres a passé jusqu'aux personnes du monde; qu'il n'y a point assez de charité dans la Religion, que les Religieux n'y sont point soulagez, & que les Psal. 9. 38.

Officiers ont des cœurs d'Acier & des entrailles de Bronze sur leurs nécessitez. Attendrissons nous & que les liaisons de la grace fassent aumoins sur nous dans les Monastéres ce que celles de la nature font parmi les personnes du monde.

Mais si la misére des Religieux n'est pas capable de donner des sentimens de compassion aux Officiers, qu'ils regardent Jesus-Chrît en eux. S'ils sont insensibles aux interêts de leurs Freres, ils ne le seront peut-être pas à ceux de Nôtre Seigneur. Qu'ils se représentent & qu'ils méditent souvent ce qu'il dit dans son Evangile, que nous faisons à lui même ce que nous faisons aux moindres des siens. *Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.* C'est la un puissant motif pour nous obliger d'exercer nôtre charité envers les pauvres. Qu'est-ce. dit saint Cyprien, que Jesus-Chrît à pû nous dire de plus grand? *Quid potuit nobis majus Christus edicere?* Comment a-il pû nous animer plus efficacement aux œuvres de la justice & de la miséricorde, que quand il nous a dit que nous donnions à lui même ce que nous donnons à l'indigent & au pauvre. *Quomodo potuit magis justitiæ ac misericordiæ nostræ operam provocare, quàm quod præstari id dixit sibi, quid quid egenti præstatur & pauperi?* Il a crû que celui qui ne seroit pas émû de compassion par la nécessité de son Frere, le seroit par la considération de son Sauveur, *Vt qui respectu fratris in Ecclesia non movetur, vel Christi contemplatione moveatur,* & que celui qui ne régarderoit pas les miséres & la pauvreté du Serviteur, considéreroit la Majesté du Seigneur auquel il seroit uni, *Et qui non cogitat in labore & egestate conservum, vel Dominum cogitet in illo ipso quem despicit constitutum.*

Math. 25. 40.

S. Cyprian. tr. de Eleemosina.

Mais (M.) si le Fils de Dieu est comme incorporé & incarné dans tous les pauvres, pour y recevoir les biens qu'on leur fait, avec la même complaisance que s'ils étoient faits à sa propre personne, il l'est sans doute principalement dans les Religieux. Car la pauvreté des communs nécessiteux est indifférente en elle-même, c'est à dire qu'elle n'est ni bonne ni mauvaise, mais celle des Religieux est vertueuse. Celle-la est nécessaire; celle-ci est volontaire: celle la est naturelle; celle-ci est surnaturelle, & sacrée: celle-la est humaine, celle-ci est divine. Si donc le Fils de Dieu entre en alliance avec tous les pauvres pour s'atribuer leur pauvreté & pour s'aproprier les graces qu'ils reçoivent, il s'unit à plus forte raison aux Religieux, dont la pauvreté est sainte & évangelique.

Si la seule ressemblance, qu'ont les communs pauvres avec Nôtre Seigneur, les rend dignes de son alliance, il doit être bien plus fortement attiré à s'unir aux pauvres volontaires & évangeliques, puisque portans son Image comme les autres par la privation des biens de fortune, ils la portent d'une maniére sainte; & qu'ils ne sont pas seulement privez de ces biens pour un temps, mais qu'ils sont, par la vertu de leur Vœu, dans la glorieuse impuissance d'en posseder jamais. Et ainsi cette union doit faire plus d'impression sur nos Officiers pour les rendre charitables envers leurs Freres, que sur les personnes du monde pour les exciter à donner l'aumône aux pauvres qui sont à leurs portes ou dans les Hôpitaux. Jesus-Chrît ne regarde les communs pauvres que comme les moindres des siens, & quand on leur donne, on peut

dire qu'on ne donne qu'aux moindres de ceux ausquels il est uni, *ex minimis meis*, mais les Religieux sont les principaux & les plus nobles des siens, & ainsi les Officiers de nos Maisons se doivent porter à les secourir avec une charité doublement ardente; c'est à dire, par ce qu'ils apartiennent à Nôtre Seigneur, & par ce qu'entre ceux qui sont du nombre des siens, ils tiennent le prémier rang.

Qu'ils pensent donc, quand les Religieux ont quelque nécessité, que ce ne sont pas eux qui endurent ce besoin, mais que c'est Jesus-Chrît, qui est caché en leurs personnes: que quand les Religieux leur demandent quelque chose, ils ne la demandent pas, mais que c'est Jesus-Chrît, qui la demande par leur bouche; & que quand ils donnent aux Religieux ce qui leur est nécessaire, ce ne sont pas les Religieux qui reçoivent, mais que c'est Jesus-Chrît qui reçoit par leurs mains. *Porrigit manum pauper & accipit Deus*: & leur dureté surpassera celle du diamant, s'ils ne deviennent sensibles, s'il ne s'émeuvent & s'ils ne donnent charitablement ce qui est en leur disposition.

Mais, (M.) si les Officiers doivent avoir cette charité envers les Religieux pour les empêcher de souffrir des maux corporels, ils la doivent encore avoir, & principallemeut, par la considératiou de leur ame. Car quand ils les refusent, ils les exposent à de grandes tentations, à de grandes inquiétudes, à d'étranges chagrins, à des passions violentes, à des fautes considérables, & ainsi ils hazardent leur salut.

Quand nous quittons le monde, nous croïons trouver des Peres, dans la Religion, si donc au lieu de Peres, nous trouvons des Tirans, nous trouvons des cœurs sans charité, nous trouvons des cœurs impitoïables, n'est-il pas vrai qu'il faut avoir une rare vertu pour ne se point repentir de son état, pour ne point concevoir de mouvemens d'aversion pour ne se point laisser aller à des sentimens de vengence.

Mais ne faut-il pas encore avoüer que cette rigoureuse dureté des Officiers nous donne un funeste sujet de transgresser nôtre Vœu de pauvreté en nous obligeant, pour ainsi parler, de chercher au dehors, contre nôtre devoir, ce qui nous est refusé au dedans? Ah! Que répondront à Dieu nos Officiers, si par l'inhumanité de leur conduite, ils sont la cause de la perte des Religieux? Croient-ils que Dieu ne leur demandera pas compte de leur sang? Mais peuvent-ils espérer quelque miséricorde auprés de Dieu, s'ils en manquent envers leur prochain. Croient-ils qu'il y ait des Loix particuliéres en leur faveur? Croient-ils qu'ils ne seront pas traitez comme ils traitent les autres? Qu'ils sçachent que Dieu prendra leur régle & lenr mesure pour les juger. *Eâdem quippe mensurâ quâ mensi fueritis remetietur vobis.* Qu'ils sçachent que Dieu Lu. 6.38.
se vengera hautement des cœurs durs & inhumains. *Cor durum malè habebit in novissimo.* Qu'ils apprennent de l'Apôtre saint Jacques que celui qui n'est Ecclef. 3.
point miséricordieux sera jugé sans miséricorde. *Judicium enim sine misericordiâ illi, qui non fecit misericordiam.* Mais leur perte ne réparera ni diminuëra Iac. 2. 13.
celle de leurs freres damnez par le crime de la propriété, dont leur cruauté aura été la cause.

Mais (M.) quand les choses n'iroient pas toûjours à cette extrémité, il est aumoins véritable que les Religieux, ausquels on ne donne pas les choses né-

cessaires, n'obeïssent que tres-dificilement aux ordres qu'ils reçoivent & qu'à peine profitent-ils de toutes les remontrances qu'on leur fait. Ils n'ont presque que du mépris de tout ce que disent les Supérieurs qui les abandonnent, qui les delaissent. qui n'ont pas soin de leur donner ou de leur faire donner les choses dont-ils ont besoin, & ainsi ils se dégoûtent des exercices spirituels, & n'avancent jamais dans la perfection. Il n'est rien de plus beau que ce que dit saint Grégoire à ce propos. Il y a dit ce Saint Pere, des Supérieurs qui ne pensent point aux choses extérieures, & qui les négligent ensorte qu'ils ne soulagent point leurs sujets dans les nécessitez qu'ils endurent.. *Qui cum curare corporalia funditùs negligunt, subditorum necessitatibus minimè concurrunt.* Mais qu'arrive-t-il de cette cruelle négligence ? Leurs Exhortations sont inutiles. Car les Inférieurs voïans qu'on ne leur donne pas ce qui leur est nécessaire, n'ont que du mépris de tout ce qu'on leur peur dire, comme s'ils croïoient que le Supérieur n'aïant point de charité, n'a pas aussi les autres qualitez, qui le pourroient rendre considérable *Quorum nimirùm prædicatio plerùmque desp c tur, quia dùm delinquentium facta corripiunt, sed tamen eis necessaria vitæ præsentis non tribuunt, nequaquàm libenter audiuntur* Si le Supérieur veut que sa doctrine soit bien reçuë de son Inférieur & qu'elle fasse impression sur son ame, il faut qu'il lui donne du poids & qu'il la rende pénétrante par sa charité. *Egentis etenim mentem doctrinæ sermo non penetrat, si hunc apud ejus animum manus misericordiæ non commendant.*

S. Greg. 2. p. past. c. 7

Mais si les Officiers ne sont point touchez des miséres des Religieux, qu'ils se rendent sensibles à leurs propres interêts.

III. PARTIE.

J'ai déja dit en passant qu'ils se perdent pour l'éternité en refusant de donner le nécessaire, mais j'ajoûte qu'ils s'exposent à perdre dans le temps leur reputation, leur paix & l'amitié de leurs Freres.

Ils doivent faire réflexion que par leur dureté, ils mettent leur vie à l'examen. Il est difficile qu'on ne considére la maniére dont ils se traitent eux-mêmes, & qu'on ne dise d'eux qu'ils ont le cœur dur, par ce qu'ils sont dans l'abondance de toutes choses & qu'ils n'expérimentent point les nécessitez des autres. On dit dans le monde que les pauvres ont ordinairement plus de charité que les riches. La raison est qu'ils ressentent eux-mêmes les disgraces de la pauvreté, & que les riches ne manquans de rien, ne sçavent pas ce que c'est que de souffrir. Il est facile aux Religieux abandonnez de penser & de dire la même chose des Officiers impitoïables, c'est à dire qu'ils refusent les choses dont on a besoin, par ce qu'ils ne sçavent pas combien la privation en est pénible. Il est naturel de les comparer au mauvais Riche de l'Evangile, qui étoit autant libéral pour soi-même, qu'il étoit avare envers le pauvre Lazare; qui étoit égallement prodigue & resseré; qui ne s'épargnant rien de tous les plaisirs de la vie, avoit le cœur impénetrable à la compassion sur les miséres de son prochain. J'avoüe que tres-souvent on fait des réflexions sur les Officiers qui ne sont pas véritables, mais ils donnent desorte fondement de les faire, qu'on peut dire que si elles sont fausses, elles ne sont pas téméraires.

Mais si leur conduite n'est pas toûjours censurée avec tant de rigueur, elle s'attire aumoins les plaintes des Religieux. Si on les croit bons pour eux, on ne les croit pas bons pour les autres. Quoi qu'ils se ventent d'amasser du bien

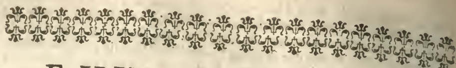
pour la communauté, & qu'il soit vrai qu'ils y travaillent, & même avec succez, personne néanmoins n'en a de reconnoissance. Ils en reçoivent plûtôt des reproches que des remerciemens, & ainsi bien loin de recevoir les fruits de leurs travaux, ils n'en ont que le mal & l'inquiétude. Qu'elle paix pourroient-ils avoir parmi des Religieux troublez, & dont ils exercent continuellement la patience. Quelque force d'esprit qu'ils aient, ils ont souvẽt de mauvaises heures. On aprouveroit une œconomie reglée, mais ces épargnes, de quelque pretexte qu'on les couvre, ne peuvent qu'elles ne soient meprisées & condamnées.

Et aprés cela ils se plaignent de n'être pas aimez dans la communauté. Mais comment le seroient-ils ? s'ils sont aïmez, ce n'est pas sans doute par inclination, mais par une tres-haute vertu. Il faut que ce soit par une grande générosité qui soûmette les cœurs à cette loi de l'Évangile, qui nous obligent d'aimer ceux qui nous haïssent & de faire du bien à ceux qui nous font du mal.

Ne nous laissons donc pas aller, (M.) à ce mauvais esprit. Que ceux qui ont quelque élévation sur les autres, entrans dans les pensées de saint Paul, les gouvernent avec soin & vigilance. *Qui præest in sollicitudine.* Qu'ils ne leur donnent pas seulement les choses nécessaires, mais qu'ils les donnent d'une maniére joïeuse. *Qui miseretur in hilaritate.* Ce sera ainsi qu'ils attireront le cœur de Dieu & que leur conduite sera méritoire, *hilarem enim datorem diligit Deus.* Qu'ils ne fassent point attendre ce qu'ils veulent donner. Par leur diligence ils augmenteront le prix de leur charité & la rendront agréable à ceux qui la recevront. Qu'ils ne se servent pas de la vertu contre la vertu, c'est à dire qu'ils n'abandonnent pas leurs freres sous les vaines appaiances de vaquer à l'Oraison. Qu'ils fassent ensorte l'alliance des exercices intérieurs avec les extérieurs, que les uns n'empêchent pas les autres. *Sit Rector*, dit saint Gregoire, *internorum curam in exteriorum occupatione non minuens, exteriorum providentiam in internorum occupatione non relinquens.* Voilà comme ils rempliront les devoirs de leur charge.

Rom. 12. 8.
2. Cor. 9. 7.
S. Greg. 2. p. Past. c. 7.





Exhortation III. sur le Chapitre 9.

EXHORTATION CINQUANTE-HUITIEME.

L'EGALITE' QUI SE DOIT OBSERVER DANS LA distribution des choses qui se donnent aux Religeux.

Exorde.

L'Egalité est un des principaux ornemens, & un des plus solides fondemens de la vie Religieuse, comme la singularité en est la laideur & un des plus dangereux écueils. C'est l'égalité d'une vie commune qui donne de l'éclat à la Religion : elle en est la beauté & elle la soûtient d'une maniére inébranlable : mais la singularité la rend toute difforme, elle en donne de l'horreur, elle la desole & la ruïne entiérement. Aussi il n'est rien que les saints Peres aient condamné avec plus de rigueur que la singularité, ni qu'ils aient approuvé avec de plus grandes loüanges que l'égalité.

Saint Bernard parle de la singularité comme d'un vice tres-pernicieux, & il la met au rang de l'obstination, quand il exhorte ses Religieux de les fuïr égallement l'une & l'autre. *Fugite obstinationem & nequissimum vitium singularitatis.* Et saint Bonaventure éléve ensorte la vie commune, qu'il dit que la plus haute perfection d'un Religieux consiste à en pratiquer exactement tous les exercices. *Optima Religiosi perfectio est perfectè communia quæque conventualia servare.* Sainte Thérèze avoit les mêmes sentimens. Elle craignoit sur toutes choses que la passion de la préference n'entrât dans ses Monastéres. Qu'on s'observe particuliérement, dit cette grande Maîtresse de la vie Spirituelle & Religieuse, en ce qui concerne les préférences. Dieu nous garde par sa sainte Passion de dire ou de penser : je suis plus ancienne dans l'Ordre : je suis plus âgée : j'ay plus travaillé. Si ces pensées vous viennent dans l'esprit, il les faut chasser tres-promptement ; car de s'y arrêter & d'en parler dans vos conversations, c'est une peste, d'où naissent de grands maux dans les Monastéres. Elle ajoûte parlant à ses Filles, que si elles ont une Supérieure, qui permette quelque chose de ce mal-heur, pour petite qu'elle soit, elles doivent croire que pour leurs pechez, Dieu a permis qu'elle ait été élûë, pour être l'origine & le commancement de leur perte.

S. Bern. concio. in Evangel. septem pa.

S. Bona. in specu.

J'avouë néanmoins, (M.) qu'il faut marcher ici avec prudence, & qu'il en faut user avec une grande discrétion. Il faut nécessairement distinguer deux sortes d'égalité. l'une de quantité, que nous appellons dans l'école égalité Arithmetique, l'autre de proportion, que nous appellons égalité Géometrique.

La premiére regarde les choses absolument en elles-mêmes. La seconde les regarde sous les differens raports & rélations qu'elles peuvent avoir. Je dis donc que c'est l'égalité de proportion qui doit être considerée dans la distribution qui se fait aux Religieux des choses qu'on leur donne. C'est ce que nous verrons dans la premiére partie de cette Exhortation, & dans la seconde nous repondrons aux plaintes qui se font par quelques Religieux, qui ne peuvent souffrir que les Supérieurs en usent avec cette prudence.

Il est vrai qu'il ne faut point tolerer dans la Religion des exemptions, des graces, des immunitez, des priviléges, des prérogatives par la seule considération de l'âge, de la doctrine, des charges, des services qu'on a rendu & des fonctions qu'on a exercées. Et c'est un grand aveuglement à des Religieux de vouloir de ces sortes de recompense pour leurs travaux. Ils rendent, dit saint Basile, leur condition entierement malheureuse, quand ils désirent ces couronnes, car en les recevant, ils perdent celle de l'éternité. *Monachus qui in hac vita laboribus ac recte factis suis præmium esse vult, misera profecto illius mercedis conditio est qui pro æternarum rerum jacturâ caducas paciscatur.* I. PARTIE. S. Basil.

Il faut néanmoins avoüer que selon les différens besoins qui peuvent être attachez à ces différentes qualitez, ou qui en peuvent naître, il est souvent nécessaire de donner quelque chose de plus aux uns qu'aux autres. Aussi nôtre Régle ne dit pas seulement qu'il faut donner aux Religieux, mais elle veut qu'on leur donne selon le besoin qu'ils ont par rapport à leur âge & à leur nécessitez. *Distribuantur unicuique per manum Prioris, id est per fratrem ab eo ad idem officium deputatum, pro ut unicuique opus erit; inspectis ætatibus & necessitatibus singulorum.* Elle ne dit pas, selon que le Bienheureux Jean Soreth la remarqué, qu'il faut donner à tous avec une égalité absoluë, *Non ait æqualiter omnibus,* car si dit-il, l'égalité est requise dans la Religion, ce n'est pas une égalité de quantité, mais une égalité de suffisance, ou de proportion. *Quia si requiritur æqualitas, illa non est quantitatis, sed sufficientiæ.* St. Augustin fait la même loi dans sa régle. Il ordonne que toutes choses soient communes entre les Religieux, & qu'elles soient distribuées à chacun par le Supérieur. Mais il ajoûte expressément qu'elles ne doivent pas être distribuées égallement, c'est à dire avec une égalité absoluë ou de quantité; & il en donne cette raison que tous n'ont pas les mêmes forces ni la même nécessité, mais qu'on les doit donner à chacun selon le besoin qu'il en à. *Non æqualiter omnibus distribuatur, quia non æqualiter valetis omnes, sed potius unicuique, pro ut cuique opus fuerit.* Et pourvû qu'on en use toûjours de cette maniére, dit nôtre Bien-heureux Général, la Sainte égalité, si désirée & si nécessaire dans la Religion sera suffisamment observée. *Res sic æqualiter dividitur, cum ille qui distribuit, unicuique prout opus est porrigit.* Reg. carm. c. 9. B. Ioan. Soreth. in expofit. Reg. Car. (ex. 10. c. 3. S. Aug. in Reg. B. Ioan. Soreth. cit.

Et cette conduite, (M.) est parfaitement conforme à la bonne raison. Car quelque ressemblance qu'il y ait entre les hommes, il s'y trouve néanmoins de la difference, comme dit saint Augustin, *non æqualiter valetis omnes.* Qui ne voit que les uns sont grands & les autres petits; que les uns sont forts & les autres foibles; que les uns sont robustes & les autres delicats; que les uns sont sains & les autres malades; que les uns sont jeunes, & les autres vieux; que les uns ont travaillé, & ont épuisé leurs forces, &

que les autres ont demeuré dans le repos & ne sont point fatiguez. Est-il donc de la prudence & de la justice de les traiter tous également ? s'il faut donner au fort & au robuste, ce qui se donne au foible & au delicat, il faudra donc aussi donner un même vêtement au grand & au petit, & quand on donnera des remedes aux malades, il en faudra presenter aux Sains. Voïez si on peut rien concevoir de plus contraire au bon sens. La vigilance des Officiers doit sans doute s'étendre sur tous les Religieux. Ils doivent avoir soin de tous sans exception. Mais ce doit être avec discernement. Il y a des choses en lesquelles nous convenons tous, & en cela nous devons avoir un traitement égal sans aucune acception ni considération des personnes ; mais selon la difference, qui est entre nous, on le doit rendre different. Il faut, dit le Bien-heureux Jean Soreth, pour le rendre proportionné, considerer l'âge & les qualitez des Religieux. Il faut regarder la jeunesse & la vieilesse ; la
B. Ioan. santé & l'infirmité ; la delicatesse & la vigueur ; le travail & l'oisiveté, afin
Sor. in exp. de donner à chacun selon ces differences. *Considerare habet, Prior ætates, si*
Reg. Car. *juvenis, aut senex : & qualitates, si sanus aut infirmus, si delicatus, si ro-*
tex. 10. c. 3 *bustus, si labore fessus, aut otio torpescens.*

C'est ainsi que Dieu en use envers ses créatures. Il a soin de toutes : il ouvre ses mains, dit le Prophete, pour les remplir toutes de ses bénédictions.
Psal. 144. *Aperis tu manum tuam & imples omne animal benedictione.* Il n'en est aucune
17. sur laquelle il n'exerce les soins favorables de sa providence, mais il donne à chacune ce qui lui est nécessaire selon sa nature. Il donne la lumiére au Soleil, la chaleur au feu, la pesanteur à la terre, l'humilité à l'eau, le sentimens aux animaux & le raisonnement aux hommes. Cela nous apprend la maniére dont nous devons gouverner ceux qui sont soûmis à nôtre conduite.

Et entre les hommes, quoi-que Dieu ne laisse à aucun de sujet raisonnable de se plaindre de sa providence, il est toute-fois certain qu'il ne communique pas à tous les mêmes graces, mais qu'il les partage selon les differentes professions qu'ils embrassent par son inspiration. C'est un même Dieu, dit saint Paul, qui opere toutes choses en tous, quoi-qu'il ait de la diversité
1 Cor. 12. 6 dans ses opérations. *Divisiones operationum sunt : idem verò Deus, qui operatur omnia in omnibus.* L'un reçoit la puissance de faire des miracles ; un
1 Cor. 12. autre la prophetie : un autre le discernement des esprits : un autre la difference
10. des langues : un autre l'interpretation des écritures. *Alij operatio virtutum : alij prophetia : alij spirituum : alij genera linguarum : alij interpretatio sermonum.* Nous voïons sur ce modele que nous ne devons pas croire qu'il faille donner à tous également, sans considerer la disposition d'un chacun.

Mais n'est-il pas vrai que nous n'avons pas tous les mêmes emplois ? Nous sommes les membres d'un même corps, & comme dans le corps naturel tous les membres n'ont pas les mêmes opérations, ainsi dans la Religion, nous avons des fonctions differentes. Entre les membres du corps, l'un voit, l'autre entend, l'autre agit, l'autre marche ; ensorte, dit saint Paul que l'œil ne peut pas dire à la main, qu'il n'a pas besoin d'elle, ni que la tête ne peut
1 Cor. 12. pas dire aux pieds qu'ils ne lui sont pas nécessaires. *Non potest oculus dicere*
21. *manui, operâ tua non indigeo : aut iterum caput pedibus, non estis mihi necessarij.* Les membres même qui paroissent les plus foibles sont les plus nécessaires

cessaires

cessaires pour soûtenir la vie de l'homme *Sed multò magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse, necessariora sunt.*

Il en est de même dans nos Communautez. Entre les Religieux, l'un travaille, l'autre chante, l'autre étudie, l'autre enseigne, l autre prêche, l'autre confesse, l'autre vacque aux affaires temporelles ; Ensorte que l'un ne peut pas dire à l'autre qu'il n'a pas besoin de son secours, *operâ tuâ non indigeo.* Il arrive même souvent que celui qui paroît le moins utile, au Monastére, ne laisse pas de le servir de la maniére la plus avantageuse. Mais n'est il pas évident que chacun selon ces differentes occupations peut aussi avoir de differents besoins ? Et si cela est, le bon ordre ne demande-t-il pas qu'il y ait aussi de la difference dans les soulagemens ?

Si on ne veut garder aucune mesure ni proportion en donnant les nécessitez aux Religieux, il n'en faut aussi garder aucune dans les fonctions de la Religion. Si l'on ne veut pas plus donner à l'un qu'à l'autre, il faudra aussi se réduire à vouloir que l'un ne travaille pas plus que l'autre. Si l'on veut donner à tous absolûment les mêmes choses, il faudra aussi qu'il y ait une égalité entiére & absoluë dans leurs actions. Mais si on en venoit la, quel seroit ce désordre ? Ce seroit le même, qui arriveroit dans le corps naturel, si tous les membres faisoient la même chose. Que seroit-ce, si tous les membres ne faisoient que voir ? si tous ne faisoient que marcher ; si tous ne faisoient que parler ; si tous ne faisoient que respirer ? On verroit bien-tôt la dissolution & la ruïne entiére du composé. De même la Religion ne subsisteroit pas, s'il n'y avoit que des Chantres, que des Predicateurs, que des Professeurs en Theologie, que des Confesseurs. Dans l'Eglise, dit saint Paul, tous ne sont pas Apôtres, tous ne sont pas Prophétes, tous n'ont pas reçû la grace de faire des miracles. Les uns annoncent l'Evangile, les autres Baptisent, les autres expliquent l'Ecriture sainte, les autres servent à l'Autel, les autres servent les pauvres dans les Hôpitaux. Voila comme nous avons tous été baptisez dans un même esprit, pour ne former qu'un même corps qui est l'Eglise, & pour en exercer toutes les fonctions. *In uno spiritu omnes nos in unum corpus baptisati sumus.* Si l'Apôtre disoit à celui qui ne fait que baptiser, vous n'êtes pas de l'Eglise, par ce que vous ne prêchez pas l'Evangile, il faudroit lui répondre avec saint Paul, qu'un corps n'est pas un seul membre, mais qu'il est composé de plusieurs. *Corpus non est unum membrum sed multa*, & que, comme le pied n'auroit pas raison de dire, je ne suis pas du corps, par ce que je ne suis pas la main, *si dixerit pes, quoniam non sum manus, non sum de corpore, non ideò non est de corpore*, ainsi celui qui n'a autre charge que de servir à l'Autel se tromperoit, s'il disoit je ne suis pas de l'Eglise, parce que je ne suis pas Apôtre. Il y a des ministéres differens, & chaque membre doit exercer le sien sous les influences d'un même chef. *Divisiones ministrationum sunt, idem autem Dominus.* Il en est ainsi dans le corps de la Religion. Il y a plusieurs Offices, qui se partagent entre les Religieux, qui en font les membres. Chacun se doit acquiter avec fidélité de celui auquel il est destiné ; & sans cette agréable variété la Religion tomberoit bien-tôt en ruïne. Si donc (M.) on veut bien souffrir, ou plûtôt si on est nécessairement obligé d'admettre la diversité des fonctions dans l'état

1. Cor. 12. 13.

1. Cor. 12. 14.

1. Cor. 12. 6.

Monastique, il faut aussi souffrir de la différence dans les soûlagemens & permettre sans inquiétude & sans murmure que chacun y soit traité selon ses besoins & ses travaux.

Mais je vois que cette conduite ne vous est point agréable : vous n'y pouvez donner vôtre approbation : vous voulez absolûment qu'on ait la même considération pour vous que pour le Prédicateur. Je le veux ; mais il faut donc que vous prêchiez. Vous voulez qu'on vous donne le même soûlagement qu'à ce viellard. J'y donne volontiers mon consentement ; mais il faut donc que Dieu en un moment multiplie vos années. Vous voulez qu'on vous rende la même assistance qu'à ce malade. Je ne m'y oppose point ; mais il faut donc prier Dieu que par un miracle de sa puissance, il vous afflige en un moment de la même infirmité. Vous voulez qu'on vous traite, comme ce jeune Religieux. J'en aurai de la joie ; mais à condition que le Ciel favorisant vôtre inclination vous accorde une seconde naissance, & que par une renovation miraculeuse, il vous ôte une partie de vos années. Car faites vous justice à vous-même : voïez s'il est juste que ne prêchant point, on vous soûlage comme celui qui se donne à la prédication & qui épuise ses forces dans son travail. Est-il juste que dans la vigueur de vôtre âge on ait le même soin de vous que de se viellard qui a blanchi sous le fardeau de la Religion & qui n'a plus que quelque reste de vie ? Est-il juste que les Sains soient secourus comme les malades ? Est-il juste que des enfans dont la nature n'est point encore formée, ne le soient point autrement que vous, dont la constitution est parfaite ?

II. PARTIE.

Mais nous voïons de la différence dans les soulagemens, & il n'en paroît point dans les emplois, dans la foiblesse & dans les infirmitez. Voilà les plaintes qui se font ordinairement dans les Monastéres. Mais c'est ici, (M.) où nous ne devons point juger. Nous ne voïons pas tout : nous ne sçavons pas tout ce qui se passe ; & ainsi nous ne pouvons sans témérité accuser les Officiers d'agir par des inclinations & par des amitiez particuliéres. Toutes les foiblesses ne se font pas également connoître : toutes les infirmitez ne sont pas également sensibles : il y en a de cachées & qui souvent sont plus grandes, plus pénibles & plus dangereuses que celles qui sont évidentes. Si vous jeûnez, vous ne devez juger ni mépriser celui qui mange. Les grands corps ne sont pas toûjours les plus robustes & les plus vigoureux. Celui qui paroit sain est souvent malade : celui qui est fort en apparence, ne laisse pas d'être foible en vérité ; & quand les foiblesses ne seroient pas véritables, celle d'une imagination blessée ou d'un cœur inquiété n'est-elle pas grande ? Et ne doit-elle pas être suffisante pour exciter la charité des Officiers ? Qu'elle infirmité peut-être plus digne de compassion que celle d'un pauvre Religieux, qui croit qu'on le méprise, qui se persuade qu'on l'abandonne, & qui trompé par ces fauses imaginations a le cœur rempli d'amertume ? Il faut avoir plus de charité que de justice. Une trop grande justice nous est deffenduë par le saint Esprit, parce qu'elle est injuste & qu'elle approche de la tirannie. *Noli esse justus multùm.* Si nos Supérieurs sont nos Peres, ils doivent aussi être nos Meres. S'ils ont l'autorité & la force des Peres, ils doivent aussi avoir la tendresse & la douceur des Meres. Saint Bernard veut que s'ils nous corrigent en qualité de Peres, ils nous

Eccl. 7. 17.

nourrissent, ils nous caressent, ils nous conservent en qualité de Meres. *Matres fovendo, Patres vos corripiendo exhibeatis.* Ils veut qu'ils aient des mamelles pleines de laict. *Pectora lacte pinguescant.* Les Meres donnent beaucoup par leur complaisance à la foiblesse des enfans: ainsi nos Supérieurs doivent dissimuler celle des Religieux. Ils doivent autant qu'ils peuvent adoucir leur conduite. *Mansuescite, ponite feritatem.* Ils ne doivent pas par une grande rigueur augmenter le joug de ceux qu'ils doivent aider à porter leurs fardeaux. *Quid jugum vestrum super eos aggravatis, quorum potiùs onera portare debetis?* J'avouë que ce Religieux est un peu importun, qu'il est tendre sur soi-même & qu'il n'a peut-être aucun besoin de ce qu'il vous demande. Mais il vaut mieux donner à celui dont la nécessité n'est pas véritable, que de manquer à secourir ceux qui souffrent en vérité. On peut dire ici ce que saint Augustin dit en un autre occasion. *Meliùs enim supererunt ista eis, quibus nec obsunt, nec prosunt; quam eis deerunt, quibus prosunt.*

S. Bern. serm. 23. in cant.

S. Aug. in Enchi. c. 109.

Je sçai qu'on se plaint encore de ce qu'on a des considérations particuliéres pour des Religieux inutiles. Mais, quand cela seroit; dequoi vous tourmentez-vous? Ne devez-vous pas être content, pourvûque rien ne vous manque? Devez-vous vous faire un supplice de quelque douceur qu'on donne à vôtre frere? Ne voïez-vous pas que c'est l'envie qui émeut vôtre cœur,& qui vous fait parler?

Mais n'examinez point tant les actions des autres. N'en pesez ni la quantité, ni la valeur. Ceux que vous appellez inutiles sont peut-être plus agissans & plus laborieux que vous. Si tout étoit bien considéré, il se trouveroit qu'ils sont plus profitables à la Religion, que vous ne le serez jamais. Prenez ce qu'on vous donne, *tolle quod tuum est & vade.* Ne soïez pas mauvais, parce que les autres sont bons & charitables. Vivez en paix, & y laissez vos Freres. Il y en a dont le repos profite souvent davantage aux Monastéres, que le bruit & les grands empressemens des autres.

Math. 20. 14.

On ne doute pas qu'il n'y en ait qui soint oiseux, dit le Bien-heureux Jean Soreth, qui semblent ne se nourrir que de quérelles, de médisances, de murmures, & de fables. *Iurgijs & fabulis vacant.* Si on les vouloit entendre, ils accuseroient Susanne & donneroient des loüanges à Jézabel. *Tales accusarent Susannam, si velles, & laudarent Iezabel.* Mais, il y en a d'autres, qui n'aïant plus d'yeux pour la terre ouvrent leur esprit pour considérer le Ciel. *Sunt & alij qui cum terram non videant oculis, Cœlum mente considerant.* Si leur homme extérieur ne peut travailler, ils occupent l'intérieur & ils ont d'autant plus de force dans l'ame, qu'ils ont de foiblesse dans les mains. *Hominem interiorem labori supponunt, cum non possunt exteriorem.* Ils s'adonnent à l'oraison, & rappellans à leur mémoire les années qu'ils ont passées, ils pleurent & gémissent de les avoir mal emploïées au service de Dieu. *Instant orationi; recogitant omnes annos in amaritudine animæ.* Peut-on, (M.) accuser ces Religieux de paresse & d'oisiveté? Peut-on croire qu'ils soient devenus inutiles? Et peut-on avoir le cœur assez dur pour vouloir qu'on les abandonne? Il est vrai qu'ils ont assez d'humilité pour se croire inutiles & pour avoüer qu'ils ne font plus rien dans l'Ordre. Mais on peut dire néanmoins qu'ils en remplissent tous les devoirs. *Nihil de ordine se implere fatentur, sed,*

B. Io. Soreth in exp. Reg. carm. Tex. 10. c. 5.

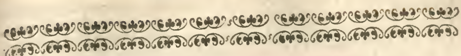
ni fallor, implent totum. Ah! ce sont ceux qui sont les colomnes de la Religion. Ils la soûtiennent dans l'obscurité de leur Cellule, & tant qu'ils sont davantage dans les ténébres, ils attirent sur nous d'une maniére plus efficace & plus abondante toutes les bénédictions du Ciel.

Ce n'est pas, (M.) que je ne condanne les Officiers, qui sous de vains prétextes de nécessité contentent leurs inclinations dans la distribution qu'ils font des choses dont ils ont la dispensation. Ils doivent comme dit saint Basile, être bons, faciles, & charitables envers tous. Ils doivent soigneusement prendre garde qu'on ne les soupçonne de quelque amitié ou de quelque aversion particuliére, & qu'on ne dise d'eux que manquans à donner les choses nécessaires à ceux dont ils ont de l'éloignement, ils en donnent à ceux ausquels ils sont attachez dont ils n'ont aucun besoin. *Qui res ad fratrum usus necessarias distribuunt, diligenter illud circumspiciant, ut faciles se ad omnes, & clementes præbeant, ne suspicionem alicui commoveant majoris erga aliquos benevolentiæ; aut contra simultatis contentionisque, ut obeam causam, & his quibus infensiores sunt, necessarias res subtrahant, & illis in quos animi inclinationes propendunt ampliùs quàm sit opus, largiantur.* Cela seroit intolérable, & ne peut jamais être assez deffendu. Mais, pourquoi leur attribuez-vous ce désordre? Pourquoi voulez-vous qu'ils agissent plûtôt par passion, que par raison? Pourquoi voulez-vous quils soient plûtôt animez d'une préférence vitieuse que de l'esprit de la vertu? Dieu vous a-t-il donné la clef de leurs ames pour y entrer & pour en voir les mouvemens? Vous croïez qu'ils se laissent aller à une inclination déréglée, mais touchez le fonds de vôtre cœur & en examinez les ressors sans vous flatter, & vous y trouverez des interêts particuliers de haine & d'amitié qui vous trompent & qui sont les principes de vos jugemens, & de vos plaintes. Aïez vous-même plus de charité, & vous n'accuserez pas les autres de n'en pas avoir. Changez de sentiment & vous n'aurez pas de peine à croire que les Officiers agissent par ceux qu'avoit saint Paul, quand il disoit qu'il étoit touché d'une si grande compassion sur les foiblesses de son prochain, qu'il étoit infirme avec ceux qui l'étoient, & qu'il ressentoit leur mal comme le sien propre. *Quis infirmatur, & ego non infirmor?* Laissez leur le soin d'examiner les nécessitez des Religieux, & de les secourir selon leur pouvoir & leur prudence. Ne vous inquiétez point de leur conduite, puisque vous n'êtes pas leur Juge, & qu'ils ne vous doivent point rendre compte de leurs actions.

S. Basil. in regul. fus. disp. inter. 34.

2. Cor. 11. 29.





EXHORTATION CINQUANTE NEUFIEME.

Exhortation I. fu. l. Chapitre 10.

DE L'ASSISTANCE A LA SAINTE MESSE.

Exorde.

LA Sainte Eglise oblige tous ses Sujets à entendre la Messe aumoins les Dimanches & les Festes. Et comme les Clercs sont particuliérement consacrez au service de Dieu, le prémier Concile de Toléde a fait une Loi par laquelle il leur ordonne d'assister tous les jours à cet auguste sacrifice: & même pour rendre cette loi plus inviolable, il établit la peine de dégradation contre ceux qui négligent de l'observer, déclarant qu'il ne veut pas qu'on tienne celui qui y manque au rang des personnes dédiées aux saints Autels, si aprés une digne pénitence, il n'obtient de son Evêque le pardon de sa faute. *Si ad sacrificium quotidianum non venerit, Clericus non habeatur, si castigatus per satisfactionem, veniam ab Episcopo noluit promereri.* Nôtre Régle entrant dans ce sentiment veut aussi que nous y assistions tous les jours. Qu'il y ait, dit-elle, dans chaque Monastére un Oratoire au milieu des Cellules, & que vous vous y assembliez tous les jours pour assister au sacré mistére de la Messe. *Ubi mane per singulos dies ad audienda missarum solemnia convenire debeatis.* Sur cet article de nôtre sainte Régle, je veux (M.) vous faire voir, 1. La fidélité avec laquelle nous devons observer cette Loi, 2. La maniére dont nous devons y satisfaire pour en tirer du profit spirituel.

Concil. Tolet. 1. c. 5.

Reg. carm. c. 10.

Nous devons rompre tous les obstacles; nous devons nous dégager de toutes les compagnies; nous devons nous détacher de toutes les affaires qui nous peuvent empêcher d'entendre la Messe. Il y a plusieurs raisons qui demandent de nous cette généreuse & fidelle obeïssance.

I. PARTIE.

Je prens la prémiére de nôtre intérêt: car le sacrifice de la Messe, comme dit le saint Concile de Trente, est le même en substance que le sacrifice de la Croix. Il est vrai qu'il y a de la difference dans la maniére dont le sacrifice de la Croix fut présenté à Dieu sur le Calvaire, & en celle dont le sacrifice de la Messe lui est offert sur l'autel. Le corps de Nôtre Seigneur étoit visible sur la Croix, & il est invisible sur l'Autel. Le Sang de Jesus-Christ fut réellement séparé de son corps sur la Croix, & sur l'Autel il n'y a qu'une séparation mistique. Les Bourreaux furent les Exécuteurs du sacrifice de la Croix, & les Prêtres sont les Ministres du sacrifice de l'Autel. Le sacrifice de la Croix fut cruel & impie de la part des Bourreaux qui firent mourir le Fils de Dieu, mais le sacrifice de l'Autel est saint & Religieux de la part des Prêtres qui immolent cette adorable victime. Le Corps de Nôtre Seigneur étoit passible &

mortel sur la Croix; mais sur l'Autel il est glorieux, immortel & impassible. Mais quelque différence qui se trouve dans les circonstances du sacrifice de la Croix & dans celles du sacrifice de l'Autel, il n'y en a aucune dans la substance de l'un & de l'autre. Le même Jesus qui fut sacrifié sur la Croix est immolé sur l'Autel. Le même Corps qui parut sur la Croix est présent sur l'Autel. Le même sang qui fut versé sur la Croix, est contenu dans le Calice aprés la consécration. *Idem ille Christus*, ce sont les paroles du sacré Concile, *continetur, & incurentè immolatur, qui in arâ crucis semel se ipsum cruentè obtulit. Idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui se ipsum tunc in cruce obtulit, solâ offerendi ratione diversâ.* Je dis donc (M.) cela étant que nôtre intérêt nous doit attirer au saint sacrifice de la Messe; car puisqu'il est le même que le sacrifice de la Croix, nous devons croire qu'en y assistant nous recevrons dans l'Eglise, les mêmes graces, aumoins avec quelque proportion, qui furent accordées sur le Calvaire aux personnes qui étoient présentes à la mort de Jesus-Christ. Cela est conforme à la Doctrine du même Concile, qui assûre qu'on reçoit abondamment par l'oblation qui se fait à l'Autel, les fruits de grace, qui découlérent de l'oblation sanglante qui fut présentée sur la Croix. *Cujus quidem oblationis, cruentæ inquam, fructus per hanc uberimè percipiuntur.*

Conc. trdi. ses. 22. c. 2.

Concil. trid. lo. cit.

Mais quels furent donc ces fruits? Cet aimable Sauveur en se sacrifiant sur le Calvaire intercéda pour les Bourreaux, qui le faisoient mourir. Il emploïa les restes d'une voix expirante par la rigueur des tourmens pour obtenir leur pardon de son Pere; & afin d'emporter plus efficacement cette grace, il rejetta la cruauté de leurs mains barbares, & inhumaines sur l'ignorance de leur esprit *Pater dimitte illis non enim sciunt quid faciunt.* Il pardonna lui même tous les pechez au bon Larron, qui le pria de se souvenir de lui, quand il seroit arrivé en son Roïaume; & il l'assûra que non seulement il occuperoit sa mémoire, mais que ce jour-là sans aucun retardement, il lui donneroit une place dans son Paradis. *Hodie mecum eris in Paradiso.* Il épura l'amour de la Magdelaine en la traitant avec autant d'indifférence, que s'il l'eût entiérement oubliée. Cette généreuse amante lui donna toutes les marques possibles de sa constance & de sa fidélité, en le suivant jusqu'à la Croix, sans se scandaliser des hontes des opprobres & des cruelles rigueurs de sa passion & sans craindre la fureur de ses ennemis. Il semble que ce courage méritoit qu'il témoignât y donner quelque approbation. Il n'en fit néanmoins rien paroître. Il voulut par ce silence conserver & fortifier son amour dans une pureté parfaitement desintéressée, en la soûtenant sans le secours sensible de ses faveurs, mais non pas sans une vertu sécrette & tres puissante de sa grace. Il donna à son cher Disciple saint Jean l'Evangeliste des assûrances de sa prédestination, quand il le mît sous la protection de la divine Marie, en la lui donnant pour Mere. *Ecce Mater tua.* Car ces paroles furent effectives, comme des paroles sacramentelles, c'est à dire qu'elles donnerent à la tres sainte Vierge avec la qualité de Mere un cœur & un amour maternel envers ce saint Apôtre, qui l'obligeoit d'emploïer le pouvoir qu'elle avoit auprés de Dieu pour son salut. Il consomma la perfection de cette sainte Mere, en partageant avec elle toutes ses douleurs: car il la

Lu. 23. 34.

Lu. 23. 43.

Ioan. 19. 27

fit souffrir dans le cœur tous les tourmens qu'il endura dans son corps. Les épines, les clouds, & la croix composérent le glaive de douleur dont le bon vieillard Simeon lui avoit parlé, & ce fut alors qu'elle en fut transpercée. *Tuam ipsius animam pertransibit gladius.* Lu. 2. 35.
Nous devons donc espérer (M.) qu'en assistant au sacrifice adorable de l'Autel, Jesus-Christ parlera en nôtre faveur à son Pere Eternel, & qu'il lui demandera pour nous le pardon des offenses par lesquelles nous avons profané son sang, & avons renouvelé sa passion, que les Juifs lui ont fait endurer. Nous devons croire qu'il en usera envers nous comme il fit envers cet heureux Voleur, qui souffrit en sa compagnie, & que quelques grands & abominables que soient nos pechez, il nous les pardonnera par son infinie miséricorde. C'est l'assûrance que nous donne le Concile de Trente par ces paroles; car le Seigneur appaisé par cette oblation en accordant la grace & le don de pénitence, pardonne même les grands crimes & pechez. *Hujus quippe oblatione amplius Dominus gratiam & donum pœnitentiæ concedens crimina & peccata etiam ingentia dimittit* Conc. trid. sess. 22. c. 2. Comme s'il ne pouvoit résister à soi-même & que se voïant eu qualité de victime sur l'Autel, il fut obligé par sa propre considération d'appaiser sa colére irritée contre nos offenses, & de nous en accorder le pardon. Nous devons croire que si nous approchons de l'Autel avec un cœur droit & véritable, il sortira de cette Hostie, que le feu brûle sans la consumer, des flammes qui portans leur vertu sur nôtre amour l'embrazeront par de nouvelles ardeurs, & le deffendront de la corruption du propre intérêt. Nous devons espérer que comme ce sacrifice est le plus haut effet de la charité de Jesus-Christ, nous y recevrons aussi la plus grande & la plus importante de toutes les graces, & sans laquelle toutes les autres ne serviront qu'à augmenter nos malheurs, qui est celle de la persévérance finale. Nous devons espérer que par la vertu de cet auguste sacrifice, dans lequel tous les autres sont renfermez & consommez, Nôtre Seigneur consommera nôtre perfection & nous fera la grace de remplir tous les desseins qu'il a sur nôtre salut.

Mais la seule excellence de ce sacrifice doit faire assez d'impression sur des Religieux, pour les obliger d'y assister. Il est juste que des personnes consacrées à Dieu pour le servir avec une perfection particulière, comme nous le sommes par nôtre profession, assistent tous les jours à cet acte, qui est le principal entre tous ceux de la Religion Chrétienne. Il est juste que voulans honorer Dieu de la maniére la plus noble, nous assistions tous les jours à ce mistére, qui est la plus excellente confession, qui se puisse faire de sa toute-puissance & de la souveraineté absoluë qu'il a sur nos vies, sur nôtre être, & sur toutes les créatures. Il est juste puisque nous aspirons par nôtre état à la plus haute perfection du Christianisme, que nous assistions tous les jours à ce mistére incomparable, qui donne plus de gloire à Dieu qu'il n'en peut recevoir de la pureté des Vierges, de la mortification des Confesseurs, du sang des Martirs, du zéle des Apôtres, de l'amour des Séraphins, des loüanges de la Cour Celeste, de toutes les Vertus qui ont été, & qui pourroient être pratiquées par la tres-sainte Vierge. La raison en est que toutes les vertus des Saints sont nécessairement limitées tant en elle-mêmes, que de la part

du principe d'où elles procédent ; & au contraire que le saint Sacrifice de la Messe est infini, tant du côté de la victime qui est présentée, que de la part du Prêtre, qui est le principal sacrificateur, puisque c'est Jesus-Christ vrai Dieu & vrai Homme, qui fait également la fonction de Prêtre & de victime. Il est le Prêtre Eternel selon l'Ordre de Melchisedech, dont le Caractére Sacerdotal s'exerce tous les jours. *Tu es Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.* : & il est la victime sans tache qui est immolée. *In omni loco sacrificatur, & offertur nomini meo oblatio munda.* C'est lui même qui dit encore tous les jours sur nos Autels à son Pere Eternel ce qu'il lui dit dans le sein de nôtre Dame, & sur la Croix. Les autres sacrifices ne vous ont point été agréables, c'est pourquoi je viens en personne pour vous faire une Hostie du corps que vous m'avez formé. *Hostiam & oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi. Holocautomata & pro peccato non tibi placuerunt : tunc dixi, ecce venio.*

Psal. 109. 5. Mal. 1. 11. Heb. 10. 5.

Et c'est, selon la pensée des saints Peres, ce qui attire les Anges dans nos Eglises. Ils décendent du Ciel pour assister à ce grand Mistére. Quoi-que ce Sacrifice ne soit pas offert pour leur communiquer des graces, ils veulent néanmoins en être les témoins & les admirateurs. Ils veulent y être présens à cause de sa dignité. Ils s'y trouvent pour l'adorer sur les Autels le même Roi qu'ils adorent dans le Ciel. Qui est-ce, dit saint Gregoire, qui peut douter qu'à l'heure du Sacrifice & à la voix du Prêtre, les Cieux ne s'ouvrent & que les Chœurs des Anges ne descendent en triomphe, pour assister à ce Mistére de Jesus-Christ ? Qui doute que les choses basses ne s'unissent alors à celles qui sont élevées, que les Terrestres n'entrent en alliance avec les Célestes, & ainsi qu il ne se compose une même compagnie des personnes visibles & des invisibles ? *Quis fidelium habere dubium possit, in ipsa immolationis horâ, ad Sacerdotis vocem Cœlos aperiri, in illo Iesu Christi Misterio Angelorum Choros adesse, summis ima sociari, Terrena Cœlestibus jungi, unum quoque ex visibilibus atque invisibilibus fieri?* Les Anges, dit saint Nil, revêtus d'étolles tres-blanches, aïans les pieds nuds, les yeux arrêtez, le visage humilié, se tiennent aux côtez de l'Autel, avec une grande revérence, repos, & silence jusqu'à la fin du tres-Saint & Adorable Mistére. *Angeli è Cœlo lapsi, stolis splendidissimis induti, nudò pede, aspectu intento vultu demisso circumstantes altare magnâ reverentiâ, quiete, ac silentio usque ad Misterij consummationem assistunt.* Et saint Chrisostôme qui avoit reçû de Dieu la grace de voir ordinairement les Anges dans l'Eglise au temps du Sacrifice, disant la même chose que saint Nil son Disciple ajoûte que ces Bien-heureux Esprits, voïans paroître dans cette action d'une maniére si surprenante l'infinie bonté de Dieu, prennent cette occasion, q'ils croient la plus favorable de toutes, de le prier pour les hommes. Ils s'assûrent que nôtre Seigneur, étant sur l'Autel en état de Victime, ne leur peut rien refuser de ce qu'ils lui demandent.

S. Grég. l. 4. dial. c. 58. S. Nilus Epist. ad Anast. epis. S. Chrysô. homil. 3. de incom. Dei natu.

Cela, (M.) ne montre-t-il pas nôtre aveuglement, si nous regardons la sainte Messe comme une vaine cérémonie, ou comme une action indifférente ? Cela n'acuse-t-il pas hautement nôtre insensibilité, si nous négligeons d'y assister, je ne dis pas tous les jours, mais autant de fois chaque jour que nous le pouvons ? C'est une dévotion, qui est assez ordinaire aux personnes, qui

qui font quelque profeſſion de vertu dans le monde ; mais dans la Religion quoi-que nous le puiſſions faire plus facilement nous n'y penſons pas : comme ſi les choſes les plus Saintes ne méritoient pas nos réflexions, parce qu'elles nous ſont communes.

Mais, (M.) ne devons-nous pas, en conſidérant Jeſus-Chrît comme nôtre Pére, comme nôtre Epoux, & comme nôtre Sauveur avoir un ſaint empreſſement d'être préſens à ſa mort. C'eſt une troiſiéme raiſon qui doit animer nôtre amour & nous preſſer intérieurement d'aſſiſter à la Meſſe. Car quoi-que ce Sacrifice ne ſoit pas ſanglant, on trouve néanmoins que Jeſus-Chrît y meurt en pluſieurs maniéres. Ce Miſtére eſt une mort en repréſentation, car ſelon les paroles de ſon inſtitution, il eſt la figure du Sacrifice de la Croix, les Prêtres le devant offrir ſur l'Autel en mémoire de la Paſſion de nôtre Seigneur, *hoc facite in meam commemorationem.* Et pour annoncer ſa mort. *Mortem Domini annunciabitis.* Ce Miſtére eſt une mort miſtique par la ſéparation qui s'y fait du Corps & du Sang du Fils de Dieu. Car par la vertu des paroles de la Conſécration, ſon ſeul Corps eſt ſous les eſpeces du Pain & ſon ſeul Sang ſous les eſpeces du Vin, quoi-que ces deux ſubſtances ſoient toûjours unies par concomitance. Ce Miſtére eſt une mort d'effet, parce que le Fils de Dieu n'y fait paroître aucune fonction de vie, qu'il n'y montre aucune opération, & qu'il y eſt immobile comme les morts. Ce Miſtére eſt une mort & comme une deſtruction Sacramentelle, parce que Jeſus-Chrît perd l'être Sacramentel, qu'il reçoit par l'immolation qui le fait ſucceder aux Subſtances du Pain & du Vin, dans la poitrine des Prêtres.

Lu. 22. 19.
1. Cor. 11. 26.

Mais (M.) ce n'eſt pas aſſez d'entendre la Meſſe. Nous ne ſatisferons pas aux deſſeins de l'Egliſe & de nôtre Régle, ſi nous n'y donnons qu'une préſence corporelle ; mais nous la devons entendre avec dévotion, c'eſt à dire avec une aplication intérieure qui réponde à la dignité de ce Sacrifice.

II. PARTIE.

Et ſi nous n'y avons cette diſpoſition, nous nous rendrons d'autant plus criminels, que la facilité eſt grande d'occuper nos eſprits & nos cœurs ſur cet admirable Miſtére. Car étant éclairez des lumiéres de la Foi comme nous ſommes, le ſeul Jeſus-Chrît attendu ſur l'Autel depuis le commencement de la Meſſe juſqu'à la conſécration; paroiſſant ſur l'Autel depuis la conſécration, juſqu'à la Communion ; & ceſſant d'y être par la Communion qui conſomme le ſacrifice, & qui nourrit le Prêtre & les autres fidelles, eſt trop capable de nous entretenir par les déſirs de le voir, par la joie de ſa préſence & par la reconnoiſſance des graces qu'il communique à ſes créatures. Il ne faut pour remplir nos cœurs de ſaintes affections que le conſidérer, depuis le commencement de la Meſſe juſques à la conſécration, ſortant du Jardin des Olives, paſſant par Jeruſalem, ſouffrant ce qu'il y endura & arrivant au Calvaire, depuis la Conſécration juſques à la Communion, comme une victime attachée à la Croix & ſacrifiée pour nos pechez ; depuis la Communion juſqu'à la fin renfermée dans le Sépulchre. Vous voudrez bien néanmoins que ſans intéreſſer vos propres lumiéres, je vous communique les miennes, & que je vous découvre quelques moïens particuliers dont nous pouvons nous ſervir pour nous occuper durant ce Miſtére.

Un jour nous pouvons aſſiſter à la ſainte Meſſe en eſprit d'imitation, en mé-

ditant les vertus que le Fils de Dieu pratique en ce sacrifice, & en formant de généreuses résolutions de suivre son exemple. La prémiére est l'amour envers les hommes qui est si ardent qu'il le fait s'unir à de foibles élémens, aux accidens du pain & du vin, afin de pouvoir, par une maniére d'incarnation toute extatique, entrer dans leur alliance, se donner intimement à eux & leur servir de nourriture. Cet amour nous apprend la charité unissante & reconnoissante dont nous devons brûler envers Dieu, & celle que nous devons avoir pour nôtre prochain. La seconde est, l'obeïssance qui est si exacte & si pronte, que sans considérer l'indignité des Prêtres qui l'appellent sur les Autels ni l'impureté des motifs qu'ils ont en célébrant la sainte Messe, il ne manque jamais de s'y trouver au même moment qu'ils ont prononcé les paroles sacramentelles. Cette soûmission du Créateur de tout le monde ne doit elle pas nous inspirer une parfaite obeïssance, non seulement envers nos Supérieurs, mais encore envers nos égaux & nos inférieurs. La troisiéme est l'humilité, qui est si profonde, que quoi qu'il ait droit de paroître toûjours revêtu des raïons de la gloire dont il est enrichi dans le Ciel, il décend sur l'Autel dans l'état le plus caché & le plus méprisable qui se puisse concevoir, jusques à s'exposer à être profané par les pecheurs, par les hérétiques, par les Juifs & même par les animaux. Ce double anéantissement du Dieu homme ne nous oblige-t-il pas à abaisser toutes nos qualitez, à les cacher aux yeux des hommes & à nous humilier sous toutes les créatures. Dans la créche & sur la Croix il n'avoit couvert de voiles que sa divinité, mais sur l'Autel, il cache son humanité. C'est pour nous d'couvrir les avantages de l'humilité & pour nous faire connoître que nous devons fuir l'éclat & aimer l'obscurité.

Un autre jour nous pouvons assister à la Messe en esprit d'oblation, c'est à dire en entrant dans les sentimens du Prêtre, & en unissant nôtre intention à la sienne, pour offrir Jesus-Chrît au Pere-Eternel: car tous ceux qui sont présens à la Messe, aïant quelque participation du sacerdoce de Nôtre Seigneur, comme étans ses membres, peuvent aussi entrer en quelque maniére dans l'action du sacrifice. C'est selon cette pensée que saint Pierre donne la qualité de Prêtres à tous les Chrétiens. *Vos autem genus electum, regale sacerdotium*, & que l'Eglise reconnoît qu'ils offrent le sacrifice. *Pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis.*

1. Pet. 2. 9

In cano. Missæ.

Mais qu'elle est l'intention du Prêtre? Le saint sacrifice de la Messe est institué pour quatre fins principales lesquelles le Prêtre en célébrant doit envisager. Ce sacrifice est ordonné pour honorer la Souveraine Majesté de Dieu, pour lui témoigner nôtre reconnoissance des graces que nous recevons de sa bonté, pour obtenir le pardon de nos offenses, pour l'obliger à nous communiquer de nouvelles faveurs; & selon ces quatre fins, il a aussi quatre noms differens. Sous la prémiére considération il s'appelle Latretique, sous la seconde, Eucharistique, sous la troisiéme, Propitiatoire, sous la quatriéme, Impétratoire.

Nous devons donc présenter Jesus-Chrît sacrifié sur l'Autel à son Pere, comme une victime latretique pour rendre hommage à sa grandeur infinie. Comme il n'est point de présent plus digne de Dieu, puisqu'il lui est égal, il n'en

est point aussi de plus propre pour lui faire connoître l'estime que nous faisons de son mérite. Nous devons rappeller à nôtre mémoire toutes les graces que nous avons reçû de Dieu ; & aprés avoir confessé que de nous-mêmes nous sommes impuissans de les reconnoître dignement, nous devons lui offrir Jesus-Chrît sacrifié sur l'Autel, comme une victime Eucharistique. Il ne peut pas refuser ce présent, puisqu'il surpasse toutes les graces creées & que c'est le même Dieu, qui nous a été donné dans l'incarnation & que nous recevons dans le tres-saint Sacrement. Nous devons méditer que toutes nos satisfactions ne pouvant égaler l'infinité de la malice que nos pechez contractent par l'infinité de la grandeur de Dieu qu'ils offensent ;& en cet esprit nous devons pour appaiser sa colére lui offrir Jesus-Chrît sacrifié sur l'Autel comme une victime véritablement propitiatoire, ainsi que parle le Concile de Trente, *Docet sancta synodus sacrificium istud vere propitiatorium esse*, & lui demander qu'il efface nos crimes par les mérites de ce Sauveur, qui s'est lui-même livré à la Croix pour en obtenir le pardon. *Tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo in odorem suavitatis.* Nous devons considérer nos foiblesses, nos impuissances, tous les besoins que nous avons, particuliérement des biens de la grace ; & voïans que nous n'avons pas la vertu de les attirer sur nous, nous devons offrir à Dieu son Fils unique sacrifié sur l'Autel, comme une victime impétratoire : nous devons espérer qu'il nous accordera en la considération de cette Hostie adorable, qui surpasse infiniment en sa valeur tous les biens que nous pouvons désirer, ce qu'il refuseroit à nôtre indignité.

Concil. trid. ses. 22. c. 1. Epch. 5. 2.

Un autre jour assistons à la Messe comme des faméliques, désirans avec une sainte ardeur de nous nourrir du précieux corps de Jesus-Chrît. Le saint Concile de Trente nous apprend cet exercice quand il dit que ceux qui désirent manger ce Pain Céleste avec une vive foi animée de la charité, en reçoivent les fruits & les avantages. *Voto propositum illum panem cælestem edentes fide viva ; quæ per dilectionem operatur, fructum ejus & utilitatem sentiunt.*

Concil. trid. ses. 13. c. 8.

Pour le pratiquer utilement afin d'exciter dans nos cœurs un grand désir de nous unir à N. S. tâchons de concevoir par une profonde méditation les profits incomparables que l'ame reçoit de la Communion Sacramentelle. Confessons ensuite que nous sommes indignes de cette grace, en comparant l'impureté de nôtre vie, avec la souveraine pureté de cet Agneau sans tâche, qui est voilé sous les espéces de l'Hostie consacrée. Cependant quand le Prêtre communie, représentons lui humblement le désir que nous avons de le recevoir, & lui protestons que nous ne manquerions pas de l'accomplir, si nous n'en étions empêchez, ou par nôtre indignité, ou par les ordres de l'Eglise. Ajoûtons en lui parlant avec confiance que dans les grands festins, les plus pauvres se ressentent des choses qui y sont servies, parce que quand les Seigneurs ont satisfait à leur appetit, on leur abandonne les restes. Demandons lui donc en cet esprit quelque portion de ces graces abondantes qu'il communique à ceux qui le reçoivent réellement. Supplions-le comme l'humble Cananée de nous donner quelque-unes des miettes qui tombent sous sa table.

Vous avoüez, (M.) que voilà de beaux exercices. Vous dites qu'ils ne vous sont pas inconnûs. Vous en faites connoître l'importance aux personnes que vous instruisez dans la dévotion. Vous leur en inspirez la pratique. Mais vous les negligez pour vous-mêmes. Ah! (M.) à qui serez vous bons si vous êtes mauvais à vous-mêmes? *Qui sibi nequam est, cui alij bonus erit?* Faites reflexion, je vous en prie sur ces exercices, que je viens de vous expliquer. Revenez de cette négligence que vous avez pour vôtre propre salut. Je veux encore une fois que ces exercices ne vous soient pas nouveaux. Je vous l'accorde. Mais ce que je vous demande, c'est que vous les pratiquiez, que vous les expérimentiez, que vous les goûtiez. Entendez la Messe comme vous voulez que les autres l'entendent. Tâchez d'en reçevoir les fruits que vous leur en faites espérer. Ne laissez pas durant cet Adorable Sacrifice vos esprits légers, volages, & inutiles. N'y laissez pas vos cœurs sans feu, sans flammes, sans affections, & sans mouvement. Ne vous contentez pas d'y dire des priéres vocales. N'y lisez pas des livres pour adoucir l'ennui que vous avez de sa longueur. Apliquez vôtre foi à ce divin Mistére, afin, qu'en contemplant Jesus-Chrît sur l'Autel, vous ressentiez quelque participation de la gloire dont joüissent les Saints qui le contemplent dans le Ciel.

Eccles. 15. 5.

Exhortation II. sur le Chapitre 10.

EXHORTATION SOIXANTIEME

DE LA CELEBRATION DE LA SAINTE MESSE.

Exorde.

DANS le temps que nôtre Régle nous fut donnée par saint Albert, le Sacerdoce n'étoit pas commun parmi les Religieux. Cette grace n'étoit accordée qu'à quelque-uns qui étoient choisis entre les autres, & qui s'en rendoient dignes par une grande Sainteté. C'est pourquoi ce saint Législateur se contenta de nous obliger à entendre tous les jours la Sainte Messe, sans faire aucun decret particulier pour les Prêtres.

Mais, puisque nous sommes à présent pour la plus part élevez à la dignité Sacerdotale, il faut aprés vous avoir parlé, en faveur de tous les Religieux, de l'assistance à la Messe, que je vous parle, en faveur des Prêtres, de la célébration de ce saint Sacrifice.

Je veux donc vous faire voir deux choses. La prémiére, que nous devons

tous les jours s'il est possible célébrer la sainte Messe. La seconde comment nous devons nous y préparer.

I. PARTIE.

C'est un principe reçû dans la Philosophie que les causes ne sont que pour l'action, & que chaque chose par le fond de son être doit agir selon sa nature. C'est par cette impression que nous avons une indignation particuliére contre les choses inutiles, & qui ne produisent rien. C'est par ce mouvement que quand nous trouvons une herbe infructueuse dans un jardin, nous l'arrachons.

Mais si la stérilité nous donne de l'horreur, elle nous paroît d'autant plus monstreuse, qu'elle se trouve dans des causes plus nobles & plus excellentes. On fait peu de reflexion sur les personnes d'une basse naissance & qui n'ont pas de qualité qui les rendent considérables; mais on ne peut souffrir qu'avec peine des personnes éminentes, & que la nature & la grace ont enrichi de talens, qui passent leur vie dans l'obscurité & sans faire des actions qui répondent à leur dignité. On se fâche de voir de grandes qualitez, qui ne sont point couronnées de fruits, & qui sont comme si elles n'étoient point.

Cela, (M.) nous fait voir l'obligation que nous avons d'exercer le caractére de la Prêtrise, quand nous en sommes marquez. Car, comme dit saint Chrisostôme, si tous les dons de Dieu sont grands, la dignité Sacerdotale est de toutes les graces que nous en recevons la plus grande. *Omnium quidem donorum magna est gratia, inter omnes autem maxima est Sacerdotalis dignitas.* Saint Ephrem est dans la même pensée, quand il dit qu'elle est un miracle surprenant & une puissance ineffable. *Stupendum miraculum & inexplicabilis potestas.* Et saint Ignace Martir, quand il assûre qu'elle est le plus élevé de tous les biens, qui se peuvent posseder sur la terre. *Omnium bonorum, quæ in hominibus sunt apex.* La raison en est qu'elle nous donne une souveraine puissance sur le Corps Adorable de Jesus-Chrît. Saint Bernard considérant ce pouvoir, quel est, dit-il, parlant à des Prêtres, l'avantage de vôtre Ordre? *Quantam dignitatem contulit, vobis Deus? Quanta est prerogativa Ordinis vestri?* Vous surpassez par l'autorité que Dieu vous a donnée les Rois & les Empereurs. Vous êtes élevez sur tous les Ordres de ce monde. *Prætulit vos Deus Regibus & Imperatoribus. Prætulit ordinem vestrum omnibus ordinibus.* Et même pour parler plus hautement, vôtre élévation surpasse celle des Anges & des Archanges, des Trônes & des Domihations, *imò ut altiùs loquar, prætulit vos Angelis & Archangelis, Thronis & Dominationibus.* Car comme il ne s'est pas servi des Anges pour racheter les hommes, mais qu'il s'est uni à la nature d'Abraham; ainsi il n'a pas commis aux Anges, mais aux hommes, & entre les hommes seulement aux Prêtres le pouvoir de consacrer son Corps & son Sang. *Sicut enim non Angelos sed semen Abrahæ apprehendit ad faciendam Redemptionem, sic non Angelis sed hominibus, solisque Sacerdotibus Dominici Corporis & Sanguinis commisit consecrationem.* Les Anges se trouvent heureux de servir & d'Adorer Jesus-Chrît: mais les Prêtres le produisent sur l'Autel & leur présentent ainsi l'objet de leur Adoration & de leur obeïssance. C'est ce qui ravissoit saint Augustin, quand il addressoit aux Prêtres ces belles paroles. Considérez-bien, leur disoit ce saint Pere, que vos grandeurs surpassent celles des Anges, puisqu'ils

S. Chrisost. hom. 15. in math.

S. Eph. l. de digni. sac c. 3. S. Ignat. epist. de digni. sac. c. 5.

S. Bern. in serm. ad ad past. in sino. cong.

S. Aug. in psal. 97. adorent le Dieu que vous consacrez & qu'ils ne peuvent consacrer. *O Sacerdotes attendite, major est dignitas vobis collata, quàm Angelis, qui adorant quod vos conficitis, nec ipsi conficere possunt.* Et c'est pour cette raison que S. François, au rapport de saint Bernardin de Sienne, avoit coûtume de dire que s'il eut rencontré un Ange & un Prêtre, il eut fait la revérence au Prêtre, devant que de la faire à l'Ange. *Gloriosus Franciscus asserere solitus erat, quod si obviaret Angelo simul & Sacerdoti, priùs reverentiam debitam faceret Sacerdoti, quàm Angelo Dei.*

S. Bern. senen. ser. 20. in ser. 3. Dom. 2. quad. a. 2. c. 5. Mais si la dignité des Prêtres surpasse celle des Anges, elle a cet avantage qu'elle peut être comparée à l'auguste qualité de Mere de Dieu, & qu'elle entre en quelque égalité avec elle. Car si la tres-sainte Vierge à conçû nôtre Seigneur dans ses chastes entrailles par l'incarnation, les Prêtres le produisent sur l'Autel par la consécration, & ainsi, comme remarque extatiquement saint Augustin, il s'incarne dans leurs mains, comme il s'est incarné dans le sein de la divine Marie. *O veneranda sacerdotum dignitas! in quorum manibus Dei Filius, velut in utero Virginis incarnatur.* Si la tres-sainte Vierge a porté Nôtre Seigneur entre ses bras, les Prêtres le touchent, le portent, & le donnent à ceux qui le désirent. *O venerabilium sanctitudo manuum!* dit encores saint Augustin. *O fœlix exercitium! ubi tractat Christum sacerdos Dei Filium.* Si la tres-sainte Vierge a reçû le saint Esprit pour le concevoir; les Prêtres le reçoivent aussi dans leur ordination pour le consacrer. Si la tres sainte Vierge la conçû par la vertu de ces cinq paroles, *Fiat mihi secundùm verbum tuum*, les Prêtres ne prononcent aussi que ces cinq, *Hoc est enim corpus meum*, pour le produire.

Lu. 1. 38.

Mais j'ose dire, avec le respect que nous devons à la Mere de Dieu & sans vouloir déroger à ses grandeurs, que la dignité des Prêtres semble avoir quelque chose de plus admirable que la sienne. Car comme a remarqué saint Bernardin elle conçût Jesus-Christ dans une petitesse extrême. *Verbum breviatum faciet Dominus super terram.* Mais les prêtres le produisent dans la grandeur qu'il a dans le Ciel où il régne sur les Anges. *Ad sacerdotis prolationem verborum descendit Christus tam magnus in manibus ejus, sicut in altissimo cœlo regnat.* Elle le conçût mortel; mais les Prêtres le produisent impassible & immortel. *In ventre Virginis mortalis fuit alteri verò est impassibilis & immortalitate donatus.* Elle ne la conçû qu'une fois & quelque répétition qu'elle eût pû faire des paroles de son consentement, il ne se fut pas de nouveau incarné dans son sein. *Si beata Virgo replicasset millies illa sui consensûs verba, scilicet, ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum Filius Dei numquàm ampliùs de illa sumpsisset carnem.* Mais les Prêtres le font décendre sur l'Autel, & l'y produisent autant de fois qu'ils prononcent les paroles de la consécration. *Sacerdos toties quoties secundùm ritum quem tenet Ecclesia consecrat corpus Christi, toties descendit de cœlo Filius Dei.* Le même saint Bernardin, aprés avoir ainsi élevé la puissance des Prêtres, ajoûte qu'elle à quelque chose dégal à celle des trois Divines personnes, par ce que la même vertu qui a été nécessaire pour la création du monde, l'est aussi pour opérer le miracle de la transubstantiation. *Potestas sacerdotis est quasi sicut potestas personarum Divinarum, quia in panis transubstantiatione tanta re-*

Rom. 9. 28

S. Bern. senen. cit. c. 7.

quiritur virtus, quanta in mundi creatione. Voïez donc (M.) ce que c'est que de laisser inutile un caractére si noble, & qui nous donne une si grande puissance. Voïez si ce n'est pas l'outrager, & si cette violence n'est pas extrémement injurieuse à Jesus-Chrît, qui en est l'Auteur. Voïez si elle ne le méprise pas, de la maniére la plus sensible, en méprisant cette qualité, qui est la plus haute de toutes celles qu'il a communiquées à son Eglise.

Mais si l'intérêt de ce divin caractére nous doit animer à en exercer tous les jours la principale fonction, qui est celle du saint sacrifice de la Messe, il y a plusieurs autres raisons, qui doivent avoir le même pouvoir sur nous.

Il semble que le vénérable Béde les a toutes comprises en peu de paroles, quand il a dit, qu'un Prêtre qui volontairement & sans un empêchement légitime, manque de célébrer tous les jours la sainte Messe, prive autant qu'il est en lui la sainte Trinité de loüange & de gloire, les Anges de joie, les pecheurs du pardon de leurs offenses, les justes de la force & de la grace, qui leur est nécessaire, les ames du Purgatoire de rafraichissement, toute l'Eglise des biens faits spirituels de Nôtre Seigneur; & soi-même, du principal reméde qui peut-être appliqué à ses maux. *Sacerdos non legitimè impeditus celebrare omittens, quantum in eo est, privat sanctam Trinitatem laude & gloriâ; Angelos lætitiâ, peccatores veniâ, justos subsidio & gratiâ, animas in Purgatorio existentes, refrigerio; Ecclesiam spirituali Christi beneficio & seipsum medicinâ & remedio.* V. Beda.

Il prive la tres-sainte Trinité de la plus grande gloire qu'elle puisse recevoir, puisque Jesus-Chrît consacré sur l'Autel est une Hostie infiniment sainte, comme renfermant la sainteté increée, qui par conséquent lui est infiniment agréable. Il est l'objet des complaisances du Pere Eternel, sacrifié sur l'Autel, comme il l'étoit sur le Thabor dans sa transfiguration, quand on entendit cette voix sortant du Ciel : voila mon Fils bien aimé, dans lequel je me contente parfaitement. *Hic est Filius meus dilectus in quo mihi complacui.* Math. 3.17.

Il prive les Anges d'une joie nouvelle; car autant de fois qu'ils voïent Nôtre Seigneur paroître sur l'Autel, ils se réjoüissent de l'amour qu'il témoigne aux hommes dans ce Mistére. Ils se ravissent de la bonté qu'il a de s'abaisser de la sorte pour être la nourriture de leurs ames; & pour marquer cette joie qui les transporte, ils décendent du Ciel, comme disent les saints Peres; pour joüir de sa présence & pour l'adorer. Comme quand il paroît dans l'Eglise, dit saint Chrysostôme, elle devient le Roïaume de Dieu & le Ciel même, elle est aussi la Maison des Anges & des Archanges. *Ecclesia locus est Angelorum, locus Archangelorum; regnum Dei, ipsum cælum.* Il prive les pecheurs du plus efficace moïen qu'ils peuvent avoir de se reconcilier avec Dieu. Car son Fils unique étant immolé par ce sacrifice, il y voit son sang qui est le prix de toutes nos offenses. Ce sang lui parle du milieu de l'Autel pour obtenir le pardon de nos pechez, & se fait bien mieux entendre, que celui d'Abel qui lui parloit de la terre.

S. Chrisost. hom. 36. in 1. ad Cor.

Il prive les justes de la grace qu'ils ont droit d'espérer par la vertu de ce sacrifice : car étant le plus illustre témoignage de la charité de Jesus-Chrît envers les hommes; & ce Divin Sauveur y étant une victime d'amour, il en sort de continuelles & tres-ardentes flammes qui se répandent sur tous les sujets qui

en sont capables ? desorte que les Prêtres qui manquent de célébrer la Messe font la même injure aux saints dans l'ordre de la nature, que celui qui couvriroit le Soleil de voiles pour l'empêcher de nous éclairer de ses lumiéres.

Il prive les ames du Purgatoire de la modération des tourmens qu'elles endurent : car comme dit le saint Concile de Trente, le sacrifice de l'Autel ne s'offre pas seulement à Dieu pour les nécessitez des vivans, mais on le lui présente aussi, selon la tradition des Apôtres, en faveur des fidelles trepassez qui ne sont pas encore entiérement purgez des offenses qu'ils ont commis. *Non solùm pro fidelium vivorum peccatis, pœnis, satisfactionibus, & aliis necessitatibus; sed & pro deffunctis, in Christo nondùm ad plenum purgatis, ritè juxta Apostolorum traditionem offertur.*

Concil. tridd. ses. 22. c. 2.

Il prive toute l'Eglise des graces de son Pontife & de son médiateur ; car ce sacrifice étant infini il à une vertu, qui s'étend aussi bien que celui de la Croix sur tous les membres, qui la composent, ensorte qu'il n'en est aucun qui ne participe à ses effets *Nec est qui se abscondat a calore ejus.* C'est en ce sacrifice qu'il fait son office de Prêtre éternel, & qu'il est toûjours vivant pour intercédet pour nous. *Semper vivens ad interpellandùm pro nobis.*

Psa. 18. 7.
Heb. 7. 25

Il se prive soi-même du plus efficace moïen de remédier à ses pechez & de croître dans la grace : car si ce sacrifice est utile aux assistans & à tous ceux pour lesquels il est offert, il l'est principalement au Prêtre qui le présente. Qu'elle est donc la prodigalité d'vn Prêtre, qui pouvant puiser tous les jours dans ce trésor infini des remédes pour se guérir & des graces pour s'enrichir, néglige de le faire par sa paresse & par son indévotion ? Il ne s'en peut pas concevoir une plus honteuse, ni qui témoigne plus clairement son indifference pour les choses de son salut.

Aussi les saints Prêtres ne manquoient pas d'offrir tous les jours à Dieu ce tres-saint & adorable sacrifice. L'Apôtre saint André dit au Tyran qui le persécutoit, qu'il immoloit tous les jours à la gloire de Dieu l'Agneau sans tache. *Quotidie immolò Deo Agnum immaculatum.* Saint Cyprien dit que tous les jours il sacrifioit à Dieu cette sacrée Victime. *Sacrificium Deo quotidie celebramus*, L'angélique saint Thomas étoit si Religieux en ce saint exercice que quelque occupation qu'il eût, non seulement il célébroit tous les jours la sainte Messe, mais il en servoit un autre. Saint Bernard devant ce saint Docteur avoit eu le même zéle pour présenter à Dieu ce Sacrifice. Il y étoit attiré par la douceur du sang de Jesus-Chrît, comme il dit lui-même, mais avec des paroles beaucoup sensibles & touchantes. S'il est vrai, dit saint Bernard, que le sang humain est si doux, que quand une bête féroce en a une fois goûté, elle n'en perd jamais la soif, mais que méprisant celui des autres animaux, elle en est toûjours altérée, & fait tous ses efforts jusqu'à s'exposer à la mort, pour en boire, qu'elle est la douceur du sang de Jesus-Chrît. *Si verum est; imò quia verum est, humano sanguini præ cæteris tantum naturaliter inesse dulcedinem, ut quum a bestiâ qualibet semel gustatus fuerit, illum de cætero semper gustare desideret, ita ut aliis animalibus postpositis sanguini insidientur humano, & in mortem suam ruant pro illo acquirendo : quantùm in se credis habere dulcedinis sanguinem filii hominis Jesu Christi.* Quoi donc ô mon Dieu ! s'ecrie dans cette pensée ce dévot Pere, les animaux irraisonnables ont soif du

S. And. in ejus act.
S. Ciprin. epist. 54.
S. Bern. tr. de pas. sione Dom c. 33.

sang:

ſang de l'homme, & moi je ne ſerai point altéré du ſang du Fils de Dieu? *Ecce ſitiunt irrationales beſtiæ ſanguinem hominis, & non ſitiam ego ſanguinem Filij Dei?* Tant que les bêtes boivent davantage du ſang humain, leur ſoif en devient plus altérée, & moi je ſerai dégoûté du ſang divinement humain de l'Homme-Dieu? *Beſtiæ quantò plùs guſtaverint, tantò plùs ſitiunt ſanguinem Dei humanum: & ego faſtidiam ſanguinem Dei & hominis benigni Jeſu?* Les animanx courent ſans crainte à la mort attirez par la douceur du ſang des hommes, & moi je ne me porterai point avec ardeur à boire ce ſang Divin, qui me peut donner la vie? *Beſtiæ ruunt in mortem dulcedine ſanguinis attractæ: ego non feſtinabo ad vitam & ſanguinem rubicundi Jeſu & candidi?* Ah! je naurai pas le cœur ſi lache & ſi inſenſible. Je m'approcherai de l'Autel avec une ſainte altération & je donnerai tout ce qui peut dépendre de moi, pour y boire le ſang de Jeſus-Chrît. *Imò verò feſtinabo, emam & bibam.*

Aïons, (M.) les mêmes ſentimens. Donnons tout; perdons tout; renonçons à tout pour trouver le temps de célébrer la ſainte Meſſe. Que de légéres maladies, que des voïages, que des affaires temporelles ne nous empêchent pas d'offrir à Dieu ce Sacrifice & ne nous privent pas des fruits que nous ne pouvons tirer. Si nous ſommes malades, cherchons la ſanté dans ce Miſtére. Si nous voiageons, ne croïons pas nous retarder en prenant le temps de dire la Meſſe, pour nous fortifier dans le voïage de l'Eternité. Si nous ſommes engagez dans des affaires, penſons que la plus importante que nous aïons, eſt de nous aquiter du plus grand de nos devoirs & d'exercer la plus grande de nos qualitez.

Mais quelque zéle que nous devions avoir à nous approcher du ſaint Autel, nous ne le devons pas faire témérairement. Voïons donc avec quelle préparation nous devons célébrer la ſainte Meſſe.

Pour juger, (M.) de la préparation qu'il faut apporter pour offrir à Dieu le Sacrifice de la Meſſe, il ne faut que conſidérer l'importance de cette action. Car puis qu'elle eſt ſi Sainte, il eſt évident qu'elle demande une grande Sainteté. Si les choſes Saintes doivent être traitées ſaintement, avec qu'elle Sainteté devons-nous traiter le plus Saint & le plus Auguſte de tous nos Miſtéres. II. PARTIE.

Quand Dieu parle aux Prêtres de l'ancien Teſtament, il leur ordonne d'être Saints. Il leur deffend de s'approcher de l'Autel que dans les diſpoſitions d'une grande pureté. Ils offrent à Dieu de l'Encens & des Pains, dit la loi du Lévitique, c'eſt pourquoi ils doivent être Saints. *Incenſum enim Domini & panes Dei ſui offerunt & ideò Sancti erunt.* Ils préſentent les pains de propoſition, dit Dieu, & ainſi ils doivent être Saints, afin d'avoir du rapport à ma ſainteté. *Panes propoſitionis offerunt. Sint ergò Sancti, quia & ego Sanctus ſum.* Celui de la lignée d'Aaron qui aura quelque tache, ne doit pas être aſſez téméraire pour s'approcher de l'Autel & pour y offrir des Victimes. *Omnis qui habuerit maculam de ſemine Aaron Sacerdotis, non accedet offerre Hoſtias Domino, nec panes Deo ſuo.* Lev. 21. 6. Ibid. 8. Ibid. 21.

Ces anciens Prêtres n'offroient néanmoins à Dieu que des figures du véritable Sacrifice, que nous lui préſentons. Car la loi n'avoit que de foibles ombres des biens que nous poſſédons. *Umbram enim habens Lex futurorum* Heb. 10. 1.

S. Amb. l. dé Offi. c. 30. *bonorum.* Si Dieu donc demandoit d'eux une si gande Sainteté, quelle doit être la nôtre? *Si in figurâ tanta observantia*, dit saint Ambroise, *quanta in veritate*? Quel raport entre le Pain & le précieux corps de nôtre Seigneur? Quel raport entre les taureaux & le Créateur du Ciel & de la Terre? Quel raport entre le sang des animaux & le Sang de Jesus-Christ?

Mais, (M.) quelle sainteté, quelle pureté, quelle perfection a été nécessaire à la tres-sainte Vierge pour donner le Fils de Dieu au monde? Voïez ce qu'en disent les saints Peres, & les Docteurs. Ils disent que parce qu'elle devoit être la Mere de Dieu, elle a été Sainte dans tous les momens de sa vie. Ils disent qu'elle a été conçûë dans la grâce, qu'elle a passé sa vie dans les usages de la grace, qu'elle a été remplie de la grace, qu'elle seule a été plus sainte que toutes les creatures Angeliques & humaines. Ils lui attribuent cette suréminente sainteté à cause des raports qu'ils croient qu'elle devoit avoir avec la sainteté de son Fils. Marie, dit saint Augustin, a été élûë, & son élection a precédé celle de toutes les créatures: elle a été enrichie de toutes sortes de graces, de toutes les vertus & d'une parfaite Sainteté. *Maria electa est super omnes creaturas, praelecta omnibus gratijs fæcundata, omni virtute & sanctitate in utero repleta*; afinque, comme elle devoit concevoir le plus pur & le plus Saint de tous les Fils, elle fut aussi la plus pure & la plus Sainte de toutes les Meres, *Vt de mundissimâ Matre mundissimus Filius nasceretur*; & que comme ce Fils avoit dans le Ciel un Pere Immortel & Eternel, il eût sur la terre une Mere qui fût exempte de toute corruption, *& sicut in Cœlo Filius habuit Patrem immortalem & æternum, sic & in terrâ haberet Matrem omni corruptione carentem*; parce qu'il étoit convenable que, comme dans Ciel la sainteté est commune au Pere & au Fils, & que le Fils est semblable à son Pere ainsi sur la terre; il y eût une parfaite ressemblance entre la sainteté du Fils & celle de la Mere. *Igitur in Cœlo qualis est Pater, talis est Filius, & in terra qualis est Mater, talis est secundùm carnem Filius.* Comme donc le prémier Adam a été crée devant la malédiction de la terre, ainsi nôtre Seigneur qui est le second Adam a dû être produit dans une terre Bénite. *Sicut primus Adam fuit creatus antè maledictionem terræ, ita & secundus debuit produci in terrâ benedictâ.* Ce qui fait dire au Prophéte, Seigneur vous avez beni vôtre terre: vous avez détourné la captivité de Jacob. *Benedixisti Domine terram tuam: avertisti captivitatem Iacob.*

S. Aug. serm. 20. ad frat. in ermo.

psal. 84. 1 Ah! (M.) que ces véritez nous doivent étonner! Qu'elles obligent les Prêtres à faire de profondes réflexions sur leur état! Qu'elles condannent hautement nôtre vie lâche, mondaine, profane & criminelle! O mon Dieu! Il n'y a point de différence entre le Sauveur que nous produisons, & le Sauveur qui est né de la tres-sainte Vierge; entre le Jesus qu'elle donna à la Créche & le Jesus que nous donnons à l'Autel; entre le Dieu qui est reçû sur le corporal par nôtre Ministére & le Dieu qui fut enveloppé dans des langes par ses soins. Mais, helas! Qu'il y a de différence entre sa vie & la nôtre, entre sa pureté & nôtre impureté, entre son innocence & la profanation de nos cœurs. Ah! (M.) que tous les raisonnemens que nous faisons en faveur de la sainteté absoluë de la tres-sainte Vierge sont de puissantes condannations des pechez que nous commettons tous les jours! Qu'elle doit être

nôtre confusion, quand nous disons avec tant de zéle qu'elle a dû être Immaculée, parce qu'elle étoit predestinée à être Mere de Dieu! Si cette consequence est véritable, comme il n'en faut pas douter; ne doit-elle pas nous couvrir de confusion, nous qui sommes tous gâtez par le peché, quoique nous soïons ordonnez par nôtre caractére à le produire sur nos Autels? O mon Dieu! Si la sainteté étoit une disposition absoluëment nécessaire en Marie pour concevoir le Fils de Dieu, ne doit-elle pas aussi l'être en nous pour le consacrer? Nous ne pouvons comprendre comment celle qui devoit être la Mere de Dieu, eut pû être infectée du peché d'origine au moment de sa conception. Cette seule idée nous donne de l'horreur. Comment donc nous, qui produisons, qui touchons, qui manions tous les jours nôtre Seigneur, sommes-nous assez aveugles & insensibles, pour demeurer habituellement dans une vie si contraire à sa sainteté? Concevons donc bien, (M.) qu'une vie sainte, pure, innocente, & parfaite doit être la préparation éloignée que nous devons apporter à la célébration du Mistére de la Messe; & ne doutons pas que si nous continuons dans les sentimens d'une vie mondaine & séculiére, nous n'atirions sur nous les plus rigoureuses vengeances de Dieu.

Mais quelles doivent être nos dispositions prochaines pour approcher dignement des saints Autels, & pour y consacrer le Fils de Dieu? Il est engendré éternellement dans les splendeurs des Saints par la connoissance de son Pere, & la tres-sainte Vierge le conçût dans le temps par les lumiéres de la Foi. Cela nous apprend que nous devons avoir l'esprit recûeilli occupé de Dieu, rempli de saintes pensées, quand nous allons à l'Autel & que nous y offrons le saint Sacrifice. Nôtre Dame étoit toute anéantie en concourant à l'Incarnation du Verbe: ne devons-nous donc pas nous abaisser par les mouvemens de la plus profonde humilité, en célébrant ce redoutable Mistére? Elle étoit toute pleine du saint Esprit & par consequent toute embrasée des flammes du Divin Amour, quand elle donna son consentement & qu'elle contribua à la formation de l'Homme-Dieu dans son sein. Ne devons-nous donc pas brûler du même feu, quand nous nous disposons à le faire vivre dans nos mains, & que nous prononçons les paroles qui l'y atirent.

Ah! mon Dieu, avons-nous la Foi du Sacrifice de l'Autel? Croïons-nous quand nous approchons de l'Autel que nous allions y donner la vie au Fils Vierge? Croïons-nous quand nous y sommes que ce soit pour le produire? Croïons-nous, quand nous nous en retirons que nous l'aïons produit, que nous l'aïons adoré, que nous l'aïons touché & mangé? Ah! Seigneur, vous naissez de la maniére la plus pure dans le sein de vôtre Pere. La divine Marie vous donne une naissance toute sainte: mais comme si dans nos mains vous n'étiez pas le même Dieu, qui naissez éternellement de vôtre Pere & qui étes né dans la plenitude des temps de vôtre Mere, nous vous y faisons, décendre sans Religion & sans piété. Nous allons à l'Autel sans préparation: nous y sommes sans attention, sans devotion, sans modestie: nous en sortons sans reconnoissance; & cela tous les jours de nôtre vie, de sorte qu'il semble que le Sacerdoce ne nous sert que pour nous endurcir davantage, & nous faire prendre des habitudes contraires à la sainteté.

O mon Dieu! quel spectacle de voir ce que nous ne voïons que trop?

souvent ! quel spectacle de voir des Prêtres aller à la Sacristie, en sortant du Cloître ou du Jardin, en quittant des personnes du monde & en laissant des affaires temporelles, se revêtir des ornemens d'Eglise en parlant de toutes choses, aller ainsi à l'Autel, sans recollection, commencer & continuer la Messe sans penser à l'importance de cette action ; commencer, continuer, finir la Messe d'une maniére précipitée, comme si on ne pensoit qu'à l'expedier ; avec des yeux légers & volages, comme si on ne pensoit qu'à contenter sa curiosité ; d'un ton de voix hardi & témeraire comme si on ne s'approchoit de Jesus-Chrît que pour lui faire insulte. Anges Bienheureux qui tremblez devant Dieu & qui étes les témoins de l'indifference ou plûtôt de l'indevotion avec laquelle nous le traitons, pourquoi ne prenez-vous pas les armes pour les vanger & pour nous punir de nôtre témérité. Mais vous, mon Sauveur, comment souffrez-vous que nous touchions vôtre divine Personne d'une maniére si profane & qui est si injurieuse à vôtre Gloire. Faites y reflexion, (M.) & craignez, aprés avoir abusé de la douceur de Jesus-Chrît de ressentir les plus rigoureux effets de sa colére, si vous ne célébrez plus saintement ce Mistére, qui contient la sainteté même.



Exhortation III. sur le Chapitre 10.

EXHORTATION SOIXANTE UNIE'ME.

DE LA SAINTE COMMUNION.

Exorde. Math. 26. 26.

LA Foi nous apprend que le Prêtre en prononçant ces paroles, en la personne de Nôtre Seigneur, *Hoc est corpus meum*, ceci est mon corps, présente un Sacrifice & fait un Sacrement. Il offre un Sacrifice à la gloire de Dieu, & il fait un Sacrement pour la nourriture spirituelle des Chrétiens. Je crois donc (M.) que l'union inséparable, qui se trouve entre ce Sacrifice & ce Sacrement, m'oblige aprés avoir exhorté les Prêtres à présenter tous les jours Jesus-Chrît à Dieu comme une Victime sainte, vivante & immaculée, de vous parler à tous du même Jesus-Chrît, comme se donnant à nous pour être nôtre nourriture dans son divin Sacrement. Ce sujet regarde également les Prêtres & ceux qui ne le sont pas. Il regarde les Prêtres, puisqu'ils sont les prémiers, qui mangent cette viande sacrée. Il regarde ceux qui ne sont pas élevez à

cette dignité, puisque tous les fidelles peuvent participer à cette nourriture. Voïons donc, 1. que nous la devons souvent recevoir. 2. Quels profits spirituels nous en devons tirer pour nôtre conduite. 3. Avec quelles dispositions nous en devons approcher.

I. PARTIE.

La seule autorité du saint Concile de Trente doit être suffisante pour nous attirer souvent à la sainte communion. Il est vrai qu'il ne commande pas aux fidelles de communier tous les jours, il déclare néanmoins qu'il voudroit bien qu'ils le fissent non seulement spirituellement, mais même sacramentalement. *Optaret quidem sacro-sancta Synodus ut in singulis missis fideles astantes, non solum spirituali affectu, sed Sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicarent.* Les Peres du Concile montrent clairement par ces paroles que de leur part ils désiroient que les fidelles reçussent tous les jours l'adorable Sacrement de l'Eucharistie, & que s'ils n'en ont pas fait un decret, ils n'en ont été empêchez que par la crainte qu'ils ont eu de donner occasion d'offenser Dieu. Mais n'est-il pas vrai (M.) que l'inclination du Concile doit être une Loi aux Religieux; puisque faisant une Profession particuliére de la perfection, nous devons aussi bien suivre les inclinations de l'Eglise que les conseils de l'Evangile.

Conc. trid. sess. 22. c. 6.

Mais ne tâchons-nous pas d'imiter dans les Cloîtres les prémiers fidelles de l'Eglise naissante, & de rappeller dans ces siecles languissans par la pratique de nos vœux & de nos Régles la sainteté de leur vie? Quel étoit donc le zéle qu'ils avoient à recevoir le tres-saint sacrement? Saint Thomas, entre les autres auteurs, remarque qu'en ce temps voisin de la Passion de nôtre Seigneur auquel la devotion étoit ardente dans le cœur des Chrétiens, ils communioient tous les jours & qu'ils le faisoient par l'obligation d'un commandement. *In primitivâ Ecclesiâ, quando magna vigebat devotio fidei christianæ, statutum fuit, ut quotidie fideles communicarent.* Et quand cette ardeur commença à se refroidir, le Pape Anaclet, la voulant conserver, renouvela ce précepte qui avoit été établi par les Apôtres, ordonnant dans sa prémiére Epître Synodale que tous les fidelles communiassent aprés la consécration, sur peine aux desobeïssans d'être privez de la liberté d'entrer dans l'Eglise. *Peractâ consecratione omnes communicent, qui noluerit Ecclesiasticis carere liminibus.* N'est-il donc pas du devoir des Religieux de rentrer dans cet usage de la primitive Eglise? Ne doivent-ils pas avoir assez de zéle pour maintenir une loüable coûtume? Quel prétexte pouvons-nous avoir pour nous retirer de la sainte Table? On se couvre du prétexte de la crainte. On dit qu'on n'est pas disposé à communier si souvent. Mais mon Dieu! que c'est là mal raisonner. Si la crainte vous éloigne du Tabernacle, pourquoi l'amour n'a-t-il pas la force de vous y attirer? L'amour ne surpasse-t-il pas la crainte & toutes les autres vertus? *Major horum est charitas.* Pourquoi donnez-vous donc davantage à la crainte qu'à l'amour? Ne sçavez-vous pas ce qu'à observé saint Thomas, que quand saint Pierre pria Nôtre Seigneur de se rétirer, par ce qu'il étoit pecheur, il lui répondit qu'il ne devoit pas craindre. *Cum Petrus dixisset: exi à me Domine, quia homo peccator sum, respondit Jesus, noli timere.* Vous vous éloignez du saint Sacrement de l'Autel, par ce que vous n'êtes pas disposé à vous en approcher. Mais pour quoi ne formez-vous pas

S. Th. 3. p. q. 80. a. 10. ad 5.

De consé. d. 1. c. ep.

1. Cor. 13. 13.

D. Th. cit. ud 3.

plûtôt un raiſonnement contraire? Pourquoi ne dites vous pas que par ce que vous devez vous en aprocher, vous voulez vous y diſpoſer. Ne concluez pas vôtre éloignement du corps de Jeſus-Chrît, de vôtre indiſpoſition : mais concluez de l'obligation que vous avez de le recevoir, l'obligation que vous avez de vous diſpoſer à le recevoir dignement.

Vous vous éloignez de l'Euchariſtie, par ce que vous êtes foible & que vous pechez ſouvent; & moi je vous dis que vous devez tirer une conſequence de vôtre foibleſſe & de vos mauvaiſes inclinations, de recevoir ſouvent ce divin Sacrement. C'eſt ainſi que raiſonne ſaint Ambroiſe rapporté par ſaint Thomas. Si autant de fois, dit ce ſaint Pere, que le ſang de Jeſus-Chrît eſt verſé, il l'eſt pour nous obtenir la remiſſion de nos pechez, je le dois toûjours recevoir, puiſque je peche toûjours, je dois toûjours prendre la médecine, qui peut remédier à mes maux. *Si quotieſcumque effunditur ſanguis Chriſti, in remiſſionem peccatorum effunditur, debeo ſemper accipere: qui ſemper pecco, debeo ſemper habere medicinam.*

D. Th. 3. p. q. 80. a. 10 inc.

Ah! (M.) ſi nous voulons aſſûrer nôtre ſalut, entrons dans la penſée de ſaint Cirille d'Alexandrie; recevons le tres-ſaint Sacrement afin de participer aux bénédictions qui y ſont attachées. *Nos verò ſi vitam æternam conſequi volumus, ſi largitorem immortalitatis habere in nobis deſideramus, ad recipiendam benedictionem libenter concurramus.* Ne nous laiſſons pas tromper par les apparences d'une fauſſe Religion impie, d'une Religion que le Diable nous veut mettre dans l'eſprit pour nous perdre. *Caveamuſque ne loco laquei damnoſam Religionem Diabolus nobis prætendat.* Vous dites, continuë ce ſaint Pere, que vous vous éprouvez ſelon le conſeil de l'Apôtre, & que ſelon vôtre jugement vous vous trouvez indigne de communier. *Ego probo me ipſum & indignum invenio.* Mais quand ſera ce donc, pourſuit ſaint Cyrille, que vous en ſerez digne? *Quando igitur, quicumque tu es, qui iſta dicis, dignus eris?* Car ſi c'eſt le peché qui vous rend indigne de ce Sacrement, comme vous pechez toûjours, car qui eſt impécable, & qui connoît la nombre & la grandeur de ſes offenſes? vous ne le recevrez donc jamais. *Nam ſi peccando indignus es & peccare non deſinis; quis enim delicta intelligit ſecundùm pſalmiſtam? Expers omninò eris vivificæ hujus ſanctificationis.* C'eſt comme ſi ce ſaint Pere diſoit que nous ſommes aveugles quand nous nous éloignons de l'Euchariſtie, ſous le prétexte que nous ne ſommes pas aſſez bien préparez à la recevoir, par ce que nous ne pouvons nous y préparer que par la grace & que nous nous privons par cette ſéparation des plus abondantes richeſſes de la grace. Sa penſée eſt donc que c'eſt par la Communion que nous devons vaincre le peché & par conſéquent que c'eſt par la Communion que nous devons nous diſpoſer à la Communion. D'où il faut conclure que tant moins on communie, on eſt moins diſpoſé à communier, par ce qu'on s'éloigne d'avantage de la ſource de la grace.

S. Ciril. Alex. l. 4. in Ioan. c. 17

Saint Chriſoſtôme à ici de tres-belles paroles & qui nous font voir clairement combien nous ſommes aveugles, quand nous croïons qu'en nous éloignant de la Communion, nous nous rendrons plus dignes de communier. Ce qui trouble, dit-il, l'Egliſe & y met le deſordre, c'eſt qu'on s'imagine qu'on acquert le mérite de communier non par la pureté de l'ame, mais en demeu-

rant long-temps éloigné de l'Autel ; & qu'on se persuade qu'on est dans l'exerciee d'une profonde révérence & d'une grande piété, quand on ne s'aproche pas souvent de cette céleste Table. *Hoc est quod universa perturbat, quia non munditia animi, verum intervallo temporis longiore constare meritum putas summamque arbitraris reverentiam ac Religionem esse, si non sæpiùs cæleslem illam adeas mensam.* Ne sçavez-vous pas que d'en aprocher seulement une fois indignement, c'est vous rendre criminel & vous précipiter dans l'Enfer, & que d'en aprocher souvent, si vous le faites dignement, vous en tirez les avantages de vôtre salut ? *Ignoras quoniam indignè accedere, etiam si semel tantùm fiat te supplicio tradis ; dignè verò etiam si sæpe accedas, salutem inde conquiris.* Soïez assûré que ce n'est point une trop grande hardiesse de recevoir souvent l'adorable Sacrement du corps & du sang de Nôtre Seigneur ; mais que de le recevoir indignement, quant ce ne seroit qu'une seule fois en tout le temps de vôtre vie, c'est une extrême témérité. *Non est audaciæ sæpius accedere ad dominicam mensam, sed indignè accedere, etiam si semel tantùm quispiam toto vitæ tempore accedat.* S. Chryso. hom. 5. in c. 2. 1. ad tim.

Pensons donc, (M.) non pas à nous interdire par une cruelle impiété l'usage de l'Eucharistie ; mais à nous purifier, afin de la recevoir : & ne croïons pas que nôtre séparation de l'Autel puisse contribuer à nous acquerir les dispositions que ce divin Sacrement demande de nous. Si nôtre conscience est pure, recevons-le tous les jours : si elle est impure, ne le recevons jamais qu'aprés l'avoir purifiée. Lesquels, dit saint Chrisostôme, estimez-vous davantage, ou ceux qui communient tous les jours, ou ceux qui ne le font que rarement ? Il repond que ni les uns ni les autres ne méritent nôtre estime. *Quinam erunt vobis magis accepti ? an qui semper ? an qui rarò ? nec hi, nec illi* : mais que nous devons estimer ceux qui communient avec une conscience, qui est nette & qui n'est sujete à aucune censure. *Sed qui cum mundâ conscientiâ, qui cum vitâ, quæ nulli affinis est reprehensioni.* Que ceux, dit-il, qui ont cette pureté s'approchent tous les jours de la table de nôtre Seigneur ; mais que ceux qui ne l'ont pas, ne s'en approchent jamais. *Qui sunt hujusmodi semper accedant. Qui non sunt hujusmodi ne semel quidem.* Mais voïons quels profits nous devons particuliérement tirer de nos communions. S. Chryso. hom. 17.

II. PARTIE.

Je ne veux pas, (M.) vous parler à present des effets dn saint Sacrement ni vous representer toutes les graces que nous en recevons. Mon dessein est seulement de vous faire voir des consequences morales que nous devons tirer de nos fréquentes communions pour la bonne conduite de nôtre vie. Et comme je parle à des Religieux consacrez à Dieu par les Vœux de pauvreté de chasteté & d'obeïssance, je veux vous montrer avec quelle fidélité nous devons pratiquer ces trois vertus, qui sont les fondemens de nôtre état, parce que nous participons au corps & au sang de Jesus-Chrît. Oüi (M.) c'est principalement à la veuë du tres-saint Sacrement, que nous devons pratiquer ces trois vertus qui font l'essence de la vie Religieuse. C'est la contemplation d'une Hostie consacrée, en laquelle repose le Verbe fait chair qui nous doit inspirer l'amour de la pauvreté contre l'inclination que nous avons aux biens de fortune & aux commoditez de la vie ; la chasteté contre les plaisirs de la chair & les satisfactions des sens ; l'obeïssance contre les sentimens de nôtre pro-

pre volonté. Parce que le Fils de Dieu se donne à nous dans l'adorable Eucharistie nous devons par un esprit de pauvreté mépriser généreusement les biens de la terre; nous devons par nôtre chasteté devenir tous spirituels & divins; nous devons avec joïe sacrifier nôtre propre volonté à l'obeïssance.

Le Fils de Dieu dans l'Eucharistie nous donne tous les véritables biens. C'est dans ce banquet que la table est couverte de tout ce qui peut nous satisfaire.
Lu. 14. 17. *Parata sunt omnia.* Le monde ne nous peut donner que des biens particuliers,& ainsi il nous laisse toûjours dans la soif& l'inquiétude *sitiet iterùm.* Mais
Ioan. 4. 3. Jesus-Chrît nous donne tout en se donnant soi-même dans le saint Sacrement, il nous donne le bien universel & général. *Parata sunt omnia*, qui doit tellement desaltérer & rassasier nôtre ame qu'elle ne doit plus rien désirer des biens de la terre.

C'est ce qui fait dire à saint Cyprien que les vrais fidelles contens du seul Jesus qu'ils possedent dans ce Mistére ineffable regardent avec dedain & mépris tous les biens de ce monde. *Hoc uno contenti ferculo omnes hujusmundi delicias aspernantur & possidentes Christum, aliquam hujusmundi possidere supellectilem dedignantur.* Ils croient en possedant Jesus-Chrît posseder des tresors infinis, des richesses immenses de tous biens imaginables. C'est ce que saint Paulin qui de riche étoit devenu tres-pauvre écrivoit à sa Mere Sulpice. Il est vrai que nous sommes dépoüillez de tous les nos biens pour l'amour de Jesus-Chrît, mais voïez si en le possedant nous n'avons rien, & si nous pouvons être pauvres en aïant celui qui possede toutes choses. *Nihil habemus, nisi Christum. Vide si nihil habeamus, qui omnia habentem habemus.*

Il en est des bons Religieux qui ont le bon-heur de communier souvent comme des Rois de la terre. Les Rois qui ont des châteaux, des villes, des Provinces, des Trônes, des Sceptres & des Couronnes ne s'attachent pas à la Cabane d'un Laboureur. La possession qu'ils ont des choses relevées & precieuses les fait mépriser celles qui sont basses & sans prix : Ainsi (M.) les bons Religieux possedant le Createur dans l'Eucharistie ne s'attachent pas aux creatures. Ils croient être infiniment riches en possedant un tresor infini. Ainsi ils ont le cœur parfaitement detaché de tous les biens de la Terre. Il en doit être de nous qui possedons Nôtre Seigneur dans le saint Sacrement, comme des Bienheureux dans le Ciel. Les saints dans la gloire n'ont aucune considération pour les biens de la Terre, par ce qu'ils possedent Dieu, qui les comprend d'une maniére éminente : mais n'est-il pas vrai que par la Communion nous nous unissons réellement à Dieu; comme les saints lui sont unis par la pensée & par l'amour. Le Fils de Dieu demeurant avec nous dans le saint Sacrement nous fait trouver le ciel dans la Terre & le terme dans la voie. C'est ce que dit saint Chrisostôme assûrant que ce mistere change la terre dans un Paradis. *Ut terra nobis sit cælum, facit hoc misterium*, & ainsi il doit nous inspirer du mépris de tout ce que le monde peut avoir de plus beau, de plus commode, de plus riche, de plus éclatant & de plus magnifique.

Mais ce Mistére en nous depoüillant des biens de la terre. Doit aussi nous inspirer une pureté toute celeste & Angelique.

L'Eucharistie n'est pas seulement un Mistére de santification pour nos ames; elle

elle eſt auſſi un miſtére de conſecration pour nos corps. Le verbe fait chair l'uniſſant à nôtre chair dans ce Sacrement, la conſacre, la déifie, & la rend déiforme. Quand l'ame ne ſeroit pas ſanctifiée par ce miſtére, le corps ne laiſſeroit pas d'être conſacré & diviniſé par la chair & le ſang de Jeſus, par l'attouchement du corps ſacré de l'Homme Dieu. *Caro Dei eſt*, dit ſaint Cyrille, *& deificare poteſt.*

L'Egliſe nous fait bien comprendre cette vérité par les honneurs auguſtes, majeſtueux & divins, qu'elle rend aux corps des fidelles, aprés même que leurs ames en ſont ſéparées. Elle alume des Cierges en leur préſence; elle leur donne de l'encens; elle les honore par des cérémonies, qui répondent beaucoup aux honneurs qu'elle rend à l'adorable Euchariſtie. C'eſt qu'elle les conſidére comme aïant été les temples de Nôtre Seigneur comme aïant été conſacrez par ce divin Sacrement, & comme étant encore marquez de ſes veſtiges.

Mais n'eſt-il pas vrai (M.) que cette chair diviniſée ne doit pas être profanée par les hontes de l'impureté; & que puiſque nos corps ſont conſacrez par la chair de Jeſus, nous devons les retirer de tous les plaiſirs des ſens & des moindres ombres des paſſions brutales? Ah! Que les paiens, que les Juifs, que les hérétiques qui paſſent leur vie ſans participer au miſtére du corps & du ſang de Nôtre Seigneur, ſe laiſſent aller à l'impureté; cela n'eſt pas ſurprenant; mais de mêler l'impureté avec le corps & le ſang de Jeſus-Chrît dans la perſonne d'un Religieux qui communie ſouvent, cela n'eſt pas concevable. Si (M.) nous avions deux corps, nous pourrions de l'un recevoir le ſaint Sacrement, & nous pourrions laiſſer à l'autre la joüiſſance des plaiſirs des ſens; mais d'admettre de ces ſortes de ſatisfactions dans le même corps qui eſt conſacré par celui de Nôtre Seigneur, c'eſt lui faire un outrage qui le deshonore plus qu'il ne ſe peut exprimer.

Il n'eſt rien dont le Fils de Dieu ait tant d'averſion que de l'impureté. Il a voulu naître d'une mere, mais il a voulu qu'elle fût Vierge. Il a été conçû dans le ſein d'une fille, mais quoi qu'il ſe ſoit ſoûmis ſans horreur à ce dernier abaiſſement de la créature, comme l'Egliſe le chante & l'admire, il n'a pas ſouffert que l'impureté y ait eu aucune part. Il a voulu y être formé par l'opération du ſaint Eſprit, comme il naît éternellement par la production du Pere Eternel. L'amour qu'il a eu pour la pureté ſemble avoir triomphé de l'amour qu'il a eu pour l'humiliation. Il a bien voulu naître dans une Etable & mourir ſur une Croix, mais il n'a pas ſouffert que l'impureté partageât en aucune maniére la gloire de ſa conception. N'eſt-il pas vrai que puiſque nous recevons ſon ſacré corps par la communion, nous ne le devons pas faire entrer, contre toutes ſes inclinations dans nos corps avec l'impureté?

Et ne diſons point (M.) avec ſaint Grégoire de Nazianze que le corps de l'homme eſt un infidelle, qu'il ne garde aucune foi à l'ame, qu'il lui dreſſe continuellement des embûches pour la tromper & pour la vaincre, car le même Sacrement qui demande de nous une ſouveraine pureté fortifie l'ame contre les ſeditions du corps.

Le Fils de Dieu, dit ſaint Cirille, demeurant en nos poitrines, appaiſe la loi funeſte de nos membres, *Sedat cum in nobis manet Chriſtus ſævientem membrorum noſtrorum legem.* Il éteint toutes les flammes des paſſions les

S. Ciril. Alex. l. 4. in Ioan. c. c. 17.

plus ardentes & les plus agitées, *perturbationes animæ extinguit.* Par la vertu de la chair tres-pure qu'il a reçûë de la tres-sainte Vierge, nous domtons la rebellion de celle que nous avons reçûe d'Adam. Le Prophéte Zacharie avoit prédit ce pouvoir que le tres-saint Sacrement auroit sur nos
Zach. 9. 17 passions par ces paroles mistérieuses. *Quid bonum ejus est? & quid pulchrum ejus? nisi frumentum electorum & vinum germinans Virgines.* Qu'est-ce que Dieu a de bon & de beau? Il n'a pas de tresor plus prétieux & plus magnifique que le froment des élûs & le vin qui engendre les Vierges. C'est l'adorable Eucharistie qui est ce froment & ce vin, qui nous inspire les pensées & les affections d'une pureté toute virginale & qui en marque sur nos corps les plus augustes caractéres.

Mais disons en troisiéme lieu que le Sacrement nous doit inspirer l'obeïssance. Nous devons, parce que nous recevons Jesus-Chrît en ce mistére, renoncer à nôtre propre volonté. La nourriture corporelle opére sur nous des effets qui repondent à ses qualitez; il en doit être ainsi de cette nourriture spirituelle & divine. Mais que recevons-nous, quand nous recevons Jesus-Chrît en nos poitrines? Nous recevons un homme Dieu, qui a été parfaitement obeïssant depuis la Créche jusqu'au Calvaire; nous recevons un Homme Dieu, qui aprés avoir passé sa vie dans toutes les soûmissions de l'obeïssance, est mort sur la Croix par le motif de la même vertu. Quoi donc, (M.) ce divin obeïssant ne doit-il pas faire sur nous des impressions d'obeïssance? Ne devons-nous pas aprés avoir communié ressentir une nouvelle force dans les pratiques de cette vertu. Ce Sacré corps immolé sur la Croix par obeïssance ne doit-il pas laisser en nous une généreuse inclination de nous soûmette en toutes les choses qui nous peuvent être ordonnées.

Mais l'exemple qu'il nous donne, même dans ce Sacrement, ne doit-il pas triompher de toutes les repugnances que nous avons à obeïr? Car il n'est pas moins obeïssant sur l'Autel qu'il a été dans la Créche & sur la Croix. S'il décend dans l'Hostie, c'est par un acte d'obeïssance qu'il rend à la parole du Prêtre. On peut dire avec plus de raison, lorsque le Prêtre consacre, que
Iosuë. 10. 14. quand Josué arrêta le Soleil, *obediente Domino voci hominis*, que Dieu obeït à la voix d'un homme, & que le Soleil de justice s'arrête sur l'Autel pour suivre les ordres de sa Créature.

Voilà, (M.) les saintes impressions que le tres-saint Sacrement doit faire sur nous. Voilà comment nous devons vivre par la considération de ce Mistére d'amour. Voilà comme ce Mistére nous doit rendre parfaitement Religieux. vivons donc avec une pureté, qui nous permette de communier tous les jours; & que ces fréquentes communions nous inspirent une vie conforme à l'état que nous avons embrassé.

III. PARTIE. Mais, (M.) si nous devons vivre habituellement de cette vie pure, sainte, & Religieuse par la considération de ce grand & ineffable Mistére, ne nous en approchons pas actuellement sans produire des actes qui repondent à sa nature & à sa dignité. Ne nous approchons pas de ce divin Sacrement sans préparation. Pratiquons les prémiers ce que nous apprenons aux autres.

Mais, helas! Faut-il que je vous dise dans l'amertume de mon cœur? Faut-

il que je vous dise en déplorant nôtre malheur ? Faut-il que je vous dise, les larmes aux yeux, *flens dico*, ce que vous ne sçavez que trop ? que nous communions éternellement presque sans aucune préparation, presque sans y penser, presque sans y faire de reflexion. Nous exhortons les seculiers de ne pas communier sans s'y préparer. Nous leur disons qu'ils doivent ranimer toutes leurs forces dans l'acte de la communion & qu'ils ne doivent pas sortir de l'Eglise sans faire leur action de grace. Nous leur en faisons connoître l'importance. Nous leur disons qu'ils doivent avoir ces dispositions antécédentes, concomitantes & subsequentes par l'interêt de Jesus-Chrît; & par le leur propre. Par l'interêt de Jesus-Chrît, afin de l'honorer; par le leur propre, afin de s'enrichir des graces qui découlent de ce Sacrement. Nous inventons tous les jours des exercices nouveaux & des méthodes differentes que nous leur inspirons pour les faire communier Religieusement: mais pour nous, il semble que nous avons des privileges qui nous dispensent de nous en servir où que nous croïons, que ce qui est nécessaire pour eux, nous seroit inutile. Phil. 3. 18.

Ah! Médecin guérissez-vous vous même. *Medice cura te ipsum.* Aïez soin de vous même: ne vous négligez pas: faites ce que vous conseillez aux autres, ou je dirai que vous êtes ennemi de vous même, que vous êtes Pharisien, que vous êtes un hipocrite, que vous êtes un trompeur, que vous êtes un infidelle. Ah! mon Pere, avez-vous la foi? Croïez-vous que le tres-saint Sacrement soit le même mistére, & qu'il ait les mêmes qualitez pour vous, qu'il a pour cette fille spirituelle, que vous instruisez avec tant d'application? Si vos conseils sont bons pour elle, pourquoi ne le sont-ils pas pour vous? Lu. 4. 23.

Il faut qu'elle se retire & qu'elle se recollige le soir qui précéde la Communion. Il faut que la nuit & le matin à son reveil, elle porte ses pensées de son esprit & tous les mouvemens de son cœur sur la grace qu'elle doit recevoir. Il faut qu'elle rappelle toutes les puissances de son ame en communiant pour multiplier des actes de foi, d'espérance, d'amour, d'humilité, de crainte, d'offrande, de demande, ou que par un recueillement plus simple, plus fort, & plus élevé elle les produise tous eminemment, sans en produire aucun distinctement & en particulier. Il faut qu'elle profite des prétieux momens ausquels Jesus-Chrît repose dans sa poitrine. On lui donne cet avis de sainte Therese, que c'est à lors que l'ame doit négocier avec nôtre Seigneur pour acquérir des tresors de grace. On lui digére même les differens actes qu'elle doit produire. Et quand à nous, je ne sçai à quoi nous pensons; mais il n'est que trop certain que nous n'y pensons pas & que nous ne pratiquons aucun de tous ces exercices. O mon Dieu! Qu'elle est la cause de ce desordre? Est-ce parce que nous communions tous les jours, que nous communions avec cette lâche indifférence? Dirons-nous que ces dispositions sont bonnes pour les ames, qui ont des jours reglez pour communier; mais que nous qui recevons tous les jours le tres-saint Sacrement nous ne les pouvons pas observer, qu'elles nous occuperoient trop, qu'elles nous lasseroient, & qu'enfin nous nous en dégoûterions? O aveuglement! O insensibilité! O ingratitude! Parce que nous communions tous les jours, ils ne faut donc point y penser. Par-

ce que nous communions tous les jours, il faut communier sans préparation. Parce que nous communions tous les jours, il faut faire cette action comme une action naturelle & ordinaire. Parce que nous communions tous les jours, il faut communier sans penser à honorer nôtre Seigneur & à profiter de ses tresors. Parce que nous communions tous les jours, il ne faut pas se contraindre à produire des actes conformes à la dignité de ce divin Sacrement & à nos besoins. O indévotion ! O impiété ! O sacrilége ! O grand Dieu ! Est-ce là raisonner en hommes, en Chrétiens, en Religieux ? Ah ! le tres-saint Sacrement est tous les jours le même, & nous devons tâcher de le recevoir tous les jours, comme nous le voudrions recevoir, si chaque communion devoit être la derniére de nôtre vie.

Ah ! (M.), j'ai honte de vous le dire, mais je m'y trouve porté, je suis pressé intérieurement. Souffrez que je vous rappelle pour un moment aux prémiers élémens de la piété & de la Doctrine Chrétienne. Souffrez que je vous dise que quelque âge, quelque science, quelques affaires que vous aïez, vous ne devez jamais communier sans donner à cette action, qui est la plus sainte & la plus importante de vôtre vie, vos plus serieuses reflexions ; sans vous y disposer par quelque mortification ; sans produire des actes d'humilité, de contrition, de foi, d'espérance, de charité, de desir de demande, de reconnoissance & autres semblables, afin de purifier vôtre cœur d'y préparer une agréable demeure au Sauveur du monde & par une sainte communion mériter les graces & la vie divine que Jesus-Chrît promet à ceux qui reçoivent dignement son corps & son sang, *qui manducat meam carnem & bibit meum sanguinem habet vitam æternam.*

Exhortation IV, sur le Chapitre 10.

EXHORTATION SOIXANTE-DEUXIE'ME.

DE LA CONFESSION.

Exorde.

COMME il y a une liaison étroite entre la communion & la confession, j'ai crû (M.) que pour finir la matiére que j'ai commencée, je devois vous parler du Sacrement de la Pénitence, aprés vous avoir parlé de celui de l'Eucharistie. Je sçai bien que j'entreprens un sujet délicat, & qu'il n'est pas aisé de parler de la confession à des Religieux. S'il est universellement

difficile de leur faire des Exhortations, il l'est particuliérement de leur en faire sur le Sacrement de la Pénitence. Tout ce qui se dit ordinairement aux personnes du monde de ce Sacrement ne leur est pas propre. Leurs pechez sont d'une autre nature, & ainsi il semble qu'il faut avoir des pensées toutes singuliéres. pour leur parler à propos de la confession, qui en est le reméde. Je ferai donc ce que je pourrai pour éviter dans cette Exhortation les choses qui ne regardent point nôtre état, & pour ne vous dire que ce qui peut être profitable.

Je ne doute pas que nous ne soions tous parfaitement éclairez sur le Sacrement de la Pénitence; mais quelque lumiére que nous aions, nous ne laissons pas d'avoir de la négligence à nous en approcher, & de n'avoir pas assez de fidélité à observer aumoins avec perfection toutes les conditions qui doivent accompagner nos confessions. Je veux donc vous montrer. 1. Que nous devons nous confesser souvent. 2. La maniére dont nous le devons faire.

Il ne faut, (M.) que considérer les effets de ce Sacrement pour juger que nos confessions doiveut être fréquentes. Nous sommes appellez à la perfection, & nous y devons tendre par nôtre état. Mais quel moien avons nous plus puissant pour y arriver que le Sacrement de la Pénitence? C'est ce Sacrement, qui efface nos pechez, qui purifie nos ames, qui nous communique ou qui augmente la grace, la charité & les autres vertus surnaturelles, qui nous donne de nouvelles forces contre les ennemis de nôtre salut, qui atire sur nous des lumiéres & des inspirations, qui nous conduisent dans les voies de la Sainteté & qui nous animent à la pratique des bonnes-œuvres. I. PARTIE.

Nous nous plaignons de nos foiblesses: mais que ces plaintes sont injustes! Nous disons la vérité, quand nous disons que nous sommes foibles: mais pourquoi le sommes nous; puisque nous avons en nôtre disposition un reméde si facile contre nos foiblesses?

Le propre effet de ce Sacrement est de nous fortifier contre le peché. Il efface les pechez que nous avons commis, & il nous donne des forces contre ceux que nous pouvons commettre; & il le fait d'une maniére tres-douce & tres-facile par la vertu du Sang de Jesus-Chrît.

Si pour obtenir le pardon de nos pechez, il falloit passer par l'eau & par le feu; s'il falloit souffrir les rigueurs des Rouës, des Tenailles, des Glaives & des Chevalets; s'il falloit abandonner nos corps à la fureur des Tirans & des Bourreaux pour être écorchez & déchirez, nous devrions endurer avec courage tous ces tourmens. La Tirannie ne sçauroit inventer de suplice si inhumain, si rigoureux & si cruel, qu'il ne fallut souffrir constamment pour se reconcilier avec Dieu. Mais sa bonté est si grande, que quand nous nous aprochons de ce Sacrement, il nous pardonne; nous avons les Prêtres à nôtre commodité, & avec quelques paroles qu'ils prononcent, ils ont le pouvoir de nous absoudre de tous nos pechez: se peut-il concevoir un reméde plus facile pour les plus grands maux qui se puissent imaginer?

D'où vient donc (M.) que vous avez une si grande négligence à vous confesser? D'où vient que vous passez les semaines entiéres sans recevoir ce Sa-

crement? D'où vient que le plus foible prétexte vous en éloigne? D'où vient qu'à peine voulez-vous faire trois pas pour chercher un Confesseur? Qu'elle-est cette paresse? Qu'elle-est cette indifference? Qu'elle-est cette prodigalité? Cela se pourroit pardonner à des personnes moins éclairées que vous? Mais de qu'elle excuse pouvez-vous vous couvrir? vous qui connoissez la vertu de ce Sacrement, & qui n'ignorez aucun de ses avantages? Vous sçavez avec saint Laurent Justinien que la confession est trois fois heureuse. Vous sçavez que c'est elle qui apaise Dieu, qui ouvre le ciel, qui reconcilie les pecheurs, qui efface les crimes, qui purifie la conscience, qui surmonte les vices, qui accorde le pardon, qui augmente la grace, & qui donne des assûrances de la gloire. *O delictorum ter beata confessio! quæ placat Deum, cælum pandit, reconciliat impios, tergit scelera, conscientiam mundat, fugat vitia, tribuit veniam, auget gratiam, spondet gloriam.* Comment donc n'avez vous pas plus de zéle pour vous procurer des biens qui sont si considérables?

S. Laur. inst. l. & reg. Pr9l. c. 21.

Vous dites que vous n'avez que des pechez véniels, que ces pechez ne sont pas une matiére nécessaire de confession, & qu'ils ne sont pas des obstacles qui vous puissent empêcher d'aprocher de l'Autel. Je veux vous croire (M.) je veux que les pechez des Religieux ne soient ordinairement que véniels. Ce n'est pas qu'il ne faille vous deffendre de la présomption. Nous ne sommes pas toûjours si justes que nous pensons. L'amour propre ne laisse pas de nous tromper souvent. Il est dangereux; & en quelque état que nous nous trouvions, nous devons craindre de paroître trop sages à nos propres yeux, de prendre le faux pour le vrai, le bien pour le mal, & les ténébres pour la lumière. *Væ qui dicitis malum bonum, & bonum malum: ponentes tenebras lucem, & lucem tenebras.*

Isa. 5. 20.

Mais supposons que nos pechez soient seulement véniels, ne devons-nous pas néanmoins prendre le reméde le plus certain pour les effacer? Et n'est-il pas vrai que de tous les remédes qui peuvent nous guerir de nos pechez, il n'en est pas de plus assûré que la confession? Le Sacrement renferme une vertu particuliére, qui n'est pas dans les actes intérieurs de nos puissances, qui agit par soi-même contre le peché & qui en l'effaçant nous donne toûjours un nouveau dégré de grace. Si la confession dit saint Bernard, donne la vie au pecheur, elle fait la gloire du Juste. *Confessio, peccatoris est vita; justi gloria.* Si elle est nécessaire à l'un, elle est bienséante à l'autre. *& necessaria est peccatori, & justum nihilominùs decet.* C'est le riche ornement de l'ame: elle purge le pecheur, & elle augmente la pureté du saint. *Bonum animæ ornamentum confessio, quæ & peccatorem purgat, & justum reddit purgatiorem.* La beauté de l'ame en est un effet inséparable *Revera ubi confessio, ibi pulchritudo, ibi decor.* S'il y a des pechez en l'ame, ils sont emportez par la confession; s'il y a de bonnes œuvres, elle les perfectionne. *Si peccata sunt, in confessione levantur: si bona opera, confessione commendantur.* Aimez donc la confession, dit saint Bernard, aprochez-vous souvent de ce Sacrement, si vous désirez la beauté. *Ama confessionem, si affectas decorem.* La beauté de l'ame est toûjours unie à la confession. *Confessioni jungitur decor, jungitur pulchritudo.* Vous avez pû vous gâter, & vous enlaidir, dit

S. Bern. epist. 113.

ſaint Auguſtin, mais vous ne vous pouvez rétablir dans la beauté que vous avez perduë. *Fœdare te potuiſti, formoſum te facere non potes.* Mais la bonté de nôtre Epoux eſt ſi grande, qu'il aime nos ames dans le temps qu'elles ſont laides, afin de les faire belles. *Qualis eſt ſponſus noſter, qui fœdam amavit, ut pulchram faceret.* Mais comment eſt-ce qu'il nous rend la beauté? C'eſt par la confeſſion. Il faut que la confeſſion précéde, & la beauté ne manquera pas de la ſuivre. Confeſſez-vous donc, dit ce ſaint Pere, afin que vôtre ame devienne belle. *Priùs confeſſio, deinde pulchritudo. Fœdus eras: confitere ut ſis pulcher.* S. Aug. in pſal. 95.

Mais ſi nous ne ſommes ravis de cette beauté conſiderée en elle-même & de l'ornement qu'elle donne aux ames, ſoïons aumoins touchez de l'interêt du Fils de Dieu. Aprochons-nous de la confeſſion pour aquérir la beauté qu'elle donne, puiſque nous devons recevoir Jeſus-Chriſt, qui eſt le ſaint des ſaints, qui eſt l'Agneau ſans tache, qui eſt la ſouveraine pureté & la même beauté. Confeſſons-nous devant que de nous aprocher de nôtre Seigneur, puiſque la confeſſion nous imprime une beauté, qui nous rend agréables à ſes yeux. *Confeſſio & pulchritudo in conſpectu ejus.* Pſal. 95. 6

Nous devons ce reſpect à la dignité de ſa perſonne d'enrichir nos ames de la plus pure & de la plus parfaite beauté pour les diſpoſer à le recevoir. Nous devons tâcher de faire enſorte que tout ſoit digne de lui en nous quand il nous doit honorer de ſa préſence. L'Egliſe s'emporte dans les extaſes & dans les raviſſemens, de ce qu'il n'a pas eu d'horreur d'entrer dans le ſein de la ſacrée Vierge, *Non horruiſti Virginis uterum*, qui étoit plus belle que le Ciel & plus pure que les Séraphins: cela nous apprend qu'elle doit être la beauté de nos ames, quand nous voulons communier. Mais on peut dire que lui même nous a montré par ſon exemple la pureté avec laquelle nous le devons recevoir dans ſon adorable Sacrement. Quoi qu'il ſe fût toûjours mépriſé & que par une ſainte affection, il eût paſſé par tous les anéantiſſemens de la nature humaine, il eut néanmoins de la vénération pour ſa perſonne conſidérée ſous les eſpéces du pain & du vin. Il voulut paroître incarné dans un Etable parmi le foin, la paille, & les animaux; mais pour paroître ſacrifié dans l'Euchariſtie, il choiſit une grande Sale, bien parée & tapiſſée. *Cœnaculum magnum ſtratum.* Il lava les pieds de ſes Apôtres, qu'il vouloit rendre participans de ce Sacrement. Il ne laiſſa pas ſur la Table le pain qu'il vouloit conſacrer & changer en ſon corps, mais il le prit entre ſes mains. *Accepit Ieſus panem.* Ne voïons nous pas par cette conduite combien nous devons être purs quand nous le recevons? Et ainſi nous devons conclure l'obligation que nous avons de nous, confeſſer ſouvent, afin d'aquérir cette pureté. *Confitere ut ſis pulcher.* In hym. tè Deum. Lu. 22, 12. Math. 26. 26.

Mais principalement les Prêtres, qui aprochent tous les jours de l'Autel, doivent être extrêmement ſoigneux de ſe laver dans le Sacrement de la Pénitence, qui eſt la Piſcine du nouveau Teſtament, laquelle eſt pleine du ſang de Jeſus-Chriſt. La Loi de Moïſe ordonnoit qu'il y eût dans le Temple un Vaiſſeau d'Airain, plein d'eau, dans lequel les Prêtres devoient ſe laver les mains & les pieds, quand ils entroient dans le Tabernacle & qu'ils s'aprochoient de l'Autel pour offrir à Dieu de l'Encens. *Lavabunt in ea Aaron &* Exo. 30. 19.

Filij ejus manus suas ac pedes, quando ingressuri sunt Tabernaculum testimonij & quando accessuri sunt ad altare, ut offerant in eo thymiama Domino. C'étoit la une figure qui apprend aux Prêtres de la Loi de grace le soin qu'ils doivent avoir de laver leur ame par le Sacrement de la Pénitence, devant que d'aller à l'Autel, pour y offrir Jesus-Chrît en sacrifice.

Ne faisons donc pas (M.) de la confession, une action de hasard. Ne nous confessons pas seulement par occasion. Ne disons pas que nous nous confesserons, devant que de célébrer la sainte Messe, si la commodité s'en présente. Mais ne manquons pas de la chercher. Ne manquons pas de prendre le temps de nous confesser selon nos besoins. Faisons ceder nos autres affaires à celle-ci, comme à la plus importante de toutes.

Mais (M.) ce n'est pas assez de nous confesser, il le faut bien faire. Si le Sacrement de la Pénitence est une Piscine probatique, comme on se peut guérir dans ses eaux, on peut aussi si noïer. Si c'est une Sentence, comme elle peut rompre nos chaines, elle peut aussi les étraindre & en augmenter la pesanteur. Si le sang du Fils de Dieu y est versé, on peut dire qu'il y est versé, comme l'eau. *Sicut aqua effusus sum*: c'est à dire que s'il à la vertu de nous
Psal. 21. 14 laver, il peut aussi par occasion nous faire tomber. Tâchons donc d'observer si bien toutes les conditions d'une bonne confession, que ce Sacrement nous soit toûjours une Piscine salutaire, qui nous donne la vie & la santé; une Sentence de faveur, qui nous accorde le pardon de nos offenses; & une eau qui nous lave & qui nous purifie. Mais qu'elles sont ces conditions?

II. PARTIE. Si je parlois à des personnes du monde, je leur dirois que leur contrition doit être surnaturelle, que leur accusation doit être fidelles à accomplir la pénitence qui leur est imposée.

On peut avoir de la douleur de ses pechez par un motif naturel. Judas fut touché de cette espece de contrition. Quand il fist reflexion sur l'horrible ingratitude qu'il avoit commise, en vendant aux Juifs un si bon Maître & duquel il avois reçû de si grandes faveurs, il la trouva si contraire à la raison & si opposée à l'honneur, qu'il en conçût de l'indignation laquelle il témoigna en
Math. 27. 4 s'écriant; j'ai peché, par ce que j'ai trahi le sang du juste. *Peccavi tradens sanguinem justum.* Saûl ressentit aussi cette maniére de douleur. Il est vrai qu'il reconnût sa faute, & qu'il dit à Samuël qu'il avoit peché, *peccavi*: mais il f t bien voir qu'il ne se repentoit de sa faute, que par l'interêt de sa couronne qu'il craignoit de perdre; car aïant avoüé son peché, il ajoûta aussitôt, rendez-moi donc de l'honneur devant les anciens de mon peuple & en la
1. Reg. 15. 30. présence d'Israël. *Sed nunc honora me coram senioribus populi mei, & coram Israël*, Ce qui montre qu'il ne pensoit pas a Dieu, mais seulement à la conservation de sa fortune temporelle.

Mais ces sortes de repentances ne peuvent servir a l'ouvrage de nôtre justification. La douleur qui attire la grace nous doit être inspirée par le saint Esprit, & elle doit avoir du rapport à Dieu. Elle doit regarder la bonté de Dieu outragée: elle doit regarder le peché comme une injure faite à Dieu; comme un mal, non pas contraire à la nature humaine, mais opposée à Dieu; comme un mal, non pas contraire à des interêts temporels, mais opposé à nôtre fin derniére & surnaturelle.

On

On peut aussi celer une partie de ses fautes en s'en accusant. Le Diable, dit saint Chrysostôme, renverse l'ordre de Dieu. Il couvre la confession de honte & donne de l'assûrance au peché. Il rend les hommes hardis pour pecher, & il les rend honteux quand ils doivent se confesser. Il lie leur langue pour les empêcher de déclarer leurs offenses; ainsi il fait qu'ils sortent plus criminels du Tribunal de la confession, qu'ils ne s'y étoient présentez.

Il arrive encore que les pecheurs aprés avoir reçû l'absolution de leurs crimes négligent de satisfaire à la justice de Dieu. Ils acceptent la pénitence qu'on leur impose dans le moment qu'ils ont quelque sentiment de douleur d'avoir offensé Dieu : mais quand ce mouvemeut intérieur est-passé, ils ne pensent plus à s'acquiter de cette obligation. Voilà comme ils outragent le Sacrement, & comme ils semblent se repentir de la douleur qu'ils avoient témoigné de leurs offenses.

Mais, (M.) il est rare que ces deffauts se trouvent dans les confessions des Religieux & ainsi je ne m'arrêterai pas à vous en parler. Je ne vous dirai point que vous devez avoir une attention particuliére devant toutes vos confessions pour produire des actes de contrition, qui soient parfaitement desinteressez de toutes considérations humaines & naturelles,& qui ne regardent que Dieu. Je ne vous dirai point que vous ne devez pas par la crainte d'une légére honte que vous auriez à revéler vos pechez à un Prêtre, vous exposer à les faire connoître au jour du jugement dans la valée de Josaphat aux Anges & aux hommes, aux Saints & aux dannez, à vos ennemis, à & toutes les créatures du monde. Je ne vous dirai point avec le Concile de Trente que nous devons par nos bonnes œuvres nous guérir des blessures qui demeurent de nos pechez, quand la coulpe, qui est la mort de l ame, en est effacée par la grace ; que nous devons par nos satisfactions appaiser la justice de Dieu, afin d'éloigner de nous ses vengeances; que par nos pénitences nous nous conformons à Jesus-Chrît, qui a voulu souffrir par esprit de justice, pour satisfaire à son Pere Eternel pour nos pechez;& que nous nous assûrons ainsi de la félicité sur la promesse qui nous est faite que si nous lui sommes conformes dans les souffrances, nous le serons aussi dans la gloire. *Accedit ad hæc quod dum satisfaciendo patimur pro peccatis Christo Iesu, qui pro peccatis satisfecit, ex quo omnis nostra sufficientia est, conformes efficimur, certissimam quoque inde arrham habentes, quod si compatimur & conglorificabimur.* Conc. trid. sess. 14. c. 8.

Mais je vous demande particuliérement que vôtre contrition soit efficace & que vôtre accusation soit humble.

Vôtre contrition doit être efficace; c'est à dire qu'elle doit enfermer une resolution forte & determinée de mourir plûtôt que de retomber dans les mêmes fautes. Il est fort à craindre qne cette douleur ne nous manque dans plusieurs de nos confessions. Les pechez mortels sont si horribles qu'ils attirent eux-mêmes par leur laideur & par leur mauvais effets cette espece de contrition; mais les pechez véniels étans plus légers, & ne nous paroissans pas si épouventables, ne nous impriment pas si facilement cette douleur. Et nos continuelles rechûtes dans les mêmes offenses dont nous nous accusons toûjours, nous sont un témoignage assez probable, pour ne pas dire tout-à-fait certain, que nous n'avons pas cette disposition intérieure, quand nous nous confessons.

Jugeons, (M.) des affaires de nôtre conscience, comme de nos affaires temporelles: mais, n'est-il pas vrai que quand nous formons un dessein absolu de faire une chose, qui est en nôtre pouvoir, nous la faisons, & que si un homme nous avoit dit souvent qu'il voudroit faire une chose, & qu'il ne la fit point, il passeroit dans nos esprits pour un menteur, ou pour n'être pas raisonnable? Que dirons-nous donc d'un Religieux, qui se confesse deux ou trois fois la semaine, & toûjours des mêmes fautes? Qu'en pouvons-nous dire, sinon que sa contrition est fausse, que sa pénitence est vaine, qu'elle est illusoire, qu'elle n'est qu'apparente? Je m'accuse, dit-il, d'avoir rompu le silence, de n'avoir pas assisté à quelques heures de l'Office, d'avoir manqué à faire mon Oraison, de ne m'être pas retiré en nôtre cellule, d'avoir censuré intérieurement la conduite de mes Supérieurs & d'en avoir murmuré extérieurement, d'avoir repliqué quand ils n'ont commandé quelque chose, & de n'avoir obeï qu'avec chagrin, d'avoir mal parlé de mon prochain, d'avoir agi par humeur & par inclination, plûtôt que par des motifs surnaturels, de n'avoir point eu de fidélité à offrir mes actions à Dieu. Mais, mon Pere vous accusez-vous souvent de toutes ces fautes? Il repond qu'il s'en accuse ordinairement en toutes ses confessions. Mais vous en accusez-vous toûjours avec douleur? Vous en accusez-vous toûjours avec une ferme resolution de ne les plus commettre? Oüi. Je n'en crois rien; si vous en aviez une véritable contrition, vous n'y retomberiez pas si égalément. Il en est de la contrition comme de la foi: il la faut montrer par ses œuvres. Vous avez la voix de Jacob, mais comme vous n'en avez pas les mains, vous n'en avez pas aussi le cœur. Vôtre pénitence, pour parler avec saint Chrisoftôme, n'est qu'une pénitence de Théatre. Un Acteur, qui fait le Roi, qui porte la Pourpre, le Sceptre & la Couronne; mais quoi-qu'il ait ces apparences de la dignité Roïale, il n'en a pas la vérité: ainsi quoi-que vous parliez comme font les pénitens, vous n'avez pas néanmoins la vérité de la pénitence; vôtre cœur n'est point touché; vôtre cœur n'est point changé; vôtre cœur n'est point converti; vous faites l'Acteur; vous représentez ce que vous n'êtes pas.

Je sçai bien, (M.) que nous recourons à nos foiblesses. Nous rejettons nos fautes sur l'occasion & sur la tentation. Nous disons que nous avons une bonne volonté de nous corriger dans le temps que nous nous confessons; mais qu'aprés nous sommes emportez par les differens objets qui se présentent à nous. Mais est-ce là une excuse qui nous puisse deffendre? Ah! Si nous avions une forte resolution de ne pas retomber dans nos pechez, nous prendrions d'autres précautions pour nous soûtenir. Nous n'avons point cette inconstance pour les choses de la terre. Nous ne l'avons que pour les intérêts de nôre salut. Mais qu'arrivera-t-il de ces confessions? Je ne veux pas, (M.) trop pénétrer en ce qui se passe dans vôtre intérieur: j'en laisse à Dieu le jugement. Je vous prie néanmoins de me permettre de vous dire que j'en crains beaucoup les effets. Je crains pour plusieurs Religieux, qui sont toûjours les mêmes, que leurs confessions ne soient des sacriléges, & qu'en confessant des pechez véniels, ils ne commettent des pechez mortels. Je crains qu'ils n'apportent à ce Tribunal non seulement des volontez flottantes & comme

indifferentes & insensibles à leurs maux ; mais même des volontez attachées à leurs desordres, & à toutes les occasions qui les entretiennent, & ainsi que quand le Prêtre visible leur dit, je vous absous, le Prêtre invisible ne leur dise, je vous condanne ; je crains que Jesus-Chrît ne desavoüe son Lieutenant. Je crains que le Maître ne porte une sentence contraire à celle de son serviteur.

Mais si les confessions des Religieux sont défectueuses en l'efficacité de leur contrition, elles le sont encore en ce que leur accusation n'est pas assez humble.

Le Confesseur exerce trois Offices envers les pénitens. L'un de Médecin ; l'autre le Maître, & le dernier de Juge. Nos pechez sont des plaies, des ténébres ; & des injustices. Qui nous doit guérir de ces blessûres ? Qui doit dissiper ces ténébres ? Qui doit porter sentence sur ces injustices ? C'est le Prêtre. Il est établi par l'autorité de Dieu pour appliquer les remédes à nos maux, pour éclairer nos ignorances, & pour juger nos injustices.

Mais qu'elle est la disposition des Religieux sur ces trois Offices ? Ils soûfrent l'exercice du dernier. Ils acceptent paisiblement une légére pénitence, & ils ne craignent pas qu'on prononce sur leur tête les paroles de l'absolution. Mais ils n'endurent pas qu'on exerce envers-eux les deux prémiers. Ils croïent qu'ils sont capables de remédier à leurs plaies, & qu'ils ont assez de lumiére pour se conduire. Ils croïent qu'un Confesseur leur fait injure, quand il veut s'aquitter fidellement de sa charge. Ils croïent qu'il devroit reserver ses avis pour d'autres. Ils ne veulent souffrir ni le feu ni le fer. Ils empêchent par leur vanité qu'on ne porte la lancette dans leurs ulcéres pour en faire sortir la corruption. Ils croient qu'ils ont la clef de la science, & qu'on ne ne peut rien leur dire dont ils ne puissent faire des leçons.

Mais (M.) ne sçavez-vous pas que nous sommes tous aveugles en nôtre propre cause ? Ne sçavez-vous pas que Dieu ne veut pas nous conduire par lui même ? Ne sçavez-vous pas que saint Paul fut envoïé à Ananias pour être éclairé ? Ne sçavez-vous pas que Dieu cache ses lumiéres aux sages & aux prudens & qu'il les découvre aux petits ? *Abscondisti hæc à sapientibus & prudentibus & revelasti ea parvulis.* Ne sçavez-vous pas que le Roïaume des Cieux ne vous sera point ouvert si vous n'êtes simples & humbles comme des enfans ? *Nisi conversi fueritis & efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum.* Ne sçavez-vous pas qu'il n'est point de protection plus forte que celle d'un ami fidelle ? *Amicus fidelis, protectio fortis.* Qu'il n'est point d'avantage qui se puisse comparer au sécours qu'on en reçoit. *Amico fideli nulla est comparatio.* Qu'il donne la santé, la vie & l'immortalité ? *Amicus fidelis medicamentum vitæ & immortalitatis.* Si nous avons besoin de l'Art des Médecins dans nos maladies corporelles, comme dit le saint Esprit : *da locum Medico ; & non discedat à te*, le conseil d'un Confesseur ne nous est pas moins nécessaire pour la guerison de nos ames. L'un des Clercs de saint Thomas de Cantorbie le rappella à son devoir & le fortifia dans la constance pastorale par une parole qu'il lui dit. Il n'en faudroit aussi peut-être qu'une de vôtre Confesseur, pour remédier à tous les maux de vôtre ame & pour vous montrer le chemin de la vertu. Entre les belles instructions que le Roi saint Loüis donna en mourant

Math. 11. 25.

Math 18. 3

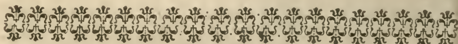
Eccles. 6. 14.

Ecclesi. 38. 11.

à ſon fils Philippe, l'une des principales fut d'avoir toûjours auprés de lui un bon Confeſſeur, & auquel il donnât la liberté de le reprendre & de lui faire connoître la grandeur de ſes fautes. Ah! Que ce Prince doit faire de honte aux Religieux qui portent la fiereté juſqu'au Tribunal de la pénitence & qui vivent enſorte avec leurs Confeſſeurs, qu'ils n'oſeroient leur donner un conſeil, ni leur faire une remontrance. Mais cette préſomption, que vous avez de vous-mêmes, ne mérite-t-elle pas que Dieu vous abandonne à l'eſprit d'erreur & de menſonge? L'humilité attire la grace; mais la ſuperbe y eſt opposée. Qu'elle grace pouvez-vous donc eſpérer de recevoir par vôtre confeſſion, ſi vous avez des cœurs indociles, intraitables, & pleins d'orgueil?

Mais quelques bonnes que ſoient nos diſpoſitions pour recevoir la grace de ce Sacrement, ſoïons fidéles & vigilans aprés l'avoir reçuë, pour ne pas retomber dans nos fautes: car pour finir avec ces paroles de ſaint Bernard, ſi Nôtre Seigneur me dit, vos pechez vous ſont pardonnez, que me ſervira cette abſolution, ſi je n'arrête le cours de mes offenſes? *Si dixerit mihi Jeſus dimittuntur tibi peccata tua: niſi ego peccare deſiero, quid proderit?* Si je me dépoüille de ma Tunique, & que je la revête aprés, quel avantage aurai-je de l'avoir quittée? *Exui Tunicam meam, ſi reinduero eam quantùm profeci?* Si je me gâte les pieds, aprés les avoir lavez, quel profit me réviendra-t-il de cette purgation? *Si rurſùs pedes meos, quos laveram inquinavero, numquid aliquid laviſſe valebit?* Nous devons croire, ſelon la parole de Jeſus-Chrît que nos derniers pechez auront des effets plus dangereux que les prémiers.

S. B. in ſerm. 4. in cant.



Exhortation I, ſur le Chapitre 11.

EXHORTATION SOIXANTE-TROISIEME.

DES ASSEMBLE'ES CAPITULAIRES.

Exorde.

IL en eſt des corps moraux comme des corps naturels. Ils ont leurs foibleſſes, leurs maladies, & leur décadence. Ils ne demeurent jamais longtemps dans un même état. Comme les corps naturels, qui ſont les plus robuſtes & les mieux compoſez, ne laiſſent pas de vieillir & de s'altérer, ainſi les Communautez qui ſemblent les mieux établies ſe relachent & ſouffrent des pertes conſidérables par la ſuite des temps. On voit les plus grandes altérations dans les plus grands Empires, & quelques floriſſans qu'ils ſoient, ils ſont plûtôt le Théatre de l'inconſtance que de la gloire. Quoi que tous les Ordres Religieux aïent commencé avec une grande ferveur, ils n'ont pas

néanmoins continué dans ces saintes dispositions. L'Eglise qui est fondée par Jesus-Chrît & qui est ensorte assûrée de la protection & de sa conduite, qu'elle ne craint pas que les puissances de l'Enfer la puissent détruire, ne laisse pas de gémir en voïant combien ses enfans sont éloignez en ces siécles corrompus de la sainteté des prémiers fidelles.

C'est pour cette raison (M.) qu'il est nécessaire que les parties qui composent les Communautez s'assemblent quelques fois pour remédier à leurs maux & pour les conserver dans l'éclat qu'elles doivent avoir. C'est pour cela qu'il faut qu'il y ait des Etats dans les Provinces, & dans les Roiaumes; qu'il y ait des Chapitres dans les Religions; & qu'il y ait des Conciles dans l'Eglise. Aussi nôtre sainte Régle nous ordonne de nous assembler souvent pour traiter des affaires de l'Ordre & pour travailler à sa conservation. *Dominicis quoque diebus vel aliis ubi opus fuerit, de custodia ordinis & animarum salute tractetis.* Regu. Carmel. c. 11.

Mais comme cette fin de nos Assemblées nous est de grande conséquence, il nous importe aussi extrêmement qu'elles nous soient profitables. Je veux donc vous faire voir les conditions, dont elles doivent être accompagnées pour que nous en tirions les fruits que nous en devons attendre. Et entre les autres, je vous en représente principalement trois. La prémiére est la paix. La seconde est l'humilité. La troisiéme est la liberté: c'est à dire que nos Assemblées doivent être 1. Paisibles, sans contestation; 2. Humbles, sans ambition; 3. Libres, sans aucun engagement.

Nos Assemblées ne peuvent être fructueuses, si Nôtre Seigneur n'y préside, & s'il ne nous y conduit par ses lumiéres. Si le Seigneur ne garde lui-même une Ville, c'est en vain que les hommes veillent pour la deffendre. *Nisi Dominus custodierit civitatem frustrà vigilat qui custodit eam.* Mais c'est bien plus inutilement que nous nous assemblons pour garder la Religion, si le Fils de Dieu n'est avec nous & s'il n'agit avec nous pour la conserver. La Religion est trop sainte, & les altérations qu'elle peut souffrir regardent Dieu d'une maniére trop élevée, pour qu'elle puisse être conduite, soûtenuë & fortifiée par les vûës d'une prudence humaine. Nous y pouvons travailler, pour parler avec saint Augustin; mais nôtre peine sera infructueuse, si celui qui connoît nos pensées, ne travaille avec nous pour nous diriger. *Laboramus in custodiendo, sed vanus labor est, nisi ille custodiat, qui videt cogitationes vestras.* I. PARTIE. Psal. 126. 2. S. Aug. in psal. cit.

Mais comment pouvons-nous mériter l'assistance du Fils de Dieu dans nos Chapitres? Nous ne le pouvons que par la paix. Il ne se trouve point dans le bruit, dans le trouble, parmi les clameurs & les emportemens. *Non in commotione Dominus.* Mais aïez les mêmes sentimens, dit saint Paul, soiez unis par les liens de la paix, & le Dieu de paix & d'amour sera avec vous. *Idem sapite, pacem habete, & Deus pacis & dilectionis erit vobiscum.* 3 Reg. 19. 11. 2. cor. 13. 11.

Il nous promet de se trouver au milieu de deux ou de trois qui sont assemblez, pour les conduire, pour les gouverner, & pour les éclairer; mais c'est à cette condition qu'ils soient assemblez en son nom. En quelque lieu, dit-il, qu'il y ait deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles. *Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio* Math. 18. 20.

eorum. Mais quand sommes nous assemblez au nom de nôtre Seigneur ? Nous ne le sommes, que quand, selon le conseil du saint Apôtre, nous nous supportons les uns les autres avec charité, & que nous sommes soigneux de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix. *Supportantes invicem in charitate, solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.* Dieu est charité, *Deus charitas est.* Il est nôtre paix. *Ipse enim est pax nostra.* Il est l'auteur de la paix. *Ego Dominus faciens pacem.* La paix est le grand présent que le Sauveur du monde fit à ses Apôtres en les quittant. *Pacem meam do vobis.* Et ainsi il ne se plaît qu'avec les personnes paisibles. C'est la paix qui l'attire. C'est la division qui l'éloigne. Il établit son Trône sur la paix. *Factus est in pace locus ejus.* Il affecte d'être appellé par les noms de paix & charité, pour nous apprendre, dit saint Gregoire de Nazianze, que nous le possédons quand nous sommes paisibles & charitables. *Pax enim & charitas, atque id genus nominibus appellatur, nos videlicet admonens, ut has virtutes sedulò amplectamur, perinde ac Deum simul habituri.*

Eph. 4. 2. Eph. 2. 14. Isa. 45. 7. Psal. 75. 2. S. Greg. Naz. orat. 1. de pace.

Mais le Fils de Dieu étant le Maître de nos assemblées, & nous y donnant ses lumiéres, elles ne peuvent pas qu'elles ne soient utiles à la Religion. Quand nous sommes assemblez en son nom, nous ne sommes que ses organes, nous ne produisons au dehors que les sentimens qu'il nous inspire intérieurement; & ainsi nos delibérations tournent toûjours à nôtre conservation & nôtre avancement

Mais quand nos assemblées ne sont pas paisibles, qu'il y a du schisme entre nous, qu'il y a de l'opposition & que les esprits agissent d'une maniére contentieuse, nous nous ruïnons infailliblement. *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur.* Un Roïaume qui est divisé, dit nôtre Seigneur, sera bientôt désolé. Et une Communauté Religieuse, en laquelle il y a des ligues, des partialitez & des divisions, ne peut subsister. Toutes les puissances de l'enfer & les persécutions des hommes ne nous peuvent nuire, si nous avons la paix entre nous. Vous êtes, dit saint Bernard, parlant à ses Religieux, dans cette Congrégation, les enfans d'une même Mere, & vous êtes les freres les uns des autres; qui est-ce donc du dehors qui peut vous troubler & vous affliger, si au dedans du Monastére vous êtes bien ensemble, & si vous joüissez de la paix ? *Nonne præsentis congregationis tanquam unius Matris Filij omnes vos estis, singuli alterutrum fratres ? Quid ergo à foris vos conturbare aut contristare possit, si intùs benè estis & fraternâ pace gaudetis.* Mais si, comme dit un Prophéte, nos cœurs se divisent, nous périrons tous. *Divisum est cor eorum, nùm interibunt ?* & nous verrons l'ordre se ruïner entre entre nos mains. Si quand nous sommes en nos Chapitres nous nous mordons, si nous nous mangeons, si chacun tâche de dévorer son frere, nous nous consumerons nous-mêmes. *Quod si invicem mordetis & comeditis,* dit saint Paul, *Videte ne ab invicem consumamini.*

Luc 11. 17. S. Bern. serm. 29. in Cant. Ose. 10. 2. Gal. 5. 15.

Nous pouvons dire ici ce que dit saint Bernard en une autre occasion, que les hommes ne rompent point une union que Dieu a faite. *Quæ Deus conjunxit, homo non separet.* Soïons toûjours unis d'esprit, de pensées & de sentimens, puisque nous le sommes par nôtre profession. *Quæ Deus conjunxit, homo non separet. Jungant se animis qui juncti sunt institutis*; car,

S. Bern. Epist. 243.

comme dit le sage, quand un frere aide son frere, ils s'entre consolent & fortifient réciproquement ; mais si l'un mord, & déchire l'autre, ils se détruisent tous deux. *Ait sapiens, frater adjuvans fratrem, ambo consolabuntur. Quod si alterutrùm se, quod absit, corroserint, & momorderint; non ne ambo desolabuntur.* L'union & la concorde des cœurs, dit sagement un Historien profane, fait croître les choses qui dans leur commancement sont les plus petites ; mais la division & la discorde ruine celles qui sont les plus grandes. *Concordiâ res parvæ crescunt; discordiâ maximæ dilabuntur.* Sallust.
Aussi étoit-ce cette belle union de sentimens que saint Paul désiroit principalement des fidelles. Si vous voulez me faire un plaisir extrême, & rendre ma joie pleine & entiére, écrit-il aux Philippiens, aïez les mêmes pensées ; aïez un même amour ; aïez les mêmes sentimens, & ne faites rien par esprit de contention. *Implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eamdem charitatem habentes, unanimes, id ipsum sentientes; nihil per contentionem.* Phil. 2. 2. Et écrivant aux Corinthiens, je vous conjure, dit-il, mes-freres, par le nom de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, de n'avoir tous qu'une même parole, & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes; mais d'être tous parfaitement unis ensemble dans un même esprit & dans les mêmes sentimens. *Obsecro autem vos fratres, per nomen Domini nostri Jesu-Christi, ut id ipsum dicatis omnes, & non sint in vobis scismata: sitis autem perfecti in eodem sensu & in eadem sententiâ.* 1. cor. 1. 10

Ce que le saint Apôtre demandoit aux prémiers Chrétiens, nôtre Seigneur l'avoit demandé à son Pere en faveur de ses Disciples. Conservez, lui dit-il un peu devant sa mort, ceux que vous m'avez donné, & pour le faire, je vous prie de leur accorder cette grace, qu'ils soient toûjours un, comme nous sommes un ; qu'ils soient unis d'esprit & de volonté comme nous sommes un dans la nature & que nous n'avons qu'une même substance. *Pater sancte serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi : ut sint unum, sicut & nos.* Ioan. 17. 11. Et les fidelles qui composérent l'Eglise naissante reçûrent si parfaitement l'effet de cette priére, que comme saint Luc le raporte, ils n'étoient tous qu'un cœur & une ame. *Multitudinis autem credentium erat cor unum & anima una.* act. 4. 32.

Prenons donc cet esprit, (M.) & qu'on n'entende jamais aucune contestation dans nos assemblées. S'il s'éléve en nous quelque émotion, qu'au même moment qu'elle naît, elle soit dissipée. *San. commotio tua*, dit saint Bernard, *ibi moriatur, ubi oritur* Ne lui permettons pas de paroître, crainte qu'en se montrant, elle ne nous cause la mort. *Nec permittatur exire, quæ mortem portat, ne perimat.* S. Bern. serm. 29. in Cant. Aïons la paix, & une paix, dit ce devot Pere, qui procede du fond de nos cœurs & alors ne craignons point les violences étrangéres, qui nous menacent, parce qu'aucune ne nous peut faire de mal. Comme au contraire, ne tirons aucun avantage des consolations extérieures qui nous flattent, si nous avons en nous des semences de division. *Pax vobis à vobis sit, & omne quod extrinsecùs minari videtur, non feriet, quia non nocet. Nam è contrario quidquid foris blandiri apparet, nulla est profectò consolatio, si intùs, quod absit, seminarium discordiæ germinaverit.* Mais si nos assemblées doivent être paisibles, il faut assi qu'elles soient humbles.

II. PARTIE.

Nous nous assemblons pour travailler au bien commun de la Religion ; mais

l'a où regne l'ambition, chacun ne pense qu'à son interêt. Aussi le même Apôtre qui nous deffend d'agir par esprit de contention, nous deffend d'agir par des mouvemens de vaine gloire. Il nous recommande également la
Phil. 2. 3 paix & l'humilité. *Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam, sed in humilitate superiores sibi invicem arbitrantes.*

Les Religieux qui dans les Chapitres sont pleins de leur propre jugement, ou qui pensent à s'avancer dans les charges, ne raisonnent plus que par raport à eux-mêmes. Ils tournent toutes choses à leur avantage particulier, le bien commun leur est indifferent, & ainsi ils ruïnent la Religion.

Saint Bernard parlant de ces Religieux qui sont pleins de leur propre jugement dit qu'ils sont malades de la lepre, mais d'une lepre qui est d'autant plus dangereuse; qu'elle est plus cachée, & que tant qu'ils en sont plus couverts, ils la sentent moins & croient être plus sains. *Lepra verò proprij*
S. Bern. serm. 3. in temp. resurrect. *consilij eo perniciosior est, quo magis occulta & quantò plus abundat, tanto sibi quisque sanior esse videtur.* Il attribuë cette funeste maladie principalement à ceux qui ont le zéle de Dieu, mais un zéle qui est faux & qui n'est pas selon la science. *Hæc illorum est qui zelum Dei habent; sed non secundùm scientiam.* Ils ne suivent que l'erreur & le mensonge. Ils sont si opiniâtres qu'ils ne veulent recevoir aucune lumiére & qu'ils ne se rendent à aucun conseil. *Sequentes errorem suum & obstinati in eo, ita ut nullis velint consilijs acquiescere.* Ce sont des esprits qui sont dans un un Chapitre comme les tirans des autres, & qui ne se soucient pas de tout ce qui peut arriver, pourvûque leurs opinions soient suivies. Ils diviseroient l'unité la mieux cimentée; ils sont ennemis de la paix: ils n'ont point de charité: ils sont enflez d'un orgueil insuportable: ils sont pleins d'amour propre: d'amour propre: ils sont grands devant leurs yeux, ignorant volontairement la justice de Dieu, pour établir la leur. *Hi sunt unitatis divisores, inimici pacis, charitatis expertes, vanitate tumentes, placentes sibi, & magni in oculis suis, ignorantes Dei justitiam & suam volentes constituere.* Que peut-on attendre dans des assemblées d'une si grande superbe? Quel avantage la Religion peut-elle tirer de ces orgueilleux qui ne veulent ceder à personne? qui preferent leur jugement à celui de toute une communauté: comme si eux seuls étoient remplis de l'esprit de Dieu. *Tanquàm ipse solus habeat spiritum Dei*; qui en s'estimant les plus Religieux & en croïant qu'ils ne sont pas comme les autres hommes sont idolâtres de leurs pensées. *Sunt nunc qui se faciunt Religiosiores alijs, qui non sunt sicut cæteri hominum, ecce arioli & idolatræ facti sunt.*

Ah! (M.) ne nous laissons pas aller à une vanité si honteuse & si extravagante. Mais imitons l'humilité de nôtre Seigneur. Que j'estime à ce propos la reflexion de saint Bernard. Nôtre Dame & saint Ioseph aïant témoigné à Jesus-Christ, qu'ils l'avoient cherché avec douleur durant trois jours, quand ils l'eurent trouvé dans le Temple assis au milieu des Docteurs & les ravissant par sa sagesse & par ses reponses; il leur repartit qu'il devoit être où il étoit appellé par les affaires de son Pere. Mais comme il vit qu'ils ne
Lu. 2. 50. le conçevoient pas & qu'ils n'entroient pas dans sa pensée. *Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.* Il ne voulut pas s'y attacher, il

changea

changea de ſentiment. Il ceſſa le travail de la Prédication qu'il avoit commencé & ne le reprit qu'au trentiéme an de ſon âge. *Sic mutavit conſilium ſuum, ut quod jam tunc ceperat, ex tunc uſque ad triceſimum ætatis ſuæ annum prorſus dimiſerit.* Son prémier ſentiment étoit bon ; il n'en faut pas douter. Il n'en pouvoit avoir que de bons, puis qu'il étoit la Sageſſe Eternelle mais il le quitta pour entrer dans celui de ſa ſainte Mere & de ſaint Joſeph, afin par ſon exemple de nous guérir de la lépre du propre jugement. *Bonum erat conſilium illud quod ait, quia in his quæ Patris mei ſunt, oportet me eſſe. Sed quia illi non intellexerunt mutavit illud conſilium, ut nos mundaret ab ea lepra, quæ proprij conſilij eſt.* Qu'eſt-ce donc de nous aprés un ſi rare exemple, qui n'auroit pas honte d'être ſi jaloux de la gloire de ſon propre jugement, qu'il ne s'en voulut pas detacher pour ſe conformer à celui des autres Religieux? *Quis jam non erubeſcat obſtinatus eſſe in conſilio ſuo, quando ſuum ſapientia ipſa deſeruit?* S. Bern. ſerm. 3 in temp. reſu cct.

Mais que dirons-nous de ceux qui ſont paſſionnez du déſir de s'avancer dans les Charges? Car nous ne ceſſons d'en voir, comme ſaint Bernard en remarquoit, qui ont cette ambition. Nous en voïons qui aprés avoir mépriſé les pompes du ſiécle, apprennent la ſuperbe dans l'école de l'humilité. *Video, quod magis doleo, poſt ſpretam ſæculi pompam, nonnullos in ſchola humilitatis ſuperbiam magis addiſcere.* Et ce qui eſt le plus déréglé, il y en à pluſieurs, qui ne ſouffrent pas d'être mépriſez dans la Maiſon de Dieu, qui n'avoient rien dans la leur, qui ne les rendit mépriſables. Ils tâchent, n'aïant pû être honorez là ou pluſieurs déſirent les honneurs, de l'être là où tous les mépriſent, ou les doivent mépriſer. *Quodque magis perverſum eſt, plerique in domo Dei non patiuntur haberi contemptui, qui in ſua non niſi contemptibiles eſſe potuerunt: ut quia videlicet ubi a pluribus honores appetuntur, ipſi locum habere non meruerunt, ſaltem ibi honorabiles videantur, ubi ab omnibus honores contemnuntur.* Comme cette paſſion eſt aveugle & qu'elle porte les ténébres dans le fonds de l'ame, *excæcatrix cordium*, nous ne devons pas attendre des lumiéres dans nos Chapitres de ceux qui en ſont eſclaves. Le Prophéte prenoit la Loi de Dieu pour le principe de tous ſes conſeils. *Conſilium meum juſtificationes tuæ.* Mais le Religieux dominé par l'ambition n'établit point ſes delibérations ſur ſon état, ſur ſa vocation, ſur ſes vœux, ſur ſes régles, ſur ſes conſtitutions, ſur les communs intérêts de la Religion. Il ne raiſonne que ſur ſes deſſeins? & en regardant toujours les moïens qui les pourront faire réüſſir. Le déſir, la crainte, l'eſpérance, l'envie, la jalouſie ſont les funeſtes flambeaux, qui l'éclairent dans ſes penſées & dans ſes paroles. Il ne penſe qu'à ſe faire eſtimer, qu'à détruire ſes freres, qu'à diviſer les uns & à unir les autres, afin d'élever la fortune à laquelle il aſpire : la raiſon & la juſtice n'ont aucune part en ſes avis. Ils ne portent que les caractéres de cette paſſion qui le dévore. Ses conſeils reſſemblent à ceux des Juifs, qui s'aſſemblerent pour délibérer ſur la perſonne de Jeſus-Chriſt. Ils ne parlêrent point de ſa doctrine ni de la ſainteté de ſa vie. Ils ne penſerent qu'à l'honneur & aux biens de la Terre qu'ils craignoient de perdre par ſa prédication. *Mundus totus poſt eum abijt. Venient Romani, & tollent locum noſtrum & gentem.* Il eſt vrai qu'il tombent ſouvent dans le

S. Bern. ſerm. 4. in miſſus eſt.

S. Bern. ſerm. 6. in pſal. Qui habitat.

Pſal. 18. 24

Ioa. 12. 19.

Ioa. 11. 48

mépris au lieu de monter à la gloire : car, comme dit le saint Esprit, qui peut honorer un homme qui deshonore son ame? *Quis honorificabit exhonorantem animam suam?* & qui deshonore plus honteusement son ame qu'un Religieux enflé de superbe? Mais néanmoins il ne laisse pas de faire gémir la Religion & de conspirer à sa perte. Les Juifs se rüinérent par leurs débéations; mais ils firent aussi mourir Nôtre Seigneur. De même le Religieux, qui opine par des impressions d'orgueil, se rend bientôt méprisable: mais en se faisant des plaies à lui-même, il en fait aussi à sa Communauté. Et qu'il ne dise point que quoi qu'il soit un peu interessé dans ses opinions, il produit toutefois de belles lumiéres sur toutes les choses qui sont proposées. Car le saint Esprit le condanne en disant qu'on doit préférer un homme qui a moins de sagesse & qui est rempli de crainte & d'humilité à celui qui paroît plus riche en ses pensées, mais qui n'observe pas la Loi du tres-Haut. *Melior est homo qui minuitur sapientiâ, & deficiens sensu in timore, quam qui abundat sensu & transgreditur legem altissimi.*

Eccl. 10. 32 — Eccl. 19. 21

Je n'ignore pas que l'immortification ne nous fasse ici une vieille quérelle. Il y a long-temps qu'on se plaint de ce qu'on abaisse le cœur des Religieux. On dit qu'on les tient trop dans l'humiliation, & que l'honneur étant la récompense de la vertu, on le peut désirer. On crie qu'il y en a qui ne peuvent souffrir les personnes de mérite, & qu'aureste si l'on poursuit quelque élévation dans l'Ordre, ce n'est que pour le servir plus avantageusement. Mais que ces maximes sont contraires à celles de nos anciens Peres! Saint Basile dit que la passion de commander dans les Religieux est une peste diabolique qui ruine & ravage tout. *Inter fratres principatum nullo modo appetere Monachus debet: si quidem diabolica ista pestis est.* Saint Ephrem la leur deffend par la crainte qu'il a que ce vain honneur ne les prive de la gloire éternelle. *Ne propter caducum ac momentaneum honorem gloriâ privemur æternâ.* Saint Bonaventure dit qu'elle est égallement dangereuse & extravagante. *Est status prælationis simul excelsus & periculosus & ideò ipsum appetere simul est periculosum & stultum.* Mais n'oublions pas sur ce sujet les pensées de sainte Thérése. Elle ne peut souffrir qu'on retienne la moindre inclination pour l'honneur. Dieu nous garde, dit-elle, de ces Monastéres ou se rencontrent ces points d'honneur qui font que l'on rend si peu d'honneur à Dieu. Elle ajoûte que c'est le Démon qui y établit des Loix selon lesquelles on monte ou on descend par les différens dégrez des charges, ainsi que les gens du monde, & ou l'on met son honneur. Et en parlant à Jesus-Chrit : ô mon Sauveur, dit-elle, n'êtes vous pas tout ensemble & nôtre Maître & nôtre modelle? Oüi sans doute. Mais en quoi, mon divin Maître avez-vous établi vôtre honneur? L'avez-vous perdu en vous humiliant jusqu'à la mort? Non certes: mais au contraire cet abaissement a été la cause & la source de l'honneur de tous les hommes. Et ailleurs elle dit qu'il faut principalement veiller sur soi en ce qui regarde l'honneur, sans jamais se relâcher, & que pour peu qu on s'y sente attaché, on ne doit point espérer d'avancer dans le chemin de la vertu: que c'est une chaine si forte que Dieu seul est capable de la rompre & qu'il n'y a point d'efforts que nous ne devions faire de nôtre côté pour surmonter cet obstacle à nôtre avancement.

S. Basil. in const. Monast. c. 10. — S. Ephr m in opuscu. ad correct. corum qui vitiose &c. — S. Bonav. in Apolo. pauperum. — S. Therez. 1. du chem de la perf. c. 36. — S. Ther. l. de sa vie c 31.

Attachons-nous (M.) à ces maximes, & nous élevons au dessus du vain honneur. Si tous les honneurs du monde ne sont que des ombres, ceux de la Religion sont si foibles qu'on peut dire qu'ils ne sont que des Images de ces ombres. Aspirons à la véritable grandeur. Ne nous laissons pas tromper par cette fausse & misérable ambition, qui ne désire que de petites choses & qui sont tout-a-fait indignes de nous. *Infælix ambitio! quæ ambire magna non novit.* Que ce soit l'humilité de cœur qui anime tous nos sentimens. Mais si dans nos assemblées nous devons être humbles sans ambition, nous devons aussi être libres sans aucun engagement. S. Bern.

III. PARTIE.

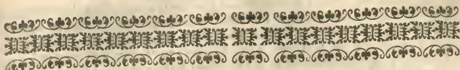
Le plus grand malheur des Cloîtres est l'union de quelques particuliers, qui conviennent ensemble pour emporter sur les autres ce qu'ils desirent. Ce funeste engagement fait qu'on ne consulte plus Dieu dans les affaires, dans les deliberations ni dans les élections. Quand il est formé, on ne regarde plus qu'aux interêts du parti. Qu'allez-vous dire ? qu'allez-vous faire ? Ceque vous méditez est contre la raison, contre la justice, contre la conscience, contre Dieu. Retirez-vous raison, justice, conscience : retirez-vous mon Dieu avec toutes vos lumiéres. On ne veut pas que vous soïez du conseil. On ne vous appelle pas au Chapitre. La cabale le veut, le parti l'ordonne, nous en avons ainsi convenu ; c'est assez, il faut s'opposer à ceux-là. Mais leur pensée est bonne. Ils tiennent pour la justice, ce qu'ils veulent sera profitable à la Religion. Vous étes vous-mêmes persuadez. Il n'importe, ils sont les auteurs de ce sentiment & cela seul est capable de nous en éloigner. Mais quel aveuglement ! D'engager ainsi vôtre liberté, & de vous priver du droit que vous avez de rechercher, de dire, & de suivre la vérité. Vous voïez vôtre malheur. Vous ne laissez pas même de le deplorer. Mais ces chaînes étant formées, quel moïen de les rompre ? il n'y a presque que la mort, qui en puisse être la maîtresse. O malheureux fugitifs, qui prenez des conseils qui ne viennent point de Dieu, & qui aprés avoir quitté l'Egypte, y retournez par vos mauvaises pratiques. *Væ filij desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium, & non ex me : quia ambulatis : ut descendatis in Ægiptum, & os meum non interrogastis.* Isa. 30. 1.

Vous avez laissé le monde. Vous avez renoncé à vos parens. Vous avez rompu les biens de la nature, qui vous attachoient à eux, afin d'être plus libres dans les choses de vôtre salut : & vous vivez en religion sous de plus rudes chaines & dans une captivité plus tirannique & plus deplorable ? Est-ce donc que vous avez embrassé l'état Religieux pour ne pas vivre en Religieux ? Est-ce que vous avez entré dans le Cloître pour y chercher le monde ? Mais est-ce que l'Ordre vous a reçûs dans son sein, pour le détruire ? Est-ce que vous en étes devenus les membres, pour conspirer à sa ruïne ? Est-ce qu'en y entrant vous avez juré de travailler à sa perte ? Car n'est-ce pas ce que vous faites, en faisant, pour parler avec saint Basile, des Congrégations dans la Congrégation ? N'est-ce pas ce que vous faites en ne venant au Chapitre commun qu'aprés des assemblées particuliéres ? Et ne dites point pour authoriser ce dangereux esclavage que vous ne considérez que le bien de la Communauté. C'est la le voile dont on tâche de couvrir toutes les seditions, pour en déguiser la malice ; mais saint Basile ne peut souffrir

ce diſcours & il vous ferme la bouche, quand il dit que vos liaiſons ſont criminelles, & qu'il faut néceſſairement que vous aïez des deſſeins particuliers & contraires au bien commun. *Si verò ipſi à reliquis ſuâ ſponte abſciſſi diſjunctique in*
S. Baſil. *cætu cætum efficiant vitioſa hujuſmodi amicitiæ conciliatio eſt, & diverſam quamdam à communibus inſtitutis rem eſſe oportet, quæ hoc inter ipſo conciliat.* Si on vouloit le bien commun, pourquoi ſe cacheroit-on, comme on fait, de ceux qui ſont obligez par leur charge de le procurer ? Pourquoi est-ce qu'on s'oppoſeroit à leurs plus ſaintes intentions ? Pourquoi s'uniroit-on pour le faire d'une maniére plus forte & plus efficace ?

Ne nous laiſſons donc point, (M.) captiver par ces chaînes, conſervons nôtre liberté, qu'aucun engagement humain ne nous empêche de conſulter
Prov. 21. 30. l'oracle contre lequel tous les conſeils des hommes ſont impuiſſans. *Non eſt ſapientia, non eſt prudentia, non eſt conſilium contra Dominum.* Aïons le cœur aſſez généreux pour ne pas nous ſoûmettre à ceux qui n'ont pas de pouvoir ſur nos ſentimens. L'eſprit de Dieu eſt libre, dit le ſaint Apôtre, *ubi autem ſpiritus Domini, ibi libertas.* Ne perdons pas cet eſprit en perdant nôtre liberté. On trouve quelque douceur dans ces intrigues, & on s'y
2. Cor. 3. 17. forme des Phantômes de juſtice, mais en vérité elles conduiſent à la mort ceux qui les entretiennent. *Eſt via quæ videtur homini juſta: noviſſima au-*
Prov. 14. 12. *tem ejus deducunt ad mortem.* Dieu ſe declare l'ennemi de la ſageſſe mondaine. Il aſſûre qu'il perdra ceux qui ſe gouvernent par ſes maximes. *Scri-*
1. Cor. 1. 19. *ptum eſt enim perdam ſapientiam ſapientium, & prudentiam prudentium reprobabo.* Il diſſipe leurs penſées, & les empêche d'accomplir leurs deſſeins.
Iob. 5. 12. *Diſſipat cogitationes malignorum, ne poſſint implere manus eorum quod cæperant.* Il ruine leurs conſeils, quelques meſures qu'ils prennent pour les faire réüſſir *Conſilium pravorum diſſipat.* Il permet que la Religion en ſouffre pour un temps ; mais enfin ces machines, pour bien diſpoſées qu'elles ſoient, ſe rompent, & c'eſt aſſez ſouvent dés cette vie à la confuſion de ceux qui les remüent avec tant d'artifice. Ils tombent dans la foſſe qu'ils ouvrent & qu'ils creuſent. Le mal qu'ils font les afflige, & leur injuſtice retombe ſur leur tê-
Pſal. 7. 16. te. *Lacum aperuit & effodit eum: & incidit in foveam quam fecit. Convertetur dolor ejus in caput ejus: & in verticem ipſius, iniquitas ejus deſcendet* Il ne leur reſte que la honte & la douleur d'avoir perdu ce qu'ils avoient de plus cher, c'eſt à dire la liberté, pour combatre contre leur Mere.





EXHORTATION SOIXANTE-QUATRIEME.

Exhortation II. sur le Chapitre 4.

DES COVLPES.

Exorde.

SI la Religion paroît une folie aux mondains, c'est principalement dans l'exercice des coulpes, qui se pratique dans nos Chapitres. Il est vrai qu'il n'en est aucun qui soit si opposé à l'esprit du monde, ni qui soit plus propre à nôtre condition. Dans le monde on reçoit les Sacremens : ou s'aplique aux choses spirituelles : on s'adonne à l'Oraison mentale : on fait des pénitences, & souvent avec plus de rigueur que dans les Cloîtres : on se retire des compagnies ; on fait des retraites : on demeure dans la solitude: on fait des vœux : on ne laisse pas même d'obeïr & de vivre avec quelque sorte de dépendance. Mais l'exercice des coulpes n'y a point encore trouvé d'entrée. C'est le caractére du Cloître de s'accuser publiquement de ses fautes, de s'exposer volontairement à en recevoir la repréhension & d'en demander la pénitence.

Aussi nôtre sainte Régle nous commandant de nous assembler toutes les semaines, pour traiter de la garde de l'Ordre & du salut des ames des Religieux, n'a pas manqué d'ordonner que dans nos assemblées les fautes qui auront été commises soient corrigées. *Excessus & culpæ fratrum si quæ in aliquo fuerint deprehensæ, charitate mediâ corrigantur.* C'est ainsi, dit nôtre B. Pere Jean Soreth, qu'elle ne nous dirige pas seulement pour faire des actions saintes, mais qu'elle nous commande aussi de corriger les mauvaises. Elle nous donne des Loix pour obeïr, & elle nous présente des remédes contre la desobeïssance ; afin qu'en pechant même, nous nous trouvions dans l'obligation de la suivre & de nous y conformer. *In regula nostra invenitur non solùm bonæ vitæ instructio, sed etiam emendatio pravæ : inveniuntur namque in eâ præcepta obedientiæ & inobedientiæ remedia, ut ne peccando quidem à regulâ recedatur.*

Reg. carm c. 4

B. Ioan. Soreth. in Reg. Car. tex. 12. c. 2.

Mais comme de tous les exercices de la vie Religieuse, il n'en est aucun qui nous soit si particulier, on peut dire aussi qu'il n'en est point qui nous soit plus nécessaire. C'est ce que nous allons voir dans la prémiére partie de cette Exhortation ; & dans la seconde je vous montrerai que chacun doit contribuër avec zéle à la correction des fautes.

I. PARTIE.

La Religion est une école de sainteté. Mais si nous devons nous étudier à

Gen. 8. 21. vivre en ſaints, nous ne devons jamais croire que nous le ſoïons. Nous tirons tous du ſein de nos meres de funeſtes inclinations au mal. *Senſus enim & cogitatio humani cordis in malum prona ſunt ab adoleſcentia ſua.* Et tant que nous vivons ſur la Terre, nous conſervons ce germe de corruption qui nous porte continuellement au peché. Nous faiſons tous beaucoup de fautes, dit l'Apôtre ſaint Jacques. *In multis enim offendimus omnes.* Il n'en eſt aucun qui ſoit exempt de ce déplorable malheur. *Non eſt enim homo, qui non peccet.* Si nous diſons que nous ſommes ſans peché, nous nous trompons nous-mêmes & nous ne ſommes pas véritables. *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipſi nos ſeducimus, & veritas in nobis non eſt.* Les plus juſtes ne ſe ſoûtiennent pas ſi bien qu'ils ne tombent. *Non eſt enim homo juſtus in terra qui faciat bonum, & non peccet.* Et même qu'ils ne tombent ſouvent. *Septies enim cadet juſtus.*

Iac. 3. 2.
3 Reg. 8. 46.
Ioan. 1. 8.
Eccl. 7. 21.
Prov. 24 16.

Et ſi nous ſommes tous pecheurs, nous ſommes par cela même tous aveugles. Car le peché étant conçû dans les ténébres, il jette l'obſcurité dans l'ame & l'empêche de connoître ſon mauvais état. Comme les raïons du Soleil ſe cachent par les nuages, ainſi les lumiéres de l'eſprit s'obſcurciſſent & s'enveloppent par le peché. Qui étoit plus éclairé que David, qui confeſſe que Dieu lui avoit révélé les plus profonds ſécrets de ſa ſageſſe? *Incerta & occulta ſapientiæ tuæ manifeſtaſti mihi.* Et néanmoins auſſitôt qu'il l'eût offenſé, il ſe trouva tout couvert de ténébres. *Contexerunt me tenebræ.* Il devint ſi aveugle qu'il ne pouvoit connoître ſes iniquitez. *Comprehenderunt me iniquitates meæ & non potui ut viderem.* Et la corruption ſe forma dans ſes plaies, par ce que ne les voïant pas, il n'y pouvoit remédier. *Putruerunt & corruptæ ſunt cicatrices meæ a facie inſipientiæ meæ.* Nous avons donc tous beſoin d'être éclairez, d'être avertis & corrigez.

Pſal. 50. 7.
Pſal. 54. 5.
Pſal. 39. 16
Pſal. 37. 5.

Mais comme les Monaſtéres ſont plus ſaints & que la perfection y eſt plus pure, les fautes y ſont auſſi plus dangereuſes & y paroiſſent d'avantage; & ainſi il eſt particuliérement néceſſaire qu'il y ait un Soleil qui nous éclaire. Il faut que nous aïons un Nathan qui nous avertiſſe; un Samuël qui nous reprenne; un Moïſe qui nous étonne; un Elie qui nous menace, & qui nous corrige. Si nous n'avions des Supérieurs, qui nous remontraſſent nos fautes, les Maiſons les mieux réglées tomberoient bientôt dans le dernier déréglément. Mais les continuelles repréhenſions nous éclairent; elles nous en font connoître l'importance: elles remédient à nos maux & nous conſervent dans le bon ordre,

Auſſi ſaint Bonaventure a tres-ſagement remarqué que la différence des Maiſons réformées & de celles qui ne le ſont pas, ne ſe doit pas prendre de ce que dans les unes il ne ſe commet point de fautes, & qu'il s'en commet dans les autres. Car il n'en eſt aucune qui ait le privilége de l'impeccabilité. Les Religions quelques réglées qu'elles ſoient ne ſont pas plus ſaintes que le Ciel ou l'Ange a offenſé Dieu; elles ne ſont pas plus ſaintes que le Collége des Apôtres ou Judas eſt devenu apoſtat. Dans la Satuë de Nabuchodonoſor ſous une tête d'or il y avoit des pieds d'argile. Quoi que la beauté de l'épouſe ſoit incomparable, elle a néanmoins ſes ombres, comme le Soleil à ſes taches. *Nigra ſum ſed formoſa.* Les Religieux ne ſont pas plus

Cant. 1. 4.

faints que David, plus fages que Salomon, plus forts que Samfon, plus doctes qu'Origene, plus auftéres que Tertulien, & ainfi il ne faut pas s'étonner s'ils font des fautes dans les obfervances régulières ; puifque ces grands perfonages en ont commis de fi confidérables. Mais ce qui diftingue les Religions réformées, dit ce faint Pere, de celles qui font déréglées, c'eft que dans les prémiéres on ne fouffre aucune faute qu'on ne reprenne & qu'on ne corrige, & que dans les autres on les regarde avec indifférence & que chacun tranfgreffe impunément les Régles. *In hoc differunt laudabiles Religiones & jam dilapfæ, non quod nullus peccans in laudabilibus reperiatur, fed quod nullus impunè peccare finatur, & peccandi aditus ftudiofe præcludantur.* S. Bonav. l. de fex aliis fera.. c. 1.

On doit s'affûrer qu'une maifon Religieufe eft en bon état, quand les Chapitres fe font exactement & que l'exercice des coulpes eft en fa vigueur. Le Chapitre eft l'Etable où le Supérieur comme le charitable Samaritain, en nous reprenant de nos fautes, met l'onguent fur nos plaïes. *Attende*, dit le Bien-heureux Jean Soreth *in Samaritano Prælatum, & in Stabulo Capilum, in effufione vini & olei fomentum confolationis & afperitatem correptionis.* C'eft le lieu où non feulement les Religieux font guéris & réparent leurs pertes ; mais où ils reçoivent de nouvelles forces. Ce lieu, dit nôtre B. Général, eft entre tous les autres l'objet de l'averfion du diable. C'eft là où il perd ce qu'il gagne ailleurs. Ce lieu eft confacré au faint Efprit. C'eft fa maifon : les Enfans de Dieu s'y affemblent, pour, y étant repris & corrigez, y recevoir la grace de leur reconciliation. *Hic eft locus præceteris diabolo odiofus ; hic amittit quod alibi acquifivit hic enim locus Spiritui fancto confecratus eft officina Spiritus fancti in qua Filij Dei congregantur ut ei reconcilientur.* Cela eft conforme à ce qui eft écrit dans la vie de faint Dominique. Vous fçavez tous l'hiftoire. Vous fçavez que le Démon dit à ce Saint que le Chapitre étoit fon Enfer, que dans les autres lieux du Monaftére il emportoit des victoires fur les Religieux, qu'il gagnoit toûjours quelque chofe dans le dortoir, dans le réfectoir, dans le parloir & même dans le chœur ; mais qu'il perdoit tout dans le Chapitre. B. Ioan. Soreth. cit c. 1. B. Ioan. Soreth. cit

Nous fçavons par expérience la vertu qui eft attachée au repréhenfions des Chapitres & les fruits qu'elles portent. Il n'eft point de Religieux fi indévot, fi lâche, fi négligent, fi indifférent, ou fi opiniâtre qui n'en foit touché. Quand le Supérieur ne fe laffe point & que fuivant le confeil que le faint Apôtre donnoit à fon Difciple Timothée, il reprend, il fupplie, il menace avec une patience infatigable, *in omni patientia*, il n'eft aucun Religieux qui ne fe rende, qui ne fe change & qui ne fe corrige par des remontrances ainfi réïterées. Il ne faut fouvent qu'un bon Chapitre, pour renouveler toute une Communauté. On ne prend pas plaifir à être toûjours repris. La nature eft trop amoureufe d'elle-même pour s'y accoutumer. Quand on ne feroit pas les chofes par amour, on les feroit par la crainte. On donne à la honte ce qu'on ne donneroit pas à l'infpiration, & quand on a rentré dans fon devoir par des motifs bas & humains, il eft facile aprés de continuer à fatisfaire à fes obligations par des motifs nobles & furnaturels. 2.tim. 4. 2

Et quand il arriveroit que quelques-uns ne fe corrigeroient pas, il eft

néanmoins avantageux à la Religion de les reprendre dans le Chapitre : car s'ils ne profitent pas de la repréhension, elle ne sera pas pour cela inutile : elle pourra servir à d'autres, qui ont commis les mêmes fautes, ou qui dans la suite du temps les pourroient commettre. Tous s'examinent, quoi qu'un seul soit repris, & ainsi quand celui à qui la reprehension s'addresse seroit assez endurci pour la mépriser, elle ne laisseroit pas de faire rentrer les autres en eux-mêmes & de leur inspirer la résolution de se corriger. Il faut, dit saint Bernard, reprendre publiquement ceux dont les fautes sont publiques, afin en remédiant à leurs plaïes de guérir aussi ceux que leur mauvais exemple a infecté. *Palàm sunt arguendi qui palàm nocent : ut dùm apertà objurgatione sanantur, hi qui eos imitando deliquerunt, corrigantur : ut dum unus corripitur, cæteri emendentur.* Les innocens même craignent quand les coupables sont repris & proposent de ne les pas imiter en leurs desordres, pour ne se pas exposer à une semblable confusion. C'étoit la pensée qu'avoit saint Paul, quand il exhortoit son cher Timothée de reprendre les pecheurs devant tout le monde, pour donner de la crainte aux autres. *Peccantes coram omnibus argue : ut & cæteri timorem habeant.*

S. Bern. l. de modo. benè viv. serm. 18.

1. Tim. 5. 20.

On peut encore appliquer à ce propos ce que dit saint Bernard en une autre occasion. Nous pouvons dire que les repréhensions de nos Chapitres sont toûjours extrêmement profitables, quand elles ne serviroient qu'à ôter la réputation & le crédit à ceux qui ne vivent pas dans l'exactitude qu'ils doivent avoir aux observances régulières. Il faut par ce moïen les faire connoître & leur ôter le pouvoir de tromper les simples. *Subversores invictis rationibus convincantur, ut vel emendentur ipsi, si fieri potest, vel si non, perdant auctoritatem, facultatemque alios subvertendi.* Quand le Supérieur reprend ceux qui transgressent les régles, il les rend méprisables, & ainsi il empêche qu'on ne les imite. Ils n'osent pas même entreprendre d'attirer les autres à les suivre, quand ils voïent que leur vie n'est pas estimée : ils jugent bien que leurs efforts feroient inutiles. Mais au contraire le silence & l'impunité autorisent les fautes qui se commettent. C'est en quelque maniére les approuver que de ne les pas corriger, & cette approbation donne aux autres de la hardiesse & de la témérité.

S. Bern. l. 3. de consid. c. 1.

C'est selon le même esprit que saint Gregoire assûre, que celui qui peut corriger les fautes, & qui ne le fait pas, participe à leur malice ; par ce qu'il y concourt & qu'il en est la cause. *Qui emendare potest & negligit, participem se procul dubio delicti constituit.* Saint Leon dit la même chose. C'est dans une Lettre qu'il écrit à un Evêque, ou aprés lui avoir témoigné la douleur qu'il a d'apprendre qu'il a des Clercs soûmis à sa conduite dont la vie est déréglée, il l'exhorte de les corriger sévérement, crainte qu'en pardonnant aux autres sa patience ne lui fût cruelle à lui même, & qu'elle ne s'envelopât malheureusement dans le châtiment du grand Prêtre Heli, qui en suportant avec trop de douceur le crime de ses enfans, attira sur sa tête la même vengeance de la justice divine qui tomba sur eux. *Abjicienda prorsùs pestifera hæc a sacerdotali vigore patientia est, quæ sibi met peccatis aliorum parcendo non parcit : sicut Heli quondam sacerdos filiorum suorum delicta tolerando, cum ipsis divinæ justitiæ sententiam meruit experiri.*

S. Greg. l. 9. reg. epist. 46.

S. Leo. epist. 76.

J'ajoûte

J'ajoûte que l'exercice des coulpes n'eſt pas ſeulement utile pour corriger & empêcher les fautes des Religieux, mais qu'il leur donne occaſion de pratiquer pluſieurs excellentes vertus, comme l'humilité, la patience, & la charité. C'eſt une acte de grande humilité de s'accuſer publiquement de ſes fautes. Mais s'il arrive qu'on ſoit repris de quelqu'une un peu conſidérable, laquelle néanmoins on n'a pas commis, la patience n'eſt-elle pas néceſſaire pour endurer cette repréhenſion ſans s'excuſer & ſans ſe plaindre? Et ne faut-il pas hautement pratiquer la charité pour aimer le Supérieur qui a été trop facile à croire de faux raports?

Mais n'eſt-il pas vrai que les coulpes réveillent l'ame & qu'elles l'excitent généralement à la perfection? Un Religieux à qui on ne dit rien demeure dans une vie commune & ſe relâche même inſenſiblement, mais quand on le tourmente par des reprehenſions fauſſes ou véritables, il penſe à ſoi-même & ſe ranime au travail de la vertu. Il y en a dont la vie paroit exemplaire, dit un ſaint Abbé dans l'échelle de ſaint Jean Climaque, qui ſont dans l'approbation de tous, qui ſont patiens & laborieux, & qui néanmoins tombent de cet état, ſi on les néglige, & ſi on les laiſſe ſans les reprendre. Nous ſommes comme une bonne terre qui devient ſauvage & infructueuſe, quand elle n'eſt pas cultivée. Si on laiſſe les Religieux dans un trop grand repos ſans les mortifier & les corriger, ils deviennent lâches & ſtériles par une vaine eſtime qu'ils conçoivent d'eux-mêmes. *Nonnunquam ij qui videntur eſſe probatiſſimi & laboris patientiſſimi, ſi ad tempus negligantur, atque jam ut virtutibus præditi a Prælato non corripiantur ſive probris atque injurijs afficiantur, eâ quæ in eis inerant modeſtiâ & tolerantiâ deſtituentur. Nam & ſi bona, frugifera, pinguiſque terra eſt, conſuevit tamen aquæ, id eſt ignominiæ defectus illam infructuoſam & ſilveſtrem efficere.* S. Ioan. Clim. orat. 4.

Mais s'il n'eſt pas permis au Supérieur de diſſimuler les fautes qui ſe commettent dans ſon Monaſtére, & ſi comme dit ſaint Bernard, il eſt obligé par ſon office de les reprendre *Mihi tacere non licet cui ex officio incumbit peccantes arguere*, chaque inférieur y doit auſſi contribuër de tout ſon pouvoir. S. Bern. ſerm. 42. in cant.

Il n'appartient qu'à un Caïn de dire qu'il n'eſt pas le Gardien de ſon frere. Nous devons tous par un commandement exprés de Dieu prendre le ſoin du ſalut les uns des autres. *Mandavit illis uni cuique de proximo ſuo.* Mais pour ne vous point faire un lieu commun de la correction fraternelle, je dis que nous le devons faire principalement en donnant avis au Supérieur de tout ce qui ſe paſſe contre les obligations de nôtre état. Les Supérieurs ne ſont pas Prophétes pour connoître ce qui ſe fait en leur abſence; & le mal qui ſe guériroit en ſa naiſſance s'ils en étoient avertis, s'augmente en vieilliſſant & s'irrite quelquefois enſorte qu'il deviant preſque incurable. Qu'aucun donc de nous (M.) pour parler avec ſaint Bernard ne flatte les vices de ſon frere. Qu'aucun ne diſſimule les pechez dont-il eſt le témoin. *Nemo fratris vitia palpet: peccata diſſimulet nemo.* Qu'aucun ne diſe qu'il n'eſt pas obligé de garder ſon frere. *Nemo dicat numquid cuſtos fratris mei ſum ego?* Qu'aucun ne ſouffre par une lache patience que l'ordre périſſe en ſa préſence par le deſordre des particuliers. Qu'aucun n'ait aſſez d'indifférence pour en voir le relâchement ſans s'y oppoſer. *Nemo quod in ſe eſt æquanimiter ferat, cum viderit*

II. PARTIE. Eccleſ. 17. 12.

S. Bern. ſerm. 3. de nati. S. Ioan. Bapt.

ordinem deperire, minui disciplinam. C'est consentir au peché de le dissimuler, quand on le peut reprendre, ou qu'on peut en quelque maniére contribuër à sa correction ; & nous sçavons que ceux qui consentent au mal, sont aussi criminels que ceux qui le commettent & qu'ils en seront égallement punis. *Est enim consentire, silere cum arguere possis : & scimus quia similis pœna facientes maneat & consentientes.*

Ne disons point, (M.) que la charité couvre la multitude des pechez. Ce n'est pas une charité, mais c'est un extrême cruauté de voir souffrir nos freres dans la plus noble partie d'eux-mêmes & de les voir souffrir le plus grand de tous les maux sans tâcher d'y remédier. Quand ils ont des maladies corporelles, nous leur offrons nôtre secours ; ne devons-nous donc pas à plus forte raison leur prêter des mains charitables pour les secourir dans les maladies de leurs ames ?

Vous dites que vous avez de la compassion de vôtre frere & que vous le supportez. Mais ne voïez-vous pas, dit saint Bernard, son opiniâtreté & sa hardiesse ; & que tant que vous avez plus de compassion & de patience pour cacher les déreglemens, il en abuse davantage. *Sed quid agimus ? quod non nulli durâ cervice & attritâ sunt fronte, ut quo magis eis compatimur, tantò magis nostrâ & compassione & patientiâ abutantur.* Mais quoi ? continuë ce saint Pere, si nous avons de la compassion de nos freres, n'en devons-nous pas avoir de la justice, quand elle est violée ? N'en devons-nous pas avoir des loix, quand elles sont transgressées ? N'en devons-nous pas avoir de la Religion, quand elle est deshonorée, quand elle est scandalisée, quand elle est opprimée ? *Nonne sicut compatiebamur fratri, ita ipsi justitiæ compatiendum est, quam videmus tam imprudenter provocari ?* Devons-nous souffrir, si nous avons quelque degré de charité, que Dieu soit ainsi méprisé ? *Scio quia, si qua in nobis est charitas, contemptum hunc Dei ferre æquanimiter non possumus.* Aïons donc, (M.) aïons du zéle : aïons de l'amour pour la justice : haïssons l'iniquité. *Ferveat in nobis zelus, charissimi, Ferveat amor justitiæ, odium iniquitatis.*

S. Bern. serm. 2. de resurr. Dam.

S. Bern. serm. de nat. S. Ioa Bapt.

Ne disons point, pour nous excuser de satisfaire à ce devoir, que nous voulons vivre en paix, que nous ne pensons qu'à nous mêmes, que nous laissons les autres être ce qu'ils sont, que nous ne nous interessons point en ce qui les regarde. Ne nous flattons point d'une fausse paix, ni d'un injuste repos. Ne separons point nos interêts de ceux de nos freres. Nous ne pouvons pas dire que nous n'avons rien de commun avec eux, puisqu'ils sont de même nature que nous, puisque nous vivons sous un même Maître, puisque nous sommes rachetez par le même Sauveur, puisque nous sommes sanctifiez par les mêmes Sacremens ; mais particuliérement puisque nous sommes de la même profession, puisque nous sommes Religieux du même Ordre, puisque nous portons le même habit, puisque nous avons les mêmes Régles. Pouvons-nous donc les abandonner puisque nous sommes unis ensemble par des aliances si étroites ? *Quid dicis ? O homo!* dit saint Chrysostôme, *nihil tibi commune cum eo. Frater tuus est ejusdem tecum naturæ, sub eodem est is Domino. Et dicis nihil commune habeo cum illo, & immisericorditer præteris, & non porrigis jacenti manum ?* Quoi ? dit ce saint Pere,

S. Chryso. hom. 45. in gene.

vous ne voulez point prendre le soin de vôtre frere, qui le prendra donc? sera-ce l'infidelle, qui triomphe de ses fautes? sera-ce le Demon, qui le tente & qui le pousse pour le faire tomber? sera-ce le mondain, qui profite des pechez des Religieux pour colorer & autoriser les siens? sera-ce l'étranger, qui n'en a pas la connoissance? *Quid? nihil tu fratrem curas., cui igitur curæ erit? infideli, de malis hujus gaudenti, approbanti, insultanti? Quid? Diabolo impellenti, præcipitanti?* S. Chryso. ho. 44 in epist. 1. ad cor.

Mais ne sçavez-vous pas que toute la Religion est scandalisée par les fautes d'un particulier? Ne sçavez-vous pas qu'on attribuë à tout le corps ce qui est fait par un des membres? Ne sçavez-vous pas qu'on nous oblige tous à repondre les uns pour les autres? Que ce soit une justice ou une injustice dans les mondains, je ne m'arrête pas à le décider. Il me suffit, pour ce que je prétends, que la chose soit véritable. Mais ne craignez-vous point de vous trouver engagé dans les châtimens que vôtre frere mérite? Ne sçavez-vous pas qu'une communauté entiére est souvent châtiée pour les pechez d'un de ses membres? N'avez-vous pas lû cet ordre de la justice de Dieu dans la sainte écriture? N'y voïez-vous pas le peuple d'Israël puni pour le peché de David? Un navire battu de la tempête pour le peché de Jonas? Le larcin d'Acham, qui est un simple Soldat, attirer les vengeances du Ciel sur toute l'armée? Vous vous étonnez quelque-fois de ce que les choses n'ont pas le succez qu'on s'en étoit promis. Vous vous plaignez de la pauvreté de la maison. Vous ne sçavez d'où viennent certaines persecutions qui l'affligent. Ah! portez vos reflexions sur ce Religieux; qui est libertin; qui transgresse ses Régles, qui ne repond point par sa vie à la sainteté de sa profession, que vous connoissez & que vous ne découvrez pas au Supérieur; & vous trouverez que c'est lui qui est la cause de ces disgraces.

Vous craignez que le Supérieur n'use pas bien de vos avis & qu'il ne porte les choses à l'extrêmité. Vous craignez d'attirer l'aversion de vôtre frere en revélant ce qu'il tâche de cacher. Vous craignez de faire mourir le malade au lieu de le guérir. Mais faites vôtre devoir, & n'aïez pas une si mauvaise opinion des autres, que de craindre qu'ils ne fassent pas le leur. Vous devez croire que le Supérieur, selon le conseil de saint Bernard, cherchera des parfums pour embaumer la plaïe & qu'il mêlera pour la traiter, la compassion avec le zéle par sa discrétion & sa prudence. *Quærat mens aromata sua, ante omnia compassionis affectum, dehinc rectitudinis zelum, & inter hæc discretionis spiritum non omittat.* Vous devez croire qu'il adoucira sa ferveur par la misericorde. *Samaritanus sit custodiens & observans quando oleum misericordiæ, quando vinum fervoris exhibeat.* Vous devez croire qu'il pratiquera la Régle qui lui commande de corriger les fautes avec charité. *Mediâ charitate corrigantur.* S. Bern. serm. 2. de resur. Dom. S. Bern. cit. Reg. Cer. c. 4.

Mais pourquoi voulez-vous flater vôtre frere dans ses vices? S'il est frénétique & qu'il s'emporte contre ses médecins, devez-vous entrer dans ses sentimens? S'il avoit une plaïe dans le corps, dit saint Augustin, & qu'il voulût la cacher par la crainte qu'on ne lui fit des incisions pour le guérir, ne seroit ce pas une cruauté en vous de n'en point parler, & une grande misericorde de la découvrir; ne devez-vous donc pas à plus forte raison faire

S. Aug. Reg 3. c. 13 tr. 1. connoitre ses fautes a celui qui peut y remédier, crainte qu'elles ne lui corrompent le cœur? *Si frater tuus vulnus habet in in corpore, quod vellet occultare dum timet secari; nonne crudeliter à te sileretur & misericorditer indiceretur? Quanto ergò potiùs debes manifestare, ne deterius putrescat in corde.* Mais pourquoi le soupçonnez-vous d'être intraitable? il ne faudra peut-être qu'une parole pour lui faire connoître son mauvais état, & pour le convertir. Il prendra peut-être si bien la reprehension que vous lui ferez faire, qu'elle le changera en un moment & sans aucune peine.

Mais souffrez, (M.) qu'en finissant je vous exhorte tous à en user de la sorte; c'est à dire à bien recevoir les repréhensions, à les aimer & à en profiter. Concevez bien que l'homme sage & réglé ne murmure jamais quand il est repris. *Vir prudens & disciplinatus non murmurabit correptus.* Et que Eccle. 10. 18. c'est une marque de folie de haïr la correction. *Qui odit increpationes insipiens est.* Parce que c'est s'endurcir & s'exposer à la mort. *Qui increpatio-* Prov. 12. 1. *nes odit morietur.* Et à une mort également funeste & précipitée, contre prov. 15. 10 laquelle il n'y a plus de reméde. *Viro qui corripientem dura cervice contem-* pro. 29. 1. *nit, repentinus ei superveniet interitus: & eum sanitas non sequetur.* Nous devons preférer une correction évidente à un amour caché; & croire qu'il nous est plus avantageux d'être blessé par un ami, que d'être baisez par un ennemi. *Melior est manifesta correptio, quam amor absconditus. Meliora sunt vulnera diligentis, quam fraudulenta oscula odientis.* prov. 27. 5.

Si nous voulons que la paix regne dans nos maisons, nous devons desirer que le Supérieur ait du zéle & de la fermeté à reprendre toutes les fautes: car comme dit le B. Jean Soreth, s'il y manque nous verrons bien-tôt B. Io. Soreth. in Re. Carm. T. 12. c. 1. des divisions entre les Religieux. *Ubi deest severitas disciplinæ, oriuntur rixæ.* La trop grande simplicité des Prélats fait que la paix n'est point conservée. *Ubi nimia simplicitas Prælatorum, ibi non servatur pax claustralium.*

Si nous aspirons à la perfection, aïons le sentiment de saint Bernard. Qu'est-ce, dit ce saint Pere, qui me donnera cent Pasteurs pour me garder? Je vas avec d'autant plus d'assûrance dans les Pâturages, que je sçai qu'il y a un plus grand nombre de Pasteurs, qui veillent pour me deffendre. S. Ber. epi 42. in fine. *Quis dabit mihi centum in mei custodiam deputati Pastores? Quantò plures sentio mei curam gerere, tantò securior exeo in pascua.* C'est ainsi que nous devons desirer que tous nos freres s'interessent en nôtre salut que chacun en prenne autant de soin que s'il étoit nôtre Supérieur, & qu'il ait la liberté de nous remontrer nos fautes, ou de procurer que nous en soïons repris.



EXHORTATION SOIXANTE-CINQUIEME

Exhortation unique, sur les Chapitres 12. & 13.

DU JEUSNE.

LE Fils de Dieu, pour vaincre la tentation de l'intempérance dont il fut attaqué dans le desert par le Démon, ne porta ses réflexions que sur le pain de la parole de Dieu. L'homme ne vit pas seulement de pain, dit-il à cet ennemi, mais il vit aussi de la parole qui sort de la bouche de Dieu. *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* C'est comme s'il eût dit, l'homme est composé de deux parties, dont l'une est matérielle & l'autre spirituelle; & ainsi s'il a besoin de pain matériel pour soûtenir la prémiére, il en a encore d'avantage du pain spirituel de la parole de Dieu pour fortifier la seconde. Comme l'ame est la partie la plus noble & la plus importante, il doit avoir soin principalement de sa nourriture. Il ne doit pas être touché de la faim corporelle : ce qui lui importe le plus, c'est que l'ame soit rassasiée de la parole de Dieu.

Exorde. Math. 4. 4.

J'établis (M.) tout ce discours, que je veux vous faire du jeûne, sur cette maxime de Nôtre Seigneur. Je prens seulement de la parole de Dieu le motif de l'obeïssance que nous devons rendre à la Loi du jeûne, qui est portée dans nôtre sainte Régle. Nous devons conclurre l'obligation que nous avons d'observer exactement tous les jeûnes, qui nous sont ordonnez, de ce que Dieu nous nourrit de sa parole.

Je considére la parole de Dieu en trois états. Je la considére comme incarnée, comme sacrifiée, comme dévoilée: comme incarnée dans le monde; comme sacrifiée sur l'Autel; comme dévoilée dans le Ciel. Et je dis que cette parole adorable, comme incarnée dans le monde, nous nourrit par son exemple; que cette parole, comme sacrifiée sur l'Autel, nous nourrit de son sang; que cette parole, comme dévoilée dans le Ciel, nous nourrira de ses lumiéres. Et j'ajoûte que cette divine parole nous nourrissant de son corps & de son sang, que nous recevons dans nos poictrines; que cette divine parole, devant nous nourrir de ses glorieuses & éclatantes lumiéres, dont elle remplira nos esprits dans l'éternité, doit adoucir toutes les rigueurs du jeûne, & nous animer d'un généreux courage pour les supporter.

Le Verbe divin s'est fait homme non seulement pour racheter les hommes, mais aussi pour être leur exemplaire. Il y avoit une liaison nécessaire entre

I. PARTIE.

la fonction de Redempteur & la qualité de modéle. Il est vrai qu'il pouvoit nous racheter par son sang, sans nous donner la connoissance des actions & des souffrances de sa sainte vie. Mais pour nous appliquer efficacement les fruits de sa mort, il falloit qu'il éclairât nôtre ignorance & qu'il animât nos froideurs par son exemple. Aussi ne manque-t-il pas de nous dire qu'il s'est acquité de cet Office. Je suis, dit-il, devenu vôtre Patron. Je vous ai donné

Ioan. 13.15. l'exemple de ce que vous devez faire, *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita & vos faciatis.* Il nous assûre qu'il est la voie, la vérité & la vie ; la voie par laquelle nous devons marcher ; la vérité à laquelle nous devons nous conformer ; la vie selon laquelle nous devons vivre. *Ego sum via, veritas & vita.* Il est l'Original qui nous a été montré sur la

Ioan. 14. 6 Montagne. Nous le devons considerer attentivement afin de lui devenir semblables.

Exo. 25. 40 *Inspice & fac secundùm exemplar quod tibi in monte monstratum est.* Nôtre prédestination n'est fondée que sur la ressemblance de nôtre vie à celle de ce divin Prototipe. *Quos præscivit & prædestinavit conformes fieri imagi-*

Rom. 8. 29 *ni filij sui.* Nous pouvions suivre Dieu sans craindre de nous tromper, par ce qu'il est essentiellement saint, mais nous ne le pouvions voir : quand à l'homme nous le pouvions voir, par ce qu'il est matériel & sensible, mais nous ne le devions pas suivre, par ce qu'il est sujet à l'erreur & au peché. Qu'a donc fait le Pere Eternel ? Il a envoïé son Fils au monde ; où il s'est revêtu de la nature humaine, afin que l'homme eût en sa personne un Original qu'il pût voir & qu'il pût suivre : qu'il pût voir comme étant homme ; & qu'il pût suivre comme étant Dieu. *Homo sequendus non erat*, dit saint Augustin, *qui*

S. Aug. ser de Nativi. Christ. *videri poterat : Deus sequendus erat qui videri non poterat. Ut ergo exhiberetur homini, & qui ab homine videretur, & quem homo sequeretur, Deus factus est homo.* Voila donc le modéle assûré que nous devons exprimer en nôtre vie ; & il est de nôtre obligation si nous voulons demeurer en lui, de mar-

1. Ioa. 2. 6 cher comme il a marché. *Qui dicit se in ipso manere, debet sicut ille ambulavit, & ipse ambulare.* Si nous ne prenons son esprit & ne suivons ses exemples, nous ne serons jamais du nombre des siens. *Si quis autem Spiritum Christi*

Rom. 8. 9. *non habet, hic non est ejus.*

Mais si nous devons imiter Jesus-Chrît, c'est principalement dans la tempérence. Cette vertu est le propre caractére de l'Adam nouveau. C'est la prémiére de sa vie agissante. Il la pratiquée d'une maniére victorieuse, & ainsi elle doit faire des impressions particuliéres sur nous pour nous animer à le suivre dans l'exemple qu'il nous en a donné.

Le vieil Adam s'est perdu par l'intempérence. C'est ce crime qui lui donne son nom, qui fait sa différence, & qui l'établit le chef des pecheurs. Nôtre Seigneur étant donc l'Adam nouveau, qui est opposé à l'ancien ; étant l'Adam Céleste, qui est venu reparer les pertes du Terrestre ; il a dû le faire par le jeûne : afin de guérir comme un bon Médecin un contraire par son contraire. Et nous devons considerer la tempérance, comme la vertu qui fait sa gloire & qui est la plus importante de sa nouvelle vie.

Aussi fut-ce par elle qu'il commença l'ouvrage de nôtre salut. Aprés qu'il eût reçû le Baptême par les mains de saint Jean, le saint Esprit lui inspira d'aller au désert & d'y entreprendre un jeûne de quarante jours. Le jeûne est

le prémier sacrifice de ce Prêtre. C'est la prémiere leçon de ce Docteur. C'est le prémier exemple qu'il nous a donné en commençant les fonctions de son zéle.

Mais ne croïons pas que Jesus-Chrît ait jeûné sans peine. Il a voulu en jeûnant souffrir les rigueurs de la faim. *Esuriit*, & être tenté par le Demon sur son abstinence. Cet ennemi, le voïant altéré dans son tempérament lui présenta des pierres & tâcha de lui persuader de les convertir en pain pour se fortifier. Si, lui dit-il, vous étes Fils de Dieu, puisque vous sentez la deffaillance de la nature, parlez à ces pierres & leur commandez de se changer en pain. *Accedens tentator dixit ei, si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.* Il avoit sans doute le pouvoir de parler impérieusement à ces pierres & d'opérer ce changement. Il avoit déja parlé à la lumiére & il l'avoit obligée de paroître, pour éclairer le monde. *Fiat lux & facta est lux.* Il pouvoit aussi facilement tirer le pain des pierres, comme la lumiére des ténébres. Il avoit par sa parole changé tout le monde, *dixit & facta sunt.* Par une voix de commandement il avoit tiré le ciel & la terre des abîmes du néant, & leur avoit donné l'être, *per quem omnia facta sunt.* Il a depuis changé l'eau en vin aux Nôces de Cana pour obeïr à sa Mere. *Gustavit Architriclinus aquam vinum factam.* Mais il a bien fait davantage, car il a changé le pain & le vin dans son Corps & dans son Sang pour la nourriture des Chrétiens. *Accipite & comedite, Hoc est Corpus meum.* Mais il ne voulut pas faire le miracle qui lui étoit inspiré par le diable, pour nous apprendre à la verité que nous ne devons jamais entrer dans ses sentimens & que nous devons toûjours nous deffier de ses conseils, comme des avis d'un trompeur & d'un ennemi; mais principalement pour nous faire voir les victoires & les triomphes de son abstinence. Il lui étoit sans doute facile de se procurer de la nourriture. Il avoit l'abondance dans ses Divines mains. Il le montrera clairement, quand de cinq pains, & de deux poissons, il rassasira dans une autre solitude cinq mille hommes avec leurs femmes & leurs enfans. Mais il voulut nous faire connoître par cette conduite qu'il ne jeûnoit pas par nécessité, & qu'il ne se privoit des alimens que par un esprit de mortification.

Math. 4. 2.
Math. 4. 3.
Gen. 1. 3.
Psal. 148. 5.
Ioan. 1. 3.
Ioan. 2. 9.
Math. 26. 26.

Qui sera donc le Religieux assez lâche pour ne pas imiter Jesus-Chrît dans cette Pénitence? Quelle rigueur? Quelle austérité se peut trouver dans le jeûne, qui ne soit adoucie par cette pensée, qu'il n'est pas seulement inventé par Moïse, par Elie & par Jean Baptiste, mais par le Fils de Dieu & qu'en jeûnant on ne se conforme pas à ces Prophétes, mais à Jesus-Chrît? Quel est dit saint Bernard, non pas le Religieux, mais le Chrétien, qui n'embrasse pas avec ardeur le jeûne que Jesus-Chrît a embrassé le prémier. *Qualis ille est, non dicam Monachus, sed Christianus, qui minùs devotè jejunium suscipit, quod ei tradit ipse Christus?* Nous devons suivre avec d'autant plus de devotion l'exemple qu'il nous a donné de cette mortification, que nous sçavons qu'il n'a pas jeûné pour son interêt, mais pour le nôtre; c'est à dire pour combattre & pour ruïner le viel Adam, qui nous avoit tous perdus par l'intempérance. *Tanto devotiùs imitandum nobis est, dilectissimi, Christi jejunantis exemplum, quanto certiùs est, propter nos eum jejunasse, non propter seipsum.* Ah! Mon Sauveur. Quels Religieux, quels Chrétiens,

S. Bern. serm. 3. de jejun. qua.

sommes-nous, si nous ne voulons jeûner avec vous ? O Jesus ! quand nous n'aurions point d'ennemis à vaincre ; quand nous n'aurions point de pechez à expier ; quand nous n'aurions pas un corps rebelle à l'esprit ; nous ne pouvons nous dispenser du jeûne, puisque vous avez jeûné & que vous avez jeûné pour faire nôtre paix, sans faire voir nôtre aveuglement.

Mais si le Verbe divin nous oblige au jeûne comme incarné dans le monde par l'exemple qu'il nous donne, il le fait encore comme sacrifié sur l'Autel où il demeure pour être nôtre nourriture. Si nous devons jeûner par ce que le Fils de Dieu a jeûné, nous le devons particuliérement par ce que nous mangeons son corps & que nous beuvons son sang dans le Mistére de l'Eucharistie.

II. PARTIE. Le jeûne à deux raports à nos Communions. Il en doit être la disposition & l'effet. Nous devons jeûner, par ce que nous voulons recevoir le Fils de Dieu dans son adorable Sacrement : & nous devons jeûner, par ce que nous l'avons reçû.

Il ne faut pas douter que l'Eucharistie ne demande de grandes dispositions dans ceux qui s'en aprochent, pour être dignement reçuë. Nous devons pour bien Communier avoir l'ame élevée & le corps sans impureté. Nous devons avoir l'ame élevée pour contempler les merveilles qui sont renfermées dans ce Mistére & pour brûler des flammes de l'amour d'un Dieu, qui s'y donne à nous avec tant d'amour. Nous devons avoir le corps pur sans aucune tache d'impureté, afin qu'il ait du rapport à la chair pure & immaculée de Jesus-Christ. Il n'est pas raisonnable de Communier sans élever nos esprits à considerer ce que nous recevons en communiant. Le Mistére de l'Eucharistie est par excellence le Mistére de la foi *Misterium fidei*, par ce qu'il comprend tout ce qu'il y à de grand en tous les autres Mistéres & qu'il en est le mémorial & l'a-

psal. 110 4 bregé. *Memoriam fecit mirabilium suorum misericors & miserator Dominus escam dedit timentibus se.* Dans ce seul Mistére nous adorons le Verbe, & par une suite nécessaire le Pere qui l'engendre & le saint Esprit qui en procéde. Mais le verbe n'y est pas seulement comme engendré dans les splendeurs des saints dans le sein de son Pere, mais il y est revêtu de la nature humaine qu'il a tirée du sein de la sacrée Vierge. Quoi qu'il y soit vivant, impassible & immortel, il nous y représente néanmoins sa passion & sa mort. S'il y paroît

S Th. opusc sans action & sans mouvement, il ne laisse pas d'y opérer le plus grand de tous les miracles, qui ait sorti de ses mains. *Miraculorum ab ipso factorum maximum.* S'il nous a rachetez, c'est par ce mistére qu'il nous applique abon-

S. Aug. in psal. 110. damment les fruits de sa Croix, & en se donnant à nous, il nous donne des arrhes de la gloire qu'il nous a promis. *Si tantam escam dedit huic vitæ* : dit saint Augustin, *si verbum carnem factum peccator justificandus accepit, quid in futuro sæculo glorificandus accipiet* ? Tellement que dans le mistére de l'Eucharistie nous avons le mistére de la tres-sainte Trinité, le mistére de l'Incarnation, le mistére de la Croix, le mistére de la grace, le mistére de la gloire. Ne devons-nous donc pas rétirer nos esprits de la terre & les élever à la contemplation de ces merveilles & de ces grandeurs, quand nous communions ? Devons-nous recevoir ce pain descendu du Ciel avec des ames basses & attachées à la terre ? Devons nous recevoir ce pain vivant d'une maniére

nière morte, sans action, & sans vie? Mais si l'Eucharistie demande l'élévation de nos esprits, elle ne demande pas moins la pureté de nos corps. Si une ame Terrestre nous semble indigne de participer à un Mistére si noble & si élevé, comment croirions nous qu'un corps impur fut propre à devenir le temple de cet Agneau sans tache. Si, comme dit le saint Apôtre, il ne peut y avoir d'union entre la justice & l'iniquité, entre la lumiére & les ténébres, entre Jesus-Chrît & Bélial, entre le fidélle & l'infidelle, entre le Temple de Dieu & les Jdoles; qu'elle alliance, & quel commerce pourroit-il y avoir entre l'impureté & la souveraine pureté? 2. Cor. 6. 14.

Mais les saints Peres conviennent à dire que c'est le jeûne qui éléve nos ames & qui purifie nos corps. Un homme nourri dans la délicatesse & dans l'abondance n'est pas disposé à penser à Dieu, ni à la grandeur de nos Mistéres. Il est trop abîmé dans la matiére: mais quand il est affoibli par le jeûne, il devient léger & il s'éléve sans peine à la contemplation des choses les plus saintes. Il porte ses lumiéres jusques sur le trône de Dieu & pénétre aisément ce qu'il y a de plus caché dans son adorable essence. *Omnia scrutatur etiam profunda Dei.* Le jeûne, dit saint Chrisostôme, donne des ailes à nôtre ame, *Jejunium leves animæ pennas producit*, par la vertu desquelles elle s'éléve de la terre & contemple les choses les plus éminentes, *ut in sublime feratur & summa contemplari queat.* 1. Cor. 2. 10. S. Chryso. hom. 1. in gene.

Et s'il éléve l'ame, il purifie le corps. Le jeûne, dit saint Chrisologue, est la mort des vices & la vie des vertus. *Est jejunium vitiorum mors, vita virtutum.* Il est la peix du corps, la beauté des membres, l'ornement de la vie. *Est jejunium pax corporis, membrorum decus, ornamentum vitæ.* Il est le mur qui conserve la chasteté. Il est la forteresse qui deffend la pureté. Il est le Château ou la sainteté est en assûrance. *Est jejunium castitatis Murus, pudicitiæ propugnaculum, civitas sanctitatis.* Le jeûne, dit saint Athanase est la nourriture des Anges. *Jejunium Angelorum cibus est.* Et quand nous jeûnons nous entrons par une admirable alliance dans l'ordre de ces pures intelligences, *& qui eo utitur ordinis Angelici censendus est.* S. Chrisol. serm. 8. S. Athan.

Mais si nous devons jeûner pour préparer nos ames & nos corps à la communion, nous le devons encore, par ce que nous avons communié. Nous devons ce respect au Fils de Dieu de ne pas rechercher une nourriture corporelle & périssable aprés avoir mangé son sacré corps. Nous devons montrer que cette divine chair a fait impression sur nôtre cœur, & qu'elle lui a donné du dégoût des alimens naturels.

Vous avez faim, Mon cher Frere, le jeûne vous affoiblit, vous n'en pouvez dites vous, supporter la rigueur. Que voici un excellent moïen pour adoucir vôtre peine, pour fortifier vôtre foiblesse & pour contenter vôtre appetit. Parlez-vous à vous même. Dites à vôtre corps ce que Nôtre Seigneur dît au Démon. *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei.* Je ne dois pas vivre seulement du poin matériel, mais je dois me nourrir du Verbe adorable, qui procéde de la bouche de Dieu. J'ai reçû aujourd'hui ce Verbe & ainsi je dois être rassasié. Je le reçois souvent, je dois donc regarder avec un saint dégoût tous les autres alimens. Je dois m'abstenir avec joie du pain des hommes, puisque je mange le pain des Anges. La force

que j'ai reçûë à la Table du Sauveur & les douceurs qui m'y ont été communiquées me doivent faire mépriser ce que je pourrois attendre d'une nourriture Terrestre. Sainte Catherine de Sienne eût bien été de ce sentiment; puisqu'étant si foible & si malade les jours qu'elle ne communioit point, qu'on eût dit à tous momens qu'elle alloit trépasser. Les jours au contraire qu'elle communioit, son ame étoit remplie d'une si grande force & d'une consolation si abondante, qu'elle passoit jusqu'à son corps, qui en devenoit si fort & si robuste qu'il n'avoit besoin d'aucune viande corporelle pour se soûtenir.

III. PARTIE. Mais disons encore que la parole dévoilée ne nous oblige pas moins au jeûne que la parole incarnée & sacrifiée. Disons que nous devons jeûner, parce que le Verbe Divin nous doit nourrir dans l'Eternité de ses lumiéres.

Il ne se peut pas, (M.) qu'il n'y ait un grand rapport entre le jeûne & la gloire. Dieu dés le commencement du monde attacha au jeûne d'Adam la felicité de tous les hommes. La béatitude du Paradis ne pouvoit être assûrée & consacrée, dit saint Jérôme, que par l'abstinence. Le jeûne conserva Adam dans le Paradis; mais quand il mangea, il en fut chassé. *Beatitudo Paradisi absque abstinentia cibi non potuit dedicari; quamdiu jejunavit in Paradiso fuit; comedit & ejectus est.* Ce criminel a rendu ses enfans malheureux par son intempérance, qu'il pouvoit rendre heureux par son abstinence. Il a été chassé du Paradis avec toute sa postérité, parce qu'il mangea d'un fruit qui lui étoit deffendu par la Loi de Dieu. S'il s'en fut privé par obeïssance, il y eût régné avec tous ses enfans. Si donc nous avons sorti du Paradis par la gourmandise, ne devons-nous pas croire que c'est par le jeûne que nous y devons retourner. C'est le raisonnement de Zénon Evêque de Véronne. Nous avons été chassez du Paradis, dit ce saint Pere, parce que nous n'avons pas jeûné, *expulsi sumus de Paradiso quia non jejunavimus.* Que devons-nous donc faire dans nôtre exil ? Nous devons jeuner afin de mériter auprés de Dieu que la porte nous en soit ouverte, *jejunemus nunc ut ad Paradisum revertamur.* Nous devons jeûner afin d'entrer dans le Ciel, dont le Paradis terrestre n'étoit que la figure.

S. Hyero.

S. Zeno. Veron.

Le Prophéte saint Elie, dans la remarque des Saints Peres, aprés avoir jeûné quarante jours fut honoré de la vision de Dieu. Ce grand homme, dit saint Basile, aïant purgé son ame par un jeûne de quarante jours fut élevé à voir Dieu aussi clairement qu'il en étoit capable. *Cum dies quadraginta jejunio animam purgasset, dignus habitus est, ut Deum quo ad homini licet ipse videret.* Tertulien faisant réfléxion sur cette grace que Dieu fait à ce Prophéte, fait cette observation que Dieu appella autre-fois Adam & Elie, mais par deux voïes bien differentes. Adam fut appellé de Dieu par une voix terrible. *Adam ubi es?* Où êtes-vous Adam? Voilà une voix étonnante. mais Elie fut appellé par une voix amoureuse. *Quid hic agis Elia?* Que faites-vous ici Elie? Voilà une parole obligeante. *Multo amicior ista vox, quam Adam ubi es?* Mais d'où vient cette difference? C'est que Dieu parlant à Adam, parloit à un homme qui avoit mangé, & ainsi il le menaçoit; mais parlant à Elie il parloit à un homme qui avoit jeûné, & ainsi il le flattoit. *Illa enim pasto homini minabatur, ista jejunio blandiebatur.* Voilà, continuë Tertulien, le privilége du jeûne. *Tanta est circumscripti ventris prærogativa.*

S. Basil.

Tertul.

Il fait que Dieu devient familier l'homme, qu'il lui découvre les raïons de sa gloire, & qu'il lui parle comme à son égal. *Ut Deum præstet Domini contubernalem, parem revera.* Mais, (M.) cette faveur qui a été accordée dans l'ancienne Loi au jeûne de nôtre saint Prophéte, n'est-elle pas une figure qui nous apprend qu'à plus forte raison dans la nouvelle, la gloire que nous esperons est singuliérement attachée au jeûne. Le jeûne, dit saint Ambroise, est une Image du Ciel, il est la vie des Anges, il est le reméde qui assûre nôtre salut, il est le principe de la grace. C'est par ce degré qu'on arrive à Dieu. Le Prophéte Elie monta au Ciel par cette échelle, devantque d'y être enlevé par un char de feu. *Quid est enim jejunium, nisi substantia & Imago cælestis? Iejunium vita est Angelorum, remedium salutis, radix gratiæ. Hoc ad eum gradu citiùs pervenitur; hoc gradu Elias ascendit, antequam curru.* S. Amb. l. de Elia. & jeju. c. 3.

Et nous pouvons donner cette raison de l'alliance qui se trouve entre le jeûne & la gloire nous est représentée dans l'Ecriture Sainte comme une nourriture, qui rassasira parfaitement l'appétit des Bien-heureux. *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* Ensorte qu'ils n'auront plus de faim ni de soif. *Non esurient, neque sitient.* Car n'est-il pas vrai que cette abondance, dont nous joüirons dans le Ciel, merite que nous vivions sur la terre dans l'abstinence? N'est-il pas vrai qu'il est juste que nous méritions la plenitude de cette nourriture glorieuse par la privation de la nourriture terrestre? N'est-il pas vrai que puisque nous devons vivre dans l'Eternité des lumiéres du Verbe qui procéde de la bouche de Dieu, nous ne devons pas nous attacher dans le temps à des alimens grossiers & matériels? *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* Psal 16. 17. Apoc. 7. 16. Math. 4. 4.

Mais, (M.) quoique le Verbe Divin nous oblige au jeûne par trois raisons, par trois voix differentes, dont il forme la prémiére dans le desert; la seconde, sur l'Autel; & la troisiéme dans le Ciel, nous ne laissons pas dans le Cloître d'obeïr à la voix de la nature qui nous porte à l'intemperance contre ce qui nous est commandé dans nôtre Règle. Nous aimons mieux satisfaire aux inclinations de cette dissoluë que d'imiter l'exemple que Jesus-Christ nous donne dans la solitude, que de nous contenter des douceurs de l'Eucharistie, que de nous fortifier par l'espérance de la gloire qui nous est promise.

O Dieu! Est-ce avoir quelque marque je ne dis pas de l'esprit Religieux, mais de l'esprit Chrétien de suivre encore l'exemple du viel Adam, de l'Adam voluptueux, au mépris de l'Adam nouveau, de l'Adam austére & pénitent? avons-nous quelque sentiment de nôtre profession, quand nous mangeons des choses deffenduës avec la même bouche, dont nous recevons le corps de nôtre Seigneur? Quel est nôtre aveuglement? Quelle est nôtre insensibilité de comparer un repas qui est indigne de nos réfléxions avec la vision du Verbe, qui nous représentera toutes choses, qui remplira tous nos desirs & qui bornera toutes nos inclinations. *Qui replet in bonis desiderium tuum:* de préferer un plat de lentille à cet objet ineffable, qui nourrira les Bien-heureux dans le Ciel d'un torrent de volupté. *De torrente voluptatis tuæ potabis eos*: de voir d'un côté le souper de l'Agneau immaculé Psa. 102. 5. Psal. 35. 9.

& de l'autre un souper de bête, & de perdre le prémier en mangeant le second. Je sçai, (M.) que nous couvrons nôtre gourmandise & nôtre delicatesse du prétexte de la nécessité; mais je vous declare que Dieu en sera le Juge, comme il en est le témoin & qu'il nous convaincra un jour de trop de tendresse pour nôtre corps.

Mais, (M.) je vous conjure que nous aïons tous les mêmes sentimens de nos jeûnes de régle que les Saints Peres ont eu du jeûne de Carême. Ils disent que les Chrétiens dans ce saint temps ne doivent pas seulement se retrancher des alimens qui leur sont deffendus par l'Eglise, mais qu'en se privant des plaisirs de la bouche ils doivent aussi renoncer à tous les plaisirs des autres sens & se retirer de toutes les voïes de l'iniquité. Les infidelles, dit saint Leon, se scandalisent de nous avec raison & ils emploient leur langue à calomnier la Religion sur le fondement que nous leur en donnons, quand nous n'accompagnons pas nos jeûnes d'une parfaite pureté. *Digna ab infidelibus reprehensione carpemur, & nostro vitio linguæ impiæ in injuriam se Religionis armabunt, si jejunantium mores à puritate perfectæ continentiæ discreparint.* Car, dit ce saint Pere, la perfection de nôtre jeûne ne consiste pas dans la seule abstinence des viandes & le retranchement que nous en faisons à nôtre bouche n'aura pas l'effet que nous en espérons, si nous ne nous éloignons du peché, des occasions de le commettre & de tout ce qui en porte les apparances. *Non enim in solâ abstinentiâ cibi stat nostri summa iejunij aut fructuosè corpori esca subtrahitur, nisi mens ab iniquitate revocetur.* Que nous servira-t-il de jeûner, si nous passons les jours de jeûne comme ceux qui ne le sont pas? Les sermons des Saints Peres sont tous pleins d'Exhortations qu'ils font aux Chrétiens de faire entrer l'Oraison, la charité, & la misericorde en aliance avec le jeûne. Ces expressions ne nous aprennent-elles pas que quand nous jeûnons, nous devons nous retirer davantage des compagnies, observer un silence plus rigoureux, faire des Lectures spirituelles, vacquer à l'Oraison, pratiquer les autres mortifications du Cloître avec plus de zéle. En user autrement c'est faire & deffaire, c'est unir ensemble des choses contraires, c'est profaner la Sainteté. Quand nous jeûnons, nôtre jeûne doit être universel. Que je cheris à ce propos les paroles que saint Bernard dit à ses freres. Si, dit ce saint Pere, considérant le jeûne comme une Pénitence, la seule bouche a peché, qu'elle seule jeûne: ce sera assez. *Si gula sola peccavit, sola quoque jejunet & sufficit.* Mais si toutes les autres parties de nôtre corps ont aussi peché, il faut aussi les obliger au jeûne. *Si verò peccaverunt & membra cætera, cur non jejunent & ipsa?* Que donc nos yeux jeûnent, que nos oreilles jeûnent, que nôtre ame même jeûne, que nos mains jeûnent, que nôtre ame même jeûne. *Jejunet ergo oculus, qui deprædatus est animam, jejunet auris, jejunet lingua, jejunet manus, jejunet etiam anima ipsa.* Que les yeux jeûnent en s'abstenant des regards curieux, immodestes & dereglez, afin qu'ils soient autant humiliez & abbaissez par la Pénitence, qu'ils se sont donnez de fausses libertez. *Iejunet occulus à curiosis aspectibus & omni petulantiâ ut benè humiliatus coerceatur in pænitentiâ, qui malè liber vagabatur in culpâ.* Que les oreilles jeûnent en renonçant aux fables, aux nouvelles, aux discours qui ne sont point

S. Leo. serm. 4. de quadrag.

S. Bern. serm. 3. de jejun. quadr.

de Dieu & qui n'avançent en rien le salut. *Iejunet auris nequiter pruriens à fabulis & rumoribus & quæcumque otiosa sunt & ad salutem minimè pertinentia.* Que la langue jeûne des medisances, des murmures, des paroles vaines, inutiles, & de raillerie, & même par la vénération du saint silence, de celles qui peuvent paroître nécessaires. *Iejunet lingua à detractione, & murmuratione, ab inutilibus, vanis atque scurrilibus verbis, interdùm quoque ob gravitatem silentij & ab ipsis quæ videri poterant necessaria.* Que les mains jeûnent en demeurant dans le repos, & ne faisant rien de léger, rien qui ne regarde Dieu & qui ne soit ordonné par l'obeïssance. *Iejunet manus ab otiosis signis & ab operibus omnibus quæcumque non sunt imperata.* Mais principalement que l'ame jeûne en surmontant tous les vices & en renonçant à toutes choses à sa propre volonté. *Sed & multò magis anima ipsa jejunet à vitijs & propria voluntate sua.* Prenons cet esprit, (M) & concevons bien que quand nous pourrions quelque-fois nous dispenser justement du jeûne de la bouche, nous ne devons jamais dispenser de ces autres abstinences.



EXHORTATION SOIXANTE-SIXIE'ME

Exhortation. I. sur le Chapitre 14.

DES ARMES SPIRITVELLES EN GENERAL.

LE saint Esprit qui nous exhorte si souvent à nous consacrer à Dieu avec une entiére fidélité & qui nous promet de grandes douceurs à son service ne nous dissimule pas néanmoins les combats que nous y devons soûtenir. Quoi qu'il nous fasse de tres-riches expressions des caresses dont il favorise les ames saintes & des graces dont il les remplit, il ne laisse pas de nous dire que nous devons nous conserver dans la justice & dans la crainte, qnand nous voulons servir Dieu & que nous dévons préparer nôtre ame aux tentations. *Fili accedens ad servitutem Dei, sta in justitia & in timore, & præpara animam tuam ad tentationem.* Comme s'il nous disoit que s'il y a un temps de paix il y a un temps de Guerre; que si dans les voïes de la sainteté il y a des douceurs, il y a aussi des amertumes; que s'il y a des consolations, il y a des désolations; que s'il y a des couronnes & des triomphes, il y a des combats. *Tempus belli & tempus pacis.*

Exorde. Eccl. 2. 1. Eccl. 3. 8.

Nôtre sainte Régle entre dans ces sentimens, puisqu'elle ne craint pas de nous dire que nous sommes exposez dans la Religion à de grandes tentations, & qu'elle nous avertit de nous armer avec tout le soin & toute la vigilance possible, *omni sollicitudine*, pour les combattre & pour les vaincre. C'est ce qui m'oblige de vous expliquer, 1. Les tentations qui nous attaquent, 2. Les armes dont nous devons nous servir dans nos combats pour en triompher. C'est c'est ce que je ferai dans les deux parties de cette Exhortation.

Rég. Car. c. 14.

I. PARTIE.

Nôtre Régle nous représente trois sortes d'ennemis qui nous font la guerre. Les prémiers sont dans nous. Les autres vivent avec nous. Les derniers sont au dessus de nous. Nous avons dans nous des ennemis Domestiques qui nous font la Guerre. Nôtre propre vie est le principe de la plus grande partie des tentations qui nous affligent. *Tentatio est vita hominis super terram.* Les hommes avec qui nous vivons nous persécutent, quelques pieux & dévots que nous soïons. *Omnes qui piè volunt vivere in Christo persecutionem patiuntur.* Les Diables sont des esprits invisibles élevez au dessus de nous qui emploïent toute leur puissance pour nous perdre. *Adversarius quoque vester Diabolus, tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret.*

L'homme, dit nôtre B. Pere Jean Soreth, porte en soi l'ennemi, qui le peut faire mourir. *Ex homine nasci dignoscitur, unde ipse perimatur.* Et si par sa vertu il retranche toûjours les desordres qui naissent de sa foiblesse, il en renaît toûjours, qui exercent sa vertu. *Et si homo ex virtute semper succidit quod ex infirmitate manat, semper tamen ex infirmitate manat, quod ex virtute succidat.* Nous n'avons pas un moment de repos. Cette vie ou cette nature corrompuë par le peché étant fortifiée par nos sens, par nos apetits & par nos passions fait une continuelle guerre à nôtre raison, C'est ce combat que ressentoit saint Paul, quand il disoit qu'il avoit en soi des Tirans qui avoient des loix opposées à celles de son ame & qu'ils ne tâchoient qu'à les établir, afin d'affermir leur rébellion, Je sens, dit le saint Apôtre, une loi dans mes membres, qui est contraire à la loi de mon esprit, & qui me captive sous la loi du peché. *Video aliam legem in membris, repugnantem legi mentis meæ & captivantem me in lege peccati.* Ce qu'elle fait d'une maniére si cruelle & si impérieuse, que je ne lui puis presque résister & qu'elle n'impose comme une funeste nécessité de la suivre, ensorte que je me vois si malheureux, que je ne fais pas le bien que je veux, & que je fais le mal que je ne veux pas. *Non enim quod volo bonum, hoc facio; sed quod nolo malum, hoc ago.* Et ailleurs il dit que la chair combat contre l'esprit, & que l'esprit combat contre la chair, & que ces deux parties sont si opposées l'une à l'autre que la chair empêche l'ame de faire ce qu'elle voudroit. *Caro enim concupiscit adversùs spiritum, spiritus autem adversùs carnem. Hæc enim sibi invicem adversantur, ut non quæcumque vultis illa faciatis.* Voila ou nous sommes réduits par les mauvaises inclinations de nôtre nature, & voila ce qui nous doit faire gémir en déplorant nôtre malheur avec le même saint Paul, qui s'écrie dans le sentiment de sa douleur; infortuné que je suis! Qui est-ce qui me délivrera de ce corps de mort, c'est à dire de ce corps sujet à l'obligation de ressentir ces combats intérieurs. *Infælix ego homo! Quis me liberabit de corpore mortis hujus?*

B. Ioan. Soreth. in. expos. neg. Carmel. tex. 15. c. 1.

Rom. 7. 23.

Rom. 7. 19

Gal. 5. 17.

Rom. 7. 24

Il est vrai que la foiblesse est le propre caractére de ces ennemis domestiques,

Le Fils de Dieu nous en assûre quand il dit que la chair est foible. *Caro autem infirma*; mais quelques foibles qu'ils soient, ils ne laissent pas d'être forts & puissans contre une ame qui a perdu sa force, quand elle s'est révoltée contre Dieu. Si la chair est foible, c'est pour faire le bien, car pour faire le mal, elle est tout-à-fait forte. Elle est foible pour la vertu, mis elle est forte pour le peché. C'est en ce sens que Tertulien ne peut souffrir qu'on veille tirer avantage de sa foiblesse & qu'il dit que sa force est tres-grande. *Miror cum infirmitas carnis opponitur, quæ summa fortitudo dicenda est.* Math. 26. 41. Tertul.

Et ce qui est le plus facheux, c'est que quand nous surmontons ces ennemis, il est rare que nos victoires soient entieres. Nous sommes fatiguez de la mémoire des vices passez apres les avoir vaincus, & le plaisir que nous y avons eu se change en tourment, aprés que nous les avons surmontez. *Quæ volens fecit*, dit nôtre Bien-heureux Général, *horum invictus meminit, & pænam sustinet, quod voluptatem potavit.* Il arrive même souvent que nos victoires sont des causes d'où naissent de nouvelles tentations. La vaine gloire nous attaque quand nous avons mortifié une passion & vaincu une tentation. Nous sommmes quelque-fois poussez à de telles extrémitez par les différens mouvemens qui nous agitent, que nous ne connoissons pas. *Sibi metipsi homo ex pertubatione incognitus redditur*, & que nous ne sçavons quel parti nous devons prendre. Nous ne sçavons si nous devons tenir pour la verru ou pour le peché, si nous devons céder à la tentation, ou si nous la devons vaincre. C'est ainsi que nous portons toûjours au milieu de nous le sujet de nos humiliations. *Humiliatio tua in medio tui.* B. Ioan. Soreth. cit. Auct. cit. Math 6. 14.

Mais si nous soûtenons en nous des tentations, qui nous viennent de nous-mêmes, nous en avons aussi à côté de nous par ceux qui vivent avec nous.

Nôtre retraite du monde nous sauve des plus grandes persecutions des hommes; mais elle ne nous met pas à l'abri de toutes. L'oracle en est porté par la plume de saint Paul. Il faut que nous soïons persecutez. *Omnes qui piè volunt vivere in Christo Iesu persecutionem patientur.* Si nous ne le sommes par les étrangers, nous le serons par nos freres. Il y a eu dans le Ciel des Anges qui ont attaqué des Anges, & il y aura toûjours dans les Cloîtres des Religieux qui persecnteront des Religieux. Le serviteur n'est pas de meilleure condition que son Maître. Si nôtre Seigneur a été persecuté, nous devons croire que nous le serons aussi. *Non est servus major Domino suo. Si me persecuti sunt, & vos persequentur.* Comme la persecution n'a jamais manqué à Jesus-Chrît, elle ne manquera jamais aux bons & véritables Chrétiens. *Christo nunquam in hac vitâ defuit persecutio*, dit le B. Jean Soreth, *sed nec deerit pio Christiano.* 2. Tim. 3. 12. Ioa. 15. 20. B. Ioan. Soreth. in expos. Re. Carm. T. 15. c. 2.

L'injustice ne nous peut attaquer dans les biens de fortune, puisque nous les avons quittez. Mais elle peut nous persecuter par la calomnie en noircissant nôtre réputation; par la flatterie, en nous donnant de vaines loüanges; par la raillerie en se mocquant de nos plus saintes actions; par le scandale, en nous retirant de la vertu & en nous attirant au peché; par le mensonge, en nous trompant, & en nous tendant des piéges, pour ruïner nos plus justes desseins. Quelque sainte que soit nôtre profession, nous avons toûjours des imparfaits parmi nous, qui pour parler avec saint Bernard, sont dans un continuel mouvement; qui sont toûjours vagabons & inconstans; qui ne de-

meurent jamais dans un même état & qui sont toûjours opposez à eux-mêmes; qui sont tantôt enflez par l'orgueil, & tantôt élevez par la colére; que l'on voit dans l'abbatement d'un silence triste & importun, & qui un moment aprés sont transportez par les saillies d'une vaine joïe & d'un ris immodéré; comme ils transgressent avec témérité les commandemens de leurs Supérieurs, ils troublent aussi la paix de leurs freres. *Qui semper in motu sunt semperque vagi, nunquam stabiles, nunquam in eodem statu permanentes; nunc superbiâ intumescunt, nunc irâ feruescunt, nunc tristes, nunc leves, nunc pressi silentio, nunc risu dissoluti, transgrediuntur præcepta seniorum & fratrum pacem turbant.* Comment pouvoir vivre avec des esprits si déréglez & si passionez sans souffrir de leur desordre & de leurs passions; sans que nôtre patience en soit touchée,& nôtre constance ébranlée; sans se ressentir de leurs attaques,& sans concevoir quelque dessein de vengeance? Il faut avoir un grand courage pour se conserver dans la fidélité qu'on doit à Dieu & dans les sentimens de sa perfection parmi ces tentations.

S. Bern, tr. de undecim oneribus. in Adu. Dom. serm. 6.

Mais, (M.) nous n'avons pas seulement à combattre contre nous-mêmes & contre les hommes: nous n'avons pas seulement à luitter contre des ennemis corporels, dit saint Paul, mais contre les Princes & les Puissances, contre les Gouverneurs de ce monde de ténébres, contre les esprits de malice, qui sont répandus dans l'air. *Non est nobis colluctatio adversùs carnem & sanguinem, sed adversùs principatus & potestates, adversùs mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ in cælestibus.* Le Diable, est un redoutable ennemi qui tourne de tous côtez pour nous devorer. Il observe tous les endroits par où il croit que nous sommes les plus foibles, afin de nous perdre.

Eph. 6. 12.

La haîne qu'il porte à Jesus-Chrît l'anime contre les Chrétiens. Il haït Jesus-Chrît, par ce qu'il voit en sa personne la nature humaine élevée au dessus de la sienne. *Nusquam enim Angelos apprehendit, sed semen Abrahæ.* Il le haït, par ce qu'il a été vaincu & chassé du Ciel par la vertu de son sang. *Ipsi vicerunt propter sanguinem agni.* Il le haït, par ce qu'il a ruïné son Empire. *In hoc apparuit Filius Dei, ut dissolvat opera Diaboli*; qu'il la dépoüillé de sa gloire, *expolians principatus & potestates*; qu'il la couvert de confusion, & qu'il la mené hautement en triomphe. *palàm triumphans illos in semetipso.* Mais sa haine étant inefficace contre le Fils de Dieu,il la tourne contre nous: il n'a pû faire de mal au Prototipe,dont la sainteté est invulnérable; comme une pantére, il tâche d'en déchirer les Images. Il n'a pû vaincre le chef, il se vange sur les membres. Ses forces ont été vaines contre le Sauveur, il les emploïe contre les Chrétiens, qui sont la glorieuse conquête de son sang. Et comme il en veut à la sainteté, par l'envie qu'il nous porte de ce que nous possedons ce tresor qu'il a perdu, il fait souvent aux plus saints la plus rude guerre: il n'a pas épargné saint Paul: il va dans les deserts: il assiége les solitudes: il entre dans les Monastéres: il attaque les Antoines & les Machaires, les Thérêzes & les Catherines. Saint Antoine en avoit l'expérience, quand il disoit que les Démons haïssoient tous les Chrétiens; mais particuliérement les Moines & les saintes Vierges de Jesus-Chrît. Ils les combattent en Lyons & en Dragons. Comme des Lyons furieux & rugissans, *tanquàm*

Heb. 2. 16. Apoc. 12. 11 1. Ioa. 3. 8. Col. 2. 15.

In Athan. in vita S. Anto.

tanquàm Leo rugiens, ils les attaquent ouvertement. Comme des Dragons, ils leur tendent des embusches cachées pour les surprendre. *Leo sævit aperte*, dit saint Augustin, *Draco occultè insidiatur. Vicisti Leonem, vince & Draconem. Non te fregit Leo, non te decipiat Draco.* Ils jettent des lacets dans leurs voies, dit saint Antoine, & tâchent de les faire tomber dans le peché, en remplissans leurs esprits de pensées contraires à la pieté & à l'honesteté. *Eorum semitis laqueos tendunt, eorum mentes impijs & obscænis cogitationibus nituntur evertere.* Satan, dit saint Paul, se transfigure en Ange de lumiére, pour nous tromper. *Ipse enim satanas transfigurat se in Angelum lucis.* Comme il a l'esprit éclairé & pénétrant, il sçait toutes les ruses dont il doit se servir pour nous séduire. Il connoît nôtre tempérament, nos humeurs, & nos inclinations, & ainsi il ne manque pas de s'y accommoder dans les tentations dont il se sert, pour ruiner nôtre innocence. Il voit bien, dit saint Leon, ceux qu'il doit attaquer par les ardeurs de la concupiscence, ceux qu'il doit combattre par les attraits de la gourmandise, ceux qu'il doit exciter à la deshonesteté, ceux dans lesquels il doit verser le poison de l'envie. *Novit cui adhibeat æstus cupiditatis, cui illecebras gulæ ingerat, cui apponat incitamenta luxuriæ, cui infundat virus invidiæ.* Il sçait quels sont ceux qu'il doit tâcher de troubler par la tristesse, de tromper par la joie, d'accabler par la crainte, de séduire par l'admiration des grandes choses. *Novit quem mærore conturbet, quem gaudio fallat, quem metu opprimat, quem admiratione seducat.* Il examine nos habitudes, il étudie nos emplois, il pénétre nos affections & il tâche de trouver les moïens de nous nuire dans les choses qui nous occupent davantage, & ausquelles nous sommes plus attachez. *Omnium discutit consuetudines, ventilat curas, scrutatur affectus, & ibi causas quærit nocendi, ubi quemque viderit studiosiùs occupari.* Il excite, dit saint Augustin, les naturels joieux à la dissolution, *Lætos movet ad dissolutionem*, & les tristes au desespoir, *tristes autem ad desperationem.* Nôtre Adversaire, dit saint Cyprien, est un vieil ennemi & quoi qu'il ait commencé ses combats dés le commencement du monde, il ne s'en est point encore rétiré. Il nous dresse, dit Salvian, toutes sortes d'embuches, il n'en néglige aucune, afin que si nous en découvrons & évitons plusieurs, nous tombions au moins en quelqu'une, & y soïons pris. *Ut etiam si plurimas earum aliquis effugiat, tamen ab aliqua capiatur.*

S. Aug. in psal. 90.

S. Atha. cit

2. cor. 11. 14.

S. Leo. serm. 7. de nati. Dom. c. 3.

S. Aug.

S. lvia. l. 6. de provid.

Mais quelques fortes, quelques facheuses, quelques dangereuses que soient ces tentations, elles ne font néanmoins aucun mal à ceux qui leur résistent. Quoique dise saint Paul des tentations de nos ennemis domestiques, & quoi qu'il déplore si amérement la nécessité qu'il a de les souffrir, il ne laisse pas d'avoüer qu'il n'y a aucune condannation pour ceux qui croïent en Jesus-Christ & qui ne vivent pas selon les mouvemens de la chair. *Nihil nunc damnationis est ijs qui sunt in Christo Jesu, qui non secundùm carnem ambulant.* Rom. 8. 1.

Mais non seulement les tentations ne nous nuisent point, quand nous les surmontons, mais elles nous sont avantageuses. Saint Jacques nous l'apprend, quand il déclare bien-heureux celui qui est tenté, *Beatus vir qui suffert tentationem.* Car la tentation ne nous peut rendre bien-heureux qu'à cause des profits spirituels que nous en pouvons tirer. Jac. 1. 12.

Nous ne nous connoissons jamais bien, ni le besoin que nous avons de la grace, que dans la tentation. Quand nous vivons en paix & que nous pratiquons la vertu avec douceur, avec facilité & avec tranquillité, il est à craindre que nous ne concevions une bonne opinion de nos propres forces, ce qui seroit nous exposer à être délaissez de Dieu, car il resiste aux ames superbes. *Superbis resistit.* Mais quand nous nous voions ébranlez par la tentation &

Iac. 4. 6. que nous sentons la peine que nous avons à nous soûtenir, nous experimentons nôtre foiblesse & nous nous humilions devant Dieu. C'est selon ce sentiment que saint Paul dit que de peur que la grandeur de ses révélations ne l'éléve trop, il lui a été donné un aiguillon de la chair, un Ange de Satan qui l'excite sans relache à l'impureté. *Ne magnitudo revelationum extollat me,*

2. cor. 12. 7 *datus est, mihi stimulus carnis meæ, Angelus Satanæ, qui me colaphizet.* Saint Jerôme dit que cet aiguilon est comme un Conseiller qui a été donné au saint Apôtre pour abaisser son orgüeil, de même que parmi les Romains, il s'en donnoit un au vainqueur, quand il étoit sur le char de triomphe pour l'avertir de sa condition humaine. *Hic monitor Paulo datus est ad premendam*

S. Hyero. epist. 25. *superbiam, uti in curru triumphali, triumphanti datur monitor suggerens: hominem te esse memento.*

Les tentations exercent nôtre vertu, elles sont l'objet de nôtre courage, elles sont la matiére de nos couronnes. Il est nécessaire, dit saint Bernard, que nous aions des tentations, car nous ne serons point couronnez, si nous ne combattons comme il faut, & nous ne pourrons pas combatre, si nous n'avons

S. Bern. serm. 64. in Can. init des ennemis qui nous attaquent *Necesse est ut veniant tentationes. Quis enim coronabitur? Nisi qui legitimè certaverit. Aut quomodo certabunt, si desit qui impugnet?* Ces combats sont facheux, dit encore ce saint Pere, mais ils sont avantageux. Car s'ils nous donnent de la peine, ils nous attirent des couronnes. Le sentiment ne nous peut nuire, quand il n'est pas suivi du consentement. Ce qui même nous fatigue, quand nous résistons, est ce qui nous couronne, quand nous vainquons. *Molesta est lucta, sed fructuosa: quia si habet*

S. Bern. tr. de int. domo. c. 19 *pœnam, habebit & coronam: non nocet sensus, ubi non est consensus, imò quod resistentem fatigat, vincentem coronat.* C'est dans les grandes occasions qu'on connoît la force des Soldats. C'est dans les rudes assauts qu'ils montrent le zéle & la fidélité qu'ils ont pour leur Prince. C'est là aussi qu'ils cueillent les Palmes & les Lauriers. Ainsi nous signalons nôtre constance, quand nous demeurons fermes à rendre à Dieu ce que nous lui devons parmi les attaques de nos ennemis, & c'est par cette fermeté que nous méritons les plus riches

Iac. 1. 12. récompenses de l'Eternité. *Cum probatus fuerit accipiet coronam vitæ.* On

Prov. 17. 3. éprouve dit le sage l'or & l'argent par le feu, & Dieu nous éprouve par la tentation. *Sicut igne probatur argentum, & aurum camino, ita corda pro-*

Psal. 118. 8 *bat Dominus.* C'est pour quoi David, qui prioit Dieu de ne le pas délaisser tout-à-fait, *non me derelinquas usque quaque,* voulant néanmoins lui donner des témoignages de sa générosité, désiroit qu'il l'éprouvât par la tentation

Psal. 25. 2. & lui demandoit cette épreuve comme une grace. *Proba me Domine tenta me.*

1. cor. 10 13. Il sçavoit bien ce que saint Paul a dit depuis qu'il nous faisoit sortir de nos tentations avec profit. *Faciet etiam cum tentatione proventum.*

II. PARTIE. Mais pour vaincre ces tentations dont nous sommes combattus & ainsi pour

faire qu'elles nous ſoient profitables, nous devons ſelon l'ordre de nôtre ſainte Régle nous revêtir avec tout le ſoin poſſible des armes de Dieu. *Omni ſollicitudine ſtudeatis indui armaturâ Dei.* Comme nos ennemis ſont toûjours armez contre eux, afin de nous deffendre. Les Soldats ne doivent pas attendre le moment auquel le combat ſe commence pour chercher des armes. Ils doivent en être munis devant que l'aſſaut ſe donne, autrement ils ſeroient infailliblement la proïe de leurs ennemis. C'eſt pourquoi nôtre Régle veut que nous aïons une circonſpection vigilante, une prudence prompte & induſtrieuſe, une affection ſoigneuſe & agiſſante pour nous revêtir des armes de Dieu. *Omni ſollicitudine, hoc eſt*, dit le B. Jean Soreth, *ſolertiâ veloci, ſtudioſo affectu induamini armaturâ Dei.*

Reg. carm. c. 14.

B. Ie. Soreth. in expoſ. reg. Carm. tex. 15, c. 2.

Elle dit que nos armes doivent être des armes de Dieu. Elle a pris ces paroles de ſaint Paul, qui écrivant aux Ephéſiens les exhorte de prendre les armes de Dieu afin de pouvoir réſiſter aux efforts de la tentation & demeurer fermes ſous ſes coups & être parfaits en toutes choſes. *Accipite armaturam Dei, ut poſſitis reſiſtere in die malo, & in omnibus perfecti ſtare.* C'eſt à dire que nous ne devons pas nous ſervir des armes du Diable, des armes de la nature, des armes de nos humeurs & de nos inclinations. Le Diable ne laiſſe pas de donner quelque-fois des armes contre ſoi-même, mais c'eſt pour tromper. Il eſt un habile joüeur. Il ſe laiſſe un peu gagner, pour aprés gagner tout. Il nous donne des avantages, mais c'eſt pour nous mieux ruïner. Tous les eſprits ne ſont pas de Dieu; nous les devons éprouver, *omnia autem probate*, & en faire le diſcernement. Les conſeils de nos ennemis nous ſont ſuſpects, quoi-qu'ils paroiſſent bons. Nous craignons qu'il n'y ait quelque piége caché ſous une belle apparence. Nous devons donc examiner toutes les lumiéres qui ſe preſentent à nous, pour rejetter celles qui viennent du Démon. Il eſt le Prince des ténébres. Il n'eſt riche qu'en obſcurité. S'il nous éclaire, ce n'eſt que par de fauſſes lumiéres. Les armes qu'il nous donne ne peuvent ſortir que de la nuit, & ſont toûjours de véritables ténébres; & néanmoins ſaint Paul veut que nos armes ſoient des armes de lumiére. *Induamur arma lucis.*

Eph. 6. 13.

1. Theſ. 5. 21.

Rom. 13. 12

La nature a auſſi des armes, mais elles ne ſont pas propres pour nos combats. Les armes de nôtre milice, dit le ſaint Apôtre, ne ſont pas charnelles, *Arma militiæ noſtræ carnalia non ſunt.* On peut bien appliquer ici ce que dit nôtre Seigneur, que la chair ne profite de rien. *Caro non prodeſt quidquam.* Dieu a envoïé ſon Fils au monde pour faire par ſa vertu ce qui étoit impoſſible à la loi à cauſe de la foibleſſe de la chair. *Quod impoſſibile erat legi in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium ſuum mittens in ſimilitudinem carnis peccati, & de peccato damnavit peccatum in carne.* Et non ſeulement les armes de la chair ſont inutiles & impuiſſantes; mais elles conduiſent à la mort. *Prudentia carnis mors eſt.* Parce que la ſageſſe de la chair eſt ennemie de Dieu. *Quoniam ſapientia carnis inimica eſt Deo*, & que ceux qui vivent dans ſes ſentimens ne lui peuvent plaire. *Qui in carne ſunt, Deo placere non poſſunt.*

2. cor. 10. 4

Ioan. 6. 64

Rom. 3. 3.

Rom. 8. 6.

Rom. 7. 24.

Nous armes ne doivent pas être d'une invention humaine. Nôtre ſeule raiſon n'eſt pas aſſez forte pour nous ſoûtenir; outre que nous ne devons pas combattre en Philoſophes. Il faut que nos victoires nous ſervent pour le

Ciel, & ainsi nos armes doivent être surnaturelles : aussi saint Paul n'espéroit ses triomphes que de la vertu de la grace. *Quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Iesum Christum Dominum nostrum.*

C'est donc des armes de Dieu seulement que nous devons nous revêtir. Nous ne devons pas faire nos armes, mais nous les devons recevoir toutes faites de la main de Dieu. C'est la remarque du B. Soreth, qui observe que

B. Ioa. sor. nôtre Régle ne nous exhorte pas à faire des armes par nôtre volonté, mais à les recevoir faites de la main de Dieu. *Non dicit igitur quod studeatis arma facere, sed facta à Deo recipere studeatis.* Comme il est nôtre Capitaine, & que nous combattons pour sa gloire & sous ses yeux, c'est aussi de lui que nous devons attendre des armes. Nous sommes ses Soldats; Saint Paul nous l'ap-

2 tim. 2.3. prend, quand écrivant à son Disciple Timothée, il l'avertit de suporter les persécutions de cette vie, comme un bon Soldat de Jesus-Chrît. *Labora sicut bonus miles Christi Iesu.* Et n'est-il pas vrai qu'il est du bon ordre que les Soldats reçoivent leurs armes de celui pour la cause duquel ils font la guerre. Comme il est interressé dans le succez de leurs batailles, il est aussi dans les armes dont ils se doivent servir. Saül usa de cette injustice envers David. Aussi-tôt qu'il l'eut engagé à combatre contre son ennemi, il lui donna ses armes. *Induit Saül David vestimentis suis, & imposuit galeam æream super*

1. Reg 17. 38 *caput ejus & vestivit eum loricâ.* Dieu seul connoît nôtre foiblesse & la force de nos ennemis, & ainsi il n'y a que lui qui nous puisse donner les armes qui nous sont nécessaires pour les vaincre. Nous ne pouvons nous assûrer de la victoire que par le secours que nous en recevons, mais quand nous en sommes fortifiez nous avons une puissance, qui est insurmontable. C'est saint Paul qui nous en assûre, quand il dit qu'il peut tout par la vertu de celui qui

Phil. 4. 13 le fortifie. *Omnia possum in eo, qui me confortat.* Que cette voix, dit saint

S. Bern. serm, 85. in cant. Bernard, nous doit inspirer de confiance dans nos combats! *Quantæ fiduciæ vox! omnia possum in eo qui me confortat.* Ce saint Pere dit que des trois ennemis, qui nous tentent, nous sommes nous-mêmes les principaux & les plus dangereux, parce que nous pouvons nous faire tomber & nous précipiter sans que les autres y mettent la main pour nous pousser, & au contraire que les autres ne nous peuvent renverser, si nous n'y travaillons avec eux. *Satis claret quàm sit homo præcipuus impulsor sui, qui suo sine alieno impulsu cadere potest, alieno absque suo cadere non potest.* Mais cela ne l'empêche pas de dire un peu aprés que si l'ame n'a point de vaine présomption & qu'elle soit fortifiée par le verbe, elle peut ensorte être Maîtresse d'elle-même qu'aucune injustice ne lui peut commander. *Animus si non præsumat de se, sed si confortetur à verbo, poterit utique dominari sui, ut non dominetur ei omnis injustitia.* Que toutes les tentations attaquent l'ame, qui est ainsi armée; elle les surmontera. Il n'est point de force, il n'est point de violence, il n'est point de tromperie, il n'est point de flatterie, il n'est point d'atrait qui en puisse triompher, quand elle est apuiée sur le Verbe & qu'elle est revêtuë de sa vertu. *Ita, inquam, verbo innixum & indutum virtute ex alio nulla vis, nulla fraus, nulla iam illecebra, poterit vel stantem deijcere, vel subijcere dominantem.*

Et comme Dieu seul nous peut armer en cette milice, il a aussi la bonté de le

faire. Il nous a promis des armes dans nos combats, & il est si fidelle, dit l'Apôtre saint Paul: qu'il ne manque jamais à nous en donner. Il en augmente la force & la vertu, quand il nous voit dans des plus grands dangers de succomber, ensorte qu'il ne permet jamais que nous soïons tentez au dessus de nos forces. *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id potestis.* Dieu ne nous commande pas des choses impossibles, quand il nous commande de résister aux tentations; mais en nous commandant, il nous avertit de faire ce que nous pouvons, & de demander le secours nécessaire pour faire ce que nous ne pouvons pas, & il nous le donne, afin que nous le puissions. C'est un des oracles du saint Concile de Trente. *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet & facere quod possis, & petere quod non possis, & adjuvat ut possis.* Dieu, dit saint Augustin, accomplit le desir, non pas de nôtre chair, mais de nôtre cœur: ce qu'il ne fait pas en éloignant tout à fait de nous les tentations; mais par la vertu des armes qu'il nous donne, quand nous sommes tentez. *Desiderium non carnis, sed cordis tribuisti ei, non tentationes prohibendo, sed in tentationibus adjuvando.*

1. cor. 10. 13

Conc. trid sess. 8. c. 11.

S. Aug. in psal. 20.

Ce n'est donc pas, (M.) sur nos forces, que nous devons fonder nos victoires, mais nous devons nous en assûrer sur les armes que nous recevons de Dieu. Elles sont puissantes par sa vertu pour la demolition des forts, & pour la destruction de tous les desseins de nos ennemis. *Potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes.* Autant que nous devons nous deffier de nous-mêmes, autant devons nous nous confier dans la force qui nous est communiquée par ces armes.

2. cor. 10. 4

Le Seigneur étant le Protecteur de nôtre vie nous ne devons rien craindre. *Dominus protector vitæ meæ à quo trepidabo?* L'Empereur, dit saint Augustin, qui est gardé par des hommes armez ne craint point ses ennemis: devons-nous donc craindre les nôtres, si nous sommes deffendus par un Dieu immortel? *Protegitur Imperator scutatis, & non timet: protegitur mortalis ab immortali, & timebit?* Si les tentations nous pressent, attendons le Seigneur, aions un courage généreux, que nôtre cœur demeure ferme. *Expecta Dominum, viriliter age: & confortetur cor tuum & sustine Dominum.* En l'attendant, dit saint Augustin, nous n'attendons pas un menteur. Le Dieu, qui nous a promis son assistance, est fidelle, il est véritable, il est tout puissant. *Noli dissolvi, viriliter age: non sustinebis mendacem; Qui promisit, certus, verax, omnipotens est.* Si quelque-fois nous nous trouvons un peu ébranlez & que nos ennemis croïent avoir quelque avantage sur nous, ne laissons pas de dire avec assûrance, comme le Prophéte, que nous ne leur serons pas un sujet de joïe. *Non gaudebit inimicus meus super me.* Ou que s'ils se rejoüissent leur joïe ne sera pas de durée, parce que si Dieu permet que nous sentions nôtre foiblesse, pour quelque temps, il nous fortifiera pour l'Eternité. *Gaudet ad tempus*, dit saint Augustin, *non in æternum gaudebit. Infirmasti me ad tempus, in conspectu hominum; sed confirmasti me in conspectu tuo in æternum.* Nous ne devons pas espérer en nôtre Arc, ni mettre nôtre salut en nôtre épée. *Non enim in arcu meo sperabo: & gladius meus non salvabit me.* Ils sont trop foibles pour nous deffendre & pour nous rendre victorieux: mais il nous sauvera de tous ceux qui nous affligent, & les couvrira de confusion. *Salvasti enim nos de*

psal. 26. 1.

S. Aug. in hunc psal.

psal. 26. 20.

S. Aug. in hunc. psal.

Psal. 40. 12

S. Aug. in psal cit.

Psal, 43. 8

affligentibus, nos & odientes nos confudisti : les armes qu'il nous donne pour combatre sont à l'épreuve de toutes les attaques de la chair, du monde, & de l'enfer.

Exhortation II. sur le Chapitre 14.

EXHORTATION SOIXANTE-SEPTIE'ME.

DE LA CEINTURE DE CHASTETE'.

Exorde. DE toutes les Armes spirituelles avec lesquelles nous pouvons combattre nos ennemis, les graces actuelles, intérieures & surnaturelles sont les principales. Sans ces graces qui nous éclairent, qui nous excitent, qui nous

Ioan. 15. 5. animent & qui élévent nos puissances nous ne pouvons rien. *Sine me nihil potestis facere*, & avec elles nous pouvons tout. C'est ce que saint Paul nous

2. Cor. 12. 8. apprend, quand il écrit qu'étant travaillé d'une facheuse tentation, il pria nôtre Seigneur par trois fois de l'en délivrer, *Ter Dominum rogavi ut discederet a me*, & qu'il entendit une voix qui lui dit, ma grace te suffit. *Sufficit tibi gratia mea.*

Mais quoi que la grace soit suffisante, pour nous faire triompher de toutes les tentations qui nous attaquent, nous devons néanmoins y emploïer de nôtre part l'exercice des vertus fortifiées par les lumiéres & les inspirations de la grace, à une double force dans ces combats. Aussi le même saint Paul qui dit que nôtre Seigneur lui révéla que sa grace lui étoit suffisante, ne laisse

Eph. 6. pas de nous marquer à même temps les vertus avec lesquelles nous devons combattre. C'est dans son épître aux Ephésiens, ou aprés les avoir exhortez à se revêtir des Armes de Dieu, il leur détermine en particulier qu'elles sont ces Armes dont ils se doivent servir. Nôtre Régle entrant dans ce sentiment, nous spécifie aussi les vertus dont nous devons nous armer, qui sont les mê-

Reg. Car. c. 14. mes presque sans aucune différence, qui sont spécifiées par le saint Apôtre. Elle veut que nous nous ceignions de la ceinture de chasteté, *Accingendi sunt lumbi vestri cingulo castitatis*: que nous demeurions dans le fort des bonnes pensées, *Muniendum est pectus cogitationibus Sanctis, induenda est lorica justitiæ*: que nous aions toûjours le bouclier de la foi, *Sumendum est in omnibus scutum fidei* : que nous nous couvrions la tête du casque de salut, c'est à dire de

petronille

l'espérance, *galea quoque salutis capiti imponenda est, ut de solo salvatore speretis salutem.* Que nous aïons dans la bouche & dans le cœur le glaive de l'esprit qui est la parole de Dieu. *Gladius autem spiritus, quod est verbum Dei abundanter habitet in ore vestro & in cordibus vestris.* Il faut donc (M.) que je vous face des entretiens sur ces Armes, afin de vous en inspirer l'usage. Car ce n'est pas assez d'avoir de bonnes armes dans son Cabinet, si on ne sçait bien s'en servir dans l'occasion. Les Armes de Saül estoient de bonne trempe. Elles furent néanmoins inutiles à David auquel ce Prince les présenta. Il fût obligé de les laisser aprés les avoir prises; elles l'embarassoient; elles lui étoient un fardeau sous lequel il ne se pouvoit remuer, par ce qu'il n'étoit pas accoûtumé à s'en servir. *Non possum sic incedere, quia usum non habeo deposuit ea.* 1. Reg. 17. 39.

Je commence par la Ceinture de chasteté, & je dis que si nous voulons être de bons Soldats spirituels, nous devons être extrémemept purs, 1. Par ce que la chasteté éloigne de nous les Demons, 2. Que s'ils s'opiniâtrent à nous combattre, elle nous attire de puissans secours pour leur résister & pour les vaincre.

I. PARTIE.

Le saint Esprit nous assûre que nous pouvons chasser le Diable en lui résistant. *Resistite Diabolo & fugiet a vobis.* Sainte Théreze rapporte d'elle-même que s'armant du signe de la croix & lui jettant de l'eau benîte, elle le faisoit fuir. Mais quel signe peut-être plus fort pour le chasser que la Ceinture de chasteté. Iac. 4. 7. S. There. au l. de sa vie. c. 31.

L'impureté attire le Diable, Il regne avec empire sur les personnes impures comme sur son propre domaine. L'impureté, dit saint Bernard, lui soûmet les hommes d'une maniére plus assûrée & plus tirannique que tous les autres pechez. *Maximè per carnis luxuriam homines subijciuntur Diabolo, magis quàm per cœtera vitia.* Il en prend possession par ce vice. Il ne les regarde que comme sa conquête, & comme s'il les tenoit déja dans les Enfers : ou comme si en vivant encore sur la terre parmi les hommes, ils y étoient comme dans un Enfer anticipé. S. Bern. l. de mo. benè viv. serm. 2.

L'Enfer est un lieu de ténébres. *Mittite eum in tenebras exteriores.* C'est un lieu d'horreur, de confusion & de desordre. *Vbi umbra mortis, & nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.* C'est un lieu de tourmens. Le mauvais riche le sçavoit par sa mal-heureuse expérience, quand il prioit Abraham d'envoïer le Lazare avertir ses freres de vivre d'une autre sorte qu'il n'avoit fait, de peur, disoit-il, qu'ils ne viennent eux-mêmes dans ce lieu de tourmens. *Ne & ipsi veniant inhunc locum tormentorum.* C'est un lieu de desespoir, puis qu'on y est attaché par des chaînes qu'aucune puissance ne peut rompre, & qu'on y est brûlé par un feu, qui ne s'éteindra jamais. *Discedite à me maled & in ignem æternum.* Mais l'aveuglement, la confusion, les suplices, l'impénitence ne sont-ils pas les funestes apanages de l'impureté. Math. 22. 13. Iob. 10. 22. Lu. 16. 28. Math. 25. 41.

C'est ce peché qui rend l'homme charnel, qui le transforme, qui le met au rang des bêtes, qui fait qu'il leur devient semblable. *Comparatus est jumentis insipientibus & similis factus est illis.* comme il le rend tout animal, il obscurcit son esprit & l'empêche de concevoir les choses spirituelles & divines. *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei.* Il renverse l'Ordre que Dieu Psal. 48. 12. 1. Cor. 2. 14.

a établi en nous. Il jette la confusion dans nos puissances. Il soûmet indignemẽt l'ame au corps, l'esprit à la chair, & les plus honteuses de nos passions à la raison. Il y a des pechez dont l'ame est le principe & quand elle les commet, on peut dire que si elle est vaincuë, elle a au moins cette gloire de ne l'être que par elle-même. mais en celui-ci plus qu'en aucun autre, par le dernier des desordres, la maîtresse est surmontée par la servante: elle a la honte d'être vaincuë par la partie qui lui est inférieure. Et n'est-il pas vrai qu'elle ne peut pas qu'elle ne souffre étant ainsi hors de sa situation. Ce peché fait un suplice. Il engendre un ver dans la conscience qui la pique sans repos, qui la déchire & qui la tirannise sans compassion. Mais ce qui est le plus fâcheux, c'est qu'il est tres-difficile de le vaincre, quand on s'y est une fois soûmis. Il est presque insurmontable. comme il tient la raison abrutie & privée des lumiéres qui sont nécessaires à l'ame pour sa conversion, il faut des miracles de grace pour lui inspirer de véritables sentimens de pénitence. Voilà comme les Diables sont de forts armez dans l'ame de l'impudique. C'est ainsi qu'ils y regnent comme en leur propre maison, & que tout ce qu'ils y possedent est en seureté.

Mais au contraire la chasteté est une ceinture de guerre, qui les éloigne de nous. Les Soldats dans les armées prennent des ceintures, principalement pour trois raisons. Ils prennent des ceintures pour se faire connoître; pour marquer leur fidélité; pour témoigner leur courage & qu'ils sont disposez à combatre. Le Soldat par sa ceinture déclare le parti qu'il a pris, de quelle compagnie il est, & sous quel capitaine il enrôle. Il montre en la portant la résolution qu'il a d'être fidelle à son Prince & de mourir plûtôt pour sa querelle, que de lâcher le pied, & de plier sous les forces des ennemis. Il fait voir la disposition courageuse de son cœur & qu'il est prêt d'entrer dans le combat. Desorte qu'en se produisant en cet état, il donne de la terreur aux ennemis. La reputation que la ceinture lui donne, & cette détermination intrépide dont elle est la marque est capable de les étonner & de les faire fuir. Et c'est peut-être pour cette raison qu'entre les commandemens que Dieu fit aux Hébreux, quand il voulut les delivrer de la puissance des Egiptiens, il leur ordonna de prendre des ceintures. *Renes vestros accingetis.*

Exo, 12. 11. Mais (M.) si les ceintures matérielles ont ces effets dans les batailles sensibles, la chasteté qui, comme dit saint Grégoire, est nôtre Ceinture spirituelle, *Lumbos enim præcingimus cum carnis luxuriam per continentiam coarctamus*, en a de semblables dans les combats que nous soûtenons contre nos ennemis invisibles. Cette Ceinture nous fait connoître à eux. Elle montre clairement aux Demons que nous sommes engagez dans le parti de Dieu, que nous avons renoncé à la chair, & que nous avons choisi Jesus-Christ pour nôtre Capitaine. La chasteté nous retire des intérêts des appétits & des sens. Elle tient lié, dit saint Bernard, le vaisseau fragile que nous portons, & quoi que ce soit dans des hazards qui nous menacent souvent, elle l'empêche de perdre la sainteté dont il est plein. Comme un baume odoriferant avec lequel on deffend de la corruption les corps des trépassez, elle conserve la pureté de nos sens & de nos membres; elle les lie étroitement pour empêcher que la dissolution ne les gâte par l'oisiveté, que la convoitise ne les corrompe par de mauvais désirs, que la pourriture ne s'y engendre par la volupté. *Vas*

S. Greg. hom. 13. in Evang.

interim fragile quod portamus, in quo & crebrò periclitamur, tenet castitas, ut monet Apostolus in sanctificationem, & instar odoriferi balsami, quo condita cadavera incorrupta servantur, sensus ipsa & artus continet & constringit, ne dissoluantur otijs, ne corrumpantur desiderijs ne carnis voluptatibus computrescant. Elle fait voir que nous nous consacrons à Dieu, en renonçant aux plaisirs du corps. que c'est pour l'Eternité que nous voulons être à son service & qu'aucune puissance ne sera capable d'altérer nôtre fidélité. C'est une déclaration publique que nous faisons de cette constance invincible, qui est semblable à celle que fit le saint Apôtre quand il dît : Je suis assûré que ni la mort ni la vie, ni les Anges, ni les Principautez, ni les vertus, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni la force, ni la hauteur, ni la profondeur ni quelque créture que ce soit, ne me pourra jamais séparer de la charité de Dieu, dont je suis animé par la grace de Jesus-Chr't Nôtre Seigneur. *Certus sum quia neque mors neque vita, neque Angeli neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque creatura alia poterit nos separare à charitate Dei quæ est in Christo Jesu Domino nostro.*

S. Bern. epist. 46. pau. post. init.

Rom. 8. 38.

Cette Ceinture fait voir que nous avons apaisé les séditions, que nous avons vaicu nos ennemis domestiques & que nous sommes tous prêts à combatre contre les etrangers. Et ainsi comme les principales forces des Diables leur viennent de nous mêmes, c'est à dire de l'intelligence qu'ils ont avec nôtre chair & des sécretes pratiques qu'ils entretiennent avec nos sens, elle les desespére, elle les desarme, & les oblige de se rétirer. Cette Ceinture est le plus riche ornement & comme dit saint Bernard la parfaite beauté des saints *Castitas est pulchritudo inviolata sanctorum.* Elle jette des raïons qui éblouïssent par leur éclat ces esprits de ténébres. C'est par une Vierge qu'ils ont été écrasez & ainsi s'ils haïssent par cette raison les personnes chastes, ils les redoutent par le même principe. S'il est vrai qu'ils les voudroient perdre comme nous dîmes dans nôtre derniére Exhortation, il ne l'est pas moins qu'ils s'en rétirent quand ils les voïent parez d'une vertu qui a ruiné leur Empire. Il n'est sans doute point d'avantage qui leur paroisse plus glorieux que celui qu'ils remportent sur la pureté. Ils croient par cette victoire réparer en quelque maniére la perte qu'ils ont souffert par cette vertu; mais ils craignent toûjours les succez d'un combat dans lequel ils ont été si honteseument vaincus. Ils sçavent par les triomphes de la Reine des Vierges combien ils sont foibles contre ceux qui l'imitent dans sa chasteté. Elle leur a fait expérimenter leur impuissance, & ainsi ils ne se hazardent pas volontiers à attaquer les personnes qui sont ornées de cette ceinture. Ils les regardent comme des invincibles, qui portent un des plus assûrez caractéres de la prédestination. C'est l'éloge que saint Bernard donne à la chasteté, quand, quand il l'appelle l'assûrance de l'ame. *Castitas est securitas mentis.*

S. Bern. l. de mo. benè iv v. serm. 22.

S Bern. cit.

Mais pour que cette ceinture face ces impressions sur nos ennemis, il faut qu'elle conserve toûjours son éclat, & qu'elle ne se relâche point. Il faut prendre garde qu'elle ne se ternisse & qu'elle ne se dénouë. Une ceinture decolorée, ou foiblement attachée n'est pas fort utile aux Soldats. La Chasteté est une vertu extrêmement tendre & délicate. De toutes les vertus il n'en n'est aucune qui soit plus aisée à blesser & qui perde plus facilement la beauté de sa couleur. Elle

ne s'altére pas seulement par des actions. Mais nous la pouvons faire souffrir par des pensées, par des affections, par des désirs, par des paroles, par des regards, par des lectures, & quand elle est ainsi ébranlée, elle n'étonne plus les Demons, par ce qu'elle n'a plus son éclat & qu'ils ne la regardent plus que comme une Ceinture détachée & qui est prête à tomber. Aions donc (M.) une pureté universelle. Soions chastes en toutes choses. Soions chastes dans nos pensées, soions-le dans nos affections. soions-le dans nos desirs, soions-le dans nos paroles, soions-le dans nos conversations, soions-le dans nos regards, soions-le dans nos appetits. Eloignons-nous comme de la Mort & de l'Enfer des moindres apparances de l'impureté. Ne conversons jamais qu'avec des personnes honêtes & qui craignent les discours qui en aprochent. *Omnis immunditia nec nominetur in vobis.* Ne permettons jamais à nos yeux de regarder aucun objet capable de leur imprimer de mauvaises espéces. souvenons-nous de Dina, laquelle comme dit saint Bernard, pour avoir vû imprudemment ce quelle ne devoit point voir, perdit sa virginité. *Misera puella quia incautè vidit quod videre non debuit, honestatem ac virginitatem suam perdidit.* Souvenons-nous de David & de Samson dont les désordres commencerent par de mauvais regards. Ne flattons point nôtre corps. Reduisons-le à se contenter pour les Habits, pour la nourriture, & pour le sommeil de la juste nécessité. Traitons-le rudement & comme un ennemi qui est toûjours à craindre & avec lequel nous ne voulons point faire de paix. Ne présumons jamais de nos forces & soions toûjours bien persuadez, que qui s'expose au hazard d'offenser Dieu, principalement en cette matiére, sera puni de sa témérité & experimentera sa foiblesse par sa chute.

Eph. 5. 3. | S. Bern. cit serm. 23

Mais si nous devons ainsi briser nôtre corps ou le tenir sujet, contraint, & mortifié par la ceinture de la chasteté. nous devons aussi suivre l'ordre que nôtre Seigneur nous donne dans l'Evangile; c'est à dire que nous devons avoir avec cette Ceinture des Lampes allumées dans nos mains. *Sint lumbi vestri præcincti & lucernæ ardentes in manibus vestris.* C'est le moien infaillible de jetter l'épouvante dans le camp des Demons & de les faire fuir. Nous avons une figure de cette vérité dans le Livre des Juges. Il y est rapporté que les Soldats de Gédéon aiant brisé leurs vases de terre & aiant montré les Lampes qu'ils avoient, les Madianites en furent si troublez qu'ils prirent la fuite, en criant d'une maniére horrible & qui faisoit bien voir la crainte dont ils étoient saisis. *Omnia itaque castra turbata sunt & vociferantes, ululantesque fugerunt.* Cela nous apprend qu'en traitant rudement le vaisseau fragile de nôtre chair par la mortification sous la Ceinture de la chasteté, & en donnant bon exemple à nôtre prochain; car, comme dit saint Gregoire nous portons des Lampes allumées, quand nous édifions nos freres par nos bonnes œuvres. *Lucernas quippe ardentes in manibus tenemus, cum per bona opera proximis nostris lucis exempla monstramus,* nous mettons le desordre dans l'Armée des Demons & les obligeons de se rétirer de nous.

Lu 12. 35 | Iud. 7. 21. | S. Greg. hom. 13. in Evang.

Mais quand ils s'opiniâtreroient à nous poursuivre par leurs tentations, la chasteté nous donne ce second avantage contr'eux, qu'elle nous attire tous les secours qui nous sont nécessaires pour les vaincre.

II. PARTIE.

L'impureté arrête le cours de la grace sur nous. Ce vice a particuliérement

cet effet à cause de l'opposition qu'il a à Jesus-Chrît qui est l'auteur de la grace. Nous sommes ses membres par le Baptême, comme saint Paul nous l'aprend. Ne sçavez-vous-pas, dit le saint Apôtre, que vos corps sont les membres de Jesus-Chrît? *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi*, & ainsi quand un Chrétien profane son corps par l'impureté, il deshonore outrageusement Jesus-Chrît en soi, en faisant de ses membres, les membres d'un impudique. Il peche contre son corps. *In corpus suum peccat*. Mais ce peché retombe sur nôtre Seigneur, qui en est le chef, *qui est caput Christus*. Et ce chef adorable étant ainsi blessé par ce crime. il est évident qu'il ne fait pas découler les effusions de sa grace sur celui qui s'en rend si indigne en le commettant. Mais au contraire la chasteté en attire sur nous les plus riches & les plus abondantes communications, par ce qu'elle consacre nos corps, qu'elle les sanctifie, qu'elle les attache à Dieu par l'union la plus parfaite, *per omnem juncturam*, qu'elle fait que nous le glorifions hautement & que nous le portons en triomphe, comme le veut saint Paul. *Glorificate & portate Deum in corpore vestro*. La chasteté est une Ceinture qui nous orne des livrées de l'Agneau, qui lui montre la courageuse disposition que nous avons à le suivre par tout où il ira, & que nous nous sommes séparez du commun des hommes pour nous offrir à lui comme de glorieuses prémices. *Virgines enim sunt. Hi sequuntur agnum quocumque ierit. Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo & agno*. Jugez si ce n'est pas la s'interesser tout-à-fait en ce qui nous touche, & nous rendre dignes de son secours.

1. Cor. 6. 15.
Ibid. v. 18.
Eph. 4. 15.
Eph. 4. 16.
1 Cor. 6. 20.
Apo. 14. 4.

Dieu déclara dés le commencement du monde que son esprit ne reposeroit jamais sur les hommes de chair & de boüe. *Non permanebit spiritus meus in homine in æternum quia caro est*. Mais comme il est tout esprit, il prend ses délices avec ceux qui sont spirituels, qui n'ont point de commerce avec les sens, & qui ont surmonté les plaisirs du corps. La sagesse n'éclaire point de ses lumiéres les ames malicieuses & elle n'établit point son trône sur un corps gaté par le peché & qui s'en est rendu l'esclave. *In malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis*. Mais elle se communique aux ames pures, & qui par la chasteté ont entré dans l'aliance des Anges.

Gen. 6. 3.
Sap. 1. 4.

Saint Thommas dit que les Anges, à cause qu'ils aprochent d'avantage de la nature de Dieu, participent plus abondamment aux divines communications de sa bonté & de ses autres perfections; disons de même que ceux, qui entre les hommes sont chastes, comme ils sont les Anges de la terre, sont plus disposez à recevoir les tresors de la grace. C'est par la chasteté, dit saint Bernard, qu'on bâtit en soi le trone de Dieu. *Continentes & castè viventes Deo in semetipsis præparant habitaculum*, & ainsi c'est par cette vertu qu'en l'attirant on attire ses faveurs. Nous nous attachons à Dieu par la chasteté selon le sens de saint Paul, & en nous attachant à Dieu, nous devenons un même esprit avec Dieu. *Qui adhæret Deo unus spiritus est*. Mais n'est-il pas vrai que cette union fait que nous recevons ses influences d'une maniére plus abondante; comme les causes agissent plus fortement & plus efficacement sur les sujets qui les avoisinent de plus prés.

S. Bern. l. de mo. bene xiv. serm. 23.
1. Cor. 6. 17.

La chasteté est cette Ceinture, suivant l'explication de saint Gregoire, dont Samuël étoit orné en servant Dieu dans le temple. *Samuël ministrabat ante* 1. Reg 2. 18

Yyy 2.

1. Reg. 2. 18. *faciem Domini, puer, accinctus Ephod lineo.* Que devons-nous entendre, dit ce saint Pere, par cette Ceinture de lin, sinon la blancheur de la continence? Nous sommes ceints de cette belle Ceinture, quand toutes les puissances de nôtre ame & toutes les parties de nôtre corps sont en sorte retenuës, qu'elles n'ont aucune liberté pour se porter à la deshonesteté. *Quid in Ephod lineo nisi continentiæ candor ostenditur? Quo Ephod accingimur cum ad pudorem pudicitiæ omni ex parte retinemur? cum animæ & carnis nulla pars à districtionis lege absoluitur, per quam ad luxuriæ caliginem defluamus.* Mais cette Ceinture en liant ainsi les parties qui nous composent, nous lie aussi avec Dieu par les puissans atraits qu'elle à sur son cœur, & cette union non seulement l'empêche de nous abandonner; mais elle l'oblige de nous soûtenir dans nos combats, & de nous sécourir dans tous nos besoins.

S. Greg. in lo. cit.

Mais, (M.) étans ainsi fortifiez de la grace, quel pouvoir nos ennemis ont-ils contre nous? Si Dieu est pour nous, dit saint Paul, qui sera contre nous. Rom. 8. 31. *Si Deus pro nobis, qui contra nos?* Qui est-ce entre les forts qui est semblable Exo. 15. 11. au Seigneur? *Quis similis tui in fortibus Domine.* Quand Dieu est avec nous, si nous étions au milieu des ombres de la mort nous ne devrions rien craindre. Psa. 22. 4. *Et si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum* Psal 30. 5. *es.* Quand il est nôtre protecteur, il n'est point de piége dont il ne nous délivre. *Educes me de laqueo hoc quem absconderunt mihi* Les forces qu'il nous donne sont plus puissantes que celles de tout l'enfer. Quand tous les Demons seroient armez contre nous, Dieu seul étant de nôtre côté, & nous aidant à combatre, nous pouvons dire ce que le Prophéte Elisée dit à son serviteur, que nous sommes les plus forts, & que nôtre parti surpasse le leur. *Plures no-* 4. Reg. 6 16 *biscum sunt quàm cum illis.*

Mais, (M.) si la chasteté doit être la ceinture militaire de tous les Chrétiens, elle doit l'être particuliérement des Religieux du Mont-Carmel. Comme nous combattons sous les enseignes de la tres-Sainte Vierge & du glorieux Patriarche saint Elie, nous avons une singuliére obligation d'être toûjours ornez de cette belle vertu.

La divine Marie est la Reine de la pureté dans la loi de grace, & ainsi si nous voulons en vérité qu'elle nous prenne sous sa conduite & sous sa protection, nous devons être enrichis de cette livrée. La pureté fait son caractére. C'est elle qui lui donne sa dénomination. Elle est la Vierge par excellence. Il ne faut donc pas douter que ce ne soit cette vertu qui attire ses complaisances, & qui lui met les armes à la main pour nous sécourir & pour combattre avec nous. Il est vrai qu'elle est la générale des armées de Dieu & qu'elle se rend favorable à tous ceux qui l'invoquent. Saint Bernard admire sa miséricorde. Eph. 3. 18. Il avouë qu'elle ne peut être dignement expliquée. Il dit qu'elle a réparé tout le monde, qu'elle est chargée du salut de tous les hommes, qu'elle leur a trouvé la grace, aprés l'avoir cherchée, & pour nous en donner quelque idée, il lui donne les mêmes dimensions que saint Paul donne au Mistére de l'Incarnation, c'est à dire la longueur, la largeur, la hauteur & la profondeur.

S. Bern. serm. 4. de Assump. B. Mariæ

Hæc est enim quæ totius mundi reparationem obtinuit: salutem omnium impetravit. Constat enim pro universo genere humano fuisse sollicitam cui dictum est: ne timeas Maria, invenisti gratiam, utique quem quærebas. Quis ergò mise-

ricordiæ tuæ, O benedicta longitudinem & latitudinem, sublimitatem & profundum queat investigare. Il dit qu'elle est si longue qu'elle ne finira point tant qu'il y aura des hommes sur la terre, & qu'elle portera ses effets jusqu'au jour du jugement. *Longitudo ejus usque in diem novissimum invocantibus eam subvenit universis*: qu'elle est si large, qu'elle s'étend sur tout le monde; *latitudo ejus replet orbem terrarum, ut tua quoque misericordia plena sit omnis terra*: qu'elle est si élevée qu'elle rétablit les ruines de la Jerusalem céleste; *sic & sublimitas ejus civitatis supernæ invenit restaurationem*: qu'elle est si profonde, qu'elle décend à obtenir des graces à ceux qui vivent dans les ténébres & dans les ombres de la mort; *& profundum ejus sedentibus in tenebris & in umbra mortis obtinuit redemptionem.* Et pour le dire en un mot il donne comme un défi à tous les mortels de s'en pleindre s'ils le peuvent. Il leur permet de n'en pas faire l'éloge, s'ils croient que l'aiant invoquée, elle ait manqué de les sécourir. *Sileat misericordiam tuam, Virgo Beata, si quis est, qui invocatam te in necessitatibus suis sibi meminerit defuisse.* Mais si la miséricorde de nôtre Dame se fait ressentir si universellement, nous en devons particuliérement espérer des graces, comme étans ses enfans; mais pour les obtenir plus efficacement, nous lui devons ressembler dans sa chere vertu, c'est à dire dans la pureté. C'est le même saint Bernard qui nous l'apprend quand il dit que si elle favorise tous ceux qui implorent son sécours, elle communique principalement ses graces à ceux qui lui sont semblables dans la chasteté. *Præsertim his quos videt sibi conformes factos in castitate.* S. Bern. serm. 11 in Salve Reg.

Nous devons avoir la même pensée de nôtre Pere saint Elie. Il est le prémier des hommes qui a fait une Profession publique de la chasteté dans l'ancien Testament; & c'est par le mérite de cette vertu, comme dit saint Ambroise, qu'il a été enlevé dans un Char de feu, qu'il a été le témoin sur le Thabor de la glorieuse Transfiguration de nôtre Seigneur, & qu'il doit être son Précurseur dans son dernier avénement. *Elias nullius corporei coitûs fuisse permictus cupiditatibus invenitur. Ideò ergo curru raptus ad Cælum: ideò cum Domino apparet in gloria: ideò dominici venturus est adventus.* Ne devons nous donc pas, puisque nous le reconnoissons pour nôtre Capitaine, porter ses livrées, & l'imiter dans cette vertu? Ne sera-ce pas par cette ceinture que nous attirerons ses regards, & que nous l'obligerons de combattre avec nous, & de nous soûtenir comme ses Soldats. S'il ne nous voit parez de cet ornement & qu'il n'éclate en nous avec perfection, il nous prendra pour des étrangers. Nous ne lui serons pas seulement indifférens, mais il nous regardera comme des Soldats deserteurs de sa malice, qui au lieu d'être dignes de son assistance, ne méritons que les vengeances de son zéle. S. Amb. l. 1. de virg.

Soïons donc, (M.) toûjours ceints de cette ceinture, qui est si conforme à nôtre profession. *Accingendi sunt lumbi vestri cingulo castitatis.* Qu'aucune violence ne soit capable de nous l'ôter. Elle fera que nous serons invincibles dans tous les combats de la vie Religieuse & que nous remporterons la couronne de la gloire éternelle. Reg. Car. c. 14.

Exhortation III. sur le Chapitre 14.

EXHORTATION SOIXANTE-HUITIEME.

DE LA FORTERESSE DES BONNES PENSE'ES.

Exorde. ENTRE les Loix que Dieu imposa aux enfans d'Israël, il leur ordonna d'avoir soin de leurs ames & de les garder avec une grande diligence.
Deut. 4. 9. *Custodi igitur temet ipsum, & animam tuam sollicitè.* Le saint Esprit nous dit la même chose. Il nous exhorte, en nous parlant par la plume du Sage, de
Prov. 4. 23. garder nôtre cœur avec toute la vigilance possible. *Omni custodia serva cor tuum.* & le Prophéte prie Dieu de le garder comme la prunelle de l'œil. *A Re-*
Psal 16. 9. *sistentibus dexteræ tuæ custodi me ut pupillam oculi.* Nôtre sainte Régle selon ces maximes veut aussi que nous fassions nos efforts pour nous garder, & elle nous ordonne, afin de le faire avec plus d'assûrance de bâtir en nous un
Regul. Carmel. c. 16. Château intérieur dans lequel nous puissions nous rétirer. *Muniendum est pectus cogitationibus sanctis, scriptum est enim cogitatio sancta servabit te.* Dans la Guerre les Soldats ont des forts qui leur sont des lieux d'azile, où ils se retranchent pour se deffendre & pour attaquer: ainsi nôtre Régle veut que dans nôtre milice spirituelle nous aions un fort, ou nous nous mettions à l'abri pour combattre: & elle veut que ce fort soit composé de bonnes pensées, *Cogitationibus sanctis.* Qu'il soit tout éclatant de lumiéres, & enrichi de saintes méditations. Et je dis (M.) qu'étans bien renfermez dans cette Citadelle, 1. Nous nous deffendrons de tous les coups de nos ennemis, 2. Nous remporterons sur eux de glorieuses victoires. Toutes les fléches du monde, du

I. PARTIE. Diable & de la chair se brisent contre ce fort. Il n'en est aucune pour pénétrante qu'elle soit, qui le puisse percer. Tous les pecheurs sont ignorans.
Pro. 14. 22 *Errant qui operantur malum.* Tous les pechez que nous commettons sont des suittes malheureuses de l'oisiveté ou de la mauvaise occupation de nôtre esprit. Si la terre est couverte de crimes & si elle est toute désolée par les ravages de l'impieté, C'est par ce que personne n'a les pensées qu'il doit avoir.
Ier. 12. 11. *Desolatione desolata est omnis terra: quia nullus est qui recogitet corde.* Le peché n'a point de violence ni d'impétuosité si furieuse, qui ne s'arretât à cette bariére. Le Prophéte Michée, en cet esprit, charge de malédictions ceux qui
Mich 2. 1. pensent à des choses vaines & inutiles. *Væ qui cogitatis inutile.* Et Salomon nous assûre que ce sont nos mauvaises pensées qui nous éloignent de Dieu.

Perversæ enim cogitationes separant à Deo; & qui obligent Dieu de s'éloigner de nous, *Aufert se a cogitationibus quæ sunt sine intellectu*. Il n'est point de pecheur si opiniâtre dans sa malice, ni si fortement attaqué de tentations qui ne soit ignorant, aumoins en ce sens; qu'il n'a pas certaines bonnes pensées, qui ne lui permettroient jamais, s'il les avoit d'offenser Dieu. S'il ne sortoit point du Palais que la sagesse se bâtit dans les ames, *Sapientia ædificavit sibi domum*, il ne seroit pas assez lache ou assez téméraire pour le faire. S'il y demeuroit retranché, ses ennemis n'auroient pas le pouvoir de l'y vaincre. Sap. 1. 5. Sap. 9. 1.

C'est le sentiment de saint Paul. Sécoüons, dit-il, tous les fardeaux, qui nous accablent, & surmontons tous les pechez, qui nous environnent. *Deponentes omne pondus & circumstans nos peccatum*. Mais comment le ferons-nous grand Apôtre? Il répond que ce doit être par la pensée, c'est à dire en jettant les yeux sur Jesus l'auteur & le consommateur de la foi, qui pouvant choisir sur la terre une vie heureuse & exempte de douleur à voulu souffrir la mort de la croix, aïant méprisé la confusion qui en étoit inséparable: ce qui la élevé à la droite de Dieu. *Aspicientes in auctorem fidei & consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta atque in dextra sedis Dei sedet*. Pensez y donc, dit saint Paul, pensez & repensez à celui qui a souffert une si grande persécution de la part des pecheurs, & cette pensée vous soûtiendra ensorte que vous ne vous lasserez point de souffrir & que le courage ne vous manquera point en combattant contre le peché. Elle vous animera en vous montrant que vous ne devez pas plier sous vos ennemis, puisque vous n'avez pas encore répandu vôtre sang, comme a fait Nôtre Seigneur. en leur résistant. *Recogitate enim eum, qui talem sustinuit a peccatoribus adversùm semetipsum contradictionem; ut ne fatigemini, animis vestris deficientes. Nondum enim usque ad sanguinem restitistis adversùs peccatum repugnantes*. Le Prince des Apôtres parle comme saint Paul. Il veut que nous nous armions de la pensée de la mort de Jesus-Chrît, *Christo igitur passo in carne, & vos eadem cogitatione armamini*, Pour ne plus vivre selon les convoitises humaines, mais selon la volonté de Dieu. *Ut jam non desideriis hominum, sed voluntati Dei, quod reliquum est, in carne vivat temporis*. Heb. 12. 1. 1. Pet. 4. 1.

Cette pensée sans doute de la Passion de nôtre Seigneur est un mur impénétrable au peché. Quand l'ame est retirée en ses Sacrées blessures, elle y est comme dans un lieu de refuge contre ce monstre. Il n'est rien rien qui en en donne plus d'horreur, ni qui le fasse paroître plus détestable. Il n'est point de reméde plus efficace, dit saint Bernard, pour guérir les plaïes de la conscience & pour donner à l'ame une parfaite netteté que la méditation sérieuse des plaies du Fils de Dieu. *Quid enim tam efficax ad curanda conscientiæ vulnera, nec non ad purgandam mentis aciem quàm Christi vulnerum sedula meditatio?* Qui pourroit se resoudre à commettre un peché contre Dieu, en pensant que Jesus-Chrît est mort pour remédier au peché. La considération de la grandeur & du prix du remede, ne fait-elle pas comprendre la nature du mal, & le danger qui y est attaché. *Ex consideratione remedij*, dit le même saint Bernard, *periculi mei æstimo quantitatem*. Si nous ne connoissons pas l'énormité du peché, si nous ne sentons pas les blessures qu'il fait à nôtre ame, si nous ignorons combien il est desagréable à Dieu, & les vengeances qu'il en S. Bern. serm. 72. in Cant. S. Bern. serm. 3. de Nat. Dom.

tirera, nous n'avons qu'à considérer qu'il a falu pour y satisfaire que nôtre Seigneur aprés avoir souffert tous les outrages de sa Passion, mourut sur la Croix. *Agnosce, O homo, quam gravia sunt vulnera pro quibus necesse est Dominum Christum vulnerari. Si non essent hæc ad mortem & mortem sempiternam numquam pro eorum remedio Dei Filius moreretur.*

Idem S. Bern. lo. cit.

Mais qui est-ce qui pourroit se déterminer à former la résolution de commettre un peché mortel, s'il pensoit efficacement au mérite de Dieu, à la grandeur de Dieu, à la Majesté de Dieu, à l intime présence de Dieu, s'il pensoit que Dieu est dans son cœur, & qu'il voit tout ce qui s'y passe; s'il pensoit aux graces qu'il a reçuës de sa bonté & de sa puissance; s'il pensoit aux douceurs de sa miséricorde, aux rigueurs de sa justice & aux soins amoureux de sa providence? Glorieuse Magdelaine de Pazzi vous disiez dans les derniers momens de vôtre vie que vous mouriez sans avoir pû comprendre comment une créature raisonnable se pouvoit déterminer volontairement à commettre une offense mortelle contre le Créateur de qui elle a reçû l'être, la vie & tous les biens dont elle est enrichie Il y a quelque chose de si noir, de si horrible, & de si injuste dans cette action, qu'elle passoit toutes vos idées & qu'elle alloit au de-là de toutes vos conceptions. Mais, Grande Sainte, permettez moi de vous dire que la seule cause de cet attentat est que l'esprit n'est point occupé de l'être & des perfections de Dieu. *Non est qui recogitet corde.* Prenons donc garde, (M.) pour parler avec saint Bernard, que Dieu ne sorte de nôtre mémoire & qu'il n'en soit chassé par une troupe de toutes sortes de pensées, qui comme une populace vile & abjecte tâchent d'entrer dans les avenuës de l'ame. *Ne ergò à memoria repellat Deum irruens turba plurimarum cogitationum, quæ solent effluere tanquam vilis plebs in atrium*

S. Bern. serm. de triplici. judicio.

Ce saint Pere dit que pour nous conserver dans la pensée de Dieu, nous devons mettre á l'entrée de nôtre ame pour la garder, le souvenir de nôtre profession & que quand nous sommes assiégez de mauvaises pensées, chacun se doit reprendre & se dire à soi-même: dois-tu penser à cela, toi qui es Prêtre, toi qui es Clerc, toi qui es Moine. Celui qui par son état doit vivre selon la perfection de la justice, doit-il admettre des pensées injustes? Est-il convenable qu'un Serviteur de Jesus-Chrît & un amoureux de Dieu s'y arrête pour un moment. *Ponatur ad ejus januam janitor, cujus nomen est recordatio propriæ professionis: ut cum turpibus sese cogitationibus senserit animus prægravari, increpet se & dicat sibi: tu ne hæc debes cogitare, qui Sacerdos es, qui Clericus es, qui Monachus es? Cultor justitiæ debet in se quicquam iniquum admittere? Decet servum Christi, amatorem Dei tale aliquid ad modicum meditari?* en faisant ainsi réflexion sur la Sainteté de nôtre condition, nous éloignerons le cours des pensées deffenduës. *Hæc dicendo excludet fluxum illicitæ cogitationis per recordationem propriæ professionis*, nous nous conserverons dans celles de Dieu, & nous assûrerons la fidélité que nous lui devons.

S. Bern. cit.

Qui est-ce qui voudroit offenser Dieu, s'il pensoit que par le peché, on perd tous les droits qu'on a à la gloire éternelle? Qu'elle comparaison y à-t-il des plaisirs temporels aux plaisirs éternels? qui voudroit donc joüir des prémiers, s'il pensoit que par cette joüissance, il se privera de la possession des autres? C'est pour cette raison que saint Bernard veut, que

nous

nous mettions à sa porte de nôtre volonté le souvenir de la patrie Céleste, pour empêcher les desirs charnels d'y entrer & de s'y établir. *Ad portam voluntatis in qua solent manere carnalia desideria, tanquam in domo, domestica familia, statuatur ostiarius, qui vocatur recordatio Cælestis patriæ.* S. Bern. serm. de triplici judicio.

Mais, qui pourroit être assez téméraire pour commettre un peché mortel, s'il pensoit qu'il mourra peut-être aussi-tôt qu'il aura produit ce monstre, & que s'il meurt, il sera infailliblement condanné aux flammes éternelles. Ce n'est pas là une exagération : ce n'est pas une fable : ce n'est pas un compte, qui se fait à plaisir pour épouventer des enfans, ou pour faire trembler des esprits foibles. C'est une vérité de nôtre foi, laquelle est aussi indubitable, qu'elle est importante. Cette pensée est, dit le même saint Pere, le garde sevére, furieux & resolu, qui ne pardonne à aucun des ennemis de l'ame, mais qui éloigne également tous ceux qui se présentent pour la combattre, de quelque maniére qu'ils dressent leurs attaques, c'est à dire soit qu'ils la veillent surprendre, ou qu'ils lui déclarent une guerre ouverte. *Iam verò ad thalamum rationis talis & tam ferox adhibendus est custos, qui nemini parcat, sed quicumque hostis, sive clàm, sive palam ingredi præsumpserit, procul eum arceat, & hic sit recordatio gehennæ.*

Il n'est point de passion si allumée, qui ne s'éteigne; ni d'inclination si sensible, qui ne se mortifie : ni de tentation si violente, qui ne se surmonte par la pensée de ces deux Eternitez, c'est à dire de l'Eternité bien-heureuse, & de l'Eternité mal-heureuse. O Eternité ! O Eternité ! Qui est-ce qui peut penser en toi & offenser Dieu ? O Eternité bien-heureuse ! Qui peut penser en toi, & vouloir te perdre pour un moment de plaisir ? O Eternité malheureuse ! qui peut penser en toi, & vouloir se précipiter dans tes abîmes, pour contenter des inclinations brutales ?

Pensons donc, (M.) à l'Eternité : occupons nos esprits de l'Eternité : ne nous lassons jamais de penser à l'Eternité. Vivons dans le Ciel par nos pensées ; considerons la gloire des Saints, & concevons bien qu'elle est Eternelle. *In æternum exultabunt.* Descendons aussi dans les Enfers. *Descendant in infernum viventes.* Demeurons y par nos pensées pour y voir ces flammes qui ne s'éteindront jamais & qui ne sont allumées que pour la punition du peché. Comparons-nous avec ces feux éternels, & voions comment nous en pourrons supporter les rigueurs. Que nôtre esprit parle à toutes les parties qui nous composent & qu'il leur demande laquelle est disposée à souffrir l'activité du feu d'Enfer. Qu'il leur adresse à toutes ces paroles du Prophéte Isaie. *Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante ? Quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis ?* Sera-ce vous mon cœur, qui pourez demeurer dans ce feu dévorant, dans ce feu impitoiable, qui dévore toûjours sans consommer ? *Quis poterit ?* Mon cœur qui étes porté à concevoir ce mauvais desir, pourrez-vous vivre dans ces brasiers éternels ? Sera-ce vous ma main, qui le voulez exécuter, qui pourrez résister à ces flammes ? Croiez-vous qu'elles ne vous puissent donter dans le cours de l'Eternité ? *Quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis ?* Parlez mes sens : vous qui voulez satisfaire à vos inclinations contre la Loi de Dieu ; ne sçavez-vous pas qu'un abîme attire un autre abîme ? *Abissus abissum invocat.* Ne sçavez-vous pas

Psal. 5. 13. psal. 54. 16. Isa. 33. 14. Psal. 41. 7.

que par vne vie criminelle, on passe d'une peine, à une autre peine; des ténébres, aux ténébres; de la profondeur, à la profondeur; des suplices, aux suplices; & des ardeurs de la convoitise aux flammes de l'Enfer? *Si malè hic vixerint homines*, dit saint Augustin, *abyssus abyssum invocat, quia de pœna in pœnam transeunt; de tenebris ad tenebras; de profunditate in profunditatem; de supplicio ad supplicium; & de ardore cupiditatis in flammas gehennarum.* Pourrez-vous donc vous accommoder avec ce feu; *Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante?* Ah! (M.) que dans la forteresse des bonnes pensées, ce bastion des pensées de l'éternité est assûré! N'est-il pas vrai qu'il ne peut être surpris, ni gagné, ni forcé par nos ennemis? Aussi entre les Tours de ce Château ou se rétiroit le Prophéte, celle des pensées de l'eternité étoit une des principales. J'occupe, disoit-il, mon esprit des années éternelles. *Annos æternos in mente habui.* Grande pensée, dit ici saint Augustin, *magna cogitatio*, & qui demande un grand silence intérieur, un grand récüeillement, un profond repos pour être bien entretenuë. *Intùs requiescat, qui vult cogitare dies æternos.*

S. Aug. in psal. cit.

Psal. 76. 5. S. Aug. in hunc psal.

Mais si nous devons nous rétrancher dans le fort des bonnes pensées, pour nous mettre à couvert de nos ennemis, nous le devons aussi pour en triompher. Si nous devons y demeurer pour nous deffendre, nous le devons aussi pour attaquer. Si nous le devons pour éviter le peché, nous le devons aussi pour faire de bonnes œuvres & pour acquérir des mérites.

II. PARTIE.

Nôtre négligence aux exercices de la vertu ne vient que de celle que nous avons à nous occuper l'esprit de bonnes pensées. Si nôtre cœur est froid & nôtre main lache, il en faut chercher la cause dans nôtre esprit. Les bonnes pensées ne sont pas seulement des lumiéres, qui nous montrent ce que nous devons faire & qui nous conduisent pour l'executer, mais ce sont des lumiéres ardentes qui nous échaufent, qui nous pressent, qui nous excitent, qui nous animent aux plus saintes actions de la vie Religieuse. L'esprit est comme le Soleil. Cet Astre à une chaleur éminente, qui par ses raïons nous échaufe. Il en est ainsi de nôtre esprit. Ses pensées, qui sont ses raïons, portent la chaleur dans la volonté & y allument le feu. Mon cœur s'est enflammé au dedans de moi, dit le Prophete, & ma méditation y allumera un grand feu. *Concaluit cor meum intra me: & in meditatione meâ exardescet ignis.*

Psal. 38. 4.

La seule pensée de Dieu: la seule pensée qu'il y a un Dieu, qu'il nous est présent, qu'il nous voit, qu'il nous a créez, qu'il nous conserve, qu'il nous gouverne est capable de nous inspirer les plus saintes ferveurs. Ne l'expérimentez-vous pas, (M.) que quand rentrant en vous-même vous y trouverez l'être de Dieu & y scentez ses sacrez attouchemens, il n'est rien que dans cet heureux moment vous ne voulussiez entreprendre pour sa gloire? Saint Bernard est bien dans ce sentiment. La pensée de Dieu lui paroît si nécessaire & si avantageuse aux hommes, qu'il veut que nous croions tout le temps perdu auquel nous ne pensons pas à Dieu. *Omne tempus in quo de Deo non cogitas, hoc te computes perdidisse.* Il ne veut pas que nous nous donnions, mais seulement que nous nous prêtions aux choses extérieures, afin que conservant la possession de nous mêmes, nous pensions toûjours à Dieu en quelque lieu que nous soions. *Vaca ergò & ubicumque fueris, tuus esto. Noli te tradere, sed*

S. Bern. in medit. devo. c. 6.

commodare. Quocumque loco consistis cogitationes tuas jacta in Deum. Il ajoûte que le haut degré de la sagesse est de penser à Dieu d'avoir son esprit récüeilli en Dieu, d'avoir devant les yeux de son ame celui par lequel nous sommes, par lequel nous vivons, par lequel nous nous mouvons, par lequel seul nous pouvons agir sagement. *Mens sapientis semper ante oculos habere debemus, per quem sumus, vivimus, & sapimus.* Cela est conforme à ce que dit Salomon, quand il nous ordonne de penser à Dieu en toutes nos voies. *In omnibus viis tuis cogita illum.* Prov. 3. 6.

Mais qui seroit lache aux exercices de la plus rigoureuse mortification & de la plus austére pénitence, s'il pensoit attentivement à un Jesus flagellé, couronné d'épines, déchiré, transpercé, altéré, agonisant, mourant sur une Croix? Il faudroit avoir un cœur de diamant pour n'être pas touché de cet objet: il faudroit qu'il fut la dureté même, pour n'y être pas sensible. C'est celui qui émouvoit d'avantage saint Bernard, qui le pressoit plus vivement, & qui l'enflammoit avec plus d'ardeur. *Est quod me plus movet, plus urget, plus accendit. Super omnia, inquam, reddit amabilem te mihi Jesu bone, calix quem bibisti, opus nostræ redemptionis.* S. Bern. serm. 20. in Cant.

Qui ne supporteroit avec patience & même avec joie tout ce que la nature à de plus facheux, & ce qu'il y a de plus rude & de plus choquant dans les disgraces de la mauvaise fortune, s'il pensoit que les larmes de cette vie seront changées en joie, *Tristitia vestra vertetur in gaudium*, & toutes les souffrances de ce monde dans une gloire ineffable en sa valeur & éternelle en sa durée: Ioan. 16. 20 s'il pensoit avec saint Paul que toutes les afflictions de ce temps ne méritent pas d'entrer en comparaison avec la couronne qui nous est préparée dans le Ciel. *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis*: s'il pensoit avec ce saint Apôtre que les persécutions qui Rom. 8, 18. nous arrivent sur la terre, quelques passagéres & légéres qu'elles soient, nous obtiennent le poids éternel d'une félicité souveraine & incompréhensible. *Momentaneum & leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* C'étoit sans doute cette pensée qui donnoit un 2. cor. 4. 17. courage invincible à ce grand homme, puisqu'il ajoûte qu'il ne contemploit pas les choses, qui se voïent, mais celles qui ne se voïent pas. *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur.* Pensons donc (M.) que Dieu nous dit à tous momens ce que lui fait dire saint Augustin, qu'il à quelque chose à nous vendre. *Vænale babeo.* Et cherchons ce que c'est & comment il se peut acheter? Qu'est-ce donc, Seigneur, que vous voulez nous S. Aug. in psal. 83. vendre? *Vænale habeo: quid Domine?* C'est le Roïaume des Cieux. *Regnum Cælorum.* Mais comment peut-on en trafiquer? *Quo emitur?* C'est un Roïaume qui s'achéte par la pauvreté: c'est un plaisir, qui s'achéte par la douleur: c'est un repos qui s'achéte par le travail: c'est une gloire, qui s'achéte par la mort. *Paupertate regnum: dolore gaudium: labore requies; vilitate gloria: morte vita.*

Mais qui ne seroit saintement passionné des croix les plus rigoureuses, s'il pensoit qu'elles sont le partage des ames choisies & les plus chérement aimées. *Quem diligit Dominus castigat; flagellat autem omnem filium quem recipit.* S'il Heb. 12. pensoit que Jesus-Christ aïant été l'objet de toutes les complaisances de son

Lu. 24. 26. Pere, Il a été nécessaire qu'il endurât, *Oportuit pati Christum*, & qu'il fut le
Isa. 53. 3. plus affligé de tous les hommes, & que la douleur fit son caractére, *Despectum & novissimum virorum, virum dolorum.* S'il pensoit que nôtre prédestination doit être établie sur nôtre conformité à ce divin Jesus attaché à la Croix;
Rom. 8. 29. *Quos præscivit & prædestinavit conformes fieri imagini Filij sui*, & qu'il nous
Lu. 22. 29. veut donner son Roïaume de la même maniére qu'il la reçu de son Pere. *Ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum.*

Mais qui voudroit attendre d'avantage à se convertir & à se donner tout-à-fait à Dieu, s'il pensoit qu'il peut être surpris de la mort à tous les momens de sa vie & que personne ne peut sçavoir le jour auquel son ame sera présen-
Mar. 13. 33. tée au Tribunal de Dieu. *Nescitis enim quando tempus sit.* S'il pensoit & repensoit dans l'amertume de son cœur à toutes les années qu'il a desja mal emploïées au service de Dieu, & qu'il a mérité par ses infidélitez tous les abandons de la grace. C'étoit une des pensées qui occupoit l'esprit du
Isa. 38. 15. Roi Ezechias aprés sa guérison. *Recogitabo*, disoit-il, *omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.*

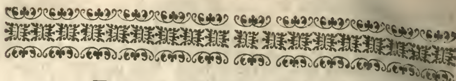
Bâtissons donc (M.) ce Fort des bonnes pensées. Elevons en nous ce Palais de la sagesse pour nous y rétirer & y vivre heureux : car, comme dit le saint
Ecclei. 14. 22. Esprit, *Beatus vir qui in sapientia morabitur.* Que nôtre négligence sera grande, dit saint Bernard, & qu'elle sera inexcusable si nous ni travaillons & si nous perdons le temps dans des pensées inutiles, puisque pour en trouver de saintes, il ne faut point pénétrer les Cieux ni passer les mers; mais seulement entrer dans nos cœurs, où il y en a un fonds inépuisable, & ou principalement nous ne manquerons pas de trouver la parole de Dieu, qui nous
S. Bern. serm. 3. de vita & quinque sensibus animæ. en fournira des plus salutaires. *Magna est dico vobis, Charissimi, & nimiùm in excusabilis negligentia nostra, qui cogitationibus otiosis vacantes tempus amittimus, quibus nimirùm nec penetrandæ nubes, nec maria transfretanda, ut salubres inveniamus cogitationes, sed prope est, ut ait Moyses, verbum in ore nostro, & in corde nostro, & infinitas in nobis met ipsis utilium cogitationum occasiones & seminaria possumus invenire.* Faisons toûjours le principal de nos soins de ce bâtiment intérieur.

Laissons aux autres, autant que nous le pourrons, les occupations extérieures & choisissons la contemplation pour nôtre partage. préférons les pensées de Marie aux actions de Marte. S'il y a quelque contestation entre nous que ce soit en faveur de la solitude & du récueillement. Saint Bernard ne dit pas seulement que l'ambition de la retraite est permise, mais il assûre qu'une maison ou une Congrégation Religieuse est heureuse dans laquelle par une sain-
S. Bern. serm. 3. de Assumpt. te jalousie Marte se plaint de Marie. *Fœlix domus & beata semper Congregatio est, ubi de Maria Martha conqueritur* : comme au contraire il seroit tout-à-fait indigne que Marie enviât les occupations de Marte. *Mariæ Martham æmulari prorsùs indignum, prorsùs illicitum est.* On ne lit point dans l'Evangile que Marie ait fait des plaintes de ce que sa sœur la laissoit seule s'adonner à la contemplation. *Ubi legitur Mariam causantem quia soror mea reliquit me solam vacare.* Que Dieu ne permette jamais que nous soions assez mal-heureux, quand on nous laisse dans la solitude & dans les exercices de la vie intérieure, d'aspirer aux fonctions de ceux qui sont occupez au de-

hors & qui travaillent avec Marte dans les affaires de la vie agissante. *Absit ut qui Deo vacat ad tumultuosam aspiret Fratrum Officialum vitam.* Que Marie demeure en son repos & qu'elle joüisse paisiblement de la félicité qu'elle trouve en son esprit par la connoissance de la prémiére vérité, & en son cœur par l'amour de la Souveraine bonté. Mais que Marte conçoive bien qu'elle n'est pas suffisante à soi-même & qu'elle a toûjours besoin du secours de Marie, & ainsi qu'elle tâche de se décharger sur les autres d'une partie de ses occupations. *Martha semper insufficiens sibi, & minus idonea videbatur, aliisque magis id operis quod administrat, optet imponi.*

Mais, (M.) je ne puis que je n'ajoûte les précieuses paroles que saint Bernard dit de soi-même à ce propos : & que je me croirois heureux si je pouvois aussi facilement vous inspirer son sentiment, comme je puis vous exprimer sa pensée. Lors que j'étois, dit-il, jetté aux pieds de Jesus-Christ, où je versois des larmes, & lui offrois le Sacrifice d'un cœur contrit, dans le souvenir que j'avois de mes pechez, ou quand je m'aprochois de sa tête, pour me réjoüir, en me représentant les graces que j'en ay reçuës, ce que je ne faisois néanmoins que rarement, j'en entendis quelque-uns qui me blâmoient en disant que je perdois le temps, parce que je ne vivois que pour moi & que je l'eusse pû emploïer utilement au salut de mon prochain. *Cum sedetem mihi ad pedes Iesu mærens & offerens Sacrificium spiritûs contribulati in recordatione peccatorum meorum : aut certè ad caput, si quando vel rarò starem & exaltarem in recordatione beneficiorum ejus, audivi dicentes, Ad quid perditio hæc? causantes videlicet, quod soli viverem mihi, qui, ut putabant, multis prodessem. Et dicebant potuit enim venundari multò & dari pauperibus.* Mais que leur répondit ce saint Pere? Ce ne seroit pas, dit-il, faire un bon trafic pour moi, que de gagner tout le monde en me perdant. *Sed non bonum mercatum mihi est etiam si universum mundum lucrer, me ipsum perdere, & detrimentum mei facere.* C'est pourquoi il rejetta ce discours comme une flaterie, & il compara en son esprit ceux qui le faisoient à ces mouches, dont parle l'Ecriture, qui gâtent la douceur de l'onguent, en se souvenant de cette sentence d'un Prophéte: ceux qui te loüent & qui te béatifient sont des ennemis, qui te trompent. *Vnde intelligens verba hæc inter illas esse, quas scriptura loquitur, muscas morituras, quæ perdunt suavitatem unguenti, recordatus sum divinæ illius sententiæ : Popule mi, qui te beatificant in errorem inducunt.* Il ajoûte qu'il les pria d'écouter nôtre Seigneur, qui parloit en sa faveur, quand il disoit, pourquoi troublez-vous cette femme, vous qui ne pensez qu'à l'extérieur & qui ne jugez que selon l'apparence des choses. *Audiant excusantem Dominum & respondentem pro me, qui me quasi de otio incusant. Quid, inquit, molesti estis huic mulieri? quod est, vos videtis in facie, & ideò secundùm faciem judicatis.* N'est-ce pas là, (M.) condanner hautement nos dissipations? Ah, mon Dieu! Que pourrons-nous dire pour les autoriser en voïant un Saint, & un Saint de la trempe de saint Bernard, qui craint tant le dehors & qui ne peut être tiré que par la force de sa solitude. Prenons son esprit, je vous en conjure. Rétirons nous, cachons-nous, enfermons-nous, mais non pas tant dans une solitude extérieure, que dans l'intérieure ou dans la forteresse des bonnes pensées.

S. Bern. serm. 12. in Can.



Exhortation IIII. sur le Chapitre 14.

EXHORTATION SOIXANTE-NEUVIEME.

DE LA CUIRASSE DE JUSTICE OU DE L'AMOUR de Dieu.

Exorde.

QUOI-QUE le Soldat soit enfermé dans une forteresse pour se deffendre de ses ennemis, pour leur résister & pour les vaincre, il ne laisse pas pour une plus grande assûrance de se revêtir d'une cuirasse : c'est pourquoi nôtre sainte Régle ne se contente pas de nous obliger dans nôtre milice spirituelle de nous retirer dans un Château de bonnes pensées ; mais elle veut encore que nous nous revêtions d'une cuirasse de justice. *Induenda est lorica justitiæ.* Mais qu'est-ce qu'elle entend par une cuirasse de justice.

Regula. Carm. 14.

La charité, (M.) est la vraie justice du Chrétien, parce que c'est par elle que nous aimons Dieu & nôtre prochain, & ainsi que nous satisfaisons aux prémiers & aux principaux de nos devoirs, ou plûtôt que nous remplissons toutes nos obligations. Quand donc nôtre Régle nous ordonne de nous revêtir de la cuirasse de justice, elle veut que nous revêtions de la charité. Et pour faire voir que c'est là son intention, elle ajoûte que pour cette justice, nous devons aimer Dieu de tout nôtre cœur, de toute nôtre ame, & de toutes nos forces, & nôtre prochain comme nous même. *Induenda est lorica justitiæ, ut Dominum Deum vestrum ex toto corde, & ex totâ animâ, & ex totâ virtute diligatis, & proximum vestrum tanquam vos metipsos.* Cela est conforme à la pensée de saint Augustin, qui dit que la charité est la tres-véritable, la tres-pleine & la tres-parfaite justice. *Charitas est verissima, plenissima, perfectissima quæ justitia*, & que la charité qui est commencée, est une justice commencée ; que la charité qui s'avance est une justice qui se perfectionne ; qu'une grande charité est une grande justice ; & qu'une charité parfaite est une parfaite justice. *Charitas incboata, incboata justitia est ; Charitas provecta, provecta justitia est ; charitas magna, magna justitia est ; charitas perfecta, perfecta justitia est.* Elle est appellée cuirasse parce qu'elle est une vertu universelle, & qu'elle donne le poids, la valeur & le mérite à toutes les autres, comme la cuirasse matérielle couvre tout le corps du Soldat pour le conserver. Revêtons-nous donc de cette cuirasse. Aimons

S. Aug. l. de nat. & gra. c. 24.

S. Aug. cit. c. vlt.

Dieu & nôtre prochain : ce sont là les deux parties qui la composent.

Aimons Dieu de tout nôtre cœur, c'est à dire d'un amour formel & affectif; de toute nôtre ame, c'est à dire d'un amour vigilant, prudent & éclairé; de toutes nos forces; c'est à dire d'un amour généreux & effectif. *Ergò fratres*, dit le Bien-heureux Jean Soreth, *secundùm Regulam diligamus Dominum Deum toto corde, effectuosè; totâ animâ circumspectè; totâ virtute, validè.* Nous devons (M.) nous revêtir de la premiére partie de cette cuirasse, parce que, 1. nous le pouvons faire facilement, 2. quand nous en sommes revêtus, elle ne nous fait pas seulement résister à nos ennemis, mais que par sa vertu nous les surmontons hautement & sans aucune peine. Cela veut dire que nous devons aimer Dieu, parce cet amour nous est facile, & qu'il nous facilite la pratique de toutes les vertus, c'est ce que nous verrons dans cette Exhortation; & dans la suivante, nous parlerons de la charité fraternelle. B. Ioan. Soreth. in Re. Carm. T. 15. c. 4.

I. PARTIE.

Les armes ne sont pas communes. Il est souvent difficile d'en trouver pour les Soldats qu'on destine au combat. Saül qui étoit un grand Prince & un Capitaine n'en avoit point de propres pour David. Mais la charité est une cuirasse que nous avons toûjours à la main pour nous en revêtir; car il est tres-facile d'aimer Dieu.

Tant que les choses nous sont plus nécessaires, elles sont plus communes & nous pouvons joüir plus aisément. L'air est necessaire pour la conservation de la vie de l'homme, aussi est-il exposé à tout le monde. Il se donne à nous sans que nous le cherchions, & il n'est point de force qui nous le puisse ravir. La pluie du Ciel est nécessaire pout arroser la terre, & pour lui donner la vertu de produire des fruits, & nous voïons qu'elle tombe indifféremment sur toutes les campagnes. C'est par la même raison que le pain est plus commun que les fleurs, les peintures & les diamans. Mais si Dieu use de cette providence envers les hommes dans l'ordre de la nature, il les conduit aussi de la même maniére dans celui de la grace. La voie des commandemens est plus facile que celle des conseils. Il est plus aisé de n'être pas voleur que de renoncer à tous ses biens pouř suivre Jesus-Christ : c'est que la pratique des conseils n'est pas nécessaires & que l'obeïssance aux commandemens est d'une nécessité absoluë pour entrer dans la vie éternelle. *Si vis ad vitam ingredi serva mandata.* Entre les Sacremens, le Baptême est le plus nécessaire de tous, & c'est aussi celui qui se peut conféret plus aisément. Cela étant (M.) il faut conclure qu'il est tres-facile d'aimer Dieu, parce qu'il n'est rien qui soit si nécessaire aux hommes. Math. 17.

Le commandement du divin amour n'est pas seulement le prémier & le plus grand, *Maximum & primum mandatum*, par ce qu'il est le plus digne; mais il l'est encore, par ce qu'il est de la plus grande conséquence. Il y a des vertus qui peuvent passer pour indifférentes, par ce qu'il est libre de les laisser ou de les pratiquer, mais il n'en est pas ainsi de la charité. C'est une vertu nécessaire & indispensable. C'est saint Paul qui nous en assûre dans sa prémiere Epître aux Corinthiens. Inventez, dit le saint Apôtre, toutes les perfections imaginables pour en enrichir un Chrétien. Faites qu'il soit aussi éloquent que les Anges, qu'il ait le don de prophétie, qu'il pénétre tous les mistéres de la Math. 22. 38.

grace, qu'il ait la ſcience des choſes divines, qu'il ait aſſez de foi pour tranſporter les Montagnes d'un lieu à un autre, qu'il donne tous ſes biens pour nourrir les pauvres, qu'il livre ſon corps au feu pour être brûlé, qu'il abandonne ſes membres à la fureur des Tirans & des Bourreaux pour être tenaillez, rompus & déchirez, ſi toutes fois il n'aime Dieu, il n'eſt que comme un airain ſonant, ou une cimbale qui tinte. *Factus ſum velut æs ſonans, aut cymbalum tiniens*; ſi avec tout cela il n'a la charité, il n'eſt rien, *nihil ſum*; le Martire même ne lui profite de rien, *Nihil mihi prodeſt*; O qu'elle merveille s'écrie ici l'amoureux & l'admirable ſaint Auguſtin, On parle de ſouffrances, on parle de verſer ſon ſang, on parle de s'abandonner à l'embrazement, & néanmoins tout cela eſt inutile, ſi la charité ne régne dans le cœur. *Ecce venitur ad paſſionem: venitur & ad corporum incenſionem, & tamen nihil prodeſt, quia charitas deeſt.* Mettez, continuë ce ſaint Pere, la charité dans une ame; toutes choſes lui profiteront; ôtez la charité d'une ame; aucune choſe ne lui pourra être profitable. *Adde charitatem, proſunt cætera.* C'eſt la precieuſe perle de l'Evangile, ſans laquelle tous les autres treſors ſont inutiles, & avec laquelle ſeule nous ſommes aſſez riches. *Hæc pretioſa Margarita charitas eſt, ſine qua nihil prodeſt, quodcumque habueris: quam ſi ſolàm habeas, tibi ſufficit.* C'eſt ce qui fait dire à ſaint Bernard que la charité eſt la ſeule régle à laquelle nos ames ſe doivent meſurer. Quoi que l'ame, dit ce dévot Pere, étant ſpirituelle n'ait pas de quantité corporelle, la grace ne laiſſe pas de lui donner une grandeur, qu'elle ne peut avoir de la nature. *Et ſi anima minimè, cum ſit ſpiritus, quantitatem corpoream recipit, tamen confert illi gratia quod negatum eſt à natura.* Elle croît, elle s'augmente, elle ſe dilate, elle s'étend, mais c'eſt ſpirituellement. *Creſcit quidem & extenditur, ſed ſpiritualiter.* Elle croît, non pas dans ſa ſubſtance, qui eſt toûjours égale, mais dans ſa vertu. *Creſcit non in ſubſtantia ſed in virtute.* Et ſi vous demandez qu'elle régle peut faire connoître ſa grandeur il vous répond que c'eſt ſeulement la charité: enſorte, dit-il, qu'on doit croire qu'une ame qui a beaucoup de charité, eſt fort grande, que celle qui n'en a qu'un peu, eſt petite; que celle qui n'en a point, n'eſt rien; ſelon la penſée de ſaint Paul, qui dit qu'il n'eſt rien s'il n'a point de charité. *Quantitas cujuſque animæ æſtimetur de menſurâ charitatis quam habet; ut verbi gratia, quæ multùm habet charitatis, magna ſit; quæ parùm, parua: quæ veró nihil, nihil: dicente Paulo, ſi charitatem non habuero, nihil ſum.* C'eſt dans le même ſentiment que ſaint Auguſtin aſſûre que quand on demande de quelqu'un s'il eſt homme de bien, on ne veut pas ſçavoir qu'elle eſt ſa foi, qu'elles ſont ſes connoiſſances, qu'elle eſt ſon eſpérance, mais ſeulemenr quel eſt ſon amour. *Cum quæritur utrum quiſque ſit homo bonus, non quæritur quid credat, aut quid ſperet; ſed quid amet.* Il n'eſt, dit-il encore que la charité qui ſoit capable de faire le partage des hommes. C'eſt elle ſeule qui ſépare les enfans du Roïaume de Dieu de ceux qui ſont de la dannation éternelle. *Solùm eſt charitatis donum quod dividit inter filios regni æterni & filios perditionis æternæ.* Celà veut dire que la contemplation de ſaint Antoinne, que la pauvreté de ſaint François, que les auſtéritez de ſainte Thérêze, que les charbons de ſaint Laurens, que les pierres de

1. Cor. 13. 1

S. Aug. ſerm. 150. de verb. Domini.

S. Aug. tr. 5. in Epiſt. Ioan.

S. Bern. ſerm. 27. in Cant.

S. Aug. l. Enchir. c. 117.

S. Aug. l. 15. de Trini. c. 18.

ſaint Eſtienne, ne nous peuvent ſauver ſans la charité, & au contraire que la charité ſans les autres vertus nous peut rendre bien-heureux dans le Ciel. *Adde charitatem proſunt omnia: detrahe charitatem, nihil proſunt cætera.* La charité efface tous nos pechez. *Univerſa delicta operit charitas.* La charité Prov. 10. 12. eſt la plus noble de toutes les vertus. *Major horum eſt charitas.* La charité 1. cor. 13. 13. eſt inſéparable de la grace. N'eſt-il donc pas vrai qu'il n'eſt rien qui nous ſoit ſi néceſſaire & par conſéquent que Dieu ſelon la conduite de ſa providence à dû nous la rendre tres facile.

Mais d'où pourroit venir la difficulté du divin amour? Il faudroit que ce fût ou de nôtre cœur, ou de Dieu; de nôtre cœur, qui auroit de l'oppoſition à l'amour, ou de Dieu qui ne mériteroit pas, ou qui ne voudroit pas que nous l'aimaſſions. Mais on ne peut pas dire que nôtre cœur ſoit oppoſé à l'amour. Il n'eſt rien qui ſoit plus doux au cœur que d'aimer. L'amour, dit ſaint Auguſtin, eſt la vie du cœur, & ainſi il eſt impoſſible que le cœur qui veut vivre, vive ſans amour. *Vita cordis amor eſt, & id circò omnino impoſſibile eſt, ut ſine amore ſit cor quod vivere cupit.* L'amour donne la vie au cœur comme le cœur donne la vie à tout l'homme. S. Aug. to. 4. l. de ſubſt. dilect. c. 6. ſi ſit S. Au.

Mais qui peut penſer que Dieu ne mérite pas nôtre amour. Il mérite ſans doute que nous l'aimions par inclination, par reconnoiſſance & par juſtice. Nous le devons aimer par inclination à cauſe de ſa Souveraine bonté; parce qu'il eſt le ſeul objet qui peut contenter nos cœurs & borner nos deſirs; parce qu'il eſt l'origine de toutes les bontez, de toutes les beautez, de toutes les grandeurs qui ſont répanduës dans les créatures. Nous le devons aimer par reconnoiſſance, puiſqu'il nous a aimez le prémier, *quoniam ipſe prior dilexit nos* & qu'en nous aimant il nous a tirez du néant, il nous a 1. Ioa. 4. 19. créez à ſon Image, il nous a donné tous les biens de la nature, de fortune & de grace dont nous joüiſſons, & qu'il nous promet la participation de ſa gloire dans l'Eternité. Voila, dit ſaint Auguſtin, de tous les motifs le plus puiſſant pour mériter ou plûtôt pour captiver nôtre amour. Il faut avoir l'ame plus dure qu'un Rocher pour ne pas rendre l'amour à l'amour, pour ne pas reconnoître par nôtre amour, l'amour d'un Dieu qui a commencé à nous aimer. *Nulla major ad amorem invitatio, quàm prævenire amando. Et nimis durus eſt animus, qui dilectionem ſi nolebat impendere, nolit rependere.* Nous le devons aimer par juſtice, parce qu'il a acheté nôtre amour, S. Aug. l. de Cathe rudibus c. 4. & qu'il l'a acheté par un grand prix. *Empti enim eſtis pretio magno.* Mais 1. cor. 6. 20. qu'a-t-il donné pour acquérir nôtre amour? Il ne l'a pas acheté, dit ſaint Pierre, avec les foibles monnoies de l'or & de l'argent qui ſont périſſables, *Non corruptibilibus auro & argento,* mais il en a donné ſon précieux ſang, *ſed pretioſo Sanguine quaſi agni immaculati.* Il n'eſt rien qui nous ſoit dû avec 1. Pet. 1. 18. plus de droit que ce que nous achetons. N'eſt-ce donc pas la plus rigoureuſe juſtice que Dieu mérite des cœurs & des affections qu'il a achetées par un prix qui eſt d'une valeur infinie.

On ne peut pas avancer que Dieu ne veut pas que nous l'aimions. Ah! non ſeulement il ſouffre que nous portions nos amours ſur ſa haute Majeſté, mais il le déſire. Que dis-je, il ne déſire pas ſeulement que nous l'aimions, mais il le déſire avec ardeur. Il le déſire juſqu'à nous le commander & à nous le commander ſous de tres-grandes peines. Saint Auguſtin ſe ravit

AAAa

quand cette pensée se présente à son esprit, O mon Dieu! s'écrie ce saint Pere, permettez-moi de vous demander ce que je vous suis, & en quoi je puis être nécessaire à vôtre gloire. *Quid tibi sum ipse?* Car je vois que vous recherchez l'amour de mon cœur avec tant de précaution, qu'il semble à voir le commandement que vous me faites de vous aimer que vôtre félicité ne peut être achevée, si je ne vous aime. *Quid tibi sum ipse, ut amari te jubeas à me?* Je ne m'étonne pas que vôtre colére s'irrite contre les adultéres, les larrons, les homicides, les blasphémateurs de vôtre saint Nom, mais que vous menaciez de la fureur de vos vengeances ceux qui ne voudront pas vous aimer, c'est ce qui me transporte au-delà des extases: *& nisi faciam irascaris mihi, & mineris ingentes miserias.* Et quoi, ô mon Dieu! la douleur intérieure que je devrois avoir d'être assez endurci pour ne vous pas aimer ne devroit-elle pas être suffisante pour me punir de ma froideur & de ma dureté, sans que vous me fassiez de si terribles, mais de si obligeantes menaces. *Parva ne est ipsa si non amem te?*

S. Aug. l. 1. Conf. c. 5.

Ah! insensibles, ingrats, aveugles que nous sommes, cœurs de glace, de pierre, & de diamant, qu'elle excuse aurons nous donc pour nous dispenser d'aimer Dieu? Excusons-nous de donner l'aumône sur nôtre pauvreté, de jeûner sur nôtre foiblesse; de pratiquer les grandes austéritez & macérations de la vie Chrétienne sur la delicatesse de nôtre corps, de convertir les ames sur nôtre ignorance. J'avouë que la science est nécessaire pour prêcher l'Evangile & pour inspirer les sentimens de la piété; que la pénitence paroît affreuse aux complexions délicates; qu'un estomac foible travaille beaucoup à jeûner; que la libéralité n'est pas la vertu des pauvres. Mais pourquoi ne pas aimer Dieu? On peut s'excuser, dit saint Bernard, de veiller & de travailler. Nous pouvons dire que nous ne sommes pas capables des longues veilles & de grands travaux. Mais on ne peut apporter aucune raison pour s'excuser d'aimer Dieu. *Potest aliquis se excusare, quod vigilare, laborare idoneus non sit. sed excusare se nullus potest, quod amare non possit.* Pour aimer Dieu il ne faut ni esprit, ni doctrine, ni force, ni santé, ni biens, ni richesses, il ne faut que l'application du cœur. Avez-vous un cœur. Vous pouvez avec vôtre cœur autant aimer Dieu que les plus grands personnages. Les complexions du corps, les dispositions des organes de l'esprit, les occupations, les affaires sont différentes; mais pour le cœur, il ne faut que l'appliquer, il est égal en tous les hommes. C'est ce qui ravissoit ce grand Serviteur de Dieu, qui alloit courant par les campagnes pour congratuler aux plus simples femmes & aux petits Bergers de ce qu'ils pouvoient autant aimer Dieu que les plus grands Docteurs; & ce qui faisoit dire à un autre tres dévot personnage qu'on ne pouvoit reclamer contre la difficulté du Divin amour, parce que cet acte n'a de commerce ni avec le corps ni avec les biens & qu'il est élevé au dessus de tous les interêts de la nature & de la fortune. *Scio quod tam facile est te diligere, quod ex hoc corpus non affligitur, pes non pungitur, caput non dolet, venter non læditur, lingua non vexatur crumena non evacuatur, quia delectio propriè consistit in anima.*

S. Bern. tr. de charitate. c. 33. si sit S. Bern.

B. Agidius.

Idiota. contempl. c. 22

Que dirons nous donc, (M.) en faveur de nôtre insensibilité? Ne dirons-nous point que Dieu est trop éloigné de nous & que nous ne le connois-

sons pas assez pour l'aimer ; & au contraire que les créatures sont sensibles, qu'on les voit, qu'on les touche, qu'on en sçait la valeur & ainsi qu'il est facile de s'y attacher. Ah! taisons-nous aveugles. Comment pouvons-nous avoir ces pensées? Ne sçavons-nous pas que toutes les créatures séparées de Dieu, ne sont que laideur, & qu'elles n'ont de bonté, de beauté & de perfection, que par la participation de la Divinité. Mais ne sçavons-nous pas que Dieu est dans le centre de nôtre ame, & ne l'y trouvons nous pas, quand nous l'y cherchons? Ne les voions nous pas dans le Ciel, dans la Terre, dans le Soleil, dans les Astres, dans tous les Elemens. O mon Dieu! Je ne puis ignorer que vous ne soïez, puisque je suis; en me connoissant, je ne puis que je ne vous connoisse; & ainsi si je ne vous aime, c'est que je ne le veux pas; c'est que je profane mon cœur & les plus nobles inclinations de mon ame. Je sçai que toutes choses me portent à vous aimer. Je vois l'obligation qui m'en est marquée en toutes les créatures. Je suis convaincu que vôtre amour remplit de douceur les ames Saintes & qu'il est tres-facile de brûler de ses flammes sacrées.

Mais s'il est facile de se revêtir de cette Robe Nuptiale, qui est la cuirasse de nôtre milice spirituelle, disons qu'il nous est aussi tres-facile, quand nous en sommes revêtus, de résister à nos ennemis & de les vaincre avec de grands profits pour nos ames.

Vn cœur amoureux est à l'épreuve de toutes les tentations. Il en triomphe sans peine, & en les surmontant il pratique avec la même facilité toutes les vertus qui leur sont contraires. Que la chair, le monde & le Diable le tournent de tous côtez, il méprise leurs attaques. Le vrai amour, dit saint Chrysologue surmonte tout ce qui paroît insurmontable. *Amor si est amor vincit omnia.* Il n'est rien de si pénible, dit saint Augustin, rien de si facheux, rien de si dur qui ne soit adouci & amolli par le feu du divin amour. *Nihil tam durum tamque ferreum quod non amoris igne vincatur.* Quand par sa vertu l'ame s'éléve à Dieu, elle vole comme avec des ailes tres-belles au dessus de tous les sentimens du corps & d'une maniére libre & tout-à-fait admirable. *Quocumse anima rapit in Deum, super omnem carnis officinam, libera & admiranda volitabit pennis pulcherrimis & integerrimis quibus ad Dei amplexum amor castus innititur.* Il n'est rien d'impossible à l'amour. *Amanti nihil est difficile, nihil impossibile.* L'amour ne regarde que son objet. Il n'a point de considération pour la peine ni pour aucune autre chose. Il ne fait point de réflexion, dit saint Chrysologue, sur ce qui arrivera, sur ce qu'il doit faire, sur ce qu'il peut entreprendre. *Quid erit, quid debeat, quid possit, non respicit vis amoris.* Il est sans jugement, il manque d'esprit, il perd la discrétion, *Ignorat judicium, ratione caret, modum nescit.* L'amour ne prend pas de repos sur le prétexte de l'impossibilité des choses & la difficulté qui s'y montre ne lui sert pas d'excuse pour l'arrêter dans ses travaux. *Amor non accipit de impossibilitate solatium non recipit de difficultate remedium.* Il fait, dit saint Augustin, que les choses qui paroissent les plus rudes, les plus horribles, & les plus opposées à la nature lui deviennent faciles & qu'elle ne les compte presque pas. *Omnia sæva prorsus facilia & prope nulla efficit amor.* Que les tentations viennent pour blesser un cœur ainsi animé de l'amour,

II. PARTIE.

S. Chrysol.

S. Aug. l. de mor. eccles. c. 22.

S. Aug. in Manua. c. 24. si sit S. Aug.

Chrysol. ser. 147.

S. Aug. serm. 9. de verb. Domi

elles se brisent comme des vagues contre un Rocher. Il va toûjours sans pouvoir être arrêté dans ses sacrez mouvemens. La peine de la vertu ne le peut étonner. On ne craint point le travail, dit saint Augustin, quand on a de l'amour ; car quelque grand qu'il soit, le cœur qui aime n'en souffre point.
S. Aug. tr. 8. in Ioan. *Non recusatur labor si adest amor ; Nostis enim quoniam qui amat, non laborat.* Croïez-vous que si la passion des richesses a assez de pouvoir sur les avares pour les empêcher de sentir la peine qu'ils ont dans leurs entreprises, la divine charité ne soit pas aussi puissante sur nos cœurs, pour y faire les mêmes impressions. *Si tot labores cum avaris portat cupiditas, nobiscum charitas non portat?*

L'amour fait aimer le travail & ainsi il en ôte le sentiment. Il me semble, dit saint Bernard, que je ne porte pas mon fardeau pendant une heure, ou si j'en demeure plus long-temps chargé l'amour m'empêche d'en sentir la pesanteur. *Præ amore non sentio.* Comme les saints aimoient la Croix par la force de leur amour, ils n'avoient pas de plus grande joie que quand ils y étoient attachez. Saint Paul avoit de la complaisance à souffrir toutes les disgraces de cette vie. *Placeo mihi,* disoit-il, *In infirmitatibus meis, contumelijs, in necessitatibus, in persecutionibus in angustijs pro Christo.* Et ailleurs il assûre que la joie dont son ame joüissoit dans ses tribulations n'étoit pas seulement grande & abondante, mais qu'elle étoit surabondante. *Super abundo gaudio in omni tribulatione nostra.* Saint Tiburce trouvoit tant de douceur & de consolation dans ses souffrances qu'en marchant sur des charbons ardens, il lui sembloit se pourmener sur des roses. Sainte Théréze dit d'elle même qu'elle avoit quelques fois des désirs de souffrir si violens qu'elle ne pouvoit trouver de repos qu'en se déchirant par de cruelles disciplines & en versant le sang de toutes parts. Elle souffroit sans doute, mais elle souffroit sans peine, par ce que son amour lui faisoit aimer la pénitence.

2. cor. 12. 10.

2. cor. 7. 4.

Donnez-moi une Dame du grand monde & qu'elle soit une de celles qui sont les plus engagées dans les délices & dans les vanitez de la vie, & que je lui dise, Madame c'est trop long-temps abuser de la grace. C'est trop indignement profaner un cœur qui n'est crée que pour Dieu. Vous étes chrétienne; vous ne devez pas toûjours vivre en paienne. Il faut que vous soïez dévote. Il faut que vous soïez sainte, par ce qu'il faut vous sauver. Si vous avez été du monde comme sainte Paule, il faut que vous l'imitiez dans sa pénitence. Il n'y aura plus de mode pour vous. Vous ne voirez plus les compagnies. Vous quitterez toutes les marques de vos anciennes vanitez. Vous ne coucherez plus que sur la paille. Vous vous leverez tous les matins à quatre heures. Vous commencerez vôtre journée par une heure d'oraison mentale. Vous porterez la haire & le cilice. Vous visiterez les Hôpitaux. Vous servirez les malades. Vous serez charitable envers les pauvres. Que répondra-t-elle à ces paroles? Elle dira aussitôt qu'elle ne peut vivre de cette maniére; que cette vie est bonne pour les Cloîtres; qu'il faut faire au monde comme au monde; que son corps ne sçauroit supporter de si rigoureuses mortifications; qu'elle est foible, qu'elle est infirme; & même qu'on parleroit trop de ce changement & de cette réforme. Mais percez-lui la poitrine, arrachez en son cœur mondain, son cœur profane & glacé, & lui donnez un cœur amoureux, un cœur Chré-

rien, un cœur ardent. Donnez-lui le cœur d'un Séraphin, le cœur d'une Paule, le cœur d'une Théréze? elle vous dira généreusement que sa santé est forte, qu'il n'est point de pénitence dont elle ne soit capable, que rien ne la peut étonner, qu'aucune mortification ne peut ébranler son courage. Disons un mot de l'amante du cantique. Elle avoüe qu'en cherchant son bien aimé, elle a été outragée, elle a été blessée, elle a été déchirée, elle a été dépoüillée, elle a été laissée comme une misérable. *Percusserunt me, & vulneraverunt me: tulerunt pallium meum mihi custodes murorum.* Cant. 5. 7. & néanmoins un moment aprés trouvant ses compagnes, elle leur demande si elles ont vû le bien aimé de son ame, & les prie de l'assûrer si elles le rencontrent, qu'elle est toute languissante d'amour. *Adjuro vos filiæ Ierusalem, si inveneritis dilectum meum ut nuncietis ei quia amore langueo.* N'est-ce pas, comme si elle disoit, je ne suis point vaincuë, mon cœur n'est point abatu, je suis toûjours la même. Il est vrai que j'ai versé mon sang, que j'ai été volée, que j'ai été indignement traitée, mais je n'ai point senti ces outrages, par ce que je brûle d'amour. *Quia amore langueo.*

Le chemin de la perfection nous paroît extrémement rude & scabreux. Il nous semble qu'il est tout couvert d'épines, tout hérissé de croix & tout rouge de sang. Nous nous représentons la vertu comme un Palais magnifique, mais qui est d'une si haute élévation que nous n'y pouvons monter. Nous lui donnons le visage d'une Reine, mais qui est austére, qui est rigoureuse, qui tient toûjours dans les Fers & dans les chaines les sujets qui sont soûmis à son Empire. C'est la glace de nos cœurs qui nous donne ces fausses idées de la sainteté. Si ce feu divin que Jesus-Chrît est venu apporter du Ciel dans la terre y étoit allumé, nous sçaurions bien-tôt par nôtre expérience la vérité de ce qu'il nous dît dans son Evangile que son joug est doux & que sa charge est légére. *Jugum enim meum suave est & onus meum leve.* L'amour de Dieu est le char Math. 11. 30. du grand Elie. Si Dieu eût commandé à ce Prophéte de voler au Ciel par sa propre vertu, Il eût eu raison de s'excuser sur la pesanteur de son corps; mais quand il lui présente un char de feu, il n'a qu'à se jetter dessus sans réflexion & se laisser enlever, il quittera la terre, & montera au Ciel sans aucune peine: de même si Dieu nous vouloit obliger de courir dans le chemin de la vertu sans nous permettre de monter sur le char triomphant de la charité, nous pourrions lui représenter nos foiblesses & nos répugnances, mais étant portez sur les roües & sur les ailes de l'amour, nous n'y trouverons que du plaisir, de la consolation & du repos. L'ame qui est animée de cet amour ne craint que Dieu, elle n'obeït qu'à Dieu, elle ne désire que Dieu, elle n'est touchée que de Dieu, elle n'a que de l'indifférence pour tout ce qui n'est point Dieu. Elle ne peut penser qu'à Dieu, dit saint Augustin, elle ne peut parler que de Dieu, elle méprise tout le reste, elle n'a que du dégoût de toutes les choses creées. *Anima quæ amat Deum, nihil potest aliud cogitare, nihil loqui: cætera contemnit, omnia fastidit.* S. Aug. in manu. c. 24.

Que nous serions-donc heureux, (M.) si nous brûlons de ce feu, si nous ne vivions que de ce feu, si nous ne respirions que ce feu. Mais, helas! que nous sommes éloignez de ce bon-heur. Nous n'avons que trop d'amour, mais c'est pour des créatures, qui ne sont indignes. Nous sommes

tous de feu pour la terre, & nous sommes insensibles pour Dieu. Nous vivons sans brûler au milieu des flammes, c'est à dire de tous les motifs par lesquels il nous presse de l'aimer. O mon Dieu ! Quelle indifférence ! Quelle dureté ! Quelle insensibilité. Ah ! (M.) retirons une fois nos cœurs de l'a-
S. Aug. l. 50. hom. hom. 38 mour des créatures pour les attacher uniquement à Dieu. *Evelle cor tuum ab amore creaturæ*, dit saint Augustin, *ut inhæreat creatori*. Profitons du temps
S. Franç. de Sales l. 10. de l'am. de Dieu. c. 1 & du pouvoir que nous avons d'aimer Dieu. Les ames généreuses seroient inconsolables, dit saint François de Sales, si elles ne pouvoient aimer Dieu & il n'est rien qu'elles ne fissent pour en obtenir la permission. & les dannez sont dannez principalement par ce qu'ils voient que l'aiant pû aimer quand ils vivoient sur la terre, ils sont dans l'Enfer en une Eternelle impuissance de le faire. Aimons-le donc tant que nous en avons le temps & n'abusons pas d'un pouvoir qui nous est si avantageux. Aimons-le purement : aimons-le sans interêt : aimons-le seulement à cause de sa Souveraine bonté. Puisqu'il ne nous peut rien donner qui ne soit moindre que lui-mê-
S. Aug. cit me. *Quicquid tibi aliud dederit minus est quam ipse.* N'aimons que Dieu, puisque nous ne pouvons & ne devons nous contenter que de Dieu.

Mais, (M.) il n'est rien dont nous parlions plus souvent que de l'amour de Dieu. Nous avons assez ordinairement cet amour dans la bouche. Mais, helas ! nôtre cœur répond-il à nos paroles ? Voulez-vous sçavoir ce qui en est ? Voulez-vous me permettre, en finissant ce discours, de me servir des couleurs, que me présente saint Bernard, pour vous faire la peinture d'un Religieux qui aime Dieu ? Qu'on n'abuse point de l'habit Religieux, dit ce saint Pere : qu'on ne tire point d'avantage d'un habit Monastique pour contrefaire la Sainteté. Celui-là seulement aime Dieu en vérité, qui emploie
S. Bern. serm. 9. de in cæna Dom. toutes ses forces à observer ses commandemens. *Nemo se tegat sub habitu Religionis. Nullus sibi palliare sanctitatem præsumat sub tegmine Monastici ordininis. Ille tantùm diligit Christum, qui pro suo posse ipsius satagit observare mandatum.* Mais quel est le Religieux qui observe les commandemens de Dieu ? Agréez (M.) que je vous raporte les riches paroles dont se sert saint Bernard pour nous le représenter. Elles seront sans doute d'une singuliére édification. Quand vous verrez, dit-il, un Religieux humble sous les affronts, patient sous les opprobres, attaché à ses Supérieurs, doux dans ses mœurs, modéré dans ses Paroles, exact au silence, fidelle aux saintes lectures, fervent & dévot à chanter les loüanges de nôtre Seigneur dans l'Eglise, versant des larmes, sinon continuellement au moins à quelques heures du jour, sobre & mortifié dans sa réflection, prompt à l'obeïssance, toûjours abaissé, incliné, craintif, & comme honteux de se montrer & de paroître, frappant le Ciel avec sa voix, aiant le cœur sans aucun repos élevé à Dieu, estimant son prochain, se méprisant, aimant tous ses freres, se haïssant, vous pourrez dire alors : ce Religieux garde les commandemens de son Créateur. *Cum videris Monachum ad contumeliam humilem, ad opprobria patientem, suis devotum Prioribus, in moribus mansuetum, tacitum ad loquendum, assiduum ad silentium, in claustro attente legentem, in Ecclesia suis vocibus Christum, cum omni devotione laudantem, sinon continuè tamen quotidiè lacbrymantem, parcum in refectione, ad obedien-*

tiam promptum, ubique proclivum, ubique inclinatum, ubique verecundum, ore Cœlum pulsantem, semper ad Dominum ore clamantem, cultorem proximi & contemptorem sui, cunctos diligentem, seipsum odientem; tunc dicere poteris: Monachus iste sui Creatoris servat mandatum. Voilà, (M.) le portrait d'un vrai Moine. C'est là aimer Dieu: c'est là remplit sa vocation: c'est là conformer sa vie à son état: c'est là répondre à son nom par ses œuvres. Ah; quel bon-heur! Ah! quelle félicité de vivre de cette sorte. O qu'heureux! O que fortuné est un Religieux qui marche ainsi dans les voies de Dieu! *O quam fœlix! O quam beatus est Monachus talis* Il peut s'assûrer que Jesus-Christ sera sa recompense. *Profectò iste Monachus sui laboris habebit præmium Dominum Iesum,* Mais il ne sera point celle du Religieux, qui n'a point de charité, c'est à dire qui ne garde point ses commendemens. *Sed ille qui charitatem non habet, qui ejus non servat sermonem, jam non est ejus.* Quelle sera donc sa Couronne? *Quod ergo erit præmium istius?* Un déluge de souffre & de feu, la mort & l'Enfer seront le prix qu'il remportera de ses infidélitez & de ses ingratitudes. *Ignis & sulfuris amnis, mors & infernus præmium ejus,* Ah! plût à Dieu que ce malheureux qui doit avoir ce sort & cet héritage ne fut jamais né. Plût à Dieu qu'il fut éternellement demeuré dans le néant. *Vtinam tu natus non esses, si tibi talis debetur hæreditas.* Pensons-y, (M.) puisque la chose nous touche, & qu'elle nous est d'une si grande conséquence.

EXHORTATION SEPTANTIE'ME DE LA CHARITE' FRATERNELLE.

Exhortation V. sur le Chapitre 14

LA charité est une habitude surnaturelle, par laquelle nous n'aimons pas seulement Dieu, mais par laquelle, comme dit saint Thomas, nous aimons Dieu, & nôtre prochain à cause de Dieu. *Idem numero est habitus charitatis, a quo uterque actus elicitur, quia propter Deum, & Deus & proximus diligitur.* Saint Augustin a eu la même pensée devant le Docteur Angelique. C'est, dit-il, par une même charité que nous aimons Dieu & nôtre prochain. La même charité qui nous fait aimer Dieu, nous fait aussi aimer nôtre prochain à cause de Dieu. *Ex unâ autem eâdemque charitate Deum*

Exor. de S. Th. opusc. 61. c. 2.

S. Aug. l. 8. de trin. c. 8

proximum que diligimus; sed Deum propter Deum, nos autem & proximum propter Deum. C'est un même Soleil, qui a deux raïons : par le prémier il regarde Dieu, & par le second il regarde nos freres. C'est une même racine, qui a deux branches ; dont l'une s'éléve vers le Ciel & l'autre s'étend sur la terre à toutes les personnes avec qui nous vivons. C'est une même arbre, qui porte deux fruits, dont elle présente l'un à Dieu, & l'autre aux hommes. C'est un même corps, qui a deux pieds dans le sentiment de saint Augustin, dont l'un va à Dieu & l'autre à nôtre prochain. *Pedes tui charitas tua est : duos pedes habeto, noli esse claudus. Qui sunt duo pedes? duo præcepta dilectionis Dei & proximi.* C'est un oiseau dit saint Bernard, qui a deux ailes ; la droite est la dilection de Dieu ; la gauche est la dilection du prochain. *Dilectio habet duas alas. Ala dextera est dilectio Dei : sinistra ala est dilectio proximi.* C'est une même chaine, dit saint Gregoire qui à deux anneaux & une même vertu qui à deux opérations. *Duo annuli sed catena una, duæ actiones sed una virtus:* C'est une même justice, qui rend à Dieu & aux hommes ce que nous leur devons. C'est une même cuirasse, qui a deux côtez : par l'un nous nous deffendons ensorte de tous nos ennemis, que quand nous en sommes couverts, ils ne peuvent nous empêcher d'aimer Dieu, & l'autre nous rend invulnérables à tous les coups, qui nous peuvent animer contre nôtre prochain.

S. Aug. in psal. 33. v. 6.

S. Bern l. de mo. benè viv. serm. 13.

S. Greg. l. 7. mor c. 10.

Nous parlames dans nôtre derniére Exhortation du prémier côté de cette cuirasse, c'est à dire de l'amour de Dieu. Parlons en celle-ci du second, c'est à dire de la charité fraternelle, afin de nous exciter à la pratique de cet article de nôtre sainte régle, qui se conformant à l'esprit de l'Evangile nous oblige à aimer Dieu & nôtre prochain comme nous mêmes. *Induenda est lorica justitiæ ut Dominum Deum vestrum ex toto corde, & ex totâ animâ & ex totâ virtute diligatis? & proximum vestrum tanquam vosmetipsos.* Voions donc (M.) que nous devons aimer nos freres par la considération de Jesus-Chrît & par la leur. Disons que nous les devons aimer, 1. Par la considération de Jesus-Chrît, par ce qu'il nous le commande, 2. Par leur propre considération, par ce qu'ils le méritent.

Reg. Car. c. 14.

I. PARTIE.

De toutes les Loix qui nous sont imposées dans l'Evangile, il n'en est aucune que le Fils de Dieu ait établie avec plus de précaution & d'une maniére plus impérieuse, que celle de la charité envers nôtre prochain. Il a usé de toutes sortes de moïens pour nous la faire comprendre, pour la graver dans nos cœurs, & pour nous obliger de nous y soûmettre. Il a emploié sa voix, ses actions, & ses promesses pour nous faire obeïr à ce précepte. Il nous ordonne la charité fraternelle par ses paroles, par l'exemple de sa vie, & par les couronnes qu'il nous propose.

Qu'on m'écoute, dit-il, c'est moi qui parle. C'est moi qui suis venu sur la terre pour éclairer tous les hommes qui viennent dans ce monde : C'est moi qui suis la lumiére qui procéde de la lumiére : c'est moi qui suis la sagesse éternelle de mon Pere ; c'est moi qui suis engendré dans les splendeurs des Saints : c'est moi qui suis le souverain Législateur des mortels & qui ai l'autorité de régler leur vie : c'est moi qui connois leurs besoins & qui sçai ce qui leur est nécessaire : c'est moi qui m'interesse dans leur salut : c'est moi qui les aime : c'est moi qui ne les regarde pas comme mes serviteurs, mais comme mes

mes amis. C'est donc moi qui par ce pouvoir & dans cette disposition veux vous faire un commandement. Qu'elle est donc cette loi, Seigneur mou Dieu, que vous voulez nous imposer? Je vous commande de vous aimer les uns les autres. *Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.* Voila le commandement que je vous fais. Je ne vous ordonne point de vendre tous vos biens & d'en donner le prix aux pauvres. Je ne vous deffens point le Mariage. Je ne vous commande point la virginité. Je ne vous oblige point à renoncer à vôtre propre volonté pour suivre celle des autres. Ce sont des vertus que je conseille, sans en imposer de Loi : mais ce que je vous commande, c'est que vous vous aimiez les uns les autres. *Hæc mando vobis ut diligatis invicem.* La charité fraternelle est une vertu que je ne laisse pas en vôtre liberté. Je veux absolument que vous la pratiquiez. Ioan. 15. 17

Et pour faire voir qu'elle obeïssance il désire que nous rendions à cette loi, il l'a accompagnée de plusieurs circonstances qui la fortifient & qui ont une force toute particuliére pour adoucir nos cœurs, pour apaiser nos passions, & pour captiver nôtre amour. Entre ces circonstances, J'en remarque six principalement. Il dit que cette loi est sa loi. *Hoc est præceptum meum ut diligatis invicem.* : c'est à dire qu'elle l'est par excellence. C'est comme s'il disoit: je suis l'auteur de tous les commandemens évangéliques; mais celui qui me touche le plus sensiblement & qui est comme le caractére de la loi de grace, c'est le commandement de la charité. Quand je n'en aurois imposé aucun autre en prêchant mon Evangile, je n'aurois pas manqué à l'établir. Je pouvois me dispenser de faire les autres commandemens, mais la Loi de grace ne peut subsister sans le précepte de la charité. Il est essentiel à cette Loi, & ainsi la Loi de grace étant ma Loi, comme la Loi de rigueur est la Loi de Moïse, le précepte de la charité, entre tous ceux de la Loi de grace, est mon précepte. *Hoc est præceptum meum ut diligatis invicem.* Il dit que cette Loi est une loi nouvelle, *Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem.* Ce qui néanmoins ne se doit pas entendre selon sa substance, car comme remarque saint Augustin elle avoit déja été imposée dans l'ancien Testament, *Non ne jam hoc erat mandatum in antiqua lege?* Mais par la vertu qui lui est donnée de nous renouveler & de nous sanctifier étant pratiquée selon son esprit. *Innovat audientem vel potiùs obedientem, non omnis sed ista dilectio.* Il dit que cette Loi est l'Enseigne de son école & que la charité qu'on a les uns envers les autres est la marque qui fait connoître ses Disciples & par laquelle on les distingue de ceux des autres Maîtres. *In hoc cognoscent omnes, quia Discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* C'est comme s'il disoit, selon l'explication de saint Augustin, que les autres dons & les autres vertus peuvent se communiquer aux étrangers, *Tanquam diceret: alia munera mea habent vobiscum etiam non mei?* Mais que la charité fraternelle est la propre différence & le vrai symbole de ses Disciples, *Charitas symbolum peculiare & proprium fidelium est.* Il fit devant que d'imposer cette Loi une priére à son Pere Eternel en nôtre faueur, afin d'obtenir pour nous la grace de l'observer avec une entiére fidélité. Je ne vous prie pas seulement, dit-il, O mon Pere, pour mes Apôtres, mais encore pour tous ceux qui croiront en moi par leur parole : & la grace que je vous demande pour tous;

Ioan. 15. 12. Ioan. 13. 34 S. Aug. tr. 65. in Ioan. Ioan. 13. 35 S. Aug. tr. 65. in Ioan. S. Aug. tr. 56. in Ioan.

c'eſt qu'ils ſoient un entr'eux par l'union d'une parfaite charité, comme vous
Ioan.17. 20. étes en moi & comme je ſuis en vous. *Non pro eis autem rogo tantùm, ſed & pro eis qui credituri ſunt per verbum eorum in me. Vt omnes unum ſint, ſicut tu Pater in me, & ego in te.* Il ajoûte même que de ſa part il nous a donné pour le même deſſein la communication de ſa filiation divine. *Et ego claritatem quam dediſti mihi, dedi eis; ut ſint unum, ſicut & nos unum ſumus.* Il promulga cette Loi un peu devant ſa mort, pour nous faire entendre qu'étant une des derniéres paroles de ſa vie mortelle, il nous la laiſſoit comme ſon Teſtament.

Si donc, (M.) la loi de la charité eſt par excellence la Loi de Jeſus-Chrît & le Caractére de la Loi de grace; ſi la Loi nous eſt donnée pour nous renouveler: ſi elle eſt la principale ſcience qui s'aprend dans l'Ecole du Fils de Dieu: Si ce Divin Sauveur a prié ſon Pere pour nous obtenir la grace d'y obeïr: s'il nous a rendus participans de ſa filiation pour ſoûmettre nos cœurs à la charité qu'il nous ordonne: ſi cette loi eſt comme le Teſtament qu'il a fait en nôtre faveur; n'eſt-il pas vrai que nous la devons obſerver fidellement, ou que nous devons renoncer à Jeſus-Chrît & à ſon Evangile, à la renovation intérieure qui ſe doit faire en nous par ſa grace & par la vertu de ſon eſprit, & à la glorieuſe qualité de ſes Diſciples? N'eſt-il pas vrai que ſi nous y ſommes rebelles, nous rendons inutile la priére d'un Dieu mourant, nous prodiguons nôtre adoption, nous réſiſtons à ſa derniére volonté? N'eſt-il pas vrai que ſi nous n'avons de la charité les uns pour les autres, non ſeulement nous ne ſommes pas Religieux, mais nous ne ſommes pas Chrétiens. Ah! (M.) ne faiſons point profeſſion de tendre à la perfection, ſi nous ne ſommes ſenſibles à la charité. Ce ſeroit ſe glorifier de vivre ſelon les Régles de la plus haute Sainteté en mépriſant l'Evangile, en ſe déclarant contre Jeſus-Chrît, en s'oppoſant à ſa doctrine, & en lui réfuſant ce qu'il a déſiré de nous avec un ardeur incomparable.

Mais ſi nous devons l'obeïſſance à la voix de nôtre Seigneur, nous la devons auſſi à ſes actions; ſi nous la devons à ſon commandement, nous la devons auſſi à ſon exemple.

Il eſt des vertus dont Dieu n'étoit pas capable, devant qu'il eût entré dans l'aliance de la nature humaine. Mais il a eu de la charité pour les hommes devant le Miſtére de l'Incarnation. C'eſt même ce Miſtére qui en eſt le plus haut témoïgnage. Jeſus-Chrît nous en fait une expreſſion merveilleuſe par ſes paroles. Dieu, dit-il, a aimé le monde juſqu'à cet excez qu'il lui
Ioan. 3. 16. a donné ſon Fils Unique. *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium ſuum unigenitum daret.* Il avoit déja fait paroître ſon amour envers les hommes dans les différentes beautez de tous ſes ouvrages. Le Ciel, le Soleil, les Aſtres, les Elémens, les Fleurs, les Fruits, les Animaux, toutes les richeſſes de l'Air, de la Mer & de la Terre montrent clairement que Dieu à aimé les hommes devant que de s'être fait ſemblable à eux en ſe revêtant de leur nature. Mais conſiderons-le uni à la nature humaine. Ah! Mon Dieu c'eſt principalement en cet état que vous avez fait voir vôtre amour envers les hommes. C'eſt de cette vertu entre toutes les autres que vous pouvez dire que vous nous avez donné
Ioan. 13. 15. l'exemple, *Exemplum dedi vobis.* Il faudroit, (M.) pour en faire l'expreſſion

rapporter toutes les actions, toutes les entreprises, toutes les fatigues, tous les travaux, toutes les souffrances, tous les mistéres, toutes les circonstances de sa vie, de sa passion, & de sa mort. Il n'en est aucune qui ne soit un caractére animé & un auguste témoignage de sa charité envers nous. Il est né dans une Etable. Il a passé sa vie dans la pauvreté. Il a souffert la calomnie. Il a prêché sa doctrine & établi son Evangile sans aucun repos. Il nous à laissé son corps & son sang dans son adorable Sacrement pour être la nourriture de nos ames. Il a été flagellé comme un Scélerat. Il a été couronné d'épines comme un faux Roi. Il a été crucifié comme un voleur. Il a prié son Pere pour obtenir le pardon de ses Bourreaux. *Pater dimitte illis.* Il a excusé la grandeur de leur faute sur leur ignorance. *Non enim sciunt quid faciunt.* Lu. 23. 34.
Il a versé son sang jusqu'à la derniére goutte & est mort enfin dans l'extrémité de la honte & de la douleur, comme le plus méchant de tous les hommes. Pouvoit-il porter plus loin les marques, les effets & les exemples de sa charité ? Et pouvoit-il nous donner une plus haute idée de celle que nous devons avoir les uns envers les autres. Ah ! cœurs de Bronze, cœurs de diamant, cœurs insensibles ; Ames barbares & inhumaines pourrons-nous avoir de l'indifférence pour nos Freres en voïant l'exemple de cette charité theandrique ? Faut-il pour amolir nos cœurs que j'ajoûte les promesses dont il a fortifié sa Loi & son exemple ?

De toutes les promesses que Dieu nous peut faire, la plus avantageuse est celle de nous recevoir au nombre de ses enfans, comme il n'est point de qualité qui nous soit plus honorable. Mais à qu'elle vertu est elle attachée? C'est à la charité. Il faut que nous aimions nos amis & nos ennemis, si nous voulons être les enfans de nôtre Pere, qui est dans les Cieux, lequel fait lever son Soleil sur les méchans qui l'offensent, aussi bien que sur les bons qui le servent & qui fait tomber la pluie sur les champs des hommes injustes, de même que sur ceux des justes, *Ut sitis filij Patris vestri qui in cœlis est, qui solem suum oriri facit super bonos & malos & pluit super justos & injustos.* Math. 5. 45.
Nous sçavons, dit le Disciple d'amour, par qu'elle marque nous devons distinguer les enfans de Dieu des enfans du Diable, C'est la charité qui est ce symbole. *In hoc manifesti sunt Filij Dei & filij Diaboli.* Tous ceux qui aiment 1. Ioan. 3. 10.
leur prochain sont nez de Dieu, ils sont de son alliance, ils tirent leur origine de son cœur. *Omnis qui diligit ex Deo natus est.* Et ils ne procédent pas 1 Ioan. 4. 7.
seulement de Dieu, mais ils lui sont semblables dans la nature, car Dieu est charité. *Deus charitas est.* Ce qui fait le caractére de la filiation. Dieu est 1. Ioan. 4. 8.
charité, & par la charité nous participons ensorte à son essence qu'il demeure en nous & que nous demeurons en lui. *Deus charitas est & qui manet in charitate, in Deo manet & Deus in eo.* Par la charité nous vivons de la vie 1. Ioan. 4. 16.
de la grace par laquelle Dieu nous adopte. Nous sçavons, dit saint Jean, que nous sommes transportez de la mort à la vie, par ce que nous aimons nos Freres, *Nos scimus quoniam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres.* Comment donc (M.) nous qui avons ces lumiéres, pouvons-nous avoir des sentimens d'aigreur & d'aversion ? Comment pouvons nous, en nous éloignant de nos freres, nous éloigner de Dieu, nous révolter hautement contre Dieu, mépriser ses promesses, renoncer à la vie, demeurer 1. Ioan. 3. 14.

dans un état de mort, & porter la marque la plus assûrée de la réprobation.
1. Joan. 3. 14. *Qui non diligit manet in morte.* Mais si nous devons aimer nos freres, par ce que le Fils de Dieu nous le commande, nous le devons encore, par ce qu'ils méritent nôtre charité.

Nous pouvons considérer les Religieux avec lesquels nous vivons en qualité de Chrétiens & en qualité de Religieux & sous ces deux considérations nous leur devons nôtre amour.

II. PARTIE. Nous devons considerer nos freres en qualité de Chrétiens comme les amis, comme les enfans, & comme les membres de Nôtre Seigneur & sous ces trois alliances qu'ils ont avec lui nous les devons aimer, ou nous devons renoncer à son amour. Nous ne les devons pas regarder en eux-mêmes. Ils peuvent avoir des qualitez choquantes & rebutantes, mais ces nobles unions qu'ils ont avec Jesus-Chrît les doivent couvrir. Elles nous doivent faire paroître aimables ceux qui par d'autres raisons pourroient exciter nôtre haîne.

Pensons, (M.) que le Fils de Dieu ne se trompe pas dans son choix, & ainsi que puisqu'il a aimé nos freres, il faut qu'ils soient aimables. Mais en cela même qu'il les aime ne sont-ils pas dignes de nôtre amour, & ne méritent-ils pas que nous nous attachions à eux par des liens de charité. On ne s'éloigne pas des Favoris des Princes, on croit qu'il y a toûjours de l'honneur & de l'avantage à les aimer & à s'en aprocher si ce sont-là les voix de la vie civile, elles doivent aussi être pratiquées dans la vie Chrétienne & surnaturelle. Quand je vois, que Dieu a aimé mon frere & qu'il l'a aimé d'une charité si grande que saint Paul ne craint pas de dire qu'elle
Eph. 2. 4. a été trop grande & excessive, *propter nimiam charitatem suam qua dilexit nos*, ne dois-je pas accuser mon cœur d'une extrême dureté si je ne l'aime.

Mais qu'il a adopté nos freres, qu'il les a reçûs au nombre de ses enfans, qu'ils ont été engendrez sur la Croix, qu'ils sont prédestinez pour joüir de sa Divine Essence & pour être les héritiers de sa gloire dans l'Eternité, ne les devons-nous pas aimer dans le temps. c'est l'un des plus puissans motifs que nous puissions avoir pour vivre en une parfaite union avec nos freres, que cette alliance qu'ils ont avec Dieu, que cette participation de sa nature dont ils sont honorez que leur prédestination à joüir de la même gloire que nous dans le Ciel. Saint Paul s'en sert pour l'inspirer aux Ephésiens : il les exhorte d'être soigneux de garder l'unité de l'esprit par le lien de la paix & de n'avoir qu'un corps & une ame, comme ils n'ont qu'une même fin & que
Eph. 4. 3. l'espérance d'une même félicité. *Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis. Unum corpus & unus spiritus sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ.*

Mais l'union que nos freres ont avec Jesus-Chrît en qualité de membres dit encore quelque chose de plus intime. Ils composent un même corps avec lui :
Col. 1. 18. un corps dont il est le Chef, *ipse est caput corporis Ecclesiæ*, & dont ils sont
Eph. 5. 30. les membres. *Membra sumus corporis ejus.* Voiez donc quelle gloire pour eux d'être alliez à Jesus-Chrît d'une si noble maniére, & si cette haute élevation ne doit pas gagner nôtre amour.

Mais ce qui fait principalement, (M.) que ces alliances nous obligent à aimer nos freres, c'est qu'étans ainsi unis à Jesus-Chrît, il faut nécessairement

que nous les aimions, ou que nous ne l'aimions pas. C'est là l'un des plus beaux Oracles qui ait sorti de la plume de saint Jean. Nous avons, dit-il, reçû ce commandement de Dieu, que celui qui aime Dieu doit aussi aimer son frere d'où la conséquence est évidente, que celui qui ne veut pas aimer son frere, ne peut pas aussi aimer Dieu. *Hoc mandatum habemus à Deo, ut qui diligit Deum, diligat & fratrem suum.* 1. Ioan. 4 21.

Quand nous aimons une personne nous devons aimer tous ses amis. Nous devons entrer en société avec eux. Nous devons nous interesser dans leurs affaires. Nous les devons servir. Nous les devons considerer comme d'autres lui même ; ou si nous ne voulons avoir ces sentimens, il faut rompre nôtre amitié : Puisque donc Jesus-Chrît aime nos freres, il faut que nous les aimions, ou que nous renonçions à son amour. Mais n'est-il pas vrai que l'amour que nous portons à un Pere s'étend sur ses enfans? Si nous trouvons un enfant abandonné dont nous aimons le Pere, nous lui offrons aussi-tôt nôtre secours. Nous ne regardons pas l'enfant en lui-même, mais nous le considérons en son Pere, qui est nôtre ami. comme il est une partie de son Pere, nous lui faisons par un mouvement naturel, tout ce que nous ferions au Pere s'il avoit besoin de nôtre assistance. Mais nos freres sont des enfans de grace qui sont quelque chose de la substance, du sang & du cœur de Jesus-Chrît. Ils nous le représentent dans sa passion & dans sa mort. Ils sont des participations de son sang. Ils dépendent de son cœur. Comment pourrons-nous donc nous vanter de l'aimer, si nous ne les aimons? Comment aimerons-nous ce Pere, si nous n'aimons les enfans de son cœur? Comment aimerons-nous le Prototipe, si nous n'aimons les Images? Ah! (M.) l'amour que nous portons à Nôtre Seigneur ne lui semble point véritable, & il ne mérite point son approbation, si nous n'aimons ses enfans, si nous les négligeons, s'ils nous sont indifférens, si nous ne sommes point touchez de leurs interêts. Mais disons que nous devons, & avec plus de raison, avoir les mêmes sentimens de la tête & des membres, que nous avons du Pere & des Enfans. Ne seroit-ce pas une action tout à-fait deraisonable d'embrasser la tête de quelqu'un & à même temps de le blesser dans les autres parties de son corps. L'expression de saint Augustin est tres-belle sur ce sujet. Si quelqu'un, dit-il, en vous baisant & en vous embrassant la tête, vous marchoit à même temps sur le pied, n'est-il pas vrai que durant ces baisers & ces caresses vous cririez & que vous diriez que faites-vous? Vous me blessez. *Si velit tibi aliquis osculari caput & calcare pedes; non ne inter verba honorantis, clamares & diceres, quid facis homo? calcas me.* Vous ne diriez pas, vous outragez ma tête, par ce qu'elle seroit honorée; mais la tête se plaindroit plus hautement de la douleur du pied, qu'elle ne témoigneroit être honorée des caresses qu'on lui feroit. *Non diceres, calcas caput meum, quia caput honorabat, sed plus clamares caput pro membris calcatis, quàm pro se quia honorabatur.* Elle ne manqueroit pas de dire, rétirez-vous de moi & ne me foulez point le pied je ne puis souffrir vos honneurs. *Nolo honorem tuum, calcare me noli.* Vous étes insensé si vous ne voiez que par l'union qui est entre mon pied & moi; je me trouve offensée de l'injure qu'il reçoit & que je ne me puis croire honorée, si je ne le suis en tous les membres ausquels je suis unie. *Non vides, O stulte, quia quod vis amplecti, per quamdam compagem*

S. Aug. tr. 10. in 1. epist. Ioan.

unitatis pervenit ad id quod calcas? Si donc (M.) nous voulons aimer le Fils de Dieu & ne pas aimer nôtre prochain, mais l'offenser ou le traiter avec mépris & avec froideur, ne nous dira-t-il pas du haut du Ciel, que voulez-vous faire? Voulez-vous l'impossible? Voulez-vous m'aimer & ne me pas aimer? Voulez-vous m'aimer dans une partie de moi-même, & m'abandonner dans l'autre? Voulez-vous m'aimer dans la tête & me négliger dans mes membres? Je suis un: je ne puis souffrir ce partage. Si vous voulez m'aimer, il faut que vous aimiez tous les les membres qui me sont unis. *Hoc mandatum habemus à Deo, ut qui diligit Deum, diligat & fratrem suum.* (1. Ioan 4.21)

Mais si nous devons aimer nos freres, par ce qu'ils sont Chrétiens, nous le devons encore par la considération de leur profession Religieuse.

Nous devons avoir cette charité les uns envers les autres, puisque c'est l'espérance de vivre dans une parfaite union, qui nous fait quitter le monde. Nous nous persuadons, quand nous venons en Religion, que nous y trouverons la paix & la charité qui ne regne pas dans le siecle. Nous nous assemblons dans le Cloître, dit saint Bernard, pour y servir Dieu dans les sentimens d'une union aussi parfaite, que si nous n'avions tous qu'un cœur & une ame. *Propter hoc sumus congregati in unum, ut in servitio Dei omnes unum spiritum, & unum animum habeamus.* (S. Bern. l. de modo be viv. ser. 41.) Qu'elle est donc la douleur d'un Religieux qui aprés avoir quitté les biens & la liberté, son Pais & sa famille, ses amis & ses parens, dans le dessein de vivre dans une tranquillité angelique, se voit dans un Enfer de division? Quel est son déplaisir quand il voit qu'il n'est pas aimé, qu'on s'éloigne de lui: & qu'on l'abandonne dans ses besoins. Il croioit que les choses étoient comme le dit saint Jérôme, c'est à dire que pour un frere que nous quittons dans le monde, nous en trouverions plusieurs dans la Religion qui nous aimeroient d'une charité surnaturelle, constante, & desinteressée. *Unum fratrem dimisimus, & ecce quantos invenimus?* (S. Hyer. in psal. 132.) Quels sont donc ses sentimens quand il se voit engagé à vivre parmi des personnes dont il n'est point considéré & qui le traitent ou en ennemi ou en indifférent? Il expérimente dans l'amertume de son cœur ce que dit saint Bernard, que les murs ne font pas la félicité de la Religion & qu'il ne lui sert de rien d'être enfermé avec plusieurs dans une même Maison, quand leurs volontez ne lui sont pas unies. *Nihil prodest si nos contineat una domus: & separet voluntas diversa.* (S. Bern. cit.)

Voions donc, (M.) comment nous vivons avec tous les Religieux: voions quelle est la disposition de nos cœurs envers eux. Si nous y remarquons de l'aversion ou de la froideur, recherchons la cause de ces sentimens: voions s'ils viennent de leur vertu & de leurs talens, ou de leurs imperfections soit naturelles, soit morales. Examinons s'ils ne viennent point de nôtre humeur, de nôtre imagination, de nos soupçons, de nos ombrages, de nos envies, de nos jalousies, & de nos faux jugemens: tâchons, quelque principe qu'ils aient, d'y apporter le reméde par une véritable charité. Aimons-nous tous de cet esprit & faisons tous nos efforts pour le conserver dans le Monastére. Aimons tous nos freres, mais aimons-les comme Jesus-Christ les a aimez, *sicut dilexi vos,* (Ioan. 15. 13.) c'est à dire qu'il faut que nôtre amour nous porte principalement à contribuer à leur salut. Ne les aimons pas pour contenter nos passions ni pour entrer dans les interêts des leur, mais aimons-les en Chrétiens. Aimons-les

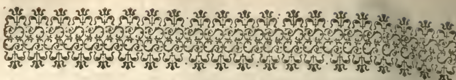
d'un amour efficace. Que nôtre amour ne se termine pas à des paroles. Aimons-les en vérité, *in charitate non ficta*. Que nôtre amour paroisse dans nos œuvres. *Non diligamus verbo neque lingua, sed opere & veritate*. Aimons-les comme nous devons nous aimer. Procurons leur les mêmes biens qu'à nous : Cela veut dire selon le sentiment de saint Augustin, que nous devons allumer en eux les plus ardentes flammes du Divin Amour; car nous ne les aimons pas comme nous-mêmes, si nous ne tâchons de les conduire au même bien auquel nous aspirons. *Quod agis tecum : agendum cum proximo est : hoc est ut etiam perfecto amore diligat Deum : non enim eum diligis tanquàm te ipsum, si non ad id bonum, ad quod ipse tendis adducere satagis.*

2. Cor 6.6
1. Ioan 3. 18.
S. Aug. l. de mor. eccl. c. 26.

Ce sera par cette charité que nous triompherons hautement du Diable : ce sera par cette cuirasse que nous le surmonterons : car il n'est rien dit saint Bernard, qu'il craigne davântage. *Nihil est quod Diabolus tantum timeat, quantum concordiam & charitatem* Il y a des vertus qu'il nous voit pratiquer sans crainte & qui ne l'éloignent point de nous parce qu'il n'en a jamais été capable. Mais la charité le fait craindre : elle le couvre de confusion & l'oblige de se rétirer de nous, parce que c'est une vertu qu'il pouvoit pratiquer devant sa révolte, & qu'il n'a pas pratiquée. Il ne craint pas que nous donnions tous nos biens aux pauvres, parce qu'il n'en possede point. *Si totum quod habemus damus propter Deum, hoc Diabolus non timet, quia ipse nihil habet.* Il ne craint pas que nous jeûnions, parce qu'il ne mange jamais. *Si jejunamus hoc Diabolus non timet, quia ipse numquam comedit.* Il ne craint pas nos veilles, parce qu'il est incapable de dormir. *Si vigilamus, hoc Diabolus non timet quia ipse numquam dormit.* Mais il craint de nous voir unis sur la terre par les liens de la charité, parce que cette vertu le regardoit dans le Ciel, & qu'il ne voulut pas vivre en paix avec les Anges fidelles. *Sed si charitatem & concordiam tenemus, hoc Diabolus vehementer timet. Quare ? quia hoc tenemus in terrâ, quod ipse in Cœlo tenere noluit.* Conservons-donc, (M.) une grande charité les uns avec les autres dans la maison de Dieu, afin de confondre & vaincre ce cruel ennemi de nos ames. *Omnes ergo unanimiter & concorditer debemus vivere in domo Dei, ut possimus Diabolum vincere.* Soions toûjours couverts de cette cuirasse & qu'aucune puissance ne nous en dépoüille.

S. Bern. cit.





Exhortation VI. sur le Chapitre 14.

EXHORTATION SEPTENTE-UNIE'ME.

DU BOUCLIER DE LA FOY.

Exorde. ENTRE les armes qui se donnent aux Soldats, le bouclier a été estimé par les anciens l'une des plus nécessaires. Salomon entre ses autres riches-ses en avoit deux cents de pur or pour les plus belles & les plus importantes
3Reg. 10.16 occasions, & qui étoient d'une prodigieuse grandeur. *fecit quoque Rex Salomon ducenta scuta de Auro purissimo.* Le Prêtre Eliachim remarque dans le livre de Judith que les Amalécites avoient mis une grande partie de leurs for-
Iudith. 4. 13. ces dans leurs boucliers. *In clypeis suis.* Quelque fort & puissant que fut le superbe Philistim il portoit ordinairement un bouclier dont il étoit tout cou-
1. Reg. 17. vert. *Clypeus æreus tegebat humeros ejus.* L'Epoux même dans le Cantique comparant le col de son Epouse à la tour de David, lui donne des boucliers sans nombre pour se conserver, & dit que ce sont les principales armes des
Cant. 4. 4. plus vaillans guerriers. *Mille Clypei pendent ex ea, omnis armatura fortium.*

C'est pourquoi saint Paul, marquant à son Soldat Chrétien les armes Spirituelles dont il se doit servir contre ses ennemis, il ne manque pas de lui ordonner de se faire un bouclier de la Foi & de s'en couvrir contre leurs attaques. Nôtre sainte Régle veut aussi que nous nous en servions dans nos combats. Il faut dit-elle, que sur tout vous preniez le bouclier de la Foi, afinque vous puissiez repousser & éteindre tous les traits de feu que le malin esprit lancera
Re. Carm. c. 14. contre vous. *Sumendum est in omnibus scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.*

Mais pour nous animer à obeïr à cet article de nôtre Régle voions, 1. Combien la Foi est un puissant Bouclier contre les tentations, 2. Quelles qualitez elle doit avoir pour en triompher.

I. PARTIE. C'est avec raison que nôtre Régle apuiée sur l'autorité de saint Paul, veut que la Foi soit le bouclier de nôtre milice Spirituelle : car comme dans les combats qui se donnent entre les hommes, le bouclier est la prémiére arme qui reçoit & qui repousse les fléches qui sont décochés par les ennemis, ainsi dit nôtre B. Pere Jean Soreth, la Foi est la prémiére vertu que nous devons oposer aux tentations dont nous sommes attaquez dans nos gueres intérieures. *Fides enim pro scuto sumenda est in omnibus congregationibus, quoniam ipsa primò ressistit*

resistit malignis spiritibus & eorum tela excipit & repellit. C'est par la Foi que nous commençons à vivre de la vie de la grace; c'est la Foi comme dit le saint Concile de Trente, qui est le principe, la racine & le fondement de nôtre justification. c'est par la Foi que nous devons nous aprocher de Dieu. Il faut, dit saint Paul, que celui qui veut venir à Dieu, croie qu'il est & qu'il recompense ceux qui le cherchent. *Credere oportet accedentem ad Deum quia est, & inquirentibus se remunerator sit*: & ainsi c'est aussi par la Foi que nous devons commencer à nous deffendre des ennemis qui travaillent à nôtre ruine.

B. Ioan. Soreth. in reg. Carm. T. 15. c. 5.

Heb. 4. 6.

C'est la prémiere vertu sous la garde de laquelle nous devons conserver les autres. *Sub eâ namque proteguntur cæteræ virtutes*. Quelques perçans, quelques forts & ardens que soient les traits du Diable, ils se brisent & s'éteignent à sa rencontre. Elle résiste avec une force impénétrable. C'est la pensée du Prince des Apôtres. Le Diable, dit-il, qui est vôtre adversaire tourne de toutes parts comme un Lyon rugissant, cherchant qui il pourra dévorer. *Adversarius vester Diabolus tanquam Leo rugiens circuit quærens quem devoret.* Mais vous ne le devez pas craindre: vous n'avez pour lui résister fortement qu'a vous armer de la foi, *cui resistite fortes in fide*.

Act. cit.

1. Pet. 5 8

La foi est une vertu généreuse. C'est l'éloge que lui donne saint Thomas, *Animosa firmat fides*. Elle est hardie & vaillante, dit saint Augustin. *fides res est audax*. Elle est, dit saint Leon, la force des grandes ames. *Magnarum hic vigor est mentium, & valde fidelium lumen est animarum incunctanter credere, quæ corporeo non videntur intuitu*. Elle est, dit Guillaume Evêque de Paris la générosité de nôtre entendement; car comme la volonté montre son courage en aimant des choses rudes, facheuses & ignominieuses, ainsi l'entendement fait voir le sien quand par la foi il croit des mistéres dont il ne peut découvrir les raisons. *Fides est fortitudo vel generositas nostri intellectus; manifestum est enim quod credere improbabilia fortitudinis est atque vigoris nostri intellectûs, sicut amare damnosa, molesta & ignominiosa fortitudinis nostræ voluntatis.* De toutes les vertus elle est la plus courageuse & la plus guerriere. Elle combat son propre sujet. *Credere bellum habet*. Elle captive, comme dit saint Paul, l'entendement dans lequel elle est reçuë, & abaisse la hauteur de la science de Dieu. *In captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi*. Elle fait une victime de la raison. Elle immole toutes ses lumiéres. Elle l'humilie sous l'autorité de Dieu. Elle triomphe de la répugnance naturelle que nous avons à croire des véritez obscures, & quand elle s'est renduë la Maîtresse de l'ame elle lui donne une force invincible dans la souffrance & dans l'action. Si elle soûmet à son empire la plus noble de nos puissances, il ne faut pas s'étonner si par sa vertu nous résistons à tous les coups de nos ennemis & si nous triomphions de toutes leurs attaques.

S. Ther. l. de prosa. S. sacra.

S. Aug.

S. Leo. serm. de Asians.

Guil. par. l. de fide c. 1.

2. cor. 10. 5.

La foi, comme dit saint Paul, est un miroir. *Videmus nunc per speculum*, & un argument, *argumentum non apparentium*. En qualité de miroir, elle nous montre nos obligations, la fidélité que nous devons à Dieu, le courage avec lequel nous le devons servir & la générosité avec laquelle nous devons surmonter tous les ennemis qui s'opposent à nôtre salut & à nôtre perfection. Mais en qualité d'argument, elle le fait d'une maniére convain-

1. Cor. 13. 12.

Heb. 11. 1.

cante, c'est à dire qu'elle nous détermine doucement & efficacement à accomplir ce qu'elle nous montre.

Saint Paul fait une longue induction dans son Epître aux Hebreux des belles victoires que les saints ont remporté par la vertu de ce bouclier, & jugeant que le temps lui manqueroit s'il les vouloit toutes spécifier en par-
Heb. 11.32 ticulier, *deficiet enim me tempus enarrantem.* Il se contente d'ajoûter en général que par la foi ils ont conquis des Roïaumes, ils ont exercé tous les devoirs de la justice, ils ont reçû l'effet des promesses divines. *Per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam. adepti sunt repromissiones.* Qu'ils n'ont point voulu être délivrez des tourmens, faisant plus d'estime de la vie qu'ils attendoient par la tiranie. *Non suscipientes redemptionem, ut meliorem inve-
V. 35. 36. nirent resurrectionem.* Qu'ils ont souffert les injures & les foüets, les liens & les prisons; qu'ils ont été lapidez, sciez, persecutez; qu'ils sont morts par le tranchant de l'épée; qu'ils ont été vagabons, revêtus de peaux de Brebis & de Chévres, souffrant la pauvreté, les angoisses & des afflictions. *Alij verò ludibria, & verbera experti; insuper & vincula & carceres, lapidati
37. sunt, tentati sunt, in occisione gladij mortui sunt, circuierunt in melotis in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti:* Que le monde n'étant pas digne d'eux, ils ont erré par les deserts & par les montagnes & se sont retirez dans les antres & les cavernes de la Terre. *Quibus dignus non erat mundus, in solitudinibus errantes, in montibus & speluncis & in cavernis terræ.*

La foi est tellement victorieuse & triomphante de sa nature que le bien aimé Disciple saint Jean l'appelle par excellence la victoire qui a vaincu le monde.
1. Ioan. 5. *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra.* Qui est celui qui croit que
4. Jesus-Chrit est le Fils de Dieu? *Quis est qui vincit mundum, nisi qui credit quoniam Jesus est Filius Dei?* Quand nous sommes armez de la foi, la victoire nous est si assûrée que nous pouvons dire que nous l'avons déja remportée. Il n'est point de tentation qui nous puisse vaincre, qui puisse nous rétirer de nos devoirs, ni affoiblir la fidélité que nous devons à Dieu. Comment croire bien vivement des mistéres aussi nobles & des véritez aussi rélevées que celles de nôtre foi & ne pas avoir un courage qui participe à cette élévation, & ne pas avoir une force qui réponde à ces lumiéres, & ne pas faire des actions qui soient conformes à ces connoissances? Comment avoir une foi aussi noble, aussi pure, aussi divine que celle qu'ont euë les Apôtres, les Martirs, les Anges, les Séraphins, & avoir des cœurs lâchement soûmis au monde, au Diable, & à la chair? Comment avoir une foi de Chrétien, & être indignement esclave de ces Tirans comme un Païen! Comment croire un Enfer où les pecheurs seront éternellement tourmentez par la justice vengeresse d'un Dieu tout puissant & ne le pas craindre? Comment croire qu'un seul peché mortel qui passe en un moment nous expose à y tomber, & se pouvoir résoudre à le commettre? Comment croire un Paradis & ne le pas désirer? Comment en croire les couronnes & ne pas travailler pour les mériter? Comment croire que la gloire qui nous y est préparée surpasse tout ce qui s'en peut concevoir, & ne pas tacher de s'en rendre digne par ses bonnes œuvres? Comment croire un Jesus qui a passé sa vie dans l'exercice de toutes les vertus & que le Pere Eternel nous a donné pour être nôtre Sauveur, nôtre Maître, &

nôtre exemplaire, & ne pas suivre les exemples qu'il nous a donné? Comment croire un Jesus Crucifié, un Jesus portant la Croix un Jesus attaché à la Croix, un Jesus expirant sur la Croix, & ne pas aimer la Croix? Comment croire un Jesus toûjours dans les souffrances & dans les rigueurs de la vie, & vouloir vivre dans les plaisirs & dans les délices? Comment croire un Jesus dans le tres-saint Sacrement, & ne pas trembler en sa présence, & ne le pas aimer, & ne le pas recevoir avec les dispositions les plus Religieuses & les plus saintes? Comment croire un Jesus mourant pour ses ennemis, mourant pour ses Bourreaux, emploiant les derniers momens de sa vie pour obtenir leur pardon, & conserver dans le cœur des sentimens d'aversion, de haine & de vengeance? Comment croire que les soins de la divine providence s'étendent sur tous les hommes, & ne les pas adorer en s'y soûmettant avec une humble dépendance? Comment croire que la pauvreté, que les afflictions, que les persécutions, que les croix de cette vie font le bonheur des Chrétiens & ne les pas désirer avec ardeur quand elles sont éloignées, & ne les pas recevoir non seulement avec soûmission, mais avec joie, quand elles se présentent? Comment croire qu'une seule chose est nécessaire, & ne s'y pas attacher? Comment croire que nous ne devons vivre que pour bien mourir, que pour mourrir dans la grace, que pour faire nôtre salut, & n'en pas prendre les moïens? Comment croire que le monde est tout corrompu, que le Diable est son Prince, que sa sagesse n'est que folie, qu'il est le plus dangereux ennemi de Dieu, & ne pas combattre toutes ses maximes? Comment croire que le Diable ne cherche que nôtre perte, & ne lui pas résister? Ah! Il faut avoüer, si nous sommes vaincus, que nous n'avons point de foi, ou que nôtre foi est oiseuse, qu'elle est en nous comme un bouclier abandonné & jetté à terre, & que si elle étoit bien exercée, elle seroit toûjours chargée de palmes & couronnée des lauriers de la grace, & enrichie des mérites. Si nous pensions à nos mistéres, si nous nous occupions des grandes véritez qui nous sont révélées, si nous vivions de foi comme doit faire le juste, *justus autem ex fide vivit*, c'est à dire si nous en produisons continuellement des actes, nous aurions un courage intrépide, une générosité inébranlable, une force invincible contre tous nos ennemis. Mais cela seroit vrai principalement s'ils avoient les qualitez que je vas vous expliquer dans ma seconde partie. Heb. 10, 38

II. PARTIE.

Le Bien-heureux Jean Soreth dit que la Foi est comparée au bouclier à cause de sa longueur, de sa largeur, de sa hauteur & de sa profondeur. *Fides super omnia fugat adversarias potestates, scuto quæ comparatur propter longitudinem, latitudinem sublimitatem & profundum.* Il faut que le bouclier ait ces quatre dimensions, afin de couvrir le Soldat, & d'être impénétrable aux fleches des ennemis: & elles conviennent à la Foi, parce qu'elle comprend la longueur de l'Eternité, la largeur de la divine charité, la hauteur de la gloire & de la Majesté de Dieu, la profondeur de ses jugemens. *Ipsa sola comprehendit quæ sit longitudo Eternitatis, latitudo divinæ charitatis, sublimitas gloriæ & Majestatis, profundum judiciorum Dei & rectæ æquitatis.* Elle cache & renferme comme sous un sceau ces importantes & admirables véritez que l'œil ne peut voir, que l'oreille ne peut entendre & qui ne peuvent tomber dans le cœur de l'homme. *Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor homi-*

B. Ioan. Soreth. in in expos. reg. Carm. tex. 15. c. 5

nis ascendit, illa in se quasi quodam involucro clausum portat, servatque signatum.

Il faut donc, (M.) que ce bouclier Spirituel soit toûjours composé de ces quatre dimensions, quand nous combattons contre le Diable. Il faut que nôtre Foi s'arrête sur la longueur de l'Eternité sur la largeur de la Divine charité, sur la hauteur de la Majesté & de la gloire de Dieu, sur la profondeur de ses jugemens.

La Foi de la longueur de l'Eternité nous fait surmonter les tentations les plus longues, les plus ennuieuses, & les plus importunes, quelques charmantes ou étonnantes qu'elles puissent être. Quand on considére par les lumiéres de la Foi l'Eternité des recompenses que Dieu promet à ses amis & l'Eternité des châtimens dont il menace ses ennemis, il n'est point de fleche qui ne tombe brisée sous cette considération. Il n'est point de cœur si lâche, qui quand il en est armé ne les repousse toutes contre son ennemi. Que le Diable vienne nous flatter par l'espérance des plus grands biens, ou nous étonner par la crainte des plus grands maux & qu'il continuë ses attaques sans nous donner de repos, la foi de l'éternité des biens & des maux de l'autre vie nous conservera toûjours. Quand le Pere de mensonge pourroit nous donner des biens solides, & que les maux qu'il nous veut faire craindre seroient véritables, il seroit encore plus assûré qu'ils ne dureroient qu'un moment par rapport à l'Eternité, & ainsi la foi de l'Eternité bien-heureuse & de l'Eternité mal-heureuse nous empêchera de rechercher les uns & de fuir les autres contre la volonté de Dieu.

La largeur de la divine charité paroît dans tous les biens-faits que nous avons reçû de Dieu dans l'ordre de la nature & de la grace. faisons en l'induction, (M) rendons-les nous familiers, & dans nos combats représentons-les à nos esprits. Concevons bien que Dieu nous a choisis éternellement entre toutes les créatures possibles, & que nous préférant sans aucun mérite de nôtre part à toutes celles qui demeureront dans le néant, il a formé le dessein de nous produire sur la terre. Concevons qu'il nous a créez capables de le connoître & de l'aimer, qu'il nous conserve, qu'il nous gouverne, qu'il nous nourrit: qu'il nous a rachetez par la vertu de son Sang, qu'il nous a ordonez par sa prédestination à joüir de lui dans le Ciel, par la possession de sa divine Essence, qu'il nous a consacrez par le Baptême, qu'il nous a sanctifiez par sa grace, & que pour mieux assûrer nôtre salut, il nons a rétirez du monde & nous a apellez au saint Etat de la Religion. Remplissons-nous de cette plénitude des graces de Dieu. *Impleamini in omnem plenitudinem Dei.* Croions que Dieu par son éminente charité en est l'auteur. Cet acte de Foi n'attirera-t-il pas nôtre reconnoissance, & ne sera-t-il pas assez fort pour nous empêcher d'obeïr à un Tiran, qui ne respire que nôtre perte & qui pour nous perdre veut nous soûlever contre un Dieu auquel nous sommes si redevables? Pourrions-nous en méprisant toutes ses faveurs être assez ingrats pour entrer en intelligence avec son ennemi? Il n'y a ni force ni malice, ni finesse qui puisse avoir aucun avantage contre un cœur couvert de ce bouclier. Il vous garde de tous côtez: sa largeur pare à tous les coups du Diable & nous rend invulnérables.

Eph. 3. 19.

Mais que dirons-nous de la hauteur de nôtre bouclier ? Cette dimension de la Foi regarde la hauteur de la Majesté de Dieu. Il n'est rien de plus important à la pieté Chrétienne, dit saint Gregoire de Nisse, que d'avoir de hauts sentimens de Dieu, & de se persuader qu'il surpasse infiniment toutes les grandeurs imaginables. *Vt scilicet condecentes de Deo opiniones habeamus, quod omnem cognoscibilem speciem, omne què superexcedat exemplum.* C'est cette idée de la grandeur de Dieu qui attire nos hommages, nos respects, nôtre vénération, nos craintes, nôtre amour, & nos services: mais principalement la Foi que nous en avons nous rend les vainqueurs des Demons, parce qu'elle nous tient dans l'humiliation, & qu'elle nous empêche de lui préférer aucune chose. Ces superbes esprits nous veulent rendre les complices de leur orgueïl : ils nous portent toûjours à la vanité & tâchent de faire mépriser nôtre Souverain. Mais la Foi s'élevant à son Trône & contemplant au tour de lui les Chérubins & les Séraphins qui couvrent leur visage, qui plient leurs ailes, & qui posent leur Couronnes à ses pieds, & même Jesus-Chrît qui lui fait un hommage de toutes ses grandeurs, aprés lui avoir fait un sacrifice de sa personne sur la Croix, elle ne peut qu'elle ne s'écrie avec un Prophéte, que le Seigneur est grand, sa grandeur surpasse toutes nos loüanges, sa grandeur n'a point de bornes. *Magnus Dominus & laudabilis nimis : & magnitudinis ejus non est finis*, & qu'elle n'appelle toutes les puissances de l'ame pour publier d'un commun accord qu'il est élevé au dessus de toute comparaison. *Omnia ossa mea dicent, Domine quis similis tibi.* C'est cette dimension de la foi qui fait l'office de saint Michel. C'est elle qui fait voir aux Diables leur foiblesse. C'est elle qui les fait fuir en disant hautement qu'il n'est rien qui lui soit semblable, *Quis ut Deus ?* Et que lui seul mérite de regner dans nos cœurs.

S. Gre. naf. de vita mo.

Psal. 14. 3.

Mais la foi de la profondeur des jugemens de Dieu nous deffend des moindres tentations, c'est à dire de celles qui nous portent aux plus légéres offenses. Les Diables ne nous sollicitent pas toûjours aux plus grands pechez. Ces tentations qui sont évidemment si dangereuses se dissipent souvent d'elles-mêmes: mais ils tachent de nous surprendre par des paroles oiseuses, par des curiositez par des desobeïssances à nos directoires, par de petites immortifications, mais que fait en nous cette derniere dimension de la foi ? Elle pénétre dans les jugemens incomprehensibles de Dieu, *incomprehensibilia sunt judicia ejus*, & croïant que personne n'en sçait les ressors, elle inspire à l'ame une juste crainte que dans ses Conseils Eternels, il n'ait attaché sa réprobation aux offenses qui paroissent les plus légéres. Ce qui la rend vigilante & circonspecte pour résister à toutes les persuasions de ces ennemis, quelques colorées qu'elles puissent être.

Rom. 4. 33

Mais nôtre Bien-heureux Général dit que la foi pour avoir ces effets doit être vivante. *Sed nequaquam vincit hostem nisi vivat*, & ainsi que la foi qui est victorieuse est celle par laquelle Jesus-Chrît demeure en nous. *Et ideò victoriosa fides est illa sine dubio per quam Christus habitat in cordibus nostris*, par ce que c'est Jesus-Chrît qui est nôtre vie & nôtre force, *Christus enim & vita & virtus nostra est.* Et il ajoûte que comme la vie du corps se connoît par ses mouvemens, ainsi la vie de la foi se connoît par nos bonnes œuvres. *Fidei vitam opera testantur. Sicut enim corporis vitam ex motu ejus dignosci-*

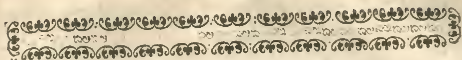
B. Io. So. ret. i ci g

Iac. 2. 17

mus, ita & fidei vitam ex operibus bonis. Cela est conforme à ce que dit l'Apôtre saint Jacques, que la foi qui n'est point couronnée des bonnes œuvres est morte. *Fides si non habeat opera, mortua est in semet ipsa.*

Faisons donc voir (M.) nôtre foi par nos œuvres, comme le veut ce saint Apôtre. Soïons également fidelles dans l'esprit, dans le cœur & dans les mains. Vivons comme nous croïons afin de rendre nôtre foi triomphante si c'est une grande folie de ne pas croire les mistéres de la Religion, s'en est encore une plus grande de ne pas conformer sa vie à sa foi. Que j'estime sur ce sujet la belle expression de Jean Pic Comte de la Mirande. C'est, dit-il, une grande folie de ne pas croire à l'Evangile dont la vérité a été prêchée par le sang des Martirs, publiée par la voix des Apôtres, prouvée par les miracles, confirmée par la raison, autorisée par la nature & avoüée par les Demons,
Ioan Pi. Epist. 1. *Magna insania est Evangelio non credere, cujus veritatem sanguis Martyrum clamat, apostolicæ resonant voces, prodigia probant, ratio confirmat, elementa loquuntur, Dæmones confitentur.* Il faut avoir une opiniâtreté extrémement aveugle pour ne se pas rendre à la déposition de ces témoins, & c'est faire voir un sens tout-à-fait particulier & qui n'a rien de commun avec les sages. Mais c'est encore une plus grande folie de ne pas douter de la vérité de l'Evangile, & de vivre comme si on ne doutoit pas de sa fausseté. *Sed longè major insania est de veritate Evangelij non dubitare, vivere tamen quasi de ejus falsitate non dubitares.* Je sçai bien, (M.) qu'on ne peut pas faire cette plainte des Religieux. Nous ne vivons pas sans doute comme si nous prenions l'Evangile pour une fable. La foi nous inspire des actions plus Chrétiennes. Mais il ne laisse pas d'être vrai que nôtre vie ne répond pas à la sainteté de nôtre foi. C'est ce qui fait qu'elle n'est pas parfaite en nous, qu'elle est foible, que si elle n'est pas morte, elle est comme agonisante, qu'elle ne nous deffend pas, qu'elle ne nous sauve pas, qu'elle ne nous empêche pas de succomber souvent sous les coups de nos ennemis, & qu'on nous peut adresser ces paroles de saint Jacques, *Numquid poterit fides saluare eum?* Pourez-vous trouver vôtre force & vôtre salut dans vôtre foi.
Iac. 2. 14.

Approchons-nous donc de Dieu (M.) avec un cœur droit & sincére & une foi agissante, & qui soit toûjours accompagnée de bonnes œuvres. *Accedamus cum vero corde in plenitudine fidei.* Cette foi nous rendra victorieux de toutes les tentations. Elle nous remplira en cette vie d'une joie ineffable, & glorieuse, & assûrera pour l'éternité le salut de nos ames. *Credentes exultabitis letitiâ inenarrabili & glorificatâ, reportantes finem fidei vestræ salutem animarum vestrarum.* C'est là la véritable foi que Nôtre Seigneur demandoit de ses Apôtres, & dont ils lui demandoient l'augmentation. Je la lui demande aussi pour tous nous, afin que nous puissions voir dans l'Eternité ce que nous croïons dans le temps.
Heb, 10. 22
1. Pet, 1, 8.



EXHORTATION SEPTENTE-DEUXIE'ME,

Exhortation VII. sur le Chapitre 14

DV CASQVE DE L'ESPERANCE.

LE Soldat généreux & expérimenté dans la milice peut par sa vaillance & par son adresse deffendre sa tête des fleches de ses ennemis avec le bouclier qu'il a dans la main ; on lui donne néanmoins un casque, qui la couvre toute entiére, afin de la mieux conserver, parce que cette partie de l'homme est si importante, qu'elle ne peut recevoir de coups qui ne soient dangereux. Ainsi nôtre sainte Régle veut que dans nos combats Spirituels, nous nous armions du casque de salut. *Galea quoque salutis capiti imponenda est.* C'est à dire qu'elle nous ordonne selon l'esprit de saint Paul de nous couvrir la tête du casque de l'espérance. Car le saint Apôtre nous donnant le salut pour casque dans son epistre aux Ephésiens, *galeam salutis assumite*, il dit dans celle aux Thessaloniciens que nous devons prendre pour nôtre casque l'Esperance du salut. *Galeam spem salutis*; ce qui fait voir qu'il prend pour une même chose le casque de Salut & le casque de l'Espérance. Et selon ce sens nôtre Régle nous commandant de nous armer du casque de Salut, elle ajoûte que ce doit être afin de l'espérer de la vertu de Jesus-Chrît. *Galea quoque salutis capiti imponenda est, ut de solo Salvatore speretis salutem.*

Exor. Reg. carm. c. 14. Eph. 6. 17. S Th. 5, 8.

Le Bien-heureux Jean Soreth expliquant ces paroles dit que l'Espérance est bien comparée au casque, parce que comme le casque est élevé au dessus des autres armes, ainsi l'Espérance est une vertu haute, par laquelle nôtre cœur s'éléve à la gloire, aux choses céléstes, & tous les dons surnaturels qui nous sont promis. *Galea salutis est spes, quæ salutem æternam expectat; quæ ideò galea dicitur, quia sicut galea est in superiori parte armaturæ, scilicet in capite: ita spes altior est cæteris virtutibus, & semper respicit ad superiora; spirans cælestia.*

B. Ioan. Soreth. in Reg. Car. c. 15, l. 6.

Quelques autres Interprétes disent que l'Espérance est un casque Spirituel, par ce que comme le casque deffend la tête corporelle, ainsi l'Espérence conserve nôtre tête Spirituelle, ils entendent par la tête spirituelle de l'homme l'intention qui le fait agir, parce qu'elle nous gouverne dans la morale, comme la tête nous conduit dans la nature. J'entre dans ce sentiment, & ainsi 1°. Aprés vous avoir montré que nous devons fonder nôtre Espérance sur la personne de Jesus-Chrît

comme il nous est ordonné dans nôtre Régle, *ut de solo Salvatore speretis salutem.* Je vous ferai voir que cette Espérance sera un casque qui nous deffendra la tête des coups de nos ennemis.

Saint Paul par une expression mistérieuse appelle Jesus-Chrît nôtre Espérance, *Christi Iesu spei nostræ*. Et je dis que cette éloge lui appartient en plusieurs maniéres. Il est nôtre Espérence parce que son Pere nous la donné comme le gage de sa bonne volonté envers nous. Il est nôtre Espérance, parce que lui même nous a mérité par sa mort les biens surnaturels qui nous sont promis & que nous espérons. Il est nôtre espérance, parce qu'il continuë dans le Ciel à s'emploier auprés de son Pere pour obtenir les graces qui nous sont nécessaires pour recevoir l'application de ses mérites. Il est nôtre Espérance parce que nous voïons déja nôtre nature glorifiée dans son adorable personne.

1. Tim. 1. 1.

Le Pere Eternel nous aïant donné son Fils, nous ne pouvons plus douter de son amour. Aprés en avoir reçû cette grace, il n'en est aucune que nous n'en devions attendre. C'est le juste raisonnement de saint Paul. Si, dit-il, il n'a pas épargné son propre Fils & s'il l'a livré à la mort pour nous tous, que ne nous donnera-t-il point aprés nous l'avoir donné. *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum: quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit.* Cet amour de Dieu, dit saint Augustin, assûre nôtre espérance d'une maniére invincible contre toutes les tentations par lesquelles nôtre ennemi tâche de nous porter au desespoir. *Charitas quâ proprio filio non pepercit, invictissimum scutum est quo repellitur inimicus desperationem salutis suggerens multitudine tribulationum & tentationum.* Tous les dons surnaturels qu'il nous peut faire n'aprochent pas de la valeur de Jesus-Chrît, & ainsi puisqu'il nous a fait cet incomparable présent, nous serions injurieux à sa bonté, si nous n'en espérions les autres. Mais cela est vrai principalement, parce qu'ils en sont des conséquences, & qu'il nous seroit inutile d'avoir reçû Jesus-Chrît des mains de son Pere s'ils ne nous étoient accordez. Il est de la sagesse de Dieu d'achever ses ouvrages. Il est du bon ordre de sa providence de consommer ses graces, & par conséquent nous devons croire avec assûrance qu'il ne nous refusera pas celles qui nous sont nécessaires pour profiter d'un premier bien-fait de cette importance. *Quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit.*

Rom. 8. 32.

S. Aug. in psal. 5.

Mais si le Fils de Dieu est nôtre espérance parce que nous voïons l'amour de son Pere envers nous dans le don qu'il nous a fait de sa personne, il l'est encore parce que lui même nous a rachetés & qu'il nous a mérité par sa Passion tous les dons de la grace & de la gloire.

Il y avoit une opposition infinie entre Dieu & les hommes qui s'étoit formée par le peché. Il n'y avoit aucune créature, pour noble & sainte qu'elle fut, qui pût faire cette réconciliation parce que la malice du peché, qui avoit porté les armes contre Dieu, surpassoit infiniment la Sainteté des actions & des humiliations des créatures, qui quelques élevées qu'elles puissent être, sont toûjours bornées & ont la limitation pour leur caractére. Il n'y avoit qu'un Dieu qui fut capable de faire cette paix. *Neque per ipsum*, dit saint Augustin, *liberaremur unum mediatorem Dei & hominum, hominem Christum Iesum nisi esset & Deus.* Mais Jesus-Chrît vrai Dieu & vrai homme aïant entrepris cet Ouvrage : il

S. Aug to. 3 in enchi 108.

ge : il nous a réunis avec son Pere. *Mediator Dei & hominum, homo Christus Jesus.* Il nous a reconciliez : *cum inimici essemus, reconciliati fuimus Deo per mortem Filii ejus.* Lorsque nous étions morts par nos pechez, il nous a rendu la vie de la grace par ses mérites. *Cum essemus mortui peccatis convivificavit nos in Christo, cujus gratia estis salvati.* Et d'une maniére haute, copieuse & abondante, quoi que le moindre mouvement de son cœur, nous pût tous racheter à cause de la Sainteté infinie de sa personne, il a emploié tous les trav de sa Passion, & tout le Sang de ses veines. *Redemisti nos Deo in atam ine tuo.* Ce qui fait dire à saint Paul qu'il n'en est pas de la grace comme du peché *Non sicut delictum ita & donum*, parce que la satisfaction de Jesus-Chrît surpasse la malice des hommes & qu'il a beaucoup plus paié que nous ne devions. C'est ainsi que parle saint Chrisostôme expliquant la pensée du saint Apôtre. *Multò plura*, dit ce saint Pere, *quàm debebamus Christus pro nobis solvit, tantòque plura, quantò guttulam exiguam pelagus excedit immensum.*

1. Timot. 2. Rom. 5. 10. Eph. 2. 5. Apoc. 5. 9. Rom. 5. 15. S Chrysost. hom. 10. in lo. cit.

Mais quoi que Jesus-Chrît se soit offert à son pere pour nôtre salut, *Dedit semetipsum pro nobis ut nos redimeret ab omni iniquitate*, & qu'il ait une fois consommé son sacrifice pour nous racheter & pour nous rétablir dans sa grace, *Vna enim oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos*, il ne laisse pas de le prier encore pour nous & de nous obtenir des graces par ses priéres, afin de rendre sa rédemption efficace & de nous faire joüir de ses mérites. Son Sacerdoce est eternel, dit saint Paul, c'est pour quoi il peut continuellement sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise, étant toûjours vivant pour intercéder pour nous. *Sempiternum habet Sacerdotium. Vnde & salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum : semper vivens ad interpellandum pro nobis.* Et saint Jean se sert de cette pensée pour nous deffendre du desespoir qui nous pourroit abatre par la considération de nos pechez. Si, dit-il, nous offensons Dieu, nous avons cet avantage pour rélever nos courages, que nous avons un Avocat au prés de lui, qui parle en nôtre faveur, qui nous excuse, & soûtient nos interêts : c'est Jesus-Chrît qui est juste. *Si quis peccaverit Advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum.* Et il ne lui parle pas seulement de la voix, mais il lui montre les plaies par lesquelles il a versé son Sang, afin par ces illustres monumens de son amour & par ces glorieuses marques de ses victoires passées, d'obtenir avec plus d'assûrance ce qu'il désire. C'est la pensée de saint Paul, quand il dit qu'il est entré dans le Ciel, afin de se présenter pour nous devant la face de Dieu. *Introivit in ipsum cœlum ut appareat nunc vultui Dei pro nobis.* N'est-il pas vrai, (M.) que s'il mérite la qualité de cette espérance, c'est principalement lors qu'il est consideré assis à la droite de son Pere, d'où il lui parle ainsi en faveur des hommes. *Qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.*

Tim. 2. 14. Heb. 10. 14. Heb. 7. 24. 1. Ioan. 2. 1. Heb. 9. 24. Rom. 8. 34.

Mais Jesus-Chrît est encore nôtre espérance, parce qu'une partie de nous mêmes est déja enrichie de la gloire dans sa personne.

Nous devons croire, comme dit saint Augustin, que nous regnons par anticipation là où nous voïons regner une partie de nôtre nature. *Vbi portio mea regnat, ibi regnare me credo.* Nous devons avoir une ferme espérance de-

S. Aug.

régner un jour dans ce ciel glorieux ou nôtre sang est sur le trône. *Vbi sanguis meus dominatur ibi dominari confido.* Le corps, dit saint Leon, doit espérer la même gloire dont joüit la tête. *Quò præcessit gloria corporis, eò spes vocatur & corporis.* Quand le chef a entré dans l'Empirée, il en a pris à même temps possession pour ses membres. *Paradisi possessores firmati sumus.* Si l'envie du Diable nous avoit chassez du Paradis Terrestre, l'honneur que nous avons d'être alliez au verbe nous doit assûrer que nous participerons à sa félicité, & ainsi que nous serons plus heureux aprés nôtre chute, que nous ne l'eussions été dans nôtre prémier établissement. *Cælorum in Christo Cierna penetravimus, ampliora adepti per ineffabilem Christi gratiam, quam per Diaboli amiseramus invidiam. Nam quos virulentus inimicus primi habitaculi felicitate dejecit eos sibi concorporatos Dei Filius ad dexteram Patris collocavit.* Si Jesus-Chrît a vaincu les foiblesses de la nature; s'il a vaincu la Mort, l'Enfer, & le Peché: nous devons croire que nous en triompherons aussi par sa grace. Nous ne devons pas nous attrister, dit saint Paul, comme font ceux qui n'ont point d'espérance, *Sicut & cæteri qui spem non habent:* mais nous devons toûjours conserver une sainte joie dans toutes les disgraces de cette vie, en croiant avec assûrance que si Jesus-Chrît est résuscité aprés sa mort nous partagerons la gloire de sa résurrection. *Si enim credimus quod Jesus mortuus est & resurrexit: ita & Deus eos qui dormierunt per Iesum adducet cum eo.*

S. Leo. serm. de 1. de ascens. Dom.

1. Thess. 4. 13.

Voila donc (M.) comme le Fils de Dieu est le fondement de nôtre espérance. Nous ne devons rien espérer des créatures. Nous ne devons rien espérer des grands, rien des Princes de ce monde, rien des riches, rien de nos amis. Nous ne devons rien espérer de nous mêmes, rien de nôtre esprit, rien de nos forces. Nous devons tout espérer de Jesus-Chrît. & nous ne devons rien espérer que de Jesus-Chrît. *De solo salvatore speretis salutem.*

Re. Carm. c. 14.

Mais si nous sommes véritablement éclairez de ces conoissances, pour quoi donc, afin de parler avec saint Bernard, différons-nous à renoncer aux espérances misérables, vaines, inutiles, & trompeuses de ce monde & à nous attacher avec toute la dévotion de nôtre ame & toute la ferveur de nôtre esprit à ce seul motif de nôtre espérance, à cette espérance si solide, si parfaite, & si heureuse. *Vt quid enm si hæc sapimus, ut quid cunctamur abjcere omninò spes miseras, vanas, inutiles seductorias, & huic uni tam solidæ, tam perfectæ, tam beatæ spei tota devotione animi, toto fervore spiritûs inhærere.* Si nous croïons que quelque chose lui soit impossible ou difficile, mettons ailleurs nos espérances. Cherchons d'autres protecteurs pour nous sécourir. Mais il est tout puissant, & il peut tout faire par une seule parole. *Si quid ill impossibile, si quid vel difficile est, quæro aliud in quo speres: sed verbo omnia potest.* S'il veut nous sauver, il nous sauvera. S'il veut nous faire vivre, il a nôtre vie entre ses mains. S'il veut nous donner des couronnes éternelles, il lui est permis de le faire. *Si decreverit salvare nos, continuò liberabimur. Si vivificare placuerit, vita in voluntate ejus est. Si præmia æterna largiri, licet ei quod vult facere.* Vous dites que vous ne doutez point de sa puissance, mais de sa volonté, Je ne sçai comment sa bonne volonté nous peut-être suspecte, puisque nous en avons tant de témoignages. *Planè & voluntatis testimonia,*

S. Bern. in Psal. qui habi. serm. 9.

credibilia facta sunt nimis. Celui de sa mort, quand nous n'en aurions aucun autre, nous en devroit convaincre, puisqu'on ne peut mieux faire paroître l'amour qu'on porte à une personne, qu'en mourant pour sa cause. *Majorem hac dilectionem nemo habet, quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* Cette grace & tant d'autres si grandes que nous en avons reçûës, nous doivent assurer de la sincére volonté qu'il a de nous donner toutes celles qu'il nous a promises. *Fidelis quisque,* dit saint Augustin, *cum jam tanta perceperit, per ea quæ cognoscit præstita, discat sperare promissa, ac Dei sui præteritam præsentemque bonitatem quasi futurorum teneat cautionem.* S. Aug. serm. 3. de Asc. Dom.

O mon Sauveur, vous étes donc mon unique espérance. *Tu es Domine spes mea.* C'est à vous seul que je m'attache. Et puisque je vous considére comme la seule cause de mon salut, je veux que vous entriez en toutes mes dévotions. Je ne veux avoir aucune pensée ; je ne veux concevoir aucune affection ; je ne veux faire aucune action qui n'ait du rapport à vôtre divine Majesté. Mon ame ne trouvera jamais de goût à aucune nourriture pour sainte & delicieuse qu'elle puisse être, si vous n'y donnez l'assaisonnement. *Aridus est omnis animæ cibus, si non oleo isto infunditur ; insipidus est si non hoc sale conditur.* Je ne prendrai jamais de plaisir à ce qu'on écrira en ma présence, si Jesus n'y est marqué. *Si scribas non sapit mihi, nisi legero ibi Jesum.* Les disputes & les conversations, de quelque matiére qu'elles soient, ne me pourront être agréables, si je ni entends parler de Jesus. *Si disputes aut conferas non sapit mihi, nisi sonuerit ibi Jesus.* Que je suis opposé au sentiment de ces dévots dont parle sainte Thérese, qui éloignent leur pensée de Jesus-Chrît sous le prétexte d'une contemplation plus pure & plus éminente. Helas ! comme dit cette sainte, qui est l'origine de tous les biens ? n'est-ce pas Jesus-Chrît ? Et l'origine de tous les biens peut-il être contraire a quelque bien & à quelque perfection ? Saint Paul avoit une autre conduite, quand il exhortoit les Romains à se revêtir de Jesus-Chrît. *Induimini Dominum Iesum Christum* & quand il disoit parlant de soi-même que Jesus-Chrît étoit sa vie. *Mihi vivere Christus est.* Qu'il ne vivoit pas, mais qu'il étoit ensorte rempli & imprimé de l'esprit de Jesus-Chrît qu'il ne vivoit que de sa vie. *Vivo autem, jam non ego vivit verò in me Christus.*

Psal. 90 9. S. Bern. serm. 15. in cant. S. Th. I. de sa vie c. 22. Rom 13. 14 Phil. 1. 21. Gal. 2. 20.

II. PARTIE.

Mais disons que cette espérance nous deffendra la tête des coups de nos ennemis, c'est à dire que les tentations ne nous empêcheront pas quand nous serons armez de ce casque, d'agir toûjours par des intentions surnaturelles.

Ce qui nous est de la plus grande importance dans l'affaire de nôtre salut, c'est de donner des fins surnaturelles à nos actions : car tout ce que nous faisons par les seules impressions de la nature nous est inutile pour la remission de nos pechez & pour mériter la gloire éternelle. Aussi nôtre ancien ennemi, selon la remarque de saint Gregoire, ne manque pas, quand nous entreprenons une bonne œuvre de tacher d'en corrompre l'intention. *In bono opere intentionem polluit* C'est ainsi que les Diables nous tirent leurs fléche. contre la tête & qu'ils s'enrichissent de nos pertes, quand ils nous y blessent *Facti sunt hostes ejus in capite : inimici ejus locupletati sunt.* Mais par l'espérance nous leur résistons. Cette vertu nous sauve : elle nous deffend de leurs attaques. *Spe salvi facti sumus.* Par cela même que nous sommes ani-

S. Greg. I. mor c. 19 Thr. 1. 5. Rom. 8. 24

mez de l'espérance de la gloire nous sommes fidelles à donner de bons motifs à nos actions. Cette fidélité répond sans manquer au dégré de nôtre espérance.

L'ame désire ce qu'elle espére. Le désir est un effet de l'espérance. Aussi-tôt, dit saint Gregoire, que le cœur a conçu l'espérance de la gloire, il forme le désir de la possession. *Illic cupit assistere, ubi se sperat sine fine gaudere.* Mais ce désir doit exciter l'ame à prendre les moiens par lesquels elle en peut acquérir la joüissance, & comme les seuls actes surnaturels peuvent avancer ce dessein, il est évident qu'il la rend vigilante & circonspecte, pour n'agir que par des principes de grace. Nos actions, quelques honêtes & éclatantes qu'elles soient, sont des racines mortes qui ne portent point les fruits de la gloire, si elles ne sont formées par des fins surnaturelles. Ce qu'est un corps sans ame, dit Richard de saint Victor, cela même est un action qui est faite sans une bonne intention. *Quod est corpus sine vita, hæ est opus sine intentione bona.* Et ainsi l'ardeur que nous avons pour la gloire n'est pas efficace, si elle ne nous presse intérieurement d'agir toûjours par des motifs surnaturels.

S. Greg. hom. 37.

Rich. vict. de statu. int. hom. c. 7.

L'ame qui sçait que la gloire éternelle lui est préparée, & qui est élevée à Dieu par l'espérance qu'elle a de le posseder, ne regarde plus qu'avec mépris ou au moins avec indifférence, toutes les créatures. *Si consideremus quæ & quanta sunt quæ nobis promittuntur in cælis, vilescunt animo omnia quæ habentur in terris.* Elle est bien éloignée d'agir par des considérations humaines. Quelque avantage que le Diable lui représente dans les biens de la Terre, dans l'honneur, dans les charges, dans l'estime & dans l'amitié des hommes, il ne peut par tous ces motifs donner aucun mouvement à son cœur, par ce que toutes ces choses comparées à la félicité éternelle qu'elle attend, lui semblent plûtôt un poids & une charge qu'un soulagement. *Terrena namque substantia supernæ felicitati comparata pondus est non subsidium.* Elle les croit plûtôt capables de lui donner la mort que la vie, quand elle les met en comparaison avec la vie qu'elle espére dans l'éternité bien-heureuse. *Temporalis vita æternæ vitæ comparata mors est potius duenda quam vita.* De quelque côté que cet ennemi l'attaque pour l'abaisser à des intentions terrestres & criminelles, cette espérance dit nôtre B. Pere Jean Soreth, l'assûre contre tous ses coups. *Ab omni ictu dæmoniacæ impugnationis tutum hominem facit.*

S. Greg. 11.

L'espérance nous remplit de joie. *Lætentur omnes qui sperant in te.* Que les mondains s'atristent, disoit le saint Abbé Apollon, que les Juifs s'affligent, que les pecheurs se troublent & s'inquiétent, par ce qu'ils n'espérent que des choses périssables, mais nous qui espérons la gloire céleste, comment ne serions-nous pas toûjours joïeux? *Tristentur mundani, tristentur judæi, tristentur peccatores, qui aliam spem non habent: nos verò qui tanta spe cælestis gloriæ digni habiti sumus, quomodo non perpetuò lætabimur?* Et cette joie, dit saint Paul, qui est fille de l'espérance, fait que nous sommes patients dans nos travaux. *Spe gaudentes: in tribulatione patientes.* Elle nous donne même une gloire anticipée, dit le même Apôtre, & elle nous la donne parmi nos tribulations. *Gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei, non solum autem sed & gloriamur in tribulationibus.* L'espérance que nous avons de joüir de Dieu dans le Ciel fait que nous recevons toutes les afflictions de cette vie comme

B. Ioan so. in reg car. t. 15. c. 6.

Psal. 5. 13.

Ab. Apol. ap. d p 1 a; in claus. c. 52.

Rom. 12. 12.

Rom. 5. 2.

des graces singuliéres qui nous viennent de sa main, par ce que nous les considérons comme des moiens de le posseder. Nos peines, dit saint Augustin, sont inséparables de la joie à cause de nôtre espérance. *Labores non sunt sine gaudio propter spem.* Si donc (M.) l'espérance fait ces impressions sur l'ame ; si elle l'a fait ainsi triompher dans ce qui est le plus contraire à la nature, ne doit elle pas à plus forte raison lui inspirer le zéle de ne rien entreprendre, de ne rien commencer, de ne rien continuer, de ne rien achever que pour Dieu. Quel désordre seroit-ce de s'exposer avec un courage intrépide & joïeux à souffrir les plus rudes tourmens par l'espérance de la couronne promise, & de ne se pas vouloir contraindre à rélever toutes ses actions par des fins surnaturelles. Si le Diable n'a pas le pouvoir d'ébranler nos cœurs dans les plus facheuses disgraces, quand ils sont fortifiez par l'espérance, il aura bien moins celui de nous faire agir par complaisance à la créature, par des interêts humains, par vanité & par amour propre, si elle est toûjours au milieu de nos cœurs, & si nous pouvons dire à tous momens avec le saint homme Job, *Reposita est haec spes mea in sinu meo.*

S. Aug. in psal. 127. — Iob. 19. 27

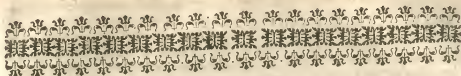
L'espérance, dit saint Paul, ne trompe personne. *Spes non confundit.* Tous ceux qui espérent en Dieu ne sont point confondus. *Universi qui sustinent te non confundentur.* Il n'est personne qui ait mis son espérance dans le Seigneur qui puisse se plaindre de la fidélité de ses promesses. *Scitote quia nullus speravit in Domino & confusus est.* Il est le protecteur de tous ceux qui espérent en lui. *Protector est omnium sperantium in te.* Mon cœur a espéré en lui, dit ce Prophéte, & il m'a sécouru. *In ipso speravit cor meum & adjutus sum.* Mais s'il sauve tous ceux qui espérent son assistance. *Saluos facis sperantes in te.* Et s'il les soûtient par sa grace, il le fait principalement, afin qu'ils rendent leurs actions dignes de lui par des motifs surnaturels, Par ce qu'il n'est rien qui nous soit plus nécessaire. Ce que les Demons tachent le plus de faire, c'est de nous arracher Dieu du cœur. Ils nous laisseront en paix : ils nous permetteront toutes les mortifications & les pénitences que nous voudrons, pourveu que nous abandonnions Dieu & que nous cessions d'agir pour sa gloire ; mais par l'espérance nous l'attirons à nous fortifier, nous le pressons de nous remplir de sa grace, nous l'obligeons à nous faire agir par son esprit & ainsi nous rendons nos œuvres pleines & tout-à-fait bonnes en sa présence contre tous les efforts de l'Enfer. En espérant au Seigneur nous faisons le bien, comme il faut. Il y a une alliance nécessaire entre l'espérance & la bonté de nos actions. *Spera in Domino & fac bonitatem.* L'un est une conséquence de l'autre. Espérez au Seigneur, dit le même Prophéte, & il fera. *Spera in Deo & ipse faciet.* Mais que fera-t-il ? Il fera paroître vôtre justice comme la lumiére. *Et educet quasi lumen justitiam tuam.* Il confirmera vôtre cœur dans la pureté qu'il doit avoir, ensorte qu'il ne pourra être ébranlé ni tourné vers les créatures par aucune tentation. *Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus, non commovebitur.* Voila comme l'espérance n'est pas seulement un casque, mais qu'elle est un casque animé qui attire Dieu pour combattre avec nous. Il s'unit à nous quand nous en sommes couverts, pour nous deffendre la tête, & l'épouse dit que pour l'empêcher d'être blessée, & pour la tenir toûjours droite & élevée, il y emploie ses deux mains.

Rom. 5. 5. — Psal. 24. 3. — Eccl. 2. 11. — Psal. 17. 33 — Psal. 27. 9. — Psal. 16. 8. — Psal. 36. 3. — Psal. 111. 8.

Cant. in *Læva ejus sub capite meo & dextera illius amplexabitur me.* Voïez dit saint Bernard, si Jesus-Chrît est ainsi pour nous, qui pourra être contre nous, & si
S. Bern. nous ne pouvons pas combattre avec assûrance étant assûrez de la victoire? *Si*
epist. 1. in *Christus pro nobis quis contra nos? securus potes pugnare, ubi securus es de victoria.*

Soïons donc toûjours (M.) armez de ce casque de salut, *galea salutis capiti imponenda est.* Que nos foiblesses, que nos miséres, que nos pechez ne soient pas capables de nous faire perdre l'espérance que nous devons avoir en Dieu. Quoi qu'il nous arrive, disons toûjours avec le Prophéte que nous languissons dans l'attente du salut qu'il donne & que nous espérons de plus en plus en ses
Psa. 118. 8 paroles. *Defecit in salutare tuum anima mea & in verbum tuum super speravi.* Oüi, ô mon Dieu, l'espérance que j'ai en vôtre bonté est si ferme, étant apuiée sur la personne de vôtre fils, qu'il n'est rien qui la puisse ébranler. Nous devons comme Abraham espérer contre l'espérance, c'est à dire contre toutes les raisons apparantes, qui nous pourroient porter au déséspoir. *Contra spem in spem.* Nous devons comme Job toûjours espérer, quand même nous
Rom. 4. 18 verrions l'épée flamboiante de la justice de Dieu déja levée pour nous sacri-
Iob. 13. 15. fier à sa colére. *Etiam si occiderit me in ipso sperabo.*

Mais (M.) à qu'elles conditions devons-nous espérer? Croiez-vous que Dieu nous veille donner le Ciel gratuitement? Il est vrai que la gloire nous est assûrée de sa part: mais elle nous est incertaine de la nôtre. Mais par qu'elles œuvres? Il faut se mortifier; il faut souffrir; il faut travailler & beaucoup travailler pour se rendre digne de cette couronne. On ne peut emporter les grandes récompenses, dit saint Gregoire, que par les grands tra-
S. Greg. 2. vaux. C'est la l'ordre de la justice. *Ad magna præmia perveniri non potest, nisi*
hom. 37. *per magnos labores.* Le Roïaume du Ciel se prend par violence, & ce sont les forts & les généreux qui le ravissent. *Regnum cælorum vim patitur & violenti*
Math. 11. 12 *rapiunt illud.* Le Fils de Dieu nous l'a préparé, mais comme il lui a été pré-
Lu. 22. 29 paré par son Pere. *Ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum.* Cela nous aprend que comme il n'est entré dans la gloire que par les humi-
Lu. 24. 26. liations, les souffrances, la croix & la mort ainsi qu'il dit lui même. *Non ne hæc oportuit pati Christum & ita intrare in gloriam suam?* Nous n'en devons espérer la joüissance que par les mêmes voies, Si nous sommes enfans, dit saint Paul, nous sommes aussi héritiers; héritiers de Dieu & cohéritiers de Jesus-Chrît, pourvû toute-fois que nous souffrions avec lui afin que nous soions
Rom. 8. 17. glorifiez avec lui. *Si autem Filij & heredes: heredes quidem Dei, coheredes autem Christi, si tamen compatimur ut & conglorificemur.* Conformons donc nôtre vie à celle de nôtre Seigneur, afin que nôtre espérance étant juste sans présomption & sans témérité, elle soit couronnée dans le Ciel.



EXHORTATION SEPTANTE-TROISIE'ME

Exhortation VIII. sur le Chapitre 14.

DV GLAIVE DE LA PAROLE DE DIEV.

Exorde.

VN généreux Soldat ne doit pas seulement se deffendre de ses ennemis, mais il doit les vaincre & en triompher : & ainsi ce n'est pas assez qu'il ait des armes deffensives pour se conserver, il en doit aussi avoir d'offensives pour attaquer. C'est pour quoi il faloit que nôtre sainte Régle aprés nous avoir donné un Bouclier, une Cuirasse & un Casque pour nous deffendre, nous donnât une épée pour attaquer & pour surmonter. *Armato protectivè*, dit nôtre B. Pere Jean Soreth, *Superest armari invasive*. Par la Cuirasse de justice, par le Bouclier de la foi & par le Casque de l'espérance nous résistons à nos ennemis & les empêchons de nous faire du mal, mais par le glaive de l'esprit qui est la parole de Dieu nous les surmontons. Ce n'est pas (M.) qu'avec toutes ces armes nous ne puissions nous deffendre de nos ennemis & les surmonter par la force & l'industrie de l'ame aidée de la grace, comme nous l'avons souvent dit dans nos précedentes Exhortations ; mais on donne particuliérement le titre d'armes deffensives à la charité, à la foi & à l'espérance à cause des rapports qu'ont ces vertus avec la cuirasse, le bouclier & le casque dont les Soldats se servent dans les batailles; on donne & à la parole de Dieu le titre d'arme offensive à cause de la convenance qu'elle a avec l'épée. C'est donc ce glaive que nôtre Régle nous présente & qu'elle nous ordõne d'avoir toûjours dans la bouche, dans le Cœur & dans les mains, pour en parler, pour la méditer, pour agir par sa vertu, pour attaquer les ennemis de nôtre salut & pour en remporter de glorieuses victoires. *Gladius autem spiritus quod est verbum Dei abundanter habitet in ore, & in cordibus vestris : ut quæcumque vobis agenda sunt, in verbo Domini fiant.*

B. Ioan. Sore. in Reg Carm. t. 15. c. 6.

Reg. carm. c. 14.

L'épée a principalement trois effets. Elle perce & pénétre. Elle coupe & divise. Elle étonne & fait mourir les ennemis. Voila aussi les effets de nôtre épée spirituelle sur nos ennemis, c'est à dire sur la chair, sur le monde, & sur le Diable. La parole de Dieu, 1. Perce, & pénétre, 2. Coupe & divise. 3. Etonne & fait mourir. Elle perce & pénétre la chair par la pénitence qu'elle inspire. Elle coupe, & sépare le cœur du monde par le mépris qu'elle en donne. Elle étonne, met en fuite, & fait mourir les Demons autant qu'ils sont

mortels faisant qu'on les poursuit avec courage par l'assurance qu'elle donne de la victoire.

I. PARTIE. Que la parole de Dieu soit un glaive, saint Paul nous l'apprend dans son Epître aux Ephésiens, où il les exhorte de prendre le glaive de l'esprit qui est la parole de Dieu pour combattre. *Galeam salutis assumite, & gladium spiritus quod est verbum Dei.* Et que ce glaive soit perçant & pénétrant, c'est encore un oracle du même Apôtre. La parole de Dieu, dit-il, est vivante & efficace. Elle perce plus qu'une épée à deux tranchans, elle entre & pénétre jusques dans les replis de l'ame. *Vivus est sermo Dei & efficax : & penetrabilior omni gladio ancipiti : & pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritûs.* Ce glaive entrant dans le cœur le blesse le prémier par les sentimens de la crainte de Dieu, & le cœur en étant blessé, il s'en saisit aprés pour agir contre le corps. Il s'en sert pour faire ressentir sa colére & sa vengeance à tous les instrumens du peché. il lui inspire toutes les rigueurs de la mortification & de la pénitence. Il le presse, comme il a fait servir les membres du corps auquel il donne la vie à l'impureté & à l'injustice pour commettre de mauvaises actions, de les faire servir à la piété & à la justice pour mener une vie sainte. *Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditiæ & iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem.* Ce glaive est l'arme de justice avec laquelle le cœur combat à droit & à gauche pour réparer les droits de Dieu. *In verbo veritatis, per arma justitiæ & à sinistris.*

Eph. 6. 17.

Heb. 4. 12.

Rom. 6 19

2, cor, 6, 7

Cette parole au milieu du cœur fait la fonction de la voix qui crioit dans le desert. *Vox clamantis in deserto.* C'est un Jean Baptiste qui prêche sur le Rivage du Jourdain, qui menace de la colére de Dieu, & qui excite à faire de dignes fruits de pénitence. *Facite fructum dignum pænitentiæ.* Comment, dit-elle, si vous ne faites pénitence de vos pechez pourez-vous éviter d être condanné au feu de l'Enfer? *Quomodo fugietis à judicio gehenæ?* Mais quel sentiment porte cette parole principalement aux Religieux? il me semble qu'il est exprimé dans le Prophete Isaie. Aions pitié de l'impie & il n'aprendra pas la justice. Il a fait de mauvaises actions dans la terre des Saints, & il ne voira point la gloire de Dieu. *Misereamur impio, & non discet justitiam : in terra Sanctorum iniqua gessit, & non videbit gloriam Domini.* Ah! que cette parole est rude, dit saint Bernard, & que cette menace est terrible, il ne voira point la gloire du Seigneur. *Durus est hic sermo, & comminatio valde terribilis : non videbit gloriam Domini.* Helas! que servira-t-il donc d'avoir vû toutes les autres choses, si on ne voit point cette gloire? Est-ce la tout l'avantage de la miséricorde, qui se promet à celui qui aura profané par ses crimes la terre des Saints? *Quid igitur cætera vidisse præstat? Hiccine totus misericordiæ finis?* Ah! je refuse les douceurs de cette miséricorde. Qu'une miséricorde si cruelle s'éloigne de moi. *Hanc ego misericordiam nolo; procul fiat miseratio tam crudelis.* Pourquoi avons-nous tant d'horreur des peines de cette vie? En user de la sorte, continuë saint Bernard, c'est changer sa pénitence, mais ce n'est pas l'éviter. *Mutatis, non effugitis pænitentiam.* Car aucun peché ne demeurera impuni. *Nam malum impunitum esse non potest.* Si le crime n'est puni en ce monde par la volonté du pecheur, il le sera éternellement

Math. 3. 3.

Math. 3. 8.

Math. 23. 33.

Isa. 26. 10

S. Bern. in decla.

nellement en l'autre par la justice de Dieu. *Non punitur hic propriâ voluntate, punietur alibi sine fine.* N'est-ce pas la un changement misérable & tout à-fait extravagant de fuir un travail passager & qui est conforme à la condition humaine & d'en choisir un éternel qui est préparé au Diable. *Misera sanè & extremæ plena dementiæ commutatio, humanum declinare laborem, & paratum Diabolo stridorem eligere sempiternum.*

La parole de Dieu ainsi méditée avec ce saint Pere n'est elle pas capable de Psal. 27. 7.
briser les cédres ? Ne doit-elle pas briser les plus hauts cédres du Liban ? *Vox Domini confringentis cedros : & confringet Dominus cedros libani.* Oüi, S. Aug. in
dit saint-Augustin, la voix du Seigneur humiliant les superbes par la contri- hunc locũ
tion du cœur, les brise par la pénitence. *Vox Domini contritione cordis hu-* Psal. 23. 7.
milians superbos, conteret per pænitentiam elatos nitore terrenæ nobilitatis. Mais principalement ne doit elle pas ébranler les déserts? *Vox Domini concutientis desertum.* Ne doit-elle pas inspirer la pénitence aux solitaires & aux Religieux. *Vox Domini concutientis desertum : & commovebit Dominus desertum cades.* comme explique saint Augustin, elle excitoit à la pénitence les S. Aug. in
Gentils, qui vivoient autrefois sans espérance & sans Dieu, dans une terre hunclocum
éloignée où il n'y avoit aucun Prédicateur de la divine parole, comme s'il n'y eut eu aucun homme raisonable. *Vox Domini concutientis desertum, excitantis,* ajoûte ce saint Pere, *ad pænitentiam gentes, gentes, quæ erant quondam sine spe , sine Deo , ubi nullus verbi Dei Prædicator veluti nullus homo habitaverat.* Ne doit-elle pas a plus forte raison en faire concevoir les plus saintes ardeurs aux solitaires, qui se sont rétirez volontairement dans un desert, où elle leur a toûjours été parfaitement connuë, ou ce qu'elle a de plus caché leur est clairement révélé, & où ils en peuvent voir tous les
mistéres. *Vox Domini præparabit cervos & revelabit condensa revalabit,* dit Psal. 20. 8.
saint Augustin, *opacitatem divinorum librorum & umbracula mysteriorum, ut* S. Aug. in
ibi cervi cum libertate pascantur. hunclocum.

Mais ne laissons sitôt cette parole à laquelle nous ne sçaurions jamais assez penser. *Non videbit gloriam Domini.* Le Religieux qui abusera de la sainteté de sa profession, qui ne vivera pas selon son état qui commettra des pechez dans la terre des Saints, & qui ne se changera point par une véritable pénitence, ne voira point la gloire du Seigneur. *In terra Sanctorum iniqua gessit : & non videbit gloriam Domini.* Mais que verra-t-il donc ?
Peccator videbit & irascetur, Il verra dans les transports d'un desespoir en- Psal. 111. 9.
ragé, & dans les fureurs d'une pénitence infructueuse, *serâ illâ scilicet*, dit S. Aug. in
saint Augustin, *& infructuosâ pænitentiâ*, le malheur des Diables, dans le hunclocum
feu desquels il brulera éternellement, comme le compagnon de leur desastre,
quand Jesus-Chrît aura prononcé cette Sentence sur sa tête criminelle.. *Disce-* Math. 25. 41
dite a me maledicti in ignem æternum, qui paratus est Diabolo & Angelis ejus. Rétirez-vous de moi maudits, & allez brûler dans un feu éternel, qui a été préparé pour le Diable & pour ses Anges. O mon Dieu ! N'est-ce pas la un glaive qui pour parler avec Origene, doit retrancher la corruption, l'impureté, tous les vices qui regnent en nous ? *Verbum Dei quod loquimur*
ad vos, gladius est, quod circumcidit omnem imunditiam, resecat omnem im- Orig. in c. 5. Iosue.
puritatem, abscindit vitia.

Mais disons que le Religieux pecheur & impénitent verra néanmoins la gloire de Dieu, mais qu'il ne la verra que pour sa plus grande peine. *Videbit & irascetur.* Il la verra, mais comme un bien qu'il a perdu par la plus lâche de toutes les ingratitudes. Il la verra comme un héritage qui a été en sa disposition & qu'il a volontairement prodigué. Il la verra comme un Roïaume dont il a été enfant & duquel il a été chassé par sa malice. *Filij autem regni eijcientur in tenebras exteriores.* Il verra Dieu dans son trône, toûjours animé de colére & qui lui reprochera éternellement sa perfidie, le mauvais usage de sa vocation, le mépris de ses graces, & tous les desordres de sa vie. *Peccator videbit & irascetur.*

Math. 8. 12

Ce glaive en perçant nos cœurs de crainte & de douleur ne doit-il pas porter son action jusques sur nos corps, & nous obliger de dire à Dieu avec le Prophéte, transpercez ma chair de vôtre crainte, par ce que je tremble dans la vûë de vos jugemens. *Confige timore tuo carnes meas : a judiciis enim tuis timui.* Nous ne devons pas (M.) nous contenter d'une contrition intérieure. Quelque sensible qu'elle soit, elle me semblera suspecte, si nous pardonnons à nôtre corps, si nous flatons nos sens, si nous sommes indulgens à nos appétits, Saint Gregoire fait voir la vérité de la douleur de la Magdelaine par le courage qu'elle eût de verser des larmes aux pieds de Nôtre Seigneur dans le temps d'un festin. *Discite quo dolore ardet, quæ flere & inter epulas non erubescit.* Ainsi pour juger avantageusement de nôtre contrition, il faut que nous entrions dans les exercices d'une vie austére, rigoureuse, mortifiée & pénitente. C'est cette pénitence que le Dieu de Majesté demande de nous par cette voix qu'il fait éclater sur les eaux, c'est à dire sur le cœur contrit & humilié. *Vox Domini super aquas, Deus Majestatis intonuit.* Le Verbe fait chair, dit saint Augustin, nous a ainsi terriblement prêché la pénitence, & aprés avoir adressé cette voix aux hommes & les avoir épouvantez par elle, il les a tout-à-fait convertis & est demeuré en eux *Terribiliter de nube carnis Dominus pœnitentiam prædicavit, & postquam vocem emisit super populos & perterruit eos in se & habitavit in eis.*

Psal. 118. 120.
S. Greg. hom. 33.
psal. 28, 3.
S. Aug. in hunc locum

Mais si la parole de Dieu est un glaive qui perce, elle est aussi un glaive qui divise & qui sépare le cœur du monde par le mépris qu'elle donne de tout ce qu'il estime.

II. PARTIE. Le monde, dit saint Bernard, est un de nos plus dangereux ennemis. Il s'attache à nôtre cœur, pour nous faire tomber, & il s'y attache si fortement qu'il est difficile de l'en séparer & de le soûtenir contre ses violences, *Est & mundus impulsor, quia in maligno positus est.* Il est vrai néanmoins que quoi qu'il nous attaque tous, il ne renverse que ceux qui entrent dans ses sentimens & qui se conforment à ses maximes. *Impellit omnes sed solos evertit amicos suos, id est consentaneos sibi.*

S. Bern. in cant. serm.

Nous pouvons nous soûtenir contre toutes les secousses du monde & en remporter la victoire par la vertu du Verbe qui est la parole éternelle de son Pere. Il la vaincu le prémier, & par ce qu'il l'a surmonté, nous le pouvons aussi surmonter. Par sa victoire il nous a donné la force d'en triompher. C'est la ferme assûrance qu'il veut que nous aïons. Ne craignez rien. aïez confiance, nous dit-il en saint Jean, j'ai vaincu le monde. *Confidite : ego vici mun-*

Ioa. 16. 17.

dum. C'est comme s'il disoit vous le surmonterez aussi. Car comme dit saint Augustin, puisqu'il est nôtre chef & que nous sommes ses membres, la victoire qu'il a remportée sur le monde ne seroit pas parfaite, si le monde nous surmontoit. *Non vicisset ille mundum, si ejus membra vinceret mundus.* S. Aug. tr. 103. in Ioa.

Nous ne pouvons pas nous soûtenir par nôtre propre vertu sans le secours du Verbe. Les cieux, dit saint Bernard, n'ont leur fermeté que par le Verbe, comment donc la terre auroit-elle la sienne sans le Verbe. *Verbo Domini cœli firmati sunt, & terra stabit sine verbo?* Si elle la pouvoit avoir, le Prophéte n'adresseroit pas à Dieu cette priére, fortifiez-moi, dit-il, par vos paroles. *Cur ergò si stare per se poterat, orabat homo de terra : confirma me, inquiens, in verbis tuis.* Et il ne diroit pas dans l'expérience de sa foiblesse; j'ai été poussé avec effort & j'estois prêt de tomber, mais le Seigneur m'a soûtenu. Il est ma force, ma gloire, & mon Sauveur. *Impulsus, eversus sum ut caderem, & Dominus suscepit me. Fortitudo mea & laus mea Dominus, & factus est mihi in salutem.* Mais par la vertu du Verbe qui a fait toutes choses, *Omnia per ipsum facta sunt*, & qui les soûtient aprés les avoir faites, *Portans omnia verbo virtutis suæ.* Nous devenons tous puissans. *Quid ni*, dit saint Bernard, *Omnia possibilia sunt innitenti super eum qui omnia potest*, & non seulement le monde avec ses persécutions & ses charmes; avec ses rigueurs & ses douceurs; avec ses menaces & ses promesses, ne nous peut ébranler, mais il ne nous peut résister. Il faudroit qu'il nous ébranlât pour nous faire tomber, car dit saint Augustin, celui qui se soûtient, quand le Seigneur est sa force & sa gloire ne se soûtient pas tant, comme le Seigneur se soûtient en lui, & on doit plûtôt dire que c'est le Seigneur qui ne tombe pas, qu'on ne lui doit attribuer la loüange de ne pas tomber. *Cujus fortitudo, & laus Dominus est tam non cadit, quam non cadit Dominus.* Et il faudroit pour qu'il nous résistât, qu'il eût résisté au Verbe qui en avoit triomphé, quand il disoit, *Ego vici mundum*, j'ai vaincu le monde.

S. Bern. serm. 85 in cant.
psal. 118. 28
Psa. 117. 13
Ioan. 1. 3.
Heb. 1. 3.
S. Aug. in psal. 117.
Ioan. 16. 33.

Mais que les paroles de saint Chrysostome sont belles à ce propos, comme son courage étoit admirable, quand il les prononçoit. C'étoit dans les mouvemens de son exil qu'il parloit en cette maniére. Voila d'horribles flots qui s'élévent contre moi : voila de furieuses tempêtes qui me menacent, mais je ne crains point d'être submergé, par ce que je suis apuié sur la pierre. Il veut dire sur le Verbe, *Petra autem erat Christus* Quelque emporté de colére & de fureur que soit la Mer, elle ne peut renverser la pierre par ses vagues, ainsi étant attaché comme je le suis à la pierre angulaire sur laquelle mon salut est établi le monde ne me peut vaincre. *Multi quidem fluctus, & undæ immanes, sed submergi non vereor, quia supra petram sto. insaniat licet mare, petram non potest evertere.* Quelque terrible que le monde soit dans ses menaces & dans ses persécutions, je le méprise. *Quidquid terroris habet mundus contemno.* Quelque doux & agréable qu'il puisse être dans les plaisirs qu'il me présente, je m'en moque, & j'en ris. *Quidquid delectabile habet, rideo.* Je ne désire point les richesses qu'il me peut donner. *Divitias non cupio.* Je ne redoute point la pauvreté, quelque formidable qu'elle soit. *Paupertatem non horresco.* Je ne crains pas même la mort. *Mortem non timeo.*

1. Cor. 10. 4
S. Chrysost. hom. 1. ad suos.

Voila sans sans doute (M.) un cœur sur lequel la parole de Dieu avoit fait ses opérations. Voila un cœur élevé au dessus du monde. Voila un cœur auquel la parole de Dieu n'a pas seulement été un Rocher pour le soûtenir contre le monde, mais auquel elle a été un glaive pour lui en donner la victoire. Voila un cœur sur lequel paroît la vérité de cette parole écrite de la parole increée & incarnée. Je ne suis pas venu au monde, dit Jesus-Chrît
Math 10 34 en saint Mathieu, pour faire la paix. *Non veni pacem mittere.* Je ne suis pas venu pour établir l'union. Je suis venu faire la guerre, & mettre par tout la la division; & à ce dessein j'ai apporté un glaive. *Non veni pacem mittere sed gladium.* J'ai apporté un glaive pour couper, pour trancher, pour diviser, pour séparer. *Non veni pacem mitterè sed gladium: veni enim separare.* Je suis venu séparer le Fils, de son Pere; la Fille, de sa Mere; le Frere, de sa Sœur; l'homme de son Pais; l'ame, des richesses, le cœur, du monde. *Veni*
Apoc I. 16. *separare.* Et sa parole est le glaive par lequel il fait ces étranges divisions. C'est ce glaive dont parle saint Jean, qui coupe des deux cotez. *De ore ejus gladius utraque parte acutus exibat.*

Mais si nous devons tacher de ne perdre aucune des paroles qu'il a prononcées, assistons principalement avec saint Bernard au colloque qu'il eut autre-fois avec saint Pierre sur le mépris du monde, & appliquons avec toute l'attention possible l'oreille de nôtre cœur pour entendre & pour concevoir ce qu'ils se disent l'un à l'autre. *Libet sacratissimo huic interesse collo-*
S. Bern. in *quio, & intima cordis aure percipere quæ dicuntur.* Quel fut donc cet en-
declam ini. tretien du Maître & du Disciple. Pour nous dit le saint Apôtre à Jesus-Chrît. Nous avons tout quitté & nous vous avons suivi, qu'elle sera donc nôtre récompense? *Ecce nos reliquimus omnia & secuti sumus te, quid ergò erit nobis?* Je vous dis en vérité, répondit Nôtre Seigneur que quand le fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, d'où vous jugerez les douze tribus d'Israël: vous recevrez le centuple de tous les biens que vous avez abandonné & vous aurez enfin pour héritage la vie éternelle. *Centuplum accipietis & vitam æternam possidebitis.*
Math 19. 27 Ce sont ces divines paroles qui sont l'épée spirituelle qui a divisé du monde tous les cœurs qui l'ont abandonné, C'est avec cette épée qu'ils l'ont vaincu & qu'ils en ont triomphé. Car ce sont ces paroles, dit saint Bernard qui ont inspiré le mépris du monde dans toutes les parties du monde, & qui ont persuadé aux hommes la pauvreté volontaire. *Hæc nempe sunt verba quæ contemptum mundi in universo mundo & voluntariam persuasere hominibus paupertatem,* Ce sont ces paroles qui remplissent les Cloîtres de Religieux & les Déserts de Solitaires. *Hæc sunt quæ Monachis Claustra replent, Deserta Anachoretis.* Ce sont ces paroles vivantes & efficaces qui convertissent les ames, qui leur donnent du dégoût des plaisirs & des fausses libertez du monde; & qui les animent par une sainte émulation à la plus haute sainteté. *Hic sermo vivus & efficax convertens animas fælici æmulatione sanctitatis.* C'est la parole de Dieu qui a proposé de nouvelles béatitudes & qui étoieut inconnuées aux sages de la terre, qui fait que les Religieux, comme dit saint Gregoire de Nazianze, trouvent les richesses dans la pauvreté, les possessions dans les banissemens & dans les pélérinages, la gloire

dans le mépris, la puissance dans la foiblesse. *Monachorum opes in paupertate, possessio in peregrinatione, gloria in contemptu, potentia in infirmitate.* C'est par la vertu de cette parole qu'ils mettent leurs délices à ne point rechercher les délices, *Delicijs minimè studere, pro delicijs habent*; que n'aiant rien dans le monde, ils sont élevez au dessus du monde, *In mundo nihil habent & supra mundum existunt*; qu'étans unis à la chair, ils n'en suivent pas les appétits, *in carne extra carnem vivunt*, & qu'ils ont Dieu seulement pour leur partage, *Pro portione Dominum habent.* S. Greg. Nazan. or. 12.

Mais si par la parole de Dieu nous surmontons la chair & le monde, nous triomphons aussi du Diable par sa vertu.

III. PARTIE.

Il y a eu, dit saint Jean dans son Apocalipse, un grand combat dans le Ciel. *Factum est prælium magnum in Cœlo.* Lucifer se révolta contre Dieu, & aidé d'un grand nombre d'Anges, qui tenoient son parti, il tacha de perdre les autres par ses tentations en leur persuadant d'entrer dans ses pensées & dans ses interêts. Mais saint Michel & les Anges fidelles combattirent génereusement contre ces rebelles, & en remportérent une glorieuse victoire. Ils se deffirent d'eux. Ils les chassérent du Ciel & les précipitérent pour jamais dans les Enfers. Ces Apostats, dit saint Jean, furent les plus foibles, & depuis ce temps-la ils ne parurent plus dans le Ciel. *Et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cælo.* Ce grand Dragon, cet ancien Serpent, qui est appellé Diable & Satan, qui trompe tout le monde, fut précipité du Ciel en la terre & les Anges qui le suivoient avec lui. *Et projectus est Draco ille Magnus, Serpens antiquus qui vocatur Diabolus & Satanas, qui seducit universum orbem: & projectus est in terram & Angeli ejus cum illo missi sunt.* Apoc. 12. 7. Apoc. 12. 8.

Mais qu'elle fut l'épée dont se servirent ces esprits fidelles pour combattre & pour vaincre ces ennemis de Dieu? Saint Jean nous l'aprend, quand il dit qu'ils surmontérent le Dragon par la vertu du sang de l'Agneau, c'est à dire de la parole incarnée & par la parole de leur témoignage, c'est à dire par la parole qui leur fut inspirée par le saint Esprit pour rendre témoignage à la gloire de Jesus-Chrît. *Et ipsi vicerunt eum propter sanguinem Agni, & propter verbum testimonij sui.* Saint Michel & les Anges attachez à sa couronne armez de cette parole & tous pénétrez de ses divins sentimens poursuivirent ces malheureux révoltez sans leur donner de repos, & les enchainérent pour toute l'éternité. Ils remplirent ainsi de joie les Cieux & tous ceux qui y habitoient, *Propterea lætamini cæli & qui habitatis in eis.* Apoc. 12. 11 Apoc. 12. 12

Mais comme les bons Anges ont été tentez dans le Ciel par Lucifer, Jesus-Chrît la aussi été dans la solitude, & il y fut attaqué par la gourmandise, par la vaine gloire, & par l'avarice. Lucifer le combattit par la gourmandise, comme remarque saint Gregoire, en lui disant commandez que ces pierres se changent en pain; par sa vaine gloire en lui disant, si vous étes Fils de Dieu, jettez-vous en bas; par l'avarice, en lui montrant tous les Roïaumes du monde, & en lui promettant de les lui donner, si en se prosternant il le vouloit adorer. *Per gulam tentat cum dicit: dic ut lapides isti panes fiant. Per vanam gloriam tentat cum dicit, si Filius Dei es, mitte te deorsum. Per sublimitatis avaritiam tentat, cum regna omnia mundi ostendit dicens, hæc omnia tibi dabo, si procidens adoraveris me.* S. Greg. hom. 16.

Mais de quel glaive se servit le Fils de Dieu pour vaincre le Diable. Le même Evangile qui nous rapporte les tentations par lesquelles il fut combattu, nous assûre aussi qu'il en triompha par la parole de Dieu. Ce n'est pas qu'il eut besoin de se fortifier par les sentimens de l'Ecriture sainte, puisqu'il étoit impeccable par le fond de sa personne infiniment sainte, & qu'étant lui même la parole substantielle de son Pere, il pouvoit par un seul de ses regards étonner & faire trembler tout l'Enfer & mettre en fuite tous les Demons. Ce ne fut point par nécessité qu'il s'arma de cette parole contre la prémiére tentation. Il est écrit : l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute

Math. 4. 4 parole qui procéde de la bouche de Dieu. *Scriptum est : non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* Ce ne fut point par nécessité qu'il combattit la seconde avec cette antre parole. Il est écrit : vous ne tenterez point le Seigneur vôtre Dieu. *Scriptum est : non tentabis Dominum Deum tuum.* Il pouvoit vaincre la troisiéme sans dire au Diable : retire toi Satan, car il est ecrit : vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu & ne servirez que lui seul. *Vade Satana : scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis & illi soli servies.*

Mais il voulut se servir de cette épée pour nôtre instruction. Il voulut nous montrer comment nous devons vaincre nôtre ennemi. Il voulut nous aprendre par son exemple a être toûjours armez du glaive de la parole de Dieu, afin comme les tentations sont continuelles d'être toûjours par sa vertu dans la disposition de nous deffendre & de remporter la victoire. Nous ne devons pas espérer de vivre sans tentation, nous ne devons pas même le désirer, puis-

S. Amb in c. 4. lucæ. que la couronne n'est que pour les vainqueurs, *quando tentaris*, dit saint Ambroise, *cognosce quia paratur corona.* Mais comme Jesus-Chrît obligea

Math. 4. 11 le Diable par la parole de Dieu de se rétirer, *tunc reliquit eum Diabolus*, ainsi nous la devons toûjours avoir dans le cœur pour nous en servir généreusement quand il nous attaque. Elle doit demeurer en nous avec plenitude. *Ver-*

Col. 3. 16. *bum Christi habitet in vobis abundanter.* Elle ne doit pas seulement être en nous d'une maniére passagére, mais elle y doit demeurer constamment, *Habitet :* nous n'en devons pas seulement avoir quelques sentimens, & en quelques unes de nos puissances. Mais nous en devons être tous plains. *Abundanter.* C'est la l'obligation que nous impose nôtre Régle. *Gladius autem spiritûs quod est verbum Dei abundanter habitet in ore & in cordibus vestris, ut quæcumque vobis agenda sunt in verbo Domini fiant.*

Que donc (M.) cette parole ne sorte jamais de nos bouches, & demandons instamment à Dieu avec le Prophéte qu'il nous accorde cette grace,

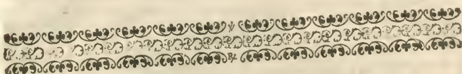
Psal. 118. 43 *Ne auferas de ore meo verbum veritatis usque quaque.* Gravons la si bien dans nôtre mémoire qu'elle n'en sorte jamais, & formons la résolution avec ce

Psal. 118. 16 saint Roi de l'y conserver de tout nôtre pouvoir *Non obliviscar sermones tuos.* Aions-la toûjours dans l'esprit & prions Dieu de dévoiler les yeux de nôtre ame, afin que nous en puissions considerer les merveilles. *Revela ocu-*

Psal. 118. 18 *los meos & considerabo mirabilia de lege tua.* Etant persuadez de ce que dit saint Augustin, que nous ne la pouvons pas garder par nôtre intelligence.

S. Aug. in hunc locum *Scitis autem verba Dei non posse custodiri per obedientiam, nisi videantur per intelligentiam.* Aions la dans le cœur par un amour sincére & disons avec

le Roial David. Vôtre parole Seigneur est toute brulante & vôtre serviteur l'aime uniquement. *Ignitum eloquium tuum vehementer & servus tuus dilexit illud.* Qu'elle soit dans toutes nos actions comme une lampe pour les éclairer & comme une lumiére pour les conduire à la perfection qu'elle doivent avoir. *Lucerna pedibus meis verbum tuum & lumen semitis meis.* Psal. 118. 140. Psa. 118. 105



EXHORTATION SEPTANTE-QVATRIE'ME.

Exhortation unique sur le Chapitre 15.

DE L'ASSIDVITE' AV TRAVAIL.

IL faut que nous nous adonnions au travail. *Faciendum est vobis aliquid operis* C'est ainsi que parle nôtre sainte Régle. Mais elle ne nous détermine pas expressément ce que nous devons faire en travaillant. Il est néanmoins évident de la suitte du chapitre dont ces paroles sont tirées, qu'elle a dessein de nous obliger au travail manuel. C'est aussi, comme remarque le P. Lezana, le commun sentiment des Auteurs qui l'ont interpretée. Et la prenant en ce sens elle est conforme aux Régles des autres Ordres Religieux & à la commune pratique de tous les anciens moines, qui tenoient l'obligation au travail des mains comme une des Loix la plus fondamentale & la plus indispensable de leur état. Saint Jerôme assûre qu'elle étoit si inviolable parmi les Religieux d'Egipte, qu'ils n'en admettoient aucun dans leur compagnie, qui ne voulût s'y assuietir, *Vt nullum absque operis labore susciperent*; Saint Benoît dit à ses Religieux qu'ils ne doivent pas trouver étrange de ramasser les bleds, par ce qu'ils sont véritablement Moines, s'ils vivent du travail de leurs mains. *Quia tunc verè Monachi sunt, si labore manuum suarum vivant.* Et il faudroit vous rapporter des livres entiers de Cassian, si on vouloit vous faire voir ce qu'il dit de la sainte Coûtume que les Religieux de son temps avoient de s'adonner au travail des mains & les fondemens sur lesquels il l'établit. Les principaux sont pris de la doctrine & de l'exemple de saint Paul : comme aussi nôtre Régle nous représente l'une & l'autre pour nous obliger à la Loi du travail qu'elle nous impose. *Habetis*, dit la Régle, *In hoc Beati Pauli Apostoli magisterium pariter & exemplum, in cujus ore Christus loquebatur, qui positus est & datus à Deo Prædicator & doctor gentium in fide & veritate, quem si secuti fueritis non poteritis aberrare. In labore, in-*

Exort. reg. Carni c. 15.

P. Leza. to 3. in cit. Reg. in exposit. naris mag.

S Hyer. Eph. 4. ad rust.

S. Bned. in reg c. 38 Cass. l. 16. inst.

quit & fatigatione fuimus inter vos die ac nocte operantes, ne quem vestrum gravaremus. Non quasi nos non haberemus potestatem, sed ut nos met ipsos formam daremus vobis ad imitandum nos. Nam cum essemus apud vos hæc denunciabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, non manducet; Et
1. Cor. 4. 12. souvent ailleurs il dit qu'il travailloit de ses mains. *Laboramus operantes manibus nostris.*

Cependant nos constitutions aprouvées par le saint siége, déclarent que depuis que par l'ordre des souverains Pontifes nous avons quité la vie Herémitique, pour partager les fonctions de la vie agissante avec les autres ouvriers, qui travaillent dans la vigne de Nôtre Seigneur, nous satisfaisons à ce précepte, qui nous ordonne le travail, en lisant, en écrivant, & en étudiant, en nous adonnant à la Prédication, à la Confession & aux autres exercices, qui regardent l'assistance du prochain. Ce qui ne doit surprendre personne, puisque saint Jerôme avoit déja dit qu'il ne seroit pas raisonnable d'obliger à des travaux corporels ceux qui s'emploient au salut du public, & qui s'apliquent à des études sérieuses, par ce qu'il n'est pas plus avantageux de faire des nattes que d'étudier les saintes Lettres. *Qui com-*
S. Hyero. apud Pa'c- *muni omnium saluti, vel seriis vacant studiis, absurdum profecto foret, eos ad labores redigere, non enim est melius fiscellas junco texere, palmarum complicare folia, quam sacris operam dare studiis.*

Il est seulement important d'observer que si nous sommes dispensez du travail des mains, nous ne le sommes pas absolument du travail. L'obligation de travailler n'est pas abrogée; elle n'est que changée. La Loi du travail subsiste toûjours. Et je dis que nous y devons satisfaire par la considération de l'oisiveté & du temps; 1. De l'oisiveté que nous devons éviter. 2. Du temps que nous devons emploier.

I. PARTIE.

L'action est le plus riche & le plus nécessaire ornement de l'être. Tous les êtres agissent, & chacun agit selon sa nature. Dieu qui est le prémier être agit éternellement au dedans de soi-même. La génération par laquelle le Pere produit son Fils est son action, & la procession du saint Esprit est l'action commune du Pere & du Fils. Il agit aussi au dehors, non pour produire le monde qui est fait, mais pour le conserver & pour concourir aux différentes actions des créatures. Nôtre Seigneur parlant de soi-même, dit qu'il agit, & que les œuvres qu'il fait rendent témoignage de ce qu'il est. *Ipsa*
Ioa 5. 36. *opera quæ ego facio, testimonium perhibent de me.* Les Anges sont des esprits agissans. Ils travaillent sans repos: ils sont toûjours dans l'action & dans le mouvement. Le Soleil éclaire & échaufe la terre. Les animaux font les fonctions de la vie sensitive, & les arbres de la vie végétante.

Mais l'homme n'est pas seulement obligé au travail par le fond de sa nature, il l'est encore par un ordre particulier de Dieu. Il reçût cet ordre dans l'état d'innocence, quand il fut établi dans le Paradis. Il y fut mis, dit l'É-
Gen, 2. 15 criture, par la main de Dieu, afin qu'il y travaillât & qu'il le gardât. *Tulit ergo Dominus Deus hominem & posuit eum in Paradiso voluptatis, ut operaretur & custodiret illum.* Et aprés qu'il eût perdu son innocence par sa
Gen, 3. 19 rebellion, cette Loi fut fortifiée par un nouveau commandement que Dieu lui fit de manger son pain à la sueur de son visage, *In sudore vultûs tui*

vesceris pane, & de cultiver la terre par le travail de ses mains. *Emisit eum Dominus Deus de Paradiso voluptatis ut operaretur terram.* Quand donc nôtre Régle nous oblige à travailler, elle ne nous fait pas tant une loi, comme elle nous représente celle que Dieu nous a imposée par son autorité. Gen. 3. 23.

Mais par quel motif demande-t-elle nôtre obeïssance? Elle nous presse principalement par la crainte que nous devons avoir des surprises du Demon. *Faciendum est vobis aliquid operis, ut vos semper Diabolus inveniat occupatos: ne ex otiositate vestra aliquem intrandi aditum ad animas nestras valeat invenire.* Cassian rapporte à ce sujet que c'étoit un oracle indubitable parmi nos anciens Peres d'Egipte qu'un Religieux occupé n'étoit attaqué que par un Diable, mais que celui qui étoit oiseux l'étoit par une quantité innombrable. *Hæc est apud Ægyptum ab antiquis Patribus sancita sententia; operantem Monachum dæmone uno pulsari: otiosum verò innumeris spiritibus devastari.* Ils y voient de si grands & si évidens profits à faire que chacun s'en approche pour y participer & pour en partager la gloire. Ré. Carm. c. 15. Cass. l. 10. insti. c. 13.

Un esprit vagabond & inutile, qui ne s'attache à rien, qui ne prend aucun soin & qui ne s'occupe point reçoit aisément toutes les images du peché & il y donne son consentement sans résistance. Si vous avez un serviteur, dit le saint Esprit, ne manquez pas de le faire travailler, car l'oisiveté est la Maîtresse des plus grandes malices. *Mitte illum in operationem, ne vacet, multam enim malitiam docuit otiositas.* Personne n'ignore, dit saint Basile, qu'elle ne soit le principe des plus énormes pechez. *Otium omnis maleficij esse principium nemo est qui ignoret.* C'est elle, dit saint Chrysostome, qui enseigne tous les vices, & qui est comme la source infectée, d'où ils procédent. *Omnium vitiorum quasi magistra quædam atque origo est otiositas.* Elle est, dit saint Bernard, la mere du badinage & des railleries, *mater nugarum*, le Magazin envenimé des tentations, & des pensées mauvaises & inutiles. *Omnium tentationum, & cogitationum malarum & inutilium sentina*, la mort de l'ame & le tombeau de l'homme vivant. *Mors animæ & vivi hominis sepultura.* Par l'oisiveté, dit saint Augustin, nous sommes souvent portez à l'impureté, à l'orgueil, à chercher la gloire du monde, à nous nourrir délicieusement, à nous vêtir d'habits précieux, à dormir plus que la nécessité ne demande, à nous entretenir de choses vaines & séculiéres. *Per hanc frequenter accendimur ad luxuriam, per hanc animamur ad superbiam, per hanc ducimur ad mundi gloriam, per hanc tentamur delicaté pasci, per hanc suffocamur pretiosé vestiri, per hanc ad superfluam dormitationem trahimur, per hanc ad verba sæcularia ducimur.* Eccl. 33. 28. S. Basil in hexa. S. Chryso. hom. 16. S. Bern. l. 3. de con si. c. 13. in epist. ad fra. de Mo. in otio pun ctis. S. Aug. in serm. 16. ad infra in eremo si sit. S. Aug.

Comme la terre qui n'est pas remplie de bonnes sémences produit de mauvaises herbes, ainsi l'ame qui est oiseuse produit bientôt de mauvaises actions. David, comme le remarque le même saint Augustin, conserva son innocence dans le travail des armes, & parmi les fatigues de la Guerre; mais étant oiseux sur une des balustrades de son Palais, ou les espéces d'une femme lui frappérent les yeux, il conçût le dessein d'un infame adultére, qui fut suivi d'un lache homicide. *Quamdiu David exercuit se in militia, non insultavit ei luxuria, sed postquam in domo otiosus remansit, laboravit adulterio & homicidium commisit.* Samson combattant contre les Philistins, S. Aug. cit.

n'en fut point ſurmonté, mais s'étant endormi dans le ſein d'une femme & y étant demeuré oiſeux, il fut pris & aveuglé par ces Idolatres. *Samſon dum cum Philiſtæis pugnavit non potuit capi ab hoſtibus: ſed poſtquam dormivit in ſinu fæminæ, & otioſé cum eâ remanſit, mox capitur & cæcatur ab hoſtibus.* Salomon étant occupé à bâtir le Temple de Dieu ne perdit point le riche treſor de ſa pureté, mais aiant fini cet ouvrage, ſa chair ſe ſouleva, il en reſſentit l'inſolence, il y ſuccomba, il donna ſon cœur aux femmes & les choſes allérent ſi loin qu'il adora des Idoles. *Salomon dum occupatus eſſet in ædificatione templi, non ſenſit luxuriam, ſed mox recedens ab opere, ſenſit inſultum luxuriæ, & deficiens, fæminâ inſtigante ad Idola, adoravit in thalamo vitulum aureum.*

Et comme ce ſeul peché nous expoſe malheureuſement à commettre tous les pechez, il n'en eſt pas auſſi dont la vengeance paroiſſe plus précipitée. Il n'en eſt pas qui attire plûtôt la colére de Dieu, ni qui ſoit châtié de ſa juſtice par une plus pronte réprobation. Si les Habitans de Sodome furent delaiſſez de Dieu & abandonnez à un ſens réprouvé, qui enſuitte les précipita dans les derniéres abominations, leur oiſiveté ſelon le témoignage du Prophéte Ezechiel en fut l'une des principales cauſes. Nous avons une indignation naturelle contre les choſes inutiles : nous arrachons par un mouvement qui eſt comme néceſſaire les herbes infructeuſes d'un Jardin ; ainſi Dieu ne peut ſouffrir les perſonnes oiſeuſes. Il les delaiſſe, il les abandonne, il les charge d'anathemes & de malédictions, il en retire ſes graces.

Nous avons une excellente figure, de cette rigoureuſe conduite dans le ſaint Evangile. Le Fils de Dieu faiſant voiage jetta les yeux ſur un Figuier. Il s'aprocha de cet Arbre & l'aiant conſideré de toutes parts, il n'y trouva que des feüilles. *Nihil invenit in ea niſi folia tantùm.* Il voit qu'il avoit une
Math. 21. 19. belle apparence, mais que dans la vérité il étoit ſtérile. Il ſe facha contre ce Figuier, & pour témoigner ſa colére, il le priva du principe de la vie & lui ôta la vertu de porter des fruits. *Numquam ex te fructus naſcatur in ſempiternum.* Pourquoi (M.) Nôtre Seigneur jetta-t-il ainſi ſa malédiction ſur cet Arbre. Ce Figuier étoit-il criminel ? avoit-il commis quelque peché, qui fut capable d'attirer cette vengeance ? Non ſans doute : mais il vouloit nous aprendre par ce miſtére que quand Dieu voit un Chrétien oiſeux il en retire ſes graces & qu'il demeure ſec & aride. *Et areſacta eſt continuò ficulnea.*

Mais pour quelle raiſon Jeſus-Chriſt ſe facha-t-il plûtôt contre ce Figuier infructueux que contre des Arbres chargez de mauvais fruits? Ce fut pour nous faire comprendre cette grande & importante vérité qu'il a plus d'horreur d'un Chrétien habituellement oiſeux & dont la vie eſt ordinairement inutile que d'un autre qui commet par occaſion quelques pechez ; comme s'il vouloit dire que le prémier a plus d'oppoſition à la grace, qu'il eſt plus difficile de le changer, qu'il a moins de diſpoſition à faire de bonnes œuvres & à entrer dans les voies de ſon ſalut.

Mais il eſt encore extrémement à obſerver que quand le Fils de Dieu jetta ſa malédiction ſur ce Fguier, on n'étoit pas, comme remarque ſaint Marc, dans la ſaiſon des Figues, *Non enim erat tempus Ficorum*, ſoit qu'elle fut
Mar. 11. 13.

passée, ou qu'elle ne fut pas arrivée. Ce qui nous fait voir qu'il veut que nous travaillions sans repos, que nous nous occupions sans relache, & que nous soions chargez des fruits surnaturels de la grace, dans tous les temps & dans tous les momens de nôtre vie.

Mais (M.) quelque funeste que soit l'oisiveté n'est-il pas vrai que nous avons des Religieux ausquels on pourroit adresser ces paroles que saint Paul écrivoit aux Thessaloniciens : Il y en a quelques-uns parmi vous qui sont inquiets, qui ne travaillent point, qui ne s'adonnent qu'à de vaines curiositez. *Audivimus inter vos quosdam ambulare inquietè nihil operantes sed curiosè agentes.* Vous les trouvez toûjours vagabonds, sans dessein & sans affaire, ne sçachant ce qu'ils veulent ou ce qu'ils ne veulent pas, ne s'enquérant que de ce qui se passe, n'aïant autre ambition que de sçavoir des nouvelles, demandant aux autres, comme dit le B. Jean Soreth comment toutes choses vont chez les Princes étrangers, *Cum quadam superflua & inutili sollicitudine quærentes de alijs? Quid Turca? Quid Sultanus? Quid Rex Portugalliæ agant?* Mais la description que fait saint Bonaventure d'un Religieux misérablement vaincu par l'oisiveté n'est que trop vérifiée en plusieurs. Il s'empresse, dit-il, de ce qui ne le regarde point, & il néglige ce qui le touche. Il s'oublie de soi-même pour considerer & examiner les choses qui lui sont étrangeres. S'il entend quelques-uns qui parlent, il court promtement pour sçavoir ce qu'ils disent, & tache sans aucune honêteté d'arracher d'eux ce qu'ils ne veulent pas lui faire connoître. Il se jette sans être appellé dans les lieux où il ne doit point aller, & ou on dit des choses qu'il ne doit point entendre. Quand vous le croiez absent, vous le trouverez à vôtre côté. Il s'aproche ensorte de vous que vous ne lui pouvez cacher les choses que vous désirez être les plus sécrétes. Il observe tous les coins de la Maison. Ses yeux sont toûjours en action pour chercher quelque proïe. Il s'arrête à tous les bruits qui se font. Il assiége toutes les portes. Il se rejoüit à la rencontre de tous ceux qui vont & qui viennent. Il ne s'occupe qu'à entendre & à rapporter tout ce qui se passe de nouveau dans le monde.

2. Thess. 3 11.

B. Ioan. Soreth. in in expos. reg. Carm. t. 16. c. 2. S. p. esper. c. 5.

Uoila (M.) la malheureuse vie de quelques-uns qui n'aiment ni l'étude, ni la lecture spirituelle, ni la priére, ni rien de tout ce qui les peut captiver. Mais que doivent-ils attendre de la justice de Dieu. Que deviendront ces hommes morts, ou ces statuës animées qui sont indignes de porter le nom d'hommes. Que deviendront ces lâches qui ménent une vie dans le Cloître, qui donneroit de l'horreur aux plus délicats & aux plus volupteux du monde ? ont-ils oublié, & ne sçavent-ils plus que la paresse est un des pechez capitaux ? Sont-ils assez aveugles pour ne pas concevoir qu'ils sont dans un continuel état de peché mortel ? Mais croient-ils que Dieu ne s'anime pas contre eux d'une juste colére! Croient-ils que Dieu en arrêtant le cours de ses graces ne les séche pas dans le temps de leur vie, & que les arrachant de ce monde par des morts précipitées comme des bois secs qui occupent inutilement la terre, *Ut quid etiam terram occupat?* Il ne les jette pas dans le feu d'Enfer pour y brûler éternellement.

Lu. 13. 7.

Mais si nous devons toûjours travailler pour éviter les malheurs de l'oisi-

II. PARTIE. veté, nous le devons encore afin de bien emploier le temps.

Nous ne devons pas seulement considérer nos jours comme étans éclairez par ce Soleil qui paroît à nos yeux, & comme étans mesurez par les mouvemens de ce Ciel qui tourne sur nos têtes, mais comme étant éclairez par les lumiéres de l'esprit de Jesus-Chrît & comme étans consacrez par les divins mouvemens de son cœur, C'est ainsi que saint Paul regarde le temps. C'est ainsi qu'il appelle nos jours, des jours de salut, *Dies salutis*; & nôtre temps, un temps acceptable, *tempus acceptabile*. Et c'est sous cette idée que les Chrétiens doivent connoître l'excellence du temps & qu'ils le doivent bien emploier. Quand nos jours seroient seulement mesurez par le cours du Soleil, nous les devrions estimer puisque cet astre est le trône de Dieu. Qu'elle estime devons-nous donc en faire, puisqu'ils sont sanctifiez par la grace? Qu'elle estime devous-nous faire du temps puisque la grace y est attachée, & qu'elle est une forme, qui en releve la valeur? Combien sommes-nous aveugles si nous perdons le temps, en le passant sans rien faire, puisqu'en le perdant ainsi nous perdons & consommons inutilement la grace. Quand le matin nous donne l'espérance d'un beau jour nous disons qu'il ne le faut pas perdre. Sa beauté est un motif qui nous presse à avancer dans nôtre chemin. Ouvrons donc les yeux de l'esprit & voïons que tous nos jours sont beaux & qu'il n'est aucun moment qui ne soit précieux, puisqu'ils sont tous éclairez par les lumiéres & échaufez par les ardeurs de la grace, & que cette pensée nous oblige à les emploier avec fidélité.

2. Cor. 6. 2.

Considerons encore le temps dans le prix qu'a donné le Fils de Dieu pour nous le mériter. Il a fallu, pour rendre le temps aux hommes qu'Adam avoit perdu par sa desobeïssance, que le Verbe se fit homme, & que cet homme Dieu perdît la vie sur la Croix. C'est ce qui a fait dire à Tertullien qu'il n'y a que les Chrétiens qui connoissent Jesus-Chrît & ses mistéres, qui puissent estimer le temps selon sa valeur. Mais si c'est à nous à en juger, c'est aussi à nous à en faire un bon usage. Ah! (M.) ces momens que nous perdons dans l'oisiveté sont la recompense du sang de Nôtre Seigneur. Qu'elle confusion de prodiguer un temps si sacré! Quel desordre de perdre un temps que le Sauveur a acheté au prix de son sang! Nous ne voudrions pas fouler aux pieds le sang de Jesus-Chrît. Nous ne sommes pas capables de ce sacrilége. Nous faisons néanmoins quelque chose de plus horrible & de plus injurieux à sa gloire, quand ne faisant rien nous perdons le temps, puisqu'il a plus estimé le temps que son sang.

Mais non seulement le Fils de Dieu nous a mérité le temps, mais il nous le donne afin que que nous l'emploions pour mériter le Ciel. L'éternité bienheureuse que nous espérons est attachée au temps & à un moment de temps. Ne faut-il donc pas avoüer que le temps est d'une grande valeur, puisqu'un seul de ses momens nous peut mettre en possession d'une gloire éternelle? O Dieu que dirons-nous donc des heures, des jours, des semaines, des mois, & des années? Comment donc serons-nous assez laches pour passer nôtre vie dans l'oisiveté? Comment (M.) serions-nous assez prodigues pour passer inutilement un temps dont tous les momens sont si precieux, qu'il n'en est aucun dans lequel nous ne puissions mériter, non pas des biens

temporels & périssables, mais toutes les richesses du Ciel. Que dirions-nous d'un Marchand qui seroit pauvre & qui pourroit à tous les momens de sa vie gagner des Sceptres & des Couronnes ? Il passeroit dans nos esprits pour un lâche & un imprudent. Qu'elle est donc nôtre lacheté ? Qu'elle est nôtre imprudence ? quel est nôtre aveuglement ? d'être pauvres dans les biens de la grace & de pouvoir à tous momens mériter la possession de Dieu ? Ah ! quel est l'aveuglement de ces Religieux, pour parler avec saint Bernard, qui se disent les uns aux autres, allons nous divertir, allons compter des fables tant qu'une heure passera. *Libet confabulari aiunt donec hora prætereat.* O Dieu s'ecrie le saint Pere. *O donec prætereat hora!* Vous voulez perdre une heure de temps que la divine miséricorde vous donne pour faire pénitence, pour obtenir le pardon de vos pechez, pour acquérir la grace, pour mériter la gloire. *Quam tibi ad agendam pænitentiam, ad obtinendam veniam, ad acquirendam gratiam, ad gloriam promerendam, miseratio conditoris indulget.* Vous voulez perdre un temps avec lequel vous pouvez vous rendre la bonté de Dieu favorable, vous avancer pour joüir de la compagnie des Anges, soupirer à l'héritage que vous avez perdu, aspirer à la gloire qui vous est promise, animer la lacheté de vôtre cœur, pleurer les crimes que vous avez commis. *Donec transeat tempus quo divinam tibi repropitiare debueras pietatem, properare ad Angelicam societatem, suspirare ad amissam hæreditatem, aspirare ad promissam fælicitatem, excitare remissam voluntatem, flere commissam iniquitatem.* O mon Dieu ne faut-il pas avoir perdu l'esprit, la raison, le bon sens pour avoir ces pensées & ces sentimens ! Mais ajoûtons que nous devons faire un bon usage des choses precieuses tant que nous en joüissons, principalement quand la perte en est facile, & irréparable & que nous en devons rendre compte, & disons que le temps est de de cette nature. Il n'est rien qui s'écoule plus aisément que le temps. Il passe comme un torrent ; il se dissipe comme un tourbillon ; il vole comme une nuë ; il disparoit comme une vapeur, & quand il est passé il ne revient jamais ; en s'écoulant, il se fond & s'abîme dans le neant pour l'éternité. Un homme malade retourne en santé, les morts peuvent ressusciter, une Maison ruïnée se peut rétablir, mais le temps passé est passé pour toûjours, & s'il est unefois perdu, il sera perdu éternellement. *Volat tempus irremeabile, nec advertit insipiens quid amittat.* Et ce qui est le plus considérable, il faudra que nous en rendions compte à Dieu.

S. Bern. serm. de tri. custo. manus lin. et cord.

S. Bern. serm. de tripl. custo manus lin.

Nous ne sommes pas les proprietaires du temps. Nous n'en sommes que les économes. Nous en sommes responsables au Tribunal de Jesus-Christ. Quoique nôtre temps s'évanoüisse comme la fumée, tous les momens qui le composent & les emplois que nous en faisons, demeurent écrits dans les grands Livres du Ciel, & le Fils de Dieu voulant nous juger apportera ses marques pour nous interroger & nous en faire rendre compte. *Vocavit adversum me tempus.* Il nous appellera comme le Pere de famille apelle son économe. Il ouvrira ses regitres en nôtre présence. Il voira d'une part ses mises & de l'autre ses receptes, en disant à chacun de nous, *redde rationem villicationis tuæ.* Voions l'usage que vous avez fait du temps que je vous ai donné. Je vous ai apellé à ma Vigne pour y travailler. Vous avez

Thr. 1. 15.

Lu. 16. 2.

vécu dans une Profession, qui vous obligeoit particuliérement à faire de bonnes œuvres. Vous en avez eu toutes sortes d'occasions. Je ne vous ai point obligé à des travaux qui aient surpassé vos forces. Je n'ai point demandé de vous ces grandes fatigues qui font suer & gémir la plus grande partie des hommes. Qu'avez-vous donc fait? A quoi vous étes vous occupé? Vous ne le sçauriez dire. Ce que vous pouvez dire de plus vrai, c'est qu'aiant vêcu du travail des autres, & aïant ainsi abusé de leur charité, vôtre vie a été une continuelle oisiveté. Ah examen! Ah compte! Ah jugement que tu seras redoutable à ces misérables Religieux.

Mais quel sera l'Arrêt que le Fils de Dieu prononcera contre ces prodigues, contre ces lâches, contre, ces injustes dissipateurs du temps? Le prémier de ses articles, les faisant passer dans l'éternité, les privera du temps pour jamais. Saint Jean dans son Apocalipse nous décrit la maniére dont il
Apo, 10, 5, leur sera signifié. Il dit qu'un Ange lévera la main jusqu'au Ciel, *Levabit manum suam ad cœlum* & qu'il jurera par le grand Dieu vivant dans les siécles qu'ils n'auront plus de temps, *jurabit per viventem in sæculorum, quia tempus non erit ampliùs.* Allez lâches vous avez perdu le temps, vous avez abusé du temps, vous avez profané le temps, la peine à la qu'elle le juge souverain vous condanne, est que vous n'aurez plus de temps. *Tempus non erit amplius.* Plus de temps pour faire des lectures Spirituelles, plus de temps pour méditer l'Ecriture Sainte, plus de temps pour faire oraison, plus de temps de récollection, plus de temps pour penser à vôtre conscience, plus de temps de grace, de miséricorde, de salut & de pénitence, *Tempus non erit ampliùs.* vôtre vie à toûjours été oiseuse, incommode, inutile, importune, vous ne vous étes point occupé, vous n'avez point voulu travailler? vous n'aurez plus de temps pour le faire, *Tempus non erit ampliùs* Mais vous aurez un être pour souffrir éternellement. O mon Dieu, encore un moment de temps pour travailler, pour réparer nôtre oisiveté, pour faire pénitence. Voila qu'elle sera alors la voix de ces prodigues. Mais il ne sera plus temps de parler de la sorte, *Tempus non erit ampliùs.* Allez aveugles, vous demandez un moment, vous qui avez eu des siécles. Ah! ce moment ne vous sera point accordé, je vous le refuse dans ma juste colére. Voila la réponse de Jesus-Chrît.

Concluons donc (M.) avec saint Paul, & disons que tant que nous joüissons du temps, nous le devons emploïer fidellement, en nous adon-
Gal, 6, 1. nant sans relache à la pratique des bonnes œuvres. *Ergò dum tempus habemus operemur bonum.* Faisons prontement tout ce qui est en nôtre pouvoir
Eccl, 9, 10, sans épargner les forces que Dieu nous a données. *Quodcumque facere potest manus tua instanter operare.* Entrons bien dans le sentiment de Jesus-Chrît. Il faut, dit-il en saint Jean, que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoïé pendant qu'il est jour: la nuit viendra dans laquelle personne ne peut agir. *Me oportet operari opera ejus qui misit me donec dies est: venit nox, quando*
Ioan. 9. 4. *nemo potest operari.* Imitons ce divin Maître; pressons-nous de travailler; ne perdons aucun des momens que Dieu nous donne durant cette vie.

Aïons toûjours quelque dessein dans l'esprit qui nous attire à l'action. Ne soions jamais sans sçavoir ce que nous devons faire. Qu'il ne nous

arrive point de dire, je ne sçai à quoi m'occuper, je ne sçai à quoi passer le temps. Aïons toûjours une affaire devant les yeux qui demande à être expédiée, mais une affaire serieuse, car, comme dit Bernard, il est tout-à-fait contraire à la raison de fuir l'oisiveté par l'oisiveté, *Pro vitando otio otiosa sectari ridiculum est.* Suivant le conseil de ce saint Pere, partageons nôtre temps; réglons nos exercices; ordonnons toutes nos occupations. Ne vivons pas au hazard & selon les occasions qui se peuvent présenter. Aïons des exercices pour les heures, pour les jours, pour les semaines, pour les mois & pour les ans. *Singulis horis & diebus sua tribue exercitia.* Par ce réglement nous nous rétirons de ces vaines occupations & de ces entretiens inutiles qui ne sont que des pertes de temps. Nous obeïrons aisément à saint Paul qui nous commande de racheter le temps. *Redimentes tempus.* Que veut dire le saint Apôtre? Comment peut-on acheter du temps? Saint Augustin nous explique sa pensée. Il dit que pour acheter, il faut perdre; qu'il faut se deffaire d'une chose pour en aquérir une autre, qu'il faut donner ses deniers pour posseder une terre, & qu'ainsi celui qui veut acheter du temps pour travailler, pour penser à son salut & pour vacquer à Dieu, doit perdre de celui qu'il donne au sommeil, à ses plaisirs & aux choses inutiles. *Perde aliquid ut redimas tempus quo vaces Deo, sic enim dum vestem emis, nummos amittis.* Ce qui se fait sans peine quand toutes les actions de nôtre vie sont bien ordonnées.

S. Bern. serm. ad frat. de Mon. Dei.

S. Bern. in octo. punctis, in fine.

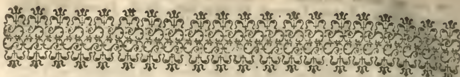
Eph. 5. 17.

S. Aug. hom. 10. inter 50.

Mais principalement achetons du temps pour nous adonner à la vie intérieure & spirituelle. Car nous devons croire avec saint Bernard, que nous avons perdu le jour auquel nous n'avons rien fait de ce qui se doit faire dans la Cellule. *Nec ea die bonus cellita se vixisse debet existimare, in qua nihil eorum se gessisse recolit, propter quæ in cella vivitur.* C'est à dire, comme il s'explique, auquel nous n'avons point fait oraison, lû l'écriture Sainte, examiné le fonds de nôtre ame, pris des résolutions de nous corriger & de composer nos mœurs selon nôtre état.

S. Bern. serm. ad fr. de mon. Dei.





Exhortation unique sur le Chapitre 16.

EXHORTATION SEPTANTE-CINQUIE'ME

DU SILENCE.

Exorde. LES anciens Philosophes ne me paroissent point plus riches dans leurs pensées, que dans celles qu'ils ont euës sur le silence. Il n'est rien, disent-ils, de plus profitable que de se reposer & de se taire ; de parler peu avec les autres & de parler beaucoup avec soi-même ; d'être toûjours disposé à écouter, & d'être toûjours opposé à faire de longs discours ; de se servir souvent de ses oreilles & rarement de sa langue ; de se dire plusieurs fois à soi-même dans la solitude ce qu'on veut dire une fois en compagnie.

Ils croient que le silence est si noble, si relevé, & si conforme à la nature humaine qu'un homme qui est insensé peut passer en se taisant pour être assez raisonnable. Ils disent que le silence est la plus juste réponse des sages; qu'il est l'entrée, la fin & la consommation de la sagesse ; qu'il est le plus parfait aliment de tous ceux qui peuvent nourrir l'esprit ; qu'il gouverne la langue pour la faire bien parler ; qu'il a plus de pouvoir sur les hommes que les loix les plus rigoureuses, & qu'il n'est pas nécessaire d'en imposer beaucoup à ceux qui sont fidelles à l'observer. Il s'en est même trouvé quelques uns qui l'ont tant estimé, qu'ils en ont fait une divinité qu'ils ont adorée.

Mais ne nous arrêtons point, à ce que la Philosopie profane a avancé, pour couronner le silence. Les Lettres sacrées & les saints Peres en ont encore parlé plus avantageusement, & ainsi nous ferons mieux de rechercher & d'expliquer les sentimens qu'ils nous en ont laissé. Je les rapporte tous à celui du Prophéte Isaie, qui dit que le silence nous donne de la force. *In silentiò & in spe erit fortitudo vestra.* Et je dis qu'il nous rend forts, 1. pour nous faire éviter le peché, 2. Pour nous faire pratiquer la vertu. Cette double force du silence fera le partage de cette Exhortation.

Isa. 30. 15.

I. PARTIE. Celui dit le saint Esprit, qui parle beaucoup blessera son ame. *Qui multis utitur verbis lædet animam suam :* Car en multipliant ses paroles, il ne manquera pas de multiplier ses pechez qui lui feront des plaies. *In multiloquio non deerit peccatum*, Fermons la porte de nôtre cœur, dit saint Ambroise, crainte que le peché n'y entre. *Nos autem claudamus ostium, ne culpa*

Eccl. 20. 8
S. Amb. l. 1, de carn. & Ab. c. 9

culpa inerat. Vous demandez comment le peché entre dans vôtre ame, écoutez le Sage ; il vous l'aprend. Si vous étes, dit-il, homme de grands discours, vous n'éviterez pas le peché : il entrera par vôtre bouche, quand vous l'ouvrirez pour parler. *Audi quomodo intret culpa. Ex multiloquio inquit, non effugies peccatum. Exivit multiloquium, peccatum intravit,*

Cette pensée est conforme à celle de saint Isidore de Damiette. C'est dans une Lettre qu'il écrit à un Religieux. J'aprends lui dit ce saint Pere, que vous avez quitté le monde & que vous avez entré en Religion ; mais j'entens aussi que vous n'avez pas corrigé le vice que vous aviez de parler beaucoup. sçavez-vous donc ce que vous avez fait ? Vous avez bâti une bonne & forte Muraille pour vous deffendre de vos ennemis ; mais ce Rempart vous est tout-a-fait inutile ; car vous y avez laissé une Porte ouverte, par laquelle ils peuvent facilement entrer. Voulez-vous donc que vôtre ouvrage vous serve ? Croïez mon conseil. Fermez cette Porte, & vous rendez Maître de vôtre langue. S. Isid. l. 1 epist. 307.

C'est ainsi qu'en usoit le Prophéte ; & même il ne se contentoit pas de fermer sa bouche, mais il y mettoit des gardes par la crainte qu'il avoit qu'elle ne s'ouvrit, *Posui ori meo custodiam,* Comme il est difficile, dit saint Psal. 38. 2. Augustin, que nous n'offensions Dieu par nôtre langue, il avoit peut-être avancé quelques paroles dont il avoit sujet de se répantir, c'est pourquoi étant touché de douleur, il prît résolution de ne point parler. *Quia difficile est ut quisque linguâ non labatur, aliqua forte pænitenda dixerat, & tædio affectus statuerat non loqui,* Et il la garda avec tant de fermeté, qu'il ne se donnoit pas même la liberté de dire de bonnes choses. *obmutui, & humiliatus sum, & silui a bonis.* J'avois une si grande crainte, lui fait dire saint Augustin expliquant ces paroles, de dire des choses mauvaises, que je taisois aussi celles qui étoient bonnes. *Deum nimis timeo, ne loquar aliqua mala, tacui omnia bona.* Et ailleurs craignant que les gardes qu'il mettoit à sa bouche n'eussent pas la force de la tenir fermée, Il prie Dieu d'y en mettre de plus sûres. *Pone Domine custodiam ori meo ; ostium circumstantiæ labijs meis.* Le sage fils de Sirach adresse pareillement à Dieu la même priére, quand il dit, Qui est-ce qui mettera une garde à ma bouche & un sceau bien assûré à mes lévres afin que je ne tombe pas & que je ne me perde point par ma langue. *Quis dabit ori meo custodiam & super labia mea signaculum certum ut non cadam ab ipsis & lingua mea perdat me?* Aussi le saint Esprit nous assûre clairement par la plume de Salomon que celui qui garde sa bouche, garde son ame. *Qui custodit os suum, custodit animam suam.* Ce qui fait dire à saint Gregoire que la raison pour laquelle la cité de nôtre ame est exposée aux fléches de nos ennemis, c'est parceque nous n'avons pas édifié la citadelle du silence pour la deffendre, *Quia murum silentij, non habet, patet inimici jaculis civitas mentis.* En sortant d'elle-même par une grande effusion de paroles, elle se découvre toute entiére à eux, & ils la surmontent d'autant plus facilement, qu'elle se fait une plus cruelle guerre à elle-même par ses longs discours. *Et cum se per multa verba extra semetipsam eijcit, apertam se adversario ostendit, quam ille tanto sine labore superat, quanto & hæc eadem quæ vincitur, contra semet ipsam per multilo-*

S. Aug. in hunc locum

Psal. 38. 3.

S. Aug. in hunc locum

Psal. 140. 3.

Eccl. 22. 33.

Prov. 13. 3.

S. Greg. 3. p. pastor. admoni. 15 & l. 7. mo. c. 7.

quium pugnat. Ce saint Pere a pris cette pensée du Sage, qui dit qu'un homme qui découvre son esprit en parlant, comme le font tous ceux qui parlent beaucoup, est semblable à une ville qui est ouverte & qui n'a point de fortifications. *Sicut urbs potens & absque murorum ambitu, ita vir qui non potest in loquendo cohibere spiritum suum.*

Prov. 25. n. 28.

Le Religieux se conserve sous la garde du silence, dit le B. Cardinal Pierre Damien, mais il se perd quand il se laisse aller à des discours immoderez. *Vivit dum sub silentij censura concluditur, perit autem cum ad loquendum immoderatiùs aperitur.* Le vase qui n'avoit point de couvercle devoit passer pour être impur selon la loi de Dieu. *Vas quod non habuerit operculum, nec ligaturam desuper immundum erit.* C'est là une figure qui nous aprend que l'ame dont la bouche n'est point fermée par le silence est gâtée par les impuretez du peché. Quand toutes les Portes d'une Maison sont ouvertes, & qu'on ne veille point à sa conservation, c'est une marque certaine qu'elle est vide. Voila ce qu'on peut dire d'un grand parleur, que son ame n'est point remplie des richesses de la grace, qu'il n'y a que des miséres & des privations, qu'il n'y a que le vide du peché. C'est ce que dit le saint Esprit qu'on voit la pauvreté où les paroles sont abondantes. *Ubi verba sunt plurima, ibi frequenter egestas.*

S. Pe. opu. 52. c. 27. — Num. 19. 15. — Prov. 14. 23

Croiez-vous, dit le saint homme Job, qu'un homme de grands discours puisse être justifié? *Numquid vir verbosus justificabitur?* Il n'est pas possible qu'il conserve son innocence. Nous ne le sçavons que trop par une tres-malheureuse expérience qu'un long discours est ordinairement composé de paroles dont les unes sont oiseuses & inutiles; les autres sont de médisance, contre la justice; les autres de raillerie, contre la charité; les autres de mensonge, contre la vérité; les autres facétieuses contre la modestie, les autres d'orgueil, contre l'humilité, les autres de flatterie, contre la sincérité; les autres d'impatience & de colére contre la douceur, les autres de murmure contre l'obeïssance: les moins criminelles sont les oiseuses desquelles néanmoins le Fils de Dieu nous obligera de rendre compte au jour du jugement.

Iob. 11. 2.

Saint Bernard en parlant de soi-même à bien exprimé ma pensée par les sentimens d'une profonde humilité, & nous a ainsi laissé le véritable portrait des desordres communs à tous nos entretiens. Je voudrois (M.) que chacun de nous en eût continuellement une copie devant les yeux pour se conserver dans les plus rigoureuses pratiques du silence. Quand, dit ce saint Pere, j'ai obtenu par quelque nécessité la permission de parler, je me suis aussi-tôt dissipé en plusieurs paroles, & n'ai pas seulement parlé des choses nécessaires, mais aussi de celles qui ne l'étoient pas, qui ne me regardoient point, & sur lesquelles je ne devois pas étendre ma permission. *Cum pro aliqua necessitate licentiam loquendi alicui habui, locutus sum non solùm de necessarijs: verum etiam de non necessarijs, & de his quæ ad me non pertinebant, & de quibus licentiam non habebam.* J'ai recherché avec empressement la conversation des hommes, & quand j'en ai trouvé qni ont entré en discours auec moi, je leur ai parlé de choses qui ne les pouvoient édifier, mais qui étoient capables de les scandaliser. Mes paroles n'ont pas eu de raport à mon état: elles ont seulement été conformes à mon inclination.

S Bern. de inter domo c. 38.

J'en ai proféré de vaines, de ridicules, d'oiseuses & d'inutiles. *Immersi me colloquijs hominum, & ibi locutus sum non ad ædificationem, sed ad destructionem: non quod decebat, sed quod libebat, locutus verba vana, risui apta, verba otiosa & inutilia.* Satisfaisant à l'envie de parler & m'étudiant à médire, j'ai profané ma bouche par le mensonge & par la détraction. *Verbositati deserviens & detractioni studens, os meum mendacio & detractione inquinavi.* Ma langue se laisse aller à toute sorte de tromperies de mon corps. *Lingua mea omni fallacia plena est, & nocuit mihi plus quam omnia membra.* Car je ne rapporte jamais les choses que j'ai entenduës ou que j'ai vûës de la maniére qu'elles ont été dites, où qu'elles ont été faites, mais j'assûre les unes pour les autres, j'y en mêle tant de superfluës & d'exagérantes, soit en loüant, soit en blamant, que je puis dire que je ments presque toûjours quand je parle. *Nam ea quæ audivi vel vidi, nunquam eo modo quo dicta vel facta sunt referre possum: sed alia affirmo pro alijs, & sæpe multa intersero superflua: atque ita vel nimiùm laudando, vel vituperando, ferè quoties loquor, mentior.* Ne voila pas (M.) une description tout-a-fait naïve de la plus part de nos conversations? Et comme entre tous ces pechez la médisance porte un caractére si dangereux, qu'il n'y a presque aucun reméde qui la puisse guérir, ni réparer les injures qu'elle fait, le saint Esprit en nous exhortant de moderer nos paroles, nous presse par cette raison, que nous tombons par nôtre langue, il y a grand sujet de craindre que nous ne nous relevions jamais de nôtre chûte, & que nous ne mourions en réprouvez. *Attende ne forte labaris in lingua, & cadas in conspectu inimicorum insidiantium tibi, & sit casus tuus insanabilis in mortem.* Saint Bernard craint même que Dieu n'éxerce cette vengeance sur les Religieux qui sont légers & bouffons dans leurs paroles. Mon cœur, dit-il, Mes Freres, est rempli d'une grande tristesse & d'une continuelle douleur de ce que j'en vois quelques-uns de vous, qui sont extrémement portez à la légéreté, qui ont de si fortes inclinations à rire, qui sont si faciles à s'entretenir de choses impertinentes & bouffones, je tremble quand je les considere, je crains beaucoup qu'ils ne perdent ensorte la mémoire de la divine miséricorde & qu'ils ne deviennent si méconnoissans des bien-faits qu'ils en ont reçû, qu'enfin ils ne soient délaissez de la grace pour laquelle ils n'ont pas la vénération qui lui est dûë. *Mihi fratres, tristitia magna, & dolor continuus est cordi meo, quod non nullos tam pronos ad levitatem & risum & ad scurrilia verba tam faciles video, ut pertimescam valde, ne forte plusquàm expediat divinæ misericordiæ sint immemores & ingrati tam multis beneficijs suis aliquando deserantur à gratia quam non ut gratiam venerantur.* Le B. Pierre Damien est du même sentiment. Il avoüe en parlant des effusions de paroles des Religieux, qu'il n'est rien qui lui fasse d'avantage appréhender que Dieu ne précipite son jugement sur les Monastéres, & qu'il n'y jette les carreaux de sa justice. *Fateor, fratres mei, nihil ferè in Monasterijs agitur unde mens mea terribilius super Monachos imminere Dei judicium suspicetur.*

Eccl. 28. 29.

S. Bern. serm. de septem. miseric.

B. Pet. Damia opusc. 52. c. 26.

Mais (M.) si nos longs discours nous exposent comme par une déplorable néceffité à tant de pechez, & s'ils attirent si promtement & si dangereusement sur nos têtes les vengeances de Dieu, comment nous deffendrons-nous de

ce malheur? N'est-il pas évident que ce ne peut-être que par un silence exact & rigoureux. Je sçai bien qu'une parole n'est qu'une parole, mais quand la langue est une fois déliée, elle est pronte, elle est agissante comme le feu,
Iac. 3. 6. *Lingua ignis est*, il est tres-difficile d'en régler les mouvemens. Elle est glissante, dit Hugues de saint Victor, on ne la peut retenir : elle est pénétrante
Au. victo. l. de ansma. comme une fléche. *Lingua labilis est & teneri non potest, penetrat ut sagitta.* Nous ne pouvons rien faire sans la grace, mais il en faut une toute singuliére
Prov. 16. 1. & miraculeuse pour conduire la langue quand elle est en action. *Hominis est animam præparare & Domini gubernare linguam.* De parler sans offenser
Eccle. 19. 17. Dieu, c'est un prodige qui ne se voit point sur la terre. *Quis est enim qui non deliquerit in lingua sua?* Il faudroit pour cela être dans l'état d'une
Iac. 3. 2. perfection achevée. *Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir.* On dit de Ciceron qu'il ne s'étoit jamais repenti d'aucune parole qu'il eut prononcé, mais saint Augustin ne peut souffrir qu'on donne cette loüange à un si grand personnage. Il dit qu'on la doit plûtôt donner à un fou qu'à un hom-
S. Aug. epist. 7. ad Marcell. me parfaitement sage. *Quamvis tullius, ut scribitur, nullum unquam verbum emiserit, quod revocare vellet, hæc tamen laus credibilior est de nimium fatuo, quam de sapiente perfecto.* Retenons donc nôtre langue, & nous voila préservez de tous ces pechez : nous voila assûrez contre tous ces crimes : nous voila victorieux de tous ces monstres.

Nous pouvons même dire que nous sommes universellement élevez au dessus de tous les pechez; car si l'Apôtre saint Jacques à raison de dire que la langue est un monde d'iniquité dans lequel tous les crimes sont renfermez.
Iac. 3. 6. *Universitas iniquitatis*, Nous devons avoüer particuliérement que tous les pechez des Cloîtres tirent leur origine de la langue. Si nous en commettons quelques autres, ils sont rares & ne sont pas considérables. Nous sçavons que nôtre langue fournit la matiére ordinaire de nos confessions, & que dans le temps de nos retraites, la conscience ne nous fait pas de grands reproches, comme si c'étoit assez pour nous de garder le silence, pour vivre dans l'innocence; comme si le silence étoit le port le plus assûré ou nous puissions aborder, pour nous deffendre du naufrage; comme si c'étoit assez de nous taire, pour ne point offenser Dieu. Obeïssons donc (M.) à nôtre sainte Régle. Faisons comme elle nous commande une juste balance pour peser toutes nos paroles, & captivons nôtre bouche par un frein, qui soit fort & qui l'empêche de s'ouvrir, afin ainsi que nous ne tombions point dans le peché par nôtre langue. *Faciat ergo unusquisque stateram verbis suis, &*
Reg. carm. c. 16. *frænos rectos ori suo ne forte labatur & cadat in lingua suâ.*

Mais si le silence nous rend forts contre le peché, il nous donne aussi des forces pour nous faire pratiquer la vertu. *In silentio & spe erit fortitudo*
Isa. 30. 15. *vestra.*

II. PARTIE. Si quelqu'un de vous, dit l'Apôtre saint Jacques, se croit être Religieux sans arrêter sa langue, il se trompe soi-même & sa Religion est vaine. Il
Iac. 1. 26. n'en a que l'ombre & l'aparence. Il n'en a ni le fond ni la vérité. *Si quis putat se Religiosum esse, non refrenans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est Religio.* Que donc aucun de nous, dit saint Bernard, ne se flatte de l'Habit qu'il porte, car quoique nous aions un Habit de

sainteté & qui témoigne que nous avons embrassé la Profession Monastique nous ne sommes pas néanmoins Religieux si nous ne lions & attachons nôtre langue. *Nemo igitur de Religionis habitu sibi blandiatur, qui adhuc linguam suam non didicit religare.* C'est pour quoi les saints Fondateurs des Religions, étant éclairez des lumiéres du saint Esprit ont tres-sagement & tres-étroitement ordonné l'observation du silence. *Unde Patres sanctissimi Religionum institutores & eorum sequaces sapientissimè, sicut a spiritu sapientiæ docti fuerant, districtè instituerunt observationem silentij.* Ils sçavoient que sans la garde du silence on peut vivre plusieurs ensemble dans un Cloître, mais qu'on n'y peut pas vivre Religieusement; & les hommes un peu Spirituels ne manquent pas d'expérimenter de qu'elle maniére la liberté de la langue fait perdre l'esprit de dévotion & rend l'ame dissoluë. *Sciunt etiam homines spirituales, qui hoc experti sunt, quantùm auferat devotionis quantùm afferat dissolutionis intrinsecùs frequens linguæ resolutio.* Car, continuë tres-bien saint Bernard, comme une Fournaise qui est toûjours ouverte ne peut pas retenir une chaleur ardente & embrazée, ainsi le cœur, dont la bouche n'est point fermée par la porte du silence, ne peut pas conserver les saintes ferveurs de la charité. *Nam sicut fornax, cujus os semper apertum est, non potest in se retinere fervorem; sic nec cor devotionis in se poterit gratiam conservare, cujus os non fuerit januâ silentij reclusum.* S. Bern. et de Passio Dom. c. 27

La langue, dit ailleurs le même saint Bernard, en parlant à ses Religieux est toute propre à épuiser nos cœurs, comme je ne doute pas que vos consciences n'en rendent témoignage: car je ne puis croire que vous voulussiez vous attribuer une assez grande perfection pour soûtenir qu'aprés de longs discours vous ne trouvez point que vôtre ame soit vide, que vôtre méditation soit moins dévote, que vos affections soient plus séches, que vôtre oraison soit moins fervente. *Lingua est aptissimum vacuandis cordibus instrumentum, sicut multorum mihi inter vos conscientias arbitror attestari: nisi forte omnes tam perfecti simus, ut nunquam nobis post longas confabulationes inventa sit mens quodammodo vacua, meditatio minùs devota, sive magis affectio, & holocaustum orationis non adeò pingue.* S. Bern. serm. de tr. custo. maling linguæ & cordis.

Mais au contraire le silence nous remplit de dévotion. Il a quelque chose de vénérable & de sacré, qui nous touche insensiblement & qui nous fait rentrer en nous-mêmes sans que nous y pensions. Quoi qu'il ne soit qu'une privation, il a néanmoins une vertu singuliérement puissante, pour nous unir à Dieu. Les Saints Peres du Désert, dit saint Jerôme, étoient grandement fidelles à observer le saint silence, par ce qu'ils le consideroient comme la cause qui les élevoit à la contemplation. *Sancti Patres summâ cum diligentiâ observabant sancta silentia tanquam sanctæ contemplationis causam.* Le silence, dit saint Jean Climaque, nous fait avancer dans la perfection & nous porte sécrétement à Dieu. *Taciturnitas est secretus in Deum profectus, occultus ascensus.* Et comme il nous fait aprocher de Dieu, il fait aussi que Dieu s'aproche de nous & qu'il nous éclaire de ses plus pures lumiéres. *Studiosus silentij appropiat Deo ipsique jugiter in abdito cordis assistens illustratur ab eo.* Le continuel silence, dit saint Bernard, & le parfait éloignement du bruit des persónnes séculiéres oblige les Religieux, comme par une heureuse né- S. Hyer. m reg. monach. c. 22. S. Ioan. Clim. gr. 11. S. Ioan. cli. cir.

S. B . . cessité, à méditer les choses célestes & divines. *Juge silentium & ab omni*
epist. 78. *strepitu secularium perpetua quies cogit cælestia meditari.*

Mais n'oublions pas les belles choses que dit sur ce sujet le B. Pierre Damien. C'est dans une Lettre qu'il écrit à l'Impératrice Agnez. Madame, lui dit ce saint Cardinal, vous étes peut-être ennuiée de la rigueur d'un trop long silence, & il se peut faire que vous avez de la douleur d'être privée

B Pet. de la présence des personnes, qui conversoient avec vous. *Gravat forte lon-*
Dam. l. 6. *gioris censura silentij, & tædium est colloquentium nunc deesse præsentiam.*
epist. 6. Mais vous ne devez pas croire que cette absence soit pour vous une perte, vous la devez plûtôt prendre pour une occasion que Dieu vous présente pour assûrer vôtre salut, pour vous avancer dans les voïes de la perfection & pour vous faire aquérir de plus grands mérite. *Eorum qui tecum conversabantur absentiam, noli deputare jacturam, imò salutis occasio, perfectionis lucrum, & propensio nostri meriti deputetur argumentum.* Car vous devez être assûrée que quand le bruit des paroles cesse sur vos lévres, le Temple du saint Esprit se bâtit en vôtre cœur par le silence. *Quia dum strepitus humani cessat eloquij, construitur in te per silentium templum spiritûs sancti.* Il ajoûte que les marteaux & les autres instrumens, qui furent emploiez à la structure du Temple de Jerusalem, ne faisoient point de bruit, & que les ouvriers qui les manioient ne se faisoient point entendre, & il dit que c'est là une figure qui nous fait comprendre que le Temple de Dieu se commence, s'éléve, & s'achéve en nous quand nous observons le silence, & que nous ne faisons entendre nôtre voix à personne. *Malleus & securis & omne ferramentum non sunt audita in domo Domini cum ædificaretur: Templum quippe Dei per silentium crescit, quia cum mens humana per exteriora se verba non fundit, in sublime fastigium spiritualis ædificij structa consurgit, tantòque subcrescens in altiora sustolitur, quantò per silentij custodiam circumclusa, se se extrinsecùs fundere prohibetur.* Le solitaire, dit-il encore, en se taisant s'éléve au dessus de soi: car l'ame, étant renfermée dans les bornes d'un étroit silence, s'éléve hautement aux choses supérieures; elle quitte la créature & est ravie en Dieu par des desirs célestes; elle est toute embrazée d'amour par les divines flames, qui sont allumées en son cœur par le saint Esprit; & comme une source vive qui n'a pas la liberté de se répandre au dehors par les différens canaux des paroles, elle voit ses eaux qui se recüeillent, qui s'amassent, qui se grossissent & qui se portent en haut. *Solitarius planè dum tacet, se elevat super se; quia mens humana, dum intra silentij claustra undique circumcluditur, in superiora sublimis erigitur, ad Deum per cæleste desiderium rapitur, & in amore ejus per ardorem spiritûs inflammatur; & tanquam fons vivus, dum per verborum circulos fluere hinc inde non sinitur undis excrescentibus in altiora cumulatur.* Que donc, Madame, conclut ce saint personnage, le Temple de vôtre cœur se perfectionne par le silence, accomplissez en vôtre ame, en vous taisant, l'édifice des vertus Spirituelles, afin que le Divin Epoux que vous aimez de toutes vos forces se repose en vous avec plaisir, comme dans son lit nuptial. *Templum ergò tui pectoris nunc per silentium crescat, virtutum spiritualium, tanquam cælestium lapidum in te structura consurgat, ubi supernus ille sponsus, quem*

totis visceribus diligis, velut in thalamo suo delectabiliter requiescat.

Et cette union intime avec Dieu à laquelle l'ame est élevée par le silence ne manque pas d'être accompagnée de toutes les vertus, comme les dernières paroles que j'ai rapportées du B. Pierre Damien le font connoître; mais le Prophéte Isaïe ne nous l'apprend-il pas clairement, quand il dit que par le silence nous nous exerçons dans la pratique de toutes les vertus? *Cultus justitiæ silentium.* Car quoi qu'il ne parle que de la justice, *justitiæ*, il le faut entendre néanmoins de toutes les vertus, qui sont assez souvent exprimées par le seul terme de la justice, qui est comme une vertu générale qui comprend toutes les autres. Saint Bernard est de ce sentiment dans l'une de ses Lettres à Oger, en laquelle aprés avoir rapporté ces paroles, *cultus justitiæ silentium*, le silence est la pratique de la justice: il l'exhorte, & tous ceux qui lui étant semblables veulent s'avancer dans la perfection à observer le silence comme étant un exercice qui est la Mere, la Nourrisse & la Gardienne de toutes les vertus. *Silentium, dicente Isaia, cultus justitiæ est. Ad hunc ergo justitiæ cultum, ad hanc omnium virtutum Matrem, Nutricem, custodem, & te & quicumque tui similes proficere cupiunt in virtutibus invito & provoco.* Isa. 32. 17. S. Bernd. epist. 89.

Aussi quand le Maître des Empereurs le grand Arsene consulta le Ciel pour aprendre par quels moïens il pourroit assûrer son salut, il ne reçût que cette réponse, *Arseni fuge, tace, quiesce*, Arséne fuiez les hommes, taisez-vous, & vous réposez comme si l'Ange, qui lui parloit par l'ordre de Dieu, lui eût dit que la retraite, le silence & le repos le conduiroient infailliblement à la gloire, en lui faisant pratiquer les vertus par lesquelles il en mériteroit la couronne. C'est dans le même esprit que l'Abbé Gilbert dit que les Religieux, qui sont obligez par leur état de tendre à la perfection, ne doivent pas beaucoup parler, que le silence est leur caractére, que le silence doit être l'ornement de leur vie, que ce n'est pas à eux à exciter de grandes questions & qu'il n'est rien qui leur soit plus convenable que le repos, *Monachorum est non loquium sed silentium, non quæstionem sed quietem, sectari.* Abb Gille. in can. c. 7.

Si donc (M.) nous ne sommes point unis à Dieu, si nous sommes froids en son amour & si nous ne pratiquons point les vertus conformes à nôtre Profession, il n'en faut chercher la cause que dans l'effusion de nos paroles. Ces fréquentes conversations que nous avons avec les créatures nous empêchent de goûter Dieu & de trouver aucun plaisir intérieur dans l'oraison: & Dieu ne faisant point ses impressions sur nos cœurs, nous ne pensons pas à la pratique de la vertu. Comment voulez-vous que Dieu se communique à un Religieux errant & vagabond, qui est toûjours hors de sa Cellule, qui ne cherche qu'à produire ses pensées & ses sentimens & à recevoir de nouvelles espéces des créatures. Si nous attendons des graces du Sauveur, il faut selon le conseil d'un Prophéte pour les recevoir les attendre en silence. *Bonum est præstolari cum silentio salutare Dei.* Thre. 3. 26

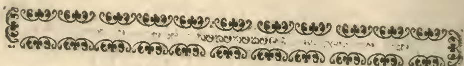
Mais il faut que je remarque en finisant que la perfection du silence ne consiste pas seulement dans une fermeté arrêtée à ne point parler, ou à parler peu: elle demande principalement une grande circonspection à parler com-

me il faut. A quoi peut servir d'avoir observé un long & rigoureux silence, si quand on vient a parler, on le fait sans justice, sans charité, sans discretion, sans prudence, avec emportement, avec impatience, avec aigreur, avec un ton de voix élevé; fier, hardi, téméraire & impérieux? Avoir retenu ses paroles, pour les laisser aller aprés de cette maniére, c'est avoir arrêté un torrent, qui aïant rompu ses digues ruine & désole plus de pais en quelques heures, qu'il n'eut pû faire en un long-temps, s'il eût toûjours coulé paisiblement. S'il y a

Eccl. 3 7. un temps pour se taire, il y en a aussi un pour parler. *Tempus tacendi, & tempus loquendi*. Et celui qui parle dans la nécessité embellit son ame, comme qui mettroit des pomes d'or sur un lit d'argent.

Prov. 25. 11 *Mala aurea in lectis argenteis qui loquitur verbum in tempore suo*. Mais s'il faut parler, parlons en Religieux: parlons avec douceur, sans contestation, sans nous servir de termes qui ressentent l'autorité: que nos paroles soient justes & charitables. Imitons sainte Marthe, qui avertissant sa sœur que Jesus-Chrît la demandoit le fit sans empressement. Elle n'éleva point sa voix dans une occasion qui paroissoit si importante. Elle l'appella d'un ton de voix si modeste, que l'Evangeliste remarque qu'elle l'appella en silence, *silentio*, comme s'il vouloit dire qu'elle

Joan. ii. 28 parla d'une voix si basse, qu'il ne sembloit pas, qu'elle eût parlé.



Exhortation unique sur le Chapitre 17.

EXHORTATION
SEPTANTE-SIXIEME
QVE NOS SVPERIEVRS DOIVENT ESTRE humbles.

L'Humilité est une vertu qui a paru si importante à nôtre saint Législateur, qu'il en à fait une loi particuliére pour nos Supérieurs. Il veut qu'ils aient toûjours dans l'esprit & qu'ils observent dans leurs actions ce que nôtre Seigneur dit dans son Evangile, que celui qui veut être le prémier doit être le dernier, le plus humble & le serviteur de tous. *Illud semper habeatis in mente, & servetis in opere, quod Dominus ait in Evangelio; quicumque voluerit inter vos primus esse, erit vester servus.*

Exor. reg. Carm. c. 17.

Mais (M.) je ne sçai ce que je vous dois dire sur ces paroles de Nôtre Régle.

gle. Il ſemble qu'elles ne regardent que moi, & ainſi que je ferois mieux de les méditer en ſilence pour ma propre édification, que de vous les expliquer pour vôtre inſtruction. J'ai crû néanmoins que je ne devois pas laiſſer tout-à fait cette matiére ſans la traiter & qu'elle vous pourroit être profitable; car quoi que vous ne ſoiez pas actuellement Supérieurs, vous pouvez néanmoins pour la plus part le devenir, & ainſi ce que je vous dirai à préſent ſera une bonne Sémence jettée dans vos cœurs, qui pottera ſon fruit dans ſon temps, *Fructum ſuum dabit in tempore ſuo.* Pſal. 1. 3.

Voions donc que l'humilité, quelque difficile qu'elle ſoit eſt néanmoins extrémement néceſſaire à nos Supérieurs, 1. Pour aſſûrer leur ſalut, 2. Pour s'aquiter des fonctions de leur charge.

L'humilité eſt une vertu dont la pratique eſt auſſi difficile qu'elle eſt néceſſaire. Les autres vertus pour pénibles, rudes, améres, & laborieuſes qu'elles ſoient, ont ſouvent quelque choſe qui flatte le deſir que nous avons d'être eſtimez des créatures, & qui contente l'amour naturel de nôtre propre excellence. Si on nous voit ſouffrir avec patience les douleurs d'une grande & longue maladie, nous en avons une joie ſécréte, qui les adoucit, & qui nous donne une nouvelle force pour les ſuporter. Quand nôtre réputation eſt attaquée par la calomnie, nous diſſimulons avec plaiſir le reſſentiment que nous en avons, s'il y a des témoins conſidérables de nôtre modération & de nôtre conſtance. L'abſtinence, le jeûne, les veilles, & les autres mortifications du corps ne ſe ſouffrent qu'à demi, quand elles ſont vûes par des yeux étrangers. On ne laiſſe pas de renoncer intérieurement à cette impureté, mais il en demeure toûjours aſſez pour contenter la nature, & pour faire qu'elle trouve ſon compte dans ces vertus. I. PARTIE.

Mais nous avons un horreur extrême de l'humiliation & du mépris. L'humilité n'a aucun charme pour captiver nos inclinations naturelles. Elle n'a rien que de choquant & de rebutant. La raiſon humaine n'eſt point aſſez forte pour nous la faire aimer. Il a falu que Jeſus-Chrît en fût le Maître; & il faut que la grace emploie ce qu'elle a de plus puiſſant pour nous en inſpirer la pratique. Les anciens Philoſophes qui ſemblent n'avoir rien ignoré de la plus belle morale n'ont point connû cette vertu. La ſubtilité de leurs raiſonnemens n'a pû y arriver, ou s'ils en ont eu quelque connoiſſance, elle a été ſtérile & ils n'ont oſé en parler, pour n'avoir pas la honte de ne pas ſuivre leurs lumiéres;. S'ils condannoient la vanité, c'étoit pour les impreſſions d'une plus grande vanité. Ils ſe portoient aux vertus qui leur donnoient de la gloire & qui leur attiroient la loüange des hommes: mais ils n'ont jamais deſiré le mépris, ni aimé ce qui les pouvoit abbaiſſer.

Nous devons même avoüer ſi nous voulons dire la vérité, que parmi les lumiéres du Chriſtianiſme, il s'en trouve peu entre les plus dévots & les Saints, qui aient le goût & l'apétit de nôtre B. Pere Jean de la Croix, qui ne demandoit que des ſouffrances & des mépris. Nôtre Seigneur lui aiant demandé quelle récompenſe il vouloit pour être la couronne de ſes travaux; aucune, répondit, ce Saint, que de ſouffrir & d'être mépriſé pour vous. *Pati & contemni pro te.* O admirable réponſe! O réponſe digne de l'admiration des hommes & des Anges. Je conçois bien qu'il ne devoit pas de- B. Ioan. à Cruce.

Hhhh

mander des honneurs & des richesses. Je conçois bien que, méprisant toutes les choses crées, il pouvoit ne demander que la possession de Dieu. Je ne serois pas même si surpris, s'il n'avoit demandé que des Croix. Il y en a de glorieuses, d'éclatantes, de magnifiques, qui ont du raport à la générosité des grands courages ; mais je ne puis assez m'étonner de le voir demander des Croix humiliantes, des Croix de mépris, de souffrir & d'être méprisé, *Pati & contemni pro te.* Je ne sçay, (M.) quel sentiment vous avez de ce Saint, mais il me paroit en ces derniers temps un Phenix dans l'ordre de la grace. Je confesse que je n'ai point vû son semblable. Je n'ai point encore trouvé d'ame solidement fondée en cet exercice. J'ai vû des dévots & des dévotes de grand bruit ; mais je n'ai jamais rencontré d'ame assez humble, pour faire sa félicité du mépris. J'en ai vû dans le monde & dans le cloître, qui n'étoient point étonnez de l'austérité & qui ne craignoient aucune pénitence. J'en ai vû de charitables envers les malheureux. J'en ai vû de tout-à-fait adonnez à la vie spirituelle, qui n'aimoient que l'Oraison, la lecture, le silence & la solitude. J'en ai vû qui disoient des merveilles de l'humilité. J'en ai vû qui eussent volontiers entré dans la pensée de saint Vincent Ferrier, qui disoit qu'entre les choses qu'on doit demander à Dieu avec des soupirs ardens, la principale est le desir du mépris & de sa propre
S. Vinc. fer. l. de vita spir. c. 1. abjection. *Inter ea quæ à Deo gemitibus ardentibus petenda sunt, primum est desiderium proprij contemptûs, abjectionis & extremæ vilificationis.* Mais je n'ai encore trouvé personne qui aimât sincérement l'humiliation & le mépris, qui n'en fut point touchée, qui n'eut dans l'occasion de certains artifices pour se justifier, & qui ne tachât de faire aprouver sa conduite. Ce fond de desir d'êre estimez, ou au moins de n'être point méprisez est si enraciné en nous, qu'il semble que c'est tout ce que peut la plus haute Sainteté, que de l'arracher. Il faut, pour remporter cette victoire sur soi-même, avoir le cœur d'un B. Jean de la Croix, ou d'une Magdelaine de Pazzi ; car cette autre fleur du Carmel étoit dans les mêmes sentimens. Entre les protestations qu'elle faisoit tous les jours dans son exercice du matin, la prémiére étoit de choisir en toutes choses la plus profonde humilité, & la huitiéme, de se réjoüir dans le mépris & dans la confusion, comme Dieu se plaît dans ses divines perfections. Et elle a justifié admirablement dans tout le cours de sa vie son extréme fidélité dans l'accomplissement de ces promesses. Mais quoique la pratique de l'humilité nous soit si difficile, elle ne laisse pas de nous être absolument nécessaire. Nôtre patrie est élevée, dit saint Augustin, mais la voie qui nous y conduit est basse & humble, &
S. Aug. epist. ad Diosco. ainsi s'éloigner de cette voie, c'est renoncer à cette patrie. *Excelsa est patria, humilis est via : ergò qui quærit patriam, quid recusat viam ?* Personne, dit saint Bernard, ne se peut sauver sans la connoissance de soi-même,
S. Bern. serm. 37. in cant. ini. de laquelle naît l'humilité, qui est la mere du salut. *Tenetis memoriâ neminem absque sui cognitione salvari, de qua nimirùm Mater salutis humilitas oritur.* Si nous ne nous abaissons & que nous ne devenions petits comme des enfans, nous n'entrerons point, selon l'Oracle du Fils de Dieu, dans
Math. 18. 3. le Royaume des Cieux. *Nisi conversi fueritis & efficiamini sicut parvuli non intrabitis in Regnum Cœlorum.* C'est l'humilité qui est l'échelle par la-

quelle nous montons à la gloire. *Qui se humiliaverit, exaltabitur.* Dieu diſſipe les penſées & les deſſeins de ceux, dont le cœur eſt enflé d'orgueil. *Diſperſit ſuperbos mente cordis ſuis.* Il ôte les Grands de leur Trône & il éléve les humbles. *Depoſuit potentes de ſede & exaltavit humiles.* La Superbe, dit ſaint Gregoire, eſt la marque la plus aſſûrée de la réprobation, comme l'humilité l'eſt de la prédeſtination. *Evidentiſſimum reproborum ſignum eſt ſuperbia, electorum verò humilitas.* C'eſt que le Seigneur conſidére les choſes baſſes, & qu'il ne regarde que de loin celles qui ſont hautes. *Excelſus Dominus & humilia reſpicit : & alta à longè cognoſcit.* Que l'orgueilleux, dit ſaint Auguſtin expliquant ces paroles du Prophéte, s'éléve tant qu'il voudra, mais Dieu qui eſt dans le Ciel ſera toûjours d'autant plus éloigné de lui qu'il ſera plus élevé; humiliez-vous donc ſi vous voulez que Dieu s'aproche de vous. *Erigat ſe ſuperbus quantum voluerit, tantò altior erit ab eo Deus, qui in Cœlo eſt, quantò ille altior. Vis tibi propinquet? humiliate.* Il ſauvera les humbles, *populum humilem ſalvum facies.* Le Ciel s'ouvrira avec plaiſir pour les recevoir. *Humilem ſpiritu ſuſcipiet gloria*, & ils y ſeront établis ſur des Trônes magnifiques. *Ponit humiles in ſublime.* Mais les ſuperbes ſeront renverſez & abaiſſez. *Oculos ſuperborum humiliabis.* C'eſt pourquoi, comme remarque ſaint Bernard, le Prophéte tachoit de ſe deffendre de toute élévation, en diſant ; Seigneur, mon cœur n'a point été glorieux ni hautain, & je n'ai point permis à mes yeux de s'élever. Je ne me ſuis point porté à ce qui eſt grand, & n'ai point déſiré des choſes pompeuſes & éclatantes, qui ſoient au deſſus de moi. *Ab exaltatione ſibi cavere Propheta indicat dicens; Domine non eſt exaltatum cor meum, neque elati ſunt oculi mei : neque ambulavi in magnis, neque in mirabilibus ſuper me.* L'humilité monte, mais elle ne tombe point. Il n'y a que les ſuperbes qui doivent craindre les précipices. *Humilitas caſum neſcit : humilitas caſum non novit : humilitas ruinam numquam incurrit ? humilitas lapſum numquam paſſa eſt.* L'humilité eſt toûjours aſſûrée, elle eſt ſoutenuë par toutes les vertus, Elle en eſt auſſi la Maîtreſſe, comme elle eſt le fondement de tout l'édifice ſpirituel. *Humilitas*, dit Caſſian, *eſt omnium Magiſtra virtutum : ipſa eſt cœleſtis ædificij firmiſſimum fundamentum.*

Math. 23. 12.
Lu. 1. 52.
S. Greg. 34. mor. c. 18.
Pſal. 137. 6.
S. Aug. in hunc locũ
Pſal. 17. 30
Prov. 29. 23
Iob. 5. 11.
Pſal. 17. 30.
S. Bern. in tr. de humilitate ad frat.
S. Bern. l. de Mo. bené vin. ſerm. 39.
Caſſ. coll. 15. c. 7.

Mais ſi l'humilité eſt univerſellement ſi difficile, elle l'eſt particuliérement aux Supérieurs, & ſi elle leur eſt difficile, elle ne leur eſt pas moins néceſſaire. L'élévation qu'ils ont au deſſus des autres fait qu'ils ont de la peine à s'abaiſſer. Si la ſcience, comme dit ſaint Paul, enfle le cœur, l'autorité le groſſit encore davantage. Les Anges Apoſtats étant fort élévez dans le Ciel ne s'y conſerverent pas dans les ſentimens d'humilité qu'ils doivent avoir. Ils furent ébloüis de l'éclat de leur propre excellence. L'humilité, dit ſaint Bernard eſt une vertu par laquelle l'homme, ſe connoiſſant ſoi-même, paroit abjet & mépriſable à ſes propres yeux. Mais il n'eſt pas aiſé de s'eſtimer toûjours petit, quand on eſt grand en l'eſtime des autres. Il y a des vertiges dans la morale auſſi bien que dans la nature, & il faut que nous aions la tête forte, pour qu'ils ne nous ſaiſiſſent pas & qu'ils ne nous faſſent point tomber ; quand nous ſommes dans des lieux hauts & éminens. Les honneurs qu'on rend aux Supérieurs, les ſoumiſſions qu'ils reçoivent,

les loüanges qu'on leur donne, l'estime qu'on témoigne avoir de leur conduite, les services dont on les prévient, les complaisances par lesquelles on les flatte, sont toutes propres à leur renverser l'esprit & à leur donner de grandes idées de leur mérite. C'est ce qui fait dire à saint Bernard que si ce n'est rien de surprenant d'être humble dans l'abjection & dans les derniers dégrez, c'est une chose rare de conserver l'humilité parmi les honneurs. *Non magnum est esse humilem in abjectione, magna prorsus & rara humilitas honorata.* Il dit, en parlant de lui même, qu'il n'a point de vertu. C'est sans doute par le sentiment d'une profonde humilité qu'il parle de la sorte. Il se sert de son humilité comme d'une figure pour nous faire voir la vérité de ce qui se passe ordinairement parmi les hommes. Si, dit ce dévot Pere l'Eglise trompée par mon hypocrisie, Dieu le permettant ainsi; ou à cause de mes propres péchez, ou pour punir ceux des autres, m'éléve à quelque dignité, pour médiocre qu'elle soit, j'oublie aussi-tôt ce que je suis & je crois être tel, que pensent les hommes, qui ne voient pas le secret du cœur. *Si me miserum humaniorem meis decepta simulationibus ad aliquem vel mediocrem honorem provexerit Ecclesia, Deo nimirum hoc vel propter mea vel propter subditorum peccata permittente: nonne statim oblitus qui fuerim, talem me puto, qualis ab hominibus, qui cor non vident, putatus sum.* Je suis si aveugle que je m'estime être d'autant plus Saint, que je suis dans une charge plus éminante. *Eò Sanctiorem, quo Superiorem me æstimo.*

S. Bern. homil. 4. in missus est.

Et néanmoins l'humilité est singuliérement nécessaire aux Supérieurs. Ils se perdent s'ils ne la conservent dans les charges. Ils en ont des ordres particuliers dans la Sainte Ecriture, comme si le Saint Esprit vouloit nous apprendre que quand tous les Chrétiens ne seroient pas obligé à l'humilité, les Supérieurs la devroient pratiquer. Leur dignité n'est pas un privilége qui les en exempte, elle est plûtôt un caractére, qui leur en imprime de nouvelles & de plus fortes obligations. Tant que vous étes plus grand, dit le saint Esprit, humiliez-vous davantage en toutes choses. *Quantò magnus es, humilia te in omnibus.* Que vôtre abaissement réponde à vôtre élévation: qu'il soit d'autant plus profond, qu'elle est plus haute, c'est le moien de recevoir la grace & de se rendre agréable à Dieu, *& coram Deo invenies gratiam.* Ils vous ont établi sur leurs têtes pour les gouverner, que cette qualité ne vous grossisse point le cœur. Ne perdez rien de vos prémiers sentimens, mais vivez avec eux comme leur égal. *Rectorem te posuerunt noli extolli: esto in illis quasi unus ex ipsis.* Ne recherchez point, dit nôtre Seigneur à être apellez Maîtres. *Nolite vocari rabbi:* Mais que celui qui est le plus grand parmi vous soit le serviteur de tous les autres. *Qui major est vestrum erit minister vester.* Aussi saint Paul que Dieu par des voies toutes éclatantes & miraculeuses avoit donné aux Gentils pour être leur Apôtre, ne manquoit pas, exerçant les fonctions de son Apostolat, de pratiquer l'humilité. Vous sçavez, dit-il, parlant aux Prêtres d'Ephese de quelle maniére je me suis conduit pendant tout le temps que j'ai été avec vous. Vous avez vû que j'ai servi nôtre Seigneur avec toute humilité. *Serviens Domino cum omni humilitate.* Le saint Apôtre imitoit ainsi le Souverain Pasteur & Pontife de nos ames, dont toute la vie & la conduite n'a été qu'une

Eccl. 3. 20. Eccl. 32. 1. Math. 23. 8 Mat. 23. 11 Act. 20. 19

continuelle humiliation & même envers ses inférieurs, Il semble qu'il y mettoit toute sa perfection & sainteté. Nous l'aprenons des paroles qu'il dit à saint Jean quand il le vint trouver pour recevoir le Baptême de ses mains. Le saint Précurseur n'osant étendre la main sur la tête de son Sauveur ; ne craignez point de le faire, lui dit Jesus-Chrit, car c'est ainsi qu'il faut que nous accomplissions toute la justice. *Sic enim decet nos implere omnem justitiam.* Voulant dire par cette expression, comme explique la glose, que toute la justice consiste dans l'humilité. *Omnis justitia est humilitas*, & qu'étant le Roi du Ciel & de la Terre, il faloit pour l'accomplissement de sa perfection qu'il s'humiliât devant ses sujets. Saint Gregoire a eu la même pensée, quand il a dit que nous sommes arrivez à la Souveraine Justice & Sainteté, si étant les prémiers par le mérite de la vertu, nous sommes les derniers par l'humilité. *Hæc est summa justitia & sanctitas, si virtutis merito summo, humilitate simus infimi.* Et un grand Roi aiant juré à Dieu de garder les Ordonnances de sa justice, il ajoûte aussi-tôt pour lui faire voir sa fidélité à accomplir sa promesse qu'il s'est humilié de toutes parts ou en toutes maniéres. *Humiliatus sum usquè quaquè Domine.*

Math. 3. 15. Glossa. S. Greg. Psal. 118. 107.

C'est selon ses sentimens que saint Bernard fait de si belles & de si puissantes Exhortations au Pape Eugéne, qui avoit été son Religieux, pour le retenir dans les abaissemens d'une profonde humilité. Ecoutez, lui dit-il, l'Apôtre saint Pierre ordonne aux Prêtres de conduire le troupeau de Dieu, non en dominant, mais en s'en rendant les modeles. *Non dominantes ait in clero, sed forma facti gregis.* Et si la pensée vous vient d'attribuer plûtôt ces paroles à son humilité qu'à la vérité, voiez l'Evangile & vous trouverez qu'elles sont conformes à celles de nôtre Seigneur, qui dit que les Rois des Nations les traitent avec empire & que ceux qui en sont les Maîtres en sont apellez les bienfaiteurs, mais qu'il n'en doit pas être ainsi des Prelats de l'Eglise. *Et ne dictum sola humilitate putes, non etiam veritate, vox Domini est in Evangelio : Reges Gentium dominantur eorum & qui potestatem habent super eos, benefici vocantur; & infert, vos autem, non sic.* Il le presse en suitte de faire l'alliance en son esprit de sa dignité avec la matiére dont il est composé & de penser que s'il est le Souverain Pontife, il ne laisse pas d'être une cendre tres-vile. *Salubris copula ut cogitans te summum Pontificem, attendas pariter vilissimum cinerem non fuisse, sed esse.* Il veut que sa pensée imite la nature & même, ce qui est le plus digne, l'Auteur de la nature, qui unit en sa personne ce qui est plus haut & ce qui est plus bas. *Imitetur cogitatio naturam, imitetur, & quod dignius est Auctorem naturæ, summa, imaque consocians,* puisqu'il renferme par une divine alliance le Verbe & le Limon. *Nonne Auctor naturæ in sui personna Verbum Limum que contemperavit.* Afin qu'étant assis sur le prémier Trône du monde, son cœur ne s'éléve pas, mais qu'il pense toûjours humblement de soi-même & qu'il s'accorde avec les humbles. *Ut altus sedens, non alta sapiens sis, sed humilia de te sentiens, humilibusque consentiens.*

S. Bern. l. de consid. c. 6. S. Bern. l. 3. de consid. c. 9.

Mais ne croiez pas, (M.) que saint Bernard donnât ces instructions aux autres devant que de les avoir pratiquées le prémier. Il n'étoit pas seulement troublé de sa dignité, il l'étoit même des seuls noms qui la représentoient.

Ce n'étoit pas, disoit-il, en chantant mais c'étoit en déplorant amérement son malheur qu'il prononçoit ces paroles du Pseaume; dans mon élévation, je me suis humilié & inquiété. *Meritò in Psalmo non canto, sed plango: exaltatus autem humiliatus sum & conturbatus.* Ce qui se raporte à ce que dit saint Augustin, que si Jesus-Christ éleve quelques-uns de ses membres, c'est afin qu'ils en soient plus humbles. *Ad hoc exaltantur etiam in sæculo isto quædam membra ejus, ut in eis sit major humilitas.*

S. Bern. epist. 72. ini.

S. Aug. in psal. 87.

Si les Supérieurs n'entrent dans ces sentimens, & qu'ils s'élévent dans l'honneur, ils doivent s'assûrer que la vérité dont Saül est la figure s'accomplira en eux. Ce Prince étoit humble devant que de monter sur le Trône, & si humble qu'il refusa modestément la couronne d'Israël quand elle lui fut présentée par Samuël; Ce Prophéte néanmoins l'oignit & l'établit Roi du peuple de Dieu, &, comme il lui dit aprés, en la considération de son humilité. *Ait Samuël: non ne cum parvulus esses in oculis tuis caput in tribubus Israël factus es? unxitque te Dominus in Regem super Israël.* Mais aiant voulu regner d'une maniére présomptueuse & arrogante; comme l'humilité avoit élevé son Trône, l'orgueil le renversa: la superbe lui ravit la Couronne, que les humbles pensées qu'il avoit eües de soi-même lui avoient méritée. C'est là une figure qui nous aprend que si les Supérieurs ne vivent humblement dans les charges, ils attireront sur eux la colére de Dieu & perdront la Couronne éternelle.

1. Reg. 15. 17.

Mais si l'humilité leur est nécessaire pour assûrer leur salut, elle l'est aussi pour se bien aquiter des fonctions de leur charge.

II. PARTIE.

C'est la sagesse qui les doit principalement conduire dans leur gouvernement. Quelques autres qualitez qu'ils puissent avoir, si elles ne sont réglées & modérées par les lumiéres de la sagesse, ils feront de grandes fautes dans la conduite de leurs inférieurs. La force, le zéle, la justice, la doctrine seront des armes dont ils ne feront que de mauvais coups, si la sagesse n'en ordonne l'usage. La discrétion, dit saint Bernard, doit tenir l'Empire sur toutes les vertus; elle en doit être la Maîtresse & la Gouvernante. *Est discretio non tam virtus, quàm quædam moderatrix & auriga virtutum.* Si vous l'ôtez d'une ame, la vertu qu'elle peut avoir est bientôt changée en vie. *Tolle hanc & virtus vitium erit.* Aussi le saint Esprit instruisant tous les Supérieurs en la personne des Rois leur donne cette prémiére leçon que la sagesse est plus avantageuse que les forces, & qu'un homme prudent doit être préferé à celui qui est fort. *Melior est sapientia quàm vires: & vir prudens quàm fortis.* Voulant leur aprendre par ces paroles que la sagesse est principalement nécessaire pour bien gouverner. Et le saint Roi David étant sur la fin de sa vie entre les priéres qu'il adressoit à Dieu pour Salomon son fils qu'il laissoit héritier de sa Couronne, il le suplioit de lui donner de la prudence & de l'intelligence, afin qu'il pût conduire son peuple. *Det quoque tibi Dominus prudentiam & sensum ut regere possis Israël.* L'expérience nous le fait voir, que les Supérieurs qui sont prudens, quoique d'ailleurs ils n'aient pas de grands talens, tiennent toutes choses en bon ordre dans leur maison. Ceux au contraire qui ne le sont pas, la voient toûjours dans l'agitation & dans le désordre. Ils portent tout à des extrémitez vicieuses. Ils

S. Bern. serm. in cant.

Sap. 6. 1.

1. Para. 22

relachent l'obſervance réguliére, où ils troublent la paix des Religieux par des fardeaux inſuportables qu'ils leur impoſent. Ils font les choſes à contre temps. Ils ne gardent point de meſure. Ils n'ont point l'eſprit d'accommodement. Ils ne regardent point à la différence des perſonnes. Ce qui paroit ſaint & fervent en leur conduite eſt ordinairement gâté par quelque circonſtance.

Mais qui ſont les Supérieurs, qui ſont les plus humbles? La où eſt l'humilité, dit le ſaint Eſprit, là eſt la ſageſſe. *Vbi eſt humilitas, ibi eſt ſapientia.* L'union eſt ſi étroite entre l'une & l'autre, qu'elles ſont inſéparables. Le ſaint Eſprit regarde les humbles d'un œil de faveur pour les éclairer de ſes lumiéres. *Ad quem reſpiciam, niſi ad pauperculum & contritum Spiritu.* Le Pere Eternel cache ſes ſecrets à ceux qui ſont les grands, mais il les révéle aux petits & aux humbles. *Abſcondiſti hæc à ſapientibus & prudentibus & revelaſti ea parvulis.* Prov. 11. 2 Iſa. 66. 2 Math. 11. 25

Les fols s'imaginent être toûjours dans le bon chemin & qu'ils n'ont pas beſoin de guide : mais les ſages ſe deffians de leurs lumiéres entendent le conſeil des autres. *Via ſtulti recta in oculis ejus: qui autem ſapiens eſt audit conſilia.* Auſſi le ſaint Eſprit nous ordonne-t-il ailleurs de ne rien faire ſans conſeil, en nous aſſûrant que ce ſera le moien de ne nous point répentir de nos actions. *Fili ſine conſilio nihil facias, & poſt factum non pœnitebis.* Et le bon Tobie parlant à ſon Fils entre les belles inſtructions qu'il lui donne, il ne s'oublie pas de lui dire qu'en toutes ſes entrepriſes il doit conſulter les ſages. *Conſilium ſemper à ſapiente perquire.* Moïſe en uſa de cette ſorte. Quoique Dieu parlât ordinairement & familiérement à ce Prophéte, il ne laiſſa pas d'écouter le conſeil, que lui donna Jethro ſon Beau-Pere, & de le ſuivre fidellement. *Quibus auditis Moyſes fecit omnia quæ ille ſuggeſſerat.* Ce qui lui fut fort avantageux. Prov. 12. 15 Eccl. 32. 24 Tob. 4. 19 Exo. 18. 24

Cela nous montre, (M.) que les Supérieurs ne doivent pas conduire leurs inférieurs ſans prendre du conſeil. La conduite des ames eſt trop difficile & trop importante pour qu'un Supérieur veille faire tout ce qui la regarde par ſon ſeul jugement. C'eſt une grande témérité & une haute préſomption de croire qu'on ait de ſon propre fond aſſez d'intelligence pour s'en aquiter. Qui eſt-ce qui peut exprimer toutes les difficultez, qui ſe préſentent à un Supérieur dans l'accompliſſement des différentes fonctions de ſa charge & les facheuſes inquiétudes dont ſon eſprit eſt ſouvent agité ? Comment pourroit-il les débroüiller & les réſoudre ſans quelque ſecours? Qu'eſt-ce que la charge paſtorale, dit ſaint Gregoire ? C'eſt une continuelle tempête & affliction d'eſprit : c'eſt une mer agitée de ſoins & troublé d'affaires, ſur laquelle l'ame eſt toûjours expoſée au danger de faire naufrage. *Quid eſt officium paſtorale, niſi quædam jugis ac perpetua mentis tempeſtas, fluctibus curarum ac cogitationum ſemper fervens.* N'eſt-il donc pas néceſſaire qu'elle y ſoit ſoutenuë & fortifiée par des bons conſeils ? Et n'eſt-il pas vray qu'un Supérieur, qui n'a de confiance qu'en ſoi-méme, ne peut pas qu'il n'ait de tres mauvais ſuccez dans ſon gouvernement ? S. Greg. 1. p. paſt. c. 9

Mais, qui porte un Supérieur à conſulter les Sages ? Il eſt évident que c'eſt l'humilité. C'eſt l'humble connoiſſance qu'il a de ſa foibleſſe, qui fait

Prov. 3. 5. que selon l'Oracle de Salomon il ne se repose pas sur sa pudence, *ne innitaris prudentiæ tuæ*, & qui l'oblige de demander du conseil à ceux qui lui en peuvent donner. Les superbes qui sont pleins de leur propre estime & qui sont sages devant leurs yeux, ne croient pas qu'on leur puisse rien aprendre. Ils se persuadent qu'ils ont toute la sagesse dans leur tête & ainsi ils ne consultent personne. C'est dans ce sentiment qu'à l'occasion d'un Religieux, qu'on parloit de faire Abbé dans un Monastére, saint Gregoire écrivoit ces belles paroles à l'Evêque de Naples. J'avouë, lui dit-il, que ce Religieux à de belles qualitez & que j'estime beaucoup, *sunt enim bona quæ in eo placent*. Mais j'aprens qu'il a un grand vice & qui est tout-à-fait oposé à la charge de Supérieur, c'est qu'il a une grande estime de sa propre sagesse. *Sed hoc est in eo vehemens vitium, quod valde sibi esse sapiens videtur.* Je prie donc vôtre Sainteté, continuë ce grand Pape, d'examiner sérieusement la chose pour en découvrir la vérité, & si vous trouvez qu'il ait une véritable prudence pour le gouvernement des ames & particuliérement qu'il soit humble, élevez-le aidé de la grace de Dieu, à la dignité d'Abbé; Mais si vous remarquez qu'il n'ait point avancé dans l'humilité, retardez sa promotion. *Tua itaque Sanctitas circa eum instanter invigilet, & si hunc cautum in regimine & humilem in suo sensu cognoverit, tunc eum ad Abbatis honorem, Deo auctore, perducat, si verò minùs in humilitate proficit, ejus ordinationem differat.* C'est comme si saint Gregoire disoit que s'il étoit encore rempli de l'estime de soi-méme, il voudroit conduire les autres sans conseil & sans prudence & qu'ainsi il les perdroit au lieu de les conserver & de les perfectionner. Cela est conforme à ce que dit saint Chrysostome, que nous devons reconnoître que nous sommes inutiles, si nous voulons nous rendre utiles. *Nos dicamus inutiles, ut utiles efficiamur.*

S. Greg. l. 7. Reg. epist. 91.

S. Chrysost. hom. 38. ad popu. antio.

Mais disons encore que les Supérieurs pour bien gouverner doivent tacher de gagner le cœur des Religieux & de s'en faire aimer. L'amour est plus puissant que la crainte & les ames s'attirent plus efficacement par les liens de la charité, que par le fer de la sévérité. C'est pour cette raison que saint Paul dit qu'il tachoit de plaire à tous en toutes choses, afin de mieux contribuer à leur salut. *Per omnia omnibus placeo non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.* Et c'est selon le même sentiment que saint Gregoire conseille à ceux qui sont en autorité de s'étudier à captiver l'amour de leurs sujets, afin par ce moien de les faire obeïr. *Debet qui præest studere se diligi, quatenùs possit audiri.*

1. Cor. 10. 33.

S. Greg. p. 3. past. c. 8.

Mais comment, (M.) nos Supérieurs peuvent-ils s'attirer l'amour des Religieux? Ils ne le peuvent mieux faire que par l'humilité. Cette vertu n'est pas seulement aimable, mais elle rend aimables ceux qui la pratiquent. Les humbles vivent avec douceur & tranquilité. Ils ne font rien par colére & par emportement. Ils conservent la paix avec tout le monde. Ils ne sont point délicats sur le point d'honneur. Ils n'affectent point de tenir leur rang. Ils ne cherchent point de préférance dans les besoins de la vie. Ils ne font point les choses d'une maniére impérieuse. Ils ont l'esprit d'accommodement Ils se font autant qu'ils peuvent à l'esprit de tous. Ils imitent le Prohéte Elisée, qui voulant résusciter un enfant mort, se réduisit à sa petitesse, perdant

en quelque

en quelque façon sa propre grandeur, pour mettre sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur les siens, ses mains sur les siennes, afin d'échauffer toutes les parties de son corps. *Posuit os suum super os ejus, & oculos suos super oculos ejus, & manus suas super manus ejus & incurvavit se super eum & calefacta est caro pueri.* Et cette conduite captive le cœur & gagne l'amour des plus insensibles, des plus sauvages & des plus farouches. On ne peut voir un Supérieur ainsi humble sans l'aimer. Et vous voiez bien que quand on l'aime par la considération de sa vertu, on se rend, non seulement sans aucune peine, mais avec joie à tout ce qu'il desire. L'amour qu'on lui porte donne des ailes pour voler á tout ce qu'il ordonne. Ce qui fait regner l'union, la paix & la ferveur dans le Monastére, à la consolation du Supérieur & des inférieurs. 4. Reg. 4. 34.



Exhortation unique sur le Chapitre 18.

EXHORTATION SEPTANTE-SEPTIE'ME

DV RESPECT QVE DOIVENT AVOIR les Inférieurs envers les Supérieurs.

Nôtre sainte Régle ayant ordonné aux Supérieurs de s'abaisser & de s'humilier dans le dégré auquel ils sont élevez par leur charge, & de traiter les Religieux, non pas en Maître, mais comme s'ils en étoient les Serviteurs, *Erit vester servus*; Elle s'adresse aprés aux Religieux, & elle leur commande d'honorer avec humilité les Supérieurs que Dieu a mis sur leurs têtes & qu'il a établis pour les gouverner. *Vos quoque cæteri fratres Priorem vestrum honorate humiliter.* C'est à dire que les Inférieurs ne doivent pas abuser de l'humilité des Supérieurs, mais qu'ils la doivent imiter & qu'ils y doivent répondre par la leur. Les Supérieurs, dit saint Bernard écrivant au Pape Eugéne, doivent penser que selon l'esprit de l'Evangile, ils conduisent des Brebis, en conduisant leurs sujets, & ainsi qu'ils ne les doivent pas traiter d'une maniére rigoureuse; qu'ils doivent les nourrir avec douceur & non pas les oprimer par une fiére austérité. *Ovibus non dominaberis: pascendas utique, non premendas suscepisti.* Mais aussi les Inférieurs doivent avoir l'humilité des Brebis entre les mains, dans la présence, & sous le gou-

Exorde. R. Carm. c. 18. S. Bern. l. 2. de consid. c. 6.

vernement de leurs Supérieurs. *Priorem vestrum honorate humiliter.*

Mais je dis (M.) que nous devons honorer, 1. Leur personne, 2. Leur esprit, 3. Leur volonté : leur personne, par nos homages & nos respects ; leur esprit, en renouçant à nos lumiéres, pour suivre celles qu'ils nous communiquent. Leur volonté en quittant la nôtre pour obeïr aux commandemens qu'ils nous font.

I. PARTIE. Nous avons un exemple domestique qui nous montre le respect avec lequel nous devons honorer nos Supérieurs. C'est dans l'action que firent nos anciens Peres les enfans des Prophétes, aprés le ravissement au Ciel de nôtre Patriarche saint Elie, pour témoigner leur vénération envers saint Elisée. Ce Prophéte, que le grand Elie avoit laissé son successeur pour le gouvernement de sa famille du Mont-Carmel, se présentant à ses sujets, ils se jettérent tous

4. Reg. 2. à terre pour l'adorer, comme il est rapporté dans l'Histoire Roiale. *Venientes in occursum ejus adoraverunt eum proni in terram.* Cela nous aprend (M.) la vénération avec laquelle nous devons traiter avec nos Supérieurs & nous fait voir l'obligation que nous avons de leur donner en toutes occasions des marques extérieures de l'honneur que nous leur portons.

Mais par conséquent ce profond respect de nos Peres envers leur Supérieur condanne hautement l'insuportable fierté de ces Religieux qui agissent avec leurs Supérieurs comme avec leurs égaux, qui approchent d'eux avec un air élevé & d'une maniére hardie, qui leur parlent sans se découvrir & avec une liberté non seulement mondaine, mais contraire à l'honnêteté, qui étant assis les voient passer avec indifférence sans se lever & sans les salüer. Et à plus forte raison il condanne ceux qui leur font des reproches & des insultes, qui leur témoignent qu'ils ont toûjours le cœur plein d'amertume, qu'ils n'ont que du mépris pour eux & qui les offensent vivement par des paroles piquantes. Je ne sçai comme des Religieux qui n'ont pas tout-à-fait renoncé à leur réputation, à la crainte de Dieu & à leur salut en peuvent venir à ces excez & comme ils ne voient pas le tort qu'ils se font par cette témérité devant les hommes & devant Dieu. Croient-ils que les Religieux un peu sages ne gémissent pas de leur insolence ? Croient-ils que tous ceux qui ont de la vertu n'en souffrent pas extrémement ? Croient-ils que chacun n'ait pas de l'indignation de leur conduite ? Croient-ils qu'elle ne soit pas universellement censurée ? Croient-ils qu'on ne les regarde pas comme des inquiétez, comme des libertins, comme des esprits facheux & incommodes, qui font la Croix du Monastére ? Si saint Paul ordonne que les uns & les autres se préviennent par des témoignages d'honneur & de déférence, & s'il veut qu'entre les particuliers il y ait une sainte émulation à s'entre honorer. *Honore invicem prævenientes.*

Rom. 12. 12 Que diroit-il de ceux qui, bien loin d'avoir ces sentimens pour leurs Freres, ne les ont pas pour les Supérieurs, & en ont même de tous contraires ? Si le saint Apôtre nous deffend d'agir par esprit de contention & de vaine gloire & s'il veut que chacun ait assez d'humilité pour croire que les autres sont au dessus de lui : *Nihil per contentionem neque per inanem gloriam : sed in humilitate*

Phil. 2. 3. *Superiores sibi invicem arbitrantes* ; qu'elle pensée auroit-il des Religieux qui regardent ceux qui sont en vérité leurs Supérieurs comme s'ils leur étoient Inférieurs ? N'est-il pas vrai qu'ils y seroient tout-à-fait décriez & qu'ils y

passeroient pour n'avoir rien de l'esprit du Christianisme? Mais ils ne sont pas seulement perdus dans la pensée de saint Paul, ils le sont encore en celle de Dieu.

Entre les commandemens que Dieu nous fait, je n'en vois pas qu'il nous impose avec une plus grande force & d'une maniére plus solennelle & plus impérieuse, que celui de l'honneur qu'il veut que nous rendions à nos parens. Dans l'Exode & dans le Deutéronome ou les principales de ses Loix sont déclarées & établies, celle qui nous oblige d'honorer nos parens est à la tête de toutes les autres. *Honora Patrem tuum & Matrem tuam.* Comme s'il nous vouloit dire par cet ordre mystérieux, qu'elle est la principale & la plus impottante. Et Jesus-Chrit la renouvelée dans la Loi de grace, comme nous le voions dans trois des Evangelistes. Le saint Esprit nous ordonne la même chose, par la plume de l'Ecclesiastique, en nous marquant avec des expressions particuliéres, que nous devons principalement honorer le Pere qui nous a mis au monde. *In opere & sermone, & omni patientia honora Patrem tuum. Ne glorieris in contumelia Patris tui : non enim est tibi gloria ejus confusio : gloria enim hominis ex honore Patris sui.*

Exod. 20. 12. Deut. 5. 16. Math. 15. 4 Mar. 7. 10. Lu, 18, 20. Eccl. 3. 9. 12. 13.

Mais si par la Loi de Dieu nous devons avoir de la vénération pour les Peres qui nous ont donné la vie de la nature, devons-nous avoir moins de révérence pour les Peres qui nous communiquent la vie de la grace, pour les Peres qui nous engendrent en Jesus-Chrit? Nous les devons sans doute d'autant plus honorer qu'il y a de différence entre la nature & la grace & que celle-ci surpasse l'autre. Mais nos Supérieurs sont nos Peres spirituels : C'est par eux & par leur autorité que nous recevons l'être surnaturel, & que, comme par de nouveaux enfantemens, nous y sommes rétablis, quand nous le perdons par nos pechez. C'est la pensée qu'avoit saint Paul, quand il adressoit ces paroles aux Galates. Mes petits enfans, je sens de nouveau pour vous les douleurs de l'enfantement, & cette peine que je souffre ne finira point jusqu'à ce que Jesus-Chrit soit formé dans vos ames. *Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis.* Et n'est-ce pas aussi par leur ministére que nous avons reçû l'être Religieux, quand ils ont accepté le contract de nôtre Profession.

Gal. 4. 19.

Nous pouvons même dire que si nos Supérieurs ne nous ont pas donné l'être de la nature, Ils nous tiennent la place de ceux par qui nous l'avons reçû. Ils nous les représentent & ils sont en quelque maniére substituez en toutes leurs fonctions. Ils nous tendent les bras : ils nous ouvrent leur sein, quand nous abandonnons les autres. Ils sont de seconds Peres, qui en nous recevant, nous promettent par leur charité de nous rendre les mêmes offices, que nous pouvions espérer de la justice des Prémiers. Et nous voions tous les jours qu'ils emploient leurs soins & leurs travaux pour nous nourrir, pour nous vêtir, pour nous loger, pour nous conserver dans la santé & dans la maladie. Aussi je crois que je puis avancer sans faire de violence à l'écriture que comme Dieu nous commande d'honorer nos parens, il nous oblige par une Loi expresse d'avoir un grand respect pour le Supérieur qui est au milieu de nous & qu'il nous a donné pour nous conduire. Cette Loi nous est marquée dans l'Ecclesiastique ou le saint Esprit veut que les Freres aient de la vé-

Eccl. 10. 24. nération pour celui qui les gouverne. *In medio fratrum Rector illorum in honore.* Tellement qu'il est évident qu'on doit conclure de ces véritez que les Religieux qui n'honorent pas leurs Supérieurs offensent Dieu tres-griévement & qu'en l'offensant ils se privent des récompenses qui sont promises aux enfans qui honorent leur pere, & qu'ils attirent sur eux les châtimens dont sont menacez ceux qui les deshonorent.

Mais si nous devons honorer la Personne de nos Supérieurs par les démonstrations extérieures de nos respects, nous devons aussi honorer leur esprit en suivant leurs lumiéres.

II. PARTIE. Les Perès sont les Maîtres naturels de leurs enfans. Aprés leur avoir donné la naissance, ils leur doivent inspirer la science. S'ils leur doivent l'entretien du corps, ils sont aussi obligez de nourrir, d'élever & de perfectionner leur esprit. Il ne faut pas même douter que les lumiéres que les Peres communiquent à leurs enfans n'aient une vertu particuliére pour les éclairer, & qui surpasse celle qui est attachée aux leçons qui leur peuvent être faites par des Maîtres étrangers, & que les enfans qui les suivent n'en tirent de grands avantages. Aussi le saint Roi David, quelque connoissance qu'il e t de la sagesse de Salomon son Fils, ne manqua pas de lui rendre ce bon office, comme nous le voions dans les pages sacrées. Et Dieu prenant envers nous la qualité de Pere a aussi pris le soin de nôtre instruction. Il n'eut pas plûtôt crée l'homme, qu'il s'en rendit le Maître : & aiant envoié son Fils sur la terre pour être nôtre Sauveur, il a voulu à même temps qu'il fut nôtre Docteur. Aprés nous avoir parlé par les Patriarches, par les Prophétes, par les Anges, il nous a parlé par son Verbe. *Locutus est nobis in Filio.* Et il nous a
Heb. 1. 2. commandé de nous rendre les disciples de ce Maître, en écoutant avec attention ses paroles. *Ipsum audite.* Mais (M.) s'il nous ordonne d'entendre Jesus-
Math. 17. 5 Christ, Il veut aussi que les enfans interrogent leur pere & qu'ils aprennent
Deut. 32. 7 de leur bouche ce qu'ils ne sçavent pas. *Interroga Patrem tuum & annunciabit tibi.* Et ailleurs il nous oblige de recevoir les sentimens de nos peres comme des oracles & de les suivre, afin en les suivant d'assûrer nôtre salut.
Eccl. 3. 2. *Judicium Patris audite Filij & sic facite ut salvi sitis.* Il veut que nous
Prov. 1. 8. soions principalement dociles à leurs instructions. *Audi fili mi disciplinam Patris tui.*

Mais si nous sommes si obligez à suivre les lumiéres que nous donnent les Peres de qui nous avons reçû la vie naturelle : nous ne le sommes pas moins de prendre les avis, les conseils & les instructions de nos Peres Spirituels & de nous y conformer. Nous devons avoir des Directeurs pour la conduite de nos ames. C'est l'une des prémiéres maximes de la vie intérieure, comme c'est l'un des prémiers moiens qu'on nous peut donner pour marcher seurement dans les voies du salut & de la perfection.. C'est vouloir s'égarer & se perdre de vouloir se gouverner par son propre jugement. Ne vouloir prendre de lumiéres que de son esprit, c'est s'engager dans l'école d'un mauvais Maître. Celui, dit saint Bernard, qui veut être le Maître de soi-même, se donne pour disciple à un insensé, qui n'est capable que de le
S Bern. epist. 87. tromper. *Qui se sibi Magistrum constituit, stulto se discipulum subdit.* Je ne sçai pas continuë ce saint Pere, ce que les autres pensent d'eux sur ce sujet.

Et quidem quid alij de se sentiant, ignoro. Mais pour moi j'ai l'expérience de ce que je dis & je trouve que j'en conduirois plusieurs autres plus facilement & avec plus d'assûrance, que je ne me gouvernerois moi seul. *Ego de me expertus sum quod dico, & facilius imperare & securius possum praeesse alijs multis, quam soli mihi.* Nous ne voions pas les choses qui sont sur nos yeux. Il faut que les objets en soient éloignez pour que nous les puissions voir. Ainsi nous sommes trop unis à nous mêmes pour nous pouvoir connoître & pour sçavoir ce qui nous est utile ou nécessaire. Nous connoissons bien les autres & nous en pouvons juger ; mais nous ne nous connoissons point & ainsi nous ne nous pouvons conduire. Nous nous aveuglons nous mêmes par nous mêmes, comme les yeux perdent leur lumiére par les couleurs qui les couvrent. Saint Jerôme avoit la même pensée, quand il adressoit ces paroles au Moine Rustique : Je désire de vous, que vous cherchiez la conversation des Saints, que vous ne vous instruisiez pas vous mêmes, & que vous n'entriez pas sans guide dans une voie, qui vous est inconnuë, crainte que vous ne vous y égariez & que vous n'y marchiez plus fort ou plus lentement qu'il ne faut, & qu'en courant vous ne vous fatiguiez trop, ou qu'en vous réposant vous ne vous endormiez lachement. *Mihi quidem placet ut habeas Sanctorum contubernium, nec ipse te doceas, & absque Doctore ingrediaris viam, quam numquam ingressus es, statimque tibi in partem alteram declinandum sit, & errari pateas, plusque aut minùs ambules, quam necesse est; ne aut currens lasseris, aut moram faciens obdormias.* Saint Laurent Justinien est aussi de ce sentiment, quand il dit que tant que nous sommes pélerins en ce monde, il est nécessaire que nous aions un Directeur vigilant, par les sages conseils & la prudence du quel nous puissions décourir les embuches de nos ennemis & éviter les malheurs, qui nous en peuvent arriver. *Quamdiu mortali hoc peregrinamur in corpore, habemus opus ductore pervigili, cujus sano concilio, cujusque circumspectâ prudentiâ adversariorum spiritualium agnoscamus insidias, emergentia evadamus pericula.* Et c'est ce qui fait dire à saint Basile que c'est une marque évidente d'une superbe insupportable de croire qu'on n'a besoin du conseil de personne & qu'on peut de soi-même sans aucun avis décider de toutes choses. *Intolerabilis est superbiae argumentum existimare se nullius egere consilio; sed sibi uni attentum esse, quasi solus possit sibi consilio decernere quae optima sunt.* Et selon ces maximes le même Pere, instruisant un jeune Anachorette sur les exercices de la vie Religieuse, lui deffend sur toutes choses de ne se pas reposer sur ses propres pensées & de ne pas ajoûter trop de foi aux lumiéres de son esprit, crainte qu'en suivant ces mauvais conseils, il ne tombe dans les derniers malheurs en perdant sa vocation. *Maximè omnium cave ne tuo unius consilio imprudenter innixus, tibi uni permittas plus aequo fiduciae, ne quando per rudem rerum in experientiam è sublimi fastigio Religionis, quam ex professo percolendàm accepisti, deturbere.*

S. Hyéro. epist. 4.

S. Laur. Iustinia.

S. Basil. in c. i. Isa.

Mais si nous devons avoir des Directeurs, il est évident que nous devons préférer ceux que Dieu nous donne à ceux que nous pourrions choisir. C'est à dire que nous devons nous conduire plûtôt par la direction de nos Supérieurs, que par des directions étrangéres. Saint François de Sales dit fort

bien que quand on veut avoir un Directeur, il le faut choisir entre mille, & qu'on n'y peut apporter assez de précaution; & nôtre Bien-heureux Jean de la Croix, dit que les ames doivent soigneusement regarder à qui elles se confient pour leur conduite: mais un Religieux ne doit pas craindre de se tromper en suivant celle de son Supérieur sont nos Peres, nous devons croire que les mêmes bénédictions qui sont attachées aux avis que les Peres donnent à leurs enfans, le sont aussi à celles que les Supérieurs donnent à leurs sujets. Nous pouvons avoir plusieurs Maîtres, mais quand nous en aurions
1. cor. 4. 15. dix mille nous n'avons pas plusieurs Peres. *Si decem millia Pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos Patres*, nous n'en avons qu'un; & comme il est Pere, & qu'en nous instruisant il nous peut dire avec saint Paul, qu'il ne nous parle pas pour nous confondre, mais pour nous avertir de nos devoirs
1. cor. 4. 14 comme ces chers enfans, *Non ut confundam vos hæc scribo, sed ut Filios meos charissimos moneo*, ses lumiéres nous doivent être plus vénérables, non seulement que les nôtres, mais que celles de tous les autres Maîtres qui nous peuvent enseigner dans les voies du Ciel.

Mais (M.) pour les recevoir, il faut les demander, il faut voir le Supérieur, il faut le consulter; il faut se découvrir à lui; il faut lui faire connoître son
Prov. 28. 13. intérieur. Le malade qui cache ses plaies ne peut être guéri, & le Religieux, qui ne montre point ses besoins spirituels, ne peut être éclairé ni dirigé. *Qui abscondit scelera sua non dirigetur.* Il demeure toûjours dans son aveuglement & exposé à de tres dangereuses chutes. C'est pour cette raison que nos anciens Peres au rapport de Cassian ne souffroient pas que les Religieux cachassent aucune de leurs pensées à leurs Supérieurs; mais qu'ils les obligeoient de les lui reveler toutes, aussitôt qu'elles s'étoient élevées en leur ame. Ils ne leur donnoient pas la liberté d'en juger par leur prudence; mais ils vouloient qu'ils en laissassent l'examen & qu'ils crûssent simplement que les choses
Cass. l. 4 Insti. c. 19 étoient bonnes ou mauvaises selon sa détermination. *Instituuntur nullas penitus cogitationes prurientes in corde perniciosa confusione celare, sed confestim ut exortæ fuerint, eas suo patefacere seniori: nec super earum judicio quicquam suæ discretioni committere, sed illud credere malum esse vel bonum quod discusserit ac pronunciaverit senioris examen.* Voila la candeur qu'ils désiroient des Inférieurs, & le respect qu'ils vouloient qu'ils eussent pour les pensées de leurs Supérieurs. Et comme dit ailleurs le même Cassian, ils croyoient que par cette conduite, non seulement chacun arriveroit à la plus
Cass. col. 2 c. 11. haute & à la plus parfaite discrétion, mais encore qu'il seroit en assûrance contre toutes les tentations de l'ennemi. *Quâ institutione firmatus, non modo adperfectam discretionis rationem quisque perveniet; verùm etiam à cunctis insidijs inimici tutissimus permanebit.* Comme au contraire ils tenoient pour un principe indubitable que le Diable ne pouvoit pas plus efficacement faire tomber un Religieux dans l'abîme du peché, qu'en lui persuadant de mépriser les avis de ses Supérieurs & de se réposer sur son propre jugement & sur les lumiéres de son esprit. *Nullo alio vitio tam præcipitem Diabolus Monachum pertrahit ac perducit ad mortem, quàm cum neglectis consilijs seniorum in suo judicio persuaserit & definitione doctrinâve confidere.*

Mais, (M.) que nous sommes éclairez de ces sentimens & de ces prati-

ques. Il se trouve encore des Religieux, qui ont de la vénération pour la personne des Supérieurs; mais en voions nous qui en aient pour leurs pensées? La plus part s'en éloignent, se cachent à eux, ne les consultent point, &, abondant en leurs sens, estiment plus leurs propres opinions, que tout ce qu'ils leur pourroient dire. C'est ainsi que nous nous égarons dans nos vains raisonnemens & que nôtre cœur privé de sagesse s'obscurcit de plus en plus *Evanuerunt in cogitationibus suis, & obscuratum est insipiens cor eorum.* Rom. 1. 21 C'est ainsi qu'en voulant nous persuader à nous mêmes que nous sommes sages, nous montrons que nous n'avons rien de la bonne raison. *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt.*

Mais, si nous ne voulons pas captiver nôtre jugement sous celui des Supérieurs, soumettons au moins nôtre volonté à la leur, & aions plus de respect pour leurs commandemens, que nous n'en avons pour leurs avis, pour leurs lumiéres & pour leurs Exhortations.

III. PARTIE.

Il est plus facile de donter sa volonté que son esprit, & il s'en trouve en plus grand nombre qui obeïssent aux ordres qu'on leur donne, qu'il n'y en a qui les accomplissent avec une entiére aprobation. Il se trouve beaucoup de personnes, dit saint François de Sales, qui renoncent à leur propre volonté, les uns pour un sujet, les autres pour un autre; je ne dis pas seulement en Religion, mais je dis même parmi les séculiers & dans les cours des Princes, mais d'avoüer que le commandement soit bien fait & ainsi d'y soumettre son jugement, cela arive rarement. Ce qui vient de ce que nous sommes plus Maîtres de nôtre volonté que de nôtre entendement & que nous sommes plus jaloux de la gloire de nôtre raison que de celle de nôtre liberté. Mais quand il ne seroit pas plus facile de captiver nôtre volonté que nôtre jugement, il y a tant de motifs qui nous obligent à honorer la volonté de nos Supérieurs en renonçant à la nôtre, que nous le devons faire sans aucune répugnance. Mais comme j'ai dé-ja souvent parlé de ce sujet dans nos Exhortations précédentes je ne ferai à présent que le toucher en finissant celle-ci pour ne rien repeter de ce que nous avons dit. (S. Fran. de Sales. 14.)

De la même plume dont saint Paul oblige les enfans d'obeïr à leur Pere, il nous ordonne aussi d'obeïr à nos Supérieurs. Comme il étoit aux Ephésiens que les enfans doivent obeïr à leur Pere, *filij obedite parentibus vestris*: il Eph. 6. 1 écrit aux Hebreux que les inférieurs doivent obeïr à leurs Supérieurs, & se soumettre à leur conduite. *Obedite præpositis vestris & subjacete eis.* Et sans Heb. 13. 17 doute, (M.) c'est avec beaucoup de raison que nous devons principalement dans la Religion obeïr à nos Supérieurs comme à nos Peres, puisque, comme nous avons dit, nos Supérieurs sont par des titres particuliers nos Peres Spirituels. Le saint Apôtre veut que nous obeïssions aux Peres qui nous ont donné la vie naturelle, parce qu'il est juste d'avoir pour eux cette soumission. *Filij obedite parentibus vestris in Domino: hoc enim justum est.* Ce Eph. 6. 1. seroit en effet une grande injustice de nous servir d'un bien-fait que nous avons reçû d'eux contre leur volonté & de leur faire la guerre par nôtre rebellion, avec les armes qu'ils nous ont donné, c'est à dire avec une volonté que nous n'avons que par leur moien & qui leur apartient originairement. Mais n'est-il pas vrai que les Religieux ne peuvent aussi sans injustice rési-

ster à la volonté de leur Supérieur. Car comme la volonté de l'enfant apartient à son Pere, ainsi celle du Religieux apartient à son Supérieur. Le Pere doit être le Maître de la volonté de son enfant par un droit qui est fondé sur son origine, & le Supérieur le doit être de celle de son Religieux par un droit établi sur la donation qu'il lui en a fait dans le moment de sa profession. Desorte, (M.) que nous ne pouvons sans une injuste usurpation disposer de nôtre volonté contre celle de nos Supérieurs. Cette pensée est avancée & bien expliquée par saint Bonaventure. Vous vous étes donné à vôtre Prelat, dit ce saint Docteur, pour l'amour de nôtre Seigneur & pour mériter le Roiaume des Cieux, & ainsi vous n'étes plus à vous, mais vous lui apartenez & par conséquent il ne vous est pas permis de faire aucune chose que par les ordres de sa volonté. *Te Prælato dedisti propter Dominum & propter Regnum Cœlorum, & jam non es tuus, sed ejus cui te vendidisti : & ideò nihil tibi licet agere de te, sine ejus voluntate.* Il est le Seigneur de vôtre volonté & ainsi si vous y touchez, c'est à dire, si vous agissez contre son consentement vous étes un voleur. qui disposez d'un bien étranger, & sur lequel vous n'avez plus de droit, contre la volonté de celui qui en est le Maître légitime. *Ipse enim est Dominus voluntatis tuæ, & contrectatio rei alienæ invito Domino furtum est.* Et cette injustice est si injurieuse à Dieu qu'elle ferme le Ciel à ceux qui la commettent. *fur autem cœla non appropiat.* Elle est même plus grande que celle des enfans qui n'obeïssent pas à leur Pere. Car la desobeïssance de ceux-cy n'est qu'une simple injustice, mais celle des Religieux est un sacrilége, puisque c'est par un vœu que nous donnons nôtre volonté à nos Supérieurs.

S. Bonav tr. de int. hom. c. 2.

Mais si nous nous rendons indignes de la gloire en résistant à la volonté de nos Supérieurs, nous nous en assûrons aussi hautement la possession, quand nous nous y conformons : car il n'est rien qui nous unisse à Dieu d'une maniére plus parfaite que l'obeïssance. On peut même dire que nous ne pouvons être parfaits que par l'obeïssance & que c'est elle qui achéve nôtre perfection & qui en est comme le dernier caractére. Cela est assez conforme à la pensée de saint Augustin, qui dit qu'il n'est rien qui soit si agréable à Dieu que l'obeïssance : *Nihil sic Deo placet quemadmodum obedientia,* & qu'elle seule est plus excellente que toutes les autres vertus. *Una obedientia plus valet quam omnes virtutes.* Mais sainte Thereze s'explique admirablement sur cette matiére. Il est certain, dit cette sainte, que la souveraine perfection ne consiste pas à recevoir des caresses intérieures, ni en de hauts ravissemens, ni en des visions, ni en l'esprit de Prophétie ; mais seulement en ce que nôtre volonté soit si conforme à celle de Dieu, qu'au même temps que nous connoîtrons qu'il désire quelque chose de nous, nous la désirions pareillement de tout nôtre cœur, & que nous recevions avec autant de joie l'amertume, comme la douceur en la recevant de sa volonté. Elle ajoûte que l'obeïssance est le moien le plus court & le plus efficace pour arriver à cet état de bon-heur & de perfection. Car dit-elle, si nous voulions seulement travailler par la force de nos raisons à subjuguer nôtre volonté & à la soûmettre à celle de Dieu, nous n'aurions jamais fait & nous serions toûjours en danger de n'y pas réussir. Cette voie est longue, difficile & dangereuse, à cause des raisons

S. Aug. tr. 7. de obed. & humil.

S. Ther l. des s. fondat. c. 5.

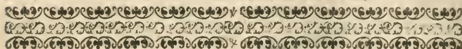
contraires

contraires, qui sont du côté de nôtre amour propre & qui le favorisent. Il y a tant de choses à dire sur ce propos qu'on n'acheveroit jamais, si on vouloit faire voir tout ce que le Diable, le monde & nôtre convoitise emploient d'artifices pour s'opposer à la soûmission que nous devons avoir à la volonté de Dieu, & tous les moïens dont ils se servent pour nous persuader qu'elle est où elle n'est pas, & qu'elle n'est pas où elle est. Quel remède donc à ce desordre! Le voici, dit sainte Thereze. Comme dans les affaires temporelles, quand il s'agît d'un procez fort douteux, on prend un Arbitre entre les mains duquel les parties lassées de plaider remettent tous leurs droits pour en juger, ainsi nous dans les affaires spirituelles de nôtre ame, ignorans la volonté de Dieu, nous devons nous adresser à nôtre Supérieur, avec une forte résolution de ne plus plaider & de ne plus penser en nôtre cause, mais de croire & d'accomplir ce qu'il décidera & ordonnera. De cette maniére nous connoîtrons & accomplirons infailliblement la volonté de Dieu. Nous ne nous y tromperons jamais, puisque Nôtre Seigneur nous assûre qu'il parle, quand nos Supérieurs parlent, & qu'on l'entend, quand on les entend. *Qui vos audit, me audit,*

Et ne répliquez point, dit saint Bernard selon le même sentiment, que dans les choses douteuses les hommes peuvent prendre le faux pour le vrai & faire passer leur volonté pour la volonté de Dieu, car pourquoi prendriez-vous la liberté de raisonner ainsi? puisque vous sçavez par le témoignage de la Sainte Ecriture, que la bouche des Prelats est la gardienne de la vérité & que c'est d'eux que nous devons recevoir la Loi parce qu'ils sont les Ministres de Dieu envoiez pour nous gouverner. *Cum teneas de scripturis quia labia Sacerdotis custodiunt scientiam & legem ex ore ejus requirunt, quia Angelus Domini exercituum est.* Car de quelle Loi ou dequel commandement croiez-vous, continuë ce saint Pere, que parle le saint Esprit? Il ne nous parle pas d'un ordre qui nous est expressément donné dans les pages sacrées, ou qu'une raison évidente nous oblige d'observer; car pour les ordres de cette nature, il ne faut point s'adresser aux Supérieurs, & il ne faut point attendre qu'ils commandent ou qu'ils deffendent. *Requirunt dixerim, legem, non quam vel authentica ulla scriptura tradiderit, vel oratio manifesta probaverit, de hujusmodi quippe nec præceptor expectandus, nec prohibitor auscultandus est.* Mais, il parle des ordres qui sont de choses qui paroissent douteuses & qu'on ne sçait pas évidemment, être de la volonté de Dieu, jusqu'à ce que les Supérieurs, qui en sont les dépositaires, ne l'aient déclaré. *Sed quod ita latere aut obscurum esse cognoscitur, ut in dubium venire possit, utrum nam Deus sic, aut aliter forte velit, si non de labijs custodientibus scientiam & ex ore Angeli Domini exercituum certum reddatur.* Nous devons donc, conclut saint Bernard, entendre comme Dieu, dans les choses qui ne sont pas manifestement contre Dieu, celui qui nous est comme un Dieu visible & que nous devons regarder comme le même Dieu que nous adorons. *Ipsum proinde quem pro Deo habemus tanquam Deum in ijs quæ apertè non sunt contra Deum audire debemus.*

Et voilà, (M.) comme l'obeïssance assûre nôtre salut, & qu'elle est même le sceau de nôtre perfection par la conformité qu'elle nous donne à la

volonté de Dieu. Voilà le grand avantage que nous rétirons de l'honneur que nous portons par nôtre soumission à la volonté de nos Supérieurs. Honorez donc humblement ces Lieutenans de Dieu. *Priorem vestrum honorate humiliter.* Honorez leur personne : honorez leur esprit : honorez leur volonté. Honorez leur personne : soiez toûjours dans un grand respect en leur présence, & leur donnez toutes les marques possibles de vôtre vénération. Honorez leur esprit : prenez leur avis en toutes choses : préférez leurs lumiéres aux vôtres : croiez que ce qu'ils disent est bien dit & que ce qu'ils ordonnent est bien ordonné. Honorez leur volonté. Accomplissez tout ce qu'ils veulent : obeïssez à tous leurs commandemens : ne vous exposez pas, par mépris de leurs Loix, aux rigueurs effroïables du jugement de Dieu ; mais rendez-vous dignes, par vôtre soumission, de la Couronne Eternelle. *Ut non veniatis in judicium de contemptu, sed de obedientia mereamini vitæ æternæ mercedem.* Nôtre Seigneur par sa bonté nous en fasse à tous la grace : je l'en prie de tout mon cœur.



Exhortation unique sur l'épilepsie.

EXHORTATION SEPTANTE-HUITIE'ME.

DE LA FERVEUR.

Exordé.

SAINT Albert nôtre Législateur aprés nous avoir fait les commandemens & les deffenses qu'il a crû nécessaires pour la bonne conduite de nôtre vie dans la Religion, nous exhorte de ne pas nous arrêter aux Loix qu'il nous a données ; mais de passer généreusement aux œuvres de surérogation, en nous promettant que le Fils de Dieu dans son dernier avénement nous en recompensera. *Si quis autem supererogaverit, ipse Dominus cum redierit, reddet ei.*

Rég. carme in epilo.

Il veut néanmoins que nous aions de la discrétion dans nos desseins pour n'en pas entreprendre plus que nous ne pouvons. Il ne veut pas que nous nous ôtions les moiens de nous acquiter de nos obligations, en voulant faire des choses qui soient au dessus de nos forces. *Utatur tamen discretione quæ virtutum est moderatrix.*

Mais (M.) il en est peu entre nous, qui se veillent détruire par un trop grand travail & par des pénitences & mortifications excessives. L'amour que

nous nous portons fait que nous avons toûjours assez de soin de nôtre corps. C'est une partie, dit saint Paul, que nous ne haïssons point, mais que nous conservons de tout nôtre pouvoir. Je ne m'arrêterai donc point à vous parler de la discrétion. J'aime mieux finir nos exhortations en vous exhortant à ne vous point reposer, à ne point regarder ce qui vous est commandé ou deffendu, à faire continuellement des œuvres de surérogation, à vous porter avec ferveur aux plus difficiles, aux plus rigoureuses, aux plus relevées, aux plus nobles,& aux plus saintes actions de la vertu.

Plusieurs raisons (M.) demandent de nous ce zéle, cette dévotion, & cette ferveur : mais je dis principalement que nous devons vivre de cette vie fervente pour nous assûrer de la bonté de nôtre état; c'est à dire pour avoir ce témoignage intérieur que nous sommes vertueux, que nous allons à Dieu de la bonne maniére, que la vertu que nous possedons est solide & non pas imaginaire, qu'elle est véritable, & non pas seulement aparente. Car la vertu sans ferveur n'est pas vertu : elle n'en a pas la vérité; elle n'en a que l'ombre; ou si elle est vertu, elle n'est qu'une vertu, qui se perd, qu'une vertu, qui est sur le penchant de sa ruine, qu'une vertu qui est sur le bord du précipice, qu'une vertu chancelante, agonisante & mourante. C'est ce que je vais vous faire voir, prémiérement par les pensées des saints Peres, & secondement par la raison. Voila tout le sujet de cette Exhortation.

I. PARTIE.

Les saints Peres ont de tres riches expressions pour nous faire comprendre cette morale Chrétienne & Religieuse & qui est extrémement importante à nôtre salut. Saint Bernard dit qu'il en est des hommes en cette vie comme des Anges que Jacob vit sur cette échelle mistérieuse, dont les uns montoient & les autres descendoient, sans qu'aucun se reposât.
Cet emblême nous représente, dit ce saint Pere, que tant que nous vivons en ce monde le repos n'est permis à personne, qu'il faut nécessairement s'avancer vers Dieu, ou s'en éloigner. *Vidit scalam Iacob & in scalâ Angelos, ubi nullus residens, nullus subsistens apparuit, sed vel ascendere vel descendere videbantur universi : quatenus palam daretur intelligi inter profectum & defectum, in hoc statu mortalis vitæ nihil medium inveniri.* Où sont donc, pour continuer de parler avec saint Bernard, ceux qui disent qu'ils ne veulent pas être meilleurs que leurs Peres? *Vbi ergò sunt, qui dicere solent. Sufficit nobis, nolumus esse meliores, quàm Patres nostri?* O mon frere, ne voulez-vous pas profiter & avancer dans la voie du Ciel? Vous dites que vous ne le voulez pas : vous voulez donc reculer. *O Monache, non vis proficere? non. vis ergò deficere.* Non répondez vous? *Nequaquam.* Que voulez-vous donc? expliquez-vous. *Quid ergò?* Je conçois vôtre pensée. Vous voulez demeurer tel que vous étes. Vous ne voulez pas dévenir plus mauvais, vous ne voulez pas aussi être meilleur. *Sic mihi, inquis, vivere volo, & manere in quo perveni, nec pejor fieri patior, nec melior cupio.* Mais vouloir cela, c'est vouloir l'impossible; car l'homme ne demeure jamais dans un même état. *Nunquam in eodem statu permanet.* Et croiezvous que l'Auteur des siécles & des hommes se soit reposé & arêté tant qu'il a vécu sur la terre, & qu'il a conversé parmi les hommes? *Ipse hominis sæculique Auctor quandiu in terris visus est & cum hominibus conver-*

S. Bern. epist. 253.

ſatus eſt, numquid ſtetit? Ne ſçavez-vous pas ſelon le témoignage de l'écriture qu'il a toûjours couru comme un geant dans les exercices de la vertu & dans les voies de la Sainteté? *De eo ſcriptum eſt, exultavit ut gigas ad curendam viam.* Concevez donc bien que vous ne l'atteindrez pas, ſi vous ne courez, & qu'il vous ſera inutile de le ſuivre, ſi vous n'arrivez juſqu'à lui. *Curentem non apprehendit qui & ipſe pariter non currit. Et quid prodeſt Chriſtum ſequi, ſi non contingat conſequi?* Concevez bien que ſi, Jeſus-Chrît courant, vous vous arrêtez, vous ne vous approcherez pas de lui, mais plûtôt que vous vous en éloignerez. *Quod ſi, illo curente, tu gradum ſiſtis: non Chriſto appropias, ſed te magis elongas.* Vous vous en éloignerez, parce que de ſa part en courant, il s'avancera, & que de la vôtre, en commençant à ne plus courir, vous commencerez à reculer. *Ubi non currere, ibi deficere incipis.*

Saint Auguſtin avoit eu la même penſée devant ſaint Bernard, & il l'avoit exprimée preſque par les mêmes paroles. Nous nous ſoûtenons, dit-il, & nous ne retournons point en arriére, tant que nous travaillons généreuſement à nous avancer, *Tamdiu non relabimur retrò, quamdiu ad priora contendimus.* Mais au moment que nous voudrons nous répoſer nous ne manquerons pas de deſcendre & de retourner ſur nos pas. *At ubi cœperimus ſtare deſcendimus, noſtrumque non progredi, regredi eſt.* Si donc nous voulons ne point reculer, nous devons continuer nôtre courſe ſans repos & ſans relâche. *Si volumus non redire ſemper currendum eſt.*

S. Aug. epiſt. 131.

Saint Gregoire le grand compare le Chrétien à un Marinier, & il dit que comme le Marinier, qui tache de monter contre le vent & la tempête, ne peut ſe répoſer ni demeurer dans un même lieu, mais qu'il retourne ſur ſes pas, auſſitôt qu'il ceſſe de roidir les nerfs de ſes bras pour avancer; ainſi que le Chrétien qui vogue ſur la Mer orageuſe de ce monde pour arriver au Port de l'Eternité bien-heureuſe, ne continuant pas à travailler avec force & avec courage pour vaincre tous les obſtacles qu'il rencontre, & pour s'avancer toûjours, s'en retire & tombe inſenſiblement par un funeſte naufrage dans le précipice qui lui eſt oppoſé. *In hoc mundo humana anima, quaſi more navis eſt contra citum fluminis conſcendentis, uno in loco nequaquàm ſtare permittitur, quia ad ima relabitur, niſi ad ſumma conetur.* Si donc les efforts d'une main généreuſe, conclut ce ſaint Pere, ne perfectionne toûjours les bonnes œuvres que nous avons commencées, la lacheté avec laquelle nous travaillerons, leur fera la guerre & les diſſipera. *Si ergò inchoata bona fortis operantis manus ad perfectionem non ſublevat, ipſa operandi remiſſio contra hoc quod operatum eſt pugnat, ſicut ſcriptum eſt: qui mollis & diſſolutus eſt in opere ſuo frater eſt ſua opera diſſipantis.*

S. Greg. 3. p. paſt. admo. 35.

Saint Jerôme & ſaint Leon pour nous faire comprendre cette vérité ſe ſervent de la compariſon d'un Marchand. L'homme qui négocie & qui par ſon travail a fait une groſſe fortune, voira bientôt ſes richeſſes ſe diminuer, s'il ceſſe de trafiquer, s'il commence à ſe repoſer & à n'en pas acquérir de nouvelles. Celui qui n'amaſſe rien, dit ſaint Leon, perd quelque choſe de ce qu'il avoit acquis. *Qui nihil acquirit, non nihil perdit.* Le vrai moien, dit ſaint Jerôme, de conſerver ce qu'on poſſede, c'eſt de rechercher ſoigneuſement ce qu'on ne poſſede pas. Les biens dont nous joüiſſons

S. Leo.

souffriront du dommage, si nous ne faisons nos efforts pour acquérir ceux qui nous manquent. *Optimè quæsita custodies, si semper inquiras: damnum parata sentient, si parare cessaveris.* Ce qui est sensible dans les richesses de la terre, n'est pas moins véritable dans les biens de la grace. Quand nous ne les augmentons pas, nous les perdons & peu à peu nous nous ruinons.

Saint François de Sales est dans la même pensée, quand il dit, en parlant des choses spirituelles, que qui ne gagne, perd en ce trafic; que qui ne monte, descend en cette échelle; que qui n'est vainqueur, est vaincu en ce combat. Sainte Thereze dit aussi à ses sœurs que si leur oraison n'est suivie d'une fidelle pratique, non seulement elles demeureront toûjours vaines, mais qu'elles deviendront plus petites, par ce qu'en cette vie qui ne croît, decroît étant impossible que l'amour demeure dans un même état. S. There. c. dern. du Chast. de l'ame.

Mais il n'est rien de plus fort, de plus terrible & de plus surprenant que ce que dit saint Augustin dans son sermon quinziéme sur les paroles de l'Apôtre. Ne vous contentez jamais de ce que vous étes, dit cet incomparable entre les saints Peres; *Semper tibi displiceat quod es.* Car si vous étes satisfait de de la vertu que vous avez pratiquée: & des demarches que vous avez fait dans les voies de la perfection, vous ne penserez pas à vous avancer davantage, mais vous voudrez demeurer dans le degré ou vous étes & vous y reposer. *Ubi tibi placuisti, ibi remansisti.* Et si cela vous arrive, c'est à dire si vous croiez que vous en avez assez fait? si vous dites que vous n'aspirez pas à une plus haute sainteté, & que vous n'avez ni les pensées ni les desseins d'une plus éminente perfection, vous étes perdu, *Si autem dixeris sufficit, & periisti.* Cela veut dire (M.) dans la pensée de saint Augustin, que si nous disons que nous en avons assez fait & que nous voulions nous reposer sans concevoir de plus grands desseins pour nôtre avancement, nous nous perdons, nous commençons la chaine de nôtre réprobation, nous nous dannons. *Si dixeris sufficit, & periisti.* D'où ce saint Pere conclut que nous devons toûjours ajoûter de nouveaux actes de vertu à ceux que nous avons déja pratiquez; que nous devons toûjours profiter de quelque chose, que nous ne devons jamais nous arrêter. *Semper adde, semper ambula, semper profice, noli in via remanere.* S. Aug. serm. 15. de verb.

Mais comment est-ce que nous nous perdons, quand nous n'en voulons pas faire davantage & que nous disons que c'est assez? *Si dixeris sufficit & periisti.* Il ne faut pas, (M.) beaucoup raisonner pour découvrir la vérité & pour pénétrer le fond de cet Oracle. N'est-il pas vrai que nous nous perdons, quand Dieu s'éloigne de nous, quand il se retire, quand il nous abandonne? Et ne l'est-il pas encore que Dieu nous delaisse, quand nous n'avons point de ferveur & que nous sommes tiédes? N'est-ce pas pour cette raison que l'Evêque de Laodicée fut réjetté & reprouvé? il n'est point parlé dans l'Arrêt de sa réprobation des crimes qu'il avoit commis, mais seulement de sa tiédeur. Je connois, lui fit dire le Dieu que nous adorons, qu'elles sont vos œuvres: Je sçai que vous n'étes ni froid ni chaud. Je souhaiterois que vous eussiez de la froideur ou de la chaleur; mais parce que vous étes tiéde, & que vous n'étes ni tout-à-fait froid, ni tout-à-fait chaud, je commence à vous vomir de ma bouche. *Scio opera tua, quia* Apoc. 3. 15.

neque frigidus es, neque calidus : utinam frigidus esses aut calidus : sed quia tepidus es & nec frigidus nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo. Saint Augustin n'a-t-il donc pas raison de dire que si nous n'avons point de ferveur, que si nous sommes tiédes, que si nous voulons nous réposer, que si nous disons que nous en avons assez fait, nous nous perdons, *Si dixeris sufficit, & perijsti.*

La grace a souvent triomphé des cœurs qui sembloient les plus rebelles & les plus opiniâtres. Elle a conquis la Magdelaine ; elle en a fait l'amante & & la favorite de Jesus-Chrît. Elle a vaincu Saul ; elle en a fait l'Apôtre des Gentils. Elle a surmonté Augustin : elle en a fait son Docteur : mais elle n'est point victorieuse des lâches. Comme le vent, dit saint Chrisostome, n'a aucun effet sur un voile qui est lâche & flottant ; ainsi le saint Esprit n'opére
S. Chryso. rien par sa grace sur les ames tiédes & paresseuses. *In animâ remissâ & segni.*

Vous voiez donc selon le témoignage des Saints Peres que la vertu sans ferveur n'est point vertu, ou qu'elle n'est qu'une vertu mourante & pour dire encore ce mot de saint Bernard, que celui là n'est pas bon qui ne veut pas être meilleur, & que la où on commence à ne pas tendre à une plus
S. Bern. grande Sainteté, on cesse d'avoir une vertu commune. *Minimè pro certo est*
epist. 91. *bonus, qui melior esse non vult. & ubi incipis nolle fieri melior, ibi etiam desinis esse bonus.* Mais il faut rechercher les raisons de cette vérité.

II. PARTIE

Je ne les veux prendre, (M.) que de la vertu même. Quand elle est bien considerée, on en tire des raisons qui font voir qu'elle ne peut être véritablement vertu sans ferveur, & qu'elle ne subsiste qu'autant qu'elle est fervente.

La vertu se peut considerer sous quatre raports. On la peut considerer en elle-même, en sa forme, en son fondement & en sa fin. En elle même, c'est à dire dans sa nature en sa forme ; c'est à dire dans la charité en son fondement ; c'est à dire dans la grace ; en sa fin, c'est à dire dans la gloire & en la regardant sous ces differens visages, on trouve clairement que pour être vertu, elle doit être fervente.

Qu'est-ce que la vertu ? la vertu considerée dans sa nature & dans son essence n'est autre chose, comme vous sçavez, selon la définition qu'en donne la Philosophie Morale, qu'une qualité qui dispose le sujet qu'elle perfectionne à ce qui est de meilleur & de plus excellent, *ad optimum.* C'est à dire à l'action, comme l'explique saint Thomas, Puisqu'elle est donc essentiellement agissante, elle perd son nom & sa nature quand elle ne se porte pas avec empressement aux actes qui lui sont conformes, quand elle n'est pas fervente, quand elle est oiseuse & stérile. Aussi saint Paul, parlant de son ame, ne metroit la bonté de son état que dans cette ferveur, qui l'animoit toûjours à de nouvelles entreprises. Je sçai bien, dit le saint Apôtre, que je ne suis pas parfait *Non quod jam acceperim aut perfectus sim.* Je me van-
Phil, 3. 12 te seulement d'une chose, *unum autem*, c'est que j'oublie tout le passé, *quæ retrò sunt oblivíscens*, je ne pense point à tout ce que j'ai fait ou enduré pour le service de l'Eglise & pour la gloire de nôtre Seigneur. je ne pense point aux verges dont j'ai été flagellé, ni aux pierres dont j'ai été lapidé. Je ne

pense ni à mes voiages, ni à mes naufrages, ni à tous les dangers où je me suis trouvé de perdre la vie. Je ne pense point aux Infidelles, que j'ai éclairé des lumiéres de l'Evangile. Je ne pense ni aux veilles, ni à la faim, ni à la soif, ni aux jeûnes, ni au froid, ni à la nudité, ni à toutes les autres mortifications que j'ai endurées. *Quæ retrò sunt obliviscens.* Je ne pense qu'à ce que je n'ay pas encore fait, pour le faire, & à ce qui me manque, pour l'acquérir. Je ne pense qu'à m'avancer. Je ne pense qu'à courir incessamment pour arriver à mon terme & pour remporter le prix de la gloire à laquelle nous sommes appellez par Jesus-Chrît. *Ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.* C'est ce grand zéle qui le consoloit. C'est cette ferveur infatigable qui l'assûroit, autant qu'il le pouvoit être, de la bonté de l'état présent de son ame.

Mais si la vertu par le fond de sa nature se doit porter à l'action, *ad optimum*, elle reçoit particuliérement cette noble impression de la charité, qui est sa forme. La charité de cette vie est un feu ardent. *Lampades ignis atque flammarum : aquæ multæ non potuerunt extinguere charitatem?* Mais c'est un feu tiré de son centre ; desorte que comme le feu matériel étant hors de sa sphére n'a point de repos, & que nous le voions toûjours dans le mouvement, ainsi ce feu surnaturel & divin étant alumé sur la terre, & en quelque maniére éloigné de Dieu par les ténébres de la foi, doit toûjours être en action, toûjours dans l'inquiétude & dans l'empressement ; il ne doit jamais avoir de repos, ou s'il a quelque repos, ce ne doit être que dans l'inquiétude, comme dit le sçavant Idiot. *Amoris requies inquietudo.* Le repos de la charité ne consiste que dans la ferveur & dans l'empressement. Cette vérité nous est représentée dans la vision qu'eut le Prophéte Isaie de ces Séraphins qui se réposoient, *Seraphim stabant*, & qui voloient, *Volabant* ; car que veut dire ce mistére ? Comment pouvoient-ils voler & se reposer ? Ces bien-heureux qui sont tous ardens de charité & qui en sont le simbole nons font connoître par cette figure que le repos de la charité consiste dans le mouvement, & que si elle se reposoit, en cela même, elle ne se reposeroit pas ; par ce qu'elle seroit dans un état contraire à son inclination. Il faut pour qu'elle se repose qu'elle ne se repose point & qu'elle soit dans une action continuelle. Saint Bernard pour nous faire comprendre ce mistére se sert de la flamme qui nous est sensible. Voiez, dit-il, la flamme. Elle vole & se repose à même temps. Vous ne devez donc pas vous étonner si les Séraphins voloient en se reposant, & s'ils se reposoient en volant. *Vide flammam quasi volantem & stantem simul, nec miraberis jam Seraphim stantes volare, stare volantes.* La charité est toûjours boüillante, dit l'Abbé Gilbert. Elle ne peut être arrêtée. Elle ne peut mettre de bornes à sa ferveur. Elle fait plusieurs choses, dit saint Thomas, & elle croit qu'elle n'en fait que peu. Elle en fait de grandes, & elle croit qu'elles sont petites. Elle travaille long-temps, & elle croit que son travail n'est pas de durée. *Charitas operatur multa & reputat pauca : operatur magna & reputat parva : operatur diu & reputat breve.*

Cant. 8. 6

Isa. 6. 2.

S. Bern. serm. 4. de verb. Isa.

S. Tho.

Mais si la charité est ainsi fervente, la vertu, dont elle est la forme, doit profiter de son alliance. Elle doit brûler de ses flammes. Elle doit participer

à ses divines ardeurs. La charité la doit presser. Elle doit l'animer, elle doit l'exciter à l'action. Elle ne la doit pas souffrir, dans la paresse & dans l'oisiveté. C'est la pensée de saint Paul, quand il dit que la charité nous presse. *Charitas Christi urget nos*, ou selon une autre version qu'elle raisonne & dispute contre nous pour nous retirer de la négligence & pour nous inspirer la ferveur. *Charitas Christi arguit nos.*

2. Cor. 5. 14. Et la grace qui est le fondement de la vertu lui doit aussi donner les mêmes inclinations. De toutes les choses crées la grace est sans doute de sa nature la plus agissante. Car qu'est-ce que la grace ? La grace est la plus parfaite représentation & participation de l'essence & des perfections de Dieu. Mais qu'est-ce que Dieu ? Dieu est un acte pur. C'est la plus haute & la plus véritable idée que nous en puissions former. Et d'ailleurs n'est-il pas vrai que chaque être agit d'autant plus qu'il participe d'avantage de l'acte? Dieu étant donc un acte pur sans aucun mêlange de puissance, ou plûtôt étant tout acte, ne faut-il pas conclure qu'il est toûjours en action, & par conséquent qu'il n'est rien qui soit plus agissant que la grace, puisqu'il n'est rien qui aproche de plus prés de la nature de Dieu. Mais ne doit-elle pas communiquer par ses influences cette généreuse inclination aux vertus qu'elle soûtient ? Ne doit-elle pas leur imprimer les mêmes caractéres de ferveur, dont elle est marquée ?

Mais la fin de la vertu ne montre pas moins clairement qu'elle doit être fervente. Elle ne doit tendre à sa fin, comme elle ne la peut acquérir, que par la ferveur. Le Ciel qui est la fin de la vertu, nous est représenté par le saint Esprit sous la figure d'une Montagne élevée, dont les chemins sont rudes & dificiles. Mais qui est-ce qui montera sur cette Montagne du Seigneur ? *Quis ascendet in montem Domini ?* Ce ne seront pas les cœurs laches & tiedes, mais les généreux, dont l'ame n'est pas vaine & négligente. *Qui non accepit in vano animam suam.* Le Ciel est un prix dit saint Paul ; mais il ne se donne pas à ceux qui se reposent, ou qui ne marchent que lentement, mais à ceux qui courent, *Sic currite ut comprehendatis.* C'est une riche dragme : mais nous l'avons perduë ; & ainsi pour la recouvrer, il faut la chercher avec un grand soin & une diligence infatigable. C'est un tresor : mais il est caché dans les entrailles de la terre, & ainsi pour le découvrir il faut travailler sans repos. C'est un Palais rempli de richesses, & dont la structure est d'un artifice admirable : il faut néanmoins avoüer que la porte en est tres-petite, & & par conséquent qu'il faut se gêner & s'incommoder beaucoup pour y passer *Contendite intrare per angustam portam.* C'est une couronne : mais elle n'est promise qu'à ceux qui combattent vaillamment, & qui remportent la victoire de tous leurs ennemis. C'est un Roiaume, qui n'a point d'autres bornes que l'immensité de Dieu, ni une autre durée que son éternité ; mais il ne peut être conquis que par des courages magnanimes & qui se font une grande violence. *Vim patitur & violenti rapiunt illud*, C'est une terre promise ou toutes les douceurs imaginables découlent abondamment : mais, pour y entrer, il faut passer la Mer Rouge ; il faut égorger des Geans ; il faut se délivrer de la tirannie des Egiptiens, ce qui ne se peut faire que par de grands efforts. Voiez donc si toutes ces figures ne nous font pas voir que la vertu pour

Psal. 23. 3.

1. Cor. 9.

Lu. 13. 27.

Math. 11. 12

pour être véritable doit être généreuse, agissante, & fervente.

Mais que dirons-nous (M.) en faisant reflexion sur cette vérité. O Dieu! n'est-il pas vrai qu'en jugeant de nous par ces maximes que je viens d'étendre, nous devons avoüer que nous ne sommes point vertueux. Helas! si sur ces principes J'examinois nôtre vie, que j'entrouverois peu de bons parmi nous, peu qui soient en bon état, peu qui soient dans la bonne voie, peu qui pensent efficacement à leur salut.

Voions, étudions, examinons nôtre disposition. Qu'elle est nôtre ferveur? Ah! ferveur. On ne parle plus de ce terme parmi-nous, par ce que ce qu'il signifie nous est inconnû. Nous n'avons plus de saints, *defecit sanctus.* Nous sommes reduits à ce mal-heur que saint Bernard déploroit dés son temps. Nous croions qu'un Religieux est tres-bon, quand il n'est pas extremement mauvais. *Optimus hodie est qui non est nimis malus.* Nous lui donnons des loüanges comme à un illustre, si son humeur n'est point emportée. Nous croïons qu'il a du mérite, s'il n'est point facheux, importun & incommode à son Supérieur & à ses Freres. Ce Religieux est-il bon? Oüi. Il n'a point de qualitez fort mauvaises, au moins qui paroissent. Voila nos éloges. *Optimus hodie est, qui non est nimis malus.* Mais quel est son zéle? Qu'elle est sa ferveur? Qu'elles sont ses bonnes œuvres? Est-ce un homme d'oraison? Est-ce un homme intérieur? Est-ce un homme à passer souvent des heures devant le saint Sacrement? Est-ce un homme de retraite? Est-ce un homme qui aime sa Cellule? Est-ce un homme austére? Est-ce un homme mortifié? Est-ce un homme pénitent? Est-ce un homme de haire & de cilice? Ah! nous en avons qui ne font pas de grands maux; mais pour ces grandes vertus, nous en avons perdu les idées. Nos Peres sont morts, & nous n'avons què ue l'aversion de toutes les rigueurs de l'ancien cloître, *defecit sanctus.* Nous n'avons plus de ces fervens qui ne pensoient qu'à trouver les moiens de vivre à Dieu & de mourir à eux-mêmes. Qu s'il y en a encore quelqu'un, tous les autres le regardent comme un Soleil, & l'admirent comme un Phenix. On le craint comme un censeur, & si la vérité nous oblige à lui donner des loüanges, elle n'attire pas nôtre imitation.

Psal. 11. 1.

S. Bern. in præf. vit. S. Mala.

En croissant en âge nôtre tiédeur devient plus languissante. En vieillissant nous perdons de nôtre ferveur spirituelle, comme nous perdons de nos forces corporelles. Est-il rien de plus évident & de plus sensible? Le Novice est plus fervent que le Séminariste; le Séminariste, que le Philosophe; le Philosophe, que le Theologien; le Theologien, que le Confesseur, le Prédicateur & le Professeur: Comme si en avançant en âge nous changions de Loix, de Régles, de Constitutions & de Religion.

Quand on est jeune on ne parle que de ferveur, que d'exactitude, que de régularité, que d'oraison, que de présence de Dieu, que de pénitence: c'est un grand crime d'être un moment sans penser à Dieu, sans s'unir à Dieu & sans pratiquer quelque acte de mortification. Mais sommes-nous Prêtres? avons-nous entré dans un office? Avons-nous commencé à converser avec le monde? Nous ne parlons plus que de repos, que de relachement, que de ménagement de santé, que de dispense, que de foiblesse & d'impuissance. Nous avons mille artifices pour trouver des prétextes, sous lesquels nous

puissions nous dispenser des rigueurs de la vie Monastique. Manquer à l'Office Divin & à l'Oraison, ce n'est rien pour nous, au moins si nous le pouvons faire sans interesser nôtre réputation. Sont-ce la (M.) des veritez? Sont ce des exagérations? Ah! plût à Dieu que ce fussent des mensonges.

Mais si ce sont des véritez, ne faut-il pas avoüer que nous sommes des acteurs, qui représentons des personnes que nous ne sommes pas, & que dans nos Cloîtres Il y a quelque montre de sainteté, de zéle, de dévotion, & de ferveur. Mais que souvent sous ces voiles on cherche le repos, on languit de tiedeur, on demeure dans le relachement

Mais cela étant, sur quel fondement établirons-nous les espérances de nôtre salut? Ah (M.) tâchons de rendre nôtre vocation [illegible] & efficace par nôtre ferveur. Que nôtre vie s'accorde avec nôtr[illegible] & [illegible]e nôtre Profession paroisse dans nos œuvres. *Concordet vita n[illegible] [illegible]mine, Professioque sentiatur in opere.* Reprenons l'esprit de ferveur, dont nous avons été autre-fois animez. Dépoüillons le vieil homme, dont nous sommes malheureusement revetus. Ne soions plus laches, soions généreux & fervens. *Solicitudine non pigri, spiritu ferventes.* Mais, qu'est-ce que j'entreprends? De convertir des Religieux, de les changer, de les obliger à rentrer dans les voies de ferveur, de perfection, & de sainteté, dont ils se sont éloignez? Cela ne peut être que par un miracle de la toute puissance de Dieu. J'ai apris, dit saint Bernard écrivant à des Religieux, que vous vous étes rechaufez du feu de l'amour divin, que vous avez surmonté vos foiblesses & que vous avez refleuri par une sainte rénovation. *Noviter recaluistis igne Dei: convaluistis de infirmitate: refloruistis in novitate sancta.* Le doigt de Dieu est là, qui a subtilement opéré en vous, qui vous a doucement rénouvelez, qui vous a heureusement changez. *Digitus Dei est iste, subtiliter operans, suaviter renovans, salubriter mutans.* Je voudrois voir, continuë saint Bernard, ce grand spectacle. *Quis dabit mihi ut transeam & videam visionem hanc magnam?* On ne peut voir au monde un plus grand prodige. De rendre bons des Séculiers qui sont mauvais, c'est un miracle; mais il ne doit pas être comparé à celui qui se fait, quand des Religieux, qui croient être bons deviennent meilleurs. Le prémier est bien plus facile que le second. *Multò faciliùs reperias multos seculares converti ad bonum quam unum quempiam de religiosis transire ad melius.* Ces conversions ne se voient que tres-rarement sur la terre.

In una orat. Eccles.

Rom. 11.12

S. Bern. epist. 96.

Isa. 59. 1.

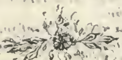
Cependant, (M.) la main de Dieu n'est pas racourcie, *Non est abbreviata manus Domini:* sa puissance n'est point diminuée; sa miséricorde n'est pas tarie. Ce qu'il a fait sur d'autres Religieux il le peut faire sur nous. Ne mettons point d'obstacle à sa grace. Ne nous opposons point à nôtre conversion. Travaillons de nôtre part à nôtre changement. Ne nous étonnons point du travail de la vertu. Si la vertu a des épines, elle a aussi des roses, & si elle a des amertumes, elle a des douceurs.

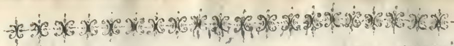
Prov. 22. 13.

Il n'y a que les paresseux qui s'imaginent qu'ils trouveront des Lions dans leur chemin qui les feront mourir. *Dicit piger: Leo est foris, in medio platearum occidendus sum.* Il n'y a que les laches, qui croient toûjours marcher

sur des épines. Iter pigrorum quasi sepes spinarum. Les Justes ne trouvent rien qui les arrête. Via justorum absque offendiculo. Allons donc (M) marchons, courons, volons à tout ce qui est de la plus grande gloire de Dieu, & tout ce qui peut donner de plus certaines assurances de notre salut, à tout ce qui est de la plus haute perfection. Ne nous épargnons en rien. Ne mesurons point nos forces. Ne nous arrêtons jamais jusqu'à ce que nous soions arrivez au terme de la gloire éternelle.

FIN





TABLE

DES EXHORTATIONS MONASTIQUES SUR LA REGLE de la Bien-Heureuse Vierge Marie du Mont Carmel.

Exhortation preambulaire. Exhortations 1. De l'obligation que nous avons d'acquérir une parfaite connaissance de notre Regle. p. 1

Exhortation 1 sur le Titre de la Reg. Exhortation 2. Des avantages que nous tirons de nos Régles. page. 10

Exhortation 2 sur le titre. Exhortation 3. De l'honneur que nous avons d'être les Enfans de la Tres-Sainte Vierge page 18

Exhortation 3 sur le titre. Exhortation 4. La qualité d'Enfans d'Enfans de la Sainte Vierge nous oblige de la servir avec zele, & de l'invoquer avec confiance p. 26

Exhortation 4 sur le titre. Exhortation 5. La qualité d'enfans de la Ste Vierge nous oblige a vivre d'une vie sainte & parfaite; & particulierement a imiter ses vertus page. 34

Exhortation 1 sur le Prol. Exhortation 6. La contemplation est l'esprit de notre Ordre page 42

Exhortation 2 sur le Prol. Exhortation 7. L'excellence de l'esprit de notre Ordre ou la préférance de la contemplation à l'action. page 50

Exhortation 3 sur le prol. Exhortation 8. Les effets de la vie contemplative. page 60

Exhortation 4 sur le prol. Exhortation 9. Comment notre sainte Régle nous oblige. p. 69

Exhortation 5 sur le prolo. Exhortation 10. Les autres raisons qui nous obligent a observer nos Regles. page 76

Exhortation 6 sur le prolo. Exhortation 11. Les Religieux qui ne sont pas fideles a pratiquer leur Regles ne sont pas dans la voie de leur salut. page 85

Exhortation 7 sur le prolo. Exhortation 12. De l'obligation que nous avons d'observer nos constitutions page 93

Exhortation 8 sur le prol. Exhortation 13. Suitte du meme sujet page 101

Exhortation 9 sur le prolo. Exhortation 14. De l'obligation que nous avons d'être exacts a pratiquer les moindres de nos loix et de nos constitutions. page 110

Exhortation 10 sur le prolo. Exhortation 15. Les deux dernieres raisons qui font voir l'obligation proposee. page 118

Exhortation 11 sur le prolo. Exhortation 16. Contre le pretexte des qualitez considerables dont les Religieux se servent pour transgresser les Regles page 126

Exhortation 12 sur le prolo. Exhortation 17 Contre le pretexte des maladies. page 133

Exhortation 13 sur le prolo. Exhortation 18. Contre le pretexte de la coutume page 142

Exhortation — Exhortation 19. C'est un aveuglement de croire qu'on se
14 sur le prol. — sauvera en vivant comme les autres page 150
Exhortation — Exhortation 20. Contre le prétexte des dispenses p. 157
15 sur le prol. — Exhortation 21. Les dispenses mal fondées pernicieuses
Exhortation — les dispenses bien fondées sont dangereuses page 166.
16 sur le prol. — Exhortation 22. De l'election des supérieurs page 176.
Exhortation
1 sur le 5 chap. — Exhortation 23. Des qualitez que doivent avoir les
Exhortation — supérieurs que nous elisons page 185
1 sur le 5 chap. — Exhortation 24. Des qualitez que doit avoir un
Exhortation — prieur selon notre régle. page 195
3 sur le 1 chap. — Exhortation 25. Des vœux de Religion page 205
Exhortation
4 sur le 1 chap. — Exhortation 26. De l'excellence du Vœu d'obeissance. p. 212
Exhortation — Exhortation 27. Les motifs de l'obeissance page 220
5 sur le 1 chap.
Exhortation — Exhortation 28. L'obeissance demande la conformité
6 sur le 1 chap. — de notre volonté à celle du Supérieur page 229
Exhortation
7 sur le 1 chap. — Exhortation 29. L'obeissance doit être aveugle. pag. 236
Exhortation — Exhortation 30. L'obeissance doit être prompte. pag 245
8 sur le 1 cha. — Exhortation 31. De la derniere perfection de l'obeissance. page 253
Exhortation
9 sur le 1 cha.
Exhortation — Exhortation 32. Du murmure. page 260
10 sur le 1 chap.
Exhortation — Exhortation 33. Les effets que produit le murmure, les suplices dont sont punis les auteurs du
11 sur le 1 cha.
Exhortation — murmure page 268
12 sur le 1 cha. — Exhortation 34. Les avantages du vœu de chasteté page 275
Exhortation
13 sur le 1 cha. — Exhortation 35. Moiens importans pour conserver la chasteté page 282
Exhortation
14 sur le 1 cha. — Exhortation 36. richesses de la pauvreté Religieuse page 290
Exhortation
15 sur le 1 cha. — Exhortation 37. Les obligations du vœu de pauvreté page 297
Exhortation
16 sur le 1 cha. — Exhortation 38. De la perfection de la pauvreté page 304
Exhortation
17 sur le 1 cha. — Exhortation 39. Nous devons accepter avec soumission les convens qui nous sont assignez par nos Superieurs page 311
Exhortation
unique sur le chapitre 12. — Exhortation 40. Des amitiés particulieres. page 319.
Exhortation
unique sur le chap 3. — Exhortation 41. Nous devons prendre notre refection dans un commun refectoir page 327
Exhortation
1 sur le cha. 4 — Exhortation 42. Notre nourriture doit être conforme à l'etat de pauvreté que nous professons. page 334
Exhortation
2 sur le chap 4 — Exhortation 43. De la lecture du refectoir page 342
Exhortation
3 sur le cha. 4

Exhortation 5 sur le cha. 4 — Exhortation 44. De la lecture Spirituelle particuliere. p. 349
Exhortation un. sur le cha. 5 — Exhortation 45. Nous devons nous conduire par la volonté de nos Superieurs. page 359
Exhortation 1 sur le cha. 6 — Exhortation 46. Il ne faut pas empecher les Superieurs de s'acquiter des fonctions de leur charge. page 366.
Exhortation 2 sur le cha. 6 — Exhortation 47. Comment on empeche les superieurs de s'acquiter des fonctions de leur charge. page 374.
Exhortation 1 sur le ch. 7. — Exhortation 48. De la solitude en general. page 382
Exhortation 2 sur le cha. 7 — Exhortation 49. La solitude est necessaire à tous les états de la Religion. page 390
Exhortation 3 sur le cha. 7 — Exhortation 50. De la solitude interieure ou de la meditation dans la loi de Dieu. page 398
Exhortation 4 sur le cha. 7 — Exhortation 51. De la privation des graces sensibles page 406
Exhortation 5 sur le cha. 7 — Exhortation 52. Nous devons nous trouver exactement à la recreation. page 414
Exhortation 6 sur le cha. 7 — Exhortation 53. Comment nous devons passer le temps de la recreation. page 422
Exhortation 1 sur le cha. 8 — Exhortation 54. De la fidelité avec laquelle nous devons assister au chœur. page 430
Exhortation 2 sur le cha. 8 — Exhortation 55. Comment nous devons assister au Chœur. page 438
Exhortation 1 sur le cha. 9 — Exhortation 56. Que nous ne devons rien avoir en propre. page 447
Exhortation 2 sur le cha. 9 — Exhortation 57. Du soin que les officiers doivent avoir de fournir aux religieux les choses necessaires. page 454.
Exhortation 3 sur le cha. 9 — Exhortation 58. L'egalité que l'on doit observer dans la distribution des choses qui se donnent aux religieux page 462.
Exhortation 1 sur le cha. 10 — Exhortation 59. De l'assistance à la Sainte Messe. page 476
Exhortation 2 sur le cha. 10 — Exhortation 60. De la Celébration de la Sainte Messe. page 476
Exhortation 3 sur le cha. 10 — Exhortation 61. De la Sainte Communion. page 484
Exhortation 4 sur le cha. 10 — Exhortation 62. De la Confession. page 492
Exhortation 1 sur le cha. 11 — Exhortation 63. Des assemblées capitulaire. page 500
Exhortation 11 sur le cha. 11 — Exhortation 64. Des coulpes. page 509
Exhortation un. sur le cha. 12 et 13 — Exhortation 65. Du jeune page 517
Exhortation 1 sur le ch. 14 — Exhortation 66. Des armes spirituelles en general. page 529
Exhortation 2 sur le ch. 14 — Exhortation 67. De la ceinture de chasteté page 534

TABLE

Exhortation 3. sur le chap. 14 — Exhortation 68. De la forteresse des bonnes pensees Page 542

Exhortation 4 sur le chap. 14 — Exhortation 69. De la cuirasse de justice ou de l'amour de Dieu. Page 550

Exhortation 5 sur le cha. 14. — Exhortation 70. De la charité fraternelle. Page 559

Exhortation 6 sur le cha 14 — Exhortation 71. Du bouclier de la foi Page 568

Exhortation 7 sur le cha 14 — Exhortation 72. Du Casque de l'espérance Page 575

Exhortation 8 sur le cha 14 — Exhortation 73. Du Glaive de la parole de Dieu. Page 583

Exhortat. uni. sur le chap. 15 — Exhortation 74. De l'assiduite au travail. Page 591

Exhortation uniq. sur le cha. 16 — Exhortation 75. Du silence Page 600

Exhort. uniq. Sur le chap. 17. — Exhortation 76. Que nos supérieurs doivent être humbles Page 608

Exhort. uniq. Sur le chap. 18 — Exhortation 77. Du respect que doivent avoir les inferieurs envers les Supérieurs. Page 617

Exhort. uniq. sur l'Epilog. — Exhortation 78. De la ferveur. Pag 626.

Fin de la Table